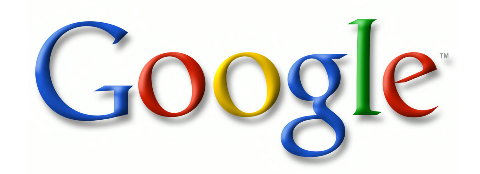


REVUE

MENSUELLE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

IMPRIMERIE DE J.-A. BOUDON,

RUE MONTMARTRE, 131.

REVUE



MENSUELLE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉDIGÉE PAR

MM. BÈRES (Emile); BLANQUI, professeur d'économie politique au Conservatoire des Arts-et-Métiers; FIX, (Théodore); PÉREIRE (Emile); ROSSI, professeur d'économie politique au Collège de France, etc., etc.

QUATRIÈME VOLUME.

PARIS.

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE DU COLOMBIER, 15.
J.-P. AILLAUD, QUAI VOLTAIRE, 11.

1835.

REVUE

MENSUELLE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DES CAUSES DE L'AFFAIBLISSEMENT DU COMMERCE DE BORDEAUX, ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER.

VUES GÉNÉRALES.

Les questions économiques agitées en ce moment en France, sont d'une telle importance qu'elles demandent impérieusement à être étudiées sous toutes leurs faces, par les hommes d'état et les économistes.

Sans doute, ce n'est pas là l'ouvrage d'un jour, ni la tâche d'un seul homme; mais avec le temps, mais avec le conseil et le tribut d'expérience de chacun de ceux qui aiment à réfléchir sur ce qui les entoure, il est possible de sonder la plaie qui fatigue le pays, et de trouver le remède qui d'abord doit la calmer, et plus tard la guérir.

Enfant du midi, c'est pour le midi naturellement que je me sens le plus affecté, que je viens exposer sa situation, et après cet examen attentif, essayer

d'indiquer les conditions qui lui promettent un meilleur avenir.

Le commerce bordelais ne veut voir les causes de son malaise, que dans les abus de notre régime fiscal et le défaut de liberté commerciale : évidemment il se trompe; tout n'est pas là.

Sans doute, une liberté d'échange plus large, une surveillance moins tracassière dans le mouvement de nos produits; des rapports avec l'étranger mieux combinés, plus appropriés aux goûts et aux besoins des nations modernes, agrandiraient le cercle de ses opérations, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je me prononce en faveur de ce principe si fécond de l'économie sociale (1). Mais à côté de lui, combien d'autres problèmes de la même science, non moins pressans, non moins importans à résoudre, se présentent à l'esprit de celui qui embrasse l'ensemble des phénomènes qui tiennent à la marche, à la vie, au développement des sociétés.

A quelles causes faut-il attribuer l'ancienne prospérité du commerce de Bordeaux? Comment s'est affaiblie cette prospérité? Par quels moyens la relever?

Voilà les questions que je me propose d'examiner et qui me paraissent embrasser le cercle des difficultés qui ont plongé non seulement la ville de Bordeaux, mais encore les contrées qui l'entourent, dans les plus cruels embarras.

(1) *Des causes du malaise industriel et commercial de la France, et des moyens d'y remédier* : un vol. in-8°, 1832, ouvrage couronné à l'unanimité par la Société industrielle de Mulhouse, suivi d'un rapport de M. Ch. Dupin à l'Institut.

À quelles causes faut-il attribuer l'ancienne prospérité du commerce de Bordeaux?

Indépendamment des avantages de son port, l'un des plus sûrs et des plus commodes des côtes de l'Océan, Bordeaux a dû sa prospérité à l'excellence de ses vins, à la renommée à l'étranger des eaux-de-vie de l'Armagnac, à la bonne qualité des farines, et à la saveur des fruits de l'Agenais.

Avant et surtout pendant le 17ᵉ siècle, les vins français ont eu en Angleterre un immense débit. La consommation en était au moins décuple de ce qu'elle est aujourd'hui, puisqu'elle allait moyennement à 25,000 tonneaux. Le vin de Bordeaux entrait pour la majeure partie dans cette exportation; on recevait en échange, des grains, des métaux, du suif, des cuirs, des bois et du chanvre.

Lorsque l'esprit de fiscalité vint à naître chez nos voisins; lorsque surtout le malencontreux traité de Methuen, pour favoriser le commerce des vins de Portugal, sacrifia les intérêts de la France, une autre source d'écoulement des produits méridionaux s'ouvrit à notre activité.

Le passage par le cap de Bonne-Espérance commença à être exploité, et grâce à l'apathie des Vénitiens qui au lieu de traverser à leur tour l'Océan pour faire leur profit des nouvelles voies commerciales que les Portugais venaient d'ouvrir, s'endormirent nonchalamment dans les eaux de la Méditerranée, le commerce si avantageux de l'Inde

passa des villes italiennes et des bords de l'Egypte aux villes de l'Océan. Ainsi Venise, Gènes, Livourne, Alexandrie durent céder la prééminence à Lisbonne, Bordeaux, Londres, Hambourg, Amsterdam. Après Lisbonne, ce fut Bordeaux qui eut long-temps la plus grande part des résultats de cette révolution commerciale. Les vastes établissemens de la France sur la côte de Coromandel et sur les bords du Gange, les comptoirs de Surate, les relations qui s'ouvrirent bientôt avec la Chine et quelques-unes des principales îles de l'archipel indien remplacèrent avec avantage pour lui, les affaires que la nouvelle politique du gouvernement anglais venait d'interrompre (1).

Le commerce de l'Inde fut d'autant plus fructueux que les retours étaient très-faciles : car indépendamment des épices, ce pays arriva encore à fournir à la France pour plusieurs millions d'étoffes de coton, dont on n'avait pas alors, en Europe, étudié la fabrication; de Bordeaux, ces produits se répandaient vers les autres contrées de la France; car, si ce n'est le port de Lorient, que les affaires de la compagnie de l'Inde animaient, le restant des villes maritimes n'avaient pris que fort peu d'extension, car, n'ayant que de faibles produits à exporter, elles ne pouvaient naturellement importer avec avantage.

(1) Sans doute, grâce aux fautes nombreuses et à l'impéritie de la plupart de ceux que le gouvernement français envoya commander dans l'Inde, le commerce de cette partie du monde a fini par être plutôt funeste qu'avantageux à la France; mais il n'en est pas moins vrai que Bordeaux y trouva, pendant un temps, de grands bénéfices.

Lorsque des différens sérieux avec l'Angleterre et la Hollande, lorsque surtout la déplorable maladresse dont les Français ont presque toujours fait preuve dans la conduite de leurs établissemens coloniaux, leur eut fait perdre leur prépondérance en Asie, les Indes occidentales furent une autre compensation pour le port de Bordeaux : il trouva de faciles débouchés dans les établissemens qui furent créés dans le Canada, la Louisiane, l'Acadie, la Guyane, plusieurs petites îles, et avec elles la reine des Antilles, Saint-Domingue, dont Bordeaux déplorera long-temps la perte, et qu'il ne remplacera jamais ; car où trouver un sol assez riche et des bras assez nombreux pour lui livrer une production qui souvent a dépassé 200 millions de fr. en sucre, en café, en rhum, en indigo, etc. (1).

L'excédant des marchandises importées que ne consommait pas la France servait à commercer avec d'autres peuples, notamment avec ceux du Nord de l'Europe : autre source d'abondans bénéfices. On le croira sans peine, lorsque je dirai que le commerce bordelais, indépendamment du mouvement de la navigation étrangère, avait à lui seul la masse énorme de cinq à six cents bâtimens.

Ainsi, voilà, pendant trois cents ans, des événe-

(1) Ce n'était pas seulement ses vins que Bordeaux pouvait expédier en Amérique, mais encore les farines des contrées voisines, dites de Moissac, dont la qualité supérieure et à l'épreuve des voyages de mer, obtènaient une préférence à-peu-près exclusive. Les fruits secs, et particulièrement les pruneaux communs, appropriés au régime médical des nègres, étaient aussi un objet important d'exportation.

mens de plus en plus avantageux, et qui toujours surviennent avec un étonnant à-propos pour maintenir le commerce de Bordeaux au plus haut degré de prospérité. Malheureusement, depuis lors, c'est une bien autre destinée qui lui est échue, et dont j'ai à mentionner les tristes conséquences.

Comment s'est affaiblie la prospérité du commerce de Bordeaux ?

Les guerres de rivalité commerciale qui signalèrent les dernières années du règne de Louis XV, et troublèrent l'avènement de Louis XVI à la couronne, vinrent les unes enlever, les autres affaiblir sensiblement les derniers établissemens coloniaux que possédait la France. Bientôt après, la terrible insurrection des nègres à Saint-Domingue, détruisit pour le commerce bordelais, non seulement une source inépuisable de profits, mais encore lui enleva d'immenses capitaux placés dans cette île, soit comme prêt dans les mains des colons, soit comme valeur de propriétés immobilières.

La guerre générale qui suivit les premiers événemens de la révolution vint achever de jeter le trouble dans les possessions françaises d'outre-mer, et paralisa toutes les relations à l'extérieur, sans que rien ait jamais compensé pour Bordeaux, les pertes que ce grand dérangement opéra ; il ne resta pas ce qu'il était, et ne put pas, ou ne sut pas devenir autre chose.

L'Empire, absorbé par les besoins toujours renaissans de l'esprit de conquête, et par les embarras de l'établissement du système continental, ne vint pas remédier au mal.

La Restauration à son tour, s'occupant trop peu du développement des intérêts matériels, ne fit que compliquer, par ce maladroit oubli, la gêne des contrées méridionales, malgré la prédilection qu'elle se sentait pour elles.

Les moyens de communication surtout, cet élément si puissant de tous les genres de prosprité, ont été complétement oubliés ou négligés dans le midi, par chacun de ces gouvernemens ; tandis que dans le nord, grâce au grand mouvement des armées qui s'y opérait, et au voisinage du siége de l'administration centrale, on s'est attaché à les multiplier et à les améliorer d'une manière toute particulière.

Pendant cette période de près d'un demi-siècle, qui n'a été véritablement, pour quelques-unes de nos provinces, qu'une longue crise, on ne sait pas généralement ce que Bordeaux et tout ce qui l'entoure, ont souffert ; ils avaient toutes les charges de l'ébranlement qui agitait l'Europe, et d'autres en escomptaient les bénéfices.

A ces causes toutes de nature politique, viennent aujourd'hui s'en joindre d'autres purement industrielles et il est d'autant plus urgent de les signaler que Bordeaux, malheureusement, ne paraît pas les comprendre.

Ces causes nouvelles tiennent à une moindre

importance attachée à certains produits du midi, malgré qu'on ne puisse pas dire qu'ils aient dégénéré.

Ainsi, bien que l'on recherche encore les vins si délicats du Médoc, il ne faut pas moins reconnaître, qu'ils trouvent une concurrence bien autrement forte qu'elle ne l'était autrefois, dans les vins de la Bourgogne, de la Champagne, du Roussillon, des Canaries, de Porto, du Cap de Bonne-Espérance. Cette concurrence, si elle n'arrête pas la vente, influe du moins sensiblement sur les prix.

Il y a aussi à tenir compte de la fraude immense qui s'exerce sous le puissant patronage des vins de Bordeaux, et qui a été si loin, qu'aujourd'hui le consommateur est dans une continuelle défiance, et bien souvent préfère s'abstenir d'acheter que de s'exposer à être trompé.

Ainsi, bien que les eaux-de-vie de l'Armagnac aient toujours, avec celles de la Charente, la préférence des connaisseurs, il n'en est pas moins vrai cependant, que pour les classes ouvrières, qui forment la masse des consommateurs et surtout, pour les besoins des arts industriels qui en absorbent beaucoup aujourd'hui, les eaux-de-vie de grains, de pomme de terre et de mélasse ont tout autant de valeur.

Quand aux farines connues sous le nom de *minots*, si l'on excepte le faible débouché de nos Antilles, elles ne trouvent plus dans le Nouveau-Monde, qu'une concurrence écrasante dans les farines des États-Unis, moins chères sous le double rapport

du transport et du prix de revient. Bordeaux, en a eu la preuve lorsque tout nouvellement, le Brésil a admis les Américains du Nord à commercer sur le même pied que la France; il a dû, à l'instant qu'a paru cette mesure, cesser tout envoi.

Ainsi, fut-il donné à Bordeaux de refaire même le passé tel qu'il était et tel qu'il le regrette, que, s'il n'avait à lui offrir que sa richesse présente, il éprouverait à coup sûr un grand mécompte.

Le Hâvre et Marseille ont mieux compris les nécessités du moment; aussi pendant que leur rivale déclinait, ces villes se sont-elles rapidement élevées à un degré de prospérité qui leur était inconnu; et cependant, elles aussi vivaient sous le régime de la fiscalité, et chaque jour aspirent l'air de la prohibition.

Voici les preuves de cette différence.

	Tonneaux.
Le mouvement commercial de Bordeaux a été en 1820, 1821, 1822, 1823 de.	777,768
Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1830, 1831, 1832, 1833, ce mouvement a été de.	785,161
Différence en plus	7,393
Le mouvement commercial de Marseille en 1820, 1821, 1822, 1823 a été de.	1,360,209
Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1830, 1831, 1832, 1833, ce mouvement a été de.	2,227,260
Différence en plus.	867,051
Le mouvement commercial du Hâvre a été en 1820, 1821, 1822, 1823 de.	801,101
Dix ans plus tard, c'est-à-dire en 1830, 1831, 1832, 1833, ce mouvement a été de.	1,194,803
(1) Différence en plus.	293,703

(1) Je me plais ici à remercier de son obligeance M. David, con-

Quant à la raison qui va nous donner la clé d'une destinée aussi opposée, bien que sous les influences d'un régime administratif égal, elle est fort simple et tient aux résultats du travail en général, qui lui-même est l'unique source du commerce.

A défaut de relevés statistiques suffisans et dignes de foi que j'eusse à consulter, j'ai dû établir ma balance de puissance productive, entre les départemens que je compare, par les états de population, de contributions et de patentes. Ce mode d'appréciation ne manque pas d'exactitude et résume plus brièvement que tout autre, les élémens de richesse de chacun d'eux.

Il sera curieux également de joindre à ces détails les résultats des expositions des produits de l'industrie nationale, et le nombre des brevets d'invention pris dans chacune des régions que je compare.

Le rayon industriel et commercial de chacun des trois grands ports que je mets en parallèle sera de douze départemens. C'est asseoir, comme on le voit, ma démonstration sur une base assez large pour rendre tous les faits importans saillans, et pour pouvoir tirer de ces faits bien énoncés des conséquences justes.

Le rayon commercial de Bordeaux, qui se compose des départemens de la Gironde, des Landes, des Basses-Pyrénées, des Hautes-Pyrénées, de l'A-

seiller d'état et directeur de la partie commerciale au ministère du commerce, qui s'est empressé de mettre à ma disposition les documens qui me manquaient.

riège, de la Haute-Garonne, du Gers, de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, du Lot, de l'Aveyron, de la Dordogne, donne les résultats statistiques suivans :

Superficie. hectares carrés	Population, relevé de 1832.	Budget de 1832. Contributions directes, foncier, personel, mobilier, portes et fenêtres.	Patentes.	Récompenses diverses dans les 8 expositions des produits de l'industrie nationale.
7,449,545	4,305,844	32,695,344 f. 67 c.	117,916	173

Le rayon commercial de Marseille qui se compose des départemens des Bouches-du-Rhône, du Gard, de l'Hérault, de l'Aude, du Tarn, de l'Ardèche, de la Drôme, de Vaucluse, du Rhône, de l'Isère, de la Loire, de Saône-et-Loire, donne les résultats statistiques suivans :

Superficie. hectares carrés.	Population.	Contributions.	Patentes.	Récompenses.
7,069,319	4,445,418	38,684,292 f. 56 c.	138,986	723

Le rayon commercial du Hâvre, qui se compose des départemens de la Seine-Inférieure, de l'Eure, du Calvados, de l'Orne, de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de l'Aisne, de la Somme, du pas-de-Calais, du Nord, donne les résultats statistiques suivans :

Superficie.	Population.	Contributions.	Patentes.	Récompenses.
6,807,721	6,861,377	82,095,860 f. 42 c.	282,138	3,425

Ainsi, le rayon commercial de Bordeaux, avec un maximum de superficie sur le rayon commercial de Marseille de 380,226 hectares carrés, a en moins une population de 139,574 âmes et une contribution foncière de 5,888,847 fr. 89.

Le nombre des patentes est moindre de 21,070.

Le nombre des récompenses dans les expositions des produits de l'industrie nationale est plus faible de 550.

Ainsi encore le rayon commercial de Bordeaux, avec un maximum de superficie sur le rayon commercial du Hâvre de 641,824 hectares carrés, a en moins une population de 1,555,533 habitans; une contribution foncière de 49,400,715 fr. 75 c.

Le nombre des patentes est moindre de 143,152. Le nombre des récompenses dans les expositions des produits de l'industrie nationale est plus faible de 3,252(1).

Les conséquences à tirer du nombre des brevets d'invention obtenus depuis leur origine, l'année 1791 jusqu'à 1830, dans chacune des trois contrées que je mets en parallèle, sont non moins concluantes.

Rayon commercial de Bordeaux 121.

Rayon commercial de Marseille 475.

Rayon commercial du Hâvre 2427.

En face de ces résultats, chacun doit être à même d'expliquer la destinée du port de Bordeaux, et le sort tout contraire de ceux du Hâvre et de Marseille.

Bordeaux a décliné, parce que dans son sein, et dans le vaste rayon qui l'entoure, tout est resté à-peu-près ce qu'il était il y a quarante ans; car je

(1) J'avoue que le département de la Seine pèse beaucoup dans la balance, et qu'il faut tenir compte de la prépondérance écrasante qu'il donne au rayon commercial du Hâvre; mais toujours est-il que, même en déduisant Paris, un grand avantage resterait aux départemens du Nord.

n'appelle pas avoir progressé vers l'industrie que de compter dans ses murs quelques beaux monumens de plus, ou d'avoir agrandi de quelques milliers d'hectares ses riches vignobles.

Le Hâvre au contraire est devenu la clé de contrées où dans le même espace de temps s'est développée une merveilleuse industrie; l'agriculture et la fabrication, à l'envi l'une de l'autre, n'ont rien négligé pour avancer et s'étendre : et comme c'est naturellement de ces deux agens de la production, que le commerce tire sa vie et sa richesse, comment n'aurait-il pas grandi sur les mêmes lieux?

Marseille a vu la même fortune lui sourire, et elle s'est élevée en vertu de la même loi et s'élève encore chaque jour.

A ces causes principales, il faut en joindre une dernière, qui bien que d'une moindre importance, ne laisse pas cependant que d'ajouter à des embarras de jour en jour plus sensibles. C'est la cherté des frais de chargement et de déchargement des navires qui fréquentent le port de Bordeaux. Lorsque l'on applique partout et à tout, la puissance et l'économie des forces mécaniques, à Bordeaux, l'on ne voit généralement que des bras d'hommes, des bœufs, des échelles, des ponts volans servir au mouvement des marchandises; lorsqu'à Londres de superbes docks; lorsqu'au Hâvre et à Marseille des bassins vastes et commodes aident avec tant d'avantages aux opérations de la navigation marchande, il faut que sur le port de Bordeaux tout se fasse en rivière, et qu'on ait à lutter sans

cesse et à grands frais contre le courant des eaux du fleuve ou les fluctuations de la marée. C'est là une infériorité de plus, dont il est difficile d'apprécier au juste le dommage, mais qui est néanmoins assez considérable pour qu'on se hâtât d'y apporter remède.

Il est vrai que depuis peu de temps on a commencé à introduire les améliorations que je réclame, mais il y a bien à faire encore, pour atteindre aux perfectionnemens que l'on trouve ailleurs, et qui puisse ramener le commerce étranger sur les rives que tant de genres d'infériorité l'ont forcé de délaisser.

Ainsi voilà la question posée et bien simplifiée; ce n'est, pour vivifier Bordeaux, ni un nouveau monde qu'il faut trouver, ni un problème social jusqu'ici resté mystérieux qui est à résoudre : c'est seulement l'exemple de ce qui se fait ailleurs à imiter, et un bien possible à vouloir.

PAR QUELS MOYENS RELEVER LA PROSPÉRITÉ DU COMMERCE DE BORDEAUX ?

Il est des événemens qui, une fois qu'ils sont accomplis, ne veulent plus être rappelés que comme des points historiques ; ils descendent le cours des âges, comme les eaux le cours des fleuves, c'est-à-dire, pour ne plus les remonter.

Tels sont les faits qui tiennent au démembrement de la puissance coloniale de la France. Immenses dans l'histoire du commerce, utiles même

comme leçon, ils ne sont plus rien comme élément d'avenir.

Quelques florissans qu'ils aient été, les établissemens de l'Inde, de l'Amérique, de Saint-Domingue sont perdus pour la France, et perdus à jamais. Une force irrésistible nous en a imposé le sacrifice; à notre tour sachons nous résigner à n'y plus penser. Notre esprit n'en sera que plus libre à méditer et à poursuivre de nouvelles chances de prospérité : les regrets, d'ailleurs, ne font pas avancer les nations, et ne relèvent pas les cités en ruine.

Ce qui peut rendre au commerce de Bordeaux son ancien lustre, ce n'est ni la pensée de reconstituer le passé, ni l'obtention de quelques concessions en fait de liberté commerciale, qui ne seront jamais, tant que les choses demeureront dans l'état actuel, que d'une faible influence; mais bien la pensée hardie et la volonté ferme d'organiser son système industriel et commercial sur de nouvelles bases.

Ces bases sont celles d'une production en rapport, et avec les moyens créateurs que le midi peut le plus naturellement mettre en jeu, et avec les besoins des peuples qui nous offrent les échanges les plus avantageux : c'est aussi le perfectionnement des élémens du travail : et dans ces élémens, je comprends les élémens moraux, aussi bien que les élémens matériels; car Bordeaux est assurément l'une des belles villes commerçantes de l'Europe. Le fleuve majestueux qui l'arrose, son port et ses navires, ses monumens, le souvenir de ses grands

hommes, l'esprit ouvert et hardi de son active population, tout y respire la grandeur et semble formuler l'idée de puissance.

Et si Bordeaux se sent faiblir; si son pavillon, qui sillonnait, il y a 40 ans, les mers d'un pôle à l'autre, n'y paraît plus qu'à de rares intervalles, c'est que Bordeaux n'a pas vu assez tôt que sa brillante destinée, pour n'être pas passagère, devait tenir à autre chose qu'à des créations d'un moment, car ce que le hasard fonde, le hasard peut tout aussi bien le détruire. Il fallait, pour se maintenir, qu'il s'établît comme un centre autour duquel seraient venu se grouper les contrées qui l'entourent, et que la nature elle-même semble avoir tout exprès séparées du reste de la France par de grandes limites, telles que la mer, les Pyrénées, une partie des Cévènes et le bassin de la Dordogne.

Mais ce qui n'est pas fait peut se faire encore; il suffit d'observer ce qui se passe autour de nous pour voir que le pays est encore en travail d'organisation, surtout d'organisation industrielle.

Cette nationalité que je revendique pour le midi, on devine bien que ce serait une nationalité toute d'intelligence et de travail, ayant à sa tête Bordeaux; Bordeaux qui peut, sans de grands efforts et t[illegible] en travaillant à sa fortune, ramener le bonheur [illegible] activité au sein des contrées qui connurent long-temps ces deux biens, et que l'incurie seule des hommes est venu appauvrir et décourager.

Les départemens que je comprend dans cette alliance industrielle et commerciale sont, comme on

l'a vu, ceux de la *Gironde*, *des Landes*, *des Hautes et Basses-Pyrénées*, *de l'Ariège*, *de la Haute-Garonne*, *du Gers*, *de la Dordogne*, *de l'Aveyron*, *du Lot*, *de Lot-et-Garonne* et *de Tarn-et-Garonne*.

Et comme en dehors de cette énumération, il reste encore bien d'autres départemens dans le midi, j'appellerai ceux dont je m'occupe, *départemens Pyrénéens*.

Les moyens à mettre en vigueur pour atteindre le but que je me propose, me paraissent être de deux sortes; les uns sont du domaine des *Particuliers*, les autres du domaine de l'*Etat*.

Commençons par les premiers.

MOYENS D'AMÉLIORATION DU DOMAINE DES PARTICULIERS.

Etablissement d'une Société industrielle dans le Midi.

Tout progrès littéraire, politique, industriel, n'importe lequel, a besoin, pour se manifester avec utilité et promptitude, d'une impulsion morale. Cette impulsion peut venir, soit d'un homme seul, soit d'une aggrégation. D'un homme seul elle est incertaine, et peut n'être pas durable : d'une aggrégation, elle est plus sûre, parce que, si elle a moins d'unité, elle a, d'un autre côté, plus de moyens effectifs, plus d'élémens de perpétuité, plus de force pour multiplier et étendre autour d elle son réseau

C'est donc à former cette aggrégation que d'abord mes efforts doivent tendre.

Mais ici, je dois le dire, je n'ai rien à inventer. Un modèle de société que je souhaite aux départemens du Midi pour les animer et les rendre prospères, existe en France, et ce qui est encore plus heureux à constater, c'est qu'un immense succès a déjà couronné ses efforts.

On a dû deviner que je veux parler de la *Société industrielle de Mulhouse*. Cette société, qui n'a que quelques années d'existence, a rendu les services les plus signalés à l'Alsace, je puis même dire à la France. Autorisée, comme institution d'utilité publique, à posséder, elle a déjà acquis ou fondé, par suite des dons généreux de plusieurs de ses membres, un vaste local pour ses séances, une bibliothèque, un cabinet d'histoire naturelle, des instrumens de physique et de chimie. Elle possède de plus des terrains où, dans l'intérêt de son avenir, elle a fait d'utiles plantations.

Indépendamment de ces ressources qu'elle s'est créées, elle encourage, par des récompenses toujours en rapport avec l'importance des questions ou des découvertes mises au concours, les personnes qui répondent à son appel. Lorsque ses propres fonds ne lui suffisent pas, elle invite les hommes que le sujet de son programme intéresse à l'aider : et comme elle inspire généralement la confiance parce qu'il n'y a dans ses vues ni égoïsme étroit, ni charlatanisme, elle trouve aisément des appuis. C'est ainsi qu'elle a pu élever ses prix *sur l'emploi et les préparations de la garance à* 44,000 fr., et celui qui a pour but de

déterminer un réservoir de force motrice qui permette de retenir une partie de la puissance mécanique perdue, question d'une extrême importance en industrie, à 29,000 fr. Plus d'une fois même on a vu des étrangers venir solliciter d'elle l'honneur de déposer en ses mains leur offrande, bien certains que c'était contribuer par là au travail de quelque grande découverte, ou au perfectionnement des arts industriels.

Si une petite ville, à peine connue il y a trente ans, et qui aujourd'hui encore n'est pas même chef-lieu d'arrondissement, a pu inspirer autant de confiance, former des projets aussi utiles et obtenu des résultats, qui plus d'une fois ont fait l'étonnement du monde industriel; si de modestes manufacturiers n'ayant que quelques instans à dérober à la conduite de leurs affaires, parlant pour la plupart avec quelque peine notre langue, habitués qu'ils sont dans les usages de la vie ordinaire, à se servir de la langue allemande, ont pu cependant, stimulés par un patriotisme élevé, produire des mémoires remarquables par leur portée et leur clarté, provoquer ou résoudre des problèmes importans d'économie sociale, de mécanique industrielle, de chimie appliquée aux arts, etc., etc., etc., que doit faire Bordeaux avec ses cent mille âmes, ses capitaux inactifs, sa vieille renommée et l'Océan à ses pieds!.... Que doivent faire les Bordelais, le jour où ils le voudront avec plus d'ensemble et de résolution... ces hommes à la conception prompte, à l'intelligence vaste, à la parole facile, et qui dans toutes les car-

rières et à toutes les époques, ont compté et comptent encore tant d'illustrations ! Combien vite, en associant leurs efforts pour pousser les populations endormies qui les entourent vers un progrès réel et bien arrêté, ils reconnaîtraient qu'il est encore sous le soleil des richesses, richesses même qui sont à leur porte et non plus aux limites du monde.

Dans cette association que l'on pourrait appeler *Société industrielle de Bordeaux* entreraient tous les hommes appartenant aux départemens pyrénéens, qui par leur fortune, leur position sociale, leur patriotisme, leur capacité, voudraient concourir à donner quelque élan à l'industrie de leur pays. Le noyau une fois formé, le nombre des adhérens accroîtrait bientôt. Les uns seraient membres actifs, les autres membres correspondans, ces derniers seraient tenus au courant des travaux par le bulletin que publierait la société à des époques déterminées.

La société se diviserait, comme le fait celle de Mulhouse, en plusieurs comités : *Comité de commerce*, *Comité d'agriculture*, *Comité des arts chimiques*, *Comité des arts mécaniques*, *Comite d'histoire naturelle*, *etc*, *etc*, *etc*. Ainsi se caseraient commodément pour elle et dans un but utile, toutes les capacités, toutes les spécialités. Les relations de Bordeaux avec les différentes parties du globe lui faciliteraient à merveille les occasions de connaître et d'ouvrir de nouveaux débouchés. Il pourrait même s'établir à cet effet *un comité d'informations*, qui ne serait ni le moins important, ni probablement le moins heureux dans ses recherches.

Voilà l'impulsion morale que je voudrais voir avant tout se former au sein des départemens pyrénéens. Les élémens y sont. Puissent-ils se réunir et sans retard commencer l'œuvre!

Voies de communication.

Chemins vicinaux et Routes départementales.

La première garantie d'une production facile, abondante, avantageuse, se trouve être en tous lieux et plus particulièrement pour les pays arriérés et essentiellement agricoles, dans le nombre et le bon état des voies de communication. Je l'ai déjà dit (1) et je ne cesse de le répéter, là est la fortune, l'avenir, le salut de la France. Si l'on s'en fût inquiété plutôt, elles seraient bien moins effrayantes à envisager, les questions économiques qui préoccupent aujourd'hui si vivement les esprits, et embarrassent si fort les hommes d'état chargés de les résoudre.

C'est dès lors aux départemens pyrénéens, qu'il appartient de ne négliger aucun sacrifice pour multiplier les travaux de ce genre: mais comme ces travaux ne se font qu'avec beaucoup d'argent et qu'il est assez difficile de le trouver en abondance

(1) *Elémens d'une nouvelle législation des chemins vicinaux, routes, chemins de fer, rivières et canaux*, un vol. in-8°; ouvrage couronné en 1831 par la Société d'agriculture, sciences et arts de Châlons.

dans des contrées pour la plupart appauvries par toutes sortes d'épuisemens, ce serait au commerce bordelais qui ne manque pas de capitaux, à aviser aux moyens d'en rejeter une partie vers les lieux qui ont un si pressant besoin d'activer leurs travaux publics, qui à leur tour activeront la production, laquelle amènerait nécessairement un plus grand mouvement sur la place de Bordeaux.

Comme ces fonds ne se prêteraient que sur les votes des conseils généraux et en vertu d'une loi qui en stipulerait le remboursement au moyen de centimes additionnels, rien ne serait plus sûr qu'un pareil placement ; et quelle impulsion ne donneraient pas dix ou douze millions répandus dans les départemens pyrénéens, pour améliorer les routes départementales, tracer et achever les grandes lignes de chemins vicinaux, canaliser quelques rivières, jeter les ponts les plus essentiels, élever des digues qui retiendraient dans leur lit des eaux toujours menaçantes pour les propriétés voisines.

Dès la session dernière des conseils généraux, plusieurs sommes très-importantes ont été votées pour de pareils travaux ; malheureusement ce n'a pas été et ce ne pouvait pas être dans le rayon des départemens pyrénéens (1).

(1) Le département d'Indre-et-Loire a sollicité un emprunt de 1,900,000 fr. pour la création de routes cantonnales : le département de l'Aude veut consacrer 1,200,000 francs et celui de la Loire un million pour l'achèvement de leurs routes. Le département de Maine-et-Loire emploie cette année 400,000 fr. au travail de ses routes.

Quant au moyen le plus facile et le plus sûr de ramasser et d'offrir ces capitaux, on doit le trouver dans la banque de Bordeaux, en l'organisant comme nous le dirons plus tard; c'est même l'expédient le plus convenable pour en étendre les opérations et populariser son papier dans les contrées voisines où il est à peine connu, et où cependant, par la grande difficulté des transports, il serait essentiellement avantageux. Ce moyen que je conseille est d'autant plus facile, que les capitaux sont très-abondans et souvent inutiles sur la place de Bordeaux : ce serait même une occasion très-heureuse de fixer dans notre pays avec avantage pour eux et pour nous, les capitalistes qui, fuyant les troubles de l'Amérique méridionale sont venus demander un asile à la France et notamment à Bordeaux. S'ils trouvent le placement assuré de leur immense fortune, ils ne songeront pas à nous quitter pour courir de nouveaux hasards.

Les départemens qui ont le plus pressant besoin d'améliorer leurs routes et leurs chemins, sont la Dordogne, le Gers, les Landes, l'Ariège, l'Aveyron. Les rivières dont on devrait perfectionner le cours, sont la Garonne, le Lot, le Tarn, la Baïse, la Mi-Douze et l'Adour; la Garonne surtout, qui avec le canal du Languedoc, est le grand lien des deux mers, réclame d'importans travaux.

Je n'ose parler de quelques canaux bien essentiels cependant, et depuis long-temps en projet, pour lier les contrées méridionales par un grand système de navigation; car quand on manque de la

subsistance du jour, comment songer au pain du lendemain?

Les canaux, ne seront d'ailleurs avantageux pour les concessionnaires, et leur utilité ne sera bien démontréc, que lorsque tous leurs abords seront nombreux et faciles.

C'est ce que les Anglais ont parfaitement compris, lorsqu'ils se sont occupés séricusement de la viabilité de leur pays. Partout chez eux, les grandes voies navigables, comme les grandes routes, ne sont venues qu'après les petites lignes de vicinalité: aussi la valeur de leurs canaux a-t-elle toujours été en augmentant, tandis que les nôtres ne donnent même pas pour la plupart, l'intérêt des sommes qu'ils ont coûtés.

(La suite au prochain numéro.)

EMILE BÈRES, du Gers.

ESQUISSES BIBLIOGRAPHIQUES SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

ECONOMIE POLITIQUE, PAR M. DROZ, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Ce qui manque surtout à l'économie politique, c'est un enseignement méthodique et des ouvrages élémentaires. Les gros livres font peur dans cette science plus que dans aucune autre, parce qu'elle a la réputation d'être obscure, difficile et presque inaccessible au vulgaire, par ses formes sévères et dogmatiques. Aussi ne l'étudie-t-on guères parmi nous que dans les journaux, trop souvent obligés de supprimer les développemens les plus importans des questions, ou de ne les présenter que sous le point de vue particulier à leur opinion. De là vient que les sujets les plus graves divisent les meilleurs esprits, et que les esprits superficiels attribuent à la science elle-même, l'impuissance ou l'insuffisance qui caractérise la plupart des doctrines économiques de notre temps. Nous croyons donc faire une chose utile aux amis de l'économie politique, en leur indiquant dans une série d'esquisses, les auteurs contemporains qui ont présenté les princi-

pes de la manière la plus simple et la plus méthodique.

M. Droz, de l'académie française, occupe certainement parmi ces auteurs un rang fort distingué, si ce n'est le premier rang. Ses élémens d'économie politique (1) publiés en 1829, ont ouvert à la science une nouvelle voie. « L'économie politique, dit-il, a pour but de *rendre l'aisance aussi générale qu'il est possible.* » Ce n'est plus là cette inflexible définition des anciens économistes, qui beaucoup plus occupés de l'accroissement des richesses que de l'amélioration du sort des individus, ne voyaient dans l'économie politique que la théorie de la production, et dans l'homme, qu'un instrument. M. Droz, fidèle à ses antécédens, n'a pas voulu séparer la science de la morale; il n'a vu dans la richesse qu'un moyen d'améliorer la condition des hommes, et il s'écrie dès le début de son ouvrage: « Combien de vices, de crimes on ferait disparaître, si l'on parvenait à bannir l'oisiveté et la misère ! »

Voilà ce qui s'appelle entrer dignement en matière. Ce n'est pas, en effet, de la richesse seule que dépendent la prospérité et la moralité d'une nation, mais d'une répartition de profits du travail, telle que la majeure partie des travailleurs soit convenablement logée, vêtue et nourrie. « Prononcez hardiment, dit M. Droz, qu'un pays est pauvre, si vous apercevez partout des habitations misérables, dont l'intérieur ne présente que des meubles grossiers,

(1) Un vol. in-8°, chez Jules Renouard, rue de Tournon, n. 6.

quand même vous apprendriez qu'il existe dans chaque province plusieurs familles opulentes. » C'était indiquer de prime abord une route nouvelle à l'économie politique. Déjà M. Sismondi avait frayé cette route dans ses *Nouveaux Principes*, en signalant les abus du régime industriel anglais qui compte les hommes pour rien ou tout au plus pour des machines; M. Droz, moins sévère pour les Anglais, moins absolu que M. de Sismondi, a vivement revendiqué les droits de l'humanité, et son livre contribuera puissamment à les reconquérir. Il a soigneusement distingué ce que quelques économistes avaient essayé de confondre, les richesses matérielles et le bien être moral; et il a prouvé que les premières ne méritaient ce nom qu'autant qu'elles avaient pour résultat la production du second.

Cette nouvelle définition de la science a été généralement adoptée par tous les écrivains qui ont suivi M. Droz, heureux s'ils eussent pu lui emprunle charme et l'élégante simplicité de son style! C'est par là surtout que brille l'*économie politique* de l'honorable académicien. Ce livre grave est parsemé de traits piquans, de saillies spirituelles et d'aperçus ingénieux dont l'originalité n'exclut jamais la profondeur. Ses principes y sont exposés avec une lucidité parfaite, appuyées d'exemples bien choisis et revêtus des formes les plus capables de les faire apprécier. S'agit-il de détruire un préjugé vulgaire qui attribue le nom de propriété presque exclusivement à la propriété foncière! Voici comment s'exprime M. Droz : « S'il existait une propriété

» qu'on dût respecter plus encore que les autres,
» ce serait celle des hommes qui ne possèdent que
» leurs bras et leur industrie : gêner leur travail,
» c'est leur ôter les moyens de vivre; un tel vol est
» un assassinat. »

On devine sans peine que M. Droz est un partisan prononcée de la liberté de l'industrie et de la liberté du commerce. Il ne partage point les terreurs de plusieurs écrivains modernes, qui ont cru trouver, dans le retour au système des jurandes et des maîtrises, le seul remède à cette concurrence d'ouvriers qui tend à faire baisser le taux des salaires et à précipiter l'Europe dans un abyme de maux. Les travailleurs des faubourgs de nos grandes villes ne sont pas pour lui des *Barbares* dont l'invasion prochaine doive être conjurée à tout prix. M. Droz ose les regarder en face, fort de sa généreuse sympathie pour leurs souffrances et persuadé que l'industrie bien organisée est assez puissante pour guérir les blessures qu'elle peut faire, et toutes les douleurs que la croissance manufacturière traîne à sa suite. Le remède aux engorgemens temporaires produits par les développemens souvent démesurés de la fabrication, lui semble tout trouvé dans un accroissement de débouchés; la liberté du commerce est pour lui comme pour nous, une conséquence nécessaire de la liberté de l'industrie. Aussi est-il d'accord avec les économistes de l'école fondatrice de Smith et de Say, pour attaquer ce grand *non-sens* qu'on appelle la prohibition.

Nul n'a fait ressortir avec plus d'esprit et de raison les inconséquences et les dangers du système protecteur ; nul n'a stigmatisé d'une façon plus originale les prétentions de cette vieille doctrine de la *balance du commerce*; les douanes ne sont pas épargnées, chemin faisant, par le savant académicien. « Un code de douanes est, selon lui, un recueil assez plaisant. On y apprend de quels droits sont passibles les allumettes, les ananas, les archets de violons. La complication de mesures fiscales et de dispositions commerciales que présentent les douanes, est très-funeste. L'or versé dans les caisses publiques prête sa force aux argumens des monopoleurs ; les profits de l'impôt font oublier les misères de l'industrie. » C'est certainement à cette complication que nous devons le maintien d'un régime si incompatible avec les intérêts bien entendus de la production. La plupart des esprits sont uniquement préoccupés de la nécessité de protéger l'industrie nationale, c'est-à-dire certaines fabrications nationales, et faute d'analyser les conséquences qui résultent de cette protection, ils ne peuvent comprendre le dommage qu'elle cause au pays; aussi jamais peut-être la publication de l'ouvrage de M. Droz n'eût été plus opportune qu'aujourd'hui ; ce livre de 1829 a tout le charme de la nouveauté en 1835.

Pour être juste envers cet écrivain si distingué, nous devons reconnaître qu'il n'a pas traité avec sa supériorité accoutumée, la question importante des banques, soit qu'il ait préféré renvoyer ses lecteurs

aux belles analyses de Smith et de M. Sismondi, soit que dans un livre élémentaire il n'ait pas cru convenable de se livrer aux développemens que nécessitait pourtant le sujet. La question des banques est une de celles qui intéressent aujourd'hui au plus haut degré l'avenir du pays. C'est elle qui renferme les premiers élémens de la grande transaction à intervenir entre le capital et le travail; c'est la facilité de se procurer les capitaux qui amènera la seule émancipation possible et durable des travailleurs. Lorsque M. Droz écrivait son ouvrage, les circonstances n'avaient pas donné à cette question la gravité qu'elle a acquise depuis, et que mon excellent ami M. Emile Pereire a si habilement fait ressortir dans une suite d'articles fort remarquables sur les banques.

Au surplus, M. Droz reprend ses avantages dans les chapitres qu'il a consacrés à la distribution des richesses. Ses considérations sur le taux des salaires, sans être entièrement neuves, se distinguent par un caractère de sympathie austère et impartiale pour les classes laborieuses. « La classe qui vit de salaires, dit-il, forme les trois-quarts de la population. Comment parler de prospérité, lorsque tant d'hommes sont dans la gêne et dans la misère? Comment concevoir qu'un état soit heureux, si la plupart de ses habitans souffrent? Aussi long-temps qu'on verra, même dans les pays riches, une multitude d'individus manquer des choses nécessaires, on pourra dire que l'écrivain politique n'a pas découvert les principes qui doivent diriger l'indus-

trie, ou que l'administration ne sait pas profiter de ces principes. »

Tout a été dit sur les machines, et malgré les philippiques éloquentes de M. de Sismondi, leurs avantages sont reconnus aujourd'hui bien supérieurs à leurs inconvéniens. M. Droz partage cette opinion, et il l'a défendue par quelques argumens, devenus nouveaux entre ses mains, par la forme animée qu'il a su leur donner. « Supposons, dit-il, une contrée ignorante et pauvre, où il n'existe d'autre établissement d'industrie qu'une fabrique d'étoffes grossières. Si pour perfectionner cette manufacture, on remplace par des machines la moitié des ouvriers, il y aura pour eux un moment de crise qu'il eût fallu leur épargner. Mais traversez ce pays quelques années après. Les ouvriers renvoyés sont parvenus à se procurer du travail, et vous voyez la classe nombreuse vêtue de meilleures étoffes dont le bas prix a répandu l'usage. » M. Droz n'a point indiqué ce que l'économie politique pourrait faire pour rendre moins difficile à ces braves gens la transition de l'état sauvage à l'état industriel, et malheureusement la question est encore indécise comme beaucoup d'autres. C'est la tâche qui est dévolue aux économistes du dix-neuvième sciècle, et puissent-ils s'en acquitter avec le succès que fait désirer son importance !

M. Droz a examiné la doctrine de Malthus sur le principe de population, doctrine fameuse et qui, malgré ses exagérations, est encore aujourd'hui plus conforme à l'expérience qu'aucune de celles qu'on

ait essayé de lui substituer. « On trouvera peut-être un jour, dit l'auteur, que notre population était bien faible au dix-neuvième siècle. Mais les produits des terres et des fabriques ne peuvent être doublés, triplés, en un instant par un acte de féerie. La prévoyance doit venir en aide à l'industrie, et l'éducation seule peut inspirer la prévoyance. » C'est à-peu-près le résumé de ce que propose M. Droz, au sujet de l'accroissement extraordinaire de population qui se manifeste partout en Europe et principalement dans les districts manufacturiers. Le remède, comme on voit, n'est guères qu'un palliatif, et c'est à des palliatifs de ce genre que se bornent en ce moment les remontrances de presque tous les économistes de l'Europe. Un indigent sur six personnes en Angleterre, un indigent sur vingt habitans en France, un sur quarante aux Etats-Unis, pays si vaste et si propre aux grandes colonisations; voilà ce qui appelle d'une manière pressante l'attention des hommes d'état.

Il ne faut pas le dissimuler, l'économie politique prend chaque jour un caractère plus grave, des circonstances qui nous environnent. Elle n'est point en mesure de résoudre toutes les difficultés actuelles de notre situation sociale; mais elle y contribuera puissamment, et son influence sera utile non seulement aux gouvernemens, mais aux individus. Elle apprendra à ceux-ci comment la place qu'ils occupent dans la société, peut être améliorée ou empirée par la marche des événemens et le développement de l'industrie; elle indique aux gou-

vernemens les moyens les plus sûrs de conjurer les orages amoncelés sur leurs têtes par le flot des générations passées et de la génération présente. On ne saurait donc trop étudier cette science, surtout depuis qu'elle a été mise à la portée des esprits les moins étendus par un écrivain aussi distingué que M. Droz.

Blanqui ainé.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

An essay on the Distribution on wealth, etc. — Essai sur la distribution de la richesse et sur les sources de l'impôt; par le révérend Richard Jones. Grand in-8° de 424 pages. Prix : 7 schillings 6 pences. Londres 1831; John Murray.

Quoique ce livre ne porte pas une date tout-à-fait récente, il doit cependant être signalé par notre publication. D'abord à cause de l'importance de la matière et des vues nouvelles qu'il contient, et ensuite parce qu'il est peu ou point connu en France.

Dans la préface, l'auteur passe en revue les doctrine émises jusqu'à ce jour; il les juge par fois avec sévérité et il fait surtout la critique de certains aphorismes de M. de Tracy. Cette sévérité n'est cependant pas soutenue et on se plaît à reconnaître dans les doctrines de M. Jones, des pensées philantropiques écrites pour la consolation du genre humain. Mais quittons la préface et passons à l'ouvrage.

Ce livre est divisé en deux parties : Le *revenu* est l'objet de la première, et la seconde traite de l'*impôt*.

La première partie est susceptible de subdivisions auxquelles l'auteur procède en distinguant trois sources de revenus : La rente, les profits et les salaires. Ces trois subdivisions principales fournissent la matière de trois livres, dont le premier traite des rentes, le second des salaires et le troisième des profits. Le premier volume, que nous avons sous les yeux ne renferme que le premier livre et ne parle par conséquent que de la rente. Ce sujet fournit à l'auteur la matière de sept chapitres, outre un

appendix où il a réuni les preuves et les éclaircissemens dont quelques points de ses doctrines lui paraissaient avoir besoin.

Dans le premier chapitre, M. Jones remonte à l'origine des propriétés territoriales dans les deux mondes, aux lieux où la culture s'établit, où les sociétés se régularisèrent. Il ne pense point comme Rousseau, que les premiers cultivateurs aient été les premiers propriétaires et les fondateurs de la société. Cette opinion séduisante soutenue par des raisons spécieuses et par les charmes de l'éloquence, ne lui paraît être qu'une hypothèse philosophique dont aucune observation ne démontre la réalité. Il est beaucoup plus vraisemblable, dit-il, que les préjugés, les idées de justice ou de convenance décidèrent presque toutes ces sociétés naissantes à remettre tous les droits entre les mains du gouvernement qu'elles s'étaient imposé, et que toutes les terres appartinrent d'abord aux fonctionnaires de ce gouvernement. Il en trouve les preuves en Amérique avant l'invasion des Européens, et surtout en Asie où cet état primitif n'a presque pas changé. Comme l'Europe est la contrée où les perfectionnemens sociaux ont rencontré le moins d'obstacle, le droit de posséder des terres s'y est rapproché de ce qu'il doit être, pour que la culture fasse le plus de progrès, c'est-à-dire qu'il y est devenu plus conforme à la raison.

Si le propriétaire cultive lui-même, le produit de sa terre lui appartient tout entier; c'est ce que l'auteur nomme *rente primaire*; s'il fait cultiver son domaine par un fermier non propriétaire, qui prélève une portion du produit pour sa subsistance et le prix de son travail, la rente devient *secondaire*. M. Jones étend ses recherches à l'origine des fermes comme précédemment à l'origine des propriétés territoriales, et il la trouve dans la division du travail, l'accumulation des capitaux, et les moyens qu'ils fournissent à diverses exploitations, y compris l'agriculture. Il estime que le centième tout au plus des terres cultivées est entre les mains des fermiers, tels que ceux de l'Angleterre, et qu'en France, avant la révolution, ce mode d'exploitation territoriale n'était réellement appliqué qu'à la septième partie du sol.

La rente primaire consiste, soit en travail exigé par le pro-priétaire du sol, soit en partage du produit avec un métayer, soit dans une partie beaucoup plus considérable du produit que le propriétaire s'adjuge, comme en Asie, et à laquelle M. Jones conserve le nom asiatique de Ryot, soit enfin en paiemens en argent. Le premier mode de perception de la rente suppose une autre sorte de propriété que celle des terres; il faut que quelques hommes appartiennent à d'autres, qu'il y ait des maîtres et des esclaves. L'auteur passe en revue les différentes sortes d'esclavages et de servages en Russie, en Hongrie et chez les autres nations Slaves, et enfin dans l'Allemagne. Il recherche aussi les traces plus ou moins reconnaissables que la servitude a laissées dans les autres contrées de l'Europe « comme un orage ou un » débordement dont les ravages se sont étendus partout. »

En résumant ses observations, il prouve facilement que la servitude nuit en agriculture, en dégradant les cultivateurs; que le travail des serfs est mal dirigé, mal surveillé; qu'une nation n'est forte que par le nombre des hommes indépendans qui la composent; que l'excessif pouvoir des maîtres sur les serfs est aussi une cause de désordre dans la société, d'affaiblissement dans la nation; qu'une influence populaire est indispensable pour qu'un gouvernement se perfectionne, que malheureusement les vices contractés par un peuple long-temps soumis à l'esclavage résistent long-temps à l'action des lois et des institutions qui tendraient à les corriger. Les remèdes qu'on oppose à ces maladies morales sont imprégnés eux mêmes des miasmes qu'il s'agit de neutraliser; il faut les graduer, les varier à mesure qu'ils opèrent quelque effet; s'ils ne sont point employés avec habileté, continués avec persévérance, secondés par des circonstances favorables, ils ne réussiront pas.

Une note qui termine ce chapitre contient des extraits du second rapport de M. Jacob, sur l'état du Nord et de l'Est de l'Europe. Cet habile observateur a étudié spécialement l'état actuel de la classe agricole, et la direction qu'on lui imprime, ainsi qu'à l'agriculture; ses documens, recueillis sur les lieux, s'accordent avec ce que M. Jones avait déduit des faits connus

par les récits des voyageurs les plus dignes de foi. A l'Est de l'Europe, les possesseurs des terres sont, pour la plupart, hors d'état de faire les avances qu'exigerait l'amélioration des cultures. Les mesures énergiques du gouvernement prussien n'ont opéré, dans l'espace de vingt années, que peu d'améliorations dans l'agriculture et dans l'état social. Partout le vieux système est maintenu avec l'obstination de la routine et des préjugés. En somme, il est extrêmement probable que les perfectionnemens moraux et agricoles à l'Est de l'Europe ne seront pas plus rapides qu'ils ne l'ont été à l'Ouest, en prenant le même point de départ.

Le chapitre consacré au système des métairies n'est pas moins étendu que celui que nous venons de parcourir. Le *métayer*, dit M. Jones, est un cultivateur qui tire sa subsistance et son salaire du sol qu'il cultive. L'excédant des produits appartient au propriétaire, ce qui constitue la *rente*; le propriétaire fournit aussi à son métayer tout ce qui est nécessaire à son exploitation, y compris les bestiaux : ce capital est susceptible d'accroissement, et par conséquent il est une source de bénéfices.

Il est dans l'ordre des choses que le métayer s'élève au-dessus du serf par un plus grand développement de ses facultés intellectuelles et morales. Cependant le système des métairies suppose qu'il n'y a point de classes intermédiaires possédant assez de capitaux pour entreprendre la culture des terres, sans que les propriétaires leur fassent des avances, et que ceux qui possèdent le sol ne daignent pas le cultiver eux-même. Ce système est très-répandu; on le trouve établi dans les deux mondes, tantôt mêlé avec d'autres, et tantôt presque seul, comme en Italie, en Savoie, en Piémont, dans la Valteline, en Espagne et dans une partie de la France. Ces contrées reçurent les lois romaines et se conformèrent aux usages du peuple-roi. Il convient donc, dit notre auteur, de porter nos regards sur les systèmes de rentes des anciens dominateurs de l'Europe, afin d'y reconnaître l'origine de celui qui est maintenant établi, et de suivre les modifications successives qu'il a subies. Ces

considérations le déterminent à remonter encore un peu plus haut, et à chercher chez les anciens Grecs des lumières sur le système d'exploitation rurale adopté par les Romains.

Il prévient ses lecteurs que cette matière ne sera qu'effleurée, et que ceux qui voudront l'approfondir pourront consulter les notes que Ruhnken a publiées sur les πελατης et πινακτιχον dans son édition du Lexicon Platonicum de Timœus, deux notes insérées dans l'édition de la politique d'Aristote, par Gotthing, et surtout l'excellente histoire des états d'Orient, par Muller. Quelque recommandable que soit l'érudition de ces savans, plus d'un lecteur doutera qu'ils aient dissipé totalement les ténèbres épaissies par tant de siècles. M. Jones lui-même annonce qu'il s'écartera plus d'une fois des opinions de Muller; il donne ainsi l'exemple d'une incrédulité qui sera provoquée par quelques-unes de ses assertions, et qu'il n'aura plus le droit de blâmer. On croira difficilement, par exemple, que les ilotes de la Laconie étaient des métayers, dans le sens qu'on attache aujourd'hui à ce mot, et que l'auteur a défini; on les assimilera tout au plus aux serfs de la couronne en Russie, mieux protégés aujourd'hui par les ukases impériaux que les ilotes ne le furent par les lois de Licurgue. On pensera aussi que chez des peuples qui parlaient la même langue, qu'ils n'altéraient point par un mélange de mots étrangers, les mêmes choses devaient recevoir des noms peu différens; on sera donc fondé à demander s'il est bien certain que les Crétois attachaient la même dée aux mots *periœci*, *mnotœ*, *aphamiotœ*; que dans l'Attique, la même idée exprimée si diversement en Crète, était désignée par deux autres mots non moins dissemblables, *thetes*, *pelatœ*, etc.

M. Jones reconnaît lui-même que dans presque tous les états de l'ancienne Grèce, le territoire était divisé en petites portions, que chaque propriétaire faisait cultiver par des esclaves, ce qui eut au moins l'avantage de rendre moins cruelles et moins destructives les guerres si fréquentes entre ces peuples turbulens, orgueilleux et avides de domination. Ce fut par intérêt qu'ils épargnèrent les vaincus, de même que les Tatars mahométans,

dans leurs guerres contre la Perse ou contre leurs voisins, égorgent les prisonniers de leur religion, parce que le Coran ne permet point d'en faire des esclaves, et ne conservent que les *infidèles*, marchandise dont ils savent tirer parti. A cet égard, l'auteur assimile avec raison l'ancienne Grèce à l'Afrique de nos jours, où le nombre des esclaves est beaucoup plus grand que celui des hommes libres, où l'homme qui jouit de quelque aisance ne conçoit pas comment on peut se passer de cette sorte de propriété. Mais, ni les Grecs, ni les Romains, ne dédaignaient de partager avec leurs esclaves les travaux de l'agriculture; notre auteur cite Cincinnatus, modèle de vertus publiques et privées, qui sera offert long-temps encore comme le plus parfait dont l'histoire fasse mention, quoiqu'il ait été plus d'une fois égalé dans des circonstances moins remarquables, ou seulement, faute d'historiens.

A mesure que la civilisation fit des progrès, les mœurs perdirent leur primitive simplicité, source de quelques vertus qui disparurent en même temps; on ne vit plus de Cincinnatus.

Les Romains rendirent à l'agriculture plus d'hommages réels qu'elle n'en avait reçu des Grecs, quoique ceux-ci eussent multiplié les écrits sur ce premier des arts. Au temps où les Romains faisaient beaucoup, et de grandes choses, ils parlaient peu, et ils écrivaient encore moins; cependant ils estimaient les livres, étudiaient ceux des Grecs, faisaient même traduire les traités d'agriculture par le Carthaginois Magon.

Mais ce temps de prospérité pour les champs ne dura pas plus que les vertus républicaines; sous le règne d'Auguste, les cultivateurs ambitionnaient déjà l'occupation plus *relevée* et moins pénible de servir leurs maîtres dans les villes; et la poésie de Virgile ne parvint pas à rendre à l'agriculture la considération dont elle ne peut se passer. Elle dégénéra tellement, que la terre parut avoir perdu sa fertilité, et que l'on désespéra de pouvoir habiter long-temps encore un monde *épuisé par la vieillesse*. Les cultures étaient alors entre les mains des esclaves que les maîtres jugeaient à propos d'éloigner de leur personne, parce qu'ils s'en défiaient, sans doute pour de bonnes raisons :

ainsi, la race des cultivateurs était alors la plus perverse et la plus dégradée qu'il y eût dans les provinces romaines. On ne peut donc, en aucune sorte, les comparer aux métayers d'aujourd'hui, et même les serfs de Russie auraient le droit de s'offenser d'un parallèle qui les rapprocherait de ce rebut du genre humain.

Franchissant un assez grand intervalle, M. Jones nous fait voir une autre époque, un autre pays, des mœurs différentes; il nous transporte en France. Malheureusement il puise quelquefois ses documens dans des sources justement soupçonnées de contenir plus d'erreurs que de vérités. Il cite souvent Arthur Young, observateur superficiel, si jamais il en fut, jetant un coup-d'œil, rédigeant sous la forme d'un arrêt sans appel, sa décision sur ce qu'il croit avoir vu, et continuant sa route. On ferait un étrange recueil des bévues de cet agronome voyageur, durant la courte visite qu'il a faite à la France. Mais quelques autres ouvrages ont procuré des faits constatés, des connaissances réelles; il a fait des emprunts à Vauban, à Dupré de Saint-Maur, à Turgot, à des recueils justement estimés, à M. Destutt de Tracy. L'état des métayers, dans une assez grande partie de la France, est peint sous des couleurs bien sombres, et ces hommes précieux ont moins profité de la révolution qu'on ne le pense communément; telle est, du moins, l'opinion du plus grand nombre des publicistes anglais, et de plusieurs Français éclairés.

Suivons M. Jones dans son excursion en Italie pour y observer les métairies et les métayers; il y reconnaît, encore plus qu'en France, les institutions agricoles des Romains.

Depuis les Alpes jusqu'à l'extrémité de la Calabre, le sol cultivé est partagé en métairies dont quelques-unes n'ont pas plus de cinq acres; mais ces petits terrains, d'une admirable fertilité, secondés par le climat et le travail du cultivateur, donnent huit récoltes en cinq années, à l'ombre des vignes et des arbres fruitiers dont le sol est couvert. Il n'est donc pas étonnant qu'une famille puisse trouver sa subsistance sur un aussi petit espace, quoique le propriétaire se réserve les deux

tiers du produit. Ajoutons que dans les pays où les cultures sont aussi divisées, il y a beaucoup de petits propriétaires qui cultivent eux-mêmes leurs champs, et par conséquent beaucoup d'heureux. Mais, pour que cette félicité soit durable, il faut que la population ne croisse pas trop rapidement; en certains lieux, l'usage prescrit le célibat aux fils puînés des métayers; l'aîné seul a le privilége de perpétuer la famille. Mais en Italie, comme partout ailleurs, le nombre des métayers va croissant au-delà du besoin: de là la concurrence et ses résultats, l'augmentation des rentes du propriétaire protégé par une aristocratie puissante: qu'on y ajoute les impôts, et toutes les charges qui pèsent sur l'homme des champs, on verra pourquoi la magnifique Italie présente presque partout, hors des villes, le hideux tableau de la misère. Les environs de Florence font une exception remarquée par tous les voyageurs; elle tient aux fabriques de chapeaux de paille dont cette contrée fut long-temps en possession, mais qui peut-être lui échappera bientôt. Dans les Alples, les métairies observées par MM. Coxe et Gilly attestent aussi la misère des cultivateurs. L'Espagne présente le même tableau dans les provinces où la culture est confiée à des métayers. Ce système malfaisant s'est étendu jusque dans les Canaries, et sans doute dans les autres possessions de l'Espagne.

Le continent de l'Asie offre aussi des métairies dans l'Afganistan; les *Buzgue's* de ce pays ne diffèrent point des métayers de l'Europe occidentale, quant aux relations entre les cultivateurs et les propriétaires du terrain. L'Afganistan, dit M. Jones, est un assemblage très-singulier de pièces incohérentes, un mélange de presque toutes les institutions politiques actuelles, une confusion bien voisine de l'anarchie, et qui cependant subsiste dans cette situation; étrange phénomène qui ne peut être expliqué que par la nature des lieux, le caractère des peuples, la faiblesse des états voisins. C'est à la fois un problème de géographie physique et de statistique.

Le système des métairies est plus répandu qu'aucun autre sur la terre; de plus, il s'est établi dans les pays de la plus an-

cienne civilisation, chez les peuples les plus éclairés et les plus industrieux. Malgré ses imperfections et les inconvéniens qui en résultent, il assure la supériorité des nations qui le conservent sur celles qui persistent à faire cultiver la terre par des esclaves. Ici l'auteur s'attache à faire connaître l'influence que les lois et les usages relatifs à l'agriculture, exercent sur l'état social, ses progrès, ses chances de perfectionnement ou d'altération. En Angleterre, où l'art de produire beaucoup à l'aide de peu de travail, est appliqué à la terre aussi bien qu'aux manufactures, la population industrieuse s'est multipliée beaucoup plus que celle qui se livre à l'agriculture : l'organisation politique a dû éprouver quelques modifications, puisque d'autres rapports étaient établis entre le nombre, la force et les besoins de ces deux parties de la nation. Dans le reste de l'Europe, il y a plus de cultivateurs que d'ouvriers; mais cette situation changera par l'effet du perfectionnement des méthodes de culture, et les institutions devront se conformer à ces changemens. (*La suite au prochain cahier.*)

Rapport présenté au conseil municipal de la ville de Paris, par M. le Comte de Rambuteau, conseiller d'état, préfet de la Seine, le 27 décembre 1834. Un vol. in-4° de 139 pages.

M. le préfet de la Seine vient d'offrir au conseil municipal de Paris un document de la plus haute importance, et sous tous les rapports, digne d'un grand intérêt. La publicité donnée à ce travail en augmente le mérite et en facilite l'appréciation.

Le département de la Seine figure au budget général de l'état pour la somme énorme de 123 millions, y compris la perception municipale. Des chiffres détaillés indiquent dans le rapport les différentes natures de contributions qui forment

l'ensemble de cette somme. Les renseignemens sur le budget particulier de Paris sont énoncés de la manière suivante :

Recette totale en 1833.	46,157,690
Recette totale en 1834.	43,622,117
	89,779,808
Dépense totale en 1833.	38,264,435
Dépense totale en 1834.	30,578,977
	68,835,414
Valeurs en caisse le 26 décembre 1834.	14,944,393

Cette masse de fonds libres est loin d'être disponible ; car il reste encore de nombreuses dépenses à ordonnancer sur l'exercice de 1834 et même sur celui de 1833. Toutefois la situation financière de la ville est favorable, puisque tous comptes faits et tous services assurés, il a été reconnu qu'en 1833 on pourrait affecter 3,013,455 fr. à des travaux extraordinaires et à des acquisitions publiques ; 3,929,313 fr. en 1834 ; enfin en 1835, 4,021,735 fr.

La *dette de la ville* se compose ;

1° 200,000 fr. de rentes 5 0/0 créées le 13 septembre 1815, et 400,000 fr. aussi 5 0/0 émises en vertu de la loi du 5 août 1821.	12,000,000
2° 1,948,000 de rentes 4,67 0/0 créées en 1832.	40,000,000
3° Capital prêté à la ville par les hospices en 1811.	12,330,577
4° Prix de diverses cessions faites par les hospices aussi en 1811.	1,373,670
Total de la dette.	65,704,247

Les deux premières sommes seront, au moyen du système d'amortissement établi, totalement remboursées en 1853, et des arrangemens ont été pris pour libérer la ville du surplus d'ici à une vingtaine d'années.

Les *octrois de Paris*, qui forment la branche de revenus la

plus importante de la ville, ont produit en 1825, 30,585,102 fr.; en 1829, 25,496,587 fr.; en 1831, 19,943,750 fr.; et en 1833, 26,889,336 fr. L'année 1825 a été le point culminant de la prospérité de la ville de Paris.

Le frais de perception se montent à 1,933,940 fr.; ce qui donne à peine 6 3/4 pour cent; et si l'on ajoute aux 27,000,000 de droits d'octrois 10 à 12,000,000 de droits d'entrée que les employés perçoivent pour le compte du trésor sans autre dépense qu'une indemnité à sa charge de 200,000 fr. environ, les frais d'une si vaste perception paraîtront dans une proportion encore bien inférieure.

Depuis le 1er septembre 1818, époque de la mise en activité des abattoirs, jusqu'à la fin de novembre 1834, ces établissemens ont produit en faveur de la ville une recette de 16,037,534 fr. provenant :

1° Du droit d'abattage fixé à 6 fr. par tête de bœuf; 4 fr. par tête de vache; 2 fr. par tête de veau, 50 cent. par tête de mouton;

2° Des droits des fontes de suif en branche, réglés à 3 fr. les cent kilogrammes;

3° Des droits de cuisson d'issues de bœufs, de vaches et de moutons, fixés à 30 cent. par issue de bœuf ou de vache, et à 5 cent par issue de mouton.

Depuis le 1er septembre 1818 on a tué dans les abattoirs 1,097,071 bœufs, 177,530 vaches, 1,037,239 veaux, et 5,275,237 moutons; on y a fondu 85,584,760 kilogr. de suif.

En 1833, il a été vendu sur les marchés de Poissy, Sceaux et Paris :

118,456	bœufs, qui ont produit. . . . . . fr.	35,236,800
531,547	moutons.	11,699,974
94,489	veaux.	6,936,475
16,645	vaches.	3,182,550
	Total.	57,055,799

Cette somme a été répartie entre quarante départemens. La ville de Paris a payé seule pour sa part 39,422,224 fr., prix

de 69,492 bœufs, au cours moyen de 329 fr. 58 cent.; de 11,711 vaches, au cours moyen de 200 fr. 28 cent.; de 66,903 veaux, au cours moyen de 86 fr. 75 cent.; et enfin de 325,585 moutons, au cours moyen de 25 fr. 58 cent.

On doit ajouter qu'en 1833, 85,534 porcs et sangliers ont été livrés à la consommation de la capitale, produisant, à raison de 100 fr. par bête, une somme de 8,152, 400 fr.

Les *hôpitaux* de Paris ont une administration particulière, qui dispose d'un revenu très-considérable.

Les recettes pour les hôpitaux se sont élevées en 1833 à la somme de 10,186,388 fr., et les dépenses exactement à pareille somme.

Les secours offerts par cette administration sont de trois classes.

1° Les établissemens hospitaliers au nombre de vingt-quatre, dont treize hôpitaux ou établissemens destinés aux malades, contenant 5,337 lits, et onze hospices destinés aux vieillards infirmes, ainsi qu'aux orphelins, pouvant donner asile à 11,740 personnes, en tout 17,077 lits.

2° Les secours à domicile, qui comprennent les asiles et les écoles.

3° Les enfans trouvés.

Le *Mont de piété* reçoit année moyenne 1,100,000 nantissemens, et prête là-dessus 20,000,000 fr. Ses bureaux et ses magasins occupent trois cent huit personnes, tant employés qu'hommes de peine, dont le traitement moyen est de 1565 fr. par personne. Tout nantissement occasione une dépense de 60 cent. Les bénéfices du Mont de piété montent à une somme annuelle de 100,000 fr., destinée aux hôpitaux.

L'*instruction publique* de la statistique de Paris peut se résumer de la manière suivante :

Asiles fondés et entretenus par l'administration des hospices, 19 contenant 3500 enfans; écoles d'enfans (49 entretenues par la ville et 71 par les hospices) 120 avec 2500 élèves; écoles d'adultes (19 par la ville et 7 par les hospices) 26 avec 1948 élèves. En tout 165 établissemens contenant 30484 élèves.

La ville donne pour l'entretien annuel des établissemens d'instruction une somme de.	234,188
Les hospices dépensent de leur côté.	323,550
Et les établissemens défrayés par des charités particulières coûtent.	46,800
Total.	604,558

Les colléges de Paris contenaient en 1834, 4932 élèves, parmi lesquels 1878 externes.

Les *eaux de Paris* ne sont pas encore dans les conditions nécessaires pour le maintien de la propreté et les besoins de la capitale. Espérons que l'administration, qui s'occupe activement de la distribution des eaux, obtiendra bientôt l'amélioration qu'on réclame depuis long-temps.

Le volume moyen des eaux distribuées dans Paris s'élève à 4475 pouces, dont voici les différentes origines.

Du bassin de la Villette.	4000 pouces.
Des pompes à feu de Chaillot.	260
Des pompes du Gros-Caillou.	60
Des pompes marchandes.	5
Des pompes Notre-Dame.	75
De l'aquéduc d'Arcueil.	55
Des Prés-Saint-Gervais.	12
De Belleville et Ménilmontant.	2
Total.	4475

Ces ressources sont insuffisantes et il faudrait au moins 2000 pouces de plus pour satisfaire aux besoins de la population.

Les anciens *égouts de Paris*, dont le développement total est d'environ 40,000 mètres, ont été construits en divers temps, suivant les accroissemens de la ville, le percement des rues et leur pavage. Depuis 1830 on a poursuivi la construction des égouts avec une grande activité : les chiffres suivans donneront une idée de l'étendue des travaux. Les égouts établis en 1830 ont un développement de 1988 mètres, et ont coûté 4[illegible],336 fr.; ceux de 1831 ont 289 mètres, et ont occasioné une dépense de

28,570 fr.; 13,887 mètres, coûtant 1,897,798 fr., ont été construits en 1832; 848 mètres, coûtant 248,500 fr., en 1833, et enfin 5,028 mètres, coûtant 911,541 fr., appartiennent à l'exercice 1834. On a pour ces cinq années un total de 21,960 mètres, et une dépense de 3,515,746 fr.

Le service du *pavé de Paris* est divisé en deux parties. La première comprend les traverses royales, dont la surface est de 1,121,000 mètres carrés, entretenues aux frais du trésor au moyen d'un crédit annuel, qui est de 418,700 fr.. La deuxième partie comprend les voies municipales, dont la surface est de 2,015,000 mètres, entretenues aux frais de la ville, qui y a consacré en 1830, 456,000 fr., et depuis 496,000 fr. En somme, le pavé de Paris couvre une surface de 3,136,000 mètres carrés, et coûte maintenant 914,700 fr.

Les *trottoirs* établis jusqu'à présent ont une longueur de 77,067 mètres. Ce développement appartient presqu'en totalité à l'é-l'époque de 1828 à 1835. La somme dépensée dans cet intervalle pour les trottoirs se monte à environ un million, dont 800,000 fr. ont été alloués en primes.

Les dépenses faites par la ville pour *l'élargissement de la voie publique* se montent de 1816 à 1833 à la somme de 20,156,616 fr. Il y a dans cette somme 5,940,338 fr. pour retranchemens par suite d'alignemens, et 14,216,278 fr. pour acquisitions extraordinaires. Le résultat de cette dépense a été la réunion d'une superficie totale de terrain de 148,259 mètres, ou environ 45 arpens, savoir : par voie de retranchemens en exécution d'alignemens, 97,998 mètres, et par voie d'acquisition amiable ou par expropriation, 50,261 mètres.

Après l'exposé des dépenses occasionées par les rues, M. de Rambuteau passe aux bâtisses. Les *prisons* y occupent la première place, et voici le programme que le conseil général a dans sa dernière séance de 1834, arrêté pour cet objet.

Prisons pour les hommes : 1° Maison d'arrêt, actuellement établie dans les anciens bâtimens des deux Forces, qui doivent être supprimées et remplacées par une prison à construire sur les terrains dépendant de l'entrepôt général des vins et situés

rue Saint-Victor. Elle contiendra 1,200 cellules, et coûtera 1,800,000 fr. 2° Maison pour les détenus, pour les condamnés politiques et les condamnés en police correctionnelle (Sainte-Pélagie). 3° Dépôt de forçats. Nouvelle maison en construction rue de la Roquette, et destinée à remplacer le dépôt de Bicêtre, qu'on a cédé aux hospices moyennant un million. Cette prison, qui a été l'objet d'une adjudication à forfait, coûtera 1,245,000 fr. et sera achevée en juillet 1835. 4° Correction paternelle des garçons, maintenant établie rue des Grès, mais devant être transportée aussi rue de la Roquette. 5° Une maison spéciale pour les jeunes détenus, qui sera également formée dans des quartiers distincts et séparés de la prison modèle.

Prisons pour les femmes. Maison de Saint-Lazare, qui renfermera, dans des quartiers entièrement distincts, les femmes prévenues, les femmes condamnées correctionnellement au moins d'un an, les femmes détenues pour vagabondage, les filles publiques. Les jeunes filles détenues par forme de correction paternelle sont maintenues au couvent de la Madeleine, où elles sont placées depuis 1828.

Prisons pour les deux sexes. 1° Conciergerie, maison de justice du département. 2° Dépôt de police à la Préfecture. 3° Prison pour dettes, rue de Clichy. 4° Dépôt de mendicité à Villers-Cotterets.

Il y a 22 *halles* et *marchés*. Plusieurs de ces établissemens ont subi des améliorations et d'utiles changemens.

Les *édifices du culte* ont coûté pendant les dernières années 1,260,000 fr. et les églises en construction 5,840,500 fr.. Saint-Denis du Sacrement, Notre-Dame de Lorette et Saint-Vincent de Paule se trouvent dans cette dernière catégorie. Les deux premières de ces églises seront achevées en 1835, et la dernière dans quatre ou cinq ans.

Nous terminons ici notre extrait, qui tout incomplet qu'il est, donne cependant une idée assez juste de l'importance du rapport de M. de Rambuteau et de la statistique générale de la ville de Paris. Il est à désirer que les travaux de cet ordre se multiplient de plus en plus; ils feront faire des progrès à la science administrative, et éclaireront les citoyens sur leurs vrais intérêts.

DES CAUSES DE L'AFFAIBLISSEMENT DU COMMERCE DE BORDEAUX, ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER.

(Deuxième article. Voir le N° XIX.)

MOYEN D'ACCROITRE LA CIRCULATION DES CAPITAUX.

L'enquête commerciale qui vient d'avoir lieu nous a appris combien l'absence des banques nuit au développement de l'industrie et du commerce; ce dommage n'est pas moins réel pour l'agriculture : elle non plus ne peut marcher avec profit sans des capitaux abondans et à bon marché.

A quoi tient la riche agriculture de l'Écosse? Personne n'ignore que c'est au secours de ses banques. Pourquoi les immenses défrichemens de l'Amérique reculent-ils tous les jours les limites des pays cultivés? c'est parce que là encore, les capitaux des banques se prêtent et se multiplient avec une merveilleuse facilité. Par quoi l'agriculture des départemens pyrénéens qui doit être la grande industrie de ces contrées pourra-t-elle se perfectionner? c'est évidemment par le développement du même système. Lui seul donnera un élan réel et durable, et tuera l'usure qui la ronge, bien plus efficacement que les lois qui n'y peuvent rien.

Prenant en considération la gêne des départemens pyrénéens aussi bien que l'absence des connaissances

financières qui se fait sentir partout où un grand commerce n'a imprimé ni son mouvement ni sa vitalité, je ne proposerai pas aujourd'hui comme remède à la pénurie des capitaux la création de banques départementales, mais seulement celle de succursales de la banque de Bordeaux. Les lieux les plus convenables pour placer les premières qui viendraient à s'établir me paraissent être Agen, Toulouse, Auch et Bayonne. Ainsi seraient desservis avec avantage et sans trop de frais, chacun des points compris dans le rayon commercial de Bordeaux. Quant aux capitaux nécessaires pour ces nouveaux établissemens, j'ai déjà dit que dans une ville riche comme Bordeaux, ce n'est pas là le point dont on doive s'inquiéter.

Indépendamment de l'avantage que les propriétaires gênés trouveraient à une circulation plus active des capitaux, les propriétaires riches auraient à leur tour, en prenant des actions, le moyen de placer solidement leur argent autrement qu'en nouveaux achats de terres, ce qui ne fait qu'ajouter à leurs embarras d'administration rurale, qui, plus qu'aucune autre, a des limites qu'il est sage de ne pas dépasser. De son côté, au moyen de ses succursales, la banque de Bordeaux éviterait les fortes dépenses qu'elle fait aujourd'hui pour rappeler l'argent dans ses caisses, ce qui diminue sensiblement ses bénéfices. Ainsi, lorsque les négocians ou propriétaires de l'Agenais et de l'Armagnac viendraient sur la place de Bordeaux vendre leurs farines, leurs eaux-de-vie, leurs vins, leur liége, au lieu de rapporter

comme ils le font des espèces sonnantes, on leur donnerait soit des billets de la banque, soit, pour plus grande sûreté contre tout accident de perte ou de vol, un mandat sur la succursale la plus voisine de leur localité, ce qui serait avantageux et commode pour tout le monde. A leur tour les succursales pourraient s'entendre avec les receveurs généraux qui donneraient à prendre sur les receveurs particuliers et percepteurs ; et de tout cela découlerait, d'abord une assez grande économie de temps et d'argent, et ensuite un principe de vie qui manque à ces contrées, que tout jusqu'ici semble s'être plu à contrarier et à appauvrir.

En supposant que le roulement actif du jeu des banques ne permît par le prêt direct aux propriétaires, surtout dans des contrées où l'on ne sent pas malheureusement assez l'importance de la ponctualité comme base d'emprunt et de crédit, l'établissement des succursales n'en serait pas moins un bienfait, parce qu'autour d'elles se grouperaient des maisons honorables dont on aurait à bon marché les fonds de seconde main, comme les obtiennent, dans les villes d'industrie et de commerce, tous ceux qui n'ont pas directement un crédit ouvert.

Je propose, avec d'autant plus de confiance, cette modification aux statuts de la banque de Bordeaux, que d'habiles financiers auxquels je l'ai soumise, en croient la réalisation et le succès certains. Dans le nombre je peux citer particulièrement M. Émile Pereire dont l'opinion doit faire autorité en pareille matière.

Après ces modifications financières, il serait également avantageux d'en proposer quelques-unes pour simplifier le régime hypothécaire et l'expropriation forcée. Cette partie de notre législation n'est en rapport ni avec la perfection de nos autres lois civiles, ni avec les besoins d'une époque industrielle qui a, avant tout, besoin d'être débarrassée des complications de la chicane et des frais écrasans du fisc.

Perfectionnement de l'éducation.

Songer à améliorer un pays et ne pas s'occuper d'éducation ce serait commettre un non-sens, et laisser étourdiment à élever une des colonnes de l'édifice.

Mais comme ici j'ai à m'interdire les détails sur tout ce qui tient aux généralités, pour pouvoir m'appesantir davantage sur les améliorations locales moins connues, moins abordées jusqu'ici, je ne vais que jeter quelques idées sur ce sujet, laissant à d'autres à les compléter, ou à un temps plus reculé à les développer moi-même telles que je les conçois, dans toutes leurs applications au travail industriel.

Ainsi je dirai, que suivre, en l'approfondissant seulement, l'ornière du passé, ne serait pas du tout réaliser un bien à faire.

L'éducation désirable n'est pas pour les classes laborieuses le savoir niais d'épeler des mots et de tracer des lignes; pour les classes élevées et mieux partagées de la fortune, le savoir prétentieux de connaître avec détail tout ce qui s'est passé dans la

Grèce et dans Rome, et rien, ou à-peu-près rien de ce qui se fait dans la France ; mais bien, pour les premières, le savoir qui les moralise et les rend expertes dans les arts qu'elles cultivent : pour les secondes, le savoir qui se prête avec discernement aux exigences des positions diverses de la société, et fasse ainsi, qu'après dix ans d'étude, un jeune homme se sente propre à être autre chose qu'avocat, médecin, ou solliciteur importun du plus chétif emploi de l'administration publique : car c'est vraiment déplorable de ne voir dans nos contrées méridionales, si j'en excepte cependant Bordeaux, que ces trois jalons auxquels s'accroche la jeunesse égarée par de petites idées de vanité, et ne vienne à reconnaître, que lorsqu'il n'est plus temps, combien elle s'est abusée sur son plus bel avenir.

C'est aux Conseils généraux que cette importante réforme est aujourd'hui dévolue : puissent-ils à la fois la bien comprendre et l'exiger au plus tôt !

Quels sont les élémens de richesse à encourager, et à développer au sein des départemens pyrénéens ?

Une fois les élémens de l'esprit moral, industriel et scientifique qui doit pousser les départemens pyrénéens, bien déterminés, et les ressources propres à créer des capitaux et à étendre les voies de communication, indiquées, je vais m'occuper des divers articles de production que l'étranger peut leur demander, et qu'ils sont à même de créer avec leurs

ressources actuelles; car c'est de là aussi que dépend le succès des efforts qu'ils pourront tenter.

Deux partis sont à prendre pour faire avancer ces départemens; l'un, de les pousser vers le développement de l'industrie manufacturière, l'autre vers le perfectionnement de l'industrie agricole.

Quand on connaît l'état de ces contrées et celui des autres parties de la France, on est peu porté à opter pour l'industrie manufacturière.

Sans doute, si tous les départemens de la France étaient à leur point de départ, je ne vois pas pourquoi ceux de notre Midi n'auraient pas pour eux des chances de réussite: les toiles du Béarn, les tricots et autres lainages de Bagnères; la draperie de Castres, les soieries de Nîmes, d'Avignon, de Montpellier prouvent assez que les hommes du Midi ne manquent ni de l'intelligence, ni de la volonté nécessaires pour réussir dans la carrière de l'industrie. Mais comme le Nord a par bonheur pour lui, par malheur pour nous, déjà pris les devans; que, loin d'y être insuffisante, la production y est au contraire parfois trop abondante; comme il faut d'immenses capitaux pour débuter, marcher et réussir; que ces capitaux nous manquent, et que nous n'en trouverions pas facilement au dehors pour des entreprises qui auraient inévitablement des rivaux dangereux à combattre; comme d'ailleurs le progrès manufacturier ne se développe jamais sans qu'on fasse ce que l'on appelle en industrie *des écoles*, je dois prudemment conseiller autre chose.

Je ne dis pas qu'un jour, lorsque nous aurons créé des capitaux, mis en mouvement nos ressources naturelles, et que des bras nombreux resteront inoccupés, on ne puisse tenter avec avantage quelque industrie manufacturière : mais d'abord ne commençons pas par là. Une carrière plus sûre, plus facile, s'offre à nous; nous lui devons à bon droit la préférence.

L'agriculture, avec des soins et de l'à-propos, peut relever les départemens pyrénéens, y ramener la richesse, y faire fleurir le commerce. Ne commettons pas l'énorme faute de courir après des élémens de fortune mille fois plus chanceux.

Sans doute l'art agricole ne nous est pas inconnu, en ce sens que nous labourons nos terres, que nous fauchons nos prés, que nous taillons habilement nos vignes. Mais produisons-nous avec entente des besoins de la France et des peuples avec qui nous pouvons être en rapport, produisons-nous aussi aux conditions les meilleures et les plus économiques : voilà ce que j'ose contester.

S'il était vrai, comme on l'a dit parfois avec quelque peu d'exagération, que nos terres n'eussent de la valeur que pour porter de la vigne : oh! alors on aurait raison contre moi. Mais s'il est vrai qu'à l'exception de quelques côteaux maigres et caillouteux du Médoc, du Bazadais, du Quercy, et des terres ingrates d'une partie de l'Armagnac, le sol des départemens pyrénéens est tout autant et même plus favorable à la production du règne végétal en général qu'aucune autre contrée de la France, je ne

vois pas pourquoi on ne voudrait pas varier davantage ses cultures, et ajouter d'autres récoltes à celles des vins et des céréales.

C'est là un point capital, et vers lequel j'appelle toute l'attention de la Société industrielle de Bordeaux, car dès ce moment je m'avance à la personnifier et à la mentionner comme si elle existait; tant cette idée me plaît et me semble en tous points réalisable. Voici la direction vers laquelle elle aurait à pousser les intérêts agricoles.

Culture du mûrier.

La production de la soie a toujours été en France au-dessous du besoin de nos fabriques. Nos importations vont communément de 30 à 40 millions.

Aujourd'hui, que la sortie de la soie non ouvrée a été permise, moyennant un droit, le défaut de la production sera bien autrement senti.

Devant un tel besoin, je ne comprends pas comment nos agriculteurs ne cherchent pas à multiplier le mûrier. La gêne des départemens pyrénéens devrait surtout porter leur attention sur ce point.

Ce serait une grave erreur que de croire que leur température ne conviendrait pas à cet arbre. Il en existe d'isolés et fort anciens dans leur rayon, qui sont la preuve du contraire. Je puis citer, d'ailleurs, mille points très-elevés de l'Ardèche, des Cévennes et des montagnes du Jura, où je les ai vu croître et produire aussi bien que dans les plaines de la Pro-

vence, quoique sous une température évidemment plus froide que celle des départemens pyrénéens. Dans la Tourraine, qui est à notre septentrion, on en voit qui sont du temps de Colbert : quelques-uns même, dit-on, datent du règne d'Henri IV. Depuis quelques années, on a introduit la culture du mûrier bien plus au nord encore, puisqu'on en trouve près de Paris, en Normandie, en Alsace, en Belgique, en Prusse même.

L'une des plus belles soies qui aient paru à la dernière exposition des produits de l'industrie nationale était, sans contredit, celle de M. Camille Beauvais, ancien et célèbre manufacturier de Lyon; il l'a fait venir sur sa propriété, située dans le département de Seine-et-Oise.

Je ne prétends pas dire et ne veux pas garantir, non plus, que dans chacune de ces zones que je viens de citer, et où l'on essaye le mûrier, sa culture doive être, année moyenne, avantageuse; car je suis assez porté à croire que le mûrier ne vient bien et ne donne à propos sa feuille que là où croit dans toute sa sève et son abondance la vigne : mais ce qui est un doute chez moi pour les contrées septentrionales, ne l'est pas du tout pour notre zone tempérée et où croissent partout en plein vent le pêcher, l'abricotier, le figuier, le grenadier même.

Je tiens d'autant plus à recommander la culture du mûrier, qu'il ne nuit que faiblement aux autres cultures, étant soumis à la taille et à l'effeuillage. Par exemple, dans les grands vignobles destinés à produire des alcools, comme nous en avons tant

dans l'Armagnac et le pays de Marmande, ne pourraient-ils pas être jetés en grand nombre et remplacer avec avantage bien d'autres arbres qui ne portent ni fruits ni bois utiles, et cela sans diminuer en rien ni la quantité ni la qualité alcoolique des vins? Le mûrier ne pourrait-il pas encore servir à former les clôtures, et être substitué avec grand profit à l'aubépine, au prunier sauvage et autres arbustes à racines traçantes et par cela même nuisibles aux végétaux utiles sans la moindre compensation?

On évalue communément le prix de la feuille d'un beau mûrier, à 5 fr.; qu'on juge dès lors avec quelle facilité tout propriétaire, même d'un moyenne fortune, pourrait ajouter à son revenu; et du moins cette partie de son exploitation ne serait sujette ni à la grêle, ni à la coulure, ni aux inondations, fléaux non moins terribles que fréquens dans nos contrées.

Sans altérer sensiblement leurs autres revenus, les départemens pyrénéens pourraient facilement produire 10 à 12 millions de soie : et comme ce serait aux portes de l'Angleterre, Bordeaux aurait tout à gagner au mouvement de ce produit. De 1820 à 1831 l'Angleterre a importé, en soies écrues et moulinées, 41,904,868 livres pesant.

Quant au moyen d'encourager la culture du mûrier, il me paraît très-facile. La première mesure à prendre serait que la Société industrielle proposât un prix de 1,000 fr. pour les pépiniéristes qui, dans chacun des départemens pyrénéens, arriveraient à

produire 20 à 25 mille plants ; et un prix de 500 fr. pour les propriétaires de ce même département, qui auraient un millier d'arbres ou mille mètres de clôtures. Des prix secondaires seraient réservés à ceux qui approcheraient le plus de ces résultats.

Par là, l'émulation se répandrait bientôt dans le pays ; et l'empressement serait bien autre, lorsque les premiers profits rendraient la spéculation évidente pour tous.

Les deux qualités de mûrier qui me paraissent mériter le plus l'attention des cultivateurs et que l'on a cependant toujours négligées jusqu'ici, sont le mûrier *multicaule*, originaire des îles Philippines, et le mûrier nain dont on tire un grand parti en Chine. Le premier croît avec une merveilleuse facilité, il vient même de bouture; le second est précieux parce qu'il peut se cultiver sur les terrains les plus ordinaires, et qu'étant tenu très-bas, il contrarie peu les cultures environnantes.

Lin et chanvre.

Malgré la grande extension qu'ont prise les tissus de coton, les tissus de lin et de chanvre n'en ont pas moins conservé leur vogue ; et si la matière première était moins chère et plus commune, cette vogue serait aujourd'hui bien autrement grande.

Indépendamment des besoins de la France, il y a ceux de l'étranger, notamment de l'Angleterre. Depuis que dans ce pays on a perfectionné les machines propres à la filature du lin, les filateurs ne

savent trop rechercher la matière première. Ils enlèvent sur le continent jusqu'à l'étoupe, et pénètrent dans ce but très-avant dans l'intérieur de la France. Que serait-ce si, dans le voisinage de Bordeaux, ils trouvaient ce produit abondant? et quel pays plus favorablement placé pour lui que les départemens pyrénéens qui renferment tant d'excellentes terres dans les bassins de la Garonne, du Tarn, de la Baïse, de l'Adour.

On connaît depuis long-temps la bonté des lins du Béarn et des chanvres d'Agen. Pourquoi dès lors ne pas chercher à étendre la culture de produits qui ont leur réputation faite? indépendamment du bénéfice de la tige on aurait celui de la graine.

L'huile de lin, qui est la plus siccative des huiles connues, est très-recherchée dans le commerce pour la peinture; et aujourd'hui, que par suite du perfectionnement de l'art de la construction, autant que par esprit de conservation, on fait un grand usage de la peinture à l'huile, et que l'on peint même jusqu'aux extérieurs des maisons, la vogue de ce produit ne peut que se maintenir.

On n'a su jusqu'à présent produire dans nos contrées que les lins et les chanvres propres aux emplois de ménage, ou à la faible fabrication des toiles de Béarn, des cordages de Bayonne, de la voilure d'Agen et de Tonneins; tandis que l'important serait d'en faire un objet d'exportation, soit pour le nord de la France, soit pour l'Angleterre. Indépendamment de la fertilité du sol, la douce température de notre climat, l'abondance de nos bras, le bas prix

de la main-d'œuvre, la masse de nos eaux courantes et la multiplicité de nos prairies pour l'opération du rouissage ; tout nous y invite.

La Société industrielle aura à fonder des prix pour les propriétaires qui, les premiers, livreront, au commerce une masse importante de ce produit.

Ce n'est pas trop que d'évaluer à la somme de cinq à six millions la quantité de lin et de chanvre que le Midi pourrait exporter.

Depuis 1825, époque du perfectionnement des machines anglaises pour la filature du lin à la mécanique, la moyenne de l'importation du lin et de l'étoupe s'est elevée à 100 millions de livres pesant, et celle du chanvre brut à 50 millions.

L'importation de la graine de lin et de chanvre a été de plus de deux millions de boisseaux.

N'est-ce pas là un immense encouragement pour hâter la production de ces denrées dans nos contrées méridionales ?

Plantes oléagineuses.

Les huiles sont un des grands besoins de la France, nous en importons, chaque année, pour plus de 30 millions ; et comme la plus grande partie de ce produit est destinée aux usages de nos fabriques, et qu'il importe dès-lors fort peu qu'il provienne du fruit de l'olivier ou de toute autre graine, je ne vois pas pourquoi les départemens pyrénéens ne songeraient pas à remplir une partie de cette lacune dans nos richesses agricoles.

Le département du Nord, qui est un des mieux cultivés, mais non pas certainement un des plus fertiles de la France, doit sa richesse autant aux plantes oléagineuses qu'à tout autre produit agricole ou manufacturier. Il n'est pas un seul des départemens pyrénéens qui ne soit aussi bien partagé pour la culture du même produit. Leurs meilleures terres seraient destinées au colza; les terres moyennes à la navette; les terres légères et sablonneuses au pavot.

Indépendamment du bénéfice des huiles, nous aurions des résidus qui seraient une heureuse ressource pour l'engrais des terres et la nourriture des animaux.

La culture des plantes oléagineuses est immense en Belgique et en Angleterre, et contribue beaucoup à la richesse de ces contrées. Depuis quelque temps elle s'étend même dans les régions les plus septentrionales, notamment dans la Suède et la Norwège; et nous, si favorablement placés, à peine la connaissons-nous.

Pour cette récolte encore, nous serions à l'abri des gelées du printemps, dont nos vignobles éprouvent tant de dommage. Le malheur du midi de la France, je ne cesserai de le répéter, est de ne pas assez varier la culture, et par là de tout soumettre aux mêmes chances.

Le premier cultivateur qui livrera au commerce 50 hectolitres d'huile, aura bien mérité de la Société industrielle et donné un bel exemple à ses concitoyens. La navigation bordelaise y trouvera aussi

son avantage, car la multiplicité des fabriques du nord fera demander ce produit par le Hâvre et Dunkerque.

Une fois la culture des plantes oléagineuses établie en grand, on avisera au moyen de multiplier et de perfectionner les moulins à huile et les procédés d'épuration. Ce n'est pas trop que de porter à 10 millions la production possible des huiles dans les départemens pyrénéens.

Graines fourragères.

La supériorité des prairies artificielles sur les prairies naturelles n'est plus contestée; tout le monde sait aujourd'hui de quel avantage elles sont pour l'amélioration et la multiplicité des animaux de travail et d'engrais; mais ce n'est pas seulement sous ce rapport que j'en conseille la culture aux départemens pyrénéens, c'est encore sous le point de vue bien important de la production des graines fourragères du nord; elles mûrissent difficilement; et dans le cas même d'une pleine maturité, on ne les dépouille qu'à grands frais de leur enveloppe. Trop au midi, la sécheresse arrête leur entier développement, ou la chaleur les fait égrener avant qu'on ait le temps d'en faire la récolte.

C'est dire qu'il appartient aux pays tempérés seuls de s'occuper avec avantage de la culture de ce produit : et c'est là la véritable catégorie dans laquelle il faut classer les départemens pyrénéens.

Déjà en possession de produire les meilleurs blés

de la France, ils peuvent, dès qu'ils le voudront, conquérir le privilége de fournir les meilleures graines fourragères. Cet article seul pourrait donner lieu à un échange considérable avec l'Angleterre et le nord de l'Europe : c'est là un point capital à recommander à la Société industrielle.

Déjà le département des Hautes-Pyrénées a ouvert la production et le marché de cet article ; il l'a fait avec assez d'avantage, mais ce n'est rien à côté de l'impulsion que ce commerce peut recevoir.

Fruits secs.

Le luxe des fruits secs est aujourd'hui général. On le retrouve jusques sur les tables les plus modestes, en France comme à l'étranger. Les prunes d'Agen entrent avec avantage au nombre de ces fruits. Malheureusement pour les producteurs de cet excellent article le commerce s'en fait mal, et dès-lors la consommation en est beaucoup affaiblie.

Ce qui se vend dans le département de Lot-et-Garonne 20 à 25 centimes la livre, pris en gros, se vend en détail ailleurs, et surtout à Paris, 60 à 75 centimes. Les intermédiaires ont ici un beaucoup trop grand bénéfice. Pour remédier à ce mal, je conseillerai à quelques producteurs d'établir eux-mêmes un dépôt à Paris, et dans ce cas de s'adresser aux consommateurs plutôt qu'aux marchands. Pour cela il faudrait remplacer les caisses de 50 et de 100 livres pesant par des caisses de 10 et de 20 livres. Il faut qu'Agen fasse ce que Marseille a fait pour les

olives, les câpres, le thon, etc. Ce n'est qu'en facilitant la vente par petits approvisionnemens et à des prix modérés qu'on est parvenu à un débit considérable et constant.

A la préparation si parfaite de la prune, je ne sais pourquoi Agen ne joint pas celle de la figue. Le figuier de la Provence vient parfaitement dans nos contrées. Il est même probable que la figue serait plus abondante dans les environs d'Agen que dans les Bouches-du-Rhône, où les grandes sécheresses lui nuisent souvent.

A ces deux préparations on pourrait en joindre une troisième, celle du raisin. Le département de Lot-et-Garonne a toujours produit du beau et bon raisin, qui ne pourrait que conserver ses qualités en passant à l'état de fruit sec. La Provence et quelques contrées de la Grèce font un commerce considérable et fort avantageux sur ce produit; il n'irait pas mal aussi à quelques départemens pyrénéens, notamment à ceux de Lot-et-Garonne, du Gers, du Lot, de la Gironde, tous essentiellement vignicoles; l'Angleterre prendrait beaucoup de ce produit, car elle en importe aujourd'hui de divers lieux, malgré des droits bien élevés, plus de 40 millions de livres.

Ce serait pour Bordeaux la compensation du commerce des pruneaux communs, dont il trouvait le débouché dans les anciennes colonies.

Nous ne devons jamais perdre de vue que la permanence du commerce anglais tient à l'habileté de nos voisins à remplacer une branche de production

qui chûte par une autre branche qui prospère, ou bien un débouché qui se ferme par un autre débouché qui s'ouvre. Nous, au contraire, sans aucune résolution ferme et sans cet esprit de suite que demande, avant tout, le maniement des grandes affaires, nous nous désolons au moindre contretemps, nous nous décourageons et ne savons presque jamais qu'attendre d'un aveugle hasard le retour à la fortune ; comme s'il ne dépendait pas plutôt de la sagesse et de la prévoyance humaines.

Garance.

La culture de la garance est déjà connue en France ; on l'exploite avec avantage en Alsace et dans le département de Vaucluse. Nos fabriques emploient de plus en plus cette plante tinctoriale; on en consomme aussi beaucoup en Angleterre ; ce pays la prend à Avignon et dans le Levant ; on conçoit que s'il la trouvait dans des localités plus voisines, il la prendrait de préférence, car elle est d'un transport assez coûteux.

La garance demande un bon terrain, mais de qualité légère : à ces conditions plusieurs points des départemens pyrénéens lui conviendraient parfaitement. Sa culture exige beaucoup de main-d'œuvre, et comme elle n'est point chère parmi nous, ou, du moins, bien moins chère qu'en Alsace ou dans Vaucluse, c'est une raison de plus pour la recommander.

Nos exportations sur cet article dépassent aujourd'hui 6 millions de francs. L'Angleterre et les Etats-Unis en prennent à eux seuls pour 3 millions. C'est

dire que Bordeaux pourrait sans peine attirer à lui la plus grande partie de cette importante exportation. L'importation de l'Angleterre en garance de toute provenance, de 1820 à 1830, approche de 80 millions de livres pesant.

La Société industrielle sentira l'avantage de porter sur ce point son attention.

Fabrication du sucre de betterave.

Le sucre de betterave n'est plus aujourd'hui un sujet de plaisanterie; sa production atteint déjà le chiffre énorme de 18 millions de kilogrammes, c'est à-peu-près le cinquième de la consommation générale de la France.

Le département du Nord possède à lui seul plus de soixante fabriques en exercice, uniquement destinées à ce produit; et, loin de s'arrêter, le mouvement d'ascension continue avec une grande activité; il gagne même les pays étrangers; car on essaie en ce moment la fabrication du sucre en Prusse et en Pologne; et, au Midi, le royaume de Naples va très-prochainement posséder un établissement ayant la même destination, et monté sur une très-vaste échelle.

Ainsi, nous voilà peut-être à la veille de voir s'opérer une révolution complète dans le commerce et la production du sucre. C'est à nous, habitans d'une contrée spécialement agricole et d'une heureuse fertilité, à ne pas rester indifférens en face du développement de cette nouvelle et puissante ressource de l'agriculture moderne.

Je comprends fort bien, qu'à plus d'un titre, Bordeaux puisse tenir au sucre colonial et des provenances de l'Inde. Mais si cependant il était destiné à plier sous son terrible adversaire, ne vaudrait-il pas mieux prendre sa part d'un nouvel élément de richesse, que de tenir avec opiniâtreté et sans calcul, à ce qui porterait un germe de faiblesse et peut-être de mort ? Le point important d'un port de mer, c'est d'être la clé d'un pays riche et industrieux. Quelle que soit la richesse produite, elle donne lieu au mouvement et à l'échange ; et le mouvement et l'échange enrichissent ceux qui les font.

D'après des données qui m'ont été fournies, et auxquelles je suis fondé à croire qu'on peut accorder quelque confiance, il paraîtrait que le sucre de betterave aurait des chances de pouvoir, avant peu, lutter avec un assez grand avantage, non pas seulement avec les sucres d'Amérique, mais encore avec ceux de l'Inde : et ce qui prouve qu'il y a quelque vraisemblance à cela, c'est qu'en ce moment, dans le département du Nord où l'on entend si bien tous les genres de culture avantageux, les terres employées à la production de la betterave sont celles qui donnent le revenu net le plus élevé, bien que les appareils propres à la cuisson et à l'évaporation des sirops soient loin d'être parfaits et assez multipliés surtout, pour épargner sur les frais de transport de la matière première naturellement très-encombrante. Il est vrai qu'un droit protecteur très-élevé favorise le sucre indigène ; mais aussi ne fait-il que de naître.

Sans donner comme positives toutes les espérances conçues sur ce produit, j'ai cru du moins devoir appeler sur lui l'attention de mes compatriotes ; mais je ne saurais cependant trop les prévenir de ne pas s'adonner trop légèrement à une industrie qui, bien que séduisante, n'en a pas moins ses écueils ; et, pour prospérer, elle demande à être aussi bien apprise dans tous ses élémens, que bien conduite dans sa marche. Quelques essais assez malheureux faits dans le Midi, et qui devaient nécessairement l'être d'après le peu de précautions prises et un trop faible enseignement de manipulation, viennent à l'appui de mes pressantes recommandations.

Perfectionnement des industries déjà existantes.

Il est naturel de penser qu'aux industries nouvelles que j'indique, je désire que l'on joigne le perfectionnement de celles qui sont déjà connues.

Ainsi, dans les départemens pyrénéens comme ailleurs, il importe de mettre la culture alterne à la place du système des jachères. Le perfectionnement des races d'animaux et les soins à donner à leur éducation y sont non moins essentiels que dans les autres contrées de la France.

L'art vignicole lui-même, quoique généralement bien entendu, peut être perfectionné sous certains rapports. Ainsi, le choix des ceps n'est pas fait partout avec intelligence : l'art de conserver ou de rendre au sol sa fécondité pourrait être mieux calculé ; la science surtout ne sert pas assez souvent de guide

à ceux qui s'occupent de la fabrication et de la manipulation des vins (1).

L'art de la distillation, bien qu'en progrès depuis quinze ans en Armagnac, a cependant de nouveaux perfectionnemens à faire.

Mais ce qui importerait, avant tout, à la prospérité de l'industrie vignicole comme aux projets du commerce bordelais, ce serait d'arriver, si ce n'est à détruire, du moins à limiter la fraude qui se fait en France comme à l'étranger, des vins et eaux-de-vie de qualité que produisent les départemens pyrénéens. Par des coupages plus ou moins adroits, on centuple une production nécessairement limitée, et cela non seulement en dehors des bénéfices, mais encore au grand détriment des véritables producteurs et expéditeurs.

Cet état de choses est très-fâcheux, et puisque l'on est arrivé à assurer assez efficacement l'origine de tant d'autres produits de l'industrie, notamment des étoffes, ne pourrait-on pas arriver à des garanties plus certaines qu'on ne les possède en matière de liquides ? Ce serait à la fois répondre aux vœux des consommateurs, et payer de leurs soins toujours coûteux les producteurs des vins rares.

(1) Un jeune savant, M. le docteur Boucherie de Bordeaux, a commencé des travaux chimiques sur les vins qui promettent d'heureux résultats. Il est vivement à désirer qu'ils soient poursuivis.

M. A. Julien de Paris a également remplacé avec avantage l'ancien collage par une méthode plus rationnelle, puisqu'il emploie des matières dont le choix a été fait d'après le besoin de précipiter l'excédant de certaines substances en dissolution dans le produit vineux. Le collage par le blanc d'œuf est, sous tous les rapports, l'art à son enfance.

Par exemple, ne serait-il pas possible d'établir pour les hautes qualités un numéro d'ordre attaché à chaque futaille, avec l'indication du cru, de l'année des vins, du nom du propriétaire et expéditeur; le numéro d'ordre serait essentiel surtout, parce qu'il serait moins facile de le prendre que d'usurper toute autre indication, vu que par lui, l'acheteur à qui il serait fait une offre, aurait la possibilité de prendre des informations précises sur les lieux d'origine, et mettrait par là les intéressés sur la voie de découvrir la fraude. Ainsi, il serait bien certain que si des numéros expédiés pour le Nord étaient annoncés comme étant en vente dans une contrée du Midi, ce ne pourrait être qu'une fraude évidente.

Un autre moyen serait que les grands négocians de Bordeaux, ou les grands propriétaires de vignobles établissent sur divers points de grande consommation, des dépôts qui offrissent, par le choix qui serait fait des surveillans et un réglement sévère et prévoyant pour la conduite des caves, une garantie sûre pour la confiance que donnerait aux établissemens le consommateur, jusqu'ici si inquiet d'être trompé.

On sait que je ne puis ici que donner de rapides indications sur les remèdes qui peuvent être les plus propres à guérir un grand mal : mais j'ai l'espoir que s'il se forme à Bordeaux un centre où toutes les bonnes idées viennent converger, on arrivera à une solution prompte et décisive.

Émile Bères (du Gers).

(*La fin au prochain numéro.*)

ESQUISSES BIBLIOGRAPHIQUES.

TRAVAUX ÉCONOMIQUES DE RICCARDO.

Je lis dans *les Mélanges et correspondance d'économie politique* de J. B. Say, à l'occasion des *Principes d'économie politique* de David Riccardo, la phrase suivante : « Parmi beaucoup d'excellentes choses, il (Riccardo) développe sa doctrine sur la rente des terres; doctrine où l'auteur du *Cours complet d'économie politique* n'a rien pu voir de neuf ni d'important, et qui pour beaucoup d'écrivains anglais a été malheureusement l'occasion d'abandonner la méthode expérimentale d'Adam Smith, et de tirer par des raisonnemens abstraits leurs conséquences de ce qu'ils ont appelé *principes*, au lieu de les tirer immédiatement de la nature des choses et des faits. »

Cela me paraît une phrase passablement obscure et très-peu concluante. Sans doute les principes dérivent de la nature des choses ; mais pour obtenir cette déduction, il faut une méthode quelconque, et il est difficile de croire que la simple expérience puisse conduire à la découverte de la vérité. Les empiriques répudient les procédés abstraits, non seule-

ment comme insuffisans, mais comme vicieux, et ils prétendent que dans la philosophie et les mathématiques même, toute connaissance résulte de l'expérience. Je ne renouvellerai point ici un combat qui a eu de part et d'autre de puissans champions; je dirai seulement que si Riccardo a eu quelques succès dans sa carrière économique, c'est principalement à sa méthode qu'il les doit.

On sait que la marche expérimentale a lieu soit par analogie soit par induction, et que la certitude qu'elle offre n'est jamais complète, mais que les probabilités augmentent à mesure que les faits et les termes de comparaison se multiplient. Lorsqu'un objet ne peut point être reconnu immédiatement et complétement, on le compare aux objets semblables du même genre, de la même espèce, et on arrive ainsi du connu à l'inconnu, sans cependant obtenir une certitude entière. Ainsi nous établissons la nature de la lune, comme planète, par comparaison à la terre, et nous concluons également, par analogie, que Mars est habité, comme notre globe; il est évident que cette argumentation n'offre que des probabilités et que la conclusion ne saurait être absolue.

L'induction suppose une majorité de faits et d'expériences d'où l'on puisse conclure l'intégralité de ces mêmes faits et arriver du particulier au général, ou des parties à l'ensemble; ici, encore, il n'y a rien d'absolu ni de nécessaire dans la conclusion; elle est purement probable, et cette probabilité augmente avec le nombre de cas que l'expérience offre; il n'y aurait certitude qu'autant que *tous* les cas fussent

énumerés et connus, ce qui serait admettre que l'expérience a des limites. Quoique dans l'empirisme il ne s'agisse pas seulement de constater les simples expériences journalières et vulgaires, qu'il faut encore compulser les *observations* et les *essais*, les comparer entre eux, les lier, les vérifier les uns par les autres; qu'il ne faut point se contenter de ses propres expériences; qu'il faut les combiner avec les expériences des autres, pour arriver à l'empirisme scientifique, il n'en reste pas moins certain que la démonstration n'est jamais complète, lors même qu'on y introduit l'expérience générale du genre humain, qui est la véritable base de cette méthode.

J'admets volontiers que, sans expérience, aucune connaissance ne peut avoir lieu, et que c'est une condition *sine quâ non* de tout savoir; mais il n'en résulte pas que le savoir soit fondé sur la seule expérience, et que celle-ci soit une condition positive de celle-là. Le premier germe de l'activité humaine part de l'expérience en tant qu'elle repose sur la perception physique, et sous ce rapport, nos connaissances ont une origine empirique. Mais l'esprit humain peut aussi engendrer, par sa propre force et par des lois spéciales, des connaissances qui ne dépendent pas de l'expérience. Celle-ci, sans pouvoir l'établir, ne peut point nier que chaque événement ne soit l'effet d'une cause quelconque, ni que le plus grand angle d'un triangle soit opposé au plus grand côté. Je m'attacherai particulièrement à ce dernier exemple, et je demanderai ce que l'expérience a de

commun avec la démonstration de cette vérité et avec la plupart des solutions des problèmes que nous présente la géométrie? et cependant, Pascal lui-même conseille cette méthode géométrique pour prouver la vérité et pour l'exposer aux hommes. Je le répète, dans les exemples que je viens de citer, l'expérience n'a rien à voir ; notre esprit admet ces propositions dans leur plus haute généralité, sans avoir aperçu tous les effets ni tous les angles des triangles. De pareilles connaissances reposent, par conséquent, sur une action de l'esprit humain, qui est supérieure à la simple perception physique. Qu'on appelle maintenant cette action, raison ou intelligence, peu importe, toujours est-il que les systèmes des empiriques ou des sensualistes, sans en excepter ceux d'Aristote et de Locke, ne pourront résister à cette simple question : de quelle manière l'homme peut-il affirmer ou présenter quelque chose d'une manière *générale et nécessaire*, si ses idées et son savoir ne résultent que de l'expérience; en d'autres termes, comment peut-il constater un principe tel que celui que le plus grand côté d'un triangle est opposé au plus grand angle, si tout son savoir prend sa source dans la simple expérience qui est étrangère au cas que je cite? On voit que la méthode expérimentale est loin de satisfaire à tous les cas de démonstration et qu'il est des vérités pour l'établissement desquelles elle est non seulement insuffisante mais tout-à-fait innapplicable.

Le reproche qu'on fait à Riccardo n'est donc point fondé; sans méconnaître les faits et leur autorité, il a

cependant employé de préférence la méthode spéculative comme lui offrant plus de sûreté et plus de ressources, et ensuite comme convenant davantage à la tournure particulière de son esprit. Le résultat de ses recherches et de ses investigations prouve assez que la marche qu'il a suivie n'était point vicieuse, et aujourd'hui un assez grand nombre de principes qu'il a établis sont adoptés par la plupart des économistes de l'époque.

Mais il y a un autre reproche à faire à Riccardo ; c'est d'avoir renfermé l'économie politique dans la science des richesses, et de lui avoir donné des limites plus étroites encore que ses devanciers et ses contemporains.

Les deux mots *économie politique* n'expriment pas seulement la connaissance des procédés à l'aide desquels se forme, s'accroît et se consomme la richesse ; ils comprennent encore les relations intimes et nécessaires entre le besoin d'assurer son bien-être par la liberté du travail et les autres besoins sociaux. Il ne faut point, comme l'a fait Riccardo, compter la richesse pour tout et les hommes pour rien. Il faut discerner en économie politique l'action réciproque du sol, du climat, des institutions, des mœurs, des rapports politiques, du caractère et de l'esprit d'une nation sur son activité productrice et de celle-ci sur tous les ressorts qui font mouvoir le corps social. L'humanité n'a rien à gagner si elle ne considère les progrès de la société que sous le rapport des machines destinées uniquement à la multiplication des produits. En considérant la richesse isolément, dans

le sens de l'école anglaise et dont Riccardo est l'expression métaphysique, elle n'est plus un moyen d'existence et de progrès, mais l'unique but du système social. C'est là le vice que je trouve aux productions de Riccardo; s'il avait étendu l'analyse qui lui est propre, d'une manière générale aux progrès et à la prospérité du corps social, il nous aurait appris par quel moyen la société parvient à assurer son indépendance, ainsi que l'harmonie, le bien-être et le perfectionnement de ses membres, considérés à la fois comme des individus ayant tous un droit égal à sa protection, et comme un tout en rapport avec les autres parties de la grande famille du genre humain. En isolant les richesses, Riccardo et quelques-uns de ses disciples ont été conduits de conséquence en conséquence à l'hypothèse de la propriété du sol d'un pays entier concentrée dans un seul individu. Le danger de ces doctrines économiques a frappé plusieurs de nos économistes actuels, et M. de Sismondi a surtout protesté contre cet abus des formules purement chrysologiques qui ne tiennent compte d'aucun autre ordre de faits. Il a particulièrement signalé le péril qu'il y avait à concentrer l'économie politique dans la science de la production des richesses et à isoler celle-ci des autres lois d'existence et de propriété sociale.

Le point de vue où s'est placé Riccardo tient à deux causes principales. 1° A ses occupations mercantiles qui ne lui laissaient apercevoir dans toutes les transactions que des gains ou des pertes matériels, et 2° à l'état où se trouvait et où se trouve

encore l'économie politique en Angleterre. Car à l'exception de James Stewart qui s'était opposé à cet isolément de la *chrématistique*, tous les économistes anglais sont demeurés dans le cercle qu'Adam Smith leur a tracé.

La première publication de Riccardo remonte à 1809; à cette époque le prix de l'or avait considérablement haussé, et le prix du change avait baissé. Ce phénomène excita l'attention de Riccardo, et après avoir discuté, dans une série de lettres insérées dans le *Morning-Chronicle*, un sujet si grave pour l'Angleterre, il publia un traité intitulé : *le haut prix de l'or est une preuve de la dépréciation des billets de banque*. Riccardo eut à combattre de nombreux adversaires, mais il finit par l'emporter sur eux, et sa *Réplique aux observations pratiques* de M. Bosanquet est un des meilleurs morceaux de controverse qu'on ait publiés sur une question de chrématistique. La seconde publication de Riccardo eut lieu en 1815 : elle porte le titre *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les rentes*. Cet écrit est un tour de force intellectuel, et il faudrait, pour en discuter la valeur, plus d'espace que je ne puis en consacrer à cet acticle; je dirai seulement qu'il y mit des argumens très-concluans en faveur de la liberté du commerce des blés. Les *Propositions pour un cours de monnaie économique et sûr avec des observations sur la banque d'Angleterre*, furent publiées en 1816. L'auteur était là dans son élément et il traita la question qui était purement chrysologique avec une rare sagacité.

Enfin en 1817, Riccardo publia son grand ouvrage *Principles of Political Economy and taxation.* Je ne répéterai pas ce que j'ai dit plus haut relativement au système de Riccardo; j'ajouterai seulement que je regarde ce livre comme un traité de chrématistique dans lequel l'auteur s'est strictement renfermé dans l'analyse de la production des richesses, sans même s'occuper de leur distribution. Considéré de ce point de vue, il a son mérite, et doit être classé parmi les ouvrages les plus estimés de l'école économique anglaise.

L'appréciation de la valeur, des rentes, des profits, des salaires; l'examen des effets du commerce étranger et des différens impôts qui peuvent se lever dans un pays; des dissertations sur les changemens dans les canaux du commerce, sur les effets de l'accumulation des capitaux, sur les primes d'exportation, sur les prohibitions, sur le revenu brut et net, sur la monnaie et les banques et sur l'influence de la demande et de l'offre sur les prix, forment les principales parties de l'ouvrage de Riccardo. L'auteur a déployé dans l'examen de ces diverses questions, des talens rares; et au moyen de sa méthode spéculative il est souvent arrivé à la solution des problèmes les plus complexes.

Un des principes fondamentaux, soutenus par Riccardo, est que la valeur courante ou relative des denrées tient exclusivement aux quantités de travail requises pour leur production. Smith n'admet ce principe que pour les premiers âges de la sociéte, et il introduit, pour la détermination de la valeur, de

nouveaux termes, tels que la rente et le salaire, dans le problème. Voici ce que dit à ce sujet Riccardo : 1° Le revenu est tout-à-fait étranger aux frais de production. 2° Le capital étant le produit d'un travail antécédant et n'ayant de valeur que celle qu'il tire de ce travail, le fait, que la valeur des denrées produites par son action est toujours déterminée par les quantités de capital dépensées à leur production, prouve que cette valeur est en réalité déterminée par les quantités de travail. 3° Que la hausse des salaires amène la baisse dans les profits et non dans les prix des denrées, et que la baisse des salaires amène la hausse dans les profits et non dans la baisse des prix.

Ces doctrines paraissent au premier abord purement spéculatives; mais en y réfléchissant, on verra qu'il a fallu pénétrer dans les questions pratiques pour arriver à de pareilles conclusions. La partie où Riccardo traite des impôts et de leur influence sur les revenus, les profits, les salaires et les produits bruts est de la plus haute importance, et cette section du livre offre un intérêt bien vif.

Le traité d'économie politique de Riccardo a été traduit en allemand et en français. La traduction française est due à M. Constancio, traducteur de Godwin et de l'Economie politique de Malthus. Elle est accompagnée de notes explicatives et critiques de J.-B. Say. On vient de publier une deuxième édition de cette traduction (1) qui se trouve augmentée

(1) Deux volumes in-8° de LX, 378 et 328 Paris, chez J.-P. Aillaud; quai Voltaire, 11. Prix 15 fr.

mentée d'une notice sur la vie et les écrits de Riccardo.

La brochure intitulée : *Protection to agriculture* fut publiée en 1822 pendant les discussions parlementaires au sujet des lois sur les blés. Les diverses questions relatives au prix, à l'influence de la hausse et de la baisse dans la valeur du blé, sur les salaires et les profits, les effets des taxes sur l'agriculture, y sont parfaitement discutées, et les quatre-vingt-dix pages dont se compose le pamphlet ne laissent rien à désirer sous le rapport de la clarté et de la précision.

Riccardo mourut le 11 septembre 1822; il a laissé plusieurs manuscrits; entre autres, un qui porte le titre de *Plan pour l'établissement d'une banque nationale*, que l'on a publié depuis. Il a voulu prouver dans cette brochure que le pouvoir d'émettre du papier monnaie, peut être mis sans danger aux mains des commissaires nommés par le gouvernement, et qu'un pareil plan, sans offrir d'inconvénient, épargnerait probablement au public 750,000 liv. st. par an.

THÉODORE FIX.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

An essay on the distribution on wealth, etc. — Essai sur la distribution de la richesse. *Voyez page* 34.

L'auteur avait terminé le chapitre précédent en fixant sur l'Afganistan l'attention de ses lecteurs; il s'achemine actuellement vers l'Inde, la Perse, la Turquie et la Chine, contrées où les cultivateurs paient aux souverains, considérés comme propriétaires du sol, la rente qu'il nomme Ryot : c'est la totalité des produits, moins ce qu'il est permis aux cultivateurs de conserver pour leur subsistance. S'ils paient exactement, le maître les maintient à la tête de leur exploitation; mais aucune loi ne les protége, et leur situation est toujours précaire. Dans l'Europe, on ne pense plus que tout appartient au monarque, et cependant on le dit encore, de temps en temps, dans quelques états, et Raynal lui-même l'a écrit en France. Dans l'Asie, les conquêtes successives n'ont servi qu'à river les chaînes des peuples, et à sanctionner les droits des conquérans. Au milieu de la servilité qui s'étendit autrefois sur tout ce continent, la Germanie offrait le contraste de constitutions libres, et, au lieu d'asservir ses conquêtes, elle les affranchissait.

Les habitans de l'Asie centrale, très-peu différens des anciens Scythes, sont des hommes libres et des soldats soumis, vivant sans maîtres et sans lois en temps de paix, et conférant à leur khan un pouvoir illimité, lorsqu'ils sont sous ses enseignes.

Mais les intervalles de paix sont de courtes durée, en sorte que l'autorité du chef est presque parmanente. En étendant

leurs conquêtes sous des khans dont la fortune se plut, en quelque sorte, à seconder les hautes facultés, tels que Timur et Gengis, ils auraient établi dans une grande partie du continent asiatique le gouvernement auquel ils étaient soumis, quand même les pays conquis auraient eu précédemment plus d'indépendance et de meilleures institutions. Les livres des Brames fondent sur la conquête du pays les droits du souverain à la propriété de tout le territoire. Ainsi les tenanciers n'ont jamais eu, dans ces pays, des droits garantis par les lois, et les possessions sont demeurées précaires. Un nouveau conquérant anéantissait par son épée toutes les concessions que ses prédécesseurs avaient faites, et tout rentrait dans l'ordre primitif.

La part que le souverain s'attribuait dans les produits du sol n'a jamais été fixée invariablement. Il semble que les lois la limitent au sixième; mais, sous les despotes de l'Orient, les lois n'ont de force que par la volonté du maître. D'un passage obscur de Strabon sur cet objet, on serait également fondé à penser que le tribut dont il s'agit était du quart ou des trois quarts des produits; mais la première opinion est la plus vraisemblable. Les empereurs mogols eurent la prudence et l'équité de faire varier la quotité de la rente suivant la qualité des terres.

Dans l'Hindoustan, l'administration publique avait pris une stabilité dont les autres contrées asiatiques ne jouissaient point. L'usage introduisit une hérédité non contestée, et quelques emplois devinrent effectivement héréditaires; celui de zemindar (collecteur des impôts) fut de ce nombre; on les revêtit de l'autorité qu'exigeaint leurs fonctions, et leur traitement fut fixé au dixième de leur recette; quelquefois leur revenu fut assigné sur des terres dont ils percevaient la rente. Malheureusement cette marche régulière ne pouvait être continuée qu'en temps de paix; la guerre bouleversait tout; les exactions, les spoliations, les ravages du feu et de l'épée convertissaient en déserts des contrées florissantes : tel était le sort de ces pays si favorisés par la nature, lorsque les Anglais firent la conquête du Mogol; leur conduite envers leurs nouveaux sujets ne fut pas généreuse;

les anciens impôts furent portés aussi haut qu'ils pouvaient s'élever, exigés avec rigueur; les populations réduites au désespoir se soulevèrent, et les dominateurs sentirent la nécessité d'adopter un système de modération. Notre auteur ne dit point quelle est aujourd'hui la quotité du *ryot* dans l'Hindoustan, mais seulement qu'elle est fixée et permanente.

C'est à Frazer que M. Jones est principalement redevable pour les notions qu'il nous donne sur les rentes territoriales dans la Perse. Cette contrée singulière, si souvent visitée et décrite par des voyageurs pleins de savoir et très-dignes de foi, n'est cependant connue que très-imparfaitement; aussi long-temps que la géographie physique de cette partie du continent asiatique ne sera pas plus étudiée qu'elle ne l'a été jusqu'à présent, nos connaissances sur la Perse demeureront non seulement incomplètes, mais fautives et mêlées de nombreuses erreurs. Une contrée physiquement organisée comme celle-là, soumet à cette organisation les mœurs, les lois et les institutions des peuples qui l'habitent. M. Jones remarque ici une lacune dans nos connaissances, et il essaie d'y suppléer par des considérations géologiques, telles que les livres peuvent les offrir aux esprits exercés à la méditation; mais rien ne peut tenir lieu des faits réels, dont la connaissance ne peut être acquise que sur les lieux.

Selon Frazer, aucune tyrannie ne peut surpasser celle qui pèse sur les cultivateurs persans; c'est presque toujours à main armée que les *ryots* sont perçus, et les collecteurs font payer chèrement leurs visites. Une seule propriété est protégée et transmise par héritage : c'est celle des eaux souterraines ramenées à la surface par des moyens dont nous n'avons encore qu'une description trop imparfaite. Mais il paraît que les lumières de l'Europe commencent à éclairer les souverains de ce pays, que l'administration y fait quelques essais d'amélioration, qu'elle a formé le projet de devenir plus stable et plus juste, et qu'elle cherche sincèrement les moyens de l'effectuer. Aujourd'hui, le taux du ryot, prescrit par les ordonnances, s'élève aux trois dixièmes du produit des terres; mais les exactions des per-

cepteurs le portent au-delà de la moitié de ce que le malheureux cultivateur peut obtenir, à force de travail, d'un sol peu fertile, et qui ne peut se passer du secours des irrigations artificielles.

En Turquie, le sort du cultivateur mahométan est moins misérable que dans la Perse; le fisc n'exige de lui que le septième des produits de sa culture; mais s'il est chrétien, son ryot est élevé au cinquième. C'est en Turquie que l'institution des milices inféodées prit naissance et se répandit ensuite partout où le mahométisme établit sa domination : c'est un fléau de plus pour les malheureux attachés à la culture des terres. Comme les chefs militaires ne jouissent du revenu des terres affectées à leur grade qu'autant qu'il plaît au souverain de les garder à son service, ils épuisent autant qu'ils le peuvent une source qui, d'un moment à l'autre, peut cesser de couler pour eux. On a vû, dans une seule campagne, un de ces fiefs militaires passer tour-à-tour à huit possesseurs. Cependant si l'on compare entre elles les principales puissances mahométanes relativement à la perception de l'impôt territorial, on verra, dit M. Jones, que le gouvernement turc a été constamment le plus modéré et le moins injuste; que dans l'empire du Mogol, on a vu tous les abus qui proviennent de la faiblesse d'une monarchie qui tombe en ruines; et dans la Perse, le hideux spectacle d'une tyrannie pleine de force, et livrée à ses caprices.

Ce serait dans la Chine qu'il faudrait étudier les effets du ryot, si on voulait justifier ce mode de perception de la rente : là, tout semble pour la paix et l'ordre intérieur. Les détenteurs des terres en jouissent comme d'une propriété héréditaire, avec une entière liberté, quoique le monarque soit considéré comme propriétaire unique de tout le territoire; mais, dans ce pays, l'effet d'une institution ne peut être considéré isolément; comme tout y est coordonné, les diverses parties de l'administration exercent et éprouvent tour-à-tour une action et des réactions qui modifient les résultats. La Chine, est au milieu des gouvernemens despotiques de l'Asie, une exception, une anomalie que l'histoire n'expliquera peut-être jamais d'une manière satisfai-

sánte. Conquise par les Tartars-Mantchous, en 1644, elle ne dégénéra point entre les mains de ses nouveaux maîtres. Depuis cette époque, sa population est quadruplée, et s'élève maintenant à 140,000,000 d'habitans qui paient un budget évalué à 84,000,000 d'onces d'argent, ou à peu près 3 fr. 56 cent. par habitant.

M. Jones fait remarquer que le ryot, ou impôt territorial, perçu en nature, tend à convertir le tenancier en métayer, si le gouvernement est modéré et stable, et qu'il le réduit à la misérable condition d'un serf, dans les pays d'oppression où l'on impose des corvées à l'homme des champs, sans diminuer les contributions prélevées sur ses cultures. Telle est l'imprévoyance de la plupart des gouvernemens asiatiques ; elle dépeuple les états, diminue de jour en jour l'étendue et l'importance des cultures. On ne peut concevoir, dit l'auteur, l'espérance consolante que le sort de cette grande partie du monde finira par s'améliorer ; tout annonce, au contraire, que les institutions politiques et sociales n'en éprouveront point de changemens, si ce n'est après un nombre de siècles, un temps dont il serait très-inutile de s'occuper. Il nous refuse de pénétrer aussi loin dans l'avenir ; mais les peuples de l'Asie nous ont donné, par leur histoire, la mesure de l'extrême lenteur de leurs progrès ; et l'on ne peut se tromper beaucoup, en jugeant de ce qu'ils peuvent faire à l'aide du temps, par ce qu'ils ont fait depuis l'époque fixée par leur histoire.

Les trois chapitres suivans sont, à quelques égards, les plus importans de cet ouvrage; l'auteur y expose les effets que le paiement de la rente en argent opère sur l'agriculture et ses produits, et, par conséquent, sur la rente elle-même, sur les salaires, les ressources et le bien-être des cultivateurs et des possesseurs des terres, en un mot, de toute la société. Il indique les lieux où ce mode de perception ne peut être mis en usage, et ceux où il expose à quelques chances défavorables ; il en trouve dans les parties de l'Irlande les plus éloignées de l'Angleterre, parce que les cultivateurs y sont hors d'état d'exporter leur denrées, et que leurs voisins, également surchargés d'un excédant des

mêmes produits, ne leur ouvrent point de débouchés. Sans la ressource du travail des moissons, que ces fermiers irlandais vont faire en Angleterre, ils seraient souvent hors d'état de payer les propriétaires.

M. Jones signale trois inconvéniens attachés au paiement de la rente en argent : le premier est l'accroissement successif de la population agricole, qui dépasse promptement les limites de ce que le sol peut nourrir ; en second lieu, les stipulations entre le propriétaire et son fermier n'ont plus de règle qui puissent être prescrites par les lois, et les droits des uns et des autres, n'ont pas assez de garanties ; enfin, les liens d'un intérêt commun sont au moins relâchés entre le propriétaire et le fermier, si même ils ne sont pas rompus. Après avoir ainsi posé des questions, il passe à leur examen. Il établit d'abord, d'après l'autorité des faits, que les progrès les plus remarquables de l'agriculture ont été amenés par l'application de capitaux considérables à des exploitations agricoles. Cette observation et les conséquences que l'on peut en déduire n'ont besoin d'aucun appareil de preuves ; il est évident que l'agriculture, comme toutes les autres industries, profite de la division du travail, du perfectionnement des procédés et des instrumens, et surtout de l'intelligence et du savoir qui dirigent l'ensemble d'une exploitation. Mais la réunion de tous ces moyens de faire bien, avec économie, et de tirer le meilleur parti d'une somme d'acquisitions antécédentes, suppose non seulement ces acquisitions, mais encore la volonté d'en faire usage, l'habitude du travail qu'impose une grande entreprise, de quelque nature qu'elle soit. Rien de tout cela ne convient aux possesseurs de vastes domaines, accoutumés aux délices des grandes villes, aux pompes des cours, à l'exercice du pouvoir qui, même chez les peuples les plus libres, est ordinairement le partage de la richesse. Le précepte de Virgile, *exiguum colito*, est une vérité morale plutôt qu'une maxime d'économie politique; et ce qui eût passé pour une grande propriété territoriale, au temps de Virgile, ce qui eût exigé l'emploi d'un grand nombre de cultivateurs, ne serait peut-être aujourd'hui qu'une petite ferme, surtout en Angleterre.

Il n'est pas non plus nécessaire de prouver qu'un bon système d'économie politique, appliqué à la rente, doit mettre d'accord, *identifier* les intérêts des propriétaires de terres avec ceux de leurs fermiers et de l'état. M. Jones fait voir que la solution de ce problème vient s'offrir spontanément, lorsque les capitalistes se chargent du travail des terres, et que la rente est généralement payée en argent. Mais cette vérité était-elle donc d'un accès si difficile, que l'on ne pût y arriver qu'après des milliers d'années de recherches et d'expériences?

Cette question est discutée avec soin, approfondie; et l'examen des opinions de M. Macculoch sur la rente y est amené pour que les doctrines de ce professeur soient confrontées avec les faits. M. Riccardo est soumis à la même épreuve, et l'auteur exprime le regret de n'avoir pas trouvé, dans les écrivains de cette école, des vues portées assez loin, des données suffisamment généralisées. Voici ce qu'il dit à ce sujet :

« En lisant leurs ouvrages, on remarque bientôt que leur système sur la rente n'est fondé que sur une classe de faits, et qu'il n'est applicable qu'aux fermiers anglais. Nous sommes loin de les blâmer de s'être occupés aussi spécialement de leurs compatriotes : mais nous ne pouvons dissimuler qu'ils n'ont traité qu'une question particulière, et que leur travail ne sera utile qu'à la centième partie des cultivateurs répandus sur la surface de la terre. »

Le dernier chapitre est consacré aux *fermes*, en attachant à ce mot le sens que les Anglais lui donnent, évitant de confondre le *fermier* et le *métayer*, comme on le fait ordinairement dans notre langue. Le fermier est donc un capitaliste instruit par la pratique de l'agriculture, et qui consacre ses fonds et son industrie à cultiver les terres qu'on lui confie, en payant au propriétaire une rente en argent. Lorsqu'une nation est arrivée au degré de civilisation et de prospérité que suppose l'accumulation des capitaux et leur application aux champs et aux fabriques, les rentes commencent à s'accroître, en même temps que le fermier s'enrichit : la terre, devenue plus productive, augmente de valeur; d'un autre côté, le perfectionnement des

procédés et des instrumens de culture diminue le nombre des bras nécessaires pour l'étendue du terrain cultivé; le fermier recueille davantage et dépense moins. Il y a donc un *profit* qui, à chaque renouvellement de bail, peut être équitablement partagé entre le propriétaire et le fermier.

D'autres causes peuvent faire varier le taux des rentes en argent, toujours réglé sur le prix des productions du sol, et, par conséquent, ne peut être indépendant de l'abondance ou de la disette de ces productions, du nombre des consommateurs, des lois qui régissent le commerce des subsistances, etc. Mais ces causes n'ont pas un effet permanent, et toujours dirigé dans la même sens; on ne peut les soumettre au calcul, et l'appréciation de leur influence est toujours un peu vague. M. Jones se contente de les indiquer, au lieu qu'il présente, sous la forme de calculs, ses raisonnemens sur l'effet de l'augmentation de quantité des produits et de diminution des frais de culture, causes qui sont susceptibles de mesure, quoique la loi de leur action soit encore inconnue, puisqu'on n'a pu la déduire d'observations assez précises. La manière de procéder aux évaluations essayées par notre auteur dépend essentiellement de cette loi, qui n'est pas encore découverte. Nous ne le suivrons donc point dans cette partie de son travail, où il est actuellement très-difficile de juger si sa marche est suffisamment affermie.

Cependant les conclusions auxquelles il arrive paraissent incontestables. Il voit que toutes les nations éclairées se rapprochent graduellement du système des fermes anglaises, et que le temps approche où elles seront généralement adoptées, où les relations entre les possesseurs des terres et les fermiers seront établies partout d'après les mêmes principes que dans la Grande-Bretagne. Mais, pour offrir à toutes les nations le meilleur modèle de cette partie de l'économie publique, il faudrait quelques réformes dans les lois et les institutions anglaises. La *taxe des pauvres*, telle qu'elle est établie, cause inévitablement une augmentation du prix des subsistances, puisqu'elle doit être acquittée en grande partie par la vente des produits de la culture. Les propriétaires sont donc fondés à exiger une plus forte rente,

en sorte que le fermier voit diminuer ses bénéfices, et peut être forcé à suspendre ou abandonner totalement ses projets d'amélioration.

Terminons ce coup-d'œil jeté sur l'important ouvrage de M. Jones, en citant sa conclusion.

« J'ai eu constamment le plaisir de rencontrer dans toutes mes excursions, et d'environner d'une plus forte lumière cette vérité par laquelle je veux terminer cette dissertation : *Dans tous les états d'une société, quels que soient ses progrès en civilisation, les vrais intérêts des possesseurs du sol s'y confondent avec ceux des cultivateurs et avec ceux de toute la société*. Mais si les voies quelquefois pénibles que j'ai suivies jusqu'à présent ne m'ont point égaré, j'espère qu'elles me conduiront à une autre vérité plus générale et, par conséquent, plus précieuse, dans laquelle celle-ci est renfermée : c'est que, dans une société quelconque, une classe ne peut avoir un intérêt réel qui nuise à ceux d'une autre classe ; que la Providence en unissant les hommes par les liens de la sympathie, a manifestement voulu que ces liens fussent pour tous des moyens et des garanties de bonheur ; que la durée et l'accroissement du bien-être de chaque membre de l'association dépend essentiellement de la marche bien concertée, par laquelle tous les associés se rapprochent du but commun. »

Si l'ouvrage de M. Jones devait être jugé comme une production littéraire, on louerait la clarté et la noble simplicité du style de l'écrivain ; mais en le considérant sous un aspect plus grave, on dira que l'on y remarque partout cette observation des convenances dont les esprits justes ne s'écartent jamais, et que, seuls, ils savent atteindre.

L'appendice est un recueil de notes et d'extraits d'auteurs, pour servir de pièces justificatives, et dispenser les lecteurs de quelques recherches auxquelles ils auraient pu se livrer pour s'assurer, de plus en plus, de la vérité des doctrines professées dans l'ouvrage.

Rapport fait a la Société des établissemens charitables, dans la séance du 30 décembre 1834, sur la nécessité de fonder de nouveaux hospices où l'on soit admis en payant, par M. Batelle. Brochure de 25 pages in-8°. Imprimerie de Crapelet. 1835.

M. Batelle, dans son rapport, propose la création de nouveaux établissemens où la vieillesse serait admise en payant. Il pense que ces *maisons de retraite* sont le complément indispensable des caisses d'épargne. Lorsque les ouvriers, dit-il, les artisans, les domestiques auront, pendant vingt ou trente ans, économisé sur leurs faibles salaires, quel usage feront-ils de leurs épargnes? En supposant qu'à force de privations, ils soient parvenus à amasser 5 ou 6,000 fr. jusqu'à l'époque où ils seront atteints par les infirmités de l'âge, ce capital suffira-t-il à assurer leur subsistance pour le reste de leurs jours? non. Voici, d'ailleurs, en quels termes les administrateurs des bureaux de bienfaisance s'expriment à ce sujet.

« Appelés à étudier les besoins de toute nature des classes pauvres, les administrateurs des bureaux de bienfaisance ont le droit de vous déclarer (rapport fait en leur nom au préfet de la Seine et au conseil général) qu'ils ont été souvent frappés de l'insuffisance des établissemens hospitaliers où l'on est admis en payant. C'est ainsi, par exemple, que pour pouvoir entrer à l'hospice des Ménages, le délai entre l'inscription et l'admission est quelquefois de deux années. Pour l'hospice La Rochefoucauld, c'est bien pis encore. Un vieillard âgé de soixante-dix ans est souvent condamné à attendre cinq et six années que son tour d'entrée arrive, et, pour la plupart des inscrits, il n'arrive jamais, car la mort vient presque toujours les surprendre avant le terme de l'expectance.

» Il résulte de cet état de choses une déplorable anomalie. L'individu qui a passé sa vie dans l'insouciance de l'avenir, peut-être même dans la dissipation et la débauche, obtient souvent, pour peu qu'il ait su se ménager un protecteur, son admission

immédiate dans un asile gratuit; et l'ouvrier honnête, le domestique économe, qui a vécu de privations, qui a été constamment régulier dans sa conduite, qui s'est imposé des sacrifices pour se ménager une retraite dans un âge avancé; celui-ci, disons-nous, voit ses espérances déçues : il épuise successivement le petit pécule si laborieusement amassé, et lorsque son admission devient possible, il se trouve hors d'état d'acquitter la pension ou de payer le capital qui en est la condition. »

Il existe à Paris quatre établissemens où les indigens sont admis gratuitement, savoir :

L'hospice de la Vieillesse (hommes), qui contient.	3,000 lits.
Celui de la Vieillesse (femmes), de.	5,000
Celui des Incurables (hommes), de.	400
Celui des Incurables (femmes), de.	490
Et enfin, celui des Ménages, dans lequel on a réservé, pour les pauvres hors d'état de payer. . . .	310
Total.	9,200 lits.

La population de Paris étant évaluée en nombre rond à 800,000 individus, il en résulte qu'on peut offrir une place gratuite à un habitant sur quatre-vingt-sept.

Les établissemens où l'on est admis moyennant un capital ou un prix de pension, sont :

Sainte-Périne, qui contient.	175 lits.
Les Ménages.	372
La Rochefoucauld.	210
Total.	757 lits.

Ou un lit pour plus de mille habitans.

Cette disproportion entre les places gratuites et les places payantes dispense de toute espèce de commentaire.

Ces diverses considérations sont suffisantes pour démontrer la nécessité de créer des asiles payans pour la vieillesse.

Pour arriver à ce résultat, on s'adresserait d'abord à la bienfaisance publique, à MM. les administrateurs des caisses d'épargne. La ville de Paris ne manquerait point non plus de fa-

voriser un tel projet, et il serait enfin possible de compléter la dotation en offrant les premières places à tous ceux qui ajouteraient au capital exigé ou au prix de pension, une somme de 500 fr. une fois payée. Un établissement de 400 lits obtiendrait, par ce dernier moyen, de suite, un capital de 200,000 fr.

D'après le nombre d'individus qui viennent se faire inscrire pour les établissemens où l'on est admis à prix d'argent, aujourd'hui que l'expectative est si longue, on peut juger que ce nombre serait plus que triplé si le terme de l'attente ne dépassait pas quelques semaines ou quelques mois.

Il y a également lieu de penser qu'un certain nombre d'admis de la maison La Rochefoucauld voudraient entrer dans les nouveaux établissemens si la pension était plus élevée et le régime par conséquent meilleur. Beaucoup d'individus de Bicêtre et de la Salpétrière, qui ne sont pas complétement indigens demanderaient ensuite à passer à La Rochefoucauld.

Nous ne pensons pas, dit M. Batelle, que le nombre de 1000 lits soit en rapport avec les besoins, mais ce serait un acheminement qui permettrait d'attendre plus patiemment l'époque où des établissemens nouveaux seraient créés, et qui réduirait, du moins pour un certain nombre d'individus, la durée décourageante de l'expectance.

Le chiffre de 600 lits, pour un établissement de cette nature, ne devrait pas être dépassé. Sous le rapport des frais d'administration, il y a sans doute économie à avoir de grands hospices; mais en général il existe une répugnance assez fondée dans le public pour les établissemens conçus sur une vaste échelle. C'est ainsi que l'on voit tous les jours les mêmes indigens qui montrent le plus grand éloignement pour la Salpétrière, regarder comme un immense bienfait leur admission à l'hospice des Incurables, où cependant le régime est à peu près le même (1).

M. Batelle insiste pour l'établissement de ces hospices en

(1) L'hospice de la Salpétrière contient 5000 lits ; celui de Bicêtre n'en a que 3000.

ville. Je ne suis point ici de son avis. Les avantages qu'offre la campagne pour des fondations de cet ordre sont trop grands et me dispensent d'entrer dans des détails à ce sujet ; je dirai seulement que sous le rapport de l'économie il doit y avoir une différence de moitié.

Le prix de la pension à la maison de retraite de La Rochefoucauld est de 200 fr. pour les vieillards, et de 250 fr. pour les incurables et les infirmes ; à Sainte-Périne la pension est de 600 fr.

Le taux de 200 fr. ou de 250 fr. n'est pas assez en rapport avec la dépense de chaque individu, puisque le prix moyen de journée à La Rochefoucauld pour les quatre années 1829, 30, 31 et 32 a été de 1 fr. 37 c., ce qui porte la dépense à 500 fr. 5 cent.

Le taux de 600 fr. de Sainte-Périne est trop élevé pour que beaucoup de personnes puissent y atteindre.

Il paraît donc rationnel, dit l'auteur en terminant, de porter le prix de pension des nouveaux hospices à un taux intermédiaire, par exemple à 450 fr. pour les hommes, et à 400 fr. pour les femmes. On laisserait la faculté de payer ou la pension annuelle ou un capital gradué suivant les âges, ainsi que cela se pratique pour Sainte-Périne et La Rochefoucauld.

La proposition de M. Batelle mérite un examen sérieux ; je crois que de nouvelles maisons de retraite telles que les conçoit l'auteur, seraient d'une grande utilité et d'un grand secours pour la vieillesse. Je regrette que les moyens d'exécution ne laissent point d'espoir pour la réalisation prochaine de ces établissemens philanthropiques. Si la ville de Paris ou le gouvernement ne consentent pas à faire la plus grande partie des fonds on aura de la peine à obtenir un résultat satisfaisant et durable.

Tarif général des droits d'entrée et de sortie, a l'usage du commerce, dressé et publié par MM. Fassy et Rey, de Marseille. 1 vol. in-4°. de 165 pages Prix : 10 fr. A Marseille, chez Mille et Senès, imprimeurs. Novembre 1834.

Voici un nouveau tarif des douanes destiné à remplacer celui de 1822 devenu incomplet par suite des nombreux changemens qu'on avait fait subir aux taxes sur les produits étrangers et aux droits de sortie de nos propres produits. Ce travail a certainement son utilité, mais il aurait peut-être mieux valu attendre le vote sur la loi des douanes qui aura probablement lieu dans la session actuelle et qui ne peut manquer d'introduire de notables changemens dans notre système douanier. C'est là du moins ce qu'attendent tous les amis de la liberté commerciale.

MM. Fassy et Rey ont adopté, pour le classement des produits et marchandises frappés, soit à l'entrée, soit à la sortie, le même ordre qu'on trouve dans le tableau général du commerce. Cette coïncidence a son bon côté et peut faciliter les recherches et certains rapprochemens. Le tarif proprement dit où les marchandises sont groupées par espèces, est précédé d'un répertoire général, qui présente en une seule et même série alphabétique la généralité des noms dont il est, ou dont il a été fait usage dans le commerce. Chaque nom contient un renvoi à la première colonne du tableau de perception où se trouve la vraie dénomination et le droit applicable. La deuxième colonne du tableau indique les unités sur lesquelles porte la quotité des droits d'entrée et de sortie; c'est-à-dire le poids, la mesure, le nombre ou la valeur. A la suite de chaque indication se trouvent deux initiales qui déterminent, quand il s'agit de poids, si ce poids doit être pris au brut ou au net. La première de ces initiales est relative à l'entrée, et la seconde à la sortie. Les troisième et quatrième colonnes contiennent les droits d'entrée, et la cinquième colonne ou table contient les droits de sortie. Cet arrangement est suffisamment clair pour que la personne la

moins exercée puisse facilement trouver le chiffre de ses recherches.

Pour connaître le droit applicable à une marchandise, il suffira de s'assurer : 1° si cette marchandise n'est pas l'objet de quelque exception particulière expliquée par une note au bas du tableau de perception dans lequel elle a été dénommée ; 2° si en raison de sa provenance, cette marchandise n'est point privilégiée par le traité du commerce du pays sous le pavillon duquel elle est importée ; 3° enfin si par l'effet d'une circonstance ressortant de quelqu'une des dispositions spéciales placées à la fin du tarif, elle n'est pas appelée à jouir de quelque faveur.

Le tarif se compose de vingt-sept tableaux, d'un exposé de la législation et des réglemens sur les primes, des droits de navigation réglés par les lois du 27 vendémiaire an II et 14 floréal an X. Viennent ensuite les traités de commerce conclus entre la France et les États-Unis (1), entre la France et l'Angleterre (2), entre la France et le Brésil (3), des dispositions relatives aux navires mexicains, le régime de nos colonies, et enfin le régime spécial à l'Ile de Corse. La loi du 21 avril 1818 sur les réfactions des droits pour cause d'avaries, une application des nouvelles taxes aux marchandises en quarantaine, des dispositions sur le droit de magasinage et sur les marchandises de retour terminent le volume.

Il faudrait, pour se prononcer sur l'exactitude des chiffres de ce nouveau tarif, se livrer à une vérification qui est en dehors de notre tâche. Nous croyons cependant que les soins apportés à ce travail par messieurs les auteurs l'ont préservé des inexactitudes qu'on rencontre quelquefois dans des travaux du même genre. L'exécution typographique laisse beaucoup à désirer et la mauvaise qualité du papier nécessitera des précautions qu'on devrait être dispensé de prendre avec un livre qu'on est souvent forcé de consulter journellement.

(1) 24 juin 1822.
(2) 26 janvier 1826.
(3) 8 janvier 1826.

ENQUÊTE COMMERCIALE RELATIVE A DIVERSES PROHIBITIONS ÉTABLIES A L'ENTRÉE DES PRODUITS ÉTRANGERS, ETC. — Paris, 1835, 3 vol. in-4°,

---

RAPPORT FAIT A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS *dans la séance du 5 mars* 1835, *au nom de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes, par* M. MEYNARD, *député de Vaucluse.*

Parmi les hommes qui s'occupent d'économie sociale et de philantropie, on rencontre aujourd'hui des accusateurs acharnés de ce qu'ils appellent l'économie politique anglaise.

S'il est des crises commerciales, si la distribution des richesses est moins équitable et moins régulière qu'on ne pourrait le désirer, s'il est des propriétaires mécontens, des entrepreneurs alarmés et des ouvriers qui souffrent, c'est la faute d'Adam Smith et de Ricardo. Il faudrait ajouter, c'est la faute de J.-B. Say et de quelques autres écrivains français; car si des économistes italiens, allemands, espagnols, russes, polonais, se sont aussi approprié les prin-

cipes d'Adam Smith et ont essayé quelques progrès dans la science, personne n'ignore que c'est aux auteurs français qu'est due essentiellement la propagation, si ce mot n'est pas une hyperbole, des nouvelles théories économiques.

On dirait à entendre ces accusations et ces plaintes que l'école de Smith a gouverné le monde; que c'est elle qui a fondé nos institutions, dicté les lois, réglé les budgets, établi les douanes de l'Europe; que c'est elle encore qui a poussé les Anglais à fabriquer des soieries, les Français à filer du coton, les pâtres suisses à se faire marchands de mousseline; que c'est elle enfin qui a découragé les industries naturelles, stimulé artificiellement la population, bercé les familles ouvrières d'espérances chimériques, préparé en un mot les difficultés et les malheurs dont on se plaint.

Les industries factices, création malheureuse du système prohibitif, ont entassé dans plus d'une localité une population excessive, n'ayant d'autres ressources que les éventualités d'une industrie mal assise; les mariages des travailleurs ont été souvent trop précoces; souvent aussi, privés de l'éducation que le devoir commandait de leur donner, ne connaissant d'autres jouissances que les plaisirs les plus grossiers, un grand nombre de travailleurs ont dédaigné tout conseil d'ordre et d'épargne; enfin, le système protecteur a, par ses aveugles faveurs, accéléré d'une manière insolite l'accumulation d'immenses capitaux en un petit nombre de mains, frappé d'impuissance les petits capitaux et les indus-

tries modestes, et placé le travail dans une position subalterne et difficile; toutes choses que l'économie politique donnait les moyens de prévoir, mais dont elle est à coup sûr fort innocente. N'importe; c'est à elle qu'on reproche la misère des ouvriers, les embarras des gouvernemens, les alarmes des propriétaires, les douleurs des philantropes.

Ces accusations ne sont pas seulement une injustice, mais une moquerie. L'économie politique, l'école de Smith et de J.-B. Say, arbitre du monde! hélas! elle aussi a pu avoir ses velléités d'ambition et aspirer au pouvoir; mais le jour de son avénement n'est certes pas arrivé.

Les travailleurs ne l'ont jamais comprise; ils ont toujours préféré le langage mielleux de leurs imprudens amis aux conseils austères, mais utiles, de la science.

Les classes éclairées, un petit nombre d'hommes exceptés, n'ont vu dans l'économie politique qu'un ornement de plus pour l'esprit. Science nouvelle, création du siècle, il fallait bien en avoir une teinture; mais la mettre en pratique! qui y songeait? On s'empressait même de se donner des airs de profondeur en distinguant entre la théorie et la pratique, en disant que ce qui est bon pour les livres ne vaut rien en affaires, et que les hommes de science peuvent à la vérité nous intéresser ou nous amuser un instant, mais ne sauraient nous gouverner. C'est ainsi que les courtisans de l'ancien régime désertaient Versailles pour aller faire leur cour à Vol-

taire, bien décidés cependant à garder les talons rouges et les droits du colombier.

Les intérêts industriels de leur côté, serrés en phalange compacte, opposaient un front d'airain aux attaques de la science, et ils poussaient des cris de fureur dès qu'ils apercevaient sur sa bannière les mots de liberté commerciale.

Les gouvernemens à leur tour, les uns par esprit de fiscalité, les autres par défaut de prévoyance et de lumières, ne répondaient aux requêtes de la science qu'en déployant à ses yeux leurs interminables tarifs et leurs lignes de douaniers.

Ce sont là des faits irrécusables. En présence de ces faits, toutes ces déclamations contre l'économie politique, viennent se résumer dans ce bizarre syllogisme : La science nouvelle est arrivée à certaines conclusions et a donné certains conseils; mais des lois et usages directement contraires à ses principes ont constamment prévalu dans la pratique sociale; donc la science est responsable de toutes les perturbations qu'on signale aujourd'hui dans la situation économique des États.

Sans doute l'économie politique, science qui date, pour ainsi dire, d'hier, n'a pas encore reçu tout le développement dont elle est susceptible. Il y aurait exagération à ne pas reconnaître que parmi ses conclusions il en est de contestables et qui exigent un examen plus approfondi. Les faits économiques sont très-compliqués; il est difficile de les bien observer sous toutes leurs faces et de démêler l'influence de chaque ordre de faits sur tel ou tel résultat.

Il est également vrai qu'une généralisation trop hardie et trop absolue a séduit en Angleterre quelques esprits par la précision et la netteté de ses résultats spéculatifs. Si d'un côté il serait absurde de méconnaître les services éminens que l'école de Ricardo a rendus à la science, de l'autre on ne saurait disconvenir que quelques-uns de ses disciples se sont livrés avec trop d'ardeur au goût des abstractions et à la manie des formules. L'économie politique n'ayant pour but que l'utile, qui de sa nature n'a rien d'absolu ni d'immuable, est nécessairement une science toute d'observation et de faits. De là il suit qu'elle ne peut être complétement dans le vrai qu'à la condition de tenir compte de tout ce qu'il y a de variable dans le mouvement des sociétés, et que ses principes étant d'un ordre secondaire, ils n'ont point le droit de s'appliquer d'une manière souveraine à la décision des affaires sociales. Ils ont donc méconnu la nature et la portée de l'économie politique ceux qui en ont fait une sorte d'algèbre absolue dans son langage, exclusive dans ses applications, comme si la solution pratique des questions sociales pouvait ne dépendre, dans tous les cas, que d'un seul ordre de considérations et de faits.

Aussi est-il plus d'une question où l'économie politique est loin d'avoir trouvé le dernier mot. Elle a sans doute le droit de reculer devant cette tâche, d'affirmer que la solution finale de ces hautes questions n'est pas de son ressort, qu'elle exige le concours d'autres principes que les principes économiques. C'est là en effet, nous le croyons, le lot

d'une autre science qui, empruntant aux diverses sciences morales et politiques leurs derniers résultats, parviendrait à les coordonner, à les concilier, à en former un ensemble qui représenterait la science sociale par excellence. Mais il importe de l'avouer tout haut; en se renfermant dans ces limites, l'économie politique ne va pas toujours au fond des choses, elle reste dans une question de méthode; elle se retranche derrière des lignes de convention, utiles sans doute pour le secours de notre intelligence, comme tous les procédés analytiques; mais utiles seulement à la condition de ne point donner comme définitif et complet ce qui n'est que conditionnel et partiel.

Telles sont, ce nous semble, les observations qu'on peut avec justice se permettre sur l'état actuel de la science. Mais il y aurait plus que de la bizarrerie à lui imputer les erreurs de ses adversaires, et les maux qu'ils n'ont cessé de produire en dédaignant ses doctrines. L'incendie de Troie fut-il donc la faute de Cassandre?

Singulière coïncidence! les philantropes frappés des désordres que présentent en plus d'une localité la production et la distribution de la richesse telles que les hommes et les circonstances les ont faites, imputent ces résultats au mouvement industriel de notre époque, s'écrient que la production est excessive, que le travail manufacturier a débordé le travail agricole, et que tout est perdu si on ne s'empresse pas d'enlever un grand nombre d'ouvriers à la vie corruptrice et insalubre des ateliers

pour les ramener au travail moral et salutaire des champs. En parlant de la sorte, ils entendent faire son procès à l'économie politique, à l'école anglaise, seule coupable, sensualiste, inhumaine, révolutionnaire, impie qu'elle est, du mouvement industriel qui agite le monde, des perturbations de l'ordre social, de l'égoïsme de plus en plus cupide des riches, des souffrances et de l'avilissement des pauvres.

D'un autre côté, un grand nombre de producteurs, d'industriels, de propriétaires, de travailleurs, élèvent aussi des plaintes. Quelles sont-elles? On n'encourage pas assez les efforts de la production nationale, on voudrait même la paralyser en permettant l'entrée des productions étrangères; fermez, fermez hermétiquement les frontières, s'écrie-t-on, et vous verrez des prodiges. Dieu aidant, et le temps, et les douaniers, nous couvrirons les marchés de matières premières excellentes, de produits industriels magnifiques; et les prix baisseront à l'avenant. Car on se garde bien d'annoncer qu'on produira peu, mal et chèrement. Et en maudissant toute pensée d'ouverture de nos frontières, tout projet de commerce extérieur, c'est encore à l'économie politique, à l'école anglaise qu'eux aussi entendent faire le procès, et imputer tous leurs mécomptes.

Ainsi les uns l'accusent d'excès de production; les autres d'insuffisance; les uns lui reprochent ces vastes ateliers où ils n'aperçoivent que corruption et misère; les autres l'accusent d'être un obstacle à un

plus grand développement des créations factices de l'industrie.

Il y aurait niaiserie à demander aux accusateurs de se mettre d'accord. Divaguer, se contredire, c'est le propre de l'empirisme; c'est sa nature.

Il y aurait aussi niaiserie à s'indigner de toutes ces accusations. Cependant ce n'a pas été, avouons-le, sans quelque surprise, que nous, qui ne sommes ni sensualistes, ni anti-chrétiens, ni ennemis de la charité, ni amis des révolutions *quand même*, tout en reconnaissant qu'il en est de très-légitimes, que nous avons, dis-je, entendu des hommes dont les théories ne nous paraissent pas aussi irréprochables que les intentions, accuser de tant de méfaits l'économie politique, cette science que nous avons tâché d'approfondir autant que nos faibles moyens le permettaient, sans y découvrir une seule de ces funestes tendances.

Ce n'a pas été non plus, avouons-le encore, sans quelque mouvement d'impatience qu'en étudiant l'*enquête commerciale*, nous y avons retrouvé trop souvent le même oubli des vérités les plus essentielles, les mêmes suppositions gratuites, les mêmes accusations arbitraires.

L'esprit de parti, maladie nécessaire de notre époque, et qu'il faut prendre en patience, comme après de violentes perturbations de l'atmosphère, ou du globe, on se résigne à certaines infections épidémiques, s'est aussi mêlé au combat avec son cortége obligé d'accusations stupides et d'outrages grossiers.

Dès lors, les amis du système prohibitif ont été aux yeux de leurs adversaires, non-seulement des ignorans, des égoïstes, voire même des monopoleurs, mais aussi des tyrans, aspirant à s'organiser en caste privilégiée, et à ramener la France sous la verge d'un patriciat industriel.

Les amis de la liberté commerciale, à leur tour, ont été traités, non-seulement d'utopistes et de songe-creux, mais aussi de jacobins, d'ennemis du pays, diposés à vendre la France aux Anglais; apparemment afin que l'Angleterre, pour se mettre en état de payer sa magnifique emplette, se vende à son tour à la France.

Autre signe du temps et de l'état encore peu régulier des esprits. On ne s'est pas borné aux plaintes, aux sophismes, aux soupçons; on s'est permis jusqu'à des menaces fort mal déguisées. Des hommes, amis sincères d'ailleurs du travail et de la paix publique, n'ont pas craint d'employer, comme argument, un langage qui, dans d'autres bouches, pour toute autre cause, leur paraîtrait à juste titre fort repréhensible.

Ces tristes débats rappellent toutes les formes du sophisme, signalées par les logiciens, à partir d'Aristote jusqu'à Bentham; plus particulièrement celles qui ont été réunies par Leclerc, dans son *Argumentum theologicum. Sententia quæ oppugnatur, malè explicatur: nominibus invidiosis infamatur: cum invisorum hominum dogmatibus confertur: provocatio fit a peritis judicibus ad imperitos*, etc., etc. C'est

ainsi que les discussions s'enveniment et *homines, ut fert dictum vetus, hominibus fiunt lupi.*

Les passions et l'esprit de parti produiront pour la question commerciale les mêmes résultats que pour les autres questions sociales et politiques : un temps d'arrêt, une halte dans la marche de la société française ; semblables à ces ouragans qui obligent le voyageur le plus désireux d'avancer, à se coucher par terre, à se blottir derrière un abri, en attendant la fin de la tempête.

Aussi ne sommes-nous pas au nombre de ceux qui ont conçu de vives espérances d'une réforme essentielle et prochaine du système économique. Il y a, s'il était permis de s'exprimer de la sorte, conspiration involontaire pour le non-succès, entre l'erreur soutenue par des intérêts particuliers trop divers et la vérité revêtue de formes hostiles et repoussantes.

L'enquête commerciale n'en restera pas moins un fait de la plus haute importance, et qui prépare inévitablement de profondes innovations dans notre système économique. Si les hommes dont la fortune se trouve engagée dans le système actuel, ne comprennent pas ce qu'il y a de prophétique dans l'enquête, si au lieu de se persuader qu'elle leur commande impérieusement de modifier la direction de leurs affaires, ils persistaient par la plus étrange des illusions à regarder l'enquête comme un moyen de défense pour le système prohibitif, ils se montreraient aussi incapables de comprendre les intérêts généraux que leurs intérêts particuliers, dès que

l'intelligence de ces intérêts exigerait une logique plus déliée que celle d'une loi prohibitive.

Aussi ce n'est pas seulment dans l'intérêt du pays et de la science, qu'il convient de s'appliquer à mettre en évidence les résultats de l'enquête et les principes qu'on ne cesse de contester. C'est un service, méconnu peut-être, mais réel, qu'on doit essayer de rendre en même temps à ceux qui profitent aujourd'hui du système prohibitif. Ils sont, plus que personne, intéressés à ouvrir les yeux sur un avenir qui ne peut être fort éloigné, et qui les touchera de très-près.

Qu'on ne dise pas que le principe de la liberté commerciale est désormais une vérité universellement reçue. Il suffit de lire l'enquête pour être convaincu du contraire.

D'ailleurs, parmi ceux qui ne la repoussent pas, combien la liberté commerciale compte-t-elle d'amis actifs et dévoués? Il est des hommes qui ne l'ont acceptée que spéculativement, pour l'honneur de leur intelligence, ou par une sorte de résignation intellectuelle. L'application du principe les effraye; ils reculent, ils tergiversent, ils hésitent.

Cette tiédeur n'est pas sans cause. Le principe a été posé d'une manière peut-être trop absolue, et il a été souvent défendu par des argumens qui n'étaient pas sans réplique. Tous les doutes n'ayant pas été dissipés, la crainte des conséquences imprévues ou mal appréciées a retenu les esprits timides et consciencieux.

Il n'est donc pas sans utilité de reproduire sous

toutes les formes des vérités importantes, qui sont loin encore d'être populaires, et qui ont besoin d'être replacées sur leurs fondemens les plus solides, et dégagées de tout ce qui peut en cacher l'évidence.

Dans les réponses des industriels aux questions de l'enquête, il faut soigneusement distinguer les faits qu'ils ont racontés des doctrines qu'ils ont émises; il faut aussi distinguer les faits généraux des faits particuliers. On peut ainsi réduire à sa juste valeur l'argument d'autorité; pauvre argument sans doute, mais toujours imposant pour les esprits timides, qui aiment se réfugier dans la pensée d'autrui.

Disons-le sans détour, les industriels en général ne sont pas juges compétens des doctrines. Ce n'est pas que l'homme purement pratique soit dépourvu de théories. Qui n'en a pas? Tout le monde est doctrinaire; de bonnes ou de mauvaises doctrines, s'entend. Lisez les documens et les interrogatoires de l'enquête. Le ministre demandait des faits. Qu'importe! On aime à se poser devant lui pour lui débiter une leçon d'économie politique. C'est que l'homme pratique aussi a ses principes, son système, et il n'est pas de théoricien plus tenace et moins tolérant qu'un praticien croyant avoir saisi un principe général. Cela est naturel. Indépendamment des séductions de l'intérêt particulier, il y a chez lui une cause presque nécessaire d'entêtement et d'erreur.

Enfermé dans un cercle de faits très-étroit, n'ayant ni l'occasion, ni le temps de porter ses re-

gards au loin, ignorant les résultats d'une observation plus étendue et plus libre, il précipite ses conclusions, et passe, avec une véritable hardiesse d'utopiste, du conditionnel à l'absolu, du particulier au général. De là ses erreurs.

Une confiance excessive dans ses opinions, est encore une conséquence naturelle de sa manière de raisonner. Convaincus (nous le croyons), d'avoir pour eux l'expérience, de ne s'appuyer que sur les faits, comment les industriels seraient-ils accessibles aux raisonnemens de leurs adversaires, à ces raisonnemens qui tendent à la fois à les convaincre d'erreur, à déranger leurs habitudes, à déjouer leurs calculs et à compromettre leurs intérêts? Leur résistance et même leur colère sont fort explicables, et ne doivent pas trop nous surprendre.

Mais il importe de se rappeler que s'ils ont pu être des témoins utiles à entendre, ils ne sont nullement juges compétens de la question, d'une question qui n'est ni celle de quelques individus, ni celle de quelques localités, mais la question de la France, de son avenir, de sa force et de sa prospérité.

Les faits généraux, véritables fondemens de la théorie, et qu'on pourrait presque confondre avec elle, échappent aussi, le plus souvent, et par les mêmes raisons, à l'œil du praticien. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'enquête elle-même. Loin de nous toute idée de récrimination et de reproche. Mais peut-on s'empêcher de remarquer combien sont incomplètes les connaissances d'un grand nom-

bres d'industriels? Plusieurs d'entre eux ignoraient non-seulement les faits généraux et les faits étrangers à la France, mais jusqu'aux faits nationaux, jusqu'aux faits relatifs à leur propre industrie.

Aussi est-il difficile de ne pas sourire en voyant ces mêmes hommes partir de si bas pour s'élancer, sans sourciller, dans les régions de la théorie.

Et on éprouve en même temps une haute estime et un véritable sentiment de reconnaissance pour ceux d'entre eux qui échappant aux erreurs de leur position, et aux préjugés de leur confrérie, ont trouvé en eux-mêmes assez de lumières pour connaître la vérité, et assez de courage pour la professer.

Nous ne quitterons pas ces considérations générales, sans nous permettre une remarque qui nous paraît essentielle. A quoi faut-il attribuer ce manque de connaissances, même pratiques, chez un bon nombre d'industriels? On peut sans doute en accuser l'absence de secours suffisans pour l'éducation des hommes voués à l'industrie et au commerce. Mais la cause principale se trouve, nous en sommes profondément convaincus, dans le système prohibitif lui-même.

En posant des bornes artificielles à l'étendue des marchés, il resserre l'horizon du producteur. Assuré du débit de sa marchandise, n'ayant à craindre que la concurrence de ses voisins, pouvant même facilement s'entendre avec eux, et faire en commun la loi aux consommateurs, pourquoi l'industriel se livrerait-il à des recherches, à des études, à un travail dont il n'éprouve aucune nécessité? L'acti-

vité de son esprit manque de stimulant; sa curiosité est émoussée; la géographie, l'histoire du commerce, la statistique, les us et coutumes des peuples, l'économie politique, tout cela se trouve pour lui dans la loi des douanes. Que lui importe de savoir comment on s'habille au Chili, et à quelles conditions on produit en Amérique, si, membre actif de *l'église commerciale établie*, il tient pour dogme de la croyance gallicane, que trente-trois millions d'hommes ne pourront jamais s'habiller que de ses étoffes?

Aussi est-ce pitié que de voir le chiffre du commerce extérieur de la France, de cette France qui par sa position géographique, par la richesse et la variété de son sol et de son climat, par l'intelligence et les aptitudes de sa nombreuse population, par l'attrait de ses modes, par l'admirable développement de ses côtes, et l'universalité de sa langue, enfin par sa prééminence incontestable dans les siences exactes ainsi que dans les sciences naturelles et chimiques, devrait étendre, à l'aide des relations commerciales, son influence civilisatrice dans toutes les parties du monde, et trouver dans le commerce le puissant et pacifique auxiliaire d'une politique élevée et généreuse. . . . . .

Quoiqu'il en soit, c'est déjà une amère critique du système prohibitif que cette mutilation des intelligences vouées à l'industrie, cette insouciance de tout progrès dans le développement des forces nationales. Qu'on ne nous ctie pas comme preuve du contraire, l'exemple des Anglais, spéculateurs in-

telligens et hardis jusqu'à l'audace. C'est malgré le système prohibitif, et en dépit des barrières qu'il élevait, que les industriels anglais ont couvert le monde de leurs productions. Ils ne trouvaient pas chez eux un marché de trente-trois millions d'hommes; s'endormir, pour eux, ce n'était pas seulement s'attarder, c'était périr; et d'ailleurs les circonstances politiques de leur pays, et leurs immenses colonies et leur marine se réunissaient pour favoriser leur commerce, et atténuer l'effet des entraves qu'élevait le système prohibitif.

Nous laissons aux hommes profondément versés dans la pratique industrielle le soin de relever tout ce qu'il a pu y avoir d'inexact ou d'exagéré dans les faits racontés dans l'enquête. Sans suspecter les intentions de qui que ce soit, il est permis de craindre que le but avoué de l'enquête n'ait exercé, même à leur insu, quelque influence sur les déposans. Ils étaient évidemment, plus encore des hommes éprouvant le besoin de se défendre contre ce qui leur paraît une utopie souverainement injuste, que des témoins impartiaux racontant simplement les faits dont ils ont connaissance. Au surplus, un travail critique sur les faits énoncés dans l'enquête, a déjà été le sujet de plusieurs publications; nous ne pouvons que nous y référer.

Quant aux doctrines des amis du système prohibitif, il n'est que trop facile de les résumer en peu de mots. Tout achat de marchandises non françaises est un tribut que la France paie aux étrangers. *Tribut*, c'est le mot sacramentel, c'est le mot

généralement reçu, au point qu'on le retrouve souvent dans les discours et dans les écrits d'hommes qui ne paraissent cependant pas étrangers à la science. *Tribut*, c'est le mot fondamental d'une de ces mille phrases toutes faites qui forment le patrimoine intellectuel de ces hommes qui ont tout appris hormis à douter de quelque chose. Acheter de l'étranger, l'admettre dans nos marchés, quand même il pourrait nous livrer ses marchandises à très-bas prix, c'est enlever aux producteurs nationaux leurs moyens de travail et de profit; c'est paralyser l'industrie du pays, et en préparer l'appauvrissement; en un mot c'est vouloir transformer la France en une misérable colonie.

Le travail est la source de la richesse. Les économistes eux-mêmes prennent cette vérité pour base de leurs théories. Mais l'abolition du système prohibitif favorise le travail de l'étranger et paralyse celui des nationaux, donc en insistant pour l'abolition de ce système, c'est la ruine du pays qu'on demande.

C'est là l'argument capital. Nous ne pensons pas l'avoir affaibli en le dépouillant d'un long cortége de déclamations, de plaintes, d'insinuations malveillantes.

Nous avons même voulu le dépouiller de ces formes par trop égoïstes dont on l'a souvent revêtu. Prêtons-nous de bonne grâce à la supposition que l'argument est puisé tout entier dans l'intérêt qu'on porte à la prospérité générale et à l'avenir de la France.

L'argument n'est pas moins un sophisme. Il est

trop facile de prouver, on a prouvé mille fois que le commerce extérieur n'ôte ni travail, ni profit aux producteurs nationaux, que loin de paralyser les forces du pays, il les développe, et que la liberté de l'industrie et du commerce est la première condition d'une distribution équitable et régulière de la richesse.

Puisqu'en reproduisant de vieilles erreurs on nous oblige à reproduire des vérités qui devraient désormais être des axiômes populaires, appliquons pour plus de clarté le raisonnement à un des faits particuliers qui nous ont été signalés dans l'enquête.

Les tapis turcs, nous a dit un fabricant avec une franchise dont il faut lui savoir gré, sont meilleurs, plus chauds, beaucoup moins chers que les nôtres. Ce qu'on peut avoir à Smyrne pour 500 francs, nous ne pourrions pas le donner pour 1,500. La conséquence qu'on en tire, c'est qu'il faut prohiber les tapis turcs, ou les charger d'un droit énorme, qu'on appelle protecteur (1).

Protecteur, soit : mais quels sont les protégés?

Les consommateurs? non certes. Les uns devront renoncer à toute espèce de tapis, les autres ne pourront en avoir que de mauvais, peu chauds, peu durables, en qualité insuffisante, et ce meuble si utile à la santé dans les pays où l'humidité et le froid se partagent huit à neuf mois de l'année, restera ce qu'il est, le privilége des grandes fortunes.

(1) Enquête, tom. 3, pag. 131. Nous supposons que le chiffre de 15,000 fr. qu'on trouve dans l'*enquête*, est une faute d'impression.

Seront-ce les producteurs de chapeaux, de bijoux, d'étoffes de soie, de vin, en un mot de tout autre objet que les tapis? C'est ce qu'on leur dit en effet. La prohibition des tapis les protége, dit-on, car si le fabricant ne recevait plus les 1,500 francs, il ne pourrait plus, ni lui, ni ses ouvriers ni ses commis acheter la même quantité de chapeaux, de vin et d'étoffes. Or, comme tous les consommateurs sont en même temps producteurs, et que c'est une erreur que de les regarder comme deux populations distinctes, il s'ensuit que ce n'est point dans un intérêt particulier et égoïste, mais dans l'intérêt général que le fabricant de tapis demande la prohibition. Enfin comme chaque producteur peut faire à l'égard de tous les autres le même raisonnement que le fabricant de tapis, il en résulterait que ce serait évidemment la cause de tous, l'intérêt général, le bien public que le système prohibitif serait en effet chargé de protéger.

Accordons pour un moment qu'il n'y ait aucune distinction à faire entre les consommateurs, c'est-à-dire le public et les producteurs : reconnaissons, ce qui est encore plus vrai, que l'importation des tapis étant permise, le producteur français de cette marchandise ne recevra plus les 1,500 francs; enfin pour simplifier la question, ne demandons pas au fabricant, ni à ses ouvriers et à ses commis ce qu'ils feront, la fabrication des tapis de 1,500 fr. venant à cesser, l'un de ses capitaux, les autres de leur intelligence et de leurs bras; et par supposition

admettons qu'il y aura pour eux tous une perte réelle, un chômage sans compensation.

Qu'arrivera-t-il d'ailleurs? Un consommateur français achète un tapis de Smyrne de la valeur de 500 francs. Pour le payer, une valeur de 500 francs en produits français, autre que le tapis, bijoux, verrerie, plaqué, étoffes de soie, que sais-je?... sera envoyé à Smyrne.

Si le marchand de Smyrne préfère la coutellerie anglaise, le riz de la Caroline, où tout autre produit non français, le vin de France, les étoffes de Lyon ou de Nîmes serviront à se procurer ces objets; mais toujours est-il que des produits français pour une valeur de 500 francs seront employés pour le paiement du tapis.

Peu importe encore si le marchand oriental désire de la monnaie. Si la France en possède plus que n'en exigent ses besoins d'échange, rien de mieux que de livrer le superflu contre des valeurs plus utiles; s'il n'y a point de superflu, la valeur de la monnaie haussera, et l'or nous arrivera pour être échangé contre des produits français.

Ainsi, directement ou indirectement, par des circuits et des détours plus ou moins longs, 500 francs de marchandises nationales iront nécessairement payer le tapis de Smyrne, si mieux n'aime le marchand turc en faire présent à l'acheteur.

Ainsi encore, il est évident que pour une valeur de 500 francs la position de la *France* reste absolument la même, que le tapis vienne de Smyrne ou de la rue St-Denis. Dans une hypothèse, les 500 fr.

de l'acheteur se distribuent entre les producteurs français de tapis; dans l'autre hypothèse, entre les producteurs français de vin, d'étoffes, de bijouterie ou d'une autre denrée quelconque.

Restent les 1,000 francs que le consommateur épargne. S'il achète trois tapis au lieu d'un, ou s'il étend et varie ses jouissances par l'achat d'autres produits, il sera de nouveau démontré que cette portion de son revenu, les 1,500 francs, se distribue entre les producteurs nationaux, absolument comme cela arrivait lorsqu'il l'employait dans l'acquisition d'un tapis français.

S'il les épargne, tant mieux. Les 1,000 francs augmenteront le capital national. Au lieu d'étoffes, de meubles, de bijoux, ils serviront à acheter des outils, des machines; ils donneront lieu à une nouvelle demande de travail; il y aura accroissement de la richesse publique et particulière.

Si les machines et les matières première sont achetées en France, l'application de cette valeur aux producteurs français est immédiate; si les machines et les matières premières sont importées, les producteurs français recevront cette valeur par une voie indirecte, ainsi que nous venons de l'expliquer.

Il faut donc que le fabricant de tapis cesse de nous parler d'intérêt général; c'est sa cause à lui, son intérêt particulier qu'il défend; nullement celui des autres industries françaises.

Le consommateur, en achetant forcément le tapis de 1,500 francs, lui sacrifie sans compensation

aucune, les jouissances qu'il peut se procurer avec les 1,000 francs dont l'épargne deviendrait pour lui la source d'un nouveau revenu.

Les autres industries ne trouvent pas sur le marché l'offre des 1,500 francs, ni en conséquence la demande que cette offre impliquerait. Si les 1,500 f. s'échangent contre le tapis, évidemment ils ne s'échangeront pas contre des pendules, des cristaux, des étoffes de soie.

Il n'y a pas ici de fantasmagorie possible; une valeur de 1,500 francs demande à s'échanger contre des objets de consommation; quoiqu'on fasse, si cette valeur s'échange contre une marchandise, elle ne s'échangera pas contre une autre; si un fabricant en profite, les autres n'en profiteront pas.

Le fabricant de tapis, dit-on, les commis, les ouvriers, achèteront à leur tour du vin, du drap, de la viande. Ne dirait-on pas que les producteurs de pendules, de plaqué, de chevaux, de voitures, ne mangent, ni ne s'habillent? Livrez leur les 1,500 francs, et les vendeurs de comestibles, et d'objets d'habillemens, trouveront les 1,500 francs sur le marché, exactement comme s'ils étaient entre les mains des producteurs de tapis (1).

(1) Peu importe si le même individu est à la fois consommateur et producteur, s'il échange directement ses produits contre des marchandises étrangères. Il introduit en France une valeur égale; c'est dire les moyens d'une demande, les moyens d'une offre. Qu'il demande du travail français en offrant le vin de son vignoble ou le fer de Suède qu'il a obtenu en échange, il n'y a rien de perdu pour le pays. S'il reçoit de l'échange les choses qu'il veut immédiatement

En résumé, dommage réel pour le consommateur, et quant aux producteurs français, faveur arbitraire accordée aux uns au détriment des autres; tels sont les résultats irrécusables du système prohibitif ou protecteur, comme on voudra l'appeler.

Comme il est impossible d'appliquer la prohibition ou le droit protecteur à toutes choses et dans la même mesure; il en résulte nécessairement une inégalité de traitement pour les producteurs nationaux, un état de guerre et de rivalité qui ajoute un nouveau dissolvant à tous ceux qui travaillent le corps social, et l'empêchent de s'organiser. Partout on entend des plaintes, des récriminations, des remontrances : le système porte ses fruits.

Il blesse à la fois les intérêts et les principes, les sentimens et les idées du pays; car ce système, c'est l'inégalité. Prendre aux uns pour donner aux autres sans aucune utilité pour l'Etat; c'est là le résultat final.

N'eût-il que ce reproche à soutenir, le reproche d'inégalité, le système prohibitif succomberait en France. S'il pouvait échapper aux coups des économistes, il périrait sous l'action des principes politiques. National un instant, par haine contre l'Angleterre, et aussi, disons-le, parce qu'on n'en saisissait pas toutes les conséquences, plus il sera

consommer, non seulement il les aura payées avec du travail français, non seulement il se procurera plus de jouissances, ou il fera une épargne, ce qui se résout en une nouvelle demande de travail français, mais il favorise les producteurs des denrées qu'il exporte et les consommateurs de celles qu'il importe.

compris, plus il se dénationalisera; on ne voudra pas d'un système qui distribue arbitrairement les moyens de travail et de fortune.

On a discuté, ces jours derniers, un impôt sur l'utilité et la convenance duquel il est difficile d'élever un doute sérieux. Un seul argument, qui n'était ni économique, ni financier, restait, il est vrai, sans réponse satisfaisante. Dans l'état actuel des choses, la culture du tabac en France, est nécessairement le privilége de quelques-uns, une faveur arbitrairement accordée. C'est là l'argument sous lequel cet impôt, dans sa forme actuelle, se débattait avec peine. Et cependant nul ne conteste son utilité, son importance pour l'intérêt général, et le danger de renoncer à un mode de perception éprouvé, pour se livrer à des essais plus ou moins problématiques.

Il n'est pas moins vrai que l'impôt, tel qu'il est établi, lutte contre un sentiment dont l'énergie finira peut-être par triompher tôt ou tard des convenances financières. La loi anglaise, toute brutale qu'elle est, aurait peut-être plus de chances de succès et de durée que le système actuel. Qu'on arrache tout le tabac français, que nul n'en plante, ni toi ni moi; à la bonne heure, nous sommes égaux.

Les inégalités que cachent les vastes replis du système prohibitif, deviendront tous les jours plus manifestes et plus choquantes. Il n'y aura pas de voile que la discussion n'arrache, pas d'illusion qu'elle ne dissipe.

On a essayé de flétrir les fortunes gagnées en un clin-d'œil à la bourse, on s'est élevé contre l'agio-

tage, et nous ne sommes nullement disposés à prendre ici sa défense.

Mais de bonne foi, si on n'avait égard qu'à la capacité intellectuelle de ceux qui s'enrichissent et aux dangers qu'ils courent, sur quelle ligne faudrait-il placer ceux qui exploitent une loi prohibitive?

Des hommes habiles savent attirer la foule dans les rues Favart et Pelletier; mais les profits qu'ils en tirent seraient-ils une preuve de leur capacité et de l'intelligence qu'ils ont du goût du public, si chaque soir des légions de gendarmes couvraient les promenades, les boulevards, les cafés, et contraignaient les Parisiens à s'abstenir de tout amusement ou à se rendre à l'Opéra? Sans doute les entrepreneurs feraient d'excellentes affaires; l'orchestre, les chœurs, les souffleurs, les perruquiers, et tous les ouvriers indispensables au service du théâtre finiraient peut-être par croire que la contrainte imposée au public les protége; mais les spectateurs ne tarderaient pas à voir Nathalie remplacée par une figurante à mille écus, Moïse reprendrait le chemin des Alpes, et Desdémona ne repasserait pas la Manche.

Qu'on ne dise pas que la France est un trop vaste marché pour que le consommateur n'y jouisse pas toujours des bénéfices de la libre concurrence. Il est juste de reconnaître que, malgré le système prohibitif ou protecteur, plusieurs industries ont en effet amélioré leurs produits, baissé leurs prix, et nous ne voulons pas rechercher si ces progrès ne sont pas dus, en partie du moins, aux attaques que

n'ont cessé de porter au système prohibitif, d'un côté, les amis de la liberté commerciale, de l'autre, les contrebandiers, ces honnêtes alliés des deux partis qui fournissent des argumens aux économistes, et forcent les prohibitionnaires aux progrès, tout en partageant les bénéfices du système. Quoiqu'il en soit, combien d'industries qui sont à-peu-près stationnaires et pour lesquelles il serait désormais ridicule d'espérer un meilleur avenir? Combien de fabricans qui ne se sont pas même donné la peine de s'instruire des méthodes et des perfectionnnemens trouvés ou obtenus à l'étranger! Je n'avais pas besoin de m'en informer, répondait un fabricant (1); la prohibition me rassurait. La naïveté est grande. A-t-on jamais lancé contre le système prohibitif une épigramme plus acérée? Les consommateurs voudraient qu'on se donnât la peine d'étudier, d'observer, d'innover. On n'est pas si stupide. Grâces à ces misères humaines qu'on appelle besoins et à la haute sagesse de la loi, nos profits sont assurés. En faut-il davantage?

Soyons vrais; ce langage, quelque brutal qu'il paraisse, est juste au fond. Travailler pour l'amour de l'art et de la science, on peut le concevoir d'un littérateur, d'un savant, d'un artiste, d'un poète, de tous ceux, en un mot, qu'un rayon du feu céleste anime ou que la trompeuse renommée berce de ses promesses: encore est-ce une fantaisie qui passe; c'est du vieux temps. Mais à coup sûr, on ne fabri-

(1) Enquête, tom. II, pag. 191.

que des couteaux et des assiettes que pour arriver au bout de l'année à un bilan soldé par un gros sac d'écus. Or, quand on possède un moyen légal et éprouvé de tirer ces pièces de la poche des consommateurs, il y aurait une sorte de folie à changer de méthode, à laisser le certain pour l'incertain, à mépriser ce que l'on connaît pour essayer ce qu'on ignore.

On se tromperait cependant si on croyait que le système prohibitif est une mine inépuisable de richesses pour les entrepreneurs et les capitalistes. Il renferme encore plus de piéges que de trésors.

Souvent les premiers entrepreneurs retirent, il est vrai, d'immenses profits de leurs exploitations privilégiées. Mais souvent aussi une confiance irréfléchie dans l'efficacité du privilége, les pousse à de folles entreprises. D'heureux rivaux profitent alors de leurs erreurs, jusqu'à ce que la concurrence vienne ramener les profits au taux commun. Ces profits cependant sont toujours incertains, car le prix des produits n'en reste pas moins trop élevé. Il ne représente pas moins le coût d'une production irrationnelle, un impôt arbitraire sur les consommateurs, un état d'hostilité où le producteur a pour auxiliaires les pouvoirs de l'Etat, le consommateur, les contrebandiers. D'un côté, l'erreur et la légalité, de l'autre, la vérité et le délit: amalgames bizarres qu'enfante tout système artificiel.

Lorsque les profits ont été ramenés au taux commun, que reste-t-il du système prohibitif? Des capitaux engagés dans des voies périlleuses et une

déperdition incalculable de travail national. Le système nuit à la France sans profit pour personne. La France n'obtient pas de son travail toutes les valeurs qu'elle pourrait en obtenir et les capitalistes n'ont que les profits qu'ils auraient retirés des industries naturelles.

Souvent aussi le producteur privilégié, par cela qu'il est étranger aux saines doctrines de l'économie politique, à ces doctrines qui l'auraient éclairé sur les périls de son entreprise, n'aperçoit pas les effets indirects du privilége qu'il invoque, et tandis qu'il espère élever l'édifice de sa fortune, c'est à celle d'autrui qu'il travaille, trop heureux encore s'il ne l'aide pas à s'élever sur les débris de la sienne. C'est ainsi que les fabricans de fer ont aidé par leurs exigences à l'enrichissement des propriétaires de forêts, tandis que pour plusieurs d'entre eux ce n'a pas été impunément qu'ils se sont engagés dans des entreprises dont le succès était incompatible avec les circonstances physiques et industrielles de la localité.

Les ouvriers aussi ont été plus d'une fois pris aux piéges qui se cachent sous les brillans dehors d'une industrie privilégiée. Le succès des premiers momens leur fait illusion. La hausse trompeuse des salaires, hausse dont ils n'aperçoivent nettement ni les causes, ni les dangers, ni la nature essentiellement variable et passagère, leur donne des idées fausses et des habitudes funestes. Ils accourent de toutes parts vers cet appât trompeur, ils s'entassent en guise de fourmillières dans ces prétendus Eden industriels, ils s'y marient, ils s'y propagent jus-

qu'à ce qu'une de ces terribles oscillations qui ne tardent pas à frapper les industries factices, vienne leur donner un premier avertissement, trop souvent inutile, et qui est souvent l'avant-coureur de désastres irréparables. On les a arrachés à l'industrie de leurs pères, aux traditions de la famille, souvent au sol natal, pour les attirer dans une carrière artificielle qui, bientôt interrompue par la force des choses et le bon sens national, ne leur offre d'autre issue que le chômage, l'abandon et la misère.

Ces perturbations dans la répartition du capital et du travail ne sont pas les seules que le système prohibitif enfante.

Le mouvement perturbateur se propage dans tout le corps social, en raison du nombre et de l'étendue des foyers où il prend naissance. Il affecte plus ou moins toutes les valeurs. En effet un très-grand nombre de consommateurs étant directement ou indirectement producteurs, le prix élevé qu'ils doivent payer pour un produit donné, augmente le prix de revient des objets qu'ils produisent eux-mêmes. Chaque produit opère une hausse dans le prix de revient d'une autre classe de producteurs, et ainsi de suite.

Cette altération factice des valeurs diminue sans doute, dans un certain sens, les injustices du système prohibitif. Il est évident que la baisse dans le prix des objets aujourd'hui prohibés, en entraînerait une dans le prix des produits qui servent à acheter ces choses. Ce ne serait donc pas tout profit

pour ceux qui en font usage, que la baisse des prix de tels ou tels objets. Ce qu'ils gagneraient d'un côté, ils le perdraient de l'autre, en partie du moins.

Qu'on ne s'empresse pas cependant d'en conclure que le système prohibitif ne produit ni injustices, ni pertes.

Et d'abord, s'il était vrai qu'il n'y eût ni perte, ni profit pour personne, et que tout ce que les uns paraissent gagner aux dépens des autres, ceux-çi ne tardent pas à le recouvrer sous d'autres formes; il y aurait démence à le maintenir. Ce serait tourner dans un cercle vicieux, pour l'amour du faux; enrichir les uns d'un coup de baguette, et dépouiller temporairement les autres, uniquement pour le plaisir de faire de la puissance et de multiplier les mécontens et les dupes.

Mais au fond il n'y a de dupe que le public; lorsqu'il se laisse dire qu'on augmente la richesse, la puissance et la gloire du pays, en en paralysant le commerce; le public qui reçoit ainsi en illusions vaniteuses, tout ce qu'il sacrifie de richesse et de bien-être.

Les compensations qu'amène la hausse factice des valeurs ne sont jamais ni complètes, ni équitables. Nulles pour les uns, excessives pour les autres, imprévues, insaisissables, incertaines, elles jettent les intérêts matériels dans des oscillations semblables à celles que produit un papier-monnaie, hors de proportion avec les besoins du commerce.

Et comme il arrive dans les luttes de toute es-

pèce, ce sont ordinairement les plus faibles qui succombent. C'est la masse des petits consommateurs, ce sont ceux qui n'ont autre chose à offrir en échange que leur travail, ce sont les petits capitalistes qui sont presque toujours les victimes de la hausse des prix et des oscillations de l'industrie.

En d'autres termes, sous l'action du système prohibitif, la production de la richesse nationale est ralentie et la distribution en est irrégulière et capricieuse ; c'est là une vérité contre laquelle tous les sophismes viennent échouer.

Qu'on relise l'enquête et tous les écrits prohibitifs qui sont venus l'étayer ; qu'on ramène les phrases obligées à leur véritable sens, à leur valeur propre ; tout revient à dire : l'abolition du système nous serait préjudiciable, à nous producteurs favorisés.

On a voulu leur prouver le contraire d'une manière absolue ; on a eu tort. L'abolition leur serait en effet préjudiciable, à plusieurs d'entre eux du moins et pour un temps ; cela est incontestable.

Si les contrebandiers pouvaient se faire représenter, ils diraient également : ne supprimez pas les prohibitions et les droits exagérés, cela tarirait la source de nos profits. Ils auraient également raison ; seulement la loi réprouve les profits des uns, elle légitime ceux des autres.

Mais ce qui est également certain, quoiqu'on le perde complétement de vue, c'est que l'abolition du système prohibitif donnerait d'immenses bénéfices à une foule d'industries et au pays tout entier. La France en recevrait une impulsion dont il est

difficile d'exagérer les résultats. Des forces, des intelligences, des besoins qui, aujourd'hui, sont une cause de malaise pour les individus, d'inquiétude pour la société, trouveraient alors devant eux une vaste et honorable carrière. L'industrie, ne l'oublions pas, grandirait avec le commerce. Car il est impossible de contester sérieusement l'équation nécessaire des exportations avec les importations.

Qu'est donc le système prohibitif, si ce n'est une faveur sans but, un encouragement à la contrebande, un germe de désordres, une classification artificielle, et un retardement que rien ne compense dans le développement de la richesse nationale?

Malheureux système que celui que repoussent également la morale publique, l'économie sociale et la saine politique!

Certes si les conséquences de ce système s'étaient toutes présentées nettement à l'esprit des législateurs, ils auraient peut-être reculé devant leur œuvre, et au lieu de seconder les préjugés d'un public peu éclairé, ils auraient mis leur gloire à rectifier l'opinion, et à lui résister s'il le fallait.

Mais, dit-on, comment la production française pourrait-elle lutter avec la production étrangère?

Les capitaux abondent ailleurs, en Angleterre surtout, plus qu'en France, et on les y obtient par conséquent à meilleur marché.

Admettons le fait, que s'en suit-il? que la demande du travail étant proportionnellement plus grande en Angleterre qu'en France, le taux des profits sera plus bas, et celui des salaires plus élevé en Angle-

terre que chez nous. C'est dire que la distribution du produit suivra en Angleterre d'autres proportions qu'en France : ce qui est indifférent à la question de la liberté commerciale.

Allons plus loin : supposons que les capitaux soient plus abondans en Angleterre qu'en France sans que les salaires y soient plus élevés. Les Anglais produiront davantage et à meilleur marché. Excellente raison pour acheter leurs produits,

Mais ils inonderont de leurs marchandises les marchés français. Tant mieux pour la France ; car de deux choses l'une : ou ils trouvent sur le marché français une demande proportionnée à leur offre, et les Anglais feront de bonnes affaires, les Français d'excellentes. Dans l'offre est comprise la demande, et dans la demande l'offre.

Ou l'offre des Anglais excède la demande française, et les Anglais seront obligés de réexporter, ou de se résigner à une mé-vente dont profiteront les acheteurs français.

Mais cela porterait un coup mortel à certaines industries. Nous n'en disconvenons point ; seulement nous soutenons qu'il est tout aussi évident que cela donnerait une vie toute nouvelle à d'autres industries françaises, et que le pays tout entier y gagnerait en bien-être et en richesses.

Entrez dans un village, vous y trouverez un marchand qui dans sa modeste boutique offre un peu de tout à ses chalands. Homme universel, il ne craint pas la concurrence ; il fait tout, il suffit à tout. Quoi que vous désiriez, de l'indienne ou du sucre,

des rubans, ou des clous, des plumes ou de l'huile; c'est à lui qu'il faut s'adresser. Il est peut-être fier de sa monarchie commerciale, mais cependant il n'est pas bien riche, et il ne le sera jamais. Et si vous lui proposiez de renoncer à son commerce encyclopédique, à condition qu'au lieu de faire chaque année deux cents petites affaires sur une foule d'objets différens, il fera deux mille affaires plus ou moins importantes sur un moindre nombre de denrées, il n'hésitera pas un instant à s'appliquer le grand principe de la division du travail. Le pays tardera-t-il long-temps à comprendre ce que comprendrait sans doute le marchand de village?

Faut-il parler de la fameuse conspiration des fabricans anglais qui n'hésiteront pas à sacrifier cinq cent millions pour anéantir une industrie française, sauf ensuite à hausser leur prix, lorsqu'ils seront restés maîtres du champ de bataille? ce sont propos qu'il faut lire plus d'une fois pour se persuader qu'ils ont été tenus sérieusement dans une circonstance aussi grave qu'une enquête officielle.

Quelque hardi qu'il soit, ce n'est pas ainsi que l'Anglais spécule. Cependant si pareille folie lui venait jamais à l'esprit, la France aurait tort de refuser un si beau présent.

Ce qui est vrai des capitaux, s'applique également à l'objection tirée du taux différent des salaires, qui sont moins élevés, dit-on, en Belgique, en Allemagne, en Suisse qu'en France. Tant qu'on ne prouvera pas qu'on peut nous livrer des produits sans

acheter de nous l'équivalent, ou qu'en nous donnant sans rien recevoir de nous on ne nous enrichirait pas; tant qu'on ne démontrera pas qu'il est plus utile d'acheter cher que bon marché, qu'il vaut mieux obtenir en échange de nos produits peu que beaucoup, en nous apprenant que l'étranger peut produire certains objets à bas prix, on nous prouvera seulement qu'il est de l'intérêt de la France d'en permettre l'importation, et d'appliquer ses forces productives aux industries, où par son climat, pas sa position géographique, et le génie de ses habitans, elle obtient la préférence, soit pour la qualité, soit pour le prix.

La question des capitaux et des salaires ne frappe plus certains industriels, lorsqu'il s'agit de l'importation de ce qu'ils appellent les matières premières.

Nous nous réunissons sans doute à ceux qui en réclament l'importation, sans partager cependant leurs nombreuses erreurs à ce sujet. C'est comme produits quelconques, nullement comme matières premières que la possibilité de leur importation nous paraît conforme aux intérêts de la France.

On l'a dit mille fois, si on excepte les choses destinées à la consommation immédiate, tout est matière première pour l'une ou l'autre classe de producteurs.

Qu'on parle de justice, ou qu'on parle d'utilité, il est aussi absurde de prohiber ou de surcharger de droits d'entrée les agneaux et la laine que le drap et les habits.

Il y a plus : si on devait rester dans le système actuel, et n'avoir qu'une loi de douanes toute pleine d'inégalités, plus ou moins arbitraires, nous ne voudrions pas affirmer qu'il fût utile d'affranchir avant tout et par forme de privilége, telle ou telle matière première. Ce serait un encouragement tout artificiel pour telle ou telle industrie, un appel séduisant fait à des capitaux qu'on détournerait ainsi de leurs voies naturelles, une perturbation de plus apportée dans le développement régulier de la richesse nationale.

Les considérations qui précèdent nous dispensent d'insister sur un point capital de la question; l'intérêt des ouvriers. C'est une moquerie que d'invoquer l'intérêt des travailleurs à l'appui du système prohibitif, d'un système qui, paralysant les échanges, met des bornes très-étroites à la demande du travail et place ainsi les travailleurs dans la condition la plus défavorable. Qu'importe à l'ouvrier la nature du produit?

Qu'on ne nous parle pas de l'état actuel des choses, des difficultés de la transition. C'est une grave question que nous examinerons plus tard. Ici c'est le système, le principe que nous discutons. Or nous croyons avoir suffisamment démontré que le système prohibitif paralyse l'industrie au lieu de l'animer; la France est loin de produire ce qu'elle produirait si les échanges étaient possibles. Le travail est en conséquence moins demandé qu'il ne le serait dans le système opposé; or y a-t-il rien de plus funeste pour le travailleur? Ce n'est donc plus de la

demande du travail que dépend, en grande partie du moins, le taux des salaires.

La liberté de l'industrie, c'est la vie de l'ouvrier. C'est en vain qu'on essaye, pour repousser le principe, de se retrancher derrière les maux qu'on a créés, qu'on imite des rebelles qui, pour repousser une attaque, se feraient un rempart des femmes et des enfans des assiégeans. Les ménagemens que l'humanité conseille ne légitiment pas le moyen de défense.

On nous parle des travailleurs : on fait appel à l'humanité et à la prudence que nul ne songe à méconnaître. Mais que dirait-on si les travailleurs, apprenant l'économie politique à l'école du système prohibitif, demandaient la suppression des machines, et l'expulsion de tout ouvrier non français?

Il serait facile pour nous de répondre à ces funestes absurdités : mais les prohibitifs ne le pourraient qu'en foulant aux pieds la logique.

Résumons nous ; il en est temps. Le système prohibitif est nuisible aux travailleurs, aux consommateurs, au pays : s'il assure les profits d'un certain nombre de capitalistes, il paralyse d'autres entreprises, et en engageant les capitaux dans de fausses directions, il compromet souvent la fortune de ceux-là même qu'il paraissait favoriser.

Le principe de la liberté est donc incontestable, mais ce principe est-il absolu? sans restriction ni limitation aucune?

En second lieu lorsqu'il s'agit de revenir à la liberté en sortant du système prohibitif, quelles

sont les difficultés de la transition? quels sont les moyens à employer? les ménagemens à garder? les précautions à prendre?

Enfin, quelles sont, sous le point de vue politique et financier, les prévisions que peut autoriser le retour en France au système rationnel, l'abolition du système prohibitif?

Ces diverses questions formeront le sujet d'un second article.

P. Rossi.

DES CAUSES DE L'AFFAIBLISSEMENT DU COMMERCE DE BORDEAUX, ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER.

(Troisième article. Voir les Nos XIX et XX.)

Colonisation des landes de Bordeaux à Bayonne.

Maintenant j'arrive à l'amélioration qui complète la série de celles que je confie aux efforts et au patriotisme des particuliers. Je l'ai réservée tout exprès la dernière, parce que, bien qu'elle ne doive pas être immédiatement la plus profitable, elle le sera cependant un jour. Elle a d'ailleurs un caractère de grandeur qui la met à part, et qui promet de donner aux citoyens qui la réaliseront, et au gouvernement qui la favorisera, la part de gloire inséparable de la plus vaste comme de la plus utile entreprise.

Les avantages de la colonisation des landes de la Gascogne sont si évidens, que je ne saurais les mettre un moment en question; et mon étonnement est grand, lorsque je songe à tout le sang versé, à tous les trésors dépensés depuis cinq cents ans pour conquérir au loin des terres, lorsque nous laissons en friche les terres de la France. Cette incurie est surtout impardonnable de la part des Bordelais, qui

négligent par là la source la plus réelle de leur développement commercial et l'occasion certaine d'en assurer la perpétuité. Ils semblent même envier en ce moment aux Marseillais les côtes d'Alger et les déserts de l'Arabie; mais n'ont-ils pas, eux aussi, à visiter en trois journées les côtes de la riche Angleterre, et avec cela, un vaste désert à leur porte, et désert bien autrement facile à féconder que celui qui touche à la rive africaine? et là du moins le cri sauvage et le fer meurtrier du Bédouin ne viendraient pas troubler la joie et suspendre à tout moment les travaux du laboureur.

La plupart de ceux qui se sont occupés des moyens d'améliorer les landes de Bordeaux ont mis en première ligne la culture; en second lieu, le boisement. Pour moi, j'intervertirai cet ordre, et je suis persuadé que les personnes qui connaîtront bien la nature des lieux, les ressources et les besoins du pays, partageront cette opinion. Voici les raisons sur lesquelles je me fonde.

Les départemens pyrénéens ont assez de céréales pour que l'on ne sente pas le besoin d'en étendre la culture; et l'on n'ignore pas que c'est là le premier produit que l'on demande à la terre nouvellement défrichée dans cette région de la France.

D'un autre côté, il faut reconnaître que le sol des Landes qui, en général, se compose d'un sable léger assis sur une couche de tuf imperméable, plus ou moins épaisse, ne se prêtera jamais que difficilement à une culture avantageuse.

La double récolte de seigle et de millet, obtenue

aujourd'hui dans les cultures éparses çà et là, ne prouve rien en faveur de la bonté de ce sol, bien que quelques écrivains l'aient beaucoup vantée : cela prouve seulement qu'ils ont jugé superficiellement les choses et qu'ils n'ont pas vu que cette fécondité, en effet fort extraordinaire puisqu'elle se renouvelle chaque année et sur le même sol, était tout-à-fait factice et uniquement produite par l'immense quantité de fumier jetée sur un petit espace. A ce prix, les rochers eux-mêmes seraient féconds.

La vérité est que les terres réellement propres au labourage dans les landes de Bordeaux sont l'exception, et se trouvent très-irrégulièrement répandues sur cette immense étendue. On les trouve d'ordinaire le long des eaux courantes et près des grands bassins qui bordent les côtes de l'Océan.

En supposant même que toute la contrée située entre Bordeaux et Bayonne pût être appropriée à la culture, je ne pense pas qu'il fût sage de recourir à ce seul expédient pour en tirer parti. D'abord les hommes manqueraient, ensuite les capitaux.

Les hommes sans doute ne sont pas rares en France ; mais il ne faut pas croire non plus qu'ils se déplaceraient facilement au gré de ceux qui le désireraient et le croiraient utile. On a quelquefois proposé, pour se débarrasser du trop-plein de la population des villes, l'établissement de colonies agricoles ; mais, je l'avoue, je ne puis partager les espérances de ceux qui attendent de bons résultats de ce moyen. N'aurait-on pas devant soi le triste sort des colonies belges et hollandaises, que la rai-

son seule et l'observation devraient dire quelle est la destinée qui les attend partout où l'on en tentera l'essai ?

C'est qu'en effet les hommes des villes ne sont pas de la trempe de ceux qui fécondent les campagnes. Pour les uns et pour les autres c'est une autre marche, d'autres mœurs, une action, une volonté différentes. Quelques mois suffisent à faire un tisserand, un filateur, un ouvrier maçon ; il faut des années pour faire un cultivateur, parce que chaque jour a son travail, chaque végétal sa culture, chaque coin de terre ses qualités particulières.

L'obstacle des capitaux, sans être aussi puissant, n'en est pas moins réel. Pour toutes les opérations attachées à un aussi vaste défrichement, il faudrait trois à quatre cent millions.

Le boisement présente de bien autres résultats.

Autant le sol des Landes, considéré dans sa généralité, est peu favorable à la culture, autant il offre des avantages sous d'autres rapports. Les arbres verts, notamment le pin maritime, y croissent avec une merveilleuse facilité et presque sans le concours de l'homme. Les sables les plus stériles ne sont pas rebelles à cette culture : la partie même des sables mouvans, que les vents transportent et agitent presque à l'égal des flots de la mer, sont fixés par des semis habilement dirigés. Le pin, à son tour, sert à de nombreux usages.

La dépense du boisement ne s'élèverait qu'à un quart environ des frais de culture.

Pour donner une idée de la marche qu'il faudrait

imprimer à l'entreprise, je vais examiner les questions suivantes :

Qui devrait coloniser?

Comment entrer en possession des terrains?

Quelle serait la dépense de l'un et de l'autre système de colonisation?

Comment trouver les capitaux nécessaires et quelles seraient les conditions à imposer aux concessionnaires de la colonisation?

L'exécution de canaux dans les Landes est-elle facile et sûre?

Qui devrait coloniser?

Selon M. Deschamps, inspecteur général des ponts-et-chaussées et auteur d'un projet plein d'excellentes vues sur la canalisation des Landes, leur étendue serait de 750 lieues carrées. Ces landes appartiennent à des particuliers, à des communes, à l'état. Je mets pour le compte de ce dernier 500 lieues carrées ou bien un million d'hectares. Faut-il conclure de là que c'est au gouvernement comme absorbant les deux tiers de ce grand désert qu'il appartient de s'occuper de son défrichement. Non, telle n'est pas ma pensée. — Le gouvernement au contraire me semble moins que personne propre à un travail de cette nature qui exige si impérativement toute la sollicitude du père de famille, une surveillance active, une grande intelligence des choses de détail, une connaissance des lieux plus exacte que ne pourraient probablement l'a-

voir des agens étrangers à la localité et nommés par l'administration publique.

Une grande association d'intérêts privés, d'intérêts bordelais surtout, est beaucoup plus propre à une pareille entreprise. — Le gouvernement ne pourrait que gagner à l'abandon, même gratuit du terrain, car loin de lui être profitable, il lui est à charge, puisque chaque année on dépense des sommes assez fortes pour opérer et étendre la fixation des Dunes et suffire à l'entretien de la route de Bordeaux à Bayonne, qui par cela même qu'elle traverse une région inculte, entraîne d'énormes frais de transport et d'achat de matériaux.

Le gouvernement d'ailleurs fît-il un sacrifice, qu'il en retrouverait un jour la compensation dans l'augmentation des richesses de la France et l'accroissement de sa population.

Comment entrer en possession des terrains?

Il ne faut pas se dissimuler que la mise en possession du terrain des Landes aujourd'hui sillonné en tous sens et en toute liberté par des troupeaux nomades n'éprouve des difficultés. Cependant si l'on sait s'y prendre, si l'on ne heurte point de front les intérêts qui se trouveront lésés, si l'on compense par des avantages positifs le dommage que l'on causera malgré toute précaution, si l'on donne quelque indemnité pécuniaire aux communes pour élever leur maison d'école, leur mairie, leur presbytère; si l'on fait aux particuliers pauvres quelques

avances pour mettre en valeur leur ancienne ou leur nouvelle part du terrain, si en procédant au bornage, on ratifie, au lieu de les chicaner, les usurpations qui ne seront pas par trop exorbitantes, des propriétaires riches, rien ne sera plus aisé que de marcher rapidement à la colonisation.

Quelle serait la dépense de l'un et de l'autre système de colonisation?

En opérant sur un million d'hectares, et en prenant le boisement pour agent principal de la colonisation, voici les résultats où l'on arrive, résultats sans doute approximatifs, mais suffisans toutefois, puisque aujourd'hui il ne s'agit que de démontrer l'utilité de l'entreprise.

Dans cette hypothèse je suppose les neuf dixièmes du terrain en plantation ou semis d'arbres. Le dernier dixième livré à la culture. Sans exclure les autres essences je ne mentionnerai ici avec détail, que le pin maritime et le peuplier, parce que ceux-là sont d'une plantation facile et que la réussite en est assurée.

Frais de la partie boisée.

Graine de pin maritime, à 20 kilogrammes par hectare et à 1 fr. d'achat le kilogramme; pour 900,000 hectares.	18,000,000
Travail d'ensemencement, à 10 fr. par hectare, pour 900,000 hectares.	9,000,000
Logemens de cinq cents gardiens, à 1,000 fr. par	
Report :	27,000,000

Apport :	27,000,000
logement, pour cinq cents logemens.	500,000
Achat et transport de neuf millions de peupliers à 1 fr.	9,000,000
Logement de cinq cents manouvriers pour l'entretien des semis et les éclaircir à 1,000 fr. pour cinq cents logemens.	500,000
Indemnités aux communes et avances aux particuliers	5,000,000
	32,000,000

Frais de la partie en culture.

Défrichement de 100,000 hectares, partie à la main, partie à la charrue, et clôture, 200 fr. par hectare. .	20,000,000
Achat de semences diverses, fourrages, engrais. .	3,000,000
Instrumens 1,000 fr. par ferme.	1,000,000
Animaux de travail et d'engrais 3,000 fr. par ferme	3,000,000
Bâtimens pour mille fermes de 100 hectares, à 5,000 fr. chaque.	5,000,000
Nourriture et solde des travailleurs pendant la première année, six personnes adultes par ferme, à 500 fr. chaque.	3,000,000
Indemnités aux communes et avances. . . .	1,000,000
Dépenses imprévues pour les deux parts. . .	5,000,000
Frais de la partie en culture. .	41,000,000
Frais de la partie en bois. . .	32,000,000
Total	73,000,000
Frais de canalisation d'après le plan de M. Deschamps, à commencer dans quinze ans.	23,000,000
Routes et chemins.	14,000,000
Total général. . .	110,000,000

Je ne porte rien en compte pour le service des intérêts des sommes dépensées, parce que je regarde

qu'ils seront largement couverts, ainsi que la solde des gardiens et des travailleurs, par le revenu des 1,000 fermes situées toutes dans les meilleurs terrains et à portée des débouchés ; 2° par le prix des bois exploitables concédés par le gouvernement ; 3° par la vente des coupes opérées pour éclaircir les semis faits par la compagnie concessionnaire. Jusqu'à l'âge de trente ans, on peut faire quatre à cinq éclaircies. Dans les parties favorablement placées pour le transport, notamment dans le voisinage de Bordeaux, cette opération sera la source d'un assez grand bénéfice.

Evaluation du million d'hectares colonisés, en prenant le boisement pour agent principal, au terme de trente ans.

Valeur de la partie boisée.

Valeur des 900,000 hectares en pin maritime à 1,000 fr. l'hectare.	900,000,000
Peupliers à 20 fr. 9,000,000.	180,000,000
500 habitations de gardien.	500,000
500 habitations de manouvriers.	500,000
	1,081,000,000

Valeur de la partie en culture.

Valeur des 100,000 hectares en diverses cultures 600 fr. l'hecture.	60,000,000
Semences diverses, engrais, fourrages. . . .	3,000,000
Instrumens.	1,000,000
Animaux de travail et d'engrais.	3,000,000
Bâtimens de fermes.	5,000,000
Valeur de la partie en culture.	72,000,000
Valeur de la partie boisée. . .	1,081,000,000
	1,153,000,000

Valeur des canaux. .	23,000,000
Total général. .	1,176,000,000
A déduire le montant des frais. .	110,000,000
Bénéfice net. . .	1,066,000,000

Dans la seconde hypothèse, celle où la culture doit jouer le rôle principal, j'arrive aux calculs suivans :

Frais de la partie en culture.

Défrichement de 900,000 hectares, partie à la main, partie à la charrue, et dépense de clôture 200 fr. par hectare.	180,000,000
Achat de semences diverses, fourrages, engrais. .	27,000,000
Instrumens, 1000 fr. par ferme.	9,000,000
Animaux de travail et d'engrais, 3000 f. par ferme.	27,000,000
Bâtimens de ferme : neuf mille à 5000 fr. chaque.	45,000,000
Nourriture et solde des cultivateurs pendant la première année à 6 personnes adultes par ferme à 500 fr. chaque.	27,000,000
Supplément de nourriture et de solde des cultivateurs pour la seconde année, s'élevant aux deux tiers de la première année (1).	18,000,000
Id. pour la troisième s'élevant au tiers de la première année.	9,000,000
Indemnités aux communes et avances aux particuliers.	5,000,000
. . . .	347,000,000

(1) Beaucoup de ces fermes occupant des terrains ingrats, il ne faut pas attendre dans cette catégorie les mêmes résultats et bénéfices que dans la précédente pour la partie cultivée.

Frais de la partie boisée.

Graine de pin maritime, à 20 kilogrammes par hectare et à 1 fr. d'achat le kilo, pour 100,000 hectares.	2,000,000
Travail d'ensemencement à 10 fr. par hectare 100,000 hectares.	1,000,000
Logemens de cinquante gardiens à 1000 fr. . .	50,000
Achat et transport d'un million de peupliers. . .	1,000,000
Logement de cinquante manouvriers pour l'entretien des semis et pour les éclaircir.	50,000
Indemnités et avances aux communes.	1,000,000
Dépenses imprévues pour les deux parts. . . .	5,000,000
Frais de la partie boisée. . .	10,100,000
Frais de la partie en culture. .	347,000,000
Total.	357,100,000
Frais de canalisation d'après le plan de M. Deschamps, à faire sans retard.	23,000,000
Routes et chemins, id.	14,000,000
Total général.	394,100,000

Le revenu immédiat serait sans doute, dans cette hypothèse, plus fort que dans l'autre ; mais comme la mise en dehors est aussi beaucoup plus forte, je ne porterai en recette que la valeur du fonds même mis en culture. La valeur des produits obtenus serait évidemment absorbée par les intérêts du capital et les dépenses extraordinaires que nécessiteront forcément la mise en valeur d'un terrain en partie de mauvaise nature, comme terrain de labourage.

Evaluation du million d'hectares colonisés en prenant la culture pour agent principal, au terme de trente ans.

10

Valeur de la partie en culture.

Valeur des 900,000 hectares en diverses cultures, 300 fr. l'hectare, bon et mauvais terrains. . . .	270,000,000
Semences diverses, engrais, fourrages.	27,000,000
Instrumens.	9,000,000
Animaux de travail et d'engrais.	27,000,000
Bâtimens de fermes.	45,000,000
	378,000,000

Valeur de la partie boisée.

Valeur des 100,000 hectares en pin maritime, à 1000 fr. l'hectare.	100,000,000
Peuplier à 20 fr., un million.	20,000,000
Cinquante habitations de gardiens.	50,000
Cinquante habitations de manouvriers.	50,000
Valeur de la partie boisée. . .	120,100,000
Valeur de la partie en culture. .	378,000,000
	498,100,000
Valeur des canaux. . .	23,000,000
Total général. . . .	521,100,000
A déduire le montant des frais. .	394,100,000
Bénéfice net. .	127,000,000

Voilà les deux moyens de tirer parti des landes de la Gascogne, l'opération étant considérée dans sa plus grande extension. Maintenant, pour épargner une trop grande dépense de capitaux, voudrait-on la réduire à la moitié, au tiers même, ce n'en serait pas moins une belle et sûre entreprise.

Pour éviter le reproche même de la plus légère exagération, j'ai voulu prendre pour base de l'ap-

préciation des résultats à obtenir les évaluations les plus minimes. C'est ainsi que je ne porte la valeur de l'hectare de terre planté en pin maritime, superficie et bois compris, qu'à 1,000 fr., au terme de trente ans, ce qui ne suppose que 330 pieds d'arbres ne valant que 3 francs chaque. Assurément on ne court aucun danger de se tromper, lorsqu'on n'élève ses espérances d'avenir qu'à d'aussi modestes prétentions.

Mais cela fait, je dois dire que ce serait aussi être injuste envers le pays des Landes que de ne pas donner un aperçu des avantages variés qu'il peut donner, selon les probabilités les plus ordinaires.

Le pin maritime, que l'on peut appeler à bon droit la providence des pays sablonneux, se prête à des emplois excessivement variés, et promet dès-lors un bien autre résultat que celui que je viens d'assigner; très-jeune, et à l'état encore de plante herbacée, il sert de litière aux animaux, et améliore beaucoup les engrais. A 10 ans, on l'emploie à former des clôtures et des échalas, et cet article est d'une immense consommation dans tout le Bordelais.

A vingt ans, on l'abat, pour pilotis; et plus la navigation fluviale s'améliorera, plus le pin maritime qui pourrit difficilement dans l'eau, sera recherché pour cet usage.

Après vingt-cinq ans, on prépare le pin pour porter la résine. La production française ne suffit pas toujours aux besoins de ce produit, et à l'avenir elle le pourra bien moins encore, puisque les pre-

miers succès obtenus donnent à penser que le gaz à la résine sera le meilleur et le plus économique pour l'éclairage. Le débit de la résine, quelles que soient à l'avenir les quantités produites, est donc assuré.

Après qu'il a jeté la résine, le pin n'en est que meilleur pour être converti en planches. La planche sert à la construction, aux parquets, à soutenir les toîtures, à l'emballage, à former les doubles futailles, etc., etc. Le système des scieries à la mécanique, mues soit par l'eau, soit par la vapeur, doit contribuer aujourd'hui beaucoup à ce qu'on tire parti des forêts de pins, que les difficultés de transport forçaient à négliger, lorsqu'il fallait remuer le bois encore en grume. Lorsqu'on se sert d'une machine à vapeur, ce sont les débris des arbres abattus qui servent à la faire marcher; on comprend dès lors tout l'avantage d'un pareil mode d'exploitation.

Le goudron provient aussi du pin maritime. La marine en consomme beaucoup et le demande souvent à l'étranger.

Le pin maritime est souvent une précieuse ressource pour la mâture. Un vieux préjugé fait donner la préférence aux pins du Nord; mais quelques expériences, qui ont parfaitement réussi, commencent à faire croire que le pin des côtes de la Gascogne peut bien valoir celui de Riga.

Comme combustible, on connaît l'utilité du bois de pin; Bordeaux en consomme beaucoup et en

consommerait bien davantage avec des voies de communication plus faciles.

Enfin, mettant de côté tous ces usages du bois de pin, qui ne laissent pas cependant que de lui promettre un vaste emploi, nous avons à offrir la ressource sans limite de le convertir en charbon : je dis sans limite, parce que, indépendamment de la grande consommation que peut faire Bordeaux du charbon des Landes lorsqu'il lui arrivera avec moins de frais, soit pour les usages domestiques, soit pour certains arts, notamment ceux de l'orfévrerie et de la chaudronnerie qui le préfèrent à tous autres, il est encore, au sein même de ces Landes, qu'on ne néglige autant que parce que véritablement on n'en connaît pas les ressources, il est, dis-je, dans les landes, un minerai des plus riches, donnant un fer excellent, et qu'on exploite à peine aujourd'hui, faute du combustible nécessaire.

Ce minerai, qu'on appelle dans le pays *mine en grain*, est presque partout à la superficie du sol et se trouve disséminé sur plusieurs points. On ne l'exploite en ce moment que fort grossièrement et avec une grande dépense, puisque c'est à plusieurs lieues et à dos de cheval qu'on va ramasser le charbon que les paysans fabriquent dans leurs momens de loisir. On conçoit alors tout l'avantage de la fabrication en grand du charbon pour utiliser ce minerai à-peu-près perdu.

Une argile, donnant d'excellentes briques réfractaires, se trouve partout dans ces contrées, et

aiderait puissamment à créer un système de forges mieux entendu.

Alors Bordeaux du moins ne manquerait plus du fer et de la fonte qui rendent, par leur cherté, la construction de ses navires coûteuse et difficile ; et l'agriculture des environs, réduite aussi aux plus grossiers instrumens, aurait moins de sacrifices à faire pour s'améliorer.

Mais le pin n'est pas la seule essence qui promette ici des avantages. Le chêne qui, par les envahissemens de la culture et le besoin des pays vignicoles devient de jour en jour plus rare et son bois plus cher, ne se refuse pas à venir sur le sol des landes. Si, dans le principe, il y croît lentement, une fois qu'il est arrivé aux couches secondaires et qu'il y a pris racine, il s'y développe avec une puissance de végétation qu'on a peine à retrouver ailleurs. Les chênes robustes et séculaires, que l'on trouve dans les environs de la Teste, dans les forêts du Maransin, dans les environs de Dax, de Mont-de-Marsan, de Gabaret, de Lubon, de Maillas, c'est-à-dire sur les divers points les plus opposés du désert dont j'étudie les ressources, servent à prouver le parti que l'on peut retirer de cet arbre dont le débit est toujours assuré.

A côté de lui, et non moins utile que lui, se présente le chêne à liége ; si son bois a peu de prix, on connaît la valeur de son écorce. Le terrain sablonneux est le sol favori de cet arbre. A quelques lieues des grandes landes se trouve la preuve du succès que l'on peut se promettre de sa culture.

L'arrondissement de Nérac lui a consacré toutes ses terres légères, et c'est ce qui fait sa plus grande richesse.

Il est vrai que le chêne-liége est long-temps sans donner des profits; mais le moment de la récolte venu, rien ne peut se comparer aux avantages qu'il procure. On a la ressource d'ailleurs de mélanger le pin et le chêne-liége, et d'exploiter le premier pendant que le second complète sa croissance.

Si, comme il est permis de l'espérer, le mûrier pouvait croître dans une partie des landes, je verrais là une conquête dont je ne saurais assigner la limite; et c'est bien alors que les landes seraient pour Bordeaux la poule aux œufs d'or.

La variété de mûrier qui conviendrait à ce sol léger serait probablement le mûrier-nain, que la Chine cultive plus particulièrement, et dont elle retire d'immenses profits.

Voilà ce que l'on pourrait, en fait de boisement, tenter et espérer sur le vaste territoire des Landes. Quant à ce qui tient plus spécialement à la culture, je ne vois rien de ce qui fait la richesse de l'agriculture moderne qui ne pût également être essayé et réussir. Selon les qualités de sol, parmi les céréales, on choisirait le froment, le seigle, l'avoine, le maïs, le millet; parmi les plantes turberculeuses, la pomme de terre, la betterave, la carotte; dans la famille des légumineuses et des plantes fourragères, le haricot, la lentille, le chou, le navet, la luzerne, le trèfle, le sainfoin, etc., etc. Enfin à chaque lieu, avec de l'intelligence, il serait possible d'assigner

un produit, et peu-à-peu, de remplacer ainsi l'état de friche et de pauvreté par le bienfait du travail de l'homme et le stimulant de la richesse; et cette terre, qu'un beau soleil éclaire aujourd'hui si inutilement, serait un jour une province qui vaudrait bien une colonie lointaine. Et cette conquête du moins faite sur la nature sauvage, et sans répandre notre or et notre sang, ni système de commerce, ni guerres, ni naufrages, ni rivalités nationales, ne viendraient en atténuer les chances favorables, en jalouser le succès, en contrarier l'heureux essor.

Comment trouver les capitaux nécessaires et quelles seraient les conditions à imposer aux concessionnaires?

S'il y avait à réaliser le projet de colonisation des Landes, en prenant la culture comme agent principal, on aurait devant soi une difficulté sérieuse : car où trouver près de 400 millions; mais comme il est probable qu'on s'attachera au parti à la fois le plus profitable et le moins coûteux, celui du boisement, il n'est pas alors au-dessus des ressources du commerce de Bordeaux, de réunir les moyens pécuniaires suffisans, surtout lorsque ce parti permet de reculer sans inconvénient l'exécution des voies de communication, qui à elles seules entraînent près d'un tiers de la dépense.

Ce n'est pas seulement l'intérêt des personnes opulentes qui se trouve engagé à tenter l'entreprise de la colonisation, mais encore celui de la popula-

tion entière de Bordeaux. Il n'est pas dans cette cité un armateur, un négociant, un marchand, un propriétaire, un industriel quelconque qui ne trouvent un avantage positif à ce qu'on tire un prompt parti de plusieurs centaines de lieues carrées qui n'ont donné jusqu'ici que quelques quintaux de laine, un mauvais grain, un peu de résine. C'est pour eux que la richesse se créerait, c'est par eux aussi qu'elle s'échangerait au loin. La colonisation ne dût-elle même rien produire en faveur des capitaux engagés dans l'entreprise, qu'il y aurait encore un immense avantage pour Bordeaux à l'avoir tentée. Mais cette crainte, il ne serait pas raisonnable de la nourrir. On peut au contraire sans danger se porter le garant qu'il y aura bénéfice pour tout le monde, et sous tous les rapports, dans le moment présent comme dans le plus lointain avenir.

Maintenant je dois dire un mot des bases sur lesquelles devrait reposer une association telle qu'il la faudrait pour rendre son œuvre sûre et aussi complète que son objet le comporte.

Il faut le dire, nous ne sommes pas encore en France sur la route qui conduit le mieux à son terme l'exécution des travaux d'utilité publique confiés aux soins des particuliers. Tout en croyant prendre la marche la plus expéditive, il se trouve au contraire que nous choisissons la plus longue, la plus embarrassée.

Ainsi, qu'exigeons-nous d'un homme qui demande une concession? des plans, un calcul de dépense, une évaluation de bénéfice. Si les données paraissent

assez bien exécutées et appréciées, on concède et l'on ne songe pas que cet homme n'a montré qu'un des élémens de la réalisation de son projet; qu'il lui reste encore à trouver la condition presque toujours la plus difficile, les capitaux. Le plus souvent même, ils sont moins aisés à trouver, une fois que la concession a été faite. Car de deux choses l'une: ou l'entreprise est très-bonne, et alors le concessionnaire fait la loi aux capitalistes, et par là les éloigne: ou elle est reconnue peu avantageuse, et alors c'est le tour des capitalistes qui les traînent en longueur et arrivent ainsi à dépouiller impitoyablement l'auteur d'un projet. D'autrefois, l'on met de part et d'autre de l'opiniâtreté, et alors un projet utile au pays est indéfiniment ajourné.

Si l'on procédait comme on le fait en Angleterre et aux Etats-Unis, ce double abus n'arriverait pas. Là, on veut la preuve formelle que tous les moyens d'exécution sont réunis et à la disposition soit de la personne, soit de la société postulant le droit de concession. Aussi, dans ce pays, peut-on regarder un travail concédé comme un travail d'une sûre et prochaine exécution; et dès le lendemain de la concession, voit-on le commencement de la mise en œuvre. On ne citerait peut-être en Angleterre que l'entreprise du *tunnel* sous la Tamise qui soit restée inachevée: et encore personne n'ignore que c'est par suite de circonstances tout-à-fait extraordinaires. En France, au contraire, nous avons non-seulement de nombreux travaux, dont on a fait la concession, inachevés, mais encore en pourrions-

nous citer plusieurs qui n'ont rien de commencé.

Il faut nécessairement changer de système, car celui que nous suivons est trop funeste au développement des intérêts matériels du pays.

Ainsi, pour arrêter un plan de colonisation qui puisse s'effectuer sans que rien vienne plus tard l'entraver, il faut qu'à Bordeaux des hommes d'intelligence et haut placés se réunissent, s'entendent, et, par des engagemens formels, montrent au gouvernement et aux chambres qu'ils sont en mesure de mener à bonne fin la vaste opération dont ils sollicitent la concession. A Bordeaux, d'ailleurs, se trouvent tous les élémens d'une grande association : capacité, argent, patriotisme; déjà même, depuis quelques années, cette belle cité s'est heureusement initiée au secret des travaux d'utilité publique, au moyen du levier de l'esprit d'association. On lui doit un pont magnifique, un vaste entrepôt, des bains qui sont un véritable monument. En en combinant mieux les forces, ce sera bien autre chose encore.

Je ne dois pas, du reste, passer sous silence que depuis quelques mois il s'est formé une société qui a pour but d'exploiter un des rayons des landes de Bordeaux, et qui déjà commence l'œuvre. Malheureusement ses ressources sont limitées à quelques millions, et elle n'opère que sur le terrain compris entre le bassin d'Arcachon et le bourg de Mimizan, près du port de la Teste.

C'est, comme on le voit, n'occuper qu'un point dans l'espace; et, bien que ce point soit un des

meilleurs qu'il y eût à aborder, il n'en est pas moins un théâtre d'opérations bien rétréci, et qui ne nous montre en jeu que des intérêts particuliers et assez restreints, là où l'on est pressé de voir de grands efforts et une large pensée de nationalité.

L'exemple de la nouvelle société peut être d'un heureux effet sur les populations voisines. Tout en reconnaissant que son plan paraît bien conçu, sagement étudié, et que ses bénéfices promettent d'être avantageux, disons qu'il y a mieux que cela à faire. Il faut, ou que cette société grandisse et étende ses vastes bras des rives de la Garonne à celles de l'Adour, et des bords de l'Océan aux limites des points civilisés, ou qu'il s'en forme un autre qui porte plus loin ses vues et réalise tout le bien à faire.

Par des travaux partiels, on mettra cinquante ans, cent ans, cinq cents ans peut-être à faire ce que, par la force merveilleuse d'une vaste association et l'impulsion d'un vif sentiment de patriotisme, on peut accomplir sans peine en un quart de siècle.

L'exécution des canaux dans les Landes est-elle facile et sûre?

La possibilité de créer un vaste système de canalisation dans les Landes a été quelquefois mise en doute; mais ce n'est uniquement que par les personnes qui ne connaissaient pas ou n'avaient pas voulu étudier la nature des lieux. Un sol sablonneux

n'est un obstacle à la conservation des eaux que lorsque les couches inférieures sont également poreuses ; mais, comme là c'est au contraire un tuf d'un grain excessivement resserré, ce danger n'existe pas.

L'habile ingénieur, M. Deschamps, pour confirmer sa démonstration de la possibilité de canaliser les Landes, cite la rigole qu'il a fait exécuter dans la commune de Beliet, arrondissement de Bordeaux, et qui a parfaitement retenu les eaux. A cette preuve, il eût pu en ajouter une seconde, et bien plus concluante, c'est un canal de dérivation de près de deux lieues de long sur plusieurs mètres de large, creusé depuis plus de cinquante ans dans le canton de Gabarret, arrondissement de Mont-de-Marsan. Ce canal a été fait pour déverser les eaux des marais de Barbotan dans le lit de l'Estampon. Bien que sur un terrain sablonneux de la nature de celui des grandes Landes, et complétement abandonné à lui-même depuis les premiers jours de la révolution que tomba l'exploitation rurale pour laquelle il était fait, il s'est maintenu dans un assez bon état, et remplit encore en partie le but qu'on s'était proposé en le créant. Si M. Deschamps, qui paraît avoir peu exploré cette partie des Landes, parce qu'elle est limitrophe du département du Gers, avait connu cet ouvrage, il n'eût pas probablement négligé de s'en faire un appui.

Quant à la quantité des eaux propres à l'alimentation des canaux et à la hauteur des terrains nécessaires pour établir les différens biefs de partage, tout cela se trouve parfaitement disposé par la na-

ture des lieux, comme l'ont démontré les ingénieurs envoyés sur le terrain pour faire les études nécessaires.

Ainsi, loin que quelque obstacle sérieux vienne contrarier la plus belle entreprise que la France puisse aujourd'hui tenter, tout au contraire se réunit pour la favoriser et en garantir le succès.

Émile Bères (du Gers).

(*La fin au prochain numéro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

DE LA LIBERTÉ COMMERCIALE ET DE LA RÉFORME DE NOS LOIS DE DOUANES, par J.-A. LHERBETTE, député de l'Aisne ; un volume in-8° de 130 pages. Paris, Gustave Barba ; 1835.

L'opinion favorable à la liberté commerciale fait journellement des progrès et commence à être adoptée par tous ceux qui se donnent la peine d'étudier cette grave question d'économie politique, avec bonne foi et impartialité. Quelle est la classe de la société qui est intéressée au maintien des prohibitions et des taxes élevées, et quelle classe encore réclame ces prohibitions avec le plus d'ardeur et le plus d'empressement? C'est celle qui jouit des avantages d'un système funeste à la société, funeste au travail, et antipathique à toute espèce de progrès. Les manufacturiers et les agriculteurs réclament, dans leur propre intérêt, contre la liberté commerciale. Leurs meilleurs argumens se rapportent toujours à eux seuls, et jamais il ne leur a été possible d'invoquer l'intérêt général, pour masquer ou pallier leur égoïsme étroit et mal entendu.

Certes, ce ne sont pas les praticiens qui les premiers ont fait sentir les avantages de la liberté commerciale ; ce sont les économistes auxquels on doit les progrès qui ont eu lieu jusqu'à ce jour ; ce sont eux qui ont débrouillé et mis en lumière l'action prohibitive et douanière ; ils ont établi clairement au profit de qui elle était établie, et à quels dépens elle s'exerçait ; il est dès-lors facile de trouver leurs adversaires, et à l'exception d'un très-petit nombre d'économistes à doctrines surannées, il ne

faut chercher ces adversaires que dans les rangs des industriels et des manufacturiers monopoleurs. Il y en a cependant parmi ces derniers, qui avouent que le principe de la liberté commerciale est excellent, mais que son application conduirait aux plus grands désastres, qu'elle serait la ruine de la société et le signal de mille émeutes. Il faut avouer que cette manière d'envisager une question est tout-à-fait neuve, et tout au plus propre à donner une mince opinion de l'intelligence de ceux qui emploient cette argumentation. Lorsqu'un principe est bon, l'application doit s'en suivre. Celle-ci peut être difficile et froisser certains intérêts; elle peut même être dangereuse; mais jamais les difficultés et les dangers ne sont réels, lorsqu'il s'agit d'un intérêt national bien démontré, et d'une amélioration réclamée par les neuf dixièmes de la société. L'application franche et réelle du principe fera bientôt disparaître les difficultés et les dangers qui, dans ce cas particulier, ne pourraient être créés que par une petite minorité.

L'enquête qui vient d'avoir lieu a réveillé plus que jamais le zèle des partisans de la liberté commerciale, et l'acharnement des monopoleurs contre ce qu'ils appellent doctrines subversives et révolutionnaires. Les premiers ont, comme d'ordinaire, défendu leurs opinions par des moyens rationnels, puisés dans la nature des choses et dans l'intérêt général; ils ont exposé leurs principes sous une forme méthodique, en faisant apercevoir les rapports qui existent entre cette partie de l'économie politique et toutes les autres questions sociales; les seconds se sont appuyées uniquement sur leur propre intérêt et sur des faits qui se rapportent à cet intérêt. Dès lors il leur a été impossible de produire quelque chose de complet en faveur de leur opinion, et il leur est arrivé ce qui arrive à tous les défenseurs d'une mauvaise cause, c'est-à-dire que tout en ne voyant que leur individualité, ils sont tombés dans d'étranges contradictions, et chacun a réclamé pour soi une protection qu'il ne voulait pas accorder aux autres. Toutes les industries se sont ainsi fait la guerre, et pour arriver à un succès personnel, on a sacrifié pour les autres, le principe qu'on défendait pour soi.

M. Lherbette, dans la brochure que nous avons sous les yeux, a parfaitement fait ressortir cette lutte grotesque et il en a tiré le plus grand parti pour la corroboration de ses doctrines. Mais il avait d'autres ressources encore qui lui ont permis de se placer à un point de vue plus élevé et de donner à son travail une forme méthodique.

Avant que d'entrer en matière, l'auteur donne l'historique des douanes et l'explication et l'origine des divers systèmes d'économie politique; il avertit que dans cet écrit il n'examinera pas les droits de douanes comme impôts, mais uniquement comme moyen de production ou plutôt d'encouragement à la production nationale. Je regrette que M. Lherbette ait admis cette division, car la question fiscale ne doit point être omise dans une discussion sur la liberté commerciale. Je remarque ensuite dans l'historique, que le point de départ est faux : ce n'est point dans le temps d'anarchie féodale que le système douanier prit naissance; dans l'antiquité on connaissait déjà cette institution, et les républiques grecques nous en offrent plus d'un exemple. Cet anachronisme est du reste sans importance pour le principe lui-même, d'autant moins que les douanes des anciens étaient plutôt une mesure fiscale qu'un moyen d'encouragement pour l'industrie.

L'énumération des vices des systèmes prohibitifs et protecteurs se trouve dans le chapitre III. « Les gouvernemens, même les plus prohibitifs, dit l'auteur, voudraient pour leur nationaux la liberté de vente sur tous les marchés. Seulement ils ne l'accordent pas sur les leurs aux étrangers, dans la crainte que la concurrence de ceux-ci ne nuise à la production indigène, qu'ils désirent encourager.

» Cette conduite est-elle sage?

» Dans tout pays où se rencontrent les élémens favorables à un genre d'industrie, comme sol, climat, situation, bas prix des matières et du salaire, aptitude des habitans, on peut être sûr, que ce genre d'industrie s'établira de lui-même, comme aussi qu'il ne s'y établira pas naturellement sans ces conditions.

. . . .

» On pourrait faire venir la vigne ou le cafeyer sous les pôles comme dans les régions tempérés et équinoxiales, mais avec cette différence qu'ils y coûteraient beaucoup plus cher et seraient moins bons ; et l'on obtiendrait dans le Midi des plantes du Nord avec les mêmes conditions de renchérissement et d'infériorité. Certes pas un particulier ne sera assez dénué de sens pour s'adonner à des cultures si déraisonnables. Il en sera de même pour l'industrie manufacturière. Qu'avec dix journées de travail on fasse en France cent livres de soie et cinquante de coton, et en Angleterre cent de coton et cinquante de soie, et que les deux pays échangent au pair ; il est clair que chacun trouverait profit à faire seulement ce qu'il fait le mieux et à l'échanger contre ce qui fait moins bien. Mais survient le gouvernement qui dit : afin de protéger chez moi l'industrie d'objets qui sont ailleurs à meilleur marché, je prohibe l'entrée des similaires exotiques ou bien je l'assujettis à un droit tel qu'ils coûteront plus encore que les indigènes. »

M. Lherbette multiplie ces exemples, et il fait remarquer que l'intérêt du producteur est distinct de celui de l'ouvrier et plus encore de celui du consommateur, et il pense que si une mesure grève le consommateur au profit du producteur, on ne doit pas répondre par ce lieu commun « que chacun est à la fois producteur et consommateur ».

Sans doute le système prohibitif favorise certains producteurs, mais il nuit en général aux industries, et en gêne le progrès et l'avancement ; il diminue le capital de la société, il repousse les capitaux des placemens industriels, par l'incertitude où on est de savoir quels seront, d'un jour à l'autre, les objets de la protection ; il exhausse enfin le prix des produits dans lesquels entrent les matières exotiques surimposées. Ces différentes considérations sont appuyées de faits et d'exemples pris dans toutes les catégories et dans tous les pays ; il en résulte encore que partout où il y a eu des restrictions, le commerce et l'industrie se sont ralentis, et que la prospérité a diminué dans la mesure de la rigueur du système. Ce chapitre entier est consacré à l'examen des divers intérêts qui partagent la société, et

partout l'auteur prouve jusqu'à l'évidence que les prohibitions et les taxes élevées sont funestes à tous. Dans cette énumération, il n'a point oublié l'intérêt du pauvre : « avec le système protecteur, dit-il, moins d'échanges, moins de travail, et baisse de son prix; de plus, variations brusques dans les ventes de produits, et par suite dans les salaires; dès-lors, crises de détresse. Voilà pour le pauvre considéré comme producteur, comme consommateur, il souffre du renchérissement des objets, et son mal double si ce renchérissement porte brusquement sur ceux de première nécessité. Plus ils sont chers, plus grande est la pénurie de l'ouvrier; plus il sollicite de l'emploi, plus l'offre du travail est supérieure à la demande, plus la main-d'œuvre est au rabais. Le salaire est alors en raison inverse des besoins de la classe ouvrière. »

La réfutation des motifs qui ont fait adopter les systèmes prohibitif et protecteur, n'est pas le chapitre le moins intéressant de la brochure de M. Lherbette; il détruit une à une ces ridicules assertions de tribut à payer à l'étranger, d'assurer de l'emploi aux capitaux nationaux, et il rassure parfaitement de la crainte de manquer dans certaines circonstances des objets qu'on ne produirait pas soi-même, ou de celle de voir nos marchés inondés de marchandises exotiques au rabais, et la production indigène annihilée par cette concurrence. L'auteur combat ensuite les moyens dilatoires qu'on oppose à la réforme commerciale, et il prouve qu'en les admettant, toute espèce de progrès deviendrait impossible, parce que les gens intéressés au maintien de la prohibition, multiplieraient ces moyens dilatoires à l'infini.

« Puissent les législateurs français, dit M. Lherbette, dans sa conclusion, ne pas entraver par de nouvelles concessions aux intérêts des monopoleurs, nos pas dans une carrière de perfectionnemens et de richesses, dont l'immensité s'ouvre devant nous, mais où nos administrations sont restées, hélas! si retardataires depuis quarante ans! Puissions-nous ne pas compromettre notre avenir, comme nous avons gâté notre passé. » Cette phrase indique assez les vœux de M. Lherbette.

Il désire qu'on suive en France l'impulsion donnée en Angleterre par Huskisson, et qu'on adopte un système de transition qui nous conduise à une réforme commerciale qui ne pourra que hâter le développement de l'industrie et de la prospérité publique.

En somme la brochure dont nous venons de donner une rapide analyse, éclaire parfaitement la question, et peut être d'un grand secours aux hommes qui s'occupent de ces matières; il nous semble cependant que, dans certaines parties, l'auteur n'a pas suffisamment saisi les rapports entre l'intérêt actuel, et l'intérêt futur, et c'est peut-être la cause pour laquelle les moyens de transition qu'il propose, nous paraissent incomplets.

La france doit-elle conserver alger? par un Auditeur au Conseil-d'Etat. Un vol. in-8° de 72 pages. Paris, imprimerie de Béthune et Plon, 1835.

Je ne veux point discuter ici la question coloniale et suivre l'auteur dans la première partie de son travail; je dirai seulement que je crois qu'aussi long-temps que l'Europe conservera sa politique actuelle, qu'aussi long-temps que les rivalités nationales ne seront point atténuées, et que l'on croira que pour être fort il suffit d'avoir des armées et des flottes plus nombreuses que ses voisins, les colonies auront une importance que l'on ne saurait nier. Si au contraire tous les peuples, ou pour mieux dire, tous les gouvernemens consentaient à entrer dans une ère pacifique, à réaliser le projet de paix perpétuelle de l'abbé de St-Pierre, à abandonner le principe qu'une nation ne peut grandir qu'au détriment d'une nation voisine, et que l'isolement, au moyen de douanes, est le meilleur moyen pour augmenter les richesses, on pourrait alors sérieusement contes-

ter l'utilité des colonies et songer à les abandonner dans un temps plus ou moins éloigné. Mais malheureusement nous n'en sommes point encore arrivés à ce point, et le système politique de l'Europe ne pourra changer qu'autant que toutes les grandes nations qui le maintiennent consentiront collectivement à ce changement, en adoptant des principes moins égoïstes, moins étroits et plus propres à assurer le bonheur de tous plutôt que celui d'un petit nombre. Si une seule nation adoptait les règles dictées par l'humanité, la morale et la religion, son existence sociale serait totalement modifiée, et elle aurait non-seulement à abandonner ses colonies, mais à opérer des réformes autrement importantes dans son sein même. Mais en opérant ces réformes son existence pourrait être menacée, et elle aurait, pour avoir marché seule, compromis des principes dont l'application est peut-être encore très-éloignée.

La France, en faisant la conquête d'Alger, a rendu un signalé service au monde civilisé. Après avoir expulsé le souverain de ce nid de pirates, il ne restait que deux partis à prendre ; le premier consistait à détruire le port, à raser la ville et à faire disparaître en quelque sorte de la Régence tout ce qui pouvait offrir un refuge aux hommes ; sans cette précaution l'expédition française n'aurait eu aucune conséquence salutaire et on aurait bientôt vu de nouveaux flibustiers recommencer les déprédations que nous aurions interrompues pendant un instant. Le second parti à prendre, et celui qui a été pris effectivement, consistait dans la conservation de la conquête à laquelle devait tout naturellement succéder la colonisation.

Mais comment cette conservation et cette colonisation ont-elles eu lieu? a-t-on employé un seul moyen pour y arriver ? a-t-on seulement mis en usage les mesures qu'indiquait la raison la plus élémentaire ? Non, l'administration, dès l'origine, a été confiée non seulement à des mains inhabiles, mais encore à des mains infidèles. On n'a pas traité Alger comme un pays conquis, mais comme un pays à ruiner et à fuir ensuite. On a commencé par faire une guerre d'extermination ; toutes les spoliations et les exactions imaginables ont eu lieu, et les auto-

rités militaires surtout n'ont su mettre aucune limite à l'arbitraire (1). Ce régime a dû naturellement mettre notre conquête dans l'état pitoyable où elle se trouve aujourd'hui ; et je conçois qu'on puisse maintenant en proposer l'abandon.

Sous ce rapport, personne n'a traité la question d'Alger avec plus de sagacité, je dirai même avec plus de profondeur que l'auteur de la brochure que j'ai sous les yeux ; et chacun, en se plaçant à son point de vue, arrivera à la même conclusion que lui. Mais, je le demande, si aujourd'hui on instituait à Alger une administration régulière, composée de tout ce qu'il y a de plus capable en France, si on mettait en pratique les moyens de colonisation que l'expérience et la raison fournissent, et surtout si on limitait exactement les attributions de chacun, cette conclusion resterait-elle la même ? Si au lieu d'un système de violence et d'extermination on avait employé les voies de la douceur et de la persuasion, si au lieu de ces pointes téméraires, faites dans l'intérieur du pays, on eût garanti d'abord les environs d'Alger, concluerait-on aujourd'hui à l'abandon de la Régence ? L'évacuation que l'on propose ressemble assez à celle d'une place forte devenue intenable par le manque primitif des moyens de défense et par le désordre des assiégés.

Certes, il faut abandonner Alger si l'on persiste à l'administrer comme il l'a été jusqu'à présent, et il viendra un jour où cet abandon ne sera plus facultatif, mais forcé. Si au contraire on adopte un système rationnel et modéré, cette colonie, en même temps qu'elle trouvera des avantages considérables à appartenir à la France, compensera largement les frais qu'elle nous aura occasionés.

Je dis, avec la brochure, qu'il ne faut, en conservant le nord de l'Afrique, faire aucune concession à l'école mercantile. Alger doit être une colonie européenne où toute l'Europe viendra nous faire concurrence, et cette ville se trouvera ensuite dans les mêmes conditions que quelques cités du Nouveau-Monde ; elle aura les prérogatives des ports francs, et ce nouveau régime

(1) Voyez à ce sujet le travail de la commission envoyée en Afrique.

sera un essai pour arriver à un système de douanes plus libéral.

Non, il ne faut point envoyer à Alger la lie de notre population surabondante, comme le veulent certains partisans de la colonisation. Pour établir une colonie il faut des gens laborieux, probes et intelligens : les vauriens ne prospèrent nulle part et ne font rien prospérer.

Je ne discuterai point ici la question d'entrepôt qu'attaque l'auteur de la brochure ; elle est beaucoup trop éventuelle pour oser la défendre, et les raisons solides pourraient manquer pour l'appuyer dans cette circonstance.

Un grand peuple comme celui de la France a certainement d'autres missions à remplir que celles de garder ses frontières, de faire des canaux et des routes ; l'auteur le reconnaît, mais il pense que l'Afrique ne se civilisera point par Alger et il fait même entendre que l'Afrique septentrionale n'est point civilisable.— Saint-Domingue s'est bien civilisé, et les populations de cette contrée, si elles produisent aujourd'hui moins de sucre et de café qu'autrefois, n'en sont pas plus misérables pour cela.

La brochure combat encore plusieurs argumens des partisans de la colonisation ; pour les examiner, il faut plus de place que je ne puis en consacrer à cette intéressante brochure. Je reproduirai cependant le dernier argument auquel l'auteur a selon moi victorieusement répondu. Le voici : *Enfin l'opinion publique s'est prononcée et on ne la braverait pas impunément.* Avant que d'obéir à l'opinion publique il faut obéir à ce qui est juste, vrai et utile. « Il ne faut avoir, dit l'auteur, pour l'opinion publique, ni un dédain aveugle, ni une servile complaisance. Il faut que le gouvernement sache aussi l'éclairer à son tour. Tout en évitant de la heurter inutilement, il doit oser, au nom de ses devoirs, lui résister quelquefois avec courage.

« Mais d'abord, qu'il distingue avec soin de la véritable opinion publique cette opinion factice créée et mise au monde par de méprisables intrigues, et par les criailleries systématiques des journaux. Or, si je ne me trompe, l'opinion qu'on m'oppose,

dont on se cuirasse, derrière laquelle on se croit invulnérable, provient, en partie du moins, de cette source impure. »

Je puis être d'un avis contraire à celui de l'auteur de la brochure, mais j'avance qu'il a produit un œuvre de conscience et de talent; il a tâché de répondre à toutes les objections; il n'en a éludé aucune et s'il n'a pas toujours été également heureux, il faut l'attribuer à cette circonstance, qu'il n'a vu que les moyens employés et non ceux qu'il aurait fallu employer.

Rapport sur le commerce entre la France et l'Angleterre, à l'occasion des documens publiés à Londres par MM. Georges Villiers et John Bowring; par Horace Say, membre de la chambre de commerce de Paris. Brochure in-8° de 30 pages. Paris, à la librairie du commerce, 1835.

M. Horace Say professe les principes de feu son père, et l'opuscule qu'il vient de donner au public prouve qu'il les a compris et qu'il entend les appliquer dans toute leur étendue et dans toute leur généralité.

Le rapport de MM. Bowring et Villiers a été analysé par M. Say avec beaucoup de clarté et de concision. L'auteur, après avoir jeté un coup-d'œil rapide sur notre commerce extérieur, à partir du commencement du dix-septième siècle jusqu'en 1814, et signalé les différentes phases du système prohibitif, tant en France qu'en Angleterre, arrive à cette période où l'Angleterre est entrée dans la voie de la liberté commerciale, tandis que la France persistait dans son ancien système. Cette modification du régime anglais a donné une notable impulsion à nos relations avec la Grande-Bretagne, et c'est surtout pour étendre de plus en plus ces relations que les deux gouvernemens ont formé la commission composée de MM. de Fréville et Duchâtel

d'une part, et de MM. de Villiers et Bowring de l'autre. Le but essentiel de cette commission était d'obtenir des réductions réciproques dans les tarifs, et une suppression complète des prohibitions. Le rapport de M. Say, fait à la chambre de commerce de Paris, a principalement pour objet de faire ressortir les avantages qui résulteraient d'un système plus libéral dans les douanes. L'Angleterre lui sert presque toujours d'exemple. « Beaucoup d'articles français, dit M. Say, ont été vivement demandés par les Anglais, aussitôt que l'importation en a été permise chez eux. Les envois de soieries se sont élevés annuellement à 18 et 20 millions de francs. En 1832, nous avons expédié en Angleterre seize cent mille paires de gants, pour une valeur de plus de 2 millions; le droit d'entrée sur cet article, est de 30 pour cent, et ce taux est suffisamment bas pour empêcher la contrebande; aussi la douane anglaise n'a-t-elle pas perçu, pour cet objet, pendant l'année, moins de 27,396 liv. st. (685,000 francs) ».

« Le commerce avec la France, dit ailleurs M. Say, a donné en 1830 un revenu de 57,800,000 francs à la douane anglaise; et il est à remarquer que lorsqu'un droit convenable vient remplacer une prohibition, et qu'il est assis de manière à empêcher la contrebande, tout le montant brut perçu devient une augmentation du produit net, car les frais de douane qu'il faut faire pour la perception ne sont pas plus forts que ceux qu'il fallait faire précédemment pour faire la contrebande. »

Après avoir cité beaucoup de faits de cet ordre, M. Horace Say émet naturellement le vœu que la liberté vienne donner aux relations internationales tout le développement dont elles sont susceptibles. « Avec un commerce actif entre tous les peuples, dit-il en terminant, la guerre toujours funeste aux vainqueurs comme aux vaincus, pourra, par la volonté de tous, devenir une impossibilité.... Les poètes ont placé dans le passé un âge d'or, auquel l'état barbare des nations ignorantes empêche de croire; il est moins fou peut-être et plus consolant sans doute de rêver pour l'avenir à la possibilité d'une paix inaltérable. »

RAPPORT DE M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS-ET-CHAUSSÉES ET DES MINES, SUR LA SITUATION DES TRAVAUX au 31 décembre 1834. Un vol. in-4° de 165 pages.

M. le directeur général des Ponts-et-Chaussées vient de publier un compte-rendu de la situation des travaux au 31 décembre 1834. Ce travail embrasse les canaux, les routes royales, les routes stratégiques, les phares et fanaux et les études de chemins de fer.

CANAUX.

Le premier chapitre traite des canaux et est précédé de l'observation qui suit :

La loi du 27 juin 1833, en ouvrant un crédit spécial de 44 millions pour l'achèvement des canaux, a imposé à l'administration le devoir de rendre aux chambres un compte annuel de la situation des travaux et du montant des sommes dépensées. Cet pour satisfaire à cette prescription que le présent compte a été rédigé.

Les lois du 5 août 1821 et 14 août 1822 ont autorisé l'ouverture ou l'achèvement de quinze lignes navigables, savoir :

Le canal du Rhône au Rhin,
De la Somme,
Des Ardennes,
La rivière d'Isle,
Le canal d'Aire à la Bassée,
Le canal de Bourgogne,
De Nantes à Brest,
D'Ille à Rance,
Du Blavet,
D'Arles à Bouc,
Du Nivernais,
Du Berri,

Le canal latéral à la Loire,
La rivière du Tarn,
Et la rivière d'Oise.

Ce système de navigation présente un développement de 2,467,000 mètres, ou de 617 lieues environ.

La pente totale est de 2,493 mètres et elle est rachetée à l'aide de 1085 écluses.

Le canal d'Aire à la Bassée, entrepris aux risques et périls d'une compagnie, a été livré à la navigation dès le mois d'octobre 1825.

La navigation du Tarn pouvait être considérée comme terminée, à l'époque où la loi du 27 juin 1833 a été soumise à la délibération des chambres, ou du moins il ne restait plus qu'à réparer quelques avaries produites par les crues du fleuve. On y a pourvu et on y pourvoit encore sur les fonds ordinaires.

Les autres entreprises étaient plus ou moins avancées, lorsque l'article 3 de la loi précitée à créé les fonds nécessaires pour les terminer.

Cette vaste opération marche rapidement vers le terme de son achèvement, et déjà l'on a obtenu d'importans resultats.

Le canal du Rhône au Rhin a été complétement terminé dans la campagne dernière, et désormais une ligne navigable de quatre-vingt-sept lieues de développement réunit les bassins de ces deux fleuves, en ouvrant une communication nouvelle entre trois vastes entrepôts des productions du Nord et du Midi, Marseille, Lyon et Strasbourg.

Le canal de la Somme est définitivement livré au commerce et sera mis incessamment en état de réception. Les canaux d'Ille et Rance, du Blavet, d'Arles à Bouc sont également à-peu-près terminés. Ces diverses lignes navigables sont du moins livrées à la circulation sur toute leur étendue, et n'exigent plus que quelques travaux de perfectionnement.

La navigation de l'Oise est ouverte au commerce depuis 1832, et bien qu'elle ne soit pas encore complète, elle a déjà présenté les résultats les plus remarquables. Dans l'espace de deux an-

nées le mouvement commercial sur cette rivière a été plus que doublé.

En définitive, plus de 500 lieues de canaux, y compris le canal d'Aire à la Bassée et la navigation du Tarn sont déjà livrées à la navigation, et à la fin de l'année 1836 toutes les lignes navigables, sauf de faibles exceptions, offriront au commerce des voies de communication faciles et assurées.

La navigation sur le *canal du Rhône* est établie depuis plusieurs années, sans entraves, en l'embouchure de la Saône et Isle sur le Doubs, c'est-à-dire sur une étendue de près de 40 lieues.

Les droits de navigation sont perçus depuis 1826, sur la partie comprise entre l'embouchure de la Saône et Besançon. Ils ont été établis le 1er juillet 1834, sur la partie située entre Besançon et le bief de partage, et le premier septembre, entre Bourogne, Mulhausen, Huningue et Strasbourg. Les produits de ces droits ont été, dans le courant de 1834, de 310,000 fr., et il est à croire qu'en 1835, lorsque la navigation aura lieu sans interruption, le produit sera beaucoup plus considérable.

Le développement du *canal de la Somme* est de 39 lieues de poste. Il est ouvert à la navigation depuis la fin de 1827, à l'exception toutefois de la traversée d'Abbeville qui exige encore l'extraction de 300,000 à 400,000 mètres cubes de déblais à 3 mètres sous l'eau; ce travail s'exécutera sans suspendre ni gêner en rien la navigation, à l'aide des bateaux dragueurs à vannages, manœuvrés par l'impulsion seule du courant.

La perception des droits de navigation entre Saint-Simon et Abbeville n'est établie que depuis l'année 1830; les recettes ont varié, dans les premières années, de 167,000 fr. à 228,000 f.; elles se sont élevées en 1834 à 134,000 fr., à quoi on doit ajouter les produits de la pêche et des élagages qui se montent pour l'année dernière à 20,977 francs.

La longueur du *canal des Ardennes* est de 26 lieues et 1/2 environ; les écluses sont au nombre de 49 et rachètent une pente de 17 mètres sur le versant de la Meuse, et de 115 mè-

tres 1/2 sur celui de l'Aisne. Le canal de jonction de la Meuse à l'Aisne, dont le développement est près de 9 lieues et 1/2, est ouvert au commerce depuis plusieurs années. La navigation a été interrompue, en 1834, par la réparation de plusieurs écluses; mais ces ouvrages sont aujourd'hui terminés, et le canal n'exige plus que des ouvrages d'entretien, ainsi que des travaux accidentels pour remédier aux pertes d'eau de différens biefs.

Le *cours de l'Isle* présente, depuis Périgueux jusqu'à Libourne, un développement de 36 lieues et 1/4. La pente entre ces deux points extrêmes est de 77 mètres; elle est rachetée à l'aide de trente-neuf écluses. Dans l'état actuel, la navigation remonte, depuis Libourne jusqu'à Mucidan, à deux lieues au-dessus de la vingt-deuxième écluse. Elle sera ouverte, dans quelques mois, jusqu'au-dessus de la vingt-huitième écluse, à la Massoulie. Chaque année, les passages constatés à la première écluse s'élèvent à 40,000 tonneaux environ; ils sont de 10 à 12,000 à la dix-neuvième écluse, près de la ville de Mucidan.

Le développement total du *canal de Bourgogne* est de 60 lieues et 1/2 environ, dont 22 et 1/2 dans le département de l'Yonne et 38 dans le département de la Côte-d'Or. Les écluses sont au nombre de 191 et rachètent une chute totale de 499 mètres, savoir : 199 sur le versant de la Saône et 300 sur le versant de l'Yonne, ce qui donne, pour chaque écluse, une chute moyenne de 2 mètres 61 centimètres.

Le canal est entièrement terminé dans toute l'étendue du département de l'Yonne. Dans le département de la Côte-d'Or, à l'exception de quelques ouvrages de perfectionnement, tous les travaux sont également terminés sur la ligne même du canal. Différentes circonstances ont cependant contribué à ralentir la circulation sur le canal de Bourgogne, et les résultats obtenus jusqu'à ce jour ne donnent qu'une idée bien incomplète de ce qu'on est en droit d'attendre par la suite. Les produits perçus par le trésor, tant pour les droits de navigation que pour les revenus des francs-bords, ont été, en 1831, de 88,832 fr.; en 1832, de 90,893 francs; en 1833, ils se sont élevés à 171,661 fr.; en 1834, à 211,530 fr.

Les travaux du canal de *Nantes à Brest* peuvent être considérés comme terminés depuis le 28 décembre 1833, époque à laquelle la navigation a été ouverte entre la Loire et la Vilaine. Toutefois, cette navigation, alimentée seulement par les sources et par les affluens naturels du canal, est encore précaire et discontinue sur une partie de son étendue. Les bateaux ne peuvent parcourir la ligne entière de la Loire à la Vilaine que pendant quelques mois de l'année. Le nombre des bateaux qui ont passé à l'écluse de Nantes a été de 2,200 en 1832; de 2,075 pendant les neuf premiers mois de 1833, et s'est élevé, en 1834, à 3,548.

La longueur du *canal d'Ille et Rance*, entre son embouchure dans la Vilaine, à Rennes, et l'écluse du Châtelier, au-dessous de Dinan, est de 21 lieues un quart environ. Vingt écluses ont été construites sur le versant de la Vilaine; elles rachètent une chute de 41 mètres 84 centimètres; sur le versant de la Rance, les écluses sont au nombre de vingt-huit, et rachètent une pente de 62 mètres 92 centimètres.

Dans la campagne de 1832, les principaux ouvrages d'art du canal ont été terminés, et un premier essai de navigation a eu lieu du 1er mai au 10 juin de la même année. Cette expérience a réussi, et le canal a de nouveau été livré au public depuis le mois de novembre 1832, jusqu'au mois de juin 1833. Ouverte de nouveau le 23 décembre 1833, la navigation a été fermée le 15 juillet 1834; et depuis cette époque, l'excessive sécheresse n'a pas permis de la rétablir.

Le *canal du Blavet* n'est qu'un embranchement vers la mer du canal de Nantes à Brest. Il commence à Pontivy et se termine à Hennebont. Son étendue entre ces deux points est de 15 lieues environ; la pente totale, qui est de 53 mètres, est rachetée par vingt écluses, y compris l'écluse de communication avec le canal de Nantes à Brest. Au-dessus de Hennebont, jusqu'à la mer, le Blavet est naturellement navigable. On n'a encore exécuté aucun travail dans la traversée de Pontivy; mais depuis cette ville jusqu'à Hennebont, la navigation a été ouverte le 4 novembre 1825. Il restait encore, dans cette partie,

à curer la rivière, à extraire des roches saillantes, et à recharger le chemin de hallage. Les curemens ont été repris vers la fin de 1834; on présume qu'ils seront terminés ainsi que les dragages de la traversée de Pontivy, dans la campagne de 1835. Ainsi, dans le courant de 1836, au plus tard, la navigation jouira, sur toute l'étendue du canal, du tirant d'eau de 1 mètre 10 centimètres, fixé par le projet primitif.

Le *canal d'Arles à Bouc*, ouvert sur la rive gauche du Rhône, présente un développement de douze lieues environ, entre le chenal d'embouchure, au port de Bouc, et l'écluse d'accession au Rhône, sous les murs d'Arles. Le canal est aujourd'hui creusé sur tout son développement. Les ouvrages d'art sont achevés, et consistent en quatre écluses, sept ponts en maçonnerie, avec ponts-levis, sept ponts-levis sur les écluses, un grand barrage à vannes mobiles, etc. Les premiers essais de navigation sur le canal d'Arles à Bouc remontent à l'année 1829. Dès cette époque la circulation a été établie entre Bouc et l'établissement industriel du Plan d'Aren, et pendant plusieurs années, la quantité moyenne des marchandises importées ou exportées, s'est élevée à 9,000 tonneaux de charbon, sels, soudes et autres produits chimiques. La navigation sur toute la ligne du canal, c'est-à-dire entre le Rhône et le port de Bouc, n'a été ouverte que le 27 juin 1834. Depuis ce moment jusqu'à la fin de l'année, il est passé sur le canal 665 bateaux dont 411 chargés, et 254 sans charge.

Le *canal du Nivernais* présente un développement de 44 lieues, dont 52,425 mètres dans le département de l'Yonne, et 123,741 dans celui de la Nièvre. Les écluses sont au nombre de 117, et rachètent une chute totale de 242 mètres 50 centimètres. Le 1er mai 1834, la navigation a été ouverte sur toute la partie du canal qui traverse le département de l'Yonne, et depuis cette époque, elle n'a été suspendue que pendant peu de temps, pour l'achèvement de divers ouvrages. Dans le Nivernais, on a livré 23,000 mètres du canal à la navigation; on y aurait encore ajouté 15,000 mètres, si les étangs du bief de partage eussent pu être remplis en temps utile.

Le *canal de Berry* se compose de trois branches qui se réunissent en un même point, près de Rhimbé. La première branche doit communiquer au canal latéral à la Loire, en aval du Bec d'Allier; la seconde branche se dirige vers la Loire, immédiatement à l'amont de Tours, par Bourges et Vierzon; enfin la troisieme branche remonte jusqu'à Montluçon, par Saint-Amand, en suivant les vallées de la Marmande et du Cher. Le développement total du canal est de 80 lieues. Les écluses sont au nombre de 110, et rachètent une pente de 246 mètres 70 centimètres.

La partie du canal comprise entre Bourges et Vierzon, et qui forme une longueur de 32,000 mètres, est ouverte au commerce depuis le mois de juillet 1830. A la fin de 1836, le canal, à partir de Montluçon jusqu'à Saint-Aignan, sera entièrement navigable, et alors cette ligne pourra être regardée comme ouverte jusqu'à Tours, puisque le Cher est constamment navigable, à partir de Saint-Aignan, et qu'il ne s'agit que d'y procurer aux bateaux un plus grand tirant d'eau en étiage.

Le nombre de bateaux qui ont circulé en 1832 entre Bourges et Vierzon, n'était que de vingt-cinq avec charges, et quatre-vingt-quinze vides. En 1834, ce nombre s'est élevé à cinq cent vingt avec charge, et deux cent trente sans charge.

Le développement du *canal latéral à la Loire* de Digoin à Briare, est de 49 lieues 1/2. La chute totale est de 105 mètres 40 centimètres, et est rachetée par quarante-cinq écluses. Les travaux de ce canal ne sont pas très-avancés, ils sont partagés en deux grandes divisions. Les adjudications sont faites pour la première, et dans la seconde il y a plusieurs parties terminées.

Les perfectionnemens à la *navigation de l'Oise* partent du canal Manicamp, et s'étendent jusqu'à la Seine; ils comprennent 1° l'ouverture d'un canal latéral à l'Oise, de 28,610 mètres de longueur, depuis l'écluse de Manicamp jusqu'à l'entrée en rivière, au-dessous de l'écluse de Janville; 2° la construction de six barrages et de six écluses à sas dans le lit de la rivière d'Oise, depuis Janville jusqu'à Pontoise, sur une longueur de 89,000 mètres.

Ces travaux sont terminés. Les terrasses du canal latéral, les écluses, tous les ouvrages d'art sont dans un bon état d'entretien. Les six barrages et les six écluses indiqués dans le projet primitif, sont établis à Venette, Verberie, Sarron, Creil, Royaumont et l'Ile-Adam. Un septième barrage, avec écluse, doit être construit à Pontoise, pour compléter ce système de navigation.

Le canal latéral à l'Oise a été ouvert au commerce en 1828; il remplace, par une ligne de 28,610 mètres de longueur, un trajet de 47,000 mètres en lit de rivière. Rentrés dans l'Oise à l'issue du canal, les bateaux trouvent la rivière transformée en une suite de bassins où l'eau est profonde et le courant peu sensible. Un grand nombre de hauts-fonds, sur lesquels l'Oise n'offrait quelquefois en été que 40 ou 45 centimètres de hauteur d'eau, sont dans la même saison couverts de 1 mètre 60 centimètres.

Le nombre des bateaux qui ont traversé l'écluse de Manicamp en 1826, où se terminait alors la navigation des canaux, a été de 1,579. En 1830, lorsque le canal latéral à l'Oise a été ouvert au commerce, il s'est élevé à 3,220; en 1833 il s'est élevé à 3,963 et en 1834 à 5,115.

Le nombre des bateaux passés à Pontoise s'élevait moyennement à 3,500 par année, depuis l'année 1826 jusqu'à 1832. Il a été de 4,647 en 1833, et enfin il s'est élevé en 1834 à 5,900 environ. Si l'on a égard en outre à l'augmentation des chargemens des bateaux, on arrivera à cette conclusion, que le mouvement commercial de la rivière d'Oise s'est accru depuis l'année 1826, a-peu-près dans le rapport de 3 à 7.

Voici les chiffres des sommes dépensées jusqu'au 31 décembre 1834 pour l'établissement de ces différens canaux.

Canal du Rhône au Rhin . .	26,684,068 fr.
— de la Somme	10,767,839
— des Ardennes	13,407,242
Navigation de l'Ille.	4,256,642
Canal de Bourgogne	49,030,998

— de Nantes à Brest . . .	40,597,053
— d'Ile et Rance	13,560,700
— du Blavet	4,839,506
— d'Arles à Bouc.	11,000,351
— du Nivernais	23,033,279
— du Berry	16,836,746
— latéral à la Loire . . .	20,133,277
Navigation de l'Oise.	4,819,717
Total.	240,957,218 fr.

ROUTES.

Un fonds de 15 millions a été mis à la disposition du gouvernement par la loi du 27 juin 1833, pour la construction des lacunes qui existent encore sur les routes royales. D'après les renseignemens et les calculs fournis par les ingénieurs, ces routes présentaient, au 1er janvier 1834, environ 951 lieues de lacunes, et la dépense à faire, pour les terminer, était évaluée à 61,523,509 francs. Le fonds de 15 millions sera dès-lors bien insuffisant pour l'œuvre importante à laquelle il devait pourvoir.

L'administration a tâché de tirer de ce fonds le parti le plus avantageux possible, et elle s'est occupée dans chaque département, des routes royales qui offrent le moins de lacunes, et parmi les lacunes de ces routes, de choisir de préférence celles qui sont les plus courtes.

Un premier crédit de 2 millions a été distribué, d'après ce principe, en 1833 entre cinquante-quatre routes ; mais, d'une part, l'époque tardive du vote du budget, et de l'autre, les difficultés qu'a présentées, sur plusieurs points, le réglement des indemnités de terrains, n'ont pas permis de consommer la totalité de ce crédit. En 1834, les travaux ont marché avec une grande activité : quelques routes importantes, destinées à mettre en communication plusieurs départemens, et sur lesquelles il existait encore de courtes lacunes qui en éloignaient toute circulation, ont été terminées ; quelques autres, à peine ouvertes en-

core sur quelques points, ont été conduits, ou à-peu-près, vers le terme de leur achèvement, et déjà un roulage actif est établi entre des localités qui n'avaient pu, jusqu'alors, communiquer ensemble. Plus de quatre-vingts routes ont participé à la répartition du fond spécial des lacunes. Sur le crédit de 8 millions déjà distribués, 7,160,000 fr. environ avaient été dépensés au 31 décembre 1834, et à l'aide de cette somme, l'on avait pu déjà terminer et livrer à la circulation plus de 525,502 mètres, ou plus de 131 lieues de longueur de route.

Les études des *routes stratégiques*, auxquelles la loi du 27 juin 1833 a consacré un fonds de 12 millions, ont porté, en 1834, sur 200 lieues; 176 lieues et 1/2 ont été adjugées; près de 74 lieues sont ouvertes et près de 12 lieues de chaussée sont construites.

L'emploi des troupes à la construction des routes stratégiques est un événement important. Une commission mixte, formée d'ingénieurs des Ponts-et-Chaussées, d'officiers du génie militaire, et d'officiers d'infanterie et d'administration, a été chargée d'examiner cette grave question; elle a été unanimement d'avis d'en chercher la solution dans des essais tentés avec réserve, et avec persévérance. Elle a pensé, d'ailleurs, que les travaux des routes stratégiques pouvaient se prêter plus particulièrement à ces essais, puisque, d'après la loi du 27 juin 1833, ils doivent être assimilés aux travaux militaires.

Enfin, elle a indiqué, dans son projet de réglement, les mesures d'exécution qui lui paraissent propres à remplir le but qu'elle s'est proposé.

Ce réglement est conçu de manière à maintenir l'ordre et la discipline parmi les troupes qui seront employées aux travaux. Ainsi, ces troupes ne pourront être détachées des corps auxquels elles appartiennent que par bataillon, ou tout au moins par compagnie, avec leur personnel complet d'officiers. Elles ne seront point établies chez l'habitant; elles seront placées sous la tente, comme en cas de rassemblement. Les officiers seront à même d'offrir un utile concours, en maintenant l'habitude d'obéissance et en assurant l'exécution des mesures prises par les in-

génieurs des Ponts-et-Chausssées, qui demeurent nécessairement chargés de la direction et de la conduite des travaux. Il a semblé juste, dès-lors, de leur allouer une indemnité mensuelle pour récompenser leurs efforts et leurs soins.

Pour entrer dans l'esprit du réglement, et ne pas disséminer les troupes sur un trop grand nombre de points, l'administration s'est déterminée à ne pas les faire travailler aux carrières : l'extraction et le transport à pied-d'œuvre des matériaux seront donnés à l'entreprise : on réservera aux soldats tous les terrassemens, le cassage des matériaux et la confection des chaussées.

Comme il ne peut être question, dans ce moment, que de simples essais, il a paru convenable de les appliquer d'abord à une route, dans chacun des cinq départemens que doit embrasser le système des routes stratégiques, sauf à les étendre plus loin, si les premières expériences amènent des résultats satisfaisans. On a désigné à cet effet :

Dans la Vendée, la route nº 13 de Parthenay à Chantonnay;

Dans les Deux-Sèvres, la même route;

Dans la Loire-Inférieure, la route nº 30 de Nantes à Ancenis;

Dans Maine-et-Loire, la route nº 17 de Villiers à Châtillon-sur-Sèvres;

Et dans la Mayenne, la route nº 10 de Laval à Ancenis.

La plupart des projets de ces routes sont déjà approuvés ; on a même consommé dans le département de la Loire-Inférieure l'acquisition des terrains nécessaires à l'exécution des travaux. On presse activement, dans les autres départemens, l'accomplissement des formalités qui doivent précéder l'établissement des camps. L'administration emploie tous ses soins pour que les troupes puissent être amenées sur ce terrain dans le courant du mois de mai.

PHARES ET FANAUX.

Un crédit extraordinaire de 2,500,000 fr. a été ouvert, par

l'article 11 de la loi du 27 juin 1833, pour concourir, avec les fonds ordinaires du budget, à l'achèvement du système des phares et fanaux des côtes de France.

Dans la sous-répartition du crédit alloué en 1834, on a dû comprendre pour près de 400,000 francs, douze phares dont les projets étaient encore à l'étude, ou venaient seulement d'être approuvés à l'ouverture de la campagne. Plusieurs de ces projets, et notamment ceux des phares de Dunkerque et du cap d'Antifer, soulevaient des questions nautiques, dont la solution réclamait de nouvelles enquêtes. D'un autre côté, des oppositions s'élevaient contre l'occupation des emplacemens destinés aux phares du cap Grinez et de la Camargue. Si à toutes ces causes de retard on ajoute celles qui dérivent de la nature même de travaux placés pour la plupart dans des localités d'un accès difficile, et où les arrivages des matériaux se trouvent soumis aux chances de la navigation maritime, on concevra aisément qu'il n'ait pas été possible de réaliser toutes les prévisions du budget.

Les dépenses de toute nature du service des phares se sont élevées en 1834 à la somme totale de 864,545 francs.

CHEMINS DE FER.

Les études de chemins de fer auxquelles la loi du 27 juin 1833 consacre un fonds de 500,000 francs, sont à-peu-près terminées. Cinq grandes lignes dont l'administration a conçu le projet, ont été l'objet de ces études. Ces lignes et les embranchemens qui s'y rattachent font communiquer entre elles la Capitale et les principales villes de l'intérieur des côtes et des frontières; elles livrent dans divers sens, au travers de la France, un passage rapide et facile aux marchandises apportées par les commerçans étrangers, et contribueront, en rapprochant les distances qui séparent les contrées de production des lieux de consommation, à créer sur tous les points de nouvelles sources de richesses, et à favoriser ainsi le développement de la prospérité intérieure de la France.

La longueur totale sur laquelle se sont étendues les opérations d'étude peut être établie de la manière suivante.

Première ligne.	De Paris au Havre, Rouen, Dieppe, etc.	472,500 mètres.
Deuxième ligne.	De Paris à Lille, avec ses diverses embranchures	744,000
Troisième ligne.	De Paris à Strasbourg et ses embranchures, sur Metz, la Saône, etc.	884,000
Quatrième ligne.	De Paris à Lyon et à Marseille, avec ses embranchures . . .	1,301,000
Cinquième ligne.	De Paris à Orléans et Bordeaux.	793,000
	Total. . .	4,194,500 mètres

ou 1,048 lieues de longueur.

La dépense que les études ont occasionée jusqu'à ce jour, se monte à 748,576 francs.

Telles sont les principales parties contenues dans le rapport de M. le Directeur général des Ponts-et-Chaussées ; nous n'avons pu entrer dans le détail des différentes dépenses, et nous renvoyons pour cela le lecteur au rapport même.

Statistique générale du département du Haut-Rhin, *publiée par* la Société Industrielle de Mulhausen, *un vol. grand in-4°, de* 482 *pages*, *Paris*, *chez* M. Risler, Passage Saulnier, 6; 1834.

Rapport fait à l'Institut (Académie des Sciences), par M. le baron Costaz.

Cet ouvrage se compose de résultats numériques, réunis et coordonnés en tableaux, et d'une partie narrative consacrée aux développemens et aux discussions qui ne pouvaient pas trouver place dans les tableaux. Cette partie commence par des descriptions physiques et géognostiques des différens terrains dont le département du Haut-Rhin est composé; ces descriptions font connaître la forme et les inflexions de sa surface, les cours d'eau et les montagnes; une table orographique donne l'élévation au-dessus de la mer de 128 points, dont la position géographique est déterminée en latitude et longitude. Les cotes de ces hauteurs sont rapprochées dans une table, de manière, sinon à tenir lieu d'un nivellement rigoureusement exact du cours de quelques rivières, du moins à donner une notion suffisamment approximative de leur pente et de ses variations.

Sous le titre de zoologie, un chapitre présente le catalogue de tous les animaux qui vivent dans le département; un autre chapitre est consacré à une flore qui n'est pas restreinte dans les mêmes limites, et qui s'étend à toute l'Alsace et à la chaîne des Vosges. Les plantes y sont distribuées par régions, et leur catalogue est suivi d'un dénombrement qui comprend 72 familles et 1486 espèces. A la suite de ce chapitre on trouve un aperçu général des minéraux, classés par genres et espèces. Nous observons que tout intéressans que soient les travaux que nous venons d'indiquer, ils appartiennent plutôt à l'histoire na-

turelle qu'à la statistique. Une observation analogue s'applique à des recherches historiques et archéologiques, dont l'ouvrage de la Société de Mulhausen est enrichie : c'est sans doute pour compléter la description du département qu'on a cru devoir y faire entrer ces matières, dont on ne peut nier l'intérêt et l'importance, mais qui ne font pas essentiellement partie de la statistique ; quoiqu'il en soit, on doit à la Société de Mulhausen de la reconnaissance pour avoir fait rédiger la flore d'une contrée intéressante qui présente des climats physiques très-variés, et à laquelle manquait un travail complet de ce genre.

Entrant dans les questions qui sont plus spécialement du domaine de la statistique, la Société de Mulhausen a consacré un chapitre à une notice descriptive des mines de substances métalliques et de combustibles, des tourbières et des carrières, en distinguant les exploitations qui subsistent de celles qui sont abandonnées ; sept chapitres ont été consacrés à l'agriculture et aux différentes industries ; un dernier chapitre à l'instruction publique.

La partie narrative de l'ouvrage est suivie de 31 tableaux synoptiques de la production industrielle et agricole, et de l'état de l'instruction publique dans le département du Haut-Rhin. Ces tableaux sont disposés d'une manière claire et propre à donner des notions complètes de l'industrie à laquelle ils sont relatifs : ils ne s'appliquent pas seulement aux établissemens qui occupent de grandes réunions d'ouvriers, ils rendent compte, canton par canton, du travail pratiqué dans les villages par des ouvriers isolés, tels que les serruriers, maréchaux, charpentiers, menuisiers, charrons, etc., etc.

Pour donner une idée de la sagacité avec laquelle ces états ont été disposés, et de la lumière qu'ils répandent sur les matières qui en sont l'objet, il suffit de lire le résumé du tableau n. 23, qui est relatif à la fabrication des toiles peintes, industrie que la ville de Mulhausen a portée a un très-haut degré, et par laquelle elle a acquis une grande célébrité dans le monde commerçant. Dans ce tableau, les établissemens sont énumé-

rés par cantons; on y voit qu'il existe dans toute l'étendue du département du Haut-Rhin,

27 établissemens, dont 16 à Mulhausen seulement.

Ils contiennent:

3,847 tables d'imprimerie;

30 machines à imprimer;

On y imprime par an, en pièces de 26 à 29 aunes,

141,798 pièces dites mouchoirs;

368,777 pièces dites aunages;

17,450 pièces dites mousselines.

On y consomme:

57,410,000 kilogrammes de houille;

1,500,385 kilog. de garance;

104,303 kilog. de soude;

126,639 kilog. de potasse;

437,928 kilog. d'acide muriatique;

58,633 stères de bois.

On y emploie:

11,248 ouvriers payés à l'année, sans qu'on en mentionne qui soient payés à la journée, à la semaine ou au mois.

Lorsqu'une industrie emploie des moteurs, les tableaux indiquent toujours l'espèce et la force évaluée en chevaux-vapeur; par exemple, dans le tableau de la filature de coton, on voit que dans le département du Haut-Rhin, cette industrie emploie:

16 moteurs hydrauliques dont les forces réunies sont 560 chevaux;

8 moteurs à vapeurs.

Des détails aussi précis sont donnés sur toutes les autres industries; l'intérêt qu'ils offrent augmente encore lorsqu'on connaît les soins que la Société de Mulhausen a pris pour ne fournir que des données sur l'exactitude desquelles on puisse compter.

« Indépendamment du travail fourni par ses membres, elle
» a consulté un grand nombre de personnes éclairées..... Elle
» a en outre fait dresser à ses frais par des agens qui ont par-

» couru toutes les communes, et dont le travail était soigneuse-
» ment vérifié par un comité, dans le sein de la Société même,
» des tableaux sur tous les genres d'industrie. »

Pour motiver de plus en plus la confiance due aux résultats qu'elle a admis dans l'ouvrage qui nous occupe, la Société y a fait insérer la liste des personnes qui l'ont secondée, en lui communiquant des notes, et même quelquefois des articles complets. Les noms dont cette liste se compose appartiennent à des hommes connus et distingués dans les lettres, les sciences et les arts. Aussi, cette statistique n'est point une compilation, c'est un travail original fondé sur l'observation immédiate des faits; travail dans la confection duquel on a porté la précision et l'exactitude qu'on exige aujourd'hui dans toutes les recherches scientifiques.

La Société Industrielle de Mulhausen mérite les plus grands éloges, et pour la manière dont cet ouvrage est exécuté, et pour l'exemple qu'elle a donné aux autres sociétés scientifiques de France. Il faut espérer qu'elle complètera son travail, en approfondissant plus spécialement les questions relatives à la population, et en faisant dresser de bonnes tables de mortalité; il est à désirer qu'elle trouve beaucoup d'imitateurs parmi ces sociétés d'hommes éclairés et consciencieux voués à la culture des arts et des sciences, qui se sont formées dans plusieurs départemens, et qui réunissent un grand nombre d'hommes distingués, capables de donner à un travail de ce genre toute la perfection dont il est susceptible dans l'état actuel de nos connaissances et de nos moyens d'investigation.

ASSURANCES MARITIMES.

Le prospectus de l'Union des Ports, Compagnie d'Assurances maritimes, qui s'organise en ce moment par les soins et sous la direction de M. Gabriel Lafond, contient quelques données statistiques qui méritent d'être reproduites. Elles servent de base et de point de départ aux calculs qui ont déterminé la création de la nouvelle Compagnie d'Assurances.

Paris souscrit annuellement de 150 à 200 millions de risques : le taux de la prime moyenne dépend de la longueur du voyage et de ses périls ; on peut l'estimer de 1 5|8 à 1 3|4, ce qui fait trois millions de primes, pour 175 millions d'assurances.

La Compagnie de Paris, qui a des agens dans les ports, les diverses réunions d'assureurs et les compagnies étrangères, souscrivent chacune sur chaque navire le maximum de :

à Paris. SAVOIR :

Lloyd Français	110,000 fr.
Réunion des assureurs particuliers	75,000
Cercle commercial d'assurances	40,000
Chambre d'assurances maritimes	40,000
Compagnie d'assurances générales	60,000
Compagnies étrangères	125,000
Total des maximum des pleins de Paris	450,000 fr.

Tous ces risques portent généralement sur marchandises, et sont par conséquent moins dangereux que portant aussi sur corps de navire.

Au Havre, il se fait pour 100 millions d'assurances ; le taux moyen de la prime est de 1 3|8 à 1 5|8, un peu plus faible qu'à Paris, ce qui fait, terme moyen, 1,500,000 fr. de primes.

Le maximum des pleins de chaque compagnie est comme suit :

au Hâvre. SAVOIR :

Compagnie d'assurances du Hâvre.	80,000 fr.
Compagnie de l'Alliance du Hâvre.	30,000
Compagnie française du Hâvre.	40,000
Compagnies d'assurances générales ; agent au Hâvre..	60,000
Assureurs de Rouen et Assureurs particuliers du Hâvre..	125,000
Compagnies étrangères ; agens au Hâvre.	140,000
Total des maximum des pleins du Hâvre. . .	450,000 fr.

Les risques du Hâvre sont généralement bons, par la nature des voyages ; les navires bien équipés et les capitaines bien connus. Ils portent généralement sur corps et marchandises.

A Nantes, il se fait de 80 à 90 millions d'assurances ; le taux moyen de la prime est comme à Paris, mais nous la fixerons à 1 2/3 ; ainsi 85 millions à 1 2/3 font 1,400,000 fr. à-peu-près.

Le maximum des pleins de chaque compagnie est comme suit :

à Nantes. SAVOIR :

Les diverses compagnies de Nantes.	80,000 fr.
Assureurs particuliers.	150,000
Agence de la Compagnie d'assurances générales. .	60,000
Agences étrangères.	130,000
Total des maximum des pleins de Nantes. .	420,000 fr.

A Nantes, en tout temps, il s'est toujours fait beaucoup d'assurances, et les risques y sont bien cotés, parce que les assureurs de cette place connaissent bien ces affaires-là.

A Bordeaux, il se souscrit annuellement de 170 à 180 millions, soit 175 millions de francs; la prime moyenne est de 1 5/8 à 1 3/4 comme à Nantes, ce qui fait plus de 3 millions de primes annuelles.

Les pleins des diverses compagnies sont comme suit :

à Bordeaux. SAVOIR :

Les compagnies françaises souscrivent.	185,000 fr.
Les compagnies étrangères souscrivent.	202,000
Les Assureurs particuliers souscrivent.	74,000
Total du maximum des pleins de Bordeaux. . .	461,000 fr.

Les risques de Bordeaux sont bons en général, parce qu'ils portent sur de grands navires et sur des opérations majeures, conduites avec soin et par des capitaines expérimentés.

Il résulte de ce tableau établi sur les calculs les plus positifs, que les compagnies étrangères font plus d'un quart des assurances de chacun de nos ports, sans compter celles que l'on envoie directement en Angleterre et en Belgique.

Voici maintenant des calculs qui motivent la nouvelle entreprise.

On a vu que les diverses compagnies souscrivaient :

PLEINS.		ASSURANCES ANNUELLES.		PRIMES ANNUELLES.
	A PARIS.			
Les Compagnies et Assureurs prennent 450,000 fr.	sur chaque navire, font :	175,000,000 fr.	qui donnent :	3,000,000 fr.
	AU HAVRE.			
475,000	id.	100,000,000	id.	1,500,000
	A NANTES.			
420,000	id.	85,000,000	id.	1,400,000
	A BORDEAUX.			
461,000	id.	175,000,000	id.	3,000,000
1,800,000 fr.				
	AJOUTANT MARSEILLE			
	id.	200,000,000	id.	2,500,000
Le quart donne pour terme moyen 450,000 fr.	Les ports intermédiaires de Dunkerque, Lille, St-Malo, la Rochelle, Bayonne, etc.	200,000,000	id.	3,000 000
Les 450,000 fr. terme moyen des pleins ont produit		835,000,000	qui donnent par an.	14,400,000

Ainsi le terme moyen des pleins de toutes les Compagnies et des Assureurs de nos principaux ports est de 450,000 fr. Il en résulte que si toutes les Compagnies étaient réunies en une seule,

que cette Compagnie fît toutes les assurances de la France et qu'elle prît jusqu'à 450,000 fr. sur chaque navire, elle ferait 885 millions d'assurances maritimes qui donneraient 14 millions 400 mille fr. de primes annuelles, divisées en 450,000 parts.

Il est évident que l'*Union des Ports* prendrait dans cette masse d'affaires sa part qui ne saurait aller au-dessous du neuvième.

DU REVENU SOCIAL.

De même que dans l'administration d'une fortune privée, la connaissance du revenu est celle à laquelle se rattache toute la direction économique de la famille; de même en économie politique une question qui doit dominer toutes les autres par son importance et les conséquences qui en résultent pour tous les membres de la société, c'est la détermination du revenu social ou national, la recherche de ce que tous les membres qui composent la société ont à dépenser par année. Il n'y a pas un homme qui ne sente que dans l'administration d'une fortune privée, la connaissance du revenu ne soit celle à laquelle se rattache toute la direction économique de la famille. Nous prenons le mot de revenu dans son sens le plus large, et comme comprenant toute cette partie de la fortune qui est reproduite annuellement, en sorte que celui qui en dispose peut la consommer tout entière, l'employer tout entière à son usage, sans en demeurer plus pauvre. Nous appelons revenu non pas seulement la rente des terres, ou des capitaux prêtés, ou des maisons données à loyer, mais les profits de toute industrie, de tout commerce, de toute agriculture, les salaires de tout travail, les gages de tout serviteur du public ou des particuliers ; nous appelons revenu le gain annuel, quel qu'il soit, et nous répétons que

la première question en économie domestique est celle que le peuple fait en effet toujours la première : combien cet homme a-t-il à manger par an ou par jour ? Ce devrait encore être la première question en économie politique : combien cette nation a-t-elle à manger par an ou par jour ?

Dans la direction d'une fortune privée, le revenu est la seule mesure raisonnable de la dépense ou de la consommation. Chacun sait fort bien qu'il court à sa ruine, s'il mange son fonds avec son revenu. Chacun n'appelle aisance que la somme des jouissances auxquelles le revenu peut suffire, et ne voit que dissipation dans les jouissances qui excèdent les moyens de chacun, et qui amèneront sur lui une misère inévitable. Il en est de même d'une nation ou de la société humaine tout entière. Sa richesse n'est que l'aggrégation de toutes les fortunes privées, son capital est le capital de tous, son revenu le revenu de tous. Et il est vrai d'une nation comme d'un individu, qu'elle court à sa ruine, si elle mange son capital avec son revenu; que le montant de ses consommations ne nous indique son aisance, qu'autant que nous sommes assurés qu'il n'y a point de dilapidation, et que sa dépense n'outrepasse pas son revenu.

Tout père de famille sait qu'il ne peut s'enrichir que par l'économie, en ajoutant à son capital une partie de ses gains annuels. Il sait encore qu'il ne s'enrichit pas par la seule production des fruits de son industrie, si son gain n'augmente pas avec son travail ; il sait qu'il peut y avoir une production

profitable et une autre qui ne l'est pas. Le cordonnier sait que s'il a fait cent paires de souliers l'année passée, sur chacune desquelles il gagne 3 francs, et deux cents paires, cette année, sur chacune desquelles il gagne 30 sous, son revenu est resté le même, et son travail est doublé, en sorte que l'augmentation de sa production ne lui a pas été profitable; que si sur chacune des deux cents paires, il n'a gagné que 20 sous, il voit que son travail a doublé et que son revenu a diminué d'un tiers. Il en peut être de même d'une nation. La production, pas plus que la consommation, n'est point un signe certain de la prospérité; celle-ci ne s'accroît que si le revenu est augmenté.

Tout chef de famille se rend à-peu-près compte de la différence qui existe entre les profits réels et les profits aléatoires, les profits d'un jeu. Il ne compte que les premiers dans son revenu, et rejette les seconds parmi les chances heureuses, dont le retour ne lui est point assuré. Le profit réel ne coûte rien à personne, celui qui le paye y trouve son avantage, tout comme celui qui le reçoit. Tel est l'accroissement de quantité que l'homme obtient de la terre par l'agriculture, lorsqu'il sème un sac de blé, et qu'il en récolte cinq; ou l'amélioration de qualité qu'il obtient par l'industrie, lorsque d'une balle de laine il fait une étoffe de drap; ou la plus grande commodité qu'il obtient par le commerce, lorsqu'il apporte aux villes le sel recueilli sur les bords de la mer. Mais le profit aléatoire, le profit du jeu, est une perte pour celui sur lequel il est

fait. Le joueur, soit sur les cartes, soit sur les fonds publics, soit sur les marchandises, sait fort bien qu'il ne s'enrichit qu'aux dépens de celui qui traite avec lui ; qu'il n'y a point dans son fait d'accroissement de fortune, mais un simple déplacement ; il comprend, ce qui ne lui importe il est vrai pas beaucoup, que quoique les profits de son jeu ajoutent à son revenu, ils n'ajoutent rien à celui de la nation, car il faut les déduire du revenu de son adversaire. Mais le père de famille comprend mieux, parce qu'il y est plus intéressé, qu'il peut accorder à celui qui fait des profits réels une confiance qu'il refuse au joueur ; car ou celui-ci joue avec des chances égales, et il doit perdre aussi souvent qu'il gagne, ou il joue avec avantage, et c'est un fripon. Cet homme comprend encore, ou il apprend par l'expérience, que celui qui poursuit des chances aléatoires perd successivement toutes les qualités essentielles à la bonne administration de sa fortune. Incertain de l'avenir, il cherche toutes ses jouissances dans le présent ; il ne distingue point son capital de son revenu, car il n'a réellement point de revenu ; il ne met aucune sagesse dans la prévision de son avenir, car il n'a réellement point d'avenir. Pour une nation, plus encore que pour un individu, la distinction entre le profit réel et le profit aléatoire est importante. Son revenu naît du premier seul, le second lui présente des quantités positives et négatives qui se compensent ; mais le second répand en même temps, parmi la population, des vices qui détruisent son industrie et sa prévoyance, et qui la

mènent presque aussi certainement à sa ruine que la dissipation de ses capitaux.

Tout économe sait encore que sur son revenu, il doit régler la formation et l'accroissement de sa famille ; il sait qu'il ne doit pas prendre de femme, s'il n'a pas à manger pour elle aussi bien que pour lui, qu'il ne doit pas désirer d'enfans, s'il n'a pas un revenu suffisant pour le partager avec eux, s'il n'est pas convaincu qu'il leur laissera après soi un revenu égal au sien. La passion la plus véhémente de celles qui entrent au cœur de l'homme peut sans doute lui faire illusion, mais plus son revenu sera fixé avec précision, plus il sera dépouillé de toute chance aléatoire, moins cette illusion sera possible. Chaque ouvrier sait que ses enfans, à leur naissance, non-seulement seront pour plusieurs années hors d'état de rien gagner, mais qu'ils empêcheront leur père et leur mère de donner tout leur temps à l'ouvrage, et qu'ils diminueront en conséquence leurs revenus. La famille ne peut s'accroître sans augmenter les dépenses, et diminuer le moyen de les faire. Cependant, si le père de famille peut y suffire, sans toucher à son capital, il sacrifie d'autres jouissances à celles de la paternité. S'il est assuré de trouver pour ses enfans un état profitable, dès que les forces leur seront venues, il voit sans inquiétude s'accroître sa société domestique ; l'éducation de ses enfans est pour lui comme une caisse d'épargnes, il y place ses économies qu'il capitalise, et qui devront un jour lui donner un revenu. Mais si au contraire il s'aperçoit que son gain annuel ne

lui peut suffire , si de plus il reconnait que le métier ne va pas , et qu'il ne pourra assurer à ces êtres qui lui sont si chers, un revenu suffisant en échange de leur travail, la naissance de chaque nouvel enfant est pour lui une calamité. S'il est dans une honnête aisance il se garde de s'y exposer , mais s'il est dans une de ces positions malheureuses où les hommes ne peuvent point apprécier leur revenu futur; s'il dépend de circonstances sur lesquelles il n'a aucun contrôle, de ce terrible jeu que la société joue quelquefois aux dépens du pauvre; alors le plus souvent, il ne s'en donne aucun souci , et il laisse une mort prématurée réparer l'excès des naissances.

Le revenu est la mesure de l'accroissement de la population , pour la société comme pour la famille. Le revenu est la mesure de la subsistance et de l'aisance de chacun ; l'ensemble des revenus est la mesure de la subsistance et de l'aisance de tous. Plus la nation comprend d'enfans en bas-âge , proportionellemeut au nombre total de sa population , et plus sa dépense augmente et son revenu diminue; plus au contraire elle contient d'individus de 20 à 50 ans, proportionnellement à sa population totale, et plus sa puissance de travail est grande. Or la population augmente toutes les fois que le travail est recompensé de manière à accroître le revenu de la classe ouvrière. Alors il y a plus de naissances , les pères faisant les avances de l'éducation de leurs enfans, dans l'espoir d'un heureux avenir ; il y a aussi plus de longévité dans toute la classe ouvrière, car l'aisance est une cause de santé, et l'aisance est le fruit du travail demandé.

Mais si au contraire le revenu diminue, tandis que le travail augmente; si en particulier les salaires diminuent; et si le pauvre, pour se récupérer sur la quantité, s'efforce de faire plus d'ouvrage, il s'use par le travail et par les privations; il meurt jeune, ou il languit dans la maladie; le nombre des hommes valides diminue alors sensiblement. Peut-être le nombre des naissances diminuera-t-il aussi, si des habitudes de prudence et d'ordre prévalent dans la nation; peut-être au contraire augmentera-t-il, si l'homme se dégrade assez pour ne plus songer qu'au moment présent, et à des appétits brutaux. Ainsi on voit la disposition à l'ivrognerie s'accroître avec l'indigence; mais les enfans sont les premières victimes de la misère; plus il en naîtra, moins on en conservera, tout comme plus on en conserve, moins il en renaît. Le chiffre de la population pourra dans ce cas se maintenir, il pourra même s'élever, malgré la diminution du revenu, mais la population d'âge viril diminuera, les chances de vie diminueront, et ce grand nombre de naissances qu'on donne souvent comme un signe de prospérité, indiquera seulement le grand nombre de ceux qui ne naissent que pour mourir, sans avoir connu les douceurs non plus que les devoirs de la vie.

Malthus avait assigné comme borne de la population la borne des subsistances. Le genre humain, disait-il, croissait dans une progression géométrique, et les subsistances dans une progression arithmétique; le premier marchait donc vers une effroyable famine. Il n'est pas douteux qu'il n'y ait

des bornes au-delà desquelles les subsistances ne pourraient plus augmenter dans une progression géométrique; qu'il n'y ait même des bornes au-delà desquelles elles ne pourraient plus augmenter du tout ; mais nous sommes encore à une distance infinie de ces bornes. Il y a place sur la terre pour un immense développement de culture, et tous ceux de ses produits que nous destinons à notre subsistance, animaux comme végétaux, se multiplient dans une progression géométrique infiniment plus rapide que l'homme. Celui-ci est doué en effet d'une faculté de multiplication telle que le nombre des hommes pourrait doubler ou quadrupler tous les vingt-cinq ans; il partage cette faculté avec toute la nature organique, quoiqu'entre tous les animaux et tous les végétaux, l'homme soit encore celui qui la possède au moindre degré. Mais l'homme n'est point destiné à faire un usage habituel de cette faculté, et ne le fait jamais. Ce n'est que dans des cas rares, après une grande destruction de la population, ou après la transplantation de l'homme sur une terre vierge, qu'un grand besoin de travail se faisant sentir, un grand revenu naît de ce travail, et la population s'y proportionne rapidement, parce que la vie de ceux qui seraient morts dans la misère se conserve dans l'aisance. Dès que le niveau est rétabli, la population ne s'accroît plus que de la manière la plus lente, et sa lenteur même est le plus souvent un indice de grande prospérité. Là où la vie moyenne est la plus longue; là, où chacun de ceux qui naissent a la plus grande chance de parve-

nir à un âge avancé ; là aussi, comme à Genève, le nombre des naissances approche le plus d'une égalité parfaite avec celui des morts. Là, encore, où le nombre des mariages est proportionnellement le plus grand, où le plus d'individus participent aux devoirs, aux vertus et au bonheur du mariage, là aussi chaque mariage produit moins d'enfans. A Genève la moyenne est au-dessous de trois; deux enfans représentent le père et la mère, et recueilleront le revenu qui suffisait aux parens; la fraction, au-dessous de l'unité du troisième, représente les individus qui n'arriveront pas à l'âge du mariage, ou qui mourront dans le célibat. La subdivision des héritages dont nous menacent sans cesse les économistes anglais y est inconnue, car la population se proportionnant à son revenu, se maintient dans une aisance toujours égale, ou même toujours croissante, sans qu'il soit possible de dire si sa progression est géométrique ou arithmétique.

La loi que Malthus avait supposée, avec ses deux progressions, l'une géométrique, l'autre arithmétique, et le danger de famine dont il menaçait le genre humain, ne trouveraient donc leur application que dans un temps tout-à-fait hypothétique, et que la race humaine ne verra probablement jamais. Tandis que c'est aujourd'hui, que c'est tous les jours que l'accroissement de la population doit se mesurer avec l'accroissement de ses moyens d'existence. Quand elle souffre, ce n'est pas parce que le blé et la viande manquent au marché, mais parce qu'elle n'a pas le moyen de les acheter. Quand elle est dans

l'aisance, ce n'est pas parce que de nouveaux alimens sont étalés en vente devant elle, mais parce que son revenu suffit pour commander en plus grande abondance ce dont elle a besoin. Malthus lui-même, quoi qu'il n'ait exprimé que cette limite matérielle et grossière des subsistances, la seule à laquelle pût se rapporter son théorème des deux progressions, paraît avoir eu une notion vague de la proportion de la population avec le revenu; il a expliqué que par subsistance il entendait tous les besoins de l'homme selon sa condition; ce qui est détruire par sa base le raisonnement même sur lequel il s'est appuyé.

Mais, si le revenu est la mesure de l'aisance et de la prospérité de tous, s'il est le régulateur de la consommation, s'il est le régulateur de la population, comment arrive-t-il que Malthus ne l'ait point exprimé, qu'aucun des économistes n'ait signalé son importance, n'ait presque prononcé son nom? Comment peut-on expliquer cet oubli, tandis qu'Adam Smith, le vrai rénovateur de la science, n'a dû tous les progrès qu'il lui a fait faire, qu'au soin qu'il a eu constamment de comparer la fortune privée avec la fortune publique, qu'à l'application judicieuse de toutes les règles de l'économie domestique à tous les problèmes de l'économie politique. C'est que tous les écrivains dogmatiques, tous ceux qui veulent élever un système, ont besoin de le rattacher à quelque idée frappante et comprise de tous, et que l'idée du revenu social, de cette puissance qui donne l'impulsion à tout le mécanisme social, se confond

à leurs yeux, plus ils s'efforcent de la fixer; elle leur échappe par la multiplicité infinie de ses rapports, par sa transformation continuelle, par l'échange journalier qui se fait, soit dans la production, soit dans la consommation, du revenu de l'un contre le capital de l'autre. Le philosophe économiste en promenant ses regards sur toutes les richesses sociales, ne peut jamais dire : cet objet est un capital, cet autre est un revenu, sans que quelqu'un soit prêt à lui répondre, ce que vous nommez là capital est mon revenu; ce que vous nommez là revenu est mon capital. Cette impossibilité de trouver aux objets matériels un caractère qui les range dans l'une ou l'autre classe; cette nécessité de considérer la division comme abstraite, et comme n'existant que dans l'appréciation de chacun, a fait juger plus commode de la nier entièrement, de ne s'occuper que de la production de la société au lieu de son revenu, que de sa consommation au lieu de sa dépense. Cependant l'expérience de chaque jour devrait nous apprendre qu'une nation, tout aussi bien qu'un particulier, voit quelquefois son aisance diminuer à mesure que sa production augmente; que quelquefois aussi l'accroissement de sa consommation, loin d'être une dépense, est un moyen de fortune, et que les biens dont elle a fait usage se sont reproduits avec tant d'abondance, que lorsqu'elle consommait, elle amassait des capitaux.

Les souffrances récentes de la société ne seront vraiment explorées, et il ne sera possible d'y ap-

porter un remède qu'autant qu'on s'attachera à la division du capital et du revenu, malgré ce qu'elle a d'abstrait, d'insaisissable. Il est inutile d'ouvrir au peuple des caisses d'épargnes, si on ne s'assure auparavant qu'il a un revenu sur lequel il peut épargner; il est inutile de travailler à son éducation et son instruction, si l'on ne s'assure auparavant que le temps qu'il est obligé d'employer pour faire naître son revenu, lui laissera un peu de repos pour la pensée, un peu de vigueur pour la méditation; il est inutile de le pousser à une production nouvelle, si l'on ne s'est assuré que de cette production naîtra un nouveau revenu pleinement proportionné aux efforts qu'elle exigera de lui; il est inutile de lui ouvrir le commerce étranger, si l'on ne s'est assuré qu'en vendant aux étrangers, il augmentera son revenu; qu'en achetant des étrangers, l'épargne qu'il fera sur une partie de son revenu, n'anéantira pas chez lui quelqu'autre revenu plus important. Population, production, consommation, accumulation, prospérité, misère, tout se lie au revenu, tout s'explique par le revenu.

Qu'est-ce cependant que le revenu social, demandera-t-on encore? C'est la somme de tous les revenus de chacun. Mais à combien monte cette somme? nous l'ignorons. De quelle partie matérielle de la richesse se compose-t-elle? nous l'ignorons encore. Nous ne pouvons saisir ce revenu que dans les mains de chacun, le reconnaître que dans le compte que chacun fait pour soi. La science signale des mystères qu'elle ne réussit point à éclaircir, l'admi-

nistration est réduite à des conjectures, lorsqu'elle ne peut arriver à un calcul exact. Au reste toutes les fois qu'il s'agit de la richesse publique, où tant de quantités positives et négatives ne se balancent qu'imparfaitement, où la notion même de valeur a reçu tant de définitions différentes, où le prix de revient, le prix du marché ou de la concurrence, le prix estimé en journées de travail, en subsistance et en numéraire, brouillent sans cesse tant d'idées opposées, on n'arrive jamais à un inventaire qui puisse s'exprimer par des nombres, à une quantité qui soit autre que conjecturale.

Le système mercantile faisait consister la richesse d'une nation dans l'or et l'argent qu'elle possédait, et que, suivant ses fauteurs, elle accumulait sans cesse; le système des physiocrates ne reconnaissait comme richesse que les biens de la terre. Tous deux ont été victorieusement réfutés par Adam Smith, tous deux cependant conservent encore une influence entraînante sur beaucoup d'esprits; parce qu'à la question : Quest-ce que la richesse? ils ont répondu d'une manière fausse, il est vrai, mais positive, et dont on se souvient; tandis qu'Adam Smith n'a pu répondre que par une énumération incomplète, vague, et dont l'idée s'évanouit, après même qu'on l'a bien saisie.

La richesse publique, selon Adam Smith, c'est tout ce qui constitue la fortune de chacun; les maisons, les champs, les instrumens, le bétail, l'homme lui-même avec l'habileté qu'il a acquise et

sa faculté de travail ; puis tous les produits de l'industrie de l'homme, encore que quelques-uns soient si fugitifs qu'ils ne sont pas susceptibles d'accumulation. Cette énumération paraît bien vague, et cependant elle suffit pour dissiper plusieurs erreurs. En comparant dans la fortune de chacun tous ces biens divers avec la quantité d'or et d'argent que chacun possède, on reconnaît que le numéraire ne fait qu'une très-petite partie de la richesse ou privée, ou publique. On reconnaît bientôt ensuite que les créances d'un particulier sur un autre, ne font point partie de la richesse publique, car ce sont deux quantités positives et négatives qui se compensent. Les fonds publics disparaissent de même, car ce sont des créances des prêteurs sur les biens des contribuables. Le papier-monnaie disparaît également, puisque ce n'est qu'une promesse de payer en numéraire, ou une créance hypothéquée sur les métaux précieux en circulation. Ce seul inventaire de la fortune publique, tout vague qu'il est, suffit pour dissiper l'erreur de ceux qui attribuent au crédit un pouvoir créateur, tandis qu'il ne fait que donner à l'un la disposition du bien de l'autre, sans augmenter ni sa quantité, ni sa puissance.

L'énumération du revenu de tous sera peut-être plus vague encore, et cependant elle pourra aussi suffire à dissiper plusieurs illusions.

Soit que l'homme consacre son travail à l'agriculture ou aux arts industriels, soit qu'il fasse produire à la terre des fruits, ou qu'il donne à ces fruits une forme plus adaptée aux usages de l'homme,

il augmente la valeur ou la quantité des matériaux sur lesquels il s'exerce; il en fait sa richesse, et cette richesse est supérieure en valeur aux avances au moyen desquelles elle a été obtenue. La supériorité du produit annuel du travail de l'homme sur ses avances annuelles, comprend tout le revenu de la société: mais cette plus-value a deux évaluations différentes, d'après le travail qu'elle a coûté et d'après le besoin qu'en éprouvent ceux qui l'emploieront à leur usage.

Lorsqu'une famille vit complétement isolée; lorsque, pour nombreuse qu'elle soit, elle est toujours dirigée par un intérêt commun, qui proportionne toujours ses travaux aux besoins de chacun de ses membres, il n'y a jamais d'ouvrage qui soit fait sans être demandé, sans que sa destination soit toute trouvée. Il n'y a point de prix numérique, puisqu'il n'y a point encore d'échange, et cependant l'idée du revenu s'y développe beaucoup plus clairement que dans nos sociétés compliquées, où l'on a renoncé à donner une garantie spéciale à l'intérêt général, et où, mettant aux prises les intérêts individuels par des échanges, on s'est flatté qu'ils arriveraient au même but. Dans cette famille isolée, que nous supposons nombreuse, on a reconnu qu'on avait besoin annuellement d'une quantité déterminée de nourriture, de vêtemens, de meubles. Les membres de la famille avaient déjà des matériaux, des provisions, des outils, produits de leurs précédens travaux; les uns peuvent être considérés comme des capitaux qu'ils ont accumulés, tels que le blé pour les semences, les toisons dont ils veulent faire

du drap, les instrumens dont ils se serviront; les autres sont le revenu de la précédente année, qu'ils consommeront en faisant naître celui de la nouvelle; ce sont leurs alimens et les habits dont ils se couvrent. Les membres de la famille se mettent à l'œuvre, ils partagent les travaux, ils labourent et ils sèment, ils préparent les cuirs, ils tissent les laines, ils rassemblent enfin et accomplissent tout l'approvisionnement qui leur servira pour l'année future. Dans cet approvisionnement, nous reconnaissons trois parties: l'une est un capital; c'est la restitution des avances qui avaient été faites à l'agriculture ou à l'industrie, les semailles du laboureur, les toisons et les chanvres du tisserand; l'autre participe de la nature d'un capital et d'un revenu; c'est la subsistance de la famille pendant l'année de ses travaux, les alimens qu'elle a consommés, les habits qu'elle a usés; c'était un revenu comme produit de l'année précédente; mais comme produit accumulé, qui doit se retrouver toujours le même au commencement de chaque année, pour recommencer les travaux, et pour qu'ils puissent être productifs, c'était un capital. Enfin, la troisième partie est purement un revenu; c'est la quantité matérielle dont le produit de l'année a surpassé celui de l'année précédente, ou le profit du travail.

L'on voit que même dans cet état le plus simple de la société, le revenu conserve quelque chose de sa nature mystérieuse et insaisissable; il se convertit en capital, le capital se consomme comme revenu; c'est le sang qui alimente le corps humain, qui

se convertit en sa substance, et qui pourtant renaît sans cesse. Dans cette condition cependant, quelques-unes des lois de la société se font plus clairement sentir que lorsque la complication s'est augmentée. On reconnaît que le produit du travail est plus considérable, à mesure que les méthodes de produire se perfectionnent, que les machines sont meilleures; mais on sent aussi que toute augmentation de produit n'est pas profitable. Les besoins de la société sont bornés; tout ce qu'elle ne peut pas consommer lui est inutile. La quantité de nourriture qu'un nombre donné d'individus peut manger est bientôt atteinte: dès lors il y aurait perte de travail à l'augmenter; et tout le superflu du travail nourricier ne doit plus être employé qu'à augmenter la qualité, non la quantité, à rendre les alimens ou plus sains ou plus délicats. La quantité de vêtemens que requiert un nombre donné d'individus est un peu moins précise: quoique le même vêtement puisse suffire pour une année, il peut être agréable d'en faire un nouveau quatre fois, huit fois si l'on veut, par an, de sorte que le même vêtement ne dure que six semaines; mais il faut bien s'arrêter là; tout ce qu'on produirait de vêtemens au-delà coûterait un travail inutile, sans avantage pour la société, sans revenu. Si le pouvoir producteur va toujours croissant, par le perfectionnement de l'habileté et des instrumens, il arrive bientôt à un terme où il doit cesser d'augmenter la quantité et ne s'occuper plus qu'à perfectionner la qualité. Il n'est pas un des produits du travail humain auquel

sur les fermages, les salaires et les profits, une parts nouvelle qu'ils distribuent comme revenu à toute les classes de fonctionnaires publics.

En même temps, d'autres capitalistes entreprennent la direction de l'industrie, ils assurent un salaire aux ouvriers, un loyer aux propriétaires des usines et des machines, un intérêt à d'autres capitalistes qui se contentent de leur prêter des capitaux sans vouloir se donner aucune peine; ils paient enfin des impôts au gouvernement; ils gardent un profit pour eux-mêmes; ils sont ainsi les distributeurs d'un revenu annuel à quatre ou cinq classes de personnes; mais ce revenu, soit dans les champs, soit à la ville, n'est jamais autre chose que le surplus de la valeur du travail produit sur les avances qui ont été faites pour le produire.

Si le travail avait été fait de concert avec ceux qui doivent le consommer, la production aurait toujours été proportionnée à la demande. Mais plus le commerce s'étend, plus les échanges se multiplient entre des pays éloignés, plus il devient impossible aux producteurs de mesurer exactement les besoins du marché qu'ils doivent pourvoir. D'ailleurs, ils s'en donnent peu de soucis; chacun ne songe qu'à lui-même, et au lieu de se demander si ses efforts augmenteront réellement le revenu social, il travaille seulement à s'en attribuer la plus grosse part aux dépens des autres, et souvent pour y parvenir, le plus court moyen est de diminuer la part de tous.

Le capitaliste, entrepreneur d'une industrie, verrait avec certitude son revenu s'accroître, si les demandes des consommateurs, pour les produits de cette industrie, s'accroissaient sur le marché qu'il approvisionne ; mais cet accroissement, s'il est commun à toute la société, est singulièrement lent et graduel. Pour qu'il y ait une plus grande demande de nourriture, il faut, non pas qu'il y ait un plus grand nombre de naissances : car cette circonstance, si elle est seule, étant accompagnée d'une augmentation de dépenses et d'une diminution de gains, la population en masse se nourrira plus mal, et la plupart des enfans mourront en bas âge : mais il faut augmentation d'aisance, surtout pour le pauvre, car la nourriture fait les trois quarts de la dépense du pauvre, tandis qu'elle fait à peine la dixième partie de la dépense du riche. Un accroissement d'aisance prolongera la vie du pauvre, et sera cause que plus d'enfans arriveront à la virilité. Toutefois, dans les pays où la population s'accroît le plus rapidement, soit par les naissances, soit par la longévité, on ne l'a jamais vue, les colonies exceptées, doubler dans un siècle ; quoiqu'on ait calculé quelquefois que si elle continuait à s'accroître sur le pied de telles ou telles années, elle doublerait en bien moins de temps encore. En général, dans les pays vraiment prospères, elle ne s'accroît pas d'une manière sensible. Ses progrès sont cependant les bornes que doit s'imposer l'agriculture dans la production des substances alimentaires. En laissant de côté les oscillations en

bonnes et mauvaises récoltes qui se compensent, il ne faut pas qu'elle augmente la quantité des subsistances de plus d'un centième par année, puisque c'est là le progrès le plus rapide qu'on voie faire en Europe à la population ; et comme chaque perfectionnement de l'agriculture donne des produits bien plus considérables et plus rapides, chacun d'eux doit être suivi de l'abandon des cultures qui donnent le plus grand volume de substances alimentaires, d'un certain nombre de champs de pommes de terre, par exemple, pour produire du blé, de champs de blé, pour produire de la viande ou des boissons fermentées, de champs cultivés en substances alimentaires pour produire le lin, le chanvre, la garance, les matières premières de l'industrie des villes. C'est en effet ce qui est arrivé généralement, sauf que plusieurs substances cultivées d'abord pour l'homme, ont été ensuite destinées aux animaux, ce qui revient au même résultat.

Dans les districts reculés, qui ont peu de communications avec leurs voisins, la quantité de substances alimentaires qui peut être consommée chaque année, est suffisamment connue du producteur pour qu'il ne cultive pas et ne jette pas sur le marché une quantité de substances qu'il ne pourrait pas vendre ; mais quand le fermier se trouve à portée d'une grande ville, d'un port de mer, d'un canal, d'un chemin de fer, d'un marché enfin dont il ne peut nullement calculer l'étendue, il ne s'en soucie plus du tout. S'il le peut, il double et quadruple ses récoltes, et compte qu'il les vendra en les donnant à un peu plus bas prix que les autres produc-

teurs. Pour baisser le prix, il commence par s'efforcer de diminuer le revenu de ceux qui concourent avec lui à la production, de donner moins de fermage au propriétaire, moins d'intérêt à celui qui lui a prêté de l'argent, moins de salaire aux ouvriers, moins d'impôt au gouvernement. En portant plus de blé sur le marché qu'il n'en peut vendre, il produit nécessairement cet effet; car le blé baisse aussitôt de prix; tous les fermiers font alors les mêmes plaintes que lui au propriétaire, au capitaliste, à l'ouvrier, au prince; les fermages diminuent, l'intérêt de l'argent baisse, les salaires sont réduits.

Il réagit en même temps contre tous les autres fermiers. Si ses méthodes de culture sont meilleures, avec le même travail et les mêmes avances, il peut produire une plus grande quantité d'alimens, et gagner encore sur le prix auquel les autres perdent. Ainsi il continue à s'enrichir, tandis qu'eux se ruinent. Il offre alors de prendre avec les siens leurs biens à ferme, et il trouve des capitalistes qui lui facilitent cette opération; son travail d'inspection ne doublera pas quand même son administration sera doublée: d'ailleurs, il lui vaut mieux gagner 4 p. °/₀ sur deux cent mille francs que 5 p. °/₀ sur cent mille. Les petites fermes disparaissent; on ne voit plus que de très-grandes exploitations.

Ainsi, tous les revenus provenant de la terre ont diminué par cette production exagérée. Le propriétaire a consenti à baisser son fermage, le capitaliste s'est contenté d'un intérêt de 4 au lieu de 5 p. °/₀, le fermier, d'un profit de 4 au lieu de

5 p. °/o, le journalier, d'un salaire de vingt sous au lieu de trente sous par jour. Tous ceux-là, cependant, sont consommateurs de denrées, et en les réunissant, ils font à eux seuls la plus grande masse des consommateurs. Pour chacun d'eux, la diminution du revenu sera suivie d'une diminution de consommation, ou en quantité, ou en qualité; le pauvre quittera de nouveau la viande pour le pain, et le pain pour la pomme de terre. L'effet pour le riche sera plus compliqué: la conséquence de la diminution des revenus, c'est qu'il faut plus de capitaux pour vivre, il faut plus de terres pour en retirer la même rente, plus d'argent prêté pour en retirer le même intérêt, de plus grandes fermes pour qu'elles donnent le même profit; et comme les riches apportent toujours une grande attention à ne pas laisser décheoir leurs familles, à ne pas faire de mariages imprudens, on verra le nombre des anciens riches diminuer, comme il fait partout, à chaque génération, et par conséquent les héritages devenir plus considérables. En conséquence, la consommation de la classe riche prise en masse diminuera, non-seulement selon la proportion de la diminution du revenu, mais aussi selon celle de la diminution du nombre des personnes. Cette double action est très-apparente en Angleterre, encore que le nombre des carrières qui y sont ouvertes à la fortune, y maintienne peut-être un plus grand nombre de familles opulentes que partout ailleurs. Le nombre total des propriétaires de terre y a très-sensiblement diminué, celui des fer-

miers y a diminué peut-être davantage encore. La quantité de blé, de viande, de bonne bière consommée par eux a dû diminuer aussi; et quant aux journaliers, ils sont redescendus de la viande au pain, du pain aux pommes de terre; leur consommation a diminué en quantité et en qualité.

Nous nous sommes attachés de préférence à l'industrie agricole, parce que le rapport entre la production et la consommation y est plus facilement saisi; mais les choses se passent précisément de même dans la production manufacturière. Ainsi, pour qu'il y ait une plus grande demande de vêtemens, il faut non pas qu'il y ait plus de naissances, mais qu'il y ait plus d'aisance parmi ceux qui doivent porter des habits; qu'il y ait plus de revenus parmi toutes les classes de la nation, car toutes emploient une partie de leur revenu à s'habiller. L'augmentation des naissances peut n'augmenter que le nombre des morts, et ne rien changer à la consommation des tissus de tout genre. L'augmentation de la vitalité, en prolongeant la vie virile, l'époque où l'on fait le plus de dépenses pour ses vêtemens, a une influence beaucoup plus sentie. Cependant, nous l'avons vu, ni la multiplication des naissances, ni la longévité ne doublent pas la population en cent ans. L'aisance fera avancer la consommation des vêtemens bien plus rapidement, et surtout l'aisance du pauvre. Il y a de l'avantage pour la santé, pour la propreté, pour la jouissance, à changer fréquemment d'habits. Les sultanes du Grand-Mogol se faisaient un point d'honneur de déchirer

leurs robes tous les soirs, pour ne pas les porter plus d'un jour; peut-être des femmes en Europe se font-elles jusqu'à trente habillemens par année; c'est probablement la plus haute consommation que puisse déterminer le caprice; mais comme soin d'hygiène ou de propreté, une moyenne de quatre habillemens neufs par année pour chaque individu, est probablement le plus haut terme auquel puisse atteindre la consommation nationale. Dès que les manufactures sont arrivées à produire cette quantité de tissus, elles ne peuvent pas aller utilement au-delà. Il faut qu'elles s'attachent à la qualité et non plus à la quantité; qu'elles varient les matériaux des tissus, leur finesse, leur élégance, et puis enfin qu'elles s'arrêtent; que toutes les mains surnuméraires soient employées à autre chose qu'à des tissus, ou que les ouvriers périssent de misère. Or, l'accroissement des produits dans les manufactures va infiniment plus rapidement que dans l'agriculture: telle machine, avec une quantité de travail donnée, double les produits en une année, telle autre les quadruple, les décuple même. La quantité de tissus qui suffit à habiller tout le monde a bientôt été produite; la borne dans le perfectionnement de la qualité, du moins pour tous les hommes qui travaillent, est aussi bientôt atteinte. Le travail est incompatible avec des habits d'une grande finesse ou d'une grande élégance; le travailleur regarde la durée à la fatigue comme la qualité la plus précieuse de ses vêtemens; mais cette qualité même le dispense de les renouveler souvent et diminue sa

consommation : quant à la substitution du drap à la bure, du coton à la laine, ce n'est point une augmentation de consommation, c'est souvent au contraire une diminution, quand la seconde étoffe coûte moins cher, coûte moins de travail que la première.

Mais le manufacturier, comme le gros fermier à portée d'une grande ville, ne connaît point son marché; il se perd dans le vague, il se figure que les acheteurs sont sans nombre; ou bien sans se soucier de la perte de ses rivaux, il ne songe qu'à attirer des chalands à lui. Il se croit patriote quand il ne ruine, par les développemens de sa propre industrie, qu'une manufacture étrangère : alors il en tire vanité; mais, au vrai, il ne ménage pas davantage celle de ses compatriotes. Tout son travail, toute son habileté consiste à les sous-vendre; tantôt en substituant quelque machine perfectionnée, plus dispendieuse, mais plus productive, à celles qui étaient déjà en usage; tantôt en obtenant un rabais sur le loyer des bâtimens, sur le loyer des capitaux, et diminuant ainsi le revenu des riches oisifs; tantôt en diminuant les salaires de ses ouvriers et le revenu des pauvres industrieux, tantôt en réduisant le profit de sa propre industrie, ce qu'il peut faire profitablement s'il la poursuit sur une plus grande échelle; tantôt en séduisant le goût des consommateurs par l'offre de produits nouveaux, par l'invention de nouvelles modes. Ainsi, il augmente sa production en diminuant les revenus des capitalistes, des propriétaires d'usines,

des manufacturiers, ses confrères, et de lui-même, enfin de tous ses ouvriers. Pour plusieurs, cette opération est mortelle; quand il porte de cent mille francs à un million sa fabrication annuelle, il tue les neuf manufacturiers, ses rivaux, à cent mille francs chacun, qui lui faisaient concurrence; quand il réduit les gages de ses ouvriers, ou qu'il fait congédier ceux de ses rivaux, il fait périr de misère les plus faibles d'entre eux et leurs enfans, et bientôt après la plupart des autres. Sa prospérité est funeste aux choses comme aux hommes. Sa nouvelle manufacture, sa nouvelle machinerie ont rendu inutile l'ancienne, que sa rivalité a ruinée, et tous les capitaux qui l'avaient établie sont anéantis. Il y a perte de revenu pour la société par la diminution de l'intérêt de l'argent, par la diminution des profits de l'industrie, par la perte du loyer de toutes les usines, de toutes les machines devenues inutiles, par la diminution du nombre total des ouvriers et des salaires de chacun. Il y a donc diminution dans la consommation de toutes ces classes; et tandis que le manufacturier travaille de toute sa puissance à augmenter le nombre et à améliorer la qualité des tissus qu'il expose en vente, il travaille tout aussi activement, tout aussi efficacement à diminuer le nombre des acheteurs des uns ou des autres, et à décider tous ceux qui s'appauvrissent à faire servir leurs habits plus long-temps, et à se contenter de qualités toujours plus grossières.

Nous fatiguerions vainement le lecteur en suivant de même la fabrication de tous les autres produits

de l'industrie, les ustensiles, les ameublemens, les armes : partout nous trouverons que la consommation ne peut pas dépasser une certaine limite, difficile à tracer sans doute, mais pourtant certaine; que dès que la production la dépasse, cette production exubérante, loin d'augmenter le revenu, le diminue, et qu'alors l'accroissement de la richesse matérielle, de la richesse apparente, ne produit pour toute la société qu'un accroissement de gêne et de misère. C'est le même résultat auquel nous sommes arrivés dans de précédens essais, par d'autres voies, et par l'étude, et d'autres aspects de la société. Nous renvoyons donc à ces essais pour les conclusions que nous avons déjà tirées. Elles peuvent se résumer dans cette proposition qui contredit les doctrines reçues. C'est qu'il n'est pas vrai que la lutte des intérêts individuels suffise pour promouvoir le plus grand bien de tous; que de même que la prospérité de la famille exige que dans la pensée de son chef les dépenses se proportionnent toujours aux revenus, et la production se règle sur les besoins de la consommation, de même, dans la direction de la fortune publique, il est nécessaire que l'autorité souveraine surveille et contienne toujours les intérêts particuliers pour les faire tendre au bien général; que cette autorité ne perde jamais de vue la formation et la distribution du revenu, car c'est ce revenu qui doit répandre l'aisance et la prospérité dans toutes les classes; qu'elle prenne surtout sous sa protection la classe pauvre et travaillante, car c'est elle qui est le moins en état de se défendre

par elle même, qui est plutôt sacrifiée pour toutes les autres, et dont les souffrances forment la plus grande calamité nationale; enfin que ce n'est pas la rapidité de l'accroissement de la richesse nationale ou du revenu que l'autorité souveraine doit surtout avoir en vue, mais sa constance ou son égalité, car le bonheur est attaché à la durée d'une proportion invariable entre la population et le revenu; tandis que lorsque l'un ou l'autre sont soumis à des chances aléatoires, l'opulence inattendue de quelques-uns ne peut jamais être considérée comme une compensation pour la ruine et la mort misérable de quelques autres.

J.-L.-L. DE SISMONDI.

DES CAUSES DE L'AFFAIBLISSEMENT DU COMMERCE DE BORDEAUX, ET DES MOYENS D'Y REMÉDIER.

(Quatrième et dernier article. Voir les Nos XIX, XX, XXI et XXII.)

MOYENS D'AMÉLIORATION DU DOMAINE DE L'ÉTAT.

Changemens à faire au port de Bordeaux.

La cherté du mouvement des marchandises dans le port de Bordeaux est un fait avéré. S'il n'appartient pas au gouvernement de remédier au mal, du moins il lui convient de provoquer à ce sujet les recherches qui tendent à l'atténuer. D'abord il devrait étudier comment, à l'exemple de l'Angleterre, l'on pourrait créer sur l'étendue de cet immense port, des bassins pour faciliter le chargement et le déchargement des navires. Ensuite je ne vois pas pourquoi le gouvernement, en vue d'un intérêt général, ne contribuerait pas à cette dépense. Les avantages d'un bon port ne servent pas seulement à la prospérité de la ville qui le possède, mais ils rejaillissent encore, et sur les contrées voisines, et sur le pays entier. Tout autour des bassins, l'industrie privée élèverait des magasins qui serviraient de

dépôt aux marchandises, et ainsi le commerce verrait diminuer sensiblement ses frais généraux, qui aujourd'hui sont très-élevés et coûtent un argent que les autres places de commerce comptent comme profits.

Un autre avantage d'ailleurs que celui de l'économie du mouvement et de la surveillance des marchandises, se trouve attaché au service des magasins publics, c'est la facilité de pouvoir vendre sur le vu et le simple transport du certificat de dépôt, que les Anglais appellent warrant. Avec le système actuel, au contraire, il faut de toute nécessité se transporter sur les lieux, voir les marchandises, déguster, peser ; tout cela emporte du temps, et le temps est chose toujours précieuse pour le commerçant. On a d'ailleurs l'avantage de ne payer un magasin public que pendant le temps qu'il est occupé, tandis que tout autre local est une charge qui n'a pas d'interrègne ; là d'ailleurs la surveillance est toujours plus active et la responsabilité des gardiens bien plus réelle.

Nécessité de modifier les réglemens de douanes, pour le service des ports, notamment pour celui de Bordeaux.

Comme institution fiscale et mesure de protection pour nos industries naissantes, le service des douanes peut avoir été bien organisé, mais ce mérite n'a plus son opportunité. Il serait temps enfin que l'on comprît que les précautions jalouses du

système continental et de notre début industriel, ne sont pas les conditions larges d'un régime de paix et de liberté commerciale et d'un travail industriel avancé. C'est la douane qui devrait être appropriée aux convenances de l'activité commerciale, et non point le commerce assujetti aux formes méthodiques, minutieuses, souvent exagérées de la douane.

Il est vrai de dire, à son éloge, que la direction de Bordeaux a perdu, depuis quelque temps surtout, de son rigorisme administratif, et qu'elle se plie à un service plus en harmonie avec les différentes natures du commerce bordelais; mais ce n'est là que de la tolérance, et au commerce il faut plus que cela. Le gouvernement doit nécessairement ou multiplier ses agens pour offrir un service qui ait plus de durée et puisse ainsi seconder le mouvement des affaires, ou ce qui serait beaucoup mieux encore, il devrait restreindre les droits, qui eux-mêmes restreindraient le penchant à la fraude, et autoriseraient un peu plus de confiance en la probité publique.

Bordeaux qui a une foule de points de débarquement, souffre beaucoup des entraves qu'offre le service des douanes, encore hérissé de toutes les minutieuses difficultés du temps qui le vit naître, et ne pouvant, par cela même, se faire qu'à certaines heures. C'est au gouvernement à porter son attention sur un pareil abus, contre lequel on réclame vainement depuis long-temps, et qui cependant, par plus d'un motif, eût pu être étudié et corrigé.

Justice de favoriser, au moyen des fonds généraux, les grandes voies de communication et de transport dans les départemens pyrénéens.

Depuis quarante ans d'immenses travaux publics ont été faits en France aux dépens du trésor : mais la part des départemens pyrénéens a été toujours si minime qu'on eût pu croire véritablement qu'ils n'appartenaient pas à la même administration.

A l'exception de quelques routes que fit exécuter le gouvernement impérial, rien de grand n'y a été fait. C'est ainsi que sur les nombreux travaux de canalisation et de navigation fluviale, votés en 1818 et 1822, pas un seul ne se trouve dan le rayon des départemens pyrénéens, bien qu'il y en eût plusieurs de projetés et de vivement sollicités : c'était l'amélioration du lit de la Garonne, du Lot, de l'Adour et de la Midouze; l'élargissement de la barre de Bayonne, la canalisation de la Baïse; le canal des Petites-Landes, etc., etc., etc.

C'est ainsi encore que sur les 93 millions votés en 1831 pour l'exécution de routes, de canaux et autres travaux publics, l'on ne trouve que quelques miettes de ce repas splendide jetées, comme par grâce, à ces mêmes départemens, qui cependant, par cela même qu'ils sont pauvres et arriérés, n'en demandaient que plus d'appui pour se lancer eux aussi dans la voie de leur régénération.

Est-ce là de la justice? et a-t-on bien le droit de se plaindre de quelque amertume dans nos plaintes?

n'est-elle pas plutôt l'expression d'un sentiment de dignité nationale blessée, que de ce que l'on veut bien appeler la vivacité du caractère méridional. S'épuiser pour embellir et féconder d'autres contrées sans que ce sacrifice nous soit jamais rendu, et ne pas le trouver mauvais, ce serait aussi faire preuve d'une résignation véritablement niaise, et encourager même à continuer cette criante injustice.

Le gouvernement nous doit évidemment, si du moins il veut tenir une balance plus équitable entre le Nord et le Midi, une part plus large dans la distribution des fonds généraux, accordés pour les travaux d'utilité publique; ses agens devraient aussi presser davantage les formalités à remplir pour être autorisé à commencer les travaux votés par les administrations communales et départementales. Dans beaucoup de départemens il est une foule de travaux votés, dont les fonds sont faits, et auxquels on ne met pas la main par suite des entraves que je signale ou de tout autre obstacle qu'un peu de zèle et de prévoyance eussent facilement levé.

Par exemple je pourrais demander, comme chose intéressant particulièrement les Bordelais, pourquoi la route départementale de Bordeaux à la Teste, votée depuis plus de dix ans, n'est pas encore achevée. N'est-ce pas là un avantage important pour les deux villes, et un lien qui leur est indispensable? C'est évidemment autre chose que l'argent qui a manqué ici, car le pays était trop intéressé à cette

amélioration, pourque, s'il n'y eût eu que cette difficulté, le conseil général l'eût bientôt levée.

Dans le Gers, les Landes, l'Aveyron, je pourrais citer également vingt localités en souffrance, parce que dans les bureaux des ministères tout se décide lentement ou même ne se décide pas du tout. Est-ce notre faute à nous si nous sommes plus près des Pyrénées que de la Seine? Et lorsqu'on sait si bien nous trouver pour prélever nos épargnes, et emprunter nos bras, ne faudrait-il pas en échange songer à nous lorsqu'il s'agit d'adjuger la part de bénéfices de notre commune et belle nationalité.

Je ne condamne pas, certes, le principe de la centralisation. Je le crois bon, nécessaire même, mais j'en dénonce les abus qui ont des résultats fâcheux pour tous, mais plus encore pour les contrées éloignées, moins bien placées par cela même, pour faire appuyer leurs justes réclamations.

Nécessité de modifier l'institution des préfets et sous-préfets.

L'on est aujourd'hui assez généralement d'accord que l'organisation actuelle de la haute administration départementale est mauvaise; mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est qu'elle est, par-dessus tout, funeste au développement des départemens pyrénéens pris depuis trente ans comme l'école des préfets novices, ou la terre d'exil des préfets incapables; et cependant, par cela même qu'ils sont

peu développés, ne devraient-ils pas avoir de préférence l'élite des hommes de l'administration, de même qu'à la tête de soldats novices, l'on aime à voir les chefs les plus expérimentés.

Il faut que le gouvernement songe sérieusement à remédier à ce mal. Il le peut, d'abord en établissant une hiérarchie dans le corps de l'administration départementale, de manière à mettre un frein à un avancement trop précoce, et ensuite en égalisant davantage le traitement des préfets, ce qui diminuerait chez eux la fièvre du changement.

Alors, sans aucun doute, les Landes, le Gers, l'Aveyron, l'Arriège et quelques autres départemens encore sortiraient bientôt de la léthargie où les retient plongés la nullité ou l'humeur voyageuse de leurs préfets, manquant ainsi ou des moyens ou de la forte et persistante résolution d'en développer les ressources; et nulle localité mieux que Bordeaux ne profiterait de cet élan (1).

Modifications à introduire dans le système colonial actuel.

Lorsque les peuples qui se partagent le monde vivaient dans un état d'hostilité et de défiances continuelles, il était bien naturel que pour s'assurer la jouissance de tous les genres de produits qui pou-

(1) La question de l'organisation de l'administration départementale est une question d'une extrême importance pour les départemens pyrénéens comme pour tous les autres départemens; aussi ne fais-je que l'indiquer ici, me proposant de la traiter ailleurs sous ses différentes faces et avec l'étendue convenable.

vaient leur être utiles ou agréables, ils désirassent posséder des colonies ou contrées situées sous des latitudes différentes: mais aujourd'hui que la raison a fait justice des inimitiés nationales, et que la guerre ne sera plus, par bonheur, qu'un accident; aujourd'hui que la science économique, plus répandue, nous apprend que le secret de la richesse n'est pas de tout produire soi-même, et que les nations, comme les individus, aiment à s'unir par le double lien des relations de commerce, d'amitié, de bon secours, l'absolue nécessité des colonies n'est plus sentie : et si l'on doit y tenir encore, c'est sous un autre point de vue que celui de pouvoir créer par un travail national des produits exotiques.

De nos jours, les colonies peuvent avoir quatre avantages dont un pays doit tenir compte.

1° Faciliter l'écoulement d'un excès de population au sein de la mère-patrie;

2° Servir de débouché à la production nationale;

3° Etre un point de station militaire, comme le sont pour l'Angleterre Gibraltar, l'île de Malte et l'Ile de France;

4° Favoriser l'établissemeut d'un entrepôt pour commercer avec plus de facilité et déconomie avec les contrées éloignées.

La nature des localités décide seule du mérite de ces divers avantages; c'est à l'habileté des gouvernemens ensuite à tirer parti des circonstances.

La Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, le Sénégal et Bourbon, voilà les colonies dont je veux examiner les ressources. Je ne parlerai pas de Pon-

dichéry, qui est un lieu perdu sous plus d'un rapport, ni d'Alger, dont notre impéritie coloniale n'a pas su encore fixer l'avenir.

Dans aucune de nos colonies je ne trouve la garantie des trois premiers avantages que j'ai signalés.

Ainsi, ce n'est pas sur un territoire de quelques lieues d'étendue que l'on peut espérer de jeter l'excédant de notre population, le jour où elle ne trouvera plus la place nécessaire pour travailler et vivre à l'aise. La Guyane eût peut-être offert cette condition; mais les premiers essais d'émigration y ont été dirigés avec tant d'imprévoyance, et par suite nécessaire, d'insuccès, qu'on ne peut pas espérer de détruire de sitôt l'opinion que l'on s'est faite de l'insalubrité de cette colonie, opinion que l'on reconnaîtra probablement un jour pour n'être qu'un préjugé: mais, en attendant, la Guyane est pour nous, malgré son vaste territoire, ce que sont nos autres petits points coloniaux.

La population blanche de nos cinq colonies qui est la seule dont on ait à tenir compte pour le débouché de notre production agricole et industrielle est trop faible pour être de quelque poids dans la balance de nos exportations, puisqu'au total elle ne dépasse pas 80,000 colons, qui même, au moyen de la contrebande, consomment autant de produits étrangers que français.

Nulle part non plus je ne vois un lieu commode et sûr pour former, du moins sans de grands frais, un point de station militaire à l'abri d'une attaque soit soudaine, soit prévue. L'Ile de France était le

seul lieu qui offrît toutes les conditions d'un pareil établissement; mais l'impardonnable abandon en a été fait, et c'est sans doute à jamais : ainsi n'y pensons pas.

Des entrepôts commerciaux : voilà la condition possible, voilà l'avantage à retirer de nos colonies et qui puisse compenser par quelque chose d'utile les sacrifices nombreux que nous faisons aujourd'hui : et cependant c'est ce qu'on a négligé avec une imprévoyance des plus grandes. Mais peut-on s'en étonner lorsque c'est à peine depuis un an que le système des entrepôts à l'intérieur a prévalu.

Les entrepôts coloniaux sont une institution qui doit être profitable à tous les pays, mais surtout à la France, et cela par des raisons particulières, et dont je vais donner un rapide aperçu.

D'abord, comme on vient de le voir, les colonies que nous possédons ne sont bonnes aujourd'hui qu'à cela.

Ensuite voici ce qui milite en faveur de ces établissemens. En France, par suite du système si rétréci de nos banques le commerce n'a à sa disposition les capitaux ni de l'Angleterre, ni des États-Unis; et alors il serait heureux qu'il pût rapprocher le terme des expéditions lointaines, de manière à ce que les armateurs trouvassent à rentrer plutôt dans leur mise de fonds, et pussent préparer de nouveaux envois. Cela serait si, sur certains points donnés, ils pouvaient déposer leur cargaison entière, et procéder à de rapides échanges. Le mouvement des villes maritimes y gagnerait beaucoup.

La position géographique de nos colonies assez bien disséminées sur les divers points du globe, ajouterait encore aux avantages naturels des entrepôts.

Ainsi celui des Antilles serait immanquablement la clé d'un vaste débouché avec les populations qui bordent le golfe du Mexique, la Colombie et les autres contrées importantes de cette partie du monde; car alors tomberaient tous les obstacles qui s'opposent aujourd'hui à des relations suivies.

Les bâtimens français ne se lancent pas avec confiance dans cette mer, parce qu'elle est une des plus dangereuses, et que ce n'est qu'à la condition de la bien connaître qu'on peut la parcourir sans péril.

On ne peut non plus commercer avec avantage avec ces régions, parce que nos bâtimens ne trouvent à se défaire que par parcelles de leur cargaison, et qu'il faut alors de toute nécessité parcourir une longue côte pour la vente comme pour les achats de retour. Les navires américains, de leur côté, soit qu'ils ne puissent composer de grandes cargaisons, soit qu'ils redoutent une longue navigation, n'aiment pas les expéditions lointaines.

Si au contraire il existait dans l'une de nos Antilles un entrepôt où seraient reçues les marchandises nationales et les produits étrangers, les nombreux bâtimens de cabotage des côtes américaines viendraient s'approvisionner à mesure des besoins, et d'après leurs moyens d'échange; nos bâtimens aussi auraient moins de difficulté à compléter leur chargement pour l'aller comme pour le retour.

C'est ce manque d'un point central dans les

différentes régions où notre commerce s'est essayé depuis 1814, qui a fait que la plupart des expéditions ont été peu profitables, souvent même malheureuses.

Etendant plus loin mes observations, je trouve des raisons non moins bonnes en faveur du système dont je crois le bienfait certain.

A la Guyane, un entrepôt servirait heureusement nos rapports avec le Brésil, Buenos-Ayres et les autres contrées de l'Amérique qui bordent l'Océan méridional.

L'entrepôt du Sénégal donnerait peut-être plus d'extension à nos faibles rapports avec l'Afrique. On sait que depuis la suppression de la traite, les nègres de cette côte montrent beaucoup plus de goût et de capacité pour la culture, les arts industriels et la recherche de la poudre d'or qui peut faire l'objet d'un assez fort échange.

Avec un entrepôt, Bourbon pourrait être, si ce n'est toujours, du moins dans le plus grand nombre des cas, la limite de nos excursions dans les mers de l'Inde. Nos expéditions seraient ainsi moins longues et plus sûres. On éviterait, surtout par là, les inconvéniens d'une concurrence inattendue sur un même point de consommation, ce qui amène toujours un déchet notable sur les marchandises d'expéditions, et une augmentation sur celles qu'on prend en retour, double dommage pour les expéditeurs nationaux.

Sur ces quatre entrepôts, dont il est assez facile d'apprécier les résultats, celui des Antilles et celui

de Bourbon seraient les premiers à établir ; plus tard on aviserait aux deux autres. On objectera peut-être qu'il favoriseront la contrebande ; mais la surveillance n'est-elle pas facile. Aujourd'hui même et sans cela, la contrebande n'existe-t-elle pas ? Et d'ailleurs de ce qu'une chose entraîne quelques inconvéniens, faut-il en répudier les bénéfices ?

Le commerce maritime ne peut que gagner au système des entrepôts coloniaux ; c'est à lui à le provoquer. Bordeaux qui a toujours eu du penchant pour la navigation lointaine, et qui d'ailleurs a des produits particuliers recherchés sur tous les points du globe doit surtout être pressé de jouir de ce nouvel avantage qui peut lui donner de l'élan, et diminuer le mal-aise qui l'affecte.

Tel est l'ensemble des améliorations que je crois pouvoir proposer, et dans l'intérêt de Bordeaux, et dans l'intérêt des contrées qui l'entourent ; je les livre à la méditation des députés, des conseils généraux, des autorités qui représentent, administrent et connaissent notre Midi ; je les recommande à l'étude de la chambre de commerce de Bordeaux,

qui mainte fois déjà, a pris, avec bonheur, la défense des intérêts commerciaux qui nous concernent ; je les livre enfin au patriotisme de ceux de mes concitoyens qui aiment à réfléchir sur les chances d'un meilleur avenir, et comme moi, gémissent de voir un beau pays rester stationnaire, et par cela même devenir de jour en jour plus misérable, en face des ressources que la nature lui a libéralement departies : et parmi ces hommes dévoués que j'appelle à mon aide, il me serait surtout heureux de trouver celui dont le beau talent sait si bien animer et approfondir les questions sociales qu'il aborde.

Nul doute que si l'honorable M. Henri Fonfrède voulait, avec l'ardeur qui le caractérise, et les moyens qu'il possède, prêter un moment son attention à l'examen des questions d'intérêt matériel et de développement intellectuel que je viens soulever, on n'en vît la discussion plus animée, les difficultés mieux résolues, et par suite, l'application plus prompte et le succès plus certain.

Les améliorations que je sollicite du gouvernement ne peuvent lui être importunes, car elles sont bien simples, et il ne faut, pour les réaliser, que l'intervention d'un homme d'état qui ait de la portée dans l'esprit, de la volonté dans le caractère, du patriotisme dans le cœur.

Celles que j'envisage comme étant du domaine des particuliers ne sont au-dessus ni de leurs ressources, ni de leurs efforts ; ils n'ont qu'à les vouloir et à s'entendre pour arriver bientôt au but.

En portant leur activité sur les productions nouvelles que j'ai signalées, les départemens pyrénéens peuvent, sans altérer notablement la masse de leur richesse actuelle, créer une matière exportable de quarante à cinquante millions, ce qui amènerait nécessairement pour le port de Bordeaux un nouveau mouvement commercial de quatre-vingt à cent millions, augmentation pour lui d'une extrême importance, puisque l'exportation de ses liquides qui forment la base de son commerce n'amène annuellement qu'un mouvement de trente à trente-six millions.

Quant à la colonisation des Landes, il n'y a rien de sérieux qui vienne la combattre ni même la montrer difficile. A sa réalisation, au contraire, s'attachent deux grands mobiles qui remuent le plus les hommes : la gloire et l'intérêt.

On se sent d'autant plus porté à recommander cette vaste entreprise, que des hommes supérieurs l'ont crue possible et eussent tenu à honneur d'y attacher leur nom, si une fatale destinée n'eût disposé autrement de leurs jours ou de leur volonté.

C'est ainsi qu'en 1808, Napoléon traversant ces contrées dont la solitude l'avait étonné, nous avait promis que ce serait un des travaux de ses glorieux loisirs que d'y jeter à pleines mains la civilisation.

C'est ainsi qu'avant lui un autre grand homme avait nourri la même pensée. Lorsque le fer meurtrier vint frapper Henri IV, il s'occupait de nos landes, et songeait même à y appeler, pour les ani-

mer plus tôt, les Arabes laborieux que le fanatisme espagnol refoulait alors en Afrique.

Précédé de tels guides, l'on craint peu de se tromper en voulant ce qu'ils ont voulu. C'est qu'en effet dans les œuvres de cette nature, il y a de la marge pour les travaux du génie, et à leur suite, pour récompense certaine, le souvenir toujours vivant des générations dont on a préparé le bonheur; témoignage qui vaut bien, pour les grands cœurs, un froid monument d'airain que ne décerne même pas toujours aux plus méritans la justice des hommes; ou bien encore quelques pages dans l'histoire que n'écrit pas par malheur, dans tous les temps, l'auguste vérité.

EMILE BÈRES, du Gers.

NOUVEAU JOURNAL D'ÉCONOMIE POLITIQUE PUBLIÉ EN ALLEMAGNE.

M. Rau, professeur à Heidelberg, auteur de plusieurs ouvrages estimés, a entrepris la publication d'un journal d'économie politique intitulé : *Archives de l'Economie politique et de la Science de la Police.* Il a pour collaborateurs MM. Hermann, professeur à Munich, le conseiller Lotz de Coburg, le baron de Malchus, à Heidelberg, Mohl, professeur à Tubingue, le conseiller-d'état Nebenius et le conseiller Regenauer de Carlsruhe. Ces différens noms, tous honorablement connus dans la science, garantissent le mérite du nouveau recueil.

Les économistes allemands donnent en général plus d'étendue à la science économique que les savans des autres nations ; et quoiqu'il existe entre eux des divergences sur plusieurs points importans, ils sont cependant à-peu-près tous d'accord sur les limites à assigner à l'économie politique. Je me réserve d'exposer dans un autre moment le système économique des Allemands d'une manière complète, et je ne donnerai ici que les vues personnelles de M. Rau à ce sujet, parce que mon but actuel est de faire connaître l'esprit et la tendance de son recueil

et la manière dont il envisage lui-même l'économie politique.

Son premier cahier contient un aperçu de l'utilité et de l'état actuel de l'économie politique; c'est à ce morceau que j'emprunte le fragment qui suit, et qui, mieux qu'une analyse, fera connaître les opinions de l'auteur.

La naissance, le développement, et la propagation de la science qui a pour objet la subsistance des nations, que nous appelons économie nationale, et que l'on a désignée tout récemment par physique de la fortune du peuple, est un grand événement dans l'histoire de la civilisation moderne. Si le progrès des sciences dont l'étude entraîne l'esprit loin des objets de la vie commune ont une grande influence sur le bien-être de l'humanité, combien une science qui se rattache directement aux travaux, aux espérances et aux efforts de la plupart des hommes, ne doit-elle pas avoir d'utilité. En effet, cela se manifeste, et plus on avancera, plus cette vérité deviendra évidente. Il est peu de connaissances qui aient plus de charmes pour l'observateur que l'économie nationale; en même temps que ses rapports sont multiples à l'infini, elle surpasse les autres sciences en ce qu'elle se lie directement aux actes de tous les citoyens et au mouvement de tous

les gouvernemens et de ses organes. Combien de préjugés n'a-t-elle pas dissipés, combien d'établissemens utiles n'a-t-elle pas créés, et combien d'heureux résultats ne promet-elle pas en se développant journellement et en se propageant toujours davantage.

Quelques auteurs modernes, en admettant l'économie nationale dans la science sociale, ont eu la conviction que cette dernière était particulièrement propre à jeter un grand jour sur le mouvement de la société civile. Elle touche en effet d'une manière frappante aux principaux rapports des hommes; elle fait apercevoir la puissante influence de la nature sur la direction et le succès de l'activité humaine. Qu'on compare une troupe de Lapons qui voyagent avec leurs rennes, ou une famille d'Esquimaux se nourrissant de la pêche, avec un village de l'Allemagne, avec un chalet des Alpes, avec une forêt d'orangers du royaume de Naples; ou une plantation de dattes du Nil avec une sucrerie, avec les habitans des steppes de Buenos-Ayres, alors on se persuadera facilement que quelque puissent être les travaux des hommes pour se créer de nouvelles ressources, le climat et le sol donnent toujours un caractère particulier au système des subsistances et aux professions qui s'occupent des productions des matières premières. Il n'est pas difficile de suivre cette influence puissante des circonstances naturelles sur l'activité et le genre de vie de l'homme, et on reconnaît alors facilement que ce qui est souvent considéré comme accidentel ou arbitraire ne

résulte, pour la plupart du temps, que d'une nécessité naturelle. Il est cependant certain que le travail et la persévérance peuvent maîtriser la stérilité de la nature jusqu'à un certain point. L'homme ne se trouve absolument vis-à-vis de la nature que lorsqu'on remonte aux temps primitifs; aussitôt qu'il entre dans la vie sociale, il voit naître une foule de rapports qui concourent à un but économique et qui ont reçu par la tradition ou par la législation une forme légale. Ainsi se sont formés la propriété territoriale et mobilière, les fermages, les prêts, les hypothèques, les salaires, etc. Ces rapports sont traités en même temps par le droit civil et par l'économie nationale, mais d'un point de vue différent, et c'est en cela que l'importance de cette dernière dans la législation se manifeste clairement. Les affaires économiques produisent cependant entre les hommes non-seulement des rapports de droit, mais encore des relations morales; elles sont l'occasion d'actions grandes et généreuses d'une part, et de l'autre, une source d'iniquités et de bassesses. Elles poussent, avec toute la vigueur des désirs, à l'application des forces, comme au développement des facultés humaines. En somme, il n'y a presque point de direction de la vie humaine qui ne se trouve impliquée dans l'économie nationale, d'où il résulte que les biens matériels et réels sont les moyens d'action et de vie les plus indispensables.

C'est ici que nous rencontrons le doute souvent répété, si l'économie nationale, avec sa forme mé-

thodique, avec ses expressions techniques, avec ses explications, ses divisions et ses démonstrations, pourra jamais devenir accessible à la masse des citoyens, ou si elle est destinée à être le patrimoine d'un petit nombre de savans et de penseurs. Ceux qui veulent populariser l'économie nationale, au lieu de ce doute, critiquent les savans en leur reprochant d'avoir voulu masquer les doctrines les plus importantes et les plus utiles de la science par un langage obscur et difficile, et les rendre ainsi inaccessibles à la plupart des hommes.

Il y a quelque chose de vrai dans ces reproches; mais il serait injuste d'en charger les écrivains économistes. On peut tout au plus admettre que quelques-uns d'entre eux ont impatienté les lecteurs par une diction guindée, par des expressions recherchées et par un luxe savant, souvent repoussant. Mais la nouveauté et les difficultés des recherches dans lesquelles on s'est plongé excusent en partie ces bévues. Il est vrai que l'économie nationale s'est occupée d'objets qui sont auprès et autour de nous; mais dans le cas dont il s'agit, cette circonstance n'est point un soulagement. C'est précisément parce que nous sommes tous au milieu de ce vaste ensemble de l'économie nationale, que nous avons de la peine à nous placer à un point de vue supérieur pour nous former une image claire et bien arrêtée de ce qui est. Les achats, le paiement des intérêts et des capitaux, les changemens de prix, les différences dans les revenus des individus, les phénomènes du commerce et des manufactures, la prospé-

rité et la décadence des métiers, et toute cette multitude de rapports agissent au commencement d'une manière si confuse sur le penseur, que ce n'est pas sans peine qu'il parvient à mettre ses idées en ordre et à classer les matières qu'il veut soumettre à ses investigations. Tous ceux qui se sont occupés de ces études s'aperçoivent facilement que leurs devanciers ont oublié quelque objet important, ou qu'ils l'ont mal apprécié. Aussi longtemps que les mots valeur, prix, production, fortune, richesse, argent, capital, etc., n'auront pas été expliqués d'une manière satisfaisante, et qu'on ne trouvera pas dans les idées scientifiques une définition nette de ce qui, dans le langage vulgaire, est indiqué vaguement, on ne peut pas blâmer ceux qui produisent leurs propres expressions, qui prennent les choses *ab ovo*, et qui essaient de nouvelles expositions. Il arrivait donc facilement qu'on négligeait par un soin trop minutieux donné aux définitions, les grandes lois du mouvement des richesses. Ces divers essais d'éclaircir les difficultés sont, pour chaque auteur subséquent, un nouvel obstacle; car il a presque autant de peine pour combattre ses devanciers que pour pénétrer plus profondément dans la science. Si pour se faciliter l'étude, on ne tenait aucun compte des travaux antérieurs, la confusion ne ferait qu'augmenter, parce que le lecteur aurait de la peine à débrouiller les différentes expositions. Combien de discussions n'aurait-on pas pu éviter si l'on s'était entendu, par exemple, sur les produits du commerce, sur la me-

sure du prix, etc., si chacun avait jugé à propos d'expliquer clairement ce qu'il entendait par ces mots. On pourrait comparer ces explications avec le choix d'un sentier commode pour gravir une haute montagne ; elles ne sont que les moyens pour arriver au but. On ne jouit pas encore de la vue du point le plus élevé lorsqu'on s'est seulement frayé le chemin, mais on peut y conduire les autres avec peu d'efforts et une faible dépense de force. Le caractère de la nation a voulu que l'on se soit particulièrement occupé de ces idées fondamentales en Allemagne. Les auteurs, en publiant le résultat de leurs travaux, avaient très-souvent l'enseignement scientifique des universités en vue, où ils écrivaient pour une classe de lecteurs qui y avaient fait leurs études, qui étaient habitués à la pensée méthodique et familiarisés avec les formes logiques et les expressions scientifiques ; l'existence d'une classe nombreuse de fonctionnaires qui prend une part active à la prospérité de l'économie nationale et qui joint l'expérience à la théorie, et applique ainsi les principes qu'enseigne la science, a singulièrement favorisé l'explication des notions primitives. Maintenant que le besoin des connaissances économiques se fait sentir davantage parmi les classes cultivées de la société, les investigations préparatoires paraissent être plus avancées, et il en résulte que les auteurs peuvent fonder leurs travaux réciproquement les uns sur les autres. On ne doit ni attendre ni désirer un accord parfait sur les bases fondamentales de l'édifice scientifique, car il para-

lyserait probablement tout progrès futur; il suffit que l'on soit du même sentiment pour distinguer ce qui ne peut plus être soumis à aucun litige, d'avec les parties qui restent encore dans le domaine de la discussion et de la controverse. On peut conclure avec assez de certitude que les efforts des auteurs modernes, tendant à présenter les vérités économiques sous la forme la plus simple et avec le moindre appareil scientifique possible, n'ont pas été sans succès; l'intérêt toujours croissant que prennent les lecteurs des diverses classes de la société à l'économie nationale le prouve d'ailleurs suffisamment.

Il est clair qu'à l'avenir, lors même que la forme scientifique de l'économie nationale sera devenue plus lumineuse, cette science restera encore étrangère à une grande partie des hommes, parce qu'il est impossible de la présenter dans son ensemble et d'une manière précise à l'intelligence de la classe ouvrière. L'influence salutaire de la science n'en restera pas moins démontrée et évidente. Il en est de cela comme de la physique et de la chimie qui ne peuvent être étudiées conjointement que lorsqu'on possède quelques connaissances mathématiques. Néanmoins, quelques hommes pourront acquérir des idées justes de plusieurs phénomènes physiques dans l'exercice de leur métier, et ils trouveront les meilleurs procédés sans pouvoir remonter aux causes. Telle est en général la condition des sciences. Les bénéfices qu'on en retire se propagent par une multitude de canaux parmi les masses, et quoique les démonstrations ne soient pas toujours pressantes, les

découvertes prennent cependant de la consistance, et finissent par passer pour des vérités incontestables. Ces vérités prennent ainsi la place des préjugés. Le citoyen qui ne saisirait pas facilement l'ensemble des lois économiques et auquel cette connaissance ne serait peut-être pas d'une grande utilité, s'approprie néanmoins les parties qui ont de l'affinité avec ses occupations; il combine ces nouvelles lumières avec ses propres réflexions, et il acquiert ainsi des connaissances suffisantes pour pouvoir les propager à son tour, et pour développer dans quelques cas, des parties spéciales de la science. Il y a des milliers d'hommes qui ne se doutent pas que les opinions dont ils sont pénétrés ont pour la plupart du temps été mises au jour par un penseur qui a suivi, dans ses recherches, la voie scientifique; avec le temps, des livres populaires transmettront également les vérités utiles de l'économie nationale à la masse du peuple, et ce qui est déjà fait pour quelques parties sera achevé un jour. On peut attendre de grands résultats d'une pareille instruction; lorsqu'elle sera assez avancée, personne ne considérera plus l'exportation des grains comme une perte pour la patrie, personne ne conservera plus cette illusion, qu'il soit possible d'exporter continuellement les marchandises indigènes sans recevoir des produits étrangers; personne ne demandera plus la prohibition des machines dans certains métiers, ni leur destruction; nul ne voudra avoir de monopole, et tous les établisemens utiles auront des protecteurs au lieu d'ennemis. L'artisan ne se

laissera pas éblouir par des succès momentanés ; l'ouvrier ne contractera des mariages qu'avec prudence et circonspection, et le riche ne se croira plus dans l'obligation de manger la totalité de ses revenus, et de distribuer ses aumônes sans discernement. L'habitant des communes attachera un grand prix à la conservation des forêts, et s'opposera de tout son pouvoir aux délits forestiers. Chacun apprendra à supporter avec patience les perturbations momentanées, à éviter leurs conséquences, et à tirer le meilleur parti possible des changemens. Les mesures du gouvernement, prises dans l'intérêt de tous, ne seront plus ni critiquées, ni entravées par une résistance malveillante; elles seront plutôt appuyées par tous les bons citoyens qui feront les sacrifices nécessaires pour hâter leur effet, et les associations particulières épargneront au gouvernement bien des peines. Il faut ajouter à cela les notions saines qu'apporteront les membres de la représentation nationale dans leurs délibérations, et le zèle qu'ils mettront dans le choix des moyens les plus efficaces pour assurer la prospérité publique. Nous avons devant nous un vaste champ pour les délibérations publiques, si par un échange de pensées nous tâchons de découvrir quels sont les moyens déjà connus qu'il est possible d'appliquer dans chaque localité, et de quelle manière cette application pourrait avoir lieu. Lorsqu'on se réveillera pour de pareils plans, et lorsque l'intelligence, pour leur application, sera mûre, alors l'esprit public se réveillera, et à la fin on s'étonnera de ce que

les salutaires améliorations n'ont pas été conçues plus tôt.

Plusieurs écrivains ont blâmé, et quelquefois avec raison, l'intervention du gouvernement dans les affaires industrielles du pays, et ils ont pensé que cette intervention ne devait point exister. Ce conseil, en supposant qu'il fût bon, arrive dans tous les cas beaucoup trop tard; car les lois de l'administration publique sont tellement confondues avec l'industrie, tellement liées à l'activité d'une nation, qu'une séparation ou une inertie subite de la part du gouvernement produirait infailliblement les plus grands désordres; on demande même très-souvent une intervention plus directe et plus active, parce qu'on est persuadé que sans elle les ressources et les forces privées seraient insuffisantes. Voici comment la première opinion doit être entendue : le gouvernement ne doit pas devancer l'ardeur industrielle des particuliers; il ne doit pas tenter, par des moyens de rigueur, ce qui pourrait se faire sans ces moyens et sans son secours, s'il y a utilité réelle; il ne doit point contrarier les lois de l'économie nationale, mais plutôt se conformer à ces lois. Il est difficile d'exprimer par des règles générales l'opportunité de l'intervention du gouvernement, le cas où il doit être tuteur ou neutre. Du moment que l'on sera d'accord sur les points où l'action du pouvoir devra se montrer, on trouvera aisément les limites de l'intervention utile ou nécessaire. Il en est de cela comme de l'éducation d'un arbre. On ne crée point la force intérieure qui agit

et qui vit en lui, on ne la change point, il ne faut ni la ralentir, ni l'éteindre. On ne peut non plus changer le climat, la chaleur, la pluie et le froid qui nous ont été dispensés dans une mesure déterminée. L'homme d'état devrait être pénétré, comme le jardinier, de la puissance des lois naturelles, et ne rien demander qui serait étranger aux forces productrices; il devrait avoir plus de confiance dans les industries qui ont bravé tant d'orages, et qui ont toujours trouvé de nouveaux élémens de vie en elles-mêmes. Mais il trouve aussi dans les procédés du jardinier des exemples de soins attentifs; tantôt il y a une greffe à faire, tantôt une mauvaise direction à éviter, tantôt à écarter un objet qui gêne le libre développement, tantôt à féconder le sol, et à lui donner une nouvelle activité par l'addition d'autres substances nutritives.

Ce que quelques-uns ont blâmé et que d'autres ont applaudi, je veux dire cette prédilection pour les intérêts matériels des peuples, indique du moins la tendance bien déterminée de notre époque. Mais laissons ces deux vues se combattre et se neutraliser; il sera plus utile pour nous de reconnaître ce phénomène comme un fait nécessaire, et d'examiner quelle est la conduite à tenir en sa présence. Dans un danger commun, lorsque les biens les plus chers sont menacés, ou lorsque de grandes révolutions dans l'ordre social occupent les esprits, les prétentions individuelles se perdent derrière les événemens desquels dépend le salut public : tantôt c'est la religion, tantôt la sûreté des personnes et

des propriétés, l'indépendance de l'état, l'éloignement de rapports fâcheux entre les différentes classes de la société, tantôt la résistance à l'arbitraire, tantôt la succession de telle ou de telle autre maison princière, qui, à de certaines époques, montent tous les désirs jusqu'à la passion. Il est vrai que dans ces momens-là on est rarement dégagé de préjugés et d'exagérations ; il n'en est cependant pas moins vrai que ces grands mouvemens, indépendamment de leur but direct, ont une inflence salutaire ; ils arrachent le citoyen de son cercle étroit en lui montrant qu'il partage le même sort avec des milliers d'individus, qu'il a les mêmes inquiétudes et les mêmes espérances, qu'il faut qu'il se joigne à eux pour agir, et comme l'état de la société renferme aussi les germes de la société individuelle, il en résulte une corroboration de l'esprit public, un redoublement de l'amour de la patrie, du peuple et de l'état auquel nous appartenons. On doit, à la vérité, s'estimer heureux lorsque le mouvement atteint son but naturel, et que le sentiment du repos rétabli pénètre dans les esprits, sans laisser cette irrésolution qui ressemble à ce qu'on éprouve après un long voyage maritime en touchant terre. Quand cette tension générale commence à se dissiper, chacun revient à ce qui le touche de plus près. La sûreté acquise donne au zèle, avec lequel on s'efforce d'améliorer sa position, une double vigueur, et la force qui s'est développée dans la période du combat, se reporte joyeusement dans la nouvelle carrière. De nos jours les progrès des sciences naturelles et des

mathématiques appliquées, progrès dus à la paix intérieure et extérieure, ont été d'un puissant secours aux diverses industries. L'instabilité de la fortune que nous avons eu à subir a eu pour conséquence, que les hommes ne se contentent plus d'une position inférieure, et que l'on se précipite sur la voie des richesses; les besoins réels ou supposés, les désirs et les prétentions se sont augmentés, et on cherche tous les moyens possibles pour les satisfaire. On ne peut pas se dissimuler que ce mouvement et cette avidité du gain n'aient quelquefois troublé la paix de l'âme, et produit chez un grand nombre de nos contemporains une triste indifférence pour tout ce qui est grand et pour tout ce qui contribue au perfectionnement moral du caractère. On peut cependant se livrer à la consolante espérance, qu'il n'est pas nécessaire de faire passer les hommes de nouveau par une période de malheur, pour les ramener à ce qui est véritablement approprié à la destination de l'homme.

Pendant que les individus étudient sans relâche les conditions desquelles le succès de leur industrie dépend, il est de notre devoir d'étudier l'enchévêtrement de toutes les industries, les engrenages du commeree et le mouvement réciproque de la production et de la consommation. Il est aussi naturel de penser qu'on s'occupera à l'avenir de la controverse des grandes questions d'économie nationale, avec la même ardeur que l'on s'est occupé, après la chute de Napoléon, et après la révolution de juillet, des questions constitutionnelles. Mainte-

nant que l'on a acquis une foule d'institutions qui assurent la soi-disant liberté politique, et que le développement de cette liberté est arrivé à une limite au-delà de laquelle le pouvoir serait ébranlé, on a le loisir de se vouer plus particulièrement à l'étude des questions d'économie politique. Il est à remarquer que l'on s'occupe aujourd'hui plutôt d'une fusion économique des pays germaniques que d'une fusion politique. Cette grande unité de la question des subsistances, qui se fait par une convention spontanée des états indépendans sans effusion de sang, sans révolution, atteint le but que nos carbonaris allemands nous présentaient comme un leurre.

Les citoyens exigent aujourd'hui en économie politique, comme en toutes choses, davantage du gouvernement qu'autrefois; et souvent ces exigences sont impossibles à satisfaire dans leur ensemble. Les vices dans les subsistances doivent disparaître, les lacunes doivent être comblées; des établissemens de bienfaisance et de secours demandent à être établis; mais en même temps on veut que les affaires soient dégagées de toutes les entraves, et que les perturbations dans les ventes soient aussi rares que possible. Celui qui se place seulement à son point de vue particulier, et qui ne voit que ses propres avantages, est facilement entraîné vers des désirs qui ne s'accordent point avec le bien général. Parmi les nombreuses pétitions qui sont arrivées à la chambre, on en trouve plusieurs qui dénoncent des vues étroites et égoïstes, ne serait-ce que celle

des chapeliers d'E.... ; qui demandaient la défense de l'exportation des peaux de lièvre, afin, disaient-ils, que cette industrie qui était actuellement surpassée par les étrangers, reprît son ancienne activité et ses exportations d'autrefois. C'est une des contradictions de notre époque que de voir beaucoup d'hommes qui réclament la liberté pour leur propre compte, ne point vouloir l'accorder à leurs concitoyens, et qui demandent souvent des avantages qui ne s'accordent pas avec l'égalité devant la loi. Le symptôme le plus manifeste d'une bonne opinion politique est le désir de sacrifier au bien général ses intérêts. Aussi long-temps que chacun ne verra dans l'état que le moyen de réaliser ses vues individuelles, l'opposition des intérêts sera inévitable, et nous aurons besoin de l'économie nationale pour réduire les exigences de la cupidité à leur véritable limite. Les organes du gouvernement doivent avoir de profondes connaissances et un coup-d'œil sûr pour ne pas être égarés par les réclamations d'une classe égoïste, et pour ne pas être détournés du vrai chemin par le bourdonnement d'un grand nombre de voix intéressées. Il est difficile que les grandes mesures prises par un gouvernement ne froissent pas les intérêts de quelques particuliers ; c'est la comparaison des avantages et des maux qui doit déterminer l'adoption de ces mesures ; il est ensuite certain que l'on peut réduire beaucoup les inconvéniens éventuels en choisissant convenablement les moyens de transition. Le succès de ces mesures sera d'autant plus assuré qu'il sera calculé sur le con-

cours d'un plus grand nombre d'industries. Avec une pareille alliance on peut exécuter l'impossible. En ne tirant pas un parti convenable de ce concours on a à lutter avec d'interminables difficultés, et on fait chaque jour l'expérience, combien les hommes sont ingénieux pour éluder les lois prohibitives et gênantes pour l'industrie. Dans les finances, pour la rentrée des impôts, on a bien à lutter constamment avec les individus, qui sont très-éloignés de fournir de bonne grâce aux besoins généraux de l'état; mais en étudiant les rapports économiques on ne prendra du moins les impôts que là où ils se prélèveront le plus aisément, et on tâchera de les prendre de telle sorte que le citoyen ne soit pas tenté de tromper le trésor. La difficulté de choisir, dans le labyrinthe des impôts, la meilleure route, indique suffisamment que les études économiques sont de la plus haute importance, et que sans elles, il est presque impossible d'arriver à une exacte répartition des contributions. La rentrée des impôts n'apparaît jamais comme une action bienfaisante; elle blesse si immédiatement les intérêts qu'on la regarde comme un mal inévitable, et qu'on désire toujours vivement appartenir au pays qui exige le moins de sacrifices de cette espèce. On peut cependant présenter les impôts sous un autre point de vue, en faisant ressortir les avantages infinis que nous devons aux institutions publiques qu'on ne saurait jamais payer trop cher; à combien de périls et de privations ne seraient pas exposées les familles isolées sans le prélèvement des impôts. Cette

considération conduit en même temps à reconnaître l'urgence d'une sévère économie dans l'emploi des deniers de l'état; elle commande d'éviter toutes les dépenses qui ne sont pas de bien public, et de graduer celles-ci selon leur nécessité, et dans leurs rapports avec les ressources générales de l'état, car autrement il arriverait ce qui a lieu pour une forêt qui n'est point convenablement aménagée, on finit par en couper tous les arbres. L'expédient de soulager le présent en hypothéquant l'avenir par des dettes a son côté fâcheux. De même que les dettes tourmentent le particulier, lui ravissent le sommeil et lui rendent la vie dure, de même elles paralysent les gouvernemens, précisément dans les momens où de grandes ressources pour le maintien d'une position respectable seraient le plus nécessaire. Lors même que toutes les règles de l'économie domestique ne s'appliquent point à l'économie nationale, le vieux proverbe : Qui paie ses dettes s'enrichit, conserve néanmoins, même dans les affaires d'état, sa vérité.

Telles sont les principales doctrines de M. Rau, elles sont partagées par un grand nombre d'économistes allemands; les indications que donne cette introduction à son recueil sont, à la vérité, fort générales; mais on aperçoit cependant qu'il assigne à la science un champ beaucoup plus vaste que les

économistes anglais et une grande partie des économistes français : il a d'ailleurs développé ses vues dans plusieurs ouvrages, et entre autres dans son traité d'économie politique, dont nous avons annoncé la deuxième édition dans le second volume de la Revue, page 343. Dans un prochain cahier nous donnerons un résumé des matières contenues dans le premier volume du journal de M. Rau, résumé qui contiendra une analyse des publications économiques les plus récentes de l'Allemagne.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE tirés des leçons édites et inédites de M. N. W. SENIOR, professeur d'économie politique à l'université d'Oxford, par le comte J. ARRIVABENE. un vol. in-8°.

Tel est le titre d'un volume actuellement sous presse. Il contient les principes et les vues d'un économiste anglais fort distingué, mais dont les travaux sont peu connus en France. Lorsque cette publication aura vu le jour, nous en donnerons une analyse complète. En attendant, nous transcrivons ici l'introduction aux principes fondamentaux; ce morceau fixera le lecteur sur la tendance de cet important travail.

L'existence de l'économie politique ne date que d'un peu moins d'un siècle. Certes, depuis long-temps les hommes tournèrent leur attention vers plusieurs des faits dont elle s'occupe, et ils tirèrent de ces faits des axiômes justes ou erronés qui devinrent l'origine de lois et de mœurs utiles ou nuisibles. Mais ce ne fut que vers la moitié du siècle passé que l'on s'occupa de réduire ces axiômes en système, et de s'assurer des bases sur lesquelles ils étaient fondés, et comment il était possible de les concilier.

Quesnay fut le premier qui chercha à s'expliquer en quoi consiste la richesse, par quels moyens elle est produite, aug-

mentée, diminuée, et d'après quelles lois elle est distribuée : c'est le premier qui mérite le nom de maître en économie politique. Pendant le cours de ces investigations, il découvrit que tous les gouvernemens allant à la recherche des moyens qui font naître la richesse, non-seulement s'étaient trompés sur le chemin, mais qu'ils en avaient suivi un qui conduisait d'un côté tout-à-fait opposé. Il découvrit, qu'au lieu d'employer tous leurs efforts pour atteindre un but utile en prenant des mesures convenables, les gouvernemens avaient visé à un but illusoire en se servant de moyens tout-à-fait impropres. Jusqu'à lui on avait supposé que la richesse consistait dans l'or et dans l'argent, et que pour augmenter l'or et l'argent, il fallait que les gouvernemens favorisassent l'exportation et décourageassent l'importation de toutes les autres choses, en déterminant toujours de quelle manière les citoyens avaient à appliquer leur travail, et vers quels objets ils devaient le diriger. Quesnay prouva que l'or et l'argent ne formaient que la moindre partie de la richesse d'un pays et la moins importante, et que l'abondance de l'or, de l'argent, et de toute autre chose, venait, non des restrictions mises à l'importation ou des primes données à l'exportation, mais de la liberté absolue du commerce intérieur et extérieur, et de ce que chacun se sentait sûr de la possession des produits de sa propre industrie et de sa propre frugalité, et libre d'en jouir selon que bon lui semblait.

Il paraît que ces découvertes firent naître chez lui et chez ses disciples des effets semblables à ceux que produirait la trouvaille d'une carte géographique sur l'esprit d'hommes qui iraient errans depuis long-temps dans un pays peu connu. Sa carte n'était pas d'une exactitude complète, mais elle l'était dans quelques points, et c'étaient les plus importans. Les erreurs qu'elle contenait ne furent pas, après tout, découvertes par ceux devant lesquels il la déploya. Toutefois peu d'hommes offrirent jamais à leurs semblables un but de recherches plus important que celui-ci, et eurent une troupe de disciples plus dévoués que la sienne. Larivière, Mirabeau, Turgot, enfin

tous les écrivains composant l'école dite des *Économistes* français, adoptèrent implicitement les axiômes de Quesnay; tous s'attachèrent avec zèle à les propager.

Les recherches commencées par Quesnay furent continuées avec un plus grand succès par Adam Smith. Smith était supérieur à Quesnay et à tout autre écrivain depuis Aristote, par l'extension et l'exactitude de ses connaissances. D'une part il était penseur original autant que Quesnay, et de l'autre il ne fut pas, comme lui, sujet à l'erreur commune à tous les penseurs originaux, celle de pousser trop loin leurs théories de prédilection. Ensuite, à cause de la plus grande liberté d'industrie dont jouissait alors l'Angleterre comparée à la France, et de la publicité qui était donnée chez nous au budget de l'état, il possédait, comme penseur, des avantages que Quesnay n'avait pas. En ajoutant à tout cela un style plein de beautés, il parvint à éclipser presque entièrement les auteurs qui le précédèrent. Que si quelqu'un lit maintenant les ouvrages de ces derniers, ce n'est point pour y chercher l'instruction qu'ils voulaient transmettre à la postérité, mais pour tâcher d'y découvrir des faits historiques, ou pour se mettre devant les yeux un exemple frappant des erreurs dans lesquelles peuvent tomber même des hommes doués de beaucoup d'esprit, lorsqu'ils s'occupent d'une science qui est encore dans l'enfance.

Depuis la publication de la *Richesse des Nations*, jusqu'à nos jours, l'économie politique excita un intérêt toujours croissant.

Sous l'ancien système européen, système généralement monarchique, les hommes ne s'apercevaient pas combien ils étaient intéressés à étudier une science qui traite des sujets semblables à ceux qui servent de but à l'économie politique. Chaque monarchie était considérée comme patrimoine du monarque, et les revenus de l'état comme une partie de son propre revenu. Tout ce qu'il pouvait se procurer, il le prodiguait, partie en guerres, pour sa propre gloire, à bâtir des palais, en dépenses de luxe, partie en profusions à ses favoris. Les dettes publiques étaient peu considérables, et c'étaient des dettes de

la couronne et non de la nation. Leurs intérêts n'étaient pas une nouvelle charge pour le peuple, mais autant de soustrait aux plaisirs du prince; et celui-ci les réduisait le plus possible, soit en altérant la monnaie, soit en se servant de l'expédient plus simple d'en refuser tout uniment le paiement. Les rois ne reconnaissaient aux peuples aucun droit de faire des recherches sur le montant de leurs revenus, les sources d'où ils les tiraient, l'emploi qu'ils en faisaient. C'était l'affaire privée du prince dont il n'était ni convenable, ni permis, ni sûr de se mêler.

Cet état de choses fut tout-à-coup changé par la révolution française. La France proclama, et tous les autres états du continent convinrent, ou nièrent faiblement, que les gouvernemens étaient faits pour les nations, et non les nations pour les gouvernemens; et que les revenus de l'état n'étaient ni la propriété de qui que ce fût, mais un dépôt fiduciaire, ni un revenu semblable à celui d'un citoyen, ou un tribut, mais l'argent au moyen duquel était acheté le travail nécessaire à empêcher la fraude et la violence intérieure et extérieure; argent confié au gouvernement, qui n'en est que l'administrateur; qu'il l'emploie d'une manière illégale s'il s'en sert à un autre but que celui-ci, et qu'il le demande illégalement aussi, s'il le demande plus élevé que ce qui est indispensable pour atteindre le but unique que nous venons d'indiquer.

Chacun comprit qu'il était de son propre intérêt que la partie de son revenu, qu'il devait à l'état, fût la moindre possible, et qu'elle fût diminuée ou par la réduction des dépenses publiques, ou en changeant le mode de lever les impôts; tandis que les guerres gigantesques, auxquelles l'Europe fut livrée pendant les vingt dernières années, rendirent nécessaire l'imposition de charges énormes. Presque chaque pays eut une dette publique, et les gouvernemens eurent à recueillir un nouveau revenu destiné, non pas à couvrir les dépenses ordinaires, mais à rembourser ceux qui avaient payé à l'avance les dépenses des années précédentes. Les peuples ne se déterminèrent pas seulement à s'occuper des affaires publiques, à cause de leurs intérêts, mais

ils furent souvent poussés à l'action par les princes eux-mêmes. Dans plusieurs pays la forme du gouverment fut plusieurs fois renversée et rétablie. Il n'y eut presque pas de nation qui, dans ces momens critiques, ne reçût de son prince, soit en réalité, soit au moins en promesses, des institutions représentatives ; et les princes faisant ainsi appel aux peuples en vinrent à reconnaître l'existence et la force d'une volonté nationale.

Dans les Iles britanniques, une nation se gouvernant par elle-même n'était pas chose nouvelle ; mais plusieurs circonstances concoururent à augmenter et à répandre l'intérêt pour la chose publique. Les principales parmi celles-ci furent l'accroissement énorme des dépenses publiques, l'altération de la monnaie, et les effets produits par la législation sur les pauvres.

Dans aucun grand empire, dont parle l'histoire, il ne fut administré par le gouvernement une si grande partie du produit annuel de la terre, du travail et des capitaux des citoyens, que dans ces îles. Chacun se trouva être débiteur du public, et presque tout le monde devint aussi, sous une forme ou l'autre, créancier de l'état. En même temps la valeur nominale de la monnaie, qui est le régulateur général des propriétés et des capacités des individus, fut sujette à des variations grandes par elles-mêmes, mais grandement exagérées aussi par quelques-uns, niées tout-à-fait par d'autres, et à l'origine desquelles peu de monde était en état de remonter, tandis que personne n'était à même de prévoir où elles s'arrêteraient. En attendant, les funestes effets des lois sur les pauvres, dans les provinces du sud et du sud-est de l'Angleterre, se manifestaient chaque jour davantage. Les hommes les moins clairvoyans comprenaient à l'évidence que ces lois allaient en altérant les droits de la propriété aussi bien que ceux de l'industrie, les relations du pauvre avec le riche, de l'ouvrier avec l'entrepreneur et les habitudes et les sentimens de la population agricole. Par ces causes et par plusieurs autres qu'il serait fastidieux et presque impossible d'indiquer exactement ici, les sciences politiques acquirent en Angleterre, dans les quarante dernières années, une importance majeure, et y éveillèrent un intérêt plus grand qu'aucune autre

science, à l'exception de la théologie au commencement de la réforme, et cela à une époque pendant laquelle le nombre des livres et des journaux augmenta et se répandit, ainsi que les habitudes et les moyens de discussion, à un point que nos pères, les plus confians dans les progrès de la civilisation, n'auraient jamais pu le prévoir.

Parmi les sciences politiques, la plus importante, et en même temps la plus directement applicable à l'objet du gouvernement, est celle qui considère la nature et l'origine de la richesse. Il est vrai de dire que l'objet principal des gouvernemens et de tout individu, c'est le bonheur. Ainsi chacun fait tout son possible pour accroître son bonheur, et pour me servir d'une expression plus usitée, pour améliorer son sort en augmentant ses richesses. Aider, protéger en cela les individus, c'est la tâche, le devoir difficile du gouvernement. C'est pour se soustraire à la fraude et à la violence que les hommes se soumettent au gouvernement. Elles proviennent presque toujours de tentatives faites par les mêmes hommes pour se ravir l'un à l'autre les fruits de leur industrie et de leurs épargnes. Il faut donc que le gouvernement, pour qu'il soit à même de s'opposer à ces attentats, se procure, au moyen d'impôts, un revenu, et qu'il le dépense; aucune de ces opérations ne peut être faite, ni jugée avec connaissance de cause, par ceux qui ignorent l'économie politique. Il est tout-à-fait impossible, soit de lever un impôt, soit d'en dépenser le produit, sans compromettre gravement le bien-être de ceux qui doivent le payer, des individus entre lesquels le produit en doit être réparti, et de tierces personnes, dont plusieurs ignorent peut-être l'existence de cet impôt. S'assurer de la nature et de l'importance des effets produits, même par un seul des impôts existans, sans le secours des principes généraux fournis par l'économie politique, serait extrêmement difficile. Prédire ensuite ou même conjecturer, avec quelque probabilité, les effets qui peuvent être causés par un impôt nouveau, sans un semblable secours, c'est tout-à-fait impossible. Des gouvernemens qui ignorent la nature de la richesse, et les lois qui en règlent la production et la consommation peuvent être comparés à un

chirurgien qui n'a pas étudié l'anatomie, ou à un juge qui ne connaît pas les lois.

Et après cela, le désir du gain injuste', qui fait naître parmi les sauvages le vol, prend, parmi les nations civilisées les formes moins sensibles du monopole, de la coalition et du privilége; tous abus qui, lorsqu'ils sont anciens, exigent, pour être découverts et déracinés, une grande connaissance des principes généraux, et auxquels il est difficile de remédier sans causer un grand dommage immédiat à des individus.

Ayant fait observer plusieurs fois que les hommes prêtent depuis long-temps beaucoup d'attention à l'économie politique, je n'ai pas voulu dire par cela que tous savent ce qu'ils font, et encore moins que tous ceux qui créèrent et répétèrent des théories sur la manière dont la richesse se forme, augmente, diminue, avaient la conviction d'être des économistes. Plusieurs d'entre eux s'en doutaient autant que M. Jourdain se doutait de faire de la prose. Mais chaque propriétaire qui demanda protection pour l'agriculture, chaque fabricant qui se montra contraire à la liberté du commerce, chaque spéculateur qui réclama l'établissement d'un papier-monnaie, tous ceux enfin qui, pendant l'époque dont il s'agit, attaquèrent ou défendirent les mesures des gouvernemens, tirèrent leurs principaux argumens de l'économie politique.

En même temps les écrivains qui se consacrèrent spécialement à l'économie politique furent plus nombreux que ceux qui s'occupèrent de tout autre science, et les revues et les journaux leur ouvrirent plusieurs de leurs colonnes. L'ouvrage de M. Say fut traduit dans presque toutes les langues européennes, et il n'y a presque pas d'Université, soit en Europe, soit en Amérique, qui n'ait une chaire d'économie politique.

Malgré cela, cette science n'a pas fait de grands progrès. Après tant de discussions de la part des écrivains, il semble que l'on aurait droit à s'attendre que les limites de la science eussent été bien précisées, les termes bien définis, et les principes généralement reconnus. Il serait tout-à-fait inutile de chercher à prouver que tel n'est pas le cas. Chacun sait que cette science est

restée dans un état imparfait de développement qui, sans être tout-à-fait l'enfance, n'a pas non plus le caractère de l'âge mûr. L'on entend rarement discuter ses principes sans que l'on s'aperçoive que chaque individu a sa théorie à lui, et sur les objets vers lesquels devraient être tournées les recherches d'un économiste, et sur la manière dont celles-ci devraient être dirigées. Lorsqu'on lit les ouvrages des économistes les plus distingués, l'on s'aperçoit qu'ils sont principalement engagés dans des controverses. Chacun, au lieu de se servir des travaux d'autrui tels qu'ils sont, commence par les démolir, et bâtit après un édifice fondé sur les mêmes bases, mais différent dans la forme et la disposition des parties.

L'état de la science étant tel que nous venons de l'annoncer, et il faut pourtant convenir qu'il en est ainsi, nous nous demanderons quels furent les principaux obstacles qui s'opposèrent à son perfectionnement? Y a-t-il des moyens de les écarter? En vérité, ce n'est pas chose facile, ni de découvrir les uns, ni d'indiquer les autres.

Une des causes principales pour lesquelles le progrès de l'économie politique ne fut point proportionné à l'intérêt qu'elle éveilla, et à l'ardeur avec laquelle elle fut étudiée, est sans doute inhérente à sa propre nature, c'est-à-dire à l'influence directe qu'elle exerce sur le bien-être des hommes. Je ne dirai pas que cela soit un malheur; c'est, au contraire, à cause de cela qu'elle excita beaucoup d'intérêt et fut étudiée avec une grande persévérance. La force de cette cause, qui ne permet pas que les hommes considèrent tranquillement les sujets qu'ils sont appelés à juger, fut beaucoup augmentée par l'état de transition dans lequel se trouvèrent les institutions de presque tout le monde civilisé pendant les cinquante dernières années; état dans lequel elles semblent destinées à rester pendant un espace de temps qui n'est pas facile à préciser.

Si les lois des nations modernes eussent été d'une nature inaltérable, telle que l'on prétend qu'étaient celles des Persans et des Mèdes, nous aurions pu examiner la nature et les sources de la richesse avec la même impartialité que nous mettons dans

l'étude du mouvement des corps célestes. Personne n'aurait eu intérêt à nier des propositions qui n'auraient pas été susceptibles d'aucune application pratique. Que la richesse ne consiste pas dans l'argent, mais dans les choses que l'on peut acheter avec l'argent; qu'elle n'est pas diminuée en achetant les choses là où elles sont meilleur marché; qu'une nation en accordant des primes aux producteurs des choses destinées à être exportées, au lieu de prendre une mesure avantageuse, ne fait que payer elle-même, à l'avantage des acheteurs étrangers, une partie du prix de ces mêmes choses; qu'à résultats égaux, il est mieux d'employer peu que beaucoup de travail; que les avantages du commerce consistent en ce que l'on reçoit et non en ce que l'on donne, voilà autant de propositions que l'on aurait pu laisser de côté comme étant par trop évidentes, ou dont on aurait pu tout au plus parler incidemment, mais qui n'auraient jamais pu devenir des sujets de controverse. Personne ne se serait mis dans la tête de défendre les monopoles, si les monopolistes se fussent sentis sûrs de leur fait.

Les doctrines de Quesnay et de Smith étaient aussi bien opposées à des abus existans que celles de Malthus, Ricardo et Torrens. Les premières cependant n'éveillèrent contre elles aucune opposition, tandis que les secondes furent attaquées de toute part. Mais la raison en est toute simple. Il n'y avait aucune apparence que les doctrines de Quesnay et de Smith fussent jamais mises en pratique. Aussi long-temps que les prohibitions et les restrictions furent la seule règle générale et apparemment inaltérable, l'on ne fit pas un tort aux économistes de proclamer la liberté du commerce. Leur théorie fut généralement admise tant que la pratique en parut éloignée. De même avant la révolution française, plusieurs nobles et privilégiés badinèrent, pour ainsi dire, avec les théories libérales qu'ils eurent en horreur bientôt après. Mais l'âge d'or des abus est à jamais passé. Il devient chaque jour plus manifeste que ce qui est généralement jugé convenable, on voudra, ou plus tôt, ou plus tard, l'essayer en pratique; de manière qu'il sera inutile et imprudent, dans l'avenir, d'opposer aux nouvelles

lois que l'on proposera un refus obstiné, et qu'elles devront être attaquées et défendues, non pas par de vaines clameurs, mais en démontrant au public l'avantage ou les inconvéniens des changemens projetés.

L'archevêque Whateley a très-justement fait remarquer que les observations d'Euclide n'auraient pas été universellement jugées vraies, si elles avaient pu exercer la moindre influence sur les destinées et la richesse des individus. De toutes les branches du savoir humain, l'économie politique est celle qui, par le grand nombre des élémens qui la composent et par le vague de sa nomenclature, ouvre un plus large champ aux chicanes des raisonneurs à préjugés et peu sincères. Les grandes améliorations que, chez nous au moins, l'on introduit successivement dans la politique commerciale et dans nos lois de finance; celles plus grandes encore que l'on peut prévoir, et qui seront faites dans la suite, mettant hors de cause beaucoup des sujets de controverse, iront en diminuant les obstacles que les intérêts individuels opposent au progrès de l'économie politique. Et le progrès de la science, par lui-même seulement, sera d'un grand avantage. A mesure que les termes seront mieux définis, les principes seront aussi mieux établis, admis plus généralement, et en plus grand nombre. Mais l'on espèrerait en vain que le jour arrivera jamais où personne ne s'opposera; où les hommes traiteront des questions qui touchent de si près à leurs intérêts les plus chers avec l'esprit tranquille de l'astronome ou du mathématicien. En attendant, le devoir de chaque écrivain qui s'occupe d'économie politique est bien tracé. Voué à une science où l'erreur, ou même l'ignorance seulement, peuvent causer de si grands dommages, il est de son devoir, à l'instar d'un *juré*, de suivre la vérité, toute la vérité, rien autre que la vérité. Il ne doit jamais permettre que la sympathie pour l'indigence, le dégoût que lui cause la profusion, la rancune qu'il porte à d'anciennes institutions, son aversion pour les abus, l'amour de la popularité, ni les paradoxes, ni les systèmes, l'empêchent de présenter les faits, tels qu'ils lui apparaissent, et d'en tirer les conséquences qui lui semblent les

plus naturelles. Décider après cela jusqu'où, à cause de ces conséquences, doit être poussée l'action dans chaque cas particulier, cela n'est pas du domaine de l'économie politique. Cela regarde l'art de gouverner, dont l'économie politique, quoique la plus importante peut-être des sciences auxiliaires, n'est qu'une partie. Cet art comprend la considération des motifs, parmi lesquels le désir de la richesse n'est qu'un mobile du grand nombre, et qu'il vise à atteindre à des buts pour lesquels la richesse n'est qu'un moyen.

Une autre cause qui a rendu presque inutile l'attention donnée à l'économie politique, fut l'essai souvent fait par des individus de traiter isolément des questions en relation avec la science, avant de s'être bien rendu maîtres de toute la science. Dans d'autres sciences, cela peut se faire jusqu'à un certain point. Il est possible, par exemple, qu'un individu étudie avec succès une branche des sciences naturelles, parce que celles-ci se composent de faits en grande partie indépendans les uns des autres. Mais en économie politique, les différentes propositions se rattachent si intimement l'une à l'autre, qu'il est absolument impossible de parler avec certitude d'une d'entre elles sans les avoir toutes dans la mémoire. Et cependant, il n'y a rien de si commun que de rencontrer des personnes qui parlent d'économie politique, écrivent des ouvrages sur cette matière, proposent hardiment des mesures législatives sur des sujets très-compliqués et de la plus grande difficulté, non-seulement sans s'être jamais rendu compte de la signification qu'elles donnent aux expressions principales dont elles font usage, mais même sans s'apercevoir qu'elles emploient des mots auxquels elles-mêmes n'attachent aucune idée précise.

L'archevêque Whateley a sagement observé que cela arrive plus souvent pour les sujets dont traite l'économie politique que pour ceux des autres sciences, parce que les hommes sont plus portés à supposer que des questions qui s'élèvent au sujet des affaires de la vie commune, et à l'occasion de transactions auxquelles chacun prend une part quelconque, sont d'une nature telle qu'elles peuvent être décidées en ne leur prêtant qu'un

degré ordinaire d'attention, et que dans ce cas il n'est pas nécessaire d'avoir fait à l'avance des études systématiques. Tandis que cette même circonstance rend la difficulté plus grande, à cause de la disposition qui est en nous de prendre pour un savoir profond les connaissances les plus superficielles que nous pouvons avoir sur un sujet quelconque. Dans le cas qui nous occupe, les hommes ont non-seulement beaucoup à apprendre, mais encore à désapprendre tous les préjugés dont ils se sont insensiblement imbus dès l'enfance, et à se défaire de l'influence que les intérêts particuliers et les sentimens exercent sur leur jugement dans presque toutes les questions qui peuvent surgir de la discussion sur des sujets de cette nature.

Les erreurs indiquées plus haut furent surtout le partage de ceux qui, sans se déclarer expressément économistes, soutenant même qu'il ne l'étaient pas, traitèrent cependant des sujets appartenant à l'économie politique. Et parmi ceux aussi qui se sont adonnés spécialement à cette science, plusieurs semblent avoir mal dirigé leurs efforts, en confondant l'économie politique avec les sciences et les arts dont elle est l'auxiliaire, et en se persuadant que son objet principal n'est pas de tirer des conséquences de quelque fait bien avéré, mais bien de recueillir un grand nombre de faits; et qu'en cela gît la grande difficulté.

L'objet de l'économie politique est de s'assurer de la nature de la richesse et de rechercher les lois qui en règlent la producduction, l'échange et la distribution. Le devoir de l'économiste est de faire purement de la théorie. Aussitôt qu'il tâche de mettre en pratique un de ses principes, à l'économie politique, il doit joindre la connaissance de quelque autre art ou de quelque autre science, par exemple du commerce, de la législation, du gouvernement. Pour pratiquer une seule de ces sciences ou arts, il est absolument nécessaire non-seulement de connaître les principes généraux de l'économie politique (et comme science elle ne peut donner autre chose), mais il faut posséder en outre une idée exacte de toutes les circonstances partielles et acciden-

telles qui, réunies, forment chaque cas particulier auquel l'on peut appliquer un principe. Ces données sont sans nombre, et c'est chose très-difficile que de se les procurer toutes, tandis que les faits principaux sur lesquels les principes généraux de la science économique ont leur base, sont comparativement en petit nombre, se répètent sous tous les climats, partout où il y a des sociétés humaines, et tombent sous l'expérience de chaque individu. L'économie politique est donc une science dont les limites sont bornées ; et sa théorie est fondée sur peu de propositions générales, qui sont le résultat de l'observation et de la réflexion. Mais comme quelques-uns ont voulu qu'au lieu de ne tenir compte que de quelques faits généraux, elle descendît dans le vaste champ des faits particuliers, et comme ce n'est nullement son domaine, on lui a refusé une certitude quelconque de principes. On lui a fait d'autres objections, et bien plus graves encore. Elle traite de la richesse, chose non méprisable, mais moins importante assurément que la vertu, le savoir, la réputation et qui ne mène pas au bonheur. Mais la richesse, c'est-à-dire l'accumulation des moyens qui assurent l'existence à venir, qui procurent des jouissances honnêtes, est, pour la généralité des hommes, la plus grande source possible d'amélioration morale. Quand est-ce que l'ouvrier devient sobre et industrieux, et qu'il a soin de sa propre santé et de sa réputation ? C'est dès qu'il commence à faire quelques épargnes.

De grandes richesses réunies entre les mains d'un seul individu peuvent ne pas être une source de bonheur pour lui, et l'économie politique peut nous apprendre de quelle manière nous pouvons nous défier de certaines institutions qui excitent une semblable accumulation, ou comment l'on doit s'y prendre pour amender les institutions existantes. Mais une certaine diffusion de la richesse, qui fait qu'un peuple peut à juste titre être appelé riche, cet état social où la force productive du travail, et la manière dont elle est dirigée, font que les travailleurs peuvent facilement se procurer, non-seulement le nécessaire, mais aussi un peu de superflu, me semblent tout-à-fait indispensables, et pour que les travailleurs soient heureux, et pour qu'ils

aient de la moralité. Dans un état social contraire, où la masse du peuple est misérable, il ne peut y avoir ni bonheur, ni moralité. La misère affaiblit jusqu'aux affections les plus sacrées ; elle dispose l'homme à dissiper, à mesure qu'il le gagne, tout ce qu'il gagne avec tant de peine, sans penser au lendemain ; et le désir de faire instruire ses enfans, qui est le résultat d'une civilisation avancée, ne naît pas même en lui ; il est bien susceptible de superstition, mais il est tout-à-fait incapable d'un vrai sentiment religieux. Dans cet état de choses, une administration efficace de la justice est tout-à-fait impossible. Qui n'a rien à perdre ne craint pas beaucoup les lois, et un peuple pauvre, et par conséquent très-ignorant, a plus de sympathie pour celui qui offense les autres, que pour ceux qui sont offensés, et ainsi il ne peut y avoir de sûreté ni pour les personnes, ni pour les propriétés. Les trois grands empêchemens aux crimes, c'est-à-dire la religion, les sentimens honnêtes et les lois, sont très-faibles en lui, tandis que la source des crimes, c'est-à-dire la passion des jouissances immédiates, y est très-abondante. Cet état de misère de la masse du peuple, en des pays même d'une civilisation très-avancée, n'est pas imaginaire, et la description n'en est pas exagérée. Il existe jusqu'en Angleterre où le nombre des crimes s'accroît à chaque augmentation du prix du pain, comme il diminue quand les prix baissent. L'on peut remédier en partie à ces maux, en répandant les principes d'une saine économie politique, qui se concilient l'opinion publique et font disparaître l'ignorance, les préjugés et les intérêts individuels, ennemis très-puissans de toute amélioration. Mais il y a des gens qui repoussent la science, qui ont en horreur les théories, et disent ne vouloir prêter attention qu'aux opinions des hommes pratiques. Je suppose que par hommes pratiques on veut dire des hommes qui ont expérience des matières que considère l'économie politique. Mais qui n'a pas une expérience de ce genre ? Tous les hommes vivent ou de loyers, ou de profits, ou de salaires, et tous doivent céder une partie de leur revenu en échange de choses ou de services. Tous savent, ou sont également à même de savoir pourquoi ils reconnaissent une grande

valeur dans certains objets, peu dans d'autres, et ne se soucient pas de ceux qui restent. L'homme, au contraire, qui ne s'est adonné qu'à une branche spéciale de commerce ou d'industrie (et ceux que l'on considère comme pratiques se trouvent dans cette catégorie), aura une vue plus facilement bornée qu'étendue sur les choses ; il sera disposé à croire que ce qu'il regarde comme utile ou nuisible à lui-même, sera aussi utile ou nuisible à la société en général. L'économie politique fut un art longtemps avant d'être une science ; ni ceux qui la pratiquèrent les premiers, ni ceux qui leur donnèrent des conseils, n'étaient doués le moins du monde de ces connaissances, animés par ces sentimens généreux qui conduisent l'homme à désirer de se créer des moyens justes pour atteindre un but honorable.

Ceux qui les premiers pratiquèrent cet art dans l'Europe moderne, ceux qui les premiers s'efforcèrent de s'étayer de la puissance du gouvernement pour exercer une influence sur la production, la distribution et la consommation des richesses, furent des princes barbares, qui considéraient leurs sujets, non pas commes des êtres semblables à eux, confiés à leurs soins par la Providence, mais comme une propriété, et ne désiraient autre chose, sinon de tirer le plus grand et le plus prompt profit possible d'une semblable propriété.

Leurs conseillers furent des propriétaires, des marchands, des fabricans, dont chacun n'était avide que de son propre gain immédiat, et se souciait peu du dommage que son monopole portait au restant de la société. Ce sont les pères légitimes du fameux système mercantile dont nous avons dit quelques mots plus haut, de ce système fondé sur la persuasion que la richesse d'un pays ne consiste que dans l'or et dans l'argent, et qu'il faut employer tous les moyens possibles pour accroître cette richesse, soit en défendant l'exportation de l'argent, soit en favorisant, par des primes, l'exportation des marchandises du pays, et mettant obstacle, par des hauts droits ou par la prohibition, à l'importation des marchandises étrangères; établissant ainsi un commerce où la valeur des exportations doit être toujours supérieure à celle des importations, et la différence payée en argent.

Et aujourd'hui même, quoique le système mercantile ait reçu des coups mortels par les efforts des écrivains, il est encore fixé dans la tête de la généralité des hommes, et pervertit le mode ordinaire de s'exprimer. Un commerce où l'on suppose que l'argent est reçu en échange de marchandises, s'appelle commerce à balance *favorable ;* des droits établis pour donner le monopole à certaines classes de producteurs sont appelés des droits *protecteurs*; l'argent que le gouvernement dépense pour détourner les capitaux et le travail de leur emploi naturel, est nommé *prime* (1). La conséquence de tout cela est que ceux qui s'imaginent appliquer le sens commun à des questions d'économie politique, n'y appliquent le plus souvent que des préjugés vulgaires.

Il n'exista jamais, peut-être, un homme doué de plus de sens commun, et plus à même de tirer des conclusions justes de certains principes établis, que Napoléon. Il avait en horreur l'économie politique, et disait souvent que les principes de cette science seraient suffisans pour ruiner un empire, fût-il bâti de granit; il n'avait confiance, pour des sujets semblables, que dans le bon sens. Eh bien! son sens commun était une adhésion complète à la théorie du système mercantile. Il était convaincu que le continent perdait beaucoup en faisant le commerce avec l'Angleterre, parce que les produits anglais étaient bons et à bon marché. A cause de ces détestables qualités, les produits anglais envahissaient tous les marchés et ruinaient le continent qui, selon le jargon de la théorie, était condamné à une perpétuelle balance défavorable, à recevoir toujours des choses *d'une plus grande valeur* que celles qu'il donnait en échange. Napoléon était persuadé qu'il ruinerait l'Angleterre par son système continental (et il lui aurait fait sans doute beaucoup de tort si ce système avait pu se soutenir long-temps), et qu'il procurerait de grands avantages au continent. Le système continental fut, peut-être, une des principales causes de la chute

(1) *Bounty* a une signification que le mot *prime* ne rend pas exactement. C'est une prime pour une chose qui est bonne en elle-même.

de ce grand homme. Mais, si Napoléon se fût laissé guider par ce bon sens, dont il était si puissamment doué; s'il ne se fût pas laissé induire en erreur par une théorie aussi étrange qu'elle était généralement reçue, aurait-il jamais pu croire que les intérêts du continent pussent être lésés par le fait de la jouissance d'un marché avantageux, et d'autant plus lésés que le marché était plus avantageux?

Il serait facile de donner beaucoup d'autres exemples des préjugés que le sens commun considère comme des vérités évidentes et inébranlables, mais ces deux-ci suffiront. Les consommations improductives des riches et des gouvernemens, le gaspillage des armées et des cours, sont considérés par le sens commun comme utiles à la société, parce que, selon le langage vague et inintelligible de la conversation générale, ils favorisent la circulation du numéraire. Une diminution dans le prix des subsistances, causée par leur abondance, est nuisible aux ouvriers des manufactures, parce qu'elle restreint le débit des marchandises, les cultivateurs ayant moins de moyens de les acheter, etc.

Le peu de propositions générales sur lesquelles nous avons dit que la théorie de la science économique est fondée, sont les suivantes.

I. *La richesse consiste dans les choses qui peuvent être transférées; dont la quantité est bornée; et qui, directement ou indirectement, causent du plaisir et préviennent la souffrance. Cette proposition peut se traduire de la manière suivante: la richesse se compose de tout ce qui est susceptible d'échange, en prenant le mot échange comme exprimant l'action de prendre ou de donner en prêt, aussi bien que celle de vendre ou d'acheter; ou enfin: la richesse consiste dans les choses qui ont de la valeur.*

II. *Chaque homme désire augmenter ses richesses indéfiniment, avec le moins de sacrifices possible.*

III. *La population ou le nombre des habitans du globe est limité seulement par les maux physiques et moraux; ou par la crainte de l'insuffisance des moyens de se procurer les richesses, c'est-à-dire les choses nécessaires, celles convenables et celles destinées au luxe.*

IV. *La puissance du travail et des autres instrumens producteurs de la richesse peut être augmentée indéfiniment par l'emploi des produits de ce travail et de ces instrumens, comme moyens d'une nouvelle production.*

V. *Abstraction faite d'une plus grande habileté, un surcroît de travail, en agriculture, dans un terrain déterminé, ne donne pas en général une augmentation de produits proportionnée à ce surcroît de travail. En d'autres termes : quoique chaque augmentation de travail fasse augmenter le produit, cette augmentation n'est pas en proportion de celle du travail.*

Handbuch der Kameralwissenschaften, etc.; Manuel des sciences administratives à l'usage des jurisconsultes, des administrateurs, conseillers municipaux, etc., par le Dr Edouard Baumstark. Un vol. in-8° de 800 pages. Heidelberg, chez Groos; 1835.

Les nombreuses divisions et sous-divisions de cet ouvrage le rendent un peu confus, et j'avoue que la terminologie dont l'auteur a surchargé son livre ne me paraît pas d'une grande utilité. Après l'introduction, on trouve la théorie générale des accumulations et de l'économie domestique ; puis une théorie spéciale, dont la première partie contient l'économie civile, où

l'on trouve 1° la théorie de la préparation des matières premières et de l'exploitation des métaux; 2° la théorie agricole, etc. 3° ; l'art forestier. A ces différentes sections succèdent la technologie mercantile et industrielle et la théorie des échanges. La deuxième partie du livre renferme l'administration et l'économie des communes, divisées à l'infini, et si confusément qu'il serait difficile de donner une exposition claire de cette section de l'ouvrage. On y trouve néanmoins d'excellentes notes sur une bonne administration communale. La troisième partie, intitulée économie publique, contient également de bonnes observations, et peut être fort utile aux personnes qui veulent s'initier dans les mystères de l'économie politique.

L'auteur, tout en s'occupant beaucoup de la question de la population, n'est cependant point parvenu à expliquer l'accroissement de la population en Irlande ou dans les cercles de Leitmeritz et de Bunzlau en Bohême, où la densité de la population est plus considérable dans certaines parties que dans la Flandre orientale, où l'on compte cependant plus de dix mille habitans par mille carré. La deuxième section de cette partie du livre s'occupe de l'administration publique, des finances, etc. Le crédit public et les dettes sont traités assez superficiellement, et l'auteur se contente de renvoyer à des travaux antérieurs.

Il est très-certain, comme le fait observer l'auteur, à la fin de son livre, que nos efforts pour l'avancement de la science ont une tendance pratique, et que l'utilité domine de nos jours la simple spéculation. M. Baumstarck assigne un champ très-vaste à l'économie politique, et il lui donne peut-être plus d'étendue que la plupart des économistes allemands.

Der schuldenfreie Staat. L'état sans dettes, ou vues économiques, et expériences relativement à l'amortissement des dettes publiques et rurales; par C. N. Nebbien. Un vol. de 196 pag. Berlin, chez Reimer; 1835.

Ce livre est composé de trois dissertations sur des objets fort importans. La première s'occupe de la recherche de l'origine des dettes des états, et de leur rapport avec la population et la superficie. Vient ensuite l'examen de l'influenee de ces dettes sur le gouvernement et la direction qu'il est foroé de suivre sous ce rapport. On porte un regard attentif sur les vices qui ont fait naître les dettes, et indique les moyens les plus propres pour faire disparaître ces vices.

M. Nebbien dit qu'il faut avant tout favoriser les forces productrices de la nature et donner une grande sollicitude à l'agriculture, et que ce n'est qu'après avoir rempli ce devoir qu'il faut s'occuper à diminuer les frais et à augmenter les produits. Cette considération le conduit au produit net, et c'est par son augmentation qu'il veut arriver à l'anéantissement des dettes. Il est à remarquer que le produit net ne doit jamais être augmenté au détriment du produit brut; que c'est celui-ci qui constitue les subsistances d'un peuple, et que par conséquent le produit net ne peut être augmenté qu'autant que l'autre suit également une progression ascendante.

La seconde dissertation contient une série d'expériences, leurs effets et leurs avantages. Dans la troisième on entre davantage encore dans les questions pratiques, en s'occupant des pâturages, des fourrages, des assolemens, etc. On y examine les différentes manières de cultiver suivant les localités, et l'auteur donne à la fin de son opuscule des préceptes qui se rapportent à l'économie rurale, aux engrais, et à certains détails qui appartiennent exclusivement à l'agriculture pratique, et dont nous ne pouvons par conséquent pas nous occuper ici.

Betrachtungen ueber das Innungswesen etc. Considérations sur les maîtrises et sur la liberté de l'industrie dans ses relations avec les états de l'union allemande des douanes; par le Dr Fr. Schmidt. Un vol. in-8° de 140 pages. Zittau, chez Birr et Nauwerck; 1834.

L'auteur débute par des observations fort justes sur les rapports qui existent entre la théorie et la pratique; il montre la liaison qui existe entre les vérités théoriques et les applications pratiques, et les avantages que l'on peut retirer de cette relation. Lorsque le savant a épuisé une question par des recherches spéculatives, le praticien arrive avec son expérience, avec des exemples pris dans la vie active, et sort, de cette manière, les principes de l'abstraction, dans laquelle ils seraient restés sans lui.

M. Schmidt est partisan de la liberté industrielle et il combat tout ce qui s'y oppose. Cette question a une plus grande importance en Allemagne que chez nous, parce que là les maîtrises existent encore dans plusieurs états, et il se passera du temps avant que les préjugés qui les maintiennent dans leur état actuel se perdent. On aurait pu demander à l'auteur un examen plus approfondi des avantages et des inconvéniens des jurandes; car si elles ont de nombreux inconvéniens, elles pourraient avoir, convenablement modifiées, de grands avantages.

Der deutsche Zollverein. L'union douanière allemande, son organisation et son avenir; par le Dr L. J. Nebenius, conseiller d'état du Grand-Duché de Bade. Un vol. in-8° de 480 pages. Carlsruhe, à la librairie de Muller; 1835.

La brochure que M. Nebenius a donné au public, à la

fin de l'année 1834, se lie intimement à l'ouvrage que nous avons sous les yeux. On sait que M. Nebenius est un chaud partisan du système prussien des douanes, et qu'il a contribué puissamment à l'adhésion du Grand-Duché de Bade à ce système. Sa première brochure a eu de nombreux adversaires parmi ses compatriotes, et nous trouvons que le gouvernement de Bade a totalement méconnu ses intérêts en servant de clé de voûte à une ligue qui n'a été faite qu'à l'avantage de deux ou trois états d ela confédération germanique. Le nouveau volume dont nous nous occupons ici est écrit dans le même esprit; l'auteur entre seulement dans de plus grands développemens, et fournit un assez grand nombre de données statistiques. Cette partie de son ouvrage qui contient les notions statistiques est d'une incontestable utilité, et d'autant plus que M. Nebenius a la réputation de choisir ses matériaux avec beaucoup de discernement et de conscience. Ce livre a encore le mérite de donner une idée assez complète du système prussien, et les économistes qui voudraient connaître les douanes allemandes, telles qu'elles sont organisées depuis le premier janvier 1834, pourraient le consulter avec fruit.

Ueber den deutschen Zollverband. Des douanes allemandes; par C. C. Becher. Brochure in 8° de 25 pager, avec une carte. Aix-la-Chapelle, chez Kohnen : 1835.

Encore un opuscule sur les douanes prussiennes. On voit que la question excite un vif intérêt, et que les écrits à ce sujet ne manquent point. Ceci n'est cependant pas une production purement allemande; cet un espèce de compilation dans laquelle on a inséré des jugemens anglais sur l'union douaniere. Cette brochure contient, en grande partie, les documens que M. Nebenius fournit au public dans le volume que nous venons de citer; et à l'exception d'une carte assez utile, M. Becher ne donne que des choses à-peu-près connues.

Zur Eisenbahn von Koeln nach Antwerpen. Du chemin de fer de Cologne à Anvers; par L. Camphausen. Un vol. in-8° de 112 pages. Cologne, chez Schmitz; 1835.

L'auteur de cette brochure s'élève, à propos du chemin de fer de Cologne à Anvers, aux plus hautes considérations d'économie politique, et il déduit l'utilité et la nécessité des chemins en fer de ces mêmes considérations. Il examine particulièrement la possibilité de l'établissement des voitures à vapeur sur les routes ordinaires; et sans contester cette possibilité, il pense qu'il ne sera jamais ni avantageux, ni profitable de transporter les marchandises par ce procédé, tout au plus propre au déplacement des voyageurs. Les devis pour ce grand travail sont établis avec beaucoup de sagacité, et des comparaisons avec les dépenses et les dividendes des chemins de Manchester à Liverpool donnent au travail de M. Camphausen un grand intérêt.

Sconvenevolezza delle teoriche del valore. Contradictions des théories de la valeur, enseignées par Smith, les professeurs Malthus et Say, et les auteurs les plus célèbres de l'économie politique, et extrait de la nouvelle théorie de la valeur contenue dans le livre d'économie politique de Michel Agazzini. Un vol. in-8° de 431 pag. Milan, chez Antoine Fontana; 1834.

Pascal dit: Je ne puis mieux faire entendre la conduite qu'on doit garder pour rendre les démonstrations convaincantes, qu'en expliquant celle que la géométrie observe. Mais, il faut auparavant, continue-t-il, que je donne l'idée d'une méthode

encore plus éminente et plus accomplie, mais où les hommes ne sauraient jamais arriver; car ce qui passe la géométrie nous surpasse, et néanmoins il est nécessaire d'en dire quelque chose, quoiqu'il soit impossible de le pratiquer. Cette véritable méthode qui formerait les démonstrations dans la plus haute excellence, s'il était possible d'y arriver, consisterait en deux choses principales; l'une de n'employer jamais aucun terme, dont on n'eût auparavant nettement expliqué le sens; l'autre de n'avancer jamais aucune proposition qu'on ne démontrât pas des vérités déjà connues; en un mot, à définir tous les termes, et à prouver toutes les propositions; mais, pour suivre l'ordre que j'explique, il faut que je déclare ce que j'entends par définition.

On ne reconnaît en géométrie que les définitions que les logiciens appellent définitions de nom, c'est-à-dire que les seules impositions de noms aux choses qu'on a clairement désignées en termes parfaitement connus, et je ne parle que de celles-là seulement.

Leur utilité et leur usage est d'éclaircir et d'abréger le discours, en exprimant par le seul nom qu'on expose, ce qui ne se pourrait dire qu'en plusieurs termes, en sorte néanmoins que le nom imposé demeure dénué de tout autre sens, s'il en a, pour n'avoir plus que celui auquel on le destine uniquement; en voici un exemple.

Si l'on a besoin de distinguer dans les nombres ceux qui sont divisibles en deux également, d'avec ceux qui ne le sont pas, pour éviter de répéter souvent cette condition, on lui donne un nom en cette sorte. J'appelle tout nombre divisible en deux également, nombre pair.

Voilà une définition géométrique, parce qu'après avoir désigné clairement une chose, savoir : tout nombre divisible en deux également, on lui donne un nom que l'on destitue de tout autre sens, s'il en a, pour lui donner celui de la chose désignée.

D'où il paraît que les définitions sont très-libres, et qu'elles ne sont jamais sujettes à être contredites, car il n'y a rien de

plus permis que de donner à une chose qu'on a clairement désignée, un nom tel qu'on voudra ; il faut seulement prendre garde qu'on n'abuse de la liberté qu'on a d'imposer des noms, en donnant le même à deux choses différentes ; ce n'est pas que cela ne soit permis, pourvu qu'on n'en confonde pas les conséquences, et qu'on ne les étende pas de l'une à l'autre.

Telle est l'opinion de Pascal sur les définitions et sur les démonstrations ; on ne saurait trop s'en pénétrer, car nul n'a écrit avec plus de clarté et plus de simplicité que lui.

Les définitions des mots dans les sciences sont indispensables, mais il ne faut pas les confondre avec la science elle-même, comme cela arrive malheureusement trop souvent. Elles ne sont qu'un travail préparatoire pour faciliter le travail principal, et en leur donnant une forme scolastique et pédantesque, la science est étouffée et le but des recherches manqué.

Il est peu de branches des connaissances humaines où les définitions aient été aussi multipliées qu'en économie politique, et, il faut l'avouer, malgré ces efforts, il n'y a pas encore un grand accord entre les économistes, et leurs définitions n'ont pu recevoir jusqu'ici une approbation universelle. Une grande partie de la controverse, dont cette science est l'objet, porte même sur ces définitions, et on oublie souvent le fond pour la forme.

Le livre de M. Aggazzini, que nous avons sous les yeux, s'occupe de la valeur, uniquement de la valeur. Il a compulsé toutes les opinions émises à ce sujet, il les a critiquées toutes, et a fini par émettre les siennes. Le lecteur comprendra aisément qu'il n'est point possible de suivre l'auteur dans sa marche critique ; ce serait faire un livre plus gros que le sien. Nous nous bornerons à donner tout simplement le résumé de ses propres opinions sur la théorie de la valeur.

Toutes les théories sur la valeur, dit-il, sont défectueuses, en ce qu'elles ne comprennent pas tous les élémens du problème, et qu'elles ne remontent pas à la nature des choses.

Le problème économique peut se réduire à cette formule-ci :

parvenir à la constitution sociale la plus favorable à la permutation des valeurs.

On entend par le mot valeur le droit de recevoir quelque chose. Et comme toutes les actions des hommes ont pour but la recherche et l'acquisition du bien, et le soin d'éviter le mal, la valeur doit se fonder sur le bien que la chose nous apporte, et sur le mal qu'elle nous évite.

Si le travail, le capital et la terre produisaient une somme égale de bien, et une même diminution de maux, ils auraient une valeur tout-à-fait égale et produiraient des droits identiques.

L'homme a le droit de produire, et il est de son devoir de le faire. Il a aussi par conséquent le droit d'atteindre le but par lequel la production s'opère. La chose qui est l'objet du contrat a une valeur, en tant qu'elle peut produire ou nous aider à produire quelque autre chose d'une utilité plus grande encore.

La science de la valeur a pour but de proportionner le droit à la puissance d'obtenir le bien. Ce n'est qu'une équation, et c'est à cette équation que se réduit toute justice.

Les prix ne peuvent point être établis par l'arbitraire des hommes, mais par la force naturelle des choses, et par une raison de devoir. Les conventions spontanées elles-mêmes tendent toujours a rétablir l'équilibre des devoirs et des droits.

Selon Aristote, c'est le besoin qui fait la valeur des choses : il prend le mot *besoin* dans son acception la plus large. Les économistes modernes représentent cette idée ou la mesure de la valeur, par l'offre et par la demande des produits. Mais le travail et le capital doivent aussi entrer en ligne de compte ; il ne faut pas négliger la nature du produit même. Il faut surtout remonter à la cause, car l'offre et la demande ne sont que l'effet de quelque principe plus fondamental et plus digne d'attention.

Cet énoncé, quoique empreint d'un caractère philosophique très-élevé, laisse cependant beaucoup à désirer, et si on y appliquait la méthode de Pascal, dont j'ai donné un extrait en tête de cet article, on y découvrirait probablement quelques contradictions et un peu de confusion.

M. Aggazzini a fait preuve, dans son livre, de connaissances très-étendues, et ses recherches seront utiles à tous ceux qui chercheront la vérité avec bonne-foi et patience.

History of the middle and working classes. Histoire des classes moyennes et des classes ouvrières, suivie d'une exposition populaire des principes politiques et économiques qui ont eu de l'influence sur la condition passée et présente des industriels; par John Wade. Deuxième édition. Un vol. in-12 de 604 pages. Londres, chez Effingham Wilson; 1834.

L'ouvrage de M. Wade se compose de deux parties parfaitement distinctes; la première, qui est aussi la plus courte, présente une esquisse rapide de l'histoire des classes moyennes et ouvrières de la Grande-Bretagne depuis les Anglo-Saxons jusqu'à nous. La seconde, qui nous semble la plus importante, peut être considérée comme un véritable traité d'économie politique à l'usage de ces mêmes classes. L'auteur s'est principalement aidé, dans son histoire des classes ouvrières, de l'excellent ouvrage de sir F. Eden, intitulé : *Situation des classes pauvres* ; on pourrait même dire que son livre n'est qu'un extrait abrégé de l'ouvrage dont nous parlons. M. Wade y a ajouté quelques considérations intéressantes à partir de l'époque où finit l'ouvrage de son prédécesseur. Les lecteurs y trouveront un exposé chronologique des diverses mesures qui ont été prises dans ces derniers temps en Angleterre pour le soulagement des populations laborieuses.

La seconde partie, plus spécialement économique, se compose d'une suite de chapitres consacrés à la division du travail, à la monnaie, à la définition du capital, à la question des salaires, de leur élévation, ou de leur baisse, question qui nous a paru traitée sous un point de vue tout-à-fait neuf et original. M. Wade a

fort bien expliqué aussi les causes qui annoncent des variations dans la demande du travail ; il a signalé les conséquences inévitables de la mode, celles du perfectionnement presque quotidien des machines, et les effets qui se manifestent par suite du passage des ouvriers de l'agriculture dans les ateliers de l'industrie. Il a fait ressortir quelques avantages, jusqu'ici inaperçus, de l'esprit d'association, et il n'en a point dissimulé les principaux abus. Sa théorie de la rente n'est qu'une répétition de toutes les théories qui ont eu cours en Angleterre depuis une vingtaine d'années. M. Wade s'est aussi occupé de la question de population ; il blâme la taxe des pauvres et la plupart des lois conçues dans cet esprit. Enfin, l'auteur examine quels seraient les principes de gouvernement les plus favorables à l'amélioration du sort des classes laborieuses. Le droit de pétition, les lois contre la révolte, contre les émeutes, le jugement par jury, la liberté de la presse, le pouvoir exécutif sont l'objet d'un examen rapide. On trouve, chemin faisant, dans cette partie de l'ouvrage, le texte original de l'acte d'abolition de la chambre des Pairs en date du 19 mars 1648. Nous ne savons si M. Wade a eu l'intention de faire quelque allusion aux choses de son temps, en citant cette pièce, mais elle est fort curieuse. L'ouvrage est terminé par d'excellens conseils aux classes ouvrières sur l'éducation qu'elle devrait se donner, et par une série de maximes en forme d'aphorismes ou de proverbes dont quelques-uns nous ont paru extrêmement remarquables par leur simplicité et leur profondeur.

Documens statistiques sur la France, publiés par M. le ministre du commerce. 1 vol. in-f°. de 205 pages. Paris, Imprimerie Royale; 1835.

M. le ministre du commerce vient de publier un beau travail statistique qui sera d'une immense utilité pour les économistes, les hommes d'état et les administrateurs. Une foule de documens précieux, et pour ainsi dire inconnus jusqu'à ce jour, sont renfermés dans le volume que nous avons sous les yeux, volume qui n'est que le précurseur d'un plus grand travail encore.

Tous les départemens ministériels ont appporté leur contingent à cette riche collection, et c'est au ministère du commerce que ces matériaux ont été classés et mis dans un ordre méthodique. Le recueil dont nous rendrons, dans un de nos prochains cahiers, un compte aussi complet que possible, ne comprend qu'un petit nombre de tableaux extraits des différentes séries qui formeront plus tard l'ouvrage entier. Dans le choix qu'on a fait, l'intérêt des documens compense ce qui leur manque en étendue.

Les deux premiers tableaux reproduisent les opérations cadastrales les plus récentes et indiquent non-seulement l'étendue du sol, mais encore la division par nature de propriétés.

La population vient après le territoire : quelques tableaux montrent de quelle manière elle se répartit. Parmi les documens nouveaux que le recueil contient, il se trouve un état des enfans trouvés et abandonnés, qui remplace les renseignemens inexacts et incomplets, sur lesquels jusqu'à ce jour tous les calculs s'étaient fondés.

Huit tableaux consacrés au commerce et à la navigation, en résument les grands résultats et les présentent sous leurs principaux aspects.

La population, le commerce et la culture des colonies ont obtenu une place après le commerce de la métropole.

Quant à l'administration intérieure de la France, la situation financière des communes, le tableau complet de leurs revenus, de leurs dépenses et de leurs dettes, sont pour la première fois publiés. Ce document avait été fréquemment réclamé dans la discussion des chambres. On a donné les mêmes renseignemens sur les hôpitaux, les hospices et les bureaux de bienfaisance.

Par les soins de M. le ministre des finances, une série de tableaux pleins d'intérêt retrace pour les dix dernières années, et même quelquefois pour un espace de temps plus considérable, le mouvement des recettes et des dépenses publiques. Les faits les plus importans relatifs aux dettes de l'état sont également résumés et classés avec précision.

Enfin l'administration de la guerre a fourni son contingent, et l'état de nos forces militaires termine cet abrégé de l'économie politique de la France.

CERCLE AGRICOLE.

Un cercle agricole vient de se fonder à Paris, rue de Beaune, n. 2, dans le bel hôtel de Nesle. L'agriculture française trouvera dans les hommes distingués dont se compose cette réunion un nouvel appui et de nouvelles lumières. Le cercle sera un point central, où se discuteront les plus graves intérêts, et où tous les efforts se réuniront pour contribuer aux progrès et au développement de nos richesses territoriales. On y fera des conférences sur les différentes parties dont se compose la science agricole; les travaux de la société seront consignés dans le journal *le Cultivateur*, qu'elle a choisi pour son organe, et tout contribuera ainsi à donner une nouvelle impulsion et de nouveaux moyens d'application à notre agriculture.

Les statuts de cette société sont conçus dans un esprit qui donne les plus belles espérances, et tout fait présumer que la réunion de l'hôtel de Nesle sera une de ces institutions dont la bienfaisante influence ne tardera pas à se faire sentir.

DE L'ÉLÉMENT ARISTOCRATIQUE, DANS LES PAYS LIBRES.

Il est dans la nature de l'esprit humain de n'avancer vers son but qu'au travers de constantes oscillations. C'est une faible nacelle qui lutte contre le vent et le mouvement des flots en même temps qu'elle cède à la rame; tour-à-tour elle dévie à droite, puis à gauche selon que les rafales du premier redoublent ou se ralentissent, et cependant le timonnier tient toujours l'œil fixé sur le même point du rivage vers lequel il se dirige. L'esprit des peuples, comme celui des individus, est toujours fixé sur le bonheur vers lequel il aspire; toutefois, il dévie tour-à-tour à droite et à gauche, tantôt entraîné par les impulsions fougueuses des passions, tantôt luttant par un ressort intérieur, et gagnant sur elles lorsqu'elles cèdent. Il chancelle, il sort sans cesse de la ligne droite, mais il avance cependant.

Les publicistes n'ont jamais plus cédé à ces oscillations contraires, que lorsque, cherchant par la constitution du gouvernement, à assurer le plus grand bien de tous, ils ont voulu apprécier l'im-

portance et l'utilité de l'aristocratie. Parmi les instituteurs des peuples libres, Lycurgue et Solon, Xénophon, Thucydide, Platon, Aristote, Tite-Live, Tacite, Machiavel et Calvin, ont manifesté un penchant décidé pour l'aristocratie ; de nos jours, au contraire, elle est attaquée avec un acharnement si violent, qu'on désigne par son nom tout ce qu'on estime odieux dans les gouvernemens, et qu'on paraît déterminé à l'extirper de partout. Cette fureur n'est point encore appaisée, et peut-être les restes de l'aristocratie européenne seront-ils de nouveau exposés à des attaques violentes. Les victoires du système aristocratique et démocratique ont alterné depuis le commencement des sociétés humaines, et d'autres changemens suivront encore. L'esprit avance cependant ; il commence à se convaincre que l'aristocratie, comme la démocratie, sont deux élémens nécessaires de tout bon gouvernement; tous deux pernicieux quand ils sont exclusifs, ou même quand ils dominent : tous deux essentiels au bonheur des peuples quand ils sont habilement coordonnés.

L'aristocratie est le pouvoir de ceux qui se font appeler les meilleurs; nous les nommerons seulement les plus distingués dans la société. C'est le pouvoir attaché à l'illustration. Au premier regard l'illustration semble personnelle : mais l'aristocratie devient un corps et s'anime de l'esprit de corps, par le mobile de la même passion, l'orgueil, qui chez tous ceux qui lui sont étrangers, s'acharne à la renverser. Chacun pour soi a soif de distinction, chacun supporte

impatiemment celle d'autrui. Les formes reçues de la modestie s'opposent à ce qu'on se fasse valoir soi-même ; mais nous ne craignons point de dire de *nous autres* ce que chacun rougirait de dire de soi. Cette vanité, cet orgueil, ce contentement de soi, qui se trouvent mal à l'aise sous le joug de l'usage du monde, sont tout-à-coup affranchis de toute restreinte, quand il s'agit de louer le corps auquel on appartient; aussi ce corps nous devient cher en raison de la satisfaction qu'il donne à notre amour-propre, en raison de l'ardeur avec laquelle nous l'exaltons, pour nous exalter nous-mêmes. Chacun semble prendre plaisir à juger de sa hauteur la nature humaine tout entière, à proclamer qu'elle est égoïste, inconstante, qu'on doit accorder peu de foi à ses promesses, peu de fondement à ses vertus, pourvu qu'il puisse dire : nous autres, nous ne supportons pas d'être confondus avec la foule; nous autres, nous ne reculons jamais, aucun soupçon ne nous a jamais atteints; quoiqu'il arrive, notre honneur demeurera toujours intact. Il s'agit de nous autres, et non-seulement nous n'hésitons point à nous rendre hautement le témoignage que chacun hésiterait à se rendre à soi-même, nous nous faisons une vertu de notre orgueil pour notre corps. Nous croyons devoir lui rendre un culte ; nous sentons en effet que notre égoïsme s'anéantit devant cette existence plus grande que la nôtre, et nous trouvons au besoin, en nous, du dévouement, de la grandeur d'âme, de l'héroïsme pour cette créature de notre vanité.

Comme le plus puissant ressort de la société humaine, le plus ferme appui en particulier de l'aristocratie est l'esprit de corps, il y a peut-être quelque avantage à l'étudier, là où l'illustration qu'il s'attribue n'est pas reconnue par le reste de la société. Tous ceux qui ont quelque expérience de la vie militaire savent que même les âmes les plus vulgaires peuvent s'enflammer du plus noble enthousiasme, peuvent donner des preuves du plus admirable héroïsme, quand l'honneur de leur corps, l'honneur de leur régiment leur est donné à garder. Souvenez vous, soldats, que vous êtes de la 35ᵉ, leur dira leur général en les menant au combat, et ce numéro de leur brigade, qui aux autres hommes ne rappelle aucun souvenir, suffit pour inspirer à tous les soldats un courage indomptable, pour les faire courir à une mort presque certaine, pour communiquer même à leurs membres une vigueur qu'on n'aurait point attendue de la nature humaine. Cependant il y a peu de mois, peut-être peu de jours, que ces mêmes hommes, tout occupés des travaux des champs, n'avaient aucune idée, ni des intérêts de la patrie, ni de la guerre, ni de la gloire; ils ne s'élevaient point au-dessus des calculs de leur économie domestique, ils évitaient le danger, ils se désolaient à l'idée de la conscription; ils songeaient à eux-mêmes d'abord, tout au plus ensuite à leur famille. Ils ont grandi en repoussant au-dehors d'eux leur égoïsme, et le plaçant tout entier dans le corps auquel ils se font gloire d'appartenir.

L'esprit de corps se retrouve encore aujourd'hui,

non-seulement dans les classes pauvres détournées par leurs travaux manuels des occupations de l'esprit, mais encore dans des réunions souvent dégradées par l'ivrognerie. Telles sont les corporations des garçons de métier. Cependant là aussi l'esprit de corps élève le caractère ; il engage les ouvriers à se priver presque du nécessaire pour accorder une généreuse assistance aux plus malheureux d'entre eux; il leur inspire une probité plus rigoureuse, car ils feront taire plutôt leur propre conscience que l'honneur de leur profession ; il leur inspire une ardeur militaire qu'on n'attendait point d'eux, lorsqu'ils se figurent avoir à repousser l'offense de quelque société rivale. Certes, le moraliste philosophe, comme le législateur, seraient bien coupables, si après avoir reconnu les vertus, la constance, l'abandon de soi-même pour les autres, l'héroïsme que l'esprit de corps peut inspirer aux hommes, ils négligeaient d'en tirer parti pour l'avantage de toute la société, ils négligaient surtout de soumettre à son influence les classes élevées, desquelles la nation peut attendre, ou bien plus de bien, ou bien plus de mal.

Les distinctions que le législateur peut reconnaître comme préexistantes dans la société, et qu'il peut regarder comme autant d'aristocraties naturelles, déjà pleines de vie, avant que la constitution leur ait assigné un rang dans le corps social, sont l'aristocratie de naissance, celle de manières, celle de talens et celle de richesses.

Chez tous les peuples et dans tous les temps, l'an-

tiquité de la race a été considérée comme une illustration. Il y a dans toutes les jouissances que l'homme peut obtenir sur la terre quelque chose de si fugitif, sa vie lui échappe si vite, son nom est sitôt oublié, qu'il lui semble lutter sans cesse contre la puissance dévorante du temps. Tout ce qui peut prolonger son existence et son souvenir lui paraît une victoire ; il saisit avec empressement tous les moyens de se lier aux siècles passés, comme à l'avenir. Il disait avec orgueil *nous autres*, en parlant de ses associés, il le dit avec bien plus d'orgueil encore, en parlant de sa race. C'est une corporation successive et non simultanée qui se compose de tous ceux auxquels il a succédé, de tous ceux qu'un même sang, un même nom unit, qu'une même solidarité d'honneur rend responsables les uns des autres ; qui vivant dans des siècles différens n'ont cependant jamais pu se voir, en sorte que celui qui se trouve au nombre des vivans, demeure en quelque sorte à son tour seul chargé de la défense de tous les autres. Il y aurait peut-être quelque justesse à définir l'héroïsme, le plus grand développement de l'énergie d'un seul pour un intérêt commun; et tel est précisément l'appel que l'aristocratie de naissance adresse, dans chaque génération, à celui qui se sent chargé de l'honneur de sa race.

La seconde source de distinction dans la société, c'est l'élégance des manières, la connaissance et l'observation de toutes les convenances sociales. Elle suppose dans les hommes qui se sentent associés par ce rapport entre leurs esprits, de la finesse

d'observation, du tact, du bon goût, un sentiment d'égard pour les autres, proportionné à celui qu'on exige pour soi-même. Mais l'aristocratie des manières reconnaît en général ses membres à des signes plus frivoles; non-seulement elle leur demande la pureté du langage, elle leur prescrit aussi souvent l'affectation du style à la mode; à l'élégance du savoir-vivre, elle veut qu'on joigne celle du savoir-s'habiller; à la politesse qui rend témoignage des égards que l'on conserve pour tous, elle substitue quelquefois une impertinence d'autant plus blessante qu'elle se couvre sous des dehors cérémonieux. Cette aristocratie des manières s'est reproduite surtout avec des prétentions exclusives, parmi les peuples chez qui la loi n'admet aucune distinction de naissance, et c'est là que les offenses qu'elle a données ont été le moins pardonnées.

La troisième source de distinction dans la société est celle des talens et de l'éducation. C'est même l'éducation seule qui forme le lien entre ceux qui prétendent faire partie de l'aristocratie des talens. Aucune circonstance ne peut mettre entre la force relative de deux hommes une plus grande différence que l'exercice donné par l'un à ses facultés intellectuelles, par l'autre à sa vigueur physique; l'intelligence seule nous élève au-dessus des brutes, le travail corporel nous assimile avec elles. C'est pour nous un mystère que l'inégalité des facultés que nous apportons en naissant, l'inégalité de notre aptitude à apprendre ou à réfléchir, l'inégalité enfin de l'influence qu'exercent sur nous l'éducation et l'exem-

ple. Mais c'est un fait que la pensée est la grande puissance humaine; c'est un fait que l'éducation et l'étude nous mettent en mesure de joindre à notre propre réflexion, à notre propre expérience les résultats de la réflexion et de l'expérience de tout le genre humain. L'homme demeuré brut et qui ne sait que ce qu'il a pensé, ce qu'il a observé lui-même, opposé à celui qui s'est enrichi de la pensée et de l'expérience des âges, est comme un pauvre individu qui voudrait lutter de son faible bras contre la puissance combinée d'une multitude. L'homme encore qui obligé à un travail manuel a dû condamner ses facultés à une inertie presque constante, opposé à celui qui par un constant exercice, a donné aux siennes la rapidité, la sûreté, la précision, n'a pas même moyen de tirer parti de la force individuelle de sa pensée; tandis que son adversaire sait disposer pour son plus grand avantage du trésor des pensées de tous ceux qui ont vécu avant lui.

Cependant l'aristocratie de l'esprit n'est jamais une puissance politique, parce qu'il y a dans l'exercice des facultés intellectuelles quelque chose d'indépendant qui repousse l'association, quelque chose d'individuel, qui détermine les hommes de talent à se présenter pour eux-mêmes, plutôt que pour le corps auquel ils appartiennent, à faire valoir leurs découvertes et leurs pensées, plutôt que celles de leur académie. Le besoin d'association ne se fait sentir vivement qu'à la faiblesse; les esprits d'un ordre supérieur ne craignent point de se mettre seuls en opposition avec le monde. De toutes les cor-

porations existantes, les académies sont celles où il a toujours été le plus difficile d'établir l'esprit de corps.

Enfin la quatrième des distinctions sociales, c'est la richesse. Le plus souvent l'aristocratie de richesses se trouve unie aux trois précédentes. Ainsi la noblesse n'est souvent autre chose que la richesse transmise de générations en générations. On voit souvent en Angleterre le propriétaire de terres, laisser dans le dénuement sa veuve et ses filles, pour transmettre sa terre et ses richesses à un parent de même nom que lui, quelquefois à un parent qu'il n'aime pas. Le château, la terre ne sont pour lui que des moyens de perpétuer son nom et son souvenir, de frapper la postérité par l'image d'une longue suite d'ancêtres. La richesse encore s'unit bien plus aisément que la pauvreté à la distinction des manières; elle facilite toute élégance extérieure; aussi pour peu que le riche soit doué de tact, il acquiert bien vite ce poli de l'esprit qu'il trouve dans tous ceux avec lesquels il vit, et qui s'arrête à la surface. La constante moquerie qui accable les parvenus n'atteint réellement que quelques originaux, qu'une incapacité toute particulière a rendus rebelles à tous les enseignemens du monde. Enfin la distinction de l'éducation a presque toujours été, dès la seconde génération, mise à portée des riches, elle ne suppose que du loisir et de la fortune, et de notre temps il est rare qu'elle manque complétement même à celui qui s'est le plus rapidement enrichi.

Mais considérée en elle-même, la distinction de la

richesse est un pouvoir extra-constitutionnel, un pouvoir qui devient tous les jours plus grand dans la société. L'organisation économique qui prévaut aujourd'hui a ôté au pauvre presque tout moyen de travailler sans se mettre dans la dépendance absolue du riche ; elle l'a détaché de la terre, et a rompu tous les droits perpétuels qu'il avait autrefois sur elle ; elle a permis au propriétaire du sol de congédier le cultivateur avec sa famille, tout au moins à la fin de son bail, après sept ans, mais souvent aussi tous les ans, toutes les semaines, même tous les jours, comme son nom de journalier l'indique. Le cultivateur auquel les propriétaires refusent de l'ouvrage offre en vain le service de ses bras et de son activité, aucun travail ne lui est possible, il faut qu'il meure de misère. Les industriels qui dans les villes se rassemblent dans de grands ateliers, sont, s'il est possible, dans une plus grande dépendance encore des maîtres des manufactures. Là aussi ils sont engagés à l'année, à la pièce, ou à la semaine ; mais si les chefs des manufactures refusent de les recevoir chez eux, tout travail leur est impossible. D'ailleurs ils ne risquent pas, comme les agriculteurs, d'être congédiés seulement pour manque de respect ou pour inconduite ; d'un jour à l'autre, ils risquent d'être victimes non-seulement des revers mais aussi des succès de l'art dans lequel ils sont engagés. Si la manufacture est en décadence, si la mode ne demande plus ses produits, ils sont congédiés parce que leur maître ne vend plus ; si au contraire l'application des sciences à leur

art a enseigné à faire tout leur ouvrage avec beaucoup moins de mains, ils sont congédiés encore parce que leur maître réserve pour lui seul tout le profit de ses ventes. Jamais pouvoir plus absolu n'a été donné à l'homme sur l'homme, et jamais il n'a été exercé plus durement. C'est de la vie ou de la mort de milliers d'individus, hommes, femmes et enfans, que le chef industriel décide dans son comptoir, en additionnant des chiffres; et il en décide sans colère comme sans compassion, sans connaître ses victimes, sans les voir, sans en savoir même le nombre. Son principal agent lui apporte un compte figuré. « Votre manufacture de glaces, lui dit-il, ou votre manufacture de porcelaine n'a plus d'écoulement; mais vous pouvez destiner vos fourneaux à la préparation des produits chimiques; avec une avance d'un million, vous suffirez à la consommation de toute la France. — Comment donc, à quoi monte la consommation de la France ? — A tant. — Qui l'approvisionne aujourd'hui? — Telles et telles fabriques, dans telles et telles provinces. — Ne poursuivront-elles pas leur industrie? — Non, vous pourrez vendre à dix pour cent meilleur marché que leur prix de revient. — Que feront-elles donc ? — Elles succomberont. — Que feront leurs ouvriers ? — Eux aussi. — Commencez l'ouvrage, vous aurez le million. »

Dans les temps de la plus grande oppression féodale, dans les temps de l'esclavage, on a vu sans doute, de la part des maîtres, des actes de férocité qui font frémir l'humanité; mais du moins quelque motif avait excité leur colère ou leur cruauté; quel-

que espérance restait à l'opprimé d'éviter de provoquer son oppresseur. D'ailleurs les ministres d'un acte féroce pouvaient en adoucir l'exécution. La femme, les enfans, le prêtre pouvaient implorer grâce, et l'obtenaient quelquefois. Mais dans la froide et abstraite oppression de la richesse, il n'y a point d'injure, point de colère, point de ministre connu, point de rapport d'homme à homme. Souvent le tyran et la victime ne se connaissent pas de nom, n'habitent pas le même pays, ne parlent pas la même langue. L'opprimé ne sait où porter ni ses prières, ni son ressentiment; l'oppresseur, loin d'être un homme dur, est peut-être généreux et sensible; il ne se rend point compte du mal qu'il fait, il cède lui-même à une sorte de fatalité qui semble gouverner aujourd'hui le monde industriel. C'est cette fatalité qui, malgré les promesses de la liberté, de l'égalité, accable d'une effroyable oppression des millions de créatures humaines.

Telles sont les aristocraties, telles sont les distinctions que l'on retrouve en toute société. La jalousie de ceux qui sont exclus des classes distinguées, contre les exclusifs, peut être violente, peut être passionnée; la multitude peut se porter contre le petit nombre aux excès les plus effrayans; le nom d'aristocratie et d'aristocrates peut être un cri de mort contre ceux qu'il désigne, n'importe, le même orgueil qui nous révolte contre le rang d'autrui, nous rendra empressés à faire valoir le nôtre, dès que nous pourrons prétendre à en avoir un. L'aristocratie de naissance, qui est en dehors des chances

de la fortune, puisque ni le peuple ni le prince ne peuvent l'ôter ou la donner, subsistera malgré l'abolition légale de la noblesse ; elle subsistera non-seulement dans les cœurs de ceux qui prétendent à une antique illustration, mais dans l'imagination de tous ceux qui s'attachent aux souvenirs historiques de leur patrie. L'aristocratie de manières se dessinera d'autant plus fortement que les institutions politiques auront le plus répudié toutes les autres. Seulement elle sera d'autant plus futile qu'elle sera plus isolée. Lorsqu'après la terreur, un nouveau beau monde rechercha le plaisir avec ivresse, son luxe et sa prétention à l'élégance furent d'autant plus insolens qu'ils étaient plus frivoles. L'aristocratie de l'esprit repoussera toujours l'ignorance et la stupidité, car rien ne peut supprimer ni l'inégalité des facultés humaines, ni l'inégalité de l'instruction. L'aristocratie des richesses grandira enfin par l'abaissement de toutes les autres, car elle les comprend toutes en soi, et son joug s'appesantit, tandis que les autres paraissent se briser. Des philosophes ont pu rêver un ordre social dans lequel toutes les distinctions seraient anéanties, dans lequel tous les hommes demeureraient égaux; mais ils n'ont pu donner d'application à leur théorie, qu'en imaginant une société qui abjurerait tous les avantages sur lesquels sont fondées les distinctions ; une société sans souvenir du passé, sans élégance de manières, sans instruction et sans richesses ; une société où tous travaillant pour le fonds commun, tous perdraient les avantages que la vie civilisée a

fait acquérir à l'homme ; où tous n'ayant plus de motifs pour l'émulation qui soutient aujourd'hui le courage, chacun opposerait son indolence privée au besoin social, et n'accomplirait sa tâche qu'avec répugnance, sous l'empire d'une autorité qui deviendrait bientôt tyrannique et détestée.

Si l'inégalité existe nécessairement dans tout ordre social, cherchons du moins à connaître quel parti on peut en tirer pour les institutions politiques par lesquelles un peuple doit se proposer de garantir sa prospérité et sa liberté.

Les partisans les plus absolus de l'égalité et de la démocratie ne disent point qu'une nation doive être gouvernée par tous les citoyens à la fois. Ils savent fort bien que dans chaque résolution à prendre, il y a tout au moins deux partis, deux opinions à suivre ; gouverner, c'est choisir entr'elles. Ils avancent d'abord l'idée abstraite que la souveraineté appartient aux majorités ; bientôt ils se rabattent à dire qu'elle appartient aux hommes distingués, que ces majorités choisissent. Ce serait en effet une idée bien effrayante que la nue souveraineté de la majorité, ou en d'autres termes la souveraineté de la force brutale et du sabre. Chaque jour le grand nombre devrait faire prévaloir sa volonté sur celle du petit nombre, et chaque jour l'opposition entre ces deux volontés serait aigrie par l'intérêt personnel ou par la passion. Les quatre natures de distinction que nous avons signalées dans toute société, viendraient à leur tour faire décider les questions qui les concernent ; dans chacune, les hommes éminens

sont le petit nombre, la décision appartiendrait donc à la majorité, à la souveraineté de leurs adversaires. Sur toutes les questions de droits antiques la décision appartiendrait aux hommes nouveaux; sur toutes celles d'égards, de manières et de civilisation, elle appartiendrait aux hommes brutaux; sur toutes celles où l'étude, l'expérieuce et la puissance de réflexion sont essentielles, elle appartiendrait aux hommes ignorans; sur toutes les questions de richesse, elle appartiendrait aux pauvres. Lors même que les quatre distinctions, que les quatre aristocraties voteraient toujours ensemble, elle ne forment que le petit, et même le très-petit nombre; elles auraient toujours contre elles les quatre classes dont elles se sont séparées. Est-ce donc à la majorité compacte des hommes nouveaux, des hommes grossiers, des ignorans, des pauvres, qu'on voudrait déférer la souveraineté, à l'exclusion des gens bien nés, polis, instruits ou riches? Non, aucun publiciste n'a eu cette bizarre pensée; s'il l'a exécutée, c'est sans l'avoir voulu. S'il a appelé toute la nation aux élections, c'est avec la confiance qu'elle ne choisirait elle-même que des hommes distingués, qu'elle les voudrait éminens par quelqu'une des qualités sociales, et qu'elle reconnaîtrait que la grossièreté, l'ignorance, la pauvreté, même l'obscurité, sont autant d'inconvéniens qui peuvent devenir assez graves, pour qu'on leur donne l'exclusion, lors qu'il s'agit de choisir les chefs de l'état.

Au fait, le but que doit se proposer le législateur c'est de confier le pouvoir à ceux qui possèdent ou

qui méritent l'illustration, c'est-à-dire à une aristocratie constitutionnelle, au lieu de le laisser prendre aux aristocraties naturelles, qui préexistent déjà dans la société. Ce but est raisonnable ; la distinction est nécessaire pour l'exercice du pouvoir ; chaque espèce de distinction présente des avantages qui lui sont propres, chacune cependant, si le pouvoir lui était abandonné sans partage, en abuserait cruellement. C'est à les combiner l'une avec l'autre, à profiter des avantages de chacune, à se tenir en garde, au moyen de l'une, contre les inconvéniens de l'autre ; s'il s'en trouve une qui fasse opposition, à resserer ses rapports avec la grande masse de la nation, pour qu'elle lui donne son appui, que doit s'exercer surtout l'art de balancer les constitutions.

Dans les pays libres, il est universellement reconnu que le but du gouvernement c'est le bien de tous, que le gouvernement n'est fait que pour la nation. On en a bientôt fait découler cet autre principe moins incontestable, que tout gouvernement libre n'est fait que par la nation, que tout pouvoir non-seulement vient du peuple, mais encore dépend du peuple. Il n'y a pas une nation qui n'ait à son tour été amenée à reconnaître que la souffrance du peuple ou que les excès des gouvernans qui violaient leurs devoirs, autorisaient les révolutions, ou ces crises violentes qui renversent tous les pouvoirs reconnus, pour reconstruire la société sur de nouvelles bases. Le droit de tous à leur propre salut ne saurait être mis en doute ; sur ce droit se fonde le seul titre à la légitimité de tous les gouvernemens

qui ont jamais existé; c'est lui seul qui par fois a sanctionné, pour le bien de tous, l'abus de la force. Dans plusieurs pays, on est parti de cette idée fondamentale pour proclamer expressément le dogme de la souveraineté du peuple. Mais ce dogme, en partie vrai, en partie faux, est toujours difficile à définir; il n'est que trop souvent interprété de manière à placer le commandement là où doit être l'obéissance, ou plutôt à ne laisser plus l'obéissance nulle part. On n'admet point pratiquement la souveraineté du peuple, sans mettre aussi les représentés au-dessus des représentans, les électeurs au-dessus des élus, et les masses populaires, souvent même les insurrections au-dessus des gouvernemens. Le peuple est souverain sans doute, ou plutôt son droit s'élève au-dessus de toute constitution ou de tout souverain, mais en tant seulement qu'il est unanime. Car une constitution a précisément pour but de faire reconnaître la fiction légale, au moyen de laquelle la volonté de ceux qu'elle désigne sera reçue comme étant la volonté de tous. Tant que le peuple est unanime, aucune fiction n'est nécessaire, la volonté de tous se déclare, et aucune autorité ne peut lui être supérieure. Mais si tous ne sont pas unanimes, la volonté du grand nombre ne peut lier la volonté du petit nombre, qu'autant qu'il y a eu entre tous, à ce sujet, une convention préalable, c'est-à-dire qu'autant que la nation s'est soumise volontairement et unanimement à une constitution purement démocratique. Le pouvoir des majorités sur les minorités n'est point un droit na-

turel, mais un droit constitutionnel. Lorsqu'une constitution mixte admet en principe que dans chaque conseil la majorité décidera, et que l'accòrd des conseils sera considéré comme la voix unanime du peuple, elle a voulu que la multiplication des conseils protégeât les minorités. Si à côté de ces garanties elle avait placé le principe que la majorité de tout le peuple lierait la minorité de tout le peuple, elle aurait détruit d'une main ce qu'elle établissait de l'autre ; elle aurait supprimé la garantie des conseils divers, des délibérations renouvelées, sous un point de vue différent, des majorités dans des intérêts opposés se confirmant l'une l'autre ; elle aurait, comme nous l'avons vu, cédé la souveraineté aux seuls hommes nouveaux, grossiers, ignorans et pauvres, à l'exclusion de toute distinction; elle se serait annulée elle-même. Quant aux révolutions, même aux plus légitimes, c'est un état de guerre et de victoire; sans doute elles sont faites par des majorités, non par l'unanimité, mais elles ne sont vraiment légitimes que quand les minorités se sont volontairement soumises.

Lorsque contrairement à ces notions fondamentales, on a établi en principe que tout pouvoir procède du peuple, et que par peuple on entend la majorité de tous les citoyens ; lorsque chaque fonction du gouvernement n'est considérée que comme une délégation faite par le peuple pour son avantage, et qu'il peut retirer, dès que cela lui convient; la première lutte entre l'intérêt momentané, l'intérêt peut-être illusoire de la population ou de la

partie de la population qui se trouve assemblée, et l'intérêt général, peut amener ou le renversement du gouvernement ou son humiliation, et le sacrifice du bien public. Qui pourrait avoir oublié à quel point les passions de la multitude sont inflammables? A quel point son imagination ou son ressentiment l'entraînent? A quel point ce qu'on a nommé les grands principes, tels que la tolérance religieuse, la liberté des opinions, l'égalité des races d'hommes, le droit de n'être jugé que par des tribunaux indépendans, sont vite oubliés, sont foulés aux pieds par les passions d'une multitude soulevée. Si les souvenirs en étaient effacés de notre Europe, les exemples tout récens de l'Amérique suffiraient à nous enseigner de nouveau combien la liberté est mal garantie, là où le peuple peut reprendre en main la souveraineté, dès que son caprice le lui suggère. Depuis que l'Amérique compte de très-grandes villes, le peuple des places publiques s'est cru le peuple souverain; ses insurrections, ses actes de violence ont été fréquens dans les dernières années, et chacun d'eux a été outrageant pour la vraie liberté. Un jour le peuple se soulève pour punir ceux qui par humanité ou par religion veulent voir dans les nègres des hommes; un autre jour il détruit une maison d'éducation catholique; un troisième, il chasse de la chaire et veut mettre en pièces un prédicateur protestant, parce qu'il parlait contre les catholiques; un quatrième, il brise les presses d'un journaliste qui combat quelque opinion dominante; et toujours, et partout il prétend se faire

justice à lui-même, en soustrayant ceux qu'il accuse à la protection comme à la juridiction des tribunaux.

Ce n'est pas l'insurrection seule qui apporte le désordre au nom de la souveraineté du peuple. Toutes les fois qu'il est reconnu que tout pouvoir procède du peuple par l'élection, ceux qui tiennent le plus immédiatement leur pouvoir du peuple, ceux dont les électeurs sont le plus nombreux doivent croire aussi leur pouvoir le plus légitime. Les conseillers de la commune sont vraiment les hommes du peuple, leurs concitoyens les ont choisi, ils les connaissent, ils ont quelquefois dicté leurs sentimens, et ils se fient à eux. Les représentans de la nation, au contraire, même quand ils procèdent d'une élection directe, sont toujours inconnus du plus grand nombre, étrangers, et nommés par un nombre limité d'électeurs; c'est pis encore quand leur élection se fait à plusieurs degrés, ce n'est plus que par une fiction qu'on peut les nommer représentans du peuple. Ainsi quelques fonctions que la loi attribue aux uns et aux autres, les premiers qui sont appelés à obéir, se considèrent comme vrais membres du souverain, les seconds qui doivent leur commander ne leur apparaissent que comme des intrus qu'une déception a placés au-dessus d'eux.

Cependant toutes ces autorités provinciales, plus immédiatement constituées par le peuple, ont le plus souvent à défendre contre les autorités centrales les intérêts de leurs commettans; leur résistance peut être vertueuse, patriotique, même éclairée, mais éclairée de cette lumière qui se répand sur une par-

tie, non sur l'ensemble. Le devoir du gouvernement d'une grande nation lui impose d'appeler souvent cette nation à faire des sacrifices; chaque jour il lui demande ou son argent par les impôts, ou le plus pur de son sang par des levées même forcées de soldats ou de matelots. Les provinces entendent mal cette nécessité; dans les siècles passés leurs députés rassemblés au parlement d'Angleterre ou aux états-généraux de France, voulaient la guerre et refusaient aux rois le moyen de la faire. Ils arrivaient à ces assemblées avec les vrais sentimens du peuple. Ce n'est que récemment que les parlemens devenus les grands conseils de la nation, ont compris les nécessités du gouvernement. Les assemblées locales ne les comprennent point encore. Elles jugent les questions de paix et de guerre dans leur rapport seulement avec la province, avec sa sécurité ou le danger auquel elle sera exposée, avec son industrie et l'interruption de son commerce, ou avec ses rivalités et ses haines de voisinage. Elles jugent les questions administratives dans leur rapport avec leur district : l'une repousse les embellissemens d'une capitale qu'elle ne verra point; une autre les canaux, les chemins qui ne lui profiteront point, une troisième les dépenses scientifiques, les universités, les musées, auxquels sa population restera étrangère. Chaque autorité provinciale ou communale nommée par le peuple, résistera au nom du peuple, dont elle partage les sentimens. Elle résistera, sans se soucier des phrases constitutionnelles, qui limitent ses attributions à la police administra-

tive, aux grands chemins, aux intérêts locaux; elle résistera parce qu'elle aura de profondes racines dans le peuple, et que les représentans nationaux, tenant leurs pouvoirs d'une élection beaucoup moins directe, seront dénoncés par elle comme beaucoup plus étrangers au peuple.

La république française, pendant sa courte et anarchique existence, n'a présenté autre chose que ces luttes continuelles entre l'autorité centrale et l'autorité locale, toutes deux émanées du peuple. Le plus souvent le droit paraissait être du côté de l'autorité locale, la raison d'état, du côté de l'autorité centrale. Souvent la force était invoquée; alors le triomphe de l'autorité locale était marqué par l'anarchie, celui de l'autorité centrale par la tyrannie. Ne sommes nous pas honteux de notre courte mémoire quand nous voyons invoquer, de nos jours, la même théorie, après qu'elle a amené de tels résultats ?

L'expérience devrait nous l'avoir appris: le dogme de la souveraineté du peuple devient faux; quand pour l'interpréter on fait prendre naissance à tous les pouvoirs sociaux dans l'élection du peuple, quand on ne les considère tous que comme des délégations d'une seule volonté qui peut les suspendre quand il lui plaît; quand enfin on les anéantit tous dans la démocratie, sans que pour la tempérer ou lui résister, les publicistes du jour veuillent admettre seulement le nom d'aristocratie. C'est au contraire un des plus précieux avantages de l'aristocratie que de pouvoir appuyer sur elle quelqu'un des pouvoirs sociaux, de telle sorte qu'il ne pro-

cède pas du peuple, qu'il ne change pas avec ses caprices, et ne tombe pas devant son souffle.

Nous regardons les sciences sociales comme ayant fait un progrès, depuis que l'opinion publique a reconnu qu'il n'y a pas d'autre but dans l'association que l'avantage de tous, qu'il n'y a pas d'autre source du droit dans la nation que le droit de tous. Mais, c'est justement au nom de cet avantage de tous, de ce droit de tous, que nous réclamons dans le corps social l'existence d'un vouloir et d'un pouvoir indépendant, qui soit autre que le caprice de la multitude; d'un vouloir et d'un pouvoir qui comprennent en un seul regard l'avenir et le passé; qui s'occupent du tout, et lui subordonnent les parties, qui garantissent non la satisfaction de la passion du jour, mais le respect aux principes sociaux, la prudence, la constance, le courage, l'économie, l'honneur, les qualités enfin sans lesquelles aucun gouvernement ne peut faire fleurir une nation.

Parmi ces qualités chacune se trouve plus ou moins placée sous la garantie de quelqu'une des aristocraties naturelles, de quelqu'une des causes d'illustration. Celle de naissance allant chercher la source de son crédit au travers des siècles, se regardant comme fille du temps, et puissante par la gloire du passé, se maintenant indépendante des circonstances qui ne peuvent ni donner, ni ôter la gloire des ayeux, s'attache plus fortement à la délicatesse du point d'honneur, qui fait tout son patrimoine. Sa première attention est de ne point laisser compromettre l'honneur d'un nom qu'elle veut transmettre pur d'âge

en âge. Forcée de choisir, elle préférera le danger, les privations, les souffrances, la ruine, l'improbité même au déshonneur. Aussi il ne suffit point d'admettre dans le gouvernement une infusion des qualités chevaleresques, car elles aussi sont quelquefois décevantes; mais ce serait un grand mal que de les en exclure; que de ne pas donner toujours à ces sentimens une voix pour se faire entendre; que d'abandonner sans partage le pouvoir à ceux qui sentent que leurs noms inconnus, et dont personne ne sera fier, échapperont à la responsabilité de la renommée.

L'aristocratie des manières ne peut point prétendre à une si grande délicatesse sur le point d'honneur. Sujette de la mode qui l'a créée, variant avec elle, et se plaisant à effacer les traces du temps, à se renouveler sans cesse, et à se mettre en opposition avec le passé, elle ne donne aux institutions ni la garantie de la durée, ni celle de l'élévation d'âme. Souvent un certain degré de rouerie devient à la mode, et les favoris de l'opinion du jour ne craignent point alors d'imprimer au gouvernement le caractère d'une perfidie de bon ton. D'ailleurs, l'aristocratie des manières se forme surtout dans l'atmosphère des cours; c'est là seulement qu'elle atteint à sa perfection; et la flexibilité d'opinions et de principes qui fait acquérir plus rapidement les belles manières, comme elle est la qualité qui plaît le plus au monarque, est aussi celle qui convient le moins à la nation. Toutefois, il est heureux, quand l'aristocratie des manières conserve assez d'influence pour introduire un système d'égards

dans la vie publique, quand elle enseigne à tous ceux qui sont dépositaires de quelque partie du pouvoir social, à se respecter eux-mêmes, et à se faire respecter en respectant les autres. Ce n'est que de nos jours qu'on a oublié complétement dans les discussions politiques combien il importe pour le bien de la patrie de ne pas offenser, de ne pas mortifier ses adversaires; combien les haines acquièrent d'amertume et de persistance par les insinuations perfides qu'on se permet dans le débat, par les sarcasmes acérés qu'on se lance, par les intentions malveillantes qu'on se prête. La presse journalière qui recueille avec avidité ces accusations souvent calomnieuses, qui leur donne la publicité non plus d'une assemblée, mais de la nation entière, et la durée non plus d'une parole volante, mais d'un écrit, a rendu presque impossibles le pardon et l'oubli; elle a accoutumé en même temps le public à une défiance habituelle, à un mépris habituel pour ce qu'il devrait respecter. Aucune déloyauté, aucune noirceur, aucune perfidie ne lui paraissent invraisemblables de la part des hommes du pouvoir. Il a pour garans de ses soupçons les insinuations de ceux qu'il croit le mieux à portée de les juger, parce qu'ils sont chaque jour aux prises avec eux. Il s'indigne d'abord de la corruption de toute morale publique qu'on lui représente comme caractère de la politique; il s'y accoutume ensuite, et le niveau de la probité nécessaire pour n'être pas honni, descend tous les jours plus bas. C'est avec un profond regret que nous avons vu de nos jours les hommes

qui, par leur position sociale, étaient appelés à se montrer les gardiens des belles manières, les coryphées de l'aristocratie des cours et des salons, descendre à leur tour dans cette honteuse arène, et s'efforcer de couvrir de boue leurs adversaires. Nous les avons vu s'attaquer avec la même grossièreté, ou bien avec une impertinence de bon ton tout aussi insultante, aux représentans de l'autorité, quand ils s'écartaient de leurs préjugés, aux ministres du roi, quand il les jugeaient trop libéraux. Leurs journaux se sont distingués entre tous ceux de l'opposition par l'amertume, par la personnalité, par la perfidie des insinuations, quelquefois par l'indécence et le scandale. Entre toutes leurs fautes, c'est celle qu'on doit le moins leur pardonner, car ils ont péché contre l'esprit de leur caste et leurs principes; ils ont livré à l'ennemi le poste d'honneur qu'ils étaient spécialement chargés de défendre.

L'aristocratie des talens, celle qui doit son illustration à l'éducation et à l'étendue des connaissances, est éminemment celle dans laquelle le pouvoir doit chercher à se recruter sans cesse. Le gouvenement des hommes est une œuvre de la pensée; de toutes les sciences, la plus difficile peut-être aujourd'hui, c'est la science sociale. Elle comprend en soi en quelque sorte le résumé et l'application de toutes les autres; elle exige d'ailleurs une promptitude dans les aperçus, une netteté dans les idées, et en même temps une décision dans le caractère, sans lesquelles on pourrait encore être un savant du premier ordre, mais on ne serait point un homme

d'état. En outre, l'éducation libérale est nécessaire pour enseigner aux hommes à agir sur l'esprit les uns des autres. La plus grande force de conception serait inutile à l'homme d'état, si elle n'était jointe au talent de faire adopter ses pensées par ceux qui délibèrent avec lui, ou de les défendre contre leurs attaques. Introduire des hommes illettrés dans les conseils d'une nation, c'est faire descendre dans l'arène, pour un combat de gladiateurs, des hommes désarmés, en même temps qu'on laisse prendre à leurs adversaires les armes les plus acérées.

Mais le savoir, l'esprit et le talent ne font point caste : ceux qui les possèdent, marqués profondément d'un caractère individuel, représentent, non point un système, mais au contraire toutes les idées, toutes les volontés. Ils se refusent à être enrégimentés non seulement par le gouvernement, mais aussi par l'opposition; on les voit discuter sur tout et combattre partout, mais on ne peut en former une phalange ni pour l'attaque, ni pour la résistance. Aussi, l'aristocratie des talens et de l'éducation, quand elle veut faire corps, n'est-elle déjà plus qu'une aristocratie de manières. Ce n'est pas le savoir qui fait sa distinction, mais l'élégance de la forme sous laquelle elle l'a reçu. Ainsi, en Angleterre, l'homme bien élevé est signalé par sa profonde connaissance des classiques, par la certitude de son oreille ou de sa mémoire pour la prosodie latine et grecque. On ne lui demande pas d'avoir meublé sa tête, d'avoir exercé sa pensée, mais de prouver dès les premiers mots qu'il a reçu

sa dispendieuse éducation à Oxford ou à Cambridge.

A mesure que les autres distinctions s'effacent, celle de la fortune se met tous les jours plus en évidence. Nous avons vu quel immense pouvoir les riches exercent sur les pauvres, par la seule organisation économique de la société; leur pouvoir politique a été croissant aussi depuis que le crédit est devenu le grand arsenal où les gouvernemens vont chercher leurs armes. Dès-lors les titres, les dignités sont venus chercher ces grands capitalistes qui ouvrent et ferment les emprunts, et font monter ou descendre les fonds publics. Ceux-là cependant, citoyens de l'Europe, et traitant avec tous les princes, sont, moins que tous les autres riches, attachés à une patrie. Leurs spéculations sont quelquefois lucratives à proportion de ses désastres, et l'immensité des intérêts qu'ils poursuivent, leur fait souvent oublier les calamités auxquelles ils les doivent. Une couronne peut difficilement choisir de plus mauvais conseillers que ceux qui sont désireux de faire avec elle de *grandes affaires*

Quant aux riches qui ne sont pas joueurs, le caractère qui distingue surtout leur aristocratie, c'est le désir de la stabilité. Tant qu'elle est exclue du pouvoir, et qu'elle le voit occupé par l'aristocratie de naissance, elle peut présenter des chefs à l'opposition. Ces chefs, aux motifs vertueux de sympathie pour les besoins et les désirs des peuples, joignent même peut-être souvent une jalousie assez naturelle contre des supérieurs qui leur paraissent à peine des égaux. Mais dès qu'ils se sont assis sur

les chaises curules, leur inquiétude sur la conservation de leur opulence vient aiguiser celle qu'ils ressentent pour leurs nouvelles dignités. Leurs soupçons veillent sans cesse, leur libéralité disparaît à la première commotion. Ils semblent ressentir que l'accident seul de la fortune les distingue de leurs concitoyens, qu'un accident peut les rabaisser comme il les a élevés, et les rendre alors méconnaissables. De même que leur grandeur est toute matérielle, c'est à des moyens tout matériels qu'ils recourent pour la conserver. Point de transactions avec eux, point de recours aux influences morales, à la persuasion, à la sympathie. Ce sont eux qui ont mis à la mode ces phrases où la peur revêt un caractère féroce ; il faut que force reste à la loi, il faut faire de la force, il faut tuer l'émeute. Lorsque le pouvoir est une fois tombé entre leurs mains, il prend un caractère plus raide, plus méprisant, plus inflexible.

La plupart des états de l'Europe ont été d'abord organisés en monarchie, et la liberté, tout comme le pouvoir populaire, n'y ont été introduits que graduellement, comme un correctif d'abus existans, non comme la base sur laquelle doit reposer tout l'édifice. Les vraies difficultés de l'organisation sociale ne s'y sont alors pas fait sentir ; le pouvoir était déjà fondé, et n'était même que trop puissant ; il ne s'agissait que de le contenir. La royauté disposait de l'armée, des arsenaux, du trésor, de la police, de la poste et du télégraphe, elle disposait de tous les emplois rétribués, et il y avait à peine

une famille dans l'état qui ne fût intéressée à lui faire sa cour. Les amis de la liberté savaient donc où était le danger, presque le seul danger; ils avaient peu à s'inquiéter de l'emploi de leurs forces ou de l'usage qu'ils feraient de la victoire. C'est à créer par la loi un gouvernement qui n'existe point encore, et à le créer dans une si juste mesure de forces, qu'il suffise à se maintenir et non à opprimer, que consiste la vraie difficulté de l'établissement d'une constitution. Dans le moyen-âge, lorsque le peuple, en quelque sorte, n'était pas né, les rois n'avaient à lutter que contre l'aristocratie de naissance, qui était en même temps une aristocratie de richesses, car toutes les fortunes étaient alors territoriales. Dans cette lutte, les rois maintenaient le principe de l'ordre et de l'unité, les nobles celui de la liberté. Tous les vrais progrès de l'indépendance du caractère, de la garantie des droits, de la limite apportée par la discussion aux caprices et aux vices du pouvoir absolu, furent dus alors à l'aristocratie de naissance, car c'était elle qui formait l'opposition. Les rois avaient au contraire pour eux l'aristocratie de manières, chez les courtisans; celle des talens, dans les parlemens et le clergé; celle des richesses mobilières, dans les financiers. Les rôles ont changé depuis, lorsqu'on vit naître et grandir le peuple; une partie des aristocraties nouvelles se tourna vers ce pouvoir qui aussi, lui, était nouveau. La noblesse se réunit au trône, les talens au peuple; on vit les riches tour-à-tour avec le pouvoir ou l'opposition; la mode même balança

entre eux. Cependant c'était toujours entre les membres des diverses aristocraties qu'était le débat; c'est encore entre eux qu'il continue dans toutes les monarchies, car les ministres et tous les fonctionnaires publics, les pairs et les députés sont tous pris dans quelqu'une des quatre aristocraties; les individus en effet n'agissent sur les masses que parce qu'ils sont mis en évidence, que parce qu'ils ont acquis quelque espèce d'illustration.

C'est dans une république, et surtout dans une république d'origine nouvelle que l'on sent la difficulté de la création du pouvoir, et la nécessité de lui trouver un appui dans l'aristocratie, un ancre à jeter sur un fonds solide, au sein d'une mer orageuse.

Plus un état est libre et plus les volontés, les sentimens de tous ses citoyens paraissent divergens, en effet, plus chacune de ses parties semble soumise à une force centrifuge qui tend à la détacher de la masse, à la faire agir par une impulsion propre et indépendante. Pour un peuple, comme pour un individu, la liberté, c'est le développement de la volonté, et son action pleine et entière. Mais qui ne sait combien la volonté dans l'homme est variée, combien, même sur les questions les plus abstraites, les opinions diffèrent; ou plutôt qui ne sait qu'il ne s'en trouve jamais deux de parfaitement conformes. Combien cette variété d'opinions et de volontés ne doit-elle pas se compliquer encore, quand tous les intérêts les plus chers à l'homme sont mis en jeu, et qu'il est appelé à prendre sur chacun d'eux, une décision, de concert avec ceux qui diffèrent d'avec lui. La

soumission de la minorité à la majorité est un sacrifice continuel de l'opinion, de l'intérêt, de la volonté d'une portion de la nation à l'autre ; c'est un sacrifice qu'il faut faire au moment où la discussion a le plus confirmé chacun dans sa propre théorie, où les passions se sont le plus enflammées, où tous les amours-propres sont en jeu, où chacun prend l'opinion de son parti, si ce n'est pour l'opinion publique, du moins pour celle de tous les honnêtes gens, et où cette opinion de parti fait un devoir à chaque individu de ne pas céder. Or, sur chaque question nouvelle la majorité peut changer, chacun se trouve donc à son tour en opposition avec elle ; chacun est contraint à obéir contre sa persuasion intime, chacun se plaint, chacun se croit opprimé. Ce n'est pas tout ; dans les pays libres, non-seulement chacun dit sa pensée, mais chacun grossit sa voix pour l'exprimer, et trouve encore des journaux qui se font une spéculation lucrative de souffler le feu de toutes les passions, et de donner à toutes les plaintes l'expression la plus énergique, la plus offensante. Ainsi, il s'élève bientôt de tous les partis un concert de plaintes, d'accusations, de détractions, de calomnies, qui ferait souvent croire que les pays libres sont les plus mal gouvernés, les plus malheureux de tous les pays de la terre. Que l'on consulte les journaux de l'Angleterre, de l'Amérique, de la France, de la Suisse, des Pays-Bas, de l'Espagne et du Portugal, et l'on trouvera dans tous l'expression d'un mécontentement universel. Ce mécontentement même sera d'autant plus violent d'ex-

pression, que le pays éprouvera moins, de la part de son gouvernement, de souffrances réelles. Que l'on consulte ensuite l'opinion publique, autant qu'elle peut se former, dans les pays absolus, et l'on verra qu'étourdie par ces clameurs, elle prend beaucoup plus d'intérêt à ces querelles étrangères, qu'aux souffrances du pays où elle se forme. Beaucoup de bons allemands, qui n'ont aucune garantie qu'on ne les jettera pas dès demain dans les bas-fonds d'une forteresse, qu'on ne renversera pas leurs fortune par des décrets arbitraires, qu'on ne les accablera pas d'impôts pour des dépenses contraires à l'intérêt public, ne songent à crier à la tyrannie et à l'oppression qu'à l'occasion des décisions d'un ministre whig en Angleterre, ou doctrinaire en France.

Pour résister à cet orage continuel, il faut une vigueur dans le gouvernement national qu'on ne se donne pas à volonté. Il faut cette puissance des souvenirs qui fait illusion sur le peu de force de l'autorité, lorsqu'elle demande l'obéissance; il faut cet amour de la gloire passée, ce sentiment d'instinct que réveille par exemple le nom de France, et qui ferait regarder par tous comme sacrilége, le projet de diviser le pays; il faut peut-être aussi cette indifférence et cette ignorance des masses, qui s'attachent à l'ordre établi sans le juger, et qui maintiennent tout ce qui existe par leur force d'inertie. Mais donnez le même gouvernement à une contrée qui n'ait pas encore d'existence politique, comme nation, à une contrée qui n'ait point de passé dont elle se glorifie, ou du moins de passé analogue

avec l'organisation qu'elle se donne, et puis essayez de lui dire, comme dans la constitution de l'an 3. « Que les assemblées primaires, communales et électorales, ne peuvent s'occuper d'aucun objet étranger aux élections dont elles sont chargées; » qu'elles ne peuvent envoyer ni recevoir aucune » adresse, aucune pétition, aucune députation; » qu'elles ne peuvent correspondre entre elles. » (§ 37, 38). Ces assemblées, dès que les passions seront excitées, dès que les intérêts locaux ou provinciaux seront en jeu, s'occuperont de tout, correspondront sur tout, s'uniront par des fédérations, se déclareront les mandataires immédiats du peuple souverain, proclameront que le gouvernement central, pour n'être pas entré dans leurs vues, a trahi son mandat, a trahi la patrie; elles le déposeront ou le mettront hors la loi. En France même, où tant de souvenirs, tant d'habitudes, tant d'affections maintenaient l'idée de la grande unité nationale; en France, où la prépondérance de Paris accoutumait les provinces à recevoir leurs idées toutes faites de la Capitale, il fallut la sanglante tyrannie du comité de salut public, la violence arbitraire du directoire, et enfin la main puissante de Napoléon pour contenir sans cesse le faisceau prêt à se délier, pour casser, coup sur coup, les assemblées primaires et électorales, pour forcer les départemens, les districts, les communes, aux dépens de leur liberté, au mépris de leurs droits, à se soumettre au gouvernement central.

Aujourd'hui aussi des insensés parlent sans cesse

de réunir la Suisse, pour la faire forte; c'est-à-dire de supprimer toutes les institutions qui, chez elle, sont douées de vie, toutes celles que de longs souvenirs rendent chères à la masse de la nation, toutes celles qui n'ont de puissance que par les affections de tout citoyen pour sa vieille patrie. Les imprudens novateurs ne voient pas que c'est au contraire la division de la Suisse en cantons souverains qui la maintient unie, parce que cette division a soustrait à la diète presque toutes les questions qui auraient pu remuer les passions, presque toutes celles qui auraient soulevé les localités contre l'autorité centrale. La Suisse, assemblage de peuplades que les montagnes qui les séparent ont accoutumées à séparer aussi leurs intérêts, et qui ont conservé en effet la diversité la plus étrange dans leurs mœurs, leurs lois, leur langage, leurs habitudes, n'est déjà que trop disposée à ce que chacune de ces peuplades se considère comme absolument indépendante; à ce que chaque canton se partage comme l'a fait celui de Basle, comme celui de Schwitz a été sur le point de le faire. Si les radicaux venaient à l'emporter, s'ils nommaient une constituante, et si celle-ci essayait de mettre de l'uniformité dans les lois civiles, dans les lois religieuses, dans les lois commerciales, dans les impôts, dans l'organisation de la milice, dans celle des communes, dès le lendemain il n'y aurait plus de Suisse; il n'y en aurait plus si un pouvoir central quelconque faisait une semblable tentative. A chaque essai, vingt-un cantons sur vingt-deux seraient

blessés dans leurs habitudes, dans leurs opinions, dans leurs affections les plus chères; chacun serait jaloux, serait offensé, parce que le système de son voisin aurait prévalu sur le sien; chacun prendrait les armes pour repousser ce qu'il nommerait une tyrannie, un joug étranger. Si, dans la lutte qui s'ensuivrait, le gouvernement central triomphait, il serait obligé en effet d'être tyrannique, pour résister à toutes les volontés locales; s'il succombait, il ne pourrait plus être remplacé par aucun autre.

Qu'on ne perde jamais de vue que dans les pays libres, il y a, il doit y avoir une disposition constante à la résistance; c'est sous la garantie de cette disposition que toutes leurs institutions sont placées. Tous les citoyens y sont sans cesse préoccupés de la chose publique, qu'ils oublient presque absolument dans les pays despotiques. Ils s'y passionnent toujours pour les opinions qu'ils ont embrassées; ils y sont toujours excités par tous les organes de l'opinion à mettre leur point d'honneur à ne point céder; ils s'y laissent toujours persuader par des calomnies de parti que leurs adversaires sont des traîtres ou des scélérats. Ceux qui n'ont vu que des peuples asservis, courbant la tête devant la première ordonnance, ne se font aucune idée de cette résistance habituelle. Aussi ce sont de bien pauvres publicistes que ceux qui se figurent que pour conduire un peuple libre et ardent, des déclarations de principes insérées dans une charte sont des institutions.

Chaque jour doit nous convaincre davantage que les anciens entendaient infiniment mieux que nous

la liberté et les conditions des gouvernemens libres. Eux du moins ne tombaient jamais dans de semblables erreurs, ils donnaient pour support à leurs républiques, non pas des phrases, mais un esprit de vie. Ils enseignaient à tous les citoyens à se faire une religion de l'amour de la patrie; au lieu de ne considérer celle-ci que comme une association mercantile, où l'on calcule les profits et les pertes, et d'où l'on s'efforce de se retirer dès que la balance est défavorable. Ils entouraient de tous leurs respects la majesté du peuple; mais le peuple c'était pour eux l'ensemble de la nation, avec toutes ses classes de citoyens, tous ses intérêts, tous ses souvenirs, toutes ses espérances et toute sa gloire. A côté de cette grande image de ce qu'ils avaient de plus cher, et de ce qu'ils respectaient le plus, ils savaient fort bien apprécier, à leur juste valeur, les fluctuations des suffrages de la multitude, que la légèreté et le caprice décident si souvent, faute de réflexion et de sentiment. Ils savaient fort bien l'importance des deux élémens monarchique et démocratique, et ils n'auraient point cru pouvoir fonder une constitution libre ou durable, sans leur assigner leur part. Ils savaient qu'ils n'auraient point de liberté, si le peuple ne conservait une action directe dans la souveraineté, s'il ne joignait à la garantie de ses droits l'exercice d'un pouvoir respecté, s'il n'animait toutes les parties du corps social de son esprit de vie, de son instinct de grandeur et de vertu. Ils savaient qu'ils n'auraient point de vigueur et de célérité dans l'action du gouvernement, s'ils n'at-

tribuaient à des chefs agissant individuellement toutes les fonctions qui demandent une vue compréhensive, une décision prompte, et le sentiment d'une responsabilité non partagée. Mais ils savaient aussi que leur république serait perdue si le peuple croyait pouvoir tout faire et tout défaire par ses suffrages. Ils savaient qu'elle serait perdue si le prince pouvait prétendre à perpétuer son pouvoir; ils connaissaient l'entraînement avec lequel le peuple se donne à ses créatures, et s'ils lui laissaient désigner les chefs temporaires de l'état, ils avaient soin d'exiger qu'il y eût au moins deux consuls, deux suffètes, de peur que, comme tous les présidens de nos nouvelles républiques, un chef unique n'aspirât à la royauté. Surtout ils confiaient le culte sacré de la patrie, le sacerdoce de la liberté, l'esprit de vie et de durée, la garde des traditions, celle de la gloire, celle de la fortune publique, et la constante prévoyance de l'avenir, à un sénat dans lequel ils s'efforçaient de concentrer tout ce qu'il y a de bon et de grand dans les aristocraties, en même temps qu'ils en écartaient tout ce qu'il y a de vicieux.

Ils voulaient que leur sénat fût le réprésentant immuable de l'esprit de conservation, toujours le même dans les républiques. Ils le voulaient immortel en quelque sorte, et ils évitaient avec soin toutes les crises qui pourraient altérer son esprit. Aussi, dans presque toutes les républiques de l'antiquité les sénateurs furent inamovibles. Elus pour la vie, ils vieillissaient dans leur emploi, et s'éteignaient successivement; de même ils étaient remplacés sans

bruit, un à un, à des époques imprévues ; le renouvellement était insensible, et aucune élection générale ne causait de fermentation dans l'État. Le nouveau venu entrait dans un corps dont tous les usages étaient sanctionnés par le temps, dont l'esprit semblait supérieur à l'esprit de chaque homme ; bientôt il s'animait des sentimens de ce corps, et il fondait son opinion dans celle de son assemblée.

L'esprit de conservation, l'esprit de durée est le propre de l'antiquité de race. Les patriciens, en possession du passé s'emparent en imagination de l'avenir ; ils s'identifient avec leurs ancêtres et avec leurs descendans ; ils s'émeuvent profondément d'un soupçon jeté sur leurs aïeux, d'un danger qui menace leur postérité la plus reculée. Les républiques de l'antiquité se sont emparées de ce sentiment précieux, elles l'ont dirigé vers la *cité éternelle*, comme chacune nommait avec affection la patrie ; elles ont donc décoré avec empressement leur sénat d'une illustration nobiliaire et historique. Mais elles n'ont pas voulu qu'un citoyen pût se croire grand par lui-même ; il devait tout tenir de la patrie. Jamais elles n'ont admis l'hérédité du pouvoir, l'hérédité de la magistrature. La pairie est une invention toute monarchique ; tous les sénats républicains ont été électifs ; toujours quand ils se sont appuyés sur le patriciat, c'est par un libre choix ; mais constitués avec la pensée toujours dominante de la perpétuité, ils ont en général été autorisés à se recruter eux-mêmes, tantôt par un scrutin entre tous

les membres, tantôt par l'élection de quelques officiers tirés de leur corps, tels que les censeurs.

L'orgueil nobiliaire que nourrit chaque famille la met souvent en opposition avec la nation. Chaque race cherche à s'isoler en comparant son illustration à celle de toutes les autres : ceux qui se prétendent de bonne noblesse déversent leur mépris sur tous les anoblis, sur tous ceux qui ne sont pas de si antique race. La faveur royale est encore venue augmenter ces rivalités entre les nobles, en accordant aux uns, et non pas aux autres, des titres divers, des entrées de cour, en exigeant que le gentilhomme fît ses preuves, qu'il vérifiât ses seize quartiers. De là, tant de rivalités, de jalousies et de haines entre les nobles d'une monarchie. Les républiques du moyen-âge en adoptant des seigneurs châtelains déjà puissans en territoire et en vassaux, ne purent éviter ces querelles de la noblesse et les factions qu'elles excitèrent; mais les républiques de l'antiquité ne souffrirent jamais de telles distinctions dans le corps aristocratique : tous les patriciens furent également éligibles au sénat, tous les sénateurs furent égaux. Jamais elles ne permirent, jamais elle ne souffrirent qu'une famille pût devenir une faction. Elles firent passer sur ces superbes têtes le niveau d'une égalité aristocratique; à peine permirent-elles, pendant la durée des fonctions publiques, une dignité personnelle; mais elles firent rentrer au rang de ses égaux le consul sorti de charge, et elles voulurent que sa gloire ne fît qu'augmenter celle du sénat. C'est ainsi qu'elles s'attachèrent à développer

toujours plus ce puissant esprit de corps, cet esprit qui enseigne à chaque sénateur à s'oublier lui-même, et à ne demander de crédit, de pouvoir et de gloire que pour la compagnie dont il fait partie ; cet esprit qui unit toutes les volontés en une seule volonté, tous les efforts en un seul effort, et qui mettant sa force gigantesque au service de la patrie, maintient uni le faisceau de l'état, malgré l'indépendance de toutes les volontés, et leurs efforts constans pour le dissoudre.

Dans les républiques anciennes, les électeurs du sénat choisirent de préférence parmi les illustrations historiques pour le recruter, mais en général ils pouvaient aussi sortir de ce cercle. L'aristocratie des manières ne leur paraissait guère moins respectable, parce que dans les républiques ces manières revêtent le caractère grave et sévère qui est un garant de leur durée. Tandis que dans les monarchies, les manières qui marquent le grand monde sont élégantes mais frivoles, dans les républiques, tout ce qui tient à l'aristocratie doit être digne, chaste et mesuré. La pureté dans les mœurs, la retenue dans le langage, la modestie dans les habits, l'absence de faste de tout genre, n'étaient pas moins enseignés dans les beaux siècles de Rome par les matrones romaines et par les censeurs, que dans les républiques du moyen-âge, par les lois, les tribunaux somptuaires, les consistoires et les chambres de réforme.

L'aristocratie des talens, moins politique que toutes les autres, occupe cependant le premier rang

dans les républiques, parce que plus la vie est publique, plus la capacité personnelle se met en évidence. Là, ni les intrigues secrètes, ni les services honteux ne sont de mise et n'ouvrent la voie à la faveur. Dans le sénat comme dans l'assemblée du peuple, la capacité est également nécessaire pour comprendre, et l'éloquence pour persuader, pour entraîner. Le talent, le génie du général, la science du jurisconsulte, ont pour juges le puplic, non un maître trompé par la flatterie ou abandonné au favoritisme. Le sénat songe sans cesse à ne point compromettre son crédit, à ne point affaiblir son action, en déléguant son pouvoir à ceux qui le laisseraient perdre entre leurs mains. Il peut faire un mauvais choix par un mauvais but, jamais par ignorance ou par insouciance. Les patriciens de Rome auraient en vain étalé un grand nom, et les images de leurs ancêtres; s'ils n'étaient pas dignes de ceux-ci, ils ne parvenaient point aux dignités; car dans la république, la route de la distinction c'est le talent.

Enfin l'aristocratie des richesses n'était pas aussi sans influence, car en tous pays l'opulence est un pouvoir indépendant de la constitution de l'etat; mais c'est justement pour cette raison que les républiques en sont jalouses. Elles ne veulent pas qu'il y ait dans la patrie un pouvoir qui ne vienne pas de la patrie. La liberté, l'ordre, la protection des lois, contribuent à augmenter les richesses de tous; mais l'esprit de l'aristocratie dans les républiques, c'est d'honorer la pauvreté, c'est d'appeler Cincinnatus de la charrue au commandement des

armées, c'est de maintenir l'égalité entre le riche et le pauvre, c'est d'interdire au premier, si ce n'est l'accumulation des trésors, du moins leur étalage et toutes les jouissances de luxe qui éblouissent la foule, tout comme toutes celles qui amollissent l'âme ou énervent le corps de l'homme opulent, toutes celles qui l'accoutument à penser que sa fortune vaut mieux que l'honneur ou que la patrie.

Nous nous arrêterons à ces considérations générales sur l'élément aristocratique. Sans doute elles paraîtront encore se perdre dans la vague, et n'amener à aucunes conclusions. En effet, ce n'est qu'en examinant successivement, comme nous nous proposons de le faire, la monarchie constitutionnelle, la république indivisible et la république fédérative, que nous arriverons enfin à comprendre la combinaison des trois élémens divers du gouvernement, et à établir quelques principes sur les constitutions des peuples libres.

J.-C.-L. de Sismondi.

FRAGMENS D'UN TRAITÉ INÉDIT DU SYSTÈME DE DOUANE PROHIBITIF, RESTRICTIF ET PROTECTEUR.

> Hæc animos ærugo...
> Ut semel imbuerit...
>
> HORACE.

Ce petit ouvrage est écrit depuis dix ans. L'académie de Lyon en fournit l'occasion : elle demandait vers 1825 « si le système de prohibition dans le « régime des douanes est plus utile que nuisible « aux intérêts respectifs des nations ». On essaya de lui faire cette réponse qui, peu académique d'ailleurs, n'a pas paru la satisfaire.

La question, déjà bien ancienne à cette époque, est toujours restée à l'ordre du jour; elle y est aujourd'hui plus que jamais.

Dans l'intervalle, nous avons eu des enquêtes officielles, semi-officielles, libres, ministérielles, parlementaires; nous avons eu des discussions de tribune, de journaux, de pamphlets, des projets de loi avec motifs, des rapports, des ordonnances et peu de décisions. Tantôt, certains principes ont semblé accordés, mais les conséquences en ont été éludées ou ajournées. Tantôt, des ministres, hommes d'infiniment d'esprit, ont employé l'attrait de

leur beau talent à justifier ce qu'il n'aurait pas dépendu d'eux de détruire, ce qu'au fond ils inclinaient à modifier.

Un progrès s'est manifesté cependant. Ainsi, le nom de *système prohibitif*, long-temps avoué, a été décrié. Celui du *système restrictif* se glissait à peine, qu'il a dû faire place au nom plus flatteur de *système protecteur de l'industrie nationale*.

On ne s'est pas borné au nom; on a sérieusement commencé a ébranler les prohibitions absolues. Cependant, chez beaucoup de gens les mots *prohibition* et *protection* ont encore un même sens et doivent signifier l'un et l'autre la totale répulsion des produits étrangers. Enfin dans ces derniers temps nous avons vu un soulèvement d'hommes intraitables à qui il faut rendre la chose et le mot; qui veulent, par système et pour *l'effet moral*, la *prohibition formelle*, là même où elle est le plus inutile.

Selon l'usage, les opinions libérales sur ces matières ont eu leurs *radicaux;* ce sont les impatiens qui ne veulent souffrir aucune barrière, qui n'admettent pas plus le délai que le doute, et qui, par pur amour des principes, s'indignent de tout ménagement, de toute transition et de tout scrupule de responsabilité envers les intérêts en cours. Nous autres qui sommes, en ceci encore, de ce malheureux *juste milieu,* nous avons ainsi à faire face à l'ennemi sur les deux fronts. Mais cette fois du moins, il est peu probable qu'il y ait coalition entre les *ultrà-libéraux* et les *ultrà-protecteurs*.

L'auteur de ce livret a dit toute sa vie : *laissez*

faire. Il est vrai qu'il balancerait à dire aussi immédiatement : *laissez passer*, dans l'état où l'on a mis les choses. Mais il se rend cette justice d'avoir demandé sans cesse qu'on débarrassât la voie au lieu de continuer à l'encombrer d'obstacles accumulés par système.

Quand il écrivait ces pages, il protestait dès l'épigraphe contre cette *rouille* qu'on ne peut enlever quand elle s'est emparé des ressorts de l'industrie. Dupont de Némours, défendant un intérêt du commerce avait emprunté ces paroles de l'évangile : *Otez lui ses liens et laissez-le aller;* mais pour parler ainsi, il faut la suprême puissance et la foi aux miracles. Nous n'en n'en sommes pas là.

Premier fragment.

On assure qu'il a été proposé à certaines nations de promulguer les décrets suivans :

« AU NOM ET AU PROFIT DE L'INDUSTRIE :

« Le droit de choisir ses jouissances pour son « argent est interdit. Celles que les consommateurs « prétendraient tirer du sol étranger ne leur sont « nullement permises.

« Bien que la subsistance des pauvres ne soit « fondée que sur le salaire de leur travail, et que ce « travail ne pût leur être assuré si le coût n'en était « réduit sur la plus étroite mesure ; bien que dès-« lors, de l'économie avec laquelle ils trouvent à se

« nourrir dépende leur mince bien-être et leur « existence même, il leur est défendu de s'aider « pour se substanter à meilleur marché, des moissons « d'un territoire plus fécond ou plus économique- « ment cultivé. Nous prohiberons jusqu'à l'approche « de ces denrées étrangères, de peur que leur voisi- « nage ne déprécie nos récoltes que nous entendons « être seules consommées.

« Les cultivateurs seront ainsi protégés au-dedans, « mais ils n'auront point la faculté de livrer à ceux « qui les paieraient mieux les denrées qui peuvent « nous servir. Ils ne vendront qu'aux nationaux ces « précieuses denrées, dût la demande intérieure « être lente, le prix bas et décourageant pour la « reproduction. Il est passé à l'ordre du jour, sur « l'offre qu'ils font, sous la garantie de la liberté, « de multiplier les produits au gré et à proportion « de la double demande du dedans et du dehors.

« Est aussi rejetée la prétention des manufactu- « riers qui voudraient aller chercher ailleurs, parmi « les élémens de leur fabrication, ou des qualités « plus propres à leurs emplois ou des prix moins « onéreux. Nous prohibons jusqu'aux matières pre- « mières pour peu qu'elles fassent concurrence aux « productions de notre sol.

« Celles que nous admettrons seront absolument « brutes, rien ne doit avoir reçu une première fa- « çon au dehors. Quant à ces hommes ingénieux « qui, pour accomplir des ouvrages délicats, pré- « tendent avoir besoin de matériaux soigneusement « élaborés, ils s'arrangeront de ce que leur présen-

« tera le travail fait à l'intérieur; et si de tant d'arts « différens dont le concours doit avoir précédé leur « opération, un seul est resté en arrière chez nous, « en attendant qu'il soit parvenu à la perfection, « celle de leurs chefs-d'œuvre reste ajournée; il « leur est défendu de prendre ailleurs ce qui leur « manque.

« Négocians, armateurs, dans ces décrets sont « marqués les commerces qui vous sont interdits. A « cela près faites fleurir notre commerce et notre « pavillon; notre pavillon, car si vos concurrens « emploient à leurs transports des navigateurs plus « économes, il ne vous sera par permis de faire « comme eux. Cependant il vous est enjoint de mul- « tiplier nos relations commerciales. Vous rappor- « terez l'or et l'argent des peuples et jamais leurs « marchandises. Vous leur vendrez beaucoup, vous « n'achèterez rien. »

Ces lois sont celles qui constituent le régime prohibitif des douanes dans toute sa pureté.

Mais toutes les institutions ont des époques où elles se modifient, soit qu'avec des circonstances nouvelles leur rigueur primitive devienne insupportable, soit que *leur principe se corrompe*, comme dit Montesquieu.

Le régime absolu pèserait comme on voit sur toutes les classes de citoyens; il impose tour-à-tour le sacrifice de la liberté et du développement de toutes les industries. Celles-ci ont réclamé des tempéramens. Il a fallu concilier et transiger : La puis-

sante médiatrice qui est intervenue, c'est la fiscalité.

Elle s'est chargée de maintenir la prohibition formelle de certains articles; mais pour les autres, vous ne pouvez vous en passer? Payez et vous les aurez. Payez pour le café, pour le sucre; payez trois fois plus si vous ne vous contentez pas de celui de nos colonies; payez pour ouvrer le coton à la place du lin, payez pour le fer de Suède si vous le préférez au nôtre; payez d'autant plus que les matières auront été plus dégrossies au-delà de la frontière; payez, s'il vous convient, dans les transports, d'user de navires étrangers; payez enfin pour toutes choses.

Hâtons nous de le reconnaître; cette combinaison singulière a un très-bon côté : c'est l'argent qu'elle fait entrer au Trésor. Qui ne connaît la triste nécessité, la condition fatale de nos nations? Elles sont obérées et ne sauraient se gouverner pour rien. Il faut des impôts : il les faut nombreux et variés, car la somme totale qu'on est forcé de leur demander est énorme, et, rejetée en une seule masse, dans la vaine espérance d'en faire une répartition plus égale, elle écraserait la propriété et détruirait la production. Les états n'ont donc aucune ressource à se retrancher, et à peine ils ont le choix. Faire avec ce mal le moins de mal possible, c'est tout ce qu'ils peuvent de mieux. Outre la quotité des taxes, le temps, le lieu et le mode de leur levée peuvent ajouter beaucoup à leur importunité. Le passage de la frontière a, dès long-temps, paru favorable pour opérer

une perception. Cela exige, il est vrai, une chaîne de sentinelles gardant nuit et jour toute la circonférence du pays. Mais quel impôt peut se lever sans une armée de percepteurs ? Enfin la gêne des formalités ne tombe que sur ceux qui habitent ou qui fréquentent les extrémités du royaume : l'immense majorité des consommateurs de l'intérieur supportent leur part de ces taxes, insensiblement, sans savoir à quel prix de liberté et d'argent elles ont été acquittées d'avance à leur décharge.

Ce n'est donc pas comme impôt que les droits de douane peuvent être attaqués. Mais il s'agira de savoir si ce qu'ils rapportent au Trésor est tout ce qu'ils coûtent au public. Quoiqu'il en soit, des intentions profondes, des prétentions de haute politique ont ennobli la mesure financière, et le fisc a pu dire : « Je ne suis pas un simple percepteur, « c'est moi qui protège la fortune de l'industrie na-« tionale, j'assure la préférence de ses produits en « détruisant, dans ceux de l'étranger, l'avantage du « bon marché. Que d'industrieux voisins obtiennent « s'ils peuvent une économie nouvelle dans leur « fabrication et baissent leur prix : moi je double « aussitôt mes taxes et je maintiens l'équilibre sans « donner à nos producteurs le souci de suivre leurs « concurrens dans leurs progrès. Au reste, je ne « suis point proscripteur. Les prohibitions, c'est le « commerce que je lui les demande. Il faut qu'il me « sache gré de celles que je lui accorde puisque c'est « autant de recettes que je lui sacrifie. J'aime bien « mieux un fort impôt qu'une interdiction absolue

« qui ne rend rien, et c'est encore le manufactu-
« rier qui prend l'initiative des gros droits. »

C'est avec ce singulier adoucissement que le système prohibitif est partout répandu, ou plutôt il n'existe plus guère que sous cette forme.

Deuxième fragment.

Paradoxe sur cette question : « Le système prohibitif est-il fondé en justice?

Décrire le bien ou le mal n'est pas difficile, il est moins aisé de les balancer et de conclure. Embarrassé parmi les prétentions qui se débattent et les interêts qui se croisent, je cherche une base solide pour m'appuyer, et au moment où je pose la question : Qu'y a-t-il d'utile? Je ne peux m'empêcher de demander : Qu'y a-t-il de juste, qu'y a-t-il de légitime dans le système prohibitif?

C'est en appeler à un juge rarement consulté en pareille matière; il n'en est pas pour cela moins compétent.

Procurer de l'ouvrage et des salaires aux travailleurs nationaux; procurer des prix encourageans aux producteurs du pays, par là grossir les profits de la nation; en faire de nouveaux capitaux, richesse de l'état et source de nouvelle industrie, ce sont des intentions parfaites et de très-désirables résultats. Tels doivent être les vœux d'un bon gouvernement; son habileté est d'y atteindre. Reste à savoir par quels moyens il tend vers ce bien. Si c'est, si ce doit être aux dépens de quelqu'un, dans

quelles limites il est fondé à user de préférences en dispensant la protection, mais surtout, s'il a droit de sacrifier les uns aux autres.

Je dois être excusé, si je prends les choses d'un peu haut. Puisque je m'avise de faire dépendre même la législation des douanes, de principes auxquels on n'a pas l'habitude de la rattacher, je ne puis rester dans la sphère où ces sortes de discussions sont ordinairement renfermées. Il ne faut pas que l'on se récrie si je remonte aux fondemens de l'organisation sociale.

Nous vivons en société, non-seulement pour profiter dans nos besoins d'une aide réciproque entre voisins; mais afin que notre existence et notre bien-être, sous la garantie de tous, soient gardés par la force commune qui a pour dépositaire le gouvernement, et pour règle la loi.

Mais sous cette protection publique, chaque individu conserve la propriété de ses droits. La société les assure, mais elle ne s'en empare pas. Elle n'en dépouille pas les citoyens pour en faire une masse qu'elle répartisse, ou dans laquelle chaque associé puise indifféremment. Il est laissé à chaque homme de pourvoir à sa subsistance et à son aisance. Dès lors ce qu'il a produit ou façonné, ou ce que ses auteurs avaient amassé et lui ont transmis est sa propriété privée, non commune, et c'est là un des droits le plus expressément garantis dans le pacte social.

Comme l'état promet protection et assistance à celui qui ayant des propriétés accumulées n'a

besoin pour vivre que de n'être pas troublé dans la jouissance de ses biens; celui qui n'a pas de provision faite a droit d'être assisté et protégé, afin qu'il puisse se procurer la subsistance. Son industrie est une propriété d'autant plus sacrée qu'il n'en a pas d'autres, ou que celles-ci seraient insuffisantes sans celle-là.

Mais de ce que les propriétés sont privées et ne sont pas confondues en communauté, il résulte qu'elles ne doivent pas être sacrifiées l'une à l'autre. Le droit d'autrui est la juste limite du nôtre, et généralement la loi impartiale ne peut consacrer aucun empiétement à cet égard.

Celui à qui manque la subsistance n'est pas autorisé à la prélever sur le bien d'autrui. La société elle-même n'a pas le droit d'obliger l'un à nourrir l'autre. Je ne parle pas de quelques secours répandus sur la misère et pris sur les fonds de la charité privée ou commune.

Si l'on ne peut commander des sacrifices aux particuliers, pour donner des ressources à ceux dont la subsistance est précaire, pourrait-on mieux en exiger dans la vue plus générale de *faire fleurir l'état*, d'en augmenter la richesse, etc.? Après tout, ce sont là des abstractions qui, ramenées au positif, peuvent se représenter ainsi dans l'occasion présente. « Peut-on prohiber ou contrarier une in-
« dustrie (qui n'est pas nuisible par elle-même), pour
« donner du profit à ceux qui en exercent une autre,
« soit parce que celle-ci paraît préférable, soit parce
« que ceux qui sont adonnés à la première perdant,

« leur perte sera inférieure au gain de ceux qui pro-
« fessent la seconde?

« Peut-on aussi, pour encourager le développe-
« ment d'une industrie, accorder à ceux qui la cul-
« tivent le monopole contre tous les consomma-
« teurs? Peut-on empêcher ceux-ci de se pourvoir
« à leur choix, et leur imposer le sacrifice d'une
« dépense plus forte en leur interdisant l'usage des
« produits étrangers qui auraient coûté moins cher
« ou dont la concurrence aurait modéré le prix du
« produit national? »

A parler catégoriquement et à n'écouter que les principes, il faudrait répondre négativement à ces questions.

Il est des cas où le sacrifice de la propriété privée peut être exigé pour l'utilité publique. Mais la loi ne veut pas que ce puisse être légèrement, ni pour un besoin hypothétique, ni pour tourner au profit d'un autre particulier. Avant tout, elle y met la grande condition de *l'indemnité préalable*. On voit que ce cas et cette marche n'ont rien de commun avec l'interdiction d'une branche de commerce pour l'avantage d'une autre, ni avec le préjudice causé au consommateur au moyen du renchérissement factice qui est le but avoué des prohibitions et des droits systématiques de la douane.

L'état est fondé à exiger un autre ordre de sacrifices; le sacrifice de l'impôt, car la protection commune nécessite des frais communs, et chacun doit abandonner de son indépendance et de sa propriété autant qu'il en faut pour que la garantie publique

soit réellement et régulièrement exercée, mais cette imposition doit être équitablement répartie. Chacun n'aurait à fournir que le contingent proportionné aux biens placés dans cette sorte d'assurance mutuelle. Malheureusement les ressorts de la protection publique sont compliqués et coûtent à entretenir : la machine est tellement montée, que nulle part, aujourd'hui, ne pourraient suffire les contributions directes, les seules qui soient censées établies dans la juste proportion des forces des individus. On a donc inventé et multiplié les impôts indirects sur les objets de consommation, invention qui serait très-fâcheuse si elle n'était par devenue nécessaire. En effet, elle place partout des points de contact entre le fisc et les citoyens, au préjudice de leur indépendance et de la liberté du commerce. On dit que ces impôts ne sont acquittés que *volontairement*, et l'on suppose que chacun réglant sa dépense en raison de la fortune qu'il se connaît, la contribution se divise d'elle-même avec une égalité qu'on n'obtiendrait d'aucun répartiteur. Mais si ces impôts portent sur les objets nécessaires à tous, loin que la contribution soit libre, le pauvre n'en paie guère moins que le riche. Si l'impôt ne frappe que les jouissances propres aux classes aisées, la recette est trop faible pour les besoins du fisc. Si l'on veut le grossir en élevant la quotité du droit, on diminue le produit total plus que l'on ne l'augmente, en obligeant plus de consommateurs à s'abstenir, ou en donnant un encouragement à la contrebande.

Quoi qu'il en soit, ces impôts sont un sacrifice nécessaire, mais indubitablement onéreux à la propriété et notoirement préjudiciable à l'industrie. Ils diminuent ses moyens et contrarient ses débouchés, mais il faut bien y avoir recours malgré ces funestes conséquences lorsqu'on arrive au point où il faut frapper la matière imposable partout où elle se trouve.

Or les droits que la douane lève aux frontières sont précisément au nombre de ces contributions indirectes ; c'est un véritable impôt, et comme les autres, un sacrifice pécuniaire exigé des citoyens, une charge sur les profits de l'industrie et sur sa liberté, en tant qu'ils la restreignent. Cette imposition doit suivre les règles ordinaires et ne peut être légitimée que par la nécessité de subvenir aux besoins de l'état. Quand il s'agit de pourvoir à ceux-ci, nul ne peut se plaindre de son contingent, quelque préjudice qu'il en ressente. Mais hors cette destination et cette nécessité, je nie (1) qu'il soit légitime d'aggraver le sacrifice, c'est-à-dire de prendre aux citoyens une partie de leur argent ou de leur liberté industrielle pour avantager de préférence certaines branches de production. Je nie qu'on y soit autorisé par des raisons

(1) Je nie que cet impôt soit légitimement introduit dans la législation : mais cela ne veut pas dire qu'y étant il ne soit pas obligatoire. La loi a pu l'exiger, elle l'exige et nous devons obéir. Ce que nous discutons ici, en théorie, à titre de paradoxe si l'on veut, c'est, si elle a bien fait, et si elle ne ferait pas mieux de taxer, parce qu'il faut pourvoir à ses dépenses et à ses dettes, et non pas pour favoriser une industrie directement au préjudice d'une autre.

d'intérêt public, de progrès futurs, de plus rapide accroissement des capitaux, tous biens généraux et désirables, sans contredit, mais qu'on ne peut faire à la nation aux dépens du patrimoine privé de quelques individus; surtout quand c'est au bénéfice particulier de certains autres que ces biens doivent tourner avant tout.

C'est ici l'histoire du jeune Cyrus méritant d'être châtié pour avoir jugé qu'il fallait contraindre à un échange le petit possesseur d'un grand vêtement, en préférant les avantages de la convenance aux droits de la propriété.

« Nous, gens très-justes, nous défendons, dit « Cicéron, aux nations transalpines de cultiver l'olive « et le raisin, afin que nos oliviers et nos vignobles « vaillent davantage. Quand nous agissons ainsi, on « dit que nous faisons prudemment; justement, on « ne le dit point. »

On pourrait disputer sur la prudence, mais l'injustice est incontestable. J'aime à voir juger le système prohibitif dans un de ses plus anciens exemples. Encore il ne s'agit là que de lois imposées à des vaincus admis à l'alliance, et celles que nous décrétons tous les jours sont contre les nationaux, au préjudice de tels, nommément, pour le profit de tels autres.

Je recherchais la justice et les principes, je ne saurais dire autre chose que ce que j'ai trouvé. Essayons d'appliquer ces maximes. Je ne demande pas mieux que de rencontrer des ménagemens, s'il

en est, qui sans blesser les droits de la propriété individuelle satisfassent à ce que fait désirer une utilité publique.

VINCENS.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

SUR L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT DE SES FACULTÉS, OU physique sociale; par A. QUETELET, correspondant de l'Institut. 2 vol. in-8° de 327 et 327 pages avec planches. Paris, Bachelier, 1835.

Voici un livre original et neuf, chose rare dans le siècle où nous vivons. Ce n'est pas qu'on n'ait fait, à toutes les époques, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, des recherches sur l'homme, sur ses qualités physiques et morales; mais ces recherches se faisaient ordinairement sons l'empire d'un système, sous l'influence de théories hasardées, et quelquefois dans un intérêt autre que celui de la science. M. Quetelet s'est frayé une route nouvelle; il a pris, pour arriver à la connaissance d'une formule générale des facultés humaines, un vaste ensemble de faits, et il en a déduit des conséquences qui ont pour garant un passé réel et incontestable. Sans doute la sphère dans laquelle se meuvent les passions de l'homme est immense et peut-être illimitée, mais il n'est pas moins vrai qu'il y a quelques faits permanens, je dirai presque éternels, qui permettent la déduction de certaines lois régissant et déterminant nos principales actions.

L'auteur n'a point eu en vue de faire une théorie de l'homme,

mais seulement de constater les faits et les phénomènes qui le concernent, et d'essayer de saisir, par l'observation, les lois qui lient ces phénomènes ensemble.

L'homme que considère M. Quetelet est, dans la société, l'analogue du centre de gravité dans les corps; il est la moyenne autour de laquelle oscillent les élémens sociaux : c'est, si l'on veut, un être fictif pour qui toutes les choses se passent conformément aux résultats moyens obtenus par la société. C'est cet homme-moyen, cet être en quelque sorte fictif, qu'on doit considérer dans les bases d'une *physique sociale*, sans s'arrêter ni aux cas particuliers ni aux anomalies, et sans rechercher si tel individu peut prendre un développement plus ou moins grand dans l'une de ses facultés. Pour éclaircir la pensée de M. Quetelet, choisissons un exemple dans le monde matériel, et prenons, pour rechercher les causes perturbatrices des forces physiques de l'homme, un dynamomètre. Au moyen de cet instrument, on pourra estimer la force des mains ou des reins d'un grand nombre d'individus de différens âges, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse; et les résultats obtenus de cette manière pour un pays, donneront deux échelles de forces, qui mériteront d'autant plus de confiance que les observations seront plus nombreuses et auront été faites avec plus de soin. En comparant plus tard des échelles obtenues par les mêmes moyens et sous les mêmes influences, mais à des époques différentes, on reconnaîtra si la quantité de force a diminué ou augmenté par l'action perturbatrice de l'homme pour ce même pays. C'est cette variation que subit tout le système qu'il importe de signaler dans une physique sociale. On pourrait encore déterminer de la même manière les variations qu'ont subies les différentes classes d'une société, mais sans descendre jusqu'aux individus. Un homme pourra fixer, par sa taille colossale ou par sa force herculéenne, l'attention d'un naturaliste ou d'un physiologiste ; mais, dans une physique sociale, son importance disparaîtra devant celle d'un autre homme qui, après avoir reconnu, d'une manière expérimentale, les moyens de développer avantageusement la taille ou la force, parviendra à les faire

mettre en pratique, et produira ainsi des résultats qui deviendront sensibles dans tout le système ou dans une de ses parties.

D'après les vues de l'auteur, on pourra, après avoir considéré l'homme à différentes époques et chez différens peuples, après avoir déterminé successivement les divers élémens de son état physique et moral, après avoir reconnu les variations subies dans la quantité de choses produites et consommées, on pourra, dis-je, déterminer les lois auxquelles l'homme a été assujetti chez les différens peuples depuis leur naissance. On pourra ainsi suivre la marche des centres de gravité de chaque partie du système, comme on peut établir les lois relatives à l'homme chez chaque peuple, par l'ensemble des observations faites sur les individus. Sous ce rapport, les peuples seraient, quant au système social, ce que les individus sont relativement aux peuples : les uns comme les autres auraient leurs lois de croissance et de dépérissement, et auraient une part plus ou moins grande dans les perturbations du système.

Mais pour savoir si les effets de la force perturbatrice varient d'une manière plus ou moins avantageuse, il convient de rechercher :

1° Quelles sont les lois d'après lesquelles l'homme se reproduit, d'après lesquelles il croît soit pour la taille, soit pour la force physique, soit pour la force intellectuelle, soit pour son penchant plus ou moins grand au bien comme au mal, d'après lesquelles se développent ses passions et ses goûts, d'après lesquelles se succèdent les choses qu'il produit ou qu'il consomme, d'après lesquelles il meurt, etc.

2° Quelle est l'action que la nature exerce sur l'homme, quelle est la mesure de son influence, quelles sont les forces perturbatrices, et quels ont été leurs effets pendant telle ou telle période, quels ont été les élémens sociaux qui en ont été principalement affectés ?

3° Enfin, les forces de l'homme peuvent-elles compromettre la stabilité du système social ?

Ce sont là les trois problèmes dont M. Quetelet s'est proposé la solution. Ses recherches s'étendent d'abord sur l'homme phy-

sique, il le prend à la naissance et ne le quitte qu'à la mort; il le suit à travers toutes les phases de sa carrière et enregistre tous les incidens qui peuvent avoir quelque influence sur sa vie. Ces recherches font l'objet des deux premiers livres de son intéressant ouvrage. Il examine dans le premier de ces livres l'influence des sexes, de l'âge, des lieux, des années, des saisons, des heures du jour, des professions, de la nourriture, de la moralité, sur les naissance et sur les décès. On a observé depuis long-temps, dit il, quoiqu'on n'en connaisse point encore les véritables causes, qu'il naît annuellement plus de garçons que de filles. Comme du reste le rapport des naissances masculines aux naissances fémines s'écarte peu de l'unité pour les différens pays où il a été calculé, il a fallu recourir à des observations nombreuses pour le déterminer avec quelque précision. D'après plus de quatorze millions et demi d'observations faites en France depuis 1817 jusqu'en 1831, la valeur de ce rapport a été de 106,38 à 100, et sa valeur moyenne a très-peu varié, en passant d'une année à l'autre. Quelques voyageurs avaient pensé que les climats chauds sont plus favorables aux naissances féminénes, mais les nombres n'ont pas confirmé cette opinion.

Les influences de l'âge prouvent 1° que les mariages trop précoces amènent la stérilité et produisent des enfans qui ont moins de probabilité de vivre; 2° qu'un mariage, s'il n'est point stérile, produit le même nombre de naissances, quelque soit l'âge auquel il a eu lieu, pourvu que cet âge ne dépasse pas 33 ans pour les hommes, et 26 pour les femmes. Après cet âge, le nombre des enfans qu'on peut produire diminue. C'est avant ces deux époques de la vie qu'on observe la plus grande fécondité, surtout si l'homme a au moins l'âge de la femme, ou plus que cet âge, sans cependant l'excéder de beaucoup.

L'influence des saisons sur les naissances est fort remarquaquable; elle est plus prononcée dans les campagnes que dans les villes, ce qui s'explique par la difficulté de se préserver de l'inégalité des températures. Le maximum des naissances, dans le royaume des Pays-Bas, depuis 1815 jusqu'en 1826, a eu lieu en février, et par conséquent le maximum des conceptions, au

mois de mai, lorsque la force vitale reprend toute son activité après les rigueurs de l'hiver. Les heures du jour ont encore une influence sur les naissances qui sont beaucoup plus nombreuses pendant la nuit que pendant le jour. Les observations faites à la Maternité de Bruxelles donnent 5 enfans pendant la nuit pour 4 pendant le jour.

Les influences sur les décès sont aussi nombreuses que celles sur les naissances; elles se manifestent particulièrement dans les sexes. Ainsi, pendant les quatre années de 1827 à 1830, on a compté dans la Flandre occidentale 2,597 morts-nés, dont 1,517 du sexe masculin, et 1,080 du sexe féminin, ce qui donne un rapport de 3 à 2 environ. Mais de toutes les causes qui modifient la mortalité de l'homme, il n'en existe aucune qui exerce une influence plus grande que l'âge. Cette influence est universellement reconnue, et son appréciation est un des premiers objets dont le calcul des probabilités s'est occupé dès son *origine*. Il résulte des tables que l'auteur donne pour la Belgique, que la vie probable, après la naissance, est, en général, de 25 ans, c'est-à-dire qu'à l'âge de 25 le nombre des enfans qui sont nés en même temps se trouve réduit de moitié. C'est vers l'âge de 5 ans que la vie probable est la plus longue, quels que soient le sexe et le lieu du séjour; à cette époque, la vie probable est de 51 ans pour les femmes des villes et les hommes des campagnes, et de 48 pour les femmes des campagnes et les hommes des villes.

Cet âge de cinq ans, où finissent les dangers les plus grands qui entourent l'enfance, est très-remarquable dans l'histoire naturelle de l'homme; à mesure qu'on s'en éloigne, la vie probable devient de plus en plus courte.

Ce qui est également digne de fixer l'attention, c'est la grande mortalité des enfans après leur naissance; pour s'en faire une juste idée, il suffit de considérer que dans les villes comme dans les campagnes, il meurt, pendant le premier mois, quatre fois autant d'enfans que pendant le second mois, et presque autant que pendant les deux années qui suivent la première, quoique la mortalité soit alors encore très-forte.

Les professions et l'aisance ont une puissante influence sur les décès. Dans les pays agricoles, la mortalité est, en général, beaucoup moins grande que dans les districts manufacturiers. Cette observation se confirme surtout pour l'Angleterre et pour les Pays-Bas. La France présente des résultats analogues, mais qui paraîtront peut-être moins concluans, parce que les départemens les plus exposés à la mortalité sont bien, en général, les départemens manufacturiers; mais comme ce sont aussi ceux qui renferment les plus grandes villes du royaume, on ne peut point assez distinguer si c'est effectivement la profession des habitans ou leur agglomération qui cause l'excès de mortalité.

Il paraîtrait assez que l'état le plus favorable à l'homme est celui d'une vie régulière, qui produit suffisamment à ses besoins, et qui n'est point agitée par les passions et par le déréglement des villes. Dans la condition agricole, l'homme trouve généralement un état d'aisance; il ne subit pas, comme dans les pays manufacturiers, les alternatives du superflu et du besoin; il connait moins les deux extrêmes qui lui imposent des privations ou le poussent à des excès. La misère et la pauvreté sont aussi des causes très-influentes de mortalité.

J'arrive actuellement au second livre, dans lequel l'auteur s'occupe de la taille, du poids et de la force de l'homme.

Il se rattache en apparence peu d'intérêt à la détermination de la taille et du poids de l'homme, ainsi qu'à celle de son développement physique aux différens âges. Aussi n'a-t-on fait que fort peu d'observations à ce sujet. On ignore, par exemple, à-peu-près complétement quels sont les rapports qui peuvent exister entre les lois du développement de ses différentes facultés, et quels sont les élémens qui prédominent à tel ou tel âge; il en résulte que les époques critiques de la vie ne peuvent être déterminées que d'une manière peu exacte.

Les observations de M. Quetelet établissent que la croissance de l'homme n'est pas terminée à l'âge de dix-neuf ans, pas même toujours à vingt-cinq. La taille moyenne des conscrits de vingt ans était, suivant M. Hargenvillers, pour la France, de 1

mètre 615 millimètres. Du temps de l'empire, on pouvait considérer comme limite des tailles observées en France, celle des habitans de l'ancien département des Bouches-de-la-Meuse. La hauteur moyenne des conscrits pour les années 1808, 1809 et 1810, levés avant l'âge de vingt ans, était de 1 mètre 677 millimètres. D'un autre côté, l'ancien département des Apennins, pays de montagnes, privé d'industrie, pauvre, n'offrait pour la taille moyenne de ses conscrits, pour les mêmes années, que 1 mètre 560 millimètres. La différence de ces résultats est frappante : là où la taille est élevée, il y a peu de réformes, même pour cause de maladies; et là où elle est, au contraire, très-basse, il y en a beaucoup, même pour cette dernière cause : de sorte que tous les avantages sont pour les hommes d'une haute stature.

Je m'arrête ici, me réservant d'exposer dans un autre article la partie du livre de M. Quetelet, où il traite des qualités morales et intellectuelles de l'homme.

Le grand prix Monthyon a été partagé par l'Académie française entre l'ouvrage d'*Economie politique chrétienne*, de M. de Villeneuve, et le livre sur l'*Education des mères de famille*, par M. L. Aimé-Martin. Nous avons déjà signalé à nos lecteurs la première de ces deux productions. Il nous reste à examiner le livre de M. Aimé-Martin, destiné à exercer une grande influence sur nos mœurs et par conséquent sur l'avenir de la société. Nous nous acquitterons de cette tâche dans un de nos prochains cahiers.

COUP-D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ALLEMAGNE (1).

Je n'entends point donner ici une idée complète de l'état actuel de l'économie politique en Allemagne, non plus qu'une énumération de toutes les productions économiques qu'on doit à ce pays. Ce serait plutôt l'objet d'un livre que d'un article; aussi me bornerai-je à indiquer les ouvrages des auteurs qui ont eu quelque influence sur la science, et à faire ressortir le caractère de l'économie politique en Allemagne; j'insisterai également sur différentes classifications qui ont été adoptées pour systématiser la science, et j'indiquerai celles qui me paraissent avoir conservé le plus de crédit.

La guerre de trente ans avait épuisé la plupart des états de l'Allemagne. Cette lutte si longue et si meurtrière avait fait disparaître des villages entiers, de grandes étendues de terrain se trouvaient incultes, les capitaux étaient détruits et toutes les entreprises utiles paralysées. Après la conclusion de la paix les gouvernemens firent de grands efforts pour hâter la guérison de ces plaies profondes. La science économique n'était point alors fort répandue ni fort

(1) Dans la rédaction de cette notice j'ai souvent consulté les travaux de M. Rau, professeur d'économie politique à Heidelberg, et le livre de la *Science de l'état* du professeur Pœlitz, de Leipzig.

développée, en sorte que les tentatives de l'administration ne réussirent pas toujours. Cependant plusieurs hommes de mérite publièrent à cette époque les fruits de leurs travaux et de leurs études.

Les élémens d'économie politique de Sekendorf eurent une grande réputation ; après lui vinrent Wolf (1), Justi (2) et autres. Enfin l'époque des physiocrates arriva, et alors les écrits économiques se multiplièrent avec une étonnante rapidité. Mais précédemment on avait déjà fait d'heureuses applications de la science. Les chambres administratives prirent naissance dans le seizième siècle. Le plus ancien de ces colléges administratifs remonte à 1498 et fut fondé par Maximilien I[er]. Aujourd'hui ces chambres existent presque dans toute l'Allemagne sous différens noms. L'électeur Auguste de Saxe, premier de ce nom, se distingua aussi par des améliorations de ce genre; il établit des routes et des canaux, il créa des écoles et nomma un professeur de politique à l'université de Leipzig; il était du reste grand partisan du système protecteur et prohibitif. Mais ces applications de l'économie politique démontrèrent bientôt que les hommes qui en étaient chargés devaient avoir une éducation particulière. Guillaume, père de Frédéric II, fonda donc, en 1727, dans les universités de Halle et de Francfort des chaires pour l'enseignement des sciences

(1) *Economica, methodo scientificâ pertractata.* Vol. 1 et 2. Halle.

(2) *Système des sciences camérales.*

administratives. Cet exemple fut imité dans d'autres universités allemandes, et l'administration, de même que l'agriculture et l'industrie, y gagnèrent beaucoup.

On forma des assurances contre l'incendie (1) et des caisses hypothécaires. Justi que j'ai cité plus haut, et Bergius font connaître les principes qui régissaient ces différens établissemens, ainsi que les associations des propriétaires pour faciliter les emprunts hypothécaires par une garantie mutuelle. Sonnnefels aussi jeta une grande lumière sur ces diverses questions, dans son ouvrage intitulé : *Principes de la police, du commerce et des finances*, publié en 1765. Cet ouvrage est arrivé il y a quelques années à sa septième édition.

Tous les ouvrages sur la physiocratie tels que le *Tableau économique* et la *Physiocratie* de Quesnay, le *Traité de la population* de Riquetti-Mirabeau, *l'Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* par Mercier de la Rivière etc., furent traduits en langue allemande, commentés et tour-à-tour rejetés ou approuvés. Dohm, dans ses *Lettres physiocratiques*, combat indirectement les principes de Quesnay; Moser et Pfeiffer sont plus vifs, l'un dans son Anti-Mirabeau, et l'autre dans son Anti-Physiocratie. Mais les partisans ardens en Allemagne n'ont pas manqué à Quesnay : Furstenau a fait une apologie du système physiocratique (2) Will un essai sur l'his-

(1) La première assurance contre l'incendie se forma à Berlin, en 1705.

(2) Cassel 1779, in-8°.

toire, la littérature et la valeur de la physiocratie (1), Schlettwein et Mauvillon ont également soutenu cette doctrine, de manière qu'à tout prendre le système physiocratique a eu plus de partisans que d'adversaires en Allemagne. De nos jours encore un économiste allemand a introduit certaines parties du livre de Quesnay dans un traité d'économie politique qui a eu les honneurs d'une traduction française (2). Il est assez singulier que le seul ouvrage économique allemand traduit en langue française, soit précisément celui qui contient le plus de doctrines surannées. Cela s'explique en partie par la position du traducteur qui appartenait et qui appartient peut-être encore à l'administration prussienne. Aux divers ouvrages dont on vient de lire le catalogue, ont succédé les travaux qui se confondent avec l'école de Smith et ceux qui combattent les principes de cet économiste. Sartorius est un des premier qui, dans son *Manuel d'économie politique*, soit entré dans les voies du célèbre écossais (3). Il a fait un extrait fort lucide de Smith; ce travail ainsi que la traduction que donna Garve au public allemand vers la même époque, produisit un meilleur effet que celle qui avait été faite en 1777, immédiatement après l'apparition de la *Richesse*

(1) Nuremberg 1782, in-8°.

(2) *Economie politique* de Schmaltz, professeur de droit public à l'université de Berlin. 2 vol. in-8°, Paris 1826.

(3) La deuxième édition de ce livre a paru en 1806, sous le titre d'*Elémens de la richesse nationale et de l'Economie politique*, in-8°, à Gœttingue.

des nations. Dès ce moment on abandonna les livres empiriques qui traitèrent de l'art de gouverner, on renonça à la plupart des préceptes qui étaient uniquement fondés sur l'expérience, et on s'attacha dans les recherches nouvelles, davantage aux formes spéculatives et aux lois de la raison. La théorie des richesses sociales devint un champ fécond dans lequel les meilleurs esprits déployèrent leur force et leur sagacité. Lueder (1) et Kraus (2) commentèrent Smith et le mirent dans un meilleur ordre, car on sait que l'économiste écossais avait singulièrement négligé l'architecture de son livre. A. H. Muller suivit d'abord la même direction dans son ouvrage intitulé *Elémens de la science de l'état* (3); mais, dans un autre ouvrage publié dix ans plus tard, il pensa que les sciences politiques et économiques devaient avoir une base théologique (4).

Dans un pays où l'ardeur de l'étude, la soif des investigations et l'activité de la pensée sont indigènes, une science comme l'économie politique ne pouvait rester long-temps enfermée dans les limites étroites que la fin du dix-huitième siècle lui avait assignées. On la transforma bientôt en science sociale, et tout ce qui se rattachait au bien-être de l'homme, devait

(1) A. F. Lueder, *de l'Industrie nationale et de l'Economie politique*. 3 vol. in-8°, Berlin 1800.

(2) Kraus, *Economie politique*, publié par Auerswald. 5 vol. in-8°, Kœnigsberg 1808.

(3) 3 vol. in-8°, Berlin 1809.

(4) 1 vol. in-8°, Leipzig 1819.

faire partie de ce qu'on appela plus tard en Allemagne science de l'état, (Staats-Wissenschaft). Il serait trop long et trop fastidieux de faire ici la liste de tous les ouvrages allemands que nous devons à l'époque actuelle, nous nous contenterons de citer les plus saillans. Au nombre de ces derniers se trouvent les travaux du comte Jules de Soden, sous le titre d'économie nationale. Ce vaste ouvrage divisé en neuf volumes a été publié de 1805 à 1824. Les vues nouvelles qu'il contient et surtout sa division ont suscité plusieurs adversaires à Soden, parmis lesquels il faut compter Creme (1) et Lotz (2).

Voici à-peu-près la division adoptée par Soden dans sa *Science de l'économie de l'état* (Staats Haushaltungskunde). Il la sépare d'abord en *théorie*, *législation* et *administration*. La science peut avoir 1° pour objet la société collective ou 2° les rapports qui doivent exister entre les membres de la société. La première partie comprend :

1° L'économie nationale ou les lois qui régissent les productions de tout espèce.

2° L'éducation publique.

3° Les finances.

L'administration de l'état, en tant qu'elle s'occupe, 1° de la sûreté extérieure de l'état sous le rapport de

(1) *Idées provoquées par l'Introduction à l'économie nationale* du comte de Soden, Leipzig 1807, in-8°.

(2) *Examen du système* du comte de Soden. Gazette littéraire de Jéna, 1812, et Gazette littéraire de Halle, 1818.

l'armée et de la diplomatie, et 2° en tant qu'elle s'occupe de la sûreté intérieure sous le rapport de la police et de l'administration intérieure proprement dite (1). Telle est la division générale de l'ouvrage de Soden. Les volumes I, II et III embrassent toute la partie théorique. Le volume IV est un manuel pour l'application des principes contenus dans les trois premiers volumes. Le tome V contient les finances, le VIme renferme l'économie nationale, le VIIme la science de la police, le VIIIme l'éducation publique, et le IXme enfin l'administration proprement dite. Ces différentes divisions et classifications n'offrent pas, je l'avoue, une bien grande lucidité, mais il était difficile, en embrassant le sujet dans toute son étendue, d'y porter cette clarté et cette netteté qui n'est en quelque sorte que le partage des sciences exactes. Soden, en introduisant dans la science économique certains élémens qui concourent directement à la prospérité publique, ou qui la hâtent du moins sensiblement, l'a dépouillée de cette sécheresse et de cette aridité qu'elle avait acquise entre les mains des économistes anglais. Si quelques erreurs se sont glissées, tant dans la division de son travail que dans certaines idées élémentaires, il n'en est pas moins vrai qu'il a bien connu et bien exposé toutes les conditions d'existence, d'ordre et de progrès pour les nations, et qu'il a bien apprécié l'action réciproque de

(1) Les 5 premiers volumes ont été publiés à Leipzig, de 1805 à 1811; les volumes VI, VII et VIII à Arau, de 1816 à 1821 et le dernier volume à Nuremberg, en 1824.

ces conditions diverses, considérées dans leurs rapports entres-elles. Je dois faire remarquer que les volumes de Soden ne sont pas aussieffrayans par leur grosseur que le sont ordinairement les volumes allemands; le IXme et dernier, par exemple, si on en excepte les réponses aux objections, ne contient que quatre-vingt pages. Je crois qu'à tout prendre le livre de Soden est moins volumineux que le cours complet de J-B. Say.

Les Allemands ont reproché aux économistes français de ne pas mettre d'ordre dans leurs travaux, et l'un d'eux à fait ce reproche à J.-B. Say. Cette observation prend sa source uniquement dans la manière de présenter la science dans les deux pays. En Allemagne les sciences se conçoivent et s'exposent en général de deux points de vue, *objectivement* et *subjectivement*. Cette division est de rigeur, principalement dans les sciences morales et politiques, et l'écrivain qui ne s'y conformerait pas s'exposerait à des critiques très-sévères. Ces deux divisions, quelque simples qu'elles paraissent, au premier abord, compliquent cependant singulièrement l'appareil scientifique. J.-B. Say et presque tous les économistes français ont présenté simultanément la théorie et la pratique, soit en commençant par les principes en les étayant de faits, soit en exposant d'abord les faits et en déduisant ensuite les principes. Cette méthode est peut-être moins rationnelle, mais elle favorise singulièment l'intelligence des problèmes à certains esprits, et leur épargne bien des efforts d'abstraction. Je dois faire remarquer

que lorsque je dis pratique, j'entends simplement les phénomènes généraux qui résultent des applications et non les détails de cette application. Adam Smith, par exemple, a tracé un magnifique tableau des banques et de leurs fonctions, sans entrer dans le détail de l'organisation et du mécanisme de ces banques. Eh bien ! un économiste allemand traiterait cette question objectivement et subjectivement, et en écartant, pour ainsi dire, les points de contact qui pourraient se trouver entre les deux expositions. Ce procédé favorise beaucoup la marche spéculative, en ce qu'il abrége les opérations d'étude aux esprits auxquels il est familier, mais d'un autre côté il est un écueil pour les hommes qui tiennent à pénétrer dans les faits et qui veulent appliquer l'analyse aux réalités. Le mot doctrine ou théorie de l'économie politique n'est jamais ou du moins très-rarement employé en France; en Allemagne cette théorie forme la base de tout traité, sauf dans les cas où l'auteur aurait formellement annoncé une œuvre purement pratique. Cette manière théorique ne doit cependant point être confondue avec la méthode scolastique et aristotélique, qu'on rencontre quelquefois dans les ouvrages des Anglais où l'économie politique semble se borner à une discussion de définitions, et où le syllogisme joue souvent un plus grand rôle que le véritable raisonnement. Ce jeu-là est d'autant plus extraordinaire qu'il a pour objet des matières qui semblent exclure ce langage algébrique dont on

trouve des échantillons dans les meilleurs économistes anglais.

J'en reviens aux divisions; elles sont ou naturelles ou facultatives, et dépendent très-souvent du côté par lequel on entame une science : Adam Smith qui n'a fait qu'un traité des richesses, et rien que cela, a pensé qu'il était indifférent de débuter par telle ou telle autre partie du travail humain; il ne rendait pas une institution absolument dépendante d'une autre; c'est là sans doute la cause pour laquelle il a commencé son livre par la division du travail.

Les économistes allemands se sont en général placés à un point de vue très-élevé. Ils commencent par envisager l'existence civile de l'homme dans son ensemble, il examinent les lois auxquelles il obéit ou auxquelles il devrait obéir dans cette condition; ils les cherchent dans la nature des choses, ou ils les établissent d'une manière abstraite. Ils ont donné à ce cercle de connaissances le nom de science de l'état et quelquefois celui de sciences camérales. La science de l'état, dit Pœlitz (1), est fondée sur cette idée, que l'état en fait la base dans chacune des parties qui la composent, et que s'il existe des différences entre ces branches, cela résulte du point de vue que chacun a choisi, des limites qu'on assigne aux diverses sections de la science, et enfin de la manière dont le plan systématique de cette science a été conçu.

(1) Staats-Wissenschaften. 5 vol. in-8°, Leipsig 1827-1828.

La liaison des différentes parties qui composent la science de l'état peut s'exprimer dans les termes suivans : Les *droits* et la *prospérité* sont les deux premières conditions de la vie civile. Les hommes, en leur qualité d'êtres rationnels et sensuels, se sont réunis et liés par un pacte social pour atteindre le but de l'humanité, c'est-à-dire, la moralité et le bonheur. Les individus comme la société entière doivent tendre vers ce résultat, tant par leur action intérieure que par les rapports qui les unissent aux nations voisines. Mais de même que la nature morale de l'homme doit dominer la nature physique ; de même la prospérité doit être subordonnée au droit. Car le règne du droit et de la justice sont l'*idéal* d'après lequel les sociétés civiles isolées, ainsi que l'ensemble des peuples du globe, doivent être organisés. Cet idéal est donc la mesure de ce que la science de l'état doit être, et il indique les bases d'après lesquelles elles doivent être développées.

Du moment que le droit et la prospérité sont les deux premières conditions de la vie publique, il en résulte que tout ce qui contribue à réaliser ces deux conditions appartient à la science qui nous occupe. Les états qui ont cessé d'exister, comme ceux qui existent encore, peuvent fournir des élémens à la science, et les circonstances mêmes qui ont empêché l'accomplissement de ces conditions lui appartiennent. D'après cela on peut établir deux divisions l'une *philosophique*, l'autre *historique* ; la première enseigne selon quelles exigences de la raison on peut réaliser le droit et la prospérité, et dans la se-

conde on recherche par quels faits le droit et la prospérité se sont établis dans les états qui existent ou dans ceux qui ont cessé d'exister. Le droit public, par exemple, appartient à la première division et l'histoire du système des états d'Europe à la seconde. Mais ces divisions générales ne suffisent pas; d'abord parce qu'il faut faire entrer dans le cercle de nos investigations deux sciences dans lesquelles l'idée de l'état ne domine pas précisément, et sans lesquelles la science de l'état manque cependant de base; ce sont le droit de la nature et des gens et l'économie nationale; ensuite parce que certaines parties des sciences camérales ne peuvent obtenir une forme systématique que par la liaison des principes philosophiques avec des faits. Telles sont la politique, les finances, la police etc. Voici donc quelle peut être la division des sciences de l'état d'après la définition que nous en avons donné plus haut.

1° Le droit de la nature et des gens ou théorie philosophique du droit. Elle contient la théorie scientifique de l'idéal de la domination du droit sur la terre. On y décrit les droits naturels des individus, c'est-à-dire tels qu'ils ont été mis originairement dans la nature humaine et tels qu'ils sortent nécessairement de l'idéal du droit.

2° Le droit public et le droit international. Lorsque l'état, dont l'idée est due à l'expérience a pour but de réaliser dans la société civile la domination du droit, cela ne peut avoir lieu que sous la condition d'une contrainte légale. Le droit public contient

donc l'exposition scientifique du droit dans la société civile sous la condition d'une contrainte légale. Mais comme il y a sur le globe un grand nombre de sociétés civiles, le droit international qui explique scientifiquement l'existence simultanée de tous ces états, les uns à côté des autres vient se joindre au droit public.

3° La politique. Chaque état se manifeste comme un ensemble organique par sa vie intérieure, par sa vie extérieure et par la liaison qui existe entre les deux. La politique contient par conséquent l'exposition scientifique de la liaison entre la vie intérieure et la vie extérieure d'après le principe du droit et de la prudence. Elle se fonde en partie sur le droit public philosophique, mais elle emprunte aussi à l'histoire les faits passés et présens pour corroborer les principes théoriques du droit et de la prudence. Elle est par conséquent une science mixte composée de principes philosophiques et de faits historiques. En la fondant uniquement sur des règles empiriques, elle manquerait de ces garanties que donne la raison. Mais si d'un autre coté on voulait la fonder simplement sur la raison pure, elle ne présenterait plus qu'une série d'abstactions squeletisées et peu propres à être appliquées à une organisation vivante.

4° L'économie nationale. Il est impossible de supposer un état sans peuple, réuni légalement en société. L'idée de peuple précède par conséquent l'idée de l'état. La raison suppose aussi avant tout une vie publique fondée sur les transactions

légitimes des individus de cette société, et puis une fortune nationale indépendante de l'état et produite par le concours et les efforts de ces mêmes individus. D'après ce point de vue, l'économie nationale contient l'exposition scientifique des sources des conditions, des parties constituantes et des effets de la prospérité et de la fortune d'un peuple; elle contient encore les moyens d'après lesquels on peut tirer le meilleur parti de ces différens élémens. On considère par conséquent dans l'économie nationale l'activité des individus et celle de l'ensemble du peuple, indépendamment de l'influence du gouvernement sur cette activité, et seulement dans les relations d'après lesquelles la production et la consommation se développent pour la prospérité des nations. De cette manière on arrive à exposer comment un peuple parvient, par le développement de ses forces physiques et morales, a la plus haute prospérité. En donnant cette indépendance à l'économie nationale, elle conserve sa position idéale et scientifique comme le droit naturel, le droit des gens, le droit international, etc., dont j'ai parlé plus haut. Elle est en quelque sorte la métaphysique de l'économie de l'état (*Staats-Wirthschaftslehre*), qui réunit en un réseau systématique les expériences de l'histoire et de l'administration dans l'intérêt de la prospérité du peuple.

5° L'économie ou l'administration de l'état et la science financière. La première contient les principes du droit et de la prudence, d'après lesquels on décide quelle influence le gouvernement doit exercer

sur l'activité publique, sur la production et sur la consommation, et quel est enfin l'emploi le plus convenable des deniers publics pour la prospérité publique et individuelle. En épuisant ces questions on arrive tout naturellement aux principes de la science des finances; elle comprend les règles du droit et de la prudence, d'après lesquelles on doit satisfaire aux besoins de l'état pour arriver au but proposé, et selon lesquelles encore les recettes et les dépenses doivent s'effectuer.

6° La science de la police. Elle contient l'exposition systématique des principes d'après lesquels on doit préserver la sûreté et l'ordre public de toute atteinte, réparer les dommages et favoriser par la sécurité le bien-être des citoyens. Elle se divise tout naturellement en police de sûreté et en police de développement et de bien-être.

7° L'histoire des systèmes politiques des états d'Europe et d'Amérique. On entend par système des états la liaison permanente et les relations réciproques de plusieurs états indépendans entre eux. Il faut qu'ils soient indépendans, et que leur développement moral et intellectuel, ainsi que leurs institutions civiles, aient atteint un certain degré de maturité pour qu'ils puissent appartenir à un système.

8° La statistique. Si l'histoire du point de vue de la politique nous offre la forme et les manifestations des royaumes éteints et existans, si enfin elle nous montre le passé, la statistique, au contraire, est la science qui nous montre l'organisation et la situation

actuelle de tous les états du globe : d'abord, d'une manière générale, des systèmes des états d'Europe et d'Amérique, et ensuite, d'une manière spéciale, la situation de chaque état. Cette dernière statistique se divise en deux parties : en statistique de l'activité intérieure, et en statistique de l'activité extérieure.

9° Le droit constitutionnel. Il contient l'exposition scientifique des chartes qui servent de base au droit public et à la vie intérieure des différens états de l'Europe et de l'Amérique, soit que ces chartes soient des émanations ou des *octrois* du souverain, ou qu'elles résultent d'un contrat entre le pouvoir et le peuple.

10° Le droit des gens pratique. Cette science, qu'on appelle quelquefois le droit des gens positif, diffère essentiellement du droit des gens philosophique; il contient l'exposition systématique des principes d'après lesquels les peuples chrétiens civilisés obtiennent et maintiennent leurs droits dans leurs relations extérieures. C'est un droit des gens pratique, parce que ses principes sont appliqués depuis environ trois siècles dans les états civilisés. Ce droit est aussi quelquefois appelé le droit des gens européen, quoique Haïti, le Brésil, les Colonies espagnoles, etc., le reconnaissent aussi bien que nous.

11° La diplomatie. Cette science, qui est presque dans l'état d'embryon, a rarement été traitée systématiquement, et elle est loin d'être arrivée à son développement. Il faut la distinguer de la *diplomatique*, qui est une science auxiliaire de l'histoire.

La diplomatie contient comme *science* l'ensemble des connaissances, droits et devoirs nécessaires aux négociations politico-diplomatiques avec les états extérieurs. Comme *art* elle comprend l'habileté basée sur les connaissances que je viens de citer. Cette division est indispensable. Quoique l'art ne puisse s'enseigner et que les individus doivent l'acquérir, on peut néanmoins exposer les connaissances théoriques d'après lesquelles les négociations ont été conduites par les diplomates de toutes les époques. La diplomatie suppose, dans tous les cas, une connaissance exacte des sciences dont je viens de faire l'énumération.

12° La pratique des différentes sciences qui précèdent (*Staats-praxis*). Quoique un homme d'état ou un homme d'affaires ne puisse pas se former par la simple routine, il n'en est pas moins vrai que les connaissances théoriques ne suffisent pas pour servir l'état dans les différentes branches que je viens de citer. Il faut donc lier la théorie à la pratique, et se préparer par cette double étude aux affaires du pays.

Telles sont à-peu-près les connaissances que Pœlitz et quelques autres économistes allemands renferment dans le cercle des sciences sociales. Je me suis efforcé d'être clair dans mon exposition; si je n'y ai pas réussi, il faut l'attribuer en partie à l'auteur allemand dont je ne suis, après tout, que l'interprète. On a pu voir dans cette division des sciences sociales, quelle est la place et la valeur qu'on assigne à l'économie politique; comme c'est particuliè-

rement de cette science que nous nous occupons ici, j'entrerai encore dans quelques détails à ce sujet, et je vais examiner comment Pœlitz la traite lorsqu'il s'en occupe spécialement dans le IIe volume de son grand ouvrage, comme faisant partie intégrante de la science de l'état.

La moralité mise en harmonie avec la félicité forment le but de l'existence de l'homme ; la félicité, qui est le but de la partie sensuelle de la nature, consiste dans le plus grand nombre de sensations agréables pendant la durée de la vie terrestre. Ce but, auquel répondent les dispositions et les forces de l'homme, serait le seul auquel il aurait à atteindre s'il n'était doué de facultés morales et spirituelles qui occupent un rang plus élevé que les facultés sensuelles, et qui lui imposent un autre but très-compatible avec le premier; car de même que l'homme doit, comme être moral, accorder toutes ses actions avec cette moralité, de même peut-il, comme être sensuel, aspirer au bonheur. Cet énoncé est à-peu-près le même que celui qui se trouve déjà en tête de l'ouvrage de Pœlitz, et je le reproduis uniquement pour faire voir avec quel soin les auteurs allemands remontent toujours aux idées générales, combien ils tiennent à un ordre systématique, et quelle importance ils attachent à la filiation de la pensée. Après plusieurs déductions on arrive à cet argument, que toutes les transactions humaines reposent sur cette base fort simple, mais inébranlable, que nulle transaction ne peut avoir lieu du moment qu'elle porte une atteinte au droit des

individus qui forment une agrégation, ou aux droits de cette agrégation elle-même; qu'il faut, au contraire, que l'activité collective de tous les individus, ainsi que l'organisation de tous les établissemens publics concourent à fonder et à augmenter les droits et la prospérité de tous. C'est là le point de départ de Pœlitz. Soden, dont j'ai parlé plus haut, dit en tête de son *Economie nationale* (1) : « De même que le droit naturel fixe les liens qui unissent les nations organisées, sans préjudice pour leur indépendance, en assurant la conservation et l'existence simultanée de plusieurs états, de même l'économie nationale enseigne les principes qui favorisent les efforts que font les individus de toutes les nations, en vertu du lien cosmopolite, pour arriver au bonheur et à la prospérité. » Jacob s'exprime différemment (2) : « La théorie nationale, dit-il, peut être définie, comme la science de la nature et des causes de la richesse nationale sous l'influence de l'organisation sociale et des lois positives. Mais, comme l'influence de ces dernières ne peut s'apercevoir qu'autant qu'on connaît la première, il en résulte que la théorie de la richesse nationale doit analyser toutes les causes de richesse et signaler le genre d'effet des établissemens publics sur cette richesse d'une manière exacte. On peut aussi la décrire comme la science des principes d'après lesquels on juge quelles sont les meilleures ins-

(1) Vol. 1, page 18.

(2) *Principes de l'économie nationale*, troisième édition 1825, première division, pag. 3.

titutions et lois pour faire prospérer la richesse nationale. » Cette assertion est combattue par Pœlitz, et il pense qu'il est dans l'intérêt de la science de considérer le peuple, d'abord comme une agrégation légale indépendante de l'état, et de voir dans l'économie nationale l'ensemble de l'activité des individus sous le rapport de la prospérité et de la richesse; enfin, c'est seulement alors que l'on peut soumettre cette action et son produit à l'influence des institutions et des lois positives. Pœlitz, en suivant ce sentiment, a divisé son *Economie nationale* en quatre parties. La première traite des sources du bien-être individuel et de la fortune nationale; la deuxième, des conditions du bien-être et de la fortune, qui sont le travail, le crédit et la liberté; la troisième traite de la distribution et de l'augmentation des richesses; elle renferme des notions sur la valeur, sur le prix, sur le produit brut et net, sur le capital, le numéraire, etc.; la quatrième division, enfin, contient les notions de l'emploi de la richesse ou de sa consommation.

Cet auteur a renfermé dans le même volume l'administration publique, les finances et la police, pensant sans doute que ces diverses branches étaient le complément nécessaire de l'économie politique, et sans laquelle celle-ci serait à-peu-près inapplicable.

Une classification aussi complexe que celle que je viens de mettre sous les yeux du lecteur a dû naturellement trouver des adversaires qui, en attaquant la forme, n'entendaient pas épargner le fonds. Plu-

sieurs auteurs désignent aussi les différentes sciences dont j'ai donné plus haut le catalogue par les mots *Sciences camérales* (1). D'autres donnent moins d'étendue aux sciences camérales, et les réduisent à l'économie agricole, à la technologie et au commerce. M. Rau, un des économistes allemands les plus distingués, donne beaucoup plus d'extension aux sciences camérales, ainsi que Seeger, Fulda et Geier, et ils les présentent comme théorie de l'économie sociale, sans cependant les confondre avec la science de l'état. Un des économistes allemands les plus féconds de l'époque actuelle est sans contredit M. Murhard. Il a fait un très-grand nombre de traités spéciaux, parmi lesquels je citerai sa Politique et théorie du commerce. Ce livre, divisé en deux parties, a été, comme tous ses ouvrages, diversement jugé en Allemagne. On prétend que l'auteur manque de profondeur, et que sa plus grande habileté consiste à tirer parti des ouvrages et des idées des autres. Quant à moi, j'ai trouvé d'excellentes choses dans sa théorie du commerce, et je crois qu'elle contient la solution de plusieurs problèmes.

J'arrive actuellement aux productions économique les plus récentes de l'Allemagne. Le premier et le seul volume du Manuel d'économie politique de K. Steinlein qui ait été publié, a paru à Munich en 1831. La moitié de ce volume se compose d'une in-

(1) Cette dénomination a aussi été adoptée en Italie. Beccaria était professeur des scienze merali.

troduction historique et littéraire élaborée avec beaucoup de soin. On trouve dans ces prolégomènes non-seulement l'indication des meilleurs ouvrages, mais encore les critiques dont ils ont été l'objet. La science elle-même est bien présentée, et de nombreux exemples de pratique et d'application en facilitent l'intelligence. L'essai d'un système de l'économie nationale et publique de Fr. Krause (le même, je crois, qui a publié dernièrement un travail sur les Douanes prussiennes, en tête duquel les diatribes contre la France ne manquent pas), appartient aussi aux productions plus récentes ; il contient deux volumes qui renferment d'excellentes vues. Pour arriver à une exposition populaire, il choisit une route neuve, en faisant l'histoire du développement de l'économie politique, et en décrivant les changemens que le temps et la nature des choses ont amenés chez chaque peuple. Il commence par la vie pastorale et de chasseur, et montre la transition à l'agriculture, en signalant les conséquences importantes qui accompagnent ce changement ; il arrive ensuite à l'origine de l'industrie et du commerce, et à l'organisation régulière des subsistances. L'exécution de ce plan demandait de vastes connaissances et beaucoup d'expérience. On voit, dans cette partie du livre de M. Krause, très-clairement, la succession des phénomènes, et le temps développe succcessivement ce qu'un bon traité d'économie politique nous aurait présenté d'un seul coup, avec cette différence pour le lecteur, que, dans ce dernier cas, l'étude serait infini-

ment plus difficile. Comme il y a cependant dans les matières de cet ordre, de certaines lois et de certains rapports qui ne se prêtent pas au narré historique, l'auteur a été obligé d'abandonner quelquefois ce genre. Néanmoins, pour ne pas trop déroger à son plan, il a donné, sous forme de notes, la définition et l'exposition de quelques-unes des idées les plus ardues. M. Krause a traité l'agriculture avec une grande prédilection, et on voit par plusieurs vues pratiques, telles que le plan d'une banque territoriale, que c'est là son sujet favori. Le deuxième volume de ce livre contient l'économie de l'état qui se trouve réduite à la science financière. Malgré cette déclaration, M. Krause entre cependant dans le détail des règles de ce qu'il appelle la police industrielle, religieuse, universitaire, etc.

K. C. Zachariæ s'est fait connaître par ses quarante livres de l'Etat (1) et plus récemment encore par les Principes de l'économie de l'état (2) qui sont présentés d'une manière fort originale. On y remarque un grand nombre de dénominations plus ou moins heureuses qui ne sont pas restées sans critique en Allemagne. Voici sommairement l'ordre systématique de cet ouvrage. La théorie de la formation et de la consommation des richesses, les échanges, le revenu et le numéraire sont donnés sous forme d'une doctrine générale de l'économie et constituent

(1) 2 vol. in-8°.

(2) 2 vol. in-8°, Heidelbe 1832.

une espèce d'introduction. Ce sont des axiômes sur les moyens d'existence, présentés abstraitement, sans égard pour les lieux, les temps et les faits statistiques. L'auteur a imaginé deux nouvelles espèces de revenus savoir, la rente de l'esprit, c'est-à-dire celle qui dérive de l'intelligence capitalisée, et la rente du crédit. Ainsi, le revenu tel que l'avait classé un grand nombre d'économistes allemands se trouve maintenant augmenté et se partage d'après Zachariæ en six classes, savair : les salaires, la rente foncière, la rente du capital, le profit, la rente de l'intelligence et la rente du crédit. Comme je ne me suis point proposé de faire un article critique, je ne m'étendrai pas sur cette nouvelle invention, mais il me semble qu'en adoptant le système de l'auteur, il ne serait pas difficile de trouver plusieurs autres rentes, surtout en entrant dans le domaine du commerce qui par son mécanisme compliqué ne manquerait pas d'offrir de nouvelles catégories. L'économie spéciale (besondere Wirthschafts-lehre) est divisée en deux parties, en économie privée et économie de l'état. Celle-ci se subdivise de nouveau en économie nationale considérée indépendamment du gouvernement et en science financière. Ces deux dernières parties n'ont pas reçu un grand développement. L'intelligence de ce livre présente des difficultés et il ne me semble point être fait pour l'enseignement de la science.

Les *Recherches sur l'économie politique* du professeur Hermann sont considérées en Allemagne comme le produit d'une rare intelligence. Ce n'est du

reste, pas à dire qu'elles soient restées sans adversaires, et on y blâme, surtout, plusieurs nouvelles idées qui ne s'accordent pas avec les formes adoptées par l'économie politique. Les chapitres du prix des objets, du profit, des effets des capitaux, du revenu et de la consommation, sont écrits avec une précision mathématique. La nature de ce livre, qui est plutôt destiné aux savans qu'au public, ne permet pas d'en donner le plan sommairement; voici cependant un point sur lequel l'auteur a fondé en grande partie son ouvrage. M. Hermann pense que c'est à tort qu'on a dit que l'intérêt était le plus puissant mobile de l'économie nationale. Il croit que l'esprit public est indispensable pour la réalisation des idées économiques, et qu'il fournit une série d'établissemens et de moyens fort utiles. Il appartient à la partie pratique de l'économie politique de développer les efforts de l'esprit public, soit par l'organe du gouvernement, soit par la libéralité des citoyens. L'expérience a appris que cette action conduisait aux plus heureux résultats, et que tout en favorisant la prospérité, elle tempérait l'égoïsme et l'intérêt qui resteront toujours les plus puissans stimulans pour la production des richesses. Indépendamment des noms que je viens de citer, l'Allemagne possède encore un grand nombre d'économistes; et si je n'en ai pas fait mention ici, c'est uniquement parce que mon intention n'était point d'énumérer tous les travaux allemands de cet ordre, mais seulement de donner un idée de la science chez nos voisins. J'aurai plus d'une occasion de revenir sur ce su-

jet, et j'espère alors compléter peu-à-peu les notions que nous devons avoir sur les travaux économiques de l'Allemagne.

Avant de terminer, je ferai mention des publications périodiques qui s'occupent plus spécialement de la science économique. Ce sont d'abord les *Archives de la science de l'économie politique* et de la police, publiés par MM. Hermann, Lotz, Malchus, Mohl, Nébénius, Régénauer et Rau, directeur des Archives. Tous ces noms appartiennent à des économistes qui se sont distingués par des travaux utiles. Viennent ensuite les Annales historiques et politiques de Pœlitz, et enfin le journal récemment publié par F. Buchholz.

Presque tous les ouvrages d'économie politique anglais et français ont été traduits en langue allemande; et plusieurs ont eu deux ou trois traducteurs et un assez grand nombre d'éditions pour prouver que la science économique est plus populaire en Allemagne que partout ailleurs. Il faut du reste ne pas attribuer cette circonstance uniquement à la multiplicité des livres. Les cours d'économie politique qui se font dans toutes les universités d'Allemagne y contribuent puissamment.

On me reprochera peut-être de ne pas avoir mis assez d'ordre dans ma notice, de ne pas m'être attaché à la classification des différentes écoles, à la caractéristique des systèmes, etc., etc. J'avoue que tel n'était pas mon plan; j'ai voulu donner une idée de l'économie politique en Allemagne, et j'ai pensé que je ne pouvais mieux faire, pour arriver à mon

but, que d'analyser les ouvrages de quelques-uns des principaux auteurs, soit en prenant le sujet dans ses détails ou dans les parties qui offraient des vues neuves et inconnues en France.

Théodore Fix.

ESQUISSES BIBLIOGRAPHIQUES SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

ŒUVRES DE M. DE SISMONDI.

Les ouvrages que M. de Sismondi a publiés sur l'économie politique depuis le commencement du dix-neuvième siècle, portent un cachet original qui les distingue de toutes les écoles, sans faire école eux-mêmes, malgré l'immense talent de leur auteur. Le premier de ces ouvrages, imprimé à Genève en 1803, est intitulé : *De la Richesse commerciale, ou Principes d'économie politique appliqués à la législation du commerce.* C'est un plaidoyer éloquent en faveur de la liberté du commerce, précédé d'une exposition ingénieuse des idées d'Adam Smith et des principes posés par cet illustre économiste, tels que les développait, précisément à la même époque, J.-B. Say dans la première édition de son *Traité d'Economie politique*. Le second ouvrage de M. de Sismondi, celui qui a éclipsé la réputation du premier, porte le titre de *Nouveaux principes d'Economie politique.* Ce livre est en effet l'un des plus remarquables qui aient été publiés depuis Adam Smith, et il renferme la plus grande somme d'idées neuves qui aient été mises en circulation dans ces

derniers temps sur les plus hautes questions de la science.

Jusqu'à l'apparition de cet ouvrage hardi, on ne s'était occupé de la création et de la distribution des richesses que sous un point de vue purement théorique et abstrait. La théorie, telle qu'elle avait été établie par Smith et développée par Say et par M. de Sismondi lui-même, dans son premier écrit, était sans doute fondée sur l'observation des faits; mais les économistes, dans leurs études de la physiolologie sociale, avaient négligé l'individu pour ne s'occuper que des masses. Ils avaient eu plutôt en vue la prospérité et *la richesse des nations*, que celle des citoyens dont elles se composent. Smith avait fort bien démontré que les machines facilitent le travail et multiplient les produits; M. Say avait entrevu que l'accroissement des machines laissait un certain nombre d'ouvriers sans travail, au moins pendant quelque temps, et il avait trouvé dans sa théorie des débouchés le remède à cet inconvénient: M. de Sismondi, frappé de l'insuffisance des débouchés pour atténuer certains résultats de l'emploi des machines, se prit d'une généreuse ardeur pour la cause des classes ouvrières, et il publia ses *Nouveaux Principes*.

Cet excellent ouvrage, où l'on rencontre d'ailleurs de très-graves erreurs, n'a pas été apprécié comme il méritait de l'être, et malgré le talent de style qui le distingue, il n'a été lu et compris que d'un petit nombre de lecteurs. Une idée principale y domine depuis le commencement jusqu'à la fin, c'est la né-

cessité de mettre un terme à l'exploitation de l'homme par l'homme, de quelque prétexte qu'elle se colore et sous quelque forme sociale qu'elle se présente. M. de Sismondi a vu le nègre exploité par le blanc, l'entrepreneur d'industrie par le capitaliste, l'ouvrier par l'entrepreneur d'industrie, et il a frappé d'une commune réprobation le fouet du commandeur, la banque du capitaliste et les machines de l'entrepreneur. Ne lui parlez point d'obtenir du sucre et du café par des mains esclaves, des capitaux par les banques et des tissus par des machines : M. de Sismondi vous répondra que le fouet est odieux, que les billets de banque mènent à la banqueroute et les mécaniques à l'hôpital. Tout son livre a pour but de prouver que notre brillante civilisation n'est qu'un foyer de misère et de corruption, et qu'il en faut revenir au système patriarcal des petites fermes et des petites industries.

J'ai lu six fois avec une émotion indicible ce livre désenchanteur ; je l'ai lu un jour surtout, en revenant d'Angleterre, où les merveilles de l'industrie avaient excité dans mon esprit un enthousiasme qui ne s'est point effacé, et j'avoue qu'il m'est resté de cette lecture la plus douloureuse impression. M. de Sismondi ne ménage rien ; il va droit à son but, et il tire quelquefois, à la manière de Ricardo, jusque dans les dernières limites, les conséquences d'un fait ou d'un principe. L'abus qu'on a fait des banques en Angleterre et aux Etats-Unis, où elles ne servent à enrichir que ceux qui sont riches, et à multiplier les machines sans savoir comment on

écoulera leurs produits, lui a paru suffire pour motiver les malédictions dont il poursuit ce précieux instrument de fortune publique. « Les capitaux si » facilement obtenus, dit-il, excitent à des entre» prises hasardeuses, pour lesquelles leurs auteurs » auraient hésité s'ils avaient dû exposer leurs pro» pres fonds. » Nous l'avons vu en Angleterre pendant la crise de 1825 et 1826; mais n'est-ce point à l'emploi du crédit que les Etats-Unis ont dû la création de ces villes populeuses dont leurs fleuves sont bordés, et qui ont décuplé en peu d'années le nombre de leurs habitans? Sans doute, l'aristocratie américaine *banquière* a audacieusement abusé du papier de circulation, et a réalisé, trop souvent aux dépens des classes laborieuses (workmen), des bénéfices énormes dus à des capitaux fictifs : mais, encore une fois, l'abus doit-il faire proscrire l'usage?

On pourrait reprocher à M. de Sismondi de se montrer trop exclusif dans ses appréciations. Il semble vouloir plier les faits à son système, plutôt que de subordonner son système aux faits. S'agit-il de signaler quelques-uns des inconvéniens des machines, dans le pays où il y en a le plus, et où elles engendrent réellement le plus de prolétaires? M. de Sismondi n'hésite point à déclarer qu'un nouveau perfectionnement industriel serait un malheur national, car le nombre des consommateurs ne peut plus ou presque plus s'accroître selon lui, et le nombre des producteurs diminuerait par l'emploi des nouvelles machines. L'illustre auteur va beaucoup

plus loin, et il nous demande ce que deviendrait l'Angleterre gouvernée par un roi qui ferait à lui seul, au moyen d'une immense manivelle, toute la besogne de ses sujets mourans de faim, parceque sa mécanique puissante leur aurait ôté leur travail.

Rien n'est plus douloureux, assurément que le spectacle d'une foule d'ouvriers entassés dans les manufactures, où ils manquent trop souvent d'air et d'éspace, sans parler des barbaries exercées sur des enfans que leurs travaux précoces condamnent à une décrépitude prématurée. Mais les mêmes ouvriers seraient bien plus misérables, si les machines auxquelles M. de Sismondi attribue leur détresse n'existaient pas. La condition des classes laborieuses est bien supérieure aujourd'hui à ce qu'elle était avant la découverte des grandes machines de l'industrie moderne. Les ouvriers, même les plus mal payés, participent indirectement aux bienfaits de la civilisation; ils circulent dans des rues plus propres, mieux éclairées; ils reçoivent le bienfait gratuit de l'instruction élémentaire; ils voyagent plus commodément et plus économiquement que leurs pères, et chaque jour voit la richesse ou tout au moins l'aisance arriver à des classes nombreuses dont elle n'eût jamais été le partage sans le perfectionnement des machines.

Il n'est pas jusqu'à l'abolition des maîtrises et des jurandes qui n'inspire un sentiment de regret à l'auteur des *Nouveaux principes*. Les maîtrises, selon lui, en empêchant ou en retardant l'établissement industriel et conjugal des ouvriers, arrêtaient le

mouvement de la population et prévenait la concurrence funeste que se font aujourd'hui les travailleurs, tandis qu'avec les mariages irréfléchis et la liberté des industries, les ouvriers se multiplient et se nuisent à eux-mêmes en se multipliant. Ces faits sont exacts dans une certaine limite seulement, parce que les instrumens de travail étant perfectionnés, la demande des produits est plus considérable, et croît, sinon en proportion de la population, du moins assez pour lui fournir les moyens d'exister. M. de Sismondi n'en a pas suffisamment tenu compte, et il a maudit pour l'avenir, ce qui a mérité jusqu'à ce jour les bénédictions du passé.

Cette erreur dépend d'une autre erreur capitale à la quelle toute l'éloquence de l'auteur n'a pu donner crédit parmi les hommes voués à l'étude de l'économie politique. Je veux parler de sa fameuse théorie du revenu, qu'il regarde comme le seul moyen d'expliquer la consommation annuelle des produits du travail. Dans l'opinion de M. de Sismondi, en diminuant les frais de production, on ne met pas la marchandise produite à la portée des classes pauvres ; on augmente la consommation de tel ou tel article, mais non la consommation totale. La famille qui n'a que 1,000 francs de revenu, ne dépensera que mille francs, quelque soit le prix de la plupart des denrées qu'elle doit acheter. Nous en convenons volontiers avec M. de Sismondi ; mais si elle se procure avec ces 1,000 francs plus d'objets qu'elle n'en obtenait avant la diminution de leurs frais de production, elle jouira en réalité d'une ai-

sance plus grande. Elle achètera plus de produits et donnera carrière à de plus grandes demandes de travail. Que le prix du sucre diminue de moitié, soit par un progrès de l'art, soit par une découverte dans la nature, la portion du revenu précédemment employé à acheter du sucre, pourra être employée à d'autres achats, et favoriser de nouvelles industries ou le développement de celles qui existent.

M. de Sismondi a été plus exact et plus éloquent dans son examen des imperfections de la civilisation industrielle moderne. « Le plus grand vice » dans l'organisation sociale actuelle, dit-il, c'est » que le pauvre ne puisse jamais savoir sur quelle » demande de travail il peut compter, c'est que sa » puissance de travailler ne soit jamais pour lui un » revenu précis et assuré. » Cela est malheureusement vrai; mais l'auteur n'indique pas les moyens de remédier à un tel état de choses. Arrivé à la fin de son ouvrage, il s'écrie même douloureusement : « Je l'a- » voue, après avoir indiqué où est à mes yeux le » principe, où est la justice, je ne me sens pas la » force de tracer les moyens d'exécution. La distri- » bution des profits du travail entre ceux qui con- » courent à les produire me paraît vicieuse; *mais* » *il me semble presque au-dessus des forces humaines* » de concevoir un état de propriété absolument » différent de celui que nous fait connaître l'expé- » rience. » Serait-ce pas qu'il y a des maux inhérens à l'état social des nations, comme il y en a d'attachés à la constitution physique des individus ? Si les commandes faites à Lyon dépendent de l'état

du crédit aux Etats-Unis, par exemple, comment assurer à l'ouvrier lyonnais sur quelle demande de travail il peut compter, et quelle législation au monde pourrait lui donner cette garantie ?

Aussi M. de Sismondi, si plein de vérité et d'énergie dans les peintures qu'il a faites de la souffrance physique et morale des classes laborieuses, nous semble-t-il moins heureux quand il s'agit de trouver les moyens d'y mettre un terme. Son admirable livre finit par un cri de désespoir. Il a bien démontré que la culture des denrées tropicales était odieuse et ruineuse avec des esclaves; mais il n'a rien proposé pour résoudre la grande question de l'émancipation des noirs, sans nuire à leur subsistance même et à leur propre sécurité. Il a signalé avec une rare perfection et une connaissance parfaite de la matière, les abus du papier-monnaie et les dangers de la monnaie de papier ; mais son ouvrage n'offre aucun tempérament qu'on puisse appliquer à leur emploi. Nous savons seulement qu'il s'agit d'une puissante machine à vapeur qui peut faire explosion et des victimes; mais l'auteur ne parle point d'une soupape de sûreté ; sa conclusion serait donc de renoncer à l'emploi de la machine pour échapper à ses dangers. Les perfectionnemens de la mécanique ont excité au plus haut degré ses inquiétudes et par momens son courroux ; mais il ne nous a offert aucune vue pratique et sérieuse pour adoucir les rigueurs de ces époques de transition et de ces longs chômages qui mettent des populations entières aux abois.

C'est que la question est des plus épineuses et des plus compliquées. C'est qu'il est des plaies sociales, filles du temps et des mœurs, lentes à se former, plus lentes à guérir, et sur lesquelles il ne suffit pas de pleurer éloquemment comme Jérémie, pour qu'elles disparaissent d'elles-mêmes. Assurément tous les capitalistes ne sont pas sans entrailles, et tous les ouvriers sans prévoyance; mais que de mariages prématurés! que d'enfans qui n'auraient pas dû naître! que de récoltes détruites par les orages! que de guerres imprévues! que de crises commerciales inespérées! Voilà ce qui déconcerte chaque jours les théories de l'économiste et les calculs de l'homme d'état. Il en est des élémens de la fortune publique comme du cours des effets publics à la Bourse : un bruit de paix les fait hausser, un bruit de guerre les fait descendre. Mais toutes ces données échappent à l'organisation d'un système régulier, et ne peuvent être rédigées en corps de doctrine. Ce sont des maladies qui accompagnent la croissance, mais qui ne l'arrêtent pas.

M. de Sismondi a été l'historien de cette partie fugitive et douloureuse des développemens de l'industrie moderne. Nul écrivain n'avait montré jusqu'à ce jour une sympathie plus noble et plus touchante pour les classes laborieuses; nul n'a flétri avec plus d'énergie l'égoïsme du riche et l'insouciance des hommes chargés de veiller aux intérêts du plus grand nombre. Publié aujourd'hui par un Français, son ouvrage semblerait, dans plus d'un chapitre, appartenir à l'un de ces *prolétaires élo-*

quens si redoutés des grands seigneurs de notre industrie manufacturière. Toutes les fois que j'en ai lu quelques pages dans mes leçons du Conservatoire des arts et métiers, elles ont excité un frémissement d'admiration et de souffrance que je ne sais comment définir. C'est que M. de Sismondi a été, dans ses *Nouveaux Principes*, plus grand écrivain que dans aucun de ses autres ouvrages, et que toutes les sympathies attendent désormais l'économiste qui résoudra les questions posées si hardiment par ce savant auteur. Smith, J.-B. Say, Malthus, Mill, Ricardo, Mac-Culloch, tous ceux qu'on désigne habituellement, sans les connaître, par *les économistes de l'école anglaise*, ont sur M. de Sismondi l'avantage d'avoir établi des principes plus sûrs et d'en avoir tiré les conséquences, quelquefois, il est vrai, démenties par les faits, mais qui, du moins, ont fait faire de grands pas à la science. M. de Sismondi a jeté des ombres sur leurs tableaux trop flatteurs; il a prouvé que tout ne se passait point dans le monde industriel et commercial comme dans le monde mathématique.

J'ai eu l'honneur de voir en Suisse, l'année dernière, ce vénérable vieillard; l'âge ne lui a rien ôté de la vigueur de ses facultés, et je l'ai trouvé préoccupé des résultats que l'influence que notre dernière révolution pourra produire un jour pour l'amélioration du sort des classes laborieuses. Il gémissait profondément des attaques dirigées parmi nous, par un petit nombre d'esprits exaltés, contre le système de la propriété, sans réfléchir que peut-être son ou-

vrage leur avait fourni les armes les plus dangereuses. Son livre est de ceux qu'il faut lire avec maturité, ne fût-ce que pour n'y pas trouver ce que l'auteur n'y a pas voulu mettre; mais je n'en connais point qui fasse penser davantage, et qui soit un plus sûr correctif de l'absolutisme des théories. C'est le meilleur ouvrage critique qui existe en économie politique; et cependant le meilleur ouvrage qui lui succédera sera celui qui doit le réfuter complétement.

BLANQUI aîné.

BUDGET DE LA HESSE ÉLECTORALE

Présenté aux États en avril 1834 pour les années 1835, 1836 et 1837.

La chambre de la Hesse électorale s'assemble régulièrement tous les trois ans, comme dans les autres états constitutionnels d'Allemagne, à l'exception de deux, savoir : le grand-duché de Bade, où les sessions ont lieu tous les deux ans, et le duché de Nassau, où elles sont annuelles.

C'est devant la chambre de 1834 que le ministre Meisterlin présenta, pour une période financière de trois années, le budget suivant divisé en deux parties, celle des recettes et celle des dépenses.

La Hesse électorale est divisée, sous le rapport de l'administration, en deux grands arrondissemens qui portent, l'un le nom de de la capitale, Kassel (1), l'autre celui de la ville la plus importante de sa circonscription, Hanau.

(1) On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom de Kassel ; les uns le rapportent à une famille noble appelée *Kassele*, qui, dit-on, possédait l'endroit où la ville fut construite depuis. Les autres le font dériver par corruption de *castellum*. Cette étymologie est, ce me semble, la seule vraisemblable ; la position élevée de Kassel, et les rochers qui l'entourent lui donnent encore un plus grand caractère de probabilité. C'est dans ces rochers que sont creusés les caveaux qui renferment aujourd'hui la bière connue sous le nom de *Kasselerbier* ou *Felsenbier*.

BUDGET DES RECETTES.

CHAPITRE 1er. — *Impôt direct* (1).

Arrondissement de Kassel.		*de Hanau*	TOTAL.
1. Impôt foncier . . . *écus*	301,490	97,440	398,930
2. Droits payés par ceux dont les propriétés sont affranchies d'impôts (2).	17,300	-	17,300
3. Impôt pour la construction des routes	63,080		63,080
4. Id. pour la gendarmerie. .	7,980	4,450	12,430
5. Impôt sur les patentes et les bestiaux	64,480	4,000	68,480
6. Droits particuliers à la ville de Kassel, et non compris sous le nom de *serviz-gelder*. écus	1,500		1,500
7. Part de la nouvelle ville de Hanau		2,500	2,500
8. Impôt des classes ; 9 Impôt sur le revenu (3).	51,000	15,000	66,000
Totaux partiels . .	506,830	123,390	630,220

(1) L'argent légal de la Hesse électorale est la *monnaie de convention*, (conventionsgeld), dont l'écu vaut 3,87 1/2 et non 3,75 comme l'écu de Prusse. C'est dans cette monnaie que doivent être acquittés les impôts, que l'on paie les fonctionnaires ; c'est la seule qui doive être versée aux caisses publiques. Depuis la mise en vigueur du traité de douanes (1er janvier 1834), on peut payer à la poste en argent prussien, sans perdre comme auparavant le change. Dans le commerce et les relations ordinaires, on ne connaît guère que l'argent prussien.

(2) Les propriétés des princes et seigneurs médiatisés ne sont pas sujettes aux mêmes impôts que les autres.

(3) Pour établir cet impôt, qui atteint non-seulement la propriété foncière, mais aussi la fortune mobilière, on a partagé les habitans en plusieurs classes dont chacune est fixée suivant son revenu présumé. La justice apparente de ce principe a

Chapitre ii. — *Impôts indirects.*

1.	Timbre	*écus* 136,000
2.	Douanes	340,000
3.	Impôt de consommation sur le vin, l'eau-de-vie, la bière, le tabac	155,000
4.	Droits de transit acquittés par ces objets	12,000
5.	Droits de pesage, d'entrepôt, d'écluse	1,700
6.	Péages sur les fleuves et canaux	23,000
7.	Amendes et confiscations	800
8.	Redevance annuelle payée par le comté de Schaumbourg, situé en dehors de la ligne de douanes	7,000
9.	Droits de douane, impôt de consommation et droits de transit du cercle de Schmalkaden	17,000
10.	Produits des quittances de douanes	1,800
11.	Revenus extraordinaires, y compris le loyer des boutiques à la foire de Kassel	3,600
12.	Barrières (1)	70,000
13.	Péages sur les ponts	4,550

empêché d'en sentir l'absurdité. Les banquiers, les gros négocians, les personnes riches enfin, ont placé leurs capitaux sur des banques étrangères, ce qui ne permet plus aucun contrôle. Aujourd'hui il indispose vivement la population, parce que l'on a reconnu qu'il atteignait les petites fortunes et non les grandes.

(1) Presque partout, en Allemagne, l'on paie un *droit de barrière* spécialement affecté à l'entretien des routes. Il n'y a que quelques exceptions. Dans le royaume de Wurtemberg, il n'a jamais existé; et dans le grand-duché de Bade il vient d'être aboli à la satisfaction générale. En Bavière, les indigènes seuls en sont exempts, les étrangers paient en entrant un droit fixé d'après le tarif; mais ce droit une fois acquitté, ils peuvent circuler librement dans tout le royaume. Avant l'accession de la Hesse au traité de douanes, il était de 1 *bon gros* ou 16 c. 16/99 par mille (24,000 pieds) et par cheval. Depuis cette époque, il n'est plus que de la valeur d'un *gros d'argent* ou 0,12 c. 1/2.

14. Droits de voiture (1). 300
15. Revenus accessoires 150

Total du chapitre 772,900

CHAPITRE III. — *Bains et sources d'eaux minérales.*

1. Neundorf . . . . *écus* 12,740
2. Hofgeismar 1,520
3. Schwalheim. 1,840
4. Wilhemlsbad 1,140

Total. . . . 17,240

CHAPITRE IV. — *Domaines de l'Etat.*

Arrondissement de Kassel.		*de Hanau*	TOTAL.
1. Redevances.	247,890	75,220	323,210
2. Fermages des biens de l'état.	121,860	59,410	181,270
3. Dîmes	89,160	23,900	113,060
4. Produit des droits de pâturage et de parcours . . .	9,020	5,770	14,790
Sommes partielles . .	467,930	164,300	=632,230

CHAPITRE V. — *Revenus des forêts.*

Arrondissement de Kassel.		*de Hanau*	TOTAL.
1. Coupes de bois	247,030	80,320	327,350
2. Autres revenus, services en nature, etc.	13,280	3,970	17,250
3. Intérêts hypothécaires . .	10,500	1,500	12,000
Sommes partielles. .	270,810	85,790	356,600
CHAPITRE VI. — *Chasses.*			
Article unique.	8,460	3,160	11,620
CHAPITRE VII. — *Pêcheries.*			
Article unique.	3,100	400	3,500

(1) Ces droits correspondent à ceux que nous payons en France aux maîtres de poste. S'ils figurent ici au budget, c'est qu'il n'y a

CHAPITRE VIII. — *Mines et salines*

1. Mines	*écus*	62,200
2. Salines		82,400
3. Usines, forges, fabriques		55,400
Total.		200,000
		400,000

CHAPITRE IX. — *Postes.*

1. Revenus d'après le traité subsistant avec le prince de Tour et Taxis (1).	42,000
2. Contribution payée par ledit pour l'inspection générale des postes.	500
3. Frais de service de l'inspection	1,000
Total.	43,500

CHAPITRE X. — *Haras.*

Article unique.	4,190

pas en Allemagne d'entreprises particulières, et que le transport des lettres, des personnes et des paquets y constitue un triple monopole au profit de l'état.

(1) Du temps de l'empire d'Allemagne, le prince de Tour et Taxis était *grand-maître héréditaire des postes* (Gross-Erbreichs Postmeister). Les guerres de la révolution française et de l'empire le dépouillèrent de sa charge. Au traité de Vienne il rentra dans une partie de ce qu'il appelait ses droits; je dis dans une partie, car quelques états, notamment les grands, monopolisèrent les postes à leur profit. Les autres lui concédèrent, en vertu des résolutions de ce traité, l'exploitation des postes dans l'étendue de leur territoire, *à titre de fief.*

CHAPITRE XI. — *Revenus divers.*

Arrondissement de Kassel.		de Hanau	TOTAL.
1. Amendes et confiscations .	13,000	2,900	15,900
2. Concessions.	8,700	6,370	15,070
3. Droit de cité, droit pour sortir du pays, pour s'y établir, droits de maîtrises, revenus des foires (1)	4,200	3,350	7,550
4. Contributions des villes aux frais de police.	5,300	1,450	6,750
5. Droits et frais d'écritures pour successions, hypothèques et épices de receveurs, vente de vieux matériaux. .	3,000	1,480	4,480
6. Impôt sur les chiens . . .	2,850	660	3,510
7. Agio, change (2). . . .		•	3,000
Sommes partielles . .	37,050	16,210	53,260

(1) Quelques remarques sont nécessaires pour l'intelligence de ce paragraphe. On entend par ces droits : 1° Ceux qui doivent être acquittés par ceux qui veulent devenir Hessois ou bourgeois d'une ville, et en exercer à l'avenir tous les droits civils et politiques, en tant toutefois que leur religion le leur permet. 2° Sous cette expression : *sortir du pays ou s'y établir*, il faut entendre l'Allemagne et non simplement la Hesse électorale, l'art. 18 de l'acte de la confédération germanique permettant à tout individu de s'établir où il veut, sans avoir rien à payer. 3° Bien que les corporations soient abolies à-peu-près partout en Allemagne, quelques traces de leurs anciens réglemens sont cependant passées dans les lois. Pour avoir le droit d'être *maître*, il faut avoir été quelques années *apprenti* (gesell); ce sont les taxes payées à la réception dans le corps des maîtres que l'on appelle ici : *Meister-gebühren.*

(2) Comme nous l'avons dit plus haut, les impôts doivent être acquittés en monnaie légale du pays ; c'est la seule qui doive être versée aux caisses publiques. Ceux qui n'en ont pas doivent alors perdre le change ou l'agio, qui procure approximativement à l'état un revenu de 3,000 écus, ou fr. 11,636,56 12/33, si l'on veut compter l'écu à 3,87 c. 29/33, comme cela se fait quelquefois, quoiqu'il ne vaille ordinairement que 3, 87 c. 1/2.

CHAPITRE XII.

Revenus des capitaux de l'Etat	342,770 écus.
Revenus annuels de l'électorat d'après les 12 chapitres ci-dessus	268,030 écus.
Ou en monnaie française	12,547,267 fr.

Les recettes restent au-dessous des dépenses; car celles-ci se montent à la somme de 3,448,001 écus, comme on peut le voir plus bas.

Il nous reste à considérer maintenant les dépenses sous leurs diverses rubriques.

1. Liste civile, dépenses de la cour . .	392,000 écus.
2. Apanages des princes	79,600
Total	471,600
Ou en monnaie française	1,825,115,58 c.

La cour et les princes coûtent donc annuellement à chaque Hessois un peu plus de 3,04 c.

3. Ministères, dépenses générales (1) . .	57,300 écus.
4. Justice.	264,817
5. Administration intérieure.	869,667
6. Ministère de la guerre	742,337
7. Id. des finances	978,910
8. Affaires étrangères	43,370
Somme totale des dépenses. . .	3,448,001

(1) Il y a trois ministres et deux *présidens ministériels* (Ministerial-Vorstaende), dont le traitement est de 3,500 écus pour les premiers et de 2,500 pour les seconds.

Sur cette somme, les traitemens des ambassadeurs et chargés d'affaires figurent pour 24,140 écus, et les frais diplomatiques pour 12,000. Le gouvernement demanda encore pour ce chapitre un supplément de crédit de 2,000 écus.

On conçoit réellement à peine comment un petit état qui a tout au plus autant d'habitans que la moitié de Londres ou les 6/8es de Paris, a un ministère des affaires étrangères avec sa hiérarchie d'agens et de fonctionnaires, surtout quand on pense que tout ce luxe diplomatique ne le mène pas plus loin qu'à n'avoir d'autre volonté que celle de la diète germanique, c'est-à-dire que le bon plaisir d'un commissaire prussien ou autrichien. C'est bien le cas de dire avec le Fabuliste :

« Tout petit prince a des ambassadeurs. »

L'Allemagne est, sans contredit, le pays qui, même en temps de paix, a toujours sur pied le plus grand nombre de soldats. Il n'est pas de principauté, si petite, si exiguë qu'elle soit, qui n'ait un corps de troupes armé, équipé, soldé. C'est aussi le pays qui, dans l'état actuel de l'Europe, doit ressentir le plus vivement quelles charges onéreuses impose au trésor la présence d'une nombreuse armée permanente. Cette considération nous a engagé à donner ici en entier le budget de la guerre.

§ A. *Dépenses du corps d'armée.*

	écus.	albus.	heller.
1. Infanterie.	271,618	3	2
2. Cavalerie	135,364	8	»

3. Artillerie	42,715	8	3
4. Habillement des troupes	40,000	»	»
5. Remonte	9,357	»	»
6. Etat-major général, état-major des divisions et brigades	23,742	»	»
7. Aides-de-camp de tous grades	7,160	»	»
8. Frais de casernement, de corps de garde, de lazaret	16,808	»	»
9. Armes, munitions, exercices à feu.	11,000	»	»
10. Autres dépenses, évaluables seulement par approximation	8,800	»	»
Total du § A.	566,564	19	5

§ B. *Administration.*

	écus.	albus.	heller.
1. Administration de la guerre.	18,182	»	»
2. Auditeurs généraux, auditeurs de garnison (1)	5,574	»	»
3. Commandemens militaires, etc.	9,971	18	6
4. Corps des cadets	7,571	»	»
5. Invalides	1,733	22	9
6. Dépenses imprévues, évaluables par approximation	11,264	8	9
Total du § B.	54,296	18	»
Total des deux §§	620,861	1	5

§ C. *Dépenses en dehors du budget militaire ordinaire.*

	écus.	albus.	heller.
1. Anciennes et nouvelles pensions.	43,679	6	4
2. Pensions aux soldats qui ont été envoyés en Amérique	19,465	»	»
3. Dépenses extraordinaires	12,775	22	»
4. Dépenses transitoires	45,556	17	6

(1) On appelle ainsi des espèces de magistrats qui remplissent à-peu-près les mêmes fonctions que chez nous les *capitaines-rapporteurs* près les conseils de guerre.

	écus.	albus.	heller.
Somme du budget extraordinaire. . .	121,476	16	7
Somme totale du budget de la guerre.	742,337	16	»

Encore dans cette somme n'est pas comprise la gendarmerie, qui coûte 57,000 écus. On a récemment transporté ce chapitre, du ministère de la guerre à celui de l'intérieur.

Les chiffres parlent, dit-on, plus haut que tous les raisonnemens; aussi ne ferons-nous aucune remarque sur la somme de 43,679 écus 6 albus, 4 heller, ou (nombre rond) 169,259 fr. absorbée par les anciennes et les nouvelles pensions militaires.

L'on sait qu'autrefois c'était l'habitude de quelques petits princes allemands de faire le trafic de leurs sujets, et de les vendre pour une somme stipulée à telle ou télle puissance qui les employait où bon lui semblait. Le père de l'électeur de Hesse fit aussi ce commerce, et vendit plusieurs régimens aux Anglais qui leur firent faire la guerre dans l'Amérique et dans l'Inde; ce sont les secours accordés à ces vieux soldats, la plupart mutilés, qui figurent ici au budget pour la somme de 19,465 écus, ou 73,326 fr.

Il ne sera pas sans intérêt de comparer ce budget avec ceux des autres états de l'Allemagne, ou même ceux d'autres puissances du continent. Ce travail pourra faire l'objet d'un autre article.

D. L. N.

OBJET, BUT ET DIVISIONS DE LA SCIENCE SOCIALE.

DROIT. — POLITIQUE. — LÉGISLATION.

Attiré de bonne heure et par un attrait irrésistible vers les méditations sociales et politiques, la pente naturelle de ma pensée et le sentiment instinctif des nécessités de mon époque firent naître en moi le désir d'approfondir les principales questions sociales, pour essayer d'arriver à des principes qui rendissent compte des directions nouvelles et impérieuses du siècle et qui satisfissent aux puissantes exigeances de progrès et de pacification, de liberté et d'ordre, au nom desquelles l'humanité a traversé un demi-siècle d'efforts, de combats et de souffrances. Par le bénéfice particulier d'une position à la fois indépendante et obscure qui me retenait forcément loin du champ de bataille, j'ai pu contempler la lutte, en juger les alternatives, en deviner l'issue sans être jamais entraîné ni aux irritations de la défaite, ni aux enivremens de la victoire. Si je n'ai ni dû ni pu me refuser à de sympathiques douleurs aussi peu qu'à des joies, à des satisfactions patriotiques, ces bienfaisantes émotions n'ont fait que tenir mes facultés en éveil, et je me suis sans cesse appliqué à empêcher qu'elles corrompissent l'impartialité obligée de mon jugement. Si, comme

j'en conviens, il a été parfois difficile de conserver cet exact équilibre au milieu d'un vieux monde qui croule, et de l'enfantement pénible d'un monde nouveau, il n'en est pas moins vrai que j'avais un intérêt d'autant plus puissant à ne pas permettre que ma vue fût offusquée, que j'étais convaincu de la nécessité de rechercher exclusivement dans les enseignemens puissans de l'histoire contemporaine des doctrines capables et les convictions de comprendre, d'expliquer et de diriger les destinées nouvelles de l'humanité, et qu'ainsi je devais m'appliquer à maîtriser incessamment mes sensations, sous peine de devenir infidèle à mon rôle et de trahir ce que je considérais comme une vocation.

Il y a quinze ans environ que je conçus le dessein d'une publication qui devait servir comme d'introduction à l'exposé de mes principes, dont je renvoyai le développement plus complet au temps où la méditation et l'expérience les auraient rectifiés ou confirmés. Je pensais écrire pour les élèves de nos écoles; dès-lors je devais être clair, précis, élémentaire... Je rédigeai, en conséquence, une introduction philosophique et encyclopédique au droit et aux sciences politiques, où je m'appliquai de préférence à construire, si je puis m'exprimer ainsi, la charpente du sujet, dans le désir bien arrêté de faire ressortir le but et l'objet fondamental de la science sociale, la distribution naturelle de ses parties et l'union indissoluble qui subsiste entre elles. Examinant la science dans sa double source, philosophique et historique, comme dans ses ap-

plications pratiques, j'arrivai à en tracer le cadre complet et à en faire ressortir la simplicité, la beauté, la puissante unité. Ce chemin me paraissait le plus rationnel pour engager l'intérêt et les sympathies des élèves au service d'une science qu'ils se sont trop habitués à considérer comme aride, et je me serais trouvé heureux de combattre avec succès un préjugé qui influe d'une manière extrêmement défavorable, non-seulement sur le développement intellectuel des jeunes générations, mais encore sur le bien-être social tout entier.

Mais des obstacles divers, et peut-être aussi l'entraînement du sujet, ne me permirent de réaliser mon plan qu'en partie. Un premier volume de mon ouvrage a paru il y a deux ans (1); mais loin d'en être la partie élémentaire, il renferme au contraire la métaphysique, je pourrais dire l'ontologie du sujet, et je conviens qu'il suppose des lecteurs exercés à ce genre de méditation. L'accueil bienveillant que cet ouvrage a trouvé de la part d'hommes dont le jugement, la critique même est un succès, est devenu pour moi une puissante excitation à continuer la publication des volumes suivans. Je réserve, pour le second, l'exposé systématique de l'organisation du gouvernement et des rapports qui lient les nations entre elles; c'est là la partie la plus difficile, mais peut-être aussi la plus grave du sujet, et qui à ce

(1) *Essai sur la Théorie de la vie sociale* et du gouvernement représentatif, pour servir d'introduction à l'étude de la science sociale ou du droit et des sciences politiques; 1 vol. in-8°, Paris et Strasbourg, Levrault 1833.

titre, exige une concentration et une maturité toute particulière. Le troisième et dernier volume, au contraire, qui a été rédigé dès le début de mon travail, et qui remonte ainsi à dix ans au moins, contient cette partie élémentaire et introductive dont j'ai parlé. Le projet que j'ai de le publier bientôt m'a déterminé à en détacher un fragment et à le soumettre au jugement des lecteurs de la *Revue d'économie politique*, dont l'honorable directeur a bien voulu accorder une place à mon travail dans son intéressant recueil. Je conçois que pour les personnes qui ne sont pas au courant de mes idées fondamentales, il puisse rester des obscurités dans l'article qu'on va lire; mais qu'on veuille bien ne pas oublier que je ne présente qu'un fragment, que les dimensions étroites d'un article de journal m'ont forcé de réduire à une forme pour ainsi dire axiomatique. L'exposé de la science sociale dans son objet et dans son but, sa distribution en droit, politique et législation; la double division du droit et de la politique, sous le rapport de leur objet et sous celui de la méthode; telle est la matière du présent article, que je recommande à l'indulgent accueil de mes lecteurs.

I. L'HOMME, être doué de raison et de liberté, *est un fait*. Par cela seul qu'il existe, il a tous les droits qui découlent du fait de son existence, c'est-à-dire, tous ceux dont il a besoin pour vivre d'une manière conforme à sa nature. Le fait de son existence étant antérieur à toute manifestation de sa volonté, les

droits qui y sont liés sont placés eux-même hors de l'empire de cette volonté, ils sont des *droits absolus, primitifs*, c'est-à-dire non dérivés d'aucun fait émané de l'homme. Le premier devoir de celui-ci est de se garantir la jouissance de ces droits; il n'est aucune considération qui puisse l'autoriser à y renoncer, ou qui puisse légitimer une telle renonciation faite en faveur d'un tiers; car par elle, l'homme, comme tel, cesserait d'exister; de là il suit:

1° Que l'homme, dans son activité privée, ne peut rien faire qui soit contraire à ces droits.

2° Que dans son activité publique, c'est-à-dire vis-à-vis de tiers, l'homme ne peut transiger ni sur le fond, ni sur le mérite de ces droits, *ils sont inaliénables;* qu'aucun tiers, quel qu'il soit, ne saurait être autorisé à méconnaître ou à anéantir l'exercice de ces droits dans son semblable, *ils sont imprescriptibles.*

II. La vie sociale ou la société, c'est-à-dire la co-existence des hommes, *est un autre fait*, produit d'un côté par les lois physiques de la reproduction des hommes, de l'autre par le besoin impérieux qu'ils ont de secours réciproques, soit pour vivre, soit pour se développer. L'existence de la société est donc encore un fait indépendant de la volonté de l'homme; cette existence ou l'opportunité de la vie sociale ne pourra donc jamais être mise en question; *elle est un besoin primitif*; par là-même, *elle est un devoir* pour l'homme.

III. De ces *deux faits* fondamentaux l'homme et la société, l'un et l'autre sont *également absolus*, *également universels*, par conséquent ils sont à con-

sidérer comme *nécessairement liés l'un à l'autre*, comme *se déterminant réciproquement*, et *comme ne pouvant se concevoir séparés l'un de l'autre*. *L'homme vivant hors de la société* n'est plus l'homme actif selon les directions différentes de sa nature, n'est plus l'homme vivant d'une manière conforme au but que lui indique sa raison. *La société, dont l'existence serait fondée sur le mépris des* hommes, c'est-à-dire qui méconnaîtrait dans l'homme les activités légitimes, qui découlent de sa nature, serait un troupeau de brutes ou un amas de misérables, gardés et contenus par des geôliers, mais ne serait pas une société. L'homme isolé serait sans existence morale, et son existence physique resterait sans garantie. La société, dans l'hypothèse indiquée, n'agissant plus que comme force physique, dépendrait, pour son existence comme fait physique, ou de la destruction et du dépérissement des forces physiques dans les êtres abâtardis qu'elle contient, ou de la désunion et de l'antagonisme qu'elle réussirait à mettre dans l'action de ces forces. De là il résulte que *l'homme et la société* sont *deux faits également légitimes*, c'est-à-dire, *également fondés dans la nature de l'homme* et comme *ayant un droit égal* :

I° *A exister.*

II° *A se conserver et à être actifs selon les conditions innées à leur être.*

III° *A être respectés dans toutes les conséquences de leur activité*, dès que celle-ci est conforme à leur nature.

Sans doute la nature de la société doit, en der-

nière analyse, être déterminée par le but suprême de l'homme, car il n'est pas donné à l'homme de concevoir rien de plus relevé que lui dans l'ordre des intelligences créées; il ne peut pas ne se considérer que comme moyen à des fins, pour l'appréciation desquelles la mesure lui manque. Mais par cela même que la société existe, l'homme reconnaît qu'elle doit entrer pour sa part dans la détermination du but suprême, vers lequel son activité le porte. Il ne lui est donc pas permis de s'écarter de la société, et en déterminant son but, il se souviendra qu'il est un être physique doué de raison et de liberté, essentiellement appelé à vivre et à se développer dans la société.

IV. S'il est essentiel *de reconnaître l'existence de ces deux faits, l'homme et la société*, il est tout aussi essentiel *de ne pas les confondre.*

Assigner le même but à l'homme et à la société, c'est avilir l'homme, en tant qu'on le rétrécirait dans les limites de l'existence présente, ou que l'organe de la société (le pouvoir) prétendrait lui prescrire les lois suprêmes de son activité; ou c'est jeter la société hors de la route du possible, sous prétexte de la faire arriver à une perfection qui n'existe pas pour elle, parce que cette perfection se rapporte à un ordre de choses, auquel la société comme telle ne saurait atteindre. Dans cette direction, l'arbitraire et le despotisme naissent infailliblement des mesures mêmes par lesquelles on espère assurer la félicité réelle de la société.

Subordonner l'homme à la société d'une manière

absolue et générale, c'est sacrifier le but infini de l'homme au but fini et transitoire de la société; non que la société comme telle soit à regarder comme une institution purement transitoire; elle est au contraire aussi durable et perpétuelle que notre espèce; mais en ce que dans son influence sur l'homme, c'est-à-dire sur chaque individu en particulier, elle est nécessairement limitée quant au temps. Dans cette direction, l'égoïsme de la société menace la dignité et l'existence morale de l'homme, et affaiblit en proportion l'obligation de celui-ci de vivre dans les liens sociaux.

Subordonner la société non pas à l'homme ou aux hommes en général (la société n'est destinée qu'à leur faciliter l'accomplissement de toutes leurs fins légitimes), *mais à tels individus ou classes d'hommes*, c'est menacer d'un côté l'existence de la société et attenter au droit de tous à ce que la société se conserve et les protège, et méconnaître directement, d'un autre côté, l'égalité du droit de tous à jouir des avantages sociaux; c'est nommément courir le risque de substituer au but général et perpétuel de la société un but transitoire et périssable, et la faire dépendre des caprices, des fausses vues ou de l'égoïsme des individus ou des castes.

Dans cette direction, l'on rencontre indistinctement toutes les aberrations en apparence les plus opposées, le despotisme, l'aristocratie, la théocratie, la démagogie ou l'ochlocratie. Le caractère commun de tous ces écarts c'est l'absence d'un pouvoir juste et légitime, capable de comprimer

toutes les prétentions exclusives, d'arrêter tous les excès anti-sociaux; en un mot *l'anarchie*.

V. Etant donnés d'un côté le droit absolu et primitif de l'homme à une existence conforme à sa nature, de l'autre l'existence de la société comme fait fondé sur les besoins physiques, et sur les besoins moraux de l'homme, il s'agit de concilier ces deux faits de manière que les collisions qui pourraient s'établir entre les conditions nécessaires à l'existence de l'homme doué de raison et de liberté, et celles nécessaires à l'existence de la société comme d'un fait nécessaire et résultant de la nature de l'homme, soient ou tout-à-fait écartées ou du moins modérées autant que possible, là où les lois de la nécessité physique ne permettent pas de faire disparaître toutes les entraves. Or tel est L'OBJET DE LA SCIENCE SOCIALE.

VI. Si le but de l'établissement social se bornait à protéger l'homme dans son développement, son action serait toute négative, et consisterait uniquement à réprimer les écarts des individus l'un à l'égard de l'autre. Dès-lors toute la science sociale, ne se proposant que le maintien négatif de la paix extérieure, se réduirait à tracer les sphères d'activités individuelles, à déterminer et à appliquer les peines dues aux infractions; elle serait tout entière *science du droit*. Mais de cette manière elle n'assurerait que l'existence d'un seul des faits dont l'alliance constitue le bonheur social, c'est-à-dire l'existence de la *liberté*, et en ne s'occupant pas à consolider le second de ces faits, *le pouvoir*, elle laisse-

rait flottante et incertaine l'existence même de la société, et la liberté à son tour demeurerait sans garantie. Si, partant du point opposé, elle ne s'occupait qu'à fortifier et à étendre le pouvoir; si le pouvoir lui devenait but final par lui-même, et si elle traitait les individus comme tout-à-fait subordonnés aux convenances de ce pouvoir, non-seulement elle détruirait toute dignité humaine et toute liberté, mais encore, en foulant aux pieds l'homme, en le violentant dans ses convictions les plus sacrées, dans ses espérances les plus chères, elle le constituerait en hostilité immédiate et perpétuelle contre le pouvoir, et condamnerait celui-ci à ne trouver qu'une sécurité éphémère dans des moyens de violence, qui porteraient en eux le germe de la décomposition et de la mort de la société. Dans cette hypothèse, la science sociale ne serait qu'une science de moyens à des buts arbitraires, elle ne serait plus que de la *politique égoïste et corrompue*.

Les écarts que nous venons de signaler étant également déraisonnables et illégitimes, parce que tous deux ils méconnaissent l'un des faits fondamentaux de notre nature, il convient de déterminer dans quelle proportion *l'élément de conservation* ou *l'élément négatif*, et *l'élément d'action* ou *l'élément positif* doivent concourir à former *la science sociale;* en d'autres termes, *quelle est*, *dans le domaine de la science sociale*, *la part du droit*, et quelle *est la part de la politique*.

VII. Le droit et la politique considérés dans leur unité ou comme science sociale, ayant le grand ob-

jet de gouverner les rapports communs de co-existence extérieure des hommes entre eux, et de procurer la civilisation générale, par les facilités qu'elle apporte au développement et au bonheur individuel, et par le soin avec lequel elle veille à tout ce qu'exigent le bien-être et les intérêts du corps social; ces deux sciences ont entre elles une liaison directe, intime et perpétuelle. L'une et l'autre elles tendent au même but, mais par des moyens différens.

L'action du droit est essentiellement négative, son unique objet est de s'opposer aux passions des hommes et aux dérangemens sociaux qui pourraient en naître; elle se borne à *prévenir* ou à *réparer le dommage*, *à maintenir l'égalité civile négative entre les hommes*. Le droit, en veillant à l'observation et à l'application des lois, maintient inviolables les sphères de liberté et d'action, telles que les lois les ont déterminés; son but unique et exclusif consiste à maintenir la justice sociale : en un mot, *il prévient des lésions ou il les redresse, il conserve*.

L'action de la politique au contraire est *essentiellement positive;* elle tend à multiplier les moyens de bien-être, à avancer directement le but social, à rendre la société forte, puissante, riche, éclairée et vertueuse, à satisfaire, autant qu'il dépend de la vie sociale, ce besoin impérieux de bonheur et de bien-être, qui pousse et remue les individus. La politique a pour objet essentiel et spécial la vie et le bien-être du corps social, elle ne s'occupe directement du bien-être des individus qu'autant

qu'il se rattache au développement de l'intérêt social ou qu'il réagit sur cet intérêt : mais en dedans de ces limites, elle a l'obligation étroite de seconder de toutes ses forces, et en proportion des moyens, dont elle dispose, l'activité de l'individu occupé à poursuivre l'accomplissement de tous ses buts légitimes. — Ainsi *la politique agit, elle procure des biens, écarte des obstacles, augmente la masse des moyens de bonheur et de perfectionnement,* tant dans l'intérêt de la société, que dans celui des individus ; elle exerce par conséquent une *action positive ;* elle est dans la science sociale, *l'élément d'action et de vie.*

L'objet du droit est de *procurer ce qui est civilement juste ; la politique* recherche *ce qui* est *civilement utile.* La réunion de ces deux qualités constitue ce qui est *civilement bon*, direct divers de la *législation* ; c'est-à-dire ce qui est conforme aux besoins vrais et permanens de la société et de ses membres, et ce qui est l'objet final de la science sociale. La liaison du droit et de la politique est telle qu'il existe un parallélisme constant et nécessaire entre leurs différentes parties ; que toute loi a son côté politique, et est faite en vue de quelque utilité ou de quelque besoin social positif, ou a besoin pour son application pratique de l'intervention de la politique, de même que tout besoin, tout intérêt social ou politique nécessite l'action de la loi, ne serait-ce que pour délimiter les droits et les devoirs politiques respectifs qui vont naître de ce nouvel intérêt.

Nous allons développer méthodiquement les divisions de la science sociale, sous le rapport des sources ou de la méthode.

A. Droit. — Son objet. — Ses divisions quant à la méthode ou quant aux sources.

L'homme et la société ayant le droit d'exister, le *premier objet de la science sociale* sera *de leur garantir ce droit*. De ce droit découle celui d'être actif d'une manière conforme à leur nature; le *second objet de la science sociale sera*, par conséquent, *d'assurer à l'un et à l'autre une latitude d'action telle que la réclame leur but légitime*. Son *troisième objet* sera de *concilier leurs activités, quelles qu'elles soient*, de manière à ce qu'elles ne s'anéantissent pas réciproquement, et que là même où les passions les égareraient, il leur soit possible et facile de se redresser par leurs propres efforts, sans compromettre ni le salut commun ni leur propre liberté d'action. Son *quatrième objet* enfin, sera *de placer sous la sanction inévitable d'un système judicieux de peines clairement déterminées, toutes les infractions aux règles sociales*, dont se rendraient coupables l'homme et la société dans leurs rapports réciproques.

De cette manière la *première partie de la science sociale* ou *le Droit* déterminera les droits absolus et les droits hypothétiques, les droits primitifs et les droits dérivés ou secondaires de l'homme et de la société. Elle fixera dans toutes les phases et à tous les momens de leur existence les limites de leurs

activités les plus diverses, et rattachera des peines convenables à tous les genres de transgression; elle leur garantira enfin, à l'un et à l'autre, la liberté d'action dont ils ont besoin; en un mot, *elle veillera à leur conservation*, et leur assurera la faculté de se développer de la meilleure manière qu'ils l'entendent.

Tracer ces règles, déterminer ces droits, fixer ces sphères différentes d'activité sur les données que fournit la raison de l'homme et la connaissance intime de sa nature, de ses besoins et de son but suprême, est l'objet de *la philosophie du droit*, que l'on a nommé plus communément *droit naturel* ou *droit de la nature*, mais en donnant à cette expression moins une signification universellement intelligible, qu'une signification déterminée par tel ou tel système, quelqu'opposés que ceux-ci fussent entre eux.

Vérifier sur les documens de l'histoire et sur le développement successif des institutions sociales, les solutions différentes que les hommes, à des époques et sous des climats divers, ont essayé de donner pratiquement au problème dont s'occupe la philosophie du droit, examiner jusqu'à quel point les systèmes différens de législation ont réussi à assurer le bonheur et le développement des peuples qu'ils ont régis, déduire de cette étude les maximes d'application, soit pour mieux comprendre et pour appliquer avec plus de sagesse les lois positives d'une nation à la marche journalière de ses intérêts publics et privés, soit pour déterminer avec

justesse le degré de maturité auquel une nation est parvenue, la conformité entre ses lois et ses intérêts et besoins légitimes et actuels, soit enfin pour indiquer la direction dans laquelle les lois et les institutions de cette nation doivent se perfectionner pour rester constamment en harmonie avec le développement moral, intellectuel et industriel des individus, tel est l'objet de *l'histoire philosophique du droit et de la législation*, qu'on a aussi appelée quelquefois *philosophie du droit positif* ou *esprit des lois*.

Etudier le système des lois actuellement établies chez une ou plusieurs nations, connaître la tendance dominante de ces lois, leurs effets sur les peuples et les individus qu'elles gouvernent, l'influence réciproque que les diverses espèces de lois qui composent le système de législation, exercent les unes sur les autres, savoir les interpréter et les appliquer de manière à ce que l'intérêt des individus et l'intérêt de la société marchent d'accord, tel est l'objet de la *science du droit positif*, qu'on nomme quelquefois aussi *la jurisprudence*, quoique ce terme ait encore une signification particulière.

B. Politique. — Son objet. — Ses divisions quant à la méthode ou quant aux sources.

Avoir garanti la co-existence régulière de l'homme et de la société, c'est leur avoir assuré à l'un et à l'autre la possibilité de réaliser leurs fins et de vivre d'une manière conforme à leurs besoins légitimes. Ils ne le peuvent que par l'emploi judicieux

des moyens qui sont à leur disposition pour se procurer ce qu'ils appellent leur bien-être.

Il est évident que l'homme ou l'individu doit trouver dans ses convictions morales et religieuses l'indication de sa destination, et dans sa prudence l'indication des meilleurs moyens pour la réaliser. Cependant l'insuffisance de ses forces lui rendant nécessaire le concours de ses semblables, et tel étant le but principal de son existence dans le sein d'une société civile, il est clair que cette société ne remplira complétement ses obligations à son égard qu'autant qu'elle lui facilitera l'accomplissement de ses buts légitimes, en d'autres termes des buts privés, qui ne sont pas en opposition avec l'intérêt légitime de tous. Or, cet intérêt légitime se trouve compris dans la sphère d'activité tracée par le droit.

On voit par conséquent que le *premier objet* de la seconde partie de la science sociale ou de la *Politique* sera *d'assurer* aux individus les facilités dont ils ont besoin pour *réaliser leurs buts positifs*, là où leurs moyens personnels ne réussiraient pas à se suffire et à écarter tous les obstacles. Nous disons : *assurer les facilités*, parce qu'il serait aussi contraire à l'intérêt de la liberté morale et civile de l'homme et à son développement, qu'absurde et hors des bornes du possible, de prétendre que la société ou le pouvoir procurât à chacun la jouissance actuelle des biens, dans la possession desquels il croira devoir placer son bonheur. *L'homme doit être actif par lui-même*, le de-

voir de la société se borne à le soutenir là où ses forces personnelles succomberaient à des obstacles comparativement insurmontables, et à lui assurer le fruit de ses travaux.

Mais la *société* doit, comme telle, *s'occuper encore spécialement de ses propres besoins* et de ses intérêts directs, en vertu du même devoir, qui oblige l'individu à poursuivre ses buts personnels, et du droit qui en découle pour lui, d'user de tous les moyens légitimes qui peuvent y conduire. Or *tel est le second objet de la politique*; elle doit, par conséquent, non-seulement *veiller directement à la conservation de la société*, mais elle doit encore *la faire marcher et se développer dans la latitude de ses besoins*. C'est ainsi qu'elle doit maintenir la société, soit contre les dangers qui la menaceraient du côté des individus qui la composent, soit contre ceux auxquels l'expose la lutte avec les forces brutes de la nature, soit contre ceux qui naîtraient des attaques de sociétés ou d'états ennemis. Son *troisième objet* sera *de se fortifier, d'étendre sa puissance dans les bornes que prescrivent la liberté légitime des individus et les droits des sociétés ou peuples co-existans*, et d'augmenter par tous les moyens légitimes ses ressources tant matérielles que morales, sa richesse, ses lumières, sa considération. Son *quatrième objet enfin* et qui est en même temps le plus relevé, sera *de diriger et de vivifier la vie sociale tout entière, dans le sens du but social final, ou de la civilisation*, et avec une égale sollicitude pour les intérêts des individus et pour les intérêts sociaux; de maintenir

l'équilibre entre ces intérêts différens, comme entre les organes différens du pouvoir social, et de préserver la marche régulière des affaires sociales de secousses et de dérangemens.

Déterminer, sur la connaissance des buts généraux de l'homme, le véritable but de la société civile; fixer les moyens par lesquels ce but sera le plus sûrement et le plus complétement atteint; tracer la marche de la civilisation sociale sur les données que fournit la marche du développement des individus, assurer le jeu des sphères différentes de l'activité sociale, de manière à ce que le but social et tous les buts légitimes individuels se concilient et marchent d'accord, et que les froissemens possibles soient ou prévenus, ou du moins adoucis; assurer les progrès de la vie sociale et la rendre autant que possible indépendante des accidens qui pourraient la compromettre, calculer les moyens à employer, moins dans la vue des besoins du moment que dans la vue de la perpétuité et du développement progressif de la société, tel est le problème de la *politique philosophique ou de la politique générale*.

Examiner dans l'histoire des temps passés, quels moyens les différens corps politiques ont employés pour se conserver et se développer, vérifier sur les destinées qu'ils ont eues l'efficacité de ces moyens, réfléchir aux causes qui ont favorisé leurs développemens ou précipité leur ruine, rechercher les degrés différens de bien-être, que ces corps politiques ont procurés à leurs membres, et voir quels ont été les résultats généraux qu'ils ont fournis pour le dé-

veloppement absolu ou de notre espèce ou d'un peuple particulier, tel est l'objet de l'*histoire politique*, ou de la *politique historique*, qu'on a nommée quelquefois la *philosophie de l'histoire*.

Rechercher, par l'étude positive des institutions et des rapports politiques établis, quelle est, à une époque donnée, la nature de l'organisation sociale d'un ou de plusieurs états; analyser la nature des moyens qui y sont employés pour réaliser le but social; scruter les différens besoins et intérêts réels et actuels d'un état; examiner les ressources qu'il trouve en lui pour les satisfaire; retracer l'image fidèle de la vie et du mouvement politique de la société, avec tous ses avantages et toutes ses imperfections, et indiquer par là même les améliorations et les perfectionnemens que l'état actuel de la société rend utiles et praticables; tel est l'objet de la *statistique* que l'on pourrait aussi appeler la *science positive de l'état politique et social d'une ou de plusieurs nations à une époque donnée*.

Nous venons de tracer l'esquisse de la science sociale selon ses deux différentes branches, *le droit et la politique*, c'est-à-dire selon qu'elle s'occupe à déterminer et à conserver intactes les formes permanentes de l'existence sociale ou les sphères d'activité des différentes individualités qui composent la société, ou selon qu'elle cherche à faire naître, à développer, à fortifier et à régulariser la vie et le mouvement social. Nous avons considéré sous trois faces différentes (sous le *point de vue philosophique*, sous le *point de vue historique*, sous *le point de vue pra-*

tique ou positif), l'objet du droit et l'objet de la politique, et nous en avons vu naître, sous le rapport méthodologique, six sciences particulières, dont deux sont toujours réciproquement parallèles l'une à l'autre, c'est-à-dire appliquant leur méthode à l'examen du même objet considéré sous deux points de vue différens. C'est ainsi que la *philosophie du droit* et la *politique philosophique ou générale* considèrent philosophiquement, ou bien abstraction faite des temps et des lieux, et d'après les seuls principes d'une raison éclairée, les lois et les principes qui doivent présider au développement des intérêts de l'homme et de la société. Mais tandis que la *philosophie du droit* recherche les conditions négatives de leur existence, et s'applique à retracer les sphères qui doivent assurer à l'un et à l'autre ses droits indispensables, et qu'ainsi elle détermine les formes essentielles de la vie sociale, la *politique philosophique ou générale* tend à établir les principes qui doivent guider positivement *l'activité de l'homme et de la société*, dans la vue d'en faire ressortir la plus grande somme de bien-être, et les moyens les plus abondans de développement pour l'un et pour l'autre. De même *l'histoire du droit* et des *institutions sociales* est parallèle à *l'histoire politique*, en ce sens que l'une examine les modifications que les formes sociales ont successivement éprouvées, tandis que l'autre cherche à découvrir les moyens et les ressorts par lesquels les sociétés politiques ont cherché à se développer dans le cours des siècles, et à apprécier l'in-

fluence que ces différens moyens ont exercée sur le bien-être social.

Enfin le *droit positif* est parallèle à la *statistique*, en ce sens que l'un et l'autre nous font connaître l'*état social* présent et actuel d'un peuple. Mais tandis que le *droit* positif nous instruit des droits et des obligations légalement rattachées aux différentes positions sociales, tant des individus que du pouvoir, la *statistique* nous fait connaître les moyens par lesquels la vie sociale se soutient et se développe dans le moment actuel.

C. Législation. — Son objet. — Qualités du législateur.

L'ensemble des lumières que fournissent le droit et la politique considérés dans leur application et dans leurs sources forme les élémens de la *science de la législation* (1), ou pour mieux dire de *l'art de la législation*. Elle est sans contredit l'objet le plus élevé et le plus difficile des méditations de l'homme. On peut la considérer comme formant le couronnement des diverses parties de la science sociale, mais aussi comme n'existant pleine entière et vivante que dans la tête de celui, qui par son génie a reçu la mission d'assurer, pour des siècles, le développement social, libre et harmonique de ses semblables. Le législateur doit non-seulement tracer aux intérêts sociaux actuels, les meilleures formes extérieures ou légales possibles, mais il doit

(1) On pourrait encore la nommer la *science de la civilisation*, en tant et parce que la civilisation est le but et l'objet direct de la vie sociale.

encore savoir, par l'esprit qui dirige et qui anime ses lois, faciliter le développement de la vie sociale le plus conforme aux intérêts progressifs de la nature humaine ; de manière que sa législation assure à-la-fois le *maintien exact de la justice* et la *promotion de l'utilité civile ou sociale*, en un mot, de manière à ce qu'il réalise *l'idée du bien* dans ses rapports avec l'existence sociale.

La connaissance exacte et réfléchie de la nature humaine, non pas seulement telle que nous l'enseigne la théorie, mais encore telle qu'elle se montre dans l'homme mouvant et actif; la connaissance particulière du peuple auquel les lois doivent s'appliquer, tant d'après les traits généraux de son caractère que d'après l'état actuel de ses mœurs, de ses besoins, de ses lumières et de ses préjugés ; l'étude approfondie des phases de développement, par lesquelles ce peuple a passé, et de la tendance actuelle de ce développement ; — une connaissance raisonnée des rapports physiques et extérieurs, sous l'empire desquels le peuple est placé, et des influences matérielles auxquelles il obéit ; celle des relations que la propriété, l'industrie, la différence des besoins et des lumières, créent entre les diverses classes de la société ; l'appréciation judicieuse des causes qui, dans l'état actuel de la civilisation, donnent et ôtent l'influence sociale ; — des idées justes sur l'équilibre à maintenir entre les efforts et les tendances égoïstes, les prétentions exclusives des différens états de la société, de manière à ce qu'aucun d'eux ne parvienne à substituer son intérêt particulier à

l'intérêt bien entendu de tous ; — la connaissance raisonnée des convictions morales et religieuses répandues dans le peuple, et du degré d'influence qu'elles exercent sur son activité ; l'état des mœurs domestiques et des rapports de famille, de ceux de moralité, de lumières, de vues et d'énergie entre les différentes générations, et les prétentions qui en naissent ; — l'appréciation de la nature des relations qui existent entre l'autorité et les citoyens, et des dispositions morales qui y prédominent ; — des convictions élevées, généreuses et justes sur la dignité de notre espèce, et sur la noblesse du but social ; — un respect fondé et actif pour les droits acquis, dès qu'ils ne s'appuient pas sur le mépris des droits inviolables de la nature humaine, et qu'ils ne sont pas inconciliables avec le degré de bien-être nécessaire à toute créature morale ; enfin un esprit vaste et étendu, capable de saisir avec clarté un immense ensemble, sans confondre ou négliger aucun de ces détails ; — cette perspicacité, qui sait prévoir, à de longues distances, les embarras qui pourraient entraver les rouages de la société ; — ce tact sûr, qui ne permet pas de jamais se méprendre sur le choix des moyens les plus propres, les plus efficaces, les plus en rapport avec la dignité de la nature humaine ; — une âme élevée au-dessus de l'atmosphère des passions et des préventions de tout genre, mais qui sache les apprécier toutes dans ce qu'elles peuvent avoir de légitime ou au moins d'excusable, forte du sentiment de sa supériorité, et exerçant sur les hommes un ascendant auquel

ils se soumettent d'autant plus volontiers, qu'il se fonde sur la conviction vivante, qu'ils obéissent à des lumières supérieures, dirigées dans leur application par une philantropie vraie et chaleureuse, — *telles sont les études, les dons du génie, les qualités de l'âme*, qui doivent concourir à former le *véritable législateur*, qui imprime à son œuvre le sceau de l'immortalité, et qui prend place au premier rang des bienfaiteurs de *l'humanité*.

D, Science sociale. — Son but. — Sa dignité. — Ses rapports avec la science morale.

La liaison intime que nous venons de démontrer entre *le droit*, *la politique* et *la législation*, comme étant les trois parties essentielles de la *science sociale* repose :

1° *Sur l'unité de leur but final*, malgré la diversité apparente de leurs buts prochains.

2° *Sur la concordance nécessaire et sur la dépendance réciproque de leurs moyens d'action.*

3° *Sur l'identité des sources dans lesquelles ils puisent leurs élémens*, et qui sont d'un côté la nature morale et invariable de l'homme, de l'autre son existence ou son développement empirique; en d'autres termes, la *raison* et *l'expérience*.

De cette manière, la science sociale nous apparaît dans toute son imposante grandeur, et nous saisissons son rapport nécessaire et direct avec le but suprême de l'homme, comme avec le but suprême de l'humanité tout entière. Dépositaire des principes qui doivent présider aux rapports extérieurs, à la

co-existence régulière des individus et des peuples, elle domine nécessairement toute leur activité extérieure, elle crée et régularise la vie sociale, en un mot *elle dirige et gouverne*. Sans son intervention salutaire et indispensable, sans la protection sage et efficace qu'elle assure, l'individu ferait de vains efforts pour accomplir le but de son existence, pour vivre et se développer d'une manière conforme à sa nature. Aussi ce dernier lui doit-il respect et obéissance, aussi doit-il conformer sa vie extérieure aux principes qu'elle trace, aux bornes qu'elle lui pose, à condition néanmoins, qu'elle n'empiète jamais sur sa liberté morale et sur cette portion de liberté extérieure, sans laquelle il lui serait impossible d'exister d'une manière compatible avec sa dignité et ses droits moraux. Sans elle, le corps social n'aurait ni vie ni consistance; le bonheur et la civilisation commune seraient des mots vides de sens, et l'espèce humaine croupirait dans une infériorité, dans une barbarie d'autant plus honteuse, qu'elle serait en opposition constante avec les fins immortelles pour lesquelles elle est créée.

Ainsi, de même que la *science morale et religieuse* gouverne *positivement* toute l'activité intérieure et extérieure de l'homme, de telle sorte que toute action qui n'est pas conforme à ses principes, est par là même *illégitime* et *contraire à la destination de l'homme*, de même la *science sociale* gouverne *négativement* toute l'activité de la société comme telle; de telle sorte que toute action de l'individu, contraire à ses principes, est par là même

civilement répréhensible et illégale, détruit, pour ce qui dépend d'elle, le but social, et que toute action faite par ou pour la société collectivement, contrairement aux principes de la science sociale, est par cela même *politiquement injuste et mauvaise*. De même que la science morale, la *science sociale repose sur la liberté intérieure ou morale de l'homme*, et a *pour objet spécial* et immédiat *de lui garantir sa liberté extérieure civile et politique*. Elle suppose l'homme perfectible, et comme également capable de faire un bon et un mauvais usage de ses forces et de ses facultés. De là, elle tend, comme la science morale et religieuse, à éclairer l'homme, afin qu'il purifie sa volonté, et rectifie l'usage de sa liberté extérieure; et pour donner efficacité à ses préceptes, elle les place sous la sanction d'un système de peines et de récompenses, calculées à la fois sur la dignité morale de l'homme et sur les garanties dues au bonheur et à la paix publique. *Elle repose donc sur la même base que la science morale*, elle tend au même but *avec cette modification caractéristique, que la morale est la science de la liberté intérieure, du perfectionnement final et absolu de l'homme*, tandis que *la science sociale* est *la science de la liberté extérieure, du perfectionnement social et relatif de l'homme*. Mais comme le perfectionnement social est une condition essentielle au perfectionnement moral et absolu, et que les progrès de celui-ci influent directement et nécessairement sur ceux du premier, il est clair qu'il naît ici une nouvelle série de rapports intimes entre la science morale et

religieuse et la science sociale. Par conséquent la *science sociale est une science essentiellement morale*, *essentiellement philosophique*, et se place, par son objet comme par sa méthode, à un des premiers rangs parmi les sciences humaines. Car si la dignité d'une science se détermine d'après la liaison plus ou moins directe de son objet avec le but final, avec la dignité absolue de l'homme, quelle science soutiendrait la comparaison avec la science sociale, si ce n'est la science morale et religieuse elle-même, qui a directement pour objet le but final même de l'homme ?

Nous combattrons ainsi avec avantage, et ceux qui, refusant d'admettre la base morale de la science sociale, s'obstinent à n'y voir qu'un âmas fortuit de règles et de maximes arbitraires de prudence et d'égoïsme, et qui vont jusqu'à lui disputer la dignité d'une science, et ceux qui, méconnaissant l'objet moral de cette science, ses rapports avec la nature et la liberté morale de l'homme, font d'elle une science purement empirique, bornée à recueillir les principes civils empiriquement établis parmi les hommes, et à en propager la connaissance.

Les premiers confondent le *domaine de l'arbitraire*, lequel n'est soumis à aucune règle, *avec le domaine de la liberté morale et civile*, laquelle obéit aux principes qui découlent de la destination morale et sociale de l'homme. L'existence de ces principes, comme dominant la science sociale, ne peut pas être révoquée en doute, sous le prétexte que dans tel cas particulier ils auraient été méconnus par

l'erreur ou les passions ; aussi peu qu'il est permis d'attaquer la réalité des principes de la morale ou de les nommer des règles arbitraires, parce qu'il arrive fréquemment que les hommes ne les respectent pas.

Les adversaires de la deuxième espèce, jugeant avec raison, que la connaissance des principes civils établis (des lois positives), est nécessaire et indispensable, et que cette connaissance ne peut être acquise qu'empiriquement, ignorent ou feignent d'ignorer que ces principes mêmes ont besoin, pour être saisis et compris, d'être rapportés aux principes fondamentaux et premiers, d'où ils découlent, et que l'étude approfondie de ceux-ci fournit seule les élémens nécessaires pour le perfectionnement ultérieur des principes empiriquement établis. Dans toute science qui s'occupe, même incidemment, d'objets empiriques, il y a une partie qui se confie à la mémoire, ou qui est empiriquement donnée ; mais cette partie est subordonnée à la partie morale et philosophique, dans toute science qui a pour objet l'activité morale et libre de l'homme ; ainsi notamment dans la science sociale.

Après avoir exposé rapidement mes idées sur l'objet propre de la science sociale, sur le but relevé qu'elle poursuit, sur les divisions essentielles qui s'établissent dans son domaine, et sur sa relation intime avec les intérêts les plus élevés de l'individu et de l'humanité, il me reste à développer, dans un second article, le point de vue pratique du sujet,

tant sous le rapport de sa liaison avec les divisions usuelles du droit et de la politique, telles qu'elles se rattachent aux besoins et aux intérêts directs de la vie positive, que sous celui des vues qui doivent présider à l'étude et à l'enseignement de la science. — Les deux articles réunis contiendront ainsi tous les élémens d'un tableau complet de la science sociale et de ses parties, sous le double point de vue de son objet (la direction des rapports essentiels de la vie sociale) et de la méthode ou des sources dans lesquelles la science doit puiser ses principes.

Hepp.
Professeur de droit des gens,
à la Faculté de droit de Strasbourg.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX.

Déjà l'année passée, les délibérations des conseils généraux avaient acquis une grande importance. L'introduction du système électif avait donné à ces réunions une importance qu'elles n'avaient point auparavant. Cette année, la nouvelle organisation s'est fait sentir d'une manière plus évidente encore. Jamais les intérêts n'avaient été traités avec autant d'ardeur et de zèle et avec une si grande entente des affaires. Les besoius locaux ont été bien compris dans les différens départemens, et chose assez remarquable, les travaux des conseils ont un caractère de généralité et d'uniformité qui prouve que les besoins et les vœux sont partout les mêmes, qu'on les a vus dans toutes les localités sous le même point de vue, et que si les intérêts locaux ont été bien appréciés, c'est parce qu'ils sont à-peu-près partout les mêmes.

Les parties qui ont plus particulièrement attiré l'attention des conseils généraux, sont *l'agriculture*, *les voies de communication* de tout genre, *l'instruction primaire*, *les enfans trouvés*, *la mendicité*, *les prisons* et *les hospices*.

Nous examinerons successivement quels ont été

les votes et les vœux prononcés par les conseils, et nous prendrons tout d'abord *l'agriculture* comme une des parties qui méritent le plus la sollicitude de l'administration.

L'institution des comices agricoles avait donné une salutaire impulsion à notre agriculture, et on ne sait trop à quoi attribuer leur abandon et leur dissolution. Déjà l'année passée, plusieurs départemens avaient voté des fonds pour relever ces sociétés; cette année on a senti plus vivement encore leur utilité, et un grand nombre de conseils ont alloué des fonds pour les faire revivre. Le département de l'Orne a voté 4,000 fr. pour être répartis, comme subvention, aux comices des quatre arrondissemens; le département du Cher 800 fr.; celui de la Creuse a alloué 6,000 fr. pour le développement des comices agricoles dans chaque canton; somme considérable eu égard aux ressources de ce département, mais certainement bien appliquée et propre à donner les meilleurs résultats. Les vingt-huit comices agricoles de la Charente sont en pleine activité et ont entièrement satisfait le conseil général qui leur a alloué 8,400 fr. ou 300 fr. à chacun. La société d'agriculture a mis ses annales à la disposition des comices pour les publications qu'ils auraient à faire, et le conseil a voté pour cet objet un secours spécial de 600 fr. Le Finistère a consacré 3,000 fr. à l'entretien d'un certain nombre d'élèves dans l'école d'agriculture, fondée près de Morlaix par M. Félix. Le conseil de la Haute-Garonne accorde 1,000 fr. à la société d'agriculture de Toulouse et 500 fr. à

celle de St-Gaudens; il substitue en outre, sur la proposition de M. le préfet, à la prime distribuée chaque année pour l'élève des taureaux, qui ne produisait aucun résultat, le placement des taureaux de pur sang chez les propriétaires; il vote à cet effet une somme de 3,000 fr. Les comices, dans le département de la Gironde, ont obtenu un secours de 5,000 fr.; d'autres mesures pour encourager l'agriculture ont encore été prises. Le conseil général a engagé, entre autres, M. le préfet à livrer des mûriers de la pépinière départementale, au plus bas prix possible, afin d'encourager la culture de ces arbres, qui procureront à la Gironde une nouvelle branche d'industrie. On ne saurait donner trop de développemens à la culture des mûriers; les expériences faites dans ce département ont été couronnées du plus houreux succès et font espérer que dans quelques années, le commerce bordelais sera enrichi d'une exploitation qui promet d'être une source de profits pour le pays. Des primes d'encouragement ont aussi été votées pour les races bovines et les bêtes à laine, et les arrondissemens de Libourne et de l'Esparre ont émis le désir que le nombre des étalons fût porté au complet. La demande que les sucres de betterave fussent taxés comme les sucres coloniaux a trouvé peu d'imitateurs dans les autres départemens, plusieurs conseils ont même émis des vœux formels à ce sujet. Cette industrie, en effet, n'est point encore assez puissante ni assez développée pour supporter une taxe, et une mesure fiscale de cet ordre serait

d'autant plus inopportune que le sucre de betterave est destiné à devenir une source de richesses pour le pays. On pourrait, cependant, pour concilier tous les intérêts et pour rendre hommage au principe de la liberté commerciale, réduire la taxe des sucres coloniaux et satisfaire par cette réduction les réclamations des colons et des ports de mer. Cette question ne tardera du reste pas à se résoudre, car il paraît que le projet de M. le ministre des finances est de soumettre une loi, à ce sujet, aux chambres.

L'agriculture a vivement occupé le conseil général de la Loire. Cette industrie n'a pas suivi les mêmes progrès que l'industrie manufacturière, et quoique les débouchés ne manquent pas, les obstacles qui s'opposent à son développement seront difficiles à surmonter. L'insalubrité de la vaste plaine du Forez est la principale cause de cette langueur. La multiplicité des étangs marécageux dont cette plaine est couverte, l'infecte pendant six mois de l'année de fièvres morbides, et la soustrait à sa destination naturelle, l'approvisionnement des marchés de Saint-Etienne : il n'y a pas de travaux à attendre d'une population affaiblie et décimée par les maladies. Le conseil a demandé que les étangs fussent soumis à la législation sur les établissemens incommodes et insalubres ; mais, comme elle ne s'appliquerait qu'aux étangs à former, il a recommandé l'étude de questions de physique et de jurisprudence, dont la solution servira de base à une législation complète sur cette matière.

Le conseil de la Mayenne a voté 4,700 fr. pour

primes d'encouragemens pour les chevaux et taureaux. Une somme de 2,400 fr. est accordée dans le Pas-de-Calais pour l'école vétérinaire d'Alfort. 1,000 fr. ont été votés à la société d'agriculture de Lyon, comme étant une compagnie savante, qui a déjà rendu d'importans services, et qui est appelé à en rendre de bien plus nombreux.

Le conseil général de la Seine-Inférieure pense que l'administration des harras doit se borner à l'éducation de chevaux de pur sang, et qu'il faudrait laisser aux particuliers et aux départemens le soin de pourvoir à l'amélioration des autres espèces, en reportant à cet emploi l'économie qui résulterait de la première proposition. Le conseil s'occupe aussi de la question suivante : Il y a actuellement vingt-six vices rédhibitoires légaux en France; mais chaque ancienne province a les siens propres; de sorte qu'un vice rédhibitoire en Normandie ne l'est pas en Picardie. Pour les délais de garantie, ils varient de neuf à quarante jours. Des difficultés sans nombre s'élèvent d'une législation aussi confuse, le conseil réclame donc du gouvernement une législation uniforme, fondée sur l'avis des vétérinaires, d'après les connaissances médicales. La société d'agriculture de Seine-et-Oise a obtenu 2,000 fr., le comice agricole départemental 3,000 fr. et le conseil a en outre voté 3,000 fr. pour la destruction des hannetons.

L'année passée, le conseil général de l'Eure a destiné 5,000 fr. au paiement des intérêts de la somme de 100,000 fr. jugée nécessaire pour l'éta-

blissement d'une école d'agriculture et 1,000 fr. pour le fonds d'amortissement. Les 100,000 fr. ont été faits par l'émission de quatre cents actions de 250 fr. chacune. Cette année ce département s'est encore distingué par sa sollicitude pour l'agriculture. Le conseil d'Eure-et-Loir a désiré contrairement à celui de Bordeaux que le sucre indigène ne fut point imposé, et qu'on créât des encouragemens pour la culture de la betterave, afin de subvenir à la détresse de l'agriculture occasionnée par le bas prix des céréales.

Tous les conseils généraux se sont enfin occupés du Code rural, afin de répondre aux questions qui leurs avaient été adressées par M. le ministre du commerce.

L'impôt sur le sel a donné lieu à de nombreuses réclamations; il serait à désirer que cet impôt qui entrave si cruellement l'agriculture fut, sinon aboli, du moins réduit du manière à permettre aux agriculteurs l'emploi du sel pour la nourriture des bestiaux et l'engrais des terres.

Les votes faits directement, en faveur de l'agriculture, ne sont pas ceux qui ont absorbé les sommes les plus considérables; mais ils ont malgré cela leur importance, et ils prouvent que l'on commence à sentir que cette industrie est encore bien arrièrée en France.

En passant en revue les votes sur l'agriculture, je n'ai point entendu donner un tableau complet de tout ce qui a été fait sous ce rapport; j'ai seulement voulu indiquer, en citant quelques départe-

mens, la tendance qui se manifeste; les documens qui ont été livrés jusqu'à présent à la publicité ne me permettent d'ailleurs pas d'offrir à mes lecteurs une analyse de tous les travaux. La publicité des délibérations n'a été que partielle, et souvent on n'en a pas profité là où elle était complète, en sorte que le nombre des documens tombés dans le domaine public est encore peu considérable. C'est l'analyse rédigée annuellement par le ministère de l'intérieur, qui contiendra le sommaire de tous les votes; mais comme ce travail ne paraît que plusieurs mois après la clôture des sessions des conseils généraux, j'ai pensé que l'aperçu que je présente ici ne serait pas sans utilité.

Le cadastre vient se lier aux intérêts territoriaux; cette grande opération se poursuit avec une grande activité. Son achèvement est attendu avec impatience. A l'exception d'un petit nombre de départemens ou le cadastre est achevé (Seine, Seine-et-Oise, Seine-Inférieure). Les conseils ont voté des centimes additionneles, depuis deux jusqu'à cinq. Dans plusieurs départemens on a aussi alloué des fonds pour la confection de cartes départementales, rédigées d'après les plans du cadastre. Je ne comprends pas bien l'utilité de cette dépense; car quelque soit l'habileté de l'ingénieur chargé de la construire, elle sera toujours inférieure à la carte de France faite par le département de la guerre. Il est vrai que l'échelle choisie par les géomètres en chef pour les cartes départementales est ordinairement plus grande que celle de la carte du

ministère de la guerre; mais c'est dans bien des circonstances un écueil de plus. Plusieurs cartes géologiques ont aussi été demandées. Celles-ci ont certainement leur utilité, elles sont d'ailleurs peu coûteuses, et il s'agit seulement d'approprier les détails géologiques et minéralogiques à une carte déjà confectionnée. Je suis étonné que les conseils généraux, qui ont voté des fonds pour cet objet, n'aient pas songé à demander en même temps une carte industrielle ; elle aurait pu contenir toutes les indications géologiques, et elle aurait eu l'avantage de présenter la situation industrielle du département.

Le cadastre est sans contredit une des opérations les plus utiles que le gouvernement puisse faire exécuter ; car il doit assurer l'exacte répartition de l'impôt foncier entre tous les propriétaires. Son utilité n'est cependant pas ce qu'elle aurait pu être. On l'a considéré comme un monument immobile qui, une fois achevé, réglerait définitivement tous les intérêts fiscaux entre les propriétaires. On n'a pas tenu compte du mouvement de la propriété, des mutations, de la division, etc. ; en sorte que le cadastre, qui n'a point suivi ces différens mouvemens, est aujourd'hui peu d'accord avec le terrain, et par conséquent suranné et presque inutile ; l'institution, de conservations cadastrales, aurait obvié à cet inconvénient, et si l'on ne veut pas entièrement perdre le fruit de trente ans de travaux et une dépense de cent cinquante millions, on sera obligé d'en venir là. Je crois au surplus que le mi-

nistère des finances n'est pas resté étranger à cette grave question et qu'il s'occupe depuis quelque temps des moyens pour conserver le cadastre.

Les *voies de communication*, occupent un chapitre important dans le budget des dépenses départementales. On a compris partout de quel avantage elles pouvaient être pour le développement des industries et par conséquent de la prospérité du pays. Par la raison énoncée plus haut, je ne reproduirai pas tous les votes qui se rapportent aux chemins, routes et canaux; mais je citerai quelques-uns des départemens qui sont le mieux entré dans la carrière des améliorations.

Les routes départementales de l'Aude devront être terminées dans le cours de dix années, au moyen d'une imposition extraordinaire de 8 cent., ce qui élèvera de 3 cent. les centimes additionnels qui se montent déjà au chiffre de 49 1[2 c.

L'Ardèche a voté un emprunt de 1,200,000 fr. pour être employé, dans l'espace de quatre années, à achever les principales routes du département. Ce capital doit être amorti au moyen d'une imposition extraordinaire de 6 cent. sur les quatre contributions directes.

Les routes départementales du Cher seront confectionnées en douze années, à partir de 1837, sous la condition de cession gratuite des terrains au département, ou que le prix de ces terrains, lui soit assuré par les communes ou par les particuliers. Pour subvenir à cette dépense ainsi que pour achever les routes anciennes, le département s'imposera

pendant douze années, à partir de 1837, 15 cent. extraordinaires, dans lesquels se confondront les 5 cent. autorisés par la loi du 25 mai 1835, et qui d'après cette loi ne doivent être perçus que jusqu'au 1er janvier 1842.

Le conseil général de la Creuse, le même qui a voté 6,000 fr. pour les comices agricoles, a voté 42,000 fr. pour les chemins vicinaux à condition que les communes feraient une somme égale, et 8,000 fr. pour les ponts communaux à la dépense desquels les communes contriburaient pour les deux tiers. Voilà donc une somme de plus de 100,000 fr. allouée aux chemins vicinaux. Le conseil a bien compris toute l'importance des voies vicinales pour l'agriculture, elles sont son auxiliaire le plus puissant, et sans elles il est impossible que cette industrie prospère et fasse des progrès.

Dans la Charente, les routes départementales classées ont obtenu près de 160,000 fr. pour travaux neufs. Quant au système de grande vicinalité, la proposition hardie de M. le préfet, d'accepter les 42 routes présentées en première ligne par les commissions d'arrondissemens, et formant un parcours total de 530,000 mètres, dont 200,000 sont achevés ou bien près de l'être, comme le vaste cercle dans lequel toute la première partie du système devrait pourtant se renfermer, a été admise par le conseil général qui a affecté à son exécution en 1836, 480,000 fr. environ du produit de son emprunt et en outre les allocations ordinaires affectées à ce service. Le conseil général a laissé de plus à

l'administration, la faculté d'employer les économies résultant de la réforme opérée dans le service des enfans-trouvés en 1835 et 1836, aux communications restant en dehors des 42 routes ci-dessus mentionnées et ayant pour but de s'embrancher à l'une de ces routes, ou aux routes royales ou départementales, à la condition rigoureuse cependant que les communes intéressées aux communications s'imposeraient au moins le tiers de la dépense. Il était impossible de faire davantage pour les voies de communications.

Le conseil de la Dordogne a voté 60,000 fr. pour construction de routes de grandes communications, et 351,200 f. pour les routes départementales en 1836. 206,000 fr. sont alloués dans l'Indre pour la construction, l'entretien et la réparation des routes départementales et des grandes communications vicinales.

Le conseil d'Ille-et-Vilaine qui, a eu à s'expliquer sur la direction qu'il convenait de donner à quelques-unes des routes stratégiques et sur l'ouverture de quelques autres a pensé que le département n'avait pas été doté selon son importance et ses besoins dans la distribution des routes stratégiques. Sur cette partie, le conseil n'avait que des vœux à émettre puisque les routes stratégigues sont toutes à la charge de l'état. Les routes départementales d'ancienne création n'ont obtenu qu'une médiocre allocation et ce département n'a pas fait un grand effort pour l'amélioration de ses voies de communication.

Le département de la Loire a voté en 1834 un emprunt d'un million pour l'achèvement des rou-

tes départementales; 352,000 fr. y seront affectés en 1836 indépendamment de l'entretien auquel il a été largement pourvu; 51,000 fr. sont repartis entre sept chemins vicinaux de première importance, sur les quels les communes dépenseront une somme supérieure. Le fonds départemental des chemins vicinaux s'accroîtra graduellement; la distribution continuera à s'en faire suivant le rang qu'assigne à chacune de ces communications, son utilité. La proposition d'une subvention de 25,000 fr. pour l'établissement d'un pont suspendu sur la Loire a été rejettée. Le conseil acru mieux atteindre le but qu'on se proposait, en consacrant une somme égale à l'exécution de travaux d'art qui mettront plusieurs communes importantes en communication facile avec le pont à construire. Passant des routes de terre à la navigation, le conseil a démontré la stérilité dont le canal latéral à la Loire sera frappé par l'exagération de son tarif, et il en a demandé la réduction au niveau de celui du canal de Saint-Quentin, par lequel les houilles belges arrivent dans le bassin de la Seine en concurrence avec celui du Midi. Il a réclamé pour la navigation de la Loire en amont de Roanne, des améliorations qui peuvent aujourd'hui être imputées sur le fonds des rivières et dont l'effet sera d'abbaisser le taux de la houille pour les consommateurs éloignés.

Le conseil de la Mayenne a voté 11 centimes pendant cinq ans, pour l'achèvement des routes départementales; celui de la Moselle, 80,000 fr. pour l'entretien de ces mêmes routes, et 106,000 fr.

pour de nouvelles constructions. L'Oise a obtenu 32,280 fr. pour la construction des chemins vicinaux. Le Puy-de-Dôme, 35,000 fr. pour des travaux d'art sur les chemins vicinaux, et 100,000 fr. pour des travaux neufs sur des routes départementales.

Le conseil général du département du Rhône a maintenu encore la somme de 220,000 fr. affectée aux travaux et à l'entretien des routes départementales. Un autre vote, du même ordre, mérite encore d'être remarqué : le conseil a promis d'allouer l'année prochaine 30,000 fr. qui représenteront son concours du tiers dans la dépense de création et d'ouvertures de plusieurs chemins cantonnaux.

Les débats du conseils des Deux-Sèvres ont été fort intéressans; l'emprunt pour la construction et l'entretien des routes a été repoussé, on continuera pour quatorze années encore les centimes extraordinaires votés précédemment (5 centimes et 2 c. 1/2); on appliquera ensuite les 4 cent. du cadastre dont les travaux seront entièrement terminés et soldés en 1837, au même objet, et de cette manière on pourra parachever les routes départementales et créer des voies de grande communication pour arriver à la parfaite viabilité du pays. L'achèvement de ces routes y compris l'entretien et même l'entretien des routes stratégiques au compte du département, à dater de 1837 jusque et y compris 1845, est évalué à 2,533,000 fr. et l'ouverture des canaux et des chemins de grandes communications auxiliaires des routes départementales

à 536,000 fr. Les fonds pour les routes départementales doivent être distribués au marc le franc entre les différentes voies départementales, au mètre courant. Quant aux centimes extraordinaires votés, ils seront distribués chaque année au marc le franc, entre ces différentes destinations d'après le chiffre donné à chacune d'elles.

Les routes départementales classées de Saône-et-Loire, fournissent une longueur de cent lieues : quatrevingt lieues seront achevées au commencement de 1836. Le conseil alloue à ces routes pour leur entretien ordinaire 123,838 fr.

Dans le département de la Seine-Inférieure, l'administration avait proposé d'entreprendre les travaux de rectification et d'amélioration sur les routes anciennement classées; ces travaux devront s'élever, savoir : 82,586 fr. pour la traverse de Caudebec; 100,000 f. pour la traverse d'Elbeuf; 200,000 f. pour la côte de Canteleu; 52,513 fr. pour le tournant de Caudebequet; 100,000 fr. pour le tournant de Retival; 40,000 fr. pour la côte de Folleville. Le conseil en présence de la position financière du département, et en considérant les nombreux travaux en cours d'exécution et les nouvelles routes votées l'an passé, ne peut entreprendre ces améliorations, et a reparti sur les routes classées, les à comptes qui étaient demandés pour ces travaux. Le conseil alloue pour travaux neufs : 6,525 fr. pour la route d'Yvetot à Pont-Audemer, 2,092 fr. pour la route de Rouen au Mans; 53,336 fr. pour la route de Rouen à Saint-Romain; 110,000 fr. pour la route de

Dieppe à Beauvais; 11,887 pour la route d'Yvetot à Neufchatel; 80,000 fr. pour la route de Lillebonne à Goderville; 13,000 fr. pour la route de Neufchatel à Tréport; 70,000 fr. pour la route de Rouen à Formery; 2,300 fr. pour la route de Cany à Grandville; 55,000 fr. pour la route de Bourg-Dun à Barentin. La largeur de cette dernière route sera de dix mètres, deux mètres pour les fossés et trois d'empierrement. Le département de l'Eure s'est engagé à contribuer pour moitié à la dépense que la rectification de cette côte nécessiterait : le conseil de la Seine-Inférieure à déjà voté 20,000 fr. qui ne sont pas employés. Relativement aux routes adoptées l'an passé, le conseil décide : 1° qu'il n'admettait, quant à présent, le classement d'aucune route nouvelle, jusqu'à ce que les voies et moyens permettent de pourvoir aux dépenses; 2° de n'accueillir aucune demande tendant à modifier la mesure adoptée, de n'entreprendre aucune des routes votées, sans que les localités n'aient pris à leur charge la moitié des dépenses; 3° que la classification des routes votées l'année dernière, et notamment celles du Tréport à Creil soit poursuivie nonobstant les objections du génie; 4° que les divers changemens de direction réclamés par les localités, soient étudiés, et que les sacrifices offerts sur chaque ligne soient accueillis pour être comparés et pour mettre le conseil à même de préférer la ligne la plus avantageuse.

La Seine inférieure est un des départemens qui a donné le plus d'attention aux voies de communica-

tion ; les sommes allouées sont fort considérables et si la situation financière du département l'eût permis, elles auraient encore été mieux partagées. Sa proximité de Paris, son commerce, et son industrie nécessitent d'ailleurs les sacrifices qui ne tarderont du reste pas à porter leurs fruits.

Dans l'Yonne, les routes départementales ont obtenu 230,000 fr. dont les trois quarts seront affectés à ouvrir ou à continuer de nouvelles communications. D'autres classemens ont encore été proposés, et dans l'intervalle de la prochaine session, les enquêtes voulues par la loi seront faites pour statuer ensuite suivant leur résultat. 36,000 fr. ont été affectés aux chemins de grande communication, et permettront ajouté le conseil, d'attendre les effets de la loi, sur les chemins vicinaux, dont les chambres s'occuperont sans doute à la prochaine session. Les lacunes des routes royales ont aussi fixé l'attention du conseil. Les ressources ouvertes par le budget, expirent en 1836, et dans la plupart des départemens il restera des travaux à faire. Le conseil général a émis le vœu qu'un projet de loi fut présenté aux chambres pour appliquer de nouvelles ressources à leur entièr achèvement.

Tels sont quelques uns des votes principaux qui ont eu lieu pour le chapitre des routes; on regrette que les chemins vicinaux n'aient pas obtenus une plus grande part dans ces diverses distributions; leur importance n'est pas assez appréciée parce que leur bon entretien fait une des premières conditions de la prospérité de notre agriculture. Ce n'est qu'a-

près une restauration complète de nos voies vicinales que nos grandes communications et particulièrement les chemins de fer et les canaux seront d'une utilité générale pour le pays. Il faut pour arriver à ce but, avant tout une bonne législation sur la matière, et puis de nombreux sacrifices de la part des localités qui doivent en retirer le plus grand avantage.

La nouvelle loi sur l'instruction primaire quoi qu'elle soit incomplète, et qu'elle ait donné lieu à de nombreuses observations de la part des conseils généraux a néanmoins porté ses fruits et a conduit à d'heureux résultats. Pour bien apprécier les effets de cette loi, il faudrait sans doute établir des termes de comparaison entre le nombre des enfans qui fréquentaient les écoles à une autre époque et les enfans qui les fréquentent aujourd'hui, mais les documens sur cette partie sont assez incomplets voici cependant quelques chiffres qui ne sont pas sans intérêt.

La population de la France est de 32,509,742 habitans.

Sous le rapport de l'instruction primaire on peut la diviser en quatre classes.

La première classe se compose des enfans au-dessous de 2 ans, au nombre de 1,811,787;

La deuxième classe, des enfans au-dessus de 2 ans et au-dessous de 6 au nombre de 2,744,524;

La troisième classe, des enfans au-dessus de 6 ans et au-dessous de 15, au nombre de 4,987,261;

La quatrième classe, des adultes de 15 ans et au-dessus, au nombre de 22,966,170.

La première classe, celle des enfans au-dessous de 2 ans appartient tout entière à l'éducation maternelle.

La deuxième classe, celle des enfans de 2 à 6 ans, doit être recueillie dans les asiles pour y continuer son éducation et s'y préparer à recevoir l'instruction.

La troisième classe, celle des enfans de 7 à 14 ans, doit suivre les écoles primaires proprement dites.

La quatrième classe, celles des adultes, est appelée aux écoles dites d'*adultes*, pour y recevoir l'instruction qui lui manque.

Sur les 2,744,524 enfans en âge d'aller aux asiles, il y en a au moins 2,500,000 qui n'y vont pas.

Sur les 4,987,261 enfans en âge de suivre les écoles primaires, il y en a encore 2,537,536, savoir: 838,803 garçons, 1,698,733 filles, qui n'y vont en aucun temps de l'année, et 3,740,804, savoir : 1,700,890 garçons, 2,039,914 filles qui n'y vont pas en été.

Sur les 22,966,170 adultes, 14,353,856, savoir : 5,741,542 hommes, 8,612,314 femmes ne savent ni lire, ni écrire.

En France, la masse qui manque de toute instruction se compose donc encore, tant en enfans, qu'en adultes, de 19,391,362 personnes, c'est-à-dire de 63 sur 100, ou de plus des trois cinquièmes de la

population totale, déduction faite de 1,811,787 enfans au-dessous de deux ans.

Les deux tableaux suivans sont la déduction et le complément de ces mêmes résultats :

Institutions qui devraient exister,		qui existent,	qui manquent.
Asiles	40,000	1,000	39,000
Ecoles primaires,	54,284	30,467	23,817
Ouvroirs,	20,000	1,000	19,000
Ecoles d'adultes,	54,840	2,361	52,479
Totaux	169,124	34,828	134,296

Instituteurs nécessaires,		Existans,	Manquans.
Directrices d'asiles,	40,000	1,000	39,000
Instituteurs,	34,840	23,123	11,712
Institutrices,	20,000	7,700	12,300
Directrices d'ouv.,	20,000	1,000	19,000
Totaux	114,840	32,828	82,012

Arrivons maintenant aux opérations des conseils généraux qui se rapportent à l'institution primaire.

Il existe actuellement dans l'Aisne huit cent soixante écoles en y comprenant cinq écoles primaires supérieures; le nombre des élèves est de cinquante-sept mille sept cent cinquante-six, dont trente-deux mille sept cent trente-huit garçons et vingt-cinq mille dix-huit filles. Quoique le nombre des écoles soit supérieur à celui des communes qui est de huit cent quarante, plusieurs communes sont néanmoins encore dépourvues d'écoles.

La dépense des écoles communales s'élève à 232,000 fr.; les communes entrent dans cette dépense pour 137,000 fr., le département y participe pour 59,000 et le gouvernement pour 35,874 fr. Le conseil a voté 23,000 fr. pour dépenses extraordinaires de l'école normale.

Le Cher a ajouté au centime et demi ordinaire de l'instruction primaire, 1 centime pris sur les 5 cent. facultatifs.

Dans la Dordogne, le conseil a adopté deux propositions qui consistent à prélever sur les 5 cent. facultatifs que les conseils généraux peuvent voter pour l'instruction primaire, un demi centime qui produira 12,297 fr. et de demander au gouvernement un secours de 5,927 fr. pour pourvoir à diverses dépenses surérogatives des ressources ordinaires qui montent à 41,290 fr. Le conseil alloue ensuite pour la création de plusieurs bourses et demi bourses à l'école normale 5,220 fr.

Dans le Finistère, l'instruction primaire a reçu la dotation intégrale que la loi permettait de lui donner; 22,810 fr. assureront les complémens de traitemens aux instituteurs; 22,800 fr. seront affectés aux constructions ou réparations des maisons d'école. Les classes d'adultes, les écoles de filles et les salles d'asile ont reçu des subventions; il en est de même de la caisse d'épargne des instituteurs.

Dans le département de la Haute-Garonne, le budget de l'instruction primaire qui s'élève à 83,150 fr., présente un déficit de 6,273 fr. Le ministre est prié de vouloir bien le combler avec les fonds à sa disposition.

Le conseil de la Gironde, après avoir entendu le rapport plein de lucidité de M. Roclus sur l'instruction primaire, a voté un centime sur les quatre contributions directes pour le développement de cette instruction.

Dans l'Indre, l'instruction primaire a donné lieu aux mêmes remarques que l'agriculture, on la trouve en retard. Plusieurs communes manquent de maires et d'adjoints, faute de pouvoir y trouver un seul individu sachant lire et écrire; plus de moitié des communes du département de l'Indre sont encore dépourvues d'écoles; les élèves qui fréquentent celles qui existent forment à peine un trente-cinquième de la population rurale. Dans cet état de choses, le conseil a voté 12,000 fr. pour l'école normale primaire; 10,000 fr. pour bourses et indemnités aux anciens instituteurs qui viendront à l'école normale; 6,000 fr. de subvention aux nouvelles écoles à établir; 5,000 fr. pour les salles d'asile; 3,000 fr. pour les écoles de filles, et enfin 2,000 fr. pour les communes au-dessous de 6,000 habitans qui établiront des écoles primaires supérieures.

Dans la Mayenne, le conseil a voté 3 cent. pour l'instruction primaire.

Dans la Moselle, le budget de l'instruction primaire se compose ainsi qu'il suit : Ecole normale primaire 16,250 fr.; écoles primaires communales 12,000 fr.; dépenses diverses 824 fr.; dépenses extraordinaires 9,442; total 38,516 fr.

Le Pas-de-Calais vote l'allocation du centime et

demi porté au chapitre de l'instruction publique pour les écoles communales et normales.

Le Puy-de-Dôme a accordé 32,000 fr.

Dans le département du Rhône, l'instruction primaire était en 1834, Lyon excepté, dans l'état suivant : La population des écoles, en 1834, ne comprenait que douze mille huit cent quatre-vingt-quatre garçons et huit mille cent cinquante-trois filles. Ainsi la proportion à la population totale du département n'est que de 1 sur 30 habitans ; et si, à cette évaluation on ajoutait la population de la ville de Lyon, on arriverait à un résultat encore moins satisfaisant. Quarante communes manquaient d'instituteurs, à la vérité quelques-unes étaient pourvues d'institutrices. Le traitement des instituteurs et la rétribution mensuelle déterminée par les conseils municipaux forment une somme de 160,644 fr. qui est répartie entre deux cent cinquante-quatre maîtres d'école et porte leur salaire moyen à 632 fr. 50 cent. pour chacun. Le minimun est de 200 fr., le maximum de 1,400 fr. En ajoutant la dépense de location d'écoles (17,537 fr.), les frais de réparations (18,357 fr.) et la subvention du budget départemental au profit des communes et de l'école normale, on arrive à la somme de 208,360 fr. qui indique que l'éducation primaire coûte dans le département du Rhône 16 fr. par élève garçon. Il y a des départemens où chaque élève n'occasionne qu'une dépense de 8 fr. Mais la population des écoles du département pourrait être doublée, sans que la dépense générale fut augmen-

tée. Je ne connais pas le chiffre de la somme allouée cette année pour l'intruction primaire.

Indépendamment de l'école normale et des secours aux communes qui exigent 76,000 fr., il a été mis, dans le département de Seine-et-Oise, à la disposition du préfet un secours de 14,000 fr. pour améliorer l'instruction des maîtres existans, pour favoriser les salles d'asile, les classes d'adultes, pour donner des indemnités et des prix aux instituteurs et aux élèves, et pour compléter le mobilier des écoles des communnes privées de ressources.

Le budget départemental de l'instruction primaire de la Seine-Inférieure s'élève à 121, 308 fr., tant pour les frais d'école normale que pour les subventions aux communes qui ne peuvent subvenir à leurs dépenses au moyen des centimes spéciaux.

L'instruction primaire a obtenu dans l'Yonne, outre le centime et demi déterminé par la loi de finance, un demi centime prélevé sur les 5 cent. facultatifs et de cette manière le budget pour l'instruction primaire se trouve porté au-delà de 50,000 f.

Les différens votes que je viens d'énumérer, quoique fort considérables dans certains départemens, ne suffisent cependant point encore aux besoins de l'instruction primaire; il est à desirer que les conseils persistent dans les améliorations qu'ils ont généralement fait éprouver cette année à ce chapitre des budgets, et qu'à l'avenir ces votes soient toujours marqués par une augmentation dans le chiffre de l'allocation.

(*La suite au prochain cahier*).

EXPOSITION DES PRODUITS DE L'INDUSTRIE A SAINT-PÉTERSBOURG (1).

La deuxième exposition des produits de l'industrie russe a surpassé de beaucoup toutes les espérances qu'avait fait concevoir l'exposition de 1829. Le développement rapide des manufactures de ce pays, encouragé par la protection du gouvernement, a entièrement changé les relations commerciales en Asie aussi bien qu'en Europe. L'importation des productions étrangères diminue d'année en année, tandis que celle des matières brutes ainsi que l'exportation d'objets fabriqués en Russie augmentent dans la même proportion.

Ces heureux résultats ont engagé le gouvernement à ordonner des expositions des produits de l'industrie nationale, dans le double but de pouvoir juger des progrès de cette industrie et d'exciter l'admiration pour les succès obtenus par les manufactures indigènes.

Le préjugé en faveur des étrangers avait commencé à s'affaiblir lors de la première exposition : cependant on n'y comptait que quatre-mille-quatre-cents objets envoyés par trois cent vingt-six manu-

(1) Traduit de l'*Ausland*, journal allemand.

factures, tandis que la seconde exposition offrait neuf mille trois cent-vingt articles fournis par six cent-séize établissemens, en partie impériaux, en partie propriétés particulières. Alors déjà, les hautes classes de la société commencèrent à s'apercevoir qu'on avait souvent abusé de leur crédulité en leur vendant très-chères des marchandises russes, portant un timbre étranger, et passant pour être arrivés nouvellement de France ou d'Angleterre. Ils ont pu s'assurer que tous les avantages promis aux producteurs et aux consommateurs par la première exposition ont été réalisés par la seconde. Le gouvernement ne connut comme le public que par ce premier concours, la bonté des productions nationales; aussi se hâta-t-il de récompenser les efforts des fabricans par une distribution de médailles d'or et d'argent.

La nouvelle exposition a eu lieu dans le même local; c'est un bâtiment magnifique élevé il y a cinq ans sur le quai de la Néva, non loin de la Bourse et renfermant huit salles destinées spécialement à ce but.

Il serait impossible d'énumérer tous les articles dignes d'être mentionnés; nous nous contenterons de faire quelques observations qui se rapportent plus particulièrement à l'industrie des besoins.

Le public était admis cinq jours par semaine, le matin de dix heures à trois heures et de six à huit heures du soir. Les mardis et mercredis étaient réservés aux personnes qui avaient des billets.

Un escalier large, commode et orné des plus

belles plantes du midi en pleine floraison, conduisait au premier salon; cet appartement élevé bien éclairé, voûté et garni de deux rangs de colonnes a deux cent soixante pieds de long sur soixante-quinze de large. Près de la porte se trouvaient deux statues colossales en bronze, de héros slaves destinés au nouvel arc de triomphe sur la route de Péterhof.

La *première division* renfermait les grands ouvrages en fonte, fer, acier et cuivre, sortis tant des manufactures impériales, que de celle de plusieurs particuliers; de machines à vapeur à haute pression, une horloge de dimension extraordinaire et des armes pour l'infanterie et la cavalerie; puis un grand nombre d'outils qu'on tirait autrefois de l'étranger. Une quantité d'objets et de modèles d'un grand intérêt avaient été confectionnés par les élèves de l'institut technologique de la capitale; cet établissement qui ne compte que deux années d'existence, promet d'être une source intarissable d'instruction pour toutes les branches d'arts et métiers, et de donner en même temps une puissante impulsion à l'industrie. L'exploitation des mines a fourni des résultats du plus haut intérêt; voici un tableau comparatif des années 1822 et 1830.

	1822.	1830.
Or.	2,960 liv.	14,080 liv.
Platine.	«	5,160
Argent.	45,760	47,520
Cuivre.	7,665,840	9,419,680
Fonte (environ)	572,000,000	468,000,000
Fer battu (environ)	264,000,000	352,000,000

L'industrie augmente considérablement; le prix de ces produits, dont la valeur primitive monte à soixante-dix millions de roubles (280,000,000 fr.) Les belles fontes qu'on fabrique depuis quelques années excitent l'admiration de l'Europe: d'un autre côté on perfectionne toutes les parties relatives à la manipulation du fer, sans oublier l'acier. La coutellerie fixe aussi l'attention générale, tant par sa bonté que par ses prix modiques. Il ne faut dans cette nomenclature, pas oublier les différentes espèces de fer blanc, les fils d'acier et de cuivre, les scies ainsi que les beaux tissus métalliques.

La *Seconde division* du salon contenait des machines, entre autres une pompe à incendie d'une construction nouvelle, une grande presse d'imprimerie tirant des denx côtés de la feuille, et une quantité d'autres machines pour l'impression des livres, cartes et gravures.

Troisième division. Des instrumens de mathématiques, physiques etc. *Quatrième division*. Produits chimiques. *Cinquième sixième et septième division*. Sucres, savons, chandelles bougies et sirops. *Huitième division*. Equipages, selles, harnais etc. *Neuvième division*. Papiers peints et autres. *Dixième division*. Tissus de lin et de chanvre. La Russie n'a presque pas fait de progrès dans cette branche, quoiqu'elle exporte annuellement pour des millions de ces produits bruts. Les seules toiles fines provenaient de la compagnie hollandaise du château de Roop en Livonie et de la fabrique que la princesse Gallizin possède dans le gouvernement de

Pambof. Elles peuvent soutenir la comparaison avec les véritables toiles hollandaises.

On a notablement perfectionné depuis 1829 la fabrication et le blanchissage du linge damassé, ainsi que l'ont prouvé divers échantillons apportés au concours. La Russie continue à exporter pour 40 à 50 millions de francs de toiles à voiles et de cordages. Nous ferons également mention du coutil damassé dont on envoie tous les ans une grande quantité en Asie, surtout en chine.

La *onzième division* était consacrée aux cuirs, branche de commerce très-avantageuse pour ce pays. On a toujours préféré son cuir teint et ciré connu sous le nom de cuir de Russie, à celui de l'Allemagne et de la France, et il s'en exporte encore annuellement pour une somme de 16 à 18 millions de francs. Des essais heureux ont perfectionné le cuir verni, le maroquin et le cuir pour la sellerie, il en est résulté que la demande a augmenté, surtout des ouvrages fabriqués pour les selliers de Saint-Pétersbourg. Les gants de Moscou jouissent d'une réputation bien méritée.

Les douzième, treizième, quatorzième et quinzième divisions contenaient des toiles et des taffetas cirés d'une qualité supérieure, des tissus en cheveux des tabacs de différentes sortes tant à fumer qu'à priser.

La *seizième division* se trouvait dans le second salon. Elle se composait des pendules et des montres. Les Russes ont fait de grands progrès dans cette industrie ainsi que l'ont prouvé les échantillons expo-

sés. Il est à regretter que l'horlogerPolstoy de Moscou surnommé le Bréguet russe n'ait rien fourni à la dernière exposition; il avait remporté le prix à celle de 1829.

Dix-septième division. Articles de bronze, d'argent et de plaqué. Nous ferons mention de quelques services d'argent et d'ouvrages plaqués, dignes de remarque de Rosenstranch, conseiller de commerce à Moscou. Plusieurs fabricans de bronze se sont également distingués, mais ces objets étaient en général d'un prix très-élevé. Un candélabre en bronze par exemple était estimé 7,000 roubles.

Dix-huitième division. Articles de porcelaine, de fayence et de terre cuite. Les derniers surtout sont renommés pour leur bonté et leurs formes élégantes; ceux de fayence se vendent à un prix très-modéré. Parmi les vases en porcelaine, on remarquait ceux des fabriques impériales et ceux de M. Popof, de Moscou.

Dix-neuvième division. Cristaux et verres. Rien ne surpasse la magnificence de cette galerie. On doit à MM. Orlof et Lemercier l'introduction de la peinture sur verre.

Un escalier orné de vases superbes en malachite, dont quelques-uns valaient de 30 à 40,000 roubles, conduisait à une galerie faisant le pourtour du grand salon; elle était destinée spécialement aux produits de l'Asie. On trouvait dans les *vingtième et vingt-unième divisions* des tissus de coton de qualité inférieure, des étoffes de laine et de poil de chèvre. Les tissus de laine occupent le premier rang parmi

toutes les industries russes. L'amélioration des laines a été l'objet des plus grands soins de la part du gouvernement et des grands propriétaires fonciers; aussi la Russie pourra-t-elle bientôt se passer des draps de l'étranger.

Afin de tirer le parti le plus avantageux des laines indigènes, le ministre s'est efforcé d'introduire en Russie un assortiment méthodique. Une somme considérable a été destinée à former dans la ville de Moscou, un établissement qui satisfait déjà aux besoins des fabriques, et servira de pépinière à une classe d'hommes utiles au commerce. Toutes les autres machines nécessaires à la préparation des laines out éprouvé des améliorations sensibles. Néanmoins la Russie fabrique plus de draps médiocres que de draps fins; il faut en chercher la cause dans les besoins de la population, plutôt que dans l'impéritie des fabricans. On exporte des parties considérables de *draps de dames* en Bucharie et en Perse.

L'art de confectionner les *étoffes ras* a fait de grands progrès; c'est à M. Koffing, américain, mort en 1830, qu'on doit l'introduction de cette branche d'industrie. Nous croyons devoir aussi faire mention de quelques belles pièces de camelot et de châles Ternaux, d'une qualité supérieure et d'un prix modique. On distinguait surtout deux tapis sortis des manufactures impériales et ayant treize archines carrées : un Gobelin, représentant Catherine II, excitait l'admiration générale.

Les filatures de coton ne datent que de l'année

1825; maintenant la Russie en possède douze qui sont fort considérables, et outre cela un grand nombre de petits établissemens de ce genre. Les gens riches commencent à donner plus d'attention à la fabrication du coton; on peut donc espérer que cette industrie arrivera dans peu de temps à un grand développement. En 1822, la Russie ne tirait que 1,176,000 kil. de coton de l'étranger; en 1831 ce chiffre a été de 2,091,000 kil. Cependant il reste encore beaucoup à faire sous ce rapport, car l'importation des cotons filés, qui était de 3,030,000 kil. en 1822, montait à 12,000,000 kil. en 1831. Mais désormais l'établissement des filatures sera rendu facile par les machines fabriquées à la manufacture impériale d'Alexandrowsky, près de la capitale. Un mécanicien en ayant vu à l'exposition, s'écria : « Comment, on fabrique de pareilles machines en Russie, et on nous appelle de l'étranger pour en établir! Il ne me reste qu'à retourner à bord du navire qui m'a amené. » Cette exclamation est le témoignage le plus flatteur pour les machines russes.

Le gouvernement de Moscou, de Wladimir et de Calouga sont ceux où le tissage des cotons a pris le plus d'extension. La ville de Chama était autrefois le centre de la fabrication des toiles à voiles; les événemens politiques du siècle ont fait tort à ce commerce, qui se trouve en partie remplacé par celui des toiles de coton. L'augmentation des produits, entraîne nécessairement celle de la main-d'œuvre.

Les objets d'exportation pour l'Asie étaient éga-

lement d'un très-grand intérêt; on les tirait autrefois de Mulhouse, de Chemnitz et d'Angleterre; aujourd'hui le pays les fournit.

La Russie tirait jadis deux cent mille pièces de nankin par an de la Chine; maintenant elle fournit elle-même du nankin aux Mongols, peuple voisin de la Chine. Un autre article sert à alimenter le commerce chinois, il s'importait jadis de l'Anglegleterre; c'est le velours de coton. Cependant il ne peut pas encore soutenir la concurrence avec les velours étrangers.

N'oublions pas les velverets étrangers, les couvertures orientales, les gazes, les mouchoirs imprimés, dont une grande partie est vendue comme venant directement des Indes. Les dames admiraient les superbes guingamps, qu'elles achetaient souvent à très-haut prix comme venant d'Angleterre.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De l'éducation des mères de famille, ou de la civilisation du genre humain par les femmes; par L. Aimé Martin. 2 vol. in-8°. Paris, Charles Gosselin 1834.

Tont ce qui ne comprend que les intérêts d'un homme, d'un corps, ou d'une nation, n'est pas la loi de la nature.

Le caractère invariable de la loi de la nature, c'est la *convenance universelle*.

C'est sous l'influence de ces deux vérités fondamentales que le livre que nous avons sous les yeux a été conçu, médité, écrit. Mais ce n'est que par une série d'études que l'auteur est arrivé à cet énoncé général, qui lui a servi de guide et qui a donné à son ouvrage cette unité et cette harmonie qui doivent se trouver dans la solution des problêmes, qui ont pour objet les plus grands intérêts de l'humanité. Avant que de pouvoir indiquer le caractère des lois de la nature, il fallait découvrir ces lois elles-mêmes et chercher la véritable et l'unique route, suivant laquelle les investigations de cet ordre peuvent être entreprises.

La connaissance et l'appréciation des symptômes de la vérité, sont les premières conditions de tous les efforts et de toutes les études humaines. C'est aussi là, je crois, le départ scientifique de l'auteur; ce n'est pas le commencement de son livre, c'est le commencement de ses études, c'est l'origine du travail occulte que le lecteur n'aperçoit guère parce qu'il est caché par les vérités devenues évidentes. Mais cette marche mystérieuse se dévoile à son tour pour devenir entre les mains des hommes le criterium de la vérité. Ce critérium et ces symptômes de la vérité

où se trouvent-ils, sont-ils établis par l'autorité de docteurs ou par l'assentiment du genre humain, ou enfin par la raison logique ? L'autorité des docteurs est affaiblie par les contradictions, par la fausse interprétation et par l'immobilité des textes sacrés. L'assentiment du genre humain n'étant que le résultat des assentimens individuels, il ne se peut, lorsque ces derniers sont le produit de l'erreur que l'autorité générale devienne infaillible. Enfin, dit l'auteur, un homme qui fût à la fois le plus grand des moralistes et le plus puissant des logiciens, voulant en finir avec la métaphysique transcendante qui n'est que l'application du raisonnement à des questions qui ne sont pas de son ressort, demanda compte à l'intelligence humaine de tout ce qu'elle peut et de tout ce qu'elle veut ; il l'étudia, à la fois dans ses rapports avec Dieu et la nature, avec le temps et l'éternité. De cet examen le plus consciencieux et le plus profond qui soit jamais sorti d'une tête philosophique, il résulte un fait immense ; c'est que l'instrument de la pensée ne peut rien au-delà des perceptions sensibles, c'est que la logique est sans puissance dans toutes les questions qui nous placent hors de l'espace et du temps. Ainsi le criterium de la vérité ne se trouve point dans ces trois ordres de fait ou d'idées, sa source est divine. Il n'y a de vrai sur la terre, dit l'auteur, que ce que Dieu a dit à tous les hommes ; il ne parle aux hommes que par ses œuvres, c'est un principe sans exception. « Donc une chose est vraie, non parce « qu'elle est appuyée du témoignage des docteurs, non parce « qu'elle s'offre à nous avec l'assentiment du genre humain : « elle est vraie parce qu'elle est la pensée de Dieu exprimée dans les lois de la nature. Ces lois, les yeux de tous les « hommes peuvent les voir, et aucune puissance humaine « ne peut les changer. Ainsi se découvre à notre raison le principe de certitude. Il est indépendant de toutes les puissances « humaines. La vérité n'a son criterium que dans l'immuable « et l'éternel. »

Je suis arrivé rapidement à cette conclusion pour faire connaître le principe fondamental qui a dirigé l'auteur dans sa grande œuvre ; mais ce principe serait incomplet s'il n'était lié

étroitement à cet autre principe fondamental, que les lois de la nature, se manifestant par les œuvres de Dieu, doivent régir toute l'humanité; elles sont l'expression de l'ordre; pour l'homme, l'harmonie du physique et du moral, de l'intellectuel et du spirituel, et non le triomphe isolé d'aucune partie de lui-même. M. Aimé-M. classe les lois de la nature en deux espèces; celles qui naissent en nous, c'est-à-dire qui sont le produit des facultés de notre âme; celles qui naissent hors de nous, c'est-à-dire qui régissent l'univers physique. Les premières sont peu nombreuses; peut-être se réduisent-elles à cinq :

Le sentiment de la divinité,

La sociabilité du genre humain ;

Et la perfectibilité.

La loi de perfectibilité est unie dans notre âme à deux autres lois importantes :

L'homme incline toujours vers ce qu'il y a de plus beau;

La vérité se trouve toujours dans ce qu'il y a de plus beau.

Les deux grands principes que je viens d'exposer sont dans une dépendance mutuelle et réciproque, qui n'en font en quelque sorte qu'une vérité suprême, de laquelle s'est développé avec un admirable ordre cet enchaînement de pensées qui a dicté le livre de l'auteur. Il a constamment demeuré sous l'empire de cette vérité, et l'hommage qu'il a rendu aux lois de la nature lui a fait trouver dans ces mêmes lois les moyens de poursuivre ses recherches avec cette certitude que les choses immuables et éternelles seules nous offrent.

En se plaçant à un point de vue aussi élevé, la méthode d'étude dut naturellement répondre à la majesté du sujet. Elle devait, pour le développement des parties, simultanément puiser les moyens dans l'ordre religieux et moral, dans l'histoire et dans la philosophie, et réunir ainsi en preuve tous les sentimens, toutes les facultés et toutes les actions des hommes.

Mais après avoir présenté dans leur plus haute généralité les idées fondamentales de M. Aimé M., j'arrive au plan, et la divison de l'ouvrage lui-même. Le titre en indique le but, pour les sujets graves et profonds, l'exposition ne suit pas toujours le

même ordre que les méditations. La première grossie de faits et de résultats de la pensée prend une forme pratique, tandis que les secondes, émanations immédiates des facultés intelligentes, ont par leur enchaînement une forme mathématique.

L'auteur constate historiquement dans le premier livre l'influence des femmes sur la civilisation du genre humain. A l'exemple de Vico qui le premier, je crois, a prouvé que le mariage seul a réuni les hommes en société et a servi de point de départ à la civilisation, M. Aimé M. établit par une comparaison entre les mœurs orientales et les nôtres que le mariage est le lien le plus puissant pour retenir l'homme dans le cercle de sa véritable destinée. « La polygamie, dit-il, est un état purement animal : elle « nous donne des esclaves, le mariage nous donne une compa« gne ; elle fixe la débauche dans l'habitation de l'homme, le « mariage l'en bannit à jamais, et sanctifie la maison du citoyen. « De ces faits qui résument en quelque sorte l'histoire de l'O« rient, on peut conclure qu'il n'y a de civilisation possible que « dans le mariage, parce que dans le mariage seul les femmes « sont appelées à exercer leur puissance intellectuelle et mo« rale; puissance de la femme sur le mari, puissance de la mère « sur l'enfant. La société européenne en est sortie tout entière.»

Les femmes ont adouci la férocité et la barbarie des premiers âges. Leur influence civilisatrice s'est fait sentir à toutes les époques, dans tous les pays chrétiens, et ce grand fait conduit naturellement à cette conclusion, que pour étendre de plus en plus cette action bienfaisante, l'éducation des femmes doit être le premier objet de nos études. Fénélon a proclamé que le bien était impossible sans les femmes ; qu'elles ruinent ou soutiennent les maisons ; qu'elles règlent tous les détails des choses domestiques, et que par conséquent elles décident de ce qui touche le plus près à tout le genre humain. Cette doctrine sublime n'a pas laissé de porter ses fruits. Il y a eu progrès chez les hommes, et l'éducation des femmes y a gagné. Mais cette grande sentence n'a pas été entièrement comprise; peut-être aussi le célèbre prélat n'avait-il pas embrassé la question dans son ensemble. Quoiqu'il en soit, le livre que nous avons sous les yeux

comble toutes les lacunes. Il ne s'est pas borné à constater un grand fait de l'humanité, il en a encore tiré les conséquences qui serviront à la régénération des races futures.

Pour bien apprécier ces moyens de régénération, il a fallu entrer dans l'examen des facultés de l'homme, aborder les questions les plus ardues de la physiologie et de la psychologie, se dépouiller de tous les préjugés, et ne reconnaître, comme je l'ai dit plus haut, que les simples lois de la nature et leur divine origine. C'est là l'objet des trois derniers livres de l'ouvrage. On y considère la mère de famille sous les rapports psychologiques, philosophiques, moraux, politiques et religieux; on y embrasse l'ensemble de toutes les facultés sous le point de l'amélioration du genre humain, et tout vient enfin se résumer dans l'éducation de l'âme, faculté suprême, don précieux qui rattache l'homme à Dieu et constitue ainsi cette unité, cette harmonie et cette universalité qui sont les expressions les plus générales des vues du Créateur. On n'a pu arriver à cette détermination précise et exacte, qu'en parcourant les différentes phases qui séparent le fini de l'infini, l'animal de l'homme; qu'en examinant successivement l'instinct, l'intelligence et les sensations dont les caractères sont tout-à-fait différens de ceux des facultés de l'âme. Les philosophes de tous les âges ont traité ces matières avec plus ou moins de bonheur, Platon et Socrate dans l'antiquité, Kant surtout dans les temps modernes; mais ces recherches profondes étaient en quelque sorte restées inappliquées, et la masse des hommes n'a fait qu'entrevoir ce que l'auteur de l'Éducation des mères de famille nous expose aujourd'hui avec un talent supérieur, fortifié par de longues études. « La direction de toutes les facultés de l'âme, dit-il dans le » chapitre XV du second livre, indique un point de rencontre » placé en dehors de cette vie.

« Ainsi l'homme véritable dégagé de la matière est une es- « sence qui tend à Dieu par tous les points de son être.

« Il y a donc une vérité universelle dont l'autorité est infail- « lible, non parce qu'elle est universelle, car on connaît des er- « reurs universelles, mais parce qu'elle est en nous, parce

« qu'elle apparaît divinement à chaque naissance pour former « le témoignage du genre humain.

« Cette vérité, c'est Dieu.

« Toutes les facultés de l'âme le découvrent.

« Son existence est la condition de notre grandeur.

« Son existence est la consolation de notre misère.

« Son existence est l'explication de tout.

« Vérité féconde, source de vérité, instinct céleste, « source de toute vertu, Dieu ne vous a pas confié cette intelli- « gence infirme qui a des argumens égaux pour le mensonge et « pour la vérité, il vous a placé au-dessus des raisonnemens, « dans le sanctuaire immuable de la conscience, de la raison, « du beau, du bon et de l'infini, il vous a placé dans ses propres « attributs, comme pour nous instruire de nos glorieuses desti- « nées : en imprimant son nom sur son ouvrage, Dieu consacrait « notre immortalité.

« Ainsi deux natures dans les animaux : l'instinct qui les at- « tache à la terre ; l'intelligence qui les unit à l'homme.

« Deux natures dans l'homme : l'intelligence qui l'unit à la « création, l'instinct de l'âme qui lui révèle un Dieu. La sphère « des êtres s'élève de la matière à l'esprit, du néant à l'éternité. »

C'est ainsi que l'auteur trace la limite entre l'intelligence et l'âme ; mais il ne s'en suit pas de là que les deux facultés doivent être séparées ; les séparer, dit-il, c'est détruire l'homme ; il faut qu'elles se développent simultanément et pour ainsi dire d'un seul jet ; il ne faut pas non plus séparer les facultés de l'âme. Le sentiment du beau, le sentiment moral, le sentiment de l'infini, la raison et la conscience sont un faisceau immortel que la division mutile et rend incomplet. C'est après ces prémisses que M. Aimé M. arrive à l'éducation de l'âme. Dès la naissance de l'enfant, il signale la puissance maternelle et ce développement mystérieux dont elle peut être la cause la plus active. Toutes nos forces morales, dit-il, sont en nous. « L'art suprême de nos instituteurs serait de les dégager et « de les produire ; mais c'est à quoi ils songent le moins. Sans « s'inquiéter si la maison est déjà pleine, ils ne s'occupent

« qu'à la meubler. Ils fatiguent l'intelligence de leurs « tristes maximes, et les facultés de l'âme qui pourraient « rendre ces maximes intelligibles, ils les laissent dormir. Heu- « reusement que ces facultés si négligées ont une force qui leur « est propre et qui les pousse au-dehors. Le sentiment moral se « manifeste par le seul fait d'une violence ou d'une injustice. « Pour éveiller le sentiment du beau, il suffit de l'aspect de la « nature, ou de la présence de la vertu. C'est notre âme qui « nous appelle aux sacrifices, aux dévouemens les plus géné- « reux; elle enfante les chefs-d'œuvre comme les grandes ac- « tions; et toutefois, dans ses transports, elle ne réalise jamais « complétement ce modèle idéal de beauté et de vérité qui est « en nous. »

Après avoir développé dans les derniers chapitres du second livre la théorie de l'éducation de l'âme, M. Aimé M., en continuant ce sujet, arrive à cette partie fondamentale que j'ai traitée en tête de cette article, et qui consiste dans la recherche de la vérité et dans l'exposition des lois de la nature. J'ai déjà cité les cinq principales lois de la nature, et quelqu'incomplète qu'ait été mon analyse, je ne reviendrai plus sur cette partie du livre, car je sens qu'il n'y a que l'ouvrage lui-même qui pourra faire comprendre aux lecteurs tout ce qu'il y a de grand et de vrai dans les doctrines de l'auteur. On y trouvera tout à la fois une puissante philosophie, un style magique et cette autorité qui n'appartient qu'aux principes éternels et immuables. Il est cependant un point que je ne dois point passer sous silence, c'est l'application des lois de la nature aux lois des hommes. Problème immense qui, s'il n'avait été admirablement résolu, n'aurait fait du livre, malgré ses grandes beautés, qu'un monument caduc, plus propre à séduire les imaginations qu'à assurer le bonheur du genre humain. Mais, je le répète, ce chapitre est digne du reste, c'est le lien pratique qui nous rattache au monde extérieur, c'est la démonstration la plus évidente, que la vérité et la justice doivent se manifester par toutes les actions, si l'homme ne veut pas mentir à son origine et aller à l'encontre de sa destinée.

Le quatrième et dernier livre contient des études morales sur l'Evangile. C'est encore par l'influence des femmes que l'auteur fait pénétrer le sentiment religieux dans le cœur de l'homme. C'est par elles que les principes éternels de l'Evangile doivent recevoir leur réalisation, et assurer ainsi le triomphe du christianisme, et par conséquent de la civilisation du monde. C'est toujours la même pensée, la même grande idée qui préside à toutes les parties *de l'Éducation des mères de famille*. C'est dans cette section de l'ouvrage, que l'universalité des principes est poussé à son dernier terme; après avoir scruté les lois de la nature, M. Aimé M. couronne son œuvre par l'exposition de la religion du genre humain. Toujours conséquent avec lui-même, il se met encore ici sous l'égide de la loi divine qui protége également tous les hommes. C'est la religion de l'Evangile qui n'enseigne que la charité, « qui croit que si la vertu de l'homme « est de faire du bien à ceux qui lui font du mal, la justice de « Dieu ne saurait être de se venger éternellement. Sa morale est « simple parce qu'elle est indulgente; elle aime, elle bénit, elle « pressent que dans cette maxime : *Rendre le bien pour le mal*, « Dieu nous a révélé sa pitié pour nos misères et ses pardons « pour nos faiblesses. »

« Partout la même douceur et la même morale, dit ailleurs « M. Aimé M., partout les disciples du Christ sont appelés, non « à combattre, mais à instruire. Leurs armes, c'est la persuasion; « leur conquête, c'est le cœur. Dans ses derniers entretiens « avec les apôtres, lorsqu'en épanchant son âme, Jésus s'ex- « plique sur les moyens de répandre la vérité, il les exhorte à « se dévouer comme autant de victimes au salut des hommes; « car ils sont envoyés tels que des brebis au milieu des loups (1). « Ils pardonneront, ils béniront, ils instruiront : *le Maître « n'est pas venu pour condamner le monde, mais pour le sau- « ver* (2). »

En remontant maintenant aux facultés de l'âme qui nous révèlent l'existence de Dieu et les lois de la nature, et en les

(1) Saint Jean III-VI.
(2) Saint Jean XVI.

rapprochant des passages que je viens de citer, on verra que l'Evangile lui-même devient à son tour l'expression la plus harmonieuse des lois de la nature, et que tout se rencontre, pour me servir des expressions de l'auteur, dans cette vérité si simple et si vaste :

«« Unité de Dieu. »»

« Et dans ce sentiment si sublime et si naturel ;

«« Amour de Dieu et des hommes. »»

C'est l'expression la plus élevée de l'existence, des devoirs et de l'avenir de l'humanité et en même-temps le résumé le plus sommaire du livre dont je viens de rendre compte.

Je sens que mon analyse est incomplète et que je n'ai donné qu'une idée imparfaite de cette belle conception de l'intelligence. Si cependant j'ai fait naître le désir de lire le livre de M. Aimé M., j'aurai accompli ma tâche, et, en le lisant, on concevra qu'un pareil travail ne se prêtait pas à une analyse de quelques pages, comme celle que je viens de faire.

L'Académie française a décerné le prix Monthyon à cet important ouvrage, aussi bien apprécié dans les pays étrangers qu'en France; car déjà on en a fait une traduction en Angleterre et l'Allemagne sans doute ne tardera pas à suivre cet exemple.

SUR L'HOMME ET LE DÉVELOPPEMENT DE SES FACULTÉS, ou Essai de physique sociale, par A QUETELET.

(Voyez page 346 *suite et fin.*)

M. Quetelet, dans la première partie de son livre, a déterminé l'homme moyen sous le rapport des qualités physiques, et les élémens pour cette détermination ont été admirablement choisis et indiqués par lui. Dans la seconde partie de son ou-

vrage, il essaie d'arriver à la même détermination de l'homme moyen sous le rapport des qualités morales et intellectuelles. Cette tâche me paraît plus difficile à accomplir que la première, et j'avoue que je n'ai point foi dans les données statistiques pour mesurer l'intelligence de l'homme.

Il faut, dans les travaux de ce genre, distinguer les facultés de l'âme des facultés intelligentes, les qualités morales des passions, et enfin ne point soumettre tous les faits d'un même ordre à des causes pareilles. Je conçois que la nature physique de l'homme puisse être assujettie au dynamomètre et à la balance, aux saisons, aux climats et aux habitudes enracinées; j'admets aussi que les modifications produites par les différentes circonstances qui environnent l'homme physique puissent être exactement appréciées et mesurées; mais il n'en est pas de même pour la nature morale de l'homme. Ici il ne faut pas seulement considérer les faits, il faut surtout remonter aux causes, aux motifs déterminans, a la source et à l'origine des actions humaines; là, le compas et l'arithmétique deviennent stériles, les chiffres pâlissent et les appréciations demeurent purement morales. Le calcul, sans doute, est une arme puissante; mais il ne lui a pas été donné de pénétrer les secrets de l'âme et de mesurer la volonté des hommes; trop de circonstances fortuites, trop de motifs insaisissables s'y opposent; le théorème se complique de toutes les facultés agissantes de l'homme, facultés variables chez chaque individu, et qui, réduites à une moyenne, ne représentent plus rien.

M. Quetelet entre en matière par quelques hypothèses sur des actes de courage, pour faire apercevoir qu'il serait possible d'apprécier le courage de deux individus numériquement ou par un rapport. En supposant la rationnalité d'une pareille hypothèse et la possibilité d'enregistrer les faits, l'observateur resterait toujours dans une profonde ignorance des causes déterminantes, et ce sont cependant ces causes seules qui peuvent faire apprécier les qualités morales et intellectuelles de l'homme. Je crois que c'était Pyrrhus qui avait dans son armée un soldat d'un prodigieux courage, qui faisait chaque

jour des actions d'éclat. Comme ce soldat était constamment malade, son maître le fit soigner par les plus célèbres médecins qui finirent par le guérir. Dès lors, il devint lâche, et il répondit aux reproches de Pyrrhus, que depuis qu'il avait recouvré la santé, il tenait à la vie et ne se souciait plus de s'exposer. Les actions de ce soldat pouvaient sans doute se compter, s'additionner : mais la valeur morale de son courage restait occulte. Il est impossible de comparer le courage de ces Suisses qui furent réduits à la bataille de Saint-Jacques, de treize cents à seize par le dauphin de France, à celui de flibustiers qui mettent le feu à la sainte-barbe, pour ne point tomber entre les mains de l'ennemi. Tout cela n'est pas du domaine des mathématiques, ces évaluations ne sont peut-être pas même du ressort de l'intelligence, mais bien de celui de l'âme. M. Quetelet, comme je l'ai dit, ne donne cet exemple du rapport entre le courage de plusieurs hommes, que comme hypothèse, et il pense que ce rapport ne peut être qualifié d'absurde, que parce qu'on est dans l'impossibilité de le déterminer. Il a cependant mis cette hypothèse en avant pour substituer aux actes de courage des vols de nature à être jugés par les tribunaux criminels, « et tout le reste, dit-il, se trouvera réalisé de telle manière, que nous pourrons regarder que le penchant au vol est en France, comme cinq à trois pour l'homme de 21 à 25 ans, et celui de 35 à 40. »

Je dois faire remarquer ici que la plupart des observations de M. Quetelet reposent sur les passions humaines qui ont la criminalité pour objet, et qu'une partie de ses travaux sont par conséquent basés sur un état *anormal*. D'un autre coté, la criminalité est certainement un élément bien imparfait pour arriver à la détermination de l'homme moyen social. En troisième lieu, j'ai à reproduire ici la même observation qui a déjà été faite pour les actes de courage, savoir que les causes et les motifs déterminans du crime doivent avoir plus d'importance aux yeux du philosophe et du moraliste que l'action elle-même.

Je ne me rappelle pas exactement le chiffre des exécutions annuelles pour vol en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, mais

il est énorme; aujourd'hui avec la *même législation* on ne pend pas deux voleurs par an dans ce même pays. Concluerait-on de là que le nombre des voleurs ou la gravité des délits ont diminué? Nullement. Les mœurs se sont adoucies; voilà tout. Que ce fait tombe entre les mains d'un calculateur, d'un statisticien, il en tirera les conséquences les plus erronnées.

Ne sait-on-pas qu'une digestion mal faite, un mouvement de colère peuvent produire un crime. Peut-on assimiler Alexandre tuant Clitus, à un assassin? Livrez un accusé à deux tribunaux différens, l'un le condamnera, l'autre l'absoudra. Qu'on introduise les formes du jury anglais en France, et les condamnations diminueront sensiblement. Qu'on modifie notre code criminel en le mettant en harmonie avec nos mœurs, et les condamnations diminueront encore, et les délits et les crimes resteront les mêmes. C'est précisément parce qu'on juge le fait et non les causes morales qui l'ont déterminé, que ce fait à son tour est insuffisant pour arriver à la connaissance de nos facultés.

On me répondra, sans doute, que les observations que je viens de faire sont sans importance pour la détermination de l'*homme moyen*. Je répondrai à cela, que, lorsque la plupart des élémens qui doivent concourir à l'établissement d'une formule générale, sont incomplets ou vicieux, cette formule ne saurait être exacte. Les bornes que je suis forcé de mettre à mon article, ne me permettent pas d'étendre ma critique sur toutes les parties de cette section du travail de M. Quetelet. Sa théorie de la criminalité m'a frappé plus vivement, parce que je la crois plus erronnée. Je me hâte, du reste, de reconnaître que les recherches de cet ordre ont leur utilité; mais il ne faut point pousser trop loin les inductions qu'on tire des faits recueillis, et il ne faut surtout pas ériger en principe ce qui n'est très-souvent qu'un résultat qui ne se prête à aucune généralisation.

Voici quelle est la division de la seconde partie de la *Physique sociale;* elle donnera une idée des recherches de l'auteur. Le livre troisième s'occupe des qualités morales et intellectuel-

les de l'homme. On y traite du développement de l'intelligence, de l'aliénation mentale ; du développement des qualités morales, telles que la prévoyance, la tempérance, l'activité, les suicides et les duels ; le développement du penchant au crime forme l'objet du troisième chapitre. Le livre quatrième et dernier a pour suscription : des propriétés de l'homme moyen et du système social et des progrès ultérieurs de leur étude. Dans ce livre on considère l'homme moyen sous le rapport des lettres et des beaux-arts, des sciences naturelles et médicales, de la philosophie et de la morale, et enfin de la politique.

Voici quelques-uns des faits les plus remarquables, desquels l'auteur a tiré des conclusions, et que je produis simplement ici comme données statistiques. M. Quetelet, en voulant arriver à déterminer la loi de développement de l'intelligence, fait, par exemple, sur les ouvrages dramatiques, les observations suivantes : Les pièces du premier ordre, dont les noms suivent, ont été produites, *OEdipe*, de 20 à 25 ans ; *Andromaque*, *le Cid*, *Britannicus*, de 25 à 30 ; *les Horaces*, *Cinna*, *Polyeucte*, *Iphigénie*, de 30 à 35 ans ; *Phèdre*, *le Joueur*, *Zaïre*, *le Méchant*, de 35 à 40 ans ; *le Distrait*, *Alzire*, de 40 à 45 ; *le Misanthrope*, *le Tartufe*, *l'Avare*, *Mahomet*, *Mérope*, *la Métromanie*, de 45 à 50 ans ; *les Femmes savantes*, *Athalie*, *le Glorieux*, de 50 à 55 ans. Ce tableau ne serait complet qu'autant que je donnerais les pièces du deuxième et du troisième ordres ; mais cela serait trop long, et je me borne à faire remarqu'il résulte des observations de l'auteur que le talent tragique se développe plus rapidement que le talent comique. Les chefs-d'œuvre qui ont enrichi la Comédie-Française n'ont commencé a être produits qu'entre 38 et 40 ans.

J'arrive à des chiffres d'un autre ordre. Le nombre de gens ivres recueillis par la police de Londres était, en 1832, de 25,623 individus, parmi lesquels 10,299 femmes ; il faut ajouter à cela 3,502 individus conduits devant les magistrats et condamnés à l'amende ; ainsi que 3,429 autres qui ont été également conduits devant les magistrats, mais sans subir de condamnation, de sorte que le total s'élève à 32,557. Il faut remar-

quer que l'on ne connaît ici que les cas d'ivresse assez graves pour avoir pu compromettre la tranquillité publique. Le grand nombre de femmes ivres recueillies par la police, en comparaison du nombre d'hommes, est frappant : on en a compté effectivement deux pour trois hommes, terme moyen. Ce rapport varie, du reste, selon les différens mois. Vers la fin de l'hiver et au commencement du printemps, ce sont les hommes qui s'énivrent comparativement davantage : le contraire a lieu pendant l'été.

Les comptes généraux de la justice criminelle en France présentent, depuis 1827, des relevés annuels non-seulement des suicides, mais encore des morts accidentelles et des duels qui ont été portés à la connaissance du ministère public.

Pour 1827, 4,744 morts accidentelles, 1,542 suicides et 70 duels, dont 19 suivis de mort.

Pour 1828, 4,855 m. a., 1,754 s., 86 d. dont 29 suivis de mort.

Pour 1829, 5,048 m. a., 1,904 s., et 53 d. dont 13 suivis de m.

Pour 1830, 4,478 m. a., 1,756 s., et 41 d. dont 20 suivis de m.

Pour 1831, 5,045 m. a., 2,084 s., et 61 d. dont 25 suivis de m.

Ce qui donne un total de 24,170 morts accident., de 9,040 suicides et de 301 duels, année moyenne, 4,834 morts accidentelles, 1,808 suicides.

Ce qui donnne avec une population de 32,000,000 d'âmes, une mort accidentelle par 7,000 habitans environ, et un suicide par 18,000 habitans.

Le livre de M. Quetelet contient encore un très-grand nombre d'indications de ce genre, précieuses pour la statistique et l'économie politique; mais je crois que lors même qu'on multiplierait ces documens à l'infini, il serait impossible d'atteindre le but que l'auteur s'est proposé, c'est-à-dire d'arriver à la détermination de l'homme moyen sous le rapport moral et intellectuel. Nos facultés ne se laisseront jamais enregistrer sous forme de rapports numériques.

Du sucre indigène, de la situation de cette industrie en France, de son avenir et du droit dont on se propose de la charger ; par M. Mathieu de Dombasle. Brochure in-8° de 50 pages. Paris 1835. Mme Huzard.

Le gouvernement paraît avoir l'intention de vouloir charger le sucre de betteraves d'un droit. Cette mesure projetée a déjà donné naissance à une foule de réclamations de la part des producteurs et des raffineurs de sucre indigène. Les brochures et les mémoires se succèdent dans cette lutte, et chacun réprouve ou adopte ce projet selon qu'il s'accorde plus ou moins bien avec ses intérêts ; dans tout cela, les besoins du pays ne sont guères consultés, quoiqu'ils servent de prétexte à la défense et à l'attaque.

M. de Dombasle entre aujourd'hui en lice ; lui aussi n'a vu qu'un côté de la question ou, pour mieux dire, il s'est placé sous l'empire d'un système qui ne lui a point permis de faire l'examen impartial des choses.

Sa brochure est divisée en quatre chapitres. Dans le premier, il traite des rapports du sucre indigène avec la situation des colonies et avec le commerce de l'Angleterre ; dans le second, l'auteur examine la situation actuelle de l'industrie du sucre indigène, dans le troisième, il examine l'avenir de cette industrie et l'influence qu'elle est appelée à exercer sur le pays ; enfin le droit dont on propose de charger le sucre indigène fait l'objet du quatrième chapitre. Une introduction et un résumé complètent la brochure de M. de Dombasle.

L'auteur a rattaché l'existence du sucre indigène à son thème favori, le système prohibitif ; sans lui, nulle prospérité pour la France, et point d'avenir pour le sucre de betterave. Il juge nos relations avec l'Angleterre et avec nos colonies de ce point de vue particulier. Il pense que le régime colonial tire à sa fin, et il conclut qu'il faut l'abondonner complétement. Dans sa com-

paraison du sucre des Antilles et de celui de betteraves, il oublie totalement l'importance politique des colonies, pour ne les considérer que sous le rapport industriel et commercial; je ne veux pas renouveler ici une querelle déjà vieille, et je pense que, sur ce point, les discussions sont-à-peu près inutiles. Il n'en est pas de même relativement à l'Angleterre. Les prohibitionistes représentent, pour la plupart du temps, ce pays comme une espèce de croquemitaine industriel, qui ne cherche qu'à dévorer le continent: M. de Dombasle tout en lui faisant aussi cet honneur-là, dit cependant que ce n'est qu'avec la plus vive anxiété que le commerce britannique voit les progrès de la fabrique du sucre de betteraves. Je ne m'explique pas trop cette assertion. Que nous consommions le sucre de nos colonies ou celui de notre territoire, c'est fort indifférent pour les Anglais. Ils ont bien pu avoir, pendant un court moment, la pensée de nous vendre leur sucre de l'Inde, mais cet espoir n'a point eu de durée, et quelque soit le prétendu mépris qu'ils semblent avoir pour le sucre de betteraves, je ne pense pas que cette culture soit pour eux le sujet de vives anxiétés. Les Anglais ont le talent de profiter des circonstances favorables à leur commerce, mais je ne crois pas qu'ils aient celui de le faire naître d'aussi longue main que M. de Dombasle veut bien le dire.

Le chapitre II, *de la situation actuelle de l'industrie du sucre indigène*, offre des vues qui contrastent, par leur vérité, singulièrement avec celles émises dans le premier chapitre. Les détails que donne l'auteur sur nos fabriques sont pleins d'intérêts, et on voit qu'ici il est entièrement sur son terrain. Après avoir fait une espèce de statistique de nos sucreries indigènes, il entre dans des considérations fort curieuses sur l'administration et la conduite de ces établissemens. Il les divise en trois catégories, et il montre que ce ne sont pas toujours les fabriques qui ont les appareils les plus neufs et les plus perfectionnés qui font le plus de bénéfices. Il est, dit-il, pour réussir dans l'industrie, des conditions générales qui souvent ne se trouvent pas réunies dans les hommes qui veulent former des entreprises de cette nature. Il ne suffit pas d'être fabricant habile, ce qui sup-

pose déjà une grande variété de connaissances techniques, mais il faut aussi se faire commerçant, c'est-à-dire s'habituer à l'ordre dans l'administration, à une tenue régulière de livres, à l'art de traiter avec avantage dans les relations d'achat et de vente. Cette réunion d'aptitudes est, en général, fort étrangère aux hommes qui n'ont pas été élevés dans la pratique de l'industrie, et c'est pour cela qu'il est si rare de voir prospérer dans la carrière des manufactures les hommes des autres classes de la société.

Pour montrer combien ces diverses qualités sont importantes et assurent souvent le succès d'une entreprise, l'auteur cite l'exemple de M. Crespel, qui seul a survécu, en 1815, au naufrage général des sucreries. M. Crespel n'avait cependant point changé ses procédés, et en 1820 c'étaient encore ceux de 1812 et de 1813. Il semblait même, dit M. de Dombasle, que M. Crespel avait plutôt reculé qu'avancé dans l'art de la fabrication, car il employait alors, dans la plupart des cas, les anciens procédés décrits par Achard, la cristallisation à l'étuve, l'emploi de l'acide sulfurique pour la défécation, etc. Cependant il demeurait bien constant que M. Crespel fabriquait alors avec succès, c'est-à-dire avec profit : sa fabrication était vraisemblablement en perte dans les premières années de son entreprise, lorsqu'il vendait le sucre brut 8 francs le kilogramme ; et il était venu au point de trouver des bénéfices en le vendant environ 1 fr. 50 c., et en faisant toujours usage des mêmes procédés. C'est que M. Crespel est vraiment un fabricant habile, un homme laborieux, appliqué, persévérant, qui avait apporté à connaître et améliorer tous les détails de ses procédés, une sagacité et un grand esprit d'ordre et d'observation.

J'arrive au chapitre III, qui contient encore des données positives sur le sucre indigène. Il est considéré ici sous le double rapport de l'agriculture et de l'industrie. L'auteur fait ressortir avec une grande sagacité tous les avantages que présente cette nouvelle culture ; il établit, par les calculs les plus concluans, les bénéfices que les cultivateurs et les industriels pourront retirer de la betterave et du sucre indigène. « Le prix de la betterave, dit M. de Dombasle, matière première de cette fabri-

cation, peut être aujourd'hui regardé comme fixé par une expérience suffisante. Ce prix s'est établi très-approximativement à 16 fr. les cent kil. (c'est sans doute, les 1,000 kil.), dans le voisinage de presque toutes les fabriques qui existent dans les diverses parties de notre territoire. Lorsque les procédés de culture seront plus avancés, ce prix s'abaissera vraisemblablement encore, et déjà une assez grand nombre de cultivateurs ont consenti à en fournir aux fabriques à des prix moindres. Admettons toutefois que la matière première restera à ce prix, qui est certainement suffisant pour assurer aux cultivateurs un bénéfice raisonnable, pourvu que les procédés de culture ne soient pas trop mauvais. Dans l'origine, on obtenait de la betterave 3 pour 100 de sucre brut; ensuite on a tiré 4, puis 5, et aujourd'hui, dans les fabriques qui travaillent bien, on obtient généralement 6 pour 100 d'un fort beau sucre. Les 1,000 kil. de betteraves produisent donc 60 kil. de sucre, qui coûte un peu moins de 27 c. le kil., pris dans la fabrique.

En considérant maintenant les frais de fabrication de tout genre, dépenses de combustible, de main-d'œuvre, d'administration, d'entretien du mobilier, etc., nous trouvons que c'est sur la masse de ces diverses dépenses qu'il y a plus de réduction à espérer, à mesure que cette industrie marchera vers la période d'à-plomb; mais je crois pouvoir assurer que dès aujourd'hui, il est plusieurs fabriques où la masse de ces frais ne dépasse pas 12 fr. pour 1,000 kil. de racines fabriquées; en sorte que, pour une fabrication de 25,000 kil. par jour, les frais journaliers ne se portent pas à plus de 300 fr., non compris la valeur des betteraves. Dans la somme de 12 fr. pour frais de fabrication de 1,000 kil. de racines, il convient de déduire la valeur des *résidus* et de la mélasse. Ces deux objets donnent une valeur de 4 fr. environ pour 1,000 kil. de racines; en sorte que la dépense de fabrication se réudit à 8 fr. imputables au sucre.

En prenant donc, poursuit M. de Dombasle, pour base du prix de revient du sucre, le rendement à raison de 6 pour 100, l'évaluation du prix de la betterave à 16 fr. les 100 kil. (1,000 kl.), et l'évaluation des frais de fabrication, valeur des

résidus et de la mélasse déduits à 8 fr., on trouve qu'avec une dépense de 24 fr. on obtient de 1,000 kil. de betteraves 60 kil. de sucre, qui reviennent ainsi à 40 c. le kilogramme.

Dans tout cela, il n'est question que du sucre brut; mais c'est déjà un résultat merveilleux.

Les terres que l'on cultive en betteraves produisent, en moyenne, 35,000 kil. de betteraves par hectare. En supposant un rendement de 6 pour 100, on obtient 2,100 kil. de sucre brut par hect. En évaluant maintenant la production moyenne des terres à froment à 15 hectol. par hect., ce qui représente un poids d'environ 1,100 kil. de froment, qui rendent un poids à-peu-près égal dans leur conversion en pain, on trouvera, d'après ce raprochement, qu'à surface égale, la terre produit presque le double de sucre que de pain; que les feuilles de la betterave, qui forment un engrais fort utile pour le terrain même, et la portion de substance qui se trouve appliquée à la nourriture des animaux, sous forme de résidu, présentent d'ailleurs bien plus que l'équivalent de la paille du froment pour l'entretien de la fertilité du sol. Ces simples faits font ressortir tout l'avantage que les cultivateurs français peuvent trouver dans l'industrie sucrière; ils jettent en même-temps une vive lumière sur l'aveuir de notre agriculture.

J'aurais désiré que tous les chapitres de l'opuscule de M. de Dombasle eussent été traités de main de maître, comme ceux que je viens de parcourir; mais, j'ai regret de le dire, la fin de la brochure ne ressemble point aux deux parties citées. L'auteur retombe, dans le chapitre des droits dont on propose de charger le sucre indigène, dans les mêmes hérésies qu'à son début. Il ne répète pas précisément ses accusations consignées dans son *rayon de bon-sens*, contre la liberté commerciale, c'est le fise qui est aujourd'hui son point de mire. Dieu me garde de demander un impôt sur le sucre indigène, qui entraverait le développement de la culture de la betterave; mais Dieu me garde aussi de tomber dans les exagérations de M. de Dombasle, qui prétend que le sucre de betterave ne devra *jamais* être imposé : cela jure avec les notions les plus élémentaires d'économie politique.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DES CONSEILS GÉNÉRAUX,

(Suite et fin, voyez pag. 430).

Les enfans-trouvés, se sont multipliés, depuis le commencement de ce siècle, avec une effrayante rapidité et cette plaie sociale s'accroît dans une proportion beaucoup plus rapide que la population. Jusqu'à présent cette question avait peu occupé les économistes, et la législation ne l'a considérée que dans ses rapports les plus rigoureux avec l'humanité et la charité et en faisant abstraction de l'aspect moral qu'elle offre. Il y a eu de tout temps des enfans-trouvés, et les asyles pour ces êtres malheureux remontent à un temps assez eloigné.

On dit qu'un comte Guido fonda dès 1010, à Montpellier, l'hospice du Saint-Esprit où les frères hospitaliers devaient soulager les pauvres et élever les enfans-trouvés et les orphelins abandonnés. Paris eut un hospice du même genre. Il était tenu par une confrérie du Saint-Esprit. Il paraît cependant avoir été destiné plus spécialement aux orphelins. Mais ces fondations, dues à la charité de quelques individus, étaient peu nombreuses, il en resultait que la condition des enfans-trouvés était fort déplorable. Chaque ville ou chaque seigneur se conduisait à leur égard, suivant

les inspirations de sa charité ou la richesse de ses revenus.

A Paris on déposait les enfans dans une coquille de marbre placée, pour cet usage, à la porte de l'église. Les marguillers prenaient alors soin de trouver quelqu'un qui voulût les nourrir. En 1680 ces enfans trouvèrent dans la fondation d'une veuve pieuse une asyle et des soins particuliers. Quelques années plus tard Vincent de Paule parut. Alors le sort des enfans-trouvés s'améliora; Louis XIII assigna 40,000 livres de rente sur ses domaines de Gonesse pour l'érection d'une maison, où l'on devait transporter les enfans, et bientôt après il donna le château de Bicêtre pour les y recevoir. Lorsque cette maison changea de destination, on les transporta à la rue Notre-Dame, dans une maison appelée la *Marguerite*. C'est de cette époque que date la fondation réelle de l'hospice des enfans-trouvés. On y plaça les sœurs de la charité. On confia les enfans à des nourrices qui les élevèrent à la campagne. Au bout de six ans ils revenaient dans la maison de Paris où l'on s'occupait de leur éducation. Parvenus à l'âge de dix à onze ans, on les plaçait en apprentissage et lorsqu'ils avaient atteint la treizième année on leur donnait le libre exercice de leur profession.

Ce régime dura près d'un siècle et demi. La révolution de 1789 y mit fin; mais la dépravation des mœurs le rendit bientôt plus nécessaire que jamais. Lorsque l'ordre reparut en France, le gouvernement généralisa successivement le système

des enfans-trouvés, et chaque département fut chargé de subvenir à leur entretien. La même organisation existe encore aujourd'hui, et une législation particulière régit cette branche des secours publics.

Avant que d'arriver aux votes des conseils généraux sur cette partie des budgets, jetons un coup d'œil sur la statistique des enfans-trouvés.

Le nombre des enfans-trouvés existans en 1830, dans les divers établissemens de la France était de 118,073 ; en 1833, ce nombre s'était accru de près de dix mille, et il était alors de 127,507. La dépense était en 1830 de 9,590,411 fr., et en 1833 de 10,240,262 fr. Faut-il attribuer le surcroît de cette partie de notre population à la misère ou à une corruption croissante ? Les deux causes y contribuent peut-être. Le département de la Seine contenait, en 1833, 15,783 enfans-trouvés qui coûtaient 1,638,591 fr. ; c'est le département qui en a le plus. Puis vient le Rhône qui en avait à la même époque 10,302, c'est à dire onze cents de plus qu'en 1830 ; là, c'est assurément la misère qui a causé cet accroissement. Le département du Nord en avait 3,740. Celui de la Gironde quatre mille; celui des Bouches-du-Rhône près de trois mille. Partout où il y a de grandes villes, il y a beaucoup d'enfans-trouvés. Seine-et-Oise n'en avait que cent-cinquante-sept, ce qui s'explique par la proximité de la capitale. Le département de la Haute-Saône est celui qui en a le moins; il n'en contenait que soixante-un en 1833; il a cependant une popula-

tion plus que double de celle des Pyrénées-Orientales, qui avait en 1833, cinq cent-quatre-vingt-huit enfans-trouvés. Cette différence doit être en partie attribuée à la difficulté de mettre les enfans dans les hospices, qui est beaucoup plus grande dans la Haute-Saône que dans les Pyrénées-Orientales. On pourrait inférer de là que moins il y a d'hospices pour cette destination, et moins il y a d'enfans-trouvés. La dépense moyenne qu'occasionait un enfant, en 1833, était de 80 fr.; dans l'Yonne, elle était de 165 fr. 51 cent., c'est le maximum; et dans l'Isère, de 53 fr. 77 cent., c'est le minimum. Les causes de cette différence sont à étudier.

Arrivons maintenant, après ces indications préalables, aux opérations des conseils-généraux.

L'Ain a accordé 40,000 fr. pour les enfans-trouvés, en exprimant le vœu que l'hospice de Belley fût transféré à Bourg; car on ne peut plus mettre en doute que le plus grand nombre des enfans-trouvés de l'arrondissement de Belley ne vienne de la Savoie, depuis le Rhône jusqu'à Chambéry. Dans l'Aveyron, on a réduit le crédit de 120,000 fr. de 1835 à celui de 100,000 fr. demandé pour 1836. Dans la Creuse, le conseil général a remarqué une légère amélioration; cependant la dépense pour les enfans-trouvés s'élève encore à 50,000 fr. Dans la Charente, les améliorations ont produit pendant 1834 une économie de 60,000 fr., à en juger d'après le rapport du préfet de ce département. La Haute-Garonne alloue 100,000 pour ce chapitre; l'Indre

56,000 fr.; Indre-et-Loire, 47,000 fr., indépendamment des cotisations municipales et du tiers des amendes de police correctionnelle. Dans la Loire, la somme de 97,000 fr., allouée pour 1835, a été réduite pour 1836 à 80,000 fr. La Moselle n'a voté que 32,000 fr. pour ce chapitre; le Puy-de-Dôme, 103,536 fr.; Saône-et-Loire 192,000 fr.; somme considérable, si l'on considère que ce département n'a pas 1,500 enfans-trouvés, et que le taux moyen de leur entretien n'est que de 78 fr. Le service des enfans-trouvés du département de l'Yonne était en 1833, comme on l'a vu, plus coûteux que celui de tous les autres départemens; il a été réduit de moitié par l'effet du transfert d'arrondissement à arrondissement, qui a été opéré par le préfet en 1834.

Tels sont quelques-uns des principaux votes sur le chapitre des enfans-trouvés. C'est une importante question qui exige non-seulement l'attention des philosophes chrétiens, mais encore celle des administrateurs. Elle est complexe et nécessite deux solutions. La première est celle de l'établissement et de l'existence des hospices, et la seconde, celle du régime intérieur. Les conseils généraux n'avaient point à s'occuper de la dernière, qui est exclusivement du ressort de l'administration.

Les données que l'on a sur les mendians et sur les indigens de France sont assez incomplètes, et je crois que les chiffres que l'on publie à ce sujet ne sont pas toujours rigoureusement exacts; quoiqu'il en soit, il n'est peut-être pas inutile de donner ici quelques indications générales que j'emprunte à *l'E-*

conomie Politique Chrétienne de M. de Villeneuve. D'après un des tableaux annexés à cet ouvrage, le département du Nord contient un *indigent* sur six habitans, celui du Pas-de-Calais un sur huit, Ce sont les deux départemens de France qui offrent le plus d'indigens relativement à la population. Les départemens de l'Aisne, de la Seine, de la Somme ont un indigent sur quatorze habitans, ceux de la Loire-Inférieure, du Morbihan, de l'Oise, de l'Orne, de Tarn-et-Garonne, des deux Sèvres et de la Sarthe un sur dix-huit; ceux de l'Aveyron, des Basses-Alpes, du Cantal, de la Charente, de la Charente-Inférieure, du Doubs, de la Manche et de Saône-et-Loire, que M. de Villeneuve classe dans les départemens moyens pour le nombre des indigens, en comptent un sur vingt-six.

Le département de la Lozère compte un indigent sur quarante habitans, celui du Bas-Rhin un sur quarante-quatre, la Corse, un sur quarante-cinq, le Cher, un sur quarante-un, la Corrèze, un sur quarante-sept. Ces départemens appartiennent à la classe des favorisés.

Dans un autre tableau, M. de Villeneuve porte le nombre des indigens à un million cinq cent-quatre-vingt-six mille, trois cent-quarante, et celui des mendians à cent-quatre-vingt-dix-huit mille, cent-cinquante-trois.

L'administration a successivement essayé plusieurs moyens pour l'extinction de la mendicité, mais jusqu'à présent ses efforts sont demeurés à peu près stériles. On a pensé qu'une législation sévère

conduirait à cette fin; mais le simple bon sens devait indiquer que la législation en pareille matière ne peut être préventive et qu'elle ne saurait changer un fait. Il est assez singulier de prétendre qu'un mendiant qui aura subi huit jours de prison ne sera plus mendiant à l'expiration de cette peine. Les dépôts de mendicité, si fort prônés, ne me paraissent pas non plus conduire à un résultat compatible avec l'humanité et la liberté individuelle. Un *mendiant* n'est ni un malfaiteur ni un homme dangereux pour la société sous le rapport de la sécurité des biens et des personnes.

Les conseils se sont généralement bornés à des vœux pour l'extinction de la mendicité. Le rapport du préfet de la Charente pour 1834, semble indiquer qu'on ne tardera pas à arriver sous peu à un résultat favorable dans ce département. Il serait, je pense, utile de savoir par quels moyens cet administrateur, aussi zélé qu'habile, est arrivé à la solution de ce grand problême. Le conseil général de l'Orne, frappé de la nécessité d'arrêter le progrès de la mendicité, a émis le vœu que le gouvernement portât une sérieuse attention sur ce fléau, et que, par une révision de la législation sur cette matière et par de nouvelles dispositions, il y mît un terme. Je ne m'arrêterai pas plus long-temps à ce chapitre, car, comme je l'ai dit, il n'a pas été l'objet de votes positifs.

Les *hospices* et les *prisons* figurent pour des sommes considérables dans les budgets des départemens, et les conseils ont introduit cette année de notables

améliorations dans cette partie du service public.

La Charente accorde 2,500 fr. pour l'essai d'un mode de couchage dans les prisons, qui remplacera la paille; la Mayenne a accordé 18,000 fr. pour l'hospice des insensés à Mayenne; le Pas-de-Calais, 67,000 fr.; dans le budget du Puy-de-Dôme, 20,000 fr. figurent pour l'hospice départemental des aliénés, 3,000 pour la maison d'arrêt de Clermont et 4,000 fr. pour celle de Riom; la Dordogne vote 10,000 fr. pour les aliénés du département, et comme il existe à Ussol un hospice où les aliénés indigens du département pourront être reçus et traités au prix de 225 fr, par an, le conseil passe à l'ordre du jour, sur la proposition de créer un hospice départemental spécial aux aliénés. Le Finistère a alloué 37,500 fr. aux prisons, et 43,000 fr. aux hospices d'aliénés. Le conseil de la Haute-Garonne alloue 3,000 fr. pour l'établissement d'une salle pénitentiaire dans la maison de justice où seront renfermés les condamnés à moins d'un an. M. le ministre de l'intérieur avait proposé dans une circulaire adressée aux conseils généraux de voter des fonds pour établir, dans chaque arrondissement, des lieux de séquestration pour les aliénés; le conseil d'Indre-et-Loire, sur le rapport de M. Baric, considérant l'allocation de 90,000 fr., votée l'année dernière pour améliorer et faciliter le traitement des aliénés à l'hospice de Tours, vu qu'il existe, dans les chefs-lieux d'arrondissement, des cabanons provisoirement suffisans, prononce l'ajournement de cette proposition. 30,000 fr. ont été votés par l'Indre pour la cons-

truction d'une prison pénitentiaire à Chateauroux. Le conseil du Rhône a pris à sa charge les aliénés du département, à quelque commune qu'ils appartinssent, et il a consacré 64,000 fr. à cette dépense, ce qui soulagera d'autant la ville de Lyon; le conseil de l'Orne, après avoir examiné le budget de l'hospice départemental des aliénés, établi à Alençon en recettes et en dépenses, pour 1836, vote une subvention de 23,000 fr. L'Ardèche a aussi accordé 10,000 fr. pour la construction d'une prison destinée à recevoir les aliénés.

Je n'ai donné ici que quelques-uns des votes relatifs aux prisons et aux hospices; c'est plutôt pour indiquer les tendances que pour compléter le budget des départemens. J'ai suivi en cela le plan que j'avais adopté dès, le commencement de cet article.

J'arrive aux caisses d'épargne. La France a emprunté cette institution à l'Angleterre. Le premier établissement a été fondé à Paris le 29 juillet 1819, par les soins de la compagnie royale d'assurances maritimes, qui la dota de 1000 francs de rente. La demande en autorisation est du 14 février 1818; elle était signée par MM. J. Laffitte, B. Delessert, H. Flory, Hottinguer, Guérin de Foucin, F. Cottier, Scipion Perrier, Guiton, J. Lefèvre, J. C. Davillier et Vital-Roux. Un grand nombre d'hommes honorables s'associèrent bientôt à cette œuvre de philanthropie éclairée, et l'honneur de la présider fut déféré à M. le duc de Larochefoucauld. L'exemple de Paris ne tarda pas à trouver des imitateurs; d'autres caisses d'épargne s'établirent successivement à Bor-

deaux, Metz, Rouen, Marseille, Nantes, Troyes, Brest, Le Hâvre, etc. On en comptait au premier octobre 147, dont la création se repartit ainsi qu'il suit, entre les années 1818 et 1835.

1818	établissement d'une caisse
1819	2
1820	1
1821	4
1822	2
1823	1
1824	1
1828	1
1830	2
1832	4
1833	9
1834	47
1835	72
Total,	147.

Un assez grand nombre de conseils généraux se sont occupés de ces utiles institutions. Celui de l'Ain, dans le désir d'encourager et d'aider les caisses d'épargne, les regardant comme un des établissemens les plus utiles à la classe ouvrière, décide qu'une somme de 150 francs à prendre sur les fonds du département pour l'année 1836 sera remise à chacune des caisses d'épargne, de Bourg, Nantua et Belley pour être jointe à leur fond social comme secours. Le conseil de l'Orne, dans le but d'encourager l'établissement des caisses d'épargne, a voté une allocation de 5,000 francs, à titre de subvention, aux villes

d'Alençon, d'Argentan, de Mortagne, de l'Aigle et de Vimoutier qui en ont déja formé dans leur sein. La subvention donnée par le département de l'Indre aux caisses d'épargne qui s'établiront se monte à 4,000 francs. Sur le rapport présenté par M. Delaville le Roulx, le conseil d'Indre-et-Loire met une somme de 4,000 francs à la disposition de M. le préfet pour contribuer à la fondation d'une caisse d'épargne dans le deuxième arrondissement. Toute allocation pour une semblable fondation à Chinon, est ajournée parce que l'on espère que le conseil municipal de cette ville pourra suffire aux dépenses nécessaires, et qu'il ne s'est pas encore prononcé à cet égard. Saône-et-Loire vote à titre d'encouragement une somme de 1,000 francs qui sera remise par moitié aux deux premières caisses d'épargne qui s'établiront dans le département. Les caisses d'épargne existantes de la Charente ont été largement dotées, et des encouragemens ont été votés pour les associations qui se proposeraient d'en fonder de nouvelles.

Tel est l'aperçu des opérations des conseils-généraux; je me suis renfermé dans la citation des faits les plus saillans, et j'ai donné pour chaque chapitre des budgets des départemens, les votes les plus remarquables. Aller au-delà, serait sortir du cadre que j'ai dû me tracer. Il me reste maintenant encore à signaler les opérations du conseil général du département de la Seine, qui n'ont point été comprises dans mon résumé, et qui méritent bien une mention spéciale.

Presque tous les travaux de cette session ont con-

sisté en votes de finances, en vœux émis à l'occasion de ces votes, et en décisions prises sur les vœux des communes.

Le rapport des dépenses de la préfecture de la Seine a été fait par M. Boulay (de la Meurthe); celui des dépenses de la préfecture de police, par M. Preschez; celui des routes, par M. Thayer; celui des vœux des communes, par M. Legentil; et enfin celui du renouvellement de la liste du jury d'expropriation pour cause d'utilité publique, par M. Moreau.

Parmi les vœux nouveaux émis en grand nombre par le conseil, nous remarquerons les suivans.

En allouant des frais de parquet pour l'expédition des ordres et contributions, le conseil a émis le vœu que ces sortes d'affaires fussent désormais accomplies avec plus de promptitude et de soins.

Il a émis le vœu que le casuel des juges de paix fût transformé en un traitement fixe; il a ajourné la proposition faite de leur allouer des frais de parquet.

Il a émis un vœu pour que la question des enfans-trouvés fût enfin soumise à une étude sérieuse, et pour que le département de la Seine fût garanti, d'une manière quelconque, contre l'affluence des enfans qui y sont apportés des autres départemens, et qui font plus que doubler la dépense qu'entraîne ce service.

Il a réduit à un cinquième la part que supportait le département dans la dépense des courses de chevaux, part qui était autrefois de la moitié, attendu que par un nouveau réglement le ministre du com-

merce a porté à quatre le nombre des journées de courses de chevaux, dont il se réserve la présidence, et réduit à une celle qui auparavant relevait du département.

Il a voté le complément des bourses partielles fondées par l'état, pour chaque département, aux écoles des arts et métiers, et alloué le trousseau à ceux des titulaires de ces bourses dont les familles seraient dans le besoin.

Il a demandé par un vœu que la part du département dans le fond commun fût augmentée de 500,000 fr., ce qu'il a motivé en prouvant que ses dépenses variables excédaient de beaucoup les ressources destinées à y faire face ; que tous les ans il était forcé de voter des centimes facultatifs, et d'en affecter la plus grande partie au paiement des dépenses variables, et qu'enfin la charge que les départemens faisaient peser sur celui de la Seine, s'élevait à plus 1,500,000 fr.

Il a voté 5,000 fr. de subvention à la caisse d'épargne.

Il a largement rétribué l'instruction primaire ; il a voté des fonds pour secourir les communes indigentes et les aider à construire des maisons d'école, pour fournir aux frais des comités supérieurs, du comité central de Paris et de la commission d'examen, pour subvention à l'école normale de Versailles, pour indemnité aux instituteurs en exercice qui devaient être envoyés à cette école afin d'en suivre les cours pendant un temps, pour fondation de douze bourses à cette même école, lesquelles

bourses seraient données, au concours, aux élèves des écoles primaires communales qui annonceraient le plus d'aptitude à la profession d'instituteur; pour fourniture gratuite de livres aux communes pauvres, pour encouragemens aux maîtres et maîtresses, et pour prix aux élèves; pour primes à l'établissement des classes d'adultes et de salles d'asyle, en y joignant le vœu de voir l'administration faire tous ses efforts pour propager ces salles d'asyle dans les communes rurales.

Il a voté en principe la fondation d'un institut normal, qui se composerait d'une bibliothèque à l'usage des instituteurs, d'une salle pour leurs conférences, et pour des cours qui leurs seraient faits par des hommes distingués dans les sciences, au nombre desquels on compte déjà deux membres du conseil général MM. Arago et Orfila.

Il a enfin, en fait d'instruction primaire, émis le vœu que la loi qui régit cette matière fût révisée et complétée.

Il a nommé une commission pour l'examen des questions soumises par le ministre du commerce aux conseils généraux touchant un code rural.

Il a émis des vœux nombreux au sujet des routes.

Il en a émis plusieurs pour la répression d'abus de détail.

Il en a émis un pour la conservation d'une sous-préfecture dans l'arrondissement de Sceaux; un autre pour que le théâtre de l'Odéon fût compris dans la répartition des fonds destinés aux subven-

tions théâtrales; un autre pour la conservation de la Sainte-Chapelle, le plus joli monument gothique de Paris, qui sert aujourd'hui de salle de dépôt aux archives du Châtelet, et qui se dégrade de jour en jour, faute d'entretien.

Il a alloué les fonds nécessaires pour achever de solder le nouveau Bicêtre qui est aujourd'hui achevé, et dont la dépense totale se sera élevée à environ 1,350,000 fr.

Il a voté la construction d'une nouvelle Force en remplacement de l'ancienne, construction qui est estimée devoir coûter 2,200,000 fr.

Il a émis le vœu, dans l'intérêt de la publicité, que l'imprimeur qui imprimerait le budget départemental fût autorisé à le mettre en vente.

Outre que le conseil, surchargé de travail, a dû nécessairement borner sa tâche aux intérêts départementaux et aux intérêts généraux purement économiques, une convention tacite entre tous ses membres les a portés à ne point mêler la politique, quelle que fût sa couleur, à des discussions auxquelles n'a pas cessé de présider l'harmonie la plus complète. On peut affirmer que, dans l'intérêt de l'union, il n'est pas venu à l'esprit d'un seul des membres du conseil de proposer, rien qui fût en dehors de ses attributions.

Malgré tant de travaux opérés en quelques jours seulement, ou pour mieux dire à cause de tant de travaux qui sont loin d'avoir épuisé toutes les matières dont le conseil avait à s'occuper, il a compris

qu'il lui fallait prochainement une seconde session, et qu'à l'avenir ses sessions devraient être d'un mois; il a émis un vœu dans ce sens.

TABLEAU GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LA FRANCE,

AVEC SES COLONIES ET LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES PENDANT L'ANNÉE 1834.

Le directeur de l'administration des douanes vient de publier le *Tableau général du commerce de la France* pour 1834. Ce travail se fait depuis 1831, et il est livré chaque année dans la forme actuelle au public. On doit savoir gré à l'administration d'éclairer le commerce et l'industrie par de pareils documens. Ils contiennent une infinité de faits qui peuvent guider le commerçant dans ses opérations et l'industrie dans l'emploi de ses capitaux. Les fonctionnaires publics aussi peuvent tirer un grand parti de l'étude du tableau du commerce; et je crois que ce volume devrait se trouver entre les mains de tous les administrateurs éclairés.

Je reproduirai ici sommairement les principales données de cette publication; car les limites de la *Revue* m'interdisent d'entrer dans les détails. Je ferai ensuite quelques comparaisons qui pourront fixer le lecteur sur certaines de nos relations commerciales.

Les importations se sont élevées, pour 1834, à 503,933,048 fr., quant au commerce spécial; et le

commerce général offre, sous ce rapport, un chiffre de 720,194,536 fr. Les importations par mer entrent pour 494,278,541 fr. dans cette somme, et celles par terre pour 225,915,795 fr. Les matières nécessaires à l'industrie importées par mer se montent à 326,930, 746 fr., et celles importées par terre à 127, 768, 462 fr. Les objets de consommation, tant naturels que fabriqués, importés par mer, à 177,347.795 fr., et ceux importés par terre à 98,147,333 fr. Les droits perçus à l'importation sur ces différentes marchandises s'élèvent à 101,398, 967 francs.

Les exportations, considérées sous le rapport du commerce général, se montent pour 1834 à 714, 705,008 fr.. et ce chiffre, pour le commerce spécial, est de 509,992,377 fr. Les exportations par mer, pour le commerce général, se montent à 498,160,454 fr., celles par terre à 216,544,584 fr.; 177,572,042 fr. figurent pour l'exportation des produits naturels exportés par mer, et 60,643,706 fr. pour ceux exportés par terre. 320,588,412 fr. pour les objets manufacturés exportés par mer, et 155,900,878 fr. pour ceux exportés par terre. Les droits perçus à la sortie, sur ces différentes marchandises, se montent à 1,087,342 fr.

Il est entré pendant l'année 1834, dix mille quatre-vingt-neuf navires, fournissant un tonnage de un million cent trente-un mille quatre cent quatre tonnes dans nos ports. Dans ce nombre il y a trois mille neuf cent soixante-cinq navires français, donnant trois cent quatre-vingt-quatorze mille quatre

cent qvatre-vingt-six tonnes, d'une valeur de 301,500,933 fr. Sur cette somme, 70,440,283 fr. appartiennent aux colonies françaises, et le reste au commerce étranger. Les navires étrangers, portant pavillon du pays d'où ils viennent, sont pour la même année de cinq mille cent soixante-onze, jaugeant six cent quatre mille cent soixante-dix tonneaux, valant 184,633,253 fr., et ceux étrangers, portant d'autres pavillons, sont représentés par le chiffre de neuf cent quatre-vint treize, jaugeant cent trente-deux mille sept cent quarante-huit tonneaux, d'une valeur de 28,075,255 fr.

Le nombre total des bâtimens sortis de nos ports en 1834 est de neuf mille trois cent quatre, jaugeant huit cent quatre-vingt trois mille quatre cent trente-trois tonneaux, représentant une valeur de 498,160,454 fr. Ces bâtimens se divisent pour la sortie de la manière suivante : navires français, quatre mille deux cent vingt-un avec trois cent soixante-dix mille deux cent dix-sept tonneaux, d'une valeur de 239,983,876 f,, dont 49.982,594 f. pour les colonies ; navires étrangers, portant pavillon du pays où ils vont, quatre mille deux cent dix-sept, jaugeant trois cent soixante-seize mille cinq cent trois tonneaux, valant 211,597,820 fr., et navires étrangers avec d'autres pavillons, huit cent soixante-six, jaugeant cent quarante-un mille sept cent treize tonneaux, valant 46,578,758 fr

Les valeurs des marchandises en entrepôt au 31 décembre 1833, étaient de 113,538,626 fr. Celles entrées en entrepôt pendant 1834 se montaient à

469,330,967 fr., dont 410,300,267 fr. par importation directe, 13,012,920 par transit, et 46,017,780 par mutation d'entrepôt.

Les valeurs retirées des entrepôts pendant 1834, se montent à 438,968,771 fr., dont 286,502;171 pour la consommation, 60,776,846 pour la réexportation par mer, 39,246,642 pour la réexportation par transit, et 52,360,112 par mutation d'entrepôt. Il résulte de ces différens chiffres qu'il y avait au 31 décembre 1834 en entrepôt pour 143,900,822 fr. de valeurs en marchandises.

Les valeurs des marchandises qui, expédiées en transit par la France, ont consommé leur destina- pendant l'année 1834; se montent à la somme totale de 123,770,328 fr., qui se trouve fractionnée de la manière suivante : produits naturels par navires français, 19,292,492 fr.; par navires étrangers, 1,658,668 fr ; par terre, 22,955,940 fr. Total des exportations des produits naturels en transit, 43,910,100 fr. Objets manufacturés par navires français, 14,343,456 fr.; par navires étrangers, 34,637,376 fr. par terre, 30,879, 396 fr. Total des objets manufacturés exportés en transit, 79,860, 208 fr.

La valeur des marchandises exportées avec jouissance de primes est de 88.44,215 fr., et les sommes payées par primes sont de 9,272,221 fr.

Le mouvement du numéraire n'est point compris dans les importations et les exportations données plus haut; les entrées et les sorties qui ont pu être constatées donnent les chiffires qui suivent : pour l'entrée, 192,408,884 f. pour la sortie, 97,286,744f.

La valeur des marchandises saisies est pour 1834 de 1,313,022 fr., dont 1,125,747 à l'importation et 187,275 à l'intérieur du royaume.

Voici maintenant quelques comparaisons faites sous le rapport de nos relations commerciales.

On pourrait croire que l'Angleterre est la puissance avec laquelle la France a les rapports commerciaux les plus étendus. Séparées l'une de l'autre par un intervalle de sept lieues, qui peut être franchi en deux ou trois heures, toutes les deux arrivées au plus haut degré de civilisation, les échanges entre elles devraient être incessans.

Il n'en est rien cependant, et l'Angleterre est au quatrième rang des nations qui commercent avec la France.

Le mouvement de notre commerce en 1834, avec les états sardes, s'est élevé :

Importations............	93,899,838.
Exportations............	36,175.213.

Ce même mouvement avec l'Angleterre n'a été que comme il suit :

Importations............	27,095,066.
Exportations............	62,431,586.

Le mouvement général du commerce français a été en 1834 supérieur à celui des années 1830, 1831 et 1832. Il donne pour 1834 les chiffres suivans :

Importations............	720,194,336.
Exportations............	714,705,038.

Ces chiffres présentent une augmentation sensi-

ble sur ceux des années 1830, 1831 et 1832, et la différence en faveur de cette année sur l'année 1830 n'est pas moindre de 140 millions.

Mais l'année 1833 avait, au contraire, offert un résultat plus élevé que celui de 1834 de non moins de 52 millions.

Nous regrettons que quelques matériaux nous manquent encore pour donner un tableau du mouvement général du commerce des autres nations et de la France comparées, mais nous pouvons en attendant présenter quelques rapprochemens entre l'Angleterre et notre propre pays.

Commerce général.

	France 1834.	Angleterre 1834.
Importations	720,194,336.	1,016,229,803.
Exportations	714,705,038.	1,016,004,800.

Articles principaux du commerce de la France et de l'Angleterre comparées.

EXPORTATIONS.

	France 1834.	Angleterre 1834.
Cotons tissus et fils	76,340,000 fr.	512,814,600 fr.
Toile et fil de lin et chanv.	27,786,177	64,491,400
Sucre raffiné	5,277,580	22,909,800
Soie fabriquée	137,000,000	159,299,700
Laine filée et étoffes	40,830,000	149,835,300

IMPORTATIONS.

Le commerce d'importation des deux pays, présente la même différence. Les principaux arti

sont, pour l'Angleterre le coton et la laine, les vins, les cuirs et la laine brute. Et pour la France, les mêmes articles, moins les vins.

Le tableau suivant indique l'importance du commerce d'exportation de la France et de l'Angleterre avec les principales nations.

Nations Étrangères.	France.	Angleterre.
	Produits indig.	Produits indig.
Russie	6,910,547.	34,357,500.
Suède	996,927.	1,827,300.
Norwège	1,328,702.	1,549,700.
États sardes	36,175,213.	
Danemarck	1,765,173.	2,364,620.
Prusse	7,025,988.	3,410,600.
Suisse	29,835,960.	
Portugal	3,476,594.	42,346,300.
Autriche	2,862,975.	113,679,180. (Autriche et Allemagne)
Allemagne	36,079,117.	
Belgique	5,640,325. (Belgique et Hollande)	18,251,500.
Hollande		61,756,700.
Espagne	33,130,884.	8,147,700.
États-Unis	70,136,275.	171,124,720.
Brésil	13,857,103.	61,516,975.
Indes Anglaises et Nouvelle-Galle-du-Sud	4,392,308.	85,364,600.

Enfin, pour dernière comparaison, nous trouvons que la France a exporté en Angleterre, en ne comptant que ses propres produits, pour une valeur de 62,431,586 fr.

Et que la même année, les produits anglais arrivés en France pour la consommation du pays, ne s'élèvent qu'à 27,922,120 f.

Nous puisons ce dernier chiffre aux documens officiels anglais; celui du tableau de M. le ministre du commerce en diffère de près d'un million, comme on a pu le voir au commencement de ce résumé.

Il ne faut pas trop se plaindre cependant du peu d'extension de ces importations d'Angleterre. En 1827, elles ne s'élevaient pas à un quart du chiffre indiqué pour 1834.

L'exportation de nos vins à éprouvé une légère augmentation depuis quelques années. Elle s'est montée en 1832 à 47,931,794 f., en 1833 à 49,814,455 f. et en 1834 à 53,708,841 fr. Cette augmentation est due à la plus grande consommation de l'Angleterre qui, depuis l'abaissement des droits, a dû s'établir nécessairement. Les vins de la Gironde ont pris en 1834 une assez grande part à ce surcroît d'exportations.

Les soieries sont loin d'offrir des résultats aussi favorables. Il est facile de remarquer sur le mouvement de ce commerce une différence entre 1833 et 1834 de 40,000,000. Le chiffre du commerce général des soieries, nous donne une diminution de 34,000,000 dans les exportations. Celles-ci se montaient en 1833, pour les soies, à 40,615,954 fr., et pour les tissus, à 160,403,323 fr. Et en 1834, pour les soies, à 25,912,930 fr., et pour les tissus, à 141,906,144 fr. C'est surtout dans nos relations avec la Sardaigne et l'Autriche que notre commerce d'importation des soies offre une diminution sensible, et le déficit pour les exportations se montre principalement du côté de l'Angleterre.

Ce dernier pays a donné depuis peu d'années une prodigieuse extension à ses manufactures de soies. Ses importations de soies grèges augmentent dans des proportions presqu'incroyables, et le perfectionnement de ses machines, commence à lui assurer une supériorité dans la fabrication des étoffes. Non seulement les Anglais achètent moins nos tissus, mais ils employent aussi moins nos soies grèges, qu'ils semblent chercher depuis quelques temps de préférence en Italie, et surtout depuis la dernière ordonnance du roi de Sardaigne sur cette matière.

Ces divers faits méritent l'attention du gouvernement. L'industrie des soies est trop importante chez nous, et elle a trop souffert depuis quelque temps, pour que le pouvoir ne fasse pas tous ses efforts pour la raviver et la soutenir.

DE L'INTRODUCTION DES MÉTIERS DANS L'INDUSTRIE DES SOIERIES.

L'invasion des machines a changé le domaine de l'industrie, à côté d'incontestables avantages on a vu surgir de grands inconvéniens, et les difficultés économiques que produisent dans un avenir plus ou moins éloigné l'emploi des machines dans les diverses branches d'industrie notamment dans celle des soieries, méritent de fixer l'attention des hommes qui s'occupent spécialement de l'économie politique. On sait que l'Angleterre a récemment échappé avec peine à une crise amenée par la substitution des machines à l'emploi de la main d'œuvre. La question a été sérieusement examinée par les deux chambres du parlement en ce qui concerne la fabrication de la soie. L'emploi des machines et mécaniques a trouvé de nombreux adversaires; toutefois des esprits éclairés ont refuté leurs examens, et comme ces examens s'appliquent parfaitement à la position de la France relativement à la fabrique de Lyon, nous croyons devoir les présensenter à nos lecteurs sous la forme d'un résumé succinct (1).

(1) Les diverses considérations que contient cet article, nous ont été suggérées et fournies par un discours prononcé par le docteur Bowring, au parlement anglais.

Les tisseurs à la main en soierie avaient adressé des pétitions à la chambre des communes pour obtenir un tarif des salaires par des bureaux de commerce.

On a combattu cette pétition par la raison que si l'on admettait ce système de tarif pour une industrie, toutes les industries revendiqueraient ces tarifs. L'intervention de la législature dans les règlemens concernant une industrie, a été considérée comme nuisible au commerce, et comme pouvant établir un précédent dangereux. Les partisans de cette opinion ne nient point que les tisseurs ne se trouvent souvent dans une grande détresse, mais ils prétendent que cette détresse est une conséquence inévitable d'un genre de travail que l'on apprend aisément et sur lequel le commerce agit constamment. Que les demandes cessent pendant un certain temps et il est évident que dans une industrie où il existe une si grande concurrence pour le travail, il y aura une crise. En 1818 un comité chargé de faire à la chambre des communes un rapport sur la situation malheureuse des ouvriers fabriquant les rubans de soie, interrogea plusieurs témoins qui déclarèrent qu'un ourdisseur ne gagnait que 3 s. 6 d. par semaine et un tisseur 5 s. 6 d. d'après cela la détresse de ces ouvriers a dû être extrême eu égard au prix des denrées.

Les machines ont introduit de grandes améliorations dans tout le système de l'industrie, et naturellement elles ont lésé une foule d'intérêts. Mais le bien du pays peut-il être obtenu autrement qu'aux



dépens des intérêts individuels ? et de toutes les découvertes, celle des mécaniques à fabriquer la soie frappe le plus directement la condition des tisseurs à la main.

Les tisseurs de l'Inde ont fait des pertes considérables aussitôt que l'introduction des machines dans les fabriques anglaises ont mis les fabricans en état de donner les marchandises à meilleur marché que ces malheureux indiens, réduits à travailler avec leurs instrumens imparfaits et dirigés par la main. Aussi furent-ils presqu'exposés à mourir de faim. Pouvait-il en être autrement, alors que la compagnie des Indes orientales qui autrefois tirait des manufactures de l'Inde de 6 millions à 8 millions de pièces de marchandises en coton, n'en a plus demandé qu'un million, et a fini par n'en plus demander du tout. Le tarif des salaires n'eût certainement apporté aucun remède à une situation aussi déplorable. Pour en sortir, ou pour la faire cesser, il était indispensable que beaucoup d'ouvriers s'appliquassent à une autre industrie.

Les mousselines de Dacca, dit le gouverneur général des Indes Orientales, étaient renommées dans le monde entier pour leur beauté et leur finesse; mais par suite de l'introduction et de l'emploi des machines, celles d'Angleterre méritent la préférence pour la qualité et le prix.

Le tissage ordinaire est au plus bas degré de l'échelle de l'industrie manufacturière; ce travail ne coûte aucune peine, et dès qu'un homme est capable de manier une navette il se trouve à l'abri

de la faim ; mais aussi les ouvriers abondent. Si donc il arrive des circonstances fâcheuses un nombre immense d'hommes est frappé ; à cette cause de détresse il faut en joindre une autre, dont l'influence est pour ainsi dire permanente, c'est la législation sur les grains ; elle occasione le bas prix des salaires des ouvriers en général, et des ouvriers tisseurs en particulier. L'Angleterre exporte annuellement pour cinquante millions de liv. sterl. de marchandises Croit-on que ces marchandises ne se ressentent point sur les marchés étrangers du prix du blé étranger? N'ont-elles pas à lutter avec des marchandises fabriquées dans des pays où le blé est moins cher, et si les profits et les prix diminuent à l'étranger, croit-on que les salaires ne diminueront pas dans le pays, ce qui diminuera la consommation du blé indigène. Si l'on prenait le surplus du blé des pays agricoles, ce surplus serait consommé par suite de l'accroissement de la prospérité générale, indépendamment du blé indigène, les prix se niveleraient, le prix de la main-d'œuvre augmenterait sur le continent, et l'Angleterre aurait tous les avantages résultant de la double supériorité du capital et des machines.

Le prix des blés à l'étranger détermine le prix des salaires en Angleterre, parce que l'industrie anglaise est obligée de lutter avec l'industrie étrangère sur la plupart des marchés du monde. Si le prix du blé était moins élevé, les tisseurs anglais n'auraient rien à redouter de la concurrence étran-

gère, tandis que dans l'état actuel de la législation sur les blés, ils n'ont rien à espérer du tout.

Les ouvriers tisseurs se plaignent de la concurrence; mais comment empêcher la concurrence? N'est-il pas évident que la concurrence existera aussi long-temps que les hommes chercheront à se procurer, au meilleur marché possible, les objets dont ils ont besoin.

Si l'on admettait le système du tarif pour les salaires, qu'arriverait-il? Il arriverait que deux ou trois fabricans s'entendraient pour diminuer, dans un temps donné, le prix des salaires et des marchandises; en sorte qu'un pareil système augmenterait la détresse des ouvriers qu'il aurait eu pour but de secourir; mais il est du reste impraticable. En effet, que l'on suppose un moment que ce tarif fixe le minimum de la main d'œuvre à dix shellings, le tarif serait-il observé si les fabricans trouvaient du bénéfice à payer à leurs ouvriers onze shellings? Evidemment non. C'est par conséquent tomber dans une grande absurdité que de vouloir régler les salaires dans un mode déterminé; il faut nécessairement que les salaires varient suivant l'état des marchés.

L'expérience vient confirmer ces assertions: les ouvriers de Coventry avaient fixé d'un commun accord, avec les manufacturiers, les salaires de la main d'œuvre. Le réglement n'avait pas huit jours d'existence que déjà il était abandonné. Les ouvriers de Spitalfields étaient autrefois soumis à un système vicieux à beaucoup d'égards; aujourd'hui,

ils voudraient le rétablir, mais que l'on examine les faits, et l'on verra que leur condition s'est sensiblement améliorée depuis la suppression de cet ordre de choses si défectueux, et l'on peut affirmer aujourd'hui qu'ils sont généralement employés. On se rappelle les nombreuses calamités qu'ont éprouvées les ouvriers de Spitalfields, on sait que l'on est souvent venu à leur secours par des souscriptions volontaires.

Les conventions de Spitalfields ont été annulées parce que l'on a acquis la conviction qu'elles tendaient à la ruine du commerce même. Avant que cette mesure eût été adoptée, beaucoup de négocians avaient quitté Spitalfields, ce qui était inévitable, attendu que les salaires fixés par les tarifs étaient plus élevés que le taux de Manchester et d'autres villes manufacturières.

Une fois on voulut introduire un tarif à Macilesfield, aussitôt le commerce se porta à Manchester. Cela n'est pas étonnant, le commerce s'efforcera toujours de se débarrasser des entraves auxquelles on voudrait l'assujettir.

On cite l'exemple de Lyon, et l'on dit : pourquoi Lyon a-t-il été le théâtre de l'effusion du sang et de la plus affreuse dévastation ? C'est parce que le gouvernement, redoutant une révolte de la population ouvrière, les autorités de la ville avaient sanctionné un tarif qui fixait le minimum des salaires; huit jours après le tarif fut violé. Des fabricans refusèrent de donner à leurs ouvriers le prix convenu ou fixé pour certains articles, et leur offrirent

des prix plus élevés pour d'autres. Des deux côtés il y avait intérêt à violer le tarif, et en conséquence il ne fut pas observé. Ceux qui prétendaient s'y conformer adressèrent des plaintes aux magistrats, mais les magistrats pouvaient-ils forcer les maîtres à fournir de l'ouvrage aux ouvriers. Plusieurs dirent qu'ils ne pouvaient payer les prix fixés par le tarif; quelques ouvriers consentiront à travailler à ces prix inférieurs au minimum du tarif. Les magistrats intervinrent de nouveau, et la confusion devint générale. Alors les ouvriers exaspérés prirent les armes, s'emparèrent de la ville et chassèrent les autorités, et le tarif fut annulé sous l'intervention du gouvernement même et aussi parce que tous les esprits avaient acquis la conviction que ses conséquences avaient été désastreuses.

Le commerce de Lyon a reçu une secousse dont il ne pourra se relever avant de longues années, des milliers d'ouvriers ont été forcés de s'exiler et de changer d'industrie.

Voudrait-on que l'Angleterre éprouvât le même sort?

Dans un pareil état de choses, il convient de conseiller aux tisseurs de ne point laisser échapper une occasion favorable qu'ils trouveraient de cultiver une autre branche d'industrie; les mécaniques envahissent sensiblement leur territoire, et ils ne sauraient soutenir la concurrence contre elles.

Pour améliorer leur sort, surtout dans la branche des soieries, il faudrait que le gouvernement

leur fournit les moyens de s'instruire dans l'art du dessin.

En France, un tisseur qui a du goût est toujours mieux payé qu'un ouvrier ordinaire; l'Angleterre manque d'une pareille classe d'hommes.

Il serait aussi avantageux d'établir un tribunal, comme celui des prudhommes en France, pour décider les contestations entre les maîtres et les ouvriers; on pourrait charger ce tribunal du soin de publier des tableaux de prix, non pas obligatoires, mais généralement convenus. De pareils tableaux produiraient promptement des prix moyens; ils seraient instructifs pour tout le monde, et n'exerceraient une influence coercitive sur personne.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE M. ROSSI AU COLLÉGE DE FRANCE.

L'ouverture du cours d'économie politique de M. Rossi, au collége de France, s'est faite le 1er décembre. Le professeur, après avoir signalé les faits généraux qui révélaient l'existence de la science économique, a passé rapidement en revue les divers systèmes qui se sont produits depuis que l'économie politique a été considérée comme science; le système mercantile, fondé sur la balance du commerce; le système des physiocrates, de l'école de Quesney, qui ne considère comme richesse que le produit net de la terre; le système industriel pur, qui ne reconnaît que le travail pour principe de la richesse : c'est celui de Smith, etc.; enfin un quatrième système qu'il appelle système industriel modifié : c'est celui des économistes qui, reconnaissant le travail comme source de la richesse, n'admettent pas cependant la liberté du commerce, la concurrence, etc.; c'est l'école de M. Sismondi.

Le professeur divise l'économie politique en deux parties : la production des richesseset leur distribution. La première année de son cours, M. Rossi n'a pu traiter que la production des richesses. Cette année il passera rapidement sur cette première partie, pour traiter avec plus d'étendue de la distribution des richesses.

A son entrée et à sa sortie, M. Rossi a été accueilli par de vifs applaudissemens.

Nous résumerons cette année les leçons de M. Rossi, comme nous l'avons fait pour la première partie de son cours, il y a deux ans. Cette première leçon se trouvera par conséquent analysée dans un de nos prochains cahiers.

COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DE M. BLANQUI AU CONSERVATOIRE DES ARS ET MÉTIERS.

M. Blanqui a ouvert son cours d'économie politique le 24 novembre. Comme les années précédentes, la salle du Conservatoire se trouvait presque trop étroite pour l'auditoire. L'entrée de M. Blanqui a été saluée par de longs et d'unanimes applaudissemens ; cet accueil est une nouvelle preuve de l'influence que ce professeur exerce sur ses auditeurs. Elle lui est du reste acquise à juste titre et par l'étendue de ses vues et par son improvisation facile, spirituelle, dégagée des dissertations sèches et arides. Quoique M. Blanqui ne mette pas toujours un ordre rigoureux dans l'exposition des principes de la science, il est néanmoins certain que la clarté de son débit, l'abondance des faits et des exemples dont il appuie la théorie donnent à son cours une harmonie suffisante pour que l'auditeur puisse saisir l'ensemble de la science et coordonner toutes les idées secondaires aux principes généraux.

M. Blanqui se propose de traiter cette année l'histoire de l'économie politique. Nous le voyons entrer avec plaisir dans ce domaine fécond. En observant la marche des sciences, la succession des faits, on trouve la démonstration d'une infinité de principes et la solution d'ue grand nombre de problêmes que l'on n'obtient pas toujours par le simple raisonnement. Le professeur a développé dans cette première leçon le plan qu'il comptait suivre, nous tâchons de le reproduire ici sommairement.

On a tort, dit M. Blanqui, de rajeunir la science et de dater son origine du dernier siècle. Les anciens ont eu aussi leur économie politique. A toutes les époques il s'est présenté des

questions sociales à résoudre. Les anciens ont eu leurs maladies sociales, comme nous avons les nôtres. Nous avons des esclaves noirs, ils avaient des esclaves blancs. Nous avons notre aristocratie, n'ont-ils pas eu la lutte des patriciens et des plébéiens. Nous trouvons chez eux les mêmes erreurs qui existent encore de nos jours. Et, par exemple, chez les anciens Egyptiens, nous voyons ces immenses pyramides construites à force de bras d'hommes qu'on nourrissait et qu'on traitait comme des bêtes de somme. De nos jours, dans cette même Egypte, un canal a été creusé par des hommes qui travaillaient sans le secours d'aucun outil.

Enfin, à toutes les époques, il y a eu lutte entre ceux qui veulent tout avoir et ceux qui travaillent. Chez les Grecs, nous trouvons l'esclavage établi ; et Xénophon, un philosophe, un disciple de Socrate, préconise le travail d'esclaves marqués sur le dos du sceau de l'état. Avec le travail de 1,500 esclaves, dit-il, nous gagnerons de quoi en acheter 6,000 autres.

Les Athéniens avaient leurs douanes, comme nous avons les nôtres, et c'était un mode d'impôt. En étudiant les écrits de leurs auteurs, nous trouvons aussi des discussions sur ce sujet qui ressemblent fort à celles de nos jours sur le système prohibitif.

A Rome, nous rencontrons aussi l'impôt de douane établi ; l'empereur Néron avait voulu l'abolir ; mais on lui objecta que s'il enlevait cet impôt, le peuple ne s'en contenterait pas et demanderait l'abolition des autres. Au moyen-âge, sous Charlemagne, sous Philippe-le-Bel, enfin sous Louis XIV, nous rencontrons toujours l'établissement de la douane.

Le système mercantile n'est point non plus une invention nouvelle. Pline l'ancien s'écriait, en parlant de l'Inde et de l'Arabie : « Ces maudites presqu'îles nous enlèvent tous nos sesterces avec les étoffes de soie et leurs épices ; voilà ce que nous coûtent notre gourmandise et nos femmes. » Ainsi, déjà nous voyons le système mercantile remonter à deux mille ans.

En se reportant aux tems de l'esclavage, on s'explique le mépris de ceux qui ne travaillaient pas pour l'homme voué au-

travail. Cette injuste prévention pesait aussi sur le commerce; et Cicéron lui-même dit, en parlant du petit commerce : *Res sordida* (c'est une chose méprisable). Il est un peu moins prévenu contre le commerce en grand, qu'il n'approuve cependant qu'avec restriction : *Non admodum vituperanda*, dit-il (qu'on ne peut blâmer tout-à-fait).

En tournant nos regards vers le moyen-âge, quoiqu'il y ait absence d'écrits sur l'économie politique, nous ne pouvons pas dire cependant que l'économie politique n'existait pas; nous trouvons les actes des hommes qui agissaient sur les finances, sur les rapports sociaux.

Charlemagne se fait remarquer par son influence favorable sur l'agriculture. C'est lui qui institua les stationnaires à l'entrée des fleuves pour protéger le commerce contre les pirates, et favoriser les relations de commerce de peuple à peuple. Il est vrai qu'après lui l'économie sociale retomba dans l'obscurité, puis ensuite, nous la ressaisissons dans les franchises des corps d'états, qui, sous le nom de confréries, de corporations, nous montrent l'origine de l'affranchissement du commerce et de l'industrie.

Pour recueillir quelques faits, les classer, les coordonner au profit de la science économique, il faut consulter d'innombrables débris de ces temps éloignés où on ne voyait que le sommet de la société; l'historien nous apprend tout, excepté ce qu'il importe surtout de connaître, ce qui regarde le peuple; on ne dit pas qu'elle était sa subsistance, comment il était vêtu.

Ce qui distingue surtout l'économie politique ancienne de la moderne, c'est le crédit qui n'existait pas chez les anciens; il n'y avait pas de capitaux. Mais lorsque le crédit a été fondé, il s'est manifesté un mouvement commercial extraordinaire; c'est alors que la prospérité des républiques italiennes prit un grand essor. Aussi est-ce aux économistes italiens que nous devons, pour ainsi dire, l'économie politique considérée comme une science méthodique. Presque toutes ces idées qu'on nous donne aujourd'hui comme nouvelles en économie politique, nous les retrouvons dans de vieux écrits italiens. Le système de Malthus

est développé par un auteur qui écrivait il y a deux cents ans; la théorie du fermage de Ricardo est expliquée dans un autre. Ce qui fait que les ouvrages de ces auteurs sont peu connus, c'est qu'ils ont été écrits dans des tems où toute vérité n'était pas bonne à dire. L'inquisition était là qui plongeait l'auteur dans les cachots, et faisait brûler son œuvre par la main des bourreaux. Ces auteurs avaient étudié l'économie politique dans les écrivains de l'antiquité, ils avaient fait pour ceux-ci ce que nous n'avons pas fait pour eux; rendons-leur ce qui leur appartient. C'est à eux que sera empruntée la classification des faits historiques de l'économie politique qui sera suivie dans ce cours : ce qu'elle était dans les tems d'esclavage, lors de l'invasion des Barbares, au tems des villes libres, à l'époque de la renaissance, sous le siècle de Louis XIV où s'est manifesté un grand mouvement industriel, enfin de nos jours.

Sans doute l'économie politique des anciens est différente de la nôtre; chez eux point de machines, et les machines ont tout-à-fait changé les conditions du travail. Si elles ont donné un grand développement à l'industrie, elles ont aussi apporté beaucoup de misère, en Angleterre par exemple. Les anciens n'avaient donc pas des questions sociales aussi pressantes à étudier. Chez nous, le sort des enfans-trouvés nous occupe vivement. Les anciens ne s'en inquiétaient nullement : les enfans-trouvés étaient en dehors de la société, ils étaient abandonnés, ils mouraient. Mais nous, nous souffrons quand un homme souffre, nous voulons un bien-être général, mais non pas aux dépens du bien-être individuel.

Au moyen-âge, nous remarquons la prédominance des arts sur les intérêts des manufactures; il y avait absence de voies de communication, point de routes, et l'on élevait des monumens magnifiques à la religion et à la tyrannie; tandis que de nos jours nous donnons la préférence aux routes, aux canaux et aux chemins de fer.

Enfin ils n'avaient pas, et nous avons la statistique qui recueille les faits, les classe de manière à rectifier nos idées. C'est la statistique qui est venue au secours de la théorie, lorsque

nous réclamions l'abolition des primes; et on nous l'a accordée. Nous avons ainsi graduellement obtenu la réduction du droit sur les montres, sur les cachemires, et cependant, malgré cette réduction, la contrebande en introduit encore; la contrebande est toujours là pour montrer les défauts de notre système prohibitif. C'est ce qui a fait dire à un écrivain anglais : nous devrions placer au nombre des bienfaiteurs de l'humanité les contrebandiers qui nous aident à résoudre les questions de douane.

Les faits viennent constamment nous donner d'utiles avertissemens. Ainsi, tandis que l'Angleterre a vu l'année dernière ses exportations s'accroître, les états de la douane dernièrement publiés, nous apprennent que la France a au contraire vu les siennes diminuer. Prenons-y garde; craignons de nous laisser devancer. Dans la fabrication des soieries, par exemple, nous devons redoubler d'attention, en voyant que dans le mois dernier, les Anglais ont acheté sur le marché de Milan, deux cent soixante mille livres de soie, tandis que la France n'en a pris que soixante mille. En Russie, même, l'industrie fait de rapides progrès, ainsi que le prouve une récente exposition des produits nationaux, car le gouvernement russe agit quelquefois plus sensément qu'il ne parle. L'Allemagne nous fait, par sa ligue commerciale, une guerre de représailles que nous ont value nos restrictions de douane.

Au résumé, le professeur se propose de suivre l'ordre suivant: Prendre chez les écrivains de l'antiquité les faits économiques par pays et par époques, étudier l'économie politique chez les Athéniens, leurs premières lois sur l'intérêt, les assurances, les douanes; chez les Romains, examiner la condition de la classe ouvrière, et lors de la décadence de l'empire romain, observer les causes de cette décadence, quand l'agriculture et les arts étaient laissés aux mains des esclaves; au tems de la féodalité, examiner l'établissement des corporations, de leurs priviléges, des jurandes, des maîtrises, et plus tard voir une nouvelle économie politique se former par l'abolition des jurandes et des maîtrises.

Dans cette succession de faits, il faudra observer l'influence des diverses religions; on verra ici le travail méprisé, là le travail en honneur : la navigation créant la prospérité des républiques italiennes; Sully exposant des idées remarquables en économie politique; Colbert encourageant les manufactures, qui à cette époque n'auraient peut-être pu s'établir sans prohibition. Sous Louis XIV se présentent la révocation de l'édit de Nantes et son effet sur l'industrie nationale; l'influence de la découverte des mines de l'Amérique. Apparaitront dans la suite de ce cours les économistes de chaque règne; Philippe-le-Bel faisant brûler les templiers pour s'emparer de leurs biens, faisant couper les oreilles aux juifs, et par ces injustes prohibitions à leur égard les poussant à l'invention de la lettre de change.

Le cadre de M. Blanqui est vaste et donne pour la première fois, à l'économie politique, un intérêt historique. On n'a pas encore, que je sache, traité cette partie de la science dans aucune chaire; très-peu d'auteurs s'en sont même occupés, et les écrits à ce sujet se réduisent à quelques notices ou à quelques ouvrages surannés ou incomplets. M. Blanqui nous donnera donc une chose tout-à-fait nouvelle et ignorée du public, et pourtant propre à l'intéresser au plus haut degré. Nous tâcherons de suivre le professeur dans les divers développemens qu'il donnera à cette partie historique; sans doute notre compte-rendu sera loin d'avoir l'intérêt de son cours, nous tâcherons cependant de remplir notre fonction d'interprète aussi fidèlement que possible.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Philosophie du Budget, par M. Edelestand Duméril. 1 vol. in-8° de 438 pages. Paris, 1835, chez J. S. Merlin libraire.

Ce livre a du mérite, mais je doute qu'il convienne à un public français. La forme et les pensées en sont complètement allemandes. Ceci n'est point un reproche, surtout quant aux idées. Mais chaque nation donne une certaine architecture à ses livres pour les adapter aux habitudes de ses lecteurs. M. Duméril a constamment négligé ce soin. Il a employé pour l'exposition de sa pensée un style qu'on trouverait boursoufflé et obscur même en Allemagne; il a toujours sacrifié la netteté et la clarté à une surabondance d'expressions complètement inutile dans les matières philosophiques.

On n'apperçoit pas assez l'enchaînement et la filiation de ses idées, et j'ai cru remarquer de nombreuses lacunes dans ses déductions; ses conclusions sont généralement obscures et quelquefois complètement contraires à ce qu'on devait attendre du raisonnement qui les précède. Je regrette qu'un homme de talent et de savoir n'ait pas su se garantir de ce désordre dans le langage et dans les idées, et qu'il ait pensé qu'un style surchargé de phrases torturées puisse convenir à une science comme l'économie politique.

La langue allemande se prête à de très grandes licences et à des écarts qui deviennent ridicules dans la langue française. Il faut ensuite bien se garder de transplanter servilement la philosophie allemande sur notre terrain en lui conservant toutes les formes dont elle est revêtue. C'est une opération qui offre des dangers de plus d'un genre.

J'ai lu attentivement l'introduction de l'auteur, mais je n'ai pu saisir sa pensée dominante, et il m'est par conséquent tout-à-fait impossible de l'analyser; ne l'ayant pu comprendre, il serait téméraire de la critiquer. J'ai cependant cru deviner que l'auteur appartenait moitié à l'école empirique et moitié à l'école rationaliste; mais il me reste des doutes à ce sujet. Les attaques dirigées contre Fichte, Schelling et Krause, quoique appartenant à des sectes philosophiques, différentes, sont plus claires et plus explicites; l'idéalisme et les abstractions sont repoussés par M. Duméril, comme incapables de rien fonder. Cette introduction reste sans conclusion, et je crois qu'elle ne peut offrir au lecteur que quelques critiques dont l'exactitude et la modération pourraient souvent être contestées.

Arrivant à l'économie politique, l'auteur a divisé son volume en deux parties. La première comprend les dépenses économiques, la seconde les dépenses charitables. Un lien insaisissable rattache, je crois, ces deux sections à l'introduction. Cette relation est, du reste, plutôt accidentelle que scientifique, et je doute qu'il y ait eu combinaison de la part de l'auteur.

La première partie traite successivement de la richesse nationale, de la liberté, de l'industrie, des machines, des associations, de la liberté du commerce, de la division des propriétés, des assurances, des caisses d'épargne, des banques sociales et du papier-monnaie. La seconde partie comprend le droit des pauvres, la cause de la misère, la charité légale, les maisons de travail, les colonies agricoles, les hopitaux, les hospices des enfans-trouvés et enfin un chapitre sur la charité morale. Ces différens titres indiquent autant un traité d'économie politique que des principes du budget, et le titre de philosophie aurait très bien pu être remplacé par le mot principe qui est à la fois plus correct et plus intelligible pour les lecteurs français.

L'auteur dit dans une note, au début des dépenses économiques : « Nous ne traitons les questions que sous le point de vue philosophique, et une discussion de *principes* ne saurait se résumer en dépenses directes; mais leurs conséquences pratiques peuvent seules légitimer le budget. »

M. Duméril est généralement resté fidèle à cet avertissement, et ce n'est guère que dans des notes qu'il a cité un très grand nombre de faits sur lesquels il fait pivoter ses principes et ses opinions. Je dois avouer que ses citations statistiques n'appartiennent pas toujours aux sources les plus pures, et qu'elles auraient pu être faites avec plus de discernement. L'auteur a pris de toutes mains dans le domaine des chiffres et des anecdotes sans jamais douter de l'infaillibilité de ses autorités. Il y a, du reste, dans tout cela une immense érudition qui décèle une éducation germanique fortifiée par la connaissance de plusieurs langues.

Lorsque le deuxième volume de cet important ouvrage aura paru, je tâcherai d'en donner une analyse critique complète. J'espère que ce second volume me donnera la clé de différens points que je n'ai pu comprendre jusqu'à présent; peut-être la faute en est-elle autant à moi qu'au livre, quoiqu'il en soit, et quels que puissent être les défauts de cet ouvrage, il contient des vues et des appréciations qui le rendent digne d'être médité par les hommes d'état. Je crains cependant, comme je l'ai déjà dit, que la forme, l'arrangement des pensées et un certain désordre ne deviennent des obstacles pour la propagation des idées de M. Duméril; je crains même que la lecture de la philosophie du budget soit suffisamment laborieuse pour effrayer les esprits paresseux.

Toutes les questions tont traitées avec une entière indépendance et souvent d'une manière un peu acerbe et sans respect pour les opinions émises de bonne foi. Cette dernière circonstance fera quelques ennemis au livre et n'ajoute rien à son mérite.

Statistique de l'arrondissement de Castres (Tarn), par A. Combes. un vol in 8° de 187 pages. Castres, chez Vidal ainé, 1835.

Pour qu'un pays puisse avancer dans les voies du progrès avec ensemble, avec suite, avec profit, il faut avant tout le mettre à même de se bien connaître. Malheureusement, c'est ce qui n'est pas. Dans le moment où nous parlons, l'habitant de l'industrieuse Alsace ignore complètement, et les élémens du travail et le chiffre de production de l'habitant de la riche Normandie, et cependant l'un et l'autre se proposent le même but, s'aident des mêmes moyens et s'adressent à peu près au même consommateur. Dans un autre genre d'industrie, Elbeuf ignore ce que peut faire Castres, la Bretagne, le Béarn, Lyon, Nismes et *vice versâ*. De cette ignorance réciproque il résulte des luttes maladroites, sottes et presque toujours ruineuses, et cela sera tant que public et administration marcheront à l'aventure, et attendront d'être avertis de la nécessité de changer de route par d'épouvantables catastrophes.

J'ai dit déjà depuis long-temps, combien il était urgent qu'on s'occupât d'une statistique générale de la France par départemens, j'ai même reconnu franchement, malgré mon peu de penchant à trop centraliser, qu'un travail tel que je le désire, ne serait jamais bien fait que par les agens du gouvernement. Mais puisque ce travail ne se fait pas, ou que du moins on s'en tient encore à des généralités qui ont sans doute leurs avantages, mais qui, pour aider les hommes pratiques, ne valent jamais les descriptions de détail, nous devons nous empresser de bien accueillir les travaux que le zèle des citoyens crée chaque jour sur les localités les plus intéressantes pour l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Au nombre de ces utiles productions, nous devons à juste titre placer le travail de M. Combes.

L'arrondissement de Castres a une célébrité manufacturière incontestable et qui tend sans cesse à s'accroître. Il était curieux surtout pour les contrées qui l'entourent et qui sont loin d'avoir marché sur ses traces, de pouvoir étudier comment s'est développée une industrie qui ne serait pas déplacée dans la partie nord de la France, bien que depuis un plus long laps de temps elle se soit essayée au travail des manufactures.

M. Combes s'est parfaitement acquitté de sa tâche : en le lisant on arrive à bien connaître comment un pays se développe, arrive au bien-être, à la prospérité et peut s'y maintenir. Nous recommandons particulièrement ce travail à nos compatriotes des départemens pyrénéens que nous voyons à regret, laisser endormir les élémens les plus certains de l'industrie et de la richesse.

Parmi les noms que M. Combes se plaît à citer, comme ceux qui ont le plus fait pour hâter les progrès de l'arrondissement de Castres, nous avons retrouvé avec plaisir celui de M. Guibal-Anne-Vaute pour la partie manufacturière, et celui de M. Louis de Villeneuve pour la partie agricole. L'un et l'autre en effet ont beaucoup fait pour ce pays et ont un droit mérité à la reconnaissance de leurs concitoyens. Instrumens nouveaux, méthodes perfectionnées, machines économiques, inventions, tout cela a été l'objet de leur étude et souvent le produit de leur propre création.

Si maintenant nous passons à l'examen critique de l'œuvre de M. Combes nous trouverons quelque chose à redire, et nous le mentionnerons d'autant plus volontiers que nous espérons d'autres travaux de l'auteur et que nous savons qu'un premier travail laisse toujours nécessairement quelque chose à désirer.

Une statistique qui est un recueil de faits, demanderait moins de réflexions et de vues particulières que le travail de M. Combes n'en renferme. Elles n'auraient pas dû surtout trouver leur place dans le corps de l'ouvrage. Une classification plus méthodique et des chapitres plus nombreux auraient aussi donné plus d'attrait au livre de M. Combes, auquel il nous semble encore

qu'il manque quelques tableaux et surtout une carte. Aujourd'hui la statistique, comme l'histoire, ne peut marcher sans ce complément.

Une dernière réflexion que nous nous permettrons, c'est que M. Combes eût dû prendre l'unité départementale pour point de départ. Son travail eût eu ainsi un ensemble dont il eût facilement trouvé les élémens dans les bureaux des diverses administrations du chef-lieu, et par suite un bien plus grand intérêt. Aussi, si jamais M. Combes recommence son travail, qu'il l'agrandisse : son talent le comporte et son patriotisme lui en impose le devoir.

ÉMILE BÈRES.

LEHRBUCH DER OEKONOMISCHEN POLITIK. Traité d'économie politique ; par CHARLES DE ROTTECK. Un vol. in-8° de 480 pages. Stuttgardt, 1835. Chez Hallberger.

Ce livre forme le quatrième volume de l'ouvrage que l'auteur a publié sous le titre de *Traité des sciences sociales*, et le second volume de la soience spéciale de l'état. On y distingue la partie théorique de l'*économie nationale de l'état* (1), (Staats National-œkonomic), et la partie pratique de cette science. Ce singulier titre laisse supposer l'existence d'une économie nationale qui n'aurait rien de commun avec l'état. L'auteur prétend bien qu'il n'y a point de différence entre l'économie nationale et l'économie de l'état ; et il répond aux objections par cette sentence, qu'une économie nationale sans état est impossible. Il y a cependant cette différence réelle et

(1) Cette dénomination n'est point française, mais ne voulant pas m'écarter du sens du mot allemand, il m'a été impossible de trouver une autre exppession. F.

sensible : l'économie nationale ne s'occupe que du développement et de l'accroissement des richesses, tandis que l'économie ou l'administration de l'état déduit les règles de la première science, et c'est d'après cela que se base son influence sur les richesses. L'auteur, dans ses développemens, a suivi cette marche en quelque sorte malgré lui. Il a compris dans la partie théorique le résumé des principales doctrines de l'économie nationale, et dans la partie pratique il a exposé les principales sections de l'administration de l'état.

On remarque dans ce volume une incertitude et un tâtonnement qui ne se trouvent point dans les précédens, et les principes fondamentaux de l'économie nationale sont quelquefois entachés de cette oscillation. Il y a de plus dans ce livre, des doctrines que l'auteur n'aurait certainement point adoptées s'il avait été d'accord avec lui même sur l'ensemble de son système. M. Rotteck semble quelquefois caresser le système mercantile, sans cependant lui donner une approbation complète. Il a formé le criterium de cette partie en déduisant quelques principes vrais du système mercantile des principes du système opposé, et de cette manière il a trouvé la confirmation de ses opinions, plutôt que leur réfutation. Il a procédé ici comme dans sa politique constitutionnelle, qui forme la deuxième partie de ce volume. La troisième comprend la politique économique, dans laquelle se trouve la science financière. Cette section de l'ouvrage contient plusieurs vues intéressantes et un chapitre fort curieux sur la politique militaire.

Le nom de l'auteur nous dispense de faire l'éloge de son livre, et sa réputation est assez bien établie pour que nous ayons pu nous permettre de ne faire que la critique de cet ouvrage.

Durch welche Bedingungen, etc. A quelles conditions pourra-t-on établir le système de la liberté commerciale? par un jurisconsulte de la Confédération germanique. Un vol. in-8° de 216 pages. Leipsick, 1835. Chez Herbig.

La question du numéraire est une des plus compliquées du domaine de l'économie politique. L'auteur, quoique le titre de son livre ne l'indique pas, la traite *in extenso*. On voit qu'il est très versé dans la science économique, et qu'il a parfaitement étudié et exposé les doctrines les plus accréditées. Il est vrai qu'on remarque quelques défauts dans son plan; défauts, qui nuisent souvent à la clarté et à l'intelligence de l'ouvrage. Il divise son livre tout bonnement en cent et onze propositions qui se suivent sans trop d'ordre; son langage est ensuite parfois suranné et inflexible. Les Allemands, auxquels ce livre est destiné, peuvent lui reprocher d'avoir employé dans ses calculs les mesures françaises. Ce reproche serait mal fondé chez nous. L'auteur attache une grande importance à l'existence du papier-monnaie, et il propose de créer des valeurs de cet ordre en leur donnant pour garantie des réserves de grains. Cette idée, qui n'est pas neuve, mérite cependant d'être prise en considération.

COUP D'ŒIL SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Une nouvelle carrière s'ouvre pour l'économie politique. Trop long-temps reléguée au rang des utopies, cette science s'élève, à force d'expériences, au rang des connaissances exactes. Elle sort du domaine des théories, pour entrer dans le monde réel; elle tend à prendre place parmi les sciences d'application. Il n'est plus permis à l'historien, ni à l'homme d'état d'en ignorer les principes; bientôt il sera difficile aux esprits les plus vulgaires d'en méconnaître l'utilité. Assez de volumes ont été publiés sur les mots *valeur, utilité, richesse,* pour qu'il soit désormais superflu de disserter plus savamment à cet égard. Il ne s'agit donc plus de savoir si tel ou tel impôt retombera sur le consommateur ou sur le producteur, ni de quelle manière la baisse des salaires influe sur le taux des profits, ni enfin de quels menus détails se composent les frais de production d'une pièce de toile, ou d'une tonne de fer. La science est appelée à de plus hautes destinées. Vingt ans de paix, succédant à trente-cinq ans de guerres; une révolution nouvelle, presque sociale, ébranlant l'industrie jusque dans ses fondemens; l'Europe entière en travail d'une organisation nouvelle, tout

annonce que nous allons sortir d'un régime qui a bien pu convenir à nos pères, mais qui n'est plus en harmonie avec la société telle que l'ont faite les grands événemens de l'époque moderne. La vieille guerre des bourgeois contre les nobles a pris un autre cours depuis la nuit du 4 août 1789. Les progrès de l'industrie ont engagé la lutte entre les ouvriers et les maîtres, entre le travail et la richesse, deux puissances également redoutables, dont la bonne harmonie n'importe pas moins à leur prospérité qu'au maintien de l'état social.

Il est facile de s'apercevoir, en effet, que sur tous les points du globe, c'est à l'économie politique qu'appartiennent les grandes questions qui divisent les nations. C'est une question de taxes qui a amené la séparation de la Belgique et de la Hollande; c'est le chiffre d'un tarif qui a failli rompre le faisceau de l'Union américaine du nord; c'est enfin un dissentiment survenu entre des ouvriers et des entrepreneurs d'industrie, qui a mis pendant huit jours la ville de Lyon au pouvoir d'une insurrection formidable. Qui ne se souvient encore de cet étendard de la faim, arboré par quarante mille hommes, avec la lugubre devise : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant?* Quel avertissement dans ce peu de paroles! et combien il importe de ne pas confier au glaive la solution de ces problêmes redoutables!

Tel est le caractère qui s'attache désormais aux grandes questions d'économie politique. Il vient un temps où les peuples ne permettent plus à leurs gouvernemens d'en ajourner la discussion: heureux

quand ces gouvernemens, bien avisés, prennent l'initiative des réformes ! C'est ainsi que l'administration anglaise vient d'éviter une commotion profonde, en cédant à propos aux exigences du pays, et que le congrès américain a prévenu une rupture entre les états du nord et du sud, par de sages amendemens à ce tarif malencontreux qui causait tant d'alarmes. Mais de telles réformes, pour être utiles, même à ceux qui les réclament, ne peuvent pas être concédées sans un mûr examen, sans des discussions solennelles. C'est à l'économie politique qu'il appartient d'en fournir les élémens, et c'est surtout sous ce rapport qu'elle tend à sortir aujourd'hui du vague des théories, pour aborder les graves difficultés de la pratique.

Les grands économistes qui nous ont précédés ont laissé peu de chose à faire à leurs successeurs, dans tout ce qui tient, si j'ose dire, au dogme, à la définition, à l'esprit de système. Nous avons eu des traités sur la valeur des mots *capital*, *échanges*, *fermages*, *produit net*, et mille autres semblables, sans qu'on ait pu réunir, jusqu'à ce jour, toutes les opinions dans les mêmes croyances. Mais tandis que les casuistes de l'économie politique se livraient à ces vaines disputes, la science marchait à pas de géant, portée sur les ailes du temps et des révolutions ; elle s'élançait du sanctuaire de ses prêtres jusqu'à la tribune nationale, et dictait plus d'une fois ses arrêts aux représentans du pays. Que de concessions n'avons-nous pas obtenues déjà, qui nous semblaient inadmissibles, soit dans les lois céréales, soit dans

celles des finances, et tout récemment encore à propos de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique? Combien de triomphes remportent chaque jour les vrais principes dans le sein du parlement britannique, sans parler des nobles tentatives soutenues par MM. Canning et Huskisson, trop tôt perdus pour la science?

Le moment semble donc favorable pour signaler la voie nouvelle où nous entrons. Tout le monde commence à comprendre qu'il n'y a pas une seule question industrielle dont la solution ne dépende des lumières de l'économie politique; les citoyens qui aspirent à l'honneur d'être nommés députés, font valoir avec empressement, auprès des électeurs, les connaissances qu'ils ont, ou qu'ils pensent avoir sur cette science indispensable. Et, en effet, parmi les membres des deux chambres, chacun sait aujourd'hui que la grande influence appartient tôt ou tard aux hommes profondément versés dans les travaux de finances, ou dans ceux de l'industrie. Il est donc à désirer, maintenant que la science est tout près de tomber dans le domaine public, qu'elle soit dégagée de cet appareil de controverse, qui n'a pas peu contribué à la rendre inabordable au plus grand nombre des lecteurs. Aussi, les hommes sensés feront-ils bien de tenir pour axiômes les vérités *fondamentales* proclamées par Adam Smith, et adoptées par J. B. Say, par Malthus, par Sismondi, par Storch, par Macculloch et Ricardo, c'est-à-dire par les économistes les plus célèbres de toutes les écoles et de tous les pays. Quand certaines doctrines ont acquis

ce genre de suffrage, qu'on pourrait appeler à juste titre universel, il est superflu de les débattre encore ou de les reproduire sous des formes nouvelles; il vaut mieux en tirer toutes les conséquences qui se rattachent à l'étude des grands intérêts de la patrie et de l'humanité.

Il y a bientôt quinze années, un hasard heureux me procura la connaissance particulière du célèbre économiste J.-B. Say. Ce grand écrivain occupait alors le premier rang en Europe, sinon parmi les fondateurs, du moins parmi les propagateurs de la science. Il venait de publier la seconde édition de son *Traité*, déjà traduit dans toutes les langues, et reconnu comme le plus clair et le plus méthodique de tous les ouvrages de ce genre. M. Say réunissait auprès de lui, chaque semaine, les publicistes et les économistes les plus distingués de son temps. Là, j'ai pu suivre, dans une série d'entretiens non interrompus pendant plus de dix ans, les progrès pour ainsi dire hebdomadaires de l'économie politique. Autour de M. Say figuraient plusieurs de ses rivaux, et quelques-uns de ses élèves, dont je m'honore d'avoir fait partie : M. de Sismondi, de Genève, auteur des *nouveaux principes* d'économie politique; M. Charles Comte, aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'académie des sciences morales et politiques; l'excellent Dunoyer, devenu, depuis, préfet de l'Allier et de la Somme; M. le conseiller Dehérain, magistrat si intègre et si éclairé; M. Droz, de l'Académie française; l'habile ingénieur civil M. Clément Désormes; le savant helléniste Thurot; l'honorable

M. Odilon Barrot, l'un des membres actuels les plus distingués de l'opposition; M. Dumont, de Genève, traducteur de *Jérémy Bentham*, et presque tous les économistes de l'Europe, qui ne manquaient jamais, lorsqu'ils venaient à Paris, de visiter leur maître ou leur émule.

M. J.-B. Say possédait, au plus haut degré, l'art de ramener aux termes les plus simples les questions les plus difficiles. Autant sa parole était grave, et par momens embarrassée dans la chaire du professeur, autant elle était vive et facile dans le feu de la discussion, où son rare talent se révélait tout entier. Il avait bien voulu me prendre en amitié, m'ouvrir sa précieuse bibliothèque, et m'honorer de ses conseils; c'est à lui que je dois mes premières idées et mes meilleures études sur l'économie politique, comme aussi la connaissance personnelle des économistes les plus distingués de l'Angleterre. La mort de M. Say a laissé un grand vide dans la science et dans le cœur de ses amis. Le mien se serre en pensant à la perte cruelle que nous avons faite, et pourquoi ne le dirai-je pas? à la perte qu'il avait faite lui-même, quelques années avant sa mort, lorsqu'il se vit enlever sa femme, admirable modèle de vertu, de douceur et de simplicité!

C'est dans ces réunions que se traitaient habituellement les plus graves questions d'économie politique, et que M. Say leur donnait le caractère de netteté et de précision qui distinguait particulièrement son talent. On peut dire que son influence a plus contribué, parmi nous, aux progrès de la science que tous les écrits de ses compatriotes. Toutefois,

il ne faisait pas admettre sans combat toutes ses opinions. Sa théorie du fermage fut attaquée avec violence; Ricardo et Macculloch échangèrent avec lui des lettres fort vives sur des parties importantes de la science; Malthus et Sismondi publièrent des réfutations plus ou moins directes et énergiques de sa théorie des débouchés. Un écrivain anglais, Hogdson, l'attaquait hardiment sur la question du travail des esclaves, et le forçait à une rétractation que M. Say eut d'ailleurs la loyauté de rendre publique. C'est cette lutte, pour ainsi dire tout intérieure et peu connue, qui déterminait insensiblement le mouvement des idées vers l'économie politique, jusqu'au moment où la crise de 1826, en France et en Angleterre, la conversion des rentes proposée par M. de Villèle, et les discussions des lois de douanes, appelèrent l'intervention du public, et firent ouvrir les yeux des plus incrédules, sur l'importance de la science économique.

Entraîné par position dans ce grand mouvement, j'en ai suivi toutes les phases, et je pense qu'il est à propos d'en esquisser au moins les résultats. Lorsque ce mouvement commença, il n'y avait point encore de chaire d'économie politique en France; M. Say lui-même n'avait paru en qualité de professeur, qu'à l'Athénée royal, où l'austérité de ses principes et de sa diction ne lui avaient pas permis de faire beaucoup de prosélytes. Ce fut en 1819 seulement, lorsqu'un ministre éclairé, M. Decazes, crut devoir déguiser sous le modeste nom d'*économie industrielle*, la création hardie d'une chaire

d'économie politique au Conservatoire des arts et métiers ; ce fut alors, dis-je, que l'impulsion véritable apparut, et que la lutte commença entre le vieux système routinier ou mercantile et la grande cause de la liberté progressive du commerce.

Quelques années après, j'étais appelé à occuper la chaire d'économie politique de l'École du Commerce de Paris. M. Jacques Laffitte présidait le conseil de perfectionnement de cet établissement, qui comptait parmi ses membres influens, M. Say lui-même, le vénérable Chaptal, M. le baron Ch. Dupin, M. Ternaux, M. Jullien, éditeur de la *Revue encyclopédique*, et plusieurs autres savans distingués. Le conseil de perfectionnement tenait chaque année une séance publique, dans laquelle M. Charles Dupin et moi, nous eûmes occasion de traiter quelques hautes questions d'économie politique. Déjà l'opinion s'habituait à ces graves matières : la plupart des journaux citèrent nos discours *in extenso*, et cette circonstance me valut, avec la bienveillance de M. Laffitte, l'appui de ses lumières et d'excellens avis sur le crédit, les banques, les finances, matières si admirablement traitées par lui à la tribune. Quelques-unes de nos meilleures feuilles politiques, telles que le *Journal du Commerce* et le *Courrier Français*, secondèrent puissamment ce mouvement, et c'est ainsi que l'économie politique est devenue l'objet des discussions approfondies de la presse périodique.

Toutefois, la marche lente de cette science dans le champ des améliorations positives, indique suffi-

samment toutes les difficultés qui se rencontrent dans l'application des principes, d'ailleurs les plus incontestables. Ainsi, les principes ne permettent pas de douter, par exemple, de l'immense avantage qu'il y aurait à pouvoir se procurer le fer à bon marché, et par conséquent à supprimer les droits qui pèsent sur le fer étranger; mais il n'est pas prudent de ruiner d'un seul trait de plume, une foule d'industries qui se sont établies en France sous la sanction des lois de douanes, et qui nourrissent des myriades de travailleurs. D'un autre côté, il est absurde de songer au maintien perpétuel des taxes vraiment abusives sous lesquelles nous gémissons. Mais quel sera le moment choisi pour la réduction de ces taxes? De combien seront-elles réduites? Quels seront les effets généraux de telle ou telle réduction? Questions infiniment graves, dont le seul exposé prouve toute l'attention qu'elles méritent, et la difficulté de les résoudre.

Les torts qu'on a reprochés jusqu'à ce jour, avec quelque fondement, au plus grand nombre des économistes, viennent de ce que ces auteurs ont proclamé avec une sorte de raideur, la nécessité d'appliquer sans modification des principes qui n'en souffrent aucune. Mais il existe une grande différence entre les principes et leurs applications. Rien de plus inflexible, en effet, que les uns; rien de plus délicat ni qui demande plus de sagacité que les autres. Il en est d'un économiste qui voudrait appliquer sans ménagement les théories au corps social, comme d'un mécanicien qui ne tiendrait pas compte

des frottemens ou d'un gouvernement qui lèverait des impôts sans connaître les ressources des contribuables. C'est ce que l'expérience m'a démontré chaque jour pendant la lutte que nous soutenions contre les empiètemens du pouvoir, sous la restauration. La grande erreur de beaucoup d'esprits généreux qui déplorent la stérilité de notre dernière révolution, est venue de ce qu'ils ont cru qu'un gouvernement victorieux pouvait improviser les réformes, sans tenir compte des intérêts et des résistances. Le comité de salut public lui-même n'a pu y parvenir, quoiqu'il eût la terreur à ses ordres : qui le tenterait aujourd'hui ?

Un coup d'œil rapide sur la marche de l'économie politique pendant ces derniers temps, suffira pour faire sentir les difficultés d'une pareille tâche. On n'a qu'à examiner successivement les ouvrages qui ont le plus contribué à ses progrès, et il sera facile de voir combien il a fallu d'efforts pour établir un petit nombre de vérités usuelles, et combien il en reste encore qui attendent leur droit de bourgeoisie. Je citerai en premier le fameux ouvrage de Malthus, sur le principe de la population. Cet ouvrage repose sur une donnée bien simple : « Ne faites pas plus d'enfans que vous n'en pourrez nourrir; car si les moyens de subsistance s'accroissent comme deux, et la population comme quatre, il viendra un moment où les hommes seront réduits à se manger entre eux ou à périr de faim, comme cela se voit chez les sauvages. » Malthus exposait sa doctrine sous des formes un peu dogmatiques, et qui pour

ce motif devaient séduire beaucoup d'esprits. Mais quand on en vient à la démonstration, sa théorie est à chaque instant contrariée par les faits. Au fond de cette doctrine, en apparence bienveillante, on est obligé de reconnaître un profond mépris pour les classes pauvres de l'humanité, auxquelles on se borne à répondre, quand elles se plaignent de leurs maux : « Pourquoi existez-vous? Pourquoi avez-vous eu l'imprudence de naître? » Et cependant l'ouvrage de Malthus a jeté de vives lumières dans les mystères de la charité, source respectable de tant d'abus et de tant de malheurs. Que pouvait-on conseiller de plus contraire aux préjugés des gens de bien, que de mettre des bornes à leur bienfaisance, sous prétexte qu'elle dégénère en misères de toute espèce, et ne faisait souvent qu'aggraver les maux qu'elle prétendait guérir? Quoi de plus inhumain, en apparence, que de faire la guerre aux maisons de refuge, à la taxe des pauvres, aux hôpitaux d'enfans-trouvés? Et cependant, malgré la fausseté du principe fondamental de la théorie de Malthus, son livre contient d'utiles enseignemens qui n'auraient peut-être produit aucun résultat, sans la formule absolue et tranchante sous laquelle ils ont été présentés.

Ainsi, les vérités économiques triomphent avec lenteur des préjugés populaires, et pénètrent d'autant moins profondément dans les esprits, qu'on s'efforce davantage de les leur imposer; que sera-ce lorsqu'on rencontre l'intérêt privé, si ardent à se plaindre toutes les fois qu'il s'agit de le soumettre à

l'intérêt général? De là ces nombreux ouvrages en faveur du maintien des tarifs qui assurent à certains producteurs indigènes des débouchés avantageux, au détriment de la généralité des citoyens; de là ces lois fiscales arrachées à l'ignorance d'une partie des législateurs par la cupidité des autres, et qui font peser sur les objets de consommation, c'est-à-dire sur le pauvre, des droits énormes dont la richesse trouve moyen de se garantir. De là aussi, je dois le dire, d'autres préventions non moins aveugles contre les impôts indirects, comme si dans un pays de grande consommation, la propriété seule pouvait suffire au paiement des taxes! Combien il faut de lumières pour se défendre d'un peu d'exagération et de partialité sur des questions qui touchent de si près à la bourse, ou plutôt à la vie!

C'est cet écueil que la plupart des économistes n'ont pas su éviter, et qui a fait croire aux esprits superficiels qu'aucun principe n'était encore universellement admis en économie politique. Assurément non, pas plus qu'en médecine et en jurisprudence; et cependant on guérit quelques malades et on rend passablement la justice dans les pays civilisés. C'est qu'en effet chaque règle est soumise à plus d'une exception, et que l'économie politique est obligée de plier ses doctrines aux besoins et à la situation donnée des peuples, comme le médecin approprie ses prescriptions au tempérament de ses malades. Dans un des ouvrages les plus intéressans qui aient été publiés sur l'économie politique depuis le commencement du dix-neuvième siècle, M. Ganilh a

fort bien démontré comment chaque système avait son utilité particulière et ne devenait impraticable qu'en se faisant exclusif(1). C'est ainsi que Colbert et les *économistes* du dix-huitième siècle ont répandu tant de fausses idées, le premier en fondant le système mercantile ou prohibitif, et les autres en proclamant la doctrine absolue du laissez-faire et du laissez-passer. Qui ne sait aujourd'hui que c'est en ménageant également toutes les branches de la production, sans les sacrifier l'une à l'autre, qu'on assure leur prospérité et par suite la prospérité commune?

Au reste, nous marchons depuis quelques années à une fusion générale des idées sur ces graves matières. Toutes les écoles d'économistes se sont réduites à deux principales, séparées, il est vrai, par des dissidences profondes, mais heureusement réduites à des termes si simples, que nous devons toucher au moment d'une solution définitive. Ces deux écoles opposées ont rallié d'un côté tous les propagateurs du système exclusif ou protecteur, et de l'autre, tous les partisans de la liberté progressive du commerce. La lutte est désormais ouverte entre le principe de la liberté et le système des restrictions, c'est-à-dire des priviléges. Nous allons démontrer, par un coup d'œil rapide jeté sur leurs écrits, que tous les économistes modernes appartiennent à l'un ou à l'autre de ces deux camps, et que le triom-

(1) *Des Systèmes d'économie politique, de leurs inconvéniens et leurs avantages*, par M. Ganilh. 2 vol. in-8°, 1809.

phe définitif des vraies doctrines, sera le résultat de la lutte.

Tout le monde connaît aujourd'hui les transformations diverses qu'a subies l'économie politique. Adam Smith, en démontrant qu'on n'achetait des produits qu'avec des produits, et que la monnaie était une marchandise comme une autre, a renversé d'un seul coup le vieil édifice bâti sur l'hypothèse absurde, que l'argent était la valeur par excellence, et que la sortie du numéraire était une perte irréparable. L'exemple de l'Angleterre où le papier de circulation a presque partout remplacé les écus, et qui s'est élevée au plus haut degré de prospérité par le travail, a prouvé, aux plus incrédules, toute la vanité du système mercantile. L'Europe entière sait aussi ce qu'elle doit penser de la condition de l'Espagne, qui punissait de mort l'exportation des espèces, et qui se meurt aujourd'hui sous des monceaux de piastres demeurés improductifs. M. Say a soutenu, depuis Smith, que partout où il se trouvait un producteur, la force des choses créait un consommateur, et qu'ainsi, par exemple, les toiles de Rouen étaient beaucoup plus demandées, quand la récolte des huiles était prospère en Provence, que lorsqu'elle ne l'était pas. Il en concluait que toutes les fois qu'on crée un produit, on en encourage un autre.

M. de Sismondi a combattu cette doctrine dans *ses nouveaux principes d'économie politique*. Il a cherché à établir, que pour que les richesses contribuassent au bonheur de tous, il fallait que leur accroissement

se conformât à celui de la population ; qu'il ne suffisait pas de créer des produits pour augmenter la richesse nationale, si la distribution de ces produits ne se faisait pas, parmi les populations, dans des proportions définies. M. de Sismondi ajoute que c'est la disproportion entre la population laborieuse et son revenu, qui cause toutes ses souffrances. Enfin, et ce qui a produit le plus de sensation, l'auteur a prétendu que quoique l'invention des machines qui accroissent le pouvoir de l'homme, soit un bénéfice pour l'humanité, la distribution injuste que nous faisons de leurs bénéfices, les change en fléaux pour les pauvres ; que le numéraire métallique d'une nation est, entre ses dépenses publiques, la plus utile, entre ses magnificences, la plus raisonnable ; et que les limites naturelles de la population sont toujours respectées par les hommes qui ont quelque chose, et toujours dépassées par les hommes qui n'ont rien.

Ainsi, la différence qui existe entre les doctrines de Smith ou de Say, et celles de M. de Sismondi, vient de ce que les premiers admettent que la production appelle la consommation, c'est-à-dire que si on ne consomme pas beaucoup sur un point, c'est qu'on a trop peu produit sur un autre, tandis que M. de Sismondi admet, comme funestes, certains excès de production, et comme plus funestes encore les machines qui y donnent lieu. Les conséquences de cette théorie sont extrêmement graves, et ont donné lieu à tous les débats, dont nous sommes témoins aujourd'hui. Par une *exagération* contraire,

Ricardo, et Macculloch, son élève, ont établi qu'un équilibre parfait se maintient toujours entre les bénéfices de chaque espèce d'industrie, parce qu'aussitôt qu'une industrie quelconque est rendue moins lucrative que les autres par quelque circonstance accidentelle, ceux qui l'exerçaient l'abandonnent, tandis qu'ils se portent en foule vers celle dont les profits sont supérieurs. De ces deux systèmes, comme on voit, le premier nous maintiendrait dans une perplexité continuelle sur le sort des classes ouvrières; le second, dans une quiétude imperturbable, non moins dangereuse.

M. de Sismondi peut être considéré aujourd'hui comme le partisan le plus distingué de l'école restrictive. C'est aussi l'écrivain qui a peint avec le plus d'éloquence les souffrances des classes laborieuses, en France et en Angleterre, quoiqu'à mon avis les remèdes qu'il propose pour y mettre un terme, ne me semblent guère propres à atteindre ce but. M. de Sismondi a trouvé beaucoup de partisans dans l'administration, et, comme il arrive toujours, il a trouvé aussi des sectateurs qui ont singulièrement exagéré ses doctrines. On compte, parmi eux, M. le comte de Vaublanc (1), M. le vicomte de Saint-Chamans (2), M. Canard (3), M. Ferrier (4), et la plupart des écrivains, que des intérêts privés

(1) Du commerce maritime.

(2) Système d'impôt fondé sur les principes de l'économie politique.

(3) Principes d'économie politique.

(4) Du gouvernement dans ses rapports politiques avec le commerce.

ou publics mal entendus, ont portés à défendre les maximes prohibitives. Ces maximes ont prévalu surtout dans l'administration, parce qu'elles concordaient parfaitement avec le besoin de taxes dont aucun gouvernement ne peut se passer, et qu'il est toujours avantageux pour lui de voir défendre par ceux-là même qui doivent en souffrir.

Mais tandis que ces nombreux auteurs travaillaient avec ardeur au maintien du système mercantile, les événemens prenaient soin de les démentir. La mesure extraordinaire du blocus continental, en faisant un moment de l'Europe entière un vaste marché fermé seulement à l'Angleterre, procurait des profits énormes à toutes les industries du continent et donnait un avant-goût des résultats futurs de la liberté commerciale. A la même époque, l'immense usage du papier-monnaie, répandu en Angleterre, démontrait la futilité des vieilles théories relatives à l'argent. Enfin, l'émancipation des états de l'Amérique du Sud achevait de prouver le peu de solidité des colonies et le grand avantage de les ouvrir, autant dans leur intérêt que dans celui des métropoles elles-mêmes, au commerce de toutes les nations. D'autres événemens non moins dignes d'attention, sont venus prouver tout le danger des théories prohibitives; les Suisses, accoutumés à nous vendre leurs bestiaux, en échange de nos soieries et de nos cotonnades, ayant vu ces bestiaux frappés de droits énormes, ont dû renoncer à nous en vendre et se sont mis à fabriquer eux-mêmes les soieries et les cotons

que nous les empêchions d'acheter, en refusant les seuls produits avec lesquels ils pussent les payer.

On ne saurait se faire une idée des difficultés que le maintien de ce fatal système de restriction prépare à nos successeurs, et très problablement à nous-mêmes. Quand tous les peuples, réduits à leur seule industrie, se suffiront à eux-mêmes, que deviendront les bénéfices du commerce extérieur? Que fera-t-on des produits fabriqués et non vendus? Quelle sera l'issue d'une telle crise? Car les progrès de l'industrie, jadis fort lents, tendent à devenir rapides par la multiplication des capitaux ainsi que par les progrès des sciences et les efforts de la concurrence. Le vaste développement du crédit public et privé, ne contribue pas peu, non plus, à donner chaque jour à ces grandes questions une physionomie toute nouvelle; jadis on produisait avec de faibles moyens; aujourd'hui, on travaille avec des capitaux pour ainsi dire inépuisables. La science des finances s'est ajoutée, avec les ressources qu'elle offre, à la puissance du savoir industriel, et *le crédit* est devenu un des élémens de la richesse générale.

L'apparition de ce phénomène, presque inconnu même aux économistes du dernier siècle, a donné à l'économie politique un caractère nouveau qui distingue l'école actuelle de toutes celles qui l'ont précédée. Les livres de Smith, de Malthus, de Sismondi et de Say, et même ceux de Ricardo et de Mac-Culloch, sont destinés à disparaître un jour devant l'école qui indiquera le meilleur emploi des finances publiques, et de l'intervention du gouvernement

dans les opérations de l'industrie. On travaillera alors par masses et par millions, par compagnies et par associations, au grand œuvre de l'amélioration du sort des classes pauvres. C'est la doctrine du crédit qui a fait la fortune de l'école Saint-Simonienne, et le seul véritable service que cette école ait rendu a été de révéler toutes les ressources qu'on pouvait trouver dans ce prodigieux stimulant de la production.

Tel fut le motif pour lequel les Saints-Simoniens donnèrent à leur premier recueil périodique, le titre de *Producteur*. J'ai long-temps coopéré à la rédaction de cette feuille, dont j'avoue franchement que je ne comprenais pas alors toute la portée. La doctrine de Saint-Simon ne m'était connue que par quelques brochures écrites d'un style prétentieux et bizarre, et dont le but paraissait être de prouver que toute puissance, venant de l'industrie, doit retourner à sa source. En d'autres termes, Saint-Simon proposait de refaire la société sur des bases purement industrielles, et de mettre à la tête du gouvernement, les savans, les artistes et les travailleurs. Il avait publié en 1819, sous le titre de *Parabole*, une pièce très originale qui lui valut un procès en police correctionnelle, et dans laquelle supposant que la France perdait ses cinquante premiers physiciens, ses cinquante premiers chimistes, ses cinquante premiers médecins, etc., il considérait ce malheur comme infiniment plus grave que si elle eût perdu le roi, son frère, les ducs d'Angoulême, de Berry et d'Orléans, les archevêques, les

évêques, les conseillers-d'état, les préfets et les sous-préfets, et enfin les dix mille propriétaires les plus riches, parmi ceux qui vivent le plus noblement, etc. Cet accident, ajoutait-il assez plaisamment, affligerait certainement les Français, parce qu'ils sont bons ; mais cette perte ne leur causerait de chagrin que sous un rapport purement sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'état. D'abord, par la raison qu'il serait très facile de remplir les places qui seraient devenues vacantes, attendu que les antichambres du château sont pleines de courtisans prêts à occuper les places de grands-officiers de la couronne, et que l'armée possède une grande quantité de militaires aussi bons capitaines que nos maréchaux actuels; ainsi de suite pour les autres, les curés pouvant devenir archevêques et les avocats gardes-des-sceaux; quant aux dix mille propriétaires vivant noblement, leurs héritiers n'auraient besoin d'aucun apprentissage pour faire les honneurs de leurs salons aussi bien qu'eux.

Saint-Simon partait de cette supposition pour établir que la société actuelle était *le monde renversé*, et il faut convenir que son hypothèse devait naturellement séduire tous ceux qui, n'étant ni archevêques, ni préfets, ni conseillers-d'état, pouvaient avoir envie de le devenir. Je ne m'arrêterai pas à réfuter tout ce qu'il y a d'exagéré dans cette supposition, que les fonctionnaires publics ne sont d'aucune utilité, et que leur suppression soudaine ne causerait aucun préjudice à l'état. Ce sont là des jeux d'esprit et rien de plus. M. Dunoyer a fort

bien démontré « qu'on abusait étrangement des » termes, quand on n'étendait le mot d'industrieux » qu'à de certaines classes d'hommes ; quand on ne » voulait l'accorder qu'aux travailleurs qui agissent » sur la matière, et quand on le leur donnait encore » alors même qu'ils s'enrichissaient par des méfaits. » « Les arts qui approprient les objets matériels aux besoins de l'homme, dit M. Dunoyer, ceux qui cultivent sa nature physique ; ceux qui font l'éducation de son intelligence ou de son imagination, tous sont essentiels, tous sont honorables, tous présentent des difficultés, et demandent, pour être bien exercés, une réunion de talens et de qualités morales malheureusement rares. Une fabrique agricole n'est pas moins importante qu'une fabrique judiciaire ; il n'est pas plus aisé de gouverner une école ou une manufacture, que de diriger un tribunal, ni de régir une grande maison de commerce ou de banque, que de conduire un ministère. Il n'y a que la fatuité la plus sotte ou la plus stupide, qui puisse chercher à constituer quelqu'une des grandes divisions de l'industrie humaine dans un état d'infériorité ! »

Malgré la grave erreur des Saints-Simoniens et leur affectation à présenter les travailleurs matériels comme les seuls hommes essentiellement producteurs, leur école n'en a pas moins rendu de grands services à la science et j'ose dire à l'humanité, en appelant l'attention des hommes éclairés sur la condition des classes laborieuses. S'ils en fussent restés à ces doctrines, en se bornant à les défendre par le raisonnement et l'expérience, ils auraient pu

concourir, avec le temps, à quelques réformes utiles; mais il a fallu à leur vive imagination un champ plus vaste, et ils ont fini dans les écarts d'une espèce d'idolâtrie mystique, une carrière qui promettait d'être féconde en résultats. Enfantin et Rodrigues sont deux hommes d'un rare talent et du plus noble caractère, et je ne puis encore m'expliquer par quelle série d'aberrations, leurs magnifiques vues sur les banques et le crédit public, ont pu aboutir à la recherche de la femme libre et à l'adoration de l'argent.

Les discussions des lois de finances, pendant la restauration, ont contribué aussi, quoiqu'indirectement, aux progrès de l'économie politique dans ces derniers temps. M. Laffitte a eu l'insigne honneur d'émettre les premières grandes idées qui ont fondé notre crédit public. En même temps, dans le parlement d'Angleterre, la crise qui suivit les événemens de 1814, la secousse plus grave de 1825, la suppression de l'amortissement en 1829, et l'apparition de M. Huskisson au ministère, faisaient sortir la science du domaine des livres, pour la conduire dans les conseils des rois, et parmi les délibérations des peuples. M. Hamilton publiait son bel ouvrage sur les progrès de la dette nationale en Angleterre, et M. Brougham ses belles recherches sur le système des puissances d'Europe, à l'égard de leurs colonies. Nous devons à M. le duc de Gaëte, ministre des finances sous Napoléon, des documens de la plus haute importance sur les finances du consulat et de l'empire; et à M. Thiers, indépendamment d'un

article extrêmement remarquable sur le système de Law, publié dans l'Encyclopédie progressive, l'analyse la plus savante et la plus lucide qui ait été faite des opérations financières de la convention et du directoire, dans son Histoire de la Révolution Française.

Mais parmi les livres étrangers dont il a été trop peu parlé, et qui ont contribué au mouvement général de la science, parmi nous, je dois citer, en première ligne, l'ouvrage de M. Joseph de Welz, publié à Naples en 1824, sous ce titre un peu emphatique : *La Magie du Crédit révélée.* L'auteur a sans doute attaché à l'influence du crédit des résultats exagérés, et il a supposé à tort que le crédit était une valeur réelle (1), comme si une simple promesse, car le papier de crédit n'est pas autre chose, pouvait avoir rigoureusement la même valeur que la monnaie même ; mais nul n'a mieux fait ressortir les immenses ressources qu'un pays civilisé peut retirer de la confiance que son gouvernement inspire, et de celle que les particuliers ont pu acquérir. Dans un opuscule beaucoup moins étendu, mais non moins riche d'idées et d'aperçus ingénieux (2), M. J. Laffitte a exposé les mêmes principes, qui sont aujourd'hui devenus populaires, et au succès desquels l'école de Saint-Simon, avant sa métamor-

(1) Tutto ciò che produce un valore reale, merita il nome di capitale. Un valore reale che nulla produce, non è rapporto alla produzione un valor fittizio? ed un valor fittizio che produce un valore reale, non è riguardo alla produzione un valore reale. tom. 1er, page 204.

(2) Réflexion sur la réduction de la rente.

phose en église, avait puissamment contribué. La même justice est due à M. Ganilh pour son livre de *la Science des Finances*, quoique le style en soit un peu obscur, et le plan dépourvu de méthode, ainsi que pour son *Dictionnaire d'Economie politique*, le plus incomplet, sans aucun doute, de tous les dictionnaires publiés jusqu'à ce jour.

M. J. P. Pagès, aujourd'hui membre de la chambre des députés, a imprimé, dans l'Encyclopédie moderne de M. Courtin, une suite d'articles d'économie politique extrêmement remarquables, dont la réunion pourrait former un véritable traité. M. Pagès, esprit judicieux et ferme, a quelque chose de la raideur écossaise; il ne tient pas assez compte des résistances, et il s'attache au culte des principes avec l'inflexibilité d'un puritain; mais il a, sur plusieurs économistes, le mérite d'avoir cherché à appliquer la science au perfectionnement des institutions politiques, tandis que d'autres écrivains, parmi lesquels je regrette de trouver Smith et J. B. Say, n'y ont vu trop exclusivement qu'une source d'améliorations matérielles. M. Pagès me semble aussi avoir été trop vivement préoccupé du désaccord apparent qui règne parmi les économistes de tous les pays et de tous les temps. Il a cédé au préjugé vulgaire qui ne voit qu'incertitude partout où il y a discussion, comme si, de nos jours, l'utilité des sciences physiques et chimiques, par exemple, souffrait quelque atteinte de l'innombrable quantité d'hypothèses et de systèmes, auxquels ces sciences donnent lieu.

M. d'Hauterive a publié en 1817, sans nom d'auteur, des élémens d'économie politique, dans lesquels il a essayé de démontrer les rapports de cette science avec l'administration. Il a très sagement établi que les économistes ne pouvaient pas espérer de voir l'application de leurs principes, tant que ces principes ne seraient pas propagés et mis en pratique par les administrateurs. La seconde partie de son ouvrage, qui en est la seule originale, renferme des vues ingénieuses sur ce sujet. « Quelques personnes, dit-il, assurent qu'en établissant l'impôt sur des maximes justes, on aura la règle fixe de la puissance publique, des prix du travail et des avances de la propriété, et que sans égard aux rapports du système commercial et à la résistance des combinaisons existantes, la simple proclamation d'une grande loi fiscale résoudra toutes les difficultés politiques et sociales. Mais que de données, que de renseignemens, combien de faits enfin, qui sont ou ignorés ou mal appréciés, ou imparfaitement connus, ne faudrait-il pas réunir et comparer avant de pouvoir proclamer une grande loi fiscale qui atteignît, avec égalité et dans une juste mesure, toutes les industries, et qui prît, sur les produits de toutes les propriétés, une part proportionnée aux avantages qu'elles retirent de la protection qu'on leur accorde ! » Tel est le problême que M. d'Hauterive a essayé de résoudre, ou plutôt dont il a déclaré la solution si difficile et si nécessaire ; et il est juste de reconnaître que s'il n'a pas trouvé lui-même cette solution, il a contribué à la rendre possible et

prochaine par la manière nette dont il a posé la question.

Un jeune écrivain, qui paraît appartenir à la même école, quoiqu'il annonce l'intention de fonder une école nouvelle, M. Walras, professeur au collége d'Evreux (1), a attaché une importance trop exclusive à la définition de la richesse qu'il considère comme inséparable de la théorie de la propriété. C'est revenir, sous d'autres formes, aux vieilles disputes qui ont si long-temps distrait les économistes des applications positives. Qu'importent aujourd'hui de longues dissertations sur la différence qui existe entre le droit naturel et l'économie politique? Et quelle peut être l'utilité d'un livre dont le style rappelle toutes les abstractions de l'école métaphysique? « Les choses extérieures à l'homme, dit M. Walras, les êtres impersonnels, autrement dit, lorsqu'on les considère sous le seul rapport de leur utilité, sont de deux sortes : ils sont limités ou illimités. Les choses illimitées sont en dehors de la propriété et de la richesse proprement dite. Les choses limitées, au contraire, doivent à leur limitation un double caractère qui les soumet au droit naturel et à l'économie politique. Les choses limitées deviennent coercibles. Comme telles, elles sont passibles d'appropriation, et susceptibles d'une possession et d'une puissance exclusive. » Il serait impossible de retirer le moindre profit d'un ouvrage entièrement écrit de ce style, quand même il con-

(1) De la nature de la richesse et de l'origine de la valeur; in-8°. 1831.

tiendrait des choses excellentes, et je regrette que l'auteur ait ainsi employé ou perdu un talent véritable à établir des distinctions subtiles entre la demande et l'offre *absolues*, et la demande et l'offre *réelles*.

Combien M. Droz a rendu plus de services en adoptant une marche, et surtout un langage contraires! Son traité élémentaire d'économie politique publié en 1829 (1), est, à mon sens, le livre le plus capable de faire aimer la science, et d'en répandre les principes. Rien n'égale la clarté piquante et la simplicité spirituelle de son style. A peine a-t-il émis une théorie, qu'une série de faits bien exposés vient l'appuyer et la mettre en lumière, et ces faits sont toujours choisis avec le plus rare discernement et la plus rigoureuse impartialité. M. Droz est un économiste de l'école expérimentale, un philosophe pratique, qui veut faire servir l'économie politique, non-seulement aux perfectionnemens matériels et politiques, mais encore aux améliorations morales, et, si j'ose dire, domestiques. Il n'y a pas de lecteur qui ne puisse retirer quelque avantage de son livre, et je déclare ici avec franchise, que, s'il existe des traités plus complets que le sien, il n'en est assurément aucun dont la lecture soit plus agréable et plus attachante. C'est par ce livre, désormais, que devront commencer en France toutes les études économiques. Le chapitre consacré aux douanes est un véritable chef-d'œuvre.

(1) *Économie politique ou principes de la science des richesses, un vol.* in-8°.

Le comte Frédéric Skarbek, professeur à l'Université de Varsovie, a fait paraître, dans notre langue, un ouvrage en deux volumes, sur la *théorie des richesses sociales*, à laquelle on peut reprocher le même défaut qu'à l'écrit de M. Walras, sur l'*Origine de la valeur*, celui d'être resté constamment dans le domaine des théories. Toutefois, il est juste de reconnaître qqe M. Skarbek a su donner, à l'exposé de ses doctrines, un caractère de netteté qui se ressent des habitudes du professeur, et qu'il a traité avec une supériorité remarquable plusieurs questions importantes, telles que celle de la circulation de l'argent et des immeubles.

Avant lui, M. Henri Storch avait mis au jour son cours d'économie politique, qui fut publié aux frais de l'empereur Alexandre, dont les deux frères, les grands ducs Nicolas et Michel avaient été les élèves de l'auteur. Le cours de M. Storch est un savant résumé des travaux de ses prédécesseurs, et il renferme de précieux détails sur le servage ancien et moderne, ainsi que sur le papier-monnaie des différens états du continent. C'est le livre qui explique le mieux aujourd'hui les accroissemens extraordinaires de la puissanee russe, et qui contient les faits les plus curieux sur les ressources de ce grand empire. Peut-être M. Storch a-t-il attaché trop d'importance à ce qu'il appelle les *biens internes*, parmi lesquels il range les faveurs royales, les ordres de chevalerie, les récompenses honorifiques ; mais on ne saurait nier que ses considérations sur les dépenses de la guerre ne méritent la plus haute attention,

et ne soient chaque jour de plus en plus sanctionnées par l'expérience. La franchise avec laquelle M. Storch a développé ses opinions sur ce sujet, dans un pays où tout est soumis au régime militaire, n'honore pas moins son courage que son talent.

Il me reste à parler de deux ouvrages de mérites bien différens, qui viennent d'être publiés il y a peu de temps, savoir : l'*Introduction à l'Economie politique*, par M. Nestor Urbain, et *le Cours éclectique d'Economie politique*, de M. Florez-Estrada, traduit avec une rare intelligence du sujet, par M. Galibert. Le premier de ces deux livres est complètement étranger à l'économie politique. Il renferme, sous des formes obscures et dogmatiques, quelques vagues observations sur les chemins de fer, sur les institutions politiques, et même sur les révolutions; mais on n'y trouve rien de neuf qui puisse justifier le titre d'introduction à l'économie politique, si ce n'est la prétention de refaire cette science tout entière en une brochure, et la manière tout-à-fait cavalière dont l'auteur en a traité, probablement faute de les connaître, les plus illustres fondateurs.

Le traité éclectique d'économie politique, de M. Florez-Estrada, est assurément le plus remarquable qui ait paru en langue espagnole, et il peut être considéré aujourd'hui comme le premier ouvrage destiné à établir la transition qui s'opère de la grande école expérimentale de Smith et de Say, à l'école constituante ou pratique dans laquelle nous entrons. M. Florez-Estrada a abordé, avec une grande hardiesse plusieurs graves questions, que les événe-

mens de 1830 ont posées aux gouvernemens de l'Europe. Quelles sont les classes qui produisent la richesse ? Est-il avantageux, pour la classe propriétaire, que la rente soit élevée par des moyens artificiels ? Le travail de l'esclave revient-il à meilleur marché que celui du travailleur libre ? Quelle part doit revenir aux travailleurs (ouvriers) dans la répartition de la richesse publique? Problêmes qu'il faudra résoudre par cela seul que la force des choses les a posés, et qui touchent aux plus graves réformes, telles que celles de l'assiette de l'impôt, de l'amortissement, du système colonial, et du tarif des salaires. C'est cet ensemble de questions qui a fait prendre, de nos jours, à l'économie politique, un caractère si élevé, car c'est de là que date son apparition dans le gouvernement des affaires publiques. M. Florez-Estrada a jeté de vives lumières sur les avantages et les inconvéniens qui se rattachent à la solution de ces difficultés de l'organisation sociale, et la modération de son langage contribuera sans doute à réconcilier les hommes d'état avec une science qui leur est si nécessaire. Déjà même nous voyons disparaître peu à peu le goût de la déclamation, et s'établir l'opinion sage que s'il est beau de parler avec éloquence dans les discussions publiques, il est encore plus nécessaire d'y apporter la connaissance des vrais principes sur lesquels repose la prospérité du pays.

Aussi parmi les nombreux recueils périodiques dont s'honore notre époque, les plus généralement

appréciés sont ceux qui traitent avec le plus de supériorité les questions d'économie sociale. L'ancienne *Revue encyclopédique*, fondée par M. Jullien, de Paris, et plus encore la *Revue Britannique*, naguère dirigée par M. Saulnier fils, ont rendu, sous ce rapport, des services infinis. Le dernier de ces recueils contient les articles les plus remarquables qui aient été publiés sur la science, depuis dix années, dans la Grande-Bretagne. On peut le considérer comme la collection des archives de l'économie politique au commencement du dix-neuvième siècle, car c'est là seulement que les écrivains de l'école pratique trouveront des questions spéciales traitées avec la supériorité du talent et l'autorité des faits. On ne saurait trop consulter ces documens authentiques, aujourd'hui qu'il s'agit de bâtir sur le terrain et non sur le papier. Ce n'est pas quand les ligues commerciales succèdent aux coalitions politiques, que nous pourrions demeurer indifférens aux moyens de développer la richesse de notre pays. La richesse est aujourd'hui arbitre de la force, et nous ne devons laisser éclipser celle de la France par aucun peuple, sous peine de décheoir du rang acquis à notre belle patrie. J'ai parcouru à plusieurs reprises les principales contrées de l'Europe; j'ai vu de près les merveilles de la civilisation et les misères de l'ignorance. La solitude et la pauvreté règnent sous le beau ciel de l'Espagne, tandis que la richesse abonde sous le climat brumeux de l'Angleterre. C'est l'homme qui donne de la valeur au sol; ce sont les

institutions économiques qui donnent de la valeur à l'homme. Quel plus bel éloge pourrait-on faire de l'économie politique, et quelle preuve plus convaincante de son utilité?

BLANQUI aîné.

TABLEAU STATISTIQUE DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE DANS LE ROYAUME DE NAPLES, PENDANT L'ANNÉE 1832.

En 1832, le nombre des accusations pour crimes s'est élevé à vingt-six mille deux cent-vingt-sept. Dans les quatre mille cent cinq causes jugées en audience publique, on a compté cinq mille, trois cent-vingt accusés des deux sexes. Deux cent soixante-trois ont été accusés, onze cent quatrevingt-dix ont été mis en liberté provisoirement, et trois mille huit cent soixante-sept ont été condamnés à diverses peines, depuis la peine de mort jusqu'aux peines correctionnelles, d'où il suit que sur cent accusés, cinq ont été acquittés, vingt-deux ont été mis en liberté provisoire, trente-six ont été condamnés à des peines afflictives et infâmantes, et trente-sept à des peines correctionnelles.

En 1832, il a été statué en chambre de conseil sur vingt-deux mille trente-trois causes. Dans ce nombre, sur cent individus, deux ont été renvoyés de la prévention, sept ont été mis en liberté provisoire, vingt ont été renvoyés devant d'autres juridictions, et à l'égard des 71 il a été décidé que les pièces seraient déposées au greffe,

Parmi les délits jugés en audience publique, on

remarque neuf cents causes instruites pour détention d'armes; contre neuf cent quatre-vingt-neuf accusés, il n'y a eu que onze accusés d'infanticide, trois d'empoisonnement, un de viol avec homicide, quatre de parricide, trois d'avortement et deux de vol de choses sacrées.

En ce qui concerne le sexe des accusés, on trouve six femmes sur cent accusés. Relativement à la population, on trouve qu'il n'y a pas eu un accusé sur mille habitans, et que parmi les condamnés en audience publique figure un peu plus de la moitié des accusés.

Le relevé des accusés, en ce qui touche la population des diverses provinces, présente le résultat suivant :

Dans la province de Naples, il y a eu un accusé sur huit cent trente-six habitans; dans la terre de Labour, un sur sept cent soixante-treize, dans la principauté citérieure, un sur mille deux cent quarante-trois; dans la principauté ultérieure, un sur neuf cent quatre-vingt-seize, dans Molise, un sur mille trois cent quatre-vingt-quartorze; dans l'Abbruzze citérieure, un sur mille trois cent quatre; dans l'Abbruzze ultérieure première, un sur mille neuf cent trente; dans l'Abbruzze ultérieure seconde, un sur deux mille deux cent quatre-vingt; dans la Capitanate, un sur huit cent quatre-vingt-dix-sept; à Bari, un sur mille sept cent quatre-vingt-trois; dans la terre d'Otrante, un sur mille sept cent soixante-dix; dans la Basilicate, un sur mille cent trente-deux; dans la Calabre citérieure, un sur neuf cent

vingt; dans la Calabre ultérieure première, un sur mille trente-six; et enfin, dans la Calabre ultériere seconde, un sur mille cinq.

De ces données dérive naturellement la conséquence que les mœurs sont plus douces dans les Abbruzzes et dans la province de Bari et de la terre d'Otrante, et plus corrompues dans celles de la terre de Labour, de Naples et de la Capitanate.

En ce qui touche la justice correctionnelle, on trouve que sur 88,358 causes, examinées en 1832, 35,607 ont été jugées en audience publique, et 52,751 sur instruction par écrit. Parmi ces dernières, 49,404 causes ont été jugées (par rinunzia) sur rapport.

Il y a eu 5,610 déclarations d'innocence; les absolutions, faute de preuves, se sont élevées à 18,821; il y a eu 82,297 condamnations, parmi lesquelles 9,831 à l'emprisonnement, 254 à la réclusion (confino), et 6,902 à l'exil correctionnel. En ce qui concerne les contraventions, il y a eu 4,033 condamnations et 4,466 acquittemens.

La cour suprême de justice a statué sur 4,450 jugemens; en 1831 elle n'avait statué que sur 2,950 pourvois. Sur 100 pourvois, 52 ont été déclarés inadmissibles, 34 ont été rejetés, 11 ont été suivis de cassation, 3 étaient relatifs à un conflit de juridiction.

La commission suprême, tribunal exceptionnel pour les jugemens des crimes de lèse-majesté, a jugé 54 causes; il y a eu 4 condamnations sur 100. La peine la plus forte n'a point dépassé la prison.

Les commissions militaires ont jugé dans les proportions suivantes : Sur 100 accusés, il y a eu 11 acquittemens, 9 condamnations et 20 renvois devant d'autres juridictions.

Il serait à désirer que ce tableau indiquât l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre l'instruction et le jugement, parce qu'il est évident que les moyens de conviction sont en raison directe du temps qui s'est écoulé depuis que le délit a été commis jusqu'au jour des débats. Le tableau devrait aussi indiquer le nombre des accusés contumaces, car nonobstant les préventions défavorables qui règnent contre les accusés, le plus grand nombre des contumaces est acquitté dans les autres pays. Pourquoi le tableau ne fait-il pas mention de la réitération et de la récidive qui produisent souvent des effets de haute importance, la récidive surtout parce que la récidive entraînant l'application de la peine, immédiatement supérieure à celle qui est établie pour la répression des délits, on arriverait peut-être à connaître les raisons qui déterminent les condamnations à des peines graves. Il eût été aussi convenable d'indiquer le chiffre des grâces individuelles accordées pour des raisons de droit, par opposition aux amnisties générales qui préviennent et arrêtent le cours de la justice et modifient l'action de la loi, bien que la loi les ait établies. Dans un but, il faudrait caractériser l'influence qu'elles ont eue sur la moralité des accusés et des autres inculpés.

Mais ces améliorations que l'on peut attendre du

temps de même qu'on les a obtenues du temps en France, seront bientôt opérées vu le zèle et le succès avec lesquels les études statistiques sont maintenant cultivées; toutefois, le tableau que nous avons sous les yeux produit d'heureux effets, parce qu'il inspire de graves réflexions sur la marche de la justice criminelle du royaume; aussi jugeons-nous à propos, avant d'aller plus loin, de prévenir une opinion trop défavorable que pourrait faire naître le grand nombre de délits graves qui ont été commis dans le royaume. Nous trouvons en effet que dans le tableau statistique les crimes n'ont été qualifiés que d'après les titres des instructions. C'est ce qui explique le grand nombre de parricides, d'infanticides, d'empoisonnemens et de meurtres d'époux. Or, les titres des instructions sont déterminés par le premier bruit et les premières informations concernant un délit; ensuite ces premiers renseignemens s'évanouissent; souvent la qualification d'un crime ou d'un délit change dans le cours des débats parce que certains élémens viennent à manquer. Ainsi, par exemple, l'acte de naissance ou le contrat de mariage ne pourra pas être produit, et l'infanticide, le parricide et le meurtre d'un époux par son conjoint devient un simple homicide volontaire. Il résulte de là que sur les crimes de cette gravité dont il est fait mention au tableau, un très petit nombre a été puni aussi sévèrement que le veut la loi. C'est ainsi que deux individus accusés de parricide dans la principauté ultérieure, un individu accusé du même crime dans l'Abruzze ultérieure première, et un in-

dividu accusé d'infanticide dans la terre d'Otrante ont été acquittés par la cour royale de cette province. Il en est de même de la complicité. Un homicide commis dans la province de Naples, n'a entraîné l'application d'une peine plus grave que par la circonstance de la récidive. Les accusés étaient au nombre de six : deux ont été condamnés à la peine de mort, un aux travaux publics et trois ont été acquittés. Le meurtre avait été commis dans le bagne.

Voici maintenant les conséquences qui dérivent naturellement du tableau statistique que nous avons sous les yeux. Il résulte d'abord des condamnations des diverses cours criminelles du royaume que les trois quarts des accusés ont été condamnés ; degré de répression plus fort que celui qu'on remarque en France, et qui montrent une action plus énergique des tribunaux.

Les condamnations flottent ordinairement entre la moyenne et le minimum de chaque degré de pénalité, à raison de la latitude accordée aux magistrats, et dont ils ont fait un usage équitable. On remarque aussi que les peines les plus douces ont le plus d'efficacité pour prévenir les délits, et notamment les plus graves; aussi remarque-t-on dans chaque province, à côté du plus petit nombre de condamnations correctionnelles le plus grand nombre de condamnations à mort.

Ainsi, il y a eu dans la seconde Calabre ultérieure, où les crimes capitaux ont été les plus nombreux, cinquante condamnations à des peines afflictives et

infamantes, et les peines correctionnelles présentent la proportion de 27 pour 0|0. Dans la principauté ultérieure il y a eu quarante-sept condamnations à des peines criminelles, et vingt et une à des peines correctionnelles. Dans la Basilicate seule, on trouve trente condamnations à des peines criminelles et quarante-neuf à des peines correctionnelles.

Dans la province de Bari, la moyenne des acquittemens est de quarante sur cent accusés; dans la première Abruzze ultérieure de trente, dans la terre de Labour de trente-sept, et dans Naples de trente. Elle est au contraire de cinquante dans les Trois-Calabres, de vingt-sept dans la principauté ultérieure et de 21 dans la Basilicate. En ce qui concerne les autres provinces, on trouve que dans la terre d'Otrante les peines criminelles sont au nombre de trente-six et les peines correctionnelles au nombre de quarante-cinq; dans le Capitanate il y a eu trente-huit condamnations à des peines criminelles et quarante-cinq à des peines correctionnelles.

Dans l'Abruzze ultérieure, et la seconde Abruzze ultérieure, les proportions sont à-peu-près égales; et il importe de remarquer que la répression n'a pas été faible dans ces provinces, car dans les Abruzzes les acquittemens ne se sont pas élevés à plus de douze ou quinze pour cent, à plus de quinze pour cent dans la terre d'Otrante, et de dix-sept dans le Capitanate. Dans la Calabre, au contraire, les peines graves l'emportent et les acquittemens sont en petit nombre. Il faut remarquer en

outre, qu'en ce qui concerne les condamnations à des peines correctionnelles, un plus grand nombre de causes a été jugé en audience publique dans ces districts, et que les juges n'ont pas laissé aux passions, qui sont plus vives dans ces provinces, le temps de se refroidir.

Nous remarquons aussi que les causes jugées en audience publique étaient en assez petit nombre, eu égard à la somme totale des accusations, à cette occasion, nous demanderons si un pareil résultat doit être attribué à la trop grande facilité avec laquelle on admet les accusations, à la négligence avec laquelle on recueille les preuves, ou à un excès d'indulgence. C'est ce que l'on saurait si la condition des accusés était inscrite dans le tableau; car, si l'on voyait que les accusés riches sont en petit nombre parmi les accusés jugés en audience publique, tandis qu'ils sont nombreux parmi les inculpés en chambre du conseil, on pourrait apprécier le degré de faveur ou d'indulgence qui leur est accordé. On verrait aussi quelle est l'influence de la richesse, sur la coordination des preuves, et quelle influence exerce le patronage des défenseurs. Car les riches prennent un avocat, dès le premier acte de l'instruction, tandis que l'accusé pauvre n'obtient un avocat d'office qu'au moment de la mise en accusation.

Il importe d'avertir, en même temps le lecteur, que sur 5320 accusés 263 ont obtenu la liberté provisoire, ce qui prouve qu'un quart et plus des ac-

cusés ne méritait pas d'être soumis à l'épreuve d'un jugement public.

Dans les localités montagneuses du Midi du royaume, l'homicide est le crime le plus fréquent, et la jalousie y excite de la manière la plus puissante. C'est ainsi que sur 216 accusés de crimes capitaux, pour tout le royaume, 59 appartiennent aux Calabres.

Il y a moins de crimes capitaux dans les contrées montagneuses du Nord ; dans les trois Abruzzes, il n'y a eu que 26 accusés de crimes capitaux ; dans la principauté citérieure on en comptait 48 ; dans la province de Naples, il n'y en a eu que six.

Dans les Calabres, il y a eu 40 condamnations à la peine de mort ; dans les Abruzzes, 12 ; dans les principautés, 23 ; dans la province de Naples, 5. 31 homicides ont été commis par jalousie, ils sont répartis entre la Calabre, la Basilicate, les deux principautés et le comté de Molise. Dans le reste du royaume, il y a eu à peine 5 homicides pour la même cause.

Le penchant à se faire aider pour les crimes capitaux est plus grand dans la principauté citérieure et dans la Calabre, et moins prononcé dans la province de la terre d'Otrante, du Bari, les Abruzzes et la Capitanate. Mais on aurait mieux vu cela si la complicité avait été mentionnée dans une colonne spéciale. Le tableau nous prouve que les meurtres d'amans, de femmes ou de maris adultères, et de sœurs dont les mœurs ne sont pas honnêtes, arrivent dans la Calabre, dans le Basilicate,

dans les principautés, et dans la province de Molise.

On doit néanmoins remarquer que si dans ces provinces le nombre des accusés jugés publiquement est moindre, eu égard à la population, le nombre des causes et des accusés est plus grand que dans les autres parties du royaume, ce qui semblerait indiquer, ou bien que les localités forment obstacle à l'instruction, ou une tendance moins prononcée des tribunaux à admettre les accusations et à infliger des peines. C'est ainsi que le plus souvent les tribunaux ont appliqué des peines correctionnelles, et la majorité des accusés a été condamnée aux peines les plus douces. Ainsi sur 886 accusés dans la province de Naples, il y a eu 620 condamnés, parmi lesquels 337 ont subi l'application de peines correctionnelles.

Dans la terre de Labour où il n'y avait pas moins de 868 accusés et de 541 condamnations, il y a eu 334 condamnations à des peines correctionnelles, ce qui donne presque les deux tiers des peines. La même observation s'applique à la province de Basilicate où il y a eu 400 accusés et 315 condamnés parmi lesquels 137 ont subi l'application des peines correctionnelles. Dans les deux Calabres ultérieures et la principauté ultérieure, il n'y a eu que le tiers des condamnations à des peines correctionnelles, et cette sévérité mérite d'être remarquée; car, dans les provinces où il y a le moins de peines correctionnelles les condamnations à la peine de mort sont les plus nombreuses.

Il eut été à désirer que le tableau indiquât le nombre et la nature des crimes commis dans chaque province, car il eut été facile, dans ce cas, de déterminer la tendance plus ou moins forte à ces délits spéciaux, et d'y appliquer ensuite les remèdes convenables. C'est ainsi que l'on a remarqué que les populations du Cilento avaient un penchant très-prononcé à la jalousie ainsi qu'aux (venere vaga) unions illicites. Le grand nombre des hommes et des enfans exposés avait conduit à cette idée. Ce penchant a-t-il diminué ou non parmi ces populations?

En général, on ne remarque point dans ce royaume, des délits aussi atroces que ceux que l'on remarque chez d'autres peuples. En effet, dans les autres états, certains délits se commettent, qui dégraderaient les peuples les moins civilisés et qui font honte à la nature humaine; nous citerons le crime atroce qui se commet en Angleterre et que l'on appelle crime de résurrection; ce crime consiste à attirer un homme dans un guet-à-pens, à l'enivrer et à le tuer ensuite, parce que les chirurgiens paient un prix très élevé pour un cadavre. Les crimes sont moins nombreux dans le royaume de Naples que partout ailleurs, notamment les crimes contre les propriétés sont en très petit nombre, en comparaison des crimes du même genre qui se commettent chez les autres nations, surtout en France et en Angleterre. Le grand nombre de délits correctionnels est généralement le résultat de

ces mouvemens involontaires que produit le caractère méridional.

Et l'on ne sera pas étonné que le nombre de ces délits soit si grand, quand on saura que les menaces, les injures verbales, les coups, le vagabondage, la mendicité malhonnête, sont condamnés par le droit pénal napolitain comme délits correctionnels.

En ce qui touche les contraventions, bien que des méfaits aussi légers ne puissent servir de base à un raisonnement ayant pour objet de déterminer le penchant plus ou moins grand à violer la loi, nous trouvons néanmoins que dans les provinces où les délits graves sont punis le plus sévèrement, on a procédé avec une rigueur plus grande contre les contraventions; le code napolitain qualifie contravention, l'acte d'obstruer les rues, de ne point les éclairer, de laisser réunir des animaux malfaisans, de tenir des auberges et des carrosses de louage sans autorisation, etc., etc.

Nous remarquons que dans la Calabre, dans les principautés et dans la Basilicate, les délinquans sont plus nombreux que dans la première Abbruzze ultérieure et dans la province de Naples; mais il faut considérer aussi que dans la première Calabre ultérieure, le nombre des délinquans est inférieur à celui de toutes les autres provinces, et que les provinces de la terre de Labour, de la seconde Abbruze ultérieure et de la terre d'Otrante, sont les plus fécondes en petits délits; bien que le nombre des crimes y soit plus grand que dans les autres provinces du royaume. On voit en même temps que

dans la terre de Labour, dans la Calabre, dans les Principautés et dans la seconde Abbruzze ultérieure, les condamnations l'ont emporté sur les acquittemens; de là, répression plus forte, et plus grand nombre de petits délits. Il ne faut pas non plus perdre de vue que ce ne sont pas les provinces où il y a le plus de mendians qui comptent le plus de délits, et surtout d'un ordre inférieur. Nous citerons pour exemple la province de Bari, où il y a plus de mendians que dans les trois Calabres et dans les Abbruzzes, et où néanmoins le nombre des contraventions et des délits est faible en comparaison des délits commis dans les autres provinces. Les délits graves ne sauraient être attribués à la mendicité, mais bien à la jalousie et à des offenses contre l'honneur. Quelle serait la moralité des diverses provinces, si le fléau de la mendicité pouvait être extirpé complètement? La mendicité malhonnête n'est point punie par les tribunaux suivant toute la rigueur des lois, ce qui vient peut-être de la répugnance de nos mœurs pour des peines trop cruelles.

(Extrait des *Annales de Milan.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Versuch einer Statistik, etc. Essai d'une statistique des états prussiens, destiné aux amis de la science, aux hommes publics et aux établissements d'enseignement supérieur; par F.-G. Voigtel. Un vol. in-8° de 284 pages. Halle, 1835. Chez Kummel.

Ce livre est spécialement destiné à l'enseignement, et son ordre systématique ainsi que sa brièveté le rendent particulièrement propre à cet usage. Il peut cependant être consulté avec fruit par tous les hommes instruits; ils y trouveront des documens qui ont toujours des pièces officielles pour garantie.

L'ouvrage de M. Voigtel se divise en cinq sections précédées d'une introduction. Celle-ci contient l'énumération des sources, élémens et pièces d'après lesquelles la statistique prussienne a été rédigée.

Ueber das dermalige Missverhaeltniss, etc. De la disproportion qui existe entre les prolétaires et des classes qui possèdent, considérée du point de vue du droit, tant sous le rapport intellectuel que sous le rapport matériel, par François Baader. Brochure de 27 pages in-8°. Munich, 1835. Chez Franz.

Voici une brochure qui se recommande, sinon par son volume, du moins par le nom de son auteur. Elle est écrite comme la plupart des ouvrages de M. Baader, dans un langage

quelquefois singulier qui ne nuit cependant point à la clarté du sujet et au mérite de l'ouvrage. L'auteur a parfaitement reconnu le germe de la destruction des états, du droit et de la morale. Il fait voir que tous les moyens qui ont été employés jusqu'à présent pour prévenir cette ruine, ne sont que d'impuissans palliatifs.

Il pense que le premier remède aux maux qu'il signale, sont les associations des travailleurs sous l'égide du pouvoir, et la mission du prêtre de soulager le pauvre, ainsi que cela se fit dans l'église primitive. Il fait surtout ressortir avec force les avantages qui résulteraient des associations; c'est à elles de prévenir l'annihilation complète des faibles, et c'est enfin le christianisme qui doit être considéré comme la planche de salut dans des temps de réaction et de radicalisme, comme ceux dans lesquels nous vivons.

D

E

F

H

J

L

M

N

P

Q

R

S

T

U

V

W

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

REVUE

MENSUELLE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET,
rue Jacob, 30.

REVUE

MENSUELLE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

PUBLIÉE PAR

THÉODORE FIX.

CINQUIÈME VOLUME.

PARIS,

AU BUREAU DU JOURNAL, RUE SERVANDONI, 10.
J.-P. AILLAUD, QUAI VOLTAIRE, 11.

1836.

REVUE

MENSUELLE

D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

DE L'ORGANISATION SOCIALE,

ET EN PARTICULIER DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE.

(*Article premier.*)

Les révolutions ont bouleversé le monde. Des bases de notre société, les unes ont été violemment arrachées; d'autres ont croulé de vieillesse; toutes ont besoin d'être raffermies; et moins habiles à édifier qu'à détruire, parfois, en y portant la main, nous n'avons fait que des ruines nouvelles.

A écouter les partis politiques qui font grand bruit autour de nous, il n'y aurait rien de plus vain que l'entreprise de relever ces débris. La vieille société a fini son temps, suivant les uns, et doit céder la place; suivant les autres, elle est déjà morte, et ce que nous croyons en voir n'est plus qu'une illusion. Pour les premiers, c'est la république qui existe à ces heures, société jeune et forte, née comme Minerve tout armée. Les nouveaux *Francs* n'ont plus qu'à faire un pas pour

nétoyer le terrain. Quand leur invasion sera complète, nous, pauvres Gaulois, nous apprendrons ce qu'ils comptent faire de nos personnes et de nos biens.

Chimères! dit l'autre parti : quand l'âme est sortie du corps, des mouvemens galvaniques peuvent un moment encore agiter les membres; mais la vie n'y est plus; et tout va retourner en poudre. La Légitimité était l'âme : la France est le corps mort : désormais, il n'y a plus rien à y faire de main d'homme : il n'y a qu'une résurrection à attendre : il n'y a qu'à dire avec le Prophète : « Tu te détournes, les créatures sont » troublées; tu retires ton souffle, elles tombent en » poussière. Mais tu reviens à elles, et tu renouvelles la » face de la terre (1). »

Dans une époque non moins agitée que la nôtre, Montaigne disait que les nations ont une *secrète coûture* qui les maintient et les conserve au moment où elles semblent prêtes à se dissoudre. La France a éprouvé plusieurs fois la sagesse de l'adage du vieux philosophe. Tout ce qui paraît ébranlé n'est pas détruit. Si les élémens sociaux ont été renversés les uns sur les autres, la fermentation qui s'est déclarée dans leur sein a ranimé, a redoublé la force vitale. Des combinaisons fortuites qui s'y sont formées, il en est qui menaçaient d'incendie, et qu'il fallait neutraliser; mais il en est aussi de solides, propres à servir de fondement à l'édifice social. C'était à un gouvernement clairvoyant de les distinguer. Le devoir de ne pas désespérer du pays a été accompli. Là où la place n'était pas faite

(1) Psaume 103.

pour bâtir de fond en comble, on a étayé ce qui pouvait rester debout et se lier aux plans modernes. On s'est efforcé de nous donner au-dedans l'ordre avec la liberté, et au dehors la sécurité de la paix, certains que de l'ordre et de la paix naîtraient la prospérité, et bientôt de la prospérité tous les sentimens moraux dont les liens rattachent à la famille et à la patrie.

Le fond du public adhère merveilleusement à ce régime profitable, sans préjudice toutefois du privilége et de l'habitude de penser un peu de mal des ministres qui en sont les auteurs, et de critiquer ceux même de leurs actes qui réalisent le bien dont on jouit; petit tribut que chacun paie au journal qu'il lit tous les matins. D'ailleurs, nous avons vu tant de vicissitudes atteindre les hommes et les choses, que nous semblons toujours vivre non dans le désir, mais dans l'attente de quelque nouveauté, et par là, ce qui nous satisfait le plus n'obtient que lentement la sanction de la confiance.

Mais en dehors des partis et de la politique, il est beaucoup d'esprits que préoccupent les inconvéniens de l'organisation sociale; et certes l'intérêt est grand et la matière vaste.

Les conséquences de l'inégalité des biens, le lien qui unit celui qui fait travailler et ceux qui consentent à travailler pour lui, la nature et les conditions de ce contrat, les effets de ces transactions sur les différentes classes, et les conséquences qui en résultent pour toute la société, voilà, en laissant à l'écart toute question politique de fond et de forme sur la constitution du gouvernement, voilà, dis-je, un thème qu'on a

beau circonscrire, son étendue est immense, et la discussion en sera long-temps à l'ordre du jour. Il n'est aucun des problèmes de l'économie politique qui ne vienne le compliquer; il n'est dans la société aucun intérêt moral ou matériel qui n'y entre comme élément.

Mais, tandis que ces questions nous remplissent de doutes pénibles, nous écoliers jeunes ou vieux; qu'elles divisent et embarrassent nos maîtres; que les gouvernemens et les administrateurs tremblent quand ils sont obligés, je ne dis pas de les résoudre, mais d'en mettre en pratique des solutions plus ou moins approchées; n'avons-nous pas vu une nuée d'organisateurs bénévoles se moquer de la timidité des hommes d'État et des penseurs? Pourquoi, ont-ils dit, s'obstiner à faire de la science avec ce qui existe? pourquoi ne pas remonter à la théorie pure, à la théorie *à priori?* c'est à elle de régner; aux faits, à l'expérience de s'y plier. Ces créateurs d'un monde nouveau, on ne les accusera pas d'empirisme; jamais, Dieu merci, la pratique n'a été entre leurs mains. Faisant à l'envi *table rase*, ils n'ont garde de rien laisser subsister; il leur faut le chaos et les ténèbres *visibles* pour dire : *Que la lumière se fasse!* et ce n'est pas dans les limites du possible que leur omnipotence ira se mettre à l'étroit. Voici ceux qui appellent tous les hommes à faire une masse commune de leurs patrimoines et de leurs travaux, afin qu'une autorité suprême, en vertu de je ne sais quelle mission mystique, emploie et rétribue chacun selon son mérite et ses œuvres, réalisant ainsi sur cette terre ce qui ne nous était promis que pour

la vie à venir. Voici ceux qui ne veulent pas que l'homme se fatigue. Les travailleurs doivent s'associer; mais il doit être prescrit à chacun de ne prendre de l'ouvrage commun que la part à laquelle sa fantaisie le porte, au hasard que certaines portions du travail ne soient acceptées par personne. Surtout on aura soin de souvent interrompre les travaux; ils ne seraient pas économiquement faits, si l'on donnait à l'ouvrier le temps de se lasser. Enfin le principe fondamental de ce système, c'est que les plaisirs variés de la civilisation soient entremêlés avec l'ouvrage, et que l'atelier soit contigu aux bibliothèques, aux salles de festins et de concerts.

Laissons là ces rêves, bien qu'ils n'aient pas été sans conséquences dans les tristes débats émis sur le sujet que nous traitons. Les classes ouvrières, le *pauvre* si l'on veut, ont eu des défenseurs plus imposans. Les économistes les plus distingués ont plaidé pour eux avec toute la chaleur de leur vertueuse philanthropie. Nulle part, d'ailleurs, n'a manqué la sympathie pour les souffrances de la partie la moins aisée de la société, et pour l'amélioration de son bien-être. Mais quand on parle de droit et de justice, et si l'on entend que toutes les difficultés de l'organisation industrielle doivent se résoudre dans le sens favorable à l'intérêt bien ou mal entendu des seuls ouvriers; s'il faut subordonner à leurs réclamations les droits de la liberté, de l'industrie et de la propriété; c'est alors un grand procès qui doit être mûrement instruit, et que les avocats doivent se défendre de vouloir gagner par l'entraînement d'un enthousiasme déclamatoire.

J'ose dire que sur cette matière des écrivains éminens se sont laissé séduire par des sentimens très moraux, mais qui ne doivent pas être seuls consultés. Ils se sont trop préoccupés, je crois, de ce qui n'était pas la vraie question chez nous. Ils se sont exagéré quelques faits; ils en ont négligé certains autres. Leur argumentation s'est trop tenue dans les généralités : elle ne s'est pas assez rapprochée du réel. Ils n'ont pas vu la France d'assez près; ils lui ont trop imputé, je pense, ce qui n'appartient qu'à l'Angleterre; et en cela même ils ont appliqué aux manufactures tel reproche qui ne convient qu'au *paupérisme* agricole de nos voisins. Un profond sentiment d'humanité les a guidés, mais trop loin. Ce sentiment louable est toujours bien placé; mais la moralité veut-elle qu'on fasse plier la justice? La justice n'est-elle pas pour tout le monde, et la suprême sagesse n'a-t-elle pas dit : « En jugement vous ne favoriserez pas le pauvre (1). »

Jusqu'ici l'étude de la production et de la distribution des richesses s'était appelée *économie politique*. On dit aujourd'hui que ce n'est là qu'une branche assez vulgaire de la science bien plus vaste à laquelle le nom d'économie doit se réserver. Celle-ci embrasse toute l'organisation sociale, toutes les parties du gouvernement et de l'administration appliquées à la félicité publique et au bien-être des citoyens. Je ne sais s'il est bon de confondre sous un seul nom qui avait déjà un sens restreint, cette vaste complication de connaissances et de pensées qui doivent se coordonner sans

(1) Exode, 23, 3.

doute dans un bon gouvernement, mais que si difficilement une même tête pourrait réunir à un degré convenable. Je trouverais un peu d'affectation à distinguer, à opposer deux écoles ; à ne plus accorder que le titre de *chrématistique* à l'une, et à relever la supériorité de l'autre. Mais plus celle-ci s'attribue exclusivement *l'élément moral* et le fait intervenir dans les discussions, plus je voudrais qu'elle précisât les termes des questions où elle l'applique. Je voudrais qu'elle s'abstînt d'opposer sans cesse ces abstractions vagues du *pauvre* et du *riche*, du *travailleur* et de *l'oisif*. Qui ne voit qu'en réalité, tel censé riche est pauvre, et tel riche plus travailleur que ses journaliers? Ces noms sont purement relatifs, et un jugement moral prononcé dans un sens absolu sur ceux qui les portent, manque toujours d'exactitude et souvent de justice. Enfin, je veux dire que je souffre un peu, quand je vois une école en accuser une autre d'immoralité et encore de *matérialisme*. En vérité je sais force disciples de Smith et de Say, force auditeurs du Collége de France, qui n'avaient pas pensé à contester la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

Et derrière l'école morale ne voyons-nous pas déjà essayer de se produire une école d'économie politique *chrétienne* qui vient accuser la chrématistique parce que, dit-on, elle est anglaise et sans doute païenne par conséquent; en sorte que la bonne économie politique ne saurait être que catholique, apostolique et romaine? Tout roule dans cette doctrine industrielle sur la charité, sur l'aumône; ce qui importe le plus pour l'industrie, c'est de rétablir un grand aumônier.

Un homme des plus estimables, un administrateur des plus distingués sert d'organe à ces propositions étranges; et lui aussi, réorganisant la société qu'il croit en poussière, la recompose avec des débris dispersés et des souvenirs.

En un mot, des hommes graves s'élèvent contre ce régime sous lequel s'exécutent aujourd'hui les opérations de notre industrie. Ils le trouvent oppressif pour le pauvre; ils le rendent responsable des plus funestes conséquences; ils invoquent l'intervention du pouvoir pour y remédier. Ils se plaignent surtout qu'un système moderne soit venu nous porter du dehors des innovations funestes empruntées à un mauvais exemple.

Il faut examiner ces réclamations. Quiconque peut servir de témoin dans une enquête si sérieuse, ne doit pas craindre de déposer de ce qu'il croit savoir. J'y viens comme un autre. Je ne dissimulerai pas ce que je crois vrai; je combattrai franchement ce qui me semble erreur ou exagération. En le faisant, serais-je pris pour un ennemi du pauvre? pour un fauteur de l'oppression de la classe ouvrière? Quand on examine un témoin, on lui demande d'abord ce qu'il est; cela est juste. Quelque peu intéressante que soit la profession de foi d'un homme ignoré, je réciterai ici mon *credo* : il est formulé depuis bien des années; et j'aime à me ressouvenir que les principes de M. de Sismondi en ont inspiré ou rectifié plus d'un article.

Je crois notre société principalement fondée sur la propriété. De quelque manière que l'on conçoive l'occupation et le partage du sol, de ce que chacun a eu

son lot à sa disposition libre, l'inégalité des patrimoines a dû bientôt s'ensuivre. Le seul hasard des intempéries, mais surtout la différence de l'intelligence et des soins parmi les propriétaires, ont dû incessamment rendre inégale leur condition. Les uns perdent, les autres acquièrent. Sur des terrains de même étendue, naissent et doivent se nourrir un nombre différent d'individus. Les lots se divisent et se subdivisent; ailleurs ils se réunissent et se consolident. En un mot, il n'y a point de société civilisée où ne se trouvent infailliblement des familles et des individus à qui ce qu'ils possèdent suffit et souvent fort au-delà; d'autres dont les propriétés sont insuffisantes pour leurs subsistances; d'autres enfin qui ne possèdent rien du tout. *Il y aura toujours des pauvres parmi vous;* c'est l'éternelle sagesse qui l'a dit (1).

Or, il faut que tout le monde vive; bien entendu que vivre est l'affaire de chacun. L'état a fait tout ce qu'il doit et tout ce qu'il peut, quand ses lois ont garanti les propriétés, la liberté, l'exercice et les fruits de l'industrie individuelle.

Maintenant comment vivent les individus? Je ne pense pas qu'il y en ait un seul, pauvre ou riche, qui puisse se passer de l'assistance d'autrui. Celui qui possède le plus, ne trouve certainement pas sur son terrain, en nature et immédiatement applicable à ses besoins, tout ce qu'il doit consommer. Pas un ne saurait de ses mains seules faire naître et approprier à son usage les choses qu'il doit y employer. Obligé à de

(1) Math. 26, 11.

continuels échanges pour obtenir ce qui lui manque, il ne lui suffit pas de demander à son champ la quantité de chaque denrée dont il a besoin ; il lui faut des excédents qu'il puisse donner pour prix de ce qu'il demandera à ses voisins.

User et abuser étant le droit de la propriété, quiconque possède est libre de se faire à lui-même le tarif de ses besoins. Le plus riche est donc celui qui peut le moins se passer d'auxiliaires nombreux.

Ces auxiliaires, ce sont tout naturellement ceux qui sont dépourvus de biens amassés d'avance. Eux aussi ont un prix à donner en échange de leur subsistance : c'est leur travail, celui de leurs bras, de leur expérience, de leur dextérité, de leur génie même, suivant qu'ils n'ont à offrir que leur force matérielle, ou qu'en degrés divers, ils se sont fait de certains travaux spéciaux, une habitude, un métier ou une science.

Le voilà, ce grand contrat, heureuse et inévitable conséquence de l'état social. La société n'en a point de plus naturel et de plus légitime. On admet que pour doter le pauvre, on ne saurait reprendre les biens du riche et procéder à de nouveaux partages; on avoue que là où la propriété est établie, nul n'est tenu, *de droit*, de partager avec autrui les fruits de ce qu'il possède. Il n'y a donc qu'un échange qui puisse et qui doive faire participer ceux à qui il manque quelque chose aux puissances qui sont au pouvoir de leurs voisins. Et cet échange qui se fait sans cesse entre ceux qui ont des biens ou des besoins différens, est le même qui a lieu entre ceux qui ont besoin d'être aidés dans leurs travaux, et ceux qui n'ont que leurs bras ou

leur savoir-faire pour satisfaire aux nécessités de la vie.

Le travail a pour but de pourvoir non seulement aux besoins du pauvre, mais à la consommation de la société tout entière; et la somme des salaires est immense. Ce n'est pas seulement ceux qui n'ont rien qui y ont part; ce ne sont pas non plus ceux qui sont assez riches pour rester oisifs, qui seuls paient ceux qui consentent à travailler à leur place. Tous ceux qui, sans être dénués de biens, n'en ont pas assez pour vivre des fruits de leur capital; celui qui peut en vivre à la rigueur, mais qui sait que le travail lui permettra de se donner les douceurs d'une aisance plus grande; celu qui, suffisamment riche, croit pouvoir se faire utilement intermédiaire entre le consommateur incapable de veiller à la confection des objets de ses jouissances, et les divers agens qui ont à concourir à un ouvrage compliqué; celui qui ainsi, entrepreneur, manufacturier, commerçant, facilite par ses avances ou par son concours la rencontre de la consommation avec la production; tous ces hommes dispensent et reçoivent tour à tour le prix de ces innombrables travaux. Ce prix s'appelle salaire pour ceux qui l'obtiennent immédiatement, fixe et assuré. Il se nomme profit chez les entrepreneurs qui, remboursés les derniers par le consommateur de l'ouvrage, courent la chance de gagner une quotité incertaine, ou de perdre non seulement le prix de leurs peines, mais encore les capitaux qu'ils ont avancés. Ainsi le travail et son salaire forment le lien de la sociabilité. L'immense majorité d'une nation y a part : d'où l'on voit combien est inexacte cette abstraction qui partage le monde en riches oisifs et en

pauvres travailleurs. Il y a peu d'oisifs; il y a beaucoup de travailleurs qu'on appellera riches, si l'on veut; il y en a de pauvres qui paient encore des salaires; et, en un mot, j'aurais désiré une expression plus précise et qui eût moins forme d'antithèse dans cette pensée de M. de Sismondi : *Le capital du riche est le revenu du pauvre.*

Le prompt échange du travail contre le salaire, de l'ouvrage produit contre son prix; la rapide circulation qui paie jour par jour la subsistance de celui qui ne peut attendre, et qui rembourse à tous leurs avances, c'est la vie de la société. Partout où, sans disposer de ce qui appartient à chacun, la législation peut aider ce grand et continuel échange, elle doit s'attacher à y concourir; mais elle doit craindre de fatales méprises : s'abstenir plutôt que de hasarder, et s'en rapporter plutôt à *la force des choses*, qu'à des systèmes et à l'emploi indiscret et involontairement partiel des mesures prohibitives ou coërcitives.

Provoquer le travail pour que le pauvre ait des salaires, et pour que plus d'objets alimentent la circulation, c'est une intention excellente; mais encore ne faut-il pas l'appliquer à l'aventure. Là se présentent en effet les questions les plus délicates; celles des travaux plus ou moins profitables : tous répandent des salaires, mais c'est avec des conséquences bien diverses : la question, en particulier, du luxe qui multiplie l'ouvrage à faire et la demande d'ouvriers; mais qui accoutume à l'accroissement des besoins souvent sans proportion avec l'augmentation des ressources, et qui porte plus d'une atteinte aux sentimens moraux.

Sans doute, le marché du pays et la consommation intérieure sont la place naturelle et le mobile du travail national. Je serais bien loin d'adopter cette singulière maxime d'un économiste, que « toujours » vendre et toujours acheter à soi-même, c'est le » moyen le plus assuré de se ruiner; » mais, à la manière dont les relations commerciales du monde sont entremêlées, il est impossible de produire pour soi sans avoir quelque chose à vendre à ses voisins; il est impossible de leur vendre sans acheter d'eux. Il est, de plus, telle production qu'on ne saurait s'obstiner à refuser de leurs mains, et à faire soi-même, sans gaspiller son capital, sans priver les ouvriers nationaux de plus de salaires qu'on ne voulait leur en réserver. Telle est *la force des choses*, et j'appelle ici de ce nom ce nombre immense de combinaisons, non pas fortuites, non pas même imprévues, mais incalculables, qui disposent de plus de conséquences que les gouvermens les mieux intentionnés n'en peuvent prévoir. C'est encore cette force de choses qui fait prévaloir à leur temps les progrès qu'on a le plus soigneusement repoussés, qui prononce sur la division du travail, sur l'emploi des machines, et qui, en un mot, résout doucement et à la longue les questions réputées insolubles, et rend superflues tant de discussions éternelles.

Les économistes recommandent l'accumulation des capitaux; ils ont raison : c'est l'aliment de l'industrie et de cette circulation si féconde. Mais les philosophes dans leurs conseils ont besoin, comme les gouvernemens dans leurs mesures, de se tenir en garde contre un principe exclusif et absolu. Comme il y a folie chez

l'avare qui se prive du nécessaire, et qui fait languir sa famille, pour accumuler, il y aurait aveuglement chez le peuple qui sacrifierait à l'accroissement des capitaux en quelques mains la diffusion d'une aisance relative parmi toutes les classes de la société. Cette aisance qui, descendant de proche en proche jusqu'aux plus infirmes, donne à chacun une meilleure nourriture, un vêtement plus sain, est, je pense, le premier et le plus salutaire placement du capital d'une nation.

En tout, si ma voix était de celles qui sont écoutées, je dirais aux sages comme à ceux qui régissent les États : *Laissez faire*; car je crois à la liberté industrielle, et à la force des choses qui la seconde ou qui l'arrête quand il faut; je crois même, je ne le dissimule point, aux droits de la libre concurrence que j'entends souvent attaquer. Si c'est là de la chrématistique, je proteste contre ceux qui la dénoncent comme matérialiste ou anti-chrétienne, et je ne pense pas qu'on soit fondé à la déclarer immorale.

VINCENS.

SESSION DES CONSEILS GÉNÉRAUX

DE L'AGRICULTURE, DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE.

CHEMINS DE FER.

On se rappelle sans doute la dernière session du conseil qui a eu lieu il y a deux ans, et dans laquelle on a discuté l'opportunité de la levée des prohibitions et l'abaissement des droits à l'entrée de certains produits étrangers (1). Les fers, les laines et les bestiaux faisaient alors les sujets principaux de la discussion. Il y eut sur ces trois points autant d'avis qu'il y avait de conseils; car chacun d'eux venait défendre là des intérêts sinon réels, du moins apparens. La liberté commerciale, on le sait, n'est pas appréciée de même par toutes les industries; et ce qu'il y a de singulier, chacun réclame dans cette liberté une part qu'elle refuse aux autres; ce qui n'est certainement pas le moindre argument en sa faveur.

On a eu pendant fort long-temps l'idée erronée, que ce que l'un gagnait dans l'industrie ou dans le commerce, l'autre devait nécessairement le perdre; de là, la théorie de la balance du commerce et toutes les hérésies économiques qui s'y rattachent. Il en est à peu près de même pour ce qui concerne la liberté commerciale; et tous ses adversaires soutiennent que celui qui l'accorde est victime dans la plupart des circonstances et que celui qui en profite est seul appelé à recueillir

(1) Vol. II, page 21.

les bénéfices. C'est du moins ce que nous avons vu dans la plupart des assemblées réunies pour l'examen des lois de douane; et les trois conseils eux-mêmes se trouvent particulièrement dans ce cas.

« Le gouvernement, a dit M. le ministre, président des conseils, dans son discours d'ouverture, vous a consultés dans vos dernières sessions, sur les principales questions du tarif des douanes. Chacun des conseils a émis des opinions. Depuis vos délibérations, le roi a rendu des ordonnances qui vont être présentées à la sanction des Chambres. Je n'ai pas à vous demander de remettre en discussion ce qui a déjà été délibéré, mais vos observations et vos avis seront toujours accueillis par le gouvernement avec l'intérêt que commande une réunion aussi imposante. »

En soumettant aux conseils le problème des chemins de fer, la question des tarifs devait naturellement se reproduire, et la discussion retombait nécessairement sur une proposition de la solution de laquelle dépendait en grande partie l'adoption ou le rejet de l'établissement des voies de communications en fer. Cela arriva en effet; mais au lieu de considérer le sujet sous un point de vue général, et comme il aurait dû l'être, on s'est simplement borné à savoir s'il convenait de faire entrer les rails pour la construction des chemins, en franchise ou non.

Des discussions fort animées et fort vives se sont engagées sur ce point, et on est arrivé à des chiffres qui ont jeté de grandes lumières sur la question. Un membre (M. Mimerel) a tenté d'établir que les rails n'entraient que pour un cinquième dans la dépense

des chemins de fer, et qu'eu égard aux différences de prix entre les fers anglais et les fers français, l'économie ne serait que de 37, 500 fr. par lieue. Pour appuyer cet argument, un membre a déployé toutes les formules prohibitives. L'introduction des rails, dit-il, serait un découragement pour notre industrie métallurgique, et un encouragement donné à la production des rails étrangers. Toutes ces assertions ont été combattues, et M. Talabot s'est livré à un examen exact des quantités de fers fournis par les fabriques françaises. Pour un kilomètre de chemin de fer, dit-il, à double voie, la limite de la consommation du fer est de 100 tonnes, et la moindre dépense de 50 tonnes. Le chemin de Saint-Germain emploiera 2,000 tonnes de fer; or, jusqu'à ce jour, les fabriques ont fourni 20,000 tonnes de fer à la houille. Ainsi le chemin de Saint-Germain emploierait un dixième de la production générale. On sait la difficulté d'établir des usines; comment donc supposer que la France fournirait le fer nécessaire à l'établissement des grandes lignes? La ligne de Lille est de 200 kilomètres; celle du Havre a la même étendue; celle d'Orléans, 120 kilomètres; de Saint-Germain, 20 kilomètres. Ces chemins de fer emploieraient de 40 à 50,000 tonnes de fer en rails, et de 6 à 10,000 tonnes de fonte. Il faudrait pour subvenir à ces nouveaux besoins, demander un accroissement incalculable aux usines françaises; et la demande provoquerait une perturbation tout aussi dangereuse que la perturbation qui pourrait résulter de l'abaissement des droits. M. Talabot pense donc qu'il y a impossibilité matérielle, absolue, à obtenir des forges

françaises les fers nécessaires à la construction des chemins de fer ; que cependant une partie de la consommation doit être réservée à nos usines.

M. Dupin s'est chargé de répondre à M. Talabot; mais malheureusement ses chiffres ont manqué d'exactitude ; et, comme de coutume, il s'est jeté dans des erreurs numériques assez graves. Je dois faire remarquer que je sépare ici entièrement son opinion sur les chemins de fer en général de ses vues sur les lois de douanes et sur les questions des fers ; je n'en suis, quant à présent, que sur ce dernier point. M. le ministre du commerce s'est chargé lui-même de redresser les idées erronées de M. Dupin sur l'accroissement de la production du fer en France, accroissement qui, d'après les chiffres de ce dernier, serait fort considérable.

Voici l'état de la production du fer d'après les états officiels :

	Tonnes, fer en barre.	Tonnes de fer à la houille.
En 1825. —	141,000	5,300
1826. —	145,000	3,300
1827. —	147,000	7,000
1828. —	162,000	17,000
1829. —	153,000	20,000
1830. —	155,000	28,000
1831. —	143,000	35,000
1832. —	133,000	29,000
1833. —	145,000	29,000

En rapprochant ces chiffres de ceux donnés par M. Talabot, il devient évident que la production française est tout-à-fait insuffisante pour l'établissement

des grandes lignes; je ne parle pas de celles de Paris à Marseille, de Paris à Bordeaux, de Paris à Strasbourg, mais seulement de celles du Havre, de Lille, d'Orléans, etc.

Mais, malgré l'évidence de ce fait, le conseil des manufactures a repoussé l'introduction des rails en franchise réclamés par le conseil du commerce.

On se rappellera peut-être encore que, dans les interrogatoires de l'enquête, les manufacturiers prétendaient que la cherté de leurs productions provenait en grande partie de la cherté des transports. Aujourd'hui qu'on leur propose l'établissement de voies de communication, ils s'entendent pour le rejeter, non parce qu'ils trouvent la mesure mauvaise, mais parce qu'ils voient un intérêt plus actuel compromis. Leur réponse, faite dans l'unique intérêt de nos fabricans de fer, indique une sorte de coalition mutuelle en faveur du système prohibitif. Toutes sortes de considérations peuvent faire repousser l'établissement des chemins de fer; mais celles du conseil des manufactures sont insolites.

L'opinion sur laquelle le conseil des manufactures s'est appuyé pour se prononcer contre l'entrée des rails étrangers est, comme on l'a vu, que les usines françaises étaient en état de fournir aux demandes qu'exigeraient ces nouvelles constructions. En supposant que ce fût vrai, il resterait toujours une différence de plus de 50 p. 0/0 en prenant les déclarations actuelles, et entre autres celles de M. Boigues, entre les prix anglais et les prix français. Cette différence ne pourrait manquer d'augmenter, du moment que les demandes deviendraient tant soit peu importantes, et les 30 ou

40,000 tonnes que nous fabriquons aujourd'hui à la méthode anglaise seraient facilement absorbées par les chemins de fer. Les usines ne pouvant doubler subitement leur fabrication, ne subviendraient aux nouveaux besoins qu'en enlevant à la consommation une partie de ce qu'elle lui livre actuellement. De là hausse considérable qui retomberait sur toutes les industries qui emploient le fer.

La hausse des fers qui résulterait d'une demande disproportionnée avec les moyens de fabrication, est une conséquence qu'on ne saurait nier; mais il est difficile de dire à quel taux cette hausse pourrait s'élever. En Angleterre, où la production du fer est triple ou quadruple de celle de la France, où la plus grande partie des usines est apte à la fabrication des rails, où les lignes de chemins de fer doivent nécessairement être plus courtes qu'en France, l'exécution d'*un petit nombre* de railways et les projets dont il est question dans ce pays, viennent d'occasioner une hausse de prix de 25 p. 0/0. A combien pourra-t-elle s'élever chez nous, si elle est aussi considérable chez nos voisins?

Mais admettons un instant que la hausse, malgré les nouvelles demandes, n'eût point lieu, et que les usines françaises nous fourniraient les fers à 50 p. 0/0 seulement au-dessus des prix anglais, comme M. Boigues offre de le faire, il en résulterait néanmoins pour l'établissement de nos chemins de fer, tel que le gouvernement les projette, excès de dépense considérable.

Admettons, pour ne point compliquer la question, que cette différence de prix ne serait, comme l'a dit

M. Mimerel, que 37,500 fr. par lieue ou par 4 kilomètres : voici quelle somme cela produirait, si l'on exécutait les lignes que le gouvernement a projetées et fait étudier par les ingénieurs.

Ces lignes sont au nombre de cinq, savoir :

Première ligne. De Paris au Havre, Rouen, Dieppe, etc.,	472,500 mètres.
Deuxième ligne. De Paris à Lille avec ses divers embranchemens,	744,000
Troisième ligne. De Paris à Strasbourg, et ses embranchemens sur Metz, la Saône, etc.,	884,000
Quatrième ligne. De Paris à Lyon et à Marseille avec ses embranchemens,	1,301,000
Cinquième ligne. De Paris à Orléans et à Bordeaux,	793,000
TOTAL.	4,194,500 mètres,

Ou 1,048 lieues de longueur.

Ce chiffre, multiplié par 37,500, donne exactement 39 millions, somme qui ne manque pas d'avoir une certaine importance lorsqu'il est question d'établir des constructions qui doivent donner des produits aux entrepreneurs. Mais il est à remarquer que M. Mimerel ne porte les fers anglais que pour moitié en ligne de compte, et qu'en admettant la totalité en franchise, on gagnerait le double, ou 78 millions.

Lorsque les États-Unis du nord de l'Amérique ont commencé à établir de grandes lignes de chemins de fer, le congrès a rendu une loi pour affranchir des droits de douane le fer préparé pour rails et employé en cette qualité. Cette loi a été rendue le 14 juillet 1832; et depuis cette époque, les constructions de cet ordre se

sont succédé avec une extrême rapidité, et la mesure a eu les plus salutaires conséquences.

Le conseil des manufactures a pour auxiliaire dans son opposition à l'introduction des rails le conseil de l'agriculture, qui, tout en adoptant l'établissement des chemins, repousse les moyens de les exécuter. « Les » moyens de fabrication de nos usines, dit-il, et les » conditions de notre commerce permettant l'emploi » des fers français pour les chemins actuellement en » construction, ou qui peuvent être prochainement » entrepris, le conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu » d'accorder, quant à présent, à ces entreprises des » modifications de tarifs ou autres immunités. »

Que dire d'un égoïsme si pitoyable et si mal entendu? L'agriculture languit faute de voies de communications, le conseil en convient; il demande ces voies de communications, mais rejette les moyens propres à les exécuter. Le monopole s'est coalisé pour repousser toutes les concessions que le ministère serait disposé à faire en faveur de la liberté commerciale. On veut absolument maintenir les fers et les bois à des prix inaccessibles, et n'établir en quelque sorte des chemins de fer que pour aggraver cette situation.

Je ne suis entré dans les détails qui précèdent que pour me prononcer nettement sur l'entrée franche des fers; je n'ai, à la vérité, considéré cette franchise que dans ses rapports avec les chemins à établir, mais on peut déduire des faits que j'ai exposés que l'abaissement des droits d'entrée sur ce métal changerait la face de l'agriculture et de l'industrie en France, et que ce serait un des plus puissans moyens de prospérité. Certains

propriétaires et les maîtres de forges n'y trouveraient sans doute pas leur compte, mais la masse de la nation sentirait les bienfaits d'une pareille mesure instantanément.

J'arrive actuellement à l'opportunité de l'établissement des chemins de fer, et en ce point je ne puis que blâmer *l'étendue* des opérations auxquelles on se propose de se livrer.

On sait que les chemins de fer sont une invention anglaise; les rails en bois qui, dans le siècle dernier, étaient fréquemment employés dans les grandes exploitations, y ont donné lieu. Les premiers chemins de ce genre ont été faits sur de petites distances pour le transport des houilles et de quelques marchandises, et ce n'est que depuis sept ou huit ans qu'on a sérieusement songé à établir des chemins de fer sur de plus grandes distances et entre deux ou plusieurs cités. Le chemin de Manchester à Liverpool a donné naissance à quelques autres communications; il ne faut cependant pas croire qu'elles soient bien nombreuses ni bien étendues. Voici, du reste, les principaux chemins de fer établis ou en construction en Angleterre; on remarquera qu'il n'y en a aucun d'une grande étendue. De Manchester à Liverpool; de Londres à Greenwich; de Londres à Birmingham; de Londres à Brighton; le Great-Western; de Londres à Craydon; de Londres à Blakwal; de Londres à Gravesend; de Londres à Douvres; le North-Midland; de Londres à Southampton; et enfin celui de Hull et Selby.

On voit que dans le pays le plus peuplé, le plus industrieux, le plus actif, ces constructions ne se font

qu'avec modération et prudence, et malgré cela les actions de plusieurs de ces chemins sont en baisse.

L'opération faite entre Manchester et Liverpool était séduisante et avait parfaitement réussi, par la simple raison que Manchester est la première ville manufacturière du monde et que Liverpool en est le premier port commerçant. La plus légère réflexion devait indiquer que d'autres communications établies d'après ce système ne pouvaient avoir le même succès; l'évènement a du reste prouvé qu'il en était ainsi.

Les expériences faites en France jusqu'à présent n'ont pas été fort satisfaisantes. Nous possédons trois chemins de fer, d'une médiocre étendue: celui de la Loire, d'une longueur de quatre lieues; celui de St-Etienne à Lyon, et celui de Roanne à Andrezieux. Le premier donne, je crois, un faible dividende à ses actionnaires, et les deux autres sont onéreux pour les entrepreneurs; et cependant les localités n'ont pas été mal choisies pour ces essais.

Il me semble qu'en présence de ces faits il serait dangereux d'entreprendre de grandes lignes comme celles que le gouvernement a fait étudier, et pour l'étude desquelles les Chambres ont accordé 500,000 fr. qui se trouvent actuellement dépensés. On a fait en Amérique plusieurs grandes lignes de chemins de fer; les expériences, quoique ce pays se trouve dans des conditions tout-à-fait différentes du nôtre, n'ont pas toujours été heureuses, et il y a plus d'une grande ligne qui est considérée à l'heure qu'il est comme une mauvaise spéculation et comme un établissement peu utile au pays. Ces exemples commandent la plus grande circon-

spection; il est essentiel de ne point décréditer les chemins de fer par de mauvaises opérations; ils sont appelés à rendre de grands services; mais je les crois plus particulièrement destinés à lier de petites distances entre elles.

Ils sont loin d'avoir comme moyen de civilisation l'importance qu'on leur attribue; je crois plutôt qu'ils conviennent à une civilisation très avancée et qu'ils favorisent une activité déjà fondée.

Sans doute, si ces voies de communications pouvaient s'établir à peu de frais, et qu'il ne fallût pas de toute nécessité des *produits*, la prudence deviendrait moins recommandable. Mais il ne s'agit pas seulement de savoir si un chemin de fer de Paris à Marseille sera utile au commerce et à quelques villes intermédiaires, il faut encore avoir la certitude qu'il pourra se soutenir et offrir à toute la population des avantages qui lui manquent aujourd'hui. Les chemins établis au centre de la France n'ayant pas réussi, il est permis de croire qu'une ligne de Paris à Marseille ou de Paris à Strasbourg aurait à lutter avec d'immenses difficultés. Il serait peu sage de calculer les bénéfices d'une pareille entreprise sur un mouvement futur et éventuel et en prenant les faits tels qu'ils se présentent maintenant, les transports, même doublés, seraient tout-à-fait insuffisans non pour donner un dividende, mais pour couvrir les frais. Si plusieurs chemins de fer établis en Angleterre entre des centres d'activité et sur une petite étendue ne donnent pas de produits, que pourra-t-on donc espérer des grandes lignes qu'on projette chez nous?

On a fait des études techniques; les ingénieurs ont

fait des plans, des devis, je suis loin de contester l'exactitude de toutes ces opérations, mais je ne suis pas aussi rassuré sur les études administratives, c'est-à-dire sur les enquêtes. On sait combien les investigations de cet ordre sont imparfaites et vicieuses chez nous, et combien peu les résultats qu'on en obtient méritent de confiance. Si en Angleterre, où les enquêtes sont faites avec un art et une logique remarquables, on s'expose cependant à commettre des erreurs, que ne doit-il pas arriver chez nous où les enquêtes administratives éclairent rarement la question?

Les enquêtes se font en Angleterre, comme chacun sait, devant le parlement; et c'est surtout devant la chambre des communes que les projets s'examinent avec le plus de soins et de détails. Les comités d'enquête offrent un spectacle très animé et très intéressant. Celui des communes se réunit assez régulièrement vers dix heures du matin, et reste en séance jusque vers quatre heures, moment où la chambre s'assemble. On a vu tel bill contesté, occuper cinq semaines de débats non interrompus. Les deux partis sont en présence; chacun d'eux est appuyé par son conseil, choisi parmi les hommes les plus habiles, et chacun produit pendant l'enquête les témoins qui doivent être entendus pour ou contre le projet; c'est à qui présentera les savans ou les hommes de l'art les plus profonds et les plus capables. Ces témoins sont contradictoirement examinés par chacun des conseils, ou par ceux des membres du comité qui jugent à propos de les interroger; chaque clause est l'objet d'une discussion particulière, et souvent est mise séparément aux voix par division. Le débat est si

vif et si serré, la discussion si approfondie, qu'aucune partie du projet n'échappe à cet examen public, conduit par des hommes ayant un intérêt contraire, et éclairé par une discussion où les hommes les plus éminens par l'esprit, la science et le talent, déploient tous leurs moyens et toute leur puissance. C'est à cette école très suivie que se forment les législateurs, les hommes d'État et les hommes de l'art de la Grande-Bretagne. C'est là que le peuple anglais trouve la plus forte garantie de la bonne conception, de la bonne exécution de tous les travaux qui se rapportent aux services publics, à la circulation intérieure, et aux intérêts de sa puissance maritime et commerciale.

Il n'y a jamais en Angleterre, pour un même projet, plusieurs commissions d'enquête comme chez nous. Quelque inconnue que soit la centralisation en Angleterre, elle est cependant complète en ce point. Tous les intéressés comparaissent devant un comité unique, et le projet n'est jamais morcelé. Chez nous, il y a autant de commissions qu'il y a de départemens intéressés dans un projet. Tout se fait par écritures et dans la forme la plus confuse. Le dépouillement de ces écritures est lui-même un travail au-dessus des forces humaines, et malgré leur multiplicité, elles ne renferment pour la plupart du temps que des données incorrectes et obscures. Cet inconvénient disparaît totalement dans un interrogatoire. Là, les adversaires sont en présence; les erreurs sont relevées instantanément, et les assertions hasardées sont toujours repoussées avec vigueur.

Ces observations suffisent pour faire voir que notre

système d'enquêtes a de graves inconvéniens, et qu'il est tout-à-fait incapable de produire les éclaircissemens nécessaires pour motiver l'adoption ou le rejet d'un chemin de fer.

Une bonne législation sur les enquêtes devrait donc précéder les projets sur les chemins de fer, ainsi qu'un tarif de douanes pour l'entrée des fers étrangers. Ces deux points obtenus, on étudierait administrativement une ligne de quelque importance, celle du Havre, par exemple. Il est à croire que cette direction réunirait tous les suffrages; c'est en effet celle qui offre le plus de chances de réussite, parce qu'elle lie la capitale à l'Océan, et resserre par conséquent ses liens avec notre commerce maritime. Cette expérience serait décisive. Si l'entreprise avait du succès, d'autres lignes pourraient alors être construites, et le principe de l'établissement des chemins de fer se fonderait ainsi, à la vérité lentement, mais d'une manière sûre et sans compromettre ni la fortune publique ni celle des particuliers. Si la ligne de Paris au Havre, au contraire, ne réussissait pas, il serait alors démontré que la civilisation industrielle de la France n'est point encore assez avancée pour ce genre de communications, et qu'il faut se borner, quant à présent, aux lignes de petite dimension, telle que celle de Paris à Saint-Germain, ou de Paris à Versailles.

Le délire des chemins de fer ne règne, du reste, pas seulement en France; l'Allemagne aussi en subit l'influence. L'assertion, que le gouvernement prussien s'était opposé à leur établissement, repose sur une erreur. Ce gouvernement a déclaré qu'il ne prendrait aucune

part à leur exécution, qu'il abandonnait complètement aux particuliers.

De vastes plans ont été conçus pour ces voies de communication ; il n'est question de rien moins que d'en couvrir toute l'Allemagne, depuis Hambourg et les villes de la Hanse, jusqu'à Vienne, et même jusqu'à la Lombardie et la mer Adriatique. Dans cette conception, on n'a guère songé, à ce qu'il paraît, au morcellement politique, à l'inégalité des territoires et à la rivalité des intérêts de la Confédération Germanique. Quoi qu'il en soit, voici l'indication des principales lignes projetées.

La première est celle de Berlin à Cologne ; elle passerait par Magdebourg et Minden, et aurait une longueur de 75 milles géographiques, dont 54 traverseraient le territoire prussien.

La seconde ligne, celle de Hambourg à Bâle, réunirait les trois ports les plus commerçans de l'Allemagne du nord, Lubeck, Hambourg et Brême, avec le sud-ouest de l'Allemagne et les parties limitrophes de la France et de la Suisse. Deux plans sont ici en présence : par l'un on joindrait Hambourg à Lubeck, mais on ferait ainsi faire un grand détour aux voyageurs et aux marchandises qui se rendent de la mer Baltique dans le midi de l'Allemagne. On trouve qu'il serait préférable de faire passer le chemin par Lunébourg, où il rencontrerait celui de Hambourg ; de là on arriverait à Hanôvre pour toucher à Francfort ou à Mayence, d'où on suivrait la rive droite du Rhin jusqu'à Bâle. Pour desservir cette ligne, dit-on, le combustible se trouverait à très bas prix dans la partie

DE LA RÉDUCTION

DE L'INTÉRÊT DE LA DETTE PUBLIQUE.

La réduction de l'intérêt de la rente est la conséquence du droit de remboursement. Ce droit n'est plus contesté, on ne peut même plus lui opposer les objections qu'on faisait il y a douze ans à M. de Villèle, car la loi de la conversion de 1825 l'a sanctionné, et les créanciers de l'État sont avertis.

Mais si le remboursement de la dette est juste, est-ce en même temps une mesure utile au pays, avantageuse au trésor? Sans doute, puisqu'il doit en résulter une économie considérable, et que cette économie peut être employée à des dépenses d'utilité publique. Cependant, je crois que la réduction de la rente exige certaines conditions pour avoir un résultat favorable. Il est telles circonstances et telles combinaisons financières qui peuvent rendre l'opération du remboursement désastreuse et pour le pays et pour le trésor.

Aujourd'hui cette importante question occupe vivement les esprits, mais il faut dire que la plupart la résolvent sous l'influence d'une opinion étrangère à la science économique; on repousse, ou l'on prône la réduction sans avoir égard aux combinaisons financières qui doivent la rendre profitable. Et cependant la réduction est une arme qui peut être utile ou dan-

gereuse. C'est sous cette double face que je me propose de l'examiner.

Les mots remboursement, conversion, réduction, sont devenus synonimes dans la langue des finances; il convient, je crois, d'expliquer comment ces trois choses sont devenues inséparables.

Lorsque l'État négocie des rentes dites perpétuelles, le taux d'intérêt est stipulé non pas en proportion du capital qu'il emprunte, mais en proportion d'un capital nominal convenu. Ainsi, lorsqu'il émet des rentes 5 0/0, il donne 5 francs de rente et ne reçoit, comme dans l'emprunt de 1831, que 84, et contracte envers son créancier une dette de 100 francs. Il a donc le droit de remboursement au pair, autrement la stipulation d'un capital nominal n'aurait aucun sens, on ne dirait pas 5 0/0 de rente, mais 5 francs de rente, sans indiquer la proportion au capital. On sait d'ailleurs, qu'aux termes du Code civil, toute rente constituée *perpétuelle* est essentiellement rachetable.

Lorsque nous parlons du remboursement de la rente, cela ne veut pas dire que notre trésor public ait accumulé, comme celui des États-Unis, des sommes suffisantes pour libérer l'État à l'égard des rentiers, mais cela signifie que la faculté de rembourser permet la conversion de la dette ancienne en une nouvelle comportant un moindre intérêt, et par conséquent une réduction d'intérêts; et voici par quel artifice : aujourd'hui, par exemple, les rentes 4 0/0 se vendent à la Bourse 102, et les rentes 3 0/0, 80 francs; il y a donc des capitalistes qui accordent à l'État un crédit assez élevé pour se contenter d'un intérêt au-dessous de

4 0/0. Dans cette situation, l'État peut emprunter 100 francs, moyennant 4 francs de rente, et avec cette somme éteindre 5 francs de rente de la dette constituée en 5 0/0. Mais au lieu d'emprunter aux uns à 4 0/0 pour rembourser sa dette à 5 0/0 envers les autres, il propose à ses créanciers de prendre la place de ses nouveaux prêteurs, et de convertir directement leurs rentes 5 0/0 en 4 0/0. C'est ainsi que la proposition de remboursement détermine la conversion, et donne une réduction sur l'intérêt de la dette.

Cette opération, dont le mécanisme paraît assez simple, n'est pas cependant aussi facile qu'on pourrait la concevoir, d'après notre définition. Pour décider les rentiers à réduire leur revenu, il faut un levier plus puissant que le cours relatif des différens fonds publics. La menace du remboursement n'aura aucun effet sur leur détermination, si elle n'est appuyée de moyens efficaces pour l'accomplir en cas de résistance. C'est là que s'élève la grande difficulté, lorsqu'il s'agit du remboursement de plusieurs milliards. Quand M. de Villèle conçut, en 1824, son premier projet de conversion, il avait réuni en compagnie les principaux banquiers européens, qui se chargeaient, moyennant une commission, de payer les rentiers récalcitrans. Il comptait sans doute plus sur cette compagnie pour entraîner des conversions que pour effectuer le remboursement; car je pense qu'il aurait suffi d'une coalition de rentiers pour mettre en déroute la coalition des banquiers. On ne remue pas plusieurs milliards, pour une seule opération financière, sans bouleverser la circulation, sans porter le trouble dans toutes les transactions.

Et même les seuls préparatifs de cette immense opération ont amené la crise commerciale de 1826, dont les résultats eussent sans doute encore été beaucoup plus désastreux, si le projet de réduction de 1824 eût été adopté et la compagnie obligée d'effectuer le remboursement. M. de Villèle offrait alors la conversion de 5 fr. de rente au capital de 100 fr., en 3 pour cent, au prix de 75 fr., c'est-à-dire 4 fr. de rente, au capital de 133 fr. 33 c. D'un côté, il disait aux rentiers que l'augmentation d'un tiers sur le capital valait plus que la réduction du cinquième de leur revenu, et, d'un autre côté, il vantait aux contribuables les avantages de la conversion, qui donnerait une économie annuelle bien réelle, pour une augmentation de dette tout-à-fait éventuelle, et que l'État n'était pas obligé de rembourser. La mesure inspirait une juste défiance aux uns et aux autres. Le public ne comprenait pas comment et rentiers et contribuables gagnaient à la fois à la conversion, ceux-ci ne pouvant nécessairement gagner qu'aux dépens des autres.

M. de Villèle cachait alors son véritable but; l'indemnité promise aux émigrés. Ce n'était pas la situation du crédit qui lui avait suggéré la pensée de la réduction; il y avait à peine un an qu'il avait contracté un emprunt en 5 p. cent à 89 fr. 65 c. Mais il voulait évidemment exploiter avant le temps les avantages de la réduction au profit de l'émigration, en réalisant une économie égale à la charge que l'indemnité allait faire peser sur le budget. Son projet fut rejeté à la chambre des pairs.

L'année suivante, il fit adopter une autre mesure,

qui offrait bien, comme le projet de 1824, la conversion du 5 p. cent en 3 p. cent à 75 fr., mais la rendait facultative, et ne reproduisait plus la menace du remboursement; il laissait même la faculté de convertir en 4 $\frac{1}{2}$ p. cent au pair, avec garantie contre le remboursement pendant dix ans. Il n'eut qu'un succès partiel, sur 140 millions de rentes réductibles; seulement 30,574,116 fr. optèrent pour la conversion en 3 p. cent, et 1,149,840 fr. de rente pour les 4 et demi p. cent, ce qui procura une économie annuelle de 6,230,157 fr.

L'opération de M. de Villèle méritait la réprobation dont elle a été frappée, parce que la situation financière du pays ne la justifiait pas, et parce qu'elle était mal combinée. Je ne parle pas du projet monstrueux de 1824, mais de la conversion de 1825, quoiqu'elle soit moins déraisonnable; il est même difficile de concevoir que plus de 30 millions de rentes aient adhéré à la conversion, lorsqu'on se reporte aux circonstances de l'époque. La restauration avait émis successivement 100 millions de rente, les souscripteurs de l'emprunt de 23 millions à 89 fr. 65 c. n'avaient pas encore versé le produit entier de la négociation, le cours de 5 p. cent n'avait jamais touché le pair, et déjà le bruit du remboursement circule à la Bourse. Alors, la coalition des banquiers aidant, le cours s'élève rapidement en moins d'un mois au-dessus du pair. M. de Villèle présente son projet; à la Bourse on négocie à 76, 77, des 3 p. cent qui n'existent pas; et c'est à la faveur de cet engouement, de la fièvre de l'agiotage, qu'on veut dépouiller les rentiers pour enrichir les émigrés. On voulait ré-

duire l'intérêt de 5 à 4 p. cent; mais quel fonds, quelle valeur analogue à la dette publique prenait-on pour prouver la justice de la réduction? Il n'existait d'autre rente perpétuelle que le 5 p. cent, les 3 p. cent étaient alors un être imaginaire créé pour la circonstance. Qui oserait soutenir aujourd'hui que la réduction était juste, opportune, en 1824 et 1825?

La combinaison de M. de Villèle était mauvaise; car rien n'invitait les rentiers éloignés du tourbillon de l'agiotage à convertir leur 5 p. cent; ils ne pouvaient craindre le remboursement, qui aurait demandé plusieurs milliards; ils possédaient les rentes pour jouir du revenu, et non pour spéculer sur une augmentation de capital bien éventuelle, et qui ne s'est pas réalisée. En effet, je vois, d'après les rachats de 3 p. cent de la caisse d'amortissement, depuis la création de ce fonds, que le cours moyen, jusqu'au 31 décembre dernier, a été de 72 fr. 40 c. L'émission des 30 millions de rente 3 p. cent de l'indemnité des émigrés venait encore diminuer les chances que les convertis pouvaient espérer de l'élévation du capital, le cours devant être nécessairement affecté d'une manière défavorable, par l'existence d'une plus grande masse d'effets publics offerts à la négociation.

Aujourd'hui la réduction de l'intérêt de la dette se présente sous un aspect bien différent. Depuis plusieurs années le cours des 5 p. cent se maintient au-dessus du pair; il est actuellement à 109, et n'est arrêté dans son essor que par la crainte du remboursement; les 4 p. cent sont à 102; le cours moyen des 3 p. cent, depuis un an, est de près de 80 fr.; le trésor

a réduit sa dette flottante de plus de 100 millions; les bons royaux se négocient à 2 et 2 et demi p. cent; la caisse des dépôts ne paie que 2 p. cent aux déposans. Il n'est pas surprenant que cette situation prospère du crédit fasse ressortir les avantages de la réduction. On a publié quelques clauses d'un projet ministériel, qui ferait reposer la conversion sur des bases solides; selon ce projet, on proposerait aux rentiers le remboursement au pair, ou la conversion de leurs 5 p. cent en 4 p. cent au pair; et s'ils acceptent cette conversion, il leur serait délivré huit annuités de 1 fr. par chaque 5 fr. de rente, de manière que pendant huit années leur revenu ne subirait aucune réduction.

Ce plan est sage, quelques financiers le trouveraient même trop timide. On voit que l'auteur du projet a voulu ménager la transition pour les rentiers. Mais nous ignorons quelle mesure on propose pour le remboursement des rentiers opposans; je sais bien que l'on compte sur l'adhésion de la presque totalité; cependant pour que l'offre de rembourser soit sérieuse, il est nécessaire de montrer aux rentiers qu'on est en mesure. Il me semble qu'on devrait diviser la dette publique constituée à 5 p. cent, en huit ou dix séries, dont une serait tirée au sort chaque année pour être remboursée. Les huit annuités de 1 fr. seraient données au rentier qui accepterait du 4 p. cent au pair, avant le premier tirage; il se trouverait alors dans la position du rentier opposant le plus favorisé par le sort. Je crois, au reste, que le mode de remboursement dont je parle doit être celui du projet; il m'explique la création des annuités.

Les 5 p. cent inscrits au grand livre s'élèvent à 147,466,236 fr.; mais sur cette somme il faut déduire 12,540,978 fr. rachetés par la caisse d'amortissement. Ainsi la dette inscrite en 5 p. cent est donc réellement de 135 millions. De cette somme, 108 millions sont des rentes mobilières, et 27 millions des rentes immobilisées, c'est-à-dire appartenant à des institutions, établissemens publics, etc., qui, obligés de placer leurs capitaux en fonds publics, consentiraient à la réduction. Il resterait donc 108 millions, au remboursement desquels il faudrait pourvoir par des emprunts partiels. Ce serait chaque année un emprunt pour rembourser le capital de 13 à 14 millions de rente. Les fonds, provenant de ces emprunts et payés aux rentiers, reviendront en grande partie se placer dans les rentes nouvellement émises faute d'autre emploi, en sorte qu'il n'y aurait réellement que 260 à 280 millions nécessaires pour le premier emprunt, détournés de la circulation. Mais cette facilité même de réaliser le remboursement entraînerait un grand nombre de conversions, et rendrait la ressource des emprunts inutile.

On a dit que le projet de conversion laisserait au rentier la faculté d'opter entre du 4 p. cent au pair, ou du 3 p. cent à 80 fr. Je crois que cette dernière condition serait une concession faite aux spéculateurs sur les fonds publics, une petite transaction avec l'agiotage, et je ne vois pas qu'on soit dans la position de M. de Villèle pour demander l'aide de ces messieurs. Je sais bien qu'en donnant du 3 p. cent à 80 fr., il y aurait une plus grande réduction sur l'intérêt, mais

nous payons encore chaque année 70 millions à l'amortissement; et si l'on suppose quelque hausse dans le cours des 3 p. cent, nous perdrons et au-delà par le rachat l'économie que nous trouverons dans la conversion en 3 p. cent. Nous nous interdirons aussi pour l'avenir une nouvelle réduction de l'intérêt, nous ne pourrions y songer qu'au cas du remboursement au pair des 3 p. cent, et ce remboursement réaliserait une perte de 20 p. cent, sur un capital de près de trois milliards; tandis qu'avec la conversion en 4 p. cent, dans dix ans on pourra opérer une nouvelle réduction de 4 à 3 et demi, ou peut-être 3.

Cependant le gouvernement ne s'interdira pas la faculté d'emprunter en 3 p. cent pour le remboursement, si ce fonds lui donne quelque avantage lors de la négociation. La réduction d'un cinquième sur 135 millions donnera une économie annuelle de 27 millions. Cette économie sur la dette peut être utilement employée à l'amélioration des voies de communication, etc., et elle rendra ainsi à la circulation ce que la réduction enlève aux rentiers.

La réduction aura encore une heureuse influence sur l'industrie, quelques capitaux y chercheront un revenu plus élevé que dans les fonds publics. Cependant il ne faut pas exagérer ces avantages. Il n'est pas vrai, comme on l'a très souvent publié, que les capitaux sortiront de la rente pour se jeter dans l'industrie; un moment de réflexion fera comprendre que les capitaux que le rentier retirera de la rente, soit par la vente, soit par le remboursement, devront être remplacés par d'autres capitaux; s'il y a vente, il y a

en même temps achat. Ce n'est donc qu'un déplacement de capitaux. Je conviens, néanmoins, que la conversion créera des moyens de crédit entre les mains des spéculateurs sur les fonds, et que ces moyens de crédit pourront remplacer pendant quelque temps les fonds qu'on retirera de la rente pour placer dans l'industrie, mais cela ne durera pas, tôt ou tard il faut liquider. Il restera toujours une heureuse impulsion donnée au travail, et sous ce rapport on ne peut nier les avantages de la réduction.

A l'égard de la baisse du taux de l'intérêt dans les transactions commerciales, je crois que la réduction aura quelque influence favorable, mais on se tromperait si on évaluait cette baisse en proportion de la réduction qu'on fera subir aux rentiers. La baisse de l'intérêt sur les fonds publics est dès à présent réalisée, elle est la cause déterminante de la conversion, autrement la conversion serait injuste. On ne paie les 5 p. 0/0 que 109 fr., mais c'est parce qu'on calcule toutes les chances désavantageuses du remboursement.

En résumé, la réduction de l'intérêt de la dette publique est favorisée par la situation prospère des finances, par l'état du crédit public. Elle est facile à opérer sans secousse; elle procurera une notable économie dont l'application aux travaux publics sera profitable à tous les intérêts. Elle donnera une heureuse impulsion au travail, elle améliorera le crédit privé; je ne prévois pas quelles objections, sous le rapport économique, on pourrait opposer à son exécution.

Mais n'oublions pas que pour produire ces résultats, elle doit être combinée avec habileté, et conduite avec prudence.

MICHEL.

COURS DES EFFETS PUBLICS,

DE 1799 A 1834, A LA BOURSE DE PARIS.

Dans un moment où le projet d'une grande mesure financière occupe si vivement les esprits, il n'est peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur les différentes phases parcourues par notre dette publique. Si les variations du cours de la rente ne sont pas toujours un indice certain du crédit et de la prospérité publique, il n'en est cependant pas de même des secousses qui sont imprimées à la rente par de grandes catastrophes; elle devient alors un indice assez certain de la situation d'un pays et offre des élémens pour juger des époques diverses.

On peut diviser l'histoire du cours des effets publics depuis 1799 jusqu'en 1834 en trois périodes : la première se termine avec le régime impérial, la seconde comprend la restauration, et la troisième date de juillet 1830.

La révolution de 1789 avait détruit nos finances, anéanti le crédit et attaqué la propriété dans quelques uns de ses fondemens; l'industrie n'existait plus et les capitaux avaient disparu. Aussi fallut-il un temps considérable pour rétablir le crédit des fonds publics.

Dans le milieu de l'avant-dernière année du siècle passé, la rente 5 p. 100 n'était encore cotée à la Bourse qu'à 10 fr. 62 cent., et cependant l'ordre matériel était

rétabli, le numéraire commençait à reparaître et l'activité nationale se manifestait de nouveau; mais les opérations financières de la révolution avaient tellement ébranlé le crédit que la rente se trouvait dans une défaveur complète. A la fin de cette même année, le corps législatif s'occupa de la dette publique; et cette circonstance fit rapidement monter les fonds 5 p. 100 à 20 francs.

La pacification de la Vendée, l'expectative de la paix avec l'Angleterre, le commencement des opérations de la Banque de France, la victoire de Marengo, mais surtout la loi qui ordonne de payer les rentes en numéraire, donnent pour le dernier trimestre de 1800 une moyenne de 37 fr. 37 cent. La rente était même montée en décembre jusqu'à 44 fr.

Le congrès à Lunéville, la paix avec l'Allemagne, l'institution des Bourses de commerce, l'organisation de la Caisse d'amortissement, eurent les plus salutaires influences sur le cours de la rente pendant l'année 1801. La moyenne du premier trimestre de cette année était de 55 fr. et la moyenne du dernier de 57 fr. 62. Pendant le mois d'octobre, le cours s'était élevé à 63 fr. C'est le 26 de ce même mois que les actions de la Banque de France au capital de 1000 fr. ont paru pour la première fois sur la cote au taux de 1250 francs.

Pendant l'année 1802, le cours de la rente n'a pas dépassé 59 francs. La moyenne du premier trimestre a été de 56 fr. 17, et celui du dernier de 54 fr. 82. Mais d'un autre côté, les fluctuations ont été moins sensibles; dans l'année précédente, la différence entre le cours le plus bas et le cours le plus haut était de 23 francs, et

en 1802 elle ne dépassait pas 9. C'était une amélioration sensible. Les évènemens avaient du reste été assez favorables ; la paix d'Amiens avait été conclue, différens actes législatifs, tels que la loi du 21 floréal an X, relative à la dette publique et à l'amortissement ; et l'arrêté du 27 prairial relatif à la négociation des effets publics et aux transferts de rente sur l'État avaient régularisé la position du rentier. Le renversement du gouvernement représentatif, qui eut pour conséquence le consulat à vie, fit descendre la rente à 50 fr. 15. Le tiers consolidé a été coté pour la première fois cette année (21 mai) sous la dénomination de 5 p. 100 consolidés.

En 1803 les fluctuations rapides se reproduisent. Le cours le plus élevé était de 66 fr. 60 et le plus bas de 47. La moyenne du premier trimestre était de 58 fr. 92 et la moyenne du dernier de 52 fr. 37. L'évacuation de l'Egypte par les Anglais et la publication des premiers titres du Code Civil appartiennent au commencement de l'année. A partir de cette même époque (21 mars 1803), le coupon d'intérêt a été détaché régulièrement le 21 mars et le 21 septembre de chaque année. Les cours ont dû par conséquent subir chaque fois une baisse de 2 fr. 50 cent. après le coupon détaché, indépendamment de toute autre cause de baisse. Les préparatifs d'invasion en Angleterre tombent dans la fin de l'année.

Les principaux évènemens de 1804 sont : la conquête du Hanovre, la mort du duc d'Enghien, le procès de Moreau, la constitution, et l'élévation de Bonaparte, et l'ouverture du Corps Législatif. Ces divers faits, quoique assez importans, ont laissé la rente à peu près stationnaire, et les variations du cours ont été à peu près nul-

les comparées aux années précédentes. Ainsi la plus grande différence n'a été que de 5 francs. La moyenne du premier trimestre a été de 55 fr. 30 c. celle du second de 56 fr. 75 c. du troisième de 57 fr. 00; et du quatrième enfin de 57 fr. 47. c.

En 1805, le mouvement est encore ascendant. Le cours le plus élevé est de 63 fr. 30 c., et le plus bas de 51 fr. 90 c. Les quatre moyennes se sont ainsi succédées par trimestre : 59, 77; 59, 40; 57, 20; et 58, 85. L'alliance de la Russie avec l'Angleterre fut conclue cette année, l'Autriche y accéda, et la troisième coalition eut lieu. Le dernier trimestre de l'année offre la bataille de Trafalgar, la crise de la Banque de France, dont les actions sont cotées à 1,195 fr., la prise de Vienne et la bataille d'Austerlitz.

La paix de Presbourg, la mort de Pitt, les changemens dans le cabinet anglais, la présence de lord Laudernale à Paris, influent favorablement sur les fonds dans les premiers semestres de l'année 1806. La moyenne du premier trimestre est de 62 fr. 10 c.; celle du second de 63 fr. 47 c. Les évènemens se succèdent dans la seconde moitié de cette année avec rapidité : Napoléon devient protecteur de la confédération du Rhin; Fox meurt; la quatrième coalition contre la France se forme; on déclare la guerre à la Prusse; la bataille de Iéna et la prise de Berlin s'ensuivent; la déclaration qui met les Iles Britanniques en état de blocus se fait dans le même temps. Les graves circonstances n'empêchent pas la rente de monter, et la moyenne du dernier trimestre se trouve être de 70 fr. 15 c., le cours le plus élevé de ce même trimestre est de 77 fr., et le plus bas

de 63 fr. 30 c. Les actions de la Banque de France, dont la moyenne était, dans le trimestre précédent, de 1,156, offrent, pour la fin de l'année, une moyenne de 1,205 fr. En décembre 1802, lorsque les fonds étaient à 54 fr. 82 c., la moyenne des actions de la Banque était de 1,268 fr. 75 c.

Le cours le plus élevé du 5 pour cent, aux temps antérieurs à la restauration, tombe dans la journée du 27 août 1807; il était de 93 fr. 40 c. Cette journée avait été précédée par la prise de Dantzik et la bataille de Friedland. La paix de Tilsitt, le retour de Bonaparte à Paris, et la proclamation du système continental coïncidant avec la même époque. Voici les moyennes des quatre trimestres de cette année : 73 fr. 92 c.; 74 fr. 55 c.; 85 fr. 40 c.; 85 fr. 40 c.; le cours le plus bas était de 70 fr. 75 c.

En 1808, la Russie, la Prusse, le Danemarck et l'Espagne adhèrent au système continental; on promulgue le code de commerce; les Français entrent à Rome et le pape excommunie Napoléon; la moyenne de la rente pour le premier trimestre est, en face de ces évènemens, de 86 fr.; elle est de 86 fr. 22 c. dans le trimestre suivant qui correspond à l'abdication du roi d'Esgne, à l'insurrection dans ce pays et notre retraite de Vittoria. Le troisième trimestre de 1808 donne pour moyenne 82 fr. 07 c., et comprend la capitulation de Baylen, le débarquement des Anglais en Portugal, les menaces de l'Autriche et les troubles de Constantinople. La fin de l'année voit descendre la rente à 78 fr. 10 c. Les conférences d'Erfurth et la rentrée de l'armée française à Madrid tombent dans cette période.

Les moyennes des trimestres de 1809 sont toutes

inférieures à celles des trimestres précédens : la première est de 77 fr. ; la deuxième de 77 fr. 50 c. ; la troisième de 76 fr. 25 c., et la quatrième de 77 fr. 50 c. Le cours le plus élevé de cette année ne dépasse pas 84 fr., tandis que l'année précédente il était de 88 fr. 15 c. D'importans évènemens appartiennent à l'année 1809. D'abord la cinquième coalition contre la France ; le succès de nos armes en Allemagne ; la prise de Vienne. Viennent ensuite nos revers en Portugal ; la prise de Flessingue par les Anglais, la paix signée à Vienne, etc. La crise à la Bourse, occasionnée par les spéculations de Reynier, tombe dans le deuxième trimestre de cette année.

En 1810, les cours se sont un peu relevés, sans doute par suite du mariage de Bonaparte avec l'archiduchesse d'Autriche, et de nos succès en Espagne et en Portugal ; les mesures violentes prises contre le commerce maritime, et les succès des Anglais sur mer, eurent cependant une fâcheuse influence. Les quatre moyennes de l'année 1810 sont les suivantes : 81.45. 80.95 ; 81.52 ; 79.80. Le cours le plus élevé pour la même année était de 84.50, et le plus bas de 78.85. Les actions de la Banque de France valaient, à la fin de 1810, 1,276 fr.

L'année 1811 nous offre à peu près les mêmes chiffres pour le cours de la rente que l'année précédente. La moyenne du dernier trimestre présente cependant une amélioration de 3 fr. sur la moyenne du trimestre correspondant de 1810. Les principaux évènemens qui ont pu influer sur le cours des effets publics, sont la naissance du roi de Rome, le rapprochement de la

Russie de l'Angleterre, l'évacuation de l'armée française du Portugal; l'avènement du prince de Galles à la régence de l'Angleterre, et nos succès en Catalogne. A la fin de 1181, les actions de la Banque de France valaient 1,266 fr., 10 fr. de moins qu'une année auparavant.

(*La suite au prochain cahier.*)

DE L'ORGANISATION SOCIALE,

ET EN PARTICULIER DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE.

(*Deuxième article* (1).)

Voyons le tableau que l'on nous fait de l'organisation sociale et de l'impulsion que l'industrie en reçoit ou y imprime.

La proportion numérique entre les pauvres et les riches est effrayante : un petit nombre d'oisifs se partagent les fruits des sueurs de ceux qui travaillent.

Si tous les travailleurs ne doivent pas être rangés sous la dénomination de pauvres, il faut incontestablement compter pour tels, ceux qui reçoivent l'assistance charitable; or ce nombre est très grand et s'accroît toujours.

Ceux qui concourent à un même ouvrage devraient équitablement en partager le profit. Il n'en est rien; le profit va à l'entrepreneur qui s'enrichit sans fatigue. Un mince salaire est seul attribué à celui qui fait réellement le travail

Le salaire est trop faible; celui qui le donne tient les salariés dans une dure dépendance; il leur fait la loi au gré de son avidité. Il les *exploite;* il gagne sur eux; et le prix de leur travail, insuffisant pour les faire

(1) Voyez page 1.

vivre, est encore précaire : le jour où l'ouvrage est interrompu, l'ouvrier est abandonné sans ressource.

Cependant de plus en plus, ceux qui possèdent, ceux qui jouissent, ceux qui exploitent, s'efforcent de réduire le travailleur à la condition misérable de journalier.

Le mal s'étend sur l'agriculture, mais il est bien plus grand et bien plus funeste dans les villes que dans les campagnes. C'est *l'industrialisme* des cités qui a donné l'impulsion et qui la répand sans cesse.

Les manufactures en tout temps ont enlevé des bras à l'agriculture. Elles ont leurré le travailleur, en lui présentant de plus forts salaires, moins de fatigues, un séjour plus attrayant avec les douceurs de la vie urbaine; mais dans cette vie les besoins factices surpassent bientôt les ressources apparentes; la moralité se corrompt; il survient dans la demande du travail des vicissitudes inconnues dans les champs, et la misère la plus profonde dégrade et consume cette population mal à propos entassée.

Mais si ces inconvéniens n'étaient pas sans exemple autrefois, ils sont maintenant accrus d'une manière effroyable avec des effets menaçans.

L'exemple des Anglais, malgré le *paupérisme* qui mine leur état, et qui dément la réalité de leurs brillans succès, cet exemple, vu du beau côté, au lieu de nous instruire, a enflammé notre émulation, et nous précipite dans une voie trompeuse et rapide sur le penchant de laquelle nous pouvons à peine nous retenir.

Nous ne voulons plus que de grandes manufactures,

que des usines démesurées. L'entrepreneur fait une dépense énorme pour produire, dit-il, avec économie; et pour concilier ces deux données qui semblent contradictoires, il abaisse les salaires, il les supprime partout où il peut substituer au travail d'une créature humaine, qu'il faudrait nourrir, une force inerte, une machine.

La première conséquence de ce système est de faire tomber toutes les petites fabriques, de les ruiner par une concurrence irrésistible, d'exercer en un mot le monopole de la production industrielle, bientôt au préjudice des consommateurs mêmes, mais d'abord contre les anciens producteurs. De là, tant d'ateliers fermés, d'ouvriers congédiés, de familles privées de leur subsistance.

Dans ces grandes usines elles-mêmes, à chaque perfectionnement, à chaque établissement d'un mécanisme nouveau, ce sont autant de mains dont on n'a plus besoin, autant de misérables qu'on fait encore.

D'ailleurs, une fois la machine savamment montée, le génie de l'inventeur l'a douée de faire aveuglément ce qui demandait dans les ouvriers quelque talent, quelque intelligence, une application variée de leurs forces. Il ne faut plus, pour tourner ces ingénieuses manivelles, que des manœuvres qui s'abrutissent à ce monotone emploi, qui y perdent toute capacité; et pour surcroît on y dresse de malheureux enfans dès leur bas âge. On les recherche parce qu'on leur donne un bien plus misérable salaire qu'aux adultes; et cependant ils y épuisent les forces physiques et morales de leur croissance; ils y végètent sans instruction, ils

y vieillissent en peu d'années, ou ils meurent sans arriver à l'âge d'homme.

Avec tant d'appareils coûteux, avec tant de capitaux avancés et mis en risque, les entrepreneurs de ces vastes manufactures sont condamnés à une production immense et continue. Pour réaliser l'économie qu'ils se promettaient, il faut que tous ces frais soient reportés sur une très grande quantité d'ouvrages. C'est la loi dont ils ne peuvent s'affranchir. Pour leur ruine souvent, elle les force à fermer les yeux sur la juste proportion qui devrait toujours être entretenue entre la consommation et la production. Nous ne pourrions traiter ici de cette proportion et de ses écarts, sans trop nous éloigner de notre sujet; il suffit de dire qu'entre plusieurs inconvéniens le manufacturier est réduit à celui de produire encore quand la demande s'arrête. Alors il soumet ses ouvriers à de nouveaux rabais sur le prix de leur journée; il en renvoie le plus grand nombre qu'il peut : nouvelle calamité pour les uns, pénible réduction des ressources pour tous. Enfin la misère, le désespoir et le trouble sont au comble. Quand les moyens pécuniaires étant absorbés, le crédit substitue ses exigences irrésistibles à ses dangereux secours, la manufacture s'arrête tout-à-coup, et une population nombreuse reste sans pain.

Et cependant ces crises ont leur réaction. L'alternative du calme et de la demande amène des temps où la production ne se multiplie jamais avec assez de promptitude. On demande des bras, on appelle des ouvriers de toutes parts, on en forme un grand nombre, destinés après tout à être mis sur le pavé aussitôt que

la consommation se ralentira, abandonnés sans ressource, et généralement hors de mesure pour regagner les anciennes professions dont la séduction les a fait sortir. Mais, en attendant, ce nombre d'hommes et de femmes, de jeunes filles et de garçons, qui se pressent dans les ateliers, bien payés, mais mal avisés et imprévoyans dans l'avenir, consomment leurs salaires, se livrent aux plaisirs, à la débauche, que le mélange des sexes favorise. Les moins corrompus, mais les plus imprudens, se marient au sortir de l'adolescence, et l'encouragement à procréer de si bonne heure de nombreuses familles de malheureux n'est pas le moindre crime qu'on doive imputer à notre moderne industrialisme.

Les maux que nous venons d'énumérer, continuent les accusateurs, sont-ils imaginaires? Ne frappent-ils pas tous les yeux? L'Angleterre nous a donné son funeste exemple. Songez aux révoltes dont elle a été soumise, songez aux Luddistes, à Bristol, à Manchester. Lisez l'effrayant rapport des commissaires envoyés pour sonder la plaie que rend toujours plus profonde le fatal remède autrefois inventé pour la guérir, la taxe des pauvres. De là, venez en France, voyez les coalitions et les soulèvemens de nos ouvriers, à Paris, à Anzin, à Lyon. Tous disent que les salaires sont insuffisans, que les conditions du contrat entre l'entrepreneur et l'ouvrier sont iniques, et ce n'est point une illusion; deux fois Lyon a réalisé d'une manière sanglante la plus funeste partie de ce cri terrible : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant! »

Je crois n'avoir rien omis; je n'ai affaibli aucun re-

proche; je n'ai pas même enlevé ce petit vernis de déclamation auquel il faut toujours s'attendre partout où l'on oppose en masse, et dans un sens absolu, les termes essentiellement relatifs de *riches* et de *pauvres*. Le tableau est triste. Je ne voudrais pas l'accuser tout entier de fausseté, mais une préoccupation philanthropique a exagéré les conséquences et déplacé les causes.

Je ne pense pas qu'il faille se traîner dans des généralités rebattues, et que nous ayons ici à vider le débat de la prééminence de l'agriculture, de la prépondérance due à l'intérêt agricole sur l'intérêt manufacturier et commercial, débat interminable, comme si ces intérêts pouvaient, je ne dis pas s'exclure, mais se passer l'un de l'autre; comme si, dans un vaste territoire assis sur deux mers, une grande nation pouvait être toute agricole ou toute manufacturière; nous n'avons pas à reprendre, Dieu merci! cette vieille thèse, dont la conclusion pratique, c'est que le tarif *protecteur* des douanes doit être, avant tout, au profit et à la discrétion des propriétaires fonciers, et la conclusion oratoire, c'est que les vertus sont aux champs et les vices à la ville.

Nous n'avons pas non plus à opposer les bienfaits de l'industrie à ses inconvéniens inévitables; nous n'avons pas à redire à quel prix les peuples se civilisent, et sous quelles conditions, souvent onéreuses, ils deviennent industrieux. Nous ne savons ni dans quel pays, ni dans quel temps, on a jamais délibéré par oui ou par non pour accepter ou pour refuser un tel progrès. Les manufactures existent, la force des choses les établit, les maintient, les accroît. On ne propose

pas, sans doute, de les détruire aujourd'hui : les regrets sur ce qu'elles existent ne seraient que d'oiseuses déclamations.

La question est beaucoup plus spéciale. On allègue qu'une révolution industrielle moderne, qu'un système nouvellement importé, est venu altérer les rapports entre la propriété et le travail; que ces changemens, introduits au profit de quelques riches, aggravent le fardeau de l'ouvrier, du pauvre, et le réduisent à la misère et au désespoir. Eh bien! c'est cette aggravation qu'il faut nous montrer; il faut nous dire quelle est au juste cette innovation, où elle est chez nous, quelles branches d'industrie, quelles régions en France elle a envahies. Alors seulement on pourra examiner s'il y a des digues à y opposer; on verra jusqu'à quelles mesures répressives s'étendraient le droit et la puissance de l'autorité contre un prétendu progrès qui, envié par les autres nations, n'en serait pas moins une déception imprudente inspirée par certains hommes sur d'odieux calculs d'égoïsme, d'avidité et de tyrannie.

Avant d'examiner le changement de système dont on parle là où on le trouve, et avant de rechercher où il est, je dirai où il n'est pas. On rapporte à ses effets les malheurs effroyables de Lyon, et les coalitions turbulentes dont nous avons été témoins. Mais à Paris et à Lyon, on ne rencontre aucune trace de cette révolution industrielle, et chacun se souvient d'avoir vu au contraire l'action marquée de tout autres causes, telles que les innovations manufacturières n'auraient pu y ajouter que des prétextes fort accessoires d'agitation.

On donne pour caractère au système que nous empruntons à l'exemple de l'Angleterre, la concentration de l'industrie manufacturière dans les mains d'un petit nombre d'entrepreneurs, bien plus capitalistes que fabricans; on lui donne pour effet le monopole usurpé de ces grandes fabriques, et la destruction des petites, hors d'état de lutter contre une concurrence démesurée d'argent et de moyens. Cette concentration implique la réunion de tous les procédés et de tous les agens de la manufacture dans des usines gigantesques, et surtout la substitution des mécaniques à l'intelligence des ouvriers et à la force des manœuvres.

Rien de tout cela n'est connu à Lyon. La fabrique s'y conduit suivant des usages séculaires; elle n'est que ce qu'elle a toujours été. Nulle autre part on ne saurait encourir moins le reproche d'avoir changé la vieille marche de l'industrie.

Il y a près de cinq cents fabricans à Lyon; est-ce là du monopole? Et d'abord les travailleurs, quand ils cherchent à s'employer, pourraient-ils désirer un plus vaste champ?

Ce n'est pas à Lyon, comme l'on voit, que quelques entreprises prédominantes ont écrasé ou fait fermer les fabriques plus modestes, car le nombre seul dit assez qu'elles sont inégales en force, qu'il en est de plusieurs degrés; les petites et les moyennes subsistent à côté des grandes.

Ces fabriques ne sont pas renfermées dans de vastes ateliers, où les ouvriers parqués sous la clef du maître soient assujettis à de sévères règlemens imposés par lui, où les heures de travail soient durement mesurées,

où les enfans viennent ruiner leur santé, où les deux sexes, mêlés en foule, s'unissent à contre-temps ou se débauchent. Si ces reproches sont fondés ailleurs, ils ne le sont pas ici. L'ouvrier travaille dans son propre domicile, au sein de son ménage, sur son propre métier, dont le fabricant lui fournit seulement certains complémens. On lui confie la matière première, la chaîne du tissu toute préparée, la trame toute teinte. Payé à façon, toutefois aidé par des avances, il travaille à ses heures, à sa discrétion; la mesure de son profit dépend de son habileté, de son assiduité, en un mot, de lui et de sa bonne ou de sa mauvaise disposition.

Outre son métier, il en a communément plusieurs autres, pour sa femme, pour ses enfans, pour un ou deux *compagnons* qu'il loge, et avec lesquels il partage le salaire de leur ouvrage. Entrepreneur envers eux, à ce titre envers le fabricant, il est chef d'atelier en même temps qu'ouvrier; s'il a à souffrir d'ailleurs, ce n'est pas de dépendance qu'il peut se plaindre, et au contraire, ces habitudes affaiblissent toute idée de subordination dans les rapports entre celui qui emploie et celui qui est employé. Si le compagnon, à son tour, se plaint de l'infériorité où le tient le maître, et de la part trop faible que celui-ci lui laisse sur le salaire, il ne saurait s'en prendre ni au fabricant à qui le compagnon est étranger, ni à aucune innovation introduite; c'est encore une fois l'usage invétéré.

Nulle part non plus l'ouvrier n'éprouve moins la concurrence des machines. Il est dans la fabrique de Lyon peu de procédés pour lesquels on pût ou l'on osât substituer des rouages à l'habileté de la main. Une

seule machine a été introduite, non pour l'économie, mais pour exécuter facilement et avec perfection ce qui se faisait péniblement, ou ce qui était impossible autrefois. C'est le mécanisme ingénieux que le célèbre Jacquart a employé pour produire sur le tissu des dessins variés et compliqués. Cette invention a remplacé le procédé de la *tire*, où, pour soulever tour à tour les divers fils de la chaîne, un malheureux enfant, debout auprès du métier, perdait son intelligence et sa santé à tirer des cordons numérotés. Qu'on demande aux ouvriers de Lyon s'ils se plaignent de cette innovation. Elle a fait faire des pas immenses à la manufacture. Elle est de celles qui créent du travail et des mains-d'œuvre loin d'en ôter. De plus en plus développée et appliquée, adoptée partout où l'on façonne des tissus, les Anglais, après nous l'avoir enviée, l'ont prise chez nous en échange de tout ce que nous avons reçu d'eux.

Si le fabricant Lyonnais n'a pas d'atelier de tissage, il concentre encore moins entre ses mains les autres travaux. La division du travail est invariablement faite de tout temps. La teinture, le dévidage des soies, l'ourdissage des chaînes, sont des professions séparées, où chacun travaille chez soi et dans son indépendance. Le fabricant, loin de commander à tous ceux qu'il emploie, dépend d'eux en quelque sorte et de leurs usages. Lui-même est un travailleur. Ce n'est pas un capitaliste oisif ou spéculateur, qui n'est là que pour son argent, qui *voit faire*, et de l'intervention de qui l'industrie pourrait se passer. Loin de là, toute la combinaison industrielle roule sur lui; sa capacité, son expérience, ont à s'appliquer sans cesse aux choix et

à l'appropriation fort délicate des matières premières. C'est sous ses yeux et par ses mains que, pour chaque pièce qu'il donne à tisser, le brin de chaque écheveau s'assortit et est destiné à la chaîne et à la trame; que par la propriété relative de ces élémens, la qualité, la force et le poids du tissu, sont déterminés, et que l'ouvrier n'a plus qu'à exécuter soigneusement l'opération du tissage. La détermination des nuances, des dessins, la perpétuelle surveillance autour de nombreux métiers disséminés, composent un exercice d'intelligence et de travail qui, tout aussi bien que les fatigues du tisserand, mériterait le salaire, quand il n'y aurait que le travail matériel à rétribuer.

Je me souviens d'avoir entendu, sous un autre régime, au temps où l'on déprimait volontiers l'industrie, avancer qu'il n'y avait, à Lyon, que des commissionnaires et des ouvriers, et point de manufacturiers. On supposait, sans doute, qu'on ne l'est pas quand on fabrique sans un grand appareil de bâtimens. Plus que partout ailleurs, au contraire, les fabricans, à Lyon, ne sont que fabricans; peu d'entre eux sont *négocians*; ils ne spéculent pas à l'avance sur la matière première, elle est de trop haute valeur, bien autrement chère que les laines, les cotons ou les lins; elle exigerait de trop grands fonds de roulement. Le commerce des soies est, à Lyon, une profession spéciale réservée à des maisons pourvues de gros capitaux; le fabricant achète d'elles à mesure du besoin seulement. De même il ne reste jamais chargé de marchandises fabriquées. Il produit presque uniquement à mesure qu'il reçoit des commandes, et il suspend son activité quand elles

n'arrivent pas. La fraîcheur des soieries, condition essentielle de leur réputation, la variété des modes, la nouveauté toujours exigée des dessins et des nuances, détournent le fabricant de produire au hasard ou trop à l'avance. Les débouchés s'ouvrent régulièrement de saison en saison. Les demandes de Paris et celles de l'étranger ont une périodicité à peu près régulière; le fabricant les attend ou les devance de peu; ainsi, il satisfait de lui-même à la plus rigoureuse prescription de l'école des économistes sévères. Sa production ne se conforme qu'à la consommation, et la suit de très près. C'est ailleurs qu'à Lyon qu'il faut porter le reproche de l'abus de production imputé aux fauteurs de la chrématistique. Peut-être pourrait-on taxer les Lyonnais de trop de timidité au contraire. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas *le trop plein* qui met en crise la fabrique de Lyon. Si elle a des temps d'arrêt et des vicissitudes, si tantôt elle recherche des ouvriers et tantôt ne les met pas, comme ailleurs, hors des ateliers, mais les laisse chez eux, sans leur apporter de l'ouvrage, ce n'est pas parce qu'elle veut trop produire sans mesurer la consommation, mais c'est que la consommation n'est pas toujours égale, c'est la preuve qu'il est des inconvéniens inhérens à l'industrie manufacturière qu'on peut déplorer, qui peuvent être aggravés par une direction imprudente, mais desquelles il ne faut pas accuser les seules innovations industrielles. Il est surtout démontré que ce n'est pas à un excès imprudent de production qu'on doit attribuer la situation plus ou moins pénible de l'ouvrier, à Lyon, et encore moins l'explosion sanglante de ses doléances. Faisons une re-

marque en finissant cet article. Chaque fois que le travail a manqué à Lyon, tout le monde a souffert ensemble avec résignation. C'est quand il y a eu du travail pour tous, que l'ouvrier l'a refusé si on ne le payait pas au prix qu'il le taxait ; c'est, en un mot, dans les temps de prospérité plus que dans ceux de misère que les prétentions ont éclaté, qu'on s'est coalisé, qu'on a pris des résolutions extrêmes. Nous trouverons bientôt les causes de cette disposition, mais nous avons d'abord à aller en rechercher la source ailleurs. En attendant, nous concluons qu'à Lyon, les malheurs qu'on déplore ne sont pas nés d'un changement de régime industriel.

VINCENS.

COURS DES EFFETS PUBLICS,

DE 1799 A 1836, A LA BOURSE DE PARIS.

(*Suite et fin.*)

La rente 5 0/0 s'est maintenue pendant l'année 1812 à peu près au même taux que l'année précédente, si ce n'est dans le dernier trimestre. En janvier, le taux moyen était de 82 fr. 35 c., et pour le trimestre de 81 fr. 37 c. C'est alors que se fit l'alliance de la Russie avec l'Angleterre, que la régence de Cadix s'établit et que l'armée française occupa la Poméranie. Dans les trois mois suivans, les variations sont peu sensibles. Le taux le plus haut est 82 fr. 30 c., et le plus bas 79 fr. 50 c., ce qui donne pour moyenne 80 fr. 90 c. Les évènemens les plus importans qui appartiennent à ce trimestre sont le départ de Bonaparte pour l'Allemagne, la guerre de Russie, la prise de Wilna et la captivité du pape à Fontainebleau. La guerre entre les États-Unis et l'Angleterre imprime un mouvement ascensionnel aux fonds, qui est cependant bientôt arrêté par nos revers en Espagne. La moyenne du troisième trimestre de 1812 est de 81 fr. 72 c. : le taux le plus élevé de 83 fr. 25 c., et le plus bas de 80 fr. 20 c. Mais cette situation ne se maintient pas, et, à la fin de l'année,

(1) Voyez page 42.

le 5 0/0 descend jusqu'à 76 fr. 50 c. La moyenne, pour le dernier trimestre, est de 79 fr. 30 c., et celle des actions de la Banque de France de 1,241 fr. Cette courte période embrasse les évènemens les plus importans : l'entrée des Français à Moscou, la conspiration de Mallet, la retraite de la Grande Armée et le retour de Bonaparte à Paris.

Dans le premier trimestre de 1813, le 5 0/0 tombe en mars à 71 fr. et donne une moyenne de 75 fr. 60 c. On fait une levée de 180,000 hommes; la sixième coalition contre la France se forme; Bonaparte gagne les batailles de Lutzen et de Bautzen, reprend Hambourg et conclut un armistice. En présence de ces évènemens, les fonds subissent encore une dépression, car la moyenne, pour le deuxième trimestre, n'est que de 74 fr. Les actions de la Banque de France sont tombées à 1,183 fr. Dans le trimestre suivant, c'est-à-dire en juillet, août et septembre, la moyenne est de 70 fr. 12 c.; le taux le plus haut de 77 fr., et le plus bas de 63 fr. 25 c. Cette situation des fonds est déterminée par le congrès de Prague, les revers en Espagne et en Allemagne. La fin de l'année est plus désastreuse encore : le 5 0/0 descend jusqu'à 47 fr. 50 c., et les actions de la Banque de France sont à 861 fr. A cette époque appartiennent la bataille de Leipzig, l'entrée de Wellington en France, le passage du Rhin par les Autrichiens et le traité de Valençay.

Au commencement de 1814, lorsque l'Europe coalisée est au cœur de la France, le 5 0/0 descend à 45 fr., et la moyenne de ce trimestre de 51 fr. 25 c. Les actions de la Banque de France ne valent plus que 628 fr.

L'abdication de Bonaparte, la Restauration des Bourbons, l'entrée de Louis XVIII à Paris, et enfin le traité de paix du 31 mai font remonter les fonds, dans le deuxième trimestre de 1814, de 45 à 70 fr. 25 c., et donnent, pour moyenne de ce même trimestre, 59 fr. 87 c. Les améliorations continuent pendant les mois de juillet, août et septembre; car la moyenne de ces trois mois est de 72 fr. 37 c. C'était le moment de la publication de la Charte constitutionnelle. La moyenne du dernier trimestre de 1814 est de 73 fr. 30 c. Ce trimestre comprend le congrès de Vienne, la loi des finances du 23 septembre, qui règle le paiement de l'arriéré et y affecte le produit de la vente des bois de l'État et des biens des communes, et la réintégration des émigrés dans leurs biens non vendus. C'est le 23 novembre que les obligations du Trésor royal ont paru pour la première fois à la Bourse; elles étaient à ordre et à trois ans d'échéance, et portaient intérêt sur le pied de 8 0/0 l'an; elles avaient été créées par la loi de finances du 23 septembre pour le paiement de l'arriéré antérieur au 1er avril 1814. L'intérêt de 8 0/0 était abandonné au preneur. La moyenne trimestrielle du taux annuel de l'escompte de ces obligations était de 4 1/2 0/0.

L'année 1815 dut naturellement être féconde en tourmentes financières; aussi les variations des fonds 5 0/0 furent-elles considérables. Le taux le plus haut du premier trimestre était de 81 fr. 65 c., et le plus bas de 65 fr. 50 c. Les actions de la Banque de France valaient alors en moyenne 1,116 fr., et l'escompte des obligations du Trésor ne dépassait pas 2 1/2. Le re-

tour de Bonaparte et l'acte additionnel aux constitutions de l'empire appartiennent à cette époque. L'assemblée du Champ-de-Mai, le départ de Napoléon pour l'armée, suivirent les premiers évènemens et occasionnèrent, avec la bataille de Waterloo, un grande dépression dans les fonds, qui étaient tombés en juin à 53 fr. La moyenne des actions de la Banque de France, pour ce trimestre, était de 863 fr., et l'escompte des obligations du Trésor de 13 1/4. La rentrée de Louis XVIII dans Paris aurait sans doute fait remonter les effets publics, si cette circonstance n'avait point été accompagnée de mesures politiques fort acerbes et d'un emprunt de 100 millions. L'occupation du territoire par les armées étrangères aux frais de la France, la contribution de guerre fixée à 700 millions, la suspension de la liberté individuelle, n'étaient point de nature à raffermir le crédit public; aussi le 5 0/0 descendit-il en décembre jusqu'à 52 fr., et la moyenne du dernier trimestre de 1815 ne dépasse pas 58 fr. Les actions de la Banque de France valaient au contraire en moyenne 1,032 fr.

Pendant toute l'année 1816, le crédit ne s'est point amélioré, et le 5 0/0 a constammennt flotté entre 64 fr. 40 c. et 56 fr. 30 c. Les quatre moyennes de l'année étaient les suivantes : 61 fr. 45 c., 59 fr. 40 c., 57 fr. 27 c., 56 fr. 35 c., et en décembre les actions de la Banque de France valaient 1,141 fr.; 14 millions de rente avaient été inscrits au commencement de l'année au grand-livre, pour servir de garantie aux puissances étrangères des engagemens pris par le traité du 20 novembre 1815. La loi des finances du 20 avril

appartient au deuxième trimestre; elle divise le budget en ordinaire et extraordinaire, règle la liquidation et le paiement de l'arriéré, reconstitue la caisse d'amortissement, ouvre un crédit de 6 millions de rente 5 0/0 au ministre des finances, et donne aux agens de change la propriété de leurs charges. Les deux derniers trimestres de l'année se passent sans évènemens remarquables; seulement la rente de la ville 5 0/0 est cotée pour la première fois à la Bourse, le 27 décembre, au prix de 56 fr. 50 c.

Un mouvement ascendant, mais lent, s'est fait remarquer dans les fonds pendant l'année 1817. Voici les quatre moyennes : 58 fr. 40 c., 65 fr. 10 c., 66 fr. 62 c. et 64 fr. 52 c., et celles des actions de la Banque de France sont représentées par les chiffres suivans : 1,177 fr., 1,328 fr., 1,360 fr. et 1,450 fr. Les reconnaissances de liquidation ont été cotées pour la première fois, le 21 avril de cette année, au prix de 70 fr. Elles produisaient un intérêt annuel de 5 0/0. L'ordonnance royale du 14 mai avait autorisé la ville de Paris à créer 33 mille obligations de 1,000 fr. au porteur, remboursables en douze années par tirages semestriels; elles ont été cotées, pour la première fois, le 24 juin, à 1,025 fr.; ces obligations produisaient 6 0/0 payables par trimestre, plus une prime payable en même temps que le capital. Le ministre négocie à la fin de cette année 30 millions de rente 5 0/0, mis à sa disposition par la loi du 25 mars. Le taux moyen des rentes est de 57 fr. 51 c.

L'année 1818 est signalée par plusieurs mesures financières importantes : la loi des finances du 15 mai

autorise le ministre à ouvrir des emprunts jusqu'à concurrence de 16 millions de rentes 5 0/0; elles ont été négociées à des compagnies en mai et en juin au prix de 66 fr. 50 c. et 67 fr. On crée 12,040,000 fr. de rente 5 0/0, pour l'exécution de la convention du 25 avril, relative au paiement des créances particulières garanties par les traités de 1814 et 1815. Le traité d'Aix-la-Chapelle se conclut, et les troupes étrangères doivent évacuer la France. Dans les deux trimestres auxquels ces différens évènemens appartiennent, le 5 0/0 a suivi un mouvement ascendant, et à la fin de juin il était monté à 74 fr. 50 c. : les actions de la Banque de France se vendaient alors 1,581 fr.; les obligations sur la ville de Paris 1,093 fr. 33 c., et les rentes municipales 72 fr. 35 c. Le troisième trimestre de 1818 est marqué par la réorganisation de la garde nationale, mesure qui fait remonter les valeurs publiques et donne pour moyenne trimestrielle du 5 0/0 le chiffre de 76 fr. 55 c. Les actions de la Banque sont à 1,623 fr., et les obligations de la ville à 1,139 fr. 58 c. A la fin de l'année, le 5 0/0 tombe à 60 fr., et toutes les autres valeurs suivent une dépression analogue. Cette baisse coïncide avec le départ des troupes étrangères. La crise à la Bourse, qui avait été occasionnée par des spéculations exagérées à la hausse, et qui tombe dans le même trimestre, avait eu une influence moins fâcheuse. La formation du ministère Decazes termine l'année.

Le roi nomme, au commencement de 1819, cinquante-neuf pairs. La moyenne du 5 0/0 de ce premier trimestre est de 68 fr. 27 c., un peu plus faible que la précédente. Dans les trois mois qui suivent, elle est de

67 fr. 57 c. La loi du 14 avril 1819 autorise l'ouverture, dans chaque département, d'un livre auxiliaire au grand-livre de la dette publique, et crée des inscriptions départementales. Dans les deux trimestres suivans, les moyennes du 5 0/0 s'améliorent (71 fr. 17 c., 69 fr. 45 c.); mais les actions de la Banque de France continuent à fléchir. Les obligations de la ville valent à la fin de l'année en moyenne 1,179 fr. 58 c., et son 5 0/0 82 fr. 4 c. Le dégrèvement, l'ouverture de la session de 1820, l'annulation de l'élection de l'abbé Grégoire, la mort du roi d'Angleterre (George III), et l'insurrection des troupes à Cadix, appartiennent au dernier trimestre de 1819.

Les quatre moyennes de l'année 1820 pour le 5 0/0 sont les suivantes : 72 fr. 45 c., 75 fr. 15, 76 fr. 55 c. et 76 fr. 55 c.; celles des actions de la Banque de France: 1,432 fr. 91 c., 1,516 fr. 25 c, 1,423 fr. 95 c. et 1,386 fr. 66 c.; celles des obligations de la ville: 1,235 fr., 1,335 fr., 1,400 fr. et 1,329 fr. 16 c.; et enfin celles des reconnaissances de liquidation au porteur : 86 fr. 62 c., 89 fr. 50 c., 92 fr. 52 c. et 93 fr. 24 c. Au premier semestre de cette année appartiennent l'assassinat du duc de Berry, la chute du ministère Decazes, le rétablissement de la censure et le serment de Ferdinand VII à la constitution des Cortès; au second, le procès de Louvel et la loi du double vote; au troisième, l'établissement du système constitutionnel en Espagne, à Naples et en Portugal, et la naissance du duc de Bordeaux.

Au commencement de 1821, l'armée autrichienne marche sur Naples, et la révolution se fait en Piémont. La moyenne des fonds, pendant ces évènemens du pre-

mier trimestre, est, pour le 5 0/0, 79 fr. 77 c.; pour les actions de la Banque de France, de 1,492 fr.; pour la rente de la ville de Paris, de 82 fr. 62 c.; pour les obligations de la ville, de 1,292 fr. 91 c., et pour les reconnaissances de liquidation de 93 fr. 24 c. Dans le trimestre suivant, le renversement du système constitutionnel à Naples et en Piémont semble produire une hausse notable; le 5 0/0 monte à la fin de juin jusqu'à 87 fr. 30 c., et les autres fonds suivent un mouvement analogue. Les annuités paraissent pour la première fois sur le bulletin authentique de la Bourse dans le mois de juillet 1821; elles avaient été créées par la loi du 8 mars de la même année, pour servir à payer les reconnaissances de liquidation; elles devaient être remboursées dans l'intervalle de six ans, un sixième par année. Dans le mois d'août, le ministère des finances négocie avec concurrence et publicité 12,514,220 fr. de rente 5 0/0 à 85 fr. 55 c. La moyenne du 5 0/0 était alors de 85 fr. 95 c. Dans le dernier trimestre de 1821, M. de Villèle arrive au ministère; on apprend la mort de Napoléon et les troubles d'Orient; un congrès se tient à Laybach. La moyenne du 5 0/0 était alors de 86 fr. 45 c.; celle des actions de la Banque de France de 1,592 fr. 91 c.; celle des obligations de la ville, de 1,265 fr. 41 c.; celle des reconnaissances de liquidation, de 99 fr. 51 c., et celle des annuités à 4 0/0 avec lot et primes, à 1,094 fr. 16 c.

Voici les principaux évènemens de 1820 qui peuvent avoir influé sur le cours des effets publics. Premier trimestre : une ordonnance du roi du 30 janvier qui abolit l'usage d'après lequel les transferts des rentes

et les annuités, 1,091 fr. C'est à ce moment que les reconnaissances de liquidation au porteur disparaissent; elles sont cotés pour la dernière fois à 102 fr. La loi du 25 mai crée le 3 o/o et le 4 1/2 o/o afin de servir à la conversion du 5 o/o; elle prescrit aussi que les rentes rachetées ne seront pas annulées avant juin 1830, en prohibant les rachats au-dessus du pair. La rente 3 o/o a été cotée pour la première fois le 6 mai; l'amortissement portant toute son action sur le 3 o/o, les spéculateurs l'ont préféré, et dès lors le 5 o/o a cessé d'être l'indication du crédit des effets publics à la Bourse. Voici en présence de ces faits la situation du taux moyen des effets publics, pour le deuxième trimestre 1825 : 5 o/o, 102 fr. 02 c.; 3 o/o, 75 fr. 07 c.; actions de la Banque de France, 2,158 fr.; bons royaux, 3 1/8; rente sur la ville de Paris, 102 fr. 92 c.; obligations sur la ville, 1,394 fr.; annuités à 4 o/o avec primes, 1,107 fr. 50 c. A la fin de l'année, les cours ont fléchi. La mort de l'empereur Alexandre, l'insurrection de Saint-Pétersbourg, la prise de Navarin par les Turcs, les désordres en Espagne, la crise commerciale à Paris, Londres, Amsterdam et Vienne, ainsi que les troubles d'Irlande, tombent dans cette période. Les moyennes du dernier trimestre de 1825 étaient comme suit : 5 o/o, 96 fr. 47 c.; 3 o/o, 66 fr. 70 c. actions de la Banque de France, 2,111 fr.; bons royaux (escompte) 4 o/o; rente de la ville, 97 fr. 50 c.; obligations, 1,388 fr. 07; annuités à 4 o/o avec primes, 1,089 fr. 58 c.

En 1826, les fonds 5 o/o n'ont pas éprouvé de trop grandes variations; ils se sont maintenus entre 97 f.

82 c. et 99 fr. 25 c. Le 3 o/o qui avait, dans le premier trimestre, pour moyenne 65 fr. 75, est monté, dans le dernier, à 69 fr. 12 c. Les autres valeurs ont suivi le même mouvement, à l'exception cependant des annuités à 4 o/o avec primes, qui offrent une légère différence en moins sur les deux trimestres précédens. Les principaux évènemens de cette année sont : le rejet des projets de loi sur les substitutions et le droit d'aînesse, le succès des Russes en Perse, les réformes en Turquie, la mort de Jean VI, roi de Portugal, l'abdication de don Pédro et l'établissement d'une constitution, et enfin l'insurrection contre cette constitution.

L'adoption du projet de loi contre la liberté de la presse par la Chambre des députés ne fait point fléchir les fonds dans le premier trimestre de 1827. Voici les quatre moyennes de l'année des différens effets publics : 5 o/o, 101 fr. 05 c., 101 fr. 05 c., 103 fr. 05 c. et 100 fr. 80 c.; 4 1/2 o/o, 90 fr. 62 c., 91 fr. 75 c., 95 fr. 10 c. et 90 fr. 12 c.; 3 o/o, 68 fr. 61 c., 70 fr. 50 c., 72 fr. 60 c. et 69 fr. 53 c. Les actions de la Banque de France se sont à peu près maintenues au même taux pendant toute l'année (2,000 fr.), à l'exception du deuxième trimestre où la moyenne est de 2,025 fr. 41 c. Les obligations de la ville sont montées de 1,456 fr. à 1,523 fr., et la rente 5 o/o, également sur la ville, offre les quatre moyennes suivantes : 99 fr. 70 c., 102 fr., 100 fr. 95 c. et 102 fr. Dans le deuxième trimestre, la Chambre des pairs rejette le projet de loi contre la liberté de la presse; la garde nationale est licenciée; on rétablit la censure, et don Miguel est nommé régent du Portugal. Les trois mois

qui suivent comprennent le traité pour la pacification de la Grèce, les obsèques de Manuel, le camp de Saint-Omer et la mort de Canning. Enfin, dans le dernier trimestre, on voit la destruction de la flotte turque à Navarin, la dissolution de la Chambre des députés, la création de soixante-seize pairs, et les désordres dans la rue Saint-Denis.

Pendant toute l'année 1828, les fonds publics suivent un mouvement ascendant. Les quatre moyennes du 5 0/0 sont de 103 fr., 103 fr. 62 c., 107 fr. 22 c. et 106 fr. 10 c.; du 3 0/0, de 69 fr. 03 c., 70 fr. 21 c., 72 fr. 87 c. et 74 fr. 45 c. On voit que le 5 et le 3 ne suivent plus un mouvement analogue. Les valeurs de la ville de Paris ont aussi été en hausse pendant cette année. Les actions de la Banque de France ont éprouvé une dépréciation de 50 fr. Les évènemens les plus importans de 1828 se classent ainsi qu'il suit. Premier trimestre : ministère Martignac; ouverture de la session; concessions apparentes de la Couronne à l'opinion publique; les deux oppositions paraissent faire cause commune. Deuxième trimestre : projet de *loi* sur l'affranchissement de la presse périodique; déclaration de guerre de la Russie à la Turquie, revers des Turcs; don Miguel se déclare roi de Portugal; accusation des précédens ministres. Troisième trimestre : expédition de Morée; clôture de la session. Quatrième trimestre : la dette consolidée est portée à 248,800,000 fr. au budget de 1829.

Les premiers mois de 1829 nous offrent le discours du roi à l'ouverture de la session, la présentation aux Chambres anglaises du bill pour l'émancipation des ca-

tholiques. La hausse est constante en présence de ces évènemens. Les actions de la Banque de France descendent cependant à 1,810 fr. Dans le deuxième trimestre, le ministère retire le projet de la loi communale et départementale, et on reprend les hostilités en Orient. Dans le troisième trimestre, on adopte le budget de 1830; le déficit est de 52 millions; la session est close le 31 juillet. M. le prince de Polignac entre au ministère. La fin de l'année est marquée par des évènemens significatifs; Lafayette est accueilli avec enthousiasme à Lyon, et, en même temps que l'association bretonne pour le refus l'impôt s'organise, l'opinion publique devient hostile au gouvernement. M. de Polignac est nommé président du conseil, et on annonce un emprunt de 80 millions de francs en rente 4 o/o. Pendant ce temps, les fonds montent toujours, et les quatre moyennes de l'année, pour les différentes valeurs, sont représentées par les chiffres suivans : 5 o/o, toujours à peu près 108 fr.; 3 o/o, 76 fr. 37 c., 78 fr. 99 c., 80 fr. 64 c. et 83 fr. 56 c. Les actions de la Banque de France valent, à la fin de l'année, 1,888 fr., et la rente sur la ville à 104 fr. 75 c. Les obligations de la ville sont amorties.

L'adresse des 221; présentée au roi par la Chambre des députés, n'affecte que légèrement le cours des effets publics; le 3 o/o reste stationnaire, et la moyenne du 5 est de 107 fr. 47 c. pour le premier trimestre de 1830. La session est prorogée au 2 septembre. Le déficit s'élève à 138 millions, et l'adjudication de 80 millions de rente 4 o/o se fait à 102 fr. 07 ½. Dans le deuxième trimestre l'expédition d'Alger est suivie de la dis-

solution de la Chambre des députés; MM. de Peyronnet et Chantelauze entrent au ministère, et les 221 sont réélus. Les moyennes, pour ce trimestre, sont, pour le 5 o/o, de 104 fr. 50 c.; 4 ½ o/o, 103 fr. 50 c.; 4 o/o, 100 fr. 55 c.; 3 o/o, 81 fr. 33 c.; rentes sur la ville, 105 fr. 90 c., et les actions de la Banque 1,900 fr. 83 fr. Les moyennes, pour juillet, août et septembre, sont: pour le 5 o/o, 90 fr. 12; 3 o/o, 73 fr. 40 c.; rentes sur la ville, 102 fr. 62 c. Voici les évènemens qui appartiennent à ces trois mois : La prise d'Alger. Les ordonnance du 25 juillet sur la presse et les élections. La révolution qui se fait dans les journées des 27, 28 et 29 juillet. Louis-Philippe d'Orléans accepte la lieutenance générale du royaume. Abdication de Charles X. Ouverture des Chambres et modification de la charte. Louis-Philippe proclamé roi des Français par la Chambre des députés. Mise en accusation des derniers ministres de Charles X. Révolution de Belgique. Le 5 o/o était tombé pendant cette période à 92 fr. Dans le trimestre suivant la chute continue, et le 5 o/o tombe à 84 fr. 50 c. La moyenne est de 90 fr. 65. Charles X s'embarque à Cherbourg pour l'Angleterre. Ministère Lafitte. Mise en jugement des ex-ministres. Leur condamnation par la Chambre des pairs. Insurrection polonaise. Projet de loi sur l'amortissement.

Le 5 o/o descend dans les premiers six mois de 1831 à 74 fr. 75 c. Les moyennes, pour cette année, sont ainsi énoncées : 5 o/o, 85 fr. 80 c.; 83 fr. 87 c.; 85 fr. 95 c.; et 93 fr. 10 c. 3 o/o, 57 fr. 18 c.; 59 fr. 66 c.; 56 fr. 55 c.; et 66 fr. 29 c. Actions de la Banque de France, 1,489 fr., 1,533 fr., 1,527 fr., et

1,690 fr. Rentes 5 o/o sur la ville : 87 fr. 33 c., 91 fr. 25 c. ; 88 fr. 25 c.; et 96 fr. 23 c. Il est difficile de dire quels sont les évènemens qui ont influé pendant cette année sur le cours des rentes; ils se sont succédés avec tant de rapidité, qu'on ne peut faire que des conjectures à cet égard. Une loi sur la garde nationale, l'insurrection dans l'Italie centrale, le mouvement insurrectionnel en Espagne, et le ministère Périer, tombent dans le premier trimestre de 1831. Le second comprend les troubles en Bretagne et en Vendée, les rentes au porteur, créées par ordonnance royale du 29, la loi électorale, l'échec des Polonais à Ostrolenka, la dissolution de la Chambre des députés et l'élection de Léopold comme roi des Belges. L'ouverture de la Chambre a lieu en juillet. L'armée française entre en Belgique en août; elle l'évacue en septembre. Massacre de Varsovie. Approbation donnée par la Chambre au ministère du 13 mars. Loi des finances du 16 octobre; emprunt de 100 millions, dit national, contre des rentes 5 o/o au pair. La Chambre élective vote la suppression de l'hérédité de la pairie. Insurrection armée des ouvriers à Lyon; ils sont maîtres de la ville pendant cinq jours.

On annonce, en mars 1832, un emprunt de 120 millions en rente 5 o/o; la liste civile est fixée à 12 millions; le choléra est à Paris; dans le trimestre suivant, nous trouvons la loi de finances du 21 avril, qui restreint à 250 millions la somme à émettre en bons royaux; on adjuge à 84 fr. l'emprunt de 120 millions; Casimir Périer meurt; fameux arrêt de la Cour de cassation; on annonce, en juillet, un emprunt de 150 mil-

lions, en rentes 5 o/o, destiné à consolider une partie de la dette flottante; l'adjudication de cet emprunt se fait, le 8 août, à 98 fr. 50 c.; le fils de Napoléon meurt à Vienne; don Pédro débarque en Portugal, et une princesse française épouse le roi des Belges. Dans le dernier trimestre, on répand à Paris la fausse nouvelle de la mort du roi d'Espagne; on arrête la duchesse de Berry; le budget des dépenses est de 1,133 millions; capitulation d'Anvers. Les valeurs se sont améliorées pendant 1832, le 5 o/o est, en moyenne, à la fin de l'année, à 97 fr. 45 c., et le 3 à 67 fr. 90 c. Une loi du 29 mars avait autorisé la ville de Paris à créer 40 mille obligations de 1,000 francs, à l'intérêt annuel de 4 o/o, plus une prime remboursable en vingt années, par des tirages trimestriels. Les nouvelles obligations ont été cotées, pour la première fois, le 30 mai, à 1,007 fr. 50 c., sur le bulletin officiel de la Bourse.

Le 3 o/o s'élève à 80 fr., le 6 février 1833; on croit que le ministre a le projet de convertir le 5 o/o. La session de 1833 s'ouvre dans le deuxième trimestre de cette année; la loi salique est abolie en Espagne; on rend, le 10 juin, une loi relativement à l'amortissement : à l'avenir, tout emprunt sera doté d'un amortissement spécial. Lois des 27 et 28 juin qui rayent du grand-livre 32 millions de rente 5 o/o, rachetés par la caisse d'amortissement. Dans le troisième trimestre de cette année, l'emprunt grec est garanti par la France, l'Angleterre et la Russie; le roi va à Cherbourg, et dona Maria est reconnue reine de Portugal par la France et l'Angleterre; la France et l'Angleterre reconnaissent à la fin de l'année la reine Isabelle; débats sur le complot

du 28 juillet; dissolution du congrès de Munchen-Graëtz; l'affaire hollando-belge se complique; le discours du trône, à l'ouverture de la session, raffermit l'opinion en faveur de la paix. La situation des fonds s'est améliorée pendant le cours de cette année. Moyennes trimestrielles, 5 o/o, 102 fr. 55 c., 102 fr 35 c, 103 fr. 22 c. et 102 fr. 15 c.; 3 o/o, 76 fr. 66 c., 78 fr. 34 c., 76 fr. 53 c. et 74 fr. 45 c. La moyenne des obligations de la ville, pendant le dernier trimestre, est de 1,122 fr. 50 c.

L'année 1834 est féconde en évènemens de tous genres; mais, malgré cela, le mouvement des fonds est satisfaisant : les quatre moyennes du 5 o/o sont de 105 fr. et quelques centimes; celles du 3 varient un peu entre elles; les voici : 76 fr. 23 c., 78 fr. 70 c., 75 fr. 63 c. et 77 fr. 76 c. La moyenne des actions de la Banque de France, pour la fin de l'année, est 1,784 fr. 79 c.; celle des obligations de la ville, de 1,327 fr. 70 c., et celle des rentes 5 o/o, également sur la ville, de 104 fr. 06 c. Dans le premier trimestre de 1834, la Russie et l'Autriche se concertent pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman. La France et l'Angleterre s'interposent pour arranger les affaires du Portugal. La Chambre des députés adopte la loi contre la presse populaire. Projet de loi sur les associations politiques. Présentation du budget de 1835. Demande de crédits supplémentaires. Dans les trois mois qui suivent, la Chambre des députés refuse les 25 millions stipulés par le traité de 1831 avec les États-Unis. Soulèvement des ouvriers de Lyon dans les journées des 9 au 14 avril. Troubles à Paris et évènemens

de la rue Transnonain. Loi du 17 mai qui autorise la Banque à faire des prêts sur effets publics. Mort de Lafayette. Dissolution des Chambres. Fin de la lutte en Portugal. Troisième trimestre : Retraite de lord Grey. Arrivée de don Carlos dans les provinces basques. Le maréchal Gérard remplace le maréchal Soult dans la présidence du conseil. Enquête commerciale. Quatrième trimestre : Mort de don Pédro en Portugal. Les Cortès espagnoles reconnaissent tous les emprunts contractés à l'étranger. Don Carlos est déclaré déchu de ses droits au trône d'Espagne. Discours pacifique du roi de Hollande aux États-Généraux. Le duc de Bassano est nommé président du conseil ; il est bientôt remplacé par le maréchal Mortier. La mort de lord Spencer, père de lord Althorp, désorganise le ministère anglais ; lord Wellington est chargé de le recomposer. L'empereur Nicolas arrive à Berlin.

Il serait difficile de déterminer exactement l'action de tous ces évènemens sur le cours des effets publics ; mais il est certain que leur influence a souvent été très grande, et qu'elle a même été régulière, si on ne se renferme pas dans des périodes trop courtes, pour l'appréciation du mouvement des fonds (1).

(1) Cet article a été extrait d'un document officiel publié par M. le ministre des finances.

EXTRAIT DU COMPTE RENDU PAR LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

SUR LES OPÉRATIONS DE CET ÉTABLISSEMENT PENDANT L'ANNÉE 1835.

Le gouverneur de la Banque de France rend, en vertu des statuts de cette institution, tous les ans compte des opérations de la Banque aux actionnaires. Cette année, M. le comte d'Argout était chargé de cette mission, que M. le duc de Gaëte avait remplie pendant un grand nombre d'années. Voici les passages les plus remarquables de cette pièce ; ils suffiront pour donner une idée des opérations de la Banque de France pendant l'année 1835.

Je reviens aux produits que nous avons obtenus sur les diverses natures d'opérations auxquelles la Banque est autorisée à se livrer.

Les unes ont donné d'assez notables augmentations comparativement à 1834, comme l'escompte des effets de commerce et les prêts sur effets publics français à échéance indéterminée ; les autres sont demeurées stationnaires, comme les prêts sur fonds publics à échéance déterminée, et les semestres de rentes acquises par la Banque ; d'autres enfin ont été en décroissant, et, dans ce nombre, il faut ranger l'escompte des bons royaux, le mouvement du compte courant de la Banque avec le Trésor, les avances sur les matières d'or et d'argent, et les bénéfices divers. Dans son ensemble, 1835 présente une augmentation assez importante, puisque 1834 n'a donné aux actionnaires qu'un dividende de 37 fr.

pour le premier semestre, et de 43 fr. pour le second, ce qui fait 80 fr. pour l'année entière, tandis que le premier semestre de 1835 s'est élevé à 52 fr., et le second à 46 fr.; ce qui porte à 98 fr. le produit de l'année. La différence est de 18 fr. au profit des actionnaires, c'est-à dire d'environ un cinquième.

Cette augmentation de produits résulte surtout de l'accroissement de l'escompte des effets de commerce.

L'escompte est la principale et la plus utile des opérations de la Banque. Nous sommes heureux d'avoir à vous annoncer que, sous ce rapport, notre situation est très satisfaisante.

En 1834, la Banque a escompté pour 318,727,519 fr. d'effets, qui ont donné un bénéfice de 2,062,270 fr. En 1835, les effets escomptés se sont élevés à 445,349,698 fr., qui ont procuré un bénéfice de 2,796,080 fr. La différence en plus sur les effets escomptés est de 128,622,179 fr., et sur le produit de 733,810 fr.

Cet accroissement du produit de l'escompte doit être principalement attribué, comme nous l'avons déjà dit, à l'état de tranquillité du pays et à la prospérité commerciale dont il jouit. Mais il faut reconnaître aussi que la disposition insérée dans la dernière loi de finances, relativement au timbre des effets de commerce, a pu y contribuer dans une proportion quelconque. Il est de fait qu'il existe maintenant dans la circulation un bien plus grand nombre d'effets de commerce réunissant les conditions voulues pour être admis à l'escompte de la Banque. Indépendamment de la notoriété publique, la preuve de ce fait pourrait aussi se trouver dans le chiffre des effets au comptant. Ceux qui ont été encaissés par la Banque, en 1835, forment la somme totale de 889 millions. En 1834, ils avaient dépassé 908 millions; ils ont, par conséquent, subi une diminution d'environ 19 millions; et il est probable qu'ils eussent présenté, au contraire, une augmentation aux dépens des effets escomptés, si la masse des effets non timbrés n'avait été moins considérable.

La situation de notre portefeuille a suivi nécessairement celle des escomptes. Dans le mois de janvier 1835 le portefeuille s'élevait à 62 millions; pendant les cinq mois suivans, il s'est soutenu à 63 millions; en juillet, il est monté à 69, et il s'est élevé succes-

sivement jusqu'à 78 millions en décembre dernier ; dans ce moment, il est à 84 millions. Rien n'indique, jusqu'à présent, que le mouvement croissant de l'escompte doive rétrograder.

La moyenne de la valeur des effets escomptés en 1834 a été de 1,829 fr. ; en 1835, cette moyenne s'est abaissée à 1,549 fr. ; en 1835, la moyenne du temps à courir, depuis l'admission des effets à l'escompte jusqu'à leur échéance, a été de cinquante-cinq jours.

Le nombre des effets escomptés s'est élevé à 287,467. Il n'y en avait eu, en 1834, que 168,370 ; d'où il résulte que 119,097 effets ont été escomptés de plus en 1835 qu'en 1834. Cette différence est très considérable ; elle fournit une nouvelle preuve du bon accueil qui a été fait au papier du petit commerce.

Les avances sur effets publics à échéance indéterminée sont en réalité un produit nouveau, car la Banque n'a été autorisee à faire de prêts sur rentes que par la loi du 17 mai 1834, et ce n'est que dans le mois de juillet de la même année qu'elle a commencé à user de cette faculté. Pendant le deuxième semestre de 1834, elle a prêté sur dépôt de rentes 12,887,000 fr., qui ont produit 60,493 fr. Dans le cours de 1835, elle a prêté 39,818,816 fr., qui lui ont donné un bénéfice de 434,797 fr.

Les termes de comparaison manquent, comme on le voit, pour faire un rapprochement exact entre les produits de 1835 et ceux de 1834, mais on peut dire que les produits des deux semestres de 1835, comparativement aux produits du deuxième semestre de 1834, offrent à la Banque un avantage de 374,304 fr.

Toutefois nous devons à la vérité de déclarer que cette nature de produits a suivi, dans le cours de l'année dernière, une marche inverse de celle que nous avons signalée pour la situation du portefeuille.

En effet, dans le premier semestre, la Banque a avancé sur dépôts de rentes, 29 millions, tandis que, dans le deuxième semestre, elle n'a prêté sur ce gage que 10 millions. Aussi, les produits qui avaient été de 321,000 fr. dans ce premier semestre, se sont-ils réduits à 113,000 fr. dans le second.

Les avances sur effets publics à échéance déterminée, c'est-à-dire

sur les actions des canaux et sur les obligations de la ville de Paris, ont commencé en 1833 seulement. Les années 1834 et 1835 ne présentent qu'une légère différence entre elles. En 1834, la Banque a obtenu un bénéfice de 211,224 fr. sur des prêts qui se sont élevés en totalité à 15,500,000 fr.; en 1835, la Banque n'a prêté que 13,592,000 fr. qui ont donné un bénéfice de 218,641 fr. Les produits des deux années se balancent donc à 7,400 fr. près.

Le maximum des avances sur dépôts de lingots et monnaies a été, en 1834, de 48,217,000 fr., et en 1835, de 47,641,000 fr. Mais cette indication serait tout-à-fait trompeuse, si l'on devait arbitrer d'après elle l'importance des produits des deux exercices; car, en 1834, la banque a prêté 78 millions sur lingots et monnaies, et 23 millions seulement en 1835 (1). Les produits ont baissé de 354,300 fr. à 155,700 fr.; ce qui présente pour 1835 une réduction de 198,600 fr. Cette nature de produits a toujours été en décroissant depuis le commencement de l'année; ainsi, en janvier, nos avances s'élevaient à 47 millions; elles n'ont été en moyenne, pendant février et mars, que de 33 et de 27 millions; et, en décembre, elles se trouvaient réduites à 6 millions. Cette diminution provient de deux causes : l'une durable, et l'autre accidentelle.

La cause durable est la cessation de la fonte des monnaies duodécimales. Elle avait fait affluer à Paris des sommes très considérables en écus de six livres, sur lesquelles divers emprunts avaient été consentis par la Banque. Cette refonte étant terminée, les profits qu'elle a indirectement procurés à la Banque ne peuvent plus se reproduire.

La cause accidentelle est le retrait des masses très importantes de lingots qui avaient été déposés par quelques maisons de banque. D'autres combinaisons peuvent ramener à la Banque d'autres masses de lingots. Il est donc raisonnable de ne considérer cette diminution que comme passagère.

Il est bon d'observer que les produits de 1833 donnent une

(1) Les 47,641,000 fr. formant le maximum, en 1835, des avances sur dépôts de matières et monnaies, faites par la Banque, se composaient, en majeure partie, d'avances qui remontaient à l'année précédente.

somme à peu près égale à ceux de 1835; la différence n'est que de 9,060 fr. au profit de 1833. Cette nature de produits a d'ailleurs été très variable, selon les années; tantôt ils se sont élevés jusqu'à 664,000 fr. en 1824, et ils sont tombés à 41,000 fr. en 1832.

Le compte d'avances au trésor va toujours en décroissant depuis quelques années. En 1833, le maximum des avances a été de 45,000,000; en 1834, de 34,000,000; et, en 1835, s'est réduit à 22,000,000. Aussi les produits ont-ils baissé successivement de 970,000 fr., à 593,000 fr., et de 593,000 fr. à 125,000 fr.

Ces réductions s'expliquent d'une manière naturelle par la facilité avec laquelle le trésor se procure des ressources. Je crois superflu d'entrer, à cet égard, dans aucun développement.

La même cause a produit des résultats de même nature sur l'escompte des bons du Trésor. La différence en moins est même beaucoup plus forte. Il a été escompté en 1834 pour 37,811,000 fr. de bons royaux, qui ont donné un bénéfice de 994,500 fr.; en 1835, ces escomptes se sont réduits à 8,570,000 fr., qui ont produit 63,700 fr.; mais il faut dire, d'un autre côté, que les produits de 1835 s'étaient accidentellement élevés à près du double des produits de 1833 et de 1832 (1).

Les bénéfices divers se composent des droits de garde sur les dépôts volontaires, et de l'indemnité versée par la ville de Paris pour le paiement des intérêts de ses obligations. Cette indemnité est fixée à 15,000 fr. par an; quant aux dépôts volontaires, le droit de garde, comme vous le savez, Messieurs, se borne à 1/8 de un pour cent par semestre. Cette minime perception a donné 14,400 fr. en 1835; elle n'avait produit, en 1834, que 9,449 fr. Il faut observer que pendant le premier semestre de 1834, l'escompte des bons de la monnaie avait été compris dans les bénéfices divers; ces bons avaient produit 32,667 fr., à raison de l'opération de la refonte. Ce produit figure, en 1835, sur un compte spécial, et n'a donné que 21,486 fr.

(1) En 1832, la Banque a escompté 12,983,000 fr., qui ont donné 483,800 fr. En 1833, ces escomptes se sont élevés à 18,328,000 fr., qui ont produit 599,500 fr.

Le bénéfice sur l'achat et la revente de l'or a produit, dans le second semestre de 1835, la faible somme de 14,714 francs; aucun bénéfice de cette nature n'a été obtenu dans le premier semestre de 1835, ni dans l'année précédente. La Banque ne peut se livrer à ce genre d'opération qu'avec beaucoup de mesure et une grande prudence; il n'est pas à présumer qu'elle donne jamais de notables résultats.

J'arrive au chapitre des comptes-courans. Le nombre des comptes-courans est demeuré à peu près stationnaire. 221 comptes nouveaux ont été ouverts; mais un nombre à peu près égal de comptes qui ne donnaient plus lieu à aucun mouvement a été réformé. C'est donc pour 1,700 à 1,800 comptes actifs que la Banque prête son intervention et se voit obligée d'établir des balances journalières.

La masse des effets au comptant mis en recouvrement s'était élevée en 1834, à. 908,599,400
et en 1835, à. 889,976,200

Nous avons déjà expliqué les causes de cette diminution. Le nombre des effets au comptant qui ont été recouvrés en 1835 a été de 604,310; ceux qui ont été encaissés en 1834 s'élevaient à 624,136.

Le service de l'encaissement des effets au comptant et des effets escomptés, malgré les difficultés qu'il présente, s'est opéré avec une grande régularité, et à la satisfaction générale. Cependant quelques échéances ont présenté jusqu'à 27,000 effets à recouvrer dans la même journée.

Le mouvement des caisses, en 1835, a été en billets de.	4,271,480,500
En espèces, de	617,203,038
Et en viremens, de	2,851,461,620
Total	7,740,145,158

Ce mouvement ne s'était élevé, en 1834 qu'à 7,694,896,000

La différence est peu importante; elle est d'environ 46 millions. La part des caisses de dépense, sur ce mouvement général, est de . 4,396,489,995

Savoir :

En billets	1,531,481,000
En espèces.	13,547,375
Plus en viremens précédemment annoncés. .	2,851,461,620
Somme égale.	4,396,489,975

Ces mouvemens résultent du paiement et du virement de 274,222 pièces de dépense.

La circulation des billets a été plus active en 1835 que dans l'année précédente. En 1834, le maximum des billets en circulation a été de 222,284,000 francs, et le minimum de 192,358,000 fr.; en 1835, ce maximum et ce minimum ont été de 241,872,000 fr. et de 207,204,500 fr.

Tels sont les résultats de l'année 1835. Les états qui vous ont été distribués, Messieurs, vous permettent d'en vérifier l'exactitude.

Vous remarquerez que le bilan de la Banqne concorde avec les états généraux des opérations des deux semestres. L'année dernière, cette concordance n'existait pas encore, parce que le bilan portait la date du 26 décembre, tandis que l'état général présentait la situation du 24 du même mois; il nous a paru plus régulier et plus naturel d'établir ces deux documens au moment même du règlement du deuxième dividende.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Philosophie de l'économie politique, ou nouvelle exposition des principes de cette science, par J. Dutens, inspecteur-général des ponts-et-chaussées. 2 vol. in-8°, de lxvii, 333 et 400 pag. Paris, chez J. P. Aillaud, 1835. Prix, 15 francs.

Pendant long-temps on a eu l'opinion erronée que l'or et l'argent formaient, sinon l'unique, du moins la principale richesse d'un pays. Les gouvernemens et les particuliers se conduisaient à peu près invariablement, d'après cette maxime, dans la direction qu'ils donnaient à leurs travaux et à leurs efforts. L'activité croissante de l'industrie et certains exemples, changèrent cependant cette théorie, et Quesnay, comme chacun sait, proclama que la seule richesse d'un pays était celle qui résultait du travail agricole, et qui se manifestait sous la forme du produit net. Cette théorie fut soutenue pendant long-temps par les hommes les plus distingués, et ses derniers représentans vivaient encore il y a peu de temps. Mais avec eux s'est en quelque sorte éteinte la théorie du produit net, ou elle s'est du moins tellement modifiée, qu'elle n'occupe plus aujourd'hui, dans l'économie politique, qu'une place de second ordre.

M. Dutens, dans le livre qu'il vient de publier, sous le titre de *Philosophie de l'Economie politique*, a tenté de raviver les principes de Quesnay, et de leur rendre une autorité qu'ils n'avaient plus depuis long-temps : l'auteur, pour exécuter son dessein, a pensé qu'il était nécessaire de considérer le sujet d'une manière générale, et sous son point de vue le plus élevé ; il est donc entré dans la philosophie de la science.

Cette manière de procéder s'accorde peu avec les idées généralement reçues ; on regarde tout raisonnement abstrait comme éminemment propre à embrouiller une question ; et les petits praticiens

vont jusqu'à prétendre que les principes généraux des sciences ne sont propres qu'à égarer les esprits. On tient à rester dans la pratique, et on veut se créer un mécanisme intellectuel qui dispense de la réflexion et du raisonnement. On regarde toutes les opérations tant soit peu compliquées de l'esprit humain comme de pures subtilités propres à gâter la vie matérielle et à troubler la quiétude des vrais praticiens. Ces vues peuvent avoir leur bon côté, je n'en disconviens pas; mais ce n'est point dans cette route-là que les sciences ont fait des progrès. Ce ne sont pas les procureurs qui ont fondé la jurisprudence, ce ne sont pas les apothicaires qui ont fait les découvertes en chimie; ce ne sont pas même les commis des finances qui ont dévoilé les mystères du crédit et la théorie des banques. Bacon et Newton etaient des philosophes, mais ils ont été plus utiles au genre humain que cette foule de manœuvres dont on nous fait à chaque instant le panégyrique ou l'apologie. En un mot, la civilisation se fonde sur la découverte et l'établissement de règles générales, et non par toutes ces petites applications fort utiles dans la sphère où elles se renferment, mais sans action sur l'ensemble de nos destinées. Ces réflexions me sont suggérées par quelques observations qui ont été faites sur la forme du livre de M. Dutens : on l'accuse de se complaire dans des abstractions et dans des utopies, et de négliger ainsi le *matériel*. Je suis tenté de faire un reproche contraire à la Philosophie de l'économie politique, savoir que l'auteur n'est pas toujours resté rigoureusement fidèle à son titre, et qu'il est quelquefois entré dans des détails de chiffres dont les théories ou les principes généraux peuvent se passer; je me hâte cependant d'ajouter que c'est un léger inconvénient auquel le lecteur peut obvier, en élaguant les passages trop pratiques pour un exposé philosophique.

J'en reviens au produit net. M. Dutens a trouvé, par ses investigations, que cet élément de la richesse avait été beaucoup trop négligé par les économistes modernes, et, d'accord avec ceux du dix-huitième siècle, il pense que toute richesse vient de la terre et du travail agricole, et que c'est à la source du produit net que toutes les nations sont redevables de leur richesse et de leur puissance. Le livre de l'auteur est fondé sur cette doctrine.

Combattre aujourd'hui la théorie du produit net serait reproduire tous les argumens qui ont été employés avec succès, pour montrer la caducité de la doctrine de Quesnay; j'avoue que ces argumens me paraissent de nature à ne point laisser de doute sur la supériorité des opinions des économistes modernes qui admettent d'autres élémens et d'autres causes de richesses que le produit net. Je crois donc que M. Dutens a introduit dans son livre un principe qui est faux lorsqu'on lui accorde la généralité que lui donnent les économistes du dix-huitième siècle. Je dis introduit, car l'auteur n'en fait pas absolument la base de toutes ses déductions, et, par l'admission de quelques croyances actuellement reçues, il modifie même assez souvent le principe de Quesnay.

Le célèbre économiste anglais, Malthus, se trouve à certains égards dans la même condition, mais il admet la puissance productive du travail industriel, et il en tient compte dans l'exposé de ses doctrines économiques. C'est ainsi que, dans le corps du livre de M. Dutens, on s'aperçoit moins de point de départ, et il nie même que le commerce et l'industrie soient des occupations stériles pour la création des richesses. Mais, malgré ces modifications, je crois qu'il a encore accordé trop d'importance au produit net. Cette théorie pouvait avoir quelque crédit lorsqu'elle prit naissance; car alors on avait peu étudié les phénomènes de l'industrie, et on pensait qu'une simple transformation ne constituait point une augmentation de richesse. En Angleterre encore le produit net a une plus grande importance qu'en France, parce que le travail territorial y est autrement organisé, et c'est sans doute pour cela que Malthus s'est laissé entraîner par le problème du produit net. Mais il faut examiner cette question dans d'autres contrées, en Suisse, par exemple. Là, le produit net, que Malthus ne confond du reste pas avec le fermage, comme le fait M. Dutens, n'a qu'une très mince importance, et l'agriculture et l'industrie n'y perdent rien. On peut attribuer cela en partie à la circonstance que le fermage y est plus rare, et que le propriétaire est, pour la plupart du temps, cultivateur, et qu'il satisfait à sa dépense au moyen des salaires des produits et de la rente, parce qu'il est en même temps propriétaire, capitaliste et travailleur. Il peut se faire que la rente n'entre

que pour une très petite portion ou même pour rien dans cette dépense, alors il satisfait à ses besoins et à ses goûts, au moyen des salaires et des profits, sans que pour cela il éprouve des privations. Car si la culture est assez chère pour ne point laisser de produit net, il est à croire que cette cherté doit être attribuée à la plus grande aisance dans laquelle vit le cultivateur.

Je sais que M. Dutens, ainsi que les économistes, prétend qu'il ne faut pas appliquer le principe du produit net à une localité ou à un pays, mais à tout le globe. Ceci, tout en compliquant la proposition, ne la rend cependant pas plus exacte, et il demeure évident que, sans travail industriel et commercial que les économistes appellent stérile, la richesse ne se développerait ni dans un pays donné, ni sur le globe entier.

On sentira parfaitement que dans le compte-rendu d'un livre, il est impossible de se livrer à une longue controverse sur un sujet qui a été si longuement et si vivement discuté pendant près de cinquante ans, et qui a fini par se trouver, pour ainsi dire, hors du domaine de la science; aussi bornerai-je mes observations à ce que je viens de dire, et j'aborderai quelques détails du livre de M. Dutens.

Son ouvrage est divisé en quatre livres. Le premier traite de la production des richesses; le second de leur distribution; le troisième des échanges et des différens genres de commerce, et le quatrième enfin, de la consommation des richesses. J'avoue que toutes ces parties de l'économie politique sont traitées avec une grande sagacité. Souvent elles ne tiennent que par un lien insaisissable au principe fondamental, et quelquefois elles se trouvent totalement détachées de ce principe, en sorte que dans ces momens-là, il existe une entière conformité d'opinions entre l'auteur et les économistes les plus célèbres de notre époque. Ceci me prouve qu'il n'a pas toujours été sous l'empire de la théorie de Quesnay, et que les sujets partiels qu'il traitait l'en ont souvent éloigné malgré lui. La rigueur du plan ne se manifeste que dans certains chapitres, dans l'introduction et dans le résumé de l'ouvrage.

Entre autres questions parfaitement traitées dans le livre de M. Dutens, je remarque celle qui a pour objet les *moyens d'action du gou-*

vernement sur la formation et l'accroissement de la richesse nationale. Il n'entend pas, comme certains économistes, mettre le gouvernement hors de cause dans la formation de la richesse, et il pense que dans bien des cas l'intervention du pouvoir doit être grande et active. Le premier véhicule pour la formation de la richesse, dit-il, consiste dans la liberté; or, tout gouvernement qui n'assure pas l'avenir de cette liberté, est un gouvernement qui n'offre que des garanties insuffisantes à l'œuvre de la production.

« Il n'est pas moins vrai, dit l'auteur, dans le même chapitre, que d'une sage division de la propriété foncière, à la réalisation de laquelle le gouvernement peut à la longue parvenir, résulte, en faveur de l'accroissement de la richesse nationale, une meilleure distribution de moyens directs et indirects de la production. Directs, lorsque cette distribution fournit aux cultivateurs plus de facilité pour produire et pour écouler une plus grande masse de produits; et indirects, quand la même division, en fournissant des revenus à un plus grand nombre de propriétaires, les met à même de commander une plus grande masse de produits utiles, comparativement à ce que pouvait faire, sous ce double rapport, un moindre nombre de propriétaires.

Ce passage me semble renfermer une idée tout-à-fait contraire à la théorie du produit net. Il est certain que la division des propriétés foncières, tout en augmentant le bien-être des populations, diminue cependant le produit net. Plus une propriété est grande, et moins les frais généraux de son exploitation sont proportionnellement élevés. Dans l'intérêt du produit net, il faudrait donc donner le plus d'étendue possible aux propriétés foncières. Cette vérité est tellement reconnue en Angleterre, qu'indépendamment de toute considération politique, on donne toujours une très grande superficie aux fermes.

Mille hectares soumis à une seule exploitation donnent plus de produit net que mille hectares cultivés par dix fermiers, en supposant que les soins donnés à la culture fussent les mêmes dans les deux cas. Mais l'expérience démontre que les travailleurs des dix fermes sont dans de meilleures conditions que ceux de la ferme de mille hectares. Dans celle-ci, les frais généraux sont, comme je

l'ai déjà dit, moindres, et on y applique ensuite des procédés et des appareils qui ne conviennent plus aux exploitations du second et du troisième ordre. M. Dutens, en disant que la propriété, dans l'intérêt du produit net, devrait se trouver répartie entre un nombre de propriétaires tel, que chacun pût considérer l'exploitation de la portion de terre comme une entreprise agricole qui lui procurerait une honnête fortune, soit qu'il cultivât par lui-même son fond de terre, soit qu'il le fît cultiver par un fermier, est donc tombé dans une erreur. Car cette division, loin de favoriser le produit net, le diminue; mais il laisse plus d'aisance au travailleur, et cette circonstance me semble plus favorable à l'accroissement, sinon de la richesse, du moins de la prospérité publique, que l'augmentation du produit net.

On voit que M. Dutens, entraîné par des recherches et des études d'un autre ordre, a abandonné dans ce chapitre la théorie qui lui servait de guide; cela lui est arrivé plusieurs fois dans le cours de son ouvrage, et j'avoue que les passages où il est devenu infidèle à la doctrine de Quesnay ont à mes yeux un mérite que je trouve plus difficilement dans les autres sections de son livre.

Je termine ce rapide aperçu de la Philosophie de l'Économie politique par la citation des principaux passages du résumé que l'auteur a placé à la fin de son livre; mais, avant que de faire cette transcription, j'ai besoin de dire que si mes opinions économiques ne coïncident pas en tout point avec celles de M. Dutens, je suis d'accord avec lui sur la tendance bienfaisante qu'il tâche d'imprimer à l'économie politique; ses intentions sont pures, et son style est souvent empreint de cette chaleur qui ne peut être que le résultat de profondes convictions et de généreux sentimens. Tous les amis de l'humanité liront la Philosophie de l'Économie politique avec intérêt, et ils se convaincront que la marche analytique et abstraite, sans être toujours exempte d'erreur, offre néanmoins des moyens d'étude qui n'appartiendront jamais à l'empirisme.

« Pour satisfaire à ses besoins, dit l'auteur dans son Résumé, sans cesse croissans, l'homme est amené à diviser son travail en quatre branches principales d'industrie : 1° l'industrie agricole, qui a pour objet d'obtenir de la terre toutes les productions végétales,

animales et minérales; 2° l'industrie manufacturière, qui s'occupe d'approprier ces productions à nos besoins; 3° l'industrie commerciale, qui se charge de les rapprocher des lieux où leur utilité se fait le plus sentir; 4° enfin l'industrie intellectuelle, qui, sous le nom de professions libérales, a pour objet d'établir les principes des sciences politiques et morales, et ceux des sciences exactes et des arts.

» Mais l'homme n'aurait qu'une bien faible action sur les corps extérieurs de la nature, si, réduit à ses propres forces, il ne pouvait recourir à des moyens intermédiaires, tels que les instrumens et machines de toute espèce, et qui, dirigés par lui, viennent en augmenter l'effet, sous le nom *capitaux*.

» Si la terre à laquelle l'homme applique son premier travail ne se montre pas également fertile dans toutes ses parties, cependant prises en masse, toutes les parties présentent, en substances alimentaires et en matières premières, un produit total qui excède la portion de ce même produit total qui satisfait à l'existence de la population qui s'efforce de l'obtenir. C'est cet excédant de la terre qui appelle à l'existence une nouvelle population, qui, en retour des subsistances et des matières premières qu'elle reçoit de la population antérieure, lui livre ces matières premières que, par un travail d'une autre espèce, elle a su approprier à son usage.

» Toutefois, si, favorisées par la nature de cet excédant de la terre, les nations qui en jouissent s'enrichissent de cette nouvelle population et des produits qu'elle approprie à leurs besoins, cependant, comme cette population n'ajoute aux produits sur lesquels elle s'exerce qu'une valeur égale à celle des subsistances et des matières qu'elle consomme pendant son travail, il s'ensuit que, sous le rapport de la valeur, la nation, abstraction faite des commodités qu'elle retire de l'appropriation de ces produits, ne posséderait pas une plus grande richesse immédiatement après qu'avant cette appropriation, si cette nouvelle population ne s'attachait à appliquer son travail à des matières durables, qui, en s'accumulant d'année en année, peuvent passer de générations en générations.

» Dans cette réunion de toutes les forces individuelles, pour obtenir de la terre le plus grand produit possible en matières alimen-

taires et en matières premières, et pour approprier les unes et les autres aux besoins de la société, et la subsistance de la classe agricole une fois assurée, l'excédant du produit total, qui satisfait à l'existence de la classe agricole, ou, en d'autres termes, le produit net, se distribue d'abord : aux classes ouvrières et aux professions libérales, sous la forme de salaires et d'honoraires; aux propriétaires de terres, sous celle de profits de la terre, s'ils cultivent par eux-mêmes, ou de fermages, s'ils louent ces terres; et enfin aux chefs d'industrie, partie sous la forme de salaires, et partie sous celle de profits de capitaux.

» Ces salaires, ces profits de la terre ou fermages, et ces profits des capitaux, dus au seul produit net de la terre, se présentent ensuite à leur tour successivement, pour les individus, sous deux formes distinctes : premièrement, sous celle de revenus bruts, au moment de leur création; et secondement, après la déduction des avances de subsistances et de capitaux employés à leur production, sous celle de revenus nets, dont se composent le fonds de consommation, ou les capitaux servant à la reproduction ultérieure.

» Mais si le revenu net de la terre satisfait à tous les revenus des classes industrielles et libérales de la nation, et si, d'un autre côté, ainsi que nous l'avons vu, les classes industrielles et libérales n'ajoutent aux matières, sur lesquelles elles opèrent, qu'une valeur égale à celle qu'elles consomment pendant l'œuvre de la production, il est donc exact de dire que tous les revenus possibles ne sont que des revenus *dérivés* du revenu de la terre, soit qu'une nation, riche de la fertilité de son sol, se livre à la fois à l'industrie agricole et à l'industrie des manufactures et des beaux-arts; soit que, ne possédant qu'un sol infertile, elle s'adonne seulement aux arts de la manufacture, puisque, dans ce dernier cas, ce ne peut être que du revenu net des autres nations avec lesquelles elle est en commerce qu'elle peut tirer, en échange de ces produits manufacturés, les substances alimentaires et les matières premières qui, en la payant de ces produits, viennent constituer les seuls revenus auxquels elle peut prétendre.

» De cette génération des revenus individuels, du revenu net de

la terre, il est facile de remonter, par une marche inverse, au revenu d'une nation, quelle que soit celle des deux positions économiques extrêmes dans laquelle elle peut se trouver placée, savoir : celle où la nation, à raison de la fertilité de son territoire, réunit les quatre principales branches d'industrie, et se suffit à elle-même, et celle où, ne possédant qu'un sol stérile, elle ne peut vivre que des produits de son industrie manufacturière, commerciale et libérale.

» Dans le premier cas, il est évident que si le revenu de cette nation peut bien, sous le rapport de l'*utilité*, se composer successivement, dans le cours de l'année, non seulement du produit brut de ses terres, mais encore de tous les autres produits matériels et immatériels qu'elle peut se créer, il n'est pas moins clair, d'un autre côté, que, la classe agricole prélevant toutes les choses nécessaires à son existence sur le produit brut des terres, le même revenu ne peut se composer, sous le rapport de la *valeur*, que de l'excédant du produit *brut* sur la portion prélevée, ou, en d'autres termes, que de la valeur de son produit *net*, soit sous sa forme originaire, ou sous celles que les classes industrielles et libérales ont su lui donner. Dans le second cas, il n'est pas moins vrai que la valeur du revenu de cette nation ne peut qu'égaler celle de la portion du revenu *net* des terres des nations avec lesquelles elle a des relations de commerce, et que celles-ci se décident à lui donner en échange de ses ouvrages de manufacture et d'art.

» Mais si la richesse nationale ne peut se former que successivement des épargnes faites sur le revenu, et lesquelles se révèlent, suivant la nature plus ou moins durable, sous les formes de fonds de consommation et de capitaux productifs, il est encore évident que cette même richesse nationale ne peut suivre, dans son accroissement, que les mêmes principes générateurs de ce revenu, c'est-à-dire que, ainsi que ce revenu, elle ne peut s'accroître, chez la première nation, qu'en raison de la fertilité de son sol et de son double travail agricole et industriel, et, chez la seconde nation, qu'en raison de son seul travail industriel et de la fertilité du sol des nations avec lesquelles elle est en relation de commerce. »

DE L'ORGANISATION SOCIALE,

ET EN PARTICULIER DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE.

(*Troisième article.*)

Parmi les mouvemens désordonnés qui menacèrent un moment la tranquillité publique, la coalition éclatée dans les mines d'Anzin eut beaucoup de retentissement, et on la cite encore. A Anzin, une seule innovation s'est faite dans le cours de quelques années. Soixante-deux machines à vapeur y fonctionnent aujourd'hui; les unes opèrent l'épuisement des eaux souterraines, les autres font monter rapidement, du fond de la mine à la bouche des puits, le produit du travail des mineurs. Ce n'est qu'un développement immense donné à l'exploitation, et certes, là, on ne craint pas que la production surpasse la demande; c'est un puissant moyen de seconder l'activité et d'assurer l'emploi d'un plus grand nombre de travailleurs, sans leur faire courir le risque d'être bientôt congédiés faute d'ouvrage; l'insurrection d'Anzin n'avait pu être la conséquence d'aucun nouveau système économique.

Enfin, y a-t-il eu un système nouveau à Paris, un système qui y ait substitué de grandes manufactures à de petites ruinées par ce changement? S'il y a eu des ouvriers délaissés sur le pavé, est-ce par suite de ce monopole des grands accapareurs de l'industrie et de

l'envahissement de la *féodalité* nouvelle des dispensateurs des capitaux et du crédit?

Il est, à Paris, de grandes entreprises; on en a vu de démesurées; mais d'abord le marché est si vaste, et comporte une telle variété de produits, que nulle part les petites affaires ne sont moins empêchées par les grandes. Cependant, si l'on veut parler de manufactures proprement dites, il n'y a rien, à Paris, qui ressemble à ce qu'on vient de décrire. Le nombre des industries exploitées y est immense; il en est de plusieurs degrés, mais presque point de colossales, et aucune qui se soit emparée d'une fabrication aux dépens de ses concurrens plus modestes. On n'a introduit que successivement des procédés nouveaux, des machines, et plutôt celles qui perpétuent le travail, ou qui le multiplient autour d'elles, et qui appellent les ouvriers en plus grand nombre, que celles qui dispensent de les salarier; car il n'y a guère, à Paris, de vastes ateliers qui, ayant exigé autrefois beaucoup de bras pour moteurs, mûs aujourd'hui par les forces mécaniques, aient privé d'ouvrage le simple manœuvre. L'ouvrier, à Paris, est, en général, adroit et intelligent; il est plus qu'ailleurs en état de remplacer un procédé par un autre. Moins qu'un autre il souffre des interruptions passagères dues à l'introduction de quelque chose de nouveau, et dans la grande variété de fabrications, si la mode en fait négliger une, elle en crée une autre. Le fabricant et ses ouvriers s'y attendent et s'y conforment assez aisément.

La division du travail est très multipliée et fort ancienne; elle a été amenée sans secousse par la force

des choses. Toute industrie constituant, à Paris, une entreprise considérable, si l'objet, quelque petit qu'il soit, est à la portée de la généralité des consommateurs, les travaux se sont groupés ou séparés suivant l'occasion et l'habileté des ouvriers. Beaucoup de ces arts sont exploités par les artisans eux-mêmes. Sans doute ils ont chez eux des compagnons, et plus souvent encore, ils distribuent de l'ouvrage à faire à d'autres ouvriers qui travaillent dans leurs propres domiciles; mais peu de ces industries sont livrées au spéculateur simple capitaliste, en possession de faire la loi pour son argent, et de ne pas entrer avec ses ouvriers dans le compte de leurs besoins.

Cet état, qui a tojours existé à Paris, se fonde sur la nature de la demande. Celle de la consommation locale est prodigieuse en toute chose, et volontiers elle s'adresse au producteur le plus voisin directement, ce qui multiplie les petites et moyennes entreprises. Du reste de la France, où la mode recommande les productions parisiennes, du reste du monde dont les commandes arrivent sans cesse, ce sont des assortimens d'un grand nombre de produits que l'on recherche à la fois. Il y a, dit-on, dix mille objets de mercerie, etc., compris dans la dénomination d'*articles de Paris*. Des commissionnaires se chargent de les recueillir de fabrique en fabrique, et cette vente au dehors, supplément de la vente aux Parisiens, grandit peu à peu tous ces petits ateliers, mais sans changer leur nature, sans qu'un entrepreneur unique puisse mettre son argent et sa pure surveillance à la place de tant d'habiletés individuelles inventive et économes.

Si donc la capitale a été troublée par des coalitions d'ouvriers, par des suspensions de travaux combinées et menaçantes, ce n'a pu être l'effet d'une importation de théories économiques ou de pratiques nouvelles. Quand même les ouvriers, en général, seraient fondés à se plaindre que leur ouvrage fût payé à trop vil prix, aucune plainte spéciale ne pourrait se rapporter à cette prétendue révolution industrielle dans la capitale; et, en effet, nous y avons vu se coaliser les charpentiers, les maçons, les garçons boulangers, et surtout les garçons tailleurs. Est-ce là ce qu'on appelle le soulèvement des ouvriers des manufactures contre le monopole récemment inventé des grands ateliers qui *exploitent l'homme*, parce qu'avec leurs machines ils peuvent se passer de lui?

Il y a donc d'autres causes de ces troubles dont le signal a été donné de Paris, qui ont fait le tour de la France, qui, enfin, ont produit l'horrible catastrophe de Lyon. Oui, ces causes existent, et il me semble qu'elles sont patentes. Je les vois dans une fausse idée de la souveraineté de la force matérielle et des droits du plus grand nombre, erreur née parmi de graves circonstances. Je la vois, imprudemment caressée et malicieusement propagée; elle est prêchée d'une part par le radicalisme politique, qui, avec le suffrage universel, fait semblant de vouloir le despotisme absolu de la majorité, et pour qui aucun scrupule sur les droits de la propriété ne ferait obstacle; d'autre part est la bonne ou la mauvaise foi des rêveurs de nouvelles organisations sociales appelant un partage plus *rationnel* de la propriété ou tout au moins de ses fruits.

La révolution de juillet avait éclaté à l'improviste, grâce aux actes imprudens d'un vieux gouvernement aussi impuissant qu'incorrigible. Il se croyait tenu en conscience d'être despotique, et il s'essayait encore plus peut-être d'après des souvenirs et des préjugés que par ambition. L'indignation fut générale. La force populaire en entendit la clameur, et, prêtant sa main, elle fit vider un trône mal occupé. Après cet exploit, elle se reposa; elle s'en remit aux organes des lois et de l'opinion nationale dont elle ne se crut pas l'arbitre. Un gouvernement nouveau fut établi; la force populaire y adhéra avec applaudissement.

Ce peuple, qui s'était élancé comme un seul homme, avait montré, dans le tumulte, de la retenue. Après la victoire, il attendit des récompenses, mais il ne se les arrogea point. Ceux dont les services ont été constatés en ont reçu depuis : de justes indemnités ont été données aux familles des victimes.

Mais bientôt quelques hommes ambitieux ou exaltés trouvèrent qu'un gouvernement monarchique, confié, sous les plus solides garanties, à un prince qui avait donné des gages à la cause de la liberté française, était un résultat trop imparfait d'un si grand mouvement. Ils disaient d'abord qu'il devait y avoir *une charte* (et Dieu sait laquelle!), et non *la charte* que nous avions, puisqu'on avait promis une royauté républicaine; enfin, ils ne cachèrent pas leurs vœux pour une république. Quand ils se furent convaincus que, dans les classes éclairées, ces vœux attiraient peu de suffrages, ils pensèrent à s'adresser à ce qu'ils appelaient *le peuple*. Son indubitable courage, ils le célé-

brèrent. Mais ce peuple qui avait tout fait, qu'avait-on fait pour lui ? Quand le vainqueur était malheureux avant le combat, n'est-ce pas à la victoire d'amender son sort? Et cela ne dépendait-il pas de lui-même ? de sa force, s'il veut la faire agir? ou, sans violence, de son bon droit et de sa volonté, s'il réclame ce qui lui appartient en toute justice, le droit de vote et le compte des suffrages par tête ? Ne fait-il pas l'immense majorité ? Ne sent-il pas qu'il est odieux et dérisoire que le conseil de la nation soit composé d'une poignée d'hommes choisis par une minorité ridiculement faible, et que, faute de je ne sais quel cens que veulent bien payer les riches, le pauvre, c'est-à-dire le véritable peuple, les nombreux millions de prolétaires soient exclus de toute assemblée politique, qu'ils ne puissent réclamer *leurs droits*, c'est-à-dire l'aisance qui leur est due, et qu'ils reçoivent la loi qu'ils devraient faire ? La république seule corrigerait tout cela, leur disait-on, car c'est à la république qu'on voulait les enrôler. Et là-dessus, les plus bouillans de ces prédicateurs, soit par une conviction atroce, soit croyant mieux séduire le pauvre, proclamèrent non seulement une république, mais celle de Marat, de Robespierre, celle de la terreur, celle du *maximum*, celle qui *battait monnaie* comme l'on sait, celle des lois agraires, du supplice des riches, et de la confiscation de leurs biens.

Le peuple avait cependant trop bonne souvenance de cette république qu'on osait lui vanter, pour se ranger sous ses bannières sanglantes. Mais quand on lui parlait de ses droits, du changement que juillet

aurait dû amener dans son sort, de la *tyrannie des riches*, et du mauvais partage des biens et des jouissances de la société, tandis qu'avec la liberté conquise, l'égalité aurait dû régner, ces discours insidieux faisaient une impression profonde ; et comme les gens même les moins éclairés sentent assez que nul, dans ce monde, n'a droit d'aller demander une part de ce que possède son voisin, chacun, en cherchant à qui s'en prendre de son infériorité, ne trouva de partie adverse avec qui disputer, que celui pour qui il travaille et qui le salarie. *Le peuple doit être mieux payé*, commença à être le cri général, et il fut répété avant d'examiner comment cela devrait et pourrait être.

Malheureusement une grande souffrance était survenue. La révolution et ses premières suites avaient fait disparaître une foule de grands consommateurs ; d'ailleurs tous les Français avaient alors d'autres pensées que celles des jouissances et du luxe : la consommation était comme suspendue : de toutes parts les commandes étaient révoquées; on ne les renouvelait pas, car personne n'osait s'occuper d'avenir. L'incertitude des dispositions de l'étranger suspendait les exportations et le travail que leur cours ordinaire alimente.

Nous l'avons déjà dit : ce n'est pas seulement l'imprudence ou l'avidité des manufacturiers, et l'encombrement de leurs produits, qui font les crises industrielles, qui ôtent le travail et les salaires. Des incidens, absolument hors de leur pouvoir, peuvent en être la cause. Sans parler des vicissitudes du commerce exté-

rieur (car certains économistes austères contesteraient son utilité), ils admettront sans doute qu'il faut que la production nationale se tienne en mesure de fournir aux besoins de la population intérieure. Hé bien! dans les fabriques de tissus pour le vêtement, une année de mauvaise récolte réduit la demande du quart ou du tiers; il faudra donc ou que la production soit insuffisante dans les bonnes années, ou que les ouvriers soient en nombre exubérant dans les temps de crise, et que le travail manque à une portion d'entre eux. Quelque étroite limite qu'on imaginât d'imposer à la liberté de l'industrie, il n'y a aucun système de production qui ne soit soumis à cette alternative; il n'y en a point à qui il faille réserver le reproche : assez d'ouvriers en un temps en suppose trop dans un autre.

Quoi qu'il en soit, de 1830 à 1831, l'interruption des consommations et des commandes ordinaires du dehors se fit partout sévèrement sentir. Au commencement de cette crise, nous vîmes essayer de naturaliser dans Paris un symbole de mécontentement emprunté des Anglais. Nous eûmes des *processions d'ouvriers sans travail*, marchant en silence au son du tambour, sous le drapeau tricolore, comme pour déclarer au gouvernement qu'à lui incombait le devoir de donner des salaires à tous ceux qui en manquent. C'était déjà l'œuvre de ceux qui recrutaient pour le trouble.

Quand les processions cessèrent, les clubs s'ouvrirent, et l'on n'oublia rien pour y attirer les classes ouvrières : aux discussions politiques furent sans cesse mêlées les déclamations contre l'oppression des riches, contre

l'injustice des inégalités sociales. Quand l'opinion publique exigea la clôture de ces foyers d'anarchie, de zélés professeurs instituèrent des cours pour l'instruction des ouvriers. Tout ce qu'on leur y enseigna de leur métier, c'est qu'eux seuls sont les travailleurs; que la pensée et la direction qui les mettent à l'ouvrage, ne sont que des spéculations d'oisifs, parce que là il n'y a point de *sueurs;* que, par conséquent, le partage des rétributions est fait aujourd'hui en sens inverse des fatigues, et qu'il est étrange que les plus utiles, les plus nombreux, les plus forts, se laissent *exploiter* par une nouvelle et obscure aristocratie d'entrepreneurs. Des journaux populaires, organes quotidiens de ces opinions irritantes, les faisaient résonner à toutes les oreilles, et allaient les semer dans les départemens où elles ne manquaient pas d'échos. Alors, et successivement, on vit les ouvriers d'un grand nombre de professions, sortis bien plus des boutiques d'artisans que des ateliers de manufactures, se grouper en coalitions, tenir des assemblées en forme, y arrêter des tarifs de leurs salaires, tels qu'ils entendaient les imposer; déclarer, d'autorité, que les travaux seraient suspendus jusqu'à ce que l'on eût pleinement acquiescé à leurs prétentions, et reconnu leur droit de le proclamer ainsi. Et comme ce droit se fondait d'abord sur celui des majorités contre les minorités, on ne se refusa pas d'employer publiquement la violence contre les ouvriers qui ne consentaient pas à interrompre leur travail.

Or, ce n'étaient plus des mesures inspirées par le

malheur de manquer d'ouvrage. Le temps avait marché, la consommation s'était ranimée ; les ouvriers se prévalaient précisément de la demande pour faire consacrer, par un grand exemple, les nouvelles doctrines dont ils venaient d'être imbus. Elles se résumaient ainsi : sous un régime d'égalité, à moins que tous les citoyens, concourant à un même ouvrage, ne soient unanimement d'accord sur le partage du profit commun, le droit de le régler ne saurait être disputé à la majorité en nombre.

Les arrêts de la justice ont constaté les manœuvres qui ont excité ces coalitions illégales au profit des perturbateurs politiques. Ceux-ci sollicitaient toutes les réunions d'ouvriers à se fédérer en un seul corps, pour donner à leurs démarches la prépondérance d'une masse compacte. Les instigateurs espéraient disposer de cette force, prêts à se faire ouvriers comme, à Rome, les Clodius brouillons se faisaient plébéiens. La grande corporation échoua ; mais on recruta pour les sociétés populaires.

Cependant, à Paris, la masse était trop saine pour se laisser conduire fort avant sur le chemin du désordre. Le seul contact des citoyens dans la garde nationale détrompait la plupart de ceux qu'on aurait voulu fasciner, et leur inspirait la haine des systèmes anarchiques. Ceux mêmes qui se seraient mépris sur la question des salaires, n'y mêlaient point de prétentions politiques. Les journaux d'opinion radicale avaient beau crier que ce que les prolétaires exigeaient et réclamaient, c'était leur admission aux droits électoraux. L'ouvrier

trouvait que c'était un pauvre remède pour faire hausser le prix des journées, et se moquait des priviléges qu'on demandait pour lui.

Pour opérer un bouleversement, il fallait aux meneurs quelque chose de plus sérieux que la légèreté parisienne. Il se trouvait à Lyon des élémens d'une autre nature, et que certaines circonstances avaient malheureusement préparés pour être des matières d'incendie. Nous avons déjà fait observer que le mode de travail à domicile y est favorable aux habitudes d'indépendance; et après tout, il y reste dans les familles des souvenirs du fameux siége de 1793. Pendant longtemps on pouvait aussi signaler les Lyonnais comme étroitement attachés à leurs anciens usages et à leurs vieux règlemens. L'empereur s'était prêté à leur en rendre plusieurs sans beaucoup s'arrêter à leur désaccord avec l'esprit de notre législation moderne.

La fabrique de Lyon produit un grand nombre d'articles, et souvent en imagine de nouveaux; une certaine proportion entre les prix divers de ces mains-d'œuvre doit naturellement s'établir; il est fort simple que ce soit un fréquent sujet de discussion. Il paraît qu'autrefois, quand les parties intéressées étaient tombées d'accord, on formait un tarif *des façons*, et l'autorité ne se refusait pas à revêtir ces conventions de son sceau, si même elle ne s'en était pas fait l'arbitre direct. Il existe de ces tarifs ainsi homologués à diverses époques; le dernier est de 1802, autorisé par un préfet. Mais personne n'ignore aujourd'hui que le gouvernement est sans droit légal pour intervenir ainsi; qu'il ne saurait taxer le travail, dicter ou suppléer d'office

les conventions des particuliers. Il n'était donc plus question de tarif depuis de longues années ; les intéressés débattaient le prix des façons comme ils l'entendaient, et les circonstances de chaque époque donnaient les limites entre lesquelles se conciliaient les prétentions ou les nécessités respectives.

Cependant, les souvenirs du tarif n'étaient pas éteints : on les réveilla, et peu à peu les ouvriers s'y attachèrent avec opiniâtreté. La question de légalité ne les occupait point : ils s'en tenaient aux *précédens*, et ils n'auraient pas conçu que ce qui avait été juste ne pût plus être ordonné. Mais quand la révolution de 1830 fut venue, leurs désirs devinrent des votes, et leurs réclamations des commandemens. La chaleur des pavés de Paris échauffait évidemment les pavés de Lyon ; on s'était coalisé pour la défensive, l'offensive l'organisa.

Au fond, nous ignorons si, ce qui est fort possible, quelques fabricans n'avaient pas à se reprocher une dureté et une avidité excessives ; s'ils n'abusaient pas, par exemple, de la misère de certains temps ; si, ayant à choisir parmi leurs ouvriers ceux qu'ils pouvaient encore occuper, ils ne faisaient pas acheter la préférence en mettant le salaire pour ainsi dire aux enchères et au rabais. Sur 500 fabricans en présence de 8,000 ouvriers, l'occasion s'en offre trop facilement pour que personne n'en ait usé.

Il est aussi parfaitement véritable que l'ouvrier de Lyon, fournissant le local où il exécute l'ouvrage du manufacturier, paie très chèrement son domicile dans une ville où la population est entassée dans un étroit

espace, où l'air et le jour sont rares, où c'est *par fenêtre* que se comptent les loyers de cette nature. Dans une si grande ville, soumise à tant de dépenses qu'on pourrait appeler de luxe public, les octrois sont excessivement élevés, et le travailleur s'en ressent sur toutes ses consommations. C'est au plus juste titre qu'il expose le besoin d'obtenir un salaire qui le défraie et le fasse vivre. Tel est l'inconvénient d'une fabrication immense placée dans une cité du premier ordre; et malheureusement Lyon ne peut plus compter sur le monopole des soieries. Sa manufacture triomphait de celles de l'Italie; mais Zurich, mais Creveldt, lui font aujourd'hui une concurrence redoutable. L'Angleterre qui, en ce moment encore, ajoute tant de commandes à ce que Lyon fait pour la consommation intérieure, sera bientôt en état de se passer de nous pour un grand nombre d'étoffes. Il faudrait peu de chose pour que ces concurrens nous disputassent l'important débouché des Etats-Unis d'Amérique, menacé encore par d'autres causes. Enfin l'an passé, les Lyonnais ont fait venir et ont exposé publiquement des tissus étrangers analogues aux leurs; sur chacun était porté le prix vénal, et particulièrement le prix de la main-d'œuvre. On a pu y voir ce qui nous reste de supériorité, et qui, probablement, ne nous en sera pas ravi; mais on assure que l'ouvrier lyonnais a profondément réfléchi en voyant quels étrangers sont moins payés que lui, et quels tissus les concurrens de Lyon vendent à meilleur marché que nous. On dit que cet examen a détruit quelques préventions, et que les ouvriers faisant, eux aussi, le compte du fabricant, ont

senti que celui-ci avait pu leur dire sans avarice et sans barbarie : S'il faut vous payer la main-d'œuvre au-delà de ce que je vous offre, la commande que je reçois étant conditionnelle et son prix limité sur celui des fabriques étrangères, elle m'échappe, et il n'y aura d'étoffes à fabriquer ni pour vous ni pour moi. C'est par force et non pas arbitrairement que je suis réduit à vous faire choisir, ou de ne pas travailler, ou de vous contenter d'un modique salaire.

Si ce langage est aujourd'hui écouté, il ne l'était pas ci-devant. Depuis bien des années les ouvriers l'entendaient autrement, et se coalisaient pour mieux dire leur raison. Il y a à Paris et dans beaucoup de villes des associations d'ouvriers qui font entre eux un fonds commun, formé de petites subventions hebdomadaires ou mensuelles, destiné à se secourir mutuellement en cas de maladie ou d'accident. Les ouvriers de Lyon avaient établi une société semblable en 1817 ; et, chose remarquable ! un administrateur, prévenu peut-être par quelque préjugé, mais dont l'événement a justifié la méfiance, demandait dès lors si cette précaution bienfaisante ne tournerait pas un jour en provision hostile contre le bon ordre et l'autorité.

La société, commencée sous le prétexte de l'assistance mutuelle contre des accidens fortuits, se changea en une ligue d'abord défensive et enfin hostile, à mesure que l'emportèrent et prirent crédit certaines doctrines sur les droits de l'égalité, sur la répartition de la propriété, et sur la puissance de la force et du nombre.

Nous avons vu une petite secte qui, à Paris, a moins

obtenu d'attention par ses dogmes qu'elle n'a attiré de ridicule par son costume étrange, par sa bizarre distribution d'emplois entre les capacités dont elle se composait et par les échecs de sa hiérarchie. Mais à Lyon ses missionnaires prêchaient le besoin, la justice, l'heure d'une réorganisation de la société humaine, une égalité absolue que le mérite des travailleurs modifierait seul, le droit à l'aisance, et d'abord l'échelle de la rémunération du travail réglée sur ce mérite. En montrant dans le lointain le plan d'un édifice si régulier, ils dénonçaient dès à présent à l'animadversion le riche qui, sans rien faire, a le front de payer le pauvre pour travailler à sa place. Ils annonçaient que le temps était venu de se soustraire à la tyrannie et à l'avarice de ces oisifs. Ces maximes, débitées avec une sorte de bonne foi, trouvaient à Lyon une parfaite sympathie. Oe ne peut douter qu'elles n'y aient germé dans beaucoup d'esprits, qu'elles n'aient porté leurs fruits. Et quand de singuliers écarts de systèmes sur le mariage et sur la famille eurent décrié ces modernes docteurs, dans un pays d'ailleurs peu enclin aux nouveautés religieuses, on n'y abjura pas pour cela les premières idées inculquées par leurs déclamations.

Les agitateurs politiques intervinrent-ils dès 1831? on ne le sait : les Lyonnais l'ont nié constamment. Mais, à défaut des personnes, qui ne voit l'influence des principes radicaux, celle des journaux qui les propagent, de l'exemple des sociétés factieuses dont les mutuellistes de Lyon empruntèrent l'organisation menaçante! C'était, dans une association devenue très

nombreuse, tout à la fois les formes de la franc-maçonnerie et les divisions et sous-divisions sous lesquelles s'était enrégimentée la société des Droits de l'Homme. Les sections étaient multipliées sous le nom de *loges ;* il y avait des *initiations*, des *mots de passe*, des *mots d'ordre*. Les loges répondaient à un centre commun; comité redoutable, qui imaginait et provoquait les mesures, qui par ses commissaires les développait, les faisait adopter, en ordonnait ensuite et en pressait l'exécution. Avec ces formes d'une république méfiante, on ne s'occupait, il est vrai, que de la question du travail et de son salaire; mais les discussions s'y fondaient sur autant de théories abstraites et hardies que celles des droits politiques dans les clubs populaires. C'était le même ordre d'idées, avec une application spéciale. C'était toujours *le peuple*, le prolétaire, dont les droits avaient été usurpés et qui avait à se faire rendre justice. S'il prêtait encore ses mains puissantes pour façonner ces précieux tissus dont les riches se revêtaient orgueilleusement, ce n'était pas pour en laisser tout le fruit à ces désœuvrés qui ne savaient que commander l'ouvrage. L'ouvrier, qui le faisait, devait et pouvait exiger qu'on vînt à compte avec lui. Il avait droit à une certaine aisance, et il l'obtiendrait aussitôt que tant de millions d'hommes réclameraient ce droit avec entente et unité de volontés, en présence d'une poignée de fabricans.

Et comment douter de cette influence des prétentions politiques chez ceux mêmes qui croyaient s'être défendus de leur contact? Nous avons vu les orateurs du *mutuellisme* devenus écrivains, tribuns, instituant

des journaux, imprimant des pamphlets, et là, traduisant à l'usage de leur cause locale le langage déclamatoire de la polémique politique la plus violente; ils disaient clairement que les droits électoraux sont nécessaires aux ouvriers, aux prolétaires, à qui appartient l'immense majorité; que lorsqu'ils auront nommé à la Chambre des députés des prolétaires, alors seulement leurs droits seront compris, et que jamais justice ne sera faite que lorsqu'une Chambre prolétaire viendra faire triompher l'égalité sur toutes les aristocraties.

Voilà donc les sentimens qui ont prévalu. Il ne s'agit pas là d'introduction de machines, d'innovations dans les manufactures. Il s'agit d'aberrations démagogiques; il s'agit de difficultés toutes naturelles, conciliées dans les temps ordinaires pour l'intérêt commun, et rendues inconciliables par le mélange des passions, des exemples, des théories et des pratiques révolutionnaires. Tel fut l'effet de cette inoculation anarchique, qu'on fut dès lors décidé à pousser jusqu'à l'emploi de la force, à tout hasard, l'appui de ce que l'on croyait son droit, ou la résistance contre ce qui y ferait obstacle.

Ainsi les mutuellistes, agissant en masse comme un seul homme, demandent hautement un tarif des salaires et sa promulgation. En vain le gouvernement déclarait qu'un tel tarif était illégal, qu'aucune sanction n'en était possible; un administrateur trompé avait eu le malheur de l'approuver sans demander ni autorisation, ni conseil. Sur cette concession faite sans droit, la première collision s'ensuivit; les circonstances qui rétablirent la paix furent loin de détromper les mutuellistes de leurs erreurs et de leurs aveugles impru-

dences. Ils ne perdirent pas l'espoir de faire prévaloir leur tarif sous un nom déguisé. Un moment ils espérent faire un instrument de leurs volontés le conseil des *prud'hommes*. Ce conseil est une juridiction exceptionnelle empruntée, précisément pour la manufacture de Lyon, à un usage local fort ancien. Il est mipartie de fabricans et d'ouvriers chefs d'ateliers, réunis pour concilier les contestations privées, et à défaut pour les juger, institution fraternelle, mais qui tient en présence des intérêts opposés; et qui ne sait que plus d'un conseil de famille est devenu un champ de bataille? Quoi qu'il en soit, les prud'hommes pouvaient bien rendre des jugemens sur le prix de la main-d'œuvre, si des parties avaient négligé d'en convenir, mais ils ne pouvaient les obliger à faire leur convention à tel ou tel prix. On en revint à un parti plus décisif; on délibéra dans les loges et dans le comité central *la défense de travailler*, jusqu'à ce que les fabricans se fussent soumis, mais soumis explicitement, aux conditions qu'on leur imposait. Alors fut dénaturée la destination de la caisse de secours mutuels; les contributions communes ne servirent plus à soutenir le malade qui fortuitement ne peut travailler, mais à indemniser ceux qui, se prêtant à refuser le travail, ne pouvaient se passer de salaire. Des commissaires allaient de maison en maison apposer des scellés sur les métiers, afin qu'on ne pût se soustraire à l'interdit prononcé. On usait de plus que de menaces contre ceux qui refusaient d'obéir à ces inhibitions par trop onéreuses. Mais déjà la politique factieuse avait fait irruption. On avait changé l'administration supérieure de la société; on

avait mis à l'écart les purs mutuellistes, gens ardens et entêtés, décidés, s'il le fallait, à la guerre civile pour l'amour du tarif, prêts à mourir en combattant, comme ils disaient, mais qui ne voulaient pas entendre crier *vive la république*. Et alors, tandis qu'il n'y avait de contestation pendante que sur le salaire d'un seul article, entre cinq ou six fabricans et leurs ouvriers, le haut pouvoir mutuelliste, inspiré, Dieu sait par qui! prononça et fit exécuter la suspension du travail pour tous les métiers de tout genre, pour toute la fabrique à la fois. Après ce qui s'était passé, c'était un défi à l'autorité publique; c'était la violation patente et préméditée d'une loi positive. Quand, sur cet excès, la justice voulut faire son devoir, le cours en fut tumultueusement troublé. L'autorité se mit en devoir de donner force à la loi, et aussitôt la révolte se montra organisée, et commença les hostilités, sans reculer devant aucune conséquence de la guerre civile. Les soldats du tarif et ceux de la république se confondaient. Le cri des premiers ne fut plus : *vivre en travaillant*, mais ils adoptèrent en commun celui *d'association, résistance, courage!* et, comme les chefs l'avouaient ingénument, ce n'était pas de *misérables deux sous par aune* sur la façon d'une étoffe que les armes avaient à décider.

Nous pourrons rechercher incessamment si la fixation du salaire entre le maître fabricant et l'ouvrier est aujourd'hui une question de vie ou de mort. Mais, elle a eu beau servir de prétexte à Lyon, d'autres prétentions que les *deux sous par aune* ont ensanglanté la

querelle. Surtout il faut absolument rayer toute allusion aux événemens de Lyon et à l'état même de sa manufacture, de l'acte d'accusation dressé contre les nouveaux crimes imputés au nouvel industrialisme et à la chrématistique. *Quod erat demonstrandum.*

VINCENS.

DU SUCRE COLONIAL ET DU SUCRE INDIGÈNE.

Rien n'est encore décidé relativement à l'impôt à mettre sur le sucre indigène. Le conseil de l'agriculture, des manufactures et du commerce, ont donné chacun un avis sur la question qui leur avait été soumise. Comme il était facile de le prévoir, on a obtenu trois avis différens, motivés sur des intérêts également différens. Le gouvernement, de son côté, a présenté un projet de loi qui excite des réclamations générales.

Le conseil de l'agriculture demande avec instance qu'il ne soit établi aucun droit sur les sucres indigènes, avant le 1er octobre 1838, et que, dans aucun cas, le mode de l'exercice ne soit appliqué à la perception. Le conseil, tout en reconnaissant le progrès de l'industrie du sucre indigène, croit cependant qu'un impôt nuirait à ce nouveau produit. L'art, dit-il, a fait des progrès ; des fabricans (malheureusement en très petit nombre) ont su mettre à profit les découvertes et les inventions récentes pour obtenir à moindre frais des produits plus abondans, plus parfaits. Mais le conseil n'a garde de juger l'état de l'industrie sur de rares exceptions. Il pense que chez la plupart des producteurs, la fabrication est encore dans l'enfance ; non que tous, à beaucoup près, ignorent ce qu'il conviendrait de faire pour élever leurs fabriques au niveau des plus florissantes, mais parce qu'ayant employé leurs capi-

taux, en tout ou partie, à la construction de bâtimens, et à l'établissement de machines, d'appareils, etc., ils ne peuvent immédiatement faire les changemens dispendieux qu'exigerait l'emploi de nouveaux procédés. Que si, dans cette position difficile, une taxe venait à les atteindre, elle entraînerait infailliblement leur ruine. Le spectacle de ces désastres particuliers porterait à la fabrication du sucre indigène un coup dont elle ne se relèverait de long-temps.

Le conseil, en établissant ensuite des comparaisons entre le sucre des colonies et celui de betterave, dit :

« La situation des producteurs de sucre de canne est fort différente de celle des producteurs de sucre de betterave. Ils fabriquent à plus bas prix, mais cet avantage est compensé par les taxes que la métropole leur impose ; aussi demandent-ils l'égalité des charges entre eux et les régnicoles. Or, cette prétendue égalité, tant que nos procédés de fabrication seront au-dessous du degré de perfection que promettent les rapides progrès de l'art, aurait pour résultat, d'une part, d'assurer le monopole aux colons, et d'autre part, d'anéantir l'industrie du sucre indigène, ce qui enlèverait à notre agriculture l'espoir d'un meilleur avenir.

» Les colons ont trouvé, en 1835, le placement de leur sucre, non seulement en France, mais même à l'étranger, par suite des avantages que les derniers événemens leur ont donné sur les colonies anglaises, et rien n'indique encore que cette année et les années prochaines leur sort doive s'empirer. Chez nous, jusqu'à ce jour, la consommation n'a cessé de s'accroître avec la production. Toutefois, le conseil aurait peut-

être demandé l'abaissement des droits sur le sucre colonial, si une raison prépondérante ne l'avait arrêté. Le trésor accuse un déficit dans les recettes; il montre que le sucre a moins rendu au fisc, en 1835, que dans l'une des années précédentes. Dans cet état de choses, il n'y a rien à faire. »

C'est appuyé sur ces considérations que le conseil a émis son opinion sur l'impôt à mettre sur les sucres indigènes.

Beaucoup de gens partagent l'opinion du conseil d'agriculture. Le célèbre agronome de Roville a publié une brochure sur le sucre indigène, dans laquelle il fait valoir quelques uns des argumens allégués par le conseil, en repoussant de toutes ses forces l'impôt sur le sucre de betterave. Après avoir cité l'Allemagne et la Russie, où cette culture est encouragée, il dit : « Là on n'est préoccupé ni par des préjugés coloniaux, ni par des idées systématiques de commerce extérieur, contre lesquelles l'industrie française se débat si péniblement. Chez ces nations, on sent vivement l'importance de l'industrie du sucre indigène : on se gardera bien d'en entraver le développement par des droits de fabrication; et cette industrie, prenant son essor sous un régime de liberté, aurait bientôt reconquis tout l'avantage que nous avons pris sur ces nations par tant de travaux. Nous nous trouverions bientôt arriérés encore dans cette branche d'industrie, comme nous le sommes dans tant d'autres; et c'est par des exemples tirés du dehors que viendrait se révéler à nous l'immense développement de richesse et de prospérité publique qui sera nécessairement, pour le continent européen, le

résultat de l'industrie sucrière portée aux dernières limites qu'elle atteindra certainement sous un régime de liberté...

» Une telle issue de tant d'efforts de l'industrie française n'est pas possible.

» On comprendra ce que mérite de ménagemens et de faveur un genre de fabrication qui offre, sans aucun doute, la source la plus féconde de subsistance, de travail et de richesse dont les temps modernes soient redevables aux efforts réunis des sciences et de l'*industrie*.

» On reconnaîtra que, pour le sucre indigène, la franchise de droit et la protection contre les produits similaires étrangers, ne sont pas un odieux privilége, comme on a voulu le faire croire, ni même une faveur spéciale, mais bien le droit commun des industries du pays. On se convaincra qu'on ne pourrait charger *d'un* droit le sucre produit à l'intérieur, sans consommer un immense sacrifice sur l'avenir de richesse et de prospérité nationale.

» On s'arrêtera devant la perspective des immenses difficultés que rencontrerait l'établissement d'un droit qui exigerait l'emploi d'un mode d'exercice tout nouveau, chez une nation où les gênes de cette nature inspirent de si vives répugnances; on reculera devant le découragement qu'on ferait naître certainement chez les fabricans si nombreux dont la spéculation est encore chancelante, et chez les propriétaires fonciers dont il importerait tant, au contraire, de favoriser les tentatives pour introduire cette industrie dans les parties de notre territoire où le besoin s'en fait le plus

vivement sentir, par l'avancement de l'art agricole. »

Tel est en résumé le langage des adversaires de l'impôt; ils tournent constamment dans le même cercle, et ils ont été obligés d'emprunter le langage de la liberté pour donner quelque force à leurs raisonnemens.

Je ne sais pas exactement ce que M. de Dombasle entend par régime de liberté, mais il me semble que ses doctrines économiques n'ont point eu jusqu'à présent cette tendance. Veut-il le régime de liberté pour tout le monde, ou seulement pour les cultivateurs de betteraves et les fabricans de sucre indigène? Je crois que c'est cette dernière liberté qu'il désire. Mais alors son régime de liberté n'est autre chose qu'un privilége, un monopole. Avec un pareil système, on protègerait les gens qui s'aviseraient de cultiver du poivre et de la cannelle. Si le sucre colonial est considéré comme matière imposable, le sucre indigène doit se trouver dans les mêmes conditions; les distinctions à ce sujet sont d'une subtilité tout-à-fait métaphysique. On peut dire, sans choquer le sens commun, que le sel, la viande, certaines boissons ne sont pas des matières imposables; mais soutenir que le sucre, quelle que soit son origine, doit vivre éternellement sous un *régime de liberté*, c'est pousser la haine pour le fisc trop loin, et c'est réduire le pouvoir à imposer les objets de première nécesssité. Que l'on soutienne que l'impôt serait inopportun et prématuré, rien de mieux; mais prétendre que le sucre de betterave ne doive jamais être imposé, est une exagération singulière.

Il y a quelques faits rapportés par les adversaires de

l'impôt qui ne sont pas sans valeur; mais leurs principes sont empreints de contradictions et d'égoïsme. Ils veulent que le sucre indigène soit protégé contre les produits similaires étrangers. Qu'entendent-ils par produits similaires étrangers? Le sucre de nos colonies évidemment. Or, je le demande, est-ce là du sucre étranger? La métropole n'est-elle point liée aux colonies par un pacte et réciproquement? Est-il dès lors juste de demander la ruine des colons pour favoriser une certaine classe de producteurs? Cette question d'équité me semble facile à résoudre, et j'y reviendrai un peu plus tard.

Le conseil de l'agriculture, en s'étendant sur le placement des sucres coloniaux en 1835, est évidemment sorti de la question qui lui avait été soumise. On ne lui demandait point ce que les droits sur les sucres coloniaux pouvaient rendre ou ne point rendre, *mais* uniquement s'il était opportun d'imposer le sucre de betterave. S'il n'avait pas touché à la partie fiscale sur laquelle il n'était point consulté, il aurait conclu à un abaissement du droit sur les sucres coloniaux, ce qui équivalait, pour le planteur d'outre-mer, à un impôt sur le sucre indigène. Sa sollicitude pour le fisc lui a donc servi de prétexte pour refuser une chose qui lui paraissait juste en elle-même.

Abordons maintenant les raisons que donnent les partisans de l'impôt pour réclamer son établissement.

Le conseil-général du commerce propose une taxe de 15 fr. par 100 kilogrammes de sucre indigène, et un dégrèvement de 10 fr. par 100 kilogrammes du droit d'entrée actuel sur le sucre de nos colonies. Cette

proposition est fondée sur les considérations suivantes :

L'importation du sucre colonial est stationnaire et même rétrograde depuis 1829 jusqu'à la fin de 1835. Dans la même période il y a eu progression dans la production du sucre indigène. Cette circonstance est due à la législation actuelle, qui aura pour résultat la ruine des colonies et une perte de 30 à 35 millions que le trésor percevait sur les sucres coloniaux.

La ruine des colonies entraînera aussi celle d'une partie de notre navigation, et on sera forcé d'abandonner les navires qui servent au transport de 450 chargemens de sucre. L'échange et la vente des produits français dans les colonies cesseront également, et notre commerce maritime éprouvera ainsi des pertes considérables.

La justice exige que l'une et l'autre industrie soient placées dans des conditions d'égalité. D'après ce principe, si les nécessités du trésor le permettaient, et si le sucre n'était point un objet éminemment imposable, le plus simple serait de supprimer le droit d'entrée sur le sucre de nos colonies; mais comme cela est impossible, il est juste d'imposer le sucre de betteraves, et d'apporter quelque soulagement aux colonies.

On voit que d'autres intérêts ont dicté ces opinions. Le développement de notre marine, l'existence de nos colonies sont mis en question, et l'impôt paraît au conseil-général du commerce un moyen de paralyser la prépondérance que le sucre indigène cherche à acquérir. S'il était uniquement question des colonies, le moyen proposé serait certainement fort admissible,

mais il s'agit encore d'une industrie de laquelle la France attend les plus grands résultats pour son agriculture.

Le projet de loi de M. le ministre des finances, indépendamment des besoins du trésor, se fonde à peu près sur les mêmes considérations que l'avis du conseil du commerce ; c'est notre navigation, notre marine et nos colonies qu'il s'agit de protéger et de soulager.

Le débat qui s'est engagé sur le sucre indigène embrasse donc trois intérêts bien distincts : l'intérêt fiscal qui a surtout motivé le projet de loi, l'intérêt de l'agriculture qui repousse la loi, et enfin l'intérêt commercial et colonial qui approuve la loi.

Depuis que l'industrie sucrière donne des résultats de quelque importance, la consommation du sucre a considérablement augmenté, et dans l'espace *de quelques* années, elle s'est accrue de 30 ou 35 millions de kilogrammes. Elle était en 1828, de 65 millions de kilogrammes ; en 1831, de 77 millions ; en 1832, de 78 millions ; en 1834, de 87 millions, et en 1835, de 99 millions. Cet accroissement dans la consommation semble être dû à la production intérieure ; car les sucres coloniaux y figurent toujours à peu près pour les mêmes quantités, et sauf une légère augmentation, le chiffre reste le même. En 1828, la mise en consommation du sucre des Antilles était de 61 millions de kilogrammes ; en 1831, de 67 millions ; en 1832, de 63 millions ; en 1834, de 67 millions, et en 1835, de 69 millions. Ainsi, jusqu'à présent, les colonies n'ont pas éprouvé de réductions sensibles dans les quantités ;

nous verrons plus tard les modifications qui ont eu lieu dans les prix. Quant au trésor, ses revenus de douane, d'après les chiffres que je viens de poser sont restés les mêmes, sauf cependant l'augmentation qui est résultée de la suppression des primes à la sortie.

En 1831 on a perçu 38,800,000 fr. à l'entrée des sucres, dont il faut déduire 11,600,000 fr. pour primes et drawbacks; reste 27,200,000 fr. En 1832 il est resté au trésor, déduction faite de 17,500,000 fr. de primes, 21,500,000 fr. En 1833 le produit des droits, retranchement fait de 12,500,000 fr. de primes, a été de 20,500,000. En 1834 les droits ont produit 31,500,000 fr. Mais les primes ayant été supprimées par la loi du 26 avril 1833, les *drawbacks* ne se sont montés qu'à la somme de 3,500,000 fr. Il restait donc en 1834, 28,500,000 fr. au trésor. En 1835 la recette se trouve être, après le paiement de 4,500,000 fr. de drawbacks, de 28,500,000 fr., comme pour l'année précédente. On voit que la recette de 1835 excède la recette de 1833 de plus de 8 millions. Je crois qu'on peut affirmer hardiment, et sans crainte d'être démenti par les faits, que sans la production intérieure, la consommation ne se serait point accrue dans une progression aussi rapide. Elle a été stationnaire pendant plusieurs années, et ce n'est que lorsque la culture de la betterave a commencé à se développer, que cet état de choses a changé. La nouvelle industrie n'a donc rien fait perdre au fisc, et nul déficit ne s'est manifesté jusqu'à présent sur les droits de douanes que paie le sucre colonial. Si la masse de la consommation actuelle était tirée de

nos possessions d'outre-mer, les droits produiraient sans doute davantage, et c'est sur cette hypothèse que M. le ministre des finances base son prétendu déficit; mais on sent facilement que l'accroissement de la consommation n'aurait point eu lieu, si le sucre colonial avait conservé le monopole sur nos marchés. On peut conclure des faits et des considérations que je viens d'exposer, que la culture de la betterave n'a pas occasionné de déficit dans les produits des douanes. Ce sont sans doute de nouveaux besoins qui ont déterminé le gouvernement à soumettre aux Chambres le projet de loi sur les sucres. Cette loi, si elle était votée, atteindrait-elle le but que l'on se propose? J'en doute.

La production du sucre indigène a été, en 1828, de 4 millions de kilog., en 1831 de 10 millions, en 1832 de 15 millions, en 1834 de 20 millions, et en 1835 de 30 millions. En prenant ce dernier chiffre pour l'application du nouveau droit, on trouve que d'après l'art. 1 du projet qui frappe les 100 kilog. de sucre brut de 16 fr. 50 c., décime compris, on aurait un produit annuel de 4,950,000 fr. Mais si l'on considère que les clauses de l'art. 4 imposent à chaque établissement qui ne produit pas par-delà de 100,000 kilog. de sucre, l'obligation de payer 2,000 fr. de frais de surveillance, on comprendra que non seulement tous les petits établissemens seront ruinés par la nouvelle loi, mais encore tous ceux qui ne travaillent pas encore avec bénéfice; en sorte que la production actuelle se trouvera réduite d'environ un tiers, et le produit de l'impôt subira la même chance, et ne s'élèvera pas au-dessus de 3,500,000 fr. La nouvelle industrie ne se re-

lèvera de long-temps du coup qui lui sera ainsi porté, et le trésor sera loin de rencontrer les ressources qu'il y cherche. Certainement, les deux tiers des fabriques survivront à cette mesure fiscale; mais il leur sera difficile de se développer; d'une part les formes vexatoires, et de l'autre les sacrifices pécuniaires occasionnés par l'impôt et par les frais de surveillance, ralentiront nécessairement la marche des établissemens les mieux assis.

Les espérances de l'agriculture seront aussi déçues, et on arrêtera dans son germe une industrie destinée à exercer une si grande influence sur la richesse publique. On sait que la betterave, sous le rapport de la nourriture des bestiaux et des engrais, rend d'immenses services, et, abstraction faite du sucre, elle est d'une très grande ressource pour les cultivateurs. Mais suivons la nouvelle industrie, et voyons quels sont ses résultats sur le mouvement des capitaux.

La betterave coûte aujourd'hui environ 16 fr. les 1,000 kilog. lorsqu'elle est située dans le voisinage des fabriques. Dans l'origine de la fabrication, on obtenait de la betterave 3 p. 0/0 de sucre brut ; aujourd'hui on obtient généralement 6 p. 0/0 d'un fort beau sucre. Dans quelques établissemens le rendement s'élève même à 6 1/2. Les 1,000 kilog. de betteraves produisent donc 60 kilog. de sucre qui coûte un peu moins de 27 c. le kilog., *pris dans la betterave*, c'est-à-dire abstraction faite des frais de fabrication. On sait par l'analyse que les betteraves dont on obtient cette proportion contiennent généralement 10 p. 0/0 de sucre cristallisable. En portant maintenant les frais de fabri-

cation en tout genre, dépense de combustible, de main-d'œuvre, d'administration, etc., à 12 fr. par 1,000 kilog., les frais journaliers d'une fabrication de 25,000 kilog. de betteraves s'élèveront à 300 fr., non compris le prix des racines. De la somme de 12 fr. pour frais de fabrication pour 1,000 kilog. de betteraves, il convient de déduire la valeur des produits autres que le sucre, ou les résidus qui se composent de la pulpe après l'expression, et de la mélasse. En calculant ces deux objets au plus bas prix, on trouvera une valeur de 4 fr. environ pour 1,000 kilog. de racines; en sorte que la dépense de fabrication se trouvera réduite à 8 fr. Il est bon toutefois de remarquer que pour obtenir ces résultats, il faut avoir amorti le capital dépensé en frais de premier établissement, en renouvellemens de matériel, en tâtonnemens, etc. En prenant pour base du prix de revient du sucre le rendement de 6 p. 0/0, l'évaluation du prix de la betterave à 16 fr. les 1,000 kilog., et l'estimation approximative des frais de fabrication à 8 fr., on trouve qu'au moyen d'une dépense totale de 24 fr. on obtient 60 kilog. de sucre, qui reviennent ainsi à 40 c. le kilog. M. Thénard prétend même que ce prix peut être réduit à 30 cent.

Les terres que l'on cultive en betteraves pour alimenter les sucreries, produisent en moyenne environ 35,000 kilog. de racines par hectare; avec un rendement de 6 p. 0/0, on obtient par conséquent 2,100 kilog. de sucre par hectare. Il est cependant des circonstances où, d'après des observations faites avec soin, l'hectare a produit de 4 à 6,000 kilog. de sucre. Les terres à froment rapportent en moyenne 15 hectol. de grains

par hectare, ce qui représente en poids environ 1,100 kilog., qui rendent une pareille quantité de pain. On trouvera d'après ce rapprochement, qu'à surface égale, la terre produit presque le double de sucre que de pain. Les feuilles de la betterave, qui forment un engrais fort utile pour le terrain même, et la portion de substance qui peut servir de nourriture aux animaux, présentent d'ailleurs bien plus que l'équivalent de la paille du froment, pour l'entretien de la fertilité (1). Si le prix du pain est moins élevé que celui du sucre, c'est uniquement parce que la culture de la betterave et la fabrication exigent plus de main-d'œuvre; mais c'est là précisément une circonstance extrêmement favorable, également utile au travailleur et à l'industriel; elle hâte la consommation, et donne lieu à la production de nouvelles denrées, de nouvelles marchandises, et à une circulation rapide des capitaux.

Une ferme de 150 hectares, soumise à un assolement triennal, absorbe en frais de main-d'œuvre et acquisition de charbons, bois, fer, etc., un peu au-delà de 5,000 fr. par an : une ferme de même étendue, à laquelle se trouve annexée une fabrique de sucre, absorbe d'abord en frais de culture et main-d'œuvre environ 11,000 fr.; et puis la fabrication du sucre extrait des betteraves provenant de cette ferme nécessite encore une dépense d'environ 40,000 fr. Ainsi la culture de la betterave destinée au sucre donne lieu à une circulation de capitaux dix fois plus forte que celle

(1) Ces détails sont puisés dans la brochure de M. de Dombasle, intitulée : *Du sucre indigène, de la situation actuelle de cette industrie en France*, etc., deuxième édition. Paris, chez madame Huzard.

du blé. Cette industrie a d'autres avantages encore : elle peut s'exercer en petit par tous les pères de famille, et leur procurer des élémens de bien-être qu'ils chercheraient en vain ailleurs. Déjà une foule de cultivateurs ont essayé de faire du sucre, soit pour leur usage, soit pour la vente, et ils y ont très bien réussi. Que deviendraient toutes ces petites industries si utiles et si morales si la mesure proposée par M. le ministre des finances était adoptée ?

Je suis loin de prétendre, comme le fait M. Matthieu de Dombasle, que le sucre indigène n'est point une matière imposable ; je crois au contraire qu'il viendra un moment où il devra donner de grands produits au trésor, non seulement par la taxe directe qu'il subira, mais encore par un surcroît de richesse qu'il créera dans nos provinces. Déjà les départemens qui possèdent la culture de la betterave offrent une augmentation dans le chiffre des contributions indirectes. Cette situation ne peut que s'améliorer à mesure que la production et la consommation du sucre indigène augmenteront.

Il y a quelque chose d'affligeant dans la plupart des mesures fiscales, c'est leur application immédiate au premier produit qui se présente. On ne demande pas de l'argent dans un temps donné, on le veut demain, aujourd'hui, à l'instant même ; et on ne voit pas qu'un pareil système tarit des sources qui pourraient devenir fécondes et abondantes. Il y a des élémens d'impôts pour ainsi dire partout ; mais, de même qu'il ne faut pas imposer de rudes travaux à un enfant, mais à l'homme adulte seulement, de même ne faut-il pas atteindre les indus-

tries à leur naissance, pour ne pas les ruiner. L'industrie sucrière donne sans doute des résultats prodigieux ; mais ces résultats, loin d'être généraux, ne sont que partiels. Si quelques fabricans, comme le dit M. de Dombasle, peuvent produire du sucre à 40 centimes le kilogramme, il en est une foule d'autres qui se fabriquent peut-être trois et quatre fois plus cher. Libres d'impôts, ils arriveront probablement, dans un temps plus ou moins éloigné, au même point que leurs collègues. Frappés d'une taxe, leurs établissemens périront, et alors les ressources du trésor se tariront pour l'avenir.

Il nous reste maintenant à examiner la situation des colonies. Je le répète, je ne crois pas que dans ce moment et jusqu'à présent la production du sucre indigène soit cause du malaise de nos possessions transatlantiques ; je crois plutôt que c'est le droit dont on a frappé les sucres coloniaux qui a produit ce malaise. Si donc on veut soulager les colonies, il faut aller à la source du mal, et ne pas se servir de moyens indirects tels que ceux qu'on propose et dont l'effet est toujours incertain.

Les colonies sont liées à la métropole par un pacte qui contient des stipulations réciproques. La France leur ouvre son marché pour leurs productions, et elles se trouvent d'un autre côté dans l'obligation de faire tous leurs approvisionnemens chez nous. Cette situation a créé de nombreux intérêts, parmi lesquels il faut mettre en première ligne ceux de nos ports de commerce, de notre navigation et de notre marine. Les commerçans des villes maritimes ont engagé de grands

capitaux dans les exploitations coloniales; la navigation marchande fait tous les ans 450 chargemens de sucre dans les Antilles et à Bourbon; et enfin la marine militaire trouve pour l'équipage de ses vaisseaux de grandes ressources dans la marine marchande. A tout cela vient se joindre une question d'un ordre plus élevé encore, savoir, si la situation politique de la France exige des colonies, et si ces points dans le cas d'une guerre maritime, seraient utiles.

Toutes ces circonstances devraient constituer des liens assez solides entre la métropole et les colonies. Examinons d'abord le lien commercial. Les colons sont obligés de s'approvisionner pour tous les articles dont ils ont besoin en France. Ces denrées ou marchandises peuvent se classer de la manière suivante :

Tissus de coton, fil, laine et feutre. . . .	20,000,000 fr.
Articles divers.	13,000,000
Boissons.	6,000,000
Farines et grains.	3,000,000
Peaux et leurs applications.	2,500,000
Huile.	2,400,000
Fer et autres métaux.	1,600,000
Bijouterie, papier, poterie et verrerie. . .	1,500,000
	50,000,000 fr.

Le prix de presque tous ces articles est d'environ un cinquième plus élevé que partout ailleurs ; en sorte que si les colons pouvaient s'approvisionner dans d'autres pays de productions pour ces mêmes articles, ils gagneraient environ 10 millions, et la production

coloniale serait dégrevée d'autant. Ces 10 millions augmentent le prix de revient du sucre d'environ 11 à 12 francs par 100 kilogrammes. Malgré cela les prix des sucres des Antilles sont cette année inférieurs à ceux des sucres étrangers. A Londres, par exemple, le sucre s'est élevé en entrepôt à 100 fr. les 100 kilogrammes, tandis que les produits français sont à 80 fr., au Havre également en entrepôt. On ne peut donc pas se plaindre du prix trop élevé du sucre colonial.

Si par une mesure, par une circonstance quelconque le marché de la métropole se trouve fermé au sucre colonial, il devient évident que les colons ne pourront acheter nos marchandises. On n'achète des produits qu'avec des produits, et lorsque nous repousserons les leurs, ils ne pourront plus prendre les nôtres. Cela n'est pas arrivé jusqu'ici; mais lorsque la production du sucre indigène sera de 80 ou 100 millions de kilogrammes, cela arrivera infailliblement, et alors il n'y aura plus de remède au mal. Aujourd'hui c'est la denrée coloniale qui règle encore le prix du sucre de betteraves, et les fabricans de celui-ci profitent des conditions défavorables dans lesquelles la première est placée; mais, dans un avenir peu éloigné, le sucre indigène réglera le prix; à ce moment-là les produits des Antilles seront chassés de nos marchés, et le pacte colonial se trouvera forcément rompu. Si on veut le conserver, il faut détruire, comme je l'ai dit plus haut, la cause du mal; cette cause est dans le chiffre exorbitant du droit d'entrée. Si le producteur indigène repousse l'impôt, le colon doit avoir le

même droit, et d'autant plus qu'il est enchaîné par des liens qui ne pèsent pas aussi lourdement sur l'habitant de la France; je parle de la prohibition des produits étrangers. En effet, nous recevons en France une foule d'articles en acquittant certains droits, que les colons ne peuvent recevoir directement, mais par notre intermédiaire seulement.

Il faudrait donc, pour maintenir nos relations avec les colonies, et pour ne point leur fermer notre marché, réduire le droit de 45 fr. par 100 kilogrammes à 20 fr., décime non compris, alors la denrée coloniale soutiendrait la concurrence avec le sucre de betterave. Les prix baisseraient rapidement, et la consommation s'élèverait sans doute dans les mêmes proportions qu'en 1816, 1817 et 1818. Le fisc trouverait dans de plus grands arrivages une compensation du déficit causé par la réduction du droit, et il attendrait ainsi le moment favorable pour imposer la betterave. Dans cinq ou six ans d'ici cette industrie sera dans toute sa vigueur; et, bien assise alors, on pourra lui demander, non 3 ou 4 millions, mais bien dix fois autant. Mais pour que les facilités données fussent complètes, il faudrait encore les autoriser à acheter ailleurs qu'en France, certains articles que nous leur vendons trop cher. Cette dernière partie de ma proposition nécessiterait un examen que je m'abstiens de faire; mais je pense que les importations étrangères dans les colonies, pourraient être permises pour un cinquième de la consommation totale. Ce cinquième comprendrait des produits qui sont à meilleur compte dans les autres pays.

Par des mesures de cet ordre, nos relations commerciales avec nos colonies continueraient, et le danger dont elles sont actuellement menacées disparaîtrait bientôt.

On a souvent dit que, dans le cas d'une guerre maritime, nous perdrions nos colonies au premier coup de canon tiré sur l'Océan. Cela est possible, mais en attendant, nous nous trouvons dans la même position que l'Espagne, qui possède en Amérique la riche et la grande île de Cuba, avec Porto-Ricco; en Afrique, les Canaries et les Philippines dans la mer de Chine. Le Portugal a les îles du cap Vert, Madère, les Açores, la côte d'Angala et de Mozambique, et enfin Goa et Macao. Java et les Moluques appartiennent aux Hollandais. Je ne sache pas qu'aucune de ces puissances soit sur le point d'abandonner ses colonies sous le prétexte qu'elle les perdra au premier coup de canon tiré sur l'Océan. Cependant elles auraient tout autant de peine que nous à défendre leurs colonies dans le cas d'une guerre.

Quant à notre navigation marchande et notre marine, il est indubitable que la rupture du pacte colonial ou l'abandon des colonies, leur porterait au moins momentanément un coup funeste; car d'un côté il serait impossible de remplacer immédiatement le frêt que nous donnent aujourd'hui les produits coloniaux, et de l'autre la marine militaire se ressentirait certainement de la décadence de la marine marchande.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De la fausse direction donnée aux affaires d'Alger par le système d'expéditions. Brochure in-8° de 36 pages. Paris, 1836, chez Delaunay.

Il vient de paraître sous ce titre un exposé de la véritable situation de nos établissemens dans le nord de l'Afrique. Cette appréciation de la question si compliquée et jusqu'à présent si obscure de la colonisation doit éclairer l'opinion publique, trompée par tant d'idées fausses et de renseignemens inexacts. Il est impossible de ne pas reconnaître le langage de la vérité et de la conviction impartiale dans cet écrit. C'est un appel à la raison qui sera entendu.

Le raisonnement de l'auteur, constamment basé sur les faits, prouve que le système d'expéditions adopté dans la régence est incompatible avec la nécessité des économies pour un pays où notre domination serait mal assurée en cas de guerre maritime. Sans nier les avantages que peuvent nous offrir les places occupées par nos troupes, tout nous engage à préférer une forte concentration au système de dissémination qui nous montre faibles partout, et partout au-dessous du rôle de force que nous nous sommes donné.

Sous le rapport commercial et agricole comme sous le rapport fiscal et défensif, un système de concentration et de paix offre les avantages les plus évidens. Il tend à tranquilliser les populations, à émousser le fanatisme des indigènes, et à leur faire aimer notre civilisation par de fréquens rapports de commerce avec nous. Ces rapports sont impossibles à établir, lorsque le pays, sans cesse menacé sur divers points, se trouve dans un état continuel d'émotion et de crainte. D'ailleurs, ainsi que le répète l'auteur de la brochure, la question de la dépense, en s'opposant à l'occupation universelle de la régence, fait une loi de l'occupation progressive et basée sur nos besoins.

Pour nous, nous ne saurions blâmer les économies réclamées par

les Chambres sur les dépenses d'Alger. Tant d'abus et de dilapidations ont signalé notre présence dans ce pays, qu'il est permis de désirer une diminution dans les charges imposées aux contribuables de France pour enrichir des fournisseurs et de soi-disant colons en Afrique. Nous tiendrons moins peut-être aux économies, si, au lieu des côtes inhospitalières de la Barbarie et des mauvais ports qu'elles nous offrent, il s'agissait des îles Baléares ou de celle de Candie, dont les excellentes rades de guerre nous mettraient dans une tout autre position sur la Méditerranée.

Quelles que soient, du reste, les opinions sur ce point, il en est une sur laquelle les bons esprits ne peuvent être divisés, c'est la nécessité de cesser des expéditions coûteuses et au moins inutiles pour ne jamais opérer militairement qu'en s'échelonnant avec force; c'est la nécessité, si l'on est contraint à la guerre, de ne jamais faire en Afrique qu'une guerre de positions qui, avant tout, protége l'agriculture, et oppose aux forces mobiles des Barbares les forces solides et organisées de notre civilisation.

La brochure *sur la fausse direction donnée aux affaires d'Afrique* doit vivement intéresser le public en ce moment. Elle éclairera l'opinion d'un grand nombre de lecteurs, parce que l'auteur se mettant en dehors de tout esprit de parti, a seulement usé du droit qu'a tout bon citoyen d'un pays libre, de signaler des erreurs qui compromettent l'intérêt général.

Du paupérisme, de la mendicité, et des moyens d'en prévenir les funestes effets, par M. le baron de Morogues. Un vol. in-8° de 675 pages. Paris, chez Dondey-Dupré, 1834.

Cet ouvrage est divisé en deux parties; la première traite de la mendicité et du paupérisme, et la seconde des meilleurs moyens de former les colonies agricoles, dans le but de secourir l'indigence, d'arrêter la mendicité, de réprimer le vagabondage et les délits qu'enfante la misère.

M. de Morogues avait déjà publié un ouvrage sur le paupérisme,

il en a été rendu compte dans la *Revue d'Économie politique*. Le livre que nous avons aujourd'hui sous les yeux contient à peu près les mêmes principes; il contient, de plus, des développemens sur les colonies agricoles et sur le parti qu'on pourrait en tirer pour l'extinction de la mendicité.

L'auteur pense que l'état actuel des ouvriers peut être considéré comme la cause principale des révolutions et des soulèvemens populaires. De quelques émeutes peut-être, mais des révolutions certainement pas. Ils ont servi, en 1830, d'instrument, mais il serait difficile de leur attribuer la révolution. Je crois, en général, que M. de Morogues place le danger là où il n'existe plus aujourd'hui : si les ouvriers ont fait quelques émeutes, c'est que les industriels et les propriétaires leur en avaient donné l'exemple en 1830. Aujourd'hui le calme est parfaitement rétabli, et je pense qu'il ne sera de long-temps question de révolution.

Passant de la situation des ouvriers à la pauvreté, l'auteur, après avoir examiné le nombre des pauvres, l'impôt qui sert à les nourrir, les conséquences des aumônes indiscrètes, arrive au droit qu'il attribue à l'État de réprimer la mendicité. Cette question a déjà souvent été débattue, et notre législation actuelle, si elle ne l'a pas résolue, l'a du moins tranchée. Lorsqu'un individu est surpris à mendier, il est traduit devant les tribunaux, et condamné à un plus ou moins grand nombre de jours de prison. Cet homme-là devait mourir de faim plutôt que de mendier. La mendicité nuit à l'ordre social, dit M. de Morogues, c'est pour cela qu'il faut la punir. Mais l'ivrognerie, le jeu, et tant d'autres vices, nuisent aussi à l'ordre social; on ne traduit cependant pas les joueurs qui passent leur vie dans les maisons de jeu, autorisées par le gouvernement, devant les tribunaux pour leur infliger des peines parce qu'ils nuisent à l'ordre social.

« La loi sociale qui veut que le gouvernement soit institué dans l'intérêt des masses, dit M. de Morogues, cette loi qui l'autorise à interdire des vœux monastiques, à défendre le rétablissement des couvens, à s'opposer aux associations religieuses et politiques qui peuvent troubler la tranquillité, à arrêter le zèle des missions religieuses, à défendre les maisons de jeu et celles de débauche, à fer-

mer les cabarets pendant la nuit, à régler la tenue des marchés, à astreindre à certaines mesures de sûreté l'exercice des professions dangereuses, à établir des cordons sanitaires pour prévenir la propagation de la peste, ne doit-elle pas aussi l'autoriser à établir des mesures préventives contre l'extension de l'indignité et de la fainéantise que la mendicité propage ?»

Il n'y a entre tous ces cas et la mendicité pas la moindre analogie; on ne meurt pas pour ne pas être moine ou missionnaire. Quant aux maisons de jeu et aux lieux de débauche, le gouvernement les autorise dans certains cas et ne les ferme pas. Un homme qui n'a pas de pain mendie pour en avoir. Cela me paraît fort logique; mais ce qui me paraît moins logique, c'est de lui répondre par la prison, comme cela arrive tous les jours. Il n'est pas rare de voir des vieillards auxquels il ne reste plus que quelques jours à vivre, traduits en police correctionnelle pour avoir demandé l'aumône. Ils sont condamnés à l'amende et à l'incarcération; à l'expiration de leur peine, on les remet dans la rue avec injonction de ne plus mendier. Le correctif est excellent; mais si le pauvre suivait la leçon, il ne serait pas sûr de vivre le lendemain.

Quelques économistes ont conseillé les dépôts de mendicité comme remède infaillible contre l'habitude de mendier. M. de Villeneuve, entre autres, a pensé qu'il convenait, dans l'intérêt de la société, de multiplier ces établissemens. Je ne suis pas bien convaincu de l'efficacité de ce moyen; mais en supposant qu'il fût bon, ce serait toujours un expédient cruel, contraire aux notions les plus élémentaires du droit, de l'équité et de la justice; et après tout, l'intérêt social ne demande jamais de pareils sacrifices; car il n'y a qu'une société mal organisée qui puisse vouloir des moyens injustes pour sa conservation.

Il existe un préjugé fort singulier parmi les hommes qui font une guerre à mort aux mendians, c'est qu'ils croient que ceux-ci sont les gens les plus heureux du monde, et que leur vie n'est qu'une suite de délices. J'ai vu différens pays où il n'en était pas ainsi, et plus d'un magistrat de Londres, en constatant un décès, a terminé son procès-verbal par ces mots effrayans : *mort faute d'alimens*. Ceux-là sans doute n'avaient pas mendié.

Si on croit que la mendicité est un délit, il faut alors nourrir ceux qui n'ont rien, et qui, par aucun moyen, ne peuvent rien acquérir. En leur ravissant la liberté on ajoute encore à leur malheur, et on n'extirpe pas la mendicité.

Je quitte la première partie du livre de M. de Morogues, qui ne me laisse point d'impressions favorables, pour jeter un coup d'œil sur la partie où il traite des colonies agricoles. Là, M. de Morogues est véritablement sur son terrain, et ses rares connaissances dans l'art agricole lui ont permis d'approfondir un problème qui n'avait point encore été résolu jusqu'à présent, c'est-à-dire la création et la conservation des colonies agricoles. L'auteur a parfaitement étudié les colonies agricoles des Pays-Bas, il en a vu les inconvéniens et les avantages, et il conclut qu'il n'est point possible d'établir en France des colonies sur les mêmes bases. Elles sont, en Hollande, le résultat de la bienfaisance particulière.

« Notre caractère national, dit M. de Morogues, nous porte bien à saisir avec enthousiasme les idées bonnes et généreuses, mais il ne nous permet guère de les suivre avec l'assiduité et la constance indispensable pour assurer le succès d'un plan immense, fondé uniquement sur la permanence de souscriptions volontaires très considérables.

» L'établissement, en France, des colonies agricoles fondées uniquement ou principalement par des associations de bienfaisance, comme cela a eu lieu dans les Pays-Bas, serait d'ailleurs contrarié aujourd'hui par la dissidence d'opinions politiques et religieuses. En Belgique, cette dissidence a arrêté le bien que les associations avaient entrepris presque dès sa source; la révolution de 1830 y a été l'époque de la décadence des colonies libres, et déjà les colonies de répression ne peuvent plus s'y maintenir sans que le gouvernement les dirige lui-même et les soutiennne à ses frais; jamais, en France, des sociétés de bienfaisance ne réussiraient à rien faire d'important en ce genre, et des sociétés de spéculateurs n'y trouveraient pas assez de bénéfice pour se maintenir, sans user vis-à-vis des colons de mesures coërcitives qui, loin de leur être avantageuses et de les améliorer, les révolteraient en les réduisant au plus dur esclavage. C'est le gouvernement seul qui peut et doit

fonder chez nous les colonies agricoles, dans l'intérêt général de la France. »

Ceci est d'une grande vérité. Si on confiait chez nous des établissemens de cet ordre, soit à des compagnies commerciales, soit à des associations de bienfaisance, *leur* sort serait compromis à chaque instant. Il faut donc que le gouvernement s'occupe lui-même d'une colonisation propre à attirer les indigènes des lieux où le salaire et le travail leur manquent sur ceux où le travail doit pourvoir à leur subsistance; le mode de colonisation doit varier suivant leurs mœurs et leurs habitudes actuelles. Il faut donc des colonies de différens genres, qui s'adaptent aux habitudes et aux besoins des individus destinés à les peupler. Les colonies agricoles seront, selon M. de Morogues, de trois natures différentes.

Les premières conserveront le nom de colonies agricoles proprement dites, et seront destinées aux habitans des communes rurales; elles s'établiront, par familles, dans des maisons isolées, et sur des champs jusqu'à ce jour incultes. En mettant ces terres en valeur, on conserverait les populations rurales dans les campagnes.

Les secondes colonies fourniraient du travail aux habitans inoccupés des villes de moyenne population; on les appellerait colonies horticoles. Elles accroîtraient les productions potagères autour des villes et dans les communes rurales, où elle n'est pas assez abondante; elles se peupleraient plus ordinairement d'habitans des villes du département où elles seraient situées, et absorberaient ainsi l'excédant de la population ouvrière, qui trouverait dans ces nouveaux travaux une occupation lucrative et certaine.

Le troisième genre de colonie recevrait l'excédant de la population ouvrière des grandes villes, et se placerait à une certaine distance de ces villes où les terrains ne sont pas trop chers. Pour y attirer les ouvriers, il faudrait que ces colonies que M. de Morogues appelle colonies saccharicoles, fussent dans le voisinage des villes de moyenne population, et qu'elles offrissent constamment un travail analogue à celui des manufactures. Les ouvriers produiraient dans les terrains qui leur seraient destinés, des matières premières, qu'ils livreraient, après une préparation préalable, aux manufactures qui en auraient besoin.

L'auteur indique dans divers chapitres les moyens d'établir ces trois genres de colonies. Elles recevraient environ 102,000 ménages coloniaux ou 510,000 individus, pour fournir à plus de 2,550,000 pauvres le travail nécessaire à leur subsistance. Le partage des ménages entre les diverses sortes de colonies se ferait de la manière suivante :

Les colonies agricoles recevraient environ. . . .	59,000 ménages.
Les colonies horticoles	23,000
Et les colonies sacchericoles.	20,000
	102,000

Après avoir donné ces chiffres, l'auteur entre dans des détails fort intéressans qui se rapportent aux dépenses des établissemens à fonder. Ces détails sont le résultat d'une longue expérience et de l'étude de tous les faits qui ressortent des colonies agricoles déjà fondées.

Le livre de M. de Morogues se termine par un projet de fondation de colonies de répression, de déportation et d'émigration volontaire. Il établirait ces dernières à Alger, et les colonies de répression et de déportation dans l'Australie. Ce second projet présenterait des difficultés insurmontables; on n'a qu'à lire l'histoire de la colonie de Botany-Bay, pour se convaincre que c'est une idée tout-à-fait chimérique. Nous sommes incapables de coloniser Alger, comment pourrions-nous établir une colonie dans l'Australie! Il faut pour le transport seulement de chaque individu une somme de 3,000 francs.

Le livre de M. de Morogues contient, du reste, des détails précieux sur les colonies agricoles, et je crois qu'il a mieux approfondi la question qu'aucun de ses devanciers; il est à désirer qu'il se répande et tombe entre les mains de ceux qui s'occupent de ces matières.

Handbuch der Staats-wissenschaften. Manuel de l'économie de l'État, par F. Bulau. In-8° de 424 pages. Leipzig; chez Gœschen, 1835.

Selon l'auteur, l'économie de l'État est une partie de la police administrative. Il la distingue de l'économie nationale qu'il appelle la physiologie de la richesse, et il entend par économie de l'État, l'activité du gouvernement pour l'administration des biens matériels et immatériels du peuple. Comme l'auteur tient aussi compte des intérêts immatériels, il embrasse une infinité d'objets; il déduit cependant tout des mêmes principes; et pour examiner l'éducation publique, par exemple, et l'agriculture, il se place au même point de vue.

L'introduction du livre comprend des définitions, les limites, la bibliographie, l'histoire, la division et les principes de la science. La division de l'ouvrage est fondée sur les trois sources de richesses, c'est-à-dire le travail, la terre et le capital. Le premier livre traite, par conséquent, du soin que l'État doit donner aux travailleurs. Il se divise en quatre sections qui comprennent, la population, les forces physiques, intellectuelles et morales, l'éducation publique, et enfin un parallèle entre la légalité et la moralité. Le second livre traite des soins que le gouvernement doit aux forces productives de la nature. Les prolégomènes de ce livre se rapportent à la liberté du choix. Les trois autres sections traitent de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Le troisième et dernier livre, le plus court de tous, indique les soins que l'État doit prendre des capitaux, de leur formation et de leur application. L'ouvrage de M. Bulau contient plusieurs vues neuves, et il est écrit avec talent et conscience.

Die Staas-wissenschaft, etc. La Science de l'État, esquisse contenant des vues générales sur une histoire universelle du droit et de la politique, un canevas pour la philosophie et la science gé-

nérale de l'État, dans ses rapports avec l'organisation des États allemands, et principalement de la Prusse, par J.-C. Rinne. Brochure in 8° de 105 pages; Berlin, 1835.

Cette brochure qui, sous un titre passablement pompeux, renferme peu de vues utiles, est cependant destinée par l'auteur à opérer des réformes considérables. M. Rinne fait d'abord la critique de l'époque; il lui trouve un esprit irréligieux disposé aux abstractions et aux controverses stériles. Cependant, dit-il, cet esprit commence à se réformer; il devient plus positif, plus concret et plus religieux; plusieurs sciences éprouvent déjà l'influence bienfaisante de ce changement; mais la science de l'État n'en est point encore là, et elle offre sous ce rapport de nombreuses lacunes. Malheureusement l'auteur, tout en voulant remplir ces lacunes, tombe dans les mêmes inconvéniens qu'il reproche si amèrement à notre siècle. Il a donné le squelette d'un système qui est un chef-d'œuvre d'abstraction et d'aridité, et il n'a indiqué dans son opuscule aucun moyen d'application. S'il avait un instant songé à la pratique, il se serait peut-être aperçu de la fausseté de plusieurs de ses théories et de l'impossibilité de les mettre en usage. En somme, la brochure de M. Rinne ne jette pas de grandes lumières sur la science de l'État.

DE L'ORGANISATION SOCIALE,

ET EN PARTICULIER DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE.

(*Quatrième article.*)

Nous avons encore à parler de trois industries importantes, analogues entre elles, mais offrant dans leur régime des différences qu'il est de notre sujet de faire remarquer.

L'industrie qui travaille le lin et le chanvre n'a dérogé en rien jusqu'ici à l'antique simplicité de procédés et de mœurs, si l'on peut parler ainsi, que les censeurs de l'industrialisme moderne regardent comme perdue.

Si l'industrie des lainages, moins simple, s'exerce dans de grands établissemens, ce n'est pas une innovation ; elle est ainsi montée depuis Colbert et Van Robais. Mais, elle aussi, elle a appris la mécanique ; elle a grandi : je ne saurais l'absoudre du reproche d'avoir suivi le siècle et recherché le progrès.

Quant à la troisième industrie, nouvelle ou renouvelée en France sur l'exemple de nos voisins, et telle qu'on la voit aujourd'hui importée de toutes pièces, c'est, il faut le reconnaître, le type du système mis en accusation : *le coton*, puisqu'il faut l'appeler par son nom, est le vrai et presque le seul sujet de la controverse.

Comparons donc ces fabrications.

Celle des toiles (lin ou chanvre) tire ses matières premières de notre sol, première condition réputée favorable et qui donne droit au titre d'industrie *éminemment nationale*, comme on dit. Il est vrai que tous les ans nous prenons à l'étranger pour six ou sept millions, quelquefois pour dix, de lin ou de chanvre tout filé ; mais ce n'est pas moi qui aurai des regrets, si des mains françaises trouvent à convertir en tissus plus de matières que notre territoire ne leur en fournit ; et je croirai aisément que si nous ne nous créons pas ce supplément nous-mêmes, c'est que la terre, les capitaux et les bras ont d'autres denrées plus profitables à produire.

On peut ensuite faire honneur à cette industrie, si on le trouve bon, de ce qu'elle file encore comme filaient nos mères ; il en est de même du tissage. Ce sont des occupations agricoles plutôt que des métiers. Il y a là un reste des traditions patriarcales, de ces temps où chacun filait ses toisons et tissait ses vêtemens. Le paysan, pour occuper les loisirs de sa famille entre les labours et les moissons, ajoute au fil de ses récoltes celui de ses voisins, ou va s'en approvisionner au prochain marché. Quand il en a fait une pièce de toile, il vient la vendre à la ville. Dans la plupart des provinces la toilerie n'a ni journaliers, ni fabricans proprement dits ; elle n'agglomère pas la population dans les villes, ni ne les parque dans des ateliers. Des commerçans achètent et réunissent ces produits épars d'une fabrication spontanée et libre ; ils ne deviennent manufacturiers qu'à partir des apprêts et des assortimens.

Jusque là tout dans cette industrie est pur d'innovations modernes, et l'on pourrait dire d'elle qu'elle n'a rien appris et rien oublié. Malheureusement ainsi stationnaire quand tout marchait, non seulement elle n'a point fait de progrès, mais elle languit sans prospérité. Matériaux pris sur notre sol, emploi des mains les plus modestes, faibles salaires, ou plutôt minces bénéfices, prix d'un travail qui est en quelque sorte le simple accessoire d'autres travaux, peu d'avances à faire, nulle dépense d'usines, de matériel, de faux frais d'administration; et avec tous ces élémens d'économie, cette industrie a peine à se soutenir. Soit qu'un tel régime ne permette pas de se conformer aux exigences variées de la demande, soit par quelqu'autre vice, nos toiles ont de la difficulté à tenir chez nous contre la concurrence, je ne dis pas du coton, mais des toiles étrangères de nos plus proches voisins. Un droit d'entrée sur celles-ci, droit qui depuis 1816 a été bien des fois accru et qu'on estime aujourd'hui à près de 30 pour cent, n'empêche pas que nous ne consommions tous les ans pour quinze ou dix-huit millions de leurs produits. Nos producteurs, ou plutôt nos revendeurs des toiles de notre cru, s'indignent de cette importation; mais qu'ont-ils fait pour reprendre la préférence? ils ont envié la concession d'une prohibition absolue; ils ont sollicité un nouvel accroissement de tarifs. Cependant quelqu'un se rend-il compte du résultat d'un droit de 30 pour cent sur les toiles? Ce résultat, le voici amené à sa plus simple expression : celui qui pourrait avoir quatre chemises, n'en a que trois; et l'on veut le réduire à deux, quand on demande que de nouveaux

obstacles mis à l'entrée du produit étranger permettent de renchérir la toile française. Mais ce serait encore une vaine ressource. Par ces renchérissemens factices, cette industrie si nationale ne s'est pas aperçue qu'à ses côtés elle créait la nécessité et faisait la fortune d'une fabrication rivale.

Cependant tandis que la fileuse et le tisserand campagnards suivent leur routine; que les marchands de la ville voisine, contens du produit de cette fabrication villageoise, tout en criant après la concurrence, s'endorment sans rien faire pour la soutenir avec moins de désavantage, il y a bien quelques hommes disposés à tirer cette grande industrie de son état d'infériorité et de langueur: il n'est pas dû tout entier à l'indolence, et les progrès à faire rencontraient de grandes difficultés. Le rouet et jusques à la quenouille ont tenu contre le *million* que Napoléon, ce puissant séducteur, offrait à quiconque nous enseignerait à filer le lin et le chanvre avec la facilité et la perfection que les mécaniques donnent aux fils de coton. Mais la matière était réfractaire: ce grand prix ne fut pas gagné, et inutilement quelques inventeurs se vantaient de mériter des *accessit.* Aujourd'hui les Anglais paraissent enfin avoir résolu le problème, et nos industriels s'ingénient à l'envi pour tâcher de profiter de la découverte. S'ils y parviennent, comme la difficulté vient uniquement de la filature, il y aura une révolution immanquable dans le régime de la production des toiles. Cette organisation en grandes manufactures, capables de faire tomber les petites fabrications, ne pourra manquer de nous arriver avec son bien et son mal. L'influence de ce

système, qui n'avait pas atteint cette industrie, nous avouons qu'elle menace de s'y introduire. Ce sera la force des choses qui l'y conduira, et il sera inutile de vouloir s'y opposer. En effet, ou l'on cessera de consommer des toiles partout où un autre produit peut les remplacer, ce qui est déjà la tendance générale; ou l'on apprendra à les fabriquer et à les mettre à la portée des consommateurs avec plus d'intelligence et d'économie. Si les mains qui les confectionnent aujourd'hui ne pouvaient malheureusement se plier à des perfectionnemens indispensables, je ne pense pas qu'une de ces deux choses pût leur être plus favorable que l'autre. Mais je m'abstiens de rechercher ici les effets d'une révolution qui n'est pas encore faite. C'est assez d'avoir à la juger là où elle est accomplie.

Loin de s'être réglée sur un système moderne pour la grandeur de ses établissemens, nos fabricans de draps ont pu fournir des modèles en ce genre aux autres industries. A Abbeville, à Sedan, à Elbeuf, à Louviers, toute manufacture de cette espèce a toujours été une vaste entreprise; on s'en est glorifié, et, du règne de Louis XIV à 1789, il n'en a jamais manqué que le seul luxe de leurs constructions et de leurs appareils avait fait décorer du titre fastueux de manufactures royales.

Cette fabrication, depuis la préparation des laines jusqu'aux derniers apprêts des tissus, se compose d'un grand nombre d'opérations différentes. Plusieurs ne sauraient s'exécuter en petit: la plupart ont besoin d'être réunies et demandent l'emploi d'une grande force motrice. L'emplacement de ces usines a été généralement déterminé par celui des chutes d'eau dont

on a pu disposer. La seule innovation survenue à cet égard, c'est le recours moderne aux machines à vapeur, non pour remplacer par l'emploi d'un combustible coûteux la force naturelle d'un cours d'eau, mais pour suppléer à l'insuffisance de celle-ci, et pour n'être pas réduit à interrompre le travail de la manufacture et de ses ouvriers, dans la saison des basses eaux ou des gelées. Aujourd'hui la draperie fait usage aussi de divers moyens mécaniques qu'elle ne connaissait pas autrefois. Quelques uns sont des perfectionnemens introduits dans le tissage ou dans les apprêts par le simple développement successif de l'intelligence manufacturière ; il en est qui ont pour but de ménager les forces de l'ouvrier, de lui permettre de faire plus d'ouvrage en moins de temps. C'est progrès, ce n'est pas révolution. Mais la révolution est dans la filature. Là est un système tout entier, système moderne et importé avec ses inconvéniens et ses avantages, avec l'appât donné à l'ambition et à la vanité industrielle, avec les sévères punitions qui en sont la suite trop commune, toutes questions fort complexes sur lesquelles nous aurons à revenir tout à l'heure.

Je dirai seulement ici que, pour la draperie, la révolution est finie depuis long-temps. Les choses ont pris leur niveau ; il en résulte plus de travaux et de salaires, plus de bras occupés et mieux payés que par le passé. La qualité des tissus y a gagné. Plus d'individus des classes inférieures ont pu se procurer de meilleurs vêtemens. De bons draps ont remplacé des étoffes plus grossières. Le mouvement opéré au nord a pénétré au centre. Les fabriques du Berry, celles mêmes de la

Lozère, le pays des *serges* et des *cadiz*, se sont perfectionnées. Castres, dont les productions vulgaires étaient presque inconnues, rivalise avec les plus beaux produits.

Tout-à-fait au midi avaient été les dernières hésitations. Il y a trente ans qu'une ville méridionale se plaignait de perdre ses antiques débouchés au Levant, tandis que les fabriques de la Belgique et du Rhin, alors françaises, habiles et promptes à marcher dans la carrière du progrès, héritaient de la préférence que perdait la manufacture stationnaire. Napoléon imagina d'envoyer à celle-ci un assortiment de ces machines propres à la préparation et à la filature des laines, qui partout ailleurs avaient eu de si bons effets. Ce don fut dédaigné, repoussé long-temps. En 1816 encore il fallut faire marcher des troupes vers une autre ville du midi, pour empêcher la destruction de quelques machines dont les fabricans s'étaient convaincus qu'ils ne pouvaient plus se passer; mais ces préjugés se sont bien dissipés. Comme le fabricant, l'ouvrier a trouvé son compte à l'innovation. Le commerce avec le Levant a repris son cours autant que pouvaient se rétablir des relations interrompues et portées ailleurs. Les manufactures du midi ont appris à varier leurs produits, pour ne pas laisser à la merci du moindre incident leur activité et le travail des bras qu'elles emploient; elles ont habillé l'armée avec économie, et en qualité toujours meilleure. En un mot, personne ne se plaint, et tout le monde se loue du régime sous lequel prospèrent les fabriques de lainage. Aussi bien dans toutes les récriminations des censeurs ne voyons-nous jamais accuser que le coton.

Le coton, la voilà cette industrie anti-nationale, qui, méprisant les produits de notre sol, est allée chercher une matière exotique pour la faire ouvrer par des mains françaises; qui a dérangé tout l'équilibre de la consommation et de la production qui se maintenait dans les autres produits manufacturés.

La voilà cette importation funeste implantée chez nous avec l'effrayant appareil de machines dont elle ne peut se passer, et qui la condamne à n'agir que dans des proportions démesurées. Non seulement elle a fait tomber le fuseau des mains de nos fileuses, mais c'est par son influence que l'avidité de tous les industriels a appris que désormais il n'y aura plus de manufactures dignes de ce nom, sans établissement millionnaire, sans vastes et somptueuses constructions, sans luxe de mécaniques. La naissance de la nouvelle aristocratie industrielle lui est due; c'est à son occasion que l'on a su combien, pour constituer une baronnie, il faut, non plus comme autrefois de paroisses, mais de broches et de métiers.

Ainsi le disent quelques esprits austères. Quant à la nombreuse population que cette industrie entretient, elle peut bien quelquefois marchander, se débattre sur le taux de son salaire, mais elle apprendrait avec surprise que c'est dans son intérêt qu'on invective contre l'existence d'une production qui nourrit tant de bouches.

Les autres industries ont-elles à se plaindre? non. La consommation d'un pays n'est pas une quantité fixe et immuable où un concurrent de plus diminue la part des autres. Des objets nouveaux établis dans le

concours à des prix modérés mettent les jouissances à la portée de plus d'acheteurs, et ainsi, jusqu'à une certaine mesure, la consommation augmente dans la même proportion que la variété ou la quantité des produits. Le tissu de coton devenant populaire n'a fait que ce que la toile de fil n'a pu faire (ou n'a su faire); en ce sens la jalousie serait injuste.

La matière est exotique; mais si tandis qu'on plante partout des mûriers, qu'on multiplie les prairies artificielles pour élever plus de troupeaux, nos fabricans, à l'activité desquels ne suffisent pas ces accroissemens de la matière première, tirent de l'étranger des soies, des laines, du lin, pourquoi n'y prendraient-ils pas du coton?

Nous aurions dû, dit-on, en laisser l'industrie aux Anglais. Je pourrais demander pourquoi. Le coton ne croît pas plus en Angleterre qu'en France. Celui de leurs possessions de l'Inde n'est venu qu'assez tard occuper une place secondaire dans ce commerce; et sans parler de ce que nous en possédions à Saint-Domingue, il fut un temps où ceux du Levant étaient les nôtres comme s'ils étaient nés en Provence. Le coton des Américains est le principal aliment de la manufacture, et sur les marchés où il se produit, nous n'avons aucun désavantage qui s'attache à cette matière plus spécialement qu'à toute autre partie du commerce maritime.

Je sais des objections plus solides, ou plutôt je connais les inconvéniens réels de cette branche d'industrie, surtout grâce à la manière dont, au lieu de venir d'elle-même, elle a été imposée. Mais je vois aussi une

raison que je crois sans réplique pour justifier son établissement chez nous; cette raison invincible que je nomme souvent, c'est la force des choses; je m'explique.

Il serait raisonnable et prudent de laisser faire à chacun ce qu'il fait le mieux; mais il faudrait pour cela un commerce réciproquement libre; on sait que tel n'est pas l'état des nations européennes. Sans toucher ici à cette question, on doit reconnaître que s'il existe une production qui soit de la plus grande convenance pour tous les consommateurs d'un pays, si elle se confectionne chez leurs voisins, qu'ils la voient et ne puissent y atteindre, il faut à la longue que la force des choses l'emporte sur tous les obstacles. Il faut ouvrir la porte ou subir l'invasion de la contrebande, ou bien il faut parvenir à se faire soi-même fabricant du précieux article, au hasard de payer cher les essais et les premiers produits, et, bien entendu, avec ce désavantage que pendant long-temps la fabrication dans ce pays n'arrêtera pas les versemens interlopes. Déjà de tout temps la Normandie était en possession de produire des cotonnades. L'art d'imprimer sur étoffes vint ensuite réclamer l'admission des toiles blanches de l'Inde. Mais le traité de commerce avec les Anglais rendit les tissus de coton bien plus populaires. C'est après cela qu'on prétendit leur refermer la porte. Il était moralement impossible de faire renoncer le public à des vêtemens recommandés par une mode d'ailleurs très convenable. Il n'y a point de barrières qui eussent suffi à maintenir la prohibition; et dans tous les cas une consommation qui offrait tant d'attrait et qui promettait de devenir

si universelle, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des hommes industrieux. Ils devaient se demander pourquoi ils ne feraient pas à peu près ce qu'on faisait ailleurs; pourquoi leurs recherches, leur habileté, ne concourraient pas aux perfectionnemens ou ne sauraient se les approprier. Cela, je le répète, était inévitable au fond et raisonnable chez eux. Voici ce qui ne l'était pas. Une vue de politique gigantesque faisait croire à la possibilité d'exclure du continent tout produit anglais. Il n'était pas permis d'objecter l'intervention de la contrebande; le maître l'avait défendue, et opposait à ce qu'elle apportait sa volonté, ses baïonnettes et la peine du feu. On croyait donc pouvoir sous cette garantie fabriquer en France, même à tout prix, des tissus dont personne ne voulait se passer et qui ne pouvaient venir du dehors. Heureux qui parvenait à dérober aux Anglais une de leurs machines. On ne calculait pas dans l'isolement du continent, qu'avant qu'elle fût montée, dix nouveaux modèles l'avaient remplacée chez nos ennemis. La protection impériale était assurée; mais suivant ses habitudes hautaines, il fallait pour l'attirer des établissemens grandioses, et la flatterie concourait avec l'imprudence pour enfouir les plus précieux capitaux dans des constructions dignes d'attirer les regards. C'est ici que l'influence de l'industrie cotonnière entraîna celle de la draperie dans cette route de témérité et d'orgueil.

Cependant l'empereur, sans aucun scrupule, renchérissait de droits énormes l'entrée en France du coton, de la matière première. Le fabricant consumait ses fonds et son crédit sur des valeurs qui devaient crouler.

et se fondre au moindre événement. C'est ce qui arriva en 1814. Ce fut la première grande crise de cette industrie. L'invasion des marchandises anglaises suivit immédiatement. Avec de tels antécédens, après une protection fondée sur des prohibitions violentes, après d'imprudens encouragemens, on est mal en état de soutenir une telle concurrence subite. Le désastre fut grand et cruel.

Mais après une inondation ou un tremblement de terre, tout n'est pas renversé ou noyé. Il restait à la France des établissemens sur pied, une industrie déjà exercée, des facilités qui n'avaient pas existé jusque là, pour retrouver la route des progrès où d'autres s'étaient avancés à notre insu; il restait surtout une immense consommation intérieure dont on avait à se saisir. Le gouvernement accordait contre la concurrence étrangère autant de prohibitions qu'on en voulait, avec des lois rigoureuses pour la poursuite de la contrebande jusques dans l'intérieur. Maintenir ou relever les fabriques ne pouvait être l'objet d'un doute. La paix, et le commerce ranimé, la sécurité au dedans, les capitaux reparus, le crédit s'accordant à des conditions faciles, tout ranima l'énergie des manufacturiers, et élargit la sphère de leur activité. On n'eut plus à subir que l'abus de la prospérité et du crédit obtenu. Il faut sans doute beaucoup produire dans ces grandes exploitations, afin que l'intérêt du capital fixé dans leur matériel et les frais d'administration proportionnés à leur grandeur, se répartissent sur la masse des produits sans les trop renchérir. Il faut aussi ne pas s'interrompre, car tous ces faux frais tomberaient en pure

perte. Parfois cette dernière circonstance peut imposer au fabricant la dure loi de produire par anticipation sur la consommation à venir, même sans espoir d'aucune demande prochaine. A certaines époques aussi, c'est au contraire la rapidité des commandes qui fait illusion. On suppose que la progression ascendante ne s'arrêtera pas, et l'on force la fabrication pour en profiter, jusqu'au moment où à ce fol empressement succède la mévente. Mais ce mécompte n'est pas propre à la fabrique du coton, ni en général aux manufactures. Le commerce donne ordinairement le signal des spéculations hasardées; il provoque partout le *trop plein*, dans les magasins comme chez le producteur; il donne aussi le signal du découragement et des sacrifices. Je dis le *commerce;* c'est ordinairement à Londres, dans la cité, que se prend la fièvre; elle gagne bientôt la Bourse de Paris, et se répand de place en place avec les mêmes intermittences et la même atonie à la fin du paroxisme. Fonds publics, entreprises de grands travaux, bâtisses, denrées, marchandises, tout sert d'aliment à ces mouvemens désordonnés. Les perturbations que les fabriques ont souffertes ne sont qu'un épisode de l'épidémie. Les conditions de leur existence en rendent l'atteinte plus fâcheuse, mais ce mal accidentel n'est pas né de leur organisation.

Nulle part, en France, l'industrie du coton n'a plus fleuri qu'en Alsace. On y a cependant éprouvé une grande crise il y a quelques années, et même, quoique liée à des causes générales, elle avait quelque chose de particulier; mais c'était encore l'abus de l'aisance, et non pas un vice intrinsèque. La prospérité de la ma-

nufacture avait fait affluer les capitaux étrangers d'un pays voisin en même temps qu'elle assurait à Paris un grand crédit de circulation. Les fabricans croyaient que ce crédit commercial suffirait toujours à l'aliment journalier de leurs affaires courantes, et qu'ils pourraient employer en constructions, en mobilier industriel, l'argent que leurs voisins leur prodiguaient à un faible intérêt. Mais la crise universelle survint, le crédit s'interrompit, les étrangers redemandèrent leurs capitaux; c'est la suite d'une imprudence à laquelle peut conduire, sans doute, la nécessité des établissemens d'une certaine étendue et l'ambition d'en accroître les dimensions. Mais c'est ici un accident et non pas un caractère de cette industrie.

Quoi qu'il en soit, tous les inconvéniens que je viens de reconnaître frappent sur le manufacturier; ils ruinent surtout ceux qui manquent d'habileté ou de prudence. Mais on s'écrie que c'est l'ouvrier qui en porte la peine; que, placé par la nature des choses dans une déplorable condition, il est malheureux encore quand elle prospère. Il faut voir ce qu'il y a de vrai dans ce reproche.

On estime à 600 millions la valeur annuelle des produits de notre industrie cotonnière (1). En comparant à cette somme le prix total de la matière première qui entre en France, il est difficile d'évaluer à moins des trois quarts du produit la portion distribuée de salaires. C'est de quoi nourrir bien des familles.

Et ce produit, ces salaires, c'est en très grande par-

(1) Voir l'enquête commerciale du ministère du commerce, en 1834, t. III, p. 185.

tie une richesse nouvelle, un trésor découvert. Les jouissances que des tissus si acceptables aux riches et aux pauvres ont répandues ne sont pas entièrement prises sur les autres manufactures. Ce sont les consommations qui ont été utilement augmentées.

Mais on fait un double reproche à la distribution de ces salaires. Dans leur partage il en revient trop peu à l'ouvrier; quand parfois on lui en fait bonne part, on l'incite à en user sans économie, et, somme toute, il ne lui en reste jamais rien.

Nous apprécierons ailleurs le premier chef d'accusation; ici nous répondrons au second. L'école morale rend les manufactures responsables de l'inconduite de ceux qu'on y emploie. Mais est-ce le coton par sa nature, est-ce le coton seul qui excite à l'imprévoyance? Voyons-nous les artisans plus sobres le dimanche, et mieux à l'ouvrage le lundi que les ouvriers des fabriques, ou, parmi ceux-ci, plus retenus, ceux qui travaillent à leur domicile que ceux qui peuplent les ateliers? Y a-t-il un de ces ateliers plus corrompu que les autres?

Le propriétaire avec ses récoltes, le commerçant dans son négoce, comptent leur revenu sur une année moyenne; ils savent que la surabondance d'un temps doit couvrir le déficit d'un autre. Il est malheureux que l'ouvrier payé, soit à la journée, soit à la pièce, ne sente pas qu'il devrait compter de même. Il dilapide quand il aurait de quoi mettre en réserve; c'est un grand vice; mais est-il moderne? est-il évitable? tient-il encore une fois au coton? à un système? aux Anglais? que sais-je?

La propagation des caisses d'épargnes peut y remé-

dier. Aussi les villes manufacturières s'empressent-elles d'en établir. De grandes manufactures en ont fondé de spéciales pour leurs ouvriers, à qui l'on a persuadé de s'imposer des retenues, et d'essayer du bienfait de l'économie et de l'accumulation.

Mais voici ce qu'on reproche au travail du coton; il répand des salaires, mais il en déplace. Ne pouvant se passer de l'emploi des machines, il laisse sans pain les hommes dont elles remplacent les forces.

On pourrait répondre que cette industrie étant nouvelle, étant arrivée avec ses mécaniques, elle a eu moins d'ouvriers à licencier que toute autre. Mais nous demanderons qu'on fasse une distinction.

La filature du coton et la fabrication des tissus diffèrent essentiellement. La filature seule a besoin de l'atelier et des machines, et nous y reviendrons. Le tissage est loin d'être partout renfermé sous la main du fabricant. En Normandie et ailleurs, autour de plusieurs villes qui passent pour manufacturières et qui sont plutôt commerçantes, beaucoup de tisserands en coton travaillent pour leur propre compte, comme ceux qui tissent le chanvre. Ils achètent le fil; la pièce qu'ils en ont fabriquée, ils vont la vendre dans la ville voisine, à la halle de Rouen, au marché de Troyes, d'Amiens. D'autres, en très grand nombre, travaillent à façon, mais chez eux, ainsi que les ouvriers de Lyon; et seulement ils ne sont pas, comme ceux-ci, entassés dans une grande ville, où il fait cher vivre. Ils habitent leurs villages, et au besoin ils se livrent aux travaux agricoles. Il est vrai que, bien mieux payés par la fabrique, ils se livrent le moins qu'ils peuvent aux occupa-

tions rurales. Telle est leur indépendance, que souvent le même ouvrier est employé tour à tour par des fabricans de son arrondissement ou d'une ville éloignée, tantôt par Saint-Quentin, tantôt par Rouen. Là, il n'y a eu aucune machine nouvelle, aucun déplacement de salaire; il se trouve cependant des ateliers de tissage dans certaines grandes manufactures. On essaie d'y établir quelques métiers mécaniques; mais l'avantage d'en faire la dépense est douteux; il n'est pas le même que chez les Anglais, et cette innovation ne menace pas bien sérieusement de déposséder les bras de nos tisserands. Ce n'est pas par le goût d'avoir de grandes manufactures qu'on file le coton à la mécanique, c'est par nécessité. La demande des tissus étant si universelle et si étendue, le rouet ne saurait fournir l'aliment au métier. Les qualités et les espèces des étoffes dans leur prodigieuse variété exigent d'ailleurs une perfection de brins que la main seule ne peut donner, ou qu'on n'aurait pu demander qu'à un petit nombre d'ouvriers très habiles, et qu'il eût fallu payer à trop haut prix. Promptitude, régularité, c'est ce qu'ont donné ces machines ingénieuses; et si chacune tient lieu de beaucoup de mains, il y a long-temps qu'en masse elles en emploient un bien plus grand nombre. Au surplus, ce n'est que peu à peu que ces inventions se répandent, ce n'est pas tout-à-coup qu'elles chassent les anciennes méthodes, et ceux dont le travail a été interrompu ont bientôt l'occasion de se rattacher au travail des mécaniques, à mesure qu'elles se multiplient.

Mais, dira-t-on, il y a toujours interruption pour

quelqu'un, que vous réduisez à la misère. Il y a plus; un nouveau travail appelle des ouvriers intelligens, des jeunes gens en état de s'y plier. Les vieux ouvriers qui ne peuvent quitter leur routine pour de nouveaux systèmes sont sans ressources, leurs salaires passent à d'autres, et il est immoral de dire qu'il y a compensation.

Ce mal est réel; mais toute l'organisation sociale, l'industrie et les progrès qu'elle pourrait faire, la production, la consommation, tout doit-il se régler et se limiter en faveur de l'ouvrier d'aujourd'hui? La morale elle-même peut-elle exiger que l'homme qui expose ses capitaux et qui se consacre au travail d'une manufacture subordonne ses plans de perfectionnemens, ceux d'économie même que la nécessité lui impose, à la crainte de nuire à tel ou à tel de ses travailleurs? Autant vaudrait lui défendre de se défaire de celui qu'il trouverait incapable, et l'obliger à maintenir des salaires à ceux qui les gagneraient mal.

Un gouvernement impartial ne doit pas provoquer à l'usage des machines. Là où elles sont nécessaires elles viendront d'elles-mêmes, et, une fois venues, incessamment tout le monde s'en trouvera bien. On a cité vingt fois la presse dont l'apparition avait mis en insurrection les copistes. On pourrait remonter plus haut. Les Grecs mettaient l'inventeur de la charrue au rang des dieux: fallait-il le maudire parce que sur chaque coin de terre la bêche aurait employé plus de bras?

Mais, redit-on aux fabricans, il est des temps où les machines ne suffisent pas à votre malheureuse activité; alors il vous faut des hommes, des hommes à tout prix;

vous faites des recrues qui au premier moment de relâche seront réformées sans solde.

Ils répondent qu'aucune grande consommation, si elle n'est pas constamment uniforme, ce qui est impossible, ne saurait occuper toujours le même nombre de travailleurs. Beaucoup de travaux ne peuvent de leur nature s'exécuter qu'en certaines saisons, et ceux qui s'y adonnent ne peuvent compter sur un salaire continu. L'agriculture, comme les fabriques, a des auxiliaires journaliers. Des bandes de moissonneurs vont couper les blés d'une province à l'autre, on ne fait pas un crime à l'agriculture de ne pas les nourrir toute l'année. Ainsi les maçons limousins viennent voir à Paris s'il y a des maisons à construire. Ainsi les ouvriers-compagnons en soieries vont alternativement chercher de l'ouvrage de Lyon à Avignon, et à Nîmes. Des ouvriers belges viennent s'offrir dans les ateliers de filature du nord, des Allemands dans ceux de l'Alsace. Eh! qui, dans ce monde et dans ce siècle, peut prétendre à ce privilége d'une position toujours stable, toujours égale?

Mais, vos ouvriers, bien payés dans les temps favorables, ne pensant jamais que les salaires puissent manquer ou décroître, sont induits à se marier encore adolescens, et bientôt, portant la peine de leur imprévoyance, ils vivent dans la misère et procréent un nombre effrayant d'enfans malheureux, dont ils surchargent la société.

On reproche à nos industriels de recevoir des systèmes et des procédés anglais; moi je désirerais qu'on s'abstînt de nous *importer* sans cesse, pour en faire

chez nous de très fausses applications, toutes les doléances dont un état de choses absolument différent est l'occasion ou le prétexte de l'autre côté de la Manche. Les intérêts ou les partis ne font pas entendre une déclamation chez nos voisins qu'on ne nous la jette, qu'elle soit bien ou mal en harmonie avec notre pays. Non, communément nos jeunes ouvriers ne se marient pas de bonne heure. Ils n'ont pas pour les y inviter les mêmes raisons que les Anglais. L'Anglais sait qu'en tout état il a le droit d'exiger de sa paroisse une subvention qui le fera vivre misérablement sans doute; mais cette perspective, telle qu'elle est, lui suffit, enchaîné qu'il est sur son foyer par ce privilége local qui le fait repousser de partout ailleurs. Ce foyer, il ne lui en coûte pas davantage d'y admettre une compagne, puisqu'au besoin elle lui vaudra un supplément de secours; et il ne craindra point de mettre au *jour* de nombreux enfans, parce que ce sont des schellings de plus par semaine qui lui seront dus à chaque naissance.

Le Français n'a pas, Dieu merci, ce droit avilissant. Il ne connaît pas cette triste sécurité; il sait qu'il ne doit s'attendre qu'à lui-même; il est imprévoyant; mais le plus pauvre aime trop sa liberté et ses *aises* (car tout est relatif, et chacun a les siennes) pour s'imposer sitôt les embarras du ménage; et quant à ses douceurs, il n'a que trop de moyens de les suppléer, ce que je ne dis pas à la louange de ses mœurs; mais par égoïsme du moins si ce n'est par sagesse, il ne se décide guère à se marier avant l'âge de vingt-cinq à trente ans. Mariés, les mêmes causes empêchent le plus grand nombre de ceux des villes d'avoir des multitudes

d'enfans, et d'abord plus tard ils sont unis, moins ils ont la chance d'une grande postérité. S'il est des pays où c'est un devoir religieux de donner des fidèles à la terre ou des anges au ciel, où cette bénédiction *croissez et multipliez* passe encore pour un étroit précepte, chez nous le peuple ne la prend que pour une permission. Les statistiques parisiennes ne donnent aux ménages, pour produit moyen, que de deux à trois enfans; et il paraît qu'en masse on ne trouverait pas de chiffres différens dans nos autres villes.

Au reste, dans l'âge où les mariages se contractent, dans le nombre des enfans qui en proviennent, relativement à la pureté ou au dérèglement des mœurs, il n'y a rien qui distingue les ouvriers des manufactures des artisans et des ouvriers de toutes professions; ni parmi les premiers, les ouvriers des ateliers de ceux qui travaillent séparés. Tous concourent également à grossir le nombre de ces unions illégitimes et dissolubles si fréquentes à Paris. On parle des occasions de mariages prématurés ou de débauches que fournit le rapprochement des deux sexes dans les grandes manufactures. J'ignore si, dans les pays où les plaisirs publics sont interdits le dimanche, les travaux de la semaine faits en commun amènent ces résultats; mais les ateliers ont peu de chose à ajouter chez nous aux facilités de la fréquentation. Les ouvriers de Lyon, qui travaillent à domicile, ne sont pas plus retenus que ceux qu'on réunit ailleurs; les campagnes ne sont pas plus chastes que les cités: il ne manque aux champs ni enfans illégitimes ni infanticides.

Aux inconvéniens que je n'ai pas méconnus j'ai op-

posé les avantages : une belle industrie mobile d'un commerce d'échange à l'extérieur; une grande production bien distribuée, procurant économiquement des jouissances utiles et satisfaisantes aux besoins et au goût de classes nombreuses, surtout une immense quantité de salaires répandus, de bras employés, de familles nourries. Pour juger de la compensation à faire entre le bien et le mal, je croyais n'avoir plus qu'à montrer les résultats. La Normandie, ce pays de nos anciennes fabriques de cotonnades, empressée d'adopter la première les inventions d'Arkwright, aujourd'hui peuplée, dans ses villes et ses campagnes, de nouvelles filatures, et leur devant un redoublement d'activité et de richesses; ailleurs des bourgades devenues de grandes villes, comme Roubaix et Tarare; l'industrieuse Mulhouse réparant si promptement une calamité; les vallées d'Alsace, animées par une population laborieuse de colonies industrielles, auxquelles peut servir de modèle Wesserling, où, par des soins paternels, règnent, avec l'émulation, l'ordre et la moralité; enfin, le département du Nord florissant dans ses manufactures comme dans sa richesse agricole..... Mais ici son ancien administrateur m'arrête (1) : il m'apprend que ce beau département est au nombre des plus malheureux, de ceux qui renferment le plus de pauvres, que la misère y va croissant, et que l'industrie du coton en est la cause.

Les choses sont-elles ainsi ? et serait-il vrai que cette

(1) *Économie politique chrétienne.* Voir particulièrement le tome II, liv. 2, ch. 3, et les tableaux annexés.

industrie, qui occupe beaucoup de monde, au lieu d'être un bienfait, fût un fléau public, le bien qu'elle fait en nourrissant tant de familles étant surpassé par le mal, parce qu'elle n'a pas toujours assez d'ouvrage pour tous ceux qui s'attendent à ses salaires?

En ce cas, le riche département du Nord serait sans doute très malheureux, car les grands travaux y abondent, et, comme nous l'avons déjà remarqué, il n'y a ni travaux ni entreprise dont l'activité puisse toujours être égale : la fabrication des huiles doit employer moins de bras quand il y a une mauvaise récolte de colzas, tout de même que la manufacture de coton à certaines époques; et, en ce sens, de quelles vicissitudes ne vont pas encore menacer ce département les fabriques de sucre indigène, dont on le couvre aujourd'hui!

L'auteur de l'*Économie politique chrétienne* adopte, pour le dénombrement du *paupérisme* français, les listes des individus qui reçoivent assistance à domicile dans tous les départemens du royaume; mais il tient peu de compte, à ce qu'il semble, de la grande variété des professions et des causes de souffrances parmi les élémens de ces états; car, à plusieurs reprises, on croirait qu'il attribue toutes ces misères aux systèmes de l'industrie moderne exclusivement. Aussi les chiffres du tableau qu'il nous donne se rapportent à sept ans en arrière. Quand, suivant une autre préoccupation, il croit que depuis la révolution de juillet la masse des pauvres s'est singulièrement accrue, il applique ce supplément à la perturbation que les *fabriques* ont éprouvée. Il ne peut estimer à moins de 55,000 nouveaux

malheureux ce surcroît pour le seul département du Nord.

Les documens statistiques officiels (1) que le gouvernement a récemment publiés auront détrompé l'honorable auteur en infirmant ses calculs. On peut être certain qu'il aura été le premier à se réjouir en voyant qu'il existe bien moins de misérables à assister qu'il n'en comptait. Il portait le nombre des inscrits sur ces malheureuses listes à 1,566,340 pour toute la France, à l'époque du 1er janvier 1829; et c'est ce total qu'il eût fallu, selon lui, aggraver d'une nouvelle quantité considérable; mais le tableau officiel, au contraire, réduit le tout à 695,932 individus pour 1833.

Il faut reconnaître que l'exagération n'est pas dans les chiffres particuliers des départemens administrés par l'auteur. Celui du Nord a, suivant le tableau du gouvernement, 171,621 individus portés sur les listes d'assistance. Le nombre donné pour 1829 par l'ancien préfet n'est que de 163,445, nombres l'un et l'autre énormes, effrayans; aussi ont-ils besoin d'être vus de près et expliqués.

C'est ici que l'auteur fait une large part de cette misère à l'industrie moderne, et surtout à celle du coton. Sur ces 163,000 *indigens*, il compte 44,000 ouvriers souffrant par défaut ou insuffisance d'ouvrage, et 50,000 par surabondance d'enfans. Je persiste à croire que ce dernier malheur ne figure ici, parmi les reproches, que par réminiscence des plaintes anglaises.

Mais si l'on se plaint que des salaires trop abondans

(1) Documens statistiques de la France, tableau 24, p. 95.

parfois attirent à l'industrie plus d'ouvriers qu'elle n'en peut conserver; si l'on considère ces salaires exubérans comme assez durables ou assez fréquens pour exciter au mariage, pour avoir influé sur l'accroissement imprudent de la population, comment peut-il y avoir, dans un département industrieux, habituellement 44,000 ouvriers manquant d'ouvrage, ou toujours si mal payés qu'il faille constamment les assister? ou, si cette calamité est temporaire et accidentelle, de quel droit présente-t-on le nombre de ces hommes secourus une fois, comme l'un des termes d'une proportion consistante entre les élémens de la population?

Nous allons vérifier le doute, et le chef-lieu du département, Lille, nous servira de preuve et d'exemple. Il y existe une liste de 22,702 individus admissibles aux secours, et qui tous peuvent avoir besoin d'être assistés. Mais quand? « Dans une année calamiteuse, c'est-
» à-dire, si, lorsque le pain est cher, le travail manque,
» et qu'il survienne un hiver rigoureux, ou que les
» maladies atteignent la classe ouvrière; mais, hors
» de cette réunion de circonstances, le nombre qui a
» part aux distributions d'hiver est de 15,478; il est
» réduit, l'été, à 6,863. Le surplus de la liste n'a droit
» aux secours qu'en cas de maladie. »

Cette explication vient d'une source qui, pour l'état actuel, mérite la même confiance exactement que les renseignemens donnés par l'ancien préfet du Nord sur les temps de son administration.

Remarquons la différence entre le nombre des assistés d'*été* et d'*hiver;* elle prouve que le besoin a de tout

autres causes que l'interruption du travail des manufactures : car les vicissitudes qui les arrêtent ou qui les forcent à dimiuuer, soit le nombre des travailleurs, soit le prix du travail qu'elles leur maintiennent, sont indépendantes des saisons.

Quoi qu'il en soit, il est un fait grave et vraiment surprenant, c'est que les listes d'assistance du département du Nord soient chargées de 163,000, ou même de 171,000 individus.

Quelque chose avant d'aller plus loin doit rassurer sur les causes de cet excès de population indigente ; il faut qu'elle soit locale, et par conséquent qu'elle ne dérive point de la direction de l'industrie, puisque celle-ci ne produit ailleurs rien de semblable. En effet, dans le tableau général donné par l'auteur, aucun autre département n'a un chiffre qui s'approche de celui-ci. Les plus prochains seraient ceux du Pas-de-Calais et de la Seine-Inférieure, auxquels ils attribuaient de 80 à 83,000 pauvres, et le département de la Somme qui en aurait 37,000. On voit qu'il y a très loin d'un de ces nombres à l'autre ; mais enfin ces départemens qui produisent tant de misérables ont tous des filatures de coton. Ces chiffres élevés pourraient donc accuser la funeste influence de cette industrie. Cependant elle n'est pas moins développée en Alsace, et notre auteur lui-même n'attribue que 10,983 pauvres au département du Haut-Rhin. La même cause ne saurait avoir des effets si différens.

Maintenant voici ce que porte le tableau officiel publié par le ministère.

Le Haut-Rhin n'a que 3,259 noms sur ses listes d'assistance; la Somme 8,730; la Seine-Inférieure 19,130; enfin le Pas de-Calais 49,528.

Ce n'est donc ni partout ni habituellement que la filature du coton surcharge le rôle des indigens.

Quant à la véritable cause du nombre singulièrement exorbitant de ceux du département du Nord, elle est simple, elle est claire. Les bureaux de bienfaisance de ce département possèdent en propriétés, 865,738 fr. de revenus fixes, débris des dotations des riches établissemens pieux si considérables autrefois chez les Flamands. Les habitudes venues de la même source, qui y multiplient les quêtes est les aumônes, s'y ajoutent, et portent le fonds annuel des secours à domicile à 1,157,138 fr. (presque le 9e de ce qui se recueille dans toute la France pour le même objet). Ce fonds est là, disponible : il y a dans le département 615 bureaux de charité ; ils sont connus sous le nom de *tables des pauvres*, manquera-t-il jamais de convives pour se partager ce festin ?

Avec une origine semblable, le département du Pas-de-Calais a un fonds pareil de 325,149 fr. de revenus assurés, et avec les quêtes et dons il a 543,331 fr. à dépenser tous les ans. Aussi il a 49,500 pauvres inscrits pour prendre des secours. Aucun autre département, excepté celui de la Seine , n'a, à 200 ou 300 mille fr. près, des revenus semblables, ni par conséquent un nombre de pauvres pareil. Dans celui du Nord lui-même il est fort remarquable que les arrondissemens sont tous inégalement partagés en revenus, et que les nombres des individus portés sur les listes d'indigens se trouvent

en juste proportion avec l'argent qu'on peut leur distribuer. C'est ici la production qui règle la consommation. Une telle assistance toujours prête a été bien plus capable que les salaires offerts par l'industrie, de tromper le peuple sur son avenir; c'est elle qui a dû provoquer des mariages imprudens, faire naître une population malheureuse jusqu'à ce qu'enfin, comme aujourd'hui, le nombre excessif de ces co-partageans, quelque grande que soit la ressource, ait réduit l'assistance à un si faible contingent, qu'il ne suffit qu'à avilir ceux qui y tendent la main. Ce contingent à Lille revient par an à 16 fr. par tête au maximum, et de 5 à 7 fr. en moyenne dans tout le département. Ce serait pour des ouvriers une gratification égale au prix de trois ou quatre de leurs journées. Si leur industrie avait besoin d'être assistée, ce ne serait pas là un secours.

Aussi, jusque dans les détails, tout porte l'empreinte d'une charité corruptrice, avilissante chez ceux qui la reçoivent, négligente chez ceux qui l'exercent, toutes choses qui ne recommandent guère les souvenirs monastiques auxquels sont dues ces habitudes, et qui n'encourageraient pas à rétablir des *aumôneries*. L'estimable auteur que nous réfutons laisse percer les vices de la distribution qui se fait dans son ancien département, vices que lui ni ses successeurs n'ont pu détruire. On avoue que les membres des bureaux de charité sacrifient peu de temps aux soins et à la visite des pauvres; ils s'en remettent à des agens subalternes qui ne cherchent qu'à se débarrasser de leur office avec le moins de peine qu'ils peuvent; qui disposent, sans aucun contrôle ni règle, des admissions sur la liste;

qui, une fois qu'elle est faite, ne s'inquiètent pas d'en écarter ceux qui ne devraient pas y être maintenus. *Il y a des pauvres héréditaires*, cela est convenu. Enfin, le secours se donne une fois l'an, et il est aussitôt consommé en débauches. Les ignobles coutumes dérivées de cet abus sont telles que les ouvriers et artisans de toute espèce ayant à Lille des cotisations communes pour se donner entre eux des secours mutuels, ces associations règlent leurs comptes deux fois l'an, à des jours de fêtes, sur la table d'un cabaret. Là on met à part la somme réputée nécessaire pour le secours des sociétaires infirmes pendant le semestre, et ce qui reste de fonds libres se consomme à l'instant dans un festin fraternel. Il faut avouer que les caisses d'épargnes valent mieux. Puissent-elles apprendre aux ouvriers sujets à des variations de salaires, à faire l'*année commune*; à mettre à part pour le temps mauvais le surplus des bons temps! Trop souvent à Lille, celui qui reçoit 50 et 60 fr. pour le prix du travail d'une semaine, a imprudemment dépensé le tout avant le mardi suivant. Mais, en résumé, ce mauvais ménage n'est pas propre aux ouvriers des manufactures, et l'on n'amasse pas dans le département du Nord 1,150,000 fr. d'argent tous les ans, par la nécessité de secourir 170,000 pauvres; loin de là, on a 170,000 pauvres, parce que bien avant l'établissement des filatures de mécaniques de coton, on avait 1,150,000 fr. à distribuer en aumônes.

VINCENS.

DU PROJET DE LOI SUR LES DOUANES.

Le projet de loi sur les douanes, amendé par la Chambre des députés, est dans ce moment soumis à l'examen de la Chambre des pairs. Il subira sans doute encore de nouvelles modifications, et, après bieu des efforts, nous n'aurons pas fait de grands progrès dans la voie de la liberté commerciale.

Les discussions à la Chambre des députés ont eu un singulier caractère, et les votes s'en sont ressentis. La Chambre n'a obéi absolument à aucun des deux principes qui divisent les opinions en matière de douanes; elle a été tantôt prohibitive, et tantôt elle a fait de légères concessions au régime de la liberté commerciale. Ainsi, les fers à la houille et les fers au bois n'ont pas *eu le* même sort dans la tarification ; on ne peut guère s'expliquer cette différence, et on ne conçoit pas comment la Chambre a pu défaire le lendemain ce qu'elle avait fait la veille.

Les partisans du système prohibitif se sont beaucoup moqués des économistes sans songer qu'eux aussi étaient des économistes d'une espèce particulière, à la vérité, à doctrines surannées et égoïstes, professant une science à part qui n'a d'autre but que de favoriser les gros propriétaires, les maîtres de forges et quelques industriels, et qui cherchent à fonder la prospérité de quelques uns au détriment de tous. Plusieurs de ces économistes ont même oublié qu'ils appartenaient autrefois à cette école qu'ils attaquent maintenant si vivement.

M. Pagès, entre autres, a préféré défendre l'intérêt de quelques maîtres de forges de son département, plutôt que de rester fidèle à des doctrines économiques qui étaient jadis poussées jusqu'au radicalisme. En rapprochant ses votes à la Chambre de ses articles insérés dans l'*Encyclopédie moderne*, on a droit de s'étonner de cette inconstance écocomique chez un homme qui écrit tant et qui régente si souvent les autres.

Si dans mille ans il existe encore quelques vestiges écrits du système mercantile ou prohibitif, un discours d'un député protecteur de l'industrie, la génération d'alors sera bien étonnée que la fortune publique et privée ait pu être gouvernée d'une manière aussi absurde et que les hommes aient pu tenir un instant à un régime aussi contraire à leurs véritables intérêts.

Plusieurs raisons sont alléguées pour motiver le maintien du système prohibitif ou mercantile; car c'est la même chose. On place en première ligne la prospérité et le développement de l'industrie nationale. Toutes les industries, disent les partisans du système, seraient écrasées si on admettait la concurrence étrangère. Les produits de notre sol et de nos manufactures ne se vendraient plus, ou leurs prix avilis n'offriraient plus de ressources suffisantes aux producteurs, et le pays se trouverait ainsi bientôt ruiné. Je produirai plus tard mes raisons contre cet argument; en attendant, je répondrai par quelques faits. La Hollande avait fondé sa grande fortune par la liberté commerciale, et cette liberté était l'origine de la puissance batave qui a si long-temps disputé la domination des mers à l'Angleterre. La Suisse n'a pas un seul douanier, et cependant ses manufactures sont dans un état beaucoup plus

florissant que toutes celles du continent et de l'Angleterre. La partie de la population, qui est attachée à l'industrie cotonnière, est non seulement moins misérable qu'ailleurs, mais elle jouit même d'une certaine aisance. Les indiennes et les soieries suisses se trouvent sur tous les marchés du monde, et ne craignent aucune concurrence. Les fers de ce pays ne sont protégés par aucun droit sur les fers étrangers; ils se protègent eux-mêmes par leur qualité et leur bas prix, et cependant les maîtres de forge y font aussi bien leurs affaires que les nôtres; ils donnent cependant pour moins d'argent la même quantité de produits. La Saxe aussi est affranchie des entraves douanières, et son industrie et son commerce en profitent. Les manufactures de ce pays se sont même élevées à un degré de prospérité que rien n'égale; et cette prospérité est principalement due au régime commercial qu'on y a adopté.

Tous ces états, dira-t-on, ont peu d'étendue et une population restreinte; on ne peut pas les comparer à la France. Cette objection me semble plutôt favorable que contraire au système. Si des pays de peu de ressources, naturellement pauvres, peuvent supporter la liberté commerciale, comment la France, qui a des élémens inépuisables de richesse, ne le pourrait-elle pas? Notre sol est-il moins fertile que celui de la Suisse, nos ouvriers sont-ils moins habiles que ceux de Zuric et de Saint-Gall, ont-ils plus de besoins? Non. Pourquoi donc notre industrie cotonnière est-elle inférieure à celle de la Suisse? Parce qu'elle est protégée, et qu'à l'abri de cette protection elle ne sent pas aussi vivement le besoin de se perfectionner que si elle était totalement livrée à la libre concurrence.

Il ne faut cependant pas croire que les marchandises qui entrent dans les pays dépourvus de lignes douanières, soient entièrement affranchies de droits. Il existe des tarifs; mais ils sont si peu élevés, que personne ne songe à se détourner des bureaux établis sur les grandes routes pour échapper aux droits.

Il y a quatorze ou quinze ans, la Suisse essaya d'établir des douanes sur les frontières de France, qu'on qualifia de système de rétorsion, parce que la mesure avait été prise au moment où la France venait d'imposer les bestiaux et quelques autres articles à leur entrée. L'essai fut si malheureux, si désastreux pour les manufactures et le commerce suisse, qu'on y renonça au bout de très peu de temps, et on comprit que l'absence de douanes, quelles que soient les mesures des pays limitrophes, valait encore mieux que le système protecteur.

Les économistes prohibitifs, après avoir dit que la Saxe, la Suisse, etc., étaient des pays qui, à l'abri de leur mince importance et de leur pauvreté, pouvaient bien tolérer la liberté commerciale, soutiennent que l'Angleterre aussi pouvait la supporter, parce qu'elle était immensément riche et pourvue de toutes les choses échangeables en plus grande quantité que les autres nations du globe; que c'était sa richesse qui lui commandait ce régime, et qu'en le prônant, elle tendait un piége aux autres peuples moins avancés qu'elle. Il faut avouer que ce raisonnement, pour ne pas me servir d'une expression plus forte, est au moins fort paradoxal, et montre que la prohibition invoque de bien pauvres argumens en faveur de sa cause.

Les douanes, si tant il y a qu'elles doivent exister,

ne sont qu'une machine fonctionnant dans l'intérêt du fisc. Pour que ces fonctions soient productives et remplissent le but proposé, il faut chercher exactement quelle est la limite des droits qui favorise le plus la consommation des produits étrangers sans léser les intérêts du trésor. Protéger l'industrie par des douanes, est un moyen dont l'expérience a prouvé l'inefficacité, et les produits protégés ne sont ni plus parfaits ni moins chers qu'ils ne l'étaient il y a dix, quinze, vingt ans. L'industrie du fer, par exemple, est demeurée à peu près stationnaire depuis vingt ans, et la meilleure preuve qu'elle n'a pas fait de progrès, c'est que les maîtres de forge demanderaient plus volontiers une élévation du droit, qu'ils ne consentiraient à une diminution, alléguant qu'à la moindre réduction des tarifs, toutes les usines seront forcées de suspendre leurs travaux. Si les progrès avaient été sensibles, comme on veut quelquefois le faire croire, les droits pourraient s'abaisser dans la même proportion; mais les industriels eux-mêmes donnent un démenti à ce fait par leur opposition à la réduction des tarifs.

Si depuis quinze ans le droit sur les fers anglais eût été combiné de manière à balancer les prix français avec les prix anglais, le trésor eût gagné des sommes immenses, et les douanes auraient, jusqu'à un certain point, rempli leur destination. Si les prix anglais, par un droit modéré, eussent été inférieurs aux prix français, le trésor eût gagné davantage encore, et la consommation du fer en France eût peut-être doublée; car chacun sait que les besoins, sous ce rapport, ne sont pas satisfaits, et que la privation du fer, causé par

l'élévation des prix, retarde plusieurs de nos principales industries.

La production du fer en France ne dépasse pas 140,000 tonnes par an ; en Angleterre, elle se monte à près de 300,000. Cette différence indique assez combien l'usage du fer est restreint chez nous, et combien il est répandu en Angleterre. Si le gouvernement se croit dans l'obligation de protéger quelqu'un, il vaudrait mieux alors protéger les consommateurs que les producteurs de fer, en permettant l'introduction des produits étrangers avec des droits modérés. Cette mesure, dira-t-on, serait la ruine de nos usines ; de celles qui se traînent depuis vingt ans dans la même ornière à l'abri de la protection, mais non de celles qui s'occupent d'améliorations et de perfectionnemens. Il arriverait en France, pour les fers, ce qui est arrivé en Angleterre pour les soies. Lorsque les prohibitions sur cet article ont été levées et remplacées par un droit, tous les fabricans disaient qu'ils étaient ruinés et que les soieries françaises allaient tout envahir. En effet, les soieries françaises sont arrivées plus facilement en Angleterre ; mais les fabricans de ce pays, stimulés par la concurrence, loin d'être ruinés, ont marché rapidement dans la voie des améliorations, et cette industrie a doublé et triplé depuis que les prohibitions sont levées ; elle produit en outre un impôt que le gouvernement peut prélever sans difficulté ni scrupule, car il porte sur un objet de luxe.

De toutes les lois douanières, celle sur les grains est certainement la plus absurde, et pour la plupart du temps la plus inutile. Nos agriculteurs se plaignent

depuis trois ans du bas prix du blé, et ils l'attribuent à l'insuffisance des lois sur les céréales. Ils ne font pas attention que l'importation des blés est nulle, et que lors même qu'il n'existerait pas de législation à cet égard, ou, si on aime mieux, une législation très rigoureuse, cet état de choses ne changerait pas, par la raison extrêmement simple que les étrangers sont aussi chers que les blés français, et qu'il devient impossible de les importer avec avantage chez nous. Les blés d'Odessa, dont on parle tant, et qui, en totalité, ne suffiraient pas pour approvisionner la France pendant quinze jours, ont été même plus chers sur les marchés russes pendant 1835, que les grains français à Marseille. La loi est donc impuissante pour relever les prix des grains dans l'état actuel des choses. Mais supposons que la loi fût telle que la plupart des propriétaires la demandent, et qu'elle rendît les importations, *quelque* élevés que fussent les prix des blés en France, à peu près impossibles. Qu'arriverait-il? Dans un moment de cherté et de disette, le peuple serait victime de la prohibition des blés étrangers, et il n'y aurait aucun remède à ses souffrances; car il est certain que les possesseurs de blés n'abaisseraient pas eux-mêmes les prix pour les mettre à la portée des classes indigentes. Tel serait l'effet inévitable d'une loi rigoureuse sur les céréales.

Le prix élevé des blés ne profite pas autant au propriétaire qu'on pourrait le croire au premier abord. Lorsque cette denrée est chère, la consommation se restreint, le travail se ralentit, l'industrie baisse, la population reste stationnaire ou diminue, et bientôt

les denrées du propriétaire sont moins demandées et par conséquent moins payées. On dit quelquefois : Lorsque les blés sont chers, les salaires sont élevés, et l'ouvrier s'en trouve mieux. C'est une erreur que je combattrai par un seul argument. Le prix des salaires est réglé, comme celui de tous les autres objets, par l'offre et la demande. Or, l'élévation des salaires ne peut avoir lieu que par une diminution de bras ou un surcroît de demandes ; la cherté des denrées ne produit ni l'un ni l'autre. La consommation et la population restant égales, la demande et l'offre ne peuvent varier, pas plus que les salaires ; si, dans ces circonstances, le prix des denrées augmente, les salaires diminuent d'autant ; si les prix deviennent excessifs, l'emploi des bras diminue, l'offre augmente, et les salaires décroissent ; c'est la loi invariable qui règle le salaire, et il est dérisoire de prétendre que lorsque le blé est à un prix *raisonnable*, comme disent certains propriétaires, l'ouvrier est dans une meilleure position.

Admettons pour un instant que le prix du blé en France ne soit pas assez élevé pour faire exister le cultivateur et rémunérer ses peines. Les causes de cette situation doivent se rencontrer ailleurs que dans les lois sur les céréales. Si le cultivateur obtenait par exemple le fer, le combustible, les étoffes, et une foule d'objets manufacturés, à un tiers au-dessous des prix français, si, en un mot, il pouvait réduire sa dépense d'un tiers ou d'un quart, alors le prix dont il se plaint actuellement serait fort beau, et il s'en contenterait sans nul doute. Ce résultat serait facile à obtenir par l'introduction des marchandises étrangères : le fer, la houille, les instrumens étrangers donneraient cette éco-

merce, comme indicateur de la richesse, est la partie la plus absurde du système mercantile. Comment serait-il possible de vendre éternellement sans acheter? Si à force de restrictions, de prohibitions et de primes, on parvenait à obtenir, pendant vingt ans, un excédant d'exportations sur les importations, de 100 millions par an, je suppose, et qu'il fût défendu d'exporter le numéraire, on aurait à la fin de ce terme deux milliards de numéraire dont on ne saurait que faire; car on sait que l'abondance du numéraire est aussi funeste que sa trop grande pénurie. Cette addition à l'argent déjà existant, élèverait le prix de toutes les marchandises françaises et ferait baisser celui des marchandises étrangères, à telle enseigne qu'il viendrait un moment où les étrangers ne pourraient plus rien acheter chez nous. Alors, certainement la balance cesserait de nous être favorable, et les relations commerciales avec les autres nations cesseraient aussi forcément.

Indépendamment de ces circonstances, la France, avec un pareil système, se trouverait encore privée de la plupart des produits étrangers, agréables ou utiles, et elle s'imposerait une foule de privations, pour avoir, quoi? une balance de commerce favorable qui, après tout, ne le serait que pendant un certain temps, et puis, l'avantage de payer un objet quelconque deux ou trois fois plus cher qu'auparavant, à cause de la grande abondance d'argent. Il me semble qu'il vaut mieux tirer la nourriture et le vêtement du dehors, que d'avoir de l'or dont on ne saurait que faire dans l'intérieur.

On a souvent voulu amoindrir l'importance du commerce extérieur en lui opposant le commerce inté-

rieur. Sans doute, si on entend par commerce extérieur uniquement le cabotage et le transport des marchandises, son importance n'est pas grande; mais si l'on songe que ce commerce, s'il était libre, pourrait nous donner une infinité d'objets utiles et agréables dont nous sommes privés aujourd'hui, si l'on songe que les échanges multipliés donneraient une nouvelle activité à toutes nos industries, et qu'ils créeraient sans cesse de nouvelles valeurs, alors il faut reconnaître que le commerce extérieur a été mal apprécié par les économistes prohibitifs. L'Angleterre exporte annuellement pour plus de 1,500 millions de marchandises. Croit-on que les commerçans qui les distribuent rapportent ces 1,500 millions en numéraire en Angletetre? Nullement, ce sont d'autres marchandises et d'autres produits qu'ils prennent en échange, qui se consomment en Angleterre, et qui donnent ainsi naissance à dé nouvelles valeurs exportables. En France, les exportations ne vont guère au-delà de 500 millions, et les importations sont représentées à peu près par le même chiffre. Si, par l'effet de la liberté commerciale, ces importations et ces exportations étaient doublées ou triplées, serait-ce un grand malheur pour la France? Personne n'oserait l'affirmer, pas même les économistes prohibitifs. Il arriverait que la France consommerait plus de valeurs, qu'elle produirait davantage, et que l'aisance deviendrait plus générale; c'est ce malheur que redoutent les antagonistes de la liberté commerciale.

Ceux-ci disent aussi que cette liberté nous privera non seulement de notre argent, mais qu'elle enrichira

nos voisins; ils nient que le commerce entre les différens pays est d'autant plus utile qu'il est plus étendu, et que l'abondance des produits échangeables est plus grande; ils trouvent dans ces causes mêmes un sujet de défiance et de jalousie. Le commerce entre la France et l'Angleterre serait certainement très profitable aux deux pays. Le territoire de ces deux puissances est vaste, et leurs forces productives sont immenses. Les choses qu'elles produisent répondent assez aux besoins respectifs, et le court trajet qui les sépare rend les dépenses de transport presque nulles.

Les vins du Midi, sans les entraves existantes, seraient à meilleur marché à Londres qu'à Paris, et les fers du pays de Galles arriveraient aussi facilement sur la Loire que sur la Tamise. Mais on repousse, en vertu du système protecteur, les vins français en Angleterre, et les fers anglais en France.

L'indépendance nationale est aussi invoquée par les prohibitionistes. Il faut être indépendant de l'étranger, disent-ils. Cette prétention serait fort raisonnable si chaque pays avait le climat, le sol et les forces productives des plaines les plus fertiles du Mexique, et que pour chaque grain de semence, il y eût quatre-vingt-dix ou cent grains de récolte. Avec ces conditions, on n'aurait cependant pas encore l'indépendance, mais bien l'abondance. Le système mercantile ne mène ni à l'indépendance ni à l'abondance; il ne peut conduire qu'à la privation; il ne produit pas l'extension des ressources, mais leur mauvaise application, et il nous inflige avec des élémens de richesse la pauvreté. Quant à l'indépendance, dit Senior, c'est celle de Swift

qui, pendant les dernières années de sa vie, se priva du plaisir de la lecture, parce qu'il ne voulait pas se servir de lunettes; celle du marchand, qui, au lieu de s'occuper de son commerce, perd son temps à cirer ses bottes. On est indépendant du trottoir quand on s'obstine à marcher dans le ruisseau.

L'indépendance commandée pour la sûreté d'un État est tout aussi illusoire que celle dont je viens de parler. Du moment qu'il y a des échanges, l'indépendance et la dépendance sont réciproques; car lorsqu'on dépend d'une nation pour une partie de ses provisions, il faut que celle-ci dépende à son tour, pour une autre partie de ses besoins, de la nation qui consent à faire les échanges. Lorque les relations commerciales entre deux peuples sont très étendues, les chances de guerre sont presque nulles. Les deux partis auront un très grand intérêt à vivre en bonne intelligence, et les industriels et les propriétaires qui, dans les pays constitutionnels, décident presque toujours les questions de guerre ou de paix par le refus ou la concession des subsides, maintiendront toujours la paix, quelquefois même au détriment de la gloire nationale. La réclamation américaine en est un exemple tout récent; le commerce de Lyon et celui de Bordeaux ont fait tous leurs efforts pour écarter une collision, uniquement parce que les intérêts commerciaux de ces deux villes en auraient souffert. L'indépendance commerciale ou l'isolement d'une nation augmente donc les chances de guerre et les difficultés de la soutenir, parce que le système mercantile appauvrit le pays.

Il y a une variété d'économistes qui appartient à la

classe des économistes prohibitifs : c'est celle qui ne veut pas de prohibitions absolues, mais seulement des tarifs tellement élevés qu'il soit impossible d'introduire des marchandises étrangères en quantité. Ceux-là, comme on le voit, sont en progrès; mais ils ressemblent assez aux légistes qui repoussent les confiscations en leur substituant des amendes qui constituent une pénalité plus forte que la confiscation. J'ai entendu dire à plusieurs de ces économistes qu'une prohibition équivalait à la proscription des découvertes et des lumières; qu'il fallait accorder la faculté d'introduire les marchandises étrangères, ne serait-ce que par *échantillon*, afin d'encourager les imitateurs à l'intérieur. Cela me rappelle Mézerai, qui ne laissait entrer le jour que par un trou capillaire dans l'appartement où il travaillait, et qui brûlait la chandelle en plein midi.

Les cas où le gouvernement doit intervenir *dans la* marche naturelle du commerce sont assez rares. Les frais de l'administration publique exigent des impôts, et il est assez naturel que l'industrie commerciale y contribue. Cette contribution ne doit cependant avoir lieu que dans des proportions qui ne nuisent pas au mouvement des affaires; et, qu'on le remarque bien, cette proportion est en même temps celle qui donne le plus de produits au trésor. Chaque réduction des tarifs donne une augmentation dans les recettes, et, pour arriver au maximum de ces recettes, il suffit d'établir le droit de manière à ne pas gêner la consommation.

Le gouvernement doit encore procurer de la sûreté au commerce à l'intérieur par une bonne police,

à l'extérieur par des agens diplomatiques et consulaires, et par des stations navales, dans les parages fréquentés par les marchands. Si de nombreuses manufactures nationales se sont établies sous l'empire des lois prohibitives, le gouvernement peut employer certains moyens de transition pour arriver à un autre régime, mais ces moyens doivent être prompts et rapides. Car si l'étranger peut fournir des marchandises à meilleur compte que le régnicole, celui-ci tombe dans la position qu'une vieille machine qui est remplacée par une autre plus parfaite. Laisser chômer la machine neuve et parfaite pour conserver la vieille, est la prétention des probibitionistes : on voit qu'elle n'est pas admissible.

Sans doute de nouvelles découvertes, des produits importés, portent toujours dommage à certains individus. Mais que l'amélioration ou la découverte vienne du dehors ou de l'intérieur, le cas est le même. Il est assez étrange que 50 lieues de plus ou de moins puissent faire adopter ou rejeter un produit. Les fabriques de Bocourt, situées en France, ont porté par leurs découvertes plus de préjudice aux fabriques analogues que celle de Genève; on n'a cependant pas songé à prohiber leurs produits sous prétexte que cela nuisait à l'industrie nationale, tandis que l'horlogerie de Genève fut long-temps chargée de prohibition et de droits assez élevés.

S'il se présentait aujourd'hui un maître de forge assez habile pour produire le fer à 50 0/0 au-dessous du prix actuel, et qu'il pût en fabriquer d'assez grandes quantités pour répondre aux demandes, il ruinerait,

d'après les prohibitionistes, tous les autres maîtres de forge, et cependant ses fers ne seraient frappés d'aucun droit, encore moins de prohibition, quoique leur vente mettrait une infinité de travailleurs hors d'activité. Il se trouve que ce maître de forge est un Anglais et demeure dans le pays de Galles, au lieu d'être dans la Champagne, et pour ces deux raisons seules, on nous défend d'user de son fer. On voit que l'intérêt des travailleurs et le sort des classes ouvrières que l'on soulève à chaque instant dans la question douanière, n'est qu'un prétexte pour couvrir l'égoïsme de certains producteurs. Car une découverte, une amélioration faites à Paris peuvent avoir les mêmes effets pour les classes ouvrières qu'un nouveau procédé ou des articles importés de Londres. Ce fait s'est d'ailleurs déjà souvent produit. Les cotonnades ont chassé les toiles, les chapeaux de soie ont été substitués aux feutres, etc. Si ces objets étaient venus d'Angleterre, on les aurait imposés de manière à nous faire passer l'envie de les posséder, toujours sous le prétexte de protéger les toiles et les feutres. Il est étonnant que l'école mercantile ne s'aperçoive pas qu'avec ses principes il faudrait, pour être conséquent, interdire toutes les nouvelles industries, même toutes les améliorations, sous prétexte de protéger ce qui existe.

L'école prohibitive est caractérisée par une circonstance assez remarquable : malgré la pureté de ses principes, elle vient glaner quelquefois sur le domaine de la liberté commerciale. Ainsi, lors de la réunion des conseils de l'agriculture, des manufactures et du commerce, la majorité était prohibitive. Les agriculteurs

cependant, qui ne voulaient pas entendre parler de l'entrée de certaines matières premières, réclamèrent la franchise de plusieurs produits manufacturés. Les manufacturiers se récrièrent contre cette exigence, et demandèrent l'abaissement des droits sur les laines, sur les fers, sur les houilles, etc De là conflit et discussion fort vive. Les principes furent oubliés, et on fut heureux de part et d'autre de pouvoir défendre des intérêts privés à l'abri d'une doctrine généreuse qui veut la prospérité pour tous, plutôt que l'opulence pour quelques uns.

J'arrive au rapport fait à la Chambre des députés par M. Ducos. C'est un travail assez remarquable, qui contient de fort bons argumens en faveur de la liberté commerciale, et qui réduit à sa véritable valeur le système mercantile, protecteur ou prohibitif. Les principes d'impôt y sont également bien traités. « Les lois de douanes ont pour but essentiel de créer un revenu à l'État ; il faut autant que possible les resserrer dans les conditions de leur nature. Leur influence, leur action, doivent s'exercer au profit de la liberté, qui est la *règle* et le besoin de tous, et non au profit du monopole, qui est *l'exception* et le besoin de quelques uns. »

En effet, du moment que l'inefficacité de la protection pour le développement de l'industrie est reconnue, et je crois qu'on ne tardera pas à être complètement d'accord sur cette vérité, les douanes ne seront plus autre chose qu'une institution fiscale subordonnée aux exigences des transactions commerciales.

Le rapport de M. Ducos apprécie parfaitement tous

les désastres occasionnés par le système prohibitif ; il signale de nombreux faits qui servent à confirmer la puissance malfaisante de ce principe; il reproduit la réduction des tarifs anglais sur les soieries françaises dont j'ai parlé plus haut; il cite aussi la suppression des primes pour la sortie du lin. Des primes considérables encourageaient autrefois cette fabrication en Angleterre, parce que, disait-on, l'industrie cotonnière l'écraserait sans cela ; en 1832, les primes furent abolies; depuis lors les fabriques de lin ont augmenté leurs productions de plus de 30 0/0. La moyenne de la production, pendant trois années, a été, *avec la prime*, de 2,043,000 livres, et *depuis la levée de la prime*, elle est, pour trois ans également, de 2,681,000 livres.

En 1815, dit encore M. Ducos, la pêche du hareng fut également encouragée par des primes. Elle avait fait peu de progrès jusqu'alors; mais, tentés par des bénéfices artificiels, une foule d'aventuriers se livrèrent à la pêche; des individus sans capitaux, des marchands, des boutiquiers, ayant assez de moyens pour fréter un bateau, ne s'occupèrent de cette industrie aussi exclusivement que parce que la spéculation était sûre, et leur donnait en sept ou huit semaines le bénéfice d'une année de travail. Il en résulta de graves dommages; le vrai pêcheur, le vrai marchand, le vrai commerce, furent ruinés; il y eut encombrement dans les marchés. En 1825, le gouvernement réduisit la prime, et l'abolit complètement en 1830. Depuis lors les choses ont repris leur état naturel; la pêche est re-

devenue une industrie régulière; elle donne des bénéfices moins exagérés, mais plus réels; elle a progressé dans ses exportations.

La ganterie étrangère était prohibée en Angleterre; en 1826, l'importation en fut permise : depuis, la production, qui n'était en moyenne que de 408,747 douzaines, s'élève aujourd'hui à 518,335 douzaines, ce qui représente une augmentation de plus de 25 0/0.

Les mêmes faits ont été constatés à l'égard des métaux dont les exportations se sont accrues aussitôt après la réduction du droit d'entrée.

On est étonné qu'à côté d'un rapport où les principes sont si nettement indiqués, la commission (1) n'ait pas plus fortement modifié le projet du gouvernement; ou, pour mieux dire, l'ordonnance qui réglait provisoirement la matière. Car les changemens proposés par la commission sont peu considérables, et malheureusement la Chambre des députés ne les a que rarement adoptés.

Le principal article, et celui qui a excité le plus vivement l'attention de la Chambre, est le fer. Le projet du gouvernement, ainsi que l'ordonnance du 10 octobre, réduisaient les droits sur les fers d'un cinquième et maintenaient ceux fixés sur les fers travaillés au bois et au marteau par la loi du 21 décembre 1814, et arrivant par le port de Fécamp, et par les bureaux de Behobie, Ainhoa, Thonne-la-Longue, Longwy, Tellen-

(1) Cette commission se composait de MM. Mignard, comte Roger (du Nord), Boignes, Guestier, Desjobert, Lherbette, Wustemberg, de Bryas, Théodore Ducos.

court, Mont-Saint-Martin et la Malmaison et Evranges. La commission avait proposé de réduire ce droit d'un cinquième, mais la chambre a maintenu le projet du gouvernement. La commission avait également proposé de réduire les droits sur les rails que le projet assujettissait aux mêmes droits que les autres fers à 5 fr., par 100 kilog.; la chambre à rejeté cette proposition éminemment d'accord avec les circonstances. En effet, comment veut-on qu'il soit possible de réaliser tous ces grands projets de chemins de fer lorsque la matière première manque ou que son prix la rend inaccessible? Les États-Unis ont affranchi les rails de tous droits; il eût été bon de suivre cet exemple si on ne veut pas renoncer à l'établissement des chemins de fer en France.

Les droits sur les fontes importées par mer et de la mer à Blancmiseron inclusivement, taxés à 8 fr. les 100 kilog., ont été réduits à 7 fr. par la chambre sur la proposition de la commission.

Les droits sur les houilles ont excité des débats fort vifs, et en résultat le projet du gouvernement a été maintenu à l'exception de l'article qui réduisait les droits à 15 cent. par cent francs de valeur pour les houilles entrées dans les ports d'entrepôt, et destinées à la consommation des bâtimens à vapeur de la marine royale ou marchande qui ne remontent pas dans l'intérieur des fleuves au-delà du dernier bureau de douane. Les droits sont ainsi qu'il suit: de Saint-Malo inclusivement aux Sables-d'Olonne exclusivement par navires français, 60 cent. les 100 kilog., et 1 fr. 10 cent. par navires étrangers. Des Sables-d'Olonne inclusivement jusqu'à la frontière

d'Espagne, et par les ports de la Méditerranée par navires français 30 cent., et par navires étrangers 80 cent. Les droits d'entrée par terre sont, de la mer à Halluin exclusivement, 60 cent., et d'Halluin à Baisieux exclusivement, sous conditions pour les houilles entrant par des canaux qu'elles auront acquitté d'avance au bureau de Condé, 30 cent.

Ainsi les zones contre lesquelles le commerce de Nantes a tant réclamé ont prévalu, et l'abaissement des droits si ardemment désiré par l'industrie et la navigation n'a point été fait dans des proportions sensibles..

La consommation et l'extraction de la houille se sont bien développées en France depuis quelques années. Si on considère cependant la consommation de ce combustible en Angleterre, on sera étonné des quantités minimes de houille que fournit la France à notre industrie. La quantité de houille extraite en France pendant 1833 s'élève à 15,741,430 quintaux métriques, valant 15,009,741 fr.; celle extraite en 1834, se monte à 19,919,656 quintaux métriques valant 18,723,656 fr. On voit qu'il y a un accroissement de près de 23 p. 0/0 pendant l'année 1834; mais les besoins sont loin d'être satisfaits, car les importations, malgré les droits élevés, augmentent chaque année; elles étaient, en 1832, de 5,758,886 quintaux métriques; en 1833, de 6,965,652 quintaux métriques, valant 10,448,479 fr., et en 1834, 7,414,017 quintaux valant 11,121,033 fr.: ainsi les importations alimentent à peu près un tiers de la consommation totale. Il est clair que si les droits étaient moins élevés, ces importations seraient plus considéra-

bles encore, et l'exploitation de nos mines de houille n'en souffriraient certainement pas. Car les houilles d'Anzin, par exemple, sont à aussi bon compte que les houilles belges; droits déduits, et sur cette frontière-là le droit est une véritable prime pour nos propriétaires de mines. Non seulement ils n'ont pas de concurrence à redouter, mais ils jouissent encore d'une protection dont ils n'ont que faire, même d'après les principes du système protecteur. En 1833, il y avait 140 houillères en exploitation, en 1834 ce nombre s'est accru de 17, et a par conséquent été porté à 157. Le nombre d'ouvriers employés à cette exploitation pendant la dernière année s'élève à 15,913.

Les droits sur les laines ont été adoptés par la Chambre des députés tels qu'ils ont été fixés par le projet du gouvernement, c'est-à-dire à 20 p. 0/0 de la valeur lorsqu'elles entrent par terre et par navires français, et à 22 p. 0/0 lorsqu'elles entrent par navires étrangers. Les laines peignées paient 30 p. 0/0 de leur valeur. La péremption s'exercera pour le compte de l'administration ou des employés, conformément à la loi du 4 floréal an IV. Le délai de dix jours accordé par la loi du 17 mai 1826, pour déclarer la péremption, est réduit à trois jours. Lorsque la vérification n'aura pu être faite dans les trois jours de la déclaration, le déclarant aura le droit de modifier sa déclaration quant à la valeur. Les producteurs de laine prétendent que cette production n'est plus suffisante et que l'on prépare de nouvelles souffrances à l'agriculture. Je répondrai encore par l'exemple de l'Angleterre, où l'industrie des laines est poussée à un si haut degré de perfection. Aussi

long-temps qu'elle a joui d'une protection qu'on appelait suffisante, le prix des laines baissait constamment de 2 schellings 7 deniers la livre (en 1817 et 1818); ils sont tombés à 1 schelling 7 deniers, et ils diminuaient encore, lorsqu'en 1825 on réduisit le droit de 6 deniers à un denier pour la laine étrangère, et à un demi-denier pour la laine coloniale. Depuis lors, l'industrie a fait de grands progrès, le prix de la laine nationale a monté et il monte encore tous les jours.

Le système des primes n'a point encore succombé, et malgré quelques modifications assez importantes, les primes sont encore affectées à une foule d'articles. Les fils de laine pure et sans déchet ou d'autres basses matières, provenant d'une laine lavée à chaud, obtiennent à la sortie des primes qui varient de la manière suivante : fils du prix de 2 fr. à 4 fr. le kilog., 75 fr. par 100 kilog. de 4 à 6 fr., 125 fr. de 6 à 8 fr., 175 fr. de 8 à 10 fr., 225 fr. et au-dessus de 10 fr., 275 fr. Si les fils sont mêlés avec de la bourre de soie, mélange connu dans le commerce sous le nom de Thibet, la prime sera réduite de 33 0/0. Si les fils de laine pure ou mélangée ne sont pas dégraissés ou sont encore imprégnés d'huile, la prime sera réduite de 20 0/0.

La sortie des draps est également favorisée par des primes. Les casimirs et la bonneterie orientale touchent 9 0/0 de leur valeur. Les tissus de pure laine, non foulés ou légèrement foulés sans être drapés, touchent, à la sortie, une prime qui varie de 85 fr. à 300 fr. par 100 kilog., selon le prix des étoffes.

Les primes accordées à l'exportation des sucres ont aussi été modifiées. Il serait temps que la législation

sur cette matière, qui a coûté des sommes immenses au Trésor, fût enfin complètement réformée. Déjà les drawbacks qui ont remplacé les primes s'accroissent tous les ans considérablement, et les recettes en seront de plus en plus affectées.

Le second projet de loi sur lequel M. Meynard a fait le rapport est beaucoup moins étendu que le premier, et il ne comprend qu'un petit nombre d'articles parmi lesquels il faut distinguer les toiles écrues, taxées de 36 fr. à 225 fr. les 100 kilog. : savoir les tissus à 8 fils, 36 fr.; à 12 fils, 75 fr.; à 16 fils, 150 fr.; à 18 fils, 180 fr.; à 20 fils, 225 fr. La même réduction s'appliquera proportionnellement aux numéros ci-dessus dans le tarif des toiles blanches ou mi-blanches, teintes ou imprimées.

Les tissus croisés ou le linge de table supporteront un droit qui pourra varier de 140 à 300 fr. par 100 kilog.

Les droits sur les tapis de pied en laine restent, d'après le projet amendé par la Chambre des députés, encore fort élevés. Les tapis simples, soit de pure laine, soit mêlés de fils, mais sans canevas à l'envers, paieront 500 fr. par 100 kilog., et ceux à chaîne de fil ou de chanvre, 300 fr. Je ne m'étendrai pas plus longuement sur le second projet; il en a été parlé fort au long, page 97 et suivantes, volume IV de la *Revue d'économie politique*.

Lorsque la Chambre des pairs aura discuté les deux projets de loi sur les douanes, j'y reviendrai d'une manière sommaire en tâchant d'apprécier les effets des prohibitions levées et des droits réduits.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LES COLONIES A SUCRE ET LA PRODUCTION INDIGÈNE; par M. D. L. RODET. Brochure in-8° de 27 pages. Paris, Fournier, 1836.

DE L'IMPÔT SUR LE SUCRE INDIGÈNE. Lettre d'un contribuable à un député. Brochure in-8° de 32 pages.

L'impôt sur le sucre indigène a soulevé bien des réclamations, a remué bien des esprits. Les départemens du Nord, où cette industrie prospère particulièrement, ont paru vivement alarmés, et de nombreuses députations sont venues à Paris pour essayer de détourner l'impôt qui les menace.

Cette grave question a fait naître un assez grand nombre d'écrits; les uns approuvant l'impôt, les autres le repoussant. J'ai rendu compte, dans la *Revue*, d'une des plus importantes de ces brochures, celle de M. Matthieu de Dombasle, qui depuis a eu les honneurs d'une seconde édition.

Aujourd'hui j'ai à parler des deux opuscules dont les titres sont en tête de cet article. M. Rodet est connu depuis long-temps, dans le monde économique, par la publication de plusieurs ouvrages, parmi lesquels il faut compter un excellent Mémoire sur les entrepôts, et un travail sur le commerce extérieur. Sa dernière brochure, tout en étant de circonstance, est néanmoins une œuvre qui aura de la durée, tant par les vues élevées qu'elle contient sur la situation des colonies que par le grand nombre de données statistiques fort précieuses qu'elle offre. L'auteur a adopté deux divisions. La première renferme l'histoire du sucre, la fondation et le commerce des colonies actuelles, et la seconde s'occupe des lois actuelles des colonies, du sucre de canne et du sucre indigène, de la lutte des deux intérêts, et enfin de l'émancipation commerciale des colonies, comme seul remède à la situation présente.

Le sucre a passé, selon toutes les probabilités, des Canaries et de Madère, où il avait été apporté d'Asie, par les Espagnols et les Portugais, dans le Nouveau Monde, c'est-à-dire d'abord à l'île de

Saint-Thomé et à Haïti, et puis sur le continent américain, et particulièrement au Brésil. Le régime que les différentes nations ont imposé à leurs colonies a souvent déplacé cette culture, et lui a fait éprouver des vicissitudes nombreuses; mais, malgré ces circonstances défavorables, cette culture a pris une très grande extension, et M. Rodet estime qu'on peut évaluer la production actuelle du sucre de cannes dans son mouvement par l'Europe, la Méditerranée et l'Amérique Septentrionale, en tant qu'elle intéresse le commerce général, aux quantités suivantes :

230,000,000	kilogrammes, des plantations britanniques, Indes Occidentales, Guiane et Maurice;
85,000,000	Cuba et Porto-Ricco;
86,000,000	des Antilles Françaises, Guiane et Bourbon;
32,000,000	des îles hollandaises et Guiane;
10,000,000	des îles danoises et suédoises;
80,000,000	du Brésil;
7,000,000	de Manille et des Philippines;
20,000,000	de Java;
14,000,000	du Bengale et des pays qui trafiquent à Sincapore;
16,000,000	de la Chine et des pays qui l'avoisinent;
40,000,000	de la Louisiane.
620,000,000	kilogrammes en total.

Ces chiffres sont suivis de développemens qui contiennent des données sur la consommation de cette denrée dans différens pays, et qui ont été fournis par M. Rodet, pour rassurer les producteurs coloniaux lorsqu'ils se trouveront dans les limites d'une concurrence loyale et dégagée d'entraves.

Dans la deuxième partie, l'auteur aborde la législation qui régit les colonies, et il trouve que cette législation place nos possessions tropicales dans des conditions relativement désavantageuses, et qu'elle est cause des embarras actuels. Cette thèse est développée avec beaucoup de clarté et de logique, et on trouve à chaque pas la preuve que les colons n'ont pas créé leur situation, qu'elle leur a été préparée par la mère patrie, qui avait le pouvoir

législatif entre les mains, et qu'ils ont accepté purement et simplement ce qu'on a stipulé pour eux. Ils subissent, pour leur approvisionnement, des conditions infiniment plus onéreuses que les colonies anglaises, et leur situation se complique encore par la culture du sucre de betterave en France, en sorte que leur production est compromise par plusieurs causes à la fois.

M. Rodet propose, comme remède à cette situation, l'émancipation commerciale. « Nous ne faisons aucun doute, dit-il, que si » l'émancipation commerciale vient à être accordée, nos colonies » des Antilles lutteront très bien, sur les marchés du Nord et de la » Méditerranée, avec les colonies espagnoles, si prospères, avec le » Brésil, et surtout avec l'Inde dont les savans de ce pays-ci nous » menacent, sans s'enquérir des points qui fournissent du sucre, » des développemens que cette culture peut prendre, et encore » moins des débouchés que déjà l'Inde est tenue d'alimenter.

. . . .

» Le commerce et la navigation de nos ports, nos industries di» verses, ont bien quelque chose à redouter de l'émancipation » commerciale de nos colonies; cependant, il faut se rappeler que » quelques unes de nos grandes cités ont souvent sollicité l'égalisa» tion des droits sur les produits coloniaux de toutes les provenan» ces. Cette mesure en serait la conséquence, et dans nos colonies, » comme à Cuba, à Java, à Manille, chaque peuple porterait ce » qu'il a de mieux à vendre, pour rapporter, en retour, ce qui con» vient le mieux chez lui, sans se croire chargé de fournir les cho» ses pour lesquelles il ne peut solliciter de préférence.

» Il reste la question du Trésor public. Après l'avoir bien médi» tée, elle nous a paru indépendante de l'émancipation commer» ciale des colonies. Le sucre colonial sera taxé, et alors il n'arri» vera sur nos marchés qu'autant que la concurrence du sucre de » betterave le lui permettra. Le tarif sera simple, et concordera » avec celui qu'on voudra exiger de la production indigène si on » entend la soumettre à un impôt. Comme il n'y aura plus de » coercition à apporter du sucre en France, ce qu'il en viendra » servira de mesure pour l'établissement de la taxe locale.

. . . .

» M. le ministre demande si, dans le cas de l'émancipation, nos

» colonies trouveraient à placer habituellement leurs produits sur » les marchés étrangers; et, mal servi par ses renseignemens, il se » hâte de répondre, que le sucre de la Havane, de Porto-Ricco, des » Antilles anglaises et de l'Inde y mettraient un invincible obstacle. » Que M. le ministre se rassure, s'il met nos colonies dans la si» tuation où sont Cuba, Porto-Ricco, ou même les Antilles an» glaises. »

. . . .

L'écrit intitulé *De l'Impôt sur le sucre indigène* est un plaidoyer fort logique et fort spirituel en faveur de l'impôt. L'auteur, tout en repoussant les formes fiscales proposées par M. le ministre des finances, pense que la création de l'impôt est opportune, et il propose, après avoir mis en lumière tout les faits qui se rattachent à la question du sucre, les dispositions suivantes :

Art. 1er. Du premier janvier au premier avril 1837, tout cultivateur sera tenu de faire sa déclaration à l'autorité municipale de la commune, du nombre d'hectares jusqu'à un hectare inclus qu'il se propose d'ensemencer en betteraves de toute espèce, avec la destination d'être convertis en sucre.

Art. 2. Cette déclaration le constituera, vis-à-vis du Trésor, débiteur d'une somme de 495 fr. par hectare, et payable par douzième dans le courant de l'année 1838, et ainsi de celles qui suivront.

Art. 3. Toute culture de betterave dans une terre de la contenance d'un hectare et plus, si elle n'a pas la fabrication du sucre pour but, sera également l'objet d'une déclaration analogue. L'emploi de cette culture donnera lieu à toutes les vérifications, dont la forme sera déterminée par des règlemens d'administration publique.

Art. 4. Toute terre d'une contenance inférieure à un hectare, ensemencée en betterave de quelque espèce que ce soit, ne donnera lieu à aucune déclaration.

Le propriétaire pourra faire de sa récolte tel usage économique qui lui conviendra, pourvu toutefois qu'il ne se serve que d'appareils dont la forme et la puissance seront également déterminées par des règlemens d'administration publique.

Art. 5. Le produit des amendes et saisies auxquelles donneront lieu les contraventions à la présente loi sera partagé, dans la

proportion des deux tiers à un tiers, entre la caisse municipale et les agens du trésor. La part afférente à la caisse municipale sera affectée à l'entretien des chemins vicinaux.

I. BIBLIOTHECA ECONOMICA ITALIANA E STRANIERA, etc. Bibliothèque économique, italienne et étrangère, ou Collection d'écrivains classiques sur l'économie politique faite par VINZENZIO MORENO, Première série; écrivains du XIXe siècle, vol. I. J.-B. Say, un vol. in-8° de 104 pages. Naples, chez A. Tramata, 1834.

II. SAGGIO SULLA SPEZA PRIVATA E PUBLICA, etc. Essai sur les dépenses publiques et privées. Dialogues sur l'économie politique, par J. DELLA VALLE. Un vol. in-8° de 344 pages. Naples, chez Plautina 1835.

III. SULLO INSTITUTO D'INCORRAGGIAMENTO E SULLA INDUSTRIA SICILIANA. Sur l'institution des encouragemens et sur l'industrie de la Sicile. Discours économique par RAPHAEL BUSACCA. Un vol. in-8° de 214 pages. Palerme, chez 1835.

Les Italiens s'occupent depuis long-temps avec ardeur de l'économie politique, et ils cultivent cette science avec succès.

Genovesi, Verri, Beccaria, Filangieri, Galiani, qui ont écrit vers la seconde moitié du XVIIIe siècle, sont des auteurs du premier ordre. Ils sont plus que cela, ils furent les bienfaiteurs de leur pays; car leurs ouvrages exercèrent une influence immédiate et salutaire sur les mesures des gouvernemens italiens d'alors, et par conséquent sur le bien-être et la richesse du peuple.

Les économistes italiens du XIXe siècle n'égalent point en mérite leurs illustres prédécesseurs, et leur destinée est bien différente. Deux des plus distingués d'entre eux, Gioja et Pecchio ont eu un sort malheureux : l'un fut emprisonné à plusieurs reprises, et mourut presque dans la misère, l'autre vient de mourir dans l'exil. Mais en considérant l'histoire de l'Italie aux deux époques auxquelles vécurent ces écrivains, on se rend aisément compte de la supériorité et de la brillante destinée des uns, et de l'infériorité relative et des malheurs des autres.

Les Italiens cultivent cependant toujours l'économie politique; témoin la collection des économistes italiens faite par Custodi; les Annales de Statistique, qu'on publie à Milan; le journal le *Progrès*

qui paraît à Naples, etc.; témoin enfin cette Bibliothèque économique italienne et étrangère que nous avons sous les yeux.

Elle est publiée par livraisons. L'éditeur se propose de la composer d'originaux italiens, et de la traduction des meilleurs ouvrages étrangers d'économie politique. La première livraison contient une partie du cours de J.-B. Say, avec des notes du traducteur, le tout précédé de la vie de l'auteur, tirée de la notice historique écrite par M. Comte.

Le livre de M. della Valle est un bon et excellent ouvrage. On s'aperçoit aisément qu'il a lu tous les Traités d'économie politique italiens et étrangers, et qu'il les a bien compris; il en résulte que, comme il sait bien lui-même ce qu'il veut apprendre aux autres, il porte la conviction dans l'esprit du lecteur.

Nous avons été frappés de la justesse et de la libéralité de ses idées. Voici, par exemple, ce qui, selon lui, distingue une bonne administration des finances : « Elle doit être basée, dit-il, sur des principes généraux de justice et d'ordre; suivre le cours naturel des choses, et ne point s'écarter d'une route une fois admise. Elle doit lever le moins d'impôts possible, et seulement ceux qui sont strictement nécessaires; elle doit diminuer les dépenses improductives, et accroître celles qui sont productives; elle doit soutenir le crédit au plus haut degré; conférer les emplois publics aux hommes de mérite et de talent; faire des économies utiles lorsque l'occasion s'en présente; ne jamais faire de spéculations; avoir des fonds en réserve pour les cas extraordinaires; faire usage des ressources ordinaires pour les besoins courans. Elle doit établir une bonne comptabilité du Trésor public, avoir des connaissances exactes de l'état économique du pays, et rendre compte au public de sa gestion. »

M. della Valle est placé très haut dans la hiérarchie administrative, de sorte qu'une déclaration de principes de cette nature de sa part est très significative.

Suivons-le maintenant dans l'exposé qu'il fait de l'état économique du royaume des Deux-Siciles.

En remontant aux différentes causes de cette situation telle qu'elle est aujourd'hui, il examine en premier lieu celles qui ont exercé une influence funeste sur les finances. Il signale en première ligne l'ignorance presque complète dans laquelle la population a été maintenue

pendant long-temps; son accroissement et son abrutissement dans les villes, et à Naples surtout; l'avidité de certains individus pour les places; le système prohibitif; les événemens de 1820, qui furent cause que l'intérêt de la dette publique, qui n'était que de 1,400,000 ducats (1), monta plus tard à 5,000,000; la dépréciation des grains et des vins, et par conséquent une diminution dans la valeur des terres; un déficit annuel qui surpassait, en 1830, 1,000,000 de ducats, et enfin une dette flottante de plusieurs millions.

Tel est le mauvais côté de l'état économique du royaume. Voyons maintenant la face satisfaisante.

En 1830, on diminua de moitié l'impôt sur la moûture; on le réduisit de 1,200,000 ducats à 600. On opéra une autre réduction de 100,000 ducats dans les droits sur les vins. Le déficit, qui était de 1,000,000 pour l'année 1830, aurait donc dû être de 1,700,000 pour l'année 1831.

Mais loin de là, depuis cette époque, l'état du trésor, grâce à de sages économies, s'est considérablement amélioré.

Les recettes pour l'année 1835 montèrent à 26,100,107 ducats, qui se répartissent de la manière suivante :

Impôt foncier, 7,442,626;

Douanes et droits sur les objets de consommation, 5,751,000;

Sel, 3,075,105;

Enregistrement, 1,187,000;

Loterie ordinaire et extraordinaire, 1,182,825, etc.

Les dépenses balancèrent pour cette année exactement les recettes.

Présidence du conseil des ministres, . . .		54,874.
Ministère des affaires étrangères.		250,000.
Id.	des affaires ecclésiastiques. . .	40,000.
Id.	de grâce et justice.	729,368.
Id.	de l'intérieur.	1,879,897, 97.
Id.	de la guerre.	7,200,200.
Id.	de la marine.	1,385,196, 99.
Id.	de la police.	207,006.
Intérêt de la dette, etc.		14,353,764, 04.
Total.		26,100,107 ducats.

(1) Le ducat vaut 4 fr. 25 cent.

Le nombre des navires marchands napolitains était de 2,387 en janvier 1818.

Au 1er juillet 1833, le royaume en possédait 3,283.

En 1820, 1,3149,07 individus payaient l'impôt foncier.

Il y en avait 1,395,864 en 1830; augmentation, 46,457.

Suivant un rapport présenté le 30 janvier 1835 par le directeur-général des ponts et chaussées, au ministre des finances, on construisit sous Charles III 200 milles de routes en 30 ans. Depuis le départ de Charles III jusqu'à 1806, c'est-à-dire en 40 ans, 400 milles; et de 1815 à 1835, on a construit 1,100 milles de routes royales, et il y en avait 400 en confection.

Les impôts se paient avec facilité.

On a pris différentes mesures pour secourir les petits cultivateurs dans l'exploitation des terres, et on a amélioré les règlemens à ce sujet.

Les améliorations, enfin, que l'état économique et moral du pays a subies, peuvent se résumer ainsi :

Défrichemens de terres nouvelles, et meilleure culture des anciennes; introduction des nouvelles plantes, telles que la betterave, par exemple, et la garance; progrès rapides de l'industrie manufacturière; augmentation de la marine marchande; diminution des impôts; cessation du déficit; nouveaux travaux publics productifs; grande amélioration des routes anciennes, et création de routes nouvelles; amélioration des prisons; mise en circulation d'une plus grande masse de capitaux; meilleure distribution des richesses; l'instruction et surtout les connaissances qui se rapportent aux intérêts matériels, plus répandues.

Les résultats de ces améliorations sont que la population augmente, que les salaires se soutiennent à un taux assez élevé, tandis que le prix des choses que l'ouvrier consomme baisse continuellement. De nouveaux édifices de tout genre s'élèvent, et les bâtimens se multiplient rapidement. L'état progressif du pays se manifeste enfin de toute manière et sur tous les points.

Le voyageur qui parcourt le monde, en quittant le royaume de Naples et en abordant la Sicile, passe d'une sensation agréable à une autre sensation plus agréable encore; d'un pays très beau à un

pays plus beau; d'un ciel pur à un ciel plus pur. L'état à moitié sauvage du peuple a même du charme pour lui.

Mais il en est bien autrement de l'homme qui ne considère que l'état économique et moral des peuples.

La Sicile, depuis plusieurs siècles, reste stationnaire dans la carrière de la civilisation; et tandis que le reste de l'Italie et l'Europe marchent, il semble qu'il y a une force occulte qui arrête le progrès dans cette île.

Le fait est que les gouvernemens de la Sicile n'ont jamais pris au sérieux leur mission civilisatrice; lorsqu'ils ont voulu adopter des mesures de réforme, ils n'ont jamais mis de suite dans leurs plans, et à la moindre résistance, au moindre échec, ils ont rebroussé chemin et reculé au-delà même du point d'où ils étaient partis.

Mais, disons notre pensée tout entière, le mal ne provient pas exclusivement des gouvernans. Les gouvernés y ont leur grande part aussi. Le moindre succès dans une industrie quelconque exalte, éblouit ces ardentes imaginations siciliennes. Elles ont fait à grand'peine un pas dans la carrière de l'industrie, et elles se persuadent d'avoir devancé tous les peuples; elles se reposent bien vite dans l'admiration et le contentement d'elles-mêmes.

Ce défaut, nous dirions presque ce malheur, est maintenant assez celui de l'Italie tout entière. Ses titres à l'admiration, à la reconnaissance du monde, sont assez nombreux, assez beaux pour qu'elle consente à ne point se parer de ceux qu'elle ne possède pas; mais il en est des nations comme des individus; elles sont presque indifférentes à l'honneur qu'on rend aux bonnes qualités qu'elles possèdent, et elles convoitent, elles exigent des louanges pour des qualités qu'elles n'ont jamais possédées ou qu'elles ont perdues. La généralité des écrivains italiens, au lieu de dessiller les yeux de la nation, croit faire acte de patriotisme en l'entretenant dans une illusion, dans une disposition d'esprit qui est une entrave à toute sorte de progrès.

M. Busacca n'est point de ce nombre; il dit aux gouvernans et aux gouvernés des vérités dures, mais des vérités, et nous aimons, nous estimons en lui ce double courage. Il dit à ses concitoyens : Parce qu'on vient d'établir en Sicile un institut d'encouragement,

parce qu'on a fait une exposition des produits industriels, vous faites grand bruit, vous vous croyez égaux, supérieurs peut-être aux Anglais, aux Français, aux Allemands. Sortez de votre erreur; sachez qu'en agriculture, en industrie, en commerce, vous êtes des enfans, et que ces peuples sont des géans.

Et à dire vrai, en considérant les données statistiques que nous offre le livre de M. Busacca, il faut convenir que la situation de la Sicile est bien mauvaise.

A l'exposition de 1834, qui a été la première, et qui, à cause de la nouveauté, aurait dû attirer grand nombre d'exposans; sur une population de 1,800,000 habitans, il ne s'est présenté que 117 exposans. Les objets exposés étaient en général des choses de première nécessité, et le petit nombre de ceux destinés à l'agrément de la vie avaient été fournis par des amateurs.

Sur les 117 exposans, 56 appartenaient à la vallée de Palerme; 18 à celle de Messine, 12 à celle de Catunia, 18 à celle de Syracuse; 15 à celle de Tragani. Grigenti et Caltanisetta n'en comptaient aucun.

L'instruction est dans un état pitoyable. Il y a des villes de 4 à 5 mille âmes où il n'y a que le curé et deux ou trois autres personnes qui sachent lire.

La rareté des capitaux est telle que l'intérêt de l'argent est de 7 pour cent sur hypothèque et de 20 dans les transactions qui n'offrent pas la même garantie.

Sur 359 communes, dont plusieurs se composent de 3 ou 4 villages; il n'y en a que 80 où une voiture ou un chariot puissent pénétrer.

L'impôt foncier absorbe généralement la moitié du revenu.

Ajoutons à cela l'absence complète de garanties pour les droits des citoyens, le système prohibitif maintenu dans toute sa rigueur; un climat qui fait un bonheur du repos et réduit à un très petit nombre les besoins de la vie matérielle, et nous aurons assez d'élémens pour expliquer la stagnation de la civilisation et de l'industrie.

J. A.

DE L'ORGANISATION SOCIALE,

ET EN PARTICULIER DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE (1).

(*Cinquième article.*)

Améliorer le sort des classes pauvres, c'est le vœu de la philanthropie, et un assentiment unanime y répond; le devoir, l'intérêt des gouvernemens est de chercher les moyens de le réaliser; les difficultés qu'on y rencontre sont l'objet le plus épineux de leur sollicitude.

Cependant tous les jours on nous propose un remède qui paraît bien simple. Nous entendons crier de toute part : *il faut augmenter le salaire des travailleurs.*

Qu'est-ce à dire? pour qui et en quel sens cette invitation est-elle faite? Le consommateur étant, en dernière analyse, celui qui paie le travail, et cette paie passant par les mains du manufacturier, il convient de savoir si l'on s'adresse à eux avec le seul espoir de persuader à l'un de payer de plus hauts prix de ce qu'il achète, et à l'autre de retenir moins sur l'argent qu'il doit transmettre à l'ouvrier, ou bien si l'on en appelle à la puissance publique pour les contraindre tous les deux.

S'il n'est question que d'exhorter, l'invitation de mieux rétribuer le travail n'est qu'une prière, une leçon

(1) Voyez pages 1, 49, 97 et 145.

qui, suivant les personnes et les circonstances, peut se traduire en diverses formules, et par exemple :

Soyez justes : n'abusez pas de vos forces contre le faible qui a besoin de vous vendre sa journée ;

Soyez équitables : ne vous prévalez pas de tous vos avantages envers ceux qui demandent à travailler pour vous ;

Soyez généreux et faciles : abstenez-vous de marchander en achetant du pauvre ou en prenant ses bras à loyer ;

Soyez charitables : au prix du travail ajoutez jusqu'à l'aumône. Si vous devez l'habit, laissez prendre encore le manteau (1).

Mais tous ces préceptes ne se rapportent qu'*au for intérieur*, comme disent les théologiens ; et quelque espérance qu'on puisse fonder sur la force croissante des inspirations morales, leur vertu ne suffira pas pour opérer le rapprochement du pauvre et du riche, et pour en faire naître une nouvelle organisation sociale.

Que si l'on entend recourir à la contrainte, à l'autorité, il faut savoir ce qui est dans son droit et dans sa puissance.

Déjà, au reste, envers les consommateurs, les gouvernemens y ont fait de leur mieux, et je ne sais ce qu'on pourrait leur demander de plus. Ils ménagent aux nationaux le monopole du marché intérieur par l'exclusion plus ou moins complète des marchandises étrangères ; c'est, dit-on, tout à la fois réserver du travail pour ses ouvriers, et fournir le moyen de les mieux

(1) Matth. v. 40.

salarier, en forçant le public à payer plus chèrement ce qu'ils ont le privilége de produire.

Mais sans disputer ici en théorie sur le droit d'en agir ainsi, l'usage et les effets de ce droit ont des limites. Si l'on renchérissait ainsi toutes choses, le producteur et l'ouvrier reperdraient sur leurs dépenses autant ou plus qu'ils ne gagneraient par l'augmentation factice du prix de leur travail, et c'est ce qui est arrivé en Angleterre. Si le prix de certains produits seulement s'exagérait, la consommation en serait promptement réduite; le public porterait ses jouissances sur quelque autre article; et d'ailleurs la contrebande est toujours là, prête à faire au travail national la plus funeste comme la plus immorale des concurrences. Enfin, le surhaussement du prix naturel opéré au-dedans par nos lois dites protectrices, ne saurait protéger nos produits sur les marchés étrangers; il faut renoncer à vendre au-dehors ou fabriquer à bon marché; et l'invention des drawback n'en dispense pas; ainsi, la cherté peut ôter à nos travailleurs plus d'ouvrage qu'elle ne leur promettait de hauts salaires.

Voilà pourtant tout ce que le gouvernement a pu pour faire contribuer le consommateur en faveur de l'ouvrier. Maintenant, avant de parler de ce qu'on proposerait pour *organiser*, comme on dit, la production, je ne puis m'empêcher de m'arrêter un moment pour considérer ce même gouvernement, dans son état de consommateur et de producteur lui-même. Il est sans doute le plus grand des consommateurs, et le premier ordonnateur de travaux. Il a besoin pour ses armées

de terre et de mer, de vivres, d'habits, et d'objets d'équipement, d'armes et d'artillerie, de chevaux, de munitions navales, de machines à vapeur, etc. Or, voici mes questions.

Dans ses approvisionnemens, son devoir est-il de n'entendre qu'à la sévère économie? Doit-il, à cette fin, provoquer les jalousies de la concurrence pour obtenir les prix les plus bas, et pour réduire au moindre terme la dépense des contribuables? ou un devoir supérieur lui ordonnerait-il de ne poursuivre l'économie qu'avec un certain ménagement? Est-il de sa moralité de ne pas trop exiger de ses fournisseurs l'extrême bon marché, de peur de les forcer à imposer à leurs ouvriers des réductions de salaires?

Le gouvernement a des chantiers, des ateliers, des usines, parce qu'il croit ne devoir s'en fier qu'à lui-même de la confection de certains objets, de la perfection desquels dépendent, dit-il, la réussite des entreprises, ou la vie des hommes dont il est comptable. Dans ces occasions où il a ses ouvriers à lui, est-il tenu de marchander avec eux? ou doit-il l'exemple de la libéralité, afin de favoriser l'aisance du pauvre en dépit de la stricte économie?

En certains temps et en certains cas, l'État trouverait une épargne effective en recourant à l'étranger pour une partie de ses achats. Or, soit légalement, soit moralement, lui serait-il loisible ou défendu de le faire? L'importation, moyennant le droit *protecteur* de la douane, est permise aux citoyens; le gouvernement a-t-il à se la refuser? et doit-il payer ses approvision-

nemens plus cher que le commerce, pour réserver aux ouvriers français la fabrication de ses fers, de ses machines, de ses toiles, etc.?

Fait-il bien ou mal, quand, à l'exemple des négocians, c'est avec de la farine tirée de grains étrangers qu'il nourrit plus économiquement les troupes stationnées en Afrique? Car la population de cet ancien grenier d'abondance des Romains en est réduite à attendre sa nourriture de nos vaisseaux. Au milieu de l'énorme dépense de l'occupation, de la possession ou de la colonisation, comme on voudra l'appeler, a-t-on pu se permettre cette économie qui a semblé de bon ménage? ou notre agriculture accuse-t-elle à bon droit d'immoralité une épargne qui, sous prétexte que la consommation se fait hors de France, nourrit des bouches françaises avec des blés que des mains françaises n'ont ni semés ni recueillis?

Mais j'abandonne ces questions à la controverse des partisans de la stricte économie du budget, et des défenseurs exclusifs de la production nationale. J'en viens à considérer, en général, les relations du travailleur et de l'entrepreneur qui l'emploie, et je regarde à quel point la bonne volonté suffirait pour que le dernier pût payer largement le travail qu'il commande; ou enfin ce que l'autorité pourrait en cela exiger ou obtenir.

Le sort du fabricant, comme celui de l'ouvrier, ou pour mieux dire, la possibilité de fabriquer, d'employer et de salarier le travailleur, dépend du prix auquel le consommateur consent à payer le produit manufacturé. Car il faut sur ce prix reprendre en premier lieu le coût de la matière et tous les frais déboursés; et cela fait,

il faut qu'il reste de quoi payer le salaire de l'ouvrier et le profit du manufacturier. Il s'agit donc d'obtenir un prix vénal suffisant pour tout défrayer; et nous avons assez dit et rappelé quelles raisons limitent ce qu'on peut faire supporter aux acheteurs.

Quoi qu'il en soit, le fabricant et l'ouvrier vivent sur les fruits de leur travail; et comme ils ont part au même ouvrage, quoiqu'à titre différent, voilà quelque temps qu'on s'est complu à les regarder comme *associés*. On se servait d'abord de cette expression par figure de rhétorique : mais bientôt de tout côté on l'a répétée, on l'a écrite dans le sens propre; on s'est occupé des droits et des devoirs communs de l'*association ;* on a commencé à répandre que c'était là la base à donner à l'organisation industrielle.

N'en déplaise à cette philanthropique condescendance, il n'y a pas d'idée plus fausse, il n'y a pas de suggestion plus dangereuse. Il n'existe pas plus de société entre un manufacturier et son ouvrier, qu'entre le citadin qui fait bâtir une maison et l'ouvrier maçon qui met la main et la truelle à la bâtisse. Il y a *contrat* de *louage d'ouvrage*, suivant l'expression de la loi civile (1); il y a un propriétaire, maître de sa chose, et un travailleur qui, à prix d'argent, consent à tisser la soie, la laine, le coton, qu'on met entre ses mains. Ce dernier n'a aucun droit de copropriété, ni sur ces matières, ni sur l'ouvrage qu'on l'emploie à en faire sortir. L'ouvrier est payé de sa peine; il a tout droit à marchander son salaire; mais quand il l'a obtenu, le sort

(1) Code civil, 1779.

de son ouvrage lui reste absolument étranger. Peu lui importe que le fabricant y gagne ou y perde; il n'aurait pas à souffrir de la perte, il n'a rien à demander sur le gain. Une société serait léonine (1) entre l'ouvrier qui a été payé à mesure et quoi qu'il dût arriver, et celui qui, le payant sans moyen de répétition en cas de perte, lui devrait une part dans les bénéfices éventuels.

Quelques grands établissemens mettent volontiers en réserve, sur leurs profits annuels, certaines sommes qu'ils distribuent à leur agents et à leurs travailleurs à titre de gratification et de primes d'encouragement, suivant le zèle et le bon service de chacun. Cela est de *bon goût* et de bon exemple, là où l'importance des bénéfices le permet, et surtout dans les manufactures où l'on travaille dans des ateliers communs, et où la récompense des uns agit sur tous. Mais nous avons entendu représenter cette mesure volontaire d'émulation et de bienveillance, comme une *institution*, comme une *association* dont il fallait faire la règle de toutes les fabriques. Or, dites-moi si un seul des établissemens qui distribuent ainsi des prix comme on ferait dans une école de travail, a jamais pensé se créer des *associés*, s'imposer des comptes à leur rendre, des bilans à produire ou à débattre, avec tous les procès dont une telle complication serait susceptible?

On a, dit-on, imaginé quelque part de provoquer des *associations* entre ouvriers pour se passer du fabricant. Cela se peut si, dans ces réunions, se trouvent, avec les mains propres au travail matériel, les intelli-

(1) Code civil, 1855.

gences capables de conduire la fabrication, de se charger de l'achat, du choix, de la disposition des matières premières, de leur appropriation aux demandes et à l'ouvrage à faire, de la connaissance des débouchés, et avec tout cela s'il y a les capitaux et le crédit nécessaires aux avances depuis le premier achat jusqu'à la rentrée, choses toutes qui motivent très justement le salaire, ou, en d'autres termes, le profit d'un fabricant. Mais ces conditions une fois remplies, l'association projetée ne sera qu'une maison de fabrique de plus. Seulement, on peut prévoir que ceux des ouvriers qui se seront faits directeurs ou qui auront apporté de l'argent, se mettront bientôt à part de ceux qui resteront à pousser la navette; la répartition du bénéfice commun ne tardera pas à occasionner entre les associés les mêmes difficultés que nous voyons aujourd'hui pour la fixation du salaire entre le manufacturier et ses ouvriers.

Il faut en revenir aux idées simples : L'ouvrier n'a pas une autre position, employé par un manufacturier, que gagé par tout autre entrepreneur ou particulier; et il importe de ne point laisser dénaturer l'idée, soit légale, soit morale des rapports du salarié avec celui qui lui donne de l'ouvrage à faire. Encore une fois, *location d'ouvrage*, il n'y a pas entre eux d'autre lien. Chacun a le droit et le besoin d'avoir le prix de son travail. Pour l'ouvrier, il se règle par les conditions communes à tous les autres marchés, suivant le nombre des offres et des demandes. Le manufacturier fait l'avance de ce salaire à ses risques et fortunes, et l'ouvrier est dès lors mis hors d'intérêt.

Il est vrai que l'ouvrier ne faisant qu'un ouvrage après l'autre, doit tirer de son travail sa subsistance pour tout le temps de la confection. Le fabricant, fournissant du travail à un grand nombre d'ouvriers à la fois, et devant ramasser son contingent de profit sur tous ces ouvrages, pourra, en cas de succès, réunir en total un bénéfice important. Mais cela ne fait tort et n'ôte rien à aucun de ses travailleurs, il n'y a rien de pris sur ce qui leur appartient. Et si, dans nos exhortations du moins, nous voulions lui demander d'avoir égard, envers ses ouvriers, à ce total de profits légitimes, mais supposés exubérans, probablement il nous répondrait qu'un supplément de cinq sous par jour de travail dans une manufacture de quatre cents ouvriers absorberait 30,000 fr. en un an; et il demanderait à ceux qui ne se payent pas d'exagérations, à ceux qui connaissent l'intérieur des fabriques, s'il en est beaucoup à qui l'on pût demander cette munificence, ou même dont les bénéfices nets en égalent le montant.

Je sais que ces deux choses, salaires et profits, en se partageant, peuvent empiéter l'une sur l'autre, mais elles ont leurs limites. Le fabricant suspendrait ses affaires s'il avait à travailler et à risquer son capital sans profit; de même le salaire ne peut tomber au-dessous de l'étroit nécessaire de la vie ni rester longtemps borné à un *minimum*, car l'ouvrier irait chercher ailleurs quelque ressource moins insuffisante. Entre ces extrêmes, est le prix moyen, circonscrit par le cours général des salaires pour les autres industries exercées dans le pays; mais quand on nous dépeint l'ouvrier comme réduit *habituellement* à un salaire

inférieur au taux moyen, condamné au *minimum*, et prêt, par conséquent, à mourir de faim si le moindre obstacle suspend son travail ou l'expose à subir quelque retenue, on se laisse aller à la déclamation, car *habituellement* cela n'est pas et ne peut pas être. Aucune industrie n'a pu fonder les calculs de son établissement sur l'espérance de payer ses ouvriers au *minimum*. Il est évident que la nécessité la plus absolue peut seule obliger à accepter une si dure condition, et qu'une telle nécessité ne saurait être que passagère et occasionnelle. La ressource des autres travaux, la concurrence des entreprises du même genre ne laissent à aucun fabricant la folle prétention de tenir la main d'œuvre à si vil prix. Il n'y a ni égoïsme ni avarice à qui il soit donné de réduire à si mauvais termes ceux qui se mettent à leur service. C'est bien assez, c'est bien trop que des jours fâcheux arrivant, la *ration* de l'ouvrier soit momentanément diminuée; et, alors, honte, sans doute, à celui qui prendrait ce moment pour abuser de sa force et pour aggraver à son profit la condition des malheureux!

Mais aussi c'est à l'ouvrier de se souvenir que le terme moyen des salaires variables doit régler sa dépense; au temps où il reçoit au-delà, il doit savoir qu'il touche aujourd'hui, par anticipation seulement, ce qui manquera plus tard à sa rétribution. Il en est de cela comme du salaire des six jours de la semaine qui doit compter pour sept quand il n'y a pas de travail le dimanche.

Je sais bien à quoi l'imprévoyance est sujette; celui qui reçoit de hauts prix de ses journées dépense

à mesure et ne réserve rien pour le mauvais temps.

Je sais aussi qu'on doit vivre tous les jours, et qu'il faut y aider même l'imprudent et le prodigue *quand la bise est venue;* mais, en vérité, le fabricant ne leur doit alors que sa part dans l'assistance que l'humanité leur accorde. Il ne leur doit pas d'ajouter en faveur de ceux qui ont négligé d'épargner, un supplément au prix de main d'œuvre tel qu'il le paie à ceux qui se sont tenus sagement à leur ouvrage.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas en disant en général : *haussez les salaires*, qu'on pourrait guérir l'ouvrier de cette propension imprudente à se défaire promptement de tout l'argent qui lui parvient. Cela me fait souvenir que tel censeur s'écrie que le travail du pauvre est trop mal payé, qui accuse d'immoralité les gros salaires parce qu'ils excitent le peuple à trop consommer, et le livrent par calcul à des jouissances corruptrices.

Je conviens que la tentation de dépenser tout son argent est grande si, le cabaret étant toujours ouvert, on n'a pas, voisine et commode, l'occasion de mettre en sûreté les petites économies journalières. Reparlons donc des caisses d'égargnes, car s'il doit arriver une révolution morale parmi les travailleurs et sur leur bien-être, elle s'opérera sans bruit et de proche en proche, par la confiance populaire mise en ces institutions, et non par aucun des moyens factices qu'on nous propose avec emphase pour la réorganisation de ce bas monde. Quand l'ouvrier portera une fois la semaine à la caisse d'épargnes ce qu'il aura pu économiser; quand sur son livret il retrouvera l'argent qu'il

aurait gaspillé; qu'il ne sera plus en peine et en trouble à chaque terme de son loyer; qu'au lieu de recourir honteusement au Mont-de-Piété pour aller livrer à l'usure ses vêtemens de la prochaine saison où les bagues de sa femme, il ira droit à la caisse comme un capitaliste qui prend ce qu'il lui faut là où il a eu soin de le mettre; quand, au bout de l'année, il se verra, dans ce lieu de sûreté, une somme de reste, réserve pour les temps de crise à venir, ou fondement d'un patrimoine pour sa vieillesse ou pour ses enfans; alors cet ouvrier y regardera à deux fois avant d'aller diminuer ses honorables épargnes pour en faire un mauvais usage; accoutumé à l'idée de l'avenir, il apprendra à compter sa dépense par année et non plus au jour le jour; il concevra le prix moyen, la compensation des bons et des mauvais temps; et s'il se croit fondé à réclamer un plus fort salaire, il ne sera jamais soumis à s'entendre reprocher qu'il n'en aurait pas tant besoin s'il avait été rangé et économe.

Je ne puis dire combien de satisfaction et d'espérance m'inspirent les progrès de nos caisses d'épargnes. Il n'est pas temps encore de les comparer à celles des Anglais plus anciennes, et qui sont si nombreuses et si riches qu'on ne sait comment concilier leur abondance avec l'effroyable *paupérisme* dont l'Angleterre est affligée; mais j'ose penser que si, chez nous, ces *réserves* ne contiennent pas autant d'argent, l'extrême misère en fermera l'accès à moins d'individus : il en sera des épargnes comme des richesses en général, plus considérables, en somme, de l'autre côté de la mer, ici moins inégalement et plus heureusement réparties.

Nos caisses étaient, à la fin de 1835, au nombre (maintenant bien dépassé) de 159, sur quoi 84 s'étaient ouvertes dans l'année et n'avaient encore eu que peu de mois d'existence; sur le restant 46, ne dataient que de 1834. Cependant, dans cette année 1835, elles ont ajouté 27,000,000 d'épargnes aux 35,000,000 qui étaient déjà déposés au trésor public à la fin de 1834. C'est en tout 62,000,000; et il y faut ajouter la foule de petites inscriptions de rentes 5 0/0 dans lesquelles avant que le trésor fut ouvert à ces caisses, chaque dépôt était converti de droit aussitôt qu'il s'élevait au capital correspondant à 10 francs de rente. Ajoutez encore le fonds des caisses d'épargnes privées que plusieurs grandes manufactures avaient déjà instituées dans leur propre sein, et où plus d'une fois l'ouvrier a trouvé non seulement un lieu de sûreté pour ses économies, mais une assistance paternelle et un frein moral dans sa conduite.

Sur les 62,000,000 déposés au trésor, 25,500,000 fr. appartiennent aux départements, entrés dans cette voie bien plus tard que Paris. Paris a les autres 36,500,000 fr.

Voilà l'argent que jusqu'ici ces caisses ont *sauvé;* car cette énergique expression anglaise est exacte, du moins, pour la plus grande partie de la somme. Peut-être elles auront servi de placement à quelques économies de la petite propriété sur sa modeste aisance; mais voyez, dans les comptes qui s'en rendent, à qui appartient la masse principale? aux ouvriers, aux artisans, aux serviteurs, aux employés, aux marins et aux militaires, à ceux, en un mot, qui vivent et épargnent

sur le prix de leur travail et non sur le revenu d'un patrimoine. Les ouvriers! (on les voit là en première ligne) s'ils ne sont pas encore riches de leurs économies, on remarque les effets de l'émulation qui les pousse dans ce bon chemin. Dans les caisses fondées depuis quelques années, le nombre et la quantité de leurs dépôts vont croissant; dans les plus modernes, la force des premiers versemens prouve que des épargnes existaient déjà; on les a portées à la caisse aussitôt qu'elle a été ouverte. Il y a assez de ces exemples, pour croire qu'aujourd'hui la situation de la classe ouvrière en France n'est pas une misère générale comme on nous le répète sans cesse, qu'elle admet quelque épargne, et par conséquent quelque aisance relative, observation consolante, bien que certes ce ne soit pas pour dire *c'est assez*, que nous nous complaisions à la faire.

On me dira que ces ouvriers qui se font capitalistes sont ceux de l'étage supérieur, ceux à qui vont les journées de 4 à 5 francs, quand tant d'autres n'obtiennent que 20 sous. Que la caisse d'épargnes ne voit absolument que les premiers, je ne le sais ni ne le crois; celui qui est le mieux payé n'est pas toujours le plus économe, et surtout il n'est pas économe lui tout seul. Au surplus, la nation ouvrière est comme toutes les nations du monde, elle a ses riches et ses pauvres. Aucune organisation ne saura jamais procurer le même salaire et la même aisance à l'intelligent et au mal habile; c'est à l'ouvrier employé aux moindres travaux, à se rendre plus capable, à faire plus d'ouvrage ou un ouvrage supérieur, et à mériter par là une plus ample ré-

compense. Ainsi, le *compagnon*, là où l'on le distingue du *maître*, devient maître et chef à son tour. Ne vous en prenez donc pas au fabricant qui a des ouvriers à 20 sous, quand il ne balance pas à payer cinq ou six fois davantage celui qui lui rend un service proportionné à cette différence de rémunération.

Il y a de ces différences d'une profession à l'autre, car tout le monde ne peut trouver place dans la plus lucrative, non plus qu'à chaque métier, tous ne peuvent parvenir au premier rang. A en juger par les comptes des caisses d'épargnes, les ouvriers des ports de mer sont les mieux payés. Il y avait, à la fin de l'année dernière, 2 millions appartenant à 2,730 ouvriers dans les caisses de Bordeaux, de Marseille, de Nantes, de Brest et de Toulon. Il n'y avait que 1,385,209 francs déposés par 3,142 ouvriers dans les caisses de treize villes manufacturières en tissus (1); il est vrai que ces caisses sont presque toutes modernes, et que celles de Paris et de Lyon ne sont pas du nombre.

En attendant que plus de nos ouvriers se fassent capitalistes, ils vivent moins dans la gêne qu'autrefois. Moralement, d'abord, les classes se sont rapprochées; les plus inférieures ont plus le sentiment de la dignité

(1) Avignon, Beauvais, Laval, Lille, Louviers, Mulhouse, Nîmes, Reims, Rouen, Saint-Étienne, Saint-Quentin, Sédan, Troyes. La caisse de Rouen, fondée dès 1825, avait, au 31 décembre 1830, 1,049 déposans ouvriers, ayant ensemble 669,903 francs à leur crédit. Lille, cette ville où l'on dit la misère des ouvriers si grande, et où la caisse d'épargne n'a été ouverte qu'en 1834, avait 565 ouvriers déposans, et 212,753 fr. de leurs dépôts.

de l'homme, de l'égalité devant la loi. Cette égalité se ressent jusque dans les mœurs qui se conforment à son influence; il y a plus d'égard d'homme à homme. Il n'est pas aisé de réduire en chiffres la comparaison du bien-être matériel de l'ouvrier d'aujourd'hui et de celui d'autrefois, parce que l'identité des ouvrages et celle des procédés du travail ne peuvent guère s'établir, et que de plus, en argent une même somme ne répond pas à une égale aisance dans des temps divers. Mais, incontestablement, l'ouvrier est mieux vêtu, mieux couvert qu'il ne l'a jamais été; il peut se donner, et il s'accorde une meilleure nourriture. A Lyon, il est logé plus sainement; mais c'est un bienfait dû à un des progrès de l'industrie locale. La mécanique Jacquart prend beaucoup de place en hauteur au-dessus du métier, et il a fallu pour cette circonstance donner à la demeure de l'ouvrier une élévation dont la salubrité profite.

Cette dernière remarque m'est fournie par un observateur Lyonnais dont les témoignages méritent une grande attention. Négociant distingué, homme d'esprit, également ami de l'industrie et de l'ouvrier, il a été plus d'une fois médiateur dans les difficultés de son pays; et philanthrope sincère, il fut accusé, s'il faut le dire, d'avoir cherché avec quelque confiance ce qu'il y avait de vrai et de moral dans les doctrines des modernes réorganisateurs de la société.

Selon lui, les salaires à Lyon sont maintenant supérieurs au malencontreux tarif de 1831 : ce n'était donc pas, dira-t-on, la peine de se battre alors. Mais aussi, je pense, les ouvriers se battaient bien moins pour un

chiffre absolu, que pour s'assurer la possession du droit d'imposer la taxe de leur travail, et d'en arracher la sanction à l'autorité. Quoi qu'il en soit, l'ouvrier assidu gagne à Lyon, dans sa journée, de 2 fr. 50 à 4 fr. 50, suivant le genre d'étoffes auquel il se rend propre. Le témoin dont j'ai parlé, reconnaît que sur ce pied, les travailleurs vivent mieux qu'anciennement, et peuvent faire quelqu'épargne; mais, lui demande-t-on, sont-ils contens? ou de quoi se plaignent-ils? — Il répond : ils voient que le fabricant a plus gagné, plus amassé qu'eux, qu'il s'accorde plus de jouissances, et ils demandent pourquoi ils n'y auraient pas droit comme lui!

Cette explication de mécontentemens qui ont si tristement éclaté, cet aveu de prétentions envieuses et radicales, confirmé d'avance par tant de démonstrations, de paroles et d'écrits, me semble digne de méditations très sérieuses. Que chacun estime à son gré la moralité et la valeur de ces dispositions. Qu'on se demande où serait même la possibilité que de tels désirs fussent réalisés; si, à moins que violemment on nous fît un moment tous également riches, nous pourrions tous user et abuser des mêmes plaisirs; si les mêmes repos et les mêmes emplois des heures de délassemens peuvent se concilier et s'assortir avec tous les travaux. Après tout, en droit, que veut-on? Rien n'empêcherait celui qui se trouve en poche la même somme que son voisin d'en faire à ses périls et risques le même usage; mais celui qui se permet le luxe, n'est pas tenu, en payant des travailleurs, de leur fournir de quoi se passer des fantaisies analogues aux siennes.

L'ouvrier n'a aucun droit, ni sur les dépenses, ni sur les profits du manufacturier. Au-delà du minimum nécessaire à la subsistance du premier, le cours moyen des autres salaires dans le pays, le mérite propre du travailleur, la concurrence de l'offre et de la demande des bras, voilà les seuls élémens des conditions chaque jour variables, sur lesquelles les parties intéressées ont à s'accorder librement; *librement*, car telle est l'essence d'un tel contrat, où l'un donne son temps, l'autre son argent, deux propriétés qu'ils échangent entre eux. Pourquoi et comment l'autorité pourrait-elle y intervenir plus que dans toutes les autres transactions privées des citoyens?

Pourquoi! me dit-on: pourquoi non? Pourquoi l'autorité ne s'interposera-t-elle pas entre l'avidité de l'ouvrier et l'avarice du fabricant? Qu'y aurait-il là de nouveau? Les exemples abondent. Le législateur ne s'est-il pas abaissé à fixer minutieusement jusqu'au salaire des moindres actes de l'avoué et de l'huissier?

La loi a chargé le gouvernement de donner des tarifs aux émolumens des agens de change, des courtiers, des commissaires priseurs, des pilotes dans les rades.

La loi a autorisé les maires à taxer le prix du pain et de la viande dans leur commune, c'est-à-dire le salaire de leurs boulangers et de leurs bouchers.

Le gouvernement, même sans loi, autorise la police municipale à taxer le prix des services des facteurs dans les halles, des portefaix de toute espèce, des voitures sur la voie publique, etc.

Qu'est-ce qui retient d'aller un peu plus avant, et de donner des tarifs aux autres professions? N'y a-t-il

pas déjà un grand pas fait vers la généralisation dans la loi qui fixe l'intérêt de l'argent?

Ces exemples existent; mais comme ils ont, en général, pour but d'empêcher précisément d'exiger du public un prix excessif de quelques travaux, on n'aurait pas bonne grâce à s'en appuyer pour demander un renchérissement de salaires.

Ces empiétemens sont d'ailleurs très conséquens avec un autre dont on s'est avisé. Quand on a cru pouvoir changer certains services en monopoles, on a bien été obligé de prendre sur soi d'en taxer les profits, soit comme condition imposée à ceux qu'on privilégiait, soit comme garantie pour ceux qu'on forçait à tomber dans les filets des privilégiés. On avait besoin d'officiers pour l'authenticité des contrats; on jugeait indispensable de placer des guides officiels à la porte du labyrinthe de la procédure, et des pilotes à l'entrée des ports de mer. Sans se fier au discernement et à l'intérêt personnel des commerçans, on leur assignait, pour faciliter leurs négociations, des intermédiaires autorisés, assermentés, cautionnés (choisis ou censés l'être, s'entend); à tous ces officiers ou publics ou semi-publics, on donnait le droit exclusif de faire certains actes pour tout le monde. Il fallait bien les empêcher de taxer eux-mêmes leurs droits, et d'être indiscrets envers celui qui ne pouvait leur dire : si vous vendez votre œuvre trop cher, j'irai ailleurs.

Le métier de boulanger pourrait être libre partout, probablement sans inconvénient; il l'est en beaucoup de lieux, et plusieurs de nos grandes villes en reviennent à douter qu'un nombre restreint de fabricans

et de marchands de pains fût une garantie contre la disette. Mais, en 1790, au sortir d'un régime absolu et réglementaire de toutes choses, ceux qui affranchissaient les autres industries n'osèrent pas mettre celle-ci en liberté. Au fond, la taxe qui paraît faite au profit du consommateur sert le boulanger, puisqu'elle lui assure son bénéfice en tous temps, et qu'elle le défend long-temps contre le cri public quand le pain est cher.

Les autorités locales font tous les jours moins d'usage du droit de taxer la viande de boucherie qu'on leur avait réservé par une assimilation assez peu raisonnable avec la taxe du pain. Il en est de cela comme de certaines vieilles prescriptions qui se sont perpétuées dans la police des marchés à l'avantage des *pauvres consommateurs*. Les bons bourgeois des villes, dans l'ancien temps, faisaient les réglemens dans le petit intérêt de leurs propres ménages bien plus que dans celui des classes inférieures qui mettent si rarement *la poule au pot*.

Enfin, la police municipale nous doit la libre circulation et la tranquillité sur la voie publique : elle en a conclu que ceux qui s'y tiennent pour offrir leurs menus services aux passans doivent être autorisés par elle; elle a souvent prétendu que le soin d'assurer la facilité du passage devait s'étendre jusqu'à fixer le *nombre* des travailleurs qu'elle admettait sur le pavé; et, ce qui est plus plausible, le nombre des voitures qui y stationneront. Dès lors, c'était encore un petit monopole pour ceux qu'elle y plaçait, et tout monopole appelle le tarif de son salaire; mais, surtout, la tranquillité du quartier voulait que le débat du prix du

service ne dégénérât pas en querelles bruyantes et continuelles et en rixes dangereuses. S'il n'est parfaitement légal, il est commode, que celui qui demande un prompt service et celui qui accourt pour le rendre soient réglés d'avance sur le prix, et s'entendent sans ouvrir la bouche.

Mais, je ne me charge ici de rien justifier; car souvent, je l'avoue, ces tarifs faits pour limiter le bénéfice des travailleurs privilégiés ont tourné abondamment à leur profit. Il faut bien que, comparé au service, le prix en soit exorbitant dans quelques unes de ces professions, puisque le salaire du travail couvre en outre, aujourd'hui, les intérêts et l'amortissement des énormes pots de vin, au moyen desquels les titulaires achètent leurs charges. Car, après les avoir créées sous le prétexte d'offrir au public des hommes choisis, on a permis à ceux-ci de vendre leurs places et de les faire passer de main en main. Or, multipliez les tarifs de salaires, convertissez le prix débattu en *droits* imposés, et vous aurez dans tous les métiers des résultats analogues.

Quoi qu'il en soit, on vient de voir que les motifs des exceptions qu'on a faits manqueraient même comme prétextes, pour entreprendre d'en généraliser la pratique; car c'est aux privilèges et aux monopoles seuls que ces taxes ont été données; on ne saurait donc prétendre les faire intervenir au milieu du travail libre et des travailleurs volontaires.

Et ce n'est pas le droit qui manque seul. Voulez-vous voir la preuve de l'impuissance des gouvernemens quand ils prétendent se charger de déterminer la valeur des choses vénales? Regardez ce qui leur arrive pour

la fixation de l'intérêt de l'argent ; ils ne peuvent rester eux-mêmes dans les limites de leur propre loi ; et quant au public, qui ne sait en combien de manières tous les jours la taxe de l'intérêt de l'argent est éludée notoirement, j'ajoute nécessairement ? Quand les placemens sur les emprunts de l'État rapportaient 7 à 8 pour cent par an, pouvait-on prêter à 6 au commerce et à 5 aux particuliers ? Quand les placemens publics ne rendent plus que de 4 à 3 pour cent ; il n'importe, la loi croit toujours que l'argent *produit* une quantité invariable, sans s'embarrasser de ce qu'il y a de fiction dans cette production prétendue. *L'argent*, disent ses organes, *ne peut être* marchandise ; c'est dire que la solidité de l'emprunteur, les motifs de confiance du prêteur, ne sont pas des élémens variables sur lesquels on puisse *marchander*. Cependant la loi parle et punit : elle est donc efficace, dira-t-on. Non, elle fait payer à l'emprunteur malheureux une prime secrète d'assurance, que le prêteur se retient par avance pour s'indemniser du risque d'être accusé d'usure ; et un tel risque, même avec cette indemnité, ne convenant pas aux hommes honnêtes, la limite légale les écarte et multiplie les prêteurs déhontés.

Mais que ne parle-t-on d'un exemple de taxe plus général ? Est-il permis d'oublier la loi mémorable et terrible du *maximum* ? Elle aussi fixait les valeurs ; elle attribuait celle d'une masse d'or ou d'argent à un vain papier, et elle défendait d'en douter sous peine de la vie. Mais la prévision révolutionnaire passait bien plus avant ; on voulait réorganiser la société ; on voulait annuler les ressources du riche pour amener un nou-

veau partage des biens ; et, en attendant, on voulait mettre le prix de toutes les jouissances usuelles autant à la portée du pauvre que de l'opulent. Sous ce dernier rapport, qu'on me permette un étrange rapprochement. Ce que, dans la pureté de ses vœux, la philanthropie voudrait voir réaliser pour donner l'aisance aux classes pauvres, est la même chose que ce qu'avec des institutions anarchiques et des moyens sanguinaires, le fanatisme révolutionnaire voulait pour ses fins.

Le maximum taxa donc toutes choses, et, comme le reste, limita le salaire de l'ouvrier; car c'était au pauvre oisif préférablement au pauvre travailleur, que la plus haute protection était réservée en ces temps.

Quel fut pourtant l'effet de cette loi? Sanctionnée par la terreur, elle eut une exécution. Il fut vrai que toute denrée, toute marchandise usuelle dont on put découvrir l'existence fut requise par les premiers occupans, qui la payèrent en assignats au prix qu'elle aurait pu valoir en écus. Tout ce qui existait fut ainsi dilapidé, et disparut; mais rien ne se renouvela. Vainement la loi autorisait les municipalités à mettre en *réquisition* et à *punir* « les ouvriers, les fabricans et les différentes personnes de travail », qui se refusaient sans causes légitimes à leurs travaux ordinaires; chacun ne travailla qu'à concurrence de sa propre consommation. La terreur seule fit cultiver des terres dont les produits ne pouvaient plus enrichir le propriétaire, ni défrayer le cultivateur. Les denrées et les matières premières manquèrent, et l'étranger se garda bien d'en apporter sous l'empire d'une loi qui les faisait vendre au-dessous de leur valeur. Il n'y eut plus d'industrie; la pénu-

rie de toutes choses se fit sentir dans toute cette belle France, dépouillée de ses propres mains. Il fallut que l'autorité nourrît les citoyens, et ce fut d'une manière misérable. Enfin, après ce funeste régime, de longues conséquences, dans cette destruction des richesses privées, se firent sentir, et peu de calamités publiques ont laissé un plus déplorable souvenir. Abstraction faite des détestables intentions de la politique du temps, tel est et doit être le résultat des mesures du gouvernement, quand il fixe le prix vénal des choses, incapable qu'il est de faire produire si la taxe est basse, de faire acheter si elle est élevée.

Il faut en revenir aux principes :

La loi n'a que deux manières d'atteindre les propriétés privées : les faire contribuer aux dépenses publiques par les voies de l'impôt, ou en exiger le sacrifice moyennant indemnité, quand l'intérêt public légalement justifié le demande.

L'industrie, le travail du citoyen est une propriété aussi bien que toutes les autres; comme celles-ci elle est appréciable en une somme d'argent. On ne peut donc lui refuser les mêmes garanties dont jouissent les autres biens.

Le travail ou son produit ne peut être mis à prix que du consentement du propriétaire.

Entre deux industriels, la loi ne saurait imposer à l'un le prix auquel il paiera l'ouvrage de l'autre, et réciproquement.

Elle ne peut obliger à vendre à prix fixe, d'autant que cela supposerait, avec le pouvoir, la science de déterminer le prix coûtant de la fabrication, ce qui

est impossible. Et si enfin la loi avait pris sur elle de taxer, elle ne pourrait contraindre personne à aller acheter, ou personne à fabriquer et à vendre.

Hé bien! on ne fera pas de tarifs, mais on *organisera* les professions industrielles, et on tendra à leur donner plus de stabilité en les rendant moins accessibles aux imprudens et aux indiscrets, par conséquent plus fructueuses. Le nombre des consommateurs demeurant le même, si celui des producteurs diminue, il faudra bien que le produit se vende plus cher. Le fabricant n'aura plus de raison pour faire croire aux ouvriers qu'il ne peut trouver sur le prix de vente de quoi les bien salarier; il suffit donc d'empêcher le nombre des fabricans de s'accroître; et en diminuant aussi le nombre des ouvriers, il faudra bien qu'on les paie mieux si on veut avoir leur travail.

C'est tout uniment aux vieilles *corporations* qu'on veut nous renvoyer. Après 1814, je les ai entendu redemander comme une pièce essentielle de l'ancien régime qui se restaurait. A l'ombre des grands privilégiés de retour, devaient refleurir ces semi-privilèges. Les édits de nos rois n'avaient-ils pas déclaré royal, domanial, le droit de travailler! Ce droit, c'était au roi de le conférer. Ces grâces tomberaient naturellement sur de bons serviteurs bien pensans, sur des artisans dévoués, munis de protections convenables, qui formeraient autour du trône et des grands une clientelle nombreuse, loyale et peu exigeante. Elle se contenterait d'exercer son petit monopole industriel sur le public. Il serait difficile, par le temps qui court, de

fixer ouvertement le nombre limité des exploitans dans chaque métier; mais il suffirait que des autorisations de les exercer fussent requises; on saurait n'en accorder que dans des proportions favorables. D'ailleurs, en exigeant des prétendans de longs apprentissages, en astreignant chaque maître à ne former à la fois qu'un petit nombre d'apprentis (ne fût-ce que pour leur mieux enseigner le métier), on serait certain de limiter le nombre des maîtres. Et en soumettant les candidats à *faire chef-d'œuvre*, à justifier de leur suffisance au dire et à la discrétion des anciens du corps, on n'y souffrirait de nouveaux venus qu'à bonnes enseignes. Il est vrai, l'art, ses procédés, la qualité des produits, l'économie de la fabrication, le prix vénal, tout cela pourrait rester stationnaire. Mais les fabricans et les marchands, contens de se partager entre peu de mains la fourniture des consommateurs du pays, ne s'embarrasseraient pas des progrès à faire. Ils auraient aussi peu d'ambition pour se mêler du commerce extérieur, et en effet ils n'y auraient pas beau jeu; or, nous savons que de bons esprits n'auraient aucun regret à cette réserve. Il suffirait aux heureux et peu nombreux titulaires de l'industrie d'être bien couverts contre la concurrence du dedans par l'*organisation*, au dehors, par de bonnes lois prohibitives. Dans cet état, l'achalandage, le titre et les droits d'une manufacture, d'un établissement de commerce, seraient de bons patrimoines, des propriétés si solides qu'on en disposerait aussi bien que d'un immeuble. Si l'on ne pouvait les vendre exactement comme les *charges* d'agens de change, on en

tirerait toujours un juste prix sous le nom de cession d'achalandage, car de tels quasi-privilégiés ne sauraient manquer de chalans.

Je suppose que c'est là ce qu'on voudrait encore; seulement la phraséologie a changé. On ne nous parle plus du patronage dont on invitait l'autorité à se saisir. On ne fait plus valoir l'antiquité de l'institution des vénérables *six corps*, mais on éprouve la nécessité instante de la *réorganisation industrielle;* c'est en vertu des lois du progrès social qu'on veut nous reconduire au moyen âge.

Ou si l'on veut autre chose, qu'on nous le dise donc une fois; qu'on vienne proposer et discuter des plans au lieu de faire un vague lieu commun de déclamations contre la *concurrence.*

J'ai lu dans je ne sais quel journal, et je vois répéter à satiété par d'autres, qui se piquent d'ailleurs de sentimens libéraux, le reproche adressé au gouvernement de rester *niaisement* témoin impassible au spectacle d'une concurrence illimitée. La maxime *laissez faire* est tous les jours décriée par ces écrivains; mais sans qu'ils nous expliquent, je ne dis pas en vertu de quelle loi existante, mais à l'aide de quel principe le gouvernement restreindrait l'activité industrielle, interdirait à quelqu'un le choix de son métier, s'opposerait au droit imprescriptible d'employer ses moyens dans les choses licites à son gré comme à ses périls et risques. Même en laissant de côté la légalité qui ne saurait être enfreinte, je ne sais pourquoi l'autorité repousserait celui qui, suivant son droit, vient gagner sa vie, et protégerait de préférence ceux qui, en possession de

se partager les profits du travail, craignent que l'accession d'un travailleur de plus ne dérange la répartition et leur aisance. Non, on n'a pas à fermer la carrière. Si la concurrence menace, c'est par la vigilance, l'économie et le talent, c'est par le perfectionnement, par le progrès enfin, que chacun est libre et obligé de se défendre.

Sans doute, il est désirable que la prudence et la modération guident ceux qui viennent embrasser une profession déjà exercée; ils peuvent faire moins de bien à eux-mêmes que de mal à autrui, et c'est une chance fâcheuse. Mais quand ils usent de leurs droits, où est le pouvoir pour s'y opposer? Leur dira-t-on de prendre un autre métier, si c'est le seul qui soit à leur portée? D'ailleurs, en est-il dont on ne les repoussât de la même manière? Dirons-nous au fils qu'il n'a que la profession de son père à suivre; comme chez les vieux Égyptiens, ou à Salente du temps de Télémaque? Mais s'il y a plusieurs frères, qu'en ferons-nous? et le droit d'aînesse industriel rétabli si l'on veut, que deviendront les cadets? Enfin est-ce aux ouvriers aussi que nous dirons: il est défendu aux manufacturiers de vous employer en si grand nombre. Que deviendraient-ils? On dit bien qu'ils auraient dû ne pas naître; que c'est notre ambitieuse industrie qui a encouragé à les mettre au monde, qui excite tous les jours à leur procréer des successeurs. J'ai répondu ailleurs à ce reproche. Je ne sais s'il convient à l'Angleterre, je ne pense pas qu'il ait de sens en France.

Je ne voudrais pas insister sur des vérités devenues des lieux communs, redire que la concurrence est évi-

demment favorable au consommateur, qu'elle provoque l'accroissement de la consommation; qu'elle amène les perfectionnemens en même temps qu'elle modifie les prix. Mais répéter d'autre part qu'elle enseigne à altérer la qualité des produits; qu'en ruinant les anciennes manufactures, et en obligeant les nouvelles à se réduire à des conditions insoutenables, elle tend, par le découragement des unes et des autres, à diminuer la production, à ramener au monopole, au renchérissement, et à tout ce qui s'ensuit, ce n'est que reproduire d'autres lieux communs, ou des exagérations que les faits réfutent suffisamment chaque jour.

Il est une pensée étroite que l'on rencontre assez fréquemment; c'est celle qui s'indigne qu'il soit permis de *cumuler* plusieurs industries. Elle tient quelque chose de cette secrète disposition jalouse, qui nous fait croire qu'un seul homme veut injustement s'emparer de la *pitance* de deux. Mais s'il y a quelque apparence de raison dans cette censure appliquée à la distribution des emplois lucratifs ou des faveurs publiques; assurément du droit privé de travailler suivant son industrie, droit qui appartient à chacun, dérive celui de concevoir cette industrie comme il l'entend, de faire par lui-même tout ce qu'il trouve convenable à sa production, sans être dépendant d'autrui. Une conception forte, embrassant et faisant concourir à un même résultat des opérations diverses, serait repoussée et rejetée dans une étroite spécialité! La chimie aurait inutilement appris au monde, que composer un corps, c'est en décomposer plusieurs autres, et qu'en confectionnant un produit, on peut en faire naître à la fois plu-

sieurs qui, auparavant, auraient occupé des professions diverses, ou dont les élémens premiers étaient jadis abandonnés comme un *caput mortuum!* Il ne faudrait pas que le fileur pût tisser l'étoffe, encore moins l'imprimer! Celui qui emploie des machines n'aurait pas le droit de les construire! Ainsi qu'autrefois, il faudrait que les communautés industrielles eussent, comme des propriétés exclusives et intangibles, leurs districts, leurs limites, et par conséquent qu'elles eussent de nouveau leurs procès sur chaque confin. Quand tout cela nous sera revenu on dira que l'industrie est enfin *organisée!* On pourra y ajouter quelques uns de ces beaux réglemens dont l'ancien régime fournira le modèle; la défense de tisser la toile et la cotonnade, du 1er juillet au 15 septembre, tel qu'un arrêt du conseil de 1723 l'imposait en Normandie; la limitation du nombre des pièces de drap qu'il était permis de fabriquer à Carcassonne en 1740, et les nombreuses ordonnances qui défendaient au Midi d'augmenter ses plantations de vignes. Puis viendraient aussi les réglemens pour la bonne et uniforme fabrication de chaque chose, le tout soumis à la discrétion des syndics ou jurés-gardes, et l'organisation serait parfaite.

Il me semblait que les sages amis des libertés publiques ne pouvaient être contraires à la liberté de l'industrie, puisqu'elle ne consiste que dans l'usage du droit de travailler, de vivre de son travail, et (ce qui est avantageux à la société) de produire et de répandre ses productions. Dans son exercice, des voisins peuvent se rencontrer faisant la même chose, mais sans empiétement sur le droit pareil d'autrui. Une telle liberté

commune laisse sans doute la préférence aux plus habiles, comme la nature l'a voulu en toute chose, et comme la société ne saurait ni l'empêcher ni y perdre. En un mot, circonscrite dans les limites de la propriété, on ne conçoit pas que la liberté puisse dégénérer en licence, et elle ne devrait répugner à personne.

Ou si la maxime *laisser faire* paraît hasardeuse à quelques bons esprits, cette autre maxime, *ne pas trop gouverner*, devrait du moins obtenir leur assentiment. Elle ménage utilement les forces de l'autorité, en même temps qu'elle respecte les droits de la liberté industrielle.

Cependant les lecteurs de la *Revue d'économie politique* auront pu voir cette liberté industrielle attaquée par la plume d'un illustre écrivain, qu'on ne saurait contredire qu'avec respect et crainte. Il n'a pas dissimulé que dans sa pensée, cette liberté et la concurrence qui en est la suite nécessaire, sont une cause de perturbation dans notre organisation sociale, et y engendrent la misère. Pour y remédier, il n'a pas craint d'en appeler aux moyens restrictifs et coercitifs, à l'intervention réglémentaire de l'autorité. Il n'a pas craint de mettre à la place des conseils de prudence et de retenue du père de famille envers ses enfans, les sévères prescriptions des lois. Il semble avoir pour les entrepreneurs, pour les agens de l'industrie, un droit *commun exceptionnel* et une morale toute spéciale.

Il s'est nettement décidé contre la facilité qu'offre aujourd'hui l'entrée de toute profession, sans que le gouvernement s'embarrasse comment chacun pourra en poursuivre la carrière; il voudrait qu'on en revînt

au vieux système, qui rendait l'entrée difficile, mais qui assurait *un progrès certain* à ceux qui étaient entrés. Son expression est bien plus vive; au lieu de rendre pour le pauvre, facile de naître et difficile de vivre, il faudrait qu'il lui fût difficile de naître et facile de vivre (1). Il ne dit point ce que deviendraient ceux qui sont nés, en attendant leur tour d'arriver à la vie des privilégiés ; mais pour qu'il en naisse moins, il est de ceux qui demandent des rigueurs contre la témérité des mariages dans les classes pauvres.

Il veut que ceux qui emploient des journaliers soient contraints de les maintenir quand il n'y aura pas de travail (2), par conséquent leur vie durant.

Voilà pour la législation ; voici pour la conscience.

Immorale est l'érection d'une manufacture de plus, si l'état de la consommation ne l'a pas rendue indispensable (3). Vous direz peut-être que c'est imposer une condition qui ne saurait se réaliser, parce qu'il faudrait supposer dans toutes les anciennes manufactures l'impossibilité de s'agrandir à mesure que la demande s'accroît. Mais l'auteur entend autrement ce besoin de la consommation ; chacun ne devrait avoir pour marché que son voisinage immédiat, et la perfection serait qu'un canton eût ses fabriques exclusives, comme on y a son forgeron et son maréchal-ferrant. C'est sur cette mesure que la nécessité des entreprises nouvelles serait reconnue, et leur grandeur réglée.

Immorale est l'habileté du fabricant qui parviendrait

(1) *Revue*, t. III, p. 22. (2) *Ibid.* t. II, p. 146. (3) *Ibid.* t. III, p. 12 et suivantes.

à donner ses produits à meilleur marché que les autres; car, sans compter que ce sera probablement au moyen d'une odieuse réduction de salaires imposée à ses travailleurs, il fera tort aux manufactures rivales, tant nationales qu'étrangères, et il mettra à la misère les ouvriers des unes et des autres (1).

Ainsi, en premier lieu, il faudra se faire scrupule de donner du travail en France, de peur d'en ôter aux travailleurs d'Angleterre, ou peut-être de l'Amérique, ou de l'Inde! Ensuite, il sera défendu de se rendre plus habile, plus économe ou plus modeste en ses profits. Ce sera un crime que d'en donner l'exemple, d'inviter les autres à se soutenir par les mêmes perfectionnemens. Le public consommateur ne devra jamais profiter des conditions plus favorables auxquelles on apprendrait à fabriquer. Le bon marché ne viendra jamais accroître la consommation et la demande du travail qui y pourvoit. On suppose aussi qu'au premier qui aura produit avec plus d'intelligence il sera donné de détruire à jamais toutes les autres manufactures sans qu'elles sachent le suivre dans ses progrès.

Immoral est le changement qu'opérerait un fabricant, si, voyant tomber sa manufacture de glaces ou de porcelaine, il avisait qu'au lieu de renvoyer ses ouvriers, il est en mesure de se livrer à la confection des produits chimiques, et de les établir à 10 p. 0/0 au-dessous de ce qu'ils se vendent ailleurs, car il va de gaieté de cœur ruiner ceux à qui il apporte sa concurrence; surtout il va ôter le pain à leurs ouvriers (2).

(1) *Revue*, t. III, p. 18. (2) *Ibid.* t. IV, p. 229.

Ainsi il faudra que ses propres ouvriers, il les mette sur le pavé, dans le doute que les autres fabricans ne pourront pas être aussi économes que lui; ainsi l'industrie exercée par autrui doit lui être plus sacrée que celle qu'il se sent en état de cultiver, et *l'uti possidetis* est entre les industriels, et au profit des premiers occupans, un principe plus respectable que dans la diplomatie et dans le droit inter-national!

Le cœur aussi bien que l'autorité me manquent pour mieux réfuter ces assertions exagérées, échappées à la philanthropie d'un tel écrivain. *Dî meliora piis!*

VINCENS.

CONSIDÉRATIONS SUR LA MESURE DE LA VALEUR,

ET SUR LA FONCTION DES MÉTAUX PRÉCIEUX,

DANS L'APPRÉCIATION DE LA RICHESSE SOCIALE.

I.

INTRODUCTION.

Personne n'ignore que les *métaux précieux*, c'est-à-dire *l'or* et *l'argent*, ou, si l'on veut encore, le numéraire, la monnaie, constituent la richesse aux yeux du vulgaire; et nous pourrions entendre ici par le vulgaire tous ceux qui ne sont pas versés dans les premiers élémens de l'économie politique. Si l'on demande à un homme du peuple, ou à un homme que son ignorance rapproche du peuple, ce que c'est que d'être riche, il répondra probablement : c'est posséder une somme d'or ou d'argent. Cette opinion, fruit d'une illusion grossière, a été long-temps érigée en doctrine par les savans; elle a servi de fondement au système exclusif ou mercantile; et, pour peu qu'on soit au courant des vérités démontrées par les économistes modernes, on sait assez quelles mesures désastreuses elle a produites, et de combien de malheurs elle a été la source. Mais cette opinion étant généralement abandonnée aujourd'hui, et ne pouvant trouver d'asile désormais que dans quelques esprits rétrogrades ou arriérés, ce serait perdre

un temps précieux que de s'arrêter à la combattre sérieusement. Il suffit de la signaler et de passer outre. L'*or* et l'*argent* sont des richesses, sans contredit; ce sont des richesses d'une espèce particulière, comme le blé, comme le vin, comme la laine, etc.; mais ce ne sont pas, à beaucoup près, les seules et uniques richesses qu'il y ait dans le monde. Tel est le principe important sur lequel les hommes éclairés sont tous d'accord aujourd'hui.

Si l'or et l'argent ne sont pas toute la richesse, que sont-ils donc? Qu'est-ce que les métaux précieux, et quelle est la nature de leurs fonctions? Que faut-il entendre par le numéraire, par la monnaie? On a déjà pris bien de la peine pour répondre à toutes ces questions; il n'y a guère d'écrivain, en économie politique, qui ne leur ait consacré une bonne partie de ses efforts. Et cependant mon opinion n'est pas qu'on soit encore parvenu à les résoudre d'une manière complètement satisfaisante. Il y a, selon moi, quelque chose à faire pour arriver à des solutions nettes et précises sur ces différentes questions.

Et d'abord on a très souvent raisonné comme si les métaux précieux ne remplissaient qu'une seule et unique fonction. On a presque toujours confondu le numéraire et la monnaie, oubliant que si la société a besoin d'une marchandise intermédiaire pour faciliter l'échange et le commerce, elle réclame tout aussi vivement un terme de comparaison pour mesurer la valeur, et pour se rendre compte de la richesse sociale. Cette première erreur, assez générale parmi les économistes, a dû en entraîner plusieurs autres. On sent qu'après

l'avoir commise, il n'était plus possible de se faire une juste idée de l'importance des métaux précieux, et du double rôle qu'ils sont appelés à jouer en économie politique.

Un écrivain très distingué, M. de Sismondi, commence sa théorie du numéraire en disant que les métaux précieux sont le *signe*, le *gage* et la *mesure* des valeurs (1). De ces trois propositions, la première est fausse. Elle a été déjà combattue et réfutée par des économistes du premier mérite, et leurs argumens m'ont toujours paru sans réplique (2). La seconde maxime est exclusive, et c'est par là qu'elle pèche complètement. L'or et l'argent ne sont pas plus que toute autre denrée ou marchandises le *gage* des valeurs. En thèse générale, toute valeur est le gage d'une valeur égale. Toute valeur assure et garantit, d'une manière plus ou moins solide, à son propriétaire, l'avantage de jouir, quand il le voudra, d'une valeur équivalente à celle qu'il possède. L'or et l'argent ont, sans doute, à ce sujet, une espèce de privilége sur les autres richesses sociales. Ils s'échangent avec plus de facilité. Mais la différence qu'il y a, sous ce rapport, entre les métaux précieux et les autres espèces de marchandises est une différence du plus au moins; ce n'est pas une différence essentielle et fondamentale; et dès lors, il ne me paraît pas convenable de faire à l'or et à l'argent un titre de distinction d'une qualité qui convient, quoiqu'à

(1) *Nouveaux principes d'Économie politique*, deuxième édition, tome II, page 1re.

(2) Voyez le *Traité d'Économie politique*, de M. Say, cinquième édition, tome II, page 82.

moindre degré, à toutes les autres marchandises. Quant à la troisième proposition, qui fait des métaux précieux la mesure naturelle de toutes les valeurs, ou qui nous les présente comme formant un terme de comparaison qui doit servir à l'appréciation de la richesse sociale, elle me paraît vraie, et je suis tout disposé à la soutenir; car il s'en faut de beaucoup qu'elle ait été assez solidement établie, ni par M. de Sismondi, ni par aucun autre écrivain; et c'est pour cela sans doute qu'elle se trouve contestée par des auteurs du plus grand mérite. Je serai obligé de montrer comment et pourquoi la plupart des économistes se sont trompés à ce sujet, et jusqu'à quel point ils ont dû se faire illusion pour contester un fait qui tombe sous les sens, et dont nous sommes journellement et continuellement les témoins.

Enfin, c'est une opinion généralement adoptée et passablement établie aujourd'hui, que la monnaie est l'intermédiaire naturel et nécessaire du plus grand nombre des échanges, qu'elle est l'agent universel de la circulation et du commerce. Cela est encore vrai, incontestable. Mais pourquoi la monnaie est-elle si éminemment propre à cet usage? Pourquoi remplit-elle si bien cette fonction? Et pourquoi les métaux précieux sont-ils la matière naturelle de la monnaie? Telles sont les questions qui, malgré les travaux de nos économistes les plus célèbres, ne me paraissent pas encore parfaitement résolues, et qui sont, j'ose le dire, assez importantes pour mériter une discussion sévère et consciencieuse.

En disant donc que le numéraire est la *mesure* des

valeurs, que la monnaie est l'intermédiaire des échanges, on a signalé deux propriétés très remarquables des métaux précieux; mais on n'a pas toujours assez nettement saisi le caractère de ces marchandises, et surtout on n'a pas toujours indiqué la véritable raison, la cause ou le principe de leurs qualités. Or tout objet qui jouit d'une propriété exclusive, la doit à sa constitution intime. La meilleure manière d'établir qu'un certain objet jouit de telle ou telle propriété, c'est, sans contredit, d'étudier la nature de cet objet, et de chercher, dans sa nature même, la raison de l'usage auquel il est bon, le fondement de la fonction à laquelle il se prête.

Il suit de là que si nous voulons nous faire des idées justes au sujet du numéraire et de la monnaie, nous devons commencer par observer, par étudier les qualités de l'*or* et de l'*argent*. Nous serons ensuite dans la position la plus convenable pour apprécier le rôle qu'ils jouent dans la société, et la nature des fonctions auxquelles nous les consacrons.

Mais quelle que soit l'évidence du lien qui unit entre elles la théorie du numéraire et celle de la monnaie, et quelque convenance qu'il pût y avoir à ne pas séparer ces deux questions, je n'abuserai pas de la patience de mes lecteurs pour les embrasser ici l'une et l'autre dans mes recherches. On voit assez, par ce qui précède, que les métaux précieux remplissent dans la société deux fonctions également importantes. Comme *mesures* des valeurs, ils nous fournissent un terme de comparaison pour l'appréciation de la richesse sociale; comme monnaies, ils favorisent puissamment l'échange et le

commerce, ils facilitent la circulation des marchandises. Mon intention n'est pas, je le répète, de les étudier ici sous l'un et l'autre aspect. Je laisserai de côté tout ce qui a rapport à la monnaie et au commerce, et je me bornerai à parler de la mesure de la valeur, et de l'importance des métaux précieux considérés comme servant à nous procurer cette mesure. Ce point de vue est celui qui a été le plus négligé par les économistes, celui dans lequel leurs efforts ont eu le moins de succès. Dans tous les cas, il mériterait la priorité; car la question de la mesure de la valeur précède logiquement celle du commerce et de la monnaie.

II.

Des qualités communes aux métaux précieux et à toutes les autres marchandises, et des qualités particulières aux métaux précieux.

Cela posé, j'entre en matière. L'or et l'argent sont des choses utiles. Cette première proposition ne me paraît sujette à aucune contradiction raisonnable. Sans doute je n'ignore point que, d'après une manière de voir étroite et restreinte, les métaux précieux peuvent être considérés comme de vaines superfluités. Mais je sais aussi que, dans la science de la richesse, le mot utilité doit être pris dans une large acception. On s'accorde généralement aujourd'hui à désigner sous ce titre tous les objets de quelque nature qu'ils soient, qui peuvent satisfaire à un besoin de l'homme ou gratifier quelqu'un de ses désirs. L'utilité ainsi comprise,

embrasse évidemment le nécessaire et l'agréable ; et il est hors de toute contestation que les métaux précieux figurent au plus juste titre dans cette dernière catégorie. Sans doute l'or et l'argent ne sont pas pour nous d'une nécessité indispensable, et nous pourrions très bien vivre sans eux; mais, d'un autre côté, il est impossible de nier qu'ils ne nous soient extrêmement agréables. Leur mérite, sous ce rapport, est généralement connu et apprécié. On s'en sert pour faire des vases, des ustensiles, des ornemens, des bijoux. Ils sont un des objets les plus remarquables, un des élémens les plus usités de la parure, tant chez les hommes que chez les femmes. Bref, il serait ridicule d'insister sur une vérité aussi évidente. L'utilité des métaux précieux est incontestable.

L'or et l'argent sont rares, quoi qu'en ait dit M. Garnier, qui s'est complètement trompé sur le sens du mot rareté, et qui n'a eu qu'une très fausse idée de la valeur et de son origine (1). Les métaux précieux n'existent pas en aussi grande quantité que l'air atmosphérique ou la lumière solaire. Il n'en pleut pas du ciel, et il ne s'en trouve pas partout. Ces métaux sont donc appelés précieux à juste titre. Ils ont de la valeur, d'après ce que j'ai essayé de démontrer ailleurs, que la valeur vient de la rareté, que la valeur c'est l'utilité rare (2). La possession de l'or et de l'argent constitue donc pour celui qui en est investi une véritable ri-

(1) Voyez sa traduction de *la Richesse des nations*, deuxième édition, tome V, page 315. Voyez aussi mon traité *de la Nature de la richesse*.

(2) *De la Nature de la Richesse et de l'Origine de la Valeur*, chapitre 5.

chesse, une richesse dans le sens que nous devons donner à ce mot, au point de vue de l'économie politique.

Utilité et rareté, et par conséquent appropriabilité, faculté de pouvoir être donnés et reçus en échange, autrement dit, valeur : voilà d'abord ce que les métaux précieux ont de commun avec toutes les autres marchandises qui se présentent sur nos marchés, qui se vendent et qui s'achètent, qui sont l'objet continuel de l'échange et du commerce. L'or et l'argent font partie de ces biens limités, de ces utilités rares qui constituent la richesse sociale, et que l'économie politique embrasse dans ses investigations.

Maintenant quelles sont les qualités qui distinguent les métaux précieux de tous les autres biens limités, de toutes les autres valeurs, et qui leur assignent une place très remarquable, ou, pour mieux dire, une place à part, parmi toutes les marchandises qui circulent dans l'univers? les voici :

1° L'or et l'argent ont une utilité universelle. C'est le propre des métaux, en général, d'avoir une utilité universelle, d'être employés chez tous les peuples, sous toutes sortes de climats, et à quelque degré de civilisation que ce soit. Mais l'or et l'argent jouissent, au plus haut degré, de cette propriété de plaire à tous les hommes, d'être goûtés et recherchés par tous ceux qui sont à portée de les connaître.

Tout le monde sait que l'utilité est relative à la condition de l'homme, à son âge, à son sexe, à ses habitudes et à ses mœurs ; qu'elle dépend du climat, de la nature du sol, du régime de vie, du degré de civilisation et d'une multitude d'autres circonstances qu'il serait

trop long d'énumérer. La chose la plus utile à tel ou tel individu peut être souverainement inutile à tel ou tel autre. Ce qui plaît à l'habitant d'un pays sera méprisé ou dédaigné par l'habitant de telle ou telle autre contrée. Il y a certainement très peu de denrées qui puissent se vendre dans tout l'univers, qui trouvent des consommateurs dans toutes les parties du monde.

Les métaux, en général, forment une exception évidente à cette règle. Parmi tous les biens limités que la surface terrestre offre à ses habitans, il n'y en a aucun, je crois, dont le besoin soit plus répandu, dont l'utilité soit aussi généralement sentie que les métaux. Où est le peuple qui ne fasse jamais la guerre, qui soit tout-à-fait dépourvu d'industrie, et qui pour la fabrication de ses armes, comme pour celle d'une foule d'autres instrumens plus inoffensifs, puisse se passer de fer? Le cuivre, l'argent et l'or, de leur côté, ne servent-ils pas à former des vases, des ustensiles, des ornemens et des bijoux, de configurations et de destinations bien différentes, sans contredit, mais qui, malgré la diversité de leurs services, sont également et parfaitement appropriés aux goûts de tous les hommes, et qui rencontrent des amateurs dans tous les climats, sous toutes les latitudes, et à tous les degrés de civilisation?

Il suit de là que l'or et l'argent sont demandés par tout l'univers, et qu'il n'y a pas, dans tout le monde civilisé, un seul individu qui ne désire avoir en sa possession de l'or et de l'argent. Puisque l'usage des métaux précieux est généralement répandu chez tous les hommes et dans tous les pays, nous avons raison de

dire que les métaux précieux jouissent, plus que toutes les autres marchandises, ou, pour mieux dire, au suprême degré, d'une utilité universelle.

2° L'or et l'argent ont des qualités uniformes par toute la terre. Il n'y a qu'une seule espèce d'or et d'argent. L'or et l'argent tirés des mines de l'Asie sont parfaitement égaux et équivalent de tout point à ceux qui sortent de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique.

Cette seconde qualité des métaux précieux est encore une propriété dont ils jouissent presque exclusivement. Dans toutes les autres marchandises, ou du moins dans la plus grande partie d'entre elles, il est facile de signaler une infinie variété de mérites et de qualités. Combien y a-t-il, ou pour mieux dire, combien n'y a-t-il pas d'espèces de vin, de laine, de froment? Combien de qualités de bois, d'huile, d'étoffes et de tissus de toute nature? Quelle idée pouvons-nous nous faire d'une aune de toile ou de drap, si l'on n'a pas le soin de nous en indiquer la qualité? Voilà certes un désavantage évident que nous n'éprouvons point lorsqu'il s'agit des métaux précieux. Quand on nous parle d'une once d'or ou d'une livre d'argent, nous savons qu'il est question de la seule et unique espèce d'or ou d'argent qu'il y ait dans la nature.

3° L'or et l'argent sont pour ainsi dire indestructibles, et, tout au moins, ils ne se consomment que fort à la longue. Sans s'altérer au fond, ils changent facilement de forme et de destination. Un plat d'argent, une boîte de montre, une pièce de monnaie, peuvent servir pendant une longue suite d'années, et

n'avoir perdu, au bout d'un laps de temps considérable, qu'une très-faible partie de leur poids en métal. Quelle est la marchandise ou la denrée dont on puisse en dire autant?

4° L'or et l'argent sont divisibles à l'infini. La division la plus grande qu'on puisse leur faire subir ne les altère point, et n'affaiblit en rien la valeur totale du fragment qu'on a divisé. Leurs différentes parties se réünissent ou se séparent à volonté, dans la proportion qu'on juge la plus convenable, et tout cela sans le moindre inconvénient.

5° Enfin l'or et l'argent contiennent une grande valeur sous un petit volume, d'où il suit qu'ils sont très facilement et très commodément transportables. Les frais de transport qu'on est obligé de faire pour les envoyer des mines d'où on les extrait jusque dans les pays les plus éloignés, sont peu considérables, et n'ajoutent par conséquent que très peu de chose à la valeur primitive de la marchandise.

Telles sont, si je ne me trompe, les qualités qui distinguent les métaux précieux, les qualités qui en font une marchandise à part, et dont il y a, je crois, peu d'économistes qui n'aient donné une énumération plus ou moins fidèle et plus ou moins méthodique. Quant aux conséquences qui en résultent, quant aux vérités qu'on en peut déduire, ils n'ont pas toujours eu le bonheur de les signaler avec toute l'exactitude et toute la précision désirables. Je vais tâcher de suppléer à leur silence, et de corriger les erreurs qui leur sont échappées.

III.

Que les métaux précieux sont les valeurs les plus générales et les plus invariables. Conséquence de cette vérité : La valeur des métaux précieux mesure toutes les autres.

Ce qui caractérise, suivant moi, les métaux précieux, ce qui en fait une marchandise toute particulière, et cela par une suite nécessaire des qualités que je viens de leur reconnaître, c'est que l'or et l'argent sont les plus générales et les plus invariables des valeurs. Ces deux qualités sont très importantes; car ce sont elles qui leur assurent le privilége de *mesurer* toutes les autres valeurs, ou de fournir le terme de comparaison destiné à l'appréciation de toutes nos richesses sociales.

Et d'abord les métaux précieux sont la plus *générale* des valeurs. Cela résulte évidemment de ce qu'ils sont la plus générale des utilités, ou de ce qu'ils ont une utilité universelle. De leur utilité universelle résulte nécessairement une valeur universelle. Il suit de là que leur valeur est connue partout, et que partout c'est la valeur la plus connue.

En second lieu, l'or et l'argent sont la moins variable des valeurs; cette seconde propriété n'est pas moins importante que la première, mais elle est moins évidente et moins facile à établir : elle exige quelques développemens.

« La valeur est une qualité inhérente à certaines choses, dit M. Say; mais c'est une qualité qui, bien que très réelle, est essentiellement variable comme

la chaleur (1). » Et M. Say a parfaitement raison. La valeur étant une grandeur, il ne faut pas s'étonner de ses variations; car comment définit-on la grandeur en général? Tout ce qui est susceptible de plus et de moins. Il suffit donc de réfléchir sur la nature de la valeur pour comprendre facilement que les valeurs puissent monter et descendre, c'est-à-dire varier à tout propos, et que nous soyons condamnés, sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres, à la plus grande instabilité.

Quant à la difficulté de mesurer la valeur et de se rendre compte de ses variations, elle provient évidemment de la difficulté qu'on peut éprouver à trouver une unité de mesure ou à saisir un terme de comparaison qui jouisse de quelque fixité; et il est certain que, si ce terme de comparaison n'existait point, le projet de mesurer la valeur serait une entreprise chimérique. Heureusement pour nous, ce terme de comparaison existe, et ce sont les métaux précieux qui nous le présentent. La valeur des métaux précieux n'est pas absolument et rigoureusement invariable, il est vrai; mais du moins elle n'est pas aussi sujette à varier que celle des autres marchandises. Au milieu de cette instabilité perpétuelle qui caractérise toutes les valeurs, les métaux précieux sont la seule marchandise qui présente quelque fixité. Si leur valeur varie, elle varie beaucoup moins que celle des autres marchandises; elle varie par un moins grand nombre de causes. Précisons nos idées à ce sujet.

A quoi tiennent les différences que nous remarquons dans le taux des différentes valeurs qui se rencontrent

(1) Notes sur les *Principes d'Economie politique*, de Ricardo, t. II, p. 69.

autour de nous, ou qui se présentent sur nos marchés? Elles tiennent évidemment à une série de causes plus ou moins actives, dont l'analyse peut devenir très difficile quand on essaie de la pousser un peu trop loin, mais qui n'est point impossible dans de certaines limites, et qui est certainement très nécessaire pour arriver à la solution de la question qui nous occupe. Et en effet, si les économistes avaient bien voulu prendre la peine de rechercher avec quelque scrupule les causes générales qui font varier les valeurs, ils auraient découvert facilement les fondemens du privilége que je viens d'attribuer aux métaux précieux.

Si l'on considère d'abord les différentes espèces de biens limités qui se rencontrent autour de nous, ou les différentes espèces de marchandises qui se présentent sur nos marchés, on n'aura pas de peine à se convaincre que, puisqu'il y a pour chaque espèce de denrée ou de production un certain degré de rareté qui varie de marchandise à marchandise, il y a aussi, pour chaque espèce de denrée ou de production, un certain degré de valeur qui diffère de la valeur de chaque autre denrée ou production; c'est là ce qu'on peut appeler la valeur relative de chaque marchandise, c'est-à-dire sa valeur propre et particulière, par rapport à la valeur de toutes les autres marchandises. C'est ainsi que le poids spécifique des corps désigne pour chaque corps son poids propre et particulier, par rapport à celui de tous les autres corps qui pèsent plus ou moins que lui. En ce sens, l'or et l'argent ont aussi leur valeur relative, leur valeur propre et particulière, par rapport à celle de tous les autres biens limités. L'argent a aussi sa va-

leur relative par rapport à l'or, et l'or a sa valeur relative par rapport à l'argent, absolument comme ils ont l'un et l'autre leur valeur relative par rapport au cuivre, au fer, au blé, etc. En ce sens les métaux précieux ne se distinguent pas des autres marchandises. Ils forment, dans la vaste échelle des valeurs, deux degrés plus ou moins élevés, comme ils forment aussi deux degrés plus ou moins élevés dans l'échelle des poids spécifiques ou des densités.

Si l'on étudie ensuite une seule espèce de marchandise ou une seule espèce de bien limité, on verra qu'il y a très peu de denrées ou de productions dans lesquelles il ne soit pas possible de distinguer plusieurs variétés, plusieurs nuances de mérites ou de qualités, ce qui équivaut de tout point à plusieurs espèces de marchandises en une seule. Ainsi, par exemple, combien n'y a-t-il pas de sortes de vin, de laine, de froment, d'huile et de café? Que de variétés, d'espèces de travail, etc.! On conçoit dès-lors que la valeur de toutes ces denrées varie et puisse varier beaucoup, suivant la qualité que l'on considère. Il n'est pas difficile de trouver du vin, du drap ou de la toile qui se vendent trois fois, quatre fois, six fois plus cher que tel autre vin, ou tel autre drap, ou telle autre toile. Il n'est pas difficile d'indiquer un travail qui se fait payer cent fois plus cher qu'un autre travail.

Ici les métaux précieux commencent à se distinguer profondément, et de la manière la plus saillante, de tous les autres biens limités. Comme ils ont des qualités uniformes par toute la terre; comme il n'en existe que d'une seule espèce ou d'une même qualité, leur

valeur ne saurait varier par les considérations que je viens d'exposer. Une livre d'argent, une once d'or, valent toujours une autre livre d'argent, une autre once d'or. Lorsqu'on parle d'or et d'argent, il est bien entendu qu'on parle de la seule et unique espèce d'or ou d'argent qu'il y ait au monde.

En continuant à étudier les différences qui se présentent dans le taux de la valeur, lorsqu'on ne considère qu'une seule espèce de biens limités et une seule nature de besoins, il est facile de s'assurer qu'il n'y a point de valeur absolue, par la même raison qu'il n'y a ni chaleur absolue, ni vitesse absolue. Toute valeur est essentiellement relative à un certain temps et à un certain lieu, parce que la rareté dont elle provient est elle-même très susceptible de varier, suivant les temps et suivant les lieux.

« Pourquoi la valeur est-elle perpétuellement variable ? dit M. Say. La raison en est évidente : elle dépend du besoin qu'on a d'une chose qui varie selon les temps, selon les lieux, selon les facultés que les acheteurs possèdent ; elle dépend encore de la quantité de cette chose qui peut être fournie, quantité qui dépend elle-même d'une foule de circonstances de la nature et des hommes (1). »

Mais ici, il se présente encore une observation toute favorable aux métaux précieux, et que les économistes, en général, et M. Say lui-même, en particulier, ont eu le tort très grave de négliger.

L'or et l'argent sont les marchandises dont la valeur

(1) Notes sur les Principes, de Ricardo, tome II, page 70.

varie le moins d'un lieu à l'autre, ou, pour mieux dire, ils ont une valeur à très peu de chose près uniforme par toute la terre, c'est-à-dire qu'à une époque donnée, leur valeur est la même ou à très peu de chose près la même dans tout l'univers. Cela tient évidemment à ce que l'or et l'argent sont éminemment transportables. Il est incontestable, en effet, que si la valeur des marchandises varie d'un pays à l'autre, c'est principalement en raison des frais de transport qu'on est obligé de faire pour conduire les marchandises du lieu de leur production aux lieux de leur consommation. Or les métaux précieux étant éminemment transportables, par la raison ci-dessus indiquée qu'ils recèlent une grande valeur sous un petit volume, il s'ensuit rigoureusement que les frais de leur déplacement sont extrêmement modérés, ou que ces frais augmentent de très peu de chose la valeur primitive de la marchandise. Il n'en est pas de même des autres productions, naturelles ou artificielles, dont la valeur est souvent plus que doublée par les frais de transport, et dont la valeur varie, dans tous les cas, d'une manière très sensible par suite des différentes distances qui s'établissent entre les centres nombreux de production et les centres plus nombreux encore de consommation.

L'or et l'argent sont encore les marchandises dont la valeur est sujette aux moindres changemens, relativement au temps. Sans doute, sous ce rapport, les métaux précieux ne sont pas parfaitement invariables; mais les changemens qu'ils éprouvent n'ont jamais cette soudaineté et cette brusquerie qui se font très souvent sentir dans les variations de la valeur des autres mar-

chandises. Comme ils sont indestructibles de leur nature, ils ne sont pas sujets aux mêmes inconvéniens que les choses qui se consomment et se reproduisent journellement, mensuellement ou annuellement. Il n'y a jamais pour eux ni bonne, ni mauvaise récolte, et cela à des intervalles de temps très rapprochés. D'ailleurs, comme ils ont une utilité universelle, et qu'ils trouvent constamment à s'échanger ou à se vendre dans tout l'univers, les variations qui peuvent survenir dans leur valeur doivent se faire sentir sur le plus vaste marché qu'on puisse imaginer, circonstance qui les affaiblit d'autant, et qui les rend presque insensibles.

Je ne prétends pas dire, on le voit bien, que la valeur des métaux précieux ne soit pas ou ne puisse pas être sujette, suivant le temps, à d'assez grandes variations. C'est en cela même que consiste suivant moi le véritable inconvénient de l'or et de l'argent, dans l'emploi que nous en faisons pour l'appréciation de la richesse sociale. Cet inconvénient est réel, et je ne prétends pas le nier; je n'essaie pas même de l'atténuer; mais il est inévitable, et, d'un autre côté, il ne faut pas l'exagérer. Sans doute une exploitation des mines mieux entendue, la découverte de nouvelles mines plus productives que les anciennes, sont des faits qui peuvent influer et qui influent réellement sur la valeur des métaux précieux, en en jetant une plus grande quantité sur le marché. Mais ces événemens sont rares, et n'arrivent qu'à d'assez longs intervalles de temps. L'effet n'en est jamais ni très sensible ni très soudain. La découverte de l'Amérique est une exception qui confirme la règle. C'est un fait unique dans son espèce, et

l'humanité n'est probablement pas destinée à le voir se renouveler.

Je ne préjuge rien ici non plus du rapport qui peut s'établir et qui s'établit réellement entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Ce rapport est variable de sa nature; et l'on conçoit très bien maintenant quelles sont les causes qui peuvent le faire varier. Il peut changer suivant les temps et suivant les lieux; cependant cette double variation sera toujours fort légère, relativement aux variations de la même nature qui se manifestent dans la valeur des autres marchandises. Et en effet, il y a bien long-temps que ce rapport est à peu près au même état; et l'on a même remarqué, comme une chose très singulière, que la découverte de l'Amérique, qui a fait baisser considérablement la valeur des métaux précieux, n'a presque point influé sur leur valeur relative; en sorte que la valeur de l'argent comparée à celle de l'or est aujourd'hui ce qu'elle était dans l'antiquité (1). D'un autre côté, l'on conçoit qu'à une même époque ce rapport doit être, à peu de chose près, le même dans tout l'univers. Ainsi quelle que soit, à une certaine époque, la valeur de l'or et de l'argent, et quelle que soit, à la même époque, la valeur de l'argent par rapport à celle de l'or, on peut admettre facilement que ces valeurs sont, à très peu de chose près, les mêmes dans tout l'univers; on peut admettre aussi facilement que ces valeurs sont, à très peu de chose près, les mêmes, à quelques jours, à

(1) *Traité d'Économie politique*, par M. Say, tome II, page 205. Mongez; *Considérations générales sur les Monnaies*, pages 22 et 23.

quelques mois, et même à quelques années d'intervalle.

Ainsi, tandis que la valeur de toutes les autres marchandises varie ou peut varier par plusieurs raisons, et qu'elle est sujette à varier, par chacune de ces raisons, d'une manière extrêmement sensible, la valeur des métaux précieux ne semble guère pouvoir varier que suivant les temps, et encore faut-il convenir que les variations dont elle est susceptible, sous ce rapport, ne sont pas, en général, très considérables, ou que du moins elles ne sont ni brusques ni soudaines. Il me paraît donc démontré que les métaux précieux sont la plus invariable des valeurs, comme ils sont aussi la valeur la plus générale.

Or, il résulte de là, suivant moi, que l'or et l'argent peuvent nous servir à *mesurer* les autres valeurs, ou que ce sont les métaux précieux qui nous fournissent le terme de comparaison naturellement destiné à l'appréciation de la richesse sociale.

Quelles sont les qualités nécessaires d'une mesure? 1° D'être généralement connue. 2° D'être invariable. On conçoit, en effet, que la notoriété et la fixité doivent caractériser les unités de mesure ou les termes de comparaison que l'on emploie à évaluer les différentes grandeurs.

La valeur des métaux précieux est généralement connue. Cela résulte évidemment de ce que leur usage est répandu partout, de ce qu'ils ont une utilité et une valeur universelles. La valeur des métaux précieux est d'ailleurs la seule qui jouisse de cette prérogative.

La valeur des métaux précieux n'est pas absolument et rigoureusement invariable, il est vrai. Elle change,

suivant le temps, ou, pour mieux dire, il paraît prouvé qu'elle décroît continuellement. Tout le monde sait qu'après la découverte de l'Amérique, la valeur des métaux précieux a considérablement diminué de ce qu'elle était dans l'antiquité. Il paraît constant que depuis cette époque, la valeur des métaux précieux ne s'est pas maintenue au même niveau, mais qu'elle a continué à décroître (1). Voilà le véritable inconvénient qu'elle nous présente, lorsque nous l'employons à mesurer les autres valeurs. Il résulte de cette observation que la valeur des métaux précieux ne peut pas nous servir à comparer des valeurs qui sont séparées l'une de l'autre par un long intervalle de temps, c'est-à-dire par un ou plusieurs siècles. Lorsqu'une appréciation de ce genre est demandée, il faut nécessairement que nous tenions compte du changement qui est survenu dans la valeur du terme de comparaison. Hors de là, cette mesure est excellente, et, à défaut de toute autre, il a bien fallu s'en contenter. Les appréciations de richesse que nous sommes appelés à faire tous les jours, ne se bornent pas à comparer des valeurs qui soient séparées par un long espace de temps. Les appréciations de ce genre, reléguées, pour la plupart, dans le domaine de la science et de la statistique, ne forment que le très petit nombre des comparaisons dont il nous importe de connaître le résultat. Les évaluations les plus nombreuses et les plus fréquentes que nous ayons à faire, se rapportent évidemment à des valeurs placées autour de nous ou à quelque distance du lieu

(1) Voyez le *Traité d'Économie politique* de M. Say, livre II, chap 3.

que nous habitons, et qui, relativement au temps, ne sont séparées les unes des autres que par quelques jours, ou par quelques mois, rarement par plusieurs années. Or la valeur des métaux précieux, malgré l'élément de variabilité que j'ai reconnu en elle, nous présente encore un type assez constant et assez fixe pour toutes les évaluations de ce genre. Dans tous les cas, il nous est impossible d'en avoir un meilleur; car s'il en existait un qui nous eût paru préférable, nous l'aurions très certainement préféré, et il est probable que nos ancêtres en auraient fait autant. Mais puisque dans tous les temps et dans tous les pays où les métaux précieux ont été connus, on les a employés à mesurer les valeurs, il faut bien qu'ils aient un titre incontestable à la préférence dont ils sont l'objet.

IV.

De l'imperfection de la doctrine des économistes sur la question de la mesure de la valeur. Inconséquence remarquable de M. Massias.

La question de la mesure de la valeur a été pour les économistes une véritable pierre d'achoppement. Ils se sont complètement fourvoyés dans cette partie de leur doctrine. Il y a peu de théories économiques où il règne plus d'obscurité, de confusion et de contradiction, et c'est ici surtout que se fait sentir, de la manière la plus fâcheuse, l'influence de tous les divers principes, faux ou incomplets, qui se sont établis sur la nature même de la valeur et sur son origine. Adam Smith paraît toujours supposer, dans ses recherches,

que la valeur est une grandeur appréciable; il parle très positivement de la mesure de la valeur, qu'il ne regarde point, ainsi que M. Say, comme une entreprise chimérique, et il s'occupe même de lui trouver un terme de comparaison. Jusque là on ne peut qu'applaudir à la justesse de vues d'Adam Smith; il faut bien rendre justice à la rectitude de son instinct. Mais cette première inspiration du philosophe écossais a été complètement compromise par la nature même de la mesure que Smith a cru devoir adopter. Et en effet, Adam Smith s'est malheureusement imaginé que le travail était la véritable mesure de la valeur. Il est difficile de comprendre comment Adam Smith a pu se faire illusion, ne fût-ce qu'un instant, sur l'évidente impropriété d'une pareille mesure. Certes, s'il y a au monde une valeur variable, une valeur essentiellement et prodigieusement variable, c'est le travail; et de toutes les valeurs qui se présentent autour de nous, il n'y en a pas de plus impropre à nous fournir un terme de comparaison. Aussi la doctrine de Smith, à ce sujet, n'a pas fait fortune. Elle a été unanimement repoussée par tous ses successeurs. Il n'y a que M. Garnier, son traducteur, qui se soit cru obligé de la soutenir. Quant aux autres disciples d'Adam Smith, je le répète, ils ont tous abandonné et combattu leur maître, sur cette partie de sa doctrine, et, selon moi, ils ont eu complètement raison. Mais, d'un autre côté, ils ont eu le tort d'aller trop loin. De ce que la valeur ne se mesure point par le travail, ils n'auraient pas dû conclure, ce me semble, qu'il n'y avait aucun autre moyen de la mesurer. C'est pourtant là qu'ils en sont tous venus.

Il n'y a presque pas d'auteur aujourd'hui qui ne se récrie très fortement contre la prétention de mesurer la valeur, ou de lui trouver un terme de comparaison. Ils répètent à satiété que la valeur est essentiellement variable, qu'il n'y a rien de plus variable que la valeur, que la valeur ne peut se mesurer que par la valeur, toutes choses que je suis fort éloigné de leur contester, et ils ajoutent, ce qui me paraît beaucoup moins évident, qu'il n'y a pas de valeur moins variable que les autres, et qu'il u'y a pas d'entreprise plus chimérique que celle de vouloir mesurer la valeur. En un mot, la doctrine économique généralement proclamée aujourd'hui, c'est que la valeur ne peut point se mesurer, faute d'un terme de comparaison ou d'une unité de mesure.

Mais à quoi sert de se roidir contre les faits, et de vouloir les contester, alors même qu'ils tombent sous les sens? De ce que Smith a commis une grossière erreur, en avançant que le travail était la véritable mesure de la valeur, il ne s'ensuit pas rigoureusement que nous soyons dans l'impossibilité absolue de mesurer la valeur, ou d'apprécier la richesse sociale. Il s'ensuit seulement qu'il faut chercher un terme de comparaison moins variable que le travail. Or, je viens de prouver que les métaux précieux sont une valeur peu variable, en comparaison de toutes les autres, et j'en ai conclu assez légitimement, ce me semble, que les métaux précieux nous offrent ce terme de comparaison.

En vain objecterait-on que l'or et l'argent sont des valeurs variables, et qu'ils ne remplissent pas parfaite-

ment les conditions d'une mesure. Je ne prétends point soutenir que la valeur des métaux précieux soit absolument invariable ; mais j'affirme, et le prouve, que la valeur des métaux précieux varie moins que celle de toutes les autres marchandises, qu'elle varie par une seule et unique raison. Ceux qui ont combattu l'opinion que je professe ici, se sont montrés trop rigoureux en comparant l'or et l'argent aux mesures de longueur ou de superficie qui jouissent d'une invariabilité bien reconnue et bien constante. Mais toutes les mesures ne sont pas aussi parfaites que le mètre ou la toise, l'hectare ou l'arpent. L'humanité n'est pas toujours dans une position aussi commode que lorsqu'il s'agit de mesurer l'étendue. Il y a beaucoup de mesures qui ne présentent pas le même degré de perfection que le mètre ou la toise, l'are ou l'arpent, et l'on s'en sert, faute de mieux. Ainsi, pour mesurer la force d'une machine, on prend pour terme de comparaison la force d'un cheval, et l'on dit d'une machine à vapeur ou de toute autre qu'elle a la force de vingt chevaux, de trente chevaux. Or, je demande si la force d'un cheval est une quantité bien déterminée, bien constante, parfaitement invariable ? Est-il bien difficile de trouver quinze chevaux qui soient plus forts que vingt autres chevaux ? Est-il bien difficile de trouver un cheval qui fasse, à lui tout seul, la besogne de plusieurs autres ? Ainsi pour mesurer la longueur elle-même, on employait autrefois la palme, la coudée, mesures bien évidemment imparfaites, puisque la palme et la coudée varient d'une personne à une autre personne, et que deux palmes et deux

coudées ne se ressemblent qu'à peu près. Cependant c'étaient là de véritables mesures, et personne ne s'est avisé de leur contester ce titre. Pourquoi se montrerait-on plus rigoureux à l'égard des métaux précieux?

D'ailleurs il ne s'agit pas ici d'une théorie, d'une découverte, d'une innovation; il s'agit d'un fait constant et irrécusable. Il est évident que tous les jours on mesure la valeur de toutes les marchandises par la valeur des métaux précieux. Cela est usité chez tous les peuples, dans tous les pays, depuis l'antiquité la plus reculée. Il est impossible de nier le fait : c'est là pourtant ce que prétendent faire nos économistes. Mais est-ce expliquer les faits que de les nier? non. L'explication des faits peut être difficile; mais il faut la chercher, et, si on ne la trouve point, avouer qu'on ne la trouve point.

Personne n'ignore que la valeur de chaque marchandise, lorsqu'on veut s'en faire une idée exacte, s'exprime par la valeur correspondante d'une somme d'or ou d'argent. C'est là ce qu'indique l'idée du prix. Le prix, comme chacun sait, c'est la valeur d'une marchandise exprimée en argent; et, en ce sens, le prix est la mesure de la valeur. Toutes les fois qu'on veut se faire ou exprimer l'idée d'une valeur, on la met sous la forme d'une somme d'or ou d'argent. Lorsqu'on veut indiquer le taux d'une valeur quelconque, lorsqu'on veut faire connaître la fortune d'un particulier ou le revenu d'un État, on le fait par le moyen de l'or ou de l'argent. On énonce la quantité d'or ou d'argent dont la valeur est égale à celle de la marchandise dont

il s'agit, à la fortune ou au revenu que l'on considère. Envisagés de cette manière, les métaux précieux s'appellent le numéraire, parce qu'ils servent à compter ou à mesurer le taux des différentes valeurs, à apprécier les différentes possessions.

Cette appréciation est de même nature que celles que l'on fait tous les jours, à propos des longueurs et des poids. Voici, je suppose, une pièce de toile. Vous dites qu'elle pèse vingt-cinq livres, qu'elle tire trente aunes de long, et qu'elle coûte quatre-vingts francs. Maintenant dites-moi, de grâce, s'il n'y a pas la plus étroite analogie entre les trois expressions dont vous venez de vous servir, et si la troisième n'exprime pas, comme les deux premières, et aussi bien que les deux premières, un rapport de grandeur, une appréciation de quantité. En disant que la pièce de toile pèse vingt-cinq livres, vous me donnez une idée exacte de son poids; en disant qu'elle tire trente aunes de long, vous me donnez une idée exacte de sa longueur; mais en disant qu'elle coûte quatre-vingts francs, ne me donnez-vous pas également une idée exacte de sa valeur? La livre et l'aune sont des unités de mesure; ce sont des unités de poids et de longueur. En serait-il autrement du franc? Peut-on y méconnaître une unité de valeur? Et tout le monde ne sait-il point que le franc est une certaine quantité d'argent?

Mais j'en ai déjà fait la remarque ailleurs, et c'est un principe dont on peut se convaincre tous les jours, la vérité est plus forte que tous les systèmes. En dépit des préjugés, elle pénètre dans l'intelligence même qui la repousse, elle s'échappe du cerveau qui la re-

tient captive; elle oblige tout esprit droit à la reconnaître, même à son insu. En voici une preuve très convaincante.

« De la nécessité d'un agent d'échange universel, dit M. Massias, naît la nécessité de ce qui le fait ce qu'il est. Or, ce qui lui donne cette propriété n'est pas, ainsi que nous venons de le voir, de figurer, de garantir, de mesurer les valeurs, mais d'être facilement comparable à chacune, à leurs fractions et à leurs multiples; de les rendre comparables les unes aux autres, de se substituer à elles et de les déplacer à volonté.

» Il tire cet avantage, qu'il a par-dessus tous les autres objets échangeables, des propriétés que nous avons reconnues en lui. Sa divisibilité le rend comparable aux moindres et aux plus grandes quantités; le type qu'il reçoit le fait d'abord reconnaître, et garantit l'exactitude de ses opérations; sa mobilité le rapproche des objets les plus distans; son abondance le rend applicable à toutes les transactions; sa rareté, tout en le faisant rechercher pour lui-même, le rend d'un usage facile et commode.

» Mais il doit avant tout son aptitude à servir de terme de comparaison, aux qualités qui en font la plus générale et la moins variable des valeurs, et en ce qu'il porte en lui le correctif des variations qui l'affectent accidentellement.

» Le travail, qui procure les métaux précieux eux-mêmes; le riz et le blé, qui nourrissent les deux moitiés du monde, sembleraient d'abord d'une valeur encore plus générale : mais remarquez que l'industrie ne pro-

duit qu'au moyen des avances qu'elle fait; que, dans l'état social, le travail, le blé, le riz sont obtenus avec de l'argent; que son pouvoir d'acheter n'est point une qualité adventice qu'on puisse lui donner ou lui retirer à volonté, puisqu'il est impossible que les peuples s'entendent pour se priver de l'instrument nécessaire de sociabilité, et ne point faire usage des qualités constitutives qui lui ont été données à cet effet. Que l'on soit en Asie ou en Europe, en Sibérie ou au Japon, l'or se transforme en tout ce que nous aimons; chose qu'on ne peut dire du travail, du riz et du blé. Or, *la plus générale des utilités est la plus générale des valeurs*.

» *L'or et l'argent sont la moins variable des valeurs*. Ceci ne souffre aucune difficulté dans ce qui concerne leurs propriétés natives. Susceptibles d'être séparés de toute espèce d'alliage, et une fois purifiés, ils sont dans tous leurs élémens égaux à eux-mêmes. Tel or et tel argent ne diffèrent point de tel or et de tel argent. On ne peut en dire autant du travail; quelle différence entre celui de l'homme faible et de l'homme robuste, du forgeron et du bijoutier, du porte-faix et du philosophe! que de variétés, d'espèces, de qualités de riz et de froment!

» La valeur moyenne, il est vrai, du prix du blé, pendant un siècle ou un demi-siècle, est peut-être plus invariable que celle de l'or et de l'argent, et une quantité de cette denrée, durant cet espace de temps, procure plus également une même quantité de choses utiles. Mais à quoi bon, si, tous les trois ou quatre ans, sa valeur varie, hausse ou baisse de plus de moitié?

Les échanges n'ont pas seulement lieu à la fin de chaque siècle : ils sont de tous les jours, de tous les momens ; il leur faut pour s'effectuer rapidement et sans hésitation, un terme de comparaison moins fautif et moins inconstant. Quel embarras, quelle confusion dans les achats et les ventes, si, tous les trois ou quatre ans, il fallait déterminer le prix véritable de l'or et de l'argent qui les opère! s'il devait y avoir une mercuriale pour la monnaie, comme pour le grain! si, dans le temps de disette, la société devait doubler son numéraire pour avoir une même quantité de choses nécessaires à la vie ! Supposez que toute la masse monétaire soit, ainsi que le blé, produite en une année, et consommée tous les ans ou tous les deux ans, alors l'argent éprouvera aussi une hausse et une baisse proportionnée à sa bonne ou mauvaise récolte ; mais il faut une longue série d'années pour le consommer et le détruire, et pour qu'il se fasse une augmentation ou une diminution sensible dans sa quantité et dans sa valeur, qui doit ainsi, en partie, sa fixité à la durée du métal auquel elle est attachée. Comme l'argent est employé par toutes les nations, et qu'on en désire d'autant plus qu'on en possède davantage; comme de grandes quantités ajoutées aux anciennes n'en sont pas subitement jetées dans la circulation, qu'il se porte soudain là où il s'en fait un vide, et qu'il tend sans cesse à se mettre en équilibre; comme sa consommation, par le détritus des monnaies, les dorures, les enfouissemens et sa conversion en ustensiles, est à peu près égale à son émission, il arrive qu'il faut des siècles pour que l'accroissement de sa masse devienne

sensible au point d'influer sur les échanges. Une soudaine augmentation, un débordement de métaux précieux est aussi rare que ces perturbations de notre planète qui la bouleversent momentanément sans néanmoins changer l'ordre général des choses (1).»

J'aurais pu supprimer dans ce passage quelques mots et quelques membres de phrase qui forment disparate et même contraste avec le reste. J'ai préféré les conserver, afin que le lecteur pût mieux juger de la logique de M. Massias, et qu'il fût en état de saisir la contradiction dans laquelle cet écrivain distingué s'est laissé tomber. On voit, par cette citation, que M. Massias est plus vivement préoccupé de la nécessité de favoriser les échanges, et du rôle que jouent les métaux précieux comme marchandise intermédiaire, ou comme monnaie, que de la *mesure* de la valeur et de l'appréciation de la richesse sociale. C'est malgré lui, pour ainsi dire, et comme sans s'en apercevoir, qu'il expose les qualités fondamentales des métaux précieux sur lesquelles j'ai appuyé une opinion que M. Massias ne partage point avec moi. Mais les observations de cet habile économiste, en ce qu'elles ont de conforme avec les miennes, n'en sont pas moins frappantes de vérité et de justesse, et puisqu'il m'accorde le principe de mon assertion, je saurai bien lui arracher la conséquence. M. Massias en vient, comme on le voit, à considérer les métaux précieux comme des termes de comparaison. Il établit d'une manière très brillante,

(1) *Rapport de la nature à l'homme, et de l'homme à la nature*, tome III, pag. 229 et suiv.

quoique moins complète que je ne l'ai fait, que l'or et l'argent sont la plus générale et la plus invariable des valeurs. On doit s'étonner après cela que M. Massias n'ait pas saisi toute la portée de sa doctrine, et qu'il se soit obstiné à soutenir que les métaux précieux n'étaient point la mesure des valeurs. M. Massias a donc oublié, pour un moment, l'identité qui existe entre un terme de comparaison et une unité de mesure.

AUGUSTE WALRAS.

(La fin au prochain cahier.)

DES CHEMINS DE FER DE PARIS A VERSAILLES.

Au lieu d'un chemin de fer de Paris à Versailles, nous en aurons deux, un par la rive droite et un par la rive gauche. Le public, sans doute, sera bien servi. Mais ce service aura-t-il de la durée; les deux chemins se soutiendront-ils, et n'est-il pas à craindre qu'ils se ruineront réciproquement?

Jusqu'à présent les chemins de fer n'ont pas fait fortune en France. Des trois qui sont autour de Lyon, un vient de tomber en faillite, et les deux autres ne jouissent pas d'un grande prospérité; ils sont cependant établis dans un foyer d'industrie où le mouvement est assez rapide et continu. Nous avons, dans la construction de ces voies de communication, pris modèle sur l'Angleterre, et particulièrement sur le chemin de Liverpool à Manchester; mais nous n'avons pas pensé que nous étions loin d'être dans les mêmes conditions. S'il y avait deux chemins de fer entre Liverpool et Manchester, il n'y aurait plus de bénéfices pour les actionnaires, et cependant le chemin est situé entre le premier port commercial du monde et la première ville manufacturière de l'Angleterre. Les actions, qui dans l'origine valaient 100 livres sterling, valent aujourd'hui 240 livres, mais l'intérêt n'est que d'environ 9 p. 0/0 de la somme primitive.

Comment ose-t-on espérer que deux chemins feront leurs frais entre Paris et Versailles? Versailles est une

ville morte, sans commerce et sans mouvement ; il ne faut guère compter sur le transport des marchandises, et en hiver les Parisiens et les étrangers ne visitent pas trop cette ancienne résidence. On connaît avec quelque certitude le nombre des voyageurs qui parcourent journellement le trajet de Paris à Versailles. En supposant la suppression totale des voitures ordinaires, les voyageurs suffiraient à peine pour faire les frais d'un chemin, et les Chambres ont cependant autorisé la construction de deux, laissant aux compagnies le soin de se tirer d'affaire.

Dans l'intérêt de qui un pareil système a-t-il été adopté ? Si l'on a cru favoriser le public par cette double construction, c'est une étrange erreur. Comme les recettes ne suffiront pas pour alimenter deux chemins, un des deux tombera nécessairement, et le public aura bientôt perdu les bienfaits de la concurrence. Tant pis pour les entrepreneurs, dira-ton. Oui, tant pis pour les entrepreneurs et tant pis pour l'industrie. Si le gouvernement favorise de mauvaises opérations, la confiance se perdra, les capitaux se retireront.

On est souvent étonné en France du peu de succès de nos opérations industrielles, et par conséquent de la tiédeur avec laquelle elles sont accueillies par les capitalistes. Cela vient, en grande partie, de ce que ces opérations ne sont pas suffisamment étudiées, qu'elles sont sans élémens de vie et d'existence, que la plupart du temps on ne voit dans une entreprise que des constructions, une administration, et avant tout des profits sur les actions industrielles ou autres ; on ne pousse guère les choses plus loin, et alors la ruine de

l'entreprise devient inévitable. Cette ruine est un mal parce qu'elle engloutit improductivement des capitaux ; mais l'effet moral qu'elle produit est un bien plus grand mal. La confiance dans les entreprises industrielles se perd parce qu'on juge les opérations projetées sur celles qui ont été exécutées, et ce n'est pas sans quelque raison que le discrédit frappe souvent une entreprise avant qu'elle ne soit commencée.

Si le gouvernement et la Chambre ont montré quelque impartialité dans l'adoption des deux chemins de fer, je crois qu'il y a, d'un autre côté, une grande imprudence dans cet acte. On veut couvrir la France de chemins de fer, tel paraît être le projet du pouvoir, à en juger pas les études qu'il a fait faire. Certainement ce n'est pas le moyen d'accréditer ces sortes d'opérations, que d'autoriser une concurrence qui tuera un chemin de fer. Chacun se dira, après l'événement, que les chemins de fer sont une mauvaise opération propre à détruire les capitaux et à favoriser des faiseurs d'affaires et des ingénieurs ; on ne remontera pas à la source du mal, et on frappera cette sorte de communications, sans autre examen, d'anathème.

Rien n'était plus naturel que d'admettre la proposition de M. Arago, faite à la Chambre des députés, qui consistait à mettre les deux lignes de communication sur la rive droite et sur la rive gauche simultanément en adjudication, et qu'une concession soit accordée à la compagnie qui s'engagera à conduire les voyageurs à meilleur marché. Ce mode eût été le meilleur pour garantir les intérêts du public et l'existence d'un chemin de fer de Paris à Versailles. L'adjudication faisait

ressortir tous les avantages de la concurrence sans aucun de ses inconvéniens et on obtenait le plus bas prix de transport possible sans inquiétude pour l'avenir du chemin de fer.

Si, dans la suite, la nécessité d'un second chemin de fer eût été démontrée, et que les bénéfices du premier eussent dépassé toutes les espérances, alors on pourrait accorder une seconde concession. Ce système, toujours suivi pour les voies ordinaires, convient parfaitement aux chemins de fer. Craignait-on des bénéfices trop élevés pour la compagnie avec un seul chemin? Il y avait remède à cela. On aurait fixé le maximum de l'intérêt à distribuer aux actionnaires. Du moment que les intérêts auraient été dépassés par les produits, on réduisait le prix des places dans la limite de l'excédant des recettes sur l'intérêt stipulé par la loi de concession. La compagnie aurait toujours fait de bonnes affaires, et les avantages du public se seraient accrus avec la prospérité du chemin de fer. En Angleterre ce mode est généralement adopté, et c'est cependant le pays où on se connaît le mieux en industrie.

Quant à la préférence à accorder à l'un des deux chemins, celui de la rive gauche la mérite à tous égards. Il est plus court que l'autre; il occasionnera moins de dépenses; son point de départ sera plus près du centre de Paris, et enfin les prix de transport, eu égard aux circonstances dont je viens de parler, seront nécessairement moins élevés que ceux qu'on percevra sur la rive droite.

Mais toutes ces considérations n'ont pas eu d'influence sur la décision de la Chambre; des vues que

je ne connais pas, et que je ne saurais expliquer, ont prévalu. Mais, je le répète, la décision ne tardera pas à porter ses fruits, et ce sera une nouvelle leçon pour nos capitalistes, qui se garderont peut-être, à l'avenir, de jeter leurs fonds dans des entreprises mal combinées et mal étudiées.

EMPLOI DES TROUPES AUX TRAVAUX PUBLICS (1).

L'application de l'armée aux travaux publics est un des plus intéressans de tous les problèmes d'économie publique qui aient été remis en discussion dans ces derniers temps. La question va être singulièrement éclaircie dans le courant de cette année ; car le gouvernement en fait maintenant l'objet d'une grande expérience dans les départemens de l'Ouest, et la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain vient, de son côté, d'en commencer une sur une vaste échelle, aux portes de Paris.

La loi du 27 juin 1833 consacra 12 millions à l'établissement de routes stratégiques dans l'Ouest. En conséquence, l'administration a tracé un réseau de communications au nombre de trente-huit, formant un développement total de 362 lieues, distribuées dans huit départemens, et principalement dans cinq, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Vendée et Deux-Sèvres. Dès 1834, une route fut désignée dans chacun des cinq départemens pour recevoir des travailleurs militaires. En effet, dans le courant de 1835, des ateliers composés de 320 à 360 travailleurs effectifs furent établis dans quatre de ces départemens.

(1) Extrait du *Journal des Débats*, 5 juillet 1836. Nous n'avons pas l'habitude de faire des emprunts aux autres journaux ; mais comme l'article du *Journal des Débats* résume parfaitement la question, nous n'avons pas hésité à le reproduire. (*Rédaction.*)

Il faut convenir que ce premier essai n'a pas été heureux. Dans un seul département, celui de la Loire-Inférieure, il y a eu une légère économie de 5 p. 0/0 sur les devis. Ce bénéfice n'est même qu'apparent, ou plutôt il se résoudrait en un excédant de dépense, si, à celle supportée par l'administration des ponts et chaussées, on ajoutait la solde, le pain et le bois que les troupes n'ont pas cessé de recevoir de l'administration de la guerre, et les frais de campement. Dans les trois autres départemens, la perte a été évidente. Par la voie d'une entreprise, en ne supposant aucun rabais, les travaux y eussent coûté 14, 15 et 30 p. 0/0 de moins, indépendamment de frais restés à la charge du ministère de la guerre.

Ce mauvais résultat s'explique fort naturellement par un concours de circonstances qu'il aura été facile d'éviter cette année. En 1835 l'on avait espéré pouvoir mettre les soldats à l'œuvre dès le mois de mai. Or, le premier atelier, celui de la Loire-Inférieure, ne put être ouvert que le 7 juin. Les autres ne furent installés que le 10 juillet, le 27 août et le 1er septembre; les soldats ne travaillèrent que deux mois et demi, et même qu'un mois dans Maine-et-Loire. Il est clair que dans ce dernier département les soldats n'ont pas eu le temps de prendre l'habitude du travail; l'atelier n'était pas encore organisé lorsqu'il a été dissous; l'on ne peut donc rien conclure des résultats négatifs qu'il a donnés. La même cause rend compte des excédans de 14 et 15 p. 0/0 qu'ont exigés les travaux dans la Mayenne et la Vendée. Dans le département de la Loire-Inférieure, qui est le seul où l'on se soit bien trouvé de l'emploi

des soldats; ils sont demeurés au travail pendant cinq mois consécutifs.

Ensuite, pendant ce court espace de deux mois et demi, ou même d'un mois, les soldats des trois derniers ateliers ont eu à supporter des pluies qui ont rendu le travail plus difficile et plus rebutant. Ils vivaient sous la tente et fort mal à l'aise. Ils n'ont pu se prêter de bonne grâce à une expérience où ils jouaient ainsi le rôle de patiens. La composition même des ateliers devait les rendre accessibles au découragement. Pour faire l'expérience dans les circonstances les plus favorables, il eût fallu n'y admettre que des hommes de bonne volonté. Au rebours de cette disposition simple et rationnelle, le règlement convenu entre l'autorité civile et l'autorité militaire statue expressément que les troupes ne pourront être détachées des corps que par bataillons ou tout au moins par compagnie.

Ce n'est pas tout. Pour que le soldat travaille avec zèle à des travaux pour lesquels on ne peut en conscience lui demander de l'enthousiasme, il faut qu'il y soit intéressé. Si sa tâche ressemble à une corvée, il y apportera tout juste l'ardeur qu'une corvée peut exciter. Or, il paraît que l'on a trop fait de l'entreprise une affaire de corps, pas assez une affaire individuelle. Le soldat s'inquiète assez peu de ce qui va grossir sa masse; ce qui lui importe, c'est l'argent qu'il touche personnellement, et c'est là ce qu'il faut grossir, si l'on veut qu'il ait du cœur à l'ouvrage.

Enfin, les bases arrêtées entre les ponts et chaussées et le ministère de la guerre étaient telles qu'aucune économie n'était possible; car l'une de ces bases con-

siste textuellement en ce qu'il n'y aura pas d'économie. L'article 9 du règlement porte, en effet, que « les prix seront fixés par analogie avec ceux des travaux de même nature exécutés dans le pays par voie d'adjudication. » Il nous semble que dans le débat qui a eu lieu entre les deux administrations, l'épée du ministre de la guerre a trop pesé dans la balance. Ce n'est pas nous qui blâmerons le ministre de la guerre de soutenir avec fermeté la cause du simple soldat. Cette vive sollicitude honore le gouvernement et le pays qu'il représente. Il est juste et légitime, il est indispensable que le soldat soit payé de ses labeurs, mais il ne faut pas qu'il le soit plus que l'ouvrier libre. Il l'est plus cependant si les ponts et chaussées lui comptent sa journée d'après les prix ordinaires du pays, et qu'en même temps le ministre de la guerre lui continue sa solde et sa ration, le loge, le nourrisse et l'habille. Il l'est beaucoup plus si les ingénieurs n'ont pas la faculté de choisir les travailleurs, s'ils sont astreints à accepter tout un bataillon en bloc, sans distinction d'hommes faibles et d'hommes valides, de mauvaise ou de bonne volonté. Le soldat d'ailleurs doit son temps à l'État ; et l'État, surtout lorsque c'est lui qui paie, est fondé à exiger qu'il soit tenu compte de ce droit. Le soldat d'ailleurs n'a point de famille à soutenir ; l'ouvrier en a une. Le soldat, réduit à un sou de poche par jour, harcelé de tentations qu'il ne peut satisfaire, ne serait assurément pas aussi exigeant sur sa rétribution que l'administration de la guerre a cru devoir l'être pour lui. Lorsqu'il est employé aux travaux de fortifications, il ne reçoit que 75 c. de supplément

par jour. C'est insuffisant peut-être; mais dans quelques uns des ateliers des routes stratégiques, le prix des journées s'est quelquefois élevé à plus du triple, et certainement c'était trop.

Le seul avantage que pouvait présenter l'expérience des routes stratégiques, était un avantage de temps. En toute chose le temps vaut de l'argent. En fait de travaux publics, il en vaut plus encore qu'en toute autre matière; car une communication n'est utile qu'autant qu'elle est achevée. Jusqu'à l'entière confection des ouvrages, les intérêts accumulés grossissent la dépense, et les constructions dépérissent sans profit pour personne. Le canal de Bourgogne qui, commencé en 1775, n'a été livré à la navigation qu'en 1835, nous coûte, tout calculé, en raison du retard, plus du double de sa valeur nominale. Or, au moyen de l'application de l'armée aux travaux publics, il sera aisé de réunir en un seul point une très grande force sans enlever des bras à l'agriculture, sans faire notablement renchérir la main-d'œuvre; de sorte que tel terrassement qui exigeait des années, pourra être entrepris et terminé dans une saison. En travaux publics comme à la guerre, le succès est désormais pour ceux qui savent ou peuvent disposer rapidement des masses et les faire donner à point. C'est pour cela que tant que l'armée n'aura pas d'emploi sur les champs de bataille, il n'y a rien de mieux à faire que de l'occuper à de pacifiques campagnes sous les ordres des ingénieurs.

Sous le rapport de la vivacité d'exécution, on n'a eu qu'à s'applaudir de l'emploi des soldats, surtout dans la Loire-Inférieure. C'est aussi précisément en

vue de hâter ses travaux, que la compagnie de Saint-Germain a demandé au ministre de la guerre qu'il fût mis des troupes à sa disposition. En vertu d'un règlement passé entre les généraux Pajol et Dariule et la compagnie, un corps de 600 hommes, caserné à Rueil pour cet objet spécial, doit attaquer un terrassement considérable près de Rueil et de Nanterre. Sur ce nombre, quelques uns seront employés au pont de Chatou. Un corps de 100 hommes, caserné à Courbevoie, aidera aux terrassemens d'Asnières et de Colombes, et au pont d'Asnières. En outre, les soldats de Courbevoie viennent en foule s'offrir d'eux-mêmes aux entrepreneurs, qui les emploient par demi-journées, ou même par quart de journées. Au commencement de la semaine, le nombre de ces volontaires était de 160. La compagnie va donc avoir près de 900 militaires sur ses ateliers. A cette époque de l'année, où les travaux agricoles absorbent tous les bras, et qui est aussi la plus propice pour les terrassemens et constructions, il lui eût été difficile de réunir plus de 300 à 400 terrassiers, et elle n'aurait jamais été sans inquiétude sur leur disposition à lui continuer leurs services. Elle aurait été à la merci des coalitions et de ce que l'ouvrier parisien appelle les *grèves;* tandis qu'au travail comme au feu, la discipline ne se dément jamais parmi nos jeunes soldats. D'ailleurs l'emploi des militaires ne doit avoir lieu que pendant la belle saison. Il serait, en effet, fâcheux que, pendant l'hiver, où l'ouvrage est rare, le soldat, qui a un gîte et du pain assuré, fît concurrence à l'ouvrier qui manque de l'un et de l'autre.

L'année dernière, la compagnie de Saint-Germain avait employé des soldats, au nombre d'environ 150, aux terrassemens dans Paris et à battre des pieux aux ponts d'Asnières et de Chatou. Le prix de la journée avait été fixé à 1 fr. 25 c.; soit, 7 fr. 50 c. par semaine. Sur cette somme, il était prélevé au profit de la masse, 3 fr.; pour le service militaire dont les soldats étaient dispensés, 1 fr. 65 c. Il leur restait donc net 2 fr. 85 c., sur quoi on leur distribuait individuellement chaque jour 25 c. Le dimanche ils touchaient 1 fr. 35 c.

Cette année, le prix de la journée est porté à 1 fr. 30 c., soit par semaine 7 fr. 80 c. La masse absorbe 3 fr.; 40 c. sont attribués chaque jour à l'ordinaire, et le soldat reçoit en argent 2 fr. 40 c. par semaine. Il n'est rien retenu pour le service. Le soldat touche donc directement 4 fr. 80 c. par semaine. Ces dispositions sont beaucoup meilleures que celles de l'an passé. La compagnie fournit ensuite des effets d'habillement et tous les outils; elle supporte la dépense d'une augmentation de solde en faveur des officiers et sous-officiers chargés de maintenir la discipline. L'indemnité ainsi acquise aux chef de bataillon, capitaines, lieutenans et sous-lieutenans, officiers de santé, sergens, caporaux et tambours, s'élèvera par mois à 2,500 fr. pour un effectif de 600 travailleurs, dont le salaire mensuel sera de 19,500 fr. La journée du soldat reviendra, tous frais compris, à 1 fr. 55 c. En ce moment, un terrassier gagne, aux environs de Paris, 2 fr. 25 c. à 2 fr. 70 c. Il n'est cependant pas certain que l'emploi des troupes procure directement à la compagnie une économie d'argent, parce que les soldats font moins d'ouvrage

que des ouvriers exercés, surtout pendant les premiers mois, et parce qu'elle est obligée de prendre un bataillon tout entier sans pouvoir en refuser un seul homme. Enfin, elle s'est engagée à payer les 40 c. destinés à l'ordinaire, aux jours mêmes où pour cause de mauvais temps les soldats n'iraient pas au travail.

On ne peut que s'applaudir du concours qui est ainsi ouvert, entre le gouvernement et les compagnies, pour la réalisation d'une idée qui préoccupe beaucoup de bons esprits. Nous nous ferons un devoir d'en signaler les développemens successifs.

Au directeur de la *Revue*.

« Monsieur,

» Permettez-moi, en vous faisant mes remerciemens de ce que vous dites d'obligeant sur la deuxième partie de mon *Traité du Paupérisme et de la Mendicité*, dans votre 33e n° de la *Revue mensuelle d'Économie politique*, de vous faire quelques observations relativement au jugement que vous portez sur la première partie de cet ouvrage. Je dois craindre de m'être mal expliqué puisque j'ai été mal compris, et que vous avez pu me prêter des opinions diamétralement opposées à celles que je professe.

» 1° Je n'ai dit nulle part que la cause des révolutions, et notamment de celle de 1830, fût la misère des ouvriers; j'ai seulement dit que cette misère devenait un moyen entre les mains des factieux et de ceux qui voulaient attaquer le pouvoir, et qu'indépendamment de cela elle causait des émeutes. Je vous prie de vous

reporter, pour éclaircir ce fait, aux pages 5, 12, 29 et 68 de la première partie de mon livre.

» 2° Après avoir démontré et blâmé la dureté de la législation contre la mendicité simple, vos reproches, qui, selon moi, ne devaient porter que contre cette législation, me semblent s'adresser, à tort, à moi-même, en m'accusant de partager des principes rigoureux dont j'ai eu constamment pour but d'atténuer les fâcheuses conséquences. Toute la deuxième partie de mon ouvrage n'a pas d'autre intention, et jamais dans la première partie, ni ailleurs, je n'ai dit qu'il fallait punir un malheureux mendiant qui ne tendait la main que faute de pouvoir subvenir à sa subsistance et celle de sa famille. J'ai dit, au contraire, qu'il fallait réprimer la mendicité volontaire, la fainéantise, le vagabondage; mais que pour la mendicité provenant de l'infirmité, de la faiblesse, du malheur causé par l'insuffisance des salaires, il fallait la prévenir par des secours appropriés à chaque genre de besoins. Tels ont été, monsieur, les principes constamment émis dans tout mon ouvrage, notamment aux pages 86, 87 et 88 de la première partie. Ces principes, je les professe encore, mais je n'ai pu les reconnaître dans ceux que vous me prêtez aux pages 138, 139 et 140 de votre cinquième volume, n° 33, de votre *Revue mensuelle d'Economie politique*.

» Baron DE MOROGUES. »

Je suis fâché que M. de Morogues n'ait pas été plus explicite dans son livre; je ne trouve rien dans les pages qu'il invoque qui puisse infirmer mon jugement. Je ne vois nulle part qu'il ait blâmé la législation actuelle sur la mendicité. Quant aux ouvriers, il me suffira de transcrire ici le titre du premier chapitre de son livre pour prouver que je ne me suis pas écarté, dans ma critique, du véritable énoncé de M. de Morogues. Ce titre, le voici : *De l'état actuel des ouvriers, considérés comme cause* PRINCIPALE *des révolutions et des soulèvemens populaires*. Si dans le texte il est question de *factieux*, d'*ambitieux*, c'est, incidemment, accidentellement; encore, M. de Morogues ne dit-il pas à quelle classe ces factieux et ces ambitieux appartiennent, et on peut supposer qu'il les range dans la classe des ouvriers.

TH. FIX.

DE L'ORGANISATION SOCIALE,

ET EN PARTICULIER DE L'ORGANISATION INDUSTRIELLE (1).

(*Article sixième et dernier.*)

On a pu voir, il y a quelques mois (2), un journal sérieux et de bonne intention (rares mérites), se plaindre que les publicistes, parmi les droits de l'homme, négligent de compter *le droit au travail.* Ce droit s'entendrait de telle sorte, que non seulement le gouvernement doit faciliter au peuple les occasions de travailler, mais les assurer à chacun; qu'il doit être pourvu au travail de tous, *surtout depuis qu'il n'y a plus de couvens pour distribuer des aumônes.* Ainsi l'on crée un droit à chaque individu; en passant de là aux masses, l'on ajoute, pour bien expliquer la pensée, que l'Angleterre ne peut congédier les ouvriers de Manchester, ni la France ceux de Lyon; car, *à bon droit alors*, ces ouvriers dérouleraient leur devise : *Mourir en combattant.*

Il y a là tout un *néo-saint-simonisme* : il y a un sophisme au fond; et, dans les termes, une altération complète des devoirs du gouvernement, une supposition sinistre et gratuite d'une calamité qui ne saurait arriver, enfin une malheureuse justification anticipée d'un

(1) Voyez pages 1, 49, 97, 145 et 209.
(2) *Journal des Débats* du 7 avril 1836.

cri de guerre civile, d'une attaque contre la société et contre la propriété; il y a tout cela, sans compter le préjugé qui rêve l'accroissement de la misère publique, faute de couvens pour faire la charité.

Si, au lieu des soins de haute administration qui doivent favoriser le travail, en rendre l'accès facile à tous, en protéger la liberté; si, au lieu des précautions aussi politiques que justes à prendre pour soulager les misères accidentelles, il y avait devoir de fournir travail et salaire à quiconque viendrait en demander; si ces mots: « Maître, j'ai besoin d'ouvrage » (1), ne signifiaient plus : « de l'ouvrage si vous en avez à donner et que vous m'en jugiez capable, » mais « de l'ouvrage parce qu'il m'en faut, et que je viens exiger mon dû; » nous aurions la *loi des pauvres* des Anglais; et déjà, nous dit-on, nous avons leur *paupérisme* depuis que nous sommes lancés dans la carrière de leur industrialisme, et à leur suite.

L'idée effrayante de cette loi anglaise se représente sans cesse; et au milieu de ces recherches sur notre organisation sociale, particulièrement sur le sort des agens de l'industrie, il ne peut être étranger à notre sujet d'examiner ce que ces menaces ont de fondement, et quel rapprochement on est en droit de faire d'un pays à l'autre, en comparant, soit leurs classes manufacturières, soit leurs classes agricoles; car nous ne devrons pas omettre de jeter un coup d'œil sur l'état de ces dernières chez nous.

On sait que la reine Élisabeth d'Angleterre, en 1600,

(1) *Émile*, liv. III.

chargea chaque paroisse « de mettre à l'ouvrage tous » les enfans que leurs parens ne pourraient entretenir ; » de faire travailler ceux qui, célibataires ou mariés, » n'ont pas de ressources propres ou de métier ordinaire » et journalier pour gagner leur vie ; ordonnant, à cet » effet, qu'on achète, en quantité suffisante, du lin, du » chanvre, de la laine, du fil, du fer, et autres matériaux, » pour occuper les pauvres : le tout au moyen d'une con- » tribution, même hebdomadaire, à lever sur tout ha- » bitant et sur tout exploitant des terres, en telle somme » que les officiers de la paroisse le trouveront convena- » ble. » On voit que c'était là seulement une mesure charitable, et il est vrai qu'elle était inspirée par l'intérêt de la popularité pour suppléer aux distributions usitées à la porte des monastères que l'on venait de détruire. C'était une ressource restituée à la mendicité, ce métier favori des fainéans de tous les siècles, qu'aujourd'hui l'on voudrait nous faire croire né de l'activité progressive des industries.

Le droit d'être secouru étant une fois devenu une dette de la paroisse envers ses membres, il fut juste qu'elle se précautionnât contre les intrus. On limita la faculté de venir résider, travailler, se mettre même en apprentissage, afin de rendre difficile à quiconque n'était pas né sur un territoire, le droit d'y gagner *l'établissement*, c'est-à-dire la participation au droit éventuel propre exclusivement aux pauvres du lieu. Une législation hostile et minutieuse cantonna les paroisses ; un Anglais fut comme un étranger à deux pas du lieu de sa naissance ; il lui fût presque impossible d'aller vivre ailleurs de son travail. A ces lois

rigoureuses s'opposèrent mille moyens frauduleux pour les éluder, au préjudice de la confraternité nationale et de la moralité. Je crois rendre justice à l'esprit de notre sociabilité, en pensant que cette opposition d'intérêts semée de commune à commune, ces obstacles légalement mis à la liberté du travail, auraient suffi pour empêcher, en France, qu'une telle institution se naturalisât, tandis que, sans elle, nos pauvres ne sont pas plus négligés qu'ailleurs.

Ajoutons tout de suite ce qui eût encore plus blessé notre caractère, et ce que les Anglais n'ont eu que trop d'occasions d'avouer. La sanction impérative de la loi, pour fonder une obligation morale et chrétienne qu'aucune administration n'eût pu méconnaître, en a peu à peu altéré la nature en réalité et dans l'opinion. Quand, au lieu d'une modeste recommandation à la charité publique, le pauvre a eu légalement *un droit*; quand, au lieu de bienfaiteurs qui le soulageraient, il a vu, dans ses concitoyens, des débiteurs, des contribuables d'un impôt créé à son profit, il en a valu beaucoup moins. Non seulement il n'a plus eu le même intérêt à chercher du travail libre et à s'en faire honneur, mais, loin d'avoir honte des secours humilians de la paroisse, trop souvent la probité même a succombé devant la facilité de spéculer sur l'abus de cette ressource. Pour en profiter on s'est fait, ou l'on s'est laissé devenir pauvre.

La paroisse a une maison où ses pauvres sont abrités et nourris, en se soumettant à la police restrictive de cet asile, et au travail de ses petits ateliers. Là seulement, dans la première intention, devait se donner

l'assistance aux individus valides qui se disaient sans ouvrage. Mais, dans un grand nombre de communes, on fut forcé, ou l'on crut bien faire, de ne pas exiger que le pauvre se renfermât dans la maison de travail. On le secourut à domicile; et alors, on tint compte de ce qu'il pouvait y gagner par lui-même, on réduisit d'autant les secours qu'on lui accordait. Par là, on pensait avoir obtenu une économie, on n'avait fait qu'ouvrir la porte à un abus. Car aussitôt qu'on transporte le droit de celui qui n'a pas d'ouvrage à celui qui en a mais qui se trouve trop peu payé pour ses besoins, non seulement on se charge indéfiniment de l'entretien de chacun, mais il n'y a plus un entrepreneur qui ne puisse avoir la tentation de réduire les salaires qu'il paie pour en rejeter le supplément sur le public; pas un travailleur payé au juste prix, qui n'ait le prétexte d'alléguer que ce prix est insuffisant, et de réclamer une subvention.

Et comme la loi s'adresse à chaque paroisse en l'isolant, sans la soumettre à aucun contrôle du gouvernement; comme, en Angleterre, il n'y avait jusqu'à présent aucune autorité administrative centrale; que le ministre lui-même ignorait comment procèdent les pouvoirs locaux; les inégalités, l'arbitraire, l'absence de toute règle, la négligence, la connivence, le hasard enfin, au long aller ajoutaient le désordre et tous les vices d'exécution à un régime imprudemment établi. C'est ainsi que le paupérisme et la taxe des pauvres croissaient ensemble, et l'un par l'autre, dans la plus effrayante des progressions; c'est là un fléau dont nous eût du moins préservés notre organisation administra-

tive, quand même les secours à donner auraient eu la même base dans nos lois.

Quand une faible administration de paroisse fut en butte aux exigences, toutes exercées à titre de droit par le pauvre valide comme par l'impotent, par celui qui se réfugiait à la maison de travail et par celui qui voulait être assisté sans s'y renfermer; qu'il fallut débattre le décompte de l'ouvrier qui, salarié d'ailleurs, n'en prétendait pas moins assistance, on conçoit toute la difficulté de résister. L'indiscrétion et le tumulte des demandes, les menaces, plus d'une fois les voies de fait (à Bride, comté de Sussex, un inspecteur fut déporté, mais *avec toute civilité*, porte le texte de la *Résolution* des pauvres), tous ces désordres firent passer les plus mauvais usages. Il fut convenu, en mille endroits, d'établir des tarifs de ce qu'une famille devait gagner par semaine, suivant le nombre d'individus qui la composent; tarifs arbitraires, souvent de 12 à 15 shellings (15 à 22 francs 50 c.) par semaine, sur lesquels la paroisse payait intégralement l'individu inoccupé, ou complétait les salaires inférieurs de ceux qui travaillaient. Et, chose déplorable! là où les officiers locaux osaient disputer, ils avaient à soutenir un procès coûteux devant les juges de paix du voisinage, arbitres souverains, qui, peu soucieux des embarras d'une paroisse, étaient ordinairement enclins à donner droit à toute plainte du pauvre.

Les tarifs, traitant mieux l'homme marié que le célibataire, excitaient les jeunes gens à se marier avant d'avoir aucune autre ressource que le droit de leur ménage sur la paroisse. La subvention croissant à cha-

que survenance d'enfant, les époux spéculaient sur cette *prévoyance*, et ne s'en faisaient pas d'autre. *La fille-mère*, avec son propre droit, avait celui des bâtards qu'elle élevait, et il paraît que l'influence de cette charitable subvention n'a pas été sans effet.

Cependant l'assistance à domicile ne dispense pas d'entretenir la maison de travail, charge pesante, même quand plusieurs paroisses s'unissent pour un établissement commun. Dans ces maisons se renferment les plus misérables, les plus paresseux, et Dieu sait quel produit sort de l'ouvrage qu'on est censé leur imposer! Sans compter que là où l'on essaie d'en tirer sérieusement parti, les industries du pays se soulèvent contre la concurrence de ces ateliers. Au reste, la population de ces hospices est essentiellement flottante. Leurs hôtes s'ennuient bientôt de la règle, de la clôture; ils renoncent à l'assistance pour sortir; mais il est fort commun de les voir redemander asile à plusieurs reprises, car, après tout, le traitement de la maison n'est pas mauvais, et son tarif pour la ration de ses commensaux (1) est tel qu'ils n'ont pas sujet de s'en plaindre. Mais ceux qui nous donnent officiellement ces notions y ajoutent une observation singulière. En An-

(1) Par exemple à Reading, paroisse Saint-Mory, pour chaque homme, par semaine :

7 livres de pain,
2 livres et quart de viande,
3 livres de végétaux,
26 onces de fromage,
21 pintes de bière.

La viande se donne trois fois par semaine, par trois quarts de livre à chaque fois.

gleterre l'homme le plus mal nourri est le travailleur non assisté; le pauvre assisté l'est beaucoup mieux; mais mieux traité qu'eux est le pauvre *délinquant* envoyé à une maison de correction. Le soldat est nourri à peu près comme celui-ci; mais le prisonnier condamné pour crime l'est bien mieux qu'eux tous; et il n'est pas rare qu'il insulte les sentinelles qui le gardent, en les défiant d'avoir d'aussi bon pain que lui. Quant à ceux qui sont condamnés à la transportation, une si bonne nourriture les attend, qu'on a vu des hommes déportés pour avoir pris part à des émeutes, mander à leurs parens de se mettre promptement en état de mériter le même sort : étrange échelle des soins philantropiques accordés aux malheureux, et qu'un zèle charitable mal entendu nous ferait adopter si on n'y prenait garde!

C'est un document curieux et triste qui nous révèle cés détails et bien d'autres. Pour constater enfin comment s'exécutait la loi des pauvres et avec quels effets, le gouvernement anglais, en 1833, a fait voyager des commissaires dans tous les comtés, et a publié leurs rapports, qui ont servi de base au bill passé en 1834. Cette loi n'a pu changer le fond, mais l'administration a été mise en état de pourvoir aux désordres, et, grâce au pouvoir discrétionnaire enfin accordé au gouvernement, d'établir de meilleures règles et de remédier à plusieurs vices du régime. Une commission de trois membres a reçu ce pouvoir; elle fera, sous l'autorité du parlement, des réglemens généraux, qui seront partout obligatoires. Les réglemens locaux lui seront soumis, et ne vaudront qu'avec son consentement.

Seule, elle pourra autoriser les secours qui seraient donnés hors de la maison de travail à des individus valides ou à leurs familles, et cette unique clause conduit à un plein changement de système La commission fixera les seuls cas réputés urgens, où les officiers de paroisse pourront accorder à domicile quelque assistance temporaire, dont il lui sera rendu compte, et qu'elle pourra faire cesser. Voilà les dispositions principales de l'acte. Le temps dira si c'est un remède ou un palliatif; mais pour montrer ce que l'Angleterre pense du régime qu'elle essaie de corriger, je recourrai à la table des matières du recueil des Rapports de 1833, et je n'en transcrirai que cet article :

« Loi des pauvres; comment elle est présentement exécutée;

— » Obstacle à l'industrie, récompense des mariages imprudens, stimulant pour engendrer une population misérable; cause de perturbation dans ses effets sur les salaires;

— » Devenue une institution nationale pour décourager l'homme industrieux et honnête, et pour protéger le paresseux, l'imprévoyant, le vicieux;

— » Destruction des liens d'affection et d'assistance paternelle, filiale, conjugale;

— » Système pour empêcher la formation des capitaux, pour la destruction de ce qui en existe, et pour réduire à la pauvreté ceux qui paient la taxe pour les pauvres;

— » Prime en faveur des enfans illégitimes : les secours donnés en considération de ceux-ci surpassant l'assistance allouée aux familles pour les enfans légitimes. »

Et chacun de ces alinéas est suivi de nombreux renvois à des témoignages positifs, appuyés sur les faits les plus évidens.

Avant d'en venir à la comparaison de l'état de nos voisins et du nôtre, je tirerai de l'ensemble des rapports quelques résultats qui me semblent aussi incontestables que frappans.

Le paupérisme qui prédomine aujourd'hui en Angleterre est *agricole*. C'est la population des campagnes qu'il travaille, comme c'est le revenu territorial que la taxe consume.

Que la taxe, à son établissement, ne fût pas faite en vue des ouvriers des manufactures, c'est ce qui est incontestable. Quand Élisabeth prenait ce soin des pauvres, les manufactures étaient trop peu étendues pour penser aux victimes que leurs vicissitudes pourraient faire de nos jours. Les filatures de coton n'existaient pas; et l'on a pu remarquer que le coton n'est pas nommé, avec le chanvre et la laine, parmi les matériaux des travaux qu'on recommande d'offrir aux pauvres. Enfin, si la fabrication des draps et celle des toiles avaient été dès lors de grandes industries, ce n'est pas en prévoyance de leur insuffisance pour nourrir leurs ouvriers que la reine leur eût suscité une concurrence permanente dans toutes les paroisses du royaume.

Quoi qu'il en soit, poser en fait que la taxe des pauvres appartient bien plus aux campagnes qu'aux fafabriques, semblera un paradoxe à ceux pour qui l'idée de la misère ne se sépare pas de celle de l'industrialisme manufacturier; non plus qu'à ceux qui prennent la taxe des pauvres pour une invention de profonde

politique mercantile, introduite *au profit* du fabricant anglais, afin qu'une partie du salaire de ses ouvriers étant payée à sa décharge par la paroisse, il puisse produire et vendre à meilleur marché que nous. Ce dernier préjugé est fort répandu dans nos fabriques, en compagnie de celui sur lequel on s'y opiniâtre à croire que les Anglais n'ont pas cessé de prodiguer des primes à l'exportation de leurs produits : on le sait, dit-on, de bonne part, en dépit des lois et des budgets qui prouvent le contraire. Voyez nos enquêtes commerciales; ces préventions y paraissent de page en page. Notre savant professeur d'économie politique, qui les y a remarquées, les a combattues d'une manière aussi spirituelle que solide. En effet, l'industriel de Manchester qui, d'une main, comme fabricant, retiendrait une partie du salaire de ses ouvriers, tandis que de l'autre, comme contribuable, il les indemniserait de la retenue, n'aurait, je pense, rien changé à *son prix de revient*, et n'en exporterait pas ses calicots à meilleur marché. Qu'on n'objecte pas que l'épargne est réelle pour ce fabricant parce que ce supplément de salaire n'est pas fourni par lui seul, mais par la paroisse à la taxe de laquelle il ne paie que son contingent. Parmi tous les habitans et tous les exploitans, les manufactures ne sauraient être en telle majorité qu'ils puissent faire régler la taxe suivant leur seul intérêt; et toutes les autres professions ne se laisseraient pas taxer pour nourrir comme pauvres, les ouvriers de leur voisin industriel, afin de contribuer à augmenter l'activité de celui-ci, c'est-à-dire à grossir, à leurs dépens, ses bénéfices et sa fortune. Et maintenant que le gouvernement

aura l'influence qui lui manquait, ce n'est pas après avoir aboli tout le système des primes, que jadis il accordait lui-même pour favoriser l'importation des produits de ses fabricans, qu'il rétablira d'autres primes avec l'argent si péniblement levé dans les paroisses.

Aussi voyons-nous dans les rapports officiels traiter d'*abominable pratique* l'usage des supplémens de salaire, soit que la mauvaise foi intéressée eût emprunté ce moyen, soit que l'imprévoyance eût fait adopter ce mode dangereux d'assistance. On cite du premier de ces abus un exemple dans une paroisse (1) où des fabricans, introduits dans l'administration, en usaient pour réduire indiscrètement le salaire de leurs ouvriers; fraude ignoble, qui fut découverte et déjouée; quant à l'imprévoyance, elle a été fort commune. C'est ainsi, dit le rapport, que l'intervention inopportune des juges de paix a été ruineuse pour les paroisses de Spitalfield, Christchurch et Bethelgreen. Je recueille ces citations, parce que je recherche ici tout ce que le compte rendu indique des rapports réciproques de la taxe des pauvres et des manufactures. Les paroisses que je viens de nommer sont celles qui, autour de Londres, sont peuplées par les ouvriers en soieries, et nous avons souvent entendu parler de leur misère extrême. Cependant il faut savoir qu'elle tient à des causes spéciales, à des priviléges. Une loi expresse autorisait les juges de paix locaux à y donner *un tarif* des salaires; et leur condescendance l'élevait fort au-dessus du taux auquel, hors de ce pays privilégié, les ouvriers de Coventry tra-

(1) A Kidderminster.

vaillaient à prix débattu. Le travail allait donc naturellement à ceux-ci, et manquait à Spitalfield, où la loi défendait même d'accepter aucun salaire au-dessous du tarif. Mais, comme aux termes de cette loi, les fabricans de Londres se mettaient en contravention s'ils envoyaient travailler ailleurs, et que les ouvriers prétendaient les faire mettre à l'amende, nulle part la classe ouvrière n'a été plus abandonnée, partant plus misérable et plus turbulente à la fois.

Partout, sans doute, où l'assistance a été légèrement accordée, où l'on a pu l'usurper sous prétexte de manquer d'ouvrage ou d'en tirer trop peu de salaire, les ouvriers des manufactures n'auront pas été plus discrets que ceux de l'agriculture. Mais les rapports n'en disent rien de particulier, sauf la mention d'un ouvrier de Preston qui gagnait une livre sterling (25 francs) par semaine. Celui qui l'employait crut pouvoir le réduire à 18 shellings (22 fr. 50 c.). L'ouvrier se piqua, refusa l'ouvrage, et se mit tout entier à la charge de la paroisse.

Cherchons des résultats plus généraux, ceux surtout de l'emploi des machines.

Dans le Lancashire, ce grand foyer de l'industrie moderne, on voit les taxes des pauvres bien inférieures à celles des autres provinces : ce qui prouve d'abord que les manufactures si nombreuses et si vastes de cette intéressante région, ne l'ont pas ruinée. Cependant elles influent assez sensiblement sur les quotités comparées de cet impôt. A Liverpool, la seconde ville commerçante du royaume, la taxe est d'un shelling

par livre d'assessement (1); à Manchester, la capitale manufacturière, elle est de 3 shellings; dans les communes purement rurales du comté, elle est de 2; elle monte jusqu'à 6 shellings dans les paroisses qui sont agricoles et manufacturières tout ensemble, parce que là, les acres de terre presque seuls ont à nourrir les pauvres des deux industries. On trouve les plaintes d'une paroisse (2) urbaine et agricole à la fois, sur ce que la ville qui grossit le fardeau commun, n'en supporte qu'un tiers, tandis qu'il en tombe deux sur la propriété rurale.

On voit aussi, en général, que dans les momens où les manufactures ralentissent leur activité, les plus grands embarras ne sont pas dans les villes, mais pour les ouvriers qu'elles occupent habituellement dans les campagnes. Il y reste encore aujourd'hui des tisserands qui, accoutumés au travail à la main, sont trop âgés pour se faire au métier mécanique; tandis que déjà les jeunes gens, à qui ont suffi peu de semaines d'apprentissage, y trouvent grand profit, et qu'au total la demande de bras s'en accroît. Il en est de même dans quelques paroisses de Leicester et de Nothingham, où, depuis qu'on taille les bas dans une large pièce de tri-

(1) L'assessement est le rôle fait spécialement pour la taxe des pauvres. Il comprend les habitans à raison de leurs loyers, et les exploitans des terres à raison de la contenance de leur exploïtation et du revenu évalué. Les commissaires comparent ordinairement le montant de cette estimation au *rental* de la paroisse; sorte de cadastre estimatif. L'assessement des terres est communément des deux tiers aux trois quarts du rental. La taxe est en sous par livre sur cet assessement.

(2) Scaford.

cot, on néglige les métiers ordinaires qui les confectionnaient séparés. Hors ce petit nombre de plaintes, les rapports n'indiquent pas d'autres conséquences fâcheuses du régime manufacturier. Partout ailleurs, le mal temporaire qu'a dû apporter l'invasion des machines, dans la filature, par exemple, a épuisé ses effets dès long-temps. Ce mal est abondamment couvert par l'augmentation de travail qui en a été la suite; car, dans cette grande enquête, on ne trouve pas une seule trace de ce dommage parmi les témoignages recueillis dans les autres villes de fabrique; et au contraire on y lit cette remarque bien digne d'être méditée : « Il y a » une distinction à faire entre l'ouvrier tisserand et l'ou- » vrier agricole. Souvent les fermiers s'arrangent pour » administrer les fonds de la paroisse, de manière à payer » eux-mêmes les salaires au-dessous de leur cours na- » turel. Dans cette occasion, il n'en est pas de même des » manufacturiers; chez eux le salaire du travail à la main » ne peut tomber plus bas que ne le met la concurrence » du travail mû par la force de la vapeur. »

Quand les commissaires peignent l'état des districts agricoles, c'est là que le tableau devient effrayant. C'est partout, c'est par centaines de paroisses qu'on est frappé de voir à la fois, parmi les cultivateurs du sol, la pauvreté, la souffrance réelle ou supposée, l'avidité d'obtenir, ou plutôt d'exiger des subventions abusives, la dégradation, l'immoralité, la disposition aux violences, à l'émeute. Ce ne sont plus des ouvriers qui brisent les machines; ce sont les hommes des champs qui s'attroupent, qui incendient les fermes, qu'il faut poursuivre les armes à la main, qu'il faut déporter.

Une pénible réflexion se présente à la lecture de ces enquêtes, tout comme à entendre Malthus. Il semble que c'est *matériellement* la nourriture qui manque dans les campagnes de l'Angleterre. Il semble qu'il y ait positivement *exubérance* dans leur population. Aussi voit-on même, dans le bill de 1834, encourager les souscriptions, et autoriser les paroisses à emprunter pour faire émigrer les familles champêtres hors du royaume. On voit en même temps des taxes des pauvres revenant à 60 et 90 francs *par tête d'habitans dans des villages*, des taxes qui, sur le revenu réel des terres, prennent 18 sous par livre (90 p. 0/0), qui absorbent même le revenu entier; et nous apprenons alors comment, dans les enquêtes parlementaires antérieures sur la souffrance de l'agriculture, on demandait aux fermiers s'ils pourraient se tirer d'affaire en ne payant à leurs propriétaires *aucune rente*. On conçoit qu'en plus d'un lieu le propriétaire pourrait être content de ne retirer aucun fruit du fermage, puisque la taxe des pauvres peut en excéder le produit, et que c'est l'exploitant qui la paie.

On comprend aussi la misère des ouvriers cultivateurs, si, en effet, ils sont trop nombreux pour les travaux du sol, enchaînés qu'ils sont sur la paroisse qui les a vu naître, parce qu'ailleurs il n'y a point d'assistance pour eux. Ce mauvais régime s'ajoute aux autres causes de leur malaise. Pour eux il fait cher vivre : les lois *protectrices* renchérissent leur pain; la boisson, le thé, qui est pour eux de première nécessité, toutes leurs consommations supportent des impôts considérables; enfin, ceux d'entr'eux qui ne sont pas assistés,

sont soumis, en général, à payer leur part de la taxe des pauvres; car on a cru politique que personne n'ignorât la pesanteur du fardeau. D'un autre côté, la grandeur féodale des domaines, la nature singulière dans sa hiérarchie des droits de propriété, admettent peu les petites exploitations, ou les rendent précaires et dépendantes. Entre le paysan et son seigneur interviennent les fermiers *gentlemen*, spéculateurs capitalistes qui réduisent la culture d'un vaste territoire à la plus simple expression, je veux dire au moindre nombre possible de bras, qui recourent aux machines partout où ils peuvent les introduire, pour la suppression ou pour la réduction des salaires; car, à leur tour, dîmes, redevances, taxes, tout concourt à leur conseiller la plus sévère économie dans leurs frais. Le simple cultivateur n'est donc qu'un pauvre individu mal défendu, classe nombreuse et misérable, pour laquelle il faut rendre excessive la taxe des pauvres, avec tous ses inconvéniens, avec le cercle vicieux des misères qu'elle secourt et des misères qu'elle fait naître. Le détail des inégalités locales de cette charge, des difficultés qu'on éprouve à ne pas en être écrasé, des mauvais partis qu'elle suggère, forme un pénible tableau. Des paroisses se sont ruinées à essayer des défrichemens pour occuper leurs pauvres, ou à louer un domaine pour le leur faire cultiver. Ailleurs on établit les pauvres oisifs en subsistance sur la ferme de chaque habitant, par billets et pour un temps déterminé. Il n'est pas rare que toutes les terres d'une paroisse soient exploitées par un ou deux gros fermiers seulement; ils ont alors à leur charge tous les pauvres et tous

ceux qui prétendent l'être, et ce qu'ils ont de mieux à faire en ce cas, c'est d'ordonner des travaux même inutiles, plutôt que de payer des ouvriers pour ne rien faire. Mais quand il y a des habitans non fermiers à faire contribuer, c'est là que les fermiers, s'ils sont en majorité, ont la facilité de s'entendre pour baisser les salaires, et pour renvoyer les journaliers en chercher un supplément à la paroisse. Enfin il ne paraît pas qu'il y ait de l'exagération dans les plaintes qui représentent la taxe des pauvres comme un fléau; et l'un des commissaires a pu dire justement : « La taxe a renversé l'état des choses; c'est pour le non-propriétaire que la propriété rapporte aujourd'hui. »

Nous avions demandé si une révolution industrielle, venue d'Angleterre, avait empiré le sort de nos ouvriers. Mais de toutes les plaintes qu'on élève chez nous à cet égard, nous avons le droit de rayer, sans hésiter, toutes celles qui embrasseraient les classes agricoles. L'industrie des champs ne nous donnera pas la taxe des pauvres dont on nous menace; et l'on n'accusera pas, chez nous, le monopole des vastes exploitations. Une immense révolution s'est opérée sur notre sol, mais en sens contraire de ce qu'on suppose dans les manufactures. Au lieu que la grande propriété ait dévoré ses faibles voisins, nulle part il ne s'est multiplié, et il n'existe un si grand nombre de petits propriétaires qu'en France. Pour l'être, il n'est plus besoin d'être *un riche*. Point d'aristocratie foncière qui réduise ses vassaux ou ses tenanciers à une condition subalterne. Le moindre propriétaire d'un champ est aussi indépendant, dans sa propriété comme dans sa personne, que

le plus grand terrien, ou que le plus haut seigneur féodal des autres pays. On laisse les économistes agronomes crier que, dans ce fractionnement du sol, le *produit net* est sacrifié au *produit brut;* qu'un grand corps de culture, soumis à une exploitation commune, rapporterait plus que ces parcelles abandonnées à de petits cultivateurs. Un de ces lopins rend souvent, grâces à l'œil et à la main du maître, plus de fruits que s'il était confondu dans un vaste domaine. Le cultivateur a, par ses mains, son salaire mieux assuré et mieux partagé, et il se complaît à bon droit à recueillir à la fois la rente de sa terre et le prix de son travail.

A cela près, il n'y a rien de changé, chez nous, à ce qu'ont toujours été les rapports de la propriété et de la culture. Le propriétaire qui fait valoir à son compte; le fermier spéculateur qui prend à forfait le soin et le produit de la terre; ailleurs le fermier cultivateur qui fournit son travail et partage les fruits en nature; tous sont entourés d'aides, d'ouvriers, ainsi qu'ils le furent dans tous les temps. Parmi ces agens, il est de simples journaliers dont le travail n'est pas assuré pour toute l'année. Comment pourrait-il en être autrement? Quelle que soit la division du territoire, tous ne peuvent être propriétaires; les propriétés ne sont pas des lots susceptibles d'une distribution permanente par tête. Mais personne ne se plaint que les campagnes soient surchargées de bras oisifs. A cet égard, la *production* et la *consommation*, si l'on peut ici appliquer ces termes, semblent convenablement se balancer, ou du moins maintenir les proportions diverses, plus ou moins justes, qui ont toujours existé dans chaque province. Ce

ne sont pas des laboureurs oisifs qui vont briguer, à Alger, du travail pour vivre (1). Au surplus, il ne faut pas perdre de vue qu'assez souvent, à la campagne, celui qui se loue à la journée est lui-même un petit propriétaire que son champ n'occupe pas tout entier.

Le paysan est rarement sans quelque moyen de gagner sa vie, et il vit de peu. Souvent il nous frappe du spectacle de sa misère apparente, de sa nourriture grossière, de son chaume enfumé, et de ses pénibles fatigues. Mais il est habitué autrement que nous, autrement même que nos ouvriers des villes, et il n'a pas, comme ceux-ci, la comparaison journalière de plus d'aisance à envier. Ce n'est pas sur notre mollesse qu'il faut juger ce qui est souffrance pour lui, et ce qu'il supporte facilement. Ce n'est pas toujours par impuissance qu'il persévère dans certaines privations. Plus d'une fois il dépendrait de lui de rendre plus saine et plus commode sa modeste demeure : ce n'est pas la peine, dit-il, et ce n'est pas l'usage. Il est des économies, qui sont de règle dans certaines localités, dont ne voudraient pas s'écarter ceux que l'aisance dispenserait de se les imposer. Le plus riche n'y mangerait pas le pain blanc dont le mendiant de Paris n'entend pas qu'on puisse se passer. Tel mange du seigle ou de l'orge, qui

(1) De temps en temps, des familles d'agriculteurs des départemens du Rhin ou de celui du Doubs, se rendent aux États Unis. Ce n'est pas la misère qui les chasse ; ils y portent leurs instrumens de culture et quelques ressources. Ils y passent par spéculation, à l'exemple et à l'instigation des Suisses de leur voisinage, qui ont été induits à prendre ce parti, et qui y ont trouvé une fortune à faire, à cause des salaires excessifs du travail. Mais tous ces expatriés n'ont pas également réussi.

pourrait s'accorder le froment. Dans un département du centre de la France, on tenait pour calamiteuse une année où le blé abondait, mais où la récolte de châtaignes était mauvaise; « car, écrivait le préfet, le blé n'est que de l'argent, ici la châtaigne seule est de la nourriture. » Mais il n'en est pas ainsi partout. Il est d'autres départemens où la viande est, plusieurs fois la semaine, l'aliment des villageois qui, autrefois, n'en voyaient qu'à Noël, à Pâques, et *dans les jours gras.* Si, dans les pays isolés, la population agricole a besoin de communications nouvelles pour son intelligence comme pour ses produits, partout où le mouvement du progrès a pu se faire sentir, on en recueille les fruits et on les goûte; l'aisance se répand et se répartit : y en a-t-il une meilleure preuve que ce grand nombre de propriétaires qu'on nous reproche et dont nous nous applaudissons?

En finissant ces longs discours je crois pouvoir tirer les conclusions suivantes :

L'inégalité des situations et des biens est inévitable en ce monde, et pour cela le monde n'est pas à refaire. La plus vaine des prétentions serait d'imaginer qu'on peut changer la société et ses rapports sur des plans étudiés. Le temps et la force des choses la constituent; c'est encore la force des choses et le temps qui réparent, qui réédifient, qui corrigent, même quand une révolution subite a produit un bouleversement.

Il n'y a point *d'organisation* à donner à l'industrie. Lorsqu'on propose aux gouvernemens d'y procéder, on leur demande ce qu'ils ne sont ni en droit ni en pouvoir d'opérer. Ici le mot d'organisation n'a aucun sens.

L'industrie est une propriété, la liberté de cette propriété est un droit; l'État ne saurait ordonner de l'industrie des citoyens, comme il institue ses tribunaux ou dispose son armée. Il ne peut enrégimenter les manufacturiers, leur donner ses consignes, leur commander ses manœuvres.

La concurrence des productions vaut mieux pour le public que le monopole. Leur surabondance même vaut mieux que leur rareté. La concurrence et la surabondance ont des inconvéniens; il est désirable que l'intérêt bien entendu des fabricans les détourne de la carrière si elle est trop remplie, ou retienne sur la pente quand l'accélération est trop rapide; la leçon est trop dure quand on attend que l'excès se corrige par lui-même, en renversant les imprudens et les maladroits. Mais si un gouvernement entrevoit des moyens indirects de contrarier une tendance périlleuse vers une production exubérante, alors même il ne saurait trop prendre garde de se méprendre sur les effets imprévus qu'il s'expose à faire naître. Directement il ne peut rien; car comme il ne lui appartient pas de dire à l'un : « Sois fabricant; » à l'autre : « Sois ouvrier, » il ne peut pas mieux leur dire : « Ne le soyez point. Ils » sont assez avant vous dans cette profession; j'en ferme » la porte. » La liberté de chacun a pour limites la liberté mais non le privilége d'autrui. Et il ne faut pas citer, pour infirmer ce grand principe, l'exception assez malheureuse de certaines professions qu'on a cru dangereuses entre des mains suspectes ou malhabiles.

Le gouvernement ne peut non plus fixer le prix auquel se feront les marchés entre celui qui vend et celui

qui achète, entre celui qui commande des travaux et celui qui se loue pour les exécuter. Entre eux, tout doit se débattre sans contrainte; l'autorité n'y a rien à faire, sinon à veiller à la conservation de cette égale liberté des parties contractantes, à réprimer la fraude ou la violence qui pourrait s'introduire dans le marché.

Enfin, ne croyez pas que la liberté ait rendu les populations plus misérables; tout atteste qu'elles vivent mieux qu'autrefois. Ne croyez pas que l'industrie qui, en s'augmentant, a disséminé les jouissances, et qui alimente une si grande multitude d'agens, ait redoublé le nombre des pauvres.

Protégez le travail; dégagez d'obstacles, tant que vous le pourrez, le bien-être réel, l'aisance relative des classes inférieures.

Après cela, quoi qu'on en dise, *laissez faire.*

VINCENS.

CONSIDÉRATIONS SUR LA MESURE DE LA VALEUR,

ET SUR LA FONCTION DES MÉTAUX PRÉCIEUX,

CONSIDÉRÉS COMME SERVANT A L'APPRÉCIATION DE LA RICHESSE SOCIALE (1).

(*Suite et fin.*)

V.

Analyse et réfutation de la doctrine de M. Say, sur l'impossibilité de mesurer la valeur.

Il me semble que M. Say n'a pas été plus heureux que M. Massias, dans son analyse de la nature et des fonctions des métaux précieux. M. Say a traité fort au long, et d'une manière très remarquable, la question de la monnaie. Quant à la question de la mesure de la valeur, il ne l'a abordée que d'une manière tout-à-fait indirecte, et il s'en est fait, suivant moi, une très fausse idée. M. Say soutient, comme M. Massias, que la valeur ne peut pas se mesurer; mais les raisons qu'il en donne ne me paraissent point concluantes.

« On peut apprécier la valeur des choses, dit M. Say; on ne peut pas la mesurer, c'est-à-dire la comparer à un type invariable et connu, parce qu'il n'y en a point (2). »

(1) Voyez page 243.

(2) *Traité d'Economie politique*, 5e édition, tom. II, pag. 85.

J'en demande pardon à M. Say; mais je ne comprends pas la différence qu'il établit entre l'appréciation et la *mesure* de la valeur. Ces deux mots indiquent pour moi la même chose, et il me semble que tout le monde doit être d'accord là-dessus.

Tout le monde sait que nous entendons par grandeur tout ce qui est susceptible de plus ou de moins, tout ce qui est conçu comme pouvant être augmenté ou diminué. Personne n'ignore, d'un autre côté, que, lorsque nous considérons les différentes grandeurs qui se présentent à nous dans l'univers, nous ne tardons pas à saisir, parmi elles, une différence caractéristique qui nous oblige à les diviser en deux classes. Il y a des grandeurs appréciables, et des grandeurs inappréciables. Les grandeurs appréciables sont celles qui peuvent se mesurer, c'est-à-dire se comparer entre elles d'une manière exacte et rigoureuse, telles que la durée, l'étendue, la chaleur, la vitesse, la pesanteur, etc.; les grandeurs inappréciables, au contraire, sont celles qui ne peuvent pas se mesurer, c'est-à-dire se comparer entre elles d'une manière exacte et rigoureuse, telles que la santé, la beauté, l'intelligence, le courage, et mille autres qualités physiques et morales de la même espèce. Or, tout le monde sait encore que les grandeurs inappréciables ne font point l'objet des mathématiques, c'est-à-dire qu'elles ne donnent jamais lieu à des additions, à des soustractions, à des multiplications et à des divisions. Les mathématiques s'occupent exclusivement des grandeurs appréciables ou rigoureusement comparables entre elles. Ce sont celles-ci, et celles-ci seulement, qui peuvent donner lieu à des computations et

à des calculs. *Mesurer*, en terme de mathématiques, n'est autre chose qu'exprimer le rapport ou le résultat d'une comparaison qui s'établit entre une grandeur appréciable déterminée et la grandeur de même espèce qu'elle, qu'on a pris pour terme de comparaison ou pour unité de mesure. *Mesurer* n'est donc autre chose qu'apprécier, et apprécier *c'est mesurer*. Or, déjà j'ai démontré ailleurs (1) que la valeur était une grandeur appréciable, d'où il résulte qu'elle peut être mesurée, et que la seule difficulté que nous puissions éprouver pour la mesurer réellement, consiste à trouver un terme de comparaison qui puisse nous servir à cette mesure, ou, si l'on veut, à cette appréciation, c'est-à-dire un terme de comparaison suffisamment connu et passablement invariable. J'ai développé ci-dessus les raisons qui me portent à croire que l'or et l'argent sont précisément ce terme de comparaison nécessaire, parce qu'ils sont les valeurs les plus générales et les plus invariables. Je suis donc en droit de conclure que l'or et l'argent sont naturellement destinés à servir de mesure pour la valeur. Et, en effet, l'expérience de tous les jours et de tous les momens nous prouve que la valeur se mesure par le moyen de l'or et de l'argent.

Ce qui s'oppose à ce qu'on mesure la valeur, suivant M. Say, c'est que l'on ne peut pas la comparer avec un type invariable et connu, parce qu'il n'y en a point. Je commencerai par repousser la seconde partie de son assertion. Il y a, en fait de valeur, un type universellement connu, et très connu ; c'est la valeur des métaux

(1) *De la Nature de la richesse et de l'Origine de la valeur*, chap. XVIII.

précieux. De ce que l'or et l'argent ont une utilité universelle, il s'ensuit rigoureusement que leur valeur est universelle, c'est-à-dire qu'elle est parfaitement connue en tout temps et en tous lieux. Ainsi, s'il manque quelque chose aux métaux précieux, ce n'est pas d'être généralement connus. Ils jouissent, sans contredit, et quoi qu'en dise M. Say, de cette notoriété nécessaire à un instrument de mesure ou à un terme de comparaison. J'ajouterai à cela que mon assertion n'est pas tellement dénuée de fondement que M. Say lui-même n'ait été forcé d'en convenir.

« Dans les usages ordinaires de la vie, dit M. Say, c'est-à-dire lorsqu'il ne s'agit que de comparer la valeur de deux choses qui ne sont séparées ni par un long espace de temps, ni par une grande distance, presque toutes les denrées qui ont quelque valeur peuvent servir de mesure; et si, pour désigner la valeur d'une chose, même lorsqu'il n'est question ni de vente ni d'achat, on emploie plus volontiers, dans cette appréciation, la valeur des métaux précieux, ou de la monnaie, c'est parce que *la valeur d'une certaine quantité de monnaie est une valeur plus généralement connue que toute autre* (1).

En second lieu, la valeur des métaux précieux est-elle aussi essentiellement variable que celle de toutes les autres marchandises? Non. Et c'est ce que j'ai établi ci-dessus d'une manière qui me paraît satisfaisante. Et, en effet, j'ai démontré que la valeur de toutes les autres marchandises variait par trois raisons principa-

(1) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, tome II, page 97.

les : 1° en raison de la qualité supérieure, médiocre ou inférieure de la marchandise; 2° en raison du lieu, c'est-à-dire en raison de la distance qui existe depuis le lieu de la production jusqu'au lieu de la consommation, distance qui admet toujours une multitude de degrés; 3° en raison du temps, c'est-à-dire à cause de la différence qui peut survenir, tant dans la quantité offerte que dans la quantité demandée, et cela, par l'influence de la mode, du besoin, du caprice des saisons, et de mille autres circonstances qu'il est *impossible* d'énumérer. Or, j'ai parfaitement démontré que, sous le premier point de vue, la valeur des métaux précieux était absolument et rigoureusement invariable; que, sous le second point de vue, la valeur des métaux précieux variait et devait nécessairement varier de si peu de chose, qu'on pouvait très bien négliger une variation aussi légère. Enfin, la valeur des métaux précieux varie, il est vrai, et j'en suis convenu, par le troisième motif, c'est-à-dire suivant le temps. La découverte de l'Amérique en est une preuve sans *réplique*. La valeur des métaux précieux a considérablement baissé dans les premières années du xvie siècle, et, depuis cette époque, il paraît qu'elle a continué à décroître. Mais la variation qui se fait sentir dans la valeur de l'or et de l'argent est assez lente, en général, et ne devient sensible qu'au bout d'un temps considérable. Il suit de là, tout le monde peut s'en convaincre, que si la valeur des métaux précieux n'est pas absolument et rigoureusement invariable, elle est au moins peu variable, et, dans tous les cas, c'est la valeur la moins variable. Or, cela ne suffit-il point pour lui assu-

rer le privilége que nous lui accordons de mesurer toutes les autres valeurs? Enfin, l'expérience de tous les temps et de tous les lieux vient appuyer ma doctrine, et prononcer contre celle de M. Say, car, partout et toujours, on a mesuré la richesse sociale par le moyen de l'or et de l'argent.

« Une toise ou un mètre sont de véritables mesures, dit M. Say, parce qu'elles me présentent toujours à l'esprit l'idée d'une même grandeur. Fussé-je au bout du monde, je suis certain qu'un homme de cinq pieds six pouces, mesure de France, a la même taille qu'un homme de cinq pieds six pouces en France. Si l'on me dit que la grande pyramide de Ghizé a cent toises de largeur à sa base, je peux, à Paris, mesurer un espace de cent toises, et me former une idée exacte de cette base; mais si l'on me dit qu'un chameau vaut au Caire 50 sequins, qui font environ 2,500 grammes d'argent, ou 500 francs, je n'ai pas une idée précise de la valeur de ce chameau, parce que les 500 francs d'argent valent indubitablement moins à Paris qu'au Caire, sans que je puisse dire de combien ils sont inférieurs en valeur (1). »

N'en déplaise à M. Say, une livre d'argent, une once d'or, sont de véritables mesures, tout aussi bien qu'une toise ou un mètre, et cela, par la raison bien simple et que j'ai déjà exposée ci-dessus, qu'une livre d'argent et une once d'or présentent toujours à l'esprit l'idée d'une même grandeur, c'est-à-dire l'idée d'une valeur à peu de chose près la même. Je ne nie pas, il est

(1) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, t. II, p. 86.

vrai, et je l'ai déjà reconnu, que la valeur d'une livre d'argent et la valeur d'une once d'or ne puissent varier avec le temps, et que dès lors une somme de 500 francs ne puissent valoir aujourd'hui plus ou moins qu'elle ne valait il y a cent ans, ou qu'elle ne vaudra dans cent ans d'ici. Mais à quelque époque qu'on se place, trois livres d'argent vaudront toujours le triple d'une livre du même métal, et quatre onces d'or seront toujours pour celui qui les possédera une richesse deux fois plus considérable que deux *onces* d'or. Voilà ce qui suffit pour assurer à une certaine quantité d'or ou d'argent le titre de mesure. La pesanteur n'est pas uniforme par toute la terre. Elle varie avec les latitudes, et avec les distances du centre de la terre au point d'observation. Elle est plus sensible aux pôles que sous l'équateur; elle est plus grande au niveau des mers, et plus faible au sommet des hautes montagnes. Cela n'empêche pas qu'on ait des unités de mesure pour comparer les pesanteurs; cela n'empêche pas qu'un décimètre cube d'eau ne pèse, *sous* le même degré de latitude et à la même hauteur, mille fois autant qu'un centimètre cube de la même substance. Les effets de la chaleur varient aussi suivant les circonstances. L'eau entre plus tôt ou plus tard en ébullition, suivant la pression atmosphérique. De là vient que pour fixer le point d'ébullition dans un thermomètre, il faut avoir égard à une certaine hauteur du baromètre. Mais cela n'empêche pas qu'un certain volume d'eau n'entre toujours en ébullition au même degré de chaleur sous la même pression atmosphérique, et que l'ébullition de l'eau sous la même pres-

sion atmosphériqne n'indique toujours le même degré de chaleur. On voit, par ces divers exemples, que, lorsqu'il s'agit de comparer des grandeurs appréciables, ou de les mesurer, on n'est pas toujours aussi heureusement placé que lorsqu'il s'agit de mesurer l'étendue. M. Say se donne beau jeu en nous opposant le mètre et la toise; mais en vérité il triomphe trop facilement. Il y a bien des choses dans le monde, outre les longueurs, les surfaces et les volumes que nous avons intérêt à mesurer, ou dont il nous importe de connaître les degrés et l'intensité; mais tout le monde peut sentir qu'il n'est pas toujours facile d'avoir des unités de mesure ou des termes de comparaison aussi commodes que le mètre, l'are, le litre, ou les mesures correspondantes de l'ancien système. Les quantités que nous sommes obligés de prendre pour termes de comparaison sont quelquefois sujettes à varier, et alors nous sommes réduits à choisir d'abord celles qui varient le moins, et ensuite à corriger, autant que la chose est possible, les variations qui, par leur importance, s'opposeraient à des appréciations suffisamment exactes. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit de la chaleur, nous ne pouvons pas même la mesurer directement. Nous sommes obligés de prendre comme signe d'échauffement la dilatation des corps; et, comme il arrive que la dilatation n'est pas toujours proportionnelle au degré de la chaleur, il faut, de toute nécessité, que nous prenions pour terme de comparaison le corps dont la dilatation paraît se proportionner au degré d'échauffement avec le plus d'exactitude. Tout le monde sait que c'est le mercure qui se dilate de la manière la

plus proportionnelle à sa chaleur, depuis 0 jusqu'à 80°, c'est-à-dire depuis la température de la glace fondante jusqu'à celle de l'eau bouillante ; et voilà pourquoi la dilatation du mercure devient, entre ces deux limites, la meilleure mesure de la chaleur.

Ainsi encore, pour citer un exemple du second procédé, lorsque nous voulons mesurer la durée, nous avons recours au mouvement du pendule, dont les oscillations isochrones deviennent un excellent terme de comparaison. Cependant personne n'ignore que la durée des oscillations varie suivant la longueur du pendule; or, le pendule se dilate et se contracte suivant les variations de la température; et, comme il est impossible de maintenir le pendule à une température constante, il a bien fallu trouver un moyen de corriger les altérations qui peuvent survenir dans le mouvement de cet instrument, suivant les alternatives du froid et du chaud. C'est ce à quoi on est habilement parvenu.

« On sait, dit M. Biot, que tous les corps se dilatent par la chaleur et se contractent par le froid. Dans le premier cas, le pendule s'alongeant, le centre d'oscillation s'abaisse, et les oscillations deviennent plus lentes. Dans le second cas, le centre d'oscillation s'élevant, le pendule devient plus court, et sa marche s'accélère. On a imaginé d'opposer cette cause à elle-même, en assemblant des verges de métal de matières différentes, et qui se dilatent inégalement, de sorte que, quand le pendule s'allonge par l'effet de la dilatation, la lentille qui le termine se trouve en même temps rehaussée; et, au contraire, lorsque le pendule

se raccourcit par le froid, la position de sa lentille s'abaisse; de sorte que, par ces effets opposés, le centre d'oscillation demeure toujours immobile, et les oscillations restent isochrones. Les appareils de ce genre se nomment des *compensateurs* (1). »

Le mouvement du pendule étant uniquement dû a la pesanteur, doit varier avec la pesanteur elle-même. Les oscillations du pendule doivent être plus lentes si la pesanteur diminue, plus rapides si elle augmente. De là, la nécessité d'une nouvelle correction. Un pendule qui bat exactement les secondes à Paris, oscille plus lentement sous l'équateur, et plus vite dans les contrées du Nord. Aussi, pour qu'il continue de marquer les secondes exactes, il faut qu'il soit raccourci sous l'équateur et alongé sous les pôles.

Deux quantités d'argent elles-mêmes, prises au même temps et au même lieu, n'indiquent pas toujours la même valeur, par la seule raison qu'elles ont le même poids; il faut encore qu'elles soient au même titre, c'est-à-dire qu'elles contiennent la même quantité de métal fin. Mais tout le monde comprend qu'il est facile de corriger la différence du titre par la différence du poids, et réciproquement la différence du poids par celle du titre. Ainsi, une livre d'argent à $\frac{4}{5}$ équivaudra à une livre d'argent à $\frac{4}{5}$; mais il faudra trois livres d'argent à $\frac{6}{10}$ de fin, pour exprimer la même valeur qu'on exprimerait par deux livres du même métal au titre de $\frac{9}{10}$.

Les variations qui peuvent survenir dans la valeur

(1) *Physique mécanique* de Fischer, p. 63, en note.

des métaux précieux, d'une époque à une autre époque, ne s'opposent donc point, comme on le voit, à ce qu'on les emploie à mesurer les valeurs ou à comparer les richesses sociales; seulement elles nous obligent à trouver un moyen de reconnaître et de corriger ces variations. Or, j'ai déjà dit que pour mesurer, par le moyen de métaux précieux, des valeurs placées à plusieurs siècles d'intervalle, il fallait tenir compte du changement survenu dans la valeur des métaux précieux; c'est ce qu'on fait ordinairement, en prenant pour terme de comparaison la valeur moyenne du froment; c'est ce que M. Say a fait lui-même et ce qu'il nous a enseigné à faire dans le vingt-huitième chapitre de son premier livre (1).

Mais s'il est vrai que la valeur de l'or et de l'argent varie suivant les temps, il n'est pas également vrai qu'elle varie, ou que du moins elle varie sensiblement suivant les lieux. La valeur des métaux précieux est à peu près la même, à une époque donnée, dans tout le monde commerçant; et j'ai exposé ci-dessus les raisons qui doivent nous faire admettre ce principe comme un fait incontestable. L'or et l'argent étant éminemment transportables, parce qu'ils contiennent une grande valeur sous un petit volume, les frais qu'il faut faire pour les transporter d'un pays à l'autre sont si peu de chose, qu'ils influent à peine sur la valeur primitive de la marchandise. Il suit de là qu'une livre d'or a, à très peu de chose près, la même valeur à Londres qu'à Paris, la même valeur à Pé-

(1) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, t. II, p. 100.

tersbourg qu'à Londres. Et c'est ici une vérité que M. Say lui-même a reconnue en termes assez clairs :

« La denrée alimentaire de l'usage le plus général, dit M. Say, est une mauvaise mesure des valeurs à de grandes distances. Les métaux précieux n'en sont pas une bien parfaite non plus : ils valent incontestablement moins en Amérique et aux Antilles qu'ils ne valent en Europe, et incontestablement plus dans toute l'Asie, puisqu'ils s'y rendent constamment. *Cependant la grande communication qui existe entre ces parties du monde, et la facilité de les transporter, peuvent faire supposer que c'est encore la marchandise qui varie le moins dans sa valeur en passant d'un climat dans l'autre* (1). »

M. Say nous fait ici, comme on le voit, une assez grande concession, en admettant que la valeur de l'or et de l'argent est celle qui varie le moins d'un climat à l'autre; mais cette concession est encore mieux marquée dans le passage suivant : « Les voyageurs prétendent qu'à la Chine la valeur de l'or est, relativement à celle de l'argent, comme 12 à 13 est à 1 ; et, au Japon, comme 8 à 9 est à 1. Mais ces proportions ont dû changer, et, dans tous les cas, *se rapprocheront* de celles d'Europe et d'Amérique, par suite des transports considérables de métal d'argent qui se font en Asie (2). »

Si la valeur comparée de l'or à l'argent tend à se rapprocher, en Asie, de ce qu'elle est en Europe et en Amérique, ne peut-on pas dire aussi que la valeur ab-

(1) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, t. II, p. 96.

(2) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, t. II, p. 45, en note.

solue des métaux précieux tend à être la même, ou, à très peu de chose près, la même dans tout l'univers? Si la valeur de l'or et de l'argent est un peu plus forte en Europe et en Asie qu'elle ne l'est en Amérique, cela tient évidemment aux frais de transport qui, dans le premier cas, s'ajoutent à la valeur de la matière. Abstraction faite de cette circonstance, la valeur des métaux précieux, considérés en eux-mêmes, est identique dans tout le monde commerçant; et en effet, une bouteille de vin de Bordeaux ou de Champagne vaut un certain prix qui est le même pour l'habitant de Bordeaux ou d'Épernay, que pour l'Anglais qui demeure à Londres, et pour le Russe qui demeure à Saint-Pétersbourg. Mais l'habitant de Bordeaux ou d'Épernay n'a pas d'autre sacrifice à faire, pour se procurer la jouissance d'une bouteille de vin, que d'en payer la valeur au lieu où il se trouve, qui est le lieu où croit le vin; tandis que l'habitant de Londres et celui de Saint-Pétersbourg qui veulent se procurer la même jouissance, doivent ajouter au prix du vin la *valeur* des frais de transport. Tout le monde convient, comme on le voit, que les métaux précieux sont les marchandises les plus faciles à transporter, celles par *conséquent* dont les frais de transport sont le moins considérables; par où l'on voit que la valeur de l'or et de l'argent augmente de bien peu de chose lorsque ces métaux précieux passent d'un pays à l'autre, et que dès lors il n'est pas trop inexact de dire que l'or et l'argent ont la même valeur dans tout l'univers.

Il suit de là que si l'on vient nous dire qu'un chameau vaut au Caire 50 sequins, en sachant que 50 sequins

valent 2,500 grammes, ou 500 francs, nous pouvons nous faire une idée passablement juste de ce que vaut un chameau, et nous pouvons très bien apprécier la richesse sociale d'un homme qui posséderait au Caire quinze ou vingt chameaux; car, encore une fois, 50 sequins et 500 fr. sont une valeur à très peu près égale pour l'habitant du Caire et pour celui de Paris, puisqu'il y a, d'un côté comme de l'autre, le même poids d'argent, savoir : 2,500 grammes; et, par conséquent, celui qui possède au Caire quinze ou vingt fois 2,500 grammes d'argent est, à très peu de chose près, aussi riche que celui qui possède à Paris la même valeur.

Mais il y a, dans ce dernier exemple allégué par M. Say, une ambiguité très dangereuse, qu'il est indispensable de relever, et qui éclate encore mieux dans le passage suivant, où je vais la signaler et la combattre.

« La mesure commune de deux valeurs (si on lui accorde ce nom), dit M. Say, ne donne aucune idée du rapport de ces deux valeurs, pour peu qu'elles soient séparées par quelque distance ou par quelque espace de temps; 20,000 fr., ou mille hectolitres de froment, ne peuvent me servir pour comparer la valeur d'une maison d'autrefois à celle d'une maison d'à présent, parce que la valeur des écus et du froment n'est plus rigoureusement à présent ce qu'elle était autrefois.

» Une maison à Paris, de 10,000 écus, au temps d'Henri IV, valait bien plus qu'une maison qui vaudrait à présent 10,000 écus. Une maison de 20,000 fr. en Basse-Bretagne a plus de valeur qu'une maison de

20,000 francs à Paris; de même qu'un revenu de 10,000 francs en Basse-Bretagne est bien plus considérable qu'un revenu de pareille somme à Paris (1). »

J'accorde à M. Say la première partie de son assertion : 20,000 francs ou mille hectolitres de froment ne peuvent me servir pour comparer la valeur d'une maison d'autrefois à celle d'une maison d'à présent (quoique, plus tard, M. Say ait trouvé que le meilleur moyen de comparer deux valeurs à des époques éloignées, c'est de les évaluer en froment); une maison, à Paris, de 10,000 écus, au temps d'Henri IV, valait bien plus, et représentait une richesse plus considérable qu'une maison qui vaudrait à présent 10,000 écus, et cela, par la raison qu'en donne M. Say, c'est-à-dire à cause de la différence qui est survenue dans la valeur des écus de l'une à l'autre époque. Mais je ne partage plus du tout l'avis de M. Say, lorsqu'il prétend qu'une maison de 20,000 francs, en Basse-Bretagne, vaut plus qu'une maison de 20,000 fr. à Paris, et qu'un revenu de 10,000 fr., en Basse-Bretagne, est plus considérable qu'un revenu de pareille somme à Paris. L'opinion que M. Say laisse échapper ici, à ce sujet, me paraît éminemment contraire à tous les principes fondamentaux de l'économie politique, aux principes que M. Say a glorieusement contribué lui-même à établir; et je ne saurais, ce me semble, la combattre trop vivement. Il est évident que M. Say confond ici deux choses que j'ai cherché à distinguer dans tout le cours de mes travaux économiques, et que M. Say a distinguées lui-même

(1) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, t. II, p. 88.

plusieurs fois d'une manière assez heureuse ; je veux parler de la richesse absolue et de la richesse relative, de ce que M. Say appelle la richesse naturelle et la richesse sociale, ou, en d'autres termes, de la richesse qui consiste dans la possession de l'utilité, et de celle qui consiste dans la possession de la valeur. L'utilité, je l'ai dit ailleurs (1), n'est pas une richesse appréciable. Elle n'exprime qu'un rapport vague et peu précis, un phénomène purement relatif à l'individu. Il n'y a que la valeur qui puisse se compter et se mesurer, parce qu'elle se fonde sur les besoins de tous, et qu'elle a pour principe la limitation ou la rareté, phénomène essentiellement appréciable. Ce n'est donc qu'entre deux valeurs qu'on peut établir un rapport rigoureux d'égalité ou d'inégalité. L'économie politique est la science de la valeur, et la richesse, proprement dite, ou la richesse sociale, ne se compose que de valeurs. Il suffit de rappeler ici ces principes, qui ne sont pas diamétralement opposés à ceux de M. Say, mais qui s'accordent au contraire, en grande partie, avec les siens, pour répondre pertinemment à l'assertion très hasardée de cet habile économiste, et pour faire justice de son erreur. Un homme qui possède 20,000 fr. à Paris, et celui qui possède 20,000 fr. en province sont aussi riches l'un que l'autre de cette richesse relative, ou de cette richesse sociale qui fait l'objet de l'économie politique, puisqu'ils possèdent tous deux la même valeur. Celui qui habite la province pourra être plus riche, il est vrai, absolument parlant, si les choses

(1) *De la Nature de la Richesse et de l'Origine de la valeur*, chap. IV.

qu'il possède sont plus utiles, ou s'il peut les troquer contre une plus grande masse d'utilité. Voilà toute la différence qui existe et qui puisse exister dans la position de ces deux individus; au point de vue de l'économie politique, ils sont parfaitement égaux. Une maison de 20,000 fr., située à Paris, vaut, quoi qu'en dise M. Say, une maison de 20,000 francs, située en Basse-Bretagne, et la preuve qu'elle la vaut, c'est que ces deux maisons peuvent s'échanger, et s'échangent réellement tous les jours l'une contre l'autre. La *maison* située en Basse-Bretagne est probablement plus belle, il est vrai, plus grande, plus commode, ou, si l'on veut, plus utile comme maison que la maison du même prix située à Paris. Mais, d'un autre côté, on se procure à Paris un certain nombre de commodités et de jouissances qu'on ne saurait avoir en Basse-Bretagne, et qui font passer par-dessus l'inconvénient d'habiter une maison moins commode, pour le même prix, que celle qu'on pourrait avoir en Basse-Bretagne. Ainsi, la différence qui existe entre les deux *maisons* n'étant que dans l'utilité, et ne consistant point dans la valeur, ces deux maisons ne laissent pas que de constituer, pour leurs propriétaires respectifs, une richesse relative tout-à-fait pareille. C'est leur richesse absolue qui diffère, autrement dit la quantité d'utilité dont chacun d'eux peut disposer par rapport au besoin qu'il éprouve de se trouver un logement. Mais l'économie politique, nous l'avons dit, ne s'occupe point de la richesse absolue, ou de l'utilité en général, de ce que M. Say appelle la richesse naturelle; cette science s'occupe uniquement de la richesse relative ou de la

richesse sociale qui, comme M. Say n'en disconvient point, consiste tout entière dans la valeur.

Il arrive dans le cas cité par M. Say, pour le propriétaire bas-breton et pour le propriétaire parisien, la même chose qui arrive, au sein de Paris, pour deux personnes qui résident l'une et l'autre dans cette ville. Deux Parisiens qui possèdent chacun 10,000 fr. sont également riches, relativement parlant; ils possèdent la même valeur. Mais leur richesse absolue peut être fort inégale, si l'on s'attache à considérer l'utilité qui réside sous cette valeur. Et, en effet, supposons que la première personne possède 10,000 fr. en meubles, en ustensiles de ménage, en linge, en vêtemens, en livres, etc.; tandis que la seconde possède un brillant de 10,000 fr. Assurément personne ne doute que la première personne ne soit, absolument parlant, plus riche que la seconde. Quelle comparaison pourrait-on établir entre le vain plaisir de porter un diamant à son doigt ou à sa chemise, et les jouissances qu'on se procure par l'usage d'un mobilier commode, de vêtemens propres, de livres instructifs, etc.? Mais sous le point de vue relatif, sous le rapport de la richesse sociale et de l'économie politique qui en fait son objet, les deux individus que nous considérons ici sont également riches, puisqu'ils possèdent tous les deux la même valeur. Et la preuve de notre assertion résulte évidemment et invinciblement de ce que ces deux valeurs peuvent s'échanger, et s'échangent réellement et journellement l'une contre l'autre; car si celui qui possède un brillant de 10,000 francs consent à se priver de cette jouissance frivole, il peut se procurer, en sacri-

fiant son brillant, des meubles, du linge, des vêtemens, des livres, pour 10,000 francs; et si celui qui possède ces derniers objets, vient à contracter la fantaisie d'avoir un brillant de 10,000 francs, il faudra, de toute nécessité, qu'il consente à faire le sacrifice de son mobilier, de son linge, de ses livres, etc., dont on n'appréciera plus l'utilité, mais la valeur.

On voit par cet exemple que l'économie politique, autrement dit la théorie de la richesse sociale, fait complétement abstraction de l'utilité, et qu'elle s'occupe exclusivement de la valeur échangeable. Quelle que soit l'utilité que nous possédions, au point de vue de la sensibilité physique ou morale, et du besoin qui en résulte, que cette utilité soit pour nous une chose nécessaire ou agréable, très commode ou très superflue, ce qui nous importe, au point de vue de l'économie politique, c'est la valeur qui réside dans cette utilité. Deux valeurs égales constituent toujours une richesse égale, n'importe la nature et l'espèce des utilités auxquelles elles sont attachées. Or, puisque la valeur des métaux précieux est la même, ou à très peu de chose près la même dans tout l'univers, à la même époque, il s'ensuit rigoureusement qu'un habitant de Paris et un habitant de New-Yorck, un habitant de Lisbonne et un habitant de Berlin, qui possèdent chacun 10,000 livres d'argent ou 10,000 onces d'or, sont aussi riches l'un que l'autre, et ne sauraient se distinguer l'un de l'autre, au point de vue de l'économie politique.

Si nos observations sont justes, et nous les croyons inattaquables, elles auront pour résultat de nous prémunir contre les conclusions trop rigoureuses de

M. Say, et nous persisterons à croire qu'il n'est pas aussi impossible qu'il le prétend (1) de comparer les richesses de deux époques ou de deux nations différentes. Ce parallèle n'est point, comme le dit M. Say, la quadrature du cercle de l'économie politique. La statistique travaille tous les jours à l'établir, et elle y réussira toujours de mieux en mieux. M. Say lui-même aura contribué, pour sa part, à la solution de ce problème intéressant, en nous indiquant, avec sa sagacité ordinaire, quels sont les meilleurs moyens de comparer les valeurs qui sont séparées par les temps et par les lieux. Et, en effet, immédiatement après avoir nié que la valeur puisse se mesurer, et que les métaux précieux puissent être considérés comme de véritables mesures, M. Say se livre à la recherche des moyens qu'on peut employer pour l'appréciation de la richesse sociale, et il établit fort bien que pour comparer des valeurs séparées par un certain laps de temps, il faut employer la valeur moyenne du blé, aux deux époques, et que, pour des valeurs situées dans des pays différens, il n'y a pas de meilleure mesure que les métaux précieux (2). Cela revient, comme on le voit, à employer dans tous les cas la valeur des métaux précieux, sauf à corriger, par la valeur moyenne du blé, regardée comme constante depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, les variations qui sont survenues, par l'effet du temps, dans la valeur de l'or et de l'argent. Nous n'ignorons pas, il est vrai, que M. Say ne regarde les différentes évalua-

(1) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, t. II, p. 89.

(2) *Traité d'Économie politique*, 5e édition, t. II, p. 95 et suiv.

tions obtenues par ce moyen, que comme des évaluations approximatives; mais il nous semble que nous ne les avons guère considérées nous-même autrement. Tout ce que nous avons dit de plus que M. Say, c'est que ces approximations sont passablement satisfaisantes, et, dans tous les cas, ce sont les meilleures que nous puissions obtenir. Nous voilà donc parfaitement d'accord, en définitive, avec M. Say, et rien ne saurait être plus flatteur pour nous, lorsque nous pensons à l'influence si générale et si méritée dont jouit ce célèbre économiste.

VI.

De la préférence accordée au métal d'argent comme terme de comparaison pour la mesure de la valeur, et de quelques améliorations qu'il y aurait à introduire dans la nomenclature de notre système métrique. Conclusion.

Dans tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, j'ai constamment fait marcher de pair l'or et l'argent; *je n'ai* point séparé ces deux métaux précieux. Et, en effet, tout ce qui est vrai de l'un est également vrai de l'autre : ils sont, rigoureusement parlant, aussi propres l'un que l'autre à remplir l'emploi que je viens de leur assigner, et à nous fournir un terme de comparaison pour l'appréciation de la richesse sociale. Si nous ne connaissions que l'or, et point l'argent, ce serait évidemment le premier métal qui nous fournirait l'unité de mesure de la valeur; et réciproquement, si nous ne connaissions que l'argent, ce serait ce dernier métal qui remplirait seul les fonctions qui me paraissent éga-

lement convenir à l'un et à l'autre des métaux précieux. Mais comme nous connaissons ces deux métaux, nous pouvons les employer l'un aussi bien que l'autre à l'usage auquel ils se prêtent également, et le fait est que nous les employons concurremment à la mesure de la valeur. Nous estimons une chose en argent quand nous disons qu'elle vaut 30 livres, 50 francs, 25 écus. Nous pouvons dire que nous estimons une chose en or, lorsque nous disons qu'elle vaut 30 pistoles, 40 louis, ou 50 guinées Effectivement, les livres, les francs, les écus, représentent des quantités d'argent; tandis que les pistoles, les louis et les guinées, peuvent être considérés comme représentant des quantités d'or. D'ailleurs, il est toujours loisible de prendre pour terme de comparaison une quantité d'argent ou une quantité d'or.

A l'époque où les métaux précieux étaient beaucoup plus rares, et par conséquent beaucoup plus chers que de nos jours, on a vu quelques peuples prendre pour termes de comparaison, dans la mesure de la valeur, des métaux beaucoup plus communs que l'or et l'argent, tels que le fer et le cuivre. Tout le monde sait que Lycurgue avait établi, à Sparte, une monnaie de fer. On sait aussi que, chez les Romains, la valeur se comptait par livres de cuivre. L'*as* représentait, en effet, une livre de ce dernier métal, et le sesterce, qui fut employé plus tard comme unité de mesure, signifiait deux as et demi.

Mais chez les peuples riches et industrieux, comme les Athéniens, les métaux précieux devinrent d'assez bonne heure plus abondans, et l'unité de mesure de

la valeur fut généralement empruntée à l'argent. Aujourd'hui l'on peut dire que c'est plus particulièrement à ce dernier métal qu'est accordé, dans tout le monde civilisé, le privilége de mesurer toutes les autres valeurs, et cela tient évidemment à l'abondance relative de ce dernier métal. La valeur de l'or étant environ quinze fois plus grande que celle de l'argent, et la valeur du cuivre étant beaucoup plus faible, il suit de là qu'il ne serait pas commode de prendre l'or ou le cuivre pour termes de comparaison. Les choses d'une petite valeur, pour être estimées en or, devraient être comparées à une très petite quantité de ce métal, et les choses d'une valeur assez considérable ne pourraient être évaluées en cuivre que par leur comparaison à une très grande quantité de cette dernière substance. La valeur de l'argent se proportionne mieux au plus grand nombre des valeurs que nous sommes journellement obligés d'apprécier. De là vient la préférence qui est généralement accordée au métal d'argent; en sorte que l'on peut dire que, quoique tout ce que nous avons établi ci-dessus convienne également aux deux métaux précieux, et soit tout aussi vrai à l'égard de l'un qu'à l'égard de l'autre, cependant c'est principalement l'argent qui sert à mesurer toutes les autres valeurs, et c'est lui qui fournit l'unité de mesure destinée à l'appréciation de la richesse sociale.

Cela posé, je terminerai cette dissertation par quelques observations qui me paraissent également justes et importantes.

Deux quantités quelconques d'or ou d'argent, lorsqu'elles sont au même titre, ne peuvent pas mieux se

comparer entre elles que sous le rapport de leur poids. Il est évident que pour connaître le rapport qui existe entre deux quantités d'or ou d'argent, il faut les peser, et que leur valeur est en raison directe de leur poids. Deux livres d'or ou d'argent valent précisément le double d'une livre d'or ou d'argent, et une livre de ces mêmes métaux vaut précisément le quart de quatre livres. Il suit de là que l'unité de mesure de la valeur ne saurait être autre chose qu'un certain poids d'argent à un titre déterminé. L'histoire nous apprend d'ailleurs que les unités de mesure de la valeur, ou les termes de comparaison employés chez les différens peuples, aux différentes époques de leur existence, pour apprécier la richesse sociale, et pour la calculer, ont toujours été les unités mêmes employées pour mesurer les poids. La drachme, le talent, l'as et le sesterce, la livre de Charlemagne, étaient, comme on le voit, des termes employés pour comparer des pesanteurs, et ce sont ces mots appliqués à différens poids d'or, d'argent ou de cuivre, qui ont fourni les unités de mesure pour la valeur.

Il y aurait donc, ce me semble, sous ce rapport, une importante amélioration à faire, en France, où l'unité de mesure de la valeur porte, on ne sait trop pourquoi, le nom de franc. Ce dernier mot est un terme essentiellement oiseux et parasite, qui n'a et ne peut avoir par lui-même aucun sens, et qui n'est propre, par conséquent, qu'à embrouiller les idées et à fausser le jugement. Puisque, à moins de ne rien exprimer du tout, le franc ne peut exprimer autre chose qu'un certain poids d'argent, à un titre déterminé, pourquoi ne se

contenterait-on pas de donner à l'unité de valeur le nom même du poids dont elle est formée ? Le gramme étant aujourd'hui, en France, l'unité employée pour mesurer le poids, il était souverainement inutile d'en inventer une autre pour mesurer la richesse sociale ou la valeur. Il fallait compter la valeur par grammes, comme autrefois on la comptait par livres. Il fallait prendre tout simplement pour unité de valeur *le gramme pesant d'argent à* $\frac{9}{10}$ *de fin.*

« La valeur d'un morceau d'argent, dit M. Say (et ici je me range complétement à l'opinion judicieuse de ce célèbre économiste), la valeur d'un morceau d'argent se règle de gré à gré dans les transactions qui se font entre les particuliers, ou entre le gouvernement et les particuliers : il convient d'abandonner la sotte prétention de fixer d'avance cette valeur, et de lui donner arbitrairement un nom. Qu'est-ce qu'une piastre, un ducat, un florin, une livre sterling, un franc ? Peut-on voir autre chose en tout cela que des morceaux d'or ou d'argent ayant un certain poids et un certain *titre* ? Si l'on n'y peut voir autre chose, pourquoi donnerait-on à ces lingots un autre nom que le leur, que celui qui désigne leur nature et leur poids ?

» *Cinq grammes d'argent*, dit-on, *vaudront un franc* : cette phrase n'a aucun autre sens que celui-ci : *cinq grammes d'argent vaudront cinq grammes d'argent*; car l'idée qu'on a d'un franc ne vient que des cinq grammes d'argent dont il se compose. Le blé, le chocolat, la cire, prennent-ils un nom différent lorsqu'ils sont divisés suivant leurs poids ? Une livre pesant de pain, de chocolat, de bougie, s'appelle-t-elle autre-

ment qu'une livre de pain, de chocolat, de bougie? Pourquoi n'appellerait-on pas une pièce d'argent du poids de 5 grammes par son véritable nom? Pourquoi ne l'appellerait-on pas simplement *cinq grammes d'argent?*

» Cette légère rectification, qui semble consister dans un mot, dans un rien, est immense dans ses conséquences. Dès qu'on l'admet, il n'est plus possible de contracter en valeur nominale; il faut, dans chaque marché, balancer une marchandise réelle contre une autre marchandise réelle, une certaine quantité d'argent contre une certaine quantité de grains, de viande ou d'étoffe. Si l'on prend un engagement à terme, il n'est plus possible d'en déguiser la violation; si l'on s'engage à me payer tant d'onces d'argent fin, et si mon débiteur est solvable, je suis assuré de la quantité d'argent fin que je recevrai quand le terme sera venu.

» Les poids dont on s'est servi jusqu'à l'introduction du système métrique en France, c'est-à-dire les onces, gros, grains, avaient l'avantage de présenter des quantités pondérantes, fixes depuis plusieurs siècles, et applicables à toutes les marchandises; de manière qu'on ne pouvait changer l'once pour les métaux précieux, sans la changer pour le sucre, le miel, et toutes les denrées qui se mesurent au poids; mais combien, sous ce rapport, les poids du nouveau système métrique n'ont-ils pas plus d'avantage encore? Ils sont fondés sur une quantité donnée par la nature, et qui ne peut varier tant que notre globe subsistera. Le *gramme* est le poids d'un centimètre cubique d'eau; le centimètre est la centième partie du mètre, et le mètre est la dix millionième partie de l'arc que forme la circonférence de la terre,

du pôle à l'équateur. On peut changer le nom de *gramme*, mais il n'est pas au pouvoir des hommes de changer la quantité pesante de ce qu'on entend actuellement par *gramme*; et quiconque s'engagerait à payer, à une époque future, une quantité d'argent égale à *cent grammes d'argent*, ne pourrait, quelque opération arbitraire qui intervînt, payer moins d'argent sans violer sa promesse d'une manière évidente (1). »

Puisque nous en sommes sur le système métrique, je me permettrai encore une observation que je crois exacte, et que je soumets au jugement des mathématiciens, et principalement à celui des auteurs de nos traités d'arithmétique. Appelés par l'exposition du système métrique décimal à parler du franc, ces estimables écrivains le désignent toujours sous le nom d'unité monétaire. Cette qualification est éminemment impropre, et demande à être corrigée. La monnaie, comme nous l'avons vu plus haut, est une marchandise, une espèce particulière de marchandise, qui joue un rôle très important en économie politique, puisqu'elle sert d'intermédiaire à un très grand nombre d'échanges, et qu'elle favorise singulièrement les transactions commerciales. D'un autre côté, l'or et l'argent sont la monnaie naturelle, sans contredit. Les métaux précieux servent à mesurer la valeur, et de plus ils servent à faciliter les échanges. Ces deux rôles sont différens, et reposent, l'un et l'autre, sur des propriétés diverses des métaux précieux; il ne faut donc pas les confondre. La monnaie, disons-nous, est une mar-

(1) *Traité d'Économie politique*, 5ᵉ édition, t. II, p. 110.

chandise, et, sous ce point de vue, elle a une valeur qu'elle tire des métaux précieux dont elle est formée, ou, pour mieux dire, la monnaie n'est autre chose que les métaux précieux eux-mêmes se prêtant à un nouvel usage, ou fonctionnant d'une nouvelle manière. Lors donc qu'on mesure la monnaie, on la mesure comme valeur et non point comme marchandise. La monnaie, considérée comme monnaie, n'est point une grandeur appréciable, à moins qu'on ne veuille la considérer sous le rapport de son poids ou de son volume. Mais si l'on veut l'apprécier sous ce point de vue, on n'arrivera point à des résultats intéressans. On ne sera pas bien avancé pour savoir qu'on a deux ou trois litres de monnaie, ou qu'on en possède 4 kilogrammes. Et, en effet, ce qui importe, en fait de monnaie, ce n'est pas d'en avoir un sac ou deux, d'en posséder trois ou quatre livres; ce qui importe, c'est d'en avoir pour une valeur plus ou moins forte. C'est donc la valeur qu'il importe surtout et principalement d'apprécier dans la monnaie, comme dans les autres marchandises, et dès lors le mot *franc*, ou tout autre terme équivalent à celui-là ne peut plus désigner une unité de monnaie, mais une unité de valeur; par la même raison que le mètre ne désigne pas une unité de chemin, mais une unité de longueur.

Les chemins et les grandes routes ne se mesurent pas comme chemins ou comme grandes routes, mais comme longueurs ou comme distances. Les prairies et les champs ne se mesurent pas comme prairies ou comme terres labourables, mais comme superficies, et à titre de superficies. Le vin et l'huile ne se mesurent

pas comme substances alimentaires, mais comme poids ou comme volumes. Lors donc qu'on parle d'une unité de monnaie, on commet, ce me semble, la même faute que si l'on appelait le mètre ou le myriamètre une unité de chemin, l'are ou l'hectare une unité de prairie, le litre une unité d'huile ou de vin, et le gramme une unité de charbon.

En résumant les deux observations qui précèdent, on voit d'abord que le mot *franc*, introduit dans la nomenclature du système métrique, est un terme oiseux, parasite et insignifiant, et, en second lieu, que les expressions, unité de monnaie, unité monétaire, sont tout-à-fait impropres, et qu'elles doivent être remplacées par l'expression beaucoup plus exacte, *unité de valeur*. D'après ces corrections, qui me paraissent désirables et très faciles à effectuer, le tableau des principales grandeurs qu'on étudie en arithmétique, et de leurs unités de mesure, présenterait le résultat suivant :

PRINCIPALES GRANDEURS APPRÉCIABLES.	NOM DES UNITÉS DE MESURE.	NATURE DE CES UNITÉS.
Longueurs ou *distances*.	*Mètre*.	La dix millionième partie du quart du méridien terrestre.
Superficies ou *aires*.	*Are*.	1 décamètre carré.
Volumes ou *capacités*.	*Litre*.	1 décimètre cube.
Pesanteurs ou *poids*.	*Gramme* (poids).	1 centimètre cube d'eau distillée, à son maximum de densité.
Valeurs ou *prix*.	*Gramme* (valeur).	1 gramme d'argent à $\frac{9}{10}$ de fin.

Si notre système métrique décimal n'a pas été résumé, jusqu'à ce jour, sous cette forme simple et exacte tout à la fois, cela tient uniquement, je n'hésite pas à le

croire, à ce que les mathématiciens n'ont pas encore osé concevoir la richesse sociale ou la valeur comme une grandeur du même genre que l'étendue, la pesanteur ou la vitesse, c'est-à-dire comme une grandeur appréciable. J'ose espérer que leurs scrupules ne seront pas éternels, et que la justesse des principes que j'ai cherché à développer finira par frapper les yeux d'une classe de savans si sage et si habile. Mais la fonction des métaux précieux ne se borne pas à présenter cette valeur modèle, ou cette valeur générale et invariable qui sert à mesurer la richesse sociale, ou à comparer entre elles toutes les valeurs. L'or et l'argent sont encore la monnaie naturelle ou l'instrument nécessaire du commerce : ils servent d'intermédiaire indispensable au plus grand nombre des échanges qui se consomment dans la société. Cette nouvelle fonction, toute différente de la première, est encore une suite naturelle des propriétés que nous avons reconnues dans les métaux précieux, et qui les caractérisent exclusivement. Elle se fonde sur ce que l'or et l'argent sont la plus commode des possessions. J'ai déjà dit que mon intention n'était pas d'étudier ici les métaux précieux sous ce nouveau point de vue; mais je suis loin de contester son importance, et je me propose d'en faire l'objet d'une nouvelle dissertation. A chaque jour son œuvre.

AUGUSTE WALRAS.

DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES.

La formation d'un assez grand nombre de sociétés commerciales, dont le capital est divisé en très petites portions, attire depuis quelque temps l'attention publique. La presse quotidienne s'en est beaucoup occupée; certaines feuilles ont trouvé que ces sociétés commerciales n'offraient pas toutes les garanties et toute la sécurité qu'on était en droit d'attendre de ces institutions, et que l'intervention du gouvernement était nécessaire pour arrêter le débordement des spéculations, et pour faire prendre une autre direction aux capitaux, et surtout aux petits capitaux. D'autres journaux ont professé une opinion contraire, et sont d'avis que, malgré quelques inconvéniens inséparables des spéculations faites par les sociétés commerciales, il faut plutôt délivrer ces sociétés de certaines entraves législatives que leur en imposer de nouvelles. A notre avis, le point le plus important est de constater avec soin, et de décrire avec exactitude, les causes qui ont amené le changement survenu dans la direction des capitaux.

Sous la restauration, les banquiers recevaient toutes les épargnes, tous les petits capitaux, et ils commanditaient à leur tour l'industrie et le commerce. Ils prenaient part à toutes les entreprises, et se trouvaient ainsi liés d'intérêt avec le peuple et la classe des travailleurs. Cette communauté d'intérêt leur donna une

immense prépondérance politique, et fit leur force au moment de la révolution de juillet. Ce furent, en effet, les banquiers qui disposèrent alors de la population industrielle de Paris; elle servit leurs desseins, parce qu'il existait une certaine solidarité entre les deux partis; le sort de l'industrie était attaché à la fortune des banquiers, et réciproquement. Mais depuis 1830 ils ont abandonné la cause populaire : une fois qu'ils ont eu atteint leur but, ils ont délaissé l'industrie, et se sont jetés dans les emprunts publics; ils ont quitté les entreprises utiles au pays pour se livrer à des opérations qui ne peuvent que lui être onéreuses. Leur situation est donc totalement changée; ils se sont séparés de l'industrie; les capitaux ont, dès lors, dû chercher une autre direction pour arriver à elle. Le banquier, en leur donnant un intérêt faible, mais certain, remplissait, en quelque sorte, les fonctions d'un assureur vis-à-vis de son bailleur de fonds; il courait seul les chances de sa commandite, et, quel que fût le succès des entreprises dans lesquelles il était engagé, le petit capitaliste était toujours sûr de toucher son intérêt, et de pouvoir réaliser son capital, sauf cependant les cas de faillite.

Aujourd'hui, le petit capitaliste se passe d'intermédiaire, et porte directement ses épargnes aux entreprises qui se présentent; il n'est plus sous la tutelle du banquier, et cherche lui-même l'emploi de son argent. Il n'est donc pas étonnant qu'il achète des actions qui s'offrent chaque jour à lui; il devient le propre juge de la valeur des entreprises dans lesquelles il s'engage, et il est obligé de veiller lui-même à son capital émancipé.

Cette voie ne peut, au surplus, que s'élargir, et le jour n'est peut-être pas éloigné où les emprunts échapperont aux banquiers. Les petits capitaux se formeront dans les caisses d'épargne; ils sortiront de là pour répondre directement aux besoins du trésor, et l'État, au lieu de s'adresser aux banquiers, ouvrira un registre où chacun viendra s'inscrire pour la somme dont il pourra disposer. Cet usage existait, en Angleterre, avant l'avénement de Pitt. Ce ministre, en traitant avec les banquiers, a fait éprouver des pertes immenses à son pays, et la France, en l'imitant, a également été victime d'un système vicieux.

En proposant des mesures restrictives pour la formation des sociétés commerciales, on n'a pas tenu compte de la révolution qui s'est opérée dans le capital; on n'a pas saisi la cause de ce nouvel état de choses auquel on propose de remédier.

On sait d'ailleurs que l'intervention du gouvernement dans ces matières n'a jamais été très heureuse, et que la législation sur les sociétés commerciales, loin d'avoir besoin de nouvelles restrictions, devrait plutôt être établie sur une base plus large et plus conforme aux besoins actuels du commerce et de l'industrie.

Les sociétés anonymes, dont les statuts sont revus et corrigés par l'administration qui surveille encore tous leurs actes, ne font pas de meilleures affaires que les autres sociétés; en appliquant la même surveillance aux sociétés en commandite, ou en les faisant autoriser, comme on l'a proposé, par les tribunaux de commerce, les combinaisons n'y gagneraient rien, l'intérêt des tiers et celui des actionnaires ne seraient pas mieux

garantis, et les associations auraient à surmonter un obstacle de plus. Au surplus, comment les tribunaux de commerce, dont les membres sont eux-mêmes dans les affaires, pourraient-ils apprécier la valeur des associations commerciales avec impartialité, surtout lorsque ces associations viendraient contrarier leurs vues et leurs opérations particulières? L'examen fait par ces tribunaux, et les sociétés autorisées par eux ne pareraient à aucun des inconvéniens qu'on signale, et augmenteraient les entraves sans aucune compensation.

Le plus sage nous paraît donc de laisser pleine carrière à l'ardeur des spéculations, et il sortira de ce mouvement même un moyen modérateur, qui régularisera ce que les opérations actuelles peuvent avoir de chanceux et d'aventureux. Nous avons dit plus haut que les banquiers jouaient le rôle d'assureurs vis-à-vis des petits capitalistes : ne serait-il pas dans les choses possibles qu'il y eût, à l'avenir, des sociétés qui assureraient aux actionnaires engagés dans différentes entreprises un intérêt quelconque, et qui garantiraient même le capital? Toute bonne entreprise trouverait des assureurs, et par conséquent des actionnaires qui consentiraient volontiers à avoir un dividende moins élevé, mais plus certain. Ces compagnies d'assurances seraient en quelque sorte la pierre de touche des entreprises; elles tâcheraient de faire le plus d'affaires possible, mais il est clair qu'elles n'accepteraient pas plus une prime d'une mauvaise opération qu'une compagnie d'assurances maritimes répondrait d'un mauvais navire gouverné par un capitaine inexpérimenté.

D'autres moyens s'offrent encore : si de grands capitalistes se présentaient pour commanditer l'industrie, si des sociétés à l'instar de celle que M. Lafitte voulait former en 1825 prenaient naissance, les actionnaires des entreprises industrielles seraient beaucoup moins exposés qu'ils ne le sont aujourd'hui, car une pareille société ne mettrait ses fonds que dans des entreprises bien étudiées, et qui offriraient toutes les chances de succès. Elle serait composée d'hommes d'affaires, familiarisés avec les habitudes et les procédés industriels, et qui ne se jetteraient pas sans examen dans toute espèce d'entreprise. La société que M. Lafitte voulait organiser en 1825, et qui est venue échouer dans les bureaux de M. de Corbière, devait avoir un capital de 100 millions. L'industrie aurait trouvé là, non seulement des capitaux, mais encore des lumières qui l'eussent préservée d'une multitude de faux pas. Une pareille association aurait en même temps resserré le lien entre les capitalistes et les travailleurs, et les intérêts, que nous voyons si souvent distincts dans nos associations commerciales, seraient devenus convergens.

Indépendamment de ces moyens de régulariser les écarts industriels dont on se plaint, nous croyons qu'il reste encore quelque chose à faire au législateur en faveur des sociétés commerciales. Ainsi les sociétés en commandite, qui offrent un champ assez vaste aux capitaux, sont, pour la plupart du temps, établies de manière à ce que les intérêts du capital et le travail soient distincts ; c'est là le plus grand vice de ce genre d'association. Le commanditaire n'a aucune part à la gestion, et aurait-il les moyens de la conduire à bonne

fin, cela lui est défendu. La loi, en agissant ainsi, a voulu garantir les intérêts des tiers, et empêcher le commanditaire de commettre des fraudes; mais elle n'a pas prévu que l'organisation même de la société rendait les précautions absolument inutiles. Si l'association fait de bonnes affaires, les tiers ne seront point exposés à des pertes; si elle en fait de mauvaises, les commanditaires grèvent, au détriment des tiers, l'actif social pour le secours qu'ils auront prêté à l'entreprise.

En Angleterre, tous les sociétaires sont solidairement responsables des dettes de la compagnie, qu'ils soient gérans ou simples commanditaires. Avec cette disposition, les sociétaires ont une part dans l'administration. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France? Le bailleur de fonds, avant que d'entrer dans une entreprise, examinerait non seulement la moralité et la capacité des gérans, mais encore les élémens de succès; et une fois qu'il y serait engagé, il ferait tous ses efforts pour contribuer à sa réussite. Alors les catastrophes et les mécomptes deviendraient plus rares.

THÉODORE FIX.

(Extrait du *Siècle.*)

DE LA NAVIGATION A LA VAPEUR

SUR LA MÉDITERRANÉE ET DANS L'OCÉAN.

Le *Journal des Débats* vient de publier deux articles sur la navigation à la vapeur qui renferment des données assez importantes pour que nous croyions devoir en reproduire les principaux passages.

Dans quelques semaines, huit des dix bateaux à vapeur construits par le gouvernement pour le service de la Méditerranée, seront réunis à Marseille, et prêts à commencer leur service. Deux seulement sont en retard. L'exécution de six appareils, sur dix, avait été confiée à des Anglais, au prix de 270,000 fr. chacun, y compris les droits d'entrée, de 30 p. 0/0; ils ont été livrés. Le gouvernement en a entrepris lui-même deux dans ses usines d'Indret; ils sont près, et auront coûté 285,900 fr., tandis que ceux des fabricans français seront payés 294,000 fr.

La Méditerranée forme un bassin éminemment propre à la navigation à la vapeur. A cause de sa forme contournée, elle baigne des régions proportionnellement plus étendues que toute autre mer. Elle est entourée de pays fertiles et fort peuplés, à qui il importe d'avoir des communications promptes et régulières. Elle est parsemée d'îles et de caps qui offrent une grande abondance de points de relâche et d'approvisionnement aux bâtimens à vapeur, et qui sont des obstacles ou des dangers pour la navigation à la voile.

Il n'y existe cependant, en ce moment, que quarante-deux bateaux à vapeur, dont vingt et un français, y compris onze qui font la correspondance d'Alger ; sept anglais, cinq napolitains, deux sardes, deux grecs, deux autrichiens, un espagnol, un égyptien et un turc. Les dix nouveaux paquebots porteront le nombre total à cinquante-deux, dont trente et un français. Il est digne d'attention que sur les lacs Érié et Ontario, entre les États-Unis et le Canada, il en existe précisément le même nombre.

Le gouvernement n'a rien négligé pour instituer ce service sur le meilleur pied. Un habile ingénieur des constructions navales, M. Moissard, a été envoyé en Angleterre pour étudier les paquebots de l'amirauté et du *Post-Office*, qui font le service de Falmouth à Lisbonne, et de Falmouth à Malte et à Corfou. C'est sur ses plans que les coques des bateaux ont été construites, que la distribution en a été réglée, et que le système des machines a été déterminé. Quant à la solidité, nos dix bateaux à vapeur sont de vrais bâtimens de guerre; ils sont même susceptibles de recevoir six canons, et en porteront ordinairement deux. Quant aux aménagemens, ils surpassent l'éclat et le *comfort* des paquebots britanniques; chacun d'eux est d'une contenance de 580 tonneaux, d'une force de 160 chevaux, et peut admettre trente passagers à la première chambre et quarante à la seconde. La dépense de premier établissement est, par bateau, de 600,000 fr., tout compris; l'équipage se composera de quarante-deux hommes; les frais annuels sont élevés à 206,100 fr., ou 1,854,900 fr. pour neuf bateaux en service.

Des calculs, dont les élémens sont modérés, portent les recettes probables à 2 millions 628,400 fr., d'où résulterait un bénéfice *brut* de 773,500 fr. pour tous les bateaux réunis; déduisant de cette somme celle qui représente la détérioration des coques, des machines et des agrès, on a pour chiffre du bénéfice *net* 454,000 fr.

Il y aura deux lignes, l'une de Marseille à Constantinople; la seconde d'Athènes à Alexandrie. Elles se croiseront à la petite île de Syra, et y échangeront leurs passagers et leurs dépêches. Entre Marseille et Constantinople, on touchera à Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine, Malte, Syra, Smyrne. On s'arrêtera vingt-quatre heures à Smyrne et à Malte; partout ailleurs, on stationnera deux, quatre ou six heures. La distance ainsi parcourue sera de 591 lieues de 20 au degré, ou de 5,555 mètres (la lieue de poste est de 4,000 mètres). En prenant pour base de calcul les vitesses moyennes des bateaux à vapeur français de Toulon à Alger, et de Falmouth à Corfou, deux lieues et un tiers à l'heure environ, on voit qu'y compris les relâches, on mettra le temps suivant pour se rendre de Marseille à chacun des escales,

Livourne.	1 jour	10 heures.
Civita-Vecchia. . .	2	6
Naples.	3	5
Messine.	4	11
Malte.	5	10
Syra.	9	12
Smyrne.	10	15
Constantinople. . .	13	7

D'Athènes à Alexandrie, il y a cent soixante-treize lieues, qui seront franchies en quatre jours et deux heures sans s'arrêter autre part qu'à Syra.

En examinant comment se répartissent les frais annuels, il est impossible de ne pas être frappé du chiffre de la dépense en combustible. Les dix bateaux, dont neuf seulement seront en activité, en consommeront pour près d'un million. Pour ne pas surcharger les bâtimens, on aura des dépôts à Malte, à Alexandrie, à Smyrne et à Syra. A raison de 5 ½ kilog. par heure et par force de cheval, le service tout entier en exigera, par an, 21,795 tonneaux, qui coûteront :

A Marseille, charbon français, 40 fr. 40 c. par tonneau.

A Malte et à Syra, charbon anglais, 40 fr. 70 c. *id.* ;

A Smyrne et à Alexandrie, *id.*, 51 fr. *id.*

Or, en général, sur le carreau des mines, le charbon de belle qualité ne vaut que 7 fr. 50 c. ou 10 fr. le tonneau. Il y a des mines, comme celles de Decazeville (Aveyron), où il ne coûte d'extraction que 4 fr. On comprend dès lors combien il serait essentiel de trouver des mines de houille plus rapprochées de la Méditerranée que celles de Rive-de-Gié, près Saint-Étienne; et de New-Castle en Angleterre, qui la fournissent aujourd'hui ; car le prix excessif du combustible est le plus grand obstacle à ce que la navigation à vapeur se répande sur la Méditerranée.

» Il y a aujourd'hui des bateaux à vapeur en construction de tous côtés. Si l'Orient renaît de ses cendres, si l'Égypte et la Turquie continuent à secouer leur barbarie, et si la paix de l'Europe n'est pas troublée, il

est hors de doute que les bateaux à vapeur de la Méditerranée français, anglais, égyptiens, turcs, napolitains, autrichiens, russes, grecs et sardes, consommeront, avant peu, plus de 100,000 tonneaux de houille. Le pacha d'Égypte a fait rechercher chez lui des mines de charbon. L'on assure qu'il en a trouvé dans le Liban. Il existe aussi du combustible minéral à Koumy, dans l'île de Nègrepont, et il est probable qu'on en découvrira encore dans les pays voisins du littoral ; mais nul pays n'a plus d'espérances à concevoir, sous ce rapport, que la France. Nous sommes peu riches en bassins houillers ; mais presque tous ceux que nous possédons se trouvent compris dans un triangle, dont la base est précisément la ligne du Rhône et de la Saône, et dont le sommet serait sur le Lot, à la limite du Cantal et de l'Aveyron. Jusqu'à présent, on n'a exploité que les plus septentrionaux de ces bassins. Ceux qui sont le plus voisins de la Méditerranée sont à peu près intacts encore. Il leur manque des capitaux et des petits chemins de fer, ou des canaux secondaires qui les rattachent, soit directement au littoral, soit à la grande artère du Rhône. Celui des Cévennes, par exemple, qui paraît comparable aux plus beaux gîtes anglais et belges, présente de tels avantages de proximité et de conformation géologique, qu'il pourrait, dit-on, livrer ses produits avec bénéfice sur la Méditerranée, à raison de 20 fr. par tonneau, c'est-à-dire pour la moitié du prix actuel. A ce compte, le gouvernement aurait pour le seul service de Constantinople et d'Alexandrie, une économie annuelle de plus de 400,000 fr. à attendre de la mise en valeur de ces mines. Notre industrie

maritime, dont la décadence est alarmante, en retirerait aussi un grand profit. Quatre-vingts ou cent mille tonnes à distribuer sur le littoral de la Méditerranée, pour le service des bateaux à vapeur ou pour celui des divers travaux industriels, créeraient pour notre marine une ressource précieuse. On sait que le transport des charbons d'un point à l'autre des îles britanniques, occupe à lui seul un nombre de bâtimens équivalant par leur tonnage aux trois cinquièmes de toute la marine commerciale de France.

» Le nombre des bateaux à vapeur qui fréquentent l'Océan est actuellement assez considérable. Il y a la ligne de Falmouth à Lisbonne; il y a celle de Falmouth à Cadix, qui se poursuit par Gibraltar sur Malte, Corfou et Alexandrie; il y a celles de Londres, du Havre et de Rotterdam à Hambourg. Il y a dans la Baltique, celles de Saint-Pétersbourg à Stockholm, à Riga, à Lubeck; il y a celle du Havre à Londres, à Southampton et à Brighton; de Bordeaux à Liverpool; de Boulogne, de Calais et d'Ostende, à Douvres et à Londres; de Hull à Dunkerque, de Dunkerque à Rotterdam, d'Anvers à Londres, de Dieppe à Brighton, de Veimouth et de Southampton à Jersey et Guernesey, correspondant avec Saint-Malo. En outre de ces lignes, qui sont toutes régulières et presque toutes exploitées par des Anglais, il y en a d'autres projetées ou à demi exécutées, qui doivent faire le service de toutes les villes importantes du littoral, depuis Lisbonne jusqu'au Havre. En Amérique, il y a les bateaux de New-York et de Norfolk à Charleston, et ceux de Boston à Portland, qui, à la vérité, n'ont marché jusqu'à présent que pendant huit

tonnage effectif de 1,300. Leur force sera de 400 chevaux, en deux machines.

Pour donner une idée de la taille de ces paquebots, il suffira de dire qu'un beau navire du commerce dépasse très rarement 600 à 700 tonneaux. *Le Suffren*, vaisseau à deux ponts de 90 canons, n'a que 60 ^{m},50 de long. Il est vrai qu'il a 15^{m},75 de large et 8 mètres de profondeur. *Le Montebello*, de 120, n'a que 63^{m},31 de longueur. Cependant *le North-América*, célèbre bateau américain, qui fait le service du fleuve Hudson entre New-York et Albany, a 73^{m},80 de long; mais c'est un bateau de rivière; il n'a que 2^{m} 70 de profondeur, et son tirant d'eau n'est que de 1^{m},50 à pleine charge. Quant à la force des machines, sur les paquebots français de la Méditerranée elle est de 160 chevaux. Les plus beaux bateaux anglais, tels que *le Monarch*, *le Dundée*, *le Perth*, ont 240 chevaux. La marine royale anglaise en a six de 220. Il en existe quelques uns à Liverpool de la force de 300 chevaux, qui servent à porter des marchandises entre l'Irlande et l'Angleterre.

Dans les bateaux de 150 à 200 chevaux en usage sur la Méditerranée, la consommation de charbon est, par heure et par force de cheval, de 5 kilog. 1/2. On espère qu'en raison de la grandeur des machines, elle ne sera, sur les nouveaux navires de New-York à Liverpool, que de 4 kilog. 1/2, ou de 43 tonneaux par jour. En supposant qu'on embarque une provision de vingt-deux jours, ce qui, pour un voyage d'une quinzaine de jours sera indispensable, le seul combustible absorbera 946 tonneaux de la capacité du bâtiment; le poids

des machines et chaudières en représentera 400; le tonnage brut de 1300 tonneaux sera donc entièrement employé à transporter le moteur avec son matériel, à moins qu'on ne s'aventure au milieu de l'Atlantique avec la provision de charbon rigoureusement nécessaire pour franchir les quatorze cent cinquante lieues (de poste) qui séparent New-York de Liverpool.

Nous ne tarderons pas à connaître le résultat de cette tentative hardie. Il est probable qu'elle réussira scientifiquement, c'est-à-dire que le problème d'une traversée régulière d'Europe en Amérique *et vice versâ* sera résolu. Mais on voit qu'il est très douteux qu'elle réussisse industriellement. Ces grands navires ne pourront même pas recevoir la cargaison des paquebots à voile, et leurs frais de premier établissement et d'exploitation seront incomparablement plus considérables. Ils auront la coque d'un bâtiment de guerre de haut bord; ils en auront jusqu'à un certain point la mâture et le gréement, car ils sont destinés à porter des voiles. Chacun d'eux coûtera 1 million 500,000 fr. Les dépenses courantes seront excessives. Les paquebots à voile de New-York à Liverpool n'ont qu'un équipage de 20 hommes; il en faudra un de 100 au moins. Celui de nos paquebots à vapeur de la Méditerranée en comprend 42; l'équipage d'une frégate est de 500 à 600 hommes. Le charbon coûtera à lui seul comme un autre équipage de 100 hommes. L'eau et les vivres de ce nombreux personnel réduiront encore le tonnage utile. Enfin, pendant la moitié de l'année, la traversée d'Amérique en Europe sur les paquebots actuels à voile n'est que

Fidèle à ces principes, qui sont certainement très importans, qui ne paraissent sujets à aucune contradiction raisonnable, et qui ont pour eux l'autorité de J.-B. Say, M. Senior s'est imposé la tâche de ramener la science de la richesse à quelques vérités fondamentales dont le développement forme l'ensemble de ses leçons. Je ne m'arrêterai pas ici à examiner si le nombre, l'importance et la subordination de ces vérités sont également de nature à satisfaire les amis de la science. On comprendra facilement qu'il pourrait y avoir quelque dissentiment entre M. Senior et tout autre écrivain sur ces différentes questions. Chacun peut élargir ou resserrer, à son gré, le cadre de ces vérités essentielles qui forment, par leur enchaînement, le domaine de l'économie politique. Le seul point sur lequel il soit réellement nécessaire d'être d'accord, c'est qu'en économie politique comme en toute autre science, il est facile de signaler certains principes fondamentaux, en plus ou moins grand nombre, autour desquels se groupent nécessairement toutes les vérités de détail qui forment l'ensemble d'une théorie. D'un autre côté, je suis bien éloigné de vouloir examiner successivement tous les principes, au nombre de cinq, que M. Senior nous a donnés comme fondamentaux. Je n'ai d'autre intention que de consigner ici quelques observations sur la première de ces cinq propositions, qui est incontestablement la plus fondamentale, et que M. Senior a présentée en ces termes : « La richesse consiste dans les choses qui peuvent être transférées, dont la quantité est bornée; et qui, directement ou indirectement, causent du plaisir et préviennent la souffrance. Cette proposition peut se traduire de la manière suivante : la richesse se compose de tout ce qui est susceptible d'échange, en prenant le mot échange comme exprimant l'action de prendre ou de donner en prêt, aussi bien que celle de vendre ou d'acheter; ou enfin, la richesse consiste dans les choses qui ont de la valeur. »

Cette proposition, comme on le voit, n'a d'autre but que de nous faire connaître la nature de la richesse; et il est si vrai que la définition de la richesse est un principe fondamental, un des principes les plus fondamentaux, peut-être même le seul principe fondamental, en économie politique, que le développement de la

première proposition de M. Senior n'embrasse pas moins, à lui tout seul, que la bonne moitié de l'ouvrage dont M. le comte Arrivabene a voulu faire jouir les lecteurs français. Je partage tout-à-fait les sentimens de M. Senior et de son traducteur sur l'importance de cette proposition. Je suis persuadé que l'éonomie politique ne peut faire aucun progrès solide, tant qu'on n'aura pas déterminé, de la manière la plus nette et la plus claire, le véritable objet de ses recherches, ou, en d'autres termes, tant qu'on ne saura pas au juste ce que c'est que la richesse, et en quoi elle consiste. C'est donc pour travailler, autant que je le puis, au perfectionnement de la science, que je me permettrai quelques réflexions sur la doctrine exposée par M. Senior.

Trois qualités sont nécessaires, suivant notre auteur, pour qu'une chose figure au nombre des objets qui peuvent être déclarés richesses. Il faut que la chose dont il s'agit soit utile, c'est-à-dire qu'elle soit directement ou indirectement capable de procurer du plaisir ou de prévenir la souffrance; en second lieu, il faut que la quantité de cette chose soit limitée; il faut enfin que la chose soit transmissible, ou qu'elle puisse être transférée.

Présentée dans ces termes, la doctrine de M. Senior me paraît inattaquable, et je n'hésite pas à dire que parmi les définitions qui nous ont été données de la richesse, il y en a peu qui vaillent celle-là. Je trouve, dans le premier chapitre de M. Senior, des points de contact très remarquables avec ce que j'ai publié moi-même, il y a cinq ans, sur la nature de la richesse et sur l'origine de la valeur, et je m'applaudis sincèrement de voir germer, parmi nos voisins d'outre-mer, des vérités que je regarde comme très importantes, et comme destinées à faire briller d'un nouveau jour la théorie de la richesse. L'utilité transmissible et limitée, voilà bien, si je ne me trompe, et comme l'enseigne M. Senior, le véritable objet de l'économie politique, voilà la véritable richesse sociale, autrement dit la véritable valeur. En partant de cette définition, on est sûr d'arriver à des développemens heureux, à des détails exacts. Mais si j'adopte la doctrine de M. Senior, et si je me trouve aussi disposé qu'intéressé à la défendre, puisque c'est la mienne, je ne puis cependant pas accorder autant d'éloges que je voudrais pouvoir le

faire à la manière dont le professeur d'Oxford a développé sa proposition, et je suis obligé de signaler, dans l'exposition de son principe, une certaine concision peu opportune, et une légère teinte d'erreurs.

M. Senior ne distingue pas la richesse de la valeur. Et, en cela, il me paraît avoir commis une grave omission. Je m'explique. Que la valeur ne doive pas être distinguée de la richesse sociale, de la richesse qui fait l'objet de l'économie politique, soit; nous sommes parfaitement d'accord là-dessus. En se renfermant dans les limites rigoureuses de la science, on peut affirmer que richesse et valeur échangeable sont synonymes. Mais M. Senior ne peut pas ignorer que, dans le langage vulgaire, le mot richesse a naturellement une acception plus étendue que le mot valeur. Tout ce qui est valeur est richesse, mais tout ce qui est richesse n'est pas valeur. Dans son acception large et philosophique, le mot richesse signifie utilité, et n'implique pas d'autre condition, pour l'objet auquel on l'applique, que la propriété de pouvoir satisfaire un besoin, quel qu'il soit, ou de procurer une jouissance, n'importe laquelle. Examinons un peu les vœux que forment la plupart des hommes, dans la poursuite continuelle de la richesse. Rendons-nous compte des désirs que nous exprimons nous-mêmes tous les jours. Celui-là désire un cheval, une voiture, un meuble; celui-ci voudrait avoir une maison de ville ou une maison de campagne. Vous désirez un manteau, une montre, une pendule; moi, je voudrais avoir un habit, du linge, etc. Or, qu'est-ce qu'un cheval, une voiture, une maison de campagne, un meuble, un habit, si ce n'est une chose utile, une chose qui peut satisfaire à un certain besoin ou procurer un certain plaisir? Dans le premier instinct qui nous pousse à désirer ces choses, qu'y a-t-il de plus que la vue pure et simple de l'utilité qu'elles nous présentent, et le sentiment du besoin qu'elles sont destinées à satisfaire? Ainsi l'on a eu raison de dire que dans un sens large et philosophique, la véritable richesse c'est l'utilité.

Mais parmi les choses qui nous sont utiles, et qui, à ce titre, sont des richesses, il y a une grande distinction à faire, et c'est précisément par cette grande distinction, par cette distinction capitale, qu'on arrive à la valeur échangeable, et qu'on entre dans le domaine de l'économie politique. Il y a des choses utiles qui ne

coûtent rien, parce qu'elles sont illimitées dans leur quantité, parce que la nature nous les prodigue. Il y a des choses utiles qui ont de la valeur, parce qu'elles n'existent qu'en une certaine quantité, parce que la quantité en est bornée, comme l'observe très bien M. Senior. Or, les choses utiles qui ne sont pas limitées, et qui n'en restent pas moins des richesses, n'entrent pas dans le domaine de l'économie politique, parce qu'elles n'appartiennent en propre à personne, et qu'elles ne sont l'objet d'aucun commerce. Quant aux utilités dont la quantité est bornée, elles deviennent des objets de propriété, d'échange et de valeur; elles forment la richesse sociale, et ce sont elles que les économistes étudient, pour savoir comment elles se produisent, se consomment, se reproduisent, se multiplient et se distribuent. Telle est la distinction que je regrette de ne pas trouver dans l'ouvrage de M. Senior, parce que, je le répète, cette distinction est la porte d'entrée de l'économie politique : elle est d'autant plus importante que, si on la néglige, on se trouve continuellement exposé à confondre l'utilité avec la valeur, et par conséquent à attribuer à la première des caractères qui ne conviennent qu'à la seconde, et réciproquement. C'est ce qui est malheureusement arrivé aux trois quarts des économistes, jusqu'à ce jour, et à M. Senior lui-même, comme je le montrerai tout-à-l'heure.

Si M. Senior était parti de cette distinction nette et féconde que je viens de poser, il se serait rendu un compte plus satisfaisant de l'influence exercée par les trois qualités qui sont nécessaires pour faire d'un objet quelconque une richesse sociale. M. Senior a fort bien vu que les choses qui constituent la richesse sociale sont utiles, limitées et transmissibles; mais il n'exprime pas le rôle que joue, dans la richesse sociale, chacune de ces qualités. M. Senior convient, il est vrai, et ceci le rapproche beaucoup de la véritable doctrine, que des trois élémens qui constituent la valeur, c'est-à-dire l'utilité, la transmission, et la limite dans la quantité, le dernier est, sans aucun doute, le plus important. Mais cette observation n'est pas suffisante. L'utilité est aussi importante à la valeur que la limitation. Un objet inutile aurait aussi peu de valeur qu'un objet utile et illimité, mais il faut savoir comment l'utilité et la limitation

concourent pour former la valeur. Or M. Senior aurait pu voir que l'utilité est la condition de la richesse sociale, la cause formelle de la valeur; mais que la limitation en est la véritable cause, la cause efficiente, si je puis m'exprimer ainsi; et alors M. Senior aurait pu très bien nous expliquer pourquoi la valeur se proportionne constamment à la limitation et nullement à l'utilité.

M. Senior a raison de dire que l'utilité n'indique pas des qualités intrinsèques dans les choses que nous appelons utiles, mais qu'elle se borne à indiquer un rapport entre la nature des choses et la nature de l'homme. En ce sens on ne peut pas se demander où est la cause de l'utilité? La réponse du moins n'est pas difficile à trouver, car l'utilité prend évidemment sa source dans l'analogie qui existe entre les besoins de l'homme et les propriétés des choses propres à les satisfaire. Il n'en est pas de même de la valeur. Celle-ci indique dans les choses une qualité intrinsèque qui, pour certains économistes, n'est autre que leur utilité même, pour d'autres le travail, pour M. Senior et pour moi, la limitation. On peut toujours se demander où est la cause de la valeur? et c'est une question que n'ont pas manqué de se faire tous ceux qui ont étudié l'économie politique d'une manière un peu sérieuse, et la solution qu'ils ont donnée de cette question a exercé la plus grande influence sur leurs doctrines.

Si M. Senior avait atteint le véritable caractère de la richesse sociale, et s'il avait posé et résolu, comme il convenait de le faire, la question de l'origine de la valeur, il aurait signalé la différence essentielle qui existe entre la valeur et l'utilité, différence à laquelle personne n'a jamais songé, à l'exception du respectable M. Droz, qui paraît en avoir eu le pressentiment. L'utilité, en effet, est une chose bonne et avantageuse de soi-même; une chose qui ne se présente jamais que sous un aspect agréable et flatteur, et contre laquelle il est impossible de s'indigner. Il n'en est pas de même, tant s'en faut, de la valeur, qui, considérée du point de vue de l'économie politique, se présente comme un véritable inconvénient. Et, en effet, la valeur n'offre jamais qu'un avantage relatif. Elle est bonne et avantageuse, sans doute, pour celui qui la possède, car elle lui garantit l'acquisition d'une valeur équivalente;

mais elle est, généralement parlant, très désavantageuse à celui qui ne la possède pas et qui en éprouve le besoin ; car elle lui impose l'obligation de sacrifier une valeur équivalente, pour se rendre maître de celle qu'il convoite. Lorsqu'on le voit ainsi sous son véritable jour, le caractère de la valeur projette une vive lumière sur la nature et sur le caractère de la production. Il faut bien consentir à regarder ce dernier phénomène comme une guerre déclarée à la parcimonie de la nature, comme une lutte universelle et perpétuelle contre la valeur et contre la cause qui la produit, c'est-à-dire la limitation. En suivant cette pente naturelle, nous sommes directement conduits à cette proposition de la plus haute importance, que la richesse est d'autant plus grande dans un pays (et nous entendons ici par la richesse, la richesse véritable, celle qui consiste dans la possession des choses utiles); que la richesse est d'autant plus grande, disons-nous, dans chaque pays, que les valeurs y sont plus faibles, ou que toutes les denrées y sont à plus bas prix; proposition qui a l'air d'un paradoxe, et qui présente véritablement une contradiction lorsqu'on confond les deux espèces de richesses, lorsqu'on ne distingue pas la valeur de l'utilité; proposition que J.-B. Say a établie à l'aide de son bon sens et de la rectitude naturelle de son esprit, en se débarrassant des obstacles d'une théorie imparfaite.

Et il faut bien que la distinction que j'établis entre la valeur et l'utilité ait une importance incontestable; et il faut bien que M. Senior ait eu tort de la passer sous silence, puisqu'il en est résulté, dans sa théorie, un embarras et une obscurité dont son estimable traducteur n'a pu se garantir. Que M. le comte Arrivabene me permette de relever ici ses scrupules, et de lui offrir les moyens de s'en débarrasser.

« Il y aurait, selon moi, dit M. le comte dans sa Préface, un reproche fondé à faire à l'économie politique. C'est que sa dénomination n'indique nullement l'objet avoué de ses recherches, la richesse; et qu'à ce mot richesse elle attache une signification tout-à-fait différente de celle que l'usage commun lui donne.

» Selon l'acception générale, on n'est riche que lorsqu'on possède beaucoup de choses : de belles habitations, de grandes terres

et des coffres remplis d'argent. D'après ce même langage, un pays est riche lorsque son sol est fertile, ses mines fécondes, son climat tempéré; quand il est sillonné par des rivières, baigné par la mer.

» Les dons spontanés de la nature, dont tous les habitans d'un pays peuvent jouir indistinctement, ne sont point comptés par les économistes; tandis que le moindre produit du travail, la cabane qui abrite le pauvre, le pain noir qui le nourrit, sa blouse, ses sabots, sont considérés comme richesses, parce que la nature ne les a pas offerts spontanément, gratuitement, parce qu'ils ont coûté du travail, parce qu'ils sont possédés, parce qu'enfin la quantité en est bornée.

» Il y a plus : si, en faisant une hypothèse, il arrivait jamais que toutes les choses maintenant produites par le travail de l'homme, ou possédées par lui, vinssent à se trouver dans une abondance telle que chacun pût s'en procurer autant que bon lui semblerait, avec la même facilité avec laquelle il respire l'air qui le fait vivre, on dirait, dans le langage général, que la richesse est immense. Les économistes, au contraire, seraient forcés de dire (ce qui a l'apparence d'un paradoxe et d'une absurdité) qu'il n'y a plus de richesse, parce que les choses n'auraient plus de valeur, et que valeur et richesse, pour la plupart d'entre eux, sont synonymes.

» Il résulte de là une grande confusion et des contradictions, tantôt apparentes, lorsque l'écrivain, fidèle au sens que la science donne aux mots, se met en opposition avec celui que le vulgaire leur donne; tantôt réelles, lorsque oubliant la signification scientifique des mots, il les emploie comme fait la généralité des hommes.

» Il faudrait donc un hardi novateur qui changeât le vocabulaire de la science, et, ce qui est plus important encore, qui rendît aux mots leur signification ordinaire. »

Les observations de M. le comte Arrivabene sont parfaitement justes; mais cet écrivain aurait pu s'apercevoir que si ses reproches atteignent M. Senior, ils ne sauraient conserver la moindre force vis-à-vis des économistes qui ont prévu cette difficulté, et qui l'ont résolue de la manière la plus satisfaisante. Le novateur que M. le comte appelle de ses vœux a paru il y a long-temps; car ce novateur n'est autre que J.-B. Say. J.-B. Say, en effet, a fort bien distingué

deux espèces de richesses ; l'une qu'il a appelée naturelle, gratuite, et qu'on peut appeler comme on voudra, et l'autre qu'il a appelée richesse sociale. Or, la richesse sociale est celle qui se compose de choses possédées, de choses valables, et c'est en ce sens seulement que richesse et valeur sont synonymes. Considérée sous le point de vue le plus général, sous le point de vue le plus philosophique et le plus large, la richesse, c'est l'utilité; et en ce sens tout homme est riche qui possède une chose quelconque propre à satisfaire un besoin ou à procurer une jouissance. Mais, en économie politique, on fait abstraction de l'utilité pour ne s'attacher qu'à la valeur, et comme la valeur ne se rencontre que dans les utilités dont la quantité est bornée, il s'ensuit qu'il n'y a que des biens limités qui puissent entrer dans le domaine de l'économie politique.

L'hypothèse que fait M. le comte Arrivabene sur le cas où toutes les choses limitées deviendraient surabondantes, et n'obtiendraient plus aucune valeur, est parfaitement conforme à notre doctrine, et prouve invinciblement en faveur de nos principes. Si toutes les utilités étaient illimitées dans leur quantité, il n'y aurait plus de richesse sociale; car il n'y aurait plus de valeur; mais il ne faut pas dire qu'il n'y aurait plus de richesse. Au contraire, il y aurait de la richesse plus que jamais; car chacun de nous serait immensément riche. La richesse consisterait alors dans la jouissance de l'utilité, et le mot richesse n'aurait qu'une seule et unique acception. Dans un pareil état de choses, il deviendrait superflu de rechercher comment la richesse se forme, se distribue et se consomme. Il n'y aurait plus d'économie politique. Cette hypothèse, au reste, n'a point échappé à J.-B. Say, qui a parfaitement compris et signalé les conséquences qui en seraient la suite.

Après avoir établi avec beaucoup de raison, et par de très bonnes raisons, qu'un pays est d'autant plus riche et mieux pourvu que le prix des denrées y baisse davantage, J.-B. Say ajoute : « Mais je suppose qu'on insiste, et que, pour mettre à l'épreuve la justesse du principe, on pousse la supposition à l'extrême : si d'économies en économies, dira-t-on, les frais de production se réduisaient à rien, il est clair qu'il n'y aurait plus ni rentes pour les terres, ni intérêts pour les capitaux, ni profits pour l'industrie : dès-lors plus

de revenus pour les producteurs. Dans cette supposition, je dis qu'il n'y aurait plus même de producteurs. Nous serions, relativement à tous les objets de nos besoins, comme nous sommes relativement à l'air, à l'eau, que nous consommons sans que personne soit obligé de les produire, et sans que nous soyons obligés de les acheter. Tout le monde est assez riche pour payer ce que coûte l'air; tout le monde serait assez riche pour payer ce que coûteraient tous les produits imaginables : ce serait le comble de la richesse. Il n'y aurait plus d'économie politique; on n'aurait plus besoin d'apprendre par quels moyens se forment les richesses; on les aurait toutes formées. »

Je ne connais rien au monde de plus exact et de plus sensé que ce que dit ici M. J.-B. Say. C'est là, sans contredit, une des pages qui font le plus d'honneur à la justesse d'esprit et à la sagacité de cet économiste. La vérité la plus nette et la plus claire y est proclamée. Ce passage répond parfaitement aux scrupules de M. le comte Arrivabene. Il contient aussi la condamnation de M. Senior, qui n'aurait pas dû confondre d'une manière aussi absolue qu'il l'a fait la richesse naturelle avec la richesse sociale, ou l'utilité avec la valeur. Le mot richesse a deux acceptions : tantôt il signifie l'utilité, tantôt il signifie la valeur; mais il ne s'ensuit pas de là qu'utilité et valeur soient synonymes. Entre l'utilité et la valeur, il y a un fait capital, essentiel et fondamental, qui est la limitation dans la quantité, et ce fait, qui n'a point échappé à M. Senior, devient le point de départ de l'économie politique. Tout objet qui a de l'utilité est une richesse, dans le sens large de cette expression. Mais l'utilité limitée dans sa quantité devient seule valable et échangeable; elle forme seule cette richesse spéciale qui fait l'objet de l'économie politique. Là est la vérité dans toute sa simplicité et dans toute sa fécondité. Voilà le principe fondamental, la pierre angulaire de l'économie politique. Hors de là, il n'y a que trouble et indécision dans le début même de la science, et par conséquent obscurité et contradiction dans toutes les parties dont elle se compose.

Auguste Walras.

COMPTE GÉNÉRAL

DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE DE L'ADMINISTRATION PENDANT L'ANNÉE 1834.

PRÉSENTÉ AU ROI PAR LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

La publication annuelle des résultats de l'administration de la justice criminelle en France remonte à l'année 1825. Rien de plus utile qu'une pareille collection de documens. On y peut suivre et mesurer, d'après des chiffres incontestables, les progrès de l'activité des magistratures chargées d'appliquer les lois pénales à la répression des fraudes et des violences de tout genre qui troublent la société.

Le résumé analytique des poursuites et des jugemens rendus par les tribunaux en matière criminelle, correctionnelle et de police, fournit en outre des élémens pour l'appréciation de la moralité du pays et de la législation qui le régit. Par l'augmentation ou la diminution du nombre des crimes et des délits, on peut juger de l'influence des lois sur les mœurs. Sont-ils moins fréquens, il est clair que la législation est favorable à l'ordre public, que les causes qui entraînent les hommes dans le désordre sont plus rares, et que la morale, qui leur apprend à se respecter eux-mêmes et à respecter les autres, a plus d'empire sur eux. Des résultats contraires mènent à des conclusions opposées.

La statistique de la justice criminelle a donc une

haute importance. Mais pour pouvoir en tirer des inductions concluantes, il faut asseoir ses calculs sur une longue série d'expériences. C'est ce qu'a très bien senti l'auteur du rapport qui précède le compte dont nous nous occupons. C'est en rapprochant les uns des autres et en comparant les résultats obtenus pendant plusieurs années, qu'il signale les causes qui doivent, ou produire le retour des mêmes effets, ou les modifier.

Nous puiserons dans ce rapport les renseignemens qui nous ont paru présenter le plus d'intérêt, et fournir matière à des réflexions utiles.

« La statistique (*V.* p. 4) nous montre le système pé-
» nal en action, et nous apprend à juger de sa bonté
» relative par ses applications pratiques. Déjà nous pou-
» vons commencer à apprécier de cette manière les
» changemens introduits, en 1832, dans notre législa-
» tion criminelle; et les résultats des premières expé-
» riences que présentent, à cet égard, les comptes de
» 1833 et 1834, ajoutent aux documens de puissans
» motifs d'intérêt. La statistique étend encore plus
» loin ses investigations. En suivant les condamnés
» après l'expiration de leur peine, pour compter ceux
» qui retombent sous la main de la justice, elle sert à
» juger des effets de la répression et du régime péni-
» tentiaire sur les condamnés, par le chiffre des récidi-
» ves. J'ai cherché à réunir dans ce compte les rensei-
» gnemens les plus étendus sur cet important objet.
» Ils embrassent non seulement tous les crimes et dé-
» lits commis en récidive dans le cours de l'année 1834,
» mais encore tous ceux qui ont été commis, de 1830
» à 1834, par des condamnés sortis des bagnes et des

» maisons centrales dans le cours de la même période.
» A l'aide d'observations répétées pendant un certain
» nombre d'années, on est parvenu à réunir des no-
» tions précieuses sur cette branche importante de la
» criminalité, sur la progression, si digne d'attention,
» que suit d'année en année le chiffre des récidives,
» sur la proportion dans laquelle concourent à ce
» chiffre les condamnés sortis de chaque établissement
» de détention, sur le temps qui s'écoule d'ordinaire
» entre leur libération et leur rechute, sur la valeur
» du pécule remis à ces condamnés à l'époque de leur
» libération, sur la nature de leurs premiers écarts, et
» sur la direction nouvelle que prend la criminalité
» chez les récidivistes. C'est après avoir recueilli et
» multiplié les renseignemens de ce genre, c'est après
» les avoir combinés avec les renseignemens fournis
» aux départemens de l'intérieur et de la marine, par
» les directeurs des maisons centrales, des prisons et
» des bagnes, que l'on pourra s'éclairer par l'expérience
» sur le mérite des systèmes pénitentiaires essayés ou
» proposés, et fonder sur des bases solides les amélio-
» rations qu'il est si désirable d'introduire dans cette
» partie de nos institutions. »

Les recherches que l'on signale ici sont, en effet, un service rendu à l'humanité. Le régime des prisons et des lieux de détention, l'insouciance de nos lois sur le sort des condamnés à des peines infamantes après leur libération, et des prévenus livrés à la misère après leur acquittement, sont au nombre de ces plaies de notre ordre social actuel, qui sollicitent des remèdes prompts et efficaces. On traite de rêveurs ceux qui

s'occupent d'ouvrir au repentir ou au malheur des voies de salut. Il est bon de mettre sous les yeux de l'égoïsme inattentif la réaction que provoque une insouciance inhumaine. Quand on se sentira menacé dans ses biens et dans son existence par la détresse désespérée des récidivistes, on reconnaîtra combien il importe que les lois et les pouvoirs publics ferment, par des remèdes salutaires, des plaies si dangereuses.

En 1834, les Cours d'assises ont prononcé contradictoirement sur 5,125 accusations. Le jury en a rejeté 1,665; il en a admis 2,143 sans modification, et 1,317 avec des changemens dans la qualification des faits incriminés, changemens qui leur ont conservé le caractère de crimes dans 456 affaires, et ne leur ont laissé que le caractère de délit dans 861. Ainsi, sur 100 accusations, 32 ont été rejetées, 26 ont été admises en partie, et 42 sans aucune restriction.

En comparant le chiffre des accusations rejetées en 1834 avec les chiffres des années précédentes, depuis 1826, on trouve progrès dans la répression, et l'on attribue en partie ce résultat au pouvoir nouveau conféré au jury, en 1832, d'attacher à son verdict la déclaration spontanée de circonstances atténuantes, et de proportionner ainsi, selon sa conviction, les châtimens aux crimes. Cette faculté nouvelle a eu surtout une influence marquée sur la sincérité des déclarations du jury. Il arrivait trop souvent auparavant que, par l'exclusion arbitraire d'une circonstance aggravante, le jury transformait le crime en délit, dans la seule vue d'échapper à l'inflexibilité de l'ancien code pénal, et de modifier la sévérité de la peine. Par l'effet

du nouveau pouvoir attribué au jury, le nombre proportionnel des accusations admises dans toute leur gravité, qui, depuis 1826, était descendu de 40 à 30, est remonté à 43 et 42, en 1833 et 1834.

Il est affligeant de remarquer que les crimes contre les personnes, dont la proportion n'était que de 23 sur 100, en 1830, se sont élevés à la proportion de 30 sur 100, en 1834.

La proportion des crimes contre les personnes est fort différente, suivant les localités; mais elle se soutient avec une constance remarquable dans les mêmes régions.

Le nombre des crimes contre la propriété a, au contraire, diminué. Jamais il n'avait été aussi faible que dans les années 1833 et 1834.

Les départemens, au nombre de quinze, qui présentent le plus de crimes de la première catégorie, et le moins dans la deuxième, sont tous des départemens méridionaux, voisins des hautes montagnes ou riverains de la Méditerranée. Ceux qui en présentent le moins, du même nombre, sont riverains ou peu éloignés de l'Océan. Dans ce nombre, les plus centraux sont ceux de la Seine, du Loiret et du Rhône.

Le savant M. Quetelet, dans son *Essai de physique sociale*, t. II, liv. III, chap. 3, avait obtenu à peu près les mêmes résultats. Il rappelle, à cette occasion, la division de la population française, que Malte-Brun distribue en la rapportant à trois races primitives et distinctes, la *race pélagienne*, répandue sur le versant méditerranéen et dans la Corse; la *race germanique* habitant la Flandre, l'Alsace et une partie de la Lor-

raine; enfin la *race celtique*, qui occupe le reste de la France. Il résulterait des données statistiques, par rapport à la criminalité, que la *race pélagienne* aurait le plus de penchant aux crimes contre les personnes, et que la *race celtique* serait la plus morale des trois.

En 1834, le nombre des accusés jugés contradictoirement a été de 6,952. Comparé à la population totale du royaume, il donne 1 accusé sur 4,684 habitans. Cette proportion a peu varié de 1825 à 1834. Le département de la Seine offre 1 accusé sur 1,191 habitans. Mais sur 785 accusés, 444 n'y étaient que domiciliés et non pas nés, et 76 y étaient complétement étrangers. La capitale et ses arrondissemens ruraux n'entraient donc réellement dans ce contingent que pour 265 prévenus indigènes.

Parmi les accusés, on compte 1,159 femmes, ou 17 sur 100. Dans les crimes contre les personnes, la proportion du sexe féminin serait très faible sans les crimes d'infanticide, qui entrent pour deux tiers dans ceux de ce genre imputés aux femmes.

Considérés d'après leur âge, les accusés se divisent ainsi : 107 au-dessous de 16 ans ; 2,326 de 16 à 25 ans ; 2,156 de 25 à 35 ans ; 2,363 au-dessus de cet âge. Dans cette dernière classse, 38 septuagénaires et 5 octogénaires.

Sur le nombre total des accusés, on compte 4,168 célibataires, ou 60 sur 100 ; fait remarquable, et qui constate l'influence des liens de famille sur les penchans et les habitudes.

Parmi les accusés dont le domicile a pu être constaté, 4,144 habitaient des communes rurales, et 2,638

des communes urbaines. Celles-ci, dont la population est à celle de tout le royaume dans le rapport de 21 à 100, ont contribué à la masse totale des accusés dans la proportion de 39 sur 100. Il est même à remarquer que, dans 8 départemens, les accusés appartenaient en plus grand nombre aux communes urbaines qu'aux communes rurales. L'élévation de cette proportion s'explique assez, surtout quant aux départemens qui ont pour chefs-lieux Lyon, Marseille et Paris, dont les populations agglomérées éprouvent tant de besoins, de misère et de tentations.

Quant à l'influence de l'instruction ou de l'ignorance sur le penchant au désordre et aux crimes, voici ce qu'indiquent les résultats obtenus : 4,080 accusés ne savaient ni lire, ni écrire ; 2,061 possédaient imparfaitement ces connaissances ; 608 lisaient et écrivaient bien ; 203 avaient reçu une instruction supérieure. Ainsi, en 1833 et 1834, sur 100 accusés, 39 étaient complétement illettrés. La proportion était d'un et de deux plus forte dans les années précédentes.

Cette proportion, du reste, varie suivant l'âge des accusés, et, ce qui est assez remarquable, elle diminue à mesure que les accusés avancent en âge. Ainsi, tandis que pendant les cinq dernières années, la proportion des illettrés, parmi les accusés de moins de 21 ans, a été, terme moyen, de 65 sur 100, elle n'a été que de 60 sur 100 pour les accusés de 21 à 40, et de 57 seulement pour ceux de 40 ans et plus. Il est à remarquer que le rapport du nombre des illettrés accusés de crimes à la totalité des accusés excède de près d'un dixième sur 100 celui de la totalité des illettrés à la

population totale de la France, si l'on évalue ce dernier rapport d'après la proportion observée entre les illettrés et ceux qui savent lire, parmi les jeunes Français tirant annuellement au sort pour le recrutement de l'armée. Cette proportion est à peu près de moitié, ou 50 sur 100. Elle a été de 51 en 1830, de 50 en 1831, de 49 en 1832, et de 48 en 1833. On attribue cette diminution graduelle, quoique peu sensible encore, aux efforts faits pour la propagation de l'instruction primaire.

La proportion des accusés illettrés est plus forte pour les femmes, dont l'instruction, quoiqu'elle ait fait aussi des progrès, est encore si imparfaite, et trop souvent nulle dans les classes laborieuses. Cette proportion s'élève à 76 sur 100, tandis qu'elle descend à 55 pour les hommes pris séparément.

Il est important de constater le rapport de chaque degré d'instruction avec le penchant au crime. Voici les indications que donnent, à cet égard, les relevés statistiques comparés. Depuis 1828 jusqu'en 1834, on trouve que, durant cette période de sept années, sur 100 accusés ne sachant ni lire ni écrire, 26 ont été poursuivis pour crimes contre les personnes, et 74 pour crimes contre les propriétés.

Pour ceux qui savaient imparfaitement lire et écrire, la proportion est de 28 à 72.

Elle est la même pour ceux qui savaient bien lire et écrire. Mais pour ceux qui avaient une instruction supérieure, elle est de 35 à 65.

C'est ici la question essentielle, l'influence de l'instruction sur la moralité. M. Quetelet, dans l'ouvrage

cité plus haut, s'en est aussi occupé, ainsi que l'avait fait M. Guerry. M. Quetelet l'a traitée dans le 2e §, chap. III, du IIIe livre, *De l'influence des lumières, des professions et du climat, sur le penchant au crime.* Il a comparé les relevés statistiques des accusations en France, de 1828 à 1831. Il en résulte que les accusés qui exerçaient des professions libérales, ou qui jouissaient d'une fortune supposant quelque éducation, sont ceux qui, relativement, ont commis le plus de crimes contre les personnes, tandis que pour les gens sans aveu, 87 sur 100 n'ont porté atteinte qu'aux propriétés. Le nombre des crimes contre les personnes, comparé à celui des crimes contre la propriété, s'est trouvé plus grand en raison du plus grand développement de l'intelligence des accusés; cette différence portait particulièrement sur les meurtres, les viols, les assassinats, les coups et blessures, et d'autres crimes très graves. Si l'on considère, dit M. Quetelet, que la classe éclairée suppose plus d'aisance, et par conséquent moins de besoin de recourir aux différentes espèces de vols, il faut avouer que l'aisance et les lumières ne parviennent pas aussi facilement à comprimer le feu des passions et les sentimens de haine et de vengeance.

Il est remarquable, ajoute à cette occasion le savant économiste, que plusieurs des départemens les plus pauvres de la France, et en même temps les moins instruits, tels que ceux de l'Indre, du Cher, de la Haute-Vienne, de l'Allier, etc., soient en même temps les plus moraux, tandis que le contraire a lieu pour la plupart des départemens qui ont le plus de richesses et d'instruction. Ces singularités apparentes s'expliquent,

je crois, par les observations faites plus haut. La moralité est mieux en rapport avec l'état de l'instruction dans le ci-devant royaume des Pays-Bas, *ce qui porterait à croire que la direction de l'enseignement y était meilleure.*

En effet, les données de la statistique sur le penchant au crime ne font que confirmer deux vérités trop souvent oubliées ou contestées de nos jours. 1° L'instruction n'est pas l'éducation. Celle-là ne développe que l'intelligence au profit du mal ainsi que du bien. L'éducation forme l'âme, et ce sont les habitudes de l'âme qui décident de nos penchans. 2° Les richesses et les lumières, créant souvent des foyers de misère à côté de l'opulence, comme on le voit dans nos grandes villes et dans les contrées où l'industrie est le plus développée, ne sont point des garanties de moralité et de respect pour les personnes et les propriétés. La vraie garantie, c'est la participation de tous, ou au moins du plus grand nombre, à l'aisance.

Le document que nous analysons nous apprend qu'en France la population attachée à l'exploitation du sol renferme à elle seule près du tiers des accusés, 31 sur 100. Il n'y a rien là qui doive surprendre, si cette partie de la population est, comme il y a lieu de le croire, la plus nombreuse. Mais ce qui est digne de remarque, c'est que le plus grand nombre des attentats contre les personnes appartient à cette classe en général rude et irascible, et à celle des individus exerçant des professions libérales, ou vivant de leurs revenus. Le contingent de ces deux classes est de 46 sur 100 pour la première, et de 48 pour la seconde;

il n'est que de 14 sur 100 pour les gens sans aveu; mais celle-ci fournit 79 prévenus de vol sur 100.

Nous renvoyons au rapport pour les faits qui peuvent fournir des élémens d'appréciation; quant aux effets de la législation et de la répression sur le mouvement de la criminalité, les renseignemens que ce document contient à cet égard peuvent donner matière à d'utiles réflexions.

Le relevé des affaires portées devant les tribunaux correctionnels concourt à prouver que, malgré l'augmentation des délits ordinaires, les vols, communément si fréquens, ont diminué. Le chiffre de ces délits a suivi une progression descendante en 1833 et 1834. C'est une indication favorable à l'accroissement de la moralité et des ressources dans les classes que le besoin ou le désordre entraîne à commettre cette sorte de délits.

Ne pouvant transcrire, ni même analyser complétement un document où tout a son importance, et où tous les renseignemens sont résumés avec une concision qui ne permet point d'abréger sans nuire à la clarté, nous nous sommes attachés de préférence aux résultats qui peuvent éclairer les questions les plus importantes et les plus pressantes de notre économie sociale; à ce titre, nous signalons tout ce qui concerne les condamnés libérés, dont la plupart semblent précipités, par une destinée fatale, dans de déplorables récidives.

Une série de 12 tableaux (troisième section) fait connaître le nombre des condamnés sortis chaque année, depuis 1830, des divers bagnes et maisons centrales,

en indiquant le nombre total des libérés qui appartiennent à chacun de ces établissemens, et le nombre partiel de ceux qui sont tombés en récidive, ainsi que l'époque, plus ou moins rapprochée, de leur sortie de prison, à laquelle ils ont provoqué les nouvelles investigations de la justice. On trouve encore dans ces mêmes tableaux le montant approximatif de la masse que chaque condamné a reçue au moment de sa libération, son degré d'instruction, les faits qui ont motivé les dernières poursuites, et le résultat de ces poursuites. On a rapproché, dans cette section, toutes les données qui peuvent éclairer sur la situation des condamnés, lorsqu'uils sont rentrés dans la société, et faire apprécier les effets généraux et particuliers du système pénitentiaire actuel en ce qui touche la conduite ultérieure des individus qui y ont été soumis.

Parmi les accusés jugés en 1834, 1,400 avaient subi des condamnations antérieures. Ce chiffre, qui excède de 89 celui de l'année précédente, se compose de 1,270 hommes, et de 130 femmes; ce qui établit, pour celle-ci, le faible rapport de 9 sur 100.

924 de ces accusés, ou 66 sur 100, n'avaient été condamnés qu'une fois, 778 à des peines correctionnelles, et 146 à des peines afflictives et infamantes. Les autres avaient encouru plusieurs condamnations dont le nombre varie de 2 à 10. 6 accusés en récidive ont été condamnés à mort : ils n'avaient précédemment subi que des condamnations correctionnelles. La proportion des acquittés n'a été que de 20 sur 100, tandis qu'elle s'élève à 40 pour la totalité des accusés. Le hiffre des prévenus en récidive, pour 1834, s'est élevé

à 7,135. Ce chiffre est d'autant plus affligeant, que beaucoup d'entre eux, à raison du peu de durée des peines qu'ils avaient à subir, ont comparu plusieurs fois, dans la seule année du compte, devant les tribunaux de répression. Le tableau CVII prouve que, pendant l'année 1834, 597 individus ayant déjà subi des condamnations ont été jugés 2 fois, 84, 3 fois, 14, 4 fois, 2, 5 fois, et 2, 6 fois.

Ces résultats démontrent avec trop d'évidence que nos prisons, nos maisons de réclusion, tous les lieux destinés à l'expiation des crimes, loin de servir à la réforme des condamnés, ne sont pour eux, grâce au mélange de toutes les classes de détenus, et à l'absence de tout rapport moral et religieux, que des écoles de corruption, de vices et de crimes. Un ordre matériel règne dans ces établissemens; le travail y est admirablement organisé; mais ce qui prouve que ces moyens ne suffisent point pour corriger et amender les condamnés, c'est que les maisons de réclusion qui, sous le point de vue du travail, offrent les résultats les plus satisfaisans, celles de Poissy et de Melun, par exemple, sont en même temps celles qui fournissent le plus de récidivistes. Il serait injuste, hâtons-nous de le dire, de vouloir mesurer par le nombre des récidives le mérite relatif des diverses maisons de réclusion. Un régime uniforme est suivi dans tous ces établissemens. Ce n'est donc point par la diversité de régime qu'on peut expliquer la diversité des résultats obtenus par les différentes maison centrales, et que constate le chiffre plus ou moins élevé des récidives de leurs libérés. On doit plutôt en chercher l'explication dans les

différences qui existent, sous le rapport de la moralité, entre les populations dans lesquelles se recrutent ces divers établissemens.

Mais si l'on ne peut, à cause de ces différences dans les élémens de population, apprécier sûrement le mérite relatif de telle maison de réclusion comparée à telle autre, on peut, sans craindre de commettre la même injustice, chercher à apprécier, par le chiffre des récidives, la supériorité ou l'infériorité du régime des bagnes comparé à celui des maisons centrales. En effet, les établissemens de chacune de ces deux classes, pris ensemble, se recrutent les uns et les autres sur tous les points de la France indistinctement. Eh bien! il faut le reconnaître à la honte de nos maisons de réclusion, dans lesquelles les moyens de réforme devraient être plus faciles et plus efficaces, la comparaison est encore favorable au régime des bagnes. Serait-il donc vrai que nos divers établissemens pénitentiaires étant également impuissans pour opérer l'amendement moral des condamnés, l'avantage reste à ceux dans lesquels domine le principe d'intimidation? Il faut reconnaître, d'un autre côté, que si les libérés des bagnes tombent moins souvent en récidive que ceux des maisons centrales, en revanche ils commettent des infractions beaucoup plus graves. Ces résultats ne tiennent-ils pas à ce que les libérés des bagnes, placés tous sous la surveillance de la haute police, rencontrent, dans la défiance qui les suit au sein de la société, des obstacles qui leur rendent les infractions plus difficiles à commettre, et qui ne leur permettent de se livrer à leurs penchans criminels qu'avec le concours des cir-

constances les plus aggravantes, et en s'exposant aux plus grands périls?

Nous ne pouvons que renvoyer à la lecture du rapport pour les renseignemens qu'il contient sur les affaires de simple police, l'activité des divers tribunaux, la durée des procédures et des détentions préventives, la formation des jurys, et les travaux de la Cour de cassation.

Ce dernier compte-rendu, rédigé par M. Quenault, chef de la division des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice, est un travail consciencieux qui atteste un zèle, des lumières et une sagacité peu communes. A l'exemple de notre gouvernement, les gouvernemens étrangers publient aussi des comptes de l'administration de la justice criminelle. Il serait utile d'établir des comparaisons entre les résultats donnés par ces statistiques de pays divers. Toutefois, les législations diverses ne qualifiant et ne punissant point les infractions de la même manière, on ne peut se flatter, en comparant les faits, d'atteindre toujours à une exactitude suffisante. Nous nous bornerons donc à rapprocher, sur un petit nombre de points, les résultats donnés par notre statistique de ceux qu'offrent les statistiques de la Belgique et de l'Angleterre.

M. Quetelet (*Essai de physique sociale*, tom. II, p. 171, 172, 173) faisait remarquer que la répression était beaucoup plus forte en Belgique qu'en France, puisque l'on trouvait, dans le premier de ces deux pays, 15 acquittés sur 100 accusés, et que sur le même nombre d'accusés on trouvait 39 acquittés en France.

Il se demandait si la force de la répression, plus grande en Belgique, ne tenait pas à ce que, dans ce pays, il y avait alors absence du jury, dont les fonctions étaient remplies par des juges? En effet, l'examen des résultats donnés par la statistique belge pour les années postérieures à l'année 1831, époque du rétablissement du jury en Belgique, a fait reconnaître que la proportion des acquittemens aux condamnations a été, pour tout le royaume de Belgique, en 1831, de 30; en 1832, de 41; en 1833, de 40, et en 1834, de 39 acquittés sur 100 accusés. La proportion, en France, a été de 46 en 1831; de 41 en 1832; de 41 aussi en 1833, et de 40 acquittés sur 100 accusés en 1834. La moyenne de la même proportion, de 1825 à 1831, avait été de 39 sur 100. On voit par là que, depuis l'établissement du jury en Belgique, les résultats obtenus dans les deux pays sont devenus à peu près semblables, ce qui justifie l'observation de M. Quételet.

Voici d'autres rapprochemens entre les résultats donnés par notre statistique, et ceux que donnent les statistiques anglaises pour les années 1834 et 1835. La proportion du nombre des femmes, parmi les accusés, est à peu près la même en Angleterre qu'en France. En Angleterre, on trouve 16 femmes, et en France 17, sur 100 accusés. Mais si l'influence du sexe est à peu près égale dans les deux pays, celle de l'âge est bien différente. On trouve, en Angleterre, 42 accusés âgés de moins de 21 ans, tandis qu'en France on n'en trouve que 19 sur 100 accusés de tout âge.

En France, sur 100 accusés, on en compte 59 ne

sachant ni lire ni écrire. En Angleterre, on n'en compte que 35 d'illettrés. L'instruction y est donc évidemment plus répandue.

La répression est beaucoup plus forte en Angleterre, puisque l'on n'y compte que 29 acquittés sur 100 accusés, tandis que l'on compte 40 acquittés en France. sur 1,000 accusés, il y a eu 21 condamnés à mort en Angleterre, et 4 seulement en France. Ainsi, malgré l'excessive rigueur des lois en Angleterre, qui devrait amener plus d'acquittemens, il y a plus de condamnations. Mais il faut dire qu'en Angleterre, les commutations de peine sont très fréquentes, et que les jurés s'y attendent.

Disons encore que la principale cause du moindre nombre d'acquittemens, en Angleterre, doit être attribuée à cette circonstance, que l'examen préalable se trouve confié à un jury d'accusation formé des mêmes élémens, ayant les mêmes habitudes, les mêmes mœurs, les mêmes opinions que le jury de jugement. Il n'est donc pas étonnant que ces deux jurys soient d'accord le plus souvent dans leur manière d'apprécier les mêmes faits. En France, ce sont des juges qui prononcent sur les mises en accusation, et la différence qui existe entre les habitudes d'esprit des juges et celles des jurés explique suffisamment la différence des résultats.

AUBERT DE VITRY.

RAPPORT

SUR LE COMMERCE ET LES MANUFACTURES DE LA SUISSE,

PAR LE DOCTEUR JOHN BOWRING.

On connaît la mission commerciale de M. Bowring et les documens qu'il a publiés sur l'industrie et le commerce français. Ses investigations et ses efforts pour arriver à un régime douanier plus doux ne se bornent cependant pas à notre pays; cette fois, l'infatigable négociateur nous donne le résultat d'un voyage en Suisse qu'il fit l'année passée. C'est un tableau de la situation industrielle et commerciale des principaux cantons manufacturiers.

La Suisse, sous ce rapport, est un pays exceptionnel; elle n'a ni lignes de douanes, ni tarifs prohibitifs. Tous les droits d'exportation et d'importation sont en général si modérés que personne ne songe à commettre des fraudes. A l'intérieur, et de canton à canton, il n'existe que de simples droits de péage qui ne gênent presque pas la circulation, et qui sont certainement moins onéreux que ceux qu'on exige en Angleterre pour l'entretien des routes.

Si un pays a résolu le problème du *bon marché*, c'est la Suisse; car ses produits manufacturés rivalisent sur tous les marchés du globe avec les produits anglais, et s'ils ne leur sont pas supérieurs en qualité, ils leur disputent toujours l'avantage sous le rapport du prix. Des causes diverses concourent sans doute à ce résultat; mais il en est une qui, de l'avis même des Suisses,

les domine toutes : c'est la liberté commerciale qui est établie dans toute la confédération helvétique. Nul doute que les habitudes d'ordre, la sobriété, l'économie et la persévérance des Suisses ont aussi contribué à la prospérité de leurs manufactures; mais l'absence des entraves demeure toujours la cause première de cette prospérité.

La Suisse avait essayé, en 1820, le système prohibitif, pour opposer des représailles aux mesures que la France venait de prendre relativement à l'entrée des bestiaux et de quelques denrées. Mais ce système ne dura que peu de mois, et l'intérêt public commanda bientôt le rétablissement de la libre communication. La question fut une seconde fois agitée en décembre 1833, lorsqu'on proposa à la Suisse d'adhérer à l'union prussienne. La commission nommée par la diète conclut au rejet de la proposition, se fondant sur la situation prospère du commerce, qui s'était admirablement développé sous le régime de la liberté commerciale. Quoiqu'il fût facile de prévoir que la ligne prussienne contrarierait, pour un temps au moins, les intérêts commerciaux de la Suisse, et qu'en adhérant à l'union on aurait trouvé un nouveau débouché, on préféra le régime libre pour conserver l'indépendance du pays et pour éviter l'intrusion de la Prusse, dont la ligne offre tous les caractères d'une union politique. On invoqua alors aussi la bonne amitié qui régnait entre la France et la Suisse, et ce ne fut pas un des derniers motifs pour repousser les offres de la Prusse.

Les circonstances actuelles ayant modifié cet état de choses, la confédération ne paraît pas éloignée d'adhé-

rer à l'union douanière allemande. On conçoit, en effet, que pour peu que le blocus eût quelque durée, la Suisse trouverait de l'avantage à étendre ses relations commerciales du côté de l'Allemagne; les barrières élevées par l'union, et principalement dirigées contre les tissus de soie, de coton, de lin et de chanvre, disparaîtraient, et il y aurait là une compensation pour la perte des débouchés qu'elle éprouve du côté de la France. Nos tarifs sont d'ailleurs un grand obstacle pour l'introduction des marchandises suisses, et ils excluent plusieurs produits dont nous pourrions tirer d'assez grands avantages.

Ainsi, les forges du canton de Berne fournissent du fer d'une qualité tout-à-fait supérieure, et qui était autrefois employé pour la fabrication des armes de la garde impériale; on le consommait à Saint-Étienne et à Versailles. Les tarifs actuels en empêchent l'introduction. Les lois françaises sur le transit gênent également le commerce suisse; ces mêmes lois sont moins rigoureuses en Sardaigne et en Allemagne qu'en France. Ces circonstances combinées avec le blocus doivent naturellement faire naître chez les Suisses la pensée de se réunir à la ligne prussienne.

Huit cantons ont été principalement l'objet des investigations du docteur Bowring : ce sont ceux de Zurich, Bâle, Genève, Saint-Gall, Neuchâtel, Appenzell et Argovie. Comme les petits cantons et ceux situés au midi de la Suisse n'ont qu'une faible importance commerciale, il ne s'en est pas occupé.

La langue et la religion ne sont pas sans influence sur le commerce international de la Suisse. Les races

allemandes, françaises et italiennes, ont conservé le caractère original des nations dont elles dérivent. Dans les cantons français, la fabrication des produits d'art, tels que montres, boîtes à musique, bijoux, est prédominante; dans les cantons allemands, ce sont les tissus de soie et de coton qui occupent le plus de bras, et dans les districts italiens, le principal travail consiste dans l'agriculture. Ces derniers ont peu de journaux, peu de relations avec leurs voisins ou avec les contrées éloignées. Les habitudes françaises prédominent dans les cantons de Vaud, Neuchâtel et Genève, et enfin les cantons allemands ont plus de relations avec l'Allemagne qu'avec leurs compatriotes du sud et de l'est de la Suisse.

Le rapport du docteur Bowring contient, outre les renseignemens commerciaux, un grand nombre de détails sur la population, les revenus, les dépenses et la situation des classes ouvrières des cantons qu'il a parcourus. Comme la reproduction de ces détails nous conduirait trop loin, nous nous attacherons principalement à faire ressortir les faits commerciaux et industriels, en suivant, toutefois, le cadre adopté par M. Bowring. Il commence par les cantons d'Appenzell et de Saint-Gall, après avoir tracé l'historique de la manufacture de ces deux contrées, et indiqué les différens marchés sur lesquels les tissus de coton ont trouvé autrefois des débouchés. Exclus maintenant de la plupart des marchés d'Europe, les manufacturiers de ce pays ont dirigé leur attention vers l'Amérique, et ils ont créé dans ce vaste continent, en concurrence avec la France et l'Angleterre, des débouchés qui s'ac-

croissent chaque année, et qui donnent une prodigieuse activité à leurs fabriques. Ils ont tenté quelques essais dans l'Inde qui ont été couronnés de succès; leurs marchandises vont aussi en Égypte, en Turquie et en Perse ; les quantités qui se vendent sur le continent sont peu considérables. Appenzell et Saint-Gall tiraient, en 1820, un million de livres de coton filé par an de l'Angleterre.

Cette masse a dû s'accroître depuis, mais on ne la connaît pas exactement aujourd'hui; ils en reçoivent aussi du fer, du cuivre, de la quincaillerie, de la soie brute et des denrées coloniales. La Suisse ne fournit que peu d'articles à l'Angleterre ; ils consistent dans de la mousseline, des calicots rouges et quelques toiles aussi à fond rouge. L'introduction des machines a eu les résultats les plus favorables dans ces cantons ; les prix ont baissé, et la consommation et les demandes se sont accrues. Les classes ouvrières y sont divisées en quatre sections, savoir : entrepreneurs, tisserands, dévideurs et brodeurs. Là, comme dans les autres parties de la Suisse, leur manière de vivre est moitié pastorale, moitié industrielle ; ils cultivent la terre et fréquentent concurremment les ateliers. Les tisserands gagnent, terme moyen, 5 fr. par semaine ; les brodeuses peuvent gagner de douze à treize sous par jour.

Les principales industries du canton de Neuchâtel sont les toiles peintes et l'horlogerie. On y produit à peu près tous les ans 80 mille pièces d'indiennes, dont on exporte 30 mille en Prusse, et le reste en Hollande, en Belgique et en Italie. Mais la fabrique de l'horlogerie présente bien plus d'importance. Les habitans sont

emprisonnés pendant l'hiver, qui dure six ou sept mois, dans leurs habitations, et là ils produisent annuellement environ 120,000 montres, dont 35,000 en or, et le reste en argent : ce qui représente, indépendamment des instrumens d'horlogerie et des boîtes à musique, un capital de près de 7 millions. Les États-Unis d'Amérique absorbent la plus grande partie de cette production. Dans presque tous les pays d'Europe, la France exceptée, les montres suisses sont prohibées, ou les droits sont tellement élevés qu'ils équivalent à une prohibition. Vingt mille personnes à peu près sont employées à cette fabrication ; un ouvrier mâle peut gagner de 1,000 à 1,500 fr. par an, et une femme la moitié de cette somme.

L'industrie cotonnière domine dans le canton de Thurgovie, cependant l'on y fait aussi des tissus de lin et de chanvre, mais beaucoup moins qu'autrefois. Il a environ 3,500 métiers pour tisser le coton. Les salaires varient, selon la dextérité du tisserand, de 15 à 35 sous par jour. Le canton possède maintenant cinq filatures qui ont ensemble 30,000 broches, produisant les numéros entre 40 et 60. Il y a dans le voisinage de Frauenfeld d'importantes fabriques de toiles peintes, qui exportent leurs produits pour les marchés du Levant. La production des toiles de lin s'élève à 2,000 pièces de 50 aunes chacune ; elles valent de 120 à 375 fr., moyenne 200 fr., et sont toutes destinées à l'exportation.

Les intérêts commerciaux de ce canton ont été affectés par la ligne prussienne, qui a interrompu une

partie des relations avec l'Allemagne, en défendant l'entrée des vins et des toiles de coton.

Schaffhouse est dans le même cas, et c'est peut-être le canton qui souffre le plus des douanes allemandes. Sa principale exportation consistait en vins qui actuellement ne sont plus reçus sur le marché allemand. Schaffhouse servait aussi d'entrepôt aux marchandises qu'on exportait de Suisse en Allemagne, et réciproquement. Les fromages, les soies, les vins, l'absinthe, etc., y passaient, et les cuirs, les draps et les étoffes d'Allemagne, entraient par là en Suisse. Les marchandises qui sont annuellement déchargées sur le marché de Schaffhouse se montent à environ 40,000 quintaux, et celles qui passent en transit excèdent 100,000 quintaux. La moitié de cette masse consiste en coton filé et coton brut, que Zurich et Wintherthur reçoivent de la Hollande, par Mayence, Léopoldstadt, et par d'autres places situées sur le Rhin.

Si la manufacture de Bâle n'est pas variée, elle est néanmoins très importante, et consiste dans la fabrication des rubans de fil de soie, de taffetas, et d'un peu de satin. Le canton de Bâle peut avoir 4,000 métiers à tisser en activité. Les exportations en rubans se montent à 10 millions. La moitié de ces produits vont aux États-Unis, et l'autre moitié en Allemagne, en France, en Hollande, en Suède, etc. Il est bon de faire remarquer que la France n'exporte que pour 35 millions de francs de rubans, en sorte que 30 ou 40,000 habitans atteignent les deux septièmes des exportations de la France sur cet article. Les salaires se paient générale-

ment à la pièce et non à la journée. Lorsque les ouvriers sont engagés, ils reçoivent de 5 à 7 fr. par semaine; ils vivent d'ordinaire mieux que dans aucun autre pays du continent.

Les principales industries de Zurich sont les soieries et les cotonnades. La manufacture des soies y date du XIIIe siècle; elle se perdit presque complétement à la fin du XVe; mais les persécutions qu'on fit alors subir aux protestans amenèrent des gens industrieux dans ce pays, et ils la ranimèrent en peu de temps. Au commencement du siècle, on comptait 5,000 métiers dans le canton; en 1814, environ 7,000, et aujourd'hui on peut en admettre 10,000. Douze ou treize mille individus sont engagés dans cette industrie. Chaque métier produit à peu près une valeur de 1,500 fr.; le produit annuel de la manufacture des soies peut donc être évalué à 15 millions. Les ouvriers zurichois sont, en général, économes et sobres, mais ils aiment le luxe des habits. Le manufacturier se contente de profits modérés; il n'est protégé par aucun droit sur les importations, et il a pour compétiteurs tous les manufacturiers du globe; avec cela il a le désavantage d'être à cent lieues de distance du port de mer le plus voisin, et de n'avoir aucun pavillon national auquel il puisse confier les marchandises qu'il fait venir des contrées éloignées. Le docteur Bowring pense que tous ces désavantages sont compensés par la liberté commerciale dont jouit la Suisse, par l'union de la manufacture domestique avec la vie agricole, par des habitudes simples et frugales, et enfin par la circonstance

que ce genre de production n'exige ni de grands établissemens ni de grandes avances. Zurich fabrique principalement des florentines, du gros de Naples, des marcelines, des taffetas et des lévantines; on y faisait aussi autrefois des crêpes, mais cette industrie est tombée.

Les manufactures du canton d'Argovie sont des filatures de coton, des fabriques de toile peinte; on y fait aussi des étoffes de soie et de lin. Tous ces articles sont exportés en Piémont, dans le nord de l'Allemagne, en Turquie et en Amérique. Les ouvriers de l'industrie cotonnière gagnent, dans l'Argovie de 1 fr. à 1 fr. 50 c. par jour, et les enfans de quatorze à quinze ans de 10 à 15 sous; les tisseurs en soie gagnent un peu moins.

Le canton d'Argovie n'a ni code, ni tribunal de commerce, ni aucune loi sur les transactions commerciales : les tribunaux ordinaires prononcent sur toutes les difficultés qui surviennent entre négocians. Le transit s'effectue, du lac de Constance à Zurich, sur Genève ou Bâle; de Bâle à Lucerne, et par le mont Saint-Gothard à Milan, Gênes, etc.; de Schaffhouse à Genève; de Bâle par Zurich, Coire, pour la Lombardie et Trieste. Toutes ces lignes traversent le canton d'Argovie, et en font un passage continuel de marchandises qui n'est pas sans profit pour le pays.

Genève occupe autant de place dans le rapport de M. Bowring que les cantons que nous venons de citer. Il donne une statistique complète de ce pays, en entrant dans tous les détails d'organisation et d'adminis-

tration. La principale industrie de Genève est l'horlogerie, qui se divise en *haute horlogerie* et en *horlogerie commune*. La première comprend les chronomètres et tous les mouvemens qui exigent une grande perfection; la seconde est connue sous le nom d'horlogerie de commerce. Toutes les pièces d'horlogerie se fabriquent à Fontainemelon et à Boccourt, et sont ajustées et terminées à Genève. L'Angleterre reçoit à peu près 10,000 montres génevoises par an, au prix moyen de 250 fr. l'une; Paris en demande une plus grande quantité, et le reste des produits prend la direction des montres de Neufchâtel, c'est-à-dire qu'il va en Amérique, sauf ce que la contrebande distribue dans les différens pays d'Europe. Genève envoie aussi pour 1,500,000 fr. de bijouterie en Angleterre.

Le rapport de M. Bowring contient, comme on voit, une foule de renseignemens utiles; mais on y trouve aussi bien des lacunes, et la partie commerciale nous paraît avoir été négligée. Ainsi il ne dit presque rien du commerce de Bâle, qui donne une si grande importance à cette ville; il ne dit rien du commerce d'argent de Genève, et il a totalement oublié le commerce de bois très étendu auquel se livrent plusieurs cantons de la Suisse. Le pays de Berne aurait aussi dû fixer l'attention de M. Bowring; on y trouve des exploitations métallurgiques considérables, des tanneries, et on y produit de très belles toiles de lin et de chanvre; le commerce des bestiaux y est surtout important.

Enfin l'auteur du rapport a trop considéré le com-

merce et l'industrie de la Suisse du point de vue anglais, et il a souvent négligé de signaler des relations importantes pour ne s'occuper que du commerce entre la Suisse et l'Angleterre. Du reste, le travail de M. Bowring est un document éminemment utile, et il arrive dans un moment où il doit exciter le plus vif intérêt.

TH. FIX.

DE LA CONTREFAÇON DES LIVRES FRANÇAIS EN BELGIQUE.

La France a de tout temps exercé une grande influence sur les destinées de l'Europe, soit par ses idées, soit par son action directe; mais c'est particulièrement depuis cinquante années que l'esprit français a fait de rapides progrès sur tous les points du continent. Nos vues en politique, en littérature et dans les arts, se sont naturalisées chez les peuples qui paraissaient avoir le moins d'affinité avec nous. La langue française est devenue une langue universelle; elle était depuis longtemps déjà en usage dans la diplomatie, et l'élite de la société de tous les pays la considérait comme un instrument pour pénétrer dans le domaine de l'intelligence.

Nous-mêmes, nous sommes si accoutumés à voir les choses de ce point de vue, que nous nous étonnons lorsque nos idées trouvent quelque résistance chez les nations étrangères, et il nous semble que leur empire devrait être incontesté. Il est vrai que la France a mérité cette suprématie à plus d'un titre, et les services qu'elle a rendus à la civilisation sont écrits en lettres ineffaçables sur presque tous les points du globe. Rarement des vues égoïstes ont présidé à cette diffusion des lumières; la noblesse de la mission excluait tout esprit de calcul et de prévoyance intéressée. Nous avons jeté les découvertes à pleines mains sur les po-

pulations ; la science des Lavoisier, des Lagrange, des Berthollet, a rapidement parcouru l'Europe ; nos procédés industriels sont étalés aux yeux de toutes les nations ; notre art militaire n'a point de secrets ; l'instruction supérieure est départie gratuitement à tous les étrangers qui se présentent dans nos écoles, et les ressorts de notre administration sont aussi connus à Berlin ou à Vienne qu'à Paris même. Notre existence intellectuelle n'a pas plus de mystère que notre vie politique et industrielle, et la plus grande libéralité préside à toutes nos communications, qui ont le progrès de l'humanité pour objet.

Ces formes généreuses ont peut-être eu autant d'ascendant à l'étranger que notre action directe et nos idées elles-mêmes. Les ouvrages français ont acquis une telle universalité que, d'une part, ils sont traduits dans toutes les langues, et que, de l'autre, on enseigne partout le français pour les comprendre. Rien ne constate mieux le triomphe de nos idées que la faveur avec laquelle nos livres sont accueillis.

A mesure que nos productions intellectuelles se répandent davantage, la mission civilisatrice que nous nous sommes donnée, et que plus d'une nation reconnaît, s'élargit et s'étend. C'est à la propagation de nos ouvrages, de nos idées, que nous devons en grande partie l'influence que le nom français exerce de toutes parts. Assurément, notre puissance politique est aussi un poids dans la balance ; mais je doute que ce soit elle qui nous ait procuré cet ascendant moral que nous possédons. Il y a des empires, tels que la Russie et l'Autriche, qui sont aussi étendus que le nôtre, et

dont l'existence politique est puissamment assise ; mais a-t-on jamais entendu parler de la propagation des idées russes ou autrichiennes, ou de faits civilisateurs qui nous seraient venus de ces contrées? Certes non. La France, au contraire, a partout ses représentans intellectuels, et ses doctrines franchissent même les barrières que leur oppose la censure dans certains pays. Aussi long-temps que la France conservera, indépendamment de toute autre circonstance, une pareille position, elle conduira la civilisation, et restera, en quelque sorte, maîtresse de la destinée intellectuelle du monde.

Un des élémens de sa puissance consiste donc dans les sympathies que ses idées ont fait naître parmi les nations étrangères, dans l'admiration qu'on a pour nos arts, nos sciences et notre littérature. Cette dernière surtout est appelée à propager le génie français, et à étendre pacifiquement nos conquêtes. Je crois que c'est le point de vue de plus d'un homme d'État, et que la solution de la question, prise ainsi dans sa plus haute généralité, peut offrir de magnifiques résultats. Les intérêts du pays, la gloire nationale, sont également satisfaits par la diffusion des idées françaises, et tout ce qui tendrait à s'opposer à cette diffusion nuirait à la mission que la France s'est imposée depuis un demi-siècle.

Dans le problème que je me propose de traiter, il y a bien, à la vérité, des intérêts divers, mais tous me semblent dominés par le grand intérêt que je viens de signaler. L'action civilisatrice que la France exerce sur l'Europe ne doit pas être ralentie par des considéra-

tions individuelles ou par des motifs de négoce communs à un petit nombre de particuliers.

Les libraires et les auteurs français se plaignent des spéculateurs belges, qui réimpriment les livres français, et les vendent au tiers, souvent au quart du prix que nous les payons à Paris. Ces livres se vendent d'abord en Belgique, puis en Angleterre, en Allemagne, en Amérique, et partout où la langue française est comprise. Les libraires belges ont-ils le droit de faire ces réimpressions ? Nous le leur dénions, et nous prétendons que chaque contrefaçon est une atteinte à la propriété, ou, pour me servir de l'expression consacrée, à la *propriété littéraire*, car on semble vouloir donner à cette propriété un caractère particulier. Comme il n'y a aucune législation internationale qui règle cette matière entre la France et la Belgique, toutes les discussions à ce sujet sont restées jusqu'à présent dans un cercle spéculatif, et la question de droit, ainsi que la possibilité d'une législation, restent encore indécises. Car rien n'est plus vague que ces expressions sans cesse employées : atteinte à la propriété littéraire, contrefaçon, pillage, etc.

Il convient, avant tout, d'établir que la propriété littéraire rentre dans la catégorie de toutes les autres propriétés intellectuelles et industrielles. L'invention d'une voiture à vapeur, d'une mécanique, d'une machine quelconque, constatée par un brevet, constitue une propriété pour l'inventeur, et le gouvernement la lui assure dans toute l'étendue du royaume, de même qu'il protége les libraires et les auteurs contre les contrefaçons à l'intérieur. Ce sont des mesures d'ordre qui

garantissent les intérêts des citoyens, et qui permettent à un homme de se livrer, avec un certain profit, en toute sécurité aux inspirations de son génie ou de son talent. Mais le gouvernement ne garantit ces sortes de propriétés que dans les limites du territoire. Sa juridiction pour ces matières ne va et ne doit même pas aller au-delà. Les produits de l'esprit, et les inventions scientifiques et industrielles, passent les frontières, chez toutes les nations, sans droits de sortie, et s'il existe un privilége pour ces produits et ces inventions à l'intérieur, il perd sa force à l'extérieur, d'un consentement tacite et universel.

Cela est si vrai que la plupart des gouvernemens ont institué les brevets d'importation; c'est-à-dire que lorsqu'une découverte faite en pays étranger est importée en France, l'importateur obtient, pendant un certain temps, le privilége de son application; il se trouve ainsi que la propriété industrielle d'un Anglais, par exemple, n'est point respectée en France, et réciproquement. Ceci est néanmoins passé dans le droit international, et aucun gouvernement ni aucun particulier n'a jamais songé à faire des réclamations. C'est cependant une contrefaçon tout aussi manifeste que la contrefaçon d'un livre, et qui touche, pour la plupart du temps, à des intérêts plus graves encore. La propriété littéraire ne saurait être placée sur un terrain exceptionnel, on ne peut pas en faire une propriété à part, car, après tout, elle a les mêmes caractères que les autres propriétés intellectuelles.

L'imagination, le talent, le savoir de l'auteur d'un livre, ne diffèrent en rien de l'imagination, du talent

et du savoir de l'inventeur d'une machine. Des deux côtés, il y a un créateur qui produit, par la seule force de son intelligence, des résultats d'une utilité générale; ils sont également protégés, et les lois civiles garantissent à l'auteur sa propriété littéraire, comme elles protégent l'inventeur d'une machine contre les imitateurs. Watt a rendu à la civilisation industrielle d'aussi grands services que nos écrivains les plus célèbres en ont rendu à la civilisation intellectuelle. Les Français ont imité la machine à vapeur lorsque les brevets d'invention la protégeaient encore en Angleterre, en même temps que toutes les nations voisines s'emparaient des chefs-d'œuvre littéraires de nos auteurs vivans. Il n'y a là rien que de légitime, à moins qu'on n'ait la pensée d'établir un pacte universel qui conduirait à l'isolement de tous les peuples.

On objectera peut-être que toute espèce de propriété devrait être respectée par l'étranger, et que la contrefaçon des machines ne devrait pas plus avoir lieu que celle des livres. Il est facile de sentir qu'avec une pareille doctrine on rétablirait le nationalisme le plus étroit; et les relations de pays à pays se compliqueraient de telle sorte, que la stabilité serait compromise à chaque instant. Les prétentions des hommes de lettres, des libraires et des inventeurs de toute espèce, s'accroîtraient indéfiniment. Tout le monde voudrait être à l'abri de la contrefaçon, et les milliers de brevets d'invention que nous avons en France demanderaient le même privilége dans les pays étrangers. D'ailleurs, une fois le droit consacré, je ne vois pas pourquoi l'on permettrait plutôt aux Belges de con-

trefaire une lampe de nuit que les œuvres de Chateaubriand. La propriété du fabricant de lampes est tout aussi respectable que celle de MM. Gosselin et Furne. Ainsi, les conséquences qu'un pareil principe entraînerait seraient incalculables. Il faudrait, non seulement donner les mêmes garanties à tous les travaux de l'esprit, à tous les efforts du génie inventif, il faudrait encore obtenir ces garanties dans tous les pays. Il faudrait établir la réciprocité pour toutes les nations, c'est-à-dire quelque chose qui ressemblerait à la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre.

En supposant qu'il fût possible d'obtenir de la Belgique un arrangement qui rendît toute contrefaçon de librairie impossible, on ne ferait que déplacer le siége de cette industrie. La Hollande redeviendrait, probablement, comme autrefois, la grande officine des contrefacteurs, et, sans aucun profit pour nous, gagnerait ce que la Belgique aurait perdu. Toutes les négociations qu'on pourrait entamer à ce sujet resteraient donc infructueuses aussi long-temps qu'il n'y aurait pas des arrangemens réciproques entre tous les gouvernemens civilisés; arrangemens qui, en bonne logique, s'étendraient non seulement aux livres, mais aux pièces de théâtre, à la musique, aux systèmes d'enseignement, aux méthodes curatives et à tous les procédés industriels. Ce serait là la question la plus compliquée qui eût jamais été soumise à la diplomatie de tous les pays.

On dit que les contrefaçons belges ruinent la librairie française, et les doléances à ce sujet ne connaissent souvent point de bornes. Outre que je crois la

librairie française atteinte d'autres causes de ruine, cette industrie se trouve dans les mêmes conditions que toutes les autres. A peine les fabricans de Lyon, de Mulhouse, de Rouen, ont-ils inventé un nouveau dessin pour leurs soieries et leurs toiles peintes, qu'ils sont imités par les fabriques anglaises; et le manufacturier français qui avait payé son dessin fort cher va retrouver sur les marchés étrangers sa propre composition.

L'assimilation de la contrefaçon des livres à toutes les autres me vaudra sans doute des objections. On me dira qu'après avoir considéré d'abord la question du point de vue purement intellectuel et civilisateur, j'en suis venu à confondre un livre avec une machine à vapeur. J'accepte ce reproche, mais j'entends établir des distinctions. Elles portent sur la librairie et sur l'auteur; sur l'inventeur de la machine et sur celui qui s'en sert ou qui la débite.

Les réclamations les plus fréquentes viennent des libraires; les auteurs, en une infinité de cas, sont désintéressés dans la question. Or, le libraire rentre absolument dans la catégorie de tous les autres marchands; il achète, il fabrique et il vend sous la protection de la loi commune, ainsi que le font des fabricans de lampes, de machines à vapeur, de métiers à tisser ou à filer; ce n'est pas l'effet à attendre d'un livre qui l'occupe, c'est la vente, l'objet matériel. Le livre, dans ce cas, doit donc être assimilé à toutes les autres marchandises; en lui épargnant la contrefaçon à l'étranger, il jouirait d'un privilége que toutes les industries seraient en droit de demander, et qu'on

ne pourrait, comme je viens de l'établir, accorder à aucune. En un mot, tel est le caractère des livres entre les mains des libraires : c'est une marchandise, et rien de plus. Ils ne deviennent l'instrument de la civilisation qu'au sortir du magasin et entre les mains du public. Le marchand ne doit jamais invoquer ce second caractère pour placer son industrie dans une sphère plus élevée, et pour exiger des protections exceptionnelles. Le commerce est son domaine; la gloire ou la honte de l'ouvrage rejaillit sur l'auteur.

La contrefaçon exerce une action différente sur l'écrivain, selon que son nom est plus ou moins célèbre, que son livre est bon ou mauvais. Que peut faire à un esprit supérieur, tel que M. de Lamartine par exemple, la possession de quelques mille francs, de plus ou de moins? La contrefaçon, si elle fait un tort pécuniaire aux hommes de génie, leur offre, ce me semble, dans l'agrandissement du cercle de leur action, une compensation suffisante pour la perte de quelques écus. Leur gloire n'y gagne rien, mais la conviction d'agir sur des populations nouvelles, et de leur préparer peut-être une meilleure destinée, est chose devant laquelle toutes les considérations d'intérêt privé doivent disparaître. Si la contrefaçon frappe un de ces auteurs obscurs que la fatalité, ou l'absence du talent a laissés dans l'ombre, il doit remercier le contrefacteur d'avoir donné plus de publicité à son nom et à son œuvre; c'est un capital et un avenir qu'il lui prépare. Restent les réputations moyennes. Mais il n'existe pas toujours, entre elles et les libraires, une communauté d'intérêts. Sou-

vent le manuscrit est vendu sans condition, et alors l'auteur ne peut voir la contrefaçon qu'avec plaisir, car elle le popularise. S'il demeure associé, il court la chance de tous les marchands, en se faisant commerçant lui-même.

Les auteurs exagèrent, d'ailleurs, toujours les pertes qu'occasionnent les contrefaçons, et je crois qu'à bien examiner la chose, les victimes sont en très petit nombre. Si l'auteur occupe une haute position dans la hiérarchie littéraire, il supporte aisément une légère perte; car, à aucune époque, les hommes de lettres n'ont été mieux traités par la fortune, et la magnificence que quelques uns déploient était certes inconnue de Racine, de Molière, de Rousseau, et de tant d'autres hommes célèbres qui avaient à lutter non seulement avec les contrefacteurs, mais qui étaient souvent aux prises avec la misère.

Quant aux libraires, ils éprouvent, je l'avoue, certaines pertes légères par les contrefaçons, pertes facilement appréciables, et qu'il serait possible d'éviter en introduisant quelques modifications dans le commerce de la librairie. L'éditeur a, dit-on, des frais auxquels le contrefacteur échappe. Cela est vrai dans beaucoup de cas; dans d'autres, il n'en est rien. Ainsi, l'éditeur français paie, pour la plupart du temps, le manuscrit; mais il ne le paie pas toujours. Le prix de ce manuscrit forme, à peu près, la seule différence entre les deux prix; on peut y ajouter quelques dépenses pour les corrections des auteurs, et pour les annonces qui sont plus chères en France qu'en Belgique; mais c'est tout. Eh bien! le prix des livres français

est très souvent quatre et cinq fois plus élevé que celui des contrefaçons belges, et cette énorme différence est mise sur le compte du manuscrit! Il y a certains manuscrits qui, à la vérité, se paient fort cher: ce sont ceux de MM. de Lamartine, Chateaubriand, Hugo, et de quelques autres. Mais on peut affirmer hardiment que le reste ne se paie, terme moyen, pas au-delà de douze cents francs le volume. On sait que M. Thiers a reçu, pour son Histoire de la révolution, dix-huit mille francs, ou quinze cents francs par volume. Je pourrais multiplier les citations, mais ceux qui connaissent ces matières m'en dispenseront.

Je ne sais pas si le prix des livres français est un *prix nécessaire* ou un prix considérablement enflé; la situation actuelle de la librairie rend le problème fort difficile. Mais toujours est-il que les pays étrangers ne sauraient avec de pareils prix nous offrir de grands débouchés; ce fait sera facilement constaté par les registres de vente à l'étranger de livres non contrefaits, et nos libraires doivent savoir que ce n'est pas là leur principale ressource.

Voici quelques faits qui feront voir l'influence du prix sur les ventes; il y a trois ou quatre ans qu'il n'y avait peut-être pas cent exemplaires des œuvres de Gœthe en France, et les libraires allemands ne nous vendaient par conséquent pas les ouvrages de cet auteur. Schiller se trouvait dans le même cas, et Jean Paul était à peu près inconnu chez nous. Ce dernier, malgré sa brillante réputation et son beau talent, n'avait même donné que de la perte aux libraires allemands. Eh bien, une maison parisienne a fait

récemment une contrefaçon des œuvres de Schiller et en a débité plus de deux mille exemplaires. L'édition, soit dit en passant, est plus correcte que celle publiée en dernier lieu par Cotta. Gœthe, imprimé à Paris, s'est vendu jusqu'à présent à plus de quinze cents exemplaires, et Jean Paul, qui même en Allemagne avait trouvé peu d'acheteurs, compte, à peine commencé, plus de quinze cents exemplaires en circulation. C'est uniquement le bas prix de ces éditions qui a produit ces ventes nombreuses, et certes les libraires allemands ne sauraient s'en plaindre puisque auparavant ces livres paraissaient à peine en France. L'opération parisienne n'a donc point affecté le commerce de la librairie allemande. Et quel avantage le public français n'a-t-il pas retiré de cette publication? La littérature allemande s'est tout-à-coup révélée à la France, dans ce qu'elle a de plus élevé, et les chefs-d'œuvre de cette langue sont venus prendre place dans deux mille bibliothèques... Il est clair que les livres français ont la même destinée en pays étranger: trop chers pour y pénétrer, les contrefaçons seules y font fortune; et, qu'on le remarque bien, elles ne font du tort à nos éditions que dans des proportions extrêmement minimes.

Les libraires français ont le plus grand tort de s'imaginer qu'ils prendraient la place des contrefacteurs, si ceux-ci n'existaient pas; c'est une de ces erreurs que le commerce de la librairie a commises plus d'une fois. Ce qui favorise la vente des livres réimprimés, c'est leur extrême bas prix, car le besoin de livres français, quelque général qu'il soit, résisterait néanmoins aux prix exorbitans de nos maisons de commerce.

La librairie convoite les marchés étrangers, cela se conçoit; mais on se demande si la France n'est pas assez étendue pour ses opérations; on se demande si ce marché a été exploité avec la prudence, le discernement, et surtout la probité nécessaires pour une si vaste clientelle. On pourrait rester dans le doute à ce sujet et s'étonner qu'on cherche ailleurs, quand la France offre une mine si féconde. Si les libraires et les gens de lettres se plaignent quelquefois de l'indifférence publique ou de la retenue qu'on met dans l'achat des livres, ils doivent sentir qu'ils ne sont pas entièrement étrangers à ces dispositions.

En supposant que le droit des libraires, tel qu'ils l'entendent, fût clair et incontestable, ce que je n'admets en aucune façon, son application resterait toujours une impossibilité, et la commission instituée par M. le Ministre de l'Instruction Publique trouvera difficilement une solution à la question proposée. Il me semble, en outre, que pour qu'un État puisse prendre l'initiative en une matière aussi complexe et aussi délicate, il faudrait qu'il défendît, avant tout, les contrefaçons sur son territoire; il lui faudrait une législation qui lui appartînt et servît de point de départ. Cette position nette et bien caractérisée est avant tout nécessaire pour entamer des négociations comme celle dont on a le projet de s'occuper. Je me hâte, au surplus, de le dire : je regarderais la suppression des contrefaçons en France comme une calamité qui nous priverait de presque tous les travaux littéraires de quelque valeur qui paraissent à l'étranger; ce serait une fâcheuse entrave à notre développement intellectuel. Les étran-

gers, s'ils nous accordaient la réciprocité, perdraient encore plus que nous, et l'esprit français qui, depuis cinquante ans, a fait de si mémorables progrès en Europe, se trouverait en partie arrêté dans sa marche.

J'ai dit plus haut que la librairie française, en introduisant quelques modifications dans son commerce, pourrait échapper aux pertes que lui occasionnent les contrefaçons. Ces modifications favoriseraient la propagation des ouvrages français, loin de lui nuire.

Nos éditeurs ne peuvent compter pour le débit de leurs publications que sur le marché français; le prix élevés de leurs livres ou les contrefaçons les excluent des marchés étrangers. L'élévation de ces prix, disent-ils, est inévitable, ce sont des annonces coûteuses, une main d'œuvre fort chère, et des honoraires d'auteurs souvent exorbitans qui portent très haut le prix de revient des livres. Le bénéfice du marchand, les remises à faire aux autres libraires, etc., l'augmentent encore. J'accepte toutes ces raisons sans examen, et j'accorde que le public français est obligé de passer par les conditions que les libraires lui imposent; ce commerce est ainsi constitué à l'intérieur et il ne pourra se changer que lentement. Ainsi, le prix d'un volume ordinaire in-8° sera fixé à 7 fr. 50 c.; tous les calculs sont basés sur ce prix. On a compté sur une vente de mille exemplaires en France; ces espérances se sont réalisées, et l'opération a été assez bonne. Sans les contrefaçons faites à l'étranger, on aurait peut-être vendu 200 exemplaires au dehors. Mais il s'est débité 1,000 réimpressions belges au-delà de la frontière à 1 fr. 50 c. le volume, et ce grand débit est dû au bas prix des livres

réimprimés. La dépense totale des étrangers se monte à 1,500 fr., somme égale à celle qu'ils auraient consacrée aux deux cents exemplaires de l'édition française. On admettra, je pense, ce calcul sans opposition; il résulte d'un assez grand nombre de faits, et porte peut-être le débit français à l'étranger un peu plus haut qu'il n'eût été dans la réalité sans la contrefaçon. On admettra aussi, car le fait est constaté par l'expérience, qu'un pays dépense seulement une certaine somme annuelle en livres, qu'il se règle, ainsi que les particuliers, non sur le nombre de volumes, mais sur ce que coûtent ces volumes. Un homme d'étude, par exemple, affecte tous les ans une somme fixe à l'achat des livres qui lui sont nécessaires, et il ne vise pas à acquérir tous les ans une quantité donnée de volumes. Une population tout entière se trouve naturellement dans le même cas, puisqu'elle renferme les individus qui achètent des livres.

Le libraire français ne peut donc avoir la prétention de placer mille exemplaires de l'édition parisienne en pays étranger; sa chance la plus favorable, si la contrefaçon n'existait pas, serait d'absorber la somme que celle-ci enlève, c'est-à-dire 1,500 fr. par volume. Pour y parvenir, il ne s'agit plus que de détruire la contrefaçon. Cette tâche est, comme je l'ai déjà fait pressentir, au-dessus des forces de la diplomatie, et les négociations qu'on entamerait à ce sujet seraient sans terme; on déplacerait l'industrie de la contrefaçon, en traitant avec la Belgique, et, quoi qu'on fît, elle trouverait toujours en Europe un coin pour y établir son siége. C'est donc au commerce lui-même à trouver

un expédient, un moyen pour échapper aux pertes causées par les contrefaçons. Ce moyen me paraît de la plus grande simplicité. Les libraires français n'ont qu'à prendre la place des libraires belges et se faire leurs propres contrefacteurs jusqu'à un certain point. Puisque cette branche de commerce offre des bénéfices aux éditeurs belges, je ne vois pas pourquoi les libraires parisiens n'entreraient pas dans la même voie que ceux de Bruxelles.

Voici le développement de ma pensée. Nos éditeurs calculent ordinairement leur débit pour le marché français seulement; ils savent que les débouchés extérieurs leur sont fermés, soit par le haut prix de leurs livres, soit par la contrefaçon. C'est donc en général le consommateur français, n'importe la nature de l'ouvrage, qui paye le manuscrit, l'annonce, et tous les frais matériels du livre; c'est en France que toutes ces dépenses se couvrent; en un mot, la presque totalité des spéculations sont fondées sur le débit à l'intérieur. Pour avoir des débouchés en Belgique et ailleurs, il faudrait descendre au prix des contrefaçons, et rien ne me semble plus facile.

Supposons qu'un volume au prix de 7 fr. 50 c. se débite à mille exemplaires en France, et que l'opération réalise ainsi les espérances de l'entrepreneur; supposons, d'un autre côté, que le contrefacteur belge vende mille exemplaires du même ouvrage à 1 fr. 50 c. le vol., et que l'affaire réponde également à ses prévisions; on aura, de cette manière, deux opérations distinctes, offrant chacune des bénéfices proportionnés aux dépenses. Le libraire belge n'aura payé que la composi-

tion, le tirage, le brochage, le papier, tandis que l'éditeur français aura eu en sus à sa charge le prix du manuscrit et des frais d'annonces plus considérables. Mais ce dernier aurait pu fabriquer les mille exemplaires débités dans l'étranger, à des conditions meilleures encore que le libraire belge, c'est-à-dire qu'il ne lui aurait coûté que le papier et le tirage, car la composition se trouverait déjà faite pour le tirage du premier mille. Il ne s'agit donc, dans l'hypothèse donnée, que de tirer deux mille exemplaires au lieu de mille. Le premier mille est destiné à la France, et se vendra à 7 fr. 50 c. l'exemplaire; le second mille, destiné à la Belgique, se vendra à 1 fr. 50 c. le volume. La mise en vente aurait lieu le même jour à Paris et à Bruxelles, et il n'y aurait d'autre différence dans les deux localités que celle du prix. Avec de pareilles dispositions, la contrefaçon deviendrait tout-à-fait impossible. La question du bon marché pour l'étranger serait ainsi résolue, et le contrefacteur serait hors d'état de soutenir cette concurrence.

On resterait sous tous les autres rapports dans les mêmes conditions; le public français payerait, comme par le passé, les livres à un prix élevé, et les étrangers continueraient d'avoir le bénéfice du bon marché. La contrebande, dira-t-on, fera rentrer en France le tirage envoyé en Belgique. La contrebande continuerait de faire ce qu'elle a fait jusqu'à présent; la fraude, si tant est qu'elle existe, resterait la même, et au lieu d'avoir des livres à bas prix imprimés à Bruxelles, nous aurions ces mêmes livres sortis des ateliers parisiens. On sait, au reste, que les livres, comme marchandise

encombrante, ne sont pas un objet important de contrebande, et que les contrefaçons n'entrent en France que dans des proportions très minimes. D'ailleurs, lors même que la contrefaçon serait interdite en Belgique, elle se pratiquerait clandestinement, et la contrebande y trouverait encore un aliment.

On m'objectera peut-être que les contrefaçons belges sont établies dans un autre format, avec une composition plus compacte, un papier moins beau, etc. Toutes ces circonstances, qui favorisent sans doute le contrefacteur, sont largement compensées par ce fait que le libraire français ne paiera pour son édition étrangère que les frais de papier et de tirage, et qu'il est dispensé d'une nouvelle composition. Si, du reste, il jugeait plus à propos de donner aux étrangers un autre format et un texte plus serré, il se trouverait alors dans la même situation de dépense que le libraire belge, et son opération serait encore loin d'être mauvaise.

Le moyen que je propose pour tuer la contrefaçon me paraît de la plus grande simplicité; il obvierait à *tous* les inconvéniens, et le libraire français s'emparerait d'une industrie qui ne fera que se déplacer, si jamais une transaction entre la France et la Belgique la supprime dans ce dernier pays.

Les modifications que cette nouvelle opération apporterait dans la partie organique du commerce de la librairie seraient peu sensibles. Il s'agirait tout simplement d'établir à Bruxelles quelques maisons de commission, qui existeraient à moins de frais que celles des libraires belges, car elles pourraient gérer les affaires d'un grand nombre d'éditeurs parisiens, et répartir

ainsi les frais sur une multiplicité d'ouvrages différens.

J'ai indiqué dans ce qui précède les principaux points de la question; je crois avoir démontré que la propagation des livres français, soit par la contrefaçon, soit autrement, tourne au profit de la civilisation, et qu'elle est de plus dans l'intérêt des idées françaises. J'ai soulevé l'hypothèse de négociations favorables avec la Belgique, par la suppression de la contrefaçon; j'ai trouvé, d'une part, que ce succès ne ferait que déplacer cette industrie, et de l'autre, qu'il éveillerait les réclamations de tous les commerçans, de tous les industriels français, qui se fonderaient sur ce précédent pour acquérir un pareil privilége à leurs marchandises et à leurs découvertes, dans l'étranger.

Le premier point, en contrariant la diffusion des lumières, offre une impossibilité morale repoussée par tous les esprits qui ont quelque foi dans l'influence que nos doctrines et nos idées exercent et doivent encore exercer en Europe. Le second point présente d'invincibles obstacles matériels. L'examen de ces obstacles conduit naturellement à cette conclusion, que la librairie doit chercher dans ses propres ressources les moyens de paralyser la contrefaçon. Ces moyens, je crois les avoir indiqués sans nuire ni aux intérêts de la civilisation, ni à ceux du commerce de la librairie. Ils offriront peut-être au commencement quelques légères difficultés dans leur application; mais je suis convaincu que ces difficultés n'auront rien de sérieux, et qu'il suffira d'un peu de persévérance pour les écarter totalement.

TH. FIX

DES SYSTÈMES ÉCONOMIQUES ESSAYÉS OU PROPOSÉS EN GRÈCE. — DES LOIS DE LYCURGUE. — RÉPUBLIQUE DE PLATON. — POLITIQUE D'ARISTOTE. — ÉCONOMIQUES DE XÉNOPHON (1).

Nous ne pensons pas qu'on ait hasardé en aucun pays du monde un système d'économie politique aussi extraordinaire que les lois de Lycurgue à Sparte. La règle la plus austère d'une communauté, les réformes les plus radicales décrétées par la Convention nationale, les utopies harmoniques des *Owenistes*, et, dans ces derniers temps, les prédications aventureuses du saint-simonisme, n'ont rien qui puisse être comparé à ces lois, en fait de hardiesse et d'originalité. Elles semblent le rêve d'un contemplateur plutôt que le fruit des méditations d'un homme d'État, et cependant elles ont eu une existence assez longue, et elles ont pénétré assez profondément dans les mœurs d'un peuple célèbre pour occuper une place dans l'histoire de la science. Le principal caractère qui les distingue, c'est d'avoir été, pour ainsi dire, improvisées et appliquées sans transition à l'administration d'un peuple qui en avait eu jusqu'alors de fort différentes. On croirait, en les lisant, parcourir le règlement d'un collége plutôt que le code d'une nation. Tout y est tellement singulier que

(1) M. Blanqui, notre collaborateur, a bien voulu nous communiquer ce chapitre, qui forme le troisième de son *Histoire de l'Économie politique*, actuellement sous presse.

l'existence même de leur auteur est mise en doute par beaucoup de savans, persuadés qu'il y a eu plus d'un Lycurgue, comme on a long-temps pensé qu'il avait existé plus d'un Homère.

Toutefois, quelle que soit l'origine des lois de Lycurgue, il est bien avéré qu'elles ont présidé pendant plusieurs siècles, plus ou moins intactes, aux destinées des Spartiates. Elles passent pour avoir réalisé l'utopie d'un partage général des propriétés et d'une éducation commune à tous les citoyens. Elles renfermaient à la fois un système complet d'économie politique, un catéchisme pour les croyances, un manuel universel pour les industries. Elles réglaient l'ordre de succession au trône, et celui des mets dans les repas. Quoi de plus étrange que la division du territoire de Sparte en neuf mille portions, et le reste du pays en trente mille autres parts, assignées à autant de pères de famille, à condition d'en distribuer les produits à leurs femmes et à leurs enfans? Combien devait durer cette égalité passagère des fortunes? J'avoue que j'ai peine à comprendre une société dans laquelle il est défendu d'acheter ou de vendre une portion de terrain, ni de la léguer par testament. Comment concilier cette défense avec le droit d'aînesse qui existait à Sparte, à moins de supposer que l'aîné de chaque famille fût obligé d'entretenir ses frères, et alors que devenait l'égalité, ce but imaginaire des lois de Lycurgue?

Il n'était pas permis de constituer une dot aux filles, mais on les épousait probablement sans inquiétude de l'avenir, puisque l'État se chargeait d'élever et de nourrir les enfans qu'elles mettaient au jour. Heureux pays,

où chaque citoyen n'avait qu'à se mettre à table, certain d'y trouver un repas, pourvu qu'il apportât son contingent en orge ou en légumes! Pour comble de prodige, il n'y avait pas d'impôts ni de trésor public; et cependant, si nous en croyons Aristote, ce peuple philosophe trouvait quelquefois le moyen de prêter de l'argent. Les députés de Samos ayant recouru à sa bourse, Aristote nous assure que l'assemblée générale ordonna un jeûne universel de vingt-quatre heures, *hommes et animaux compris*, pour obtenir une petite économie, et en gratifier les alliés. Mais puisqu'il était défendu d'acheter et de vendre, à quoi servait l'argent à Sparte? Malgré tout notre respect pour l'antiquité, je crains bien que ces histoires d'emprunt, et beaucoup d'autres encore, ne soient de véritables mystifications. Ce qu'il y a de certain, néanmoins, c'est qu'il a existé une époque où le sentiment de la propriété parut s'éteindre à Sparte, pour faire place à une insouciance patriotique fondée sur l'absence presque entière de besoins personnels; car la législation de Lycurgue était parfaitement conséquente. En détruisant les bases de la propriété, elle devait faire une guerre infatigable au désir d'acquérir, et par suite à tous les goûts qui l'enflamment.

C'est, en effet, ce que le législateur avait prévu. Tous les enfans, soustraits dès l'âge le plus tendre à l'influence maternelle, cessaient d'appartenir à leurs familles pour devenir la propriété de l'État. On les élevait en commun, quelle que fût leur origine, d'après des principes invariables, sous la surveillance des magistrats et presque sur la place publique. Le fouet est décrété l'institution par excellence; les enfans sont dépouillés de leurs che-

veux dans l'intérêt de la propreté; ils marchent sans chaussure dans toutes les saisons; ils couchent sur une litière de feuilles de roseaux. On leur apprend à voler des fruits pour leurs repas, et on les fustige quand ils se sont laissé découvrir. Parvenus à l'adolescence, un nouvel apprentissage commence pour eux, celui de la guerre, et ils en font l'exercice avec une telle audace, que le sang coule dans ces arènes dégoûtantes, où ils se déchirent demi-nus, sous les yeux de leurs mères. «Tu me mords comme une femme, dit l'un. — Non, mais comme un lion, » répond l'autre. Et les spectateurs d'applaudir à ces furieux, qui se servaient avec grâce de leurs ongles et de leurs dents. Quel détestable peuple! et quel nom donnerions-nous à de telles vertus?

L'éducation des femmes ne présentait pas des anomalies moins choquantes, et notre raison se refuse à admettre la prétendue efficacité morale du système adopté à leur égard. Un critique spirituel a pu dire avec justesse qu'on les considérait à Sparte comme les femelles plutôt que comme les compagnes de l'homme. On ne les estimait qu'en raison de l'énergie de leurs formes et de la vigueur de leur tempérament. Elles étaient exercées de bonne heure à manier le javelot, à courir presque nues dans l'arène, en présence de tous les citoyens, et même des jeunes hommes de leur âge. Parlerai-je de l'usage infâme de remplacer les maris par des amans, dans une foule de circonstances légalement prévues? Faut-il rappeler les unions incestueuses et les combinaisons de haras qui conduisirent ce peuple grossier à la promiscuité des sexes, sous prétexte d'embellir la race et de fortifier les générations? Je ne suis

pas surpris que le temps ait détruit les monumens de Sparte, si toutefois Sparte a eu des monumens. Nous lisons dans Plutarque que les maisons des Lacédémoniens étaient très petites et construites sans art. On ne travaillait les portes qu'avec la scie, et les planchers qu'avec la cognée; des troncs d'arbres, à peine dépouillés de leur écorce, servaient de poutres; habitations bien dignes d'un tel peuple, et qui semblent plutôt appartenir à des tribus nomades qu'à une nation civilisée. N'avaient-ils pas horreur du beau langage, des sciences qu'ils appelaient des vices, et de tout ce qui fait la gloire ou le charme de la vie? Sur leur théâtre même, ils préféraient les boxeurs aux poëtes; c'est tout dire.

Il n'est pas surprenant que les arts industriels tiennent peu de place dans leur histoire. Quelle industrie était nécessaire à des gens qui vivaient de brouet noir, qui s'asseyaient sur des madriers mal équarris, qui marchaient le plus souvent sans chaussure et nu-tête! Le peu d'artistes qu'on voyait à Sparte exerçaient, comme en Égypte, la profession de leur père, et la plupart des habitans n'en exerçaient aucune. Ces hommes, si différens des Athéniens pour tout le reste, leur ressemblaient complétement par l'horreur du travail manuel. Le travail était pour eux le symbole de l'esclavage, déplorable erreur qui a perdu la civilisation antique, et qui retient aujourd'hui dans un état voisin de la décrépitude nos jeunes républiques de l'Amérique du Sud. Malheur aux peuples qui se reposent sur des esclaves du soin de pourvoir à leurs besoins, et qui remettent en de telles mains la production nationale! Entre les ilotes de Sparte et les nègres des colonies eu-

ropéennes, où est la différence? et quelle différence y a-t-il aussi entre les Spartiates chassant aux ilotes et les Espagnols chassant aux Indiens? La fin de cette double domination a été la même, car la force brutale peut bien conquérir, mais il n'appartient qu'à la vraie liberté de conserver et de civiliser.

Cependant les institutions de Sparte ont excité au plus haut degré l'admiration des anciens et celle des modernes. Aristote, Platon, Xénophon, nous en ont laissé des peintures vives et animées. Mais ces peintures ne doivent-elles pas être considérées comme des ouvrages d'imagination, plutôt que comme des traités scientifiques sérieux? Ne faut-il pas y voir une thèse de philosophie, au lieu d'une doctrine économique? Je ne saurais me ranger entièrement à cet avis. Les institutions de la Grèce ne sont pas nées du hasard; la plupart d'entre elles ont été le fruit des méditations de plusieurs hommes célèbres, qui en ont poursuivi le développement avec une inflexibilité de logique tout-à-fait systématique. On eût dit qu'ils voulaient voir la fin de leurs expériences, comme chez nous le pouvoir exécutif tient à l'application des lois que son initiative a fait rendre. Quand Platon écrivait les dialogues qui composent son *Traité de la République*, il prouvait assez clairement que l'économie politique, telle que nous la comprenons de nos jours, n'était pas étrangère à ses contemporains les plus éclairés. Il a signalé les avantages de la division du travail avec une lucidité parfaite, et qui nous semble avoir ravi à Adam Smith le mérite de cette découverte, sinon la priorité de la démonstration. C'est ici le moment de citer les passages

les plus curieux de ce dialogue si naturel, si vrai et si admirable de justesse et de simplicité (1).

« Ce qui donne naissance à la société, c'est l'impuissance où nous sommes de nous suffire à nous-mêmes, et le besoin que nous avons d'une foule de choses. Ainsi, le besoin ayant engagé l'homme à se joindre à un autre homme, la société s'est établie dans un but d'assistance mutuelle. — Oui. Mais on ne communique à un autre ce qu'on a, pour en recevoir ce qu'on n'a pas, que parce qu'on croit y trouver son avantage. — Assurément. — Bâtissons donc une ville par la pensée. Nos besoins la formeront. Le premier et le plus grand de tous, n'est-ce pas la nourriture ? — Oui. — Le second besoin est celui du logement; le troisième est celui du vêtement. — Sans doute. — Comment notre ville pourra-t-elle fournir à ces besoins ? Ne faudra-t-il pas, pour cela, que l'un soit laboureur, un autre architecte, un autre tisserand ? Ajouterons-nous un cordonnier ou quelque artisan semblable? — Je le veux bien. — Toute ville est donc composée de plusieurs personnes; mais faut-il que chacun des habitans travaille pour tous les autres; que le laboureur, par exemple, prépare à manger pour quatre, et qu'il y mette quatre fois plus de temps et de peines; *ou, ne* ne serait-il pas mieux que, sans s'occuper des autres, il employât la quatrième partie du temps à préparer sa nourriture, et les trois autres parties à se bâtir une maison, à se faire des habits et des souliers ? — Il me semble que la première manière serait plus commode

(1) *République de Platon*, liv. II.

pour lui. En effet, nous ne naissons pas tous avec les mêmes talens, et chacun manifeste des dispositions particulières. Les choses iraient donc mieux si chaque homme se bornait à un métier, car la tâche est mieux faite et plus aisément quand elle est appropriée aux goûts de l'individu, et qu'il est dégagé de tout autre soin. »

Certes, jamais les avantages de la division du travail n'ont été plus clairement définis que dans ce passage remarquable. Nous allons bientôt voir avec quel art ingénieux l'auteur sera conduit à la définition de la monnaie. « Voilà donc, reprend l'un des interlocuteurs de Platon, les charpentiers, les forgerons, et les autres ouvriers qui vont entrer dans notre petite ville et l'agrandir. Il sera presque impossible, dès lors, de trouver un lieu d'où elle puisse tirer tout ce qui est nécessaire à sa subsistance. — La ville aura besoin de personnes qui aillent chercher dans le voisinage ce qui pourra lui manquer. — Mais ces personnes reviendront sans avoir rien reçu, si elles ne portent aux voisins de quoi satisfaire aussi à leurs demandes. — Assurément, et il faudra des gens qui se chargent de l'importation et de l'exportation des marchandises. Ce sont ceux qu'on appelle commerçans. — C'est ce que je pense, et même si le commerce se fait par mer, voilà encore une foule de gens nécessaires pour la navigation. — Mais dans la ville, comment nos citoyens se feront-ils part les uns aux autres de leur travail? — Il est évident que ce sera par vente et par achat. — Il nous faut donc encore un marché et une monnaie, symbole du contrat. »

Ne croirait-on pas, en lisant ces lignes si simples et si précises, parcourir l'un de nos meilleurs traités d'économie politique? Il est difficile, en effet, d'exposer avec plus de clarté la marche naturelle du développement industriel dans une ville qui commence. À mesure que cette ville imaginaire s'enrichit, sa situation se complique; la distribution des richesses s'y fait d'une manière inégale, et soulève bien des questions qui ne sont pas faciles à résoudre. « Qu'est-ce qui perd les artisans? dit Adimante (1). Et Socrate répond : L'opulence et la pauvreté. — Comment cela? — Le voici : le potier devenu riche s'embarrassera-t-il beaucoup de son métier? — Non. — Il deviendra de jour en jour plus fainéant et plus négligent? — Sans doute. — Et par conséquent plus mauvais potier? — *Oui.* — D'un autre côté, si la pauvreté lui ôte les moyens de se fournir d'outils et de tout ce qui est nécessaire à son art, son travail en souffrira; ses enfans et les ouvriers qu'il forme en seront moins habiles. — Cela est vrai. — Ainsi les richesses et la pauvreté nuisent également aux arts et à ceux qui les exercent. — Il y a apparence. — Voilà donc deux choses auxquelles nos magistrats prendront bien garde de donner entrée dans notre ville, l'opulence et la pauvreté : l'opulence, parce qu'elle engendre la mollesse et la fainéantise; la pauvreté, parce qu'elle produit la bassesse et l'envie : l'une et l'autre parce qu'elles conduisent l'État vers une révolution. » Il faut encore reconnaître ici la compétence parfaite des anciens à examiner les plus graves ques-

(1) *De la République*, liv. II.

tions de l'économie politique. Après plus de deux mille ans, nous n'avons pas encore obtenu la réalisation de l'utopie de Platon, de ce juste-milieu économique assurant à chacun une égale répartition des profits du travail. Nous avons toujours de ces potiers enrichis qui négligent leur art, et des ouvriers pauvres auxquels il faut fournir des outils qu'ils sont hors d'état de se procurer. Il y a donc bien long-temps qu'on y pense, à ces terribles problèmes de l'état social, que les révolutions abordent toujours sans les résoudre jamais! Dictature, esclavage, liberté, pillage, association, aristocratie, démocratie, on y a tout usé : l'énigme demeure encore indéchiffrable; heureuse notre génération si la science lui en donne le mot quelque jour!

Après avoir si ingénieusement défini la cité, et analysé la division du travail, Platon s'arrête tout-à-coup, et conseille la communauté des femmes et des enfans. « Je propose, dit-il, que les femmes de nos guerriers soient communes *toutes à tous;* qu'aucune d'elles n'habite en particulier avec aucun d'eux; que les enfans soient communs, et que ceux-ci ne connaissent pas leurs parens, ni les parens leurs enfans » (1). Je cite littéralement ce passage étonnant, pour donner une idée du degré de hardiesse où l'esprit de système a pu conduire un des plus beaux génies de l'antiquité. La communauté des biens, autre chimère, est aussi considérée par Platon comme un remède souverain aux plaies les plus invétérées de la société. Il n'y au-

(1) *De la République*, liv. v.

rait plus ni troubles, ni désordres, ni insolence, ni servilité. L'usure disparaîtrait avec l'avarice et les vices qu'un amour immodéré des richesses multiplie chez les hommes. Plus de procès, partant plus de chicane; nous vivrons tous comme des frères. « N'espérons pas, toutefois, ajoute Platon, réaliser le plan de cette parfaite république. Comme les peintres habiles dessinent à grands traits des modèles d'une beauté idéale, impossible à trouver dans les individus, de même nous ne voulons que donner un type accompli; plus les législateurs se rapprocheront de ce modèle, plus leur constitution sera propre à conduire les hommes au bonheur. » Telle est l'opinion que Platon lui-même avait de ses doctrines, mélange remarquable d'aperçus plein de justesse et d'utopies indignes d'attention. On ne sait comment concilier, en effet, les rêves d'égalité qui agitent ce philosophe avec son profond mépris pour les classes laborieuses. « La nature, selon lui, n'a fait ni cordonniers ni forgerons; de pareilles occupations dégradent les gens qui les exercent, vils mercenaires, misérables sans nom, qui *sont exclus*, par leur état même, des droits politiques. Quant aux marchands, accoutumés à mentir et à tromper, on ne les souffrira, dans la cité, que comme un mal nécessaire. Le citoyen qui se sera avili par le commerce de boutique *sera poursuivi pour ce délit*. S'il est convaincu, il sera condamné à un an de prison. La punition sera doublée à chaque récidive. Ce genre de trafic ne sera permis qu'aux étrangers qu'on trouvera être les *moins* corrompus. Le magistrat tiendra un registre exact de

leurs factures et de leurs ventes. On ne leur permettra de faire qu'un très petit bénéfice (1). Xénophon n'est pas moins explicite. Il pense que « les arts manuels sont infâmes et indignes d'un citoyen. La plupart déforment le corps. Ils obligent de s'asseoir à l'ombre ou près du feu. Ils ne laissent de temps ni pour la république ni pour les amis. »

C'est cette doctrine des *hommes de loisir*, ressuscitée parmi nous, qui résume toute l'économie politique des anciens. M. de Sismondi fait remarquer avec beaucoup de sens que du moins ils avaient toujours reconnu que la richesse n'a de prix qu'autant qu'elle contribue au bonheur général, et que c'est pour ne l'avoir pas considérée abstraitement qu'ils avaient souvent eu en cette matière des idées plus justes que les nôtres. L'économie politique des Grecs était éminemment gouvernementale et réglementaire. Leurs écrivains veulent que la loi se mêle de tout, et ne laisse presque rien à la liberté individuelle des citoyens. La cité n'est pour eux qu'une vaste association où chaque habitant joue un rôle convenu, ou bien une grande machine dont il représente un des rouages. Ils s'occupent exclusivement des masses, et négligent l'individu, dangereux excès, auprès duquel il n'y a rien de plus dangereux que l'excès contraire, où paraissent tomber de nos jours les grandes nations civilisées par l'industrie. Et encore, quand on parle des masses à Athènes, il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit seulement de ce petit nombre d'hommes libres qui se faisaient

(1) Platon, *Traité des lois*, liv. XI.

nourrir par des armées d'esclaves. C'est en ce sens que M. Dunoyer a eu raison de dire (1) « que l'esclavage des professions utiles avait été le régime économique de toute société nouvellement fixée. » Rousseau prétend que ce régime était indispensable, « parce qu'il est des positions malheureuses où l'on ne peut conserver sa liberté qu'aux dépens de celle d'autrui, et où le citoyen ne peut être parfaitement libre que l'esclave ne soit extrêmement esclave (2). » Cette singulière doctrine prouve jusqu'à quel point les plus beaux génies ont pu s'égarer dans leur aveugle admiration pour les institutions de l'antiquité; mais il n'est plus permis aujourd'hui de s'égarer avec eux. Une étude plus philosophique de l'histoire ancienne nous montre les Grecs en proie aux dissensions civiles, à la guerre étrangère, aux intrigues de la place publique par suite du désœuvrement où leur permettait de vivre le travail des esclaves. Ils excellaient à conduire un char dans la carrière, à ergoter sur des finesses grammaticales, à faire de la mauvaise musique, et devenus rhéteurs après avoir été pillards, ils ont succombé faute de courage pour se défendre, et faute d'argent pour se faire défendre par des mercenaires.

L'économie politique de Xénophon ne repose pas sur d'autres bases que celle de Platon. Toutes les fois qu'il s'agit d'analyser les opérations du travail, de remonter à la source du revenu, de déterminer l'utilité des choses, la lucidité de cet écrivain est admirable;

(1) *Nouveau Traité d'économie sociale*, t. I, p. 234.

(2) *Contrat social*, liv. III.

mais dès qu'il est question de la répartition des profits, les préjugés grecs reprennent leur empire, et l'auteur retombe dans la politique de Platon et d'Aristote, fidèles interprètes de l'oligarchie contemporaine. Quel malheur que ces hommes si habiles à exposer les phénomènes essentiels de la production n'en aient pas tiré plus judicieusement les conséquences! Écoutez Xénophon dans ses définitions : « Il ne faut entendre par *bien* que ce qui peut nous être utile. — Les terres que nous cultivons ne sont plus des biens, lorsque nous perdons à leur culture. — L'argent même n'est pas un bien, si l'on n'en fait pas usage. » Ne croirait-on pas lire dans J.-B. Say la définition des capitaux productifs et improductifs? L'auteur grec dit ailleurs ces paroles remarquables : *On a les bras bien longs, quand on a ceux de tout un peuple.* Il propose d'accorder des gratifications à ceux du tribunal des négocians qui termineraient les contestations avec le plus de justice et de célérité; mais il nous semble moins heureux lorsqu'il soutient que la grande abondance de l'argent ne le ferait pas baisser de prix. Au surplus, les écrits de Xénophon, bien que remplis de conseils ingénieux aux agriculteurs et de considérations très importantes pour les philosophes, ne peuvent pas nous donner une idée exacte des véritables vues économiques des anciens. L'auteur s'est borné à recommander la tempérance, l'activité, la bonne distribution du travail. Il a soigneusement tracé les attributions de l'homme et de la femme sous l'influence du mariage, les avantages de l'ordre, de l'émulation et des récompenses. Enfin, il a manifesté avec énergie le

profond mépris que lui inspiraient les travaux manuels : « Les personnes qui s'y livrent, dit-il, ne sont jamais élevées aux charges, et on a bien raison. La plupart, condamnées à être assises tout le jour, quelques unes même à éprouver un feu continuel, ne peuvent manquer d'avoir le corps altéré, et il est bien difficile que l'esprit ne s'en ressente. Outre cela, le travail emporte tout le temps; on ne peut rien faire pour ses amis, ni pour l'État. »

Telle est la conclusion obligée de toutes les théories économiques des anciens. On ne conçoit pas, en lisant ces philippiques véhémentes contre la classe ouvrière, que leurs plus grands auteurs aient daigné descendre jusqu'à écrire de si belles choses en faveur de ces travailleurs qu'ils accablent en toute occasion de leurs sarcasmes et de leur mépris. L'agriculture seule passait aux yeux des anciens pour une industrie respectable; c'est pour elle seule qu'ils ont réservé leur sollicitude et leur admiration. Xénophon lui consacre la partie la plus importante de ses *Économiques*. Il y traite des moyens de former de bons fermiers, de connaître les propriétés d'un terrain, les temps favorables au labour, des semailles, des plantations, des défrichemens, du commerce des grains; mais si succinctement, et d'une manière tellement sentimentale, que son livre, malgré les données excellentes qu'il renferme, ressemble plutôt à un catéchisme de morale qu'à un traité scientifique. Cependant on y retrouve avec intérêt les préjugés habituels des anciens sur certaines questions importantes de la science, notamment en faveur des métaux précieux. « L'argent, dit Xénophon, ne ressem-

ble point aux autres productions de la terre. Que le fer ou le cuivre deviennent communs, au point que les ouvrages faits de ces matières se vendent à trop bon marché, voilà les ouvriers ruinés complétement. Je dis la même chose des cultivateurs, dans les années où le blé, le vin ou les fruits sont très abondans. Pour l'argent, c'est tout le contraire. Plus on en trouve de mines et plus on les exploite, plus on voit de citoyens s'efforcer d'en devenir possesseurs.... En cas de guerre, l'argent est nécessaire aussi pour nourrir les troupes et payer les alliés. On m'objectera peut-être que l'or est pour le moins aussi utile que l'argent : je me garderai bien de soutenir le contraire. Je remarquerai seulement que l'or devenu plus commun que l'argent ferait hausser celui-ci et baisserait lui-même (1) ».

Ainsi, dans ces gouvernemens de la Grèce si souvent cités comme des modèles de patriotisme, on ne faisait la guerre qu'avec de l'argent, on ne trouvait des défenseurs et des alliés qu'à ce prix. Et comment aurait-il pu en être autrement? La classe riche était seule investie du privilége de la cité; elle était sans cesse occupée d'intrigues politiques, et se voyait obligée de confier à des mercenaires l'honneur de protéger l'indépnndance nationale. Un jour vint où les lois de Lycurgue et celles de Solon eurent une destinée commune. Les parts que ces législateurs avaient cru assurer à chaque citoyen dans la propriété du territoire furent enfin absorbées par quelques ambitieux, et quand les dangers extérieurs éclatèrent, personne ne voulut défendre une pa-

(1) *Des moyens d'augmenter les revenus de l'Attique*, chap. IX.

trie qui était devenue la propriété de quelques familles.

Cette crise fatale paraît encore plus inévitable quand on lit les traités économiques d'Aristote. A vrai dire, ces écrits appartiennent beaucoup plus à la politique qu'à l'économie politique; mais ils exposent avec un ordre et une clarté si parfaite les doctrines économiques des Grecs, qu'on doit les considérer comme le monument le plus précieux de leur histoire. La Politique d'Aristote est divisée en huit livres; il y examine successivement les élémens de la formation des sociétés, les qualités qui distinguent le bon citoyen, les différentes formes de gouvernement, les causes des révolutions, et les bases sur lesquelles doit reposer toute bonne législation. Rien n'est plus singulier que les raisonnemens au moyen desquels ce publiciste ingénieux a cherché à justifier l'esclavage comme une institution de droit naturel. « C'est la nature elle-même, dit-il (1), qui a créé l'esclavage. Les animaux se divisent en mâles et femelles. Le mâle est plus parfait, il commande. La femelle est moins accomplie, elle obéit. Or, il y a dans l'espèce humaine des individus aussi inférieurs aux autres que le corps l'est à l'âme ou que la bête l'est à l'homme; ce sont ces êtres propres aux seuls travaux du corps et qui sont incapables de faire rien de plus parfait. Ces individus sont destinés par la nature à l'esclavage, parce qu'il n'y a rien de meilleur pour eux que d'obéir... Existe-t-il donc, après tout, une si grande différence entre l'esclave et la bête? Leurs services se ressemblent; c'est par le corps seul qu'ils nous

(1) *Politique*, liv. I, chap. II.

sont utiles. Concluons donc de ces principes que la nature crée des hommes pour la liberté, d'autres pour l'esclavage; qu'il est utile et qu'il est juste que l'esclave obéisse. »

Après avoir proclamé les étranges principes sur lesquels repose tout l'édifice de la politique, Aristote examine, sous le nom de *spéculation*, la théorie des richesses dont il voudrait faire une science à part, et qu'il propose d'appeler la *chrématistique*. M. de Sismondi a paru attacher beaucoup d'importance à l'adoption de cette dénomination exclusive, qui ne tendait à rien moins qu'à borner l'économie politique aux simples élémens de la production des richesses. Mais les efforts du savant professeur de Genève n'ont pu parvenir à imposer aux économistes modernes cette subtilité du philosophe de Stagyre. Il y a autre chose pour nous que l'étude de la production matérielle dans la science dont j'entreprends d'écrire l'histoire; tout le monde s'accorde à y trouver les moyens d'améliorer le sort de l'espèce humaine, et le livre d'Aristote lui-même en offre la preuve incontestable. Pourquoi aurait-il lié à ses essais hardis d'organisation sociale tout ce qui concerne la science des richesses, s'il n'eût pas considéré ces grandes questions comme inséparables? Et plût à Dieu qu'il eût été aussi heureux dans les premières qu'il s'est montré éclairé dans les secondes! A peine a-t-il exposé en quoi consistent les biens qu'il appelle naturels, il se livre à l'étude de ceux qu'il nomme artificiels. « Tout objet de propriété, dit-il (1),

(1) *Politique*, liv. I, chap. IV.

a deux usages, tout deux inhérens à l'objet, avec une destination particulière : l'un est l'usage naturel, l'autre est l'usage artificiel. Ainsi l'usage naturel d'une chaussure est de servir à marcher, son usage industriel est d'être un objet d'échange. » Ne croirait-on pas lire la définition de la valeur en usage et de la valeur en échange, popularisée par Adam Smith, et devenue de nos jours la base de tous nos traités d'Économie politique? Aristote n'a pas exposé avec moins de vérité et de clarté les avantages de la monnaie. Après avoir jeté un coup d'œil sur les différens genres de commerce, il explique très bien comment le besoin fit inventer la monnaie. « On convint, ajoute-t-il, de donner et de recevoir dans les transactions une matière utile et d'une circulation aisée. On adopta pour cet usage le fer, l'argent et d'autres métaux. Ce premier signe d'échange ne valut d'abord qu'à raison du volume et du poids : ensuite on le frappa d'un signe qui en marquait la valeur, afin d'être dispensé de toute autre vérification. Après l'adoption nécessaire de la monnaie pour les échanges, il se fit une révolution dans la manière de spéculer : le trafic parut. Peut-être fut-il peu compliqué dans l'origine; bientôt il se fit des combinaisons plus habiles, afin de tirer des échanges le plus grand bénéfice possible. Il est arrivé de là qu'on s'est accoutumé à restreindre l'art de la spéculation à la seule monnaie; on a pensé que son unique fonction était d'amasser des métaux précieux, parce que le résultat définitif de ces opérations est de procurer de l'or et des richesses. Cependant la monnaie ne serait-elle pas un bien imagi-

naire? Sa valeur est toute dans la loi. Où est celle qu'elle a de la nature? Si l'opinion qui l'admet dans la circulation vient à changer, où est son prix réel? Quel besoin de la vie pourrait-elle soulager? A côté d'un morceau d'or, on manquerait des plus indispensables alimens. Quelle folie d'appeler richesse une abondance au sein de laquelle on meurt de faim? »

Il est impossible de caractériser d'une manière plus juste les véritables propriétés de la monnaie. Ailleurs Aristote a apprécié avec la même exactitude les conséquences de l'usure et celles de l'esprit d'accaparement. « Un Sicilien, dit-il, avait une somme d'argent en dépôt. Il en acheta tout le fer qui se trouva dans les forges. Bientôt les marchands arrivèrent de différentes contrées et ne trouvèrent du fer que chez lui. Il n'en avait pas trop élevé le prix; cependant il doubla sa mise de fonds qui était de cinquante talens. »

On a reproché avec quelque raison à plusieurs Économistes modernes de n'avoir compris dans leurs appréciations de la richesse publique que les producteurs matériels, comme si le magistrat qui dispense la justice ou qui dirige l'administration ne rendait pas à la société autant de services que les industriels ou les agriculteurs. Platon lui-même était tombé dans cette erreur qui est réfutée avec vivacité par Aristote : « Eh quoi! la cité ne serait constituée que pour les besoins physiques! des cordonniers et des laboureurs suffiraient à tout! — Quelle est la partie de l'homme qui le constitue essentiellement? C'est l'âme plutôt que le corps. Pourquoi donc les seules professions qui pour-

voient aux premiers besoins composeraient-elles une cité, plutôt que la profession d'arbitre impartial des droits ou de sénateurs délibérant pour le bien de l'État? Ces professions ne sont-elles pas l'âme agissante de la cité (1)? » Ainsi, Aristote avait réhabilité bien avant J.-B. Say ces créateurs de produits immatériels dont le classement passait pour une découverte de notre époque. Il avait aussi indiqué avec une précision admirable les causes de la vieille lutte qui existe depuis les premiers âges du monde entre la richesse et la pauvreté. « Toute société politique, disait-il, se divise en trois classes, les riches, les pauvres et les citoyens aisés qui forment la classe intermédiaire. Les premiers sont insolens et sans foi dans les grandes affaires; les seconds deviennent fourbes et fripons dans les petites choses : de là mille injustices, résultat nécessaire de la tromperie et de l'insolence; également déplacés dans un conseil, dans une tribu, et très dangereux dans une cité. Les riches sucent l'indépendance avec le lait : élevés au sein de toutes les jouissances, ils commencent dès l'école à mépriser la voix de l'autorité. Les pauvres, au contraire, obsédés par la détresse, perdent tout sentiment de dignité : incapables de commander, ils obéissent en esclaves, tandis que les riches, qui ne savent pas obéir, commandent en despotes. La cité n'est alors qu'une agrégation de maîtres et d'esclaves; il n'y a point d'hommes libres. Jalousie d'un côté, mépris de l'autre; où trouver l'amitié et cette bienveillance mutuelle qui est l'âme de la société? *Quel*

(1) *Politique*, liv. IV, chap. IV.

voyage avec un compagnon qu'on regarde comme un ennemi!

Aussi, continue Aristote, la classe moyenne est-elle la base la plus sûre d'une bonne organisation sociale, et la cité aura nécessairement un bon gouvernement, si cette classe a la prépondérance sur les deux autres réunies ou du moins sur chacune d'elles en particulier. C'est elle qui, se rangeant d'un côté, fera pencher l'équilibre et empêchera l'un ou l'autre extrême de dominer. Si le gouvernement est entre les mains de ceux qui ont trop ou trop peu, il sera ou une fougueuse démagogie, ou bien une oligarchie despotique. Or, quel que soit le parti dominant, l'emportement de la démocratie ou la morgue oligarchique conduisent droit à la tyrannie. La classe moyenne est bien moins exposée à tous ces excès. Elle seule ne s'insurge jamais; partout où elle est en majorité, on ne connaît ni ces inquiétudes ni ces réactions violentes qui ébranlent les gouvernemens. Les grands États sont moins exposés aux mouvemens populaires. Pourquoi? parce que la classe moyenne y est nombreuse. Mais les petites cités sont souvent divisées en deux camps. Pourquoi encore? parce qu'on n'y trouve que des pauvres et des riches, c'est-à-dire des *extrêmes* et pas de *moyens*. »

Ne croirait-on pas ces lignes écrites d'hier et jetées aux lecteurs par une des mille voix de notre temps? Je les ai citées avec quelque extension, parce qu'elles donnent une idée exacte des vues économiques des plus grands écrivains de l'antiquité. En plaidant avec tant de chaleur la cause des classes moyennes, ils ne se

laissaient pas égarer à la poursuite d'une vaine utopie; ils savaient ce qui se passe dans les luttes civiles où s'agitent des questions sociales entre le riche et le pauvre. « Le parti qui l'emporte ne reste pas le maître sans résistance. Il se garde bien d'établir une constitution suivant le juste équilibre de l'égalité. Le vainqueur regarde le gouvernement comme le prix de la victoire: il lui donne les livrées de son parti (1). » Plus on relit Aristote, plus on reconnaît que ce grand écrivain a résumé en toute chose les idées les plus avancées de la civilisation de son temps. Car il y a eu en Grèce, à Rome, comme dans le reste de l'Europe depuis l'ère chrétienne, des époques et des hommes qui ont mérité le privilége de représenter mieux que tant d'autres le caractère et la pensée de plusieurs générations. C'est ainsi qu'on peut s'expliquer la puissante influence des grands hommes et des grands écrivains de la Grèce, malgré la diversité d'intérêts de toutes les républiques qui ont occupé ce petit terrritoire. Malgré les nombreux changemens que les institutions de ces républicains ont éprouvés aux divers âges de la Grèce, elles reposaient sur des principes à peu près invariables, mais dont l'esclavage formait toujours la base. Tout ce qui n'était pas Grec était considéré comme barbare; les prêtres, les philosophes législateurs, les guerriers et les orateurs, ont passé tour à tour par le pouvoir sans ébranler les vieux fondemens de la civilisation grecque, l'horreur du travail industriel, le mépris du commerce,

(1) *Politique*, liv. IV, chap. XI.

l'indifférence pour tout ce qui était étranger ou esclave. En vain les grandes expéditions d'Alexandre et les développemens de leur puissance maritime auraient facilité aux diverses nations grecques l'établissement d'un grand empire oriental : leurs divisions intestines et l'abus du servage leur ont fait perdre cette chance glorieuse, et le fédéralisme grec a disparu devant l'unité romaine dès qu'il a plu à celle-ci de se montrer.

BLANQUI aîné.

TABLEAU GÉNÉRAL

DU COMMERCE DE LA FRANCE,

AVEC SES COLONIES ET LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES PENDANT L'ANNÉE 1835.

On sait que l'Administration des douanes publie chaque année un volume offrant les résultats de notre commerce d'importation et d'exportation, du commerce de transit et d'entrepôt et de la navigation maritime. Ce document officiel si utile vient de paraître dans la même forme que les quatre volumes qui l'ont précédé, sauf cependant qu'il contient, pour 1835, le relevé par pays de destination des marchandises exportées sous bénéfice de primes. l'Administration nous promet, pour 1837, une addition plus importante encore, c'est la constatation des opérations de cabotage entre tous les ports du royaume. Un crédit spécial a été voté pour l'accomplissement de ce travail, qui ne pourra, du reste, s'exécuter que pour 1837.

Le tableau que nous avons sous les yeux contient deux principaux élémens pour l'appréciation de notre mouvement commercial ; ce sont les quantités de marchandises et les valeurs. Les premières sont généralement exactes, en faisant cependant abstraction de la contrebande qui s'exerce tous les jours sur une plus grande échelle. Quant aux chiffres qui expriment les valeurs, ils n'offrent point une grande *exactitude*, et ils sont en général au-dessus de la réalité. Ces chiffres, qui ont été fixés officiellement il y a environ dix ans,

ne peuvent plus avoir une grande exactitude aujourd'hui. Le prix d'une marchandise éprouve souvent, dans la même année, de fréquentes fluctuations, à plus forte raison dans l'espace de dix ans. Ce sont néanmoins toujours les mêmes chiffres, les mêmes valeurs officielles, déterminés en 1826, qui figurent dans les tableaux.

Il est important de remarquer que toutes les marchandises manufacturées ont considérablement diminué de prix depuis dix ans, et une foule de matières nécessaires à l'industrie sont dans le même cas. Je citerai parmi les premières les tissus de coton, les cristaux, l'orfévrerie plaquée, les produits chimiques, les tissus de cachemire, la rubanerie, les poteries, et presque tous les *articles de Paris;* et parmi les seconds, les fontes, les fers, les bois exotiques et plusieurs denrées coloniales. Le platine, par exemple, qui est estimé à 3,000 fr. le kilogramme dans le tableau, vaut aujourd'hui à peine le tiers de cette somme.

On sentira facilement que ces irrégularités dans les valeurs rendent les comparaisons fort difficiles et souvent illusoires. En comparant les sommes en francs de deux années différentes, on part de données erronées, et en comparant le commerce français au commerce étranger, on se trompe également; car il peut arriver que le pays qu'on prend pour terme de comparaison ait établi ses calculs *ad valorem*, et alors on aura d'une part un prix réel, et de l'autre des prix factices, généralement trop élevés. Il faudrait, pour que le tableau du commerce présentât, sous le rapport des valeurs, quelque certitude, que le gouvernement fît rechercher, à la fin de chaque année, les prix moyens

des différentes marchandises, et qu'il appliquât cette donnée aux quantités énoncées; aussi long-temps que cette mesure ne sera point prise, les appréciations en argent resteront fort incertaines, et les quantités seules indiqueront d'une manière exacte le mouvement commercial.

L'observation qui précède était importante; elle avertit le lecteur qu'il ne faut pas accorder une confiance absolue aux chiffres qui expriment des valeurs en argent, et dont je me servirai pour établir quelques comparaisons.

Notre commerce a subi, depuis la révolution de juillet, différentes fluctuations; mais au total il s'est accru, et les consommations ont généralement augmenté. L'année 1831 offre pour le commerce général (1), exportation et importation confondues, un mouvement de 1,382 millions; 1832, 1,350 millions; 1833, 1,460 millions; 1834, 1,435 millions; et enfin, 1835, un mouvement de 1,595 millions, et pour le commerce spécial, les chiffres suivans : 1831, 1,078 millions; 1832, 1,012 millions; 1833, 1,050 millions; 1834, 1,012 millions comme en 1832 et en 1835, 1,097 millions. La différence entre les chiffres du com-

(1) On appelle *commerce général* celui qui embrasse, d'une part, tout ce qui est arrivé en France, sans égard à la destination ultérieure des marchandises, soit pour la consommation, soit pour le transit, soit pour l'entrepôt, et, d'autre part, tout ce qui passe à l'étranger, sans distinction de ce qui provient de l'intérieur, de l'entrepôt ou du transit. Sous le titre de *commerce spécial*, au contraire, on présente seulement, d'une part, les marchandises importées définitivement et mises en consommation, et, d'autre part, les marchandises provenant du sol ou des fabriques de France qui ont passé à l'étranger.

merce spécial et du commerce général représente le mouvement du transit et des entrepôts. Les produits des douanes pendant les quatre dernières années se balancent entre 102 et 103 millions. Comme ces droits sont plutôt perçus sur les quantités que sur les valeurs, ils pourraient, s'il n'y avait pas eu de modifications dans les tarifs, servir en partie comme baromètre du mouvement commercial.

L'année 1832 présente le chiffre le plus faible. C'est aussi pendant cette année que les éventualités de guerre étaient les plus fortes, et que le commerce a eu le plus à souffrir des discordes intérieures. Les importations et les exportations ont été également affectées de cet état de choses. C'est avec les pays limitrophes, tels que l'Espagne, la Suisse, l'Allemagne et le royaume Lombardo-Vénitien, que nos relations s'étaient ralenties pendant 1832; les rapports avec les contrées éloignées étaient restés à peu près stationnaires; la Russie et la Turquie offraient même une augmentation. Le déficit pour les exportations tombe principalementsur les objets manufacturés, et pour les importations sur les matières nécessaires à l'industrie, ce qui indique que nos manufactures souffraient en même temps que notre commerce.

La diminution de 1834 sur 1833 est principalement due aux inquiétudes que notre différend avec les États-Unis avait fait naître. En effet, nos exportations, en 1833, montaient, pour l'Union, à 107 millions; en 1834 elles tombent à 78 millions, et en 1835 elles remontent rapidement à 145 millions pour le commerce

spécial seulement. Nos soieries figurent pour près de moitié dans ces différentes sommes.

Il y a eu depuis quelques années, dans notre commerce spécial avec l'Angleterre, plutôt diminution qu'augmentation, tandis que le commerce général avec ce pays a éprouvé de l'accroissement ; cela tient à la plus grande extension donnée au système d'entrepôt et à quelques facilités qu'on a introduites dans le régime du transit en France.

L'accroissement dans les importations pour 1835 a eu principalement lieu sur les laines. Quant aux exportations, l'excédant sur 1834 figure en grande partie sur les tissus et sur les feutres; les étoffes de soie seules y sont pour 30 millions, et ont été absorbées, comme je l'ai déjà dit, par les États-Unis.

Les exportations, pendant 1835, ont excédé les importations, et ce fait a fourni à plusieurs journaux un texte de félicitations que les économistes les moins avancés désavoueraient certainement. Ils ont exhumé la balance du commerce en énumérant les pays avec lesquels nous avons gagné, et ceux avec lesquels nous avons perdu. Il y a long-temps que cette idée ne s'était produite, et elle me semble un assez pauvre argument en faveur de la prospérité croissante de la France. La balance du commerce est à l'économie politique ce que le phlogistique est à la chimie moderne.

Le commerce extérieur offre sans doute de grands avantages à un pays aussi riche que la France ; mais son importance se réduit singulièrement à côté de celle du commerce intérieur. Le haut rang qu'on lui a assi-

gné tient en grande partie à ce que les faits qui le composent sont facilement appréciables, tandis que ceux du commerce intérieur échappent en grande partie à toute espèce d'énumération. S'il était possible de constater toutes les consommations, le mouvement des marchandises sur les routes, les canaux et sur les côtes, on verrait alors rapidement disparaître la grande admiration que certains économistes ont vouée au commerce extérieur. Le travail que nous promet M. le directeur de l'Administration des douanes sur le cabotage, jettera au reste quelque jour sur cette grande question; et si jamais on parvenait à connaître toute l'étendue du mouvement intérieur, on verrait alors combien sont ridicules les idées sur la balance du commerce, sur les pertes et les bénéfices qu'éprouvent réciproquement les peuples dans leurs transactions commerciales et sur la ruine qui attend ceux dont la balance n'est point favorable. La balance commerciale de l'Espagne a été favorable pendant trois siècles, et c'est en grande partie pour cela que nous la voyons aujourd'hui dans l'état où elle est. La Suisse importe un peu plus qu'elle n'exporte; c'est là une des causes de sa prospérité.

La navigation s'est accrue sensiblement depuis 1831. Ainsi les navires, tant français qu'étrangers, arrivés en 1831, ne s'élevaient qu'à 7,326, jaugeant 794,410 tonneaux; en 1835, le nombre se trouve être de 10,381, jaugeant 1,774,000 tonneaux. Les navires français figurent, dans le premier chiffre, pour 3,375, jaugeant 333,216 tonneaux, et dans le second pour 4,000, jaugeant 408,000 tonneaux. Ces nombres indiquent assez

nettement un accroissement dans les consommations et un mouvement ascendant dans nos relations commerciales.

Je dois rappeler en terminant que ce n'est que depuis que M. Gréterin dirige l'Administration des douanes que les tableaux du commerce se publient sur de grandes dimensions et avec de nombreux détails; c'est donc à lui qu'on doit toutes les améliorations qui ont été introduites dans la rédaction de cet utile document.

TH. FIX.

LIMITATION DU TRAVAIL DES ENFANS DANS LES MANUFACTURES.

Les enquêtes faites en Angleterre nous ont appris des faits bien affligeans sur le sort des enfans dans les manufactures. Les traitemens qu'on leur fait subir pour les astreindre au travail sont tellement barbares, qu'il a fallu les constater officiellement pour qu'on puisse y croire. Le fouet est le moyen le plus usité pour les tenir éveillés lorsque pendant les longues nuits consacrées au travail ils sont accablés par le sommeil.

En France, ces abus existent également, et le fouet est adopté dans plusieurs des manufactures du Nord. Dès l'âge de quatre à cinq ans les enfans entrent dans certaines fabriques, pour y passer douze, quatorze, et même seize heures par jour, et cela dans un air vicié, livrés à des occupations souvent malsaines. Aussi cette population, lorsqu'elle n'est pas frappée par une mort précoce, est-elle étiolée, et livrée à toutes les infirmités qu'entraîne un genre de vie aussi pénible et aussi abrutissant.

Ces abus sont devenus tellement graves, que le pouvoir songe à présenter, dans la prochaine session, une loi ayant pour objet de limiter les heures de travail des enfans dans les manufactures. Le projet sera fondé sur de nombreuses et consciencieuses observations recueillies dans les fabriques de France.

Deux membres de l'Académie des sciences morales

et politiques, MM. Villermé et Benoiston de Châteauneuf, ont été chargés de cette mission ; ils ont visité depuis deux ans la plupart de nos manufactures, où ils ont réuni toutes les observations propres à constater l'état des classes ouvrières des fabriques. Déjà M. Villermé a lu plusieurs parties de son travail à l'Académie des sciences morales et politiques. Les faits qu'il a présentés, et les déductions qu'il en a tirées sont du plus haut intérêt, et propres à jeter le plus grand jour sur cette grande question.

De tous les ouvriers, ceux de Lyon lui ont paru être dans les conditions les plus favorables. Dans l'industrie cotonnière, il a trouvé des différences marquées entre le sort des travailleurs ; Mulhouse, et l'Alsace en général, offrent moins de misère que les contrées du Nord, telles que Lille, Roubaix, etc. C'est à Lille surtout que l'abrutissement et la misère des ouvriers sont à leur comble.

Il faut espérer que le travail de MM. Benoiston de Châteauneuf et Villermé, qui servira de point de départ à la législation nouvelle, ne tardera pas à être publié. Leurs investigations se sont portées sur les ouvriers de tous les âges et de toutes les conditions ; mais je crois qu'ils se sont plus particulièrement occupés du sort des enfans.

La rédaction du projet de loi pourra se faire en connaissance de cause, et jamais peut-être un travail législatif n'aura eu des matériaux plus exacts et plus précieux pour base que les documens fournis par les deux savans académiciens.

NOTICE

SUR LES SALLES D'ASILE EN ITALIE.

De toutes les inventions que doit notre siècle à l'esprit d'une bienfaisance éclairée, la plus féconde en résultats utiles, immédiats et généraux, a été sans doute celle qui offre aux épargnes des classes laborieuses un placement sûr et profitable.

Et il ne pouvait pas en être autrement.

L'utilité des caisses d'épargne a été facilement saisie par toutes les intelligences. L'habitude des épargnes, quoique contrariée par la difficulté de les bien placer, n'était pas tout-à-fait étrangère aux individus mêmes qui gagnent leur vie par le travail manuel. Il existait des institutions analogues sur lesquelles il était aisé d'enter l'institution nouvelle. Les caisses d'épargne enfin n'affectant, directement au moins, que les intérêts matériels de la société, n'étaient pas de nature à soulever contre elles une opposition sérieuse; ce qui ne manque jamais d'arriver lorsqu'on veut agir directement sur des intérêts d'un genre plus élevé.

Mais l'action bienfaisante des caisses d'épargne ne s'étend qu'aux individus qui ont, en même temps, le pouvoir et la volonté d'épargner. Elles ne créent ni ce pouvoir ni cette volonté.

Ce double bienfait, et d'autres plus grands encore, seront produits, nous aimons à l'espérer, par une autre institution, qui ne date aussi que d'hier. Nous voulons parler des salles d'asile.

Les salles d'asile ne se bornent pas à seconder, à

étayer quelques bonnes dispositions qui se trouvent dans le cœur humain. Elles s'emparent de l'homme tout entier au sortir presque du berceau, et s'efforcent de faire éclore, dans ce terrain vierge et fécond, tous les germes du bien qu'il contient, et d'y étouffer tous ceux du mal.

Les salles d'asile cependant sont loin d'avoir eu le succès que les caisses d'épargne ont obtenu; mais cela s'explique facilement, et ne dépose en aucune façon contre l'utilité et la supériorité relative de l'institution. Les salles d'asile ont plus de peine à se répandre, parce qu'elles ont plus d'obstacles à surmonter.

Qu'un homme du peuple mette 100 francs dans une caisse d'épargne. Il ne se passera pas long-temps avant qu'il éprouve la satisfaction de voir son petit capital augmenté. Ce sera un résultat positif, immédiat, traduit en argent. Mais supposons que ce même individu envoie ses enfans à une salle d'asile. Par cette détermination, il jouira de l'avantage, s'il exerce son métier dans l'intérieur de sa maison, de travailler plus librement et avec plus de profit. Sa femme, soulagée, pendant quelques heures de la journée, du soin de ses enfans, sera à même de lui rendre son chez soi plus agréable. Les enfans, bien élevés, pourront devenir la consolation, le soutien de ses vieux jours. Des résultats semblables sont bien plus précieux que ceux obtenus par un dépôt fait à la caisse d'épargne; mais ils ne sont pas aussi immédiats, aussi positifs, et notre homme ne les appréciera pas à leur juste valeur.

Pour qu'une caisse d'épargne soit bien administrée, il suffit que quelques hommes probes, versés dans le

négoce, lui consacrent quelques instans de la journée, une ou deux fois par semaine : et une seule caisse sera en état de recueillir, sans le moindre inconvénient, les épargnes de plusieurs milliers d'individus.

Les salles d'asile au contraire, pour être bien conduites, demandent un maître pour chaque cinquante élèves. Ce maître doit, à un certain savoir, à la connaissance du cœur humain, joindre une patience à toute épreuve : il sera obligé, pour un modique salaire, de consacrer tout son temps à l'exercice de ses humbles fonctions.

Les salles d'asile enfin vont droit aux intérêts moraux de la société, et par conséquent elles alarment des opinions, soulèvent des doutes, et rencontrent par là de fortes résistances.

Malgré cela les salles d'asile sont en voie d'accroissement. Non seulement, des individus isolés, ou réunis en association, mais des communes, des provinces, prennent part à leur établissement, et le jour n'est peut-être pas loin où les gouvernemens sentiront la nécessité d'ajouter cette nouvelle branche à l'instruction donnée par l'état.

Quelques faits concernant les salles d'asile en Italie sont venus à notre connaissance. En mettant à jour tout le bien qui s'y opère, ils honorent ce pays. La révélation de ces faits est propre à soutenir le zèle de ceux qui s'intéressent au sort des pauvres enfans en bas âge, y consacrent leurs soins, et font pour l'améliorer des sacrifices d'argent. Ces faits enfin ont en eux quelque chose d'attrayant : ils nous semblent de nature à répandre une contagion de bien, s'il est permis de

s'exprimer ainsi, à secouer l'apathie des uns, vaincre les répugnances des autres. Ce sont ces considérations qui nous ont déterminé à les publier.

C'est à M. l'abbé Ferrante-Apporti de Crémone qu'appartient la gloire d'avoir le premier importé et naturalisé en Italie l'institution des salles d'asile.

Il proposa à ses concitoyens d'établir à Crémone une salle d'asile pour des enfans âgés de deux ans et demi à six ans, et principalement pour des fils de veuves ou d'ouvriers surchargés de famille. Il créa dans ce but des actions de 3 livres autrichiennes chacune (1). En peu de temps le placement d'un nombre suffisant d'actions mit M. Apporti à même d'établir une salle pour cinquante garçons. Elle fut ouverte en 1831, et immédiatement placée sous la direction d'une administration générale des salles d'asile, composée d'un certain nombre d'actionnaires.

Les dépenses, pour la première année, montèrent à 1,820 liv. 11, réparties de la manière suivante :

Disposition du local, achat du mobilier, etc.	liv.	453 20
Loyer.	»	100
Honoraires de deux maîtres, un pour le matin, l'autre pour l'après-dînée. .	»	602
Soupe pour les enfans.	»	664 91
Total. . . .		1,820 11

Les exercices qu'on fait faire aux enfans dans cette salle sont à peu près ceux qui se pratiquent ailleurs. On leur fait dire les prières; on leur enseigne le caté-

(1) La livre autrichienne vaut 87 centimes, monnaie de France.

chisme, l'histoire sacrée, la lecture et l'écriture; on les habitue à calculer mentalement; on leur met dans la mémoire les noms des objets les plus usuels, quelques maximes et des préceptes de morale, les devoirs de civilité; on leur apprend le chant, et on leur fait chanter des hymnes sacrés. Des exercices gymnastiques à l'extérieur et quelques jeux dans l'intérieur de l'école, complètent l'enseignement.

Deux particularités cependant distinguent cette salle d'asile de celles des autres pays. Premièrement on n'y exige, en aucun cas, aucune rétribution de la part des parens, et en second lieu on donne gratuitement tous les jours une soupe aux enfans. Ces mesures sont sujettes à des inconvéniens et offrent des avantages. D'une part elles dénaturent l'institution, qui de simple école vient à être ainsi métamorphosée en une espèce de maison d'orphelins en bas âge. Par là, la nouvelle institution prête argument aux mêmes reproches que l'on fait à l'ancienne, c'est-à-dire d'être une prime à l'imprévoyance des parens, un moyen sûr de les rendre indifférens à un bien qui ne leur coûte aucun sacrifice. Il y a plus. En consacrant une grande partie des ressources de l'institution à la nourriture matérielle des enfans, on empêche que la nourriture de l'âme ne s'étende à un plus grand nombre d'entre eux. D'autre part, ces mesures ont l'avantage de vaincre les obstacles que les parens opposent, et qui proviennent, ou d'un manque absolu de moyens, ou d'apathie, ou de mauvaise volonté de leur part. En outre, par ce système, les familles qui demeurent à une grande distance de l'école n'étant pas obligées de faire reprendre leurs

enfans pour le dîner, l'éloignement cèsse d'être une raison qui les détourne de les y envoyer. Enfin, dans l'état d'insouciance presque général des masses pour l'éducation de leurs enfans, ces mesures peuvent être considérées comme un stimulant dont on pourra se passer dans la suite, lorsque les générations qui nous suivent sauront évaluer à leur juste prix les bienfaits de l'éducation.

La nouveauté de l'établissement amena beaucoup de visiteurs à la salle d'asile. Ces visites devaient faire le succès de l'institution. Il y a dans la réunion d'un assez grand nombre de petits enfans, propres, remuans sans désordre, enjoués, heureux, un charme inexprimable. Il est rare qu'une personne qui entre pour la première fois dans une salle d'asile bien dirigée résiste à ce charme, et n'en sorte sans être devenue un admirateur, un partisan zélé de cette institution.

C'est ce qui arriva à Crémone. Les Crémonais se passionnèrent pour les salles d'asile, et l'institution marcha de succès en succès.

Le nombre des actionnaires augmenta de jour en jour. Une société d'amateurs donna trois représentations au grand théâtre à son bénéfice. Les citoyens, par un accord unanime, supprimèrent les visites de la nouvelle année; et comme représentant de la dépense que cette mesure leur épargnait, ils se cotisèrent chacun à 1 florin (à peu près 2 fr.) au profit de l'institution des salles d'asile. Un anonyme lui fit don de 4,400 livres, destinant cette somme à acheter ou à bâtir une salle; et il s'obligea, en outre, à fournir le mobilier nécessaire, et à payer les émolumens des maîtres et la nourriture des

enfans pendant une année. M. l'abbé Pierre Baroli, professeur émérite au lycée impérial et royal de Crémone, donna une somme bien plus forte, 20,000 liv. : cet acte éclatant de bienfaisance lui valut les remercîmens du gouvernement. La congrégation de charité de la ville de Crémone était dans l'habitude d'accorder un secours de 11 centimes par jour aux pauvres chargés d'une nombreuse famille. L'expérience lui avait démontré que cet argent, au lieu de profiter aux enfans, ne faisait qu'alimenter les vices des parens. La congrégation prit la mesure très sage de remettre cet argent à l'administration des salles d'asile, à la charge par celle-ci de recevoir dans ses établissemens autant d'enfans pauvres jusqu'à concurrence de la somme reçue, et à raison de 8 centimes pour chaque enfant.

Avec de semblables ressources, le nombre des salles et celui des élèves ne pouvaient manquer de s'accroître ; et, en effet, Crémone possédait dernièrement quatre salles, deux pour des garçons et deux pour des filles, avec un total de trois cent quatre-vingt-douze élèves.

Elles sont toutes fondées sur les mêmes bases.

La population de Crémone est de 20,000 âmes à peu près. On peut établir que sur cent individus il y en a cinq d'âge à fréquenter les salles d'asile : cela fait mille ; mais les enfans des familles aisées n'y vont généralement pas. Supposons qu'il s'en trouve deux cents dans cette catégorie exceptionnelle, restent huit cents. Sur ce nombre pouvoir en compter trois cent quatre-vingt-douze qui fréquentent les salles d'asile, c'est un brillant résultat dont Crémone peut à juste titre être fière ;

c'est un résultat qu'aucune autre ville en Europe n'a peut-être encore obtenu.

M. Apporti, après avoir doté sa ville natale d'une institution destinée, plus qu'aucune autre peut-être, à relever le moral des classes pauvres, ne s'est point reposé sur ses lauriers : il n'a pas pensé que sa tâche fût accomplie. Comme c'est le propre de toute âme élevée, il a eu le désir, il a senti le besoin de répandre autant que possible un grand bienfait ; de faire participer l'Italie tout entière aux avantages de cette institution. Pour atteindre ce noble but, il composa et publia un *Manuel d'éducation et d'enseignement pour les salles d'asile* (1).

Il était à présumer que celui qui avait si bien réussi dans la pratique n'aurait pas été moins heureux dans la théorie ; et en effet, le manuel de M. Apporti nous paraît un travail très remarquable (2). Il est divisé en deux parties. Dans la première, il commence par mettre en évidence les erreurs que l'on commet généralement en fait d'éducation physique, morale et intellectuelle ; il indique les moyens propres à les éviter, et prescrit les règles à suivre pour bien élever les enfans. Puis vient un plan d'éducation et d'enseignement, qu'il partage en trois branches. 1° Éducation et instruction intellectuelle ; elle embrasse la connaissance des objets

(1) *Manuale di educazione ed ammaestramento per le scuole infantili.* Cremona, pei fratelli Manini, 1833.

(2) Le sujet des salles d'asile est traité aussi avec beaucoup de talent dans l'ouvrage de M. James Simpson, avocat, intitulé : *Necessity of popular education, as a national object,* etc. Edimbourgh, Adam and Charles Black, and Longman London, 1834.

usuels, leurs noms, et les qualités, les actions, les usages, l'utilité, les inconvéniens inhérens à ces mêmes objets. 2° Éducation et instruction morale; elle se compose des prières, de l'étude de l'Histoire sainte, de la discipline même de l'école, et d'hymnes sacrés appris par cœur et chantés par les enfans. 3° Éducation et instruction physique, dont les élémens principaux sont des exercices gymnastiques, une vie réglée, des récréations fréquentes, une nourriture simple, etc. Dans la seconde partie, il traite de la matière et de la méthode de l'enseignement : elle se compose de huit articles. Le premier contient un exercice préliminaire destiné à apprendre nettement et exactement aux enfans tous les sons élémentaires dont les mots se composent, et une méthode propre à leur graver dans la mémoire les prières et tout ce que l'on juge à propos de lui confier. Des prières et des psaumes forment le sujet du second article. Le troisième renferme huit tables synoptiques de nomenclature. Dans le quatrième, est exposée la manière la plus propre à montrer l'arithmétique aux enfans. Le cinquième traite de l'alphabet, et de l'art d'épeler, d'articuler et d'écrire. Le sixième comprend des leçons d'Écriture sainte. Le septième est intitulé Petit catéchisme. Le huitième enfin est consacré à la gymnastique.

Les travaux pratiques et théoriques de M. Apporti ne manquèrent pas de remplir le but pour lequel il les avait principalement entrepris. Les salles d'asile franchirent bientôt l'enceinte bornée de la ville où elles prirent naissance, et se répandirent dans la péninsule.

Il s'en établit d'abord une à Treviglio par les soins

de M. l'abbé Carcano. Treviglio est un gros bourg dans la province de Bergame, dont la population est de 9,000 âmes. Le zèle de M. Carcano et des curés de l'endroit a été vraiment admirable; il est au-dessus de tout éloge. Ces dignes prêtres sont allés de porte en porte, et ils ont fait le recensement de tous les enfans mâles du bourg (ils se proposaient d'ouvrir une salle d'asile exclusivement pour les garçons) âgés de deux ans et demi à six ans. Ils en comptèrent deux cent seize, dont cent quatre-vingt-quatorze fréquentent maintenant la salle d'asile. C'est un succès aussi grand que celui qu'on avait obtenu à Crémone.

Il s'est formé à Milan une société des salles d'asile. Elle en a déjà ouvert une, et elle prend des mesures pour en ouvrir d'autres.

Il en existe une à Casalmaggiore, dans la province de Crémone; trois en Toscane, dans les villes de Florence, Pise et Livourne; et enfin Brescia, où toute pensée généreuse est accueillie avec enthousiasme, se préparait à ouvrir une salle d'asile, lorsque le choléra, venant à fondre sur elle d'une manière terrible, en fit ajourner l'établissement.

A quelques petites différences près, toutes les salles d'asile d'Italie sont modelées sur celles de Crémone.

Les salles d'asile ont trouvé des adversaires en Italie comme elles en ont rencontré ailleurs. On a essayé d'abord de les couvrir de ridicule. On s'est moqué de ce qu'on a appelé la prétention d'instruire des enfans qui se soutiennent à peine sur leurs jambes : enseignement de perroquet; jeunes plantes exotiques élevées en serre chaude. On a touché ensuite une corde très dé-

licate : on a fait appel aux mères. Ne consentez jamais, leur a-t-on dit, à ce que d'autres se mettent à votre place ; ne permettez pas que des mains étrangères donnent à vos enfans des soins qu'il n'appartient qu'à vous seules de donner, qu'il est de votre devoir de donner, et où est, après tout, votre plus grand bonheur ; ne vous en laissez pas ravir la tendresse et les douces caresses.

Mais on a répondu à ces adversaires : Entrez dans une salle d'asile, et si vous êtes de bonne foi dans votre opposition, nous sommes sûrs que vous changerez d'avis. Les mères : Mais dans quel monde vivez-vous ? Est-ce que les femmes du peuple ont le loisir, les moyens, les connaissances nécessaires pour bien élever leurs enfans ? Interrogez les meilleures d'entre elles ? Elles vous diront que leur temps est presque tout entier absorbé par le travail et les soins du ménage, qu'elles n'en ont que très peu de reste pour consacrer à leurs enfans ; que, malgré elles, elles sont forcées de les livrer à eux-mêmes exposés à toutes sortes de dangers. Et nous vous dirons que l'éloignement momentané des enfans du toit paternel, au lieu de relâcher les liens d'affection entre les mères et les enfans, est propre à les serrer davantage, qu'il donne quelque relâche aux mères, que par là la condition de la famille s'améliore, et que là où une honnête aisance vient se mettre à la place de la misère, des affections douces succèdent à des procédés durs et brutaux. Les femmes du peuple commencent d'ailleurs à apprécier le bienfait des salles d'asile, et nous en avons entendu quelques-unes qui, en faisant l'énumération des inconvéniens et des avan-

tages d'une demeure à choisir, plaçaient l'existence d'une salle d'asile parmi ces derniers. Tels sont les renseignemens que nous avons recueillis sur la situation des salles d'asile en Italie. Mais ils datent de plusieurs mois ; et nous ne doutons pas qu'à l'heure qu'il est leur nombre ne se soit beaucoup augmenté. Car le zèle était grand. Le beau sexe s'était emparé avec enthousiasme d'une institution qui offre un aliment si propre à sa bienveillante activité. Et un prêtre, M. l'abbé Lambruschini, dont la voix éloquente se consacre toujours au soutien des nobles causes, *appelait à lui les petits enfans* par la parole (comme ses confrères par les faits) ; il prêchait la croisade des salles d'asile.

J. A.

DU TARIF SUR LES HOUILLES.

Le commerce de Nantes vient d'adresser une seconde pétition aux chambres pour réclamer contre la tarification des houilles étrangères. On sait qu'on a établi sur ce combustible des droits d'entrée qui varient suivant les localités. La loi a créé pour le littoral trois zônes. La première embrasse l'intervalle compris entre la frontière d'Espagne et les Sables-d'Olonne ; la seconde part de ce dernier point et s'étend jusqu'à Saint-Malo ; la troisième finit à la frontière de Belgique. Le droit de 33 cent. par cent kilogrammes répond à la première zône ; dans la seconde, ce droit est de 66 cent. ; et dans la troisième, de 1 fr. 10 cent., décime de guerre compris.

Pour justifier cette différence dans le tarif, on a dit qu'elle était nécessitée par l'intérêt des houillères nationales, par celui du cabotage, et qu'enfin la France devait favoriser la consommation de la houille belge, de préférence à la houille anglaise. Ces trois motifs ne nous semblent rien moins que déterminans. Favoriser, au moyen d'un tarif, une industrie indigène, c'est revenir aux anciens erremens, que la saine économie politique a rejetés depuis long-temps. On sait d'ailleurs que la protection, loin de développer une industrie, ne fait que la ralentir ; c'est ce qui est, en effet, arrivé ; car depuis les ordonnances des 10 octobre et 28 décembre 1835, converties en loi, le prix des houilles n'a cessé de monter. Les plaintes sont partout les

mêmes : à Saint-Étienne, à Lyon, à Mulhouse, on signale l'insuffisance des extractions, et on parle même de coalisations entre les propriétaires de mines pour maintenir le prix des charbons. Les quantités importées s'accroissent d'ailleurs chaque année, et ce fait prouve mieux qu'aucun autre la nécessité de baisser les tarifs ; il prouve aussi leur inutilité pour le développement des extractions à l'intérieur.

Les importations étaient en 1821 de 321,000 tonneaux, en 1825 de 507,000, en 1830 de 631,000, en 1833 de 696,000, en 1834 de 741,000, et en 1835 de 767,000 tonneaux. Comme le tableau du commerce n'est pas encore dressé pour 1836, nous ne pouvons préciser le chiffre pour l'année qui s'écoule ; mais des données partielles nous autorisent à croire que les importations se sont encore accrues cette année.

Quant à notre cabotage, il est facile de prouver que les craintes que l'on avait conçues ne se sont pas réalisées, et que l'introduction des houilles anglaises ne nous a pas enlevé le transport de ce combustible ; car sur 84 navires qui ont importé du charbon anglais en rivière de Loire, 81 étaient français et 3 seulement anglais. La réduction du prix du charbon qui résulterait de l'abaissement des droits, serait au contraire très favorable à notre navigation, et surtout à notre navigation à la vapeur. L'industrie, d'un autre côté, réclame également la réduction des droits, et la baisse des prix des houilles est, dans plusieurs localités industrielles, une condition nécessaire pour la continuation et le développement des travaux.

En ce qui touche la préférence que l'on accorde aux

houilles belges, il est vrai de dire que de puissantes considérations nous font une loi de favoriser les relations commerciales de notre pays avec les états du roi Léopold. Mais il ne faut pas pour cela établir des réglemens qui nuisent à notre propre industrie, et s'écartent des principes économiques les plus généralement reconnus.

La pétition des habitans de Nantes pour l'établissement d'un droit uniforme de 33 centimes sur tout le littoral est surtout justifiée par le prix très élevé de la houille. Cette élévation a eu lieu simultanément en France, en Angleterre et en Belgique. Les causes les plus générales qui l'ont amenée sont l'insuffisance de l'extraction, une extension dans l'application de la vapeur comme force motrice, et puis le grand nombre de fabriques et d'usines qui s'élèvent de toutes parts.

Les propriétaires des mines de Newcastle se sont réunis dès le 10 octobre dernier, pour augmenter le prix de la houille. Le motif de cette hausse était l'insuffisance des bateaux de transport, car on sait que tout le charbon qui se consomme à Londres par exemple, doit y arriver par mer, afin de favoriser la navigation.

En Belgique, les causes de la hausse sont faciles à apprécier. Les machines à vapeur y sont aujourd'hui trois fois plus nombreuses qu'en 1830; la fusion du minerai, la conversion de la fonte ne se font plus qu'au feu de la houille. Avant la révolution belge, il n'existait dans tout le pays que cinq hauts-fourneaux au coke, aujourd'hui il y en a au moins trente-cinq. Chacun consomme journellement 47,000 kilogr. de houille ou plus de 17,000 tonneaux par campagne, ce

qui fait environ 600,000 tonneaux par an. Il y a ensuite plusieurs laminoirs qui absorbent 150,000 tonneaux, en sorte que la consommation intérieure de la Belgique s'est accrue pour le travail des métaux seulement de plus de 600,000 tonneaux par an.

On a vu plus haut que les exportations pour la France ont également suivi une marche ascendante. En présence de tous ces faits, les extractions n'ont pas suivi le même mouvement; il en est par conséquent résulté une hausse considérable sur les marchés belges, hausse qui s'est aussi fait sentir chez nous, attendu que nous tirons annuellement près de 800,000 tonneaux de houille de l'étranger. Le tableau suivant peut donner une idée de l'augmentation des prix du charbon en Belgique depuis quelques années.

Charge de 1,500 *kilogrammes.*

Noms des établissemens.	1828		1832	
Plomterie. . . .	32 f.	70 c.	33 f.	02 c.
Nouvelle-Bonnefin.	19	04	25	49
La Haye. . . .	33	00	36	60
Horloz	35	84	42	32
Gosson	31	35	42	32
Maketz	29	00	40	50
Gérard-Cloes . .	20	81	30	97
Bonnier	25	00	31	00
Gaillard-Cheval.	21	19	29	63

Ces prix, qui sont ceux de la province de Liége, ont généralement suivi le même mouvement ailleurs, et les houilles de Mons qui entrent le plus ordinairement en France n'en ont pas été exemptes. Et, qu'on le remarque bien, l'extraction ne s'est pas sensible-

ment accrue; elle était en 1828, pour la province de Liége, de 7 millions de quintaux métriques (houille et ccke, et, en 1836, de 8,108,000 quintaux.

Les marchands de charbon de Mons n'acceptent plus de commandes de la France qu'aux conditions suivantes: *Les ordres sont inscrits pour être exécutés à leur tour et aux prix et conditions du jour de leur exécution.* Qu'on ajoute à cela le fret de 2 fr. 50 c. et le droit différentiel de 1 fr. 10 c., et on aura une idée du prix de la houille, à Rouen, par exemple. La faculté de s'approvisionner en Angleterre pour la zone du Nord est presque illusoire, à cause de l'élévation du fret qui, en ce moment, est de 25 liv. sterl. par charge de 240 hectolitres. Ordinairement, il est, dans les bons mois de l'année, à 14 ou 15 liv. sterl.; mais en 1836, il n'est pas descendu au-dessous de 18 liv. sterl.

Il faut joindre à cela certaines difficultés intérieures, telles que l'inondation des mines de Rives-de-Gier, qui entrave singulièrement les extractions, et qui rend le combustible, dans le département du Rhône et dans les localités environnantes, excessivement cher. Les concessionnaires se sont, jusqu'à présent, toujours refusés à l'épuisement des puits. Aussi, le conseil-général du Rhône a-t-il émis, dans sa dernière session, le vœu formel qu'à la prochaine réunion des Chambres, il fût présenté une loi, en vertu de laquelle les propriétaires de mines de houille seraient contraints de procéder à l'épuisement des eaux, soit à leurs frais particuliers, soit en s'organisant en syndicat, sous peine d'être privés de leurs concessions. Depuis ce temps, une demande a été adressée au ministère pour

cet objet, et les consommateurs de houille ont fait parvenir une pétition aux Chambres, afin d'obtenir une décision quelconque.

Pour échapper autant que possible au prix élevé de la houille, il s'agirait donc, avant tout, de réduire le droit d'importation sur le littoral à 33 centimes. Il faudrait ensuite réduire le droit sur la frontière de terre, entre Halluin et Baizieux, à 11 centimes. Car il est vraiment scandaleux que ce soit là le seul point où le droit par terre soit de 33 centimes, et qu'on l'ait porté à ce taux uniquement pour favoriser Anzin. Cet établissement n'a pas besoin de protection ; ses extractions se sont doublées depuis 1828, et ses actions, qui ont été créées à 6,000 fr., valent aujourd'hui 115,000 fr.

Si l'on croit protéger, par les droits différentiels, les mines du Midi, on se trompe étrangement; car malgré la protection, la consommation des charbons du Nord a quadruplé à Paris depuis 1818, et si on emploie concurremment dans la capitale de la houille de Saint-Étienne et de Mons, cela s'explique par la différence des qualités des deux produits. Le charbon de Mons convient aux foyers domestiques, aux sucreries, aux brasseries, etc.; celui de Saint-Étienne est excellent pour la forge, pour les opérations métallurgiques, et pour les travaux en général qui exigent une action moins rapide.

La demande du commerce de Nantes nous paraît d'autant plus fondée, qu'aucun des motifs sur lesquels le gouvernement basait la différence des droits d'entrée ne nous semble déterminant. D'un autre côté, le prix élevé des houilles exige la suppression de toute

espèce d'entraves, et l'application de tous les moyens qui peuvent favoriser les importations de l'extérieur et les extractions à l'intérieur. Le combustible est un des premiers élémens de la prospérité publique, et tout ce qui le rendra abondant tournera au profit du pays. Nous pensons, en conséquence, qu'il conviendrait pour le moment d'égaliser les droits sur tout le littoral, de les réduire à 33 cent. par 100 kilogrammes, et d'adopter pour les frontières de terre le droit uniforme de 11 centimes, afin de sortir Anzin des conditions privilégiées qui ont duré beaucoup trop longtemps. Par l'adoption de ces mesures on répondra aux justes demandes de tous les consommateurs, et on obtiendra une légère baisse dans le prix du combustible.

Théodore FIX.

DU DÉFRICHEMENT DES LANDES DE GASCOGNE.

Imaginez une contrée d'une étendue de 750 lieues carrées, ne présentant que des plaines immenses couvertes d'eau une partie de l'année, et vouées par cela même à l'abandon et à la stérilité; telles sont les landes de Gascogne, vaste triangle dont le sommet touche aux limites des départemens de Lot-et-Garonne et du Gers, dont un côté coïncide sensiblement avec le cours de la Garonne et de la Gironde, l'autre côté avec l'Adour, et dont la base s'appuie sur la ligne des dunes qui bordent l'Océan pendant une longueur de 60 lieues. La ligne de faîte de cette contrée forme une ligne brisée et donne trois versans principaux; l'un à l'ouest vers la mer, l'autre au nord et vers la Gironde, et le troisième au sud-est vers l'Adour et la Midouze. Le point culminant est élevé au-dessus du niveau de la mer de 150 mètres, répartis sur une aussi vaste étendue de terrain que celle qui sépare les hautes landes des étangs du littoral; cette hauteur est presque insensible; en effet, rarement la pente du terrain dépasse deux millièmes, et presque toujours elle est beaucoup moindre. Cette faible pente et l'obstacle que présentent à l'écoulement des eaux les herbes et les bruyères dont les landes sont couvertes, expliquent pourquoi pendant l'hiver cette contrée est presque constamment humide et presque inondée, et par conséquent pourquoi les habitans du pays font tous usage d'échasses pour la parcourir.

Je ne m'occuperai dans cet article que du versant de l'ouest, que j'ai eu particulièrement l'occasion d'étudier avec soin.

Partout la couche superficielle du sol est une couche de sable fin sous laquelle on trouve en quelques endroits du minerai de fer en roche et en grains, en d'autres points une couche de moëllons ferrugineux dont l'épaisseur varie de 3 à 15 ou 18 pouces, et enfin le plus souvent une espèce de tuf qu'on nomme alios, et qui n'est autre chose qu'une tranche de sable reliée par un ciment ferrugineux. Cet alios est imperméable à l'eau, très dur lorsqu'il n'a pas encore été exposé à l'air; mais il devient très friable lorsqu'il a été attaqué par les variations de l'atmosphère. Il arrive quelquefois aussi qu'au lieu de l'alios on trouve de l'argile, ou bien qu'aucune de ces formations ne se rencontre, et que le fond de sable est indéfini. Du reste, toutes les fois qu'à 2 pieds et demi ou 3 pieds de profondeur on n'a trouvé ni argile, ni alios, ni minerai de fer, on peut être sûr qu'en creusant plus profondément on ne trouvera plus que du sable.

Aussitôt qu'on a percé la couche d'alios, qui n'a le plus souvent que 8 à 10 pouces d'épaisseur et jamais plus de 2 à 3 pieds, on trouve un sable jaunâtre et différent de celui de la surface, dont la couleur varie du blanc au gris et au noir; en même temps on rencontre toujours l'eau qui s'infiltre à travers le sable, et vient en assez grande abondance pour que les puits ne tarissent jamais; de sorte que, même près des points culminans de la lande, on est toujours sûr de rencontrer l'eau à 3 ou 4 pieds de profondeur. Les

puits sont même généralement d'autant moins profonds qu'ils sont percés sur un point plus élevé, ce qui tient à ce qu'ordinairement la couche de sable superposée à l'alios est d'autant plus épaisse qu'on se trouve à un point plus bas. Ceci s'explique facilement en réfléchissant que les eaux doivent à la longue enlever peu à peu ce sable des parties supérieures, pour le déposer ensuite dans les parties basses.

L'aspect inculte et sauvage des landes n'est point fait pour attirer les voyageurs ; aussi sont-elles fort peu visitées. On les trouve aux portes de Bordeaux, et il n'y a peut-être pas un centième de la population de cette ville qui ait eu la curiosité d'aller les examiner, pas plus que l'habitant de Paris n'est tenté de diriger sa promenade vers Montfaucon, ou tout autre endroit peu flatteur des environs de la ville, préférant diriger ses pas vers les sites plus riants où la nature déploie tous ses charmes et toute sa beauté. D'un autre côté, les rares habitans de cette terre déserte, généralement pauvres, peu instruits, privés de relations avec les villes de l'intérieur, enfouis dans les voies de la routine, et hors d'état de tenter aucune expérience pour étudier et améliorer l'état de leur pays, ont fort peu contribué à nous éclairer sur la nature de cette contrée et sur les ressources qu'elle présente.

Les landes ne sont guère connues que par le récit de quelques voyageurs presque tous étrangers au pays, qui, menés par leurs cours dans son voisinage, n'ont pas voulu en passer si près sans le connaître et l'examiner. Aussi existe-t-il peu d'ouvrages sur les landes ; mais en revanche ces écrits ont l'avantage d'être le

résultat d'un examen consciencieux fait par des hommes amis de la science, doués de l'esprit d'observation, et venus dans le but unique de s'instruire.

Cependant la plupart des hommes qui ont écrit sur les landes en ont dit ou trop de bien ou trop de mal : ceux-ci, parce qu'ils n'ont pu se défendre de la triste impression que fait cette vaste étendue de terres incultes ou désertes, et parce que, conduits par une circonstance malheureuse précisément dans les endroits les plus arides, dans ceux où l'alios se trouve seulement à 3 ou 4 pouces du sol, et dans ceux qui, par leur position, sont presque constamment inondés en hiver, ils n'ont vu que la plus mauvaise partie des landes. Les autres, au contraire, ayant visité seulement la partie voisine des lacs et des rivières où la pente du sol facilite l'écoulement des eaux pluviales, et où l'épaisseur de la couche de sable permet aux plantes d'étendre leurs racines et de végéter à leur aise, ont vu des champs bien cultivés et donnant d'abondantes récoltes ; ils ont jugé par là des autres terres, et ils ont cru trop facilement à la facilité de mettre en culture toute l'étendue du pays.

Ce qui est vrai et exact, c'est que dans les landes comme partout ailleurs il y a de bons et de mauvais terrains ; seulement on ne saute jamais brusquement de l'un à l'autre ; on n'y passe que par degrés presque insensibles et après avoir parcouru de très longues distances. Dans les parties de la France cultivées depuis long-temps, toutes les terres susceptibles d'un bon rapport sont déjà en exploitation, et il ne reste plus à défricher que les terrains incapables de payer les peines

qu'on leur donnerait. La même chose aura lieu un jour dans les landes de Gascogne. Mais il n'en est pas ainsi dans ce moment où presque rien n'a encore été mis en culture, et où, en choisissant bien son emplacement, on peut trouver des terrains excessivement productifs et une source féconde de richesses. Le sol, il est vrai, est maigre et exige beaucoup d'engrais; mais en compensation il offre l'avantage immense d'être excessivement meuble, plus meuble qu'aucune autre terre que ce soit, de présenter par là une grande facilité pour la végétation et une économie considérable dans les frais de labour, et de donner dans les prés, lorsqu'on les fume convenablement, une herbe beaucoup plus fine et beaucoup plus abondante que dans toute autre terre. Interrogez les habitans des bonnes landes qui avoisinent le bassin d'Arcachon, et les lacs de Casan, de Perentis et de Mimizan, ils vous diront tous que leurs prairies, lorsqu'elles sont soignées, leur donnent annuellement 150 quintaux de foin par hectare, et cela non seulement dans les prés très anciens, mais encore dans ceux qu'ils font de temps en temps en défrichant quelques journaux de landes.

Ceux qui visitent les landes ne le font que dans la belle saison. Ils trouvent alors la surface sablonneuse du sol échauffée par le soleil et brûlante. Ils sont portés à croire que tout doit y périr par la sécheresse; mais s'ils questionnent les habitans du pays, ceux-ci leur répondent que c'est là un cas bien rare, et qu'au contraire leur véritable ennemi c'est l'eau qui pendant l'hiver inonde leurs champs, y apporte les semences de toutes les mauvaises herbes de la lande, et enlève

toute l'essence des engrais qu'ils ont mis sur leurs terres. Le petit cultivateur n'est pas en position d'entourer son champ de fossés assez étendus pour donner aux eaux pluviales l'écoulement que la faible pente du terrain favorise si peu ; par suite il ne peut ensemencer que les endroits situés sur de petites buttes et plus élevées que le reste de la lande environnante. Ce fait explique fort bien l'opinion généralement répandue et justement accréditée que sur une vaste étendue de landes les parties cultivables se trouvent par plaques et en petit nombre, bien que la nature du sol soit partout la même. Dans d'autres points cette opinion a encore une autre cause ; elle tient à ce que dans les landes où l'alios se trouve à quelques pouces seulement au-dessus du sol, on ne peut réellement faire aucune bonne culture que quand de distance en distance on trouve quelques points où la couche d'alios manque, et où par conséquent la terre présente assez de profondeur pour permettre la végétation si facile des plantes.

La sécheresse est en réalité peu à craindre dans les landes, du moins pour les plantes dont les racines, au moment des plus grandes chaleurs, ont pu pénétrer à 4 ou 5 pouces de profondeur ; car à cette distance de la surface le sol conserve toujours une légère humidité. Le sable des landes jouit de cette propriété remarquable qu'il tient parfaitement l'eau, et qu'il la fait monter presqu'à la surface du sol par l'effet de la capillarité, de même qu'on voit un morceau de sucre dont on plonge l'extrémité dans l'eau, s'imprégner complètement d'humidité. Le sable des dunes qui bordent la côte est tout-à-fait de même nature, et dans les plus grandes sé-

cheresses, on trouve toujours le sable humide à quelques pouces de la surface sur le sommet des dunes les plus élevées, même de celles qui ont jusqu'à 150 ou 180 pieds de hauteur.

Cette propriété du sable des landes de conserver parfaitement l'eau fait que celle-ci, après s'y être infiltrée lors des pluies d'hiver, ne s'en écoule que peu à peu et avec lenteur, et on s'explique par-là comment les cours d'eau des landes, quelque faibles qu'ils soient, ne tarissent jamais, même dans les années des plus grandes sécheresses; tandis qu'ailleurs on voit le cours des eaux suspendu dans des rivières dix ou quinze fois plus considérables.

Quelque productif que puisse être le sol des landes, sa constante uniformité dans toute sa vaste étendue met nécessairement une grande uniformité dans la nature de ses productions et en limite beaucoup la variété; ce pays ne peut donc offrir d'avantage aux industriels qui voudraient l'exploiter, qu'autant qu'il aurait des moyens nombreux et faciles d'échange avec les autres contrées; c'est le pays qui aurait le plus besoin de nombreuses voies de communication, et c'est précisément celui qui en offre le moins. La première condition de réussite serait donc d'avoir une communication facile avec la mer, car c'est par elle, et ce n'est que par elle qu'on peut trouver des débouchés et des marchés assez nombreux et assez variés. Le travail entrepris par la compagnie des landes pour joindre les étangs de Mimizan, de Parentis et de Casan avec le bassin d'Arcachan, a donc rendu un immense service en permettant l'exploitation de plus de 15 lieues de landes

de bonne qualité, exploitation à laquelle il n'eût jamais été sage de penser si on n'avait été sûr d'une communication avec un port de mer au moyen du canal. Ce fait a donc accru considérablement l'importance déjà grande du bassin d'Arcachon, et il n'y a aucun doute que l'administration sentira un jour la nécessité de s'occuper d'une manière spéciale de ce port, le seul refuge que présente la côte depuis Bayonne jusqu'à l'entrée de la Gironde, et sur lequel divers ministres ont déjà depuis quelques années fixé leur attention.

(*Journal de l'Industriel.*)

CANAL DE GOETHA EN SUÈDE.

La Suède fait depuis long-temps de grands efforts pour établir un vaste système de navigabilité qui ouvre toutes les directions aux navigateurs et aux marchandises, des moyens de transport à la fois commodes, faciles et peu coûteux.

Parmi les travaux de ce genre, le plus considérable est le canal de Gœtha qui traverse la Suède dans toute sa longueur, depuis la mer du Nord jusqu'à la Baltique; depuis Goteborg jusqu'à Stockholm. Rien de plus curieux que le dessin et la construction de ce canal, qui occuperait dans tout pays un rang fort distingué parmi les travaux hydrauliques. On nous communique à ce sujet quelques notions que nous croyons devoir transmettre à nos lecteurs.

Le fleuve de l'Elf-Gotha, après s'être détaché du lac Wener, près de Wenersborg, parcourt une belle vallée et va se jeter dans la mer du Nord, près de Goteborg. Dans tous les temps, les Suédois avaient compris l'avantage qu'ils auraient à lier leurs lacs intérieurs avec cette partie de la mer dú Nord qu'on appelle le Cottegat. Déjà Charles XII et même son père avaient essayé divers moyens pour rendre le fleuve navigable; mais toutes les tentatives avaient échoué contre l'insurmontable obstacle que leur présentaient les chutes et les cataractes de Trollhatten. On était alors peu avancé en hydrologie, et les secours de la mécanique, qui ont

fait de nos jours tant de prodiges, étaient inconnus. Les ouvrages commencés, malgré tant d'obstacles, dans les rochers de la cataracte, témoignent plutôt de l'audace que de la science des anciens Suédois.

Vers le milieu du dernier siècle, on tenta pour la première fois de circonstruire la cataracte, et d'emprisonner toute la masse d'eau qui, tombant d'une hauteur de 112 pieds (environ 34 mètres), envahissait presque la vallée toute entière. La chute supérieure est divisée en deux parties par une île couverte d'arbres qu'on nomme l'île de Gall. La seconde consiste également en deux chutes partielles séparées par le rocher qu'on appelle l'île de Dop; elle a environ 60 pieds (18 mètres) de hauteur, et la force avec laquelle la masse d'eau se brise en tombant en avait toujours interdit l'approche, jusqu'à ce que, l'année dernière, un ingénieur eut l'audace d'y jeter un pont-levis qui permit aux personnes non sujettes au vertige de jouir du magnifique aspect de la cascade.

La première chute est un cours d'eau paisible qui descend majestueusement et sans bruit; la seconde, au contraire, se précipitant avec un horrible fracas, jette au loin sur les forêts et les montagnes d'alentour une poussière humide, et se débat avec fureur en roulant à travers les rochers de granit. La troisième s'appelle le torrent du Pilon, et ses cascatelles ont reçu le nom de chutes du Diable. C'est ici que le bruit est le plus fort, sans doute à cause de la profondeur du lit, et l'effroyable tonnerre de cette dernière cataracte va retentir au loin dans les gorges des montagnes et dans l'épaisseur des forêts.

On commença par élever à côté de Trollhatten, pour empêcher le débordement des eaux sortant du lac Wener, une digue en pierre qui subsiste encore, et qui forme en cet endroit un grand bassin. C'est là que l'on construisit les deux premières écluses dont la première a 28 et la deuxième 56 pieds (8 1|2 et 17 mètres) de chute, ce qui, à notre connaissance, est sans exemple dans le monde. Le canal fut entièrement taillé dans le rocher. Le tunnel à travers lequel on le fit passer débouchait au-dessus des chutes du Diable, et on voit encore son ouverture. Afin de ménager le passage de ces dernières chutes, on avait élevé une digue en pierre; on avait taillé un lit de 161 pieds (48 mètres) dans le granit, et déjà l'ouvrage était terminé jusqu'aux gonds des portes des écluses, lorsque les eaux, soulevées par une crue subite, emportèrent la digue de retenue sur laquelle le roi était monté peu de temps auparavant, et mirent fin à ce hardi travail.

Cette première combinaison ayant échoué, on entreprit, sur la fin du dernier siècle, de construire sur la rive nord le canal de Trollhatten qui fut ouvert à la navigation en 1800. Il consiste en huit sas dont chacun a 14 pieds de chute et 22 pieds de largeur, et dont l'élévation totale est de 110 pieds. Ces sas sont tellement pressés les uns au-dessus des autres, que d'en bas on croit voir au-dessus de sa tête le navire qui se trouve dans les écluses supérieures. Ils sont taillés dans des rochers de granit, et les murs latéraux, construits en pierres de taille liées entre elles avec l'indestructible ciment de Suède, défient l'éternité.

Cependant, ayant reconnu que la largeur du canal

était insuffisante, on s'est occupé d'en creuser un nouveau dans l'Elf-Gotha avec des dimensions telles que les eaux y coulent avec toute leur puissance.

Le canal de Gœtha commence au lac Wéner, près de Sitorp, et, dans son cours, il reçoit plusieurs affluens par où il communique avec divers points de l'intérieur; son fond est presque partout excellent; on y trouve peu de couches de sable qui, absorbant l'eau, épuisent souvent les sources les plus abondantes. Il offre d'ailleurs dans son exécution la preuve évidente de cette vérité, que la différence des niveaux n'est jamais un obstacle insurmontable pour les travaux de canalisation, puisque le lac de Wicken, point intermédiaire entre les deux parties du canal, est à 308 pieds (92 mètres) d'élévation du lac d'Ost.

Afin d'empêcher que les grands lacs ne lancent dans le canal de trop fortes masses d'eau, les Suédois ont revêtu les écluses d'entrée d'arches horizontales, au moyen desquelles la hauteur des eaux est régularisée dans les parties supérieures. Dans la plupart des aqueducs, on a disposé des retenues forcées avec des poutrelles, de manière que, lorsque la hauteur des eaux fait rompre une digue, une seule portion du canal se dessèche. Le canal, dans toute son étendue, franchit 72 écluses. Il traverse le lac Wéner, Haisdorp et le lac Wicken; va, de là, près de Carlsborg, dans les lacs Wetter, Boren et Copen; il entre enfin, près de Soderkoping, dans le lac d'Ost, et, après avoir traversé celui de Malaren, arrive à Stockholm. Dans les diverses fractions qui lient entre eux ces lacs, on a construit, pour faciliter les travaux de réparation et d'améliora-

tion, vingt-deux portes en pierre à 5,000 pieds (1,480 mètres) de distance l'une de l'autre. Vingt-neuf aqueducs conduisent sous le canal transversalement autant de cours d'eau dans lesquels on laisse échapper, par vingt-quatre ouvertures, les eaux surabondantes. Neuf bassins ont été construits pour recevoir les bâtimens, sans compter quatre docks dont chacun peut contenir vingt navires. En outre, auprès des bouches du canal, dans le lac d'Ost, se trouvent cinq ports dont les digues massives sont renforcées par des travaux de fascinage. La moindre profondeur du canal est de dix pieds, et là où il passe, sur un fond de sable, on a enlevé en outre une épaisseur de 3 ou 4 pieds qu'on a remplacée par une couche de terre glaise, de manière à prévenir les pertes d'eau.

C'est à la constance de l'amiral de Platen qu'on est redevable de cette grande entreprise qui donne à la Suède une magnifique voie d'eau de 85 milles allemands (170 lieues) d'étendue, et qui lie à la fois par une communication facile deux mers importantes et les principaux lacs. Une compagnie d'actionnaires s'est chargée de toutes les dépenses relatives au canal de Gœtha dont la construction a coûté environ 8 millions de gulden (20 millions de francs). Quand on pense que le canal de Trollhatten a coûté le double, on se demande comment un pays pauvre comme la Suède a pu suffire à de pareilles dépenses; mais l'entreprise est devenue nationale, et chacun y a concouru avec un patriotisme qui fait honneur à la nation. Il faut ajouter, au reste, que tous les travaux ont été exécutés avec la plus louable économie.

Le canal de Trollhatten donne à ses actionnaires 20 p. 0|0 de dividende, tandis que celui de Gœtha, ouvert à la navigation depuis trois ans, n'a jusqu'ici presque rien donné. Néanmoins, la confiance est si grande et les avantages qu'offre cette entreprise paraissent si évidens, que personne ne veut se défaire de ses actions, qui, par cela même, n'ont pas de cours réglé.

L'exécution de ces travaux a fourni un exemple frappant de l'avantage qu'on peut retirer, notamment sous le rapport pécuniaire, de l'emploi des soldats dans les travaux publics. Les troupes suédoises ont pris une grande part au succès de cette difficile entreprise. Elles y ont été employées alternativement en nombre plus ou moins considérable, travaillant sous la surveillance des officiers et des sous-officiers, et la pratique qu'elles n'ont pas tardé à acquérir, jointe aux habitudes de la discipline militaire, leur a donné bientôt une supériorité marquée sur tous les autres travailleurs.

Soit que les soldats travaillassent à tailler les pierres, à maçonner ou à enlever et transporter les terres, l'ouvrage leur était payé par la mesure cubique, et le taux était réglé de manière qu'ils pouvaient gagner de 18 à 20 kreusers (de 15 à 17 sous) par jour. La fourniture des vivres n'était pas abandonnée à des entremetteurs, mais faite sous la surveillance de l'administration militaire elle-même, et, de cette façon, les troupes obtinrent à des prix modérés la meilleure qualité de vivres. Les soldats, qui furent constamment employés au nombre de deux mille sur les diverses parties du canal en construction, acquirent par ce moyen des connaissances variées et une expérience pratique très utile dans le

service des siéges. Les murs des écluses en durs moellons, et les aiguilles des pertuis en granit, construits par ces militaires, témoignent à la fois d'une grande habileté et d'une admirable patience. C'est surtout dans la taille du granit que ces deux qualités se révèlent.

Les digues qui bordent ce canal ne pouvaient être construites en aucun autre pays, parce qu'on y manque de pierre et de ciment. La Suède a peut-être les meilleures espèces de chaux qui existent; leur mélange avec l'alun et le sable produit un mortier indestructible. Depuis quelques années, on s'en sert pour la bâtisse des maisons, et la petite ville de Wenersborg ayant été incendiée, a été rebâtie par ce moyen. Pour bâtir une maison, on élève pour chaque muraille deux ais parallèles et convenablement distancés, entre lesquels on fait couler le mortier formé de chaux et de sable et imprégné d'eau. Après quelques mois, le mortier s'est cristallisé; on enlève les ais, et la maison est bâtie.

Le canal de Gœtha fut commencé en 1815, et, depuis 1832, il est ouvert à la navigation dans toute son étendue. En 1836, on y établit une navigation régulière à la vapeur, et le premier bateau à vapeur qui le parcourut reçut le nom de l'*Amiral Platen*, l'exécuteur de ces beaux travaux. Rien de plus agréable, de plus sûr et de moins cher que cette navigation à travers les campagnes les plus riantes et les sites les plus pittoresques de cette belle partie de la Suède. Les bateaux sont très commodément disposés à l'intérieur; on y a ménagé de petits cabinets fort propres avec des sofas sur

lesquels on étend les couchettes, et qui sont assez larges et assez élégans pour qu'on puisse s'y renfermer lorsque le temps ne permet pas de se tenir sur le pont. Quand deux personnes de connaissance louent ensemble un de ces cabinets, la dépense devient insignifiante, comme aussi le prix de tous les vivres est risiblement bas.

« J'ai navigué, dit le voyageur auquel nous empruntons ces détails, sur tous les plus beaux canaux de France et d'Angleterre, et je n'ai trouvé nulle part autant d'agrémens que sur le canal de Gœtha. Les travaux mécaniques sont d'ailleurs plus simples et plus rapides dans leur jeu en Suède qu'en Angleterre. Sur le canal de Glasgow et sur le canal Calédonien, il y a huit hommes pour le service des guindeaux qui ouvrent les écluses; en Suède, il n'y en a que deux, et cependant les portes des écluses suédoises s'ouvrent en un tiers du temps qu'emploient les écluses anglaises, sans compter que la chute de l'eau dans les bassins de granit forme à chaque écluse une cascade qu'on irait voir en Angleterre de fort loin. »

En dehors du canal de Gœtha, on peut encore, partant de Stockholm, traverser avec les bateaux à vapeur le lac de Malaren, entrer de là par les canaux d'Arboge et d'Hielmaren dans le lac d'Hielmaren, et arriver jusqu'à Orebro. Il y a en outre un canal qui conduit à travers le Fyrisan jusqu'à Upsal, et un autre jusqu'à Gara; puis les canaux de Wato et de Weddo qui facilitent les communications avec les golfes Bothniques et l'île d'Aland. L'année prochaine, la navigation à la vapeur sera si bien régularisée sur toutes ces ma-

gnifiques voies d'eau, que les voyageurs pourront traverser la Suède dans tous les sens sans éprouver aucune interruption, soit qu'ils viennent du Danemark, de l'Allemagne ou de la Russie. On pourra, dès le printemps, aller directement par bateau à vapeur de Pétersbourg, Travemonde, Greiswalde, Copenhague, et probablement aussi d'Angleterre, jusqu'en Suède.

(*Journal de l'Industriel.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LES CLASSES OUVRIÈRES. — Moyens d'améliorer leur sort sous le rapport du bien-être matériel et du perfectionnement moral, par ÉMILE BÈRES. Un vol. in-8 de 348 pages. Paris, 1835. Charpentier.

Dans la première partie de son ouvrage, l'auteur appelle l'attention sur les souffrances des classes laborieuses, dont les symptômes sont des associations, des coalitions d'ouvriers dans les villes manufacturières, l'encombrement des hôpitaux dans les cités populeuses, le nombre des indigens inscrits dans les bureaux de charité et les tables de mortalité auxquelles ces familles ouvrières, plus ou moins lentement épuisées par la fatigue et les privations, paient un tribut hors de toute proportion avec celui des classes plus aisées. Une autre preuve de la gène des travailleurs, chez nos voisins comme en France, c'est le penchant qu'ils ont à émigrer, et à quitter, pour ne la plus revoir, la patrie toujours si chère même aux hommes les plus malheureux.

Les besoins sont divisés en deux grandes classes : besoins matériels, besoins moraux. Après avoir constaté le malaise des classes ouvrières et en avoir indiqué les principales sources, l'auteur fait connaître la marche à suivre pour y apporter un remède. L'idée fondamentale, et qui, comme il le dit lui-même, domine dans tout l'ouvrage, c'est que les secours gratuits sont au-dessous de l'ouvrier honnête et laborieux.

Le mauvais choix des substances alimentaires et desboiss on ses une des causes les plus saillantes de l'affligeante dégénération des classes laborieuses dans les grandes villes; il est donc de la dernière urgence de modifier le système fiscal partout où il contribue à cet état de choses, en frappant les objets de première nécessité. Si avec des vêtemens épais, un foyer bien garni, une nourriture choisie et une boisson généreuse nous avons tant de peine à nous garantir du froid, demandons-nous ce que doit être l'hiver pour ceux de nos semblables privés de toutes ces ressources.

Comme ce serait en vain qu'on chercherait à faire connaître les souffrances des classes ouvrières et à éveiller pour elles des sympathies, si on n'indiquait pas en même temps les moyens de faire cesser les causes de ces souffrances, c'est surtout à cela que s'est appliqué M. Bères. En parlant des impôts les plus propres à remplacer ceux qui existent, il voudrait « qu'une partie des droits fût déversée sans ménagement sur les cabaretiers et les marchands de vin en détail qui font consommer chez eux, parce que c'est là, et non au sein de la famille, que l'ouvrier dépense follement son argent, perd sa raison et finit par se pervertir, pour peu qu'il ait de penchant à la dissipation. Cet impôt arriverait peut-être à diminuer ces sortes d'établissemens, et ce serait déjà un bien immense. » Ce passage nous a paru propre à faire connaître le caractère de cet ouvrage en montrant comment l'auteur a visé aux intérêts moraux, en même temps qu'il s'est proposé des améliorations dans l'état matériel.

Au chapitre des établissemens financiers à encourager dans l'intérêt des populations ouvrières, se trouve une remarque qui nous a paru fort judicieuse : ce serait de ne pas recevoir les dépôts le dimanche seulement à la caisse d'épargne, mais encore le samedi; par ce moyen on soustrairait les économies que l'ouvrier peut faire à une foule de séductions auxquelles il résiste difficilement.

En 1832, M. Émile Péreire, dans un travail inséré dans la *Revue encyclopédique*, a proposé la création de rentes viagères sur l'Etat, comme moyen de ressources financières. Ici cette idée est proposée comme un moyen d'améliorer le sort des populations manufacturières. Il y a aussi des remarques sur les monts-de-piété, qui méritent une grande attention à cause des abus qui y sont constatés, et de l'indication de vues nouvelles sur ces établissemens, qui seraient aussi morales dans leurs résultats que faciles dans leur application.

L'auteur, après s'être occupé des classes ouvrières en ce qui concerne leurs finances, entre dans leurs demeures : là il s'occupe avec sollicitude de tout ce qui intéresse les familles tant sous le rapport hygiénique que sous celui de la dignité morale des membres qui les composent. Il ne s'est pas borné à indiquer des amé-

liorations à la situation des classes ouvrières qui habitent les villes; il a indiqué avec la même simplicité, la même justesse d'idées, les mêmes vues d'intérêt matériel et d'intérêt moral, des améliorations à introduire chez les mêmes classes qui habitent les campagnes. Le moyen qu'il propose pour y atténuer les effets de la cherté des grains, est une idée neuve, facile à appliquer et qui serait immense dans ses résultats. Il s'agirait d'établir dans les communes rurales, soit avec des fonds communaux, soit avec les ressources de ceux qui s'intéressent au sort des populations laborieuses, une *réserve en grain*, destinée, dans les temps de cherté, à aider comme prêt à la classe ouvrière, à la charge par les emprunteurs de rendre après la récolte les quantités, avec le dixième ou le onzième en sus.

Après les améliorations à faire par le concours de l'administration et des communes, viennent celles d'un ordre plus spécial, et qui concernent surtout les chefs d'ateliers. Cette partie de l'ouvrage est destinée à les persuader de l'intérêt qu'ils ont à attacher quelque bonheur au sort des populations laborieuses. Ici a dû se présenter naturellement la question des coalitions d'ouvriers, prévues par les articles 415 et 416 du Code pénal. On ne peut s'empêcher de reconnaître que les réflexions sur cette matière si délicate et si difficile ont été véritablement dictées par un esprit éclairé.

L'auteur voudrait d'abord détruire le compagnonage, lien qui facilite les coalitions; il pense ensuite que les intérêts des ouvriers devraient être représentés. Les conseils de prud'hommes qui existent dans plusieurs localités, seraient un point de départ pour cette représentation; en les modifiant et en les étendant, ils pourraient devenir d'une grande utilité.

Des conseils et des exhortations doivent être adressés aux familles ouvrières, dans le but de les relever à leurs propres yeux, de leur faire mieux sentir leur dignité, et de les éclairer dans plusieurs des circonstances les plus importantes de la vie, les encourageant surtout à être économes et à faire un bon emploi de leur temps. Le chapitre destiné à montrer l'avantage qu'il y a pour l'ouvrier d'avoir de bons et nombreux instrumens de travail, contient

quelques réflexions sur un dépôt d'instrumens à former à l'imitation de celui qui existe au Conservatoire des arts et métiers.

Dans la troisième partie de l'ouvrage, se trouvent consignés les moyens d'améliorer l'état moral des classes ouvrières. L'auteur, qui appelle ici le concours des efforts du gouvernement, des chefs d'industrie, des propriétaires, des écrivains et des philosophes, commence par donner un aperçu de l'importance d'une éducation appropriée aux véritables besoins des classes ouvrières. Il la divise en *instruction intellectuelle; instruction morale; instruction religieuse; instruction professionnelle*. L'instruction intellectuelle comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique; les élémens de la grammaire française, de la géographie, de l'histoire de France, du dessin linéaire; une explication rapide de quelques phénomènes de la nature, dont la connaissance sera le plus propre à dissiper les préjugés populaires; et enfin quelques notions sur les lois les plus importantes. Ce cadre est à peu près le même que celui des écoles en Allemagne et en Ecosse.

Le moyen de former des maîtres serait de créer dans les colléges des chef-lieux de département une classe supplémentaire, destinée à un cours normal de professorat primaire ou de pédagogie. Les leçons seraient données par les professeurs mêmes des colléges, chacun dans sa spécialité. Cette voie serait à la fois simple, sûre et économique. Il suffirait d'une somme de 1,500 à 2,000 fr. votée par le département, et employée à encourager les meilleurs élèves et à suppléer le traitement des professeurs.

Quant à l'instruction professionnelle, indépendamment du petit nombre d'ouvriers reçus dans les écoles industrielles actuellement existantes, on en formerait d'autres en les envoyant dans les pays où chacun des arts que l'on voudrait perfectionner est avancé, et par conséquent mieux enseigné.

On choisirait, par exemple, dans un département, vingt jeunes gens de vingt à vingt-deux ans, ayant suivi le cours d'une école primaire et commencé leur apprentissage. L'importance des professions exercées dans le pays déterminerait le choix des élèves. Ainsi, dans le Gers, par exemple, où l'agriculture est la grande res-

source du pays, les cultivateurs seraient en plus grand nombre; dans le Rhône ou le Haut-Rhin, ce seraient les industriels.

Les jeunes ouvriers cultivateurs seraient envoyés, pour se perfectionner dans l'art des assolemens, en Alsace, en Flandre; dans l'art d'élever les bestiaux et les moutons, en Normandie et dans la Beauce; dans l'art de cultiver la vigne, en Languedoc et dans le Bordelais.

Les ouvriers forgerons et serruriers seraient envoyés à Saint-Etienne; les tisserands, à Castres, à Castelnaudary, où ils verraient l'utilité des bons métiers et la manière de les faire marcher. Tous les états enfin visiteraient les villes qui offriraient le plus de ressources pour la profession qu'ils auraient choisie.

L'apprentissage, à la charge du département, pourrait être de deux années, et les élèves prendraient l'engagement formel de venir exercer leur état dans le pays.

C'est ainsi que les départemens auraient au bout de dix ans, et moyennant une modique dépense, un bon nombre de jeunes gens instruits dans les métiers les plus utiles.

Enfin, l'auteur pense qu'un syndicat des ouvriers devrait être organisé afin qu'ils eussent un organe légal par lequel ils pourraient exposer leurs besoins, défendre leurs droits et régulariser leurs plaintes. Par ce moyen, les esprits brouillons ne pourraient plus les pousser au désordre; chaque fois qu'on aurait à écouter cette partie nombreuse de la nation ou à lui parler, il serait facile de s'adresser à elle.

L'idée d'instituer des bibliothèques communales, qui se composeraient d'un petit nombre de volumes, choisis par les personnes les plus dignes et les plus capables, est certainement une idée heureuse, en ce qu'elle aurait le double avantage d'empêcher la diffusion des livres dont la lecture est pernicieuse, et de répandre ceux qui sont utiles au développement des intelligences. Ces bibliothèques faciliteraient l'éducation morale des familles, et seraient aussi d'un très grand secours pour les maîtres chargés de l'enseignement primaire.

La quatrième partie de l'ouvrage se compose de *leçons de mo-*

rale populaires. L'auteur les a données afin de montrer comment il entend que les maîtres devraient initier les enfans des classes ouvrières aux principes de la morale. Elles sont sous la forme de dialogues entre un instituteur et ses élèves.

Ces leçons sont remarquables par la clarté, la simplicité, et par le choix des sujets. Elles roulent exclusivement sur les vices et les préjugés des classes, aux enfans desquelles elles sont adressées.

L'ouvrage se termine par un recueil de lois criminelles et de police les plus propres à inspirer de la crainte à qui serait tenté de troubler l'ordre public, ou d'attenter à l'inviolabilité des personnes ou des propriétés.

L'ouvrage dont nous venons de donner un aperçu ne contient pas de haute théorie sociale. L'idée qui en est la base, et qui seule forme un lien entre toutes les parties, c'est de remplacer, autant que possible, l'administration de secours gratuits par des avances à titre de prêt, par une rétribution mieux proportionnée aux besoins des ouvriers et aux bénéfices faits sur leurs travaux, par une plus grande habileté à produire, et des moyens matériels plus suffisans pour y parvenir; enfin par des habitudes de prévoyance et par un genre de vie plus moral et mieux réglé. L'auteur dit lui-même qu'il n'a point prétendu introduire de réformes radicales dans l'ordre social existant, mais seulement indiquer les améliorations les plus pressantes et les plus générales dont il est susceptible.

L'ouvrage de M. Bères se recommande surtout par des vues pratiques et par l'indication de moyens successifs d'une application possible. On voit qu'il a étudié les faits, et qu'il est toujours parti d'un point connu pour proposer des améliorations. Le mérite de ce livre est d'ailleurs suffisamment établi par l'approbation que l'Académie vient de lui donner en lui décernant une médaille d'or, c'est-à-dire une portion du prix Monthyon.

OBSERVATIONS RECUEILLIES EN ANGLETERRE en 1835, par G.-G. SIMON. 2 vol. in-8 de 368 pages chacun. Paris, 1836; chez Isidore Person.

On a depuis quelque temps beaucoup écrit sur l'Angleterre, sur ses manufactures, sur ses mines, sur ses institutions politiques; mais tout cela a été fait d'une manière très rapide, et la plupart de ces ouvrages n'auront, par cela même, qu'une durée éphémère. Le livre de M. Simon appartient aussi à cette catégorie; hâtons-nous cependant de dire qu'il contient des remarques et des observations fort utiles, et plusieurs données neuves et inconnues en France, tant sur l'industrie que sur l'état moral de la Grande-Bretagne. Nous essayerons de reproduire sommairement quelques unes des parties de son ouvrage, c'est-à-dire celles qui appartiennent à l'économie politique. Ce qui frappe tous les voyageurs qui parcourent l'Angleterre, ce sont les voies de communication; elles sont non seulement très multipliées, mais encore dans un état parfait d'entretien. Nous n'entrerons point ici avec l'auteur dans le détail de toutes les constructions de ce genre qui sillonnent l'Angleterre dans toutes les directions. Nous nous bornerons à rappeler que, dans ce moment, près de trente compagnies de railways ont obtenu des actes du Parlement ou sont sur le point d'en obtenir. Le montant des dépenses pour ces différens chemins de fer s'élève à près de 800 millions.

L'Angleterre ne possède pas seulement des grandes routes, chaque ville un peu importante par son commerce commence à posséder son chemin de fer, ou son canal, ou sa rivière navigable; quelques unes même jouissent de ces trois avantages à la fois. On ne peut pas se dissimuler que cette multiplicité de voies de communication est une des causes principales de la prospérité du pays.

Outre ses universités et ses écoles pour l'instruction supérieure, l'Angleterre compte de nos jours 50,000 écoles de toute nature; sur ce nombre, 20,000 sont des institutions particulières et indépendantes; 30,000 existent en vertu de fondations de bien-

faisance à perpétuité, ou de souscriptions annuelles et volontaires.

Les salles d'asile se soutiennent par des dons, et, dans quelques localités, outre ces subventions charitables, par une rétribution de 20 centimes, exigée par semaine de chaque enfant. Quand ils sont plusieurs appartenant à la même famille, quel que soit leur nombre, ils ne payent que 30 centimes.

Il y a trois espèces d'écoles primaires: écoles particulières, ouvertes par des instituteurs indépendans, ou par des sectes religieuses, et à leurs risques et périls; écoles de charité qui subsistent en vertu de fondations anciennes ou modernes; écoles de paroisse entretenues aux frais de la communauté. Dans ces divers établissemens, on suit le système d'enseignement mutuel ou simultané.

Les ouvriers anglais profitent des associations de bienfaisance lorsqu'ils sont malades, et ils envoient leurs enfans dans les salles d'asile; par ce moyen, les mères peuvent employer leur temps à des travaux productifs, et les enfans reçoivent une première éducation, et sont préservés des dangers auxquels ils seraient exposés dans les rues, ainsi que des habitudes d'oisiveté, de vagabondage et d'insubordination souvent si difficiles à déraciner dans la suite.

Les honnêtes artisans préfèrent aux habitations sales et entassées dans des rues étroites et malsaines des grandes villes, le *cottage* ou maisonnette salubre, placée hors des faubourgs devant un jardinet bien tenu. La salubrité de ces demeures est d'autant plus précieuse, que ceux qui les occupent sont enfermés pendant tout le jour dans des ateliers, et privés de bon air. On attache une grande importance à la construction de ces cottages, à cause de l'heureuse influence qu'on a remarqué qu'ils exercent sur la moralité des ouvriers.

Les familles aisées envoient ordinairement leurs enfans à l'école jusqu'à quatorze ans; celles à qui les moyens ne le permettent pas les laissent dans les salles d'asile jusqu'à neuf ans. Alors, l'enfant passe dans les ateliers, où, jusqu'à quatorze ans, il rattache les fils rompus, porte les rubans de coton cardé du *drawing-frame* au *mull-jenny*, et nettoie les machines, qu'un jour peut-être il sera appelé à fabriquer. De là, cette connaissance pratique qui ca-

ractérise le mécanicien anglais; de là aussi ces perfectionnemens et ces améliorations incessans dans tous les arts. Observons que l'enfant, en sortant des salles d'asile pour entrer dans les ateliers, n'est point pour cela privé de tout enseignement. Il lui reste encore les écoles du dimanche. Il y a même des manufacturiers qui ont un professeur attaché à leur usine pour l'enseignement spécial de ceux qu'ils occupent. La lecture, l'orthographe, le dessin linéaire, le calcul, la géométrie, l'histoire, la géographie, les langues anglaise et française; des notions succinctes de la forme du gouvernement de leur pays, des droits de la couronne et de ceux des citoyens, voilà les matières de l'enseignement primaire qui se donne dans les villes industrielles, en attendant les cours plus élevés des *mechanics institutions.*

D'après un statut d'Elisabeth, défense était faite d'exercer un état, une industrie, avant d'avoir fait un apprentissage, dont la durée était rigoureusement fixée à sept ans. Ce statut a été révoqué il y a quelques années; néanmoins, l'usage des sept années d'apprentissage prévaut encore dans la plupart des états. Dans quelques cas, cependant, ces sept années sont réduites à cinq. Un jeune homme ne peut signer son contrat d'apprentissage avant sa quatorzième année.

Lorsque l'éducation de l'ouvrier est achevée, il peut suffire à ses besoins. Bornant ses désirs à une vie simple et frugale, dit M. Simon, réglant sa conduite, et mettant son honneur et son plaisir à élever honnêtement sa famille, et préférant les douceurs d'un humble foyer aux excitations de l'intempérance, le salaire ordinaire de la semaine, joint à ce que la femme et les enfans sortis du premier âge peuvent gagner de leur côté, suffit généralement. Les charpentiers, tailleurs de pierre, maçons, serruriers, plâtriers, etc., gagnent dans Londres et dans les principales villes du royaume, de 20 à 30 schellings par semaine; les manœuvres, 18 schellings. Les fondeurs en cuivre et les serruriers-mécaniciens, de 20 à 30 schellings. Les ouvriers de Sheffield gagnent de 4 à 5 livres sterlings. Les mineurs, les ouvriers employés aux hauts-fourneaux, de 12 à 20 schellings; les cordonniers, de 15 à 18 schellings. Les ouvriers employés dans les manufactures de coton et au moulinage de la soie, de 15 à 22 schellings, et les femmes, de 6 à 9 schellings; les tis-

serands ordinaires à la main, selon leur âge et leur sexe, de 9 à 13 schellings, etc.

Nous n'entrerons pas ici, avec M. Simon, dans le détail de toutes les industries anglaises; nous nous bornerons à certaines indications générales en faisant ressortir les faits culminans de chaque industrie.

La production du fer est immense en Angleterre. Ce métal, dans beaucoup de cas, est substitué au bois et à la pierre. La fabrication est arrivée à un haut degré de perfection, et presque toutes les usines sont établies sur des dimensions colossales. Le travail est partout très bien organisé; partout il y a classement, chaque chose a sa place fixe, et tout est dans un ordre parfait: jamais de temps perdu à chercher un objet égaré; jamais l'ouvrier ne perd, à remplacer par un autre instrument, celui dont il se sert. La distribution des établissemens est faite avec intelligence. Nulle part on ne voit, comme en France, des abus de terrain, des ateliers dissémenés sans ordre, et de manière à nuire à la surveillance, ni de modèles laissés à l'abandon; en sorte que, s'il est besoin de fondre une seconde fois la même pièce, on soit obligé de faire un modèle nouveau, le premier étant perdu.

L'accroissement de la fabrication du fer, dans la Grande-Bretagne, a permis d'en exploiter des quantités considérables et d'en réduire de beaucoup l'importation. Aujourd'hui l'Angleterre ne reçoit plus que 18 à 20,000 tonneaux de fer étranger par an; encore est-ce presque tout fer de Suède à convertir en acier. Admettant qu'en 1833 la quantité de fonte de fer ait été de 670,000 tonneaux au prix moyen de 7 l. le tonneau, la valeur de cet article se fût élevée à 4,690,000 l. (117,250,000 fr.); ajoutant à cette somme celle de 1,250,000 l. (31,250,000 fr.), pour dépense nécessaire à la conversion de la fonte en fer fondu, nous verrons que la valeur totale du fer produit sera de 5,940,000 l. (148,500,000 fr.)

Les manufactures de coton rivalisent, en Angleterre, pour le développement et l'activité de la fabrication, avec les établissemens métallurgiques, et cependant il n'y a guère que soixante ans que cette industrie a acquis de l'importance dans la Grande-Bretagne. Aujourd'hui on y met 120,000 millions de kilogr. de coton en œuvre;

c'est principalement à Liverpool que se font ces importations. Le nombre des ouvriers employés dans l'industrie cotonnière peut s'élever à environ 200,000 pour l'Angleterre, à 32,000 pour l'Écosse, et à 5,000 pour l'Irlande, total 237,000. La force motrice des différentes manufactures s'évalue à celle de 44,000 chevaux ; les produits fabriqués s'élèvent à 31 millions de livres sterlings; la main-d'œuvre, sans compter les bénéfices du marchand, figure pour plus de moitié dans cette somme.

Il y a quelques années, nos draps l'emportaient sur tous ceux des Anglais pour la force et la beauté; aujourd'hui nos voisins les font aussi bons que nous et plus fins. Ce n'est plus que dans les belles qualités que les flanelles de Reims sont supérieures aux flanelles anglaises. Nous ne connaissons guère l'emploi de l'indigo fin du Bengale, que Calcutta expédie à l'Angleterre; grâce à cette matière tinctoriale qui nous manque, les lastings et les camelots bleus de ses fabriques ont l'avantage sur les nôtres. Les manufactures de tapis de pied et de tentures ont laissé bien loin derrière elles les manufactures de Beauvais et d'Arras, qui possédaient autrefois le monopole de ce genre d'industrie: c'est à la libre entrée des laines qu'elles doivent ce succès. C'est à cette même cause que l'on doit attribuer le bon marché des couvertures de laine en Angleterre, et leur haut prix chez nous. Et cependant quoi de plus indispensable au pauvre et à l'artisan qu'une épaisse et chaude couverture dans sa froide demeure ? Nos tarifs la lui refusent pour protéger quelques riches propriétaires de bergeries.

Les Anglais emploient surtout leurs laines indigènes à la fabrication des couvertures et des tapis, et à la confection des objets qui exigent des laines longues et peignées. Quant aux draps, ils sont confectionnés presque exclusivement avec des laines de Saxe, ou avec des mélanges de laines indigènes et de laines d'Australie. Ces dernières remplacent peu à peu les laines d'Allemagne, et présagent un changement prochain dans le commerce de cette importante marchandise.

Depuis 1824, on n'a cessé d'importer à la Nouvelle-Galles et à la terre de Van-Diemen des mérinos de différens pays, et principalement du cap de Bonne-Espérance et d'Allemagne; si bien

que les laines australiennes, qui, il y a cinq ou six ans, se vendaient au prix moyen de 1 sh. 3 p. à 1 sh. 8 p. la livre, atteignent aisément aujourd'hui les prix de 1 sh. 10 p. à 2 sh. 10 p. et au-delà. Il est reconnu que pour la longueur et la souplesse de leur soie, ces laines, faciles à peigner, sont aussi plus propres qu'aucune autre à la filature. Tellement qu'avant vingt ans elles primeront, sur la plupart des marchés d'Europe, les meilleurs produits d'Espagne et de Saxe. C'est du moins l'avis des fabricans anglais.

On estime que la Grande Bretagne a 32 millions de moutons, qui produisent annuellement 263,847 balles de laine longue et 120,655 balles de laine courte, en tout 384,502 balles de 108 kilog. 819 gr. Cela ne suffisant pas à l'alimentation des manufactures, il en a été importé 38,076,413 livres en 1833. Cette même année, l'exportation des laines brutes a été de 4,992,110 livres; celles des laines filées de 2,107,478 livres. La valeur des étoffes confectionnées, déclarées pour l'exportation, s'est élevée à 6,289,649 liv. sterlings (157,241,225 fr.).

Les Anglais ne réussissent bien que dans la fabrication des soies unies; mais sur ce point leur concurrence devient redoutable pour nous. Les fabricans de Manchester disent que les soies de France sont plus que toutes autres susceptibles d'acquérir du lustre et de l'éclat; qu'il serait de leur intérêt de s'en procurer, mais qu'il leur est fort difficile de s'en procurer; les Lyonnais s'en réservent le monopole exclusif, et ne cèdent à l'exportation que des soies d'Italie ou du Piémont, tenues en entrepôt. M. Simon fait observer fort judicieusement que si les soies françaises sont véritablement les seules propres à la fabrication des étoffes brillantes et lustrées, on devrait en stimuler la production, et nous faire gagner sur les soies grèges ce que nous avons perdu sur quelques étoffes fabriquées. Il lui semble que pour cela il suffirait d'ouvrir une large voie d'écoulement à ce produit sur les marchés étrangers, par la suppression totale du droit de 3 fr. par kil., qui en entrave la sortie.

Avant 1815, il existait peu de filatures mécaniques au-delà de la Manche pour le chanvre et le lin. Mais des perfectionnemens

s'étant introduits alors dans les machines, l'industrie toilière s'étendit, surtout en Écosse, dans une proportion merveilleuse. A Dundée, les importations de filasse, qui étaient de 3,000 tonneaux en 1814, montaient à 15,000 en 1830. En 1833, les importations de lin s'élevaient à 18,777 tonneaux; celles de chanvre ont été de 3,380 tonneaux. Les exportations représentaient un capital de 1,600,000 liv. st., ou de 40 millions de francs. Dundée est pour la toile ce que Manchester est pour le coton; peut-être même que sa marche ascendante, dans son genre de fabrication, est supérieure à celle de Manchester dans le sien.

Les Anglais ne paient, sur les lins et les chanvres, bruts ou peignés, que 20 cent. de droit par 100 kil.; tandis que nous payons 5 fr., 8 fr. et 15 fr., plus le décime de guerre. Ajoutez à cela la différence, toujours à notre détriment, dans le prix des machines, des métaux et du combustible.

Outre les faits que nous venons de présenter dans cette analyse, l'ouvrage de M. Simon contient une foule de renseignemens précieux sur divers sujets. Les économistes, les industriels et les commerçans le consulteront avec fruit, et les données statistiques qu'il renferme peuvent servir de complément aux travaux de ce genre qui ont déjà été faits sur l'Angleterre.

ÉTUDES SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE, par J.-C.-L. SIMONDE DE SISMONDI. Paris, 1837, tom. Ier, in-8. Chez Treuttel et Würtz.

Ce volume, qui fait suite aux *Études sociales* du même auteur, publiées en avril dernier, renferme divers fragments de M. de Sismondi qui ont déjà paru dans des recueils périodiques, et qu'il rassemble aujourd'hui en corps d'ouvrage, soit pour les sauver de l'oubli, soit pour en former un tout qui offre l'exposé de ses doctrines et serve d'appui à son système. On demandera sans doute quelles sont ces doctrines, quel est ce système; mais il n'est pas très facile de répondre à une pareille question. En éco-

nomie politique, comme en science sociale, M. de Sismondi paraît ne pas très bien savoir ce qu'il veut, ou du moins il ne l'expose point d'une manière claire et logique. Ce qui ressort le mieux de son Introduction, c'est qu'il s'est déclaré l'ennemi des machines, et que, voyant le paupérisme devenu l'objet de l'attention et des investigations d'un grand nombre d'économistes, il proclame le triomphe de ses idées à cet égard, puisque, dit-il, les machines n'ont fait qu'augmenter partout le nombre des pauvres. Mais il faudrait d'abord savoir si réellement, en proportion de l'accroissement des populations, le paupérisme a fait de grands progrès, ou bien si cette prétendue augmentation ne résulte pas seulement de ce que la science a, depuis peu, porté ses recherches vers cet objet, qui autrefois était tout-à-fait dédaigné. Ensuite, si ce mal est réel, est-ce bien l'introduction des machines qui l'a produit?

Or, sur le premier de ces deux points, M. de Sismondi nous apprend lui-même que, dans les siècles passés, l'homme du peuple, le prolétaire, le serf, en un mot la gent corvéable, taillable, etc. était considérée comme si peu importante dans un État, que personne ne songeait à s'en occuper, et que pas un seul écrivain ne nous a laissé sur elle des documens de quelque étendue. On ignore donc tout-à-fait quelle était sa condition, et les rares détails qu'on peut rencontrer à ce sujet dans de vieux chroniqueurs nous peignent tous des misères plus affreuses encore que celles qui tourmentent aujourd'hui nos classes pauvres. L'imprévoyance et le désordre, suites assez ordinaires d'une éducation mauvaise et d'une instruction négligée, sont, d'ailleurs, bien plus souvent que toute autre chose, les causes qui font la ruine et le malheur des ouvriers. Ces causes ont pu devenir plus intenses depuis l'introduction des machines, parce que, maintes jouissances étant mises ainsi à la portée d'un plus grand nombre, les tentations ont augmenté de même, et que, tandis qu'on discutait sur l'utilité ou le danger de ces machines, débat oiseux, puisque leur établissement était un fait que nul ne pouvait empêcher de s'accomplir, personne n'a songé à préparer la classe ouvrière à la nouvelle carrière qui s'ouvrait pour elle. Les machines, affranchissant l'homme de ces travaux purement manuels qui le réduisaient en quelque sorte à l'é-

tat de la brute, lui laissent tout ce qui ressort du domaine de l'intelligence, et l'obligent ainsi à cultiver ses facultés intellectuelles. De cette manière, elles opèrent sur toutes les classes de la société ce que M. de Sismondi regarde mal à propos comme étant l'apanage d'une seule, en disant qu'il est bon qu'il y ait dans un État des gens riches qui n'aient rien à faire, afin que, dans leurs loisirs, ils puissent cultiver leur esprit, faire avancer les lettres et les arts, qui sans eux retomberaient bientôt dans la barbarie. Or, nous le demandons, fut-ce jamais la richesse oisive qui enfanta le génie? N'est-elle pas propre plutôt à le corrompre et à le perdre? Ces riches oisifs, qui n'ont rien à faire qu'à rechercher les moyens de dépenser des revenus qu'ils n'ont pas acquis, ne sont le plus souvent que de véritables fléaux pour les artistes et les écrivains, qu'ils forcent de comparaître à leur tribunal et de se soumettre aux capricieux jugements de la mode. M. de Sismondi s'extasie devant les palais des villes d'Italie, bâtis la plupart par des fabricans et des négocians à une époque où il n'existait pas encore de ces puissantes machines qu'il maudit, et habités aujourd'hui par d'autres industriels qui n'ont pas de quoi les meubler et les entretenir. Mais comment n'a-t-il pas justement vu dans ce contraste la condamnation du passé? Personne, sans doute, ne lui contestera que les corporations et les priviléges, en monopolisant les industries, ne favorisassent les gros bénéfices, et n'assurassent, par conséquent, la fortune de ceux assez heureux pour pouvoir s'y livrer; mais à côté des palais s'élevaient des chaumières en plus grand nombre encore sans doute. Et qui nous apprendra ce qu'elles étaient? Les murs des palais se taisent à cet égard, ou plutôt leur silence est un enseignement pour qui sait le comprendre. Le monopole de l'industrie amena celui de la richesse, qui ne tarda pas à engendrer celui du pouvoir, et la liberté fut bientôt étouffée; car au jour du danger il ne se trouva plus, d'un côté que des riches égoïstes, et de l'autre que des pauvres esclaves.

D'ailleurs que signifie cette guerre contre les machines, de la part d'un ami sincère de la liberté et de la civilisation? N'est-ce pas une étrange erreur que de persister ainsi à accuser les premiers et les plus féconds élémens de ces deux bienfaits? Sans machines,

l'homme serait incapable de sortir de l'état de barbarie le plus complet ; bien plus même, il ne pourrait soutenir long temps sa misérable existence. Chaque pas qu'il fait dans la civilisation est marqué justement par l'invention d'une nouvelle machine ; et qui pourrait tracer la limite où il doit s'arrêter, qui oserait prétendre interdire à l'homme tout nouveau progrès par le motif d'un malaise momentané, dont fut accompagnée toujours chaque conquête de son intelligence.

Ne nous laissons donc pas aller au découragement en présence d'obstacles qui existèrent jadis comme aujourd'hui ; prenons garde surtout de faire chorus avec ces partisans du passé, prêts à rappeler les ténèbres de l'ignorance pour exploiter paisiblement les peuples à leur profit. C'est à peine si la science de l'économie politique commence à se dégager des langes qui enchaînaient son enfance, et déjà vous voulez prononcer la condamnation de ses principes, qui n'ont pu encore obtenir nulle part une application complète, un entier développement. De tous côtés, la liberté du commerce, la liberté de l'industrie, sont entravées par mille dispositions malveillantes, par mille institutions ennemies, et vous les accusez d'impuissance pour le bonheur des hommes.

Ah ! ne désertez pas ainsi la sainte cause de l'humanité ! Ces accusations, qui vous sont arrachées par le spectacle des souffrances de la classe ouvrière, adressez-les plutôt à ces vieilles institutions d'un autre âge qui sont toutes empreintes de l'esprit de monopole et de privilége qui dominait le passé ; adressez-les plutôt à cet égoïsme corrupteur qui isole l'homme de la société et lui fait sacrifier sans cesse le bien du plus grand nombre à son intérêt particulier, à son ambition personnelle, à toutes les passions les plus mesquines, les moins nobles. Ne voyez-vous pas poindre à l'horizon l'aurore d'un meilleur avenir ? La propriété industrielle ne tend-elle pas, comme la propriété rurale, à se diviser ? La grandeur toujours plus gigantesque de ses opérations ne force-t-elle pas les hommes à se rapprocher, à s'unir pour être plus forts ? Si une fois l'esprit d'association s'empare des classes ouvrières, si, au lieu de le rendre dangereux à l'ordre public en le forçant à se cacher comme un crime, on lui laisse son libre déve-

loppement, en cherchant seulement à le diriger sur la bonne voie, ne sera-t-il pas le régénérateur de la société, le souffle de vie qui doit ranimer ce corps languissant, le gage d'une prospérité future plus grande et plus générale qu'il n'en exista jamais dans le passé? Sans doute l'égalité des biens est une folle utopie, mais ce n'en est pas une de demander une répartition plus rationnelle de la richesse, et par conséquent du bonheur, par une division plus juste et mieux proportionnée des charges, de cette part de sacrifices que chacun doit faire à l'état social. Ce n'en est pas une d'exiger l'égalité absolue devant la loi, et l'abolition complète de tout privilége tendant à favoriser une classe ou un individu de la société aux dépens des autres. Tant qu'on n'aura pas obtenu ces deux conditions essentielles de la vie sociale, on cherchera vainement des remèdes aux maux qui tourmentent la plupart des États.

Les bornes de cet article nous empêchent d'examiner en détail chacun des neuf essais qui composent ce volume. Nous nous contenterons d'en indiquer les titres :

1. *Balance des consommations avec les productions.*

2. *Du revenu social.*

3. *Quelle est la distribution de la richesse territoriale qui procure le plus de bonheur à la société?*

4. *De la condition des cultivateurs de race gaélique en Écosse, et de leur expulsion.*

5. *De la condition de cultivateurs irlandais, et des causes de leur détresse.*

6. *De la condition des cultivateurs en Toscane.*

Ces deux essais contiennent une foule de détails du plus haut intérêt, auxquels le talent de l'écrivain a su donner un vif attrait.

7. *Des devoirs du souverain envers les cultivateurs irlandais, et des moyens de les tirer de leur détresse.*

8. *Des effets de l'esclavage sur la race humaine.*

Nous n'avons pas besoin de dire que M. de Sismondi se prononce contre l'esclavage avec toute la chaleur de son cœur généreux. Il expose avec beaucoup de force tous les résultats funestes qu'entraîne cette détestable institution; il en montre tous les

dangers, non seulement pour les malheureux qui en sont victimes, mais pour les intérêts mêmes des maîtres qui emploient les esclaves, et pour la liberté du pays qui les tolère. « L'esclavage, dit-il, entraîne un pays libre vers le despotisme politique, et met dans un danger perpétuel l'indépendance des nations. »

9. *De la marche à suivre pour retirer les cultivateurs nègres de l'esclavage.*

Ce dernier essai renferme des vues pleines d'une vraie philanthropie, qui méritent de fixer l'attention des législateurs, et qui rencontreront sans doute de vives sympathies parmi tous les amis des lumières. Nous terminerons en nous associant aux vœux que forme l'auteur « pour que le plus grand crime que sanctionnent encore les lois des nations chrétiennes, et la plus grande erreur où les entraîne encore leur cupidité, soient repoussés d'un commun accord par elles; pour que la race d'hommes qu'elles ont le plus fait souffrir obtienne d'elle les dédommagemens auxquels elle a droit, et soit ramenée par elles à l'intelligence, à la moralité et à la liberté ; pour que la société humaine tout entière enfin s'occupe partout efficacement du bonheur de la classe d'hommes sur laquelle repose toute la société humaine, et pour que le cultivateur, quelle que soit la couleur de sa peau, trouve dans les mœurs, dans les lois, dans la sympathie de tous, une garantie de son aisance, de son indépendance, de son avenir, dont il a été trop long-temps privé. »

(*Bulletin Littéraire.*)

RAPPORT D'UN TÉMOIN OCULAIRE SUR LA MARCHE DU SYSTÈME D'ÉMANCIPATION DES NÈGRES dans les Antilles anglaises, ou Lettre à lord Glenely, secrétaire d'état des colonies, par J. INNES; traduit de l'anglais. Brochure in-8 de 152 pages. Paris, Ledoyen, libraire. 1836.

L'auteur de cet opuscule a visité les colonies anglaises de l'Amérique pour y observer la marche de l'affranchissement des esclaves et les effets de l'apprentissage. Ses observations sont d'un haut intérêt, et les divers faits qu'il rapporte sont en général satisfai-

sans, et prouvent que l'insuffisance de la loi n'a pas les funestes conséquences qu'on prédisait.

La Guiane est la première colonie qui ait été visitée par M. Innes; elle lui suggère de nombreuses réflexions, et il semble croire que la culture du sucre ne s'y continuera pas. Des neuf mille enfans nègres qui sont à la Guiane, aucun ne reçoit une éducation propre à en faire un agriculteur. Le ralentissement dans les travaux n'est du reste pas très considérable ; on propose cependant divers moyens pour attirer des travailleurs des pays étrangers afin de ne pas être exposé à la nécessité de restreindre la culture.

A la Barbade, le système de l'émancipation fonctionne assez bien; les propriétés y ont augmenté de valeur, et la population y est plus que suffisante pour répondre aux travaux de l'agriculture. C'est l'inverse de la Guiane, où il y a beaucoup de terres en friche qu'on ne cultive pas, faute de travailleurs.

La Trinité est une des îles qui méritent, selon M. Innes, le plus l'attention du gouvernement anglais. Les Planteurs y sont presque unanimement d'avis qu'à l'expiration de l'apprentissage, on ne peut espérer d'obtenir le travail nécessaire à la continuation des cultures. Il est à craindre que cette opinion ne soit justifiée par l'événement, si le gouvernement ne se hâte de prendre de promptes et salutaires mesures pour éclairer l'esprit, par conséquent améliorer les mœurs et augmenter les besoins de la population.

A Saint-Vincent, le gérant le plus expérimenté de l'île ne redoute plus que ses nègres l'abandonnent à la fin de l'apprentissage. Les médecins de Saint-Vincent pensent unanimement que les Européens sont propres à tous les travaux de sucrerie dans cette île.

A la Grenade, le système d'apprentissage se développe d'une manière satisfaisante.

A Antigue, où les noirs sont passés de l'esclavage à la liberté en un seul jour, par la volonté des maîtres, M. Innes a eu occasion de faire de nombreuses observations. Les esclaves de cette île sont plus civilisés que ceux des autres possessions anglaises, et c'est là la raison pour laquelle les planteurs ont renoncé à l'apprentissage. La condition d'Antigue est du reste aussi bonne que celle des

autres îles, et il est à croire qu'au terme de l'apprentissage, il y aura une différence sensible en faveur d'Antigue.

A Saint-Christophe, le système d'apprentissage répond mieux aux désirs des planteurs, que dans toute autre colonie. Des planteurs, qui avaient prévu des difficultés pour l'enlèvement de leurs récoltes, avouaient qu'ils n'en rencontraient aucune, et que la besogne de la récolte prochaine était beaucoup plus avancée qu'à l'ordinaire.

A la Nièvre, l'apprentissage ne réussit pas aussi bien qu'à Saint-Christophe; cela tient à ce que la plupart des habitations sont dirigées par des personnes sans expérience ; que les économes ne sont souvent engagés que pour la récolte, etc.

A la Jamaïque, il y a un vif sentiment d'antipathie entre les apprentis et ceux qui ont autorité sur eux. Excepté dans un seul district, les nègres montrent bien moins de respect, dans leur conduite envers les blancs, que dans les autres colonies. Les deux principaux fléaux de cette île sont l'absence des propriétaires, et ce qu'on peut appeler le monopole des procureurs fondés : voilà ce qui éloigne les nègres de ceux qu'il serait à souhaiter qu'ils pussent regarder comme leurs meilleurs amis.

La brochure de M. Innes contient, sous le titre d'observations générales, des remarques fort intéressantes sur divers sujets. La confusion des monnaies qui règne dans les colonies lui paraît un des grands obstacles qui s'opposent à leur prospérité ; il entre à cette occasion dans des détails qui méritent une sérieuse attention. Les notes qui terminent la brochure forment un répertoire de faits utiles à consulter. Il recommande entre autres à l'attention du lecteur le tableau intitulé : *De la tâche de travail imposée à chaque nègre apprenti, faisant partie du grand atelier, sur les habitations de la Guiane anglaise.* Ce tableau a été dressé par les commissaires nommés à cet effet par le gouverneur de la colonie.

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.

P

R

S

T

V

W

FIN DU CINQUIÈME ET DERNIER VOLUME.